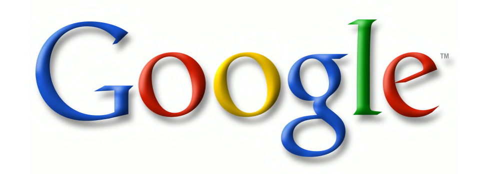
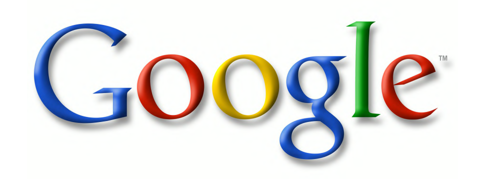






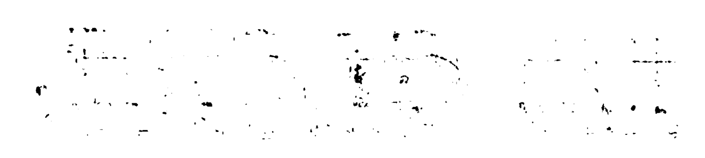
Le Globe




VETVS & NOVVM TESTA-MENTVM
DEI·SVB·NVMINE·VIGET
PRINCETON
UNIVERSITY
LIBRARY


Digitized by Google

LE GLOBE.



LE GLOBE,

Archives générales

DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES,

PUBLIÉES PAR

UNE SOCIÉTÉ DE FRANCS-MAÇONS ET DE TEMPLIERS,

SOUS LA DIRECTION PRINCIPALE DU FRÈRE

Louis-Théodore JUGE,

RÉDACTEUR EN CHEF ET FONDATEUR, — JUGE DE PAIX DU CANTON DE VINCENNES, — DOCTEUR DE LA FACULTÉ DE PARIS, — GRAND INSPECTEUR GÉNÉRAL, 33 DEGRÉ, — MEMBRE ADJOINT DU GRAND-ORIENT DE FRANCE, EN SON GRAND COLLÉGE DES RITES, — COMMANDEUR GRAND'-CROIX DE L'ORDRE DU TEMPLE, ETC., ETC.;

ET SOUS LA RÉDACTION ORDINAIRE DES FRÈRES

Desanlis, avocat à la Cour royale de Paris, 33e degré, président du suprême conseil des rites au Grand-Orient de France ;

Morand, propriétaire, 33e degré, président de la chambre de conseil et d'appel au Grand-Orient de France, commandeur de l'ordre du Temple, etc., etc. ;

Durocher, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, 30e degré, officier du Grand-Orient de France en son conseil des rites, chevalier de l'ordre du Temple, etc., etc., etc. ;

Lépaulard, avocat et docteur en droit, 30e degré, etc., etc., etc.

TOME PREMIER. — PREMIÈRE ANNÉE.

PARIS.

AUX BUREAUX DU JOURNAL,

RUE DU BATTOIR-SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 26.

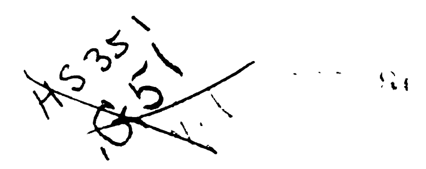
1839.

PROLOGUE.

Dans ce temps où tout rêve a trouvé son sectaire,
Tout projet ses croyants et tout culte sa chaire,
La Bourse un télégraphe aux rapides signaux,
L'industriel sa vogue et l'encens des journaux ;
Dans ce temps de calcul, si plein d'extravagances,
Un organe manquait à nos sages croyances!...
Chaque vice opulent avait ses défenseurs,
Chaque abus sa trompette et jamais de censeurs...
Et des *Initiés* la charité sublime
N'obtenait du vulgaire aucun tribut d'estime!
Pas un des écrivains qui battent l'univers
N'avait pour la chanter de la prose ou des vers!
Mais un éclair jaillit!... Du puits qui la dérobe,
La vérité s'élance!... Amis, voici LE GLOBE!

A nous donc l'avenir!... A nous le monde entier!
De ce tronc où chacun va jeter son denier
La fortune morale enrichira nos frères!
Nous allons entasser des trésors populaires
Et passer au tamis les temps qui ne sont plus!
LE GLOBE deviendra la bible des Élus!...
Avec un pareil titre et de l'indépendance,
On n'a pour horizon ni Paris, ni la France;
On domine l'Europe! on plane dans les airs!
On couve du regard les terres et les mers!
On est, après Dieu seul, les rois de la nature!
Chaque homme vu de là, chétive créature,
N'est qu'un ver, un ciron dans une immensité...
Mais un nœud le fait grand, — c'est la fraternité!

FRATERNITÉ!... ce mot vaut seul tout l'Évangile.
Dans ce monde pétri de larmes et d'argile,



Dans ce torrent d'abus, de vices, de douleur,
Qui dit — Fraternité, dit — l'espoir du malheur !

Vous avez bien compris, apôtres des lumières,
Le vrai sens de ce mot inscrit sur nos bannières.
L'astre n'avait de feux que pour nous qui *voyons*,
Le boisseau du mystère étouffait ses rayons,
Et vous les reflétez aux regards des *profanes* !
Jusqu'alors, pour franchir le seuil de nos arcanes,
Il manquait à l'oracle un écho.... le voici !
Maçons et Templiers, mes bons frères, merci !
Notre œuvre va du monde embrasser l'étendue.
La semence du bien n'est pas toute perdue ;
Le grain germe par fois jusqu'aux bords des chemins.
Semez de la vertu, partout, à pleines mains ;
Semez-en sous les pieds de la foule qui passe !
L'or pur doit, tôt ou tard, trouver qui le ramasse.
Dites, comme le Christ, en levant vos flambeaux :
« Lazares de l'erreur, sortez de vos tombeaux ! »
Et peut-être, écoutant la voix qui les convie,
Ces morts viendront s'asseoir au banquet de la vie !
Dans nos temples *couverts*, chaque frère auditeur
S'enivre du nectar qu'y verse l'orateur ;
Mais le profane a soif... il attend que l'on sorte !
Donnez-lui le denier qu'il demande à la porte :
L'aumône de l'esprit est le meilleur secours.
Hiérophantes saints, épurez nos discours ;
Propagez les transports dont notre cœur abonde,
Et du vin de l'amour désaltérez le monde !
A l'étang du mystère ouvrez mille canaux !
Entre le peuple et nous soyez autant d'anneaux
Qui rattachent sa chaîne à notre chaîne immense...

Maîtres et Chevaliers, l'apostolat commence !
A l'œuvre ! — Du combat dont j'accepte ma part
Tous les partis devront saluer l'étendart.

Sous les couleurs du Globe on peut marcher sans crainte,
— A l'œuvre !... dans les mœurs portons la guerre sainte !

Charitables *Maçons*, trop long-temps méconnus,
Que ne m'est-il donné de vous présenter nus
A l'admiration de qui vous calomnie !!!
Flambeaux de l'Orient, princes par le génie,
Sublimes *Templiers* que nous admirons tous,
Devant votre vertu le profane à genoux
Couperait de ses dents sa langue de vipère !!!

— Que ne puis-je écarter les voiles du mystère,
Et te pousser, LECTEUR, jusqu'au pied des autels ?
Tu verrais des humains dignes d'être immortels
Partager le saint baume entre tant de blessures !
Ton oreille entendrait des maximes si pures !
Tu serais si jaloux de nos actes de foi !...
Mais déjà mon serment se dresse devant moi !

— Le Globe t'apprendra tout ce que peut connaître
Quiconque n'est encor ni *chevalier* ni *maître*,
Et si ton âme s'ouvre à ses graves leçons,
Tu sauras quel respect on doit aux *Francs-Maçons*.
Tu seras fier un jour de prendre pour exemple
Tous les *Initiés* et les *Martyrs du Temple !*

O vous, qui bâtissez ce phare glorieux,
Frères, votre dessein vous est venu des cieux !
L'égoïsme a déjà glacé tant de poitrines
Qu'il faut les réchauffer par de saines doctrines ;
Imprégner tous les cœurs du bien qu'ils ont appris...
Et ce vaste projet, vous l'avez entrepris !
Combattez les penchants de la faiblesse humaine,
La critique sans fiel est de votre domaine.
Éclairez tous les pas des *adeptes* nouveaux,
Et tracez largement le plan de nos travaux.

Sans révolutions, apportez la réforme
Partout où l'on tiendrait moins au fond qu'à la forme ;
Nous sommes par devoir des apôtres de paix.
Faites participer au plus grand des bienfaits,
A notre propagande, une jeunesse avide
Qui s'énerve les bras à frapper dans le vide!
De la ruche en travail écartez les bourdons ;
Sachez de la discorde étouffer les brandons ;
Prêchez la tolérance aux refrains des cantiques,
Mais ne fouillez jamais les volcans politiques !
L'ignorance et l'abus sont nos seuls ennemis,
Allez!... du genre humain le sort vous est remis!

Eh ! que dis-je, mon Dieu !... dès le premier voyage,
Votre barque, à plein vent, a tracé son sillage
Aussi droit que celui de nos meilleurs vaisseaux.
J'apprends à des marins à connaître les eaux!
Le ciel est toujours pur, la nuit blanche d'étoiles,
La brise du succès enfle vos larges voiles,
Voguez!... je rentre, moi, dans mes âpres chemins,
Au retour je viendrai pour vous battre des mains!

J.-F. DESTIGNY (DE CAEN),
Auteur de la *Némésis incorruptible.*



LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

Un mot à nos lecteurs. — Exposé des principes et de la marche du journal. — Actes officiels du Grand-Orient de France. — Discours du frère Desanlis, orateur-adjoint au Grand-Orient de France. — Fêtes maçonniques célébrées à Paris par les deux loges d'Isis-Montyon et de la Clémente-Amitié. — Élégie de la sœur Désirée Pacault. — La Maçonnerie, cantate, par le frère Bazot. — Le Mauvais Riche, par le frère Destigny, de Caen. — Fondation d'un prix d'éloquence par le journal *le Globe*. — Pompe funèbre célébrée à l'orient de Rouen, dans la loge des Arts-Réunis. — Récompenses publiques aux actions d'éclat. — Des persécutions et encouragements à la franche-maçonnerie. — Récompenses publiques aux services rendus. — Conseil des kadochs. — Société philosophique de Paris. — Discours du frère Pinchon. — Du duel chez les anciens et les modernes. — Poésies. — Élection d'un grand-maître dans l'ordre du Temple. — Faits divers. — Annonces.

Nota. Le sujet lithographique de notre premier numéro est *la Vérité sortant d'un puits*.

UN MOT A NOS LECTEURS.

Le Globe (1), que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs, sera l'ouvrage d'une société de gens de lettres. Nous pourrions dire, si nous n'étions pas du nombre, qu'ils sont tous avantageusement connus ou dignes de l'être; mais sans vouloir prévenir un jugement qu'il n'appartient qu'aux savants de porter, il est au moins de notre devoir d'écarter avant toutes choses l'objection la plus capable de nuire au succès d'une si grande entreprise : nous déclarons donc que nous n'avons point eu la témérité de nous charger seul d'un poids si supérieur à nos forces; nous avons senti la nécessité de nous adjoindre un collaborateur spécial, qui, par ses hautes connaissances dans la carrière que nous voulons entreprendre, nous fût d'une utilité réelle et indispensable. Le frère Juge a bien voulu se charger de la partie scientifique et littéraire de notre journal; de cette manière notre fonction comme directeur consistera principalement à mettre en ordre des matériaux dont la partie la plus considérable nous sera entièrement fournie.

Nous avions fait expressément la même déclaration dans le corps du prospectus que nous vous avons envoyé, mais elle aurait peut-être dû se trouver en tête de ce numéro; par cette précaution nous eussions répondu d'avance à une foule de gens qui nous ont demandé comment une ou deux personnes pouvaient mettre au grand jour les archives générales des sociétés secrètes, et qui néanmoins avaient jeté sans doute les yeux sur le pros-

(1) Notre premier titre devait être : *Le Globe, revue maçonnique*; nos lecteurs comprendront facilement la haute pensée qui nous l'a fait changer.

pectus, puisqu'ils ont bien voulu l'honorer de leurs éloges.

Ainsi, le seul moyen d'empêcher sans retour leur objection de reparaître c'est d'employer, comme nous le faisons ici, les premières pages de notre numéro à la détruire. Ce début est donc destiné à ceux de nos lecteurs qui ne jugeraient pas à propos d'aller plus loin; nous devons aux autres un détail beaucoup plus étendu sur l'exécution et la marche du *Globe*, ils le trouveront dans l'exposé des principes et de la marche que nous nous proposons de suivre et d'adopter.

Le gérant, A. Isabelle.

EXPOSÉ

DES PRINCIPES ET DE LA MARCHE

DU JOURNAL.

L'ancienne initiation aux mystères, une et la même dans tous les pays où elle était en honneur, donnait à l'initié une instruction progressive toujours identique, et tendait sans cesse et partout à un but uniforme qu'elle atteignait aussi partout par les mêmes moyens. Aujourd'hui, divisée dans un nombre infini d'associations diverses, qui comprennent dans leur nomenclature générale plus de douze cents grades, dont le but ne diffère pas moins que ne diffèrent entre eux les rubans, les croix, les crachats et les décorations de toute nature dont s'affublent ceux qui en sont revêtus, elle en est arrivée à un tel point, qu'une foule d'initiés existent maintenant, qui se méconnaissent les uns les autres, et ne peuvent, au milieu du chaos que tous ces grades ont apporté dans l'initiation primitive, distinguer ce qui tient à cette initiation en elle-même des superfétations qu'on y a portées depuis, et qu'ils ignorent pour la plupart l'historique et le but des grades qu'ils possèdent, les différences qui existent entre eux, quelquefois même jusqu'à leurs signes distinctifs, et jusqu'à leurs plus simples enseignements.

Une tendance différente, non-seulement dans les diverses sociétés mystérieuses, mais encore dans les divers rites d'une même société, et souvent bien opposée à la tendance première de l'initiation, produit aujourd'hui cet effet, que leurs membres sont réduits à marcher isolés entre eux, et ne peuvent se prêter cet appui mutuel qui est si nécessaire à ceux qui veulent arriver à une force imposante.

Est-il donc impossible d'obtenir, sinon une fusion entre les diverses sociétés secrètes, au moins de les amener à une communauté d'action telle, qu'elle permette de réaliser enfin tout le bien que l'initiation pourrait faire à la société humaine, si elle était sagement dirigée.

Pour nous, qui non-seulement croyons que cela est possible, mais qui pensons en outre que par cela seul que nous sommes initiés, nous devons travailler à ce but, nous n'avons jamais rien négligé pour arriver à cet heureux résultat, et cette publication est pour nous la manifestation de cette pensée, et la preuve que nous croyons fermement qu'elle peut être réalisée.

Nous n'avons pu oublier, ainsi que nous le disions naguères dans la loge maçonnique que nous avons eu l'honneur de présider pendant trois ans (1), « que l'œuvre que se « propose l'initiation aux mystères est essen- « tiellement une œuvre de propagande et de « haute moralisation; que nous devons tra- « vailler sans cesse à nous instruire pour ins- « truire ensuite les autres, et amener plus « vite et plus sûrement les individus, et par « suite les peuples eux-mêmes, à l'émanci- « pation intellectuelle, qui seule peut en- « suite les conduire à l'émancipation politique

(1) La loge de la Clémente-Amitié, à l'orient de Paris.

« et religieuse ; que nous devons travailler « de concert au bien-être général ; que loin « de nous doit être la pensée d'enchaîner « l'ardeur des initiés des divers rites dans « la carrière de perfectionnement que nous « suivons avec eux ; que loin de nous doit « demeurer aussi cette initiation froide et « pusillanime qui se borne à délivrer quel- « ques secours, marche la tête basse à la re- « morque de son siècle, prêche parfois la « morale dont elle se soucie peu, parle beau- « coup sans agir, et qui croit avoir tout fait « quand elle a çà et là séché quelques lar- « mes, ou fait oublier quelques peines.

« Ce n'est point là l'institution que nous « préconiserons jamais, ce n'est point là l'i- « dole aux pieds de laquelle nous déposerons « notre hommage, ce n'est point pour si peu « que nous brûlerons notre encens ; à de « plus nobles entreprises notre titre d'initiés « nous convie ; c'est une science tout autre, « une initiation toute différente au culte de « laquelle nous devons sacrifier. »

En effet, on ne saurait se dissimuler que trop long-temps l'initiation secrète est demeurée stationnaire, que trop long-temps pour la philosophie et pour la morale elle s'est traînée dans l'ornière des temps anciens, et que si elle a eu çà et là quelques beaux jours, elle a presque toujours méconnu le but vers lequel elle devait tendre sans cesse, et a manqué de l'énergie et de la persévérance qui lui eussent été si nécessaires pour produire le bien qu'on était en droit d'en attendre.

C'est ainsi qu'avant notre révolution de 1792 on l'a vue, amie du plaisir, inconstante et légère, comme la société civile d'alors, s'occuper beaucoup plus de fêtes ou de puériles discussions que de choses sérieuses ; puis elle disparaît de notre France sous la république et le directoire, ou du moins elle est alors presque inactive. Cet état de choses dure jusqu'en 1804, époque où elle se relève sous l'empire ; mais trop chatouilleux sur tout ce qui tient à son pouvoir, le gouvernement d'alors lui ôte toute envie de s'occuper d'autre chose que de philantropie et de littérature.

Napoléon tombe ; un gouvernement nouveau s'élève, appuyé sur le clergé, et ramené par les baïonnettes étrangères ; comprimées de toutes parts, les pensées généreuses cherchent un centre d'action, et ne tardent pas à le trouver dans nos différentes sociétés.

Dès lors, et sous le manteau des initiés, se forment de jeunes talents, et beaucoup d'ateliers deviennent des tribunes politiques et religieuses où la jeunesse vient se former aux opinions les plus avancées du libéralisme, et se livrer aux controverses religieuses les plus ardentes, comme si l'initiation eût oublié sans cesse que les questions gouvernementales et religieuses n'étaient point de son domaine, qu'elle devait s'en abstenir, et qu'elle avait été constituée pour tout autre chose aussi que pour des choses futiles. Aujourd'hui, la liberté civile et religieuse, fondée par notre seconde révolution, en lui ôtant ce qui, aux yeux de beaucoup, formait la majeure partie de son charme, lui laisse enfin le champ libre aux améliorations utiles, et lui permet de suivre la vocation à laquelle elle est véritablement appelée. Espérons donc qu'elle triomphera maintenant de tous les obstacles qui peuvent encore entraver sa marche ; que, par elle, les hautes notions de la morale et de la philosophie pénètreront les masses ; qu'elle développera partout les intelligences trop long-temps indifférentes et engourdies ; que, par elle, l'instruction se répandra, l'émancipation du genre humain s'accomplira, et que le jour enfin n'est pas éloigné où elle se placera, radieuse et fière, en toutes choses à la tête de notre civilisation moderne.

Nous ne nous dissimulons pas cependant que ce serait une tentative presque folle et certainement vaine que celle qui tendrait à enlever à la politique le rang et l'importance qu'elle a acquise dans nos mœurs et dans notre existence sociale.

Une des premières conditions du gouvernement constitutionnel, c'est d'avoir transporté au milieu de tous l'examen et la dis-

cussion des affaires publiques. Notre bonheur du présent, notre prospérité de l'avenir sont à ce prix ; le jour où naîtra parmi nous l'indifférence en matière politique, sera le dernier aussi de notre grandeur nationale.

Nous ne sommes donc pas de ceux qui nous plaindrons jamais de l'étendue que nos habitudes ont donnée à la politique dans nos occupations et dans nos plaisirs de chaque jour ; nous désirons, au contraire, voir croître et grandir encore cette disposition de l'esprit public en France.

Mais, à nos yeux, la politique, et par ce mot nous entendons et nous désignons l'ensemble d'un vaste système d'administration et de progrès ; la politique, disons-nous, ne peut arriver au but de liberté qu'elle se propose sans deux appuis, le bien-être et l'intelligence.

Ces deux mots sont à leur tour renfermés dans un seul, les lumières ou l'instruction ; c'est-à-dire que les intérêts matériels ne peuvent être conservés que par le développement des facultés intellectuelles, et que ces mêmes facultés intellectuelles peuvent seules nous conduire à un point de liberté vraie et générale.

Toutes les opinions politiques ont successivement trouvé dans la presse périodique leur représentant ; au sein des divergences si nombreuses qui se sont montrées de toutes parts, il est à peine une nuance d'opinion qui n'ait pas eu d'organe ; ce serait donc avec quelque vérité que l'on dirait que le temps est venu où rien n'a manqué à la discussion politique ; jamais on ne s'est occupé avec plus de zèle de réunir, de préparer, de présenter et d'expliquer les faits intérieurs et les faits extérieurs des annales de tous les peuples ; on doit se féliciter d'un semblable état de choses.

Il n'en est pas ainsi pour l'intelligence : une instruction hâtive, des lumières promptes, il est vrai, mais superficielles, stationnaires sur tout, des notions incertaines des appréciations incomplètes, et une dangereuse confiance ont presque partout remplacé les longues et consciencieuses études.

Malgré ces reproches, on ne nous verra point, calomniant le temps et les hommes au milieu desquels nous vivons, les rabaisser au-dessous de ceux qui les ont précédés. Le caractère de notre époque, c'est l'avidité de l'instruction ; le défaut de notre époque, c'est la précipitation qui ne permet pas d'achever l'œuvre de l'éducation première ; et cependant la raison, la philosophie et le bon sens des masses s'en vont renversant et détruisant partout les sommités aristocratiques. Guerre au privilége, sous quelque forme qu'il entreprenne de se cacher, tel est le cri de tous les contemporains : l'égalité poussée à toutes ses conséquences admissibles, tel est aussi leur vœu le plus ardent.

Dans ce mouvement auquel il faut applaudir, parce qu'il est à la fois généreux et rationnel, deux seules aristocraties résistent à tous les efforts, l'aristocratie du bien-être et l'aristocratie de l'intelligence, c'est-à-dire la fortune et le savoir.

Le travail et les lumières sont les deux sources de ces inévitables et indestructibles supériorités, et les seules voies par lesquelles il soit désormais possible d'y arriver.

Tout homme qui aime ses semblables et leur veut du bien, doit donc avoir sans cesse pour but de ses efforts d'aider, autant qu'il peut dépendre de lui, cette marche progressive du siècle. Agir ainsi, on ne saurait en disconvenir, c'est encore servir la cause de la liberté, puisque c'est préparer les éléments des hommes et des choses les plus propres à la fonder, à la défendre et à la conserver.

Ouvrir à la philosophie un recueil dans lequel elle puisse déposer chaque jour ce qui doit concourir à l'émancipation des masses et au développement de leurs facultés intellectuelles ;

Offrir à la saine littérature des occasions fréquentes de déployer ses richesses avec le loisir, l'étendue et la franchise dont elle a besoin, et qu'elle rencontre si rarement dans le monde ;

Préparer pour les lettres un asile de calme, leur fournir l'occasion d'essayer tous les genres, de s'élever à toutes les hauteurs ; les

venger des mépris et de l'exclusion qui les poursuivent si impitoyablement ; les séparer et les affranchir de cette politique qui les tue au lieu de les vivifier ; les rendre intéressantes en multipliant leurs travaux ; créer une arène de critique, sans haine, sans injustice, sans préoccupation et sans coterie ;

Admettre et rechercher les grands enseignements de la morale universelle ; y réunir les leçons et les méditations des sages qui ont contribué ou contribuent encore si puissamment au bonheur des peuples, en agrandissant le domaine de leur intelligence, et en détruisant les vieux préjugés, ces fléaux du monde social ;

Rendre familières et usuelles les savantes recherches de ces hommes de longs travaux, toujours aux prises avec la nature et avec l'antiquité pour leur dérober leurs secrets et leurs trésors ;

Construire une tribune où les arts puissent à chaque instant plaider leur cause devant la civilisation ; réclamer pour eux l'attention, obtenir l'intérêt ; démontrer que leur existence est intimement liée à celle de notre indépendance ; qu'ils ne sont pas seulement de vains jouets, mais qu'ils élèvent l'âme et l'accoutument aux émotions énergiques ; qu'ils sont les monuments de la société dont ils conservent et perpétuent les souvenirs ; que, seuls, ils peuvent donner aux mœurs cette heureuse flexibilité qui rend toutes les améliorations faciles ; que, seuls, ils ornent et parent la vie de manière à la faire aimer ; qu'ils sont le lien le plus puissant de fraternité entre les nations, une source de travail bien plus que de luxe, et que s'ils sont souvent consacrés à des plaisirs féconds en nobles inspirations, c'est en même temps à eux qu'est remis le soin de créer ces récompenses qui, sur la toile, sur la pierre, sur le marbre, sur le bois et sur le bronze, transmettent à la postérité les noms et les faits glorieux, et rendent ainsi indestructible l'œuvre de la liberté ;

Réunir dans un cadre plus restreint, et y rassembler les notions qui peuvent faire avancer la science morale, et qui n'étaient inconnues jusqu'alors que parce qu'elles étaient éparses dans des récits fatigants ou inconnus eux-mêmes ; coordonner les faits les plus importants et les plus utiles de toutes les relations, en former une sorte de panorama, et les faire passer sous les yeux de ses lecteurs pour servir d'éléments de comparaison, et pour ajouter par conséquent à nos lumières ;

Réunir les anecdotes, les contes ingénieux, les productions si variées des esprits fantastiques, gais, poétiques, profonds ou bizarres, qui aiment à peindre le monde présent, ou à rêver et à façonner un monde d'imagination ;

Emprunter aux nations voisines tout ce qu'elles publient ou produisent d'applicable au but que nous nous proposons, sur les sciences, sur la philosophie, sur les lettres, sur les arts ; épier tout ce qui peut être utile aux hommes de l'initiation ; traduire et faire connaître, avec un zèle infatigable, tout ce qui peut contribuer au bien-être particulier ou général ;

S'étudier à grouper et à abréger ces choses si diverses, de façon à éloigner l'ennui et à faire admettre l'étude sous les auspices du plaisir ;

Telle est la tâche que s'impose notre journal. Nos prétentions paraîtront certainement grandes et redoutables ; nous n'avons pas songé pourtant à nous dissimuler toutes les difficultés que va nous présenter, surtout à son début, un travail aussi vaste ; mais notre seule réponse, quant à présent, doit être : qu'il est au monde de ces convictions tellement vives et puissantes, qu'à force de persévérance et de sacrifices, elles savent surmonter tous les obstacles ; que ces convictions naissent surtout dans les cœurs qui battent pour la vertu, pour la pratique du bien et pour la patrie, et qui savent que ce n'est qu'en les éclairant qu'on rend les nations heureuses.

C'est parce que les nôtres sont grandes, en effet, et parce qu'elles sont sincères et réfléchies, que nous avons foi dans notre avenir ; c'est parce que nous croyons qu'il y a

du bien à faire, et que nous nous sentons toute l'énergie nécessaire pour l'entreprendre et le mener à bien, que, non-seulement nous ne désespérons pas du succès, mais que nous avons même la pensée que nous ouvrirons incessamment une carrière nouvelle à la science, toute morale, toute de philantropie, dont nous venons exposer les principes à cette nouvelle tribune.

Cependant, et malgré toutes nos chances de réussite, et ainsi que l'avait fait l'ancien journal *Le Globe*, avant qu'il devînt l'écho du saint-simonisme, et qu'il le fit encore quelque temps sous le patronage de cette secte religieuse, dont l'existence a été bien éphémère, tuée qu'elle a été par les étranges innovations qu'elle a voulu introduire, nous croyons que notre but ne serait pas rempli si nous ne faisions ici un consciencieux appel à toutes les lumières, et si nous ne faisions pas en sorte de réunir en un seul faisceau toutes les notions qui peuvent concourir au but immense que nous nous proposons.

Ainsi que l'ancien *Globe*, nous voulons avancer rapidement et sans hésitation dans des voies de jeunesse et de progrès, et, pour cela, nous ne pouvons mieux faire que de demander à tous les initiés de nous aider de leurs conseils et de l'instruction qui leur est acquise.

Nous, pendant ce temps, inébranlable dans la route que nous nous sommes tracée, nous marcherons avec confiance; seulement nous tâcherons de nous rappeler que, trop partisan des discussions dogmatiques, le modèle que nous nous proposons oubliait trop souvent qu'il faut être entendu et adopté par le plus grand nombre, qu'il faut savoir rendre l'instruction facile, et la montrer sous d'agréables formes, et que c'est seulement ainsi que l'on se fait aimer et écouter.

Aussi tous nos efforts tendront-ils sans cesse à instruire sans fatiguer, et nous avons la conviction, aidé que nous serons par une savante collaboration, que notre tâche, sous ce rapport, sera facile. Par tout l'univers, et depuis des siècles, l'initiation aux mystères existe; précieux héritage légué par les temps anciens aux temps modernes, elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours, travaillant sans cesse à rapprocher les hommes, à les faire compâtir aux maux les uns des autres; sans cesse elle leur a montré le bien à faire et le mal à éviter; peut-être seulement a-t elle été trop faible et trop pusillanime lorsqu'il s'est agi de le combattre. Le mal ne veut pas être attaqué par des mains tremblantes et avec des armes mal acérées; il faut savoir lui opposer une digue assez puissante pour l'arrêter, une volonté assez forte pour le vaincre; et ce n'est pas par des demi-mesures, par un demi-vouloir, qu'on fera jamais réaliser à l'initiation moderne tout le bien qu'elle pourrait opérer.

C'est parce que telle est notre conviction la plus intime, c'est parce que nous trouvons que telle qu'elle est de nos jours, notre institution est au-dessous de ses promesses, et parce que nous avons, pour ainsi dire, en mains la preuve qu'elle ne demande qu'une direction forte et vigoureuse pour marcher et recouvrer son rang, que nous nous sommes levé, et que nous nous sommes demandé s'il fallait désespérer d'elle.

C'est dire assez que sa publication n'est point une spéculation mercantile, mais bien plutôt la mise à exécution d'une pensée d'utilité publique.

Tout ce qui est en droit de plaire et d'intéresser sera donc de son domaine, sauf, toutefois, ce qui touche aux discussions politiques que nous éviterons toujours avec soin; uniquement consacré aux sciences morales, philosophiques et religieuses, aux arts utiles, à la littérature et à l'histoire, il ne négligera rien de ce qui peut se rattacher, soit directement, soit indirectement, à son plan, et présentera une revue exacte de tout ce qu'il y aura de nouveau, non pas seulement dans sa spécialité, mais aussi dans tous les genres dont il soit possible à un recueil public de s'occuper; c'est ainsi qu'il donnera le résumé des travaux les plus importants des sociétés secrètes, nationales ou étrangères, si elles tendent au bien-être; cependant,

plus particulièrement institué en faveur de la franche-maçonnerie et pour la bien faire connaître, il reproduira plus volontiers, soit en partie, soit en totalité, les discours qui auront été prononcés dans ses divers ateliers, les pièces diverses qui y auront été lues, et le compte-rendu ou les procès-verbaux eux-mêmes des séances qui présenteraient quelque intérêt général ; il donnera les articles, soit inédits, soit déjà publiés, sur l'histoire et le but de ces sociétés, sur leur biographie et leur bibliographie, et racontera toutes les belles actions qui lui seront révélées ; mais comme le bien et le bon sont toujours bon et bien, de quelque part qu'ils proviennent, il ne s'inquiètera pas de savoir, en les livrant à la publicité, si ceux qui les auront faites sont ou ne sont pas initiés ; il fera connaître en outre à ses lecteurs toutes les infortunes imméritées qu'il viendrait à découvrir, afin de fournir à tous la possibilité de les secourir sans avoir à craindre d'être trompé par de fausses calamités ou par des misères réelles qui ne mériteraient aucun intérêt ; puis il joindra à tous ces documents des esquisses de mœurs, une revue des ouvrages nouveaux s'ils tendent à un but honorable, des extraits ou des comptes-rendus des journaux et des brochures, périodiques ou non, publiés, soit en France, soit à l'étranger, et qui se rattachent plus ou moins au but que nous nous proposons.

En un mot, notre journal ne négligera rien de ce que comporte notre plan, c'est-à-dire l'instruction à répandre sur tous les initiés, quelles que soient celles des sociétés mystérieuses auxquelles ils appartiennent. Au demeurant, les articles qu'on va lire, ceux surtout que contiendront les numéros suivants, feront connaître notre marche beaucoup mieux que toutes les réflexions que nous pourrions ajouter encore. Choix et variété dans les matériaux, indépendance et impartialité dans les rédacteurs, bonne foi dans les comptes-rendus, c'est ce que l'on trouvera toujours dans notre publication.

Quant aux collaborateurs dont nous avons cru devoir nous faire aider, soit parmi les initiés, soit en dehors de leurs rangs, nous pourrions faire, suivant l'usage, un brillant étalage de leurs noms, nous préférons dire cependant à nos abonnés que nous sommes aidé par des hommes de science et de conviction et que leurs noms figureront au pied de chaque article par eux fourni. Nous allons donc marcher hardiment dans la carrière que nous nous sommes tracée, assuré que nous sommes qu'avec de pareils guides et sous une pareille égide, il nous est impossible d'errer.

Divers journaux ayant un but analogue ou tout-à-fait semblable au nôtre ont existé en France, en Belgique ou en Allemagne ; tous à peu près sont morts ; quelques-uns seulement jettent encore quelque lumière. Le tort de la plupart a été de ne pas présenter assez de variété, de s'occuper exclusivement d'une seule association, et de ne pas dire un seul mot des autres initiations, rejetant ainsi de leurs recueils ce qui eût pu les rendre d'un intérêt général. Une autre cause, et celle-ci, en pareille matière, est une des plus graves, a contribué aussi à la ruine de ces publications, c'est le défaut de moyens pécuniaires suffisants ; il semble que leurs auteurs aient tellement compté sur l'affluence des abonnés qu'ils n'aient pas même dû s'inquiéter d'assurer à l'avance par des sacrifices convenables l'existence future de leur œuvre. C'est là, en général, une des maladies du siècle, et c'est celle qui depuis huit ans a tué tant de journaux en France. Nous avons prévenu cette difficulté, et notre mode d'association et les moyens à notre disposition ne nous donnent pas à supposer qu'un pareil motif puisse nous condamner à notre tour au sommeil éternel.

Restent d'autres questions inhérentes aux journaux eux-mêmes et qui leur furent, en quelque sorte, tout-à-fait personnelles ; nous les éviterons également.

Ainsi, la plus ancienne publication périodique, émanée d'une société réputée secrète, qui ait été, du moins que nous sachions, publiée dans notre France, l'*État du Grand-*

Orient (ce recueil, commencé en 1776, abandonné en 1784, repris en 1804, et supprimé en 1807, forme sept volumes divisés chacun en quatre parties), cst exclusivement consacré aux travaux d'une seule association, d'un seul corps, et à ceux des seuls ateliers de son obédience; son cadre est fort restreint, non-seulement il ne se rapporte qu'à la franche-maçonnerie, mais il laisse dans l'oubli le plus profond tout ce qui n'est pas lui, et ne fait rien connaître de ce qui se faisait alors dans la maçonnerie étrangère, non plus que dans les ateliers français qui ne reconnaissaient pas son obédience; c'était un tort que nous espérons éviter.

Vint après cette publication un journal qui fut publié depuis 1800 jusqu'à 1808 par un frère Abraham, et qui s'est éteint après la publication du troisième volume, c'est le *Miroir de la Vérité*.

Puis après viennent les *Annales maçonniques*, publiées de 1807 à 1810 par le frère Caillot, en huit volumes in-8°(il y a une édition en 8 volumes in-18).

Puis surgissent en 1818 l'*Encyclopédie maçonnique* par le frère Chemin-Dupontès, la *Bibliothèque maçonnique* du frère Joly, et l'*Hermès* du frère Ragon; ces trois publications ont cessé de paraître: la première a donné plusieurs volumes; la seconde un seul, ou pour mieux dire cinq livraisons seulement; la troisième n'a pu dépasser son second volume.

A la *Bibliothèque maçonnique* il est arrivé ce qui doit arriver nécessairement à tout journal de parti. Publié aux frais d'une puissance maçonnique, et dirigé contre une puissance rivale, ce journal ne pouvait avoir une bien longue durée, parce qu'on ne sait point haïr chez les maçons, et qu'une polémique haineuse et violente ne peut s'y maintenir long-temps. Le suprême conseil du 33° degré, qui le soldait, eut la douleur de le voir mourir dès son apparition, sans même qu'il eût le moins du monde arrêté dans sa course l'ennemi contre lequel il avait été lancé. Malgré la *Bibliothèque* et ses efforts, le Grand-Orient de France n'en demeura pas moins en possession de dicter des lois à la maçonnerie française.

Vint ensuite, en 1829, l'*Abeille maçonnique*, dont il n'a paru que cent treize numéros comprenant un total d'environ quatre cent cinquante pages d'impression.

La guerre civile venait d'allumer ses brandons, lorsqu'à Paris naquit, en 1830, sous la mitraille de juillet, la *Revue historique, statistique et morale de la Franche-Maçonnerie*, publiée par le frère Bègue-Clavel, et dont il n'a paru que six numéros (le dernier en janvier 1833).

Cette publication, dans laquelle vint se fondre presqu'à son début un excellent journal dont nous parlerons tout à l'heure, qui se publiait en Belgique sous le titre d'*Annales maçonniques des Pays-Bas*, ne put se maintenir, et cependant elle ne manquait pas d'intérêt.

Puis vint plus tard encore une publication de beaucoup supérieure, ce nous semble, à la plupart de celles que nous venons d'examiner; celle-ci fut tuée, dès son troisième numéro, par un événement déplorable, l'incendie qui eut lieu à Paris, près la place Saint-Sulpice, dans les ateliers de brochure de la rue du Pot-de-Fer. Nous voulons parler de l'excellent recueil intitulé l'*Univers maçonnique*, du frère César Moreau; ce journal, mieux conçu que les précédents, présentait une variété plus grande et plus d'intérêt dans le choix de ses articles. Nous lui adresserons cependant deux reproches: celui d'abord de contenir quelques poésies un peu légères et qui ne devaient pas se rencontrer dans un recueil destiné, non pas seulement aux hommes, mais aussi aux dames et aux jeunes personnes, puisqu'elles aussi appartiennent à l'institution maçonnique; puis, lorsqu'il s'était soumis par un traité spécial au Grand-Orient de France, n'avait-il pas eu un grand tort et n'avait-il pas renoncé de son plein gré au principal avantage qu'on attend de nos jours de la presse, celui de faire cesser les abus, si quelques-uns pouvaient exister? n'avait-il pas renoncé aussi à donner de l'intérêt à son recueil, lorsque par

ce traité il s'était engagé à ne parler jamais des mystères de la franche-maçonnerie et à ne jamais rendre compte, soit des travaux des ateliers, soit de ceux du Grand-Orient de France? La décision en vertu de laquelle ce corps le prenait sous son patronage à de telles conditions portait, en outre, qu'il serait tout de doctrine et de littérature maçonniques et qu'il ne devrait jamais dégénérer en une polémique de personne. Ces dernières prescriptions, bonnes et sages sans doute, étaient peu nécessaires avec le frère auquel elles étaient imposées, les premières étaient inutiles et dangereuses; à quoi bon interdire à un journal de rendre compte des travaux des ateliers et de ceux du Grand-Orient de France, si ce compte-rendu devait être impartial, et si l'esprit de parti et la malveillance ne pouvaient pas s'y glisser? et où était l'intérêt de lui défendre de parler jamais des mystères de la franche-maçonnerie, en présence surtout de quelques ouvrages dont le Grand-Orient n'a jamais empêché la publication, et qui ne laissent rien à désirer à ceux qui les veulent connaître.

Ce n'est point un examen consciencieux des travaux d'une société quelconque qui peut lui nuire, et s'interdire de relever les actes mauvais auxquels elle peut se laisser entraîner, c'est manquer au premier devoir qu'on s'impose en se faisant journaliste. Il faut éviter sans doute avec soin les personnalités et la polémique haineuse, ce sont les actes et non les individus qu'il faut attaquer, et encore faut-il le faire avec cette réserve et ces ménagements qu'on se doit entre gens voulant le bien, entre gens qui doivent se traiter en frères.

On conçoit cependant que dès lors qu'on lui demandait son appui, le Grand-Orient devait s'assurer qu'il n'allait pas protéger un antagoniste.

Reste encore à examiner un autre recueil publié en langue française, mais en pays étranger; nous voulons parler des *Annales maçonniques des Pays-Bas*, créées à Bruxelles en 1814, et qui ont cessé de paraître en 1829. Ces Annales, qui forment six volumes in-8°, étaient parfaitement rédigées, les événements politiques de la Belgique les ont mises au néant.

Vient enfin une publication qui ne s'occupait pas exclusivement, comme celle-ci, de la franche-maçonnerie, qui parut pour la première fois en août 1837, sous le titre de *La Vérité*. Ce journal, qui est mort à peu près l'instant de sa naissance, était publié par à le frère Champault; il n'a eu que quatre livraisons. Ce journal débute par un article sur les templiers-johannites, que nous aurons occasion de combattre, et qui, nous pouvons le dire à l'avance, n'est rien moins qu'une vérité; il contenait ensuite des articles sur les modes, les théâtres, la poésie, l'exposition de 1837, un abrégé du catéchisme philosophique des chrétiens primitifs de France et une courte revue maçonnique; on voit que ce recueil était varié, à ce titre il eût dû se soutenir, mais il péchait aussi, entre autres choses, par la cause première que nous avons assignée à la mort de la plupart des journaux.

Là se bornent les publications périodiques en langue française que nous connaissions, soit en France, soit à l'étranger, celles d'Allemagne ne nous sont pas assez familières pour en parler, ce que nous ne tarderons pas cependant à faire.

Voilà ce que nous avions à dire dans notre premier numéro; il se présente avec tout ce qui peut intéresser, malgré les obstacles qui en ont retardé la publication. L'impatience que l'on a témoignée de le voir paraître, les circonstances qui nous ont engagé à nous en charger, le zèle avec lequel nous nous sommes livré à ce travail, comme étant bien de notre choix, les éloges que tous les bons initiés ont donnés à notre entreprise, et le concours général que nous avons reçu, tout nous est d'un excellent augure. Nous ne chercherons point à comparer ce journal à ceux qui l'ont précédé; nous reconnaissons avec plaisir qu'ils ont été utiles. Notre travail ne consiste point à décrier celui de nos devanciers, c'est au public *qui lit* à nous juger; nous croyons devoir, en

conséquence, le distinguer de celui *qui juge et ne lit pas.*

L.-Théod. JUGE,
Rédacteur en chef.

Nota. A l'avenir, les articles fournis par le rédacteur en chef ne seront signés que des initiales L.-Th. J.

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le Grand-Orient de France, en sa chambre de correspondance et des finances, vient d'adresser à toutes les loges de son obédience la lettre et l'arrêté ci-après :

« Très-chers frères,

« En conformité à la décision du Grand-Orient, en comité central, en date du 4 de ce mois, nous avons la faveur de vous adresser son arrêté du même jour, qui relève de l'interdiction maçonnique tous les frères compris dans l'arrêté du 14 janvier 1837.

« Nous sommes heureux, très-chers frères, d'être en cette circonstance les organes des sentiments fraternels du Grand-Orient, et vous prions d'en agréer la nouvelle assurance par les signes et nombres maçonniques qui vous sont connus. »

Les officiers dignitaires de la chambre,

GONTIÉ, *président.*
P. Tardieu, 1er *surveillant.*
Taskin, 2e *surveillant.*
Delachanterie, *orateur.*

Par mandement du Grand-Orient,
P. Morand, *secrétaire.*

Orient de Paris, le 22 thebet 5838.
(7 janvier 1839, ère vulgaire.)

ARRÊTÉ DU GRAND-ORIENT.

Le Grand-Orient de France, extraordinairement assemblé en *comité central*, le 4 janvier, à l'effet de délibérer sur le contenu des planches en date des 27 et 29 décembre 1838, adressées par le grand-maître adjoint de l'ordre, dans lesquelles il exprime le désir de relever, autant qu'il est en lui, de l'état d'irrégularité les loges et les frères frappés par l'arrêté que, sur sa proposition, le Grand-Orient, en comité central, a pris, le 14 janvier 1837;

Considérant que les circonstances graves qui avaient motivé cet arrêté n'existent plus, et que l'ordre et l'union qui règnent maintenant dans tous les ateliers de la correspondance permettent au Grand-Orient un acte de haute fraternité ; mais qu'il ne peut par voie d'amnistie reconstituer des ateliers démolis, et que ces ateliers ne peuvent revenir à l'existence qu'en obtenant des constitutions nouvelles dans les formes prescrites par les règlements ;

Considérant, d'un autre côté, que les loges suspendues par l'arrêté du 14 janvier 1837 ont déjà repris leurs travaux en vertu de décisions spéciales, et que dès lors il n'y a pas lieu de s'en occuper ;

Considérant, au contraire, que les frères déclarés maçons irréguliers par le susdit arrêté sont encore sous le poids de cette interdiction, et qu'il convient de les en relever;

Les frères consultés et entendus ;

Ouï le vénérable frère orateur en ses conclusions :

Arrête :

Art. 1er.

Tous les frères frappés d'irrégularité par l'arrêté du 14 janvier 1837 sont amnistiés, et, en conséquence, rétablis dans tous leurs droits maçonniques, en se conformant aux statuts généraux pour l'activité.

Art. 2.

Les présentes dispositions ne sont pas applicables aux maçons frappés par des décisions spéciales et antérieures à l'arrêté pré-

lité, ni aux loges démolies par ce même arrêté.

ART. 3.

Le présent arrêté sera imprimé et adressé à toutes les loges de la correspondance du Grand-Orient de France.

ART. 4.

La chambre de correspondance et des finances est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Vu, pour exécution et expédition conforme, en chambre de correspondance et des finances.

Les officiers dignitaires,

GONTIÉ, *président*.

P. TARDIEU, 1er *surveillant*.

TASKIN, 2e *surveillant*.

DELACHANTERIE, *orateur*.

Par mandement du Grand-Orient,

P. MORAND, *secrétaire*,

Locum sigilli.

Timbré et scellé par nous grand-garde des timbres et sceaux du Grand-Orient,

THIOU, aîné.

RÉFLEXIONS DU GLOBE

SUR CET ARRÊTÉ.

On a souvent accusé le Grand-Orient d'absolutisme et d'ignorantisme; on a répété jusqu'à satiété qu'il avait pour action d'entraver plutôt que de hâter la propagation des vérités utiles; depuis quelque temps cependant ses détracteurs sont obligés de convenir qu'il répond d'une manière bien péremptoire à ces virulentes attaques.

C'est, d'abord, la révision consciencieuse de ses statuts généraux, qui, modifiés bientôt en entier, et mieux appropriés aux circonstances dans lesquelles nous vivons aujourd'hui, satisferont, nous en sommes convaincu, toutes les exigences raisonnables de nos frères.

C'est, ensuite, la fondation récemment faite dans son sein, sur la proposition du frère Morand, secrétaire général de sa chambre de correspondance et finances, de récompenses à accorder aux loges, aux maçons et même aux profanes qui se seront distingués par des services éminents rendus à l'ordre maçonnique, par des actes de vertu, de philantropie et de dévoûment, par des institutions éminemment utiles, et par des travaux littéraires et scientifiques.

Aujourd'hui, c'est une nouvelle réponse. Des ateliers ont été démolis, d'autres ont été frappés d'irrégularité; les événements qui avaient nécessité ces actes de vigueur cessent; ces loges et ces frères sont rappelés à l'exercice de leurs droits. Restent les loges démolies, qu'un simple arrêté ne peut reconstruire; elles sont appelées à se pourvoir de constitutions nouvelles.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette marche, elle est honorable et fraternelle.

Quant à la création de récompenses dans le sein du Grand-Orient, déjà cette fondation a porté ses fruits; elle nous a inspiré la pensée de fonder aussi des prix de vertu, bienfaisance, éloquence et courage, dans la loge de la Clémente-Amitié, dans laquelle nous venons d'achever, le 15 de ce mois, notre troisième année de vénéralat. La première distribution a eu lieu le 22 décembre, comme nous le dirons dans un autre article, et nous allons faire une fondation pareille dans le chapitre annexé à cette loge, et dont nous sommes aussi l'athirsatha.

Que le Grand-Orient se place donc hardiment en face de ses détracteurs; si sa marche demeure toujours aussi digne et aussi convenable, l'appui des loges et des frères ne lui manquera pas.

Il le voit par l'expérience, ainsi que les mauvais, *les bons exemples sont contagieux en France*.

L.-TH. J.

DISCOURS

DU FRÈRE DESANLIS,

ORATEUR-ADJOINT AU GRAND-ORIENT DE FRANCE,

Prononcé le 27 *décembre* 1838, *dans la tenue de la fête de l'Ordre.*

Mes frères,

Quand l'homme, sortant de la main de Dieu, fut lancé sur ce globe, abandonné en quelque sorte à lui-même, il vécut résigné, comme un jouet fragile de la fatalité et du hasard. Privé d'un passé qui pût lui servir de phare, ignorant d'un avenir qu'il ne pouvait comprendre ni même pressentir, il se livrait, sans espérance et sans inquiétude, aux impressions du présent, supportant avec indifférence ses privations et ses amertumes, comme si c'était une nécessité, se livrant à ses instincts naturels, comme si c'étaient ses seules jouissances, peu soucieux du mal, peu désireux du bien; doué cependant de l'intelligence, mais ne sachant pas encore s'en servir.

A mesure que le temps marcha, l'intelligence de l'homme grandit et se développa.

Long-temps il s'avança d'un pas mal affermi sur la vaste plage de la vie, voyageur désolé, obligé de se tracer une route, sans but, sans direction et sans guide.

Long-temps il s'épuisa en efforts stériles et lutta, impuissant, contre son ignorance, saisissant l'erreur au lieu de la vérité, les ténèbres au lieu de la lumière, trompé dans ses espérances, et trouvant la désolation et la misère au moment où il croyait atteindre la joie et le bonheur.

Mais enfin, riche des souffrances de ses devanciers, éclairé de leurs essais et de leurs tentatives, il puisa son expérience dans les trésors du passé, et, triomphant des obstacles par des moyens nouveaux, évitant les écueils que les naufrages des autres lui avaient fait connaître, il arriva, constant et ferme, vers un but assuré.

Quel vaste pas l'humanité a fait depuis lors! A quel degré de civilisation n'est-elle pas parvenue! On est tout effrayé, et plus encore surpris et émerveillé, en contemplant le point de départ et le point d'arrivée.

L'humanité a marché, confiante et rassurée, à travers les oscillations des siècles, survivant à la tempête, impassible au milieu de mille morts, se jouant des débris et des ruines, toujours mourante, mais pourtant toujours immortelle, et sa marche sera incessante et progressive jusqu'à ce qu'enfin elle ait atteint le faîte de la perfection, et fait de toutes les erreurs, de tous les excès, de tous les préjugés et de tous les vices, une éternelle hécatombe.

A quoi sont dus tous ces avantages et tous ces prodiges? A la réflexion et à l'étude.

L'étude est donc le bien le plus précieux que la Providence ait envoyé à l'homme. C'est une mine féconde, inépuisable; c'est une source de consolations pour la douleur, de distraction pour l'ennui, de richesses pour le pauvre, d'émulation et de plaisir pour le riche, de passe-temps pour les uns, de gloire et d'orgueil pour les autres, d'intime satisfaction pour tous.

L'étude, c'est la vie, c'est l'être, c'est l'intelligence, c'est Dieu.

O vous que les passions déchirent, que la vengeance consume et dévore, vous que le bras du suicide va frapper, victimes criminelles, mais pardonnables, d'un fatalisme affreux, buvez à longs traits dans la coupe qu'elle vous présente, elle vous rappellera à la raison, à l'amitié, à la vie.

L'étude fait les hommes et les peuples; ils grandissent ou tombent, suivant que grandit ou décline chez eux l'amour de l'étude.

L'homme, elle le rend plus humain, plus équitable, plus modéré. Avec la réflexion, elle lui inocule la raison et la sagesse; elle le polit, le perfectionne et le moralise. C'est au point que l'amour de l'étude annonce en celui qui en est embrasé un cœur droit, une âme grande et noble, des sentiments d'honneur, une conscience pure. C'est au point que dire d'un homme qu'il aime l'étude, c'est presque dire qu'il est

généreux, tolérant, vertueux. C'est au point que ceux même qui ne s'y livrent pas, la respectent et l'aiment, de même que les méchants chérissent et admirent la vertu, qu'ils envient.

L'étude des événements et des choses apprend aussi aux peuples à renfermer leurs droits dans des limites sages; à n'être ni exagérés dans leurs prétentions, ni rampants dans la servitude; à demeurer constants dans leurs volontés modérées, impatients d'un joug qui les humilie, soumis aux restrictions que les droits de tous imposent dans un ordre légal aux droits de chacun, soumis, avec la conscience de leur dignité respectée, libres, mais sans excès, marchant vers une amélioration incessante, mais sans violence, sans commotions et sans désordres, toujours certains du sol sur lequel ils portent leurs pas, toujours heureux d'une conquête qui ne leur laisse ni regrets ni inquiétude.

Qui n'apprécie, mes frères, qui n'admire ses œuvres, ses bienfaits ineffables!

Contemplez comme elle est parvenue à traduire la pensée, à la matérialiser, pour ainsi dire, à la rendre durable, à la faire connaître en même temps dans mille contrées et à des milliers de personnes différentes, à nous donner, en un mot, l'imprimerie, ce chef-d'œuvre des inventions humaines, infaillible instrument de moralisation et de progrès.

La voyez-vous, architecte habile, assainir nos habitations, embellir nos cités, dresser, comme par magie, de magnifiques monuments, chercher sans cesse, inventer toujours des procédés, des mécanismes nouveaux; la voyez-vous, triomphant de la nature à force de persévérance, désarmer la nuit, éterniser la lumière, comme autrefois déjà son génie inventif, plus puissant, si j'ose le dire, que la puissance de Dieu, avait désarmé le tonnerre.

Voyez-la nous ouvrant des routes et des communications nouvelles, creusant des chemins à travers les entrailles de la terre, élevant les vallées, nivelant les montagnes, apposant chemins sur canaux, et canaux sur chemins, arrosant la terre de ces mille rivières improvisées, géant aux mille bras, remuant le sol, le cœur, l'intelligence, embrassant le monde de sa toute-puissance, agissant partout, influant sur tout, nécessaire à tout.

Quelles douces jouissances aussi ne procure-t-elle pas! Comme son culte est délicieux! Syrène enchanteresse, toujours elle charme et récompense, jamais elle ne désillusionne et ne trompe. Les tourments qu'elle donne se métamorphosent en plaisirs, ses fatigues, si on le veut, se changent en délassements.

Quelle joie intime il ressent, le poète, l'artiste, lorsque, contemplant son œuvre miraculeusement enfantée, il la voit, la revoit encore, et la trouve belle, grande et digne!

Comme il triomphe d'avance le grand capitaine, lorsque la veille ou le jour même d'une bataille apparaît soudain à son esprit, comme un éclair, le plan tout développé d'un mouvement stratégique qui va lui assurer la victoire, inspiration sublime, si elle n'était une pensée de guerre, et partant inhumaine!

Et le mathématicien, le chimiste, le physicien, quel saint enthousiasme ils souffrent, lorsque marchant à travers des sentiers inconnus, sondant les profondeurs de la science, s'appuyant sur ce qu'ils savent pour arriver à ce qu'ils entrevoient, à ce qu'ils pressentent, mais à ce qu'ils ne savent pas encore, ils parviennent enfin. après de longs travaux successivement mêlés de découragement et de nouveaux efforts, à conquérir une découverte utile à l'humanité.

Comme il est fier et heureux du bien qu'il fait, l'homme de lettres éclairé, qui châtie nos mœurs et nous plaît tout à la fois, qui nous raconte des histoires imaginées à plaisir, et qui pourtant sont vraies, qui se dévoile tout entier pour nous instruire, qui dit les choses gaies sérieusement, les choses sérieuses gaiement, toujours expansif, toujours bon, toujours moral, toujours homme de bien.

Et celui qui va chercher la science partout, qui, sacrifiant jeunesse, plaisirs, fortune, court dans les pays et chez les peuples éloignés puiser des connaissances sur leurs mœurs, leurs monuments, leurs antiquités, pour rapporter ces trésors à sa patrie, qu'il dise si ces conquêtes ne sont pas plus durables, si elles ne donnent pas plus de gloire, si elles ne sont pas plus utiles enfin que les conquêtes sanglantes que donne la victoire.

J'avais, moi, il y a déjà long-temps, de par le monde, un vieux maître, sévère mais bon, exigeant mais juste, sensible à mes progrès, encore plus, je crois, pour lui que pour moi, qui m'aimait et à qui, quoique écolier, je le rendais bien.

Il n'est plus; puisse-t-il entendre, comme il me l'a fait promettre, que je pense à lui, et que j'en parle en pleurant!

Il me disait souvent, d'une voix paternelle et qui va là, et je ne l'ai point oubliée, il me disait: « L'étude, mon ami, est ce qu'il y a de plus délicieux au monde; l'ambition, la gloire sont des mensonges dont on ne jouit jamais, les affections de famille sont souvent empoisonnées, l'amitié est trop souvent payée d'ingratitude, la bienfaisance même, ce doux entraînement d'une belle âme, est quelquefois mal placée, les plaisirs fatiguent, s'ils ne corrompent, et ne satisfont jamais le cœur; la fortune, les grandeurs, ne donnent qu'un éclat factice, une joie fugitive.

« L'étude, mon ami, n'a rien de ce faux prestige, tout en elle est bonheur, et bonheur sincère, sans regrets, sans remords; elle dédommage au centuple des fatigues qu'elle cause; chaque heure, chaque instant a son salaire; elle paie toujours comptant. »

Il me disait: « J'ai tout vu, moi que la terre va bientôt réunir à elle, moi à qui la Providence va redemander trop tôt le prêt qu'elle m'avait fait de la vie; j'ai tout vu, j'ai pu goûter au banquet de toutes jouissances d'ici-bas; eh bien! mes affections ont été brisées, mes triomphes n'ont duré qu'un jour, encore ont-ils été empoisonnés par l'envie; les grandeurs, la fortune ne m'ont jamais séduit, les plaisirs ont toujours laissé quelque vide dans mon cœur.

« Mais l'étude, l'étude seule, a rempli mon existence, elle a consolé toutes mes amertumes, cicatrisé toutes mes plaies; l'étude sera ma seule joie jusqu'à ma dernière heure, je ne compte plus que sur elle, et sur votre amitié aussi, n'est-ce pas, mon ami, sur votre amitié de jeune homme, pure, entière, et désintéressée, et sur un peu de votre souvenir pour votre vieux maître. »

Cet amour de l'étude je le comprenais à peine alors. Je croyais tout ce qu'il me disait, et pourtant je pensais qu'il y avait un peu d'entraînement d'enthousiasme dans ce vieillard vénéré. Je sens maintenant qu'il disait vrai. Je comprends son entraînement.

Vous le comprenez aussi, mes frères, vous qu'anime l'amour de la maçonnerie, cette sublime étude du cœur humain; vous qu'on voit toujours si studieux à guider vos frères, à les enseigner, à les chérir.

Vous le comprenez.

Mais, si vous en doutiez un instant, interrogez notre modèle à tous (1), notre ami à tous, celui en qui se résument l'amour de l'étude et toutes les vertus.

Il vous dira, avec son langage du cœur et son style virginal: « L'étude est l'amante la plus douce, la plus chère, la plus gracieuse, la plus fidèle. Elle m'a enivré de ses délices, elle m'a comblé de ses faveurs; je m'endors heureux de ses caresses; je me réveille plus heureux encore des charmes qu'elle va déployer pour moi. Les jours, les années, avec elle, fuient si vite... Avec elle ils sont toujours trop courts... »

Et nous aussi nous dirons à notre frère ce qu'il dit de l'étude, parce que nous l'aimons plus encore qu'il n'a aimé l'étude; ses jours, partagés entre elle et nous, seront toujours trop courts.

Voilà, mes frères, les jouissances, les avantages, les merveilles de l'étude. Jugez

(1) L'illustre frère Bouilly, représentant particulier du grand-maître.

par ce qu'elle a fait de ce qu'elle est appelée à faire encore.

Étudions donc les événements et les temps passés, pour apprendre ce qu'exige l'avenir, et ce qui peut le rendre meilleur.

Livrons-nous à l'étude des lettres, des sciences et des arts, parce qu'ils nous instruisent et servent au progrès social.

A l'étude des autres, pour que l'exemple de leurs belles actions, de leurs nobles sentiments, nous guide et nous électrise, et que la honte de leurs méfaits, si par malheur ils venaient à en commettre, nous corrige.

Livrons-nous à l'étude de nous-mêmes surtout, afin de nous tenir incessamment en garde contre nos faiblesses et nos erreurs, et d'être toujours tolérants, toujours sincères, toujours humains, toujours justes.

DESANLIS.

FÊTES MAÇONNIQUES

CÉLÉBRÉES A PARIS

PAR LES DEUX LOGES

D'ISIS-MONTYON ET DE LA CLÉMENTE-AMITIÉ.

Deux loges de l'orient de Paris ont donné, le mois dernier, un grand exemple à la maçonnerie française; espérons qu'elles auront de nombreux imitateurs.

Chacune a consacré aux dames une séance spéciale, et ces séances, à tous égards, méritent de fixer l'attention des hommes qui comptent pour quelque chose le désir de récompenser les actions honnêtes ou utiles et de faire aimer la vertu.

La première était une séance mi-partie profane et sacrée; elle a eu lieu dans le vaste local de la rue Montesquieu, le 12 décembre dernier; elle était présidée par le frère Chemin-Dupontès, 33e degré, officier du Grand-Orient de France et vénérable de la loge d'Isis-Montyon. Cette solennité, fondée depuis sept ans par le vénérable actuel de cette loge, réunissait près de onze cents personnes des deux sexes. Elle a été magnifique. Des morceaux de musique vocale et instrumentale y ont été exécutés. On y a vivement applaudi, entre autres artistes, la belle voix d'une demoiselle, dont nous regrettons de ne pouvoir donner le nom, et celle des chanteurs styriens, qui se font entendre depuis quelque temps déjà dans nos salons; puis un discours sur la solennité du jour et le mérite de ceux qu'allait couronner la loge a été prononcé par le président; une allocution sur la vertu a eu lieu de la part du frère Robert (du Var), et une autre par le frère Caille. La séance s'est terminée par la distribution de neuf médailles d'argent à divers lauréats que le président a en outre décorés chacun d'une couronne de roses. Ces médailles étaient d'un module moyen. La salle était décorée de drapeaux français et étrangers.

La seconde était une tenue d'adoption donnée par la loge chapitrale aréopagiste, française et écossaise, de la Clémente-Amitié, le 22 décembre. Elle était présidée par son vénérable, le frère L.-Th. Juge, 33e degré, membre du Grand-Orient de France, athirsatha du chapitre de la Clémente-Amitié. Elle a eu lieu au local trop resserré de la rue de Grenelle-St-Honoré, n° 45. Plus de neuf cents personnes des deux sexes s'y trouvaient réunies; l'exiguité du local n'avait pas permis d'en admettre un plus grand nombre. Cette fête avait été comme improvisée. En trois semaines tout avait été préparé. Le grand temple du rez-de-chaussée était magnifiquement tendu de draperies rouges et blanches, de guirlandes de fleurs, et d'un grand nombre d'étendards des loges de l'orient de Paris; un piédestal enveloppé de lauriers s'élevait au milieu de la salle; il était surmonté du buste de la sœur impératrice Joséphine. Les trois temples du premier étage servaient de salles d'attente. Le président a ouvert la séance par une prière au Grand-Architecte de l'Univers, puis il a procédé à l'initiation de trois dames aux trois premiers grades de la maçonnerie d'adoption. La réception a été calquée sur celle des hommes; les récipiendaires ont répondu verbale-

ment et par écrit à de nombreuses questions de morale et de philosophie, puis le vénérable a prononcé un discours sur l'émancipation des femmes, considérée, non pas dans le sens des saints-simoniens, mais dans celui d'une saine philosophie, l'émancipation intellectuelle. Avant ce discours, la loge avait entendu et couronné un éloge de la sœur impératrice Joséphine. Une couronne de laurier et une médaille d'argent avaient été remises à son auteur, le frère Raymond. Une dame, un excellent poète, Mlle Désirée Pacault, a embelli cette séance en y prononçant une brillante élégie sur les derniers instants du poète. Écoutés avec un religieux silence, ses beaux vers ont fait sur l'auditoire une vive impression et ont été couverts d'applaudissements, qui, pour être tout profanes, n'en étaient pas moins vivement sentis. Le président a ensuite fait connaître les motifs déterminants pour lesquels dix médailles de grand bronze allaient être délivrées à autant de personnes. Au fur et à mesure, cette remise a eu lieu, et avec chacune une couronne de laurier. Les intervalles entre les diverses phases de la séance ont été employés par une brillante colonne d'harmonie à l'exécution de divers morceaux de musique. Ces onze prix avaient été fondés par le frère L.-Th. Juge. Les médailles étaient d'un module de trente lignes de diamètre ; les coins en ont été gravés avec soin ; elles sont magnifiques ; nous les reproduirons par la gravure dans notre journal.

Un curieux incident a produit une vive sensation ; au moment où le vénérable couronnait le frère Desanlis, vénérable d'honneur de la loge, 33e degré, officier du Grand-Orient de France et grand-maître du conseil de Kadochs de la Clémente-Amitié, qu'un scrutin unanime appelait, peu de jours avant, à remplacer le frère Juge, qui achève sa troisième année de vénéralat, ce frère, répondant à l'allocution improvisée du frère Juge, lui plaça sur la tête la couronne dont il venait d'être décoré ; à cet instant l'autel fut ébranlé par un mouvement du frère Desanlis, les deux flambeaux placés dessus tombèrent. Le frère Juge, profitant de cet acc dent et faisant allusion à ces lumières éph mères qui s'éteignaient ainsi, compara, da une courte improvisation, les lumières éph mères de son vénéralat, s'éteignant le mên jour devant l'aurore naissante d'un vénéral plus brillant que le sien, et fit un appel v vement accueilli de tous, à l'espoir de vo la Clémente-Amitié se placer bientôt à la tê de la maçonnerie parisienne.

Nous le répétons, ce sont là de beau exemples donnés à la maçonnerie, et nou ne pouvons trop les préconiser à nos frère Ces fêtes ont pour action de faire mieu apprécier l'initiation secrète, de faire com prendre à tous la noble mission qu'elle s'e donnée, et de montrer à tous quels moyen ont les initiés pour la remplir dignement.

Au surplus, le journal *le Globe* au prochainement, sans doute, à revenir su ces deux solennités que quelques loges d Paris, dit-on, se proposent d'imiter. Peut être même, dans son prochain numéro livrera-t-il à ses lecteurs le programme d taillé d'une fête brillante qui serait donné au mois de mai prochain par le chapitr des roses-croix de la Clémente-Amitié, la vallée de Paris. Si nos prévisions n nous trompent pas, cette fête laisserait bie loin derrière elle les plus brillantes qui aien eu lieu depuis quinze ans. *Le Globe* se pro pose aussi de publier, s'il est possible, l procès-verbal de la dernière fête d'Isis-Mon tyon et celui de la Clémente-Amitié.

Au demeurant, nous croyons faire chos agréable à nos lecteurs que de leur donne par avance la belle élégie qu'a récité Mlle Désirée Pacault, à la tenue d'adoptio de la loge la Clémente-Amitié. Cette jeun poète se propose de publier un volume d poésies d'ici à peu de temps. Nous ne pou vons mieux faire que de le recommande par avance aux amateurs des bonnes chose et des bons vers.

J. de Saint-Estève.

La dernière heure du Poète.

ÉLÉGIE.

La coupe de ma vie est enfin épuisée ! ..
J'attends l'heure ! .. Elle vient, loin du monde et du bruit !...
Demain, lorsque le jour aura chassé la nuit
Et ramené l'aurore, — elle sera passée !...
Passée avec mon rêve ! — Ainsi la goutte d'eau
Qu'un souffle fait glisser d'une feuille légère,
Tombe seule et sans bruit, sous l'ombrage éphémère
Qui, pendant un soleil, lui servit de berceau !...

...Paix ! .. — Un oiseau de mort plane sur ma demeure !
...J'entends frémir son aile !.. — On dirait que ces lieux
Se remplissent de voix... et que mon luth me pleure.
De mes jeunes destins seraient-ce les adieux ?... —

Qu'est-ce donc que mourir ? — C'est oublier la vie,
Cette existence qu'on envie
Malgré ses amères douleurs !
C'est descendre pauvre, sans guide,
Dans ces lieux où l'âme réside
En espérant des jours meilleurs !...
— Demeures saintes, éternelles,
Qu'un ange couvre de ses ailes,
Immobiles comme le temps,
Toutes choses dont les mystères,
Objets de nos humbles prières,
Font pâlir le front des méchants
Qui craignent de trouver un juge
Dans ce ciel, immense refuge
Des afflictions d'ici-bas ;
Où chacun avec confiance
Place une larme, une espérance !
Et quand vient l'heure du trépas,
Où l'âme fidèle s'envole
En nous montrant ce qui console
D'un pénible et dernier adieu ;
Où, sous une forme divine,
Celui devant qui tout s'incline
Au poète révèle un Dieu !

— Le poète ? — Il ne vit qu'au milieu du silence ;
Nul être ne connait son obscure existence ;
Aux vains regards du monde il dérobe ses pas :
Cette foule qu'il fuit ne le comprendrait pas.
Comme un étranger, seul, il traverse la vie
En méprisant les biens qu'ici-bas l'homme envie,
Fatales voluptés qui ne durent qu'un jour !
La gloire, les plaisirs, sont des rêves d'amour !... —

— A la pâle clarté de ma lampe fidèle,
Dans un étroit réduit,
Où le temps me touchait à peine de son aile,
Je veillais loin du bruit !
Comme mon âme alors s'élançait tout entière
Vers ce bonheur mystérieux
Qu'elle avait rêvé dans les cieux.
Volupté d'ange, amour, ignoré de la terre !
...Comme mon front brûlait !...
Qu'ils étaient doux les mots qu'inventait ma tendresse !...
Pourtant... contre mon cœur plein d'une pure ivresse
Nul autre cœur ne s'appuyait !...

Mais, je laissais errer mollement ma pensée,
Tel qu'un enfant bercé sur le sein maternel ;
Par un songe divin mon âme caressée,
Goûtait les délices du ciel !... —

Ton souffle, aussi léger que le vol de l'abeille,
Ou celui du zéphyr quand il dort sur les fleurs,
De sa vague harmonie enivrait mon oreille
Et remplissait mon sein de suaves langueurs !...

— Puis, comme un jeune oiseau balancé dans l'espace,
Je jouissais !
Des vulgaires sentiers j'avais perdu la trace,
Et je disais :

« Quand tu veux imiter la brise qui soupire,
« Le doux balancement de la feuille des bois,
« Des échos de la nuit les gémissantes voix,
« Une larme, un baiser, — que je t'aime, ô ma lyre ! »

... O mes intimes chants d'amour !
Toi mon soleil, ma vie, âme de la nature !
Printemps que j'adorais, parfums, fraîche verdure,
Vais-je vous perdre sans retour ?

... Est-il un lieu respecté des orages,
Où croissent de plus beaux ombrages,
Où le ciel garde son azur,
Où les fleurs sont toujours nouvelles,
Les affections éternelles,
Et le flot toujours calme, pur ?

... De sa jeune saison voir renaître l'aurore !...
Sur la mousse des bois, rêver !... rêver encore !...
Voir à l'entour de soi des rameaux caressants
S'incliner, s'approcher, s'unir au gré des vents !...
Sentir une amoureuse haleine
Passer à travers ses cheveux !...
Entendre en sons harmonieux
Une voix répondre à la sienne !...
... S'envoler dans ce pur séjour
Où règne une immortelle flamme,
Objet de son unique amour !
... Comme deux tendres tourterelles,
Aux timides et blanches ailes,
Ne pas se séparer !...
... Se ravir !... s'admirer !...

... Se redire : je t'aime !...
Et..., dans l'amour extrême
De la divinité......
Puiser... la volupté !... !... !...

— N'écoutez plus... le poète repose !
Il dort de ce sommeil
Qui n'a pas ici de réveil.
Tel se perd le parfum quand s'incline la rose !

C'est maintenant un luth vide, silencieux,
Dont un souffle en passant a glacé le génie ;
La corde s'est brisée ; et sa pure harmonie
Est remontée aux cieux !

Désirée Pacault,

Membre de l'Athénée des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Paris ; de la Société d'Enseignement universel ; de l'Académie des Sciences de Vienne, et de celle des Lettres de Florence.

FONDATION

D'UN PRIX D'ÉLOQUENCE,

EN PROSE ET EN VERS,

A décerner tous les trois mois par le journal **le Globe.**

Jaloux de donner le plus d'intérêt possible au journal qu'il est appelé à rédiger, et désirant avant tout ne rien négliger de ce qui peut donner de l'émulation aux initiés, et lui assurer une bonne collaboration, le rédacteur en chef du *Globe* croit devoir fonder deux prix qui seront délivrés tous les trois mois aux meilleurs discours français, l'un en prose, l'autre en vers, sur les questions qu'il aura mises au concours, et qui seront annoncées à l'avance dans le journal.

Ces prix consisteront en une grande et superbe médaille de bronze, dont nous donnerons le dessin dans notre prochain numéro.

Les premières questions mises au concours sont celles-ci :

Pour la prose : « Quels sont les moyens pour les initiés de faire réaliser à l'initiation secrète tout le bien qu'elle se propose. »

Pour la poésie : « La philantropie et l beaux-arts au tombeau de la princesse Ma d'Orléans, duchesse de Wurtemberg. »

Les mémoires devront être adressés, fran de port, au rédacteur en chef, et lui parv nir, au plus tard, le 10 mars prochain. Ils seront pas signés, mais ils porteront en t une épigraphe répétée sur un billet cachet contenant à l'intérieur le nom et l'adre de l'auteur.

Après la fermeture du concours, un co seil, formé des rédacteurs habituels du jou nal, se réunira chez le rédacteur en ch pour décerner les prix.

Les médailles (module de 30 lignes) s ront délivrées dans le courant du mois su vant. Les pièces couronnées seront impr mées dans le *Globe*, qui se réserve expre sément le droit d'imprimer, en outre, en to ou en partie, les autres morceaux envoy au concours et qui n'auraient pas obte de prix.

Le numéro qui paraîtra en mars procha fera connaître les nouvelles questions pr posées.

L.-Th. J.

POMPE FUNÈBRE

CÉLÉBRÉE

PAR LA LOGE DES ARTS RÉUNIS,

A L'ORIENT DE ROUEN.

Le 20 novembre dernier a eu lieu da cette loge la cérémonie funèbre dont on v lire l'exposé (1).

Sur les sept heures du soir, le templ offrait l'aspect le plus imposant, le plus lu gubre, et le plus digne de la triste cérémoni

(1) A cette occasion, il n'est pas inutile de dire que to les ans, à pareille époque, cette cérémonie a lieu po honorer la mémoire et rendre les derniers honneurs à to les membres de la loge décédés dans l'année. Pour no qui, par hasard, avons assisté à cette réunion, no croyons devoir en donner le détail à nos lecteurs.

pour laquelle il était destiné. Toute la salle, tendue en noir, était éclairée par quelques lampes sépulcrales, qui jetaient une pâle clarté.

Le vénérable ayant annoncé que la sainteté de la cérémonie ne permettait pas de signes et d'acclamations bruyantes, les batteries voulues furent remplacées par des batteries de deuil et de regrets; ensuite, sur l'annonce faite par les frères experts que dans les parvis extérieurs du temple grand nombre de députations des loges sœurs, des oriénts de Rouen et autres, attendaient leur admission pour offrir également le tribut de leur vénération aux francs-maçons décédés. Le vénérable fit introduire les députations des loges de la Parfaite-Égalité, de la Sincère-Amitié, de la Persévérance couronnée, de la Constance éprouvée, et de la Vérité, qui, munies de leurs bannières recouvertes des insignes de deuil, vinrent se placer autour d'un majestueux et imposant catafalque, soigneusement gardé par des frères armés de glaives.

Après avoir de nouveau rappelé, par une touchante allocution, le but de la cérémonie, le frère Buisson, vénérable de cette loge, invita tous les membres présents à s'adjoindre à lui pour semer les fleurs de l'immortalité, de la reconnaissance et de l'amitié, sur les cendres des frères décédés. Le cortége se mit aussitôt en marche, précédé des maîtres de cérémonies, et fit trois fois le tour du catafalque en y semant des fleurs, et après avoir prononcé le dernier et éternel adieu, tous les frères reprirent, dans un religieux recueillement, leurs places respectives.

La parole fut ensuite accordée au frère Verdant, orateur de cette loge, qui, dans une brillante allocution, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, fit comprendre à tous « que la mort n'est point le néant, « qu'elle engendre la vie, que ce n'est qu'un « temps d'arrêt, une halte après une longue « carrière, où les principes conservateurs « puisent de nouvelles forces afin d'arriver « au but. »

Plusieurs frères prononcèrent également des discours; mais ceux qui nous ont le plus frappé, ou, du moins, qui nous ont paru se rattacher davantage aux principes de notre belle institution, sont, sans contredit, ceux des frères Bourlet de la Vallée et Lesage Gelée, qui, tous deux, sans vouloir rien ajouter aux éloges qu'on venait d'accorder aux frères décédés, s'attachèrent à démontrer à tout l'auditoire :

« Que le maçon qui a étudié la religion « naturelle, ses lois, ses principes, son vœu, « se soumet et espère en reconnaissant que « tout est destruction et renaissance, que le « présent n'existe que sur les ruines du « passé. »

A cet instant, le maître des cérémonies annonça la présence, dans la salle des Pas-Perdus, d'un grand nombre de dames de la ville de Rouen, qui demandaient à entendre l'éloge funèbre des frères, et à déposer, dans le tronc de bienfaisance, leur offrande pour les malheureux. Cette demande ayant été accordée, le vénérable fit fermer les travaux maçonniques, et accueillit toutes ces dames de la manière la plus affectueuse. Aussitôt une colonne d'harmonie, qui se trouvait placée au-dessus du vestibule de la salle, exécuta des airs analogues à la cérémonie, et quelques heures après, toute l'assemblée se retira dans le plus grand silence.

Auguste Isabelle.

RÉCOMPENSES PUBLIQUES

AUX ACTIONS D'ÉCLAT.

Dans l'exposé des principes qui doivent diriger la publication du *Globe*, nous avons dit que les bonnes actions qui viendraient à notre connaissance seraient par nous enregistrées avec soin, quelles que fussent les personnes auxquelles elles seraient dues, soit qu'elles fussent ou ne fussent pas initiées.

Nous sommes heureux d'avoir, dès notre premier numéro, à montrer à nos lecteurs

le soin que nous voulons apporter dans cette publication. C'est la marine française qui va nous fournir le premier exemple, et, avec elle, le monde profane.

Par décision du 24 décembre, le ministre de la marine et des colonies, sur la proposition du commissaire-général de la marine du Havre, a décerné diverses médailles d'honneur aux braves marins dont les noms suivent :

1° Au jeune Bouzard (Jean-Jacques), une médaille en or, pour avoir sauvé la vie à une malheureuse femme qui, de la jetée de Dieppe, était tombée à la mer. Une affreuse tempête régnait en ce moment, la mer était très-grosse, et un grand nombre de marins qui se trouvaient sur la jetée regardaient comme impossible de porter secours à cette malheureuse femme; mais le brave Bouzard, ne consultant que son humanité et son courage, se jeta à l'eau et parvint, non sans grande peine, à la saisir et la déposer sur le poulier à l'entrée du port. Ces sentiments d'humanité et de dévoûment courageux sont, du reste, héréditaires dans la famille Bouzard, et l'on voit sur la jetée de Dieppe une maison, bâtie aux frais de la ville, en reconnaissance de nombreux traits de courage, pour l'aïeul du jeune marin qui s'est distingué par le trait qui vient d'être rapporté.

2° Une médaille en or à chacun des sieurs Cauvin (Honoré-Marius) et Agratti (Evilis-Maximilien), le premier capitaine, et le second lieutenant du navire *la Minerve*, de Marseille; une médaille en argent à Claude Virgilet, quartier-maître de manœuvre, à Tropez; à Meifredy, matelot; à Jean-Joseph Castellan, matelot, et à Dominique Léo, matelot, composant l'équipage de ce même bâtiment. Ces braves navigateurs, au milieu d'une tempête, et malgré une mer affreuse, ont tout fait pour s'approcher d'un bâtiment danois naufragé entre deux eaux, et pour sauver sept marins qui se trouvaient, depuis quatre jours, réfugiés sur le seul mât que le navire eût conservé. Le capitaine et le maître du navire avaient malheureusement été déjà emportés par la mer, et le même sort était bientôt réservé a malheureux naufragés, épuisés de faim et fatigues, sans le secours qui leur fut appor avec bien de la peine, par le capitaine Ca vin et son équipage, et qui avait été ref par un navire qui avait passé près de là moment avant, mais qui apparemment av trouvé la tentative trop périlleuse.

3° Enfin, une médaille en argent et u gratification de 50 fr. à Jean-François A bert, matelot du quartier de Caen, qui, 11 novembre au soir, s'est précipité dans port de Dieppe, malgré l'obscurité, pour sa ver un matelot qui y était tombé. Cette a tion, déjà fort louable en elle-même, acqui un nouveau mérite, quand on considère q son auteur est le père de quatre enfants q sa perte aurait plongés dans la misère.

L.-Th. J.

DES PERSÉCUTIONS

ET ENCOURAGEMENTS SUCCESSIFS

A LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

Ce serait se tromper cruellement que croire que la franche-maçonnerie ait to jours été encouragée ainsi qu'elle mérita de l'être, et que des persécutions injuste quelquefois atroces, ne soient venues çà là affliger ses nombreux prosélytes.

Thory, dans son *Histoire de la fondati du Grand-Orient de France*, et dans le de xième volume de sa *Chronique de l'histoi de la Franche-Maçonnerie*, nous a co servé le texte authentique d'un assez gran nombre d'édits royaux, de jugements d tribunaux civils, et de condamnations apo toliques rendus ou prononcés depuis le con mencement du siècle dernier contre cet belle et immense association.

Ainsi, ce sont trois sentences de police d Châtelet de Paris, qui, le 14 septemb 1737, le 5 juin 1744, et le 28 juin 174 défendent ces réunions, sous peine de *con damnation à* 3,000 *livres d'amende et d*

ermeture, voire même de *murage des maisons où elles auraient lieu.*

C'est une ordonnance des états-généraux le Hollande qui les supprime en 1737.

C'est l'électeur Palatin qui publie un édit ontre eux dans la même année (1737).

Puis, c'est Gaston, dernier grand-duc de lorence de la maison de Médicis, qui imite ussi cet exemple.

C'est la bulle *in eminenti* fulminée par le ape Clément XII, le 4 des calendes de nai 1738, qui défend les réunions des *liberi nuratori* ou *francs-maçons,* sous peine, *our le fait seul d'y avoir concouru*, d'une *excommunication dont le pape se réserve seul le pouvoir d'absoudre le coupable, à moins, toutefois, qu'il ne soit à l'article de la mort.*

Vient ensuite Charles VI, empereur d'Allemagne, qui les bannit des Pays-Bas autrichiens, en 1738.

Puis, c'est un édit de publication de cette bulle dans lequel, en 1739, le cardinal Firrao ajoute encore aux peines qu'elle porte *celle de mort et la confiscation des biens irrémissiblement et sans espérance de grâce contre tout individu des quatre légations et du duche de Bénévent qui oserait se réunir ou s'agréger aux francs-maçons.*

Après le pape et son légat, vient le tour de la très-sainte inquisition romaine, à laquelle se révèle l'existence d'un petit livre bien innocent, intitulé : *Relation apologique et historique de la société des Francs-Maçons,* et qui s'empresse de le condamner, le 18 février 1737, *à être brûlé par la main du bourreau*, sur la place publique, devant l'église de Sainte-Marie sur Minerve.

Peu avant, et par édit du 21 octobre 1738, qui ne tarda pas à être rapporté, Frédéric Ier, roi de Suède, avait défendu les réunions maçonniques; exemple suivi l'année suivante par Auguste II, électeur de Saxe et roi de Pologne, l'année d'après (1740), par Philippe V, roi d'Espagne, et par le grand-maître de Malte, en 1741 et 1742.

Bientôt après, le 15 des calendes de juin 1751, c'était la nouvelle bulle *Providas Romanorum*, qui, fulminée par Benoît XIV, renouvelait les peines portées, treize ans auparavant, par Clément XII.

Enfin, et en 1791, c'est encore l'inquisition romaine qui se réveille, et condamne à mort un jongleur célèbre, *Cagliostro*, et frappe, avec lui, de réprobation un livre manuscrit sur la *Maçonnerie égyptienne*, dont cet imposteur se donnait pour l'inventeur, et dont il se disait le *grand-cophte* ou grand-maître.

Puis, à la suite de tous ces *matamores,* fauteurs d'obscurantisme, se traînent péniblement les infiniment petits qui, la croyant à toute extrémité sans doute, viennent aussi, après ces gens de paix et de tolérance, donner à cette pauvre maçonnerie le coup de pied de l'âne.....

C'est l'archevêque d'Avignon, Guyon de Crochans, qui la poursuit de son *excommunication*, le 22 juillet 1751, c'est Belzunce de Castelmoron, évêque de Marseille, qui déclare que c'est *pécher que d'être franc-maçon, et que lui seul et ses vicaires-généraux peuvent laver de ce crime ceux de ses diocésains qui se laisseraient entraîner.*

C'est, en 1745, une ordonnance de la république de Berne qui défend l'exercice de la franche-maçonnerie, *sous peine d'amende et de privation*, *pour les délinquants, de leurs charges, bénéfices et emplois.*

C'est Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, qui, en 1775 et en 1781, défend les réunions maçonniques, assimile l'exercice de la franche-maçonnerie au crime de *lèze-majesté*, et déclare les *francs-maçons perturbateurs du repos public et violateurs des droits de la souveraineté.*

En 1763, ce sont le bourguemestre et les magistrats de Dantzich, et en 1785, l'électeur Charles-Théodore de Bavière, qui se prononcent contre eux.

Puis, et de nos jours, c'est François Ier, empereur d'Allemagne, qui publie, le 23 avril 1801, une instruction contre les sociétés secrètes et y englobe la franche-maçonnerie; le 15 août 1814, c'est le pape Pie VII

qui fulmine de nouveau contre les francs-maçons; un mois après, le 25 septembre, vingt-cinq personnes sont arrêtées à Madrid et jetées dans les fers, comme suspectes de franche-maçonnerie, et de nos jours, pareil sort atteint encore, en 1827, les fondateurs d'une loge à Grenade, et sept personnes sont condamnées à mort, comme *véhémentement soupçonnées* d'y avoir concouru.

Enfin, et dans tous les temps, et dans tous les lieux, surtout en Espagne, à Goa et en Portugal, c'est l'inquisition qui appelle contre eux à son aide les persécutions et les supplices.

Mais après la pluie, dit-on, vient enfin le beau temps; après les persécutions sont venus, pour l'initiation maçonnique, les éloges et les encouragements de quelques princes et de quelques philosophes.

En 1738, alors que commençaient contre elle, en France, les persécutions et les tracasseries, François-Étienne de Lorraine, grand-duc de Florence, la prenait sous sa protection et concourait de sa personne à l'établissement de plusieurs loges dans ses états.

Le 20 juin 1740, Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, tenait aussi en personne une loge à Charlottembourg, et initiait aux mystères maçonniques le prince Guillaume de Prusse, son frère, le margrave Charles de Brandebourg, et le duc Frédéric-Guillaume de Hostein-Beck.

En 1771, Louis-Philippe-Joseph duc d'Orléans, alors duc de Chartres, acceptait la qualité de grand-maître de l'ordre maçonnique en France.

Le 16 juillet 1774, Frédéric, roi de Prusse, donnait des lettres-patentes en faveur des maçons.

En 1777, une délibération de la junte royale de Naples déclarait vexatoires et illégales les procédures intentées contre les francs-maçons de cette ville, et la reine Caroline obtenait le rapport de l'édit du roi qui supprimait leurs assemblées et obtenait qu'elles fussent de nouveau tolérées dans ce royaume.

Le 7 juin 1778, l'immortel auteur de la *Henriade*, Voltaire, recevait l'initiation maçonnique dans la loge des Neuf-Sœurs, à Paris.

Le 1er décembre 1785, Joseph II, empereur d'Allemagne, se déclarait favorable aux francs-maçons.

Douze ans plus tard, Washington acceptait la qualité de grand-maître des loges maçonniques de l'Amérique septentrionale (1797). A cette époque sommeillait déjà depuis quelque temps la loge des Neuf-Sœurs, dont nous avons déjà parlé, la loge des Neuf-Sœurs, qui avait compté dans son sein les Helvétius, les Voltaire, les Francklin, les Paul-Jones, les Delalande, les Cabanis, les Cailhava, les Cubières, les de Fontanes, les François de Neufchâteau, les Pastoret, les Lacépède, les Dupaty, les Guinguené, les Greuze, les Houdon, les Piccini, les Vernet, qui formaient alors l'élite de la société maçonnique, ainsi qu'ils l'étaient de la société civile et du monde savant.

En 1799, le parlement d'Angleterre rendant un bill contre les sociétés séditieuses, en excluait la franche-maçonnerie et ordonnait que les loges alors existantes seraient maintenues.

Le 28 septembre 1798, Charlier, ministre de la police générale en France, consulté par le commissaire de la république près le département du Nord, lui répond que les francs-maçons peuvent se réunir librement, pourvu que leurs sociétés ne dégénèrent pas en associations contraires à l'ordre public.

Le 31 juillet 1800, Frédéric-Guillaume, roi de Prusse, défend les sociétés secrètes, et approuve, par le même édit, les sociétés de francs-maçons.

Le 9 mars 1803, Gustave IV, roi de Suède, publie une ordonnance contre les sociétés secrètes, et fait une honorable exception en faveur des francs-maçons qui, dit-il dans son ordonnance, *sont sous notre protection immédiate*.

C'est à peu près vers cette époque aussi qu'Alexandre Ier, autocrate des Russies, se faisait initier, et relevait, dans ses états,

la franche-maçonnerie, contre laquelle, à l'exemple de Paul Ier, son père, il s'était prononcé quelques années auparavant.

Deux années après, un frère de Napoléon, Joseph, devenait grand-maître de la franche-maçonnerie en France; le prince Cambacérès lui était adjoint, et tous les hommes importants de l'époque recherchaient l'initiation maçonnique; puis, en 1809, un beau-frère de l'empereur, Joachim Murat, grand-duc de Berg, devenu roi de Naples, acceptait le titre de grand-maître des loges napolitaines.

Le 27 mai 1811, Charles XIII, roi de Suède, fondait, en l'honneur de la franche-maçonnerie, l'ordre civil qui porte son nom, érigeait l'un de ses grades en titre constitutif de noblesse, et ouvrait à ses initiés l'entrée de ses appartements.

L'année d'après, c'est son altesse royale le duc de Sussex qui succède, comme grand-maître, élu par la grande-loge d'Angleterre, à son altesse royale Georges, prince de Galles, qui, lui même, avait succédé, en 1791, dans ce titre, à son altesse royale Henri-Frédéric, duc de Cumberland.

Enfin, et tout récemment, la *Gazette officielle du Canada* publiait une ordonnance nouvelle qui, rangeant dans le cas de félonie l'acte de prestation de serment pour trahison et l'affiliation à une société secrète, en excepte cependant les francs-maçons dont les réunions sont formellement autorisées par cet acte.

L.-Th. J.

RÉCOMPENSES PUBLIQUES

AUX SERVICES RENDUS.

On écrit de Barcelonne que les négociants français établis dans cette ville viennent d'offrir à M. Gautier d'Arc, leur consul, une magnifique épée d'honneur en reconnaissance des nombreux services qu'il a rendus aux nationaux.

Ce fonctionnaire, qui est justement estimé de ses administrés, avait conçu, en outre, dès 1829, un vaste plan de communication entre l'Amérique et la ligne du Levant, en passant par Marseille; il paraît qu'il va être mis à exécution.

Dans l'hypothèse que M. Gautier d'Arc établit, un steamer de la force de deux cents chevaux partirait le 1er de chaque mois pour Barcelonne, Cadix, les Canaries, la Martinique et Cuba, pour revenir par les Bermudes et les Açores. La dépense du voyage serait à peine de 25,000 fr., et c'est le frêt que font ordinairement les steamers de Marseille à Cadix. Tout le reste serait donc un bénéfice net, et permettrait à Marseille d'établir une lutte avantageuse pour contrebalancer le service de Liverpool à New-York.

La famille de cet agent diplomatique porte un nom cher à la patrie, puisque c'est d'elle qu'est sortie l'héroïne d'Orléans. Nous allons devoir à un autre de ses membres un puissant moyen d'améliorations pour nos relations commerciales. Si c'est honneur à qui, dans la guerre, a sauvé sa patrie de l'invasion étrangère, c'est honneur à celui qui, dans la paix, sait ajouter encore à sa prospérité.

L.-Th. J.

CONSEIL DES KADOCHS

DE LA CLÉMENTE-AMITIÉ.

Le lundi 14 de ce mois, le conseil des kadochs de la Clémente-Amitié a donné un brillant banquet à son illustre grand-maître, le très-cher frère Desanlis, 33e degré. Une franche gaîté a présidé sans cesse à ce banquet. Des rondes de table, des couplets et des cantiques maçonniques y ont été chantés. Il serait difficile de dire l'union et l'enthousiasme qui régnaient dans cette réunion. On voyait bien que c'était là la fête de la vraie et sincère amitié et de la fraternité. Le frère Desanlis y a reçu une preuve éclatante de la haute estime dont il jouit près de ses frères.

L.-Th. J.

SOCIÉTÉ PHILOSOPHIQUE

DE PARIS.

Homme de l'initiation, dévoué par principes et par convictions à toutes les institutions qui ont pour mobile le développement intellectuel des masses et la marche progressive des lumières, nous nous faisons un devoir d'appeler l'attention générale sur une association vraiment utile, qui, sous le titre de *Société philosophique*, vient de se fonder à Paris. Elle promet un long avenir. M. le comte de Lasteyrie en est le président; M. Bailleul fils a été élu secrétaire.

La Société philosophique a pour but de former un centre auquel se réunissent les hommes qui se livrent à l'étude des sciences morales et historiques, ainsi qu'à la littérature et aux beaux-arts, soit dans la capitale, soit dans les départements et à l'étranger. La pensée de sa création est de faire, pour ces quatre branches des connaissances humaines, ce que la Société philomathique a déjà tenté avec tant d'illustration pour les sciences exactes, et de compléter ainsi le cercle du développement intellectuel de l'homme. Elle a adopté naturellement, pour former ses quatre classes, la même division que l'Institut.

La Société se propose de recueillir, non-seulement les travaux de ses membres, mais aussi ceux des particuliers et ceux des sociétés françaises et étrangères, afin de leur donner de la publicité; de publier, dans ce but, un journal; de proposer des prix et distribuer des médailles; de publier, avec le concours de ses membres, les ouvrages qu'elle juge utiles aux progrès de la science; de provoquer enfin la traduction de ceux qui méritent d'être généralement connus en France. Avec un pareil programme, elle doit, nous le pensons, rendre d'importants services aux lettres. Aussi des noms qui ont depuis long-temps conquis l'estime publique se sont associés avec empressement aux premiers éléments de sa création.

Les hommes de lettres et les savants qui voudraient faire valoir leurs titres à devenir membres de la Société philosophique, peuvent s'adresser au siége de ses réunions, rue Taranne, 12, où M. Cassin leur donnera les communications qu'ils pourront désirer.

C'est en favorisant de semblables institutions que la franche-maçonnerie et les ordres nombreux qui se proposent pour but le bien de tous et de chacun prouveront qu'ils savent comprendre leur mission, et qu'ils ne négligent rien pour la remplir.

L.-Th. J.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE FRÈRE PINCHON,

DANS LA LOGE DE LA CLÉMENTE-AMITIÉ,

Peu après son initiation au grade d'apprenti.

Mes Frères,

Il y aurait de la présomption à moi, faible apprenti, d'élever la voix dans cet atelier, si je ne comptais sur votre indulgence et celle de mes frères.

Ma planche ne sera qu'une ébauche; animé du désir de connaître la lumière, j'ai le noble orgueil d'espérer, avec votre secours, d'atteindre aux dignités de notre ordre, non pas dans l'intention de me croire supérieur, car dans mon cœur l'égalité entre frères est le principe le plus beau de la franche-maçonnerie, mais pour être à même de faire le plus de bien possible.

Je vous l'ai dit, respectable vénérable, je l'ai écrit comme l'expression de ma dernière pensée :

Le devoir de l'homme envers son semblable est de lui faire du bien quand même.

Permettez-moi, mes frères, de développer cette maxime que ne doit jamais oublier

l'homme dans la vie, et, à plus forte raison, le bon maçon.

Quand le Grand-Architecte de l'Univers créa l'homme, il lui donna la raison, et cette raison, le plus grand bienfait de l'humanité, lui dit : Ne fais aux autres que ce que tu voudrais qu'ils te fissent. Dans cette pensée naturelle, il y a encore de l'égoïsme, car le bien que fait l'homme, il le fait pour lui-même.

Lorsque les sociétés se formèrent, l'éducation vint polir ce diamant brut, et l'homme vertueux sentit qu'il devait faire le bien quand même.

De là, des associations d'hommes vertueux ont marqué leur passage sur la terre, et le bien, dégagé de tout intérêt, a été fait.

La franche-maçonnerie, arbre antique dont les racines se perdent dans la nuit des temps, a répandu ses rameaux partout; et partout l'homme assez heureux pour être initié à ses respectables mystères a épuré son âme au foyer de l'amitié.

Amitié! vertu des vertus! passion sublime! religion du juste! tu dis à l'homme :

Ton semblable, c'est ton frère ; tu lui dois tout; s'il est méchant, sois bon, fais-lui du bien quand même, et ne cherche la récompense que dans ton cœur.

Oui, mes frères, telle a toujours été ma pensée; mais combien elle m'est plus sacrée depuis que j'appartiens à la franche-maçonnerie.

Quoi de plus beau que ce vaste réseau d'amitié qui embrasse l'univers !

Quoi de plus sacré que cette noble émulation de tout bon frère, pour arriver à faire le bien !

Soulager le malheur, consoler l'affligé, sans distinction aucune, voilà la profession de foi de tout maçon ; ajoutons-y, faire le bien quand même. Ne l'oublions jamais, mes frères; et pour nous le rappeler, ayons sans cesse présente la conduite de nos respectables dignitaires.

Mes frères, un maçon ne doit avoir de fiel pour personne, son âme doit s'ouvrir à toutes les passions nobles, et si parfois dans la vie il rencontre des méchants, c'est par l'exemple des vertus qu'il doit les ramener au bien ; s'il n'y parvient pas, il ne doit que les plaindre et leur tendre toujours une main secourable, parce que ces méchants sont ses semblables, et font partie du grand tout créé par Dieu.

Si l'apprenti a, par malheur, émis une opinion fausse, il est tout prêt, mes frères, à se rendre à vos avis; il les réclame en grâce, et sera toujours heureux d'en profiter, et honoré de les recevoir.

PINCHON.

DU DUEL

CHEZ LES ANCIENS ET LES MODERNES;

Discours prononcé au banquet de la loge de la Clémente-Amitié, orient de Paris, le 15 janvier 1839, par le frère Pinchon, 3e degré, membre actif de cette loge.

« Celui qui va se battre de gaîté de cœur,
« n'est à mes yeux qu'une bête féroce
« qui s'efforce d'en déchirer une autre. »
J.-J. ROUSSEAU.

Mes Frères,

Dans ces temps reculés où la seule vertu était celle des armes, le duel fut un culte, c'était le jugement de Dieu !

Bien affreux était ce jugement, car l'innocent pouvait succomber sous la force brutale, et sa mémoire être flétrie.

C'était bien horrible, sans doute; mais dans ces combats de nos pères, il y avait la foi, et si la barbarie les avait consacrés, c'était au moins la religion du temps.

Aujourd'hui, grâce à notre civilisation, cette plaie de l'humanité devrait être cicatrisée ; malheureusement elle saigne toujours, et elle est plus affreuse à mes yeux, car aucun cercle de divinité ne l'entoure de son auréole.

Nous, mes frères, dont le culte est l'amour de nos semblables, nous dirons que le duel n'est qu'un assassinat où, malheureusement

trop souvent, l'homme de bien succombe sous le fer ou la balle d'un spadassin.

Depuis que notre liberté est régénérée, deux grands citoyens sont tombés trop tôt pour la patrie, Dulong et Carrel. Dormez en paix, ombres vénérées, l'opinion publique a flétri vos tueurs.

Ne vous semble-t-il pas, mes frères, que celui qui a tué son semblable, nouveau Caïn, n'a plus de repos ; pour lui, des nuits sans sommeil, des jours sans joie, et le sacré foyer de la famille un asile inutile contre ses remords !

Il est, dit-on, des outrages qu'on ne peut laver que dans le sang. Non, mes frères, non!

Le Grand-Architecte de l'Univers, en nous défendant de disposer de nous-mêmes, a dit: « Tu ne tueras pas! »

Ce principe d'amour et de justice qu'il a gravé dans nos cœurs : *Ne fais aux autres que ce que tu voudrais qu'ils te fissent* ; n'est-il pas l'arrêt de réprobation de tout duelliste.

N'avons-nous pas des tribunaux protecteurs-nés des bons ; à leurs barres, il n'est pas d'outrage sans réparation.

Laissons aux profanes de ce monde la croyance d'une lâcheté dans le refus d'un duel, et ne laissons pas nos existences à la merci de fanfarons et d'assassins brevetés.

Nous, mes frères, hommes de bien, et qui avons horreur du sang, propageons partout ces maximes, essayons, et par nos discours et par nos exemples, d'extirper ce cancer de l'humanité ; notre ordre, qui a déjà rendu tant de services, en comptera un de plus.

N'attendons rien de la loi contre cet usage barbare, né avec la société, et qui peut-être ne finira qu'avec elle.

Sous tous les gouvernements, le duel a été frappé par la loi, mais jamais elle n'a pu l'atteindre.

Plus elle a été sévère, moins elle a produit de résultat, et je n'irai pas vous citer des exemples anciens, un tout récent est sous nos yeux.

Il y a quelques mois, le roi de Naples a voulu proscrire le duel dans ses états, il l'a frappé des galères et de la mort ; le lendemain, un duel avait lieu dans une des rues de sa capitale.

Notre espèce est ainsi conçue, tout ce qui est défendu lui plaît ; il semble que l'esprit de contradiction soit inoculé dans le sang.

Eh bien ! mes frères, ce que la loi ne peut faire, que la morale l'essaie ; ce n'est pas par les châtiments qu'on rend l'homme meilleur, c'est par l'exemple des vertus qu'on peut espérer d'y atteindre.

Que notre ordre, dont l'unique principe est de pratiquer et de prêcher la vertu, redouble d'efforts ; frappons sans cesse sur ce faux point d'honneur, et si nous ne parvenons à le détruire dans le monde profane, qu'au moins entre nous il n'y ait jamais qu'un combat, dont le plus vertueux sortira vainqueur, celui de nous aimer et de nous soutenir dans l'adversité !

PINCHON.

POÉSIES.

Notre premier numéro est pour nous comme un coup d'essai. Nous avons donc pensé qu'il devait être tout entier une sorte de *specimen* de ce que doivent être les autres. La prose n'a pas seule le droit d'envahir nos colonnes ; si douce à l'âme, si fertile en grandes choses, la poésie y occupera aussi un rang honorable. Chaque livraison contiendra donc quelques pièces de vers. Quelques auteurs connus nous ont promis leur coopération ; de ce nombre, le frère Destigny, auteur de la *Némésis incorruptible*.

Nous voulons aujourd'hui donner à nos lecteurs une cantate, dont ils nous sauront gré, bien qu'elle ait été imprimée ; elle est du frère Bazot, ancien officier du Grand-Orient de France, et ancien convive des Soupers de Momus.

Cette cantate est une heureuse application de l'art de faire les vers à la franche-maçonnerie.

Pureté dans la diction, harmonie dans le

vers, noblesse dans le style, philosophie dans la pensée, morale sublime, c'est ce que nos lecteurs ne manqueront pas d'y trouver. Elle fait partie d'un charmant recueil imprimé l'an dernier par son auteur, sous le titre bien modeste de *Chansons maçonniques*, 1 vol. in-18 de 244 pages.

On y rencontre en foule des pièces de vers qui mériteraient mieux pour nous le titre d'*Odes sacrées* que celui de *Chansons*, et si quelques-unes sont peut-être un peu légères, celles-ci sont en si petit nombre et si habilement tracées qu'elles passent facilement sous l'égide de celles qui les accompagnent.

L'édition, au surplus, est à peu près épuisée; l'auteur se propose de faire paraître bientôt une suite à son chansonnier. Pour nous, nous désirerions qu'il réimprimât en même temps celles-ci, mais il n'y paraît pas disposé. C'est donc un motif pour ceux de nos frères qui désirent les avoir de se hâter avant que l'édition soit totalement enlevée (1). Nous donnerons dans nos livraisons suivantes quelques-unes des chansons encore inédites que le frère Bazot a bien voulu mettre à notre disposition.

L.-Th. J.

La Maçonnerie.

Air : *Ermite, bon ermite.*

Douce philantropie,
Aux plus saintes ardeurs;
Docte philosophie,
Partage des grands cœurs;
Vous conçûtes ensemble,
Pour le bien des humains,
Le maçonnique temple
Qu'ont élevé nos mains.

Noble maçonnerie!
Objet des plus beaux vœux,
Par toi, toute la vie,
Maçonnerie!
Les hommes sont heureux.

A ton culte fidèle,
Tes sectateurs soumis,
Répandent avec zèle
Les biens que tu promis.
Chacun, par sa parole,
Par ses œuvres, toujours,
Ou soutient, ou console,
Ou donne des secours.

Noble maçonnerie!
Objet des plus beaux vœux,
Par toi, toute la vie,
Maçonnerie!
Les hommes sont heureux.

Aux lieux où la misère
Établit ses douleurs,
On rencontre un bon frère
Qui vient sécher des pleurs.
Par des bienfaits propices,
Et par des soins sacrés,
Les coups, les injustices
Du sort sont réparés.

Noble maçonnerie,
Objet des plus beaux vœux,
Par toi, toute la vie,
Maçonnerie!
Les hommes sont heureux.

Est-il d'autres victimes
Des destins d'ici-bas?
Nos principes sublimes
Ne leur manqueront pas.
Elles ont dans nos loges
Un généreux abri,
Souvent de doux éloges,
Et sans cesse un appui.

Noble maçonnerie!
Objet des plus beaux vœux,
Par toi, toute la vie,
Maçonnerie!
Les hommes sont heureux.

Une amitié sincère
Unit tous les maçons;
Elle n'a rien d'austère;
Simples sont ses leçons.
Aucun frère estimable
Jamais n'a regretté
Le lien si durable
De la fraternité.

Noble maçonnerie!
Objet des plus beaux vœux,
Par toi, toute la vie,
Maçonnerie!
Les hommes sont heureux.

Bazot.

---

(1) Les chansons du frère Bazot se trouvent à Paris, au secrétariat du Grand-Orient de France.

Le Mauvais Riche.

Enfant gâté de l'aveugle Fortune,
Tu crois jouir de ces biens pour toujours ;
Du malheureux la plainte t'importune,
Ton cœur se ferme à ses tristes discours !

Riche imprudent, va, ton cœur est de glace.
Tu ne connus jamais la charité ;
Mais songe-s-y, dans ce monde tout passe !
Riche imprudent, songe à l'éternité !...

Vois ce vieillard... Quand ta valse légère
Fuit, tourbillonne au soleil des flambeaux,
Il meurt de faim... L'hiver et la misère
Gercent ses bras sous la bure en lambeaux...

Riche imprudent, va, ton cœur est de glace,
Tu ne connus jamais la charité ;
Mais songe-s-y, dans ce monde tout passe !
Riche imprudent, songe à l'éternité !...

Ce pauvre enfant, assis sur une tombe,
Ouvre à l'aumône une tremblante main,
Et de tes doigts pas un denier ne tombe !...
Sa mère est morte... il sera mort demain !

Riche imprudent, va, ton cœur est de glace,
Tu ne connus jamais la charité ;
Mais songe-s-y, dans ce monde tout passe !
Riche imprudent, songe à l'éternité !...

Toi, comme lui, des mains de la Nature,
Es tombé nu malgré ton sot orgueil.....
Entre vous deux un jour la sépulture
Laissera-t-elle un débris de cercueil ?

Riche imprudent, va, ton cœur est de glace,
Tu ne connus jamais la charité ;
Mais songe-s-y, dans ce monde tout passe !
Riche imprudent, songe à l'éternité !..

J.-F. Destigny.

(Extrait de la *Némésis incorruptible.*)

ÉLECTION

D'UN GRAND-MAITRE DANS L'ORDRE DU TEMPLE.

ET RECONSTITUTION DE CET ORDRE.

Depuis la mort de son grand-maître, qui a eu lieu l'année dernière, l'ordre du Temple, divisé dès long-temps déjà en deux fractions, est actuellement en complète réorganisation. L'une des deux, impuissante et stérile en ses efforts, se traîne à grand'peine, fulmine contre ses adversaires, s'organise difficilement, et ne paraît pas devoir s'élever beaucoup. Elle s'est placée sous le patronage d'un Anglais, et s'est réunie aux partisans de cette religion bâtarde que nous avons vue se dresser sur les tréteaux de la Cour des Miracles, il y a quelques années, sous le nom de *Johannisme*, religion mort-née, que le ridicule a tuée comme il avait tué déjà le saint-simonisme. L'autre s'est recrutée de noms honorables, et en grand nombre, et procède au relèvement du beaucéant, en créant des institutions durables, utiles et honorables. De ce nombre, la formation d'une société philantropique, dans laquelle les malades trouveront, à titre gratuit, les soins assidus de médecins éclairés, et les plaideurs, des conseils pour leurs intérêts pécuniaires. Celle-ci, dont nous aurons occasion de faire connaître les travaux, compte dans son sein des hommes appartenant à l'élite de la société ; elle vient de se donner pour grand-maître le duc de Montmorency.

L.-Th. J.

FAITS DIVERS.

Au nombre des personnes dont la philantropie est sans cesse à contribution, nous croyons devoir citer avec juste raison un homme d'un bien grand mérite, M. Coujon de Beauvivier, médecin à la Villette, près Paris, qui, depuis nombre d'années, y exerce cette honorable profession avec un si grand désintéressement, que nous savons de bonne part que près de 30,000 fr. ont été par lui semés çà et là pour les besoins de la classe indigente, et conséquemment des malades qu'il a toujours traités gratuitement.

Nous ne connaissons pas ses talents comme médecin, nous devons lui en supposer de

bien grands pour que des habitants de la Villette lui aient offert un superbe feu d'artifice en témoignage de l'éminent service qu'il rend à la société.

— Fidèles à notre profession de foi, pour enregistrer autant qu'il dépendra de nous les actes des hommes bienfaisants, nous faisons connaître à nos lecteurs le fait suivant :

Le 1er décembre dernier, M. Sper, capitaine du *Chaland de Pontoise*, a été sauvé par le courageux dévoûment du nommé David Guérad, dit Hallot, marinier à Poses, près Pont-de-l'Arche (Eure).

C'est la septième personne qui est sauvée par ce brave homme, qui n'a jamais voulu recevoir aucune récompense de ceux dont il avait conservé les jours. La commune de la Villette lui décerna l'année dernière une médaille d'honneur, pour avoir retiré du bassin de ce lieu deux personnes vivantes. Dans cette occasion, il aurait été privé de l'ouïe sans les prompts secours que lui donna gratuitement un médecin de cette commune, M. Coujon de Beauvivier, touché de ce noble dévoûment.

— La Loge des Neuf-Sœurs, orient de Paris, a décerné une médaille grand module à son vénérable d'honneur le frère Delagrange, l'un des doyens de la maçonnerie, comme marque de sa haute estime et de sa vive affection.

— La loge des Sept-Écossais réunis, orient de Paris, voulant récompenser le frère Vassal, son vénérable, des services qu'il lui a rendus et du zèle qu'il apporte à la prospérité et à l'éclat de cet atelier, lui a, dans sa dernière fête d'ordre, décerné une médaille en or; cette récompense fait également honneur aux frères qui l'ont accordée et à celui qui l'a reçue.

— Nous apprenons avec plaisir le nouvel essor que prend la maçonnerie en France. Un grand nombre de loges depuis long-temps en sommeil se réorganisent. D'autres introduisent dans leur sein des améliorations auxquelles nous applaudissons.

— La loge chapitrale écossaise des Amis bienfaisants et des Imitateurs d'Osiris réunis, à l'orient de Paris, célèbrera sa fête d'ordre vendredi prochain. Nous aurons à rendre compte de cette cérémonie, qui paraît devoir être intéressante, car si nous sommes bien informés, grand nombre de médailles en argent doivent être décernées à ceux des membres de cet atelier qui, dans le courant de l'année maçonnique, se sont fait remarquer par leur zèle à venir partager les travaux de la loge, ou qui par leur conduite ont mérité de les recevoir.

Il est bon de remarquer que cet atelier est un des plus nombreux du rit français, puisque le nombre des membres actifs s'élève à plus de deux cents, et nous ne pouvons qu'applaudir à la bonne harmonie que nous avons toujours vu régner dans ce temple chaque fois que nous y avons été admis.

— Quelques loges des départements, et spécialement deux loges de l'orient de Lyon, donnent, en ce moment, d'utiles exemples à suivre. Nous rendrons compte de leurs efforts, et nous invitons toutes les loges à nous communiquer tout ce qu'elles auraient conçu et exécuté de bien et d'utile pour l'ordre.

— L'épouse du général Xaintraille, revêtue d'un costume militaire, a rempli, près de son mari, les fonctions d'aide-de-camp. S'étant distinguée dans quelques faits d'armes, et surtout par un trait d'humanité remarquable, cette femme extraordinaire fut confirmée par le premier consul dans les fonctions qu'elle-même s'était données, et obtint de lui un brevet de chef d'escadron.

La loge des Frères-Artistes, dans laquelle se trouvaient plusieurs officiers, ayant indiqué une fête d'adoption, s'était réunie en travaux d'hommes avant d'ouvrir les barrières du jardin d'Eden. On prévient le vénérable qu'un officier supérieur en grande tenue se présente pour prendre

part à la fête qui a été indiquée. On fait demander à cet officier s'il est porteur d'un diplôme, en l'invitant à le remettre. On apporte cette pièce au vénérable (le frère Cuvelier), qui, surpris de reconnaître un brevet d'aide-de-camp au grade de chef d'escadron, au nom de Mme Xaintraille, se rappelle qu'effectivemeut cette dame a mérité, par sa bravoure et son héroïsme, le titre extraordinaire qu'elle porte. Il ne doute plus que ce ne soit elle-même qui se trouve dans le salon des Pas-Perdus. Il conçoit alors l'idée de la faire initier au grade d'apprenti maçon. Il pérore en conséquence l'atelier, en faisant remarquer que si le premier consul a trouvé dans la conduite héroïque de cette femme des motifs suffisants pour autoriser le déguisement de son sexe, la loge ne pourra être blâmée pour imiter un tel exemple. Les rigoristes s'y opposent, et craignent les foudres du Grand-Orient. Un nouvel élan d'éloquenee du vénérable entraîne une partie des opposants, et ceux-ci, secondant les efforts de leur chef, emportent la loge, qui décide que l'aide-de-camp recevra, sur-le-champ, l'initiation, comme s'il appartenait au sexe des maçons. Des commissaires sages et prudents sont chargés de préparer la récipiendiaire en l'informant de la très-haute faveur qui lui est accordée; puis on improvise sa réception, en se conformant au rituel, et en abrégeant toutes les cérémonies qui peuvent l'être.

La loge ayant ouvert ensuite ses travaux de l'adoption, a vu siéger sur ses climats le nouveau frère qu'elle venait de se donner.

C'était le frère Cuvelier de Trie, vénérable de la loge, qui faisait cette réception.

(*Extrait des Mémoires demeurés manuscrits d'un ancien officier du Grand-Orient de France.*)

DU COMPAGNONNAGE.

Si les sociétés secrètes ont leurs avantages, il faut le reconnaître, il en est qui ont aussi bien des abus, et qui renferment encore des idées absurdes et anti-sociales. Personne, en effet, ne conteste les immenses bienfaits que produisent ces sociétés entre ouvriers, connues sous le nom de sociétés de compagnonnage. S'entr'aider les uns les autres, se secourir dans le besoin, se donner enfin toutes les preuves de cette amitié et de cette bienveillance qui doivent unir tous les hommes, mais qui doivent resserrer encore davantage entre eux ceux qu'une même éducation, une même position, un même état rapprochent déjà, est assurément une belle chose à laquelle nous ne pouvons qu'applaudir, et que nous nous faisons un devoir d'encourager; mais à côté de cela, pourquoi ces haines, ces jalousies entre des ouvriers de professions différentes, et aussi de la même profession? Pourquoi cette loi, cette coutume barbare, qui existe malheureusement encore, et qui veut que lorsqu'un ouvrier ne répond pas au mot d'ordre qui lui est donné, à l'appel qui lui est fait, il soit à l'instant même traité en ennemi, et obligé de répondre par la force aux actes de la plus repoussante brutalité. On ne comprend guère comment il se fait que des idées de bienveillance et d'inimitié puissent naître du même principe, qu'une société qui prêche à tous ses membres de se secourir, de s'entr'aider et de s'aimer, ne leur prêche pas aussi, sinon d'aimer et de secourir les autres, au moins de les respecter et de les tolérer. Nous aimons à penser qu'il n'y a que le bien dans les principes de ces sociétés, que le mal en est repoussé, et que c'est une violation des règles et des lois imposées à tous. Nous ne pouvons nous empêcher cependant de dire que les actes de violence commis par des ouvriers sur des ouvriers, et pour les causes dont nous venons de parler, jettent sur ces sociétés et sur leurs membres une défaveur

fâcheuse; qu'il est honteux de voir ces actes se renouveler encore souvent dans les cités populeuses, et dans les voyages. Nous serions heureux d'apprendre que ces actes, dignes en vérité des temps de barbarie, disparaissent à toujours. Nos efforts tendront à en faire sentir la honte et la déraison, et nous ne nous lasserons jamais de dire aux ouvriers. « Respectez-vous les uns les autres, protégez-vous, si vous voulez qu'on vous respecte et qu'on vous protège ! »

NOUVELLE SCIENTIFIQUE.

ENLÈVEMENT D'UN ENFANT

PAR UN AIGLE ROYAL.

On lit le fait suivant dans le nouveau journal qui vient de paraître à Paris, sous le titre de *Chronique scientifique* :

On sait que depuis long-temps les grands oiseaux de proie qui vivent au milieu des Alpes sont accusés par les habitants de ces contrées d'enlever des agneaux, des chèvres et même des enfants. Beaucoup de faits se trouvent rapportés par différents auteurs, et la tradition en a conservé un assez grand nombre. L'oiseau généralement signalé comme le plus féroce et le plus dangereux est le vautour barbu (*Gypaëtus barbatus*, Cuv.), désigné par les Allemands sous le nom de *Vautour des agneaux* (*Lœmmer Gayer*). Plusieurs savants ont douté que cet oiseau, malgré sa grosseur, la longueur de ses ailes et la puissance de son bec, eût assez de force pour enlever une chèvre ou un enfant. Ses jambes et ses serres leur paraissaient trop faibles. Quelques ornithologistes soupçonnaient depuis long-temps l'*Aigle impérial* (*Falo imperialis*, Temm.) et l'*Aigle royal commun* (*Falco fulvus*, Temm.). Ces deux oiseaux présentent des jambes très-fortes, armées de griffes bien crochues et bien tranchantes. La taille des aigles, cependant, était loin de paraître suffisante pour qu'il fût possible à ces oiseaux de soutenir en l'air un corps du volume ou du poids d'une chèvre.

Voici un fait qui s'est passé en Suisse, le 18 juin dernier; ce fait semble, au premier abord, incroyable, mais il se trouve parfaitement constaté par le témoignage du professeur Schluz, ornithologiste distingué de Zurich, qui l'a communiqué à M. Moquin-Tandon, professeur de la faculté des Sciences de Toulouse.

Deux enfants, Marie Delex, âgée de cinq ans, et Marie Lombard, âgée de trois ans, jouaient ensemble dans les rochers d'Alesse (canton de Valais), lorsqu'un aigle royal se précipita sur Marie Delex et l'enleva dans les airs; cette fille était petite et faible. Aux cris de sa compagne, des paysans accoururent; on chercha partout l'enfant, mais en vain; on ne trouvait qu'un soulier de l'infortunée à côté d'un énorme précipice. A quelque distance on remarqua un bas sur un buisson. Après beaucoup de temps employé en perquisitions, on découvrit le nid de l'aigle dans lequel étaient deux petits au milieu d'une grande quantité d'ossements de chèvres et de moutons; on ne vit rien qui eût appartenu à l'enfant. Enfin, le 13 août, un berger trouva le cadavre de la jeune fille sur un rocher à une demi-lieue de l'endroit d'où elle avait été enlevée. Ses habits étaient en lambeaux et ses membres déchirés; les souliers et les bas manquaient.

On parle aussi d'un autre enfant du canton du Valais, enlevé par un aigle et emporté à une assez grande distance au-dessus d'un rocher du Stockhorn.

(*Chronique scientifique.*)

Le rédacteur en chef, JUGE.

Le gérant, ISABELLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, 11.

ANNONCES.

La direction du *Globe* se charge de procurer à ses abonnés, *sans frais de commission*, tous les ouvrages ou objets annoncés dans son journal, et tous ceux qui ont rapport à la maçonnerie, à l'ordre du Temple, etc.

Discours prononcés par le frère Robert (du Var) dans la loge des Sept-Ecossais réunis, à l'Orient de Paris; Paris, 1838; in-8°; imprimerie de Klefer, à Versailles, et se trouvent à Paris, chez le frère Bessin, rue de l'Arbre-Sec, 15; et au local maçonnique, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Ces discours sont bien écrits; nous aurons à en parler. Il y aura plusieurs livraisons; celle-ci contient sept discours en 78 pages.

Le 1er, sur l'homme considéré sous le rapport individuel et social;

Le 2e, sur la conscience, seul guide pour apprécier les vérités utiles;

Le 3e, sur le dévoûment, source de bonheur et de grandeur humaine;

Le 4e, sur le travail, besoin individuel et social;

Le 5e, sur la vie morale, première base de toute civilisation;

Le 6e, sur la tolérance, seule source de tout véritable progrès;

Le 7e, sur l'instruction, moyen de perfectionnement individuel et social.

Nous n'avons eu qu'une seule fois l'occasion d'entendre le frère Robert, c'était à la dernière distribution des prix d'Isis-Montyon; il y a chez lui de l'élévation dans la pensée, de la noblesse dans le style; mais il nuit peut-être à son effet par trop de gestes; puis, il se laisse trop facilement aller à son élan, et les moyens ensuite lui manquent pour se retenir; ses comparaisons sont quelquefois aussi trop hasardées : légers défauts qui n'empêchent pas que ses discours ne soient empreints d'un grand fonds de philosophie, d'une belle et sublime morale, et qu'en terminant, nous ne croyons faire chose utile à nos lecteurs et agréable que de leur en conseiller la lecture. Par le prix peu élevé auquel il les a mis, le frère Robert a suffisamment prouvé que leur publication était pour lui une œuvre de conscience, et non pas une spéculation.

L.-Th. J.

Jean-le-Rond à ses amis les ouvriers, à leurs patrons et aux gouvernants. Ouvrage couronné par la société Isis-Montyon; in-18; Paris, chez M. Dupontès, rue Saint-Denis, 279.

Sous ce titre vient de paraître un petit volume fort intéressant, et sur le compte duquel nous aurons à revenir. C'est un mémoire couronné par la loge d'Isis-Montyon, dans sa séance de distribution des prix, du 12 décembre dernier.

« Faire un pareil livre (a dit le journal « *Le Temps*) est une bonne action; le ré« pandre en est une autre qui garantit le « succès de la première. »

Nous ajouterons, nous, que l'auteur a eu tort de garder l'anonyme; que, quand on fait un pareil livre, il est bon de l'avouer; que nous eussions désiré qu'Isis-Montyon le fît connaître, et que nous croirons travailler pour la chose publique, en étant indiscret, si nos soins ou le hasard nous amène à savoir *quel est le nom de son auteur*; ainsi donc, à notre prochaine livraison.

L.-Th. J.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

NOTA. Le sujet lithographique du deuxième numéro est *un épisode de la bataille de Waterloo.*

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le Grand-Orient de France, en sa chambre de correspondance et des finances, à tous les ateliers de son obédience.

Très-chers Frères,

Nous avons la faveur de vous adresser ci-joint l'arrêté du Grand-Orient de France, en date du 30 octobre 1838, par lequel il vient de fonder des récompenses qui seront décernées par lui aux ateliers et aux maçons qui par leurs actes, leur dévoûment ou leurs travaux maçonniques, auront bien mérité de l'Ordre.

Nous désirons que vous voyiez dans cet acte de haute émulation que provoque le Grand-Orient, une nouvelle preuve d'encouragement de sa part pour tout ce qui est beau, grand, noble et digne enfin de donner à l'Ordre une plus grande illustration.

Agréez, très-chers frères, nos bien sincères salutations fraternelles.

Par mandement du Grand-Orient,

P. MORAND, *secrétaire.*

NOTA. Les ateliers recevront incessamment une instruction relative aux pièces à produire par eux et par les maçons, à l'appui des demandes en récompense qui seront adressées au Grand-Orient.

ARRÊTÉ DU GRAND-ORIENT.

Du 30 octobre 1838.

Institution de médailles de récompense fondées en faveur des ateliers et des maçons qui par leurs actes, leurs talents ou leurs services, auront bien mérité de la franche-maçonnerie.

Le Grand-Orient de France, réuni en assemblée générale, après avoir entendu le rapport de la commission spéciale chargée d'examiner la proposition faite par l'un de

ses membres, tendant à accorder des récompenses aux actes de vertu ou de dévoûment et aux services signalés rendus à l'Ordre ;

Le rapport et le projet d'arrêté mis en discussion ;

Plusieurs frères également entendus dans leurs observations ;

Ouï le vénérable frère orateur en ses conclusions ;

Considérant qu'il est de l'essence de la maçonnerie et de la constitution même du Grand-Orient d'encourager et de récompenser tous les actes qui tendent au bonheur de l'humanité et à l'amélioration sociale, comme aussi de rémunérer tous les services éminents rendus à la maçonnerie ;

Considérant qu'il est nécessaire que l'application de ce principe d'émulation soit confiée à une commission permanente nommée *ad hoc*, et qui puisse s'occuper spécialement de l'examen préparatoire des demandes, pour que les intentions du Grand-Orient soient remplies d'une manière digne de l'institution maçonnique,

Arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Des récompenses d'encouragement sont décernées par le Grand-Orient de France aux ateliers et aux maçons qui se seront distingués par des services éminents rendus à l'ordre maçonnique ; par des actes de vertu, de philanthropie ou de dévoûment ; par des institutions utiles ou par des travaux littéraires et scientifiques relatifs à la maçonnerie.

ART. 2.

Ces récompenses consisteront dans une médaille d'argent, du module de 52 millimètres (22 lignes), frappée au type du Grand-Orient de France d'après le dessin adopté.

Un certificat sur parchemin, délivré par le Grand-Orient à l'atelier ou au frère, portant ses titres et noms, avec les motifs de la récompense, sera remis en même temps que la médaille.

Il sera, en outre, placé dans le temple du Grand-Orient un tableau spécial, destiné à perpétuer le souvenir des actes et services rémunérés, et sur lequel seront burinés les titres distinctifs des ateliers et les noms des maçons qui auront reçu la médaille, ainsi que la cause qui l'aura fait décerner.

ART. 3.

La médaille sera portée en sautoir et suspendue à un ruban moiré, de la largeur de 42 millimètres (18 lignes), aux couleurs du Grand-Orient ; mais, lorsque la récompense sera décernée à un atelier, la médaille sera attachée par le même ruban au cordon du président.

ART. 4.

Une commission permanente, établie dans le sein du Grand-Orient de France, sera chargée d'examiner toutes les demandes en récompenses et toutes les propositions qui pourraient être faites à ce sujet.

ART. 5.

Cette commission, qui prendra le titre de *Commission des récompenses*, sera composée de quinze membres, savoir : neuf officiers titulaires du Grand-Orient, pris en nombre égal dans chacune des trois chambres administratives, trois présidents d'atelier des orients du département de la Seine, et trois députés ; elle sera nommée au scrutin, à la majorité absolue, par le Grand-Orient, et se renouvellera par tiers (trois officiers, un député et un président), d'année en année. Les membres sortants ne pourront être réélus qu'après une année d'intervalle.

Pour le premier renouvellement, le sort désignera, à l'expiration de la première année, les cinq premiers membres qui devront être remplacés ; le même mode sera suivi pour le deuxième tiers à la fin de la seconde année, seulement à l'égard des dix plus anciens membres, et le dernier tiers sortira de droit à la fin de la troisième année, pour continuer ensuite chaque année par rang d'ancienneté de nomination.

Les vacances survenues par décès ou démission seront remplies immédiatement par des frères nommés par le Grand-Orient et pris dans la même catégorie que les membres

à remplacer, lesquels, dans ce cas, ne feront partie de la commission que le temps qui restait à faire aux membres sortants.

ART. 6.

La commission nommera chaque année ses président, vice-président et secrétaire ; elle pourra délibérer au nombre de neuf membres présents, et ses décisions seront prises à la majorité absolue.

ART. 7.

Les demandes et propositions relatives aux récompenses devront être adressées *franco* au Grand-Orient de France, avant le premier juillet de chaque année ; celles arrivées postérieurement seront renvoyées à l'année suivante. Ces demandes seront insérées au fur et à mesure de leur arrivée, et par ordre numérique, sur un registre spécial ; une mention indiquera, en marge de chaque demande, la décision qui aura été prise à son égard. La commission devra se réunir du 1er au 15 juillet de chaque année.

ART. 8.

La commission nommera un ou plusieurs rapporteurs, qui devront faire leur rapport au Grand-Orient en séance extraordinaire. Ces séances auront lieu dans la seconde quinzaine de novembre, et le Grand-Orient statuera définitivement sur l'objet de ces rapports.

ART. 9.

Dans les sept jours qui suivront les décisions rendues, les ateliers et les maçons qui auront obtenu des récompenses en seront informés, chacun en ce qui le concernera.

ART. 10.

Les récompenses seront distribuées dans chaque fête solsticiale d'hiver (décembre).

ART. 11.

Il ne pourra être distribué plus de sept médailles dans la même solennité solsticiale.

ART. 12.

La chambre de correspondance et des finances est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera imprimé et adressé à tous les ateliers de la correspondance du Grand-Orient de France.

Pour expédition conforme,

Par mandement du Grand-Orient,

P. MORAND, *secrétaire*.

PROCÈS-VERBAL
DE LA FÊTE DE L'ORDRE,

Célébrée par le Grand-Orient de France le 27 décembre 1838.

Extrait du rapport du frère Bourgoin, secrétaire de la chambre du suprême conseil des rites, fait au Grand-Orient de France le 27 décembre 1838.

« Mes frères,

« Pour remplir le devoir que prescrit l'art. 564 de nos statuts, je viens, à mon tour, comme secrétaire de la chambre du suprême conseil des rites, et au nom de mes collègues, retracer à vos souvenirs et présenter à la connaissance des ateliers de votre correspondance les travaux qui vous ont occupés pendant cet important semestre.

« Toujours active et vigilante, votre chambre de correspondance et des finances, qui répartit aux autres chambres les travaux de leur compétence, a reçu cent quatre-vingt-dix dossiers.

« Trois loges ont été constituées : *la Persévérance*, orient d'Angers, *l'Heureuse réunion de Mars et des Arts*, orient de Parthenay, et *les Admirateurs du Grand-Architecte*, orient de Pithiviers.

« Deux loges, *les Amis persévérants*, orient de Périgueux, et *les Hospitaliers de la Palestine*, orient de Paris, ayant demandé à reprendre leurs travaux, la chambre symbolique, digne appréciatrice des faits et des causes, s'est empressée d'obtempérer aux désirs de ces deux loges.

« Celle des *Vertus réunies*, orient de Vitry-le-Français, est aussi en ce moment en demande de reprise de travaux.

« La chambre du suprême conseil des rites a accordé des lettres capitulaires aux chapitres *Philanthropie*, vallée de Nîmes, *Arts et Commerce*, vallée du Mans; une cumulation du rit écossais au chapitre *Française de Saint-Louis*, vallée de Marseille, qui déjà travaillait au rit français, et la reprise de leurs travaux aux chapitres *Triomphe de l'Amitié*, vallée de Draguignan, et *Saint-Jean des Arts de la régularité*, vallée de Perpignan.

« Le chapitre de *Lille*, vallée du même nom, identifié avec la loge des *Amis réunis*, de cet orient, a de même demandé à reprendre ses travaux; l'affaire est en instance, incessamment il y sera fait droit.

« Un conseil de kadochs, souché sur les loge et chapitre *Française de Saint-Louis*, s'est formé à la vallée de Marseille; d'après l'excellente composition du tableau qu'il présentait, la chambre s'est empressée d'accorder à ces bons frères la patente constitutive qu'ils sollicitaient.

« Le Grand-Orient remarquera avec une satisfaction que partagera sans doute toute la maçonnerie, que la chambre de conseil et d'appel n'a encore été saisie d'aucune affaire dans le cours du semestre écoulé. Elle peut donc continuer à se réjouir de son inaction, et répéter encore l'heureuse expression de son illustre président, *que jamais ses travaux n'étaient plus précieux qu'alors qu'aucune affaire n'arrivait à sa barre.*

« Ce repos, mes frères, est une preuve du bon esprit qui anime les ateliers, et de l'harmonie qui règne parmi leurs membres. Le Grand-Orient est heureux de leur adresser ses félicitations, il fait des vœux pour que cet excellent esprit se maintienne, car il assure à la fois la paix et la prospérité de l'ordre.

« Le comité central, depuis la dernière fête de l'ordre (solstice d'été 5838), s'est occupé avec un zèle toujours constant de la révision des statuts généraux. Malgré les nombreuses séances ordinaires des chambres, du comité central et d'élection, du Grand-Orient et du grand-collége des rits, onze séances extraordinaires du comité central ont été consacrées à l'examen de la révision. Sur sept cent soixante-quinze articles qu'il a revisés, trente-quatre articles seulement ont été renvoyés au Grand-Orient, aux termes de l'art. 894, faute d'avoir obtenu les deux tiers des votes au comité central.

« Le Grand-Orient, dans deux séances extraordinaires, les 30 novembre dernier et 8 décembre courant, a entendu le rapport de la commission de révision sur le travail fait au comité central, et a statué sur les articles que le comité central avait renvoyés à son examen.

« La commission de révision, de son côté, s'occupe avec une activité infatigable du travail confié à ses soins, et qui, en ce moment, porte sur la partie des statuts relatifs au régime intérieur du Grand-Orient.

« Le travail se poursuit donc concurremment à la commission de révision, au comité central et au Grand-Orient, et il y a lieu d'espérer qu'avant quelques mois les statuts généraux révisés pourront être livrés à l'impression et mis à la disposition des ateliers et des frères. Les ateliers en seront officiellement informés.

« Ainsi, mes frères, patience et courage; nous pouvons vous dire maintenant : Encore un peu de temps et vous serez possesseurs de ce code vivifié par les observations des ateliers, plus en harmonie avec l'époque, œuvre enfin de votre expérience et de vos méditations, lien puissant d'union et de concorde.

« Mes frères, pour apprécier cet important travail, pour connaître la rigoureuse exactitude des faits et les consciencieuses discussions qui ont déterminé chaque retranchement et fait admettre chaque addition, nos successeurs pourront un jour consulter ces nombreux procès-verbaux si concis, si lumineux, rédigés avec tant d'art, d'exactitude et d'impartialité, que toutes les opinions ressortent avec éclat, et font du tout un édifice précieux élevé à la maçonnerie pour la postérité.

« Le compte-rendu des travaux semestriels à la fête solsticiale d'hiver dernier de notre

cher collègue le vénérable frère Morand, secrétaire de la chambre de correspondance et des finances, exprimait le désir de voir le Grand-Orient donner des médailles pour récompenser les ateliers et les maçons qui se seraient distingués par des institutions utiles à l'humanité, des actes de dévoûment, de vertu, et des ouvrages utiles à la maçonnerie.

« Notre collègue le vénérable frère Faultrier, secrétaire de la chambre symbolique, dans le compte-rendu des travaux semestriels de la fête solsticiale d'été de la présente année, fit connaître que les trois chambres administratives avaient nommé une commission pour présenter au Grand-Orient un travail à ce sujet.

« Dans ses séances des 10 août, 12 et 30 octobre dernier, le Grand-Orient a entendu le rapport de la commission, et, après une discussion aussi sage qu'approfondie, a pris un arrêté qui consacre le principe des récompenses et qui fixe le mode de les décerner. Cet arrêté va être livré à l'impression et sera envoyé à tous les ateliers de la correspondance (1).

« A cette énumération de vos longs travaux, je dois ajouter quelques faits divers qui sont à votre connaissance, mais qui ont besoin, pour la gloire de l'ordre, d'être compris dans ce cadre, qui sera soumis à tous nos frères de la correspondance.

« La loge des *Neuf-Sœurs*, orient de Paris, si célèbre, depuis sa fondation parmi les ateliers de la correspondance, par les frères distingués dans les sciences, dans les lettres, dans les arts et dans les hautes fonctions publiques, qu'elle a comptés sur ses colonnes, a fait imprimer son *Annuaire de* 5838 (2), et en a fait hommage au Grand-Orient, qui en a ordonné le dépôt dans ses archives. La loge a joint plusieurs tableaux rappelant les noms de presque tous ses membres, depuis sa constitution par le Grand-Orient. C'est une idée heureuse; il serait à désirer que les ateliers de Paris et des départements, qui ont illustré ou qui illustrent l'Ordre, donnassent cette statistique du personnel de leurs membres. Ce serait un souvenir flatteur pour la mémoire des frères que la mort leur a enlevés et comme un noble appel aux profanes distingués de s'attacher à une société de philosophie, de morale, de bienfaisance et de fraternité. Ces tableaux enrichiraient les archives des loges et du Grand-Orient, et pourraient servir de matériaux à l'histoire de la maçonnerie. Enfin, ne serait-ce que pour exciter ou entretenir l'émulation, cette idée pourrait être accueillie : nous la livrons donc aux méditations de nos frères.

« L'un des officiers honoraires du Grand-Orient, qui a possédé successivement toutes les dignités maçonniques, le respectable frère Raveau, a fait hommage au Grand-Orient d'une collection importante d'ouvrages allemands imprimés, et de deux manuscrits en français. Le Grand-Orient a accepté cet hommage avec autant de satisfaction que de reconnaissance : de tels dons sont à la fois précieux par leur valeur réelle et par le sentiment si maçonnique qui porte les frères à enrichir les archives de l'Ordre. Le respectable frère Raveau, dans sa longue carrière comme officier titulaire, est un des officiers du Grand-Orient qui lui ont rendu le plus de services.

« Deux loges de l'orient de Lyon, *Union et Confiance*, et *les Chevaliers du Temple*, ont créé chacune dans leur sein un comité de récompenses pour les belles actions profanes et maçonniques : ces récompenses seraient un encouragement pour les membres de ces loges, et consisteraient en une médaille, bijou ou autre insigne maçonnique; mais les respectables frères ont craint que le port de ces insignes ne fût contraire au § 2 de l'article 367 des statuts. Le Grand-Orient, en approuvant cette institution particulière, a fait connaître aux deux loges qui le consultaient que les statuts ne s'opposaient point à

(1) Cet arrêté, que nous nous sommes empressés de publier, est au commencement de ce numéro.

(*Note du rédacteur en chef.*)

(2) Nous donnerons dans notre prochain numéro des extraits de cet *Annuaire* et ces tableaux.

(*Idem.*)

ce qu'une récompense maçonnique fût portée en loge ou autre temple maçonnique. Les statuts ne défendent que le port extérieur, c'est-à-dire hors des temples, des ornements et autres insignes de la maçonnerie.

« La loge d'*Isis-Montyon*, orient de Paris, qui a institué, en 5827, des prix de vertu, a décerné ses prix annuels le 12 de ce mois; le Grand-Orient s'est empressé de répondre au désir de cette respectable loge, en se faisant représenter à la solennité par neuf de ses membres.

« Nous remarquerons, mes frères, avec un vif plaisir, cet élan généreux qui se manifeste partout pour étendre les grands principes moraux par la propagation des lumières.

« Ainsi, avec la loge d'*Isis-Montyon*, présidée par le frère Chemin-Dupontès, nous comptons celle de la *Clémente-Amitié*, dont les travaux sont dirigés par les vénérables frères Juge et Desanlis, qui, tout récemment, vient aussi, dans une grande solennité, de récompenser de belles actions, en distribuant des médailles et en couronnant des lauréats de l'un et l'autre sexe.

« Ainsi, la loge et le conseil des *Sept-Écossais réunis*, dirigés par les frères Bessin et Vassal, se distinguent d'une manière particulière, l'une par des discours de douce morale, de paix, d'union, d'amour du prochain, et si chaleureusement écrits et prononcés par le frère Robert; l'autre par des recherches scientifiques et profondes, des instructions maçonniques et philosophiques, que le frère Vassal communique avec tant de zèle et d'aménité.

« Ainsi se remarque de même la loge des *Trinosophes*, véritable foyer de science et de sagesse, où brillent comme des météores les frères Desétangs et Bernaux.

« Grâces soient rendues à tous ces dignes frères; ils ont senti leur mission, ils remplissent leur tâche. Nous, nous ne pouvons qu'applaudir en voyant ces rameaux fleuris orner de leur éclat l'acacia maçonnique.

« Mes frères, trop long-temps, sans doute, j'ai fatigué votre attention, et pourtant j'éprouve encore le besoin de vous dire un dernier mot. Nous touchons à la fin de notre exercice triennal, bientôt les élections auront renouvelé vos dignitaires, et, pour la dernière fois, j'ai la haute faveur d'élever la voix dans cette auguste enceinte. Permettez-moi donc de vous adresser des remercîments bien sincères au nom de mes chers collègues, les vénérables frères Morand et Faultrier, et de moi, pour les encouragements et l'indulgente bonté dont vous n'avez cessé de nous favoriser. Je regrette beaucoup qu'aujourd'hui le sort vous soit si peu propice, qu'il faille que ce soit le plus jeune maçon des secrétaires, quoique leur doyen d'âge, à qui soit dévolue cette noble mission : un autre, sans doute, s'en serait acquitté plus dignement. Et je dois, dans vos esprits, faire surgir cette réflexion, qu'en d'autres temps vous avez fait une récolte meilleure, et qu'il faut également supporter ces natures tardives qui ne portent leurs fruits que dans l'arrière-saison. Ah! malgré cela, je me réjouirai, je m'estimerai heureux, si je puis reconnaître que je ne vous ai pas rendu trop amers ceux que je viens de vous offrir. »

Allocution du frère Bouilly, représentant particulier du grand-maître, en remercîment de la santé qui a été portée au frère comte Alexandre Delaborde, grand-maître adjoint, au frère comte Rampon, grand-conservateur, et au frère Bouilly, au banquet du Grand-Orient de France, le 27 décembre 1838.

« Très-chers frères,

« Ce toast, aussi flatteur qu'honorable, retentit jusqu'au fond de mon cœur. L'illustre grand-maître adjoint ne peut y répondre, son service le retient auprès du roi; notre conservateur, affaissé sous le poids et la douleur de ses nombreuses blessures, est retenu sur un lit de camp, où il récapitule les vaillants services qu'il a rendus à la patrie.

« C'est donc au nom du comte Delaborde, si hautement placé dans l'ordre social, c'est

au nom d'un illustre guerrier couvert de nobles cicatrices, qu'un très-grand âge fait rouvrir en ce moment, que je vais unir le mien, moi simple conteur des femmes, qui n'ai d'autre titre que celui d'homme indépendant. Ah ! c'est bien dans ce moment solennel qu'il m'est permis de répéter ce beau passage de Sénèque, qui fut le régulateur de ma longue carrière :

Potentissimus est qui se habet in potestate.

« C'est donc moi, bien véritablement moi, qui prends la meilleure part dans le salut de vos âmes, et je voudrais pouvoir trouver des expressions dignes de vous peindre le bonheur que j'éprouve au milieu de vous. Le poste élevé où m'ont appelé vos suffrages me flatte, m'honore, mais ne m'aveugle point. Il fut toujours dans ma destinée de me faire des amis, des partisans, non par mon faible mérite, non par mon rang social, qui se confond heureusement dans la classe populaire où j'ai trouvé des jouissances inexprimables, que je n'échangerais pas contre le crédit et la puissance des grands de la terre ; être connu dans les familles, y recevoir toujours un accueil honorable, voir mes faibles écrits dans les mains des jeunes filles, à qui leurs tendres mères me désignent comme leur premier ami... recevoir chaque jour des femmes de tous les rangs, qui viennent consulter le vieux conteur sur une position critique, d'où parfois il a le bonheur de les sauver ; utiliser, en un mot, tous les instants de ma vie et me bercer de l'espoir que je vivrai dans le souvenir des êtres que je chéris... ah ! je m'en rapporte à vous, n'est-ce pas prendre rang parmi les heureux de la terre, et n'ai-je pas bien le droit de m'écrier avec Martial :

Hoc est
Vivere bis, vitâ posse priore frui.

Qui jouit d'une vie écoulée vit deux fois.

« Pardonnez-moi, très-chers frères, de vous révéler ici toute la félicité que me procurent le travail et l'indépendance. J'ai voulu par là justifier, en quelque sorte, les bontés dont vous n'avez cessé de m'honorer, et dont le nouveau témoignage que je reçois en ce moment couvre de fleurs le reste du sentier de la vie, au bout duquel j'irai rejoindre avec sécurité ceux de nos frères qui nous ont devancés dans la loge céleste. Là, lorsque nous serons tous réunis, nous formerons un grand-orient, sous les auspices du Grand-Architecte de l'Univers, qui nous récompensera par une éternelle félicité de tout le bien que nous aurons pu faire dans la loge terrestre, où nous vivrons dans la mémoire de nos dignes successeurs. »

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE.

Installation du frère duc Decazes en qualité de très-puissant souverain grand-commandeur grand-maître.

Le 24 juin 1838, le suprême conseil de France s'est assemblé en vertu d'une convocation régulière et conformément à son ordre du jour du 2 du même mois.

L'extérieur et l'intérieur de son sanctuaire ont pris un air de fête, malgré la sévérité philosophique des ornements que prescrit le rituel. Des flots de lumière l'inondent, l'étoile emblématique de l'ordre resplendit du plus bel éclat.

Au point central s'élève l'autel redoutable des serments et des derniers mystères. Les attributs de tous les degrés maçonniques, ceux de la justice et de la puissance, y forment un faisceau mystique avec la Bible et le *Livre sacré* de l'Ordre.

Au nord-ouest de cet autel est placée l'image du plus discret et du plus inflexible des juges, effroi du mensonge, du parjure et de l'oppression, espoir du juste et de l'opprimé ; elle tient d'une main les armes matérielles des chevaliers maçons, et de l'autre l'emblème de la vérité et l'étendard de l'Ordre ; son pied droit écrase la tête de l'hydre, dont le poignard est brisé.

Un riche fauteuil de pourpre est placé près de l'angle nord-est de l'autel ; il est destiné

à la première partie de la consécration du nouveau très-puissant souverain grand-commandeur. Un autre fauteuil semblable lui fait face près de l'angle sud-est ; il est occupé par le très-illustre frère général comte de Fernig, grand secrétaire, chancelier et garde des sceaux du saint-empire, présidant les travaux comme grand-commandeur et grand-maître de l'ordre par interim, jusqu'au moment de l'intronisation du nouveau titulaire, attendu la maladie grave qui tient éloigné de la séance le très-illustre et puissant souverain lieutenant grand-commandeur titulaire.

Les fonctions suivantes sont remplies, savoir: celles de grand-capitaine des gardes, par l'illustre frère général comte de Monthion, pair de France ; celles de secrétaire, par l'illustre frère général Jubé, chef du secrétariat général ; celles enfin de grand-trésorier, par l'illustre frère Guiffrey.

Le siége du grand-orateur est occupé par l'illustre frère Philippe Dupin.

Les illustres frères comte de Saint-Laurent, assisté des frères Franklin et comte Roger ; prince Paul de Wurtemberg, général baron Thiébault, Allegri, sont chargés des autres fonctions.

Aux membres titulaires honoraires du suprême conseil sont venus se joindre les illustres frères Prousteau de Mont-Louis, Dujardin de Lacour et Bretel, 33[e], reconnus.

Le suprême conseil de l'hémisphère occidental et celui du Brésil sont représentés à cette séance; mais, par des raisons qu'il n'a pas encore fait connaître, le très-illustre frère Morison de Greenfield s'est abstenu de se trouver au poste qu'il devait y occuper comme grand-représentant du suprême conseil séant à Bruxelles.

Le très-illustre frère général comte de Fernig, souverain président, ouvre les travaux du 33[e] degré avec toute la solennité prescrite par le rituel.

D'après ses ordres, le très-illustre secrétaire du saint-empire, *pro tempore*, soumet au suprême conseil le procès-verbal de la dernière séance ; après quelques observations, cette œuvre est immédiatement rectifiée et sanctionnée.

Les sentinelles avancées ne tardent pas à signaler l'arrivée du nouveau souverain grand-commandeur, précédé de la députation du suprême conseil chargée de le complimenter et de l'accompagner.

Les dispositions sont immédiatement prises; les portes sont ouvertes, et le très-illustre frère duc Decazes et de Glucksbierg est conduit jusqu'à l'autel des serments, où l'attendait le souverain président comte de Fernig, qui lui exprime la satisfaction du suprême conseil et l'espoir qu'il conçoit de voir prospérer la maçonnerie et particulièrement le rit écossais, appuyé du zèle et de l'énergie de son nouveau chef; il termine par des regrets sur l'absence du très-illustre et puissant souverain lieutenant grand-commandeur titulaire.

Le très-puissant souverain grand-commandeur ayant répondu à cette allocution avec une touchante cordialité, le souverain président procède aussitôt à la cérémonie de l'installation suivant les pompeuses et antiques prescriptions du rituel connu des seuls vrais conservateurs de l'Ordre.

Le nouveau chef suprême du rit, ayant prêté son serment, est successivement mis en possession des attributs de la justice, de la force, de la puissance et de la souveraineté, qui sont ceux de sa haute dignité; après quoi, plaçant sa main sur le *livre sacré*, il prononce d'une voix ferme les paroles sacramentelles : « Je maintiendrai. »

Alors il est conduit au trône d'orient, qui jusqu'à ce moment était resté vacant, et s'y assied.

Le très-illustre frère comte de Fernig, qui était resté couvert pendant tout le temps de sa présidence, se place à la droite du trône, se découvre et dit :

« Très-puissant souverain grand-commandeur, je vous remets le pouvoir du saint-empire ; gouvernez! » Et se tournant vers l'assemblée, il ajoute en élevant la voix :

« Très-illustres souverains grands-inspecteurs généraux, mes frères, au nom du su-

prême conseil, seule légitime et souveraine puissance régulatrice, conservatrice et dogmatique du rit écossais ancien et accepté pour la France et ses possessions, je proclame, en qualité de très-puissant souverain grand-commandeur et grand-maître de l'ordre, *ad vitam*, notre très-illustre et bien-aimé frère Élie, duc Decazes et de Glucksbierg, grand référendaire de la chambre des pairs, etc., etc. Reconnaissez-le comme tel, et venez lui rendre hommage. »

Plaçant ensuite sa main dans celles du très-puissant souverain grand-commandeur, il lui prête serment d'obéissance et de fidélité sous l'invocation du Grand-Architecte de l'Univers.

Le très-puissant souverain grand-commandeur grand-maître donne l'accolade à son lieutenant. Cet illustre frère fait lire par le ministre d'état la formule de l'obligation, et le secrétaire du saint-empire appelle successivement les grands dignitaires et membres ordinaires du suprême conseil ainsi que les membres honoraires et les 33e reconnus. Chacun s'approche et prononce le même serment.

Le très-illustre lieutenant grand-commandeur comte de Fernig dit :

« Sublimes et vaillants princes du royal secret, très-éclairés grands-juges commandeurs, parfaits chevaliers grands électeurs Kadosch, mes frères :

« L'âge du très-puissant souverain grand-commandeur de l'ordre, l'illustre frère duc de Choiseul-Stainville, ayant nécessité sa retraite, le suprême conseil, après de vains efforts pour le conserver à sa tête, s'est vu forcé d'obéir à sa résolution inébranlable. Nous avons cependant le bonheur de vous annoncer que ce digne et respectable chef, tout en cessant d'actives fonctions, nous continuera ses utiles conseils et restera parmi nous comme souverain grand-commandeur honoraire.

« Il est de notre devoir, mes frères, de lui témoigner nos regrets et notre gratitude.

« Nous avons dû chercher à réparer une aussi douloureuse perte, et naturellement nos regards se sont portés sur le maçon courageux qui, dans un temps difficile, accepta le titre et les fonctions de souverain grand-commandeur, *ad vitam*, du suprême conseil d'Amérique. En cette qualité, le comte Decazes, alors ministre de la police générale du royaume, plaida la cause de l'écossisme et de la maçonnerie auprès de Louis XVIII, nous soutint contre les attaques de la malveillance tant intérieure qu'extérieure, et conserva le feu sacré.

« Ce double fardeau, il le supporta jusqu'à l'époque où ses démarches comme les nôtres ayant réveillé et réuni les membres épars du suprême conseil de France et opéré une fusion aussi sincère que généreuse par la remise de nos dignités, nous parvînmes à ne former qu'un tout homogène de ces deux grands corps et à imprimer à la puissance une nouvelle vie plus forte et plus durable.

« Voilà, mes frères, le souverain grand-commandeur que nous offrons à vos hommages et à vos respects.

« Le lieutenant grand-commandeur, baron Fréteau de Pény, dont vous avez apprécié le zèle et les importants services, a été élevé, par le suprême conseil, à la haute dignité de souverain grand-commandeur honoraire : c'était un moyen de lui exprimer notre reconnaissance.

« Le très-illustre frère comte de Guilleminot, décidé par nos instances à abandonner sa retraite, s'est chargé des hautes fonctions de lieutenant grand-commandeur. Vous connaissez tous ses titres à votre estime. Ce respectable frère, retenu chez lui par une maladie assez grave, ne pourra assister à cette solennité; il vous offre l'expression de ses regrets. »

Après cette allocution, le très-illustre frère comte de Fernig fait la seconde proclamation du nouveau chef suprême de l'ordre, et invite les chevaliers et princes maçons présents à lui rendre hommage, ainsi que venaient de le faire les souverains grands-inspecteurs généraux.

A l'appel de son nom, chacun des illustres assistants prête son obligation.

Ces devoirs accomplis, le souverain grand-commandeur grand-maître invite les assistants à s'asseoir, et il donne la parole au très-illustre souverain grand-inspecteur général frère Philippe Dupin, remplissant les fonctions de grand-orateur du saint-empire, qui improvise le morceau d'architecture suivant.

Discours du frère Philippe Dupin.

« Mes frères,

« C'est un beau jour pour le rit écossais que le jour qui nous rassemble ; c'est une grande fête que celle que nous allons célébrer.

« Tous les sentiments que nos solennités solsticiales sont en possession d'inspirer s'y trouvent excités et confondus.

« Rappelons-nous, en effet, l'origine et le but de ces fêtes.

« Vous le savez, mes frères, dans l'enfance de la civilisation, lorsque l'esprit humain n'avait pas encore su s'élever à la sublime notion d'une divinité immatérielle, il adorait les astres comme la plus éclatante partie de l'univers, comme la plus saisissante figure des puissances qui président au gouvernement du monde, et parmi ces astres, celui qui répand partout la lumière, la chaleur et la vie, celui qui efface tous les autres par sa grandeur, son éclat et sa majesté, avait leurs premiers et leurs plus splendides hommages. Aux deux grandes époques solsticiales qui se partagent l'année, des cérémonies pompeuses étaient instituées en l'honneur du jour. Lorsque, après avoir vivifié une partie du globe, il allait dispenser ailleurs les trésors de sa présence, on saluait son départ par des actions de grâce pour les bienfaits reçus, et lorsqu'il revenait aux lieux attristés et refroidis par son éloignement, des acclamations de joie accueillaient son retour : l'une de ces fêtes était celle de l'espéranee, l'autre celle des regrets ; toutes les deux, les fêtes de l'amour et de la reconnaissance.

« Plus tard, le culte s'épure, quitte ces dieux matériels et s'élance dans les plus hautes régions, celles où réside l'âme de l'univers, la puissance qui a créé et qui conserve, qui aime et qui protège, qui punit et qui récompense, qui embrasse le passé, le présent et l'avenir ; qui a fait enfin non-seulement le monde physique, mais le monde intellectuel ; non-seulement le corps et ses misères, mais la pensée et ses merveilles.

« A la tête des sectateurs de cette religion épurée ont toujours marché les enfants d'Hiram, ces infatigables ouvriers qui travaillent sans cesse pour la gloire du Grand-Architecte de l'Univers ; c'est la lumière aussi qu'ils recherchent et qu'ils adorent, mais la lumière de l'âme, celle qui éclaire tout homme venant dans ce monde, celle qui ennoblit, élève, purifie, celle qui donne la science et inspire la vertu.

« Prenant donc pour symbole et pour emblème de leur culte celui que rendaient à l'astre du jour ses antiques adorateurs, ils placèrent les grandes solennités de leurs rits aux deux époques solsticiales, fêtant le soleil de l'intelligence aux mêmes époques où les religions primitives célébraient le soleil de la nature.

« N'est-ce pas nous associer à cette pensée progressive et confirmer la chaîne de ces mythes, que de consacrer une de nos fêtes à célébrer à la fois les lumières qui ont brillé au zénith de notre orient et les lumières qui viennent y perpétuer l'éclat de nos travaux, saluant ainsi le passé et l'avenir, payant la dette de la reconnaissance pour les services reçus et pour les services espérés, et confondant toutes nos gloires maçonniques dans une même ovation ?

« Honneur donc, et trois fois honneur à l'illustre duc de Choiseul, qui a porté le sceptre du rit écossais avec ce mélange de noblesse et d'urbanité qui le caractérise, avec cette accueillante bonté qui lui est propre ! Il a reflété sur nous le triple honneur d'un beau nom, d'un beau caractère et d'une belle vie. Quand l'âge le force à la retraite et nous l'enlève, que nos regrets l'accompagnent, que notre affection le suive au milieu de ce repos entouré de dignité qui faisait l'ambition d'un sage de l'antiquité.

« Et cet excellent frère Muraire, qui lui a prêté une si utile et si brillante coopération comme son premier lieutenant, comme son zélé coadjuteur, n'aurait-il point part aux souvenirs de cette journée? Ne nous rappelons-nous point cette parole élégante et pure qui donnait tant d'attraits à nos réunions? N'aurons-nous pas quelques pensées rétrospectives pour cette bienveillance universelle et inaltérable, cette égalité d'âme, cette chaleur de sentiment, qui firent de ce frère si regretté le cœur le plus éminemment maçonnique qu'aient recouvert les voûtes de nos temples? Ne dirons-nous rien de son zèle ardent pour le rit écossais? Taire ses mérites et ses services serait injustice; les rappeler est bonheur. J'ajouterai à ces titres que le frère Muraire fut l'ami, le père, le précurseur du très-puissant souverain grand-commandeur que nous intronisons aujourd'hui, et qui n'entendra pas sans émotion ce nom retentir à son oreille.

« Ce devoir accompli, tournons nos regards vers les compensations qui nous sont offertes, et après avoir dit ce que nous perdons, parlons des acquisitions qui nous consolent; de la triste région des regrets, élançons-nous à la brillante région des espérances.

« Vous venez de voir nos colonnes, déjà si riches de vertus et de talents, s'enrichir encore par d'illustres adjonctions : l'armée, la magistrature; le commerce nous ont envoyé de dignes représentants.

« Enfin, à la tête de ces phalanges apparaît, pour recueillir le sceptre déposé par le duc de Choiseul, un des hommes les mieux faits pour présider aux destinées de la maçonnerie, un des hommes les plus capables de faire revivre parmi nous les éminentes qualités des chefs qui nous échappent. C'est l'illustration du duc de Choiseul, c'est l'âme et la parole du comte Muraire, c'est la bienveillance parfaite des deux. Pour lui, l'obligeance est le bonheur, et il est du nombre de ceux qui aiment à compter leurs jours par des bienfaits. Même au faîte de la puissance, dans cette haute fortune qui d'ordinaire aveugle et endurcit, dans ces positions où la voix du malheur et la plainte gênent et importunent, que de services rendus, que de douleurs consolées, que de bonnes actions répandues!

« L'illustre frère qui vient de se faire entendre vous redisait tout à l'heure que notre puissant souverain grand-commandeur avait, dans un autre temps, plaidé la cause des maçons et protégé notre ordre devant le souverain dont il était à la fois le ministre et l'ami. Mais ce n'est pas seulement notre cause qu'il a plaidée, c'est aussi celle de la France, de la liberté, de l'humanité. Arrivé au pouvoir à une époque de réactions, il a mis tous ses soins à calmer les fureurs et à arrêter les vengeances des partis. Appelé à prendre une part active à la naissance du gouvernement constitutionnel, il a travaillé à dissiper de hautes préventions contre cette forme salutaire qui concilie l'alliance du pouvoir et de la liberté, et à la faire accepter dans des régions où elle ne trouvait que des répulsions. Il a fait beaucoup de bien, et il en voulait davantage; et on ne lui rendrait qu'une justice incomplète si, en lui sachant gré de ce qu'il a pu faire, on ne lui tenait pas compte des impossibilités qu'il a rencontrées. Les inimitiés qu'il a eu le courage d'encourir disent assez les services qu'il a rendus à la patrie, et l'histoire ne pourra oublier que le jour où il tomba du pouvoir, le temple de la liberté fut investi par ses adversaires, miné par la fraude, et enfin mutilé par la violence : c'était une digue dont la rupture laissa passage à des eaux dévastatrices.

« J'ai donc eu raison de le dire, c'est un beau jour pour la maçonnerie que le jour qui nous donne un tel guide, qui remet l'épée de commandeur en de telles mains. Que celui qui va la porter préside long-temps à nos travaux, et que long-temps il jouisse de notre affection!

« Je m'arrête ici, mes frères; je ne veux pas retarder l'heureux moment où le très-puissant souverain grand-commandeur va paraître au milieu de nombreux maçons réu-

nis dans une autre enceinte, de ces maçons dont l'impatience l'appelle. Qu'il aille recueillir leurs applaudissements et leurs vœux; qu'il saisisse le maillet auquel ils aiment à obéir; qu'il vivifie leurs travaux, qu'il embellisse leur fête. Pour moi, je me borne à ces paroles jetées à l'improviste de ce banc qu'un autre devait occuper, à ces paroles que l'art n'a point arrangées, mais qui ont du moins le mérite de venir du cœur. »

A peine la voix de l'orateur a-t-elle cessé de se faire entendre que les voûtes du temple retentissent. Tout témoigne à la fois de la gratitude des illustres frère envers le digne interprète de leurs sentiments pour l'excellence de la colonne qu'il leur a soumise, et de l'adhésion que tous ils donnent aux hommages rendus à la mémoire du très-illustre et très-véuéré souverain grand-commandeur honoraire dont ils déploreront à jamais la perte.

Le très-puissant souverain grand-commandeur, vivement ému, prend ensuite la parole, et, dans une improvisation aussi brillante que chaleureuse, il témoigne au très-illustre orateur tout le prix qu'il met à l'affection de ses frères. Cette affection lui est d'autant plus précieuse, dit-il, qu'il la recueille comme un héritage de celui que tous nous aimions et vénérions profondément, et qu'il a pu honorer du doux nom de père.

Nous citerons les paroles suivantes :

« Votre illustre orateur a bien voulu rappeler quelques circonstances où je pus être utile à l'ordre. Aujourd'hui comme naguère, très-illustres et très-chers frères, vous me trouverez sur la ligne tracée au vrai maçon. Je soutiendrai vos droits; je défendrais, si elle était attaquée, notre sublime institution. Que vos efforts s'unissent aux miens, et bientôt, j'en ai la conviction, nous aurons rendu à la franche-maçonnerie la splendeur que méritent ses hauts enseignements et dont elle jouit, à si juste titre, chez plusieurs peuples nos voisins. »

Les lignes de ce plan improvisé, et dont nous ne pouvons retracer que quelques-unes, sont toutes d'une telle perfection, qu'il est bien à regretter que le tracé n'en ait pas été pris au moment même : toutes elles témoignent des sentiments du très-puissant souverain grand-commandeur pour l'ordre et de son vif désir de voir notre patrie rivaliser en maçonnerie avec les pays où l'acacia est le mieux cultivé.

Une batterie proposée par le très-illustre frère comte de Fernig accueille ces dignes et précieuses paroles, et l'attendrissement que produisent les souvenirs brûlants de la reconnaissance et de l'amour filial témoigne au chef de l'Ordre de la sympathie qu'il a trouvée dans tous les cœurs.

Les travaux du suprême conseil sont fermés.

Discours du frère Dutilleul, orateur titulaire de la grande loge centrale.

« Très-illustre et très-puissant souverain grand-commandeur grand-maître, illustres et puissants souverains grands dignitaires, grands-inspecteurs généraux de l'Ordre, et vous tous mes frères :

« Le quatrième mois de l'année maçonnique ramène parmi nous une touchante solennité, une fête que célèbrent nos frères des deux mondes, à laquelle se joignent tous ceux qui ont reçu la véritable lumière, tous les cœurs unis par les liens de l'association la plus antique. Quel jour que celui où les mêmes espérances animent et rallient les nombreux enfants de tant de familles divisées par les mœurs, les lois, le langage, la nationalité, séparées par de longs espaces, et qui pourtant n'ont qu'une même pensée et forment des vœux identiques ! Cette immense association, sortie du même berceau, tend au même but. Quel hymne sublime que celui de la fraternité chanté d'un pôle à l'autre en cet instant par tant d'êtres politiquement étrangers, auquel un signe suffit pour se reconnaître, pour se saluer du nom sacré de

frères et pour échanger la plus loyale étreinte! O lien mystérieux que l'ignorance et la mauvaise foi seules ont pu calomnier, mais que justifie le concours des hommes les plus illustres de tous les pays, de tous les siècles, que consacre surtout cette ardente bienfaisance dont l'essor cosmopolite anéantit les distances, rétablit et conserve les titres de parenté entre le riche et le pauvre, entre le prince et le sujet!

« Que n'est-il permis de soulever les voiles du sanctuaire maçonnique, d'offrir nos annales aux regards surpris des profanes, et de décrire les merveilles de notre divine institution : glorieuse, elle cesserait d'être méconnue, et son principe essentiellement civilisateur serait universellement proclamé!

« L'âge d'or, qu'une tradition fabuleuse place dans le passé, la franche - maçonnerie l'a réalisé au sein même des sociétés profanes. Un jour viendra, grâce aux progrès de la philosophie, où la grande famille humaine sera initiée aux mystères et aux devoirs de notre sainte fraternité, dans l'adoration d'un seul et même Dieu, père commun de tous les hommes; alors fuira sans retour le règne impie de l'égoïsme, de la haine et de la cupidité.

« La pensée plonge dans un immense océan de vérités nouvelles qui toutes ont pour objet le bonheur de l'homme. Que de leçons utiles dans l'allégorique emploi du compas et de l'équerre! Quel nom glorieux que celui de Salomon, de ce roi qui fit asseoir la sagesse sur le trône! Que d'heureux souvenirs se rattachent à cette grande époque, à cette pacifique révolution morale accomplie par nos devanciers, révolution consacrée par des milliers de monuments élevés par des associations de francs-maçons auxquels l'architecture doit une progression nouvelle, son ère d'émancipation, de liberté et de grandeur! Nous n'avons plus à construire, comme nos pères, des temples de pierre, de marbre et de granit, mais il nous reste à accomplir la grande œuvre de civilisation : l'immense atelier où nous devons y travailler est le monde entier. Pour objet de cette immortelle entreprise, nous aurons les générations présentes et futures, et pour modèles les générations qui nous ont précédés. Ainsi le présent, l'avenir et le passé se groupent et se confondent pour nous dans le mystérieux triangle dont le sommet atteste la divinité de la franche-maçonnerie, et les deux angles inférieurs l'humanité tout entière placée sous son niveau.

« Et comment, mes frères, ne pas se sentir animé d'une nouvelle, d'une plus sainte ardeur lorsque cette fête, commune à tous les maçons de l'un et l'autre monde, s'embellit pour nous d'une pompe encore plus éclatante?

« Vous le savez, après dix années de travaux, notre grand-commandeur, chef suprême de l'ordre maçonnique, demandait à résigner les hautes fonctions dont le glorieux exercice a tant ajouté à la vénération méritée qu'inspirent son nom, ses vertus, ses services et son dévoûment à la France, au triomphe de la franche-maçonnerie, c'est-à-dire à la cause sacrée de l'humanité.

« Aujourd'hui qu'il se trouve en présence d'un successeur désigné par ses vœux au choix du sénat de l'Ordre, nos souvenirs peuvent comparer les carrières politiques et maçonniques si noblement remplies par ces deux très-illustres frères successivement appelés à diriger notre sublime association.

« Aurai-je besoin de vous rappeler les circonstances si variées qui se rattachent à ces carrières dans lesquelles semble se réunir toute notre histoire contemporaine? Et quelle histoire! la fin du règne de Louis XVI, la révolution, la république, le consulat, l'empire, les cent jours, la restauration, enfin la révolution de juillet, ce germe vigoureux de civilisation, devenu impérissable sur le sol de la liberté!

« C'est au milieu de la lutte entre la monarchie absolue et le parlement, lutte que devait terminer le peuple, géant qui dans sa colère terrassa et la monarchie et ces mêmes parlements, que le duc de Choiseul-Stainville vient par son noble courage et ses vertus rehausser l'éclat d'un nom déjà illustre

par les plus glorieux souvenirs. Il condamne les abus du pouvoir souverain, il défend les conseillers du parlement arrêtés au mépris des lois. Il commence ainsi une existence de dévoûment qui, aux jours d'épreuves, ne se démentira point.

« Mais déjà l'orage révolutionnaire gronde sur la patrie, déjà les factions irritées déchirent son sein et menacent l'existence des chefs de l'état. C'est dans ces moments de terreur profonde que le duc de Choiseul, toujours fidèle, toujours dévoué, sent au cri de l'honneur redoubler son énergie morale; il va prendre le poste du péril auprès de son roi, et bientôt expie ses généreux efforts par la captivité. Rendu à la liberté, après que Louis XVI eut accepté la constitution, le frère duc de Choiseul se range comme chevalier d'honneur auprès de la reine : c'était encore un poste de péril, comme ne le prouvèrent que trop les journées du 20 juin et du 10 août.

« Bientôt les portes du Temple se ferment sur Louis XVI et sur son infortunée famille. En vain le duc de Choiseul avait-il réclamé la faveur de partager la captivité du monarque, on avait repoussé sa prière, et la proscription le frappa à son tour : mis hors la loi, sa tête est à prix. La patrie n'existe plus pour lui que dans les souvenirs; il lui faut abandonner une terre de feu qui dévore ses meilleurs citoyens.

« Oh! plaignons nos pères! pleurons sur ces jours funestes où les Français étaient en proie aux plus atroces factions, où les horreurs de la guerre civile ajoutaient aux désastres de la guerre étrangère. C'est alors que le frère duc de Choiseul sut conserver l'estime et l'affection de tous les hommes vertueux; et plus tard, lorsqu'une tempête jeta sur les côtes de Calais le bâtiment qui le portait, lui et ses compagnons d'infortune, loin de leur ingrate patrie, l'opinion publique défendit ces illustres naufragés.

« Plus tard, nos libertés si péniblement conquises retrouvèrent dans cet illustre maçon leur plus généreux défenseur, dont la voix s'était élevée en faveur du drapeau aux couleurs nationales consacrées par tant de victoires. Cette vie d'épreuves, cette existence remplie de si nobles traits reçut un nouveau lustre de la carrière maçonnique de cet illustre frère. C'est alors qu'on le vit déployer la douceur et la modération, qui rallient les esprits les plus inquiets; la fermeté, qui réduit au silence; la bonté, qui fait naître l'affection; le savoir et la bienfaisance, qui la justifient, qualités qui toutes rappellent les doux souvenirs qui s'attachent à son nom.

« Un frère non moins digne succède au duc de Choiseul, et avant d'exposer en traits rapides la carrière de l'homme d'état et de l'illustre maçon qui désormais présidera aux destinées du rit et lui donnera une nouvelle illustration, qu'il me soit permis de me rendre l'interprète des sentiments de reconnaissance de nos frères envers l'illustre baron Fréteau de Pény, qui a si dignement rempli les fonctions de lieutenant grand-commandeur. La dignité qu'il imprimait à nos séances, l'amitié qu'il y répandait, sa constante sollicitude pour les intérêts de l'ordre et la stricte observation des règlements, bases de notre conservation, expliquent les regrets qu'il nous laisse. Nommer son successeur, le général Guilleminot, c'est annoncer d'avance que le mérite forme chaque anneau de cette chaîne vivante de nos grands dignitaires.

« Nos regards ne rencontrent-ils pas dans cette enceinte les sommités de la société, les hommes les plus distingués dans la politique, dans la carrière des armes, des lettres et des arts, dans le barreau et dans la magistrature? Ne réunit-il pas au plus haut degré ces puissantes qualités, notre nouveau souverain grand-commandeur, l'illustre frère duc Decazes? Nul n'était plus digne de succéder au frère duc de Choiseul que le grand dignitaire qui a déjà exercé les fonctions de grand-commandeur dans le suprême conseil d'Amérique.

« Le nom de l'illustre frère duc Decazes se trouve étroitement lié à un grand nombre d'événements publics; il a rendu ce nom historique.

« L'illustre frère Decazes débuta au barreau avec distinction et ne se signala pas moins dans la magistrature. Appelé à la direction de l'état, il mérita la présidence du conseil des ministres sous Louis XVIII.

« Et en abdiquant la présidence du conseil du roi, le frère duc Decazes ne renonça pas à servir la France par l'utile concours de ses lumières et de son dévoûment. La chambre des pairs sut apprécier des talents fécondés par une grande expérience des affaires et des intérêts de la patrie.

« En même temps, le frère duc Decazes s'efforçait d'introduire en France les procédés de l'industrie britannique. Decazeville devenait un véritable conservatoire métallurgique : le grand manufacturier ne pouvait s'isoler des nouveaux intérêts de la révolution de juillet.

« Le gouvernement de la régence d'Alger, de cette importante conquête effectuée en vingt-et-un jours par notre jeune armée, fut offert à cet illustre frère. Sous un tel gouvernement, notre colonie africaine n'eût-elle pas répondu à toutes les espérances (1) ? Mais d'autres et plus graves devoirs réclamèrent dans le sein de la mère-patrie le concours de ses talents et de ses lumières.

« L'illustre frère Decazes était, en 1808, membre de la loge d'*Anacréon*. Les jours de la faveur n'effacèrent pas dans son âme la mémoire de ses frères, et les fonctions qu'il accepte aujourd'hui nous prouvent qu'il ne les a jamais oubliés.

« Mais la modestie, cette compagne gracieuse du talent, s'effarouche sans doute de mes paroles, et demande à jeter un voile sur des faits non moins dignes de notre illustre frère, et qui eussent été d'un grand intérêt pour vous. Je dois obéir, et quoique à regret je me vois réduit au silence.

« Vous le voyez, mes frères, à chaque nom de nos hauts fonctionnaires s'attachent les plus honorables souvenirs ; et c'est par de telles illustrations qu'il convenait à notre institution d'être dirigée. Dans une succession assurée des plus dignes chefs se trouve la double garantie du présent et de l'avenir de la franche-maçonnerie.

« Très-puissant souverain grand-commandeur, c'est sous votre maillet que dès ce jour reposeront les destinées du rit : vous le rétablirez, nous en avons la conviction, dans sa primitive grandeur.

« C'est une grande et belle tâche en effet que celle de réintégrer dans toute sa dignité la franche-maçonnerie, cette noble auxiliaire des mœurs, des lois et de la liberté. Elle est digne de la sollicitude de tous les bons maçons, de ceux-là surtout qui sont appelés à prendre part au gouvernement de l'état, car c'est bien mériter de la patrie, c'est acquérir de véritables droits à l'estime des peuples, que de consacrer ses facultés et la puissance dont on est revêtu à la prospérité d'une association qui, dans tous les temps, a profondément influé sur le bonheur public par la pratique du bien et l'empire de la raison.

« Et nous, phalange sacrée, nous suivrons vos pas dans les champs de la civilisation, de la science et de l'humanité, en pratiquant et enseignant la franche-maçonnerie, dont on peut dire comme Horace de la philosophie :

« Æque pauperibus prodest, locupletibus æque,
« Et, neglecta, æque pueris, senibusque nocebit » (1).

Discours du frère duc Decazes.

« Mes très-chers frères,

« Lorsque les suffrages du suprême conseil m'appelèrent, il y a vingt ans, à l'hon-

---

(1) Une autre colonie, l'Ile-de-France, si digne de porter ce nom, avait également mérité l'attention de l'homme d'état. M. le duc Decazes avait entamé des négociations pour rendre à la France des citoyens dévoués ; le succès en paraissait assuré ; une grande et belle colonie allait redevenir française... Le ministère anglais fut renouvelé, et les négociations furent rompues. Puissent ces lignes parvenir à mes compatriotes et leur faire connaître celui qui fit de si nobles efforts pour leur procurer un si grand bienfait !

(1) Ce discours fait sur l'auditoire une vive impression qui se manifeste en langage maçonnique.

neur insigne de présider à vos rits et à vos solennités, je fus touché, comme je le dus, d'une faveur si haute, d'une confiance si précieuse, et je regrettai profondément que les devoirs nombreux qui absorbaient tous mes moments, consacrés en entier au service du roi et du pays, ne me permissent pas de partager vos travaux, de vous porter moi-même le tribut de ma reconnaissance, l'expression de ma profonde sympathie pour les principes et les sentiments qui vous dirigent et vous animent.

« C'est cette sympathie qui me fit accepter la haute mission qui m'était confiée ; je l'acceptai comme un hommage que j'étais heureux de rendre à votre institution, à sa pureté si calomniée, à la noblesse de vos intentions méconnues !

« Cet hommage, je crus que je vous le devais d'autant plus que je savais mieux qu'un autre combien vous le méritiez. Initié à vos mystères dès ma plus tendre jeunesse, j'avais appris à honorer vos efforts outragés. Appelé, par la haute position où je me trouvais placé, à rechercher la vérité, à la faire connaître au roi, j'avais eu les moyens de m'éclairer, de l'éclairer lui-même sur ce que votre but avait de vertueux et d'utile, sur ce que les calomnies dont vous étiez l'objet avaient d'injuste et d'odieux ! J'avais rempli ce devoir jusque-là dans le secret de la confiance ; mais je crus que je devais plus à mes frères ; je crus que l'honneur me commandait de les avouer au grand jour, de les honorer tout haut. Le prince éclairé qui m'accordait sa confiance, si bon juge des prescriptions de l'honneur, ami si zélé de la vérité, qui sentait si bien qu'en elle était la véritable force pour un gouvernement, cherchait son appui dans l'intérêt public, dans l'accord de tous les nobles sentiments, applaudit à celui qui me guidait, ajoutant ainsi son auguste assentiment à mon respectueux hommage. Lui aussi voyait ses intentions et celles de son gouvernement méconnues et calomniées, ses efforts pour l'union des esprits et des intérêts combattus et outragés. Il avait, et moi, l'un de ses mandataires, j'avais comme lui le besoin impérieux de faire triompher partout la justice et la vérité.

« Il savait qu'un même but nous animait ; il savait qu'un des premiers préceptes de votre ordre est le respect au pouvoir établi, la fidélité au souverain, la soumission aux lois. Aussi aimait-il à compter sur votre concours dans cette lutte qu'il avait entreprise de la liberté légale contre l'anarchie à la fois et le privilége ; de la prospérité progressive vers laquelle tendaient les efforts de son gouvernement contre la routine et le préjugé trop bien servis quelquefois par cette aveugle ardeur qui dépasse le but en se laissant aller à une téméraire impatience.

« Prince religieux, il n'ignorait pas qu'offrant votre premier hommage au suprême Architecte de l'Univers, votre morale est celle du divin maître qui a prescrit à l'homme d'aimer son prochain comme lui-même, de ne voir dans les êtres formés à l'image de Dieu que des frères mis sous la même loi, celle d'une charité universelle, qui ne connaît ni rang, ni fortune, ni distinction de pays, de couleur, de langue et de climat, pour qui l'univers est une patrie commune et l'humanité entière une même famille......

« Sublime évangile qui est le nôtre, très-chers frères, qui résume nos principes, nos sentiments, nos devoirs, et qui répond victorieusement à toutes les calomnies.

« Cette protection que l'auguste auteur de la Charte aimait à vous accorder, vous l'obtiendrez de tous les gouvernements que n'égarera pas le fanatisme, qui se fonderont sur le développement des intérêts intellectuels et de la prospérité matérielle, sur l'application de la morale à la politique, sur l'union de l'ordre et de la liberté. A ce titre, de quel prince en obtiendrez-vous une plus méritée et plus efficace que celle que vous assure le roi que la France s'est donné, comme un gage assuré de la paix intérieure et extérieure, après tant de dissentions funestes ; comme une garantie de tous les biens pour lesquels elle combattait depuis cinquante années ; comme le seul pilote qui pût la con-

duire, au milieu des écueils, jusqu'au port où sa sagesse saura nous maintenir?

« Gloire donc, mes frères, à ce monarque auguste éprouvé par le malheur, qui l'a trouvé aussi grand que la fortune; à ce roi aussi grand dans l'exil que sur le trône, modèle des pères, des époux et des citoyens, qui a su conserver sous la pourpre les principes et les sentiments pour lesquels il avait tout sacrifié et auxquels, proscrit ou roi, il est resté également fidèle!

« Gloire et honneur à sa famille vénérée, à cette reine inimitable que la calomnie même a été réduite à respecter, à sa sœur qui fut sa compagne fidèle et sa consolation, à cette race de princes si pleine d'avenir et d'espérance, à cette noble princesse, française par l'esprit et par le cœur avant de l'être par les liens qui l'ont à jamais enchaînée à notre fortune!

« Honneur et gloire donc, mes frères!

« Frères premier et deuxième grands-surveillants, veuillez inviter les frères qui décorent vos colonnes respectives à unir à ma voix les accents de leur reconnaissance pour que trois acclamations loyales et respectueuses fassent éclater notre respect et notre amour.

« A moi, mes frères! »

Le grand-maître, continuant, dit:

« Pourquoi sommes-nous privés de la présence de l'illustre frère qui a si dignement présidé jusqu'à ce jour nos travaux! Pourquoi n'est-il pas témoin de cet élan de vos cœurs, et que ne peut-il être auprès du prince auguste qu'il a le bonheur d'approcher de si près, et qui l'honore d'une si haute et si juste bienveillance, l'interprète des sentiments que vous venez de faire éclater! Qui mieux que lui pourrait être votre organe; qui connaît mieux vos principes, lui qui s'est si complètement identifié avec l'Ordre dont il était le chef suprême, lui qui peut si bien parler des vertus maçonniques, dont il est le plus parfait modèle, qui réunit toutes les qualités de l'homme public et de l'homme privé, et dont le cœur, à lui aussi, resta français sur la terre étrangère; citoyen à la cour, fidèle à l'infortune comme il l'avait été à la puissance, fidèle à ses principes et à la liberté comme aux devoirs d'un serviteur dévoué, réunissant au courage du champ de bataille celui plus difficile des combats civils et parlementaires, ne flattant pas plus les passions populaires que les prétentions du pouvoir, éclairant les unes avec la même franchise qu'il combattait les autres, sans cesser d'être dévoué, alors même que l'ingratitude était le seul prix de sa constance et de sa fidélité?

« Durant les longues années que j'ai été privé de partager vos travaux, c'était pour moi la plus douce satisfaction, mes frères, d'avoir eu pour successeur le frère et l'ami le plus digne du poste pour lequel je sentais si bien mon insuffisance. Pourquoi suis-je réservé à la douleur de le remplacer à mon tour? Pourquoi l'état de sa santé nous condamne-t-il à déplorer sa perte, alors que nous devions espérer encore de si longs jours sous son gouvernement paternel et ferme, que vous avez appris à chérir et à respecter?

« Frères premier et deuxième grands-surveillants, invitez les frères de vos colonnes à joindre leurs applaudissements aux miens. »

Cet ordre s'exécute.

Le grand-maître reprend:

« Mais si la perte que nous avons faite est vive pour vous, mes frères, combien doit-elle l'être plus pour moi, qui, en partageant vos regrets, dois encore y joindre celui que me donne le sentiment de mon impuissance à le remplacer. Je n'aurais jamais eu la témérité de l'entreprendre, mes frères, si je n'avais compté sur toute votre indulgence, si je n'avais reçu de nos illustres frères du suprême conseil l'assurance du concours de leurs lumières, de l'appui de leurs efforts pour m'aider à maintenir l'ordre dans son éclat, pour travailler avec eux à étendre sa prospérité; si je n'avais eu aussi l'assistance précieuse de l'illustre frère Guilleminot, que sa santé empêche malheureusement de

prendre part à cette solennité, et qui a bien voulu accepter la tâche de me seconder dans mes travaux et de m'aider de ses conseils.

« Vous ne me refuserez pas les vôtres, mes frères, vous me tiendrez compte de mon dévoûment et de mon zèle. Votre indulgente bonté, sans m'effrayer de ce qu'elle aura à faire, suppléera à ce qui me manque ; recevez-en d'avance mes vifs remercîments : permettez-moi de les joindre à ma profonde reconnaissance pour la confiance dont vous m'honorez. Si je sais tout ce que cette tâche a de glorieux, je sens aussi combien le fardeau est lourd pour ma faiblesse. J'essaierai du moins de m'en rendre digne par un dévoûment sans bornes, et par un zèle qui ne se ralentira jamais.

« Vous tous, mes très-chers frères, qui avez daignez honorer cette solennité de votre concours, recevez aussi l'expression de ma gratitude pour la faveur que vous me faites et les encouragements que je reçois de vous.

« Hélas ! pourquoi ne m'est-il pas donné de voir au milieu de vous l'illustre frère (1) dont la présence serait si douce à mon cœur et qui jouirait avec tant d'émotion de l'accueil que vous faites à son enfant d'adoption. Il serait ici mon patron et mon père comme il le fut pendant plus de trente années, depuis qu'il daigna m'admettre dans sa famille et m'appeler du doux nom de fils. Il fut une de vos lumières les plus vives, un de vos frères les plus zélés, un de nos dignitaires les plus vénérés. Vous l'avez tous pleuré comme moi lorsqu'il est allé joindre la fille qu'il m'avait donnée pour compagne, et que le ciel m'enleva si tôt comme pour prouver qu'un bonheur trop vif ne saurait être durable ! Présent au milieu de vous, il m'eût servi d'appui et de guide. Que sa mémoire du moins nous soit un lien de plus et me serve de recommandation. Est-il de plus puissante sympathie que celle d'une commune douleur !

« S'il en était besoin, je trouverais un gage de cette sympathie dans la présence de l'habile et si cher orateur qui a été sur sa tombe l'éloquent interprète de vos regrets, et dont l'amitié ne m'a jamais failli. Pourquoi sommes-nous privés de voir aujourd'hui parmi nous son illustre frère, son rival en éloquence et en nobles sentiments, dont le puissant talent sait également émouvoir, diriger, entraîner ou conduire la grande assemblée où il occupe le premier rang, soit qu'il la préside, soit qu'il l'éclaire. Maçon zélé, ami fidèle, il a doublement gémi, il a bien voulu me le dire, de ne pouvoir participer à cette solennité. Vous partagerez ses regrets et les miens.

Mais que les regrets fassent place aux plus doux sentiments, mes très-chers frères ; que vos cœurs et vos voix s'unissent pour offrir notre hommage et notre amour au Suprême Architecte de l'Univers.

« Au Suprême Architecte de l'Univers !

« Puisse-t-il maintenir dans le cœur de chacun de nous le principe de fraternité, qui est l'âme et la vie de notre institution ;

« Principe fécond de charité, d'humanité, de liberté civile et religieuse et d'égalité légale ;

« Principe consacré dans les dogmes de la maçonnerie avant d'être inscrit dans nos lois civiles, et qui lie depuis tant de siècles les maçons des deux mondes !

« A nos frères absents des deux mondes, mes frères !

« Frère grand-maître des cérémonies, vous tous, mes très-chers frères, unissons nos acclamations du cœur dans un sentiment commun d'amour et de fraternité.

« A moi, mes frères ! »

---

(1) Feu l'illustre et vénéré comte Muraire.



LA BATAILLE DE WATERLOO,

FRAGMENT HISTORIQUE

Lu au banquet de la fête d'ordre d'hiver de la loge de la Clémente-Amitié, orient de Paris, le 16 janvier 1838, par L.-Th. Juge, alors son vénérable.

—

Les anciens Romains, quand ils réunissaient leurs amis dans un festin, ne manquaient jamais d'exposer à leur vue des sarcophages, des squelettes humains, et des urnes cinéraires.

Semblables aux anciens Romains, les émules et disciples du vertueux de Rancé, ne s'abordent jamais sans se jeter, pour tout salut fraternel, une lugubre exhortation à se préparer sans cesse à mourir.

Comme eux, *j'arrive au banquet fraternel avec des paroles de deuil et de mort, j'apporte pour bouquet à mes frères des squelettes humains et des urnes cinéraires.*

Français, prêtez-moi quelques instants une oreille attentive ; je vais dire les malheurs de la patrie, je vais rappeler à votre souvenir la bravoure du soldat, la rare intrépidité des chefs. Je vais évoquer de leurs tombeaux et ramener un instant au milieu de vous, couronnées de lauriers et de cyprès, les ombres généreuses des héros que la mort a moissonnés, dans un jour de deuil et de désastres pour notre France, dans un jour qui sera à jamais néfaste pour notre orgueil national, car, après vingt-trois ans de silence, il ne s'est point effacé de mon souvenir le bruit de la mitraille.

Waterloo ! Waterloo ! il tonne encore dans tes campagnes le canon qui vomit la mort.

Onze fois la terre avait parcouru sa course annuelle autour du disque de feu qui éclaire tous les mondes, onze fois Flore et Pomone avaient répandu sur notre globe leurs présents les plus suaves depuis que le héros qui arracha la France aux horreurs de l'anarchie révolutionnaire avait reçu pour récompense et la pourpre des Césars et la couronne impériale, quand se fit entendre le canon de Waterloo.

La France avait depuis marché de victoire en victoire. L'Europe tout entière contre nous coalisée n'avait compté nos batailles que par ses désastres.

Nous avions vaincu à Austerlitz, à Iéna, à Breslaw, à Eylau, à Dantzick, à Friedland ; le Niémen et Tilsitt avaient reçu notre Empereur victorieux ; Abensberg, Aspern, Eckmull, Essling, Lobau, Wagram, étaient venus grossir la liste de nos victoires vers le nord, tandis que vers le midi nous vainquions encore à Talavera, à Occana, à Saragosse, à Cadix, à Tarragone, à Ciudad-Rodrigo, à Alméida, à Badajoz, à Sagonte, et sous les murs de Salamanque.

Puis, franchissant toute l'Europe, nous étions allés battre les Russes à Smolensk, à Mohilew, à Ostrowno ; nous avions remporté sur eux la mémorable bataille de la Moskowa, et l'antique capitale des czars s'était abîmée sous ses cendres, et notre aigle, jusqu'alors invaincue, s'était abattue sur le Kremlin, ce vaste monument de la puissance des autocrates moskovites.

Mais là venait de commencer aussi le deuil triomphal de notre valeureuse armée.

Un immense pays traversé par des soldats malades, cernés de toutes parts par un ennemi de plus en plus nombreux et se renouvelant sans cesse comme les sauterelles du désert, à travers des landes stériles, des steppes sauvages et des glaces éternelles, sans vêtements et sans pain, avaient été les préludes de nos malheurs.

A peine avions-nous revu de cette formidable armée une poignée de braves qui avaient été obligés de se retirer bien moins devant la bravoure de l'ennemi que devant l'excessive rigueur de la plus âpre nature, au milieu des glaciers du Nord.

Ainsi que les premiers accords d'une harmonie funèbre, j'entends encore craquer et s'écrouler sous l'incendie qui les dévore les voûtes du Kremlin. A ces lugubres accents se mêle encore le bruit de la mitraille,

Waterloo! Waterloo! il tonne encore dans tes campagnes le canon qui vomit la mort!

Entre Charleroi, Bruxelles, Namur, Ligny, et cette ville de Fleurus dont le nom rappelle encore une victoire glorieuse pour nos armes, s'élève la petite ville de Waterloo qui devait être le tombeau de notre gloire!

Ainsi que les Romains, ainsi que les trapistes, *j'arrive au banquet fraternel avec des paroles de deuil et de mort; j'apporte pour bouquet à mes frères des squelettes humains et des urnes cinéraires!*

C'est dans ces plaines que les armées combinées de l'Europe se sont donné rendez-vous, impatientes qu'elles sont de s'abattre sur le beau sol de notre France; elles accourent de tous les coins du globe.

Là, Wellington commande à cent quatre-vingt-six mille Anglais, Blücher y vient aussi à la tête de cent vingt mille Prussiens, et Bulow lui amène un secours de trente mille combattants.

Épuisée par vingt-cinq années de guerre et par sa désastreuse campagne de Russie, qu'opposera la France à cette armée forte ainsi de trois cent trente-six mille coalisés?

Elle n'a pour elle que cent vingt-trois mille hommes, mais celui-là les commande en personne qui a dit à ses soldats dans les sables brûlants d'Égypte: « Soldats, du haut des Pyramides quarante siècles vous contemplent! » Que ne peut une poignée de braves commandée par un tel chef! Oh! s'ils sont vaincus, ils mourront comme les Spartiates au passage des Thermopyles, et l'histoire n'aura pas assez de trompettes pour dire à l'univers les traits d'une rare valeur qui signaleront cette lutte terrible, l'agonie de la France!

Cependant Napoléon, qui était encore dans Paris le 12 juin, vient d'arriver au camp: deux jours ne se sont pas écoulés depuis son départ, que déjà il est à la tête de ses braves. Une pluie battante avait mouillé la terre: aux premiers rayons du soleil il parcourt ses lignes, et leur rappelle qu'à pareil jour elles ont vaincu à Marengo, à Friedland.

Le soleil semble se préparer alors à éclairer un nouveau triomphe; radieux, il s'élance dans l'espace et répand de tous côtés des flots de lumière. Napoléon a tout prévu, il a tout préparé; trois cent cinquante bouches à feu sont là, qui vont porter tout à l'heure dans les rangs ennemis la terreur et la mort.

Mais un bruit s'est répandu dans les camps: trois traîtres (1) viennent de passer à l'ennemi et lui ont porté le secret des préparatifs du chef. Il ont, avec leur honneur, déposé leurs glaives aux pieds de Blücher. Semblable au bruit lointain des flots de l'Océan, la nouvelle s'en répand, les lignes de nos braves retentissent de leurs noms, et, guidée par l'Empereur, la main de l'histoire impartiale les grave sur le bronze avec l'infamie qui doit être leur partage.

Le démon de la guerre s'est préparé aux combats.... Qui dira l'indignation de l'Empereur!!! L'armée a retenti de l'anathème prononcé contre les traîtres, et si le bourreau n'a point souillé leur image, leurs noms n'en seront pas moins un objet d'horreur pour nos arrière-neveux.

Mais la trahison n'est point d'essence française, et la félonie de ce triumvirat n'a pas ralenti l'enthousiasme du soldat. Bientôt va retentir encore le bruit de la mitraille.

Waterloo! Waterloo! il va tonner dans tes campagnes le canon qui vomit la mort!

C'est là que l'Empereur appelle ses bataillons, et dans la plaine les deux camps ennemis s'élèvent au-devant l'un de l'autre.

Les vaillants enfants de la France, de la Prusse et de la fière Albion sont en présence. Déjà une nouvelle fois (le 15 juin) l'orient s'est embrasé des feux du jour, l'armée française se meut comme un seul homme, le canon gronde et la fumée s'élève de toutes parts; les régiments sont en ligne, les tirailleurs s'apprêtent, les balles sifflent, les boulets roulent et sillonnent au loin la plaine qu'ils déchirent en tous sens, et les vallées se couvrent de baïonnettes.

---

(1) Voir leurs noms dans les *Mémoires de* 1815, p. 184.

Enfants gâtés de la victoire, nos soldats s'élancent sur l'avant-garde ennemie, qui fuit en désordre sur Charleroi ; la cavalerie s'ébranle, vole, l'infanterie se jette à sa suite pour soutenir son impétueuse ardeur et opposer à l'ennemi une muraille vivante, impénétrable, tout hérissée de fer.

Enfin, la fortune s'est prononcée pour l'aigle impériale, et l'aigle de la Prusse a baissé ses deux têtes devant le général Pajol et ses braves soldats. Le dieu des combats s'est prononcé pour nos armes.

Napoléon a suivi le mouvement; son œil est calme tout à la fois et terrible, c'est le regard de l'aigle. Semblable à la colère céleste, il s'avance : malheur au téméraire qui affronte la tempête, il tombe comme un frêle roseau sous les fureurs des autans. Le noble coursier qui le porte frémit sous son vaillant cavalier, et l'entraîne au plus fort du combat. En vain l'ennemi résiste-t-il encore, ses bataillons sont bientôt enfoncés, et, bien avant que le soleil ait parcouru la moitié de sa carrière, le héros est entré vainqueur aux murs de Charleroi.

Cependant l'aurore a remplacé la nuit, et le canon tonne de nouveau dans la plaine. Le village de Ligny, vaillamment défendu, est pris quatre fois et repris par une division du quatrième corps, que commande le brave général Gérard qui y trouve une mort glorieuse. Là, se couvrent encore de gloire Excelmans, Pajol, Grouchy, Ney; là, parmi les Prussiens, tombe et meurt le prince de Brunswick. L'ennemi est encore une fois culbuté, huit drapeaux et quarante bouches à feu lui sont enlevés dans cette journée mémorable, où son armée perd encore plus de vingt-cinq mille combattants.

Mais hélas! deux jours après le sort devait trahir nos armes, la fortune allait abandonner nos étendards.

Oh! c'est maintenant que douloureusement il résonne à mon oreille le bruit de la mitraille, c'est maintenant qu'il tonne le canon de Waterloo, c'est maintenant que *j'arrive au banquet fraternel avec des paroles de deuil et de mort, et que j'apporte pour bouquet à mes frères des squelettes humains et des urnes cinéraires!.....*

Le bronze a vomi de nouveau la mitraille brûlante; les rangs, éclaircis, se reforment, se resserrent, un être vivant prend la place de celui qui tombe, et lui-même le rejoint bientôt dans la poussière.

Le cliquetis des armes, les cris des mourants, les hennissements des chevaux, le fracas des boulets, le bruit des fanfares guerrières, des clairons et des tambours, tout se mêle, le sang ruisselle, tout tombe sous les sabres, Français, Anglais et Prussiens. Quel poète chantera dignement cette grande scène de carnage et de bravoure, dans laquelle une grande nation vient lutter ainsi pour la dernière fois après un quart de siècle de victoires! Qui redira l'enthousiasme et la vaillance du soldat, l'intrépidité et le sang-froid des chefs!

Mais ne vois-je pas un officier prussien tout couvert de blessures? Autour de lui ne s'est-il point fait un rempart de cadavres? Il combat encore, il combat à peine, épuisé par le sang qui coule de ses plaies; cependant son glaive s'est lassé de frapper, ses bras se sont élevés sur sa tête, et, confiant encore dans les ennemis qu'il vient de combattre, il appelle à son secours, en tombant, les enfants de la veuve !

Oh! prodige de fraternité! Un officier en brillant uniforme s'est élancé au-devant de celui qui va mourir, et lui a fait un rempart de son corps. C'est un Français; terrible, son regard se porte sur les Français qui l'entourent; il a l'épée en main, il a parlé : *Respect*, s'est-il écrié, *au courage malheureux! qu'il tremble l'imprudent qui frappera cet officier!* et les baïonnettes se sont redressées, et nos soldats ne pensent plus à venger leurs frères d'armes : il est sauvé!

Mais en vain celui qui vient ainsi au péril de sa vie de l'arracher à une mort certaine, inévitable, s'éloigne-t-il; en vain veut-il laisser ignorer et son grade et son nom!

Enfant encore, j'ai joué avec cette épée redoutable; enfant encore, je me suis pavané

sous la riche broderie d'argent qui enlaçait son uniforme ; c'est un chef, c'est un commissaire des guerres ; en vain cachera-t-il son nom..... C'est mon père (1)..... Mais combien d'autres actions d'éclat resteront ensevelies dans un morne silence ! ! !

De tous côtés des gémissements et la mort !

Cependant, au milieu de ces scènes de désastres, impassible, Napoléon, d'un œil tranquille, suit les progrès du combat, interroge du regard la mêlée. Napoléon parcourt les rangs au milieu des boulets et de la mitraille ; partout où il y a du danger on le voit. Le général Devaux tombe mort à ses pieds.

A quatre heures, la victoire semble vouloir se décider encore une fois pour nos armes ; la terreur a saisi les Prussiens, ils fuient de tous côtés ; leurs bataillons enfoncés quittent en désordre le champ de carnage ; la terreur est aussi dans l'armée de Wellington ; pêle-mêle, les charrois, les blessés, les bagages se jettent dans le bois de Gomont....

La cavalerie française s'élance à la poursuite des fuyards, et la chaussée de Bruxelles se couvre encore de cadavres.

C'est à ce moment que Bulow et ses trente mille Prussiens opèrent une terrible diversion. Où étais-tu alors, Grouchy ? Quelle imprévoyance ou quel malheur t'a donc fait manquer aux ordres de ton chef ? Tu devrais être là ! Pourquoi es-tu donc encore à Gembloux ?

La canonnade a recommencé ; honneur à toi, Lobau, car tu viens encore d'ajouter un laurier à ceux qu'a tressés pour toi la victoire !

D'Erlon, ce jour sera pour toi aussi un jour de gloire.

Brave Duchesne, sous tes ordres la jeune garde impériale y rivalise aussi avec les vieux grognards que commande Morand.

Milhaud, Desnouettes, l'armée n'oubliera pas non plus les charges brillantes où vous guidiez les cuirassiers, les chasseurs et les lanciers de la garde.

Bertrand, toi qui depuis t'es montré l'ami du grand homme dans le malheur, ton nom sera aussi glorieusement inscrit parmi les noms des héros de cette fatale journée.

Ney, tu y perdis ton cheval, et tu n'en chargeas pas moins avec ta bravoure ordinaire à la tête de tes grenadiers.

Toi, brave général Friant, un instant on crut que tes efforts allaient être couronnés d'un brillant succès.

Et toi, Grouchy, veux-tu donc à force de valeur réparer le temps que tu as si malheureusement perdu ?

Cependant, la nuit allait étendre ses voiles sombres sur le champ du carnage, et cacher la honte des traîtres qui, avant cette grande journée, avaient quitté leurs drapeaux.

Volontiers nous les laisserons chercher dans l'ombre la consolation de leur chute ; mais hélas ! il ne nous est pas permis encore de quitter le champ de bataille.

Oh ! c'est maintenant que je n'ai plus que des chants funèbres, que des paroles de deuil et de mort ; c'est maintenant que je ne vois plus autour de moi que des débris humains et des urnes cinéraires.

Il fait nuit, et du sein des ténèbres s'élève encore la voix d'un traître. Un cri funeste a retenti de toutes parts, n'entends-je pas d'ici le cri du hibou ? N'ai-je pas vu tout-à-l'heure s'abattre sur la forêt l'oiseau de sinistre augure. Un mot, qui n'a jamais été français, s'élève comme du sein de la tombe ; il se cache celui qui le prononce, et la nuit a célé la rougeur qui a dû lui monter au front.

Un long *sauve qui peut* a retenti dans la plaine ; à ce cri de détresse, le soldat s'est ému, l'épouvante s'est partout jetée. L'ennemi est revenu au combat ; la déroute est complète ; quelques généraux, et l'Empereur, ont à peine le temps de se jeter dans le carré de la garde impériale ; Cambronne tombe sous la mitraille, et la mitraille et la mort se

---

(1) Antoine Juge, commissaire des guerres ordonnateur, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Donzenac (Corrèze) le 31 mai 1763, chevalier rose-croix, membre des loges de la *Clémente-Amitié* et des *Neuf-Sœurs*, orient de Paris.

font encore jour dans les rangs éclaircis. Cambronne, ton nom vivra glorieusement dans nos annales guerrières ; le père te donnera comme exemple à son fils, car dans ce jour de désastres tu demeuras fidèle à l'honneur. Nos soldats ont vu tes généreux efforts, et nos arrière-neveux, quand, comme toi, ils marcheront au combat, comme tu le fis alors, Cambronne, ils s'écrieront : *la garde meurt et ne se rend pas!...*

Tu fus la dernière victime de cette journée de deuil, où la France perdit tant de valeureux soldats.

Bientôt après, la nuit étendait ses sombres linceuls sur la plaine, et l'obscurité ne permettait plus de combattre.

J'étais bien jeune, hélas! et bien enfant encore, quand, dans nos longues soirées d'hiver, mon père me contait les hauts faits de cette triste journée ; j'étais bien jeune, et cependant j'aurais voulu courir aux armes pour venger ma patrie, et mon âme s'exaltait au récit de tant d'exploits, de tant de glorieux souvenirs. Je vivrais un siècle, qu'un siècle ils seraient présents à ma mémoire ces derniers jours d'agonie de la France.

Près d'un quart de siècle s'est écoulé depuis, et ces souvenirs font encore bondir mon cœur comme aux premiers jours de mon adolescence. Depuis, j'ai vu le Russe bivouaquer sur nos places publiques ; le Kalmouck et le Baskir ont foulé le seuil de nos palais, et, malgré nos malheurs, vaincu de Waterloo, ta gloire n'a point été éclipsée, elle demeurera jusqu'à la fin des temps. Tu as arraché ta patrie aux horreurs de la guerre civile, à l'affreux règne de la terreur ; tu as élevé sa gloire militaire bien au-delà de ce que nous a jamais présenté l'histoire des peuples, soit anciens, soit modernes ; tu l'as placée au premier rang des nations, tu l'as faite grande, majestueuse, tu l'as couverte des lauriers de la victoire et des palmes du génie, un seul jour ne pouvait la faire déchoir du haut rang où tu l'avais placée.

Gloire à toi ! ! ! Mais, hélas ! aux noirs rochers de Sainte-Hélène, dans la colonie la plus malsaine de l'Angleterre, s'élève, à deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer, un plateau stérile ; la nature y est morte et l'aspect en est sauvage ; c'est là que fut la dernière habitation de celui qui, naguère, distribuait des sceptres et des couronnes ; c'est dans ces lieux escarpés, où l'aigle seul peut l'aller visiter, que, cachée aux yeux de tous, repose sa cendre : une pierre, un faible entourage, un saule aux tristes rameaux, c'est là tout ce qui, dans cette île sauvage, rappelle le héros qui fit trembler l'univers. Que reste-t-il de lui? Un seul grain de poussière!

L'Anglais t'a redouté alors même que tu venais de tomber ; il n'a pas su être loyal et grand avec toi, et son hospitalité sur *le Bellérophon* a été pour toi le signal d'une prison éternelle. Vivant, s'il s'est couvert de honte à ton égard ; mort, il t'a proclamé le héros du siècle ; ainsi va le monde, ainsi les nations qui n'obéissent qu'à leur seul intérêt.

L'Europe n'a pas oublié ta valeur, ta rare prudence, ni ce regard de l'aigle qui fixait la victoire ; elle leur rend hommage.

Déjà j'ai vu ta statue replacée sur le bronze arraché par la victoire à tes ennemis vaincus, et bientôt viendra, je l'espère, le jour où tes cendres, rendues à la France, reposeront sous la colonne qui rappelle à nos cœurs les beaux jours de ta gloire.

Mais, sur ce bronze funèbre, en vain le voyageur cherchera-t-il le nom des trois officiers qui ont trahi la France! Leurs noms se sont effacés de nos souvenirs, ils ne doivent point salir le burin de l'histoire, ou si parfois ils retentissent encore parmi nous, un cri d'anathème s'y mêle et les flétrit.

Tel est le sort qui menace la mémoire du parjure, tel est le sort de l'homme qui ose abandonner ses drapeaux pour les drapeaux ennemis, et lever contre sa patrie le glaive qu'il a reçu pour la défendre ! ! !....

L.-Th. J.

POÉSIES.

La constance dans le malheur. (1)

Tu pleures, fils du ciel, roi jeté sur la terre,
Homme, image d'un Dieu, son œuvre la plus chère,
Dieu mortel, qu'ici-bas tout sert avec amour;
Tu maudis et le sein où tu puisas la vie,
Et l'heure où ta paupière, aux ténèbres ravie,
S'ouvrit à la clarté du jour.

Tu ne vois ni ces fleurs qui se pressent d'éclore,
Ni ces jaunes épis dont la terre se dore,
Ni ces gazons riants qui naissent sous tes pas,
Ni ces bois parfumés qui t'offrent leur ombrage,
Ni ce ciel radieux dont l'azur sans nuage
Couronne tes vastes états.

En vain dans ces bosquets le rossignol soupire,
En vain l'onde murmure, en vain le doux zéphyre
De son souffle amoureux caresse le gazon;
La nature à tes yeux a perdu tous ses charmes,
Et la terre, pour toi, triste vallon de larmes,
N'est plus qu'une affreuse prison.

Nul trouble n'est égal aux troubles de ton âme:
C'est un foyer brûlant que dévore la flamme,
Une arène mobile en proie à tous les vents,
Une mer sans clartés, où gronde la tempête,
Un abîme, un chaos, où la raison muette
Expire au milieu des tourments.

« La mort, dis-tu, la mort!... » Et ton front se relève;
Tu souris comme un homme éveillé d'un long rêve,
Comme un captif joyeux qui va briser ses fers,
Comme un triste exilé qui revoit sa patrie,
Comme un nocher qui touche à la rive chérie,
Vainqueur des écueils et des mers.

Esclave du plaisir, la tombe est ton asile.
Tu croyais que, pareils à cette onde tranquille,
Qui roule toujours purs ses flots silencieux,
Tes jours, exempts de soins, de trouble, de tristesse,
Devaient couler en paix dans une douce ivresse,
Entre les festins et les jeux!

(1) Ce morceau a obtenu une mention honorable à l'académie d'Amiens, et a été lu à une des tenues de la loge des *Neuf-Sœurs* dans l'année 1838.

Dis-moi: le pèlerin qui s'apprête au voyage
Croit-il trouver partout, sous un riant ombrage,
Des chemins tapissés de verdure et de fleurs?
Le soldat qui s'élance en un champ de bataille
Croit-il, sans affronter le fer et la mitraille,
S'asseoir à côté des vainqueurs?

L'homme est né pour souffrir; c'est la loi de son être.
Sous quelque signe heureux que le sort l'ait fait naître,
Son salut à la vie est un cri de douleur;
Ses jours sont un présent qu'il paie avec usure,
Qu'il veille sous la pourpre, ou dorme sous la bure,
Il doit connaître le malheur.

Gladiateurs jetés au milieu de l'arène,
Nous devons, sans pâlir, sans briser notre chaîne,
Opposer au destin un courage constant:
Athlètes élancés dans l'immense carrière,
Nous devons, sans porter un regard en arrière,
Voler au but qui nous attend.

Honte, honte au guerrier ennemi de sa gloire,
Qui, lorsque le danger promet une victoire,
Recule lâchement sans avoir combattu,
Qui ne sait pas tomber avec ses frères d'armes,
Et sur qui la patrie, avare de ses larmes,
Ne dira point: « Il a vaincu »!...

Honte à l'homme qui meurt impuissant à la vie,
Qui, tournant contre soi son aveugle furie,
Rejette le fardeau qu'il ne peut soutenir,
Qui, dans les jours heureux ne vécut que pour vivre,
Et qui, dans le combat que le destin lui livre,
Ne sait mourir que pour mourir!...

Quand la foudre mugit sur les vagues émues,
Quand la mer en fureur s'élançant jusqu'aux nues
Retombe avec fracas dans ses gouffres grondants,
Le pilote, au péril opposant son courage,
Attend, sans se troubler, que le zéphyr volage
Rende la paix aux éléments.

Tel est le sage en butte aux coups de la fortune;
Sans fatiguer le ciel d'une plainte importune,
Sans céder un moment à de lâches terreurs,
Il paie au Dieu du mal le tribut qu'il réclame;
Et, gardant l'espérance, ose encor, dans son âme,
Se promettre des jours meilleurs.

Melchior Potier,
Orateur de la loge des *Neuf-Sœurs*.

RIO-DE-JANEIRO (Brésil), EN 1838.

(Premier article.)

Rio, qu'on appelle San-Sébastian-de-Rio-de-Janeiro, est la capitale de l'empire du Brésil, qui a une population de 4 à 500,000 habitants ; c'est une ancienne colonie portugaise de l'Amérique du sud, la cour de Portugal l'a habitée pendant douze ans (de 1808 à 1820) ; elle est située sur le côté gauche d'une baie magnifique, semée de plus de trois cents îles, dont l'une a huit lieues de circuit ; elle fut prise, en 1711, par Duguay-Trouin. Son port est très-vaste et beau ; il est défendu par quinze à vingt forts; c'est un lieu de relâche pour les Français et les Anglais qui reviennent de l'Inde. Un consul de France y réside. De tous les côtés l'horizon est fermé par des montagnes superbes, et partout la végétation y est si riche, qu'il n'y a aucune comparaison à faire avec notre vieille Europe. Ces palmiers, ces bananiers, et tant d'autres arbres indigènes produisent un effet magique sur l'Européen, et ils ajoutent au pittoresque des points de vue, qui changent à chaque pas que l'on fait, sans cesser d'être admirables.

Si la nature est remarquable par sa richesse et sa coquetterie sous le tropique, il n'en est pas de même des douceurs de la vie qui n'offre qu'ennui ou monotonie pour les étrangers.

C'est Cabral qui, en 1495, découvrit le Brésil. Alors Rio-de-Janeiro était un terrain sablonneux et marécageux, où les Indiens vivaient comme des sauvages qu'ils étaient; on les délogea et on fonda cette ville, à laquelle on peut bien donner le nom de belle, si l'étendue fait la beauté, car elle est immense. Sa population, qui s'est beaucoup augmentée, est aujourd'hui de 400,000 habitants environ, dont moitié sont blancs, et à peu près moitié noirs ou de couleur et esclaves.

Si la population s'est accrue avec une grande rapidité, les progrès de la civilisation n'ont pas suivi la même marche.

A Rio-de-Janeiro les Européens abordent la société difficilement ; il y a un théâtre détestable ; la ville n'a pas de promenades, c'est un vrai purgatoire pour celui qui débarque. Généralement les Français n'y sont pas aimés ; cependant ils éprouvent peu de vexations, parce qu'ils y sont en force, c'est-à-dire environ trois mille cinq cents, mais toujours appuyés par la présence de quelques bâtiments de guerre qui les font respecter. Il faudrait néanmoins peu de chose pour brouiller les cartes, et alors gare aux coups de stylet ! Surtout gare aux fortunes ! !..... Ils ont aussi une chance défavorable, c'est la crainte d'une révolte des noirs ; et, dans ce cas, leur vie et leurs biens seraient encore plus exposés, car la couleur seule serait une marque à laquelle on ne pourrait pas se tromper. Les uns voient cet événement imminent, les autres le croient impossible ; Dieu veuille que les derniers aient raison !

Les lois sont à Rio-de-Janeiro à peu près les mêmes qu'en Portugal, mais on les exécute si mal, et avec tant de partialité et de mauvaise foi, que les crimes les plus grands sont impunis.

L'assassinat est une chose si ordinaire dans ce pays, qu'il se passe peu de jours dans l'année qu'il n'en soit commis. Rien n'est plus ordinaire que l'immoralité entre le père et la fille, que la vente de la sœur par le frère, que la proposition d'empoisonnement par la sœur, la fille ou la femme, d'un frère, d'un père ou d'un mari qui la gêne, etc., etc. ; la dissolution enfin est à son comble, et cependant les Brésiliens veulent se comparer aux nations les plus civilisées d'Europe !... Ces faits donnent une juste idée de leur moralité et de leur caractère. Il faudrait aussi y ajouter la vente des esclaves (1), qui se fait comme

(1) C'est une chose bien honteuse pour l'humanité que cette traite des noirs, que cette vente publique de chair humaine, qui se fait ainsi en dépit de la civilisation et des lois, qui, dans quelques états, la défendent. C'est une

tout autre commerce ; on bénéficie sur le travail qu'ils font pour leur maître et par celui qu'ils cherchent à l'extérieur, dont ils leur donnent le produit, qui varie de un à deux francs par jour.

Il n'est pas rare de voir à Rio-de-Janeiro, comme dans bien des colonies où se trouvent agglomérés des colons de toutes les nations, que leurs affaires obligent souvent à s'expatrier ; il n'est pas rare, dis-je, de voir réunies sur la même personne plusieurs branches de commerce les plus étrangères les unes aux autres ; ainsi on associe communément l'histoire naturelle à la librairie, au change des monnaies, et à la vente des cigares ; le marchand de faïence vendra du tabac à priser, du thé, et des esclaves des deux sexes ; le loueur de chevaux sera entrepreneur de pompes funèbres ; le barbier, fabricant de cigares et empailleur d'oiseaux ; le tailleur, marchand de nouveautés et fabricant de briques, etc.

Au surplus, les affaires commerciales bien et activement menées peuvent donner de fort beaux résultats.

La vente des remèdes secrets se fait sans examen préalable de la Faculté de Médecine brésilienne. Dans ce pays, tout ce qui vient de l'étranger, et qui en porte un cachet spécial, est vu avec faveur. Fabriqué dans le pays, un excellent remède ne vaut rien, et c'est là surtout qu'on peut appliquer le proverbe, *nul n'est prophète dans son pays* ; bon ou mauvais, il faut qu'il vienne de France, d'Angleterre, mais de la capitale, et non pas des provinces, qu'il soit accompagné d'un nom connu, et surtout qu'il ne lui manque rien de ce qui fait le charlatanisme de pareilles choses, bouteille spéciale, cachetée au nom du célèbre inventeur, manière de s'en servir imprimée avec soin et signée du même nom, seconde enveloppe cachetée de même que la première ; enfin, affiches à la mode, annonces des journaux de la capitale d'où il est originaire, et après de ceux du Brésil, etc., etc. Toutes ces exigences n'excluent pas le charlatanisme local et obligé ; mais une fois bien en règle, comme nous venons de le dire, le remède, fût-ce de la *mort-aux-rats*, peut compter sur un succès de vogue. Pourquoi blâmerions-nous cette candeur ? En France, ne sommes-nous pas aussi crédules et exigeants, et n'avons-nous pas nos mille et une drogues souveraines ? Nos murs et nos journaux ne sont-ils pas chargés chaque jour de préconiser leurs infaillibles vertus aux dépens de la bourse de nos faciles compatriotes (1) ?

Mais, comme Dieu a voulu que les bonnes et les mauvaises choses fussent compensées, auprès des inconvénients qui tiennent à l'enfance de la civilisation, il a placé un ciel pur, un climat délicieux ; à Rio-de-Janeiro les saisons diffèrent de celles d'Europe et sont toujours, pour ainsi dire, tempérées. Ainsi, au printemps, qui dure de septembre à décembre, le thermomètre de Réaumur varie de 22 à 28 ou 30 degrés, et pendant l'été, qui court de décembre à mars, de 25 à 35 degrés ; l'automne ressemble au printemps, et l'hiver donne de 12 à 25 degrés au-dessous de zéro.

Qu'il y a loin de ces hivers à ceux de la France, dont la rigueur n'est pas ordinairement extrême !...

Grâces au voisinage de la ligne, les jours, dans toutes les saisons, sont à peu près les mêmes ; des plus longs aux plus courts il n'y a pas une heure de différence, et la nuit comme le jour arrive presque sans crépuscule. Il pleut parfois, mais le temps est gé-

chose malheureuse que les grandes puissances ne puissent assez s'entendre pour la rendre impossible. Nous reviendrons sur ce triste sujet. L'esclavage au Brésil est plus affreux qu'en aucun pays du monde.

(*Note du rédacteur en chef.*)

(1) Cette réflexion de notre collaborateur rappelle ce procès qui a été jugé, il y a quelques jours, à Paris, et dans lequel un faiseur de renommées réclamait quelque dixaine de mille francs à un médecin homéopathe, qui l'avait chargé tout à la fois et de le vanter et de le traîner dans la boue dans des annonces et réclames de journaux. Le tribunal a justement flétri cette immoralité et a fait justice de cet abus de confiance publique et de cet odieux tripotage.

(*Note du rédacteur en chef.*)



néralement beau, trop beau même, car le soleil, qui tombe d'à-plomb sur la tête, est souvent incommode. Les étrangers prétendent qu'on ne s'y habitue pas facilement et que plus on demeure dans le pays plus on trouve sa chaleur insupportable.

Le climat est d'ailleurs fort sain, sans convenir à tous les tempéraments, comme ceux des régions plus tempérées. Les maladies cérébrales sont surtout à craindre pour les nouveau-venus, qui ont de fréquentes et pénibles migraines. Généralement, dans cette colonie, comme dans toutes celles où il n'est pas acclimaté, le colon doit être sobre et réservé en toutes choses, il est rare qu'il ne s'en trouve pas bien mieux que d'une conduite opposée. Les rhumatismes sont assez communs au Brésil, où il y a des eaux stagnantes et beaucoup de lacs, mais on y compte fort peu de goutteux.

À trente ou quarante lieues dans les terres, à Morquemade, s'est formée une colonie suisse de planteurs; il s'y trouve des Français.

Il faut aller fort loin pour rencontrer les sauvages. Des voyageurs se rendirent, pour les trouver, dans le Paraïba, province du Brésil (à 80 lieues de Rio-de-Janeiro, entre le gouvernement de Rio-Grande et d'Itamarica, qu'arrose une rivière de ce nom, elle a pour capitale Nuestra-Senhora-de-las-Nevas, et pour population 25,000 habitants). À cette distance de la capitale du Brésil, ces voyageurs ne purent satisfaire leur curiosité; les sauvages venaient de se retirer dans les bois; et Dieu sait quels bois (1)! Ils ne trouvèrent que leurs traces, leurs feux, et les endroits où leurs hamacs avaient été accrochés.

La chasse est un des plaisirs et surtout une des spéculations du pays. Nous admirons les belles fleurs en plumes d'oiseaux qui en viennent, ainsi qu'une foule d'animaux précieux et rares. Les mêmes voyageurs français dont nous avons parlé plus haut s'y rendirent; ils rencontrèrent beaucoup de beaux singes, de superbes perroquets, des colibris, ainsi que bien d'autres oiseaux à riches plumages, dont ils tuèrent un bon nombre. Un tapir fut aussi leur victime.

Les serpents venimeux abondent au Brésil; une fois sorti des villes on en tue considérablement; leurs blessures sont presque toujours mortelles, mais on s'y laisse prendre rarement.

Le Brésil produit non-seulement toutes les plantes d'Europe et d'Amérique, mais le coton, le café, le tabac, l'indigo, l'ipécacuanha, le sucre, les bois de construction et de teinture, et des cuirs, des mines d'or (pour 23,000,000 de francs annuellement), d'argent, de cuivre, et des diamants, des rubis, des topazes. Des lacs immenses couvrent la terre ainsi que de magnifiques forêts vierges.

Ad. Aulagnier.

Nota. Lorsque j'aurai reçu ma correspondance du Brésil, je me réserve, dans un deuxième article, de donner de nouveaux renseignements sur l'état de la médecine, sur la franche-maçonnerie et sur bien d'autres objets qui intéresseront, sans doute, les abonnés du *Globe*.

(1) La belle gravure dite *une forêt vierge du Brésil*, que tout le monde connaît, ne donne qu'une bien faible idée de leur grandiose.

(Note du rédacteur en chef.)

ORDRE DU TEMPLE.

Examen de trois manuscrits des XIIe et XIII siècle, contenant les anciens règlements secrets qui furent maintenus en vigueur dans l'ordre du Temple jusqu'au commencement du XIVe siècle.

L'arrêt qui nous condamne est un arrêt injuste;
Mais il est dans le ciel un tribunal auguste,
Que le faible opprimé jamais n'implore en vain.

(Raynouard, *tragédie des Templiers, discours du grand-maître.*

Quelques-unes des dépositions contenues aux interrogatoires divers qui eurent lieu lors du procès intenté au commencement du XIVe siècle aux chevaliers du Temple, et qui se termina par la condamnation en masse de cet ordre, faisaient supposer dès long-temps qu'outre la petite règle latine dite de saint Bernard et qui était connue de tout

le monde, les Templiers avaient aussi pour se régir d'autres règles particulières, et qu'ils tenaient secrètes.

Les doutes formés à cet égard par les philologues furent dissipés lorsqu'à la fin du siècle dernier un ancien manuscrit écrit en langue romane, et paraissant appartenir à la fin du XIIIe siècle, fut découvert par Frédéric Munter, évêque protestant de Copenhague, dans la riche bibliothèque de Corsini à Rome, et surtout lorsqu'après l'avoir traduit en allemand, il l'eut publié, en 1794, à Berlin, sous le titre de *Statutenbuch des orden der Tempelherren* (1 vol. in-8°).

Ce manuscrit, qui est intitulé : *les Retraits et establissements de la maison dou Temple*, forme un code de moyenne grosseur, écrit sur parchemin, in-4°, bien conservé, et porte deux colonnes d'écriture à la page.

Les caractères offrent toutes les marques du siècle où il fut dressé, et sont généralement assez distincts; mais la ponctuation et la division des mots sont presque partout si incorrectes, qu'il faut avoir beaucoup d'expérience en ce genre pour en achever la lecture. La première feuille est ornée d'une grande croix, peinte en rouge; circonstance remarquable, puisqu'elle donne à penser que ce manuscrit n'était point une copie particulière faite pour quelque personne isolée; mais bien un livre de statuts appartenant à l'une des préceptoreries ou à l'une des grandes maisons de l'ordre. Il est effectivement a présumer, d'après plusieurs dépositions consignées dans les interrogatoires du procès, que les livres destinés à l'usage public des maisons de l'ordre du Temple, comme les évangiles et les missels, étaient tous marqués 'une croix rouge sur le premier volume ou le premier feuillet.

Munter déduit dans son livre une foule de considérations sur l'époque à laquelle a pu être écrit ce code, et en tire avec juste raison cette conséquence, qu'il a dû être dressé durant une période de quarante années, entre 1251 et 1291.

Jusque dans ces derniers temps l'on ne connaissait aucun autre manuscrit de ce genre, lorsque l'an dernier les journaux annoncèrent que M. Maillard de Chambure, conservateur des archives de Dijon, en avait trouvé un second dans ces archives.

Une lettre que dans le temps a bien voulu nous écrire M. de Chambure, en réponse aux questions que nous lui avions adressées relativement à ce livre, nous permet de le faire connaître à nos lecteurs.

Ce second manuscrit est entré aux archives de Dijon par suite des confiscations révolutionnaires exercées sur les maisons et ordres religieux atteints par les lois de 1790.

Il appartenait au prieuré de Voulaine-les-Temple, baillage du Châtillonnais, province de Bourgogne. Cette terre avait elle-même été donnée aux Templiers en 1163, par Geoffroy, évêque de Langres.

Le manuscrit est de format in-8°, haut de huit pouces sur une largeur de six pouces; il est écrit à pleine page, porte dix-neuf lignes au feuillet, rayées à l'encre; il est piqué à la justification, assemblé par six feuilles avec réclames en caractères du XIVe siècle et signatures du XVe.

Il est écrit sur parchemin et est tombé à la mer, ce qui l'a cruellement détérioré. Il faut prendre pour déplier ses feuillets des précautions minutieuses, plusieurs pages ont même perdu leur encre et ont dû être revivifiées. Il y a des mots et quelques lignes qu'on ne pourra pas restituer.

Il n'a ni titre ni croix rouge, les initiales sont alternativement bleues et rouges, historiées à la plume d'encre contraire. M. de Chambure fixe la date de ce manuscrit à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle; la langue en est incertaine, l'orthographe capricieuse, le même mot étant écrit de plusieurs manières différentes.

On n'y trouve d'autre date historique que celle du concile de Pise en 1134.

Ajoutons que M. de Chambure se propose de livrer ce manuscrit à l'impression.

Depuis on a découvert encore à Paris un troisième manuscrit du même genre.

Celui-ci est déposé à la bibliothèque royale

parmi les manuscrits du fonds français, n. 7908.

C'est un volume petit in-4°, composé de 122 feuillets en parchemin ; il est relié en maroquin, écrit sur deux colonnes, et porte 30 lignes à chaque colonne. Il est bien écrit, en ancien français, avec majuscules alternativement bleues, rouges ou lilas, historiées à la plume d'encre de couleurs différentes.

Il ne porte pas de croix rouge au commencement, les réclames sont rares et paraissent appartenir au XIVe siècle, le corps du manuscrit paraît être du XIIIe, les quatre derniers feuillets sont difficiles à lire, l'encre en ayant blanchi. On lit sur le premier des deux feuillets placés en tête *memento finis*; la première ligne de la première colonne commence ainsi, *ci commencent les plogues de la règle dou Temple*.

Le dos du volume porte ce titre, *Règles des chevaliers du Temple*.

La traduction allemande du manuscrit corsini, due au célèbre Munter, avait été traduite elle-même en latin par un philologue allemand, mais elle était demeurée manuscrite. Cette traduction est tombée entre nos mains : nous l'avons fait soigneusement collationner sur la version allemande, et après que son exactitude a été reconnue, nous nous sommes empressé de la traduire elle-même en français, et maintenant nous nous proposons de faire incessamment imprimer notre travail et d'y ajouter le texte entier du manuscrit de Paris. Ainsi vont donc être connus de tous ces fameux règlements particuliers qui ont fait tant de bruit, et sur l'existence desquels s'est reposée plus d'une fois l'accusation portée par ses ennemis contre la noble milice du Temple. Si on en rapproche un livre qui va être aussi prochainement publié par ordre du ministère, qui l'a confié aux soins de l'un des professeurs de l'université de Paris, et qui doit contenir le texte officiel du procès fait en France à ces braves chevaliers, il ne sera plus permis de méconnaître toute l'infamie du jugement qui fut rendu contre eux, et de ne pas déplorer vivement que la soif de l'or et de la vengeance ait pu entraîner un pape et un roi de France à de si terribles iniquités.

Notre livre formera probablemement un fort volume grand in-8° (format de ce journal), et paraîtra sous ce titre : *les Retraits des chevaliers du Temple, décrétés dans les chapitres généraux de cet ordre pour le convent de Jérusalem et ses provinces d'orient et d'occident, jusque à la fin du XIIIe siècle.*

Nous y ajouterons une traduction française de la règle de saint Bernard et de sa belle exhortation aux Templiers, et quelques pièces assez importantes qui se rattachent à l'histoire de cet ordre.

L.-Th. J.

FAITS DIVERS.

Le Grand-Orient de France, outre les collectes particulières, a affecté 800 fr. de sa caisse au soulagement des maçons malheureux, pour le premier trimestre de 1839.

— Le Grand-Orient de France procède dans ce mois aux élections des dignitaires de ses chambres. Chacun sait que le régime du Grand-Orient est basé entièrement sur le système d'élection ; tous les trois ans les fonctions des dignitaires sont soumises à l'épreuve du vote, tous les membres du Grand-Orient y prennent part, et les prévisions sur ce point ont été si loin que, dans la crainte d'abus et d'empiètement, les mêmes frères ne peuvent être maintenus dans les mêmes fonctions. Ce grand corps apportera, nous n'en doutons pas, dans ces solennelles opérations, l'impartialité, le discernement et la haute raison qu'exige si impérieusement l'intérêt général de l'ordre.

— Le frère Descous, négociant à Alger, l'un des fondateurs des loges maçonniques en Algérie, et l'un des plus ardents propagateurs de la maçonnerie dans ces contrées, a été reçu 33e par le Grand-Orient de France.

BEAU TRAIT DE CLÉMENCE

D'UN MILITAIRE FRANC-MAÇON.

Extrait d'un discours prononcé à la loge des Cosmophiles, *par le frère Nivelle.*

La maçonnerie, cette reine des associations bienfaisantes, est ce qu'il y a de plus admirable et dans l'antiquité et dans les temps modernes; s'est-elle un seul instant démentie?... Lorsque l'occasion de faire le bien s'est présentée, l'a-t-elle repoussée? Ne l'a-t-elle pas, au contraire, sans cesse recherchée et avidement saisie? Les maçons, quelles que soient leur patrie, leur opinion, leur religion, leur couleur, n'ont-ils pas été comme électrisés au cri d'humanité? La bienfaisance, qui pour tous les hommes est un devoir, est pour les maçons la plus douce, la plus heureuse des habitudes. La maçonnerie s'honore de milliers d'actes d'humanité et de traits héroïques. Qu'il me soit permis de vous en citer un.

C'était à Salamanque. Depuis long-temps l'armée française et l'armée espagnole ne s'étaient pas ménagées; il y avait plus que de l'esprit guerrier, il y avait de la rage, résultat inévitable de cruels combats et d'honorables souffrances; le combat était opiniâtre et sanglant... On reçoit l'ordre de former le carré. Ce mouvement n'est pas plutôt exécuté que balles, boulets et mitraille donnent la mort de toutes parts. Le brave commandant Dupuy, après la plus vigoureuse résistance, tombe blessé mortellement. Le carré est couvert de morts et de mourants. Cet intrépide chef désirerait, avant de rendre le dernier soupir, sauver le peu de braves qui restent. Mais comment?..... Il lui vient une pensée;.... il est maçon;... il fait le signe de détresse!... O merveilleuse! ô sublime institution! le chef ennemi le reconnaît; le carnage cesse à l'instant; l'ordre d'enlever les blessés est donné! Ceux qui sont reconnus maçons sont conduits à la ville voisine; ils sont prisonniers sur parole. Vêtements, argent, soins généreux, tout leur est prodigué, et ces braves doivent la vie à la clémence d'un maçon.

ACTE DE DÉVOUMENT.

Un sieur H..., commis négociant, né à Reims et demeurant dans le quartier du Mail, à Paris, est tombé, il y a quelques jours, à dix heures du soir, dans l'écluse du canal Saint-Martin la plus rapprochée de la place de la Bastille, et où il n'y avait en ce moment que trois pieds d'eau.

Malgré l'intensité du froid, le sieur Bernuchot, ouvrier menuisier, demeurant rue Jean-Beausire, descendit dans cette écluse, qui a neuf mètres environ de profondeur, et où le suivirent aussitôt les sieurs Hue, ouvrier ferblantier, et Métron, tourneur en faïence, et tous trois ils parvinrent à l'étreindre avec une corde, et à faire hisser jusque sur la berge le jeune commis marchand.

Transporté immédiatement au corps-de-garde de la place Saint-Antoine, où se rendit presque aussitôt M. Jacquemin, commissaire de police du quartier, le sieur H... reprit connaissance, mais seulement vers une heure du matin, grâces aux soins que lui donnèrent M. Garnier, médecin à Saint-Mandé, et les gardes municipaux du poste.

Déjà, et nous nous plaisons à le répéter, le 24 novembre dernier, le sieur Bernuchot avait sauvé la vie à un individu qui s'était précipité dans le canal, en face de la rue Amelot. Le courageux dévoûment du sieur Bernuchot est d'autant plus honorable, qu'en ces deux circonstances il a refusé de recevoir la prime pécuniaire que l'administration alloue. Nous ne savons pas si cet honorable ouvrier est franc-maçon, mais il est assurément digne de l'être.

RÉCOMPENSES PUBLIQUES.

—

Par ordonnance du roi, en date du 5 février, M. L. J. Fournier, lieutenant de vaisseau, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur. M. Fournier compte vingt-neuf ans de service et onze de grade; il s'est distingué par plusieurs actions d'éclat. Sa conduite fut surtout admirable dans le naufrage de la corvette *le Rhône*.

—M. Fréart, capitaine de corvette, vient de mourir à Montpellier, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Cet officier supérieur, alors commandant la goëlette l'*Estafette*, contribua glorieusement à la prise de Bone en 1832, et fut fait officier de la Légion-d'Honneur sur le champ de bataille, en récompense de sa belle conduite dans cette affaire.

AVIS

Relatif aux prix d'éloquence fondés dans le journal le Globe.

—

On a pu lire à la page 18 de notre premier numéro, que le rédacteur en chef du *Globe* venait de fonder, dans ce journal, les prix d'éloquence pour la prose et les vers. On y a lu les questions mises au concours. Les médailles devaient être distribuées au mois d'avril prochain (1).

On nous a fait observer que le jour fixé pour la remise des pièces à envoyer au concours est trop rapproché (le 10 mars); en conséquence, le délai est prorogé jusqu'au 10 avril prochain. Les médailles obtenues seront remises aux lauréats à la séance de la loge la *Clémente-Amitié* du 21 mai prochain, cette loge ayant bien voulu se prêter, à cet égard, aux désirs du rédacteur en chef.

Cependant, et pour ne pas intervertir à l'avenir l'ordre fixé pour ces concours, le numéro du mois d'avril contiendra les nouvelles questions qui seront mises au deuxième concours, et les médailles à délivrer pour celui-ci seront données à ceux qui les auront méritées dans la séance où cette même loge célèbrera sa fête d'Ordre d'été, c'est-à-dire le 16 juillet prochain.

Le rédacteur en chef, L.-TH. JUGE.

—

Au moment de mettre sous presse, on nous communique un extrait du procès-verbal de la séance dans laquelle la loge des *Sept-Écossais réunis*, orient de Paris, a décerné une médaille en or à son vénérable, le frère Vassal. Nous l'insèrerons dans notre prochain numéro.

AVIS IMPORTANT.

Déjà le Grand-Orient, dans un avis qui se trouve en tête de son procès-verbal de la fête solsticiale du 23 juin 1832, a appelé l'attention des ateliers sur les inconvénients qui résultaient de l'envoi fréquent fait par des loges à toutes celles de France, de circulaires imprimées sous la forme de lettres *non affranchies*, et indiquait en même temps un autre mode d'envoi moins onéreux pour tous et plus favorable à leur motif en général, la bienfaisance.

En vous invitant à vous reporter à l'avis précité et à peser les considérations qui l'ont dicté, nous venons encore, sur de nouvelles observations qui nous ont été faites à cet égard et dans le même sens, vous prémunir contre des demandes en secours qui sont adressées aux ateliers sur planches imprimées ou lithographiées, texte et signatures, sans timbre ni sceau de la loge dont elles portent le titre, et qui parviennent toujours *taxées par la poste*, ce qui détermine la plupart des ateliers de Paris à passer à l'ordre du jour sur ces demandes, attendu l'absence de tout caractère d'authenticité.

Nous pensons remplir un devoir fraternel en fixant de nouveau l'attention des ateliers sur un objet aussi important dans l'intérêt des maçons véritablement dans le malheur et qui méritent toute notre sollicitude, trop souvent exploitée au préjudice des bons par la paresse, le vice et la ruse.

Le rédacteur en chef, JUGE.
Le gérant, ISABELLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY, Rue du Faubourg-Montmartre, 11.

(1) Ces questions sont les suivantes :

Pour la prose : Quels sont les moyens pour les initiés de faire réaliser à l'initiation secrète tout le bien qu'elle se propose.

Pour la poésie : La philantropie et les beaux-arts au tombeau de la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg.

Les mémoires devront être envoyés, *franc de port*, au rédacteur en chef, et lui parvenir au plus tard le 30 avril prochain. Ils ne seront pas signés, mais ils porteront en tête une épigraphe répétée sur un billet cacheté, contenant à l'intérieur le nom et l'adresse de l'auteur.

BIBLIOGRAPHIE.

La direction du *Globe* se charge de procurer à ses abonnés, *sans frais de commission*, tous les ouvrages ou objets annoncés dans son journal, et tout ce qui a rapport à la maçonnerie, à l'ordre du Temple, et aux autres sociétés secrètes non politiques.

Discours sur le but de la franche-maçonnerie et la nécessité aux nouveaux initiés d'en étudier les fondements, les attributs et les résultats; par le frère L.-Th. Juge; et réponse par le frère Gibory, *sur la foi maçonnique*. Paris, grand in-8°, 1835.

Se vend 25 centimes, au profit de la caisse hospitalière de la loge la *Clémente-Amitié*.

—

Catéchisme philosophique, ou préceptes de morale, recueillis pour l'éducation de la jeunesse, par M. E.-F. Tallin-d'Eyzac. Paris, 1839, imprim. de Dondey-Dupré.

Sous ce titre, vient de paraître un petit volume de 120 pages, in-18, que nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs. Ce petit traité est bien écrit, et renferme d'excellents principes; il est destiné à la jeunessse, et chaque initié ne peut mieux faire que de le mettre entre les mains de ses enfants. On voit que c'est un esprit juste et éclairé qui a écrit ces quelques pages; elles nous feraient désirer que, s'élevant plus haut encore, son auteur entreprît un pareil livre pour les hommes. Nous ignorons si M. d'Eyzac appartient à l'initiation secrète, mais par ses principes, il est digne d'en être membre, et ce serait pour elle une acquisition précieuse, si ce n'est déjà fait. Ce petit traité de morale se trouve chez l'auteur; rue de Seine-Saint-Germain, 45. Il débute par l'examen des trois grandes questions auxquelles doivent répondre, par écrit, les néophytes qui cherchent l'initiation maçonnique, ses trois premiers chapitres traitant : 1° des devoirs de l'homme envers Dieu; 2° des devoirs de l'homme envers lui-même; 3° des devoirs de l'homme envers ses semblables.

—

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur le savant et curieux travail de M. Anot de Maizières, travail qui a paru sous le titre de *Code sacré ou Exposé comparatif de toutes les religions de la terre*. Aujourd'hui cet ouvrage, fruit de recherches prodigieuses, a obtenu le juste succès auquel il avait droit; il ne nous reste plus qu'à rendre hommage à la science et à la sagacité dont l'auteur a fait preuve. Dans les tableaux qui composent cet atlas religieux, M. Anot de Maizières a rapproché les croyances et les pratiques de tous les peuples de la terre, anciens et modernes, en matière de dogmes, de morale et de culte. L'esprit saisit ainsi sur-le-champ ce qu'il y a de commun et d'invariable, d'accidentel et de local dans les formes sous lesquelles s'est manifesté le sentiment religieux; il découvre en quelque sorte la racine même et le fondement de toutes les religions et le petit nombre de principes sur lequel elles se sont toutes développées. Il est facile de comprendre combien cet examen comparatif fait jaillir de lumières sur la partie, sans aucun doute, la plus importante de l'histoire de l'homme. M. Anot de Maizières est un philosophe, mais un philosophe chrétien, et son ouvrage est la vérification scientifique des titres du christianisme à la foi du genre humain. Nous n'hésitons pas à placer ce livre au nombre des plus savants et des plus utiles qui aient paru depuis long-temps, car nous n'en connaissons pas qui contienne plus de faits et qui donne lieu à plus de réflexions.

Le Globe

Archives Generales des Sociétés secrètes non politiques.



J. N. BOUILLY

Imp. d'Aubert

Représentant particulier du Grand-Maître de l'Ordre maçonique de France.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

NOTA. Le sujet lithographique du troisième numéro est *le portrait du frère Bouilly.*

AVIS

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 31 *mars sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leurs numéros.*

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante, que nous avons reçue de l'illustre représentant particulier du grand-maître de l'Ordre maçonnique en France, le très-cher frère BOUILLY. Cette lettre est la plus belle récompense que puissent obtenir nos efforts. Elle ne sera pas moins agréable à nos abonnés, puisqu'elle leur annonce *quelques récits maçonniques* que l'auteur de *Fanchon la vielleuse*, de *l'Abbé de l'Épée*, des *Contes à ma fille*, des *Récapitulations*, et de tant d'autres ouvrages d'éducation et de morale, *esquissera encore*, nous n'en doutons pas, *d'après nature.*

Lettre du représentant particulier du grand-maître, l'illustre frère Bouilly, aux rédacteurs du Globe.

« Très-chers frères,

« J'ai lu avec un vif intérêt le premier numéro du *Globe*, *Archives générales des sociétés secrètes non politiques*, dont vous

êtes les rédacteurs. Je ne connais rien qui puisse donner une idée plus vraie de ce lien maçonnique qui nous unit vous et moi, et que Frédéric-le-Grand surnommait à si juste titre, *le lien sacré des peuples*. Recevez donc mes félicitations bien sincères, et veuillez m'inscrire parmi vos souscripteurs, dont le nombre, je n'en fais aucun doute, répondra à votre noble et utile entreprise. Il n'est pas un seul franc-maçon sentant bien toute la dignité de son initiation, qui ne s'empresse de concourir à l'œuvre philanthropique dont le début offre tant d'intérêt et d'utilité.

« Je vous offre, pour ma part, quelques récits maçonniques que j'esquisse quelquefois encore d'après nature, et qui peut-être vous seconderont à prouver que ce bel *art royal*, contre lequel une malveillance profane a répandu tant de calomnies et tant d'absurdités, est l'association la plus honorable et la plus utile qu'ait jamais pu créer le génie de l'humanité.

« Continuez donc avec zèle et persévérance l'honorable tâche que vous vous êtes imposée, et croyez qu'elle vous donnera des droits à la haute estime des trente-cinq mille frères qui sont en France, et d'un plus grand nombre encore qui sont répandus sur la surface du globe.

« Agréez, très-chers frères, l'assurance de l'inviolable attachement et de la haute considération du représentant particulier du grand-maître de la maçonnerie en France.

« BOUILLY. »

Paris le 7 mars 1839.

ÉLECTIONS TRIENNALES

DES DIGNITAIRES DU GRAND-ORIENT DE FRANCE, SANCTIONNÉES EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LE 1er MARS 1839.

CHAMBRE DE CORRESPONDANCE ET DES FINANCES.

Président. Le frère Tardieu, graveur-géographe.

1er *surveillant*. Le frère Taskin, professeur de musique.

2e *surveillant*. Le frère Bauche, propriétaire.

Orateur. Le frère Bessin, propriétaire.

Secrétaire. Le frère Vassal, docteur en médecine.

Trésorier. Le frère Daoust, propriétaire.

Hospitalier. Le frère Lambin de Bonnières, propriétaire.

CHAMBRE SYMBOLIQUE.

Président. Le frère Pinet, avocat à la cour royale.

1er *surveillant*. Le frère Fromentin, architecte de la ville de Paris.

2e *surveillant*. Le frère Faultrier, propriétaire.

Orateur. Le frère Lefebvre-d'Aumale fils, avocat à la cour royale.

Secrétaire. Le frère Pillot, libraire-édit.

Garde-des-sceaux. Le frère Agirony.

SUPRÊME CONSEIL DES RITES.

Président. Le frère Desanlis, avocat à la cour royale.

1er *surveillant*. Le frère Bourgouin, artiste graveur.

2e *surveillant*. Le frère Pressevaux, propriétaire.

Orateur. Le frère Janin, docteur en médecine.

Secrétaire. Le frère Sicard, capitaine d'infanterie.

Grand-Expert. Le frère Bott, capitaine de cavalerie en retraite.

Grand-Archiviste. Le frère Morand, propriétaire.

CHAMBRE DE CONSEIL ET D'APPEL.

Président. Le frère Morand, propriétaire.

1er *surveillant*. Le frère Detournay, homme de lettres.

2e *surveillant*. Le frère Pillot, libraire-éditeur.

Orateur. Le frère Vassal, docteur en médecine.

Secrétaire. Le frère Taskin, professeur de musique.

GRAND COLLÉGE DES RITES.

Grand-Commandeur. Le frère Vassal.
1er *Lieutenant-commandeur.* Le frère Morand.
2e *Lieutenant-commandeur.* Le frère Janin.
Ministre d'État. Le frère Desanlis.
Grand-Chancelier. Le frère Detournay.
Garde-des-sceaux. Le frère Taskin.
Grand-Introducteur. Le frère Jobert aîné.
Grand-Capitaine des gardes. Le frère Bott.
Grand-Porte-étendard. Le frère Wentz.
Grand-Éléémosinaire. Le frère Blondelu.

RÉCOMPENSES MAÇONNIQUES

FONDÉES PAR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE.

« Le Grand-Orient de France, en sa chambre de correspondance et des finances, à tous les ateliers de son obédience :

« Très-chers Frères,

« Conformément à la décision prise par la chambre de correspondance et des finances, dans sa séance d'hier, nous avons la faveur de vous adresser l'instruction annoncée par notre planche d'envoi, sous la date du 16 janvier dernier, de l'arrêté du Grand-Orient de France, du 30 octobre 1838, concernant les récompenses maçonniques fondées par lui.

« Nous vous invitons, en conséquence, lorsque la circonstance, toujours heureuse pour l'Ordre, se présentera d'adresser au Grand-Orient une demande en récompense, à vous reporter au susdit arrêté (1) ainsi qu'à l'instruction ci-jointe, pour remplir très-exactement toutes les formalités que l'un et l'autre prescrivent à cet égard.

« Agréez, très-chers frères, nos bien sincères salutations fraternelles.

« Par mandement du Grand-Orient,
« P. Morand, *secrétaire.* »

(1) Voyez le 2e numéro du *Globe*, p. 33 à 35.

Instruction relative aux pièces à produire à l'appui des demandes en récompense maçonnique qui seront adressées au Grand-Orient de France par les ateliers, en exécution de son arrêté du 30 octobre 1838.

PIÈCES A PRODUIRE.

Tout atelier qui adressera au Grand-Orient une demande en récompense maçonnique, soit en son nom ou pour l'un de ses membres, doit produire à l'appui les pièces suivantes :

1° Si la demande est directe à l'atelier, un extrait du registre de ses procès-verbaux datés, relatant les motifs et les circonstances sur lesquels la demande est fondée ;

2° Si elle est en faveur d'un maçon, l'atelier qui l'adressera doit, indépendamment de la demande écrite portant les nom, prénoms, lieu, jour, mois et année de naissance, qualité civile, grades maçonniques et demeure du frère, l'appuyer de pièces probantes et authentiques des faits et actions honorables ou discours maçonniques dont le frère sera l'auteur, ou des services éminents qu'il aura rendus à la franche-maçonnerie.

Toutes les pièces émanées de l'atelier doivent être signées par les cinq premiers dignitaires, compris l'orateur, timbrées, scellées et revêtues de la signature du garde des timbres et sceaux.

Celles à produire pour les faits et actions en dehors de la maçonnerie doivent aussi être certifiées et légalisées par les autorités civiles et locales.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Les récompenses décernées par le Grand-Orient seront par lui remises solennellement dans chaque fête solsticiale d'hiver (en décembre), savoir :

1° Aux ateliers de l'orient de Paris et de la banlieue, à une députation spéciale, composée des cinq premiers dignitaires de l'atelier ;

2° Aux maçons du même ordre, à eux

personnellement, à un frère délégué par eux;

3° Enfin, aux ateliers et aux maçons des orients des départements, aux députés de ces ateliers ou de l'atelier dont fera partie le frère récompensé; ces députés devront être munis d'un pouvoir spécial à cet effet.

Pour expédition conforme,

Par mandement du Grand-Orient,

P. Morand, *secrétaire.*

CHAMBRE DE CONSEIL ET D'APPEL

DU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Rapport du frère Pillot sur la demande en relations amicales faite par la Grande-Loge *de Hambourg au Grand-Orient de France.*

« Mes frères,

« Une demande, dont les termes et l'objet font désirer qu'il en soit souvent adressé de semblables au Grand-Orient, puisqu'elle tend à resserrer les liens qui doivent unir les maçons, nous est parvenue au nom de la respectable *Grande-Loge* de Hambourg.

« Dans cette demande, où sont exprimés d'une manière on ne peut plus fraternelle les sentiments d'estime et d'amitié que le Grand-Orient de France sait inspirer à tous les orients étrangers, la *Grande-Loge* de Hambourg, déjà en relation d'amitié avec la maçonnerie de France, manifeste le regret d'être depuis assez long-temps privée de la correspondance du Grand-Orient, et elle lui adresse l'état de ses loges et de ses hauts dignitaires, en le priant de faire les changements nécessités par les circonstances dans le calendrier maçonnique français de 1839.

« De plus, cette respectable *Grande-Loge* vous propose d'agréer comme correspondant résidant à Hambourg, pour les deux orients, le vénérable frère J.-F. Siemers, docteur en médecine, maître en chaire de la loge *Emmanuel*, et de lui indiquer un de vos dignitaires pour être correspondant à Paris des mêmes deux orients. Cette demande, mes frères, ne paraît pas être dictée seulement par le désir d'être inscrits comme correspondant avec vous; ces frères manifestent vivement l'intention qu'une telle union puisse être utile à l'un et à l'autre des orients, en ne bornant pas les relations à un simple échange de calendrier, mais en se communiquant tout ce qui aura rapport aux faits maçonniques remarquables qui se passent en France et en Allemagne, et d'être ainsi au courant des écrits et des livres importants qui pourront paraître dans ces pays. De tels sentiments, mes frères, sont trop honorables pour ne pas être accueillis avec empressement, et nous sommes heureux de vous proposer d'accéder au vœu qui vous est transmis, d'abord en acceptant comme correspondant à Hambourg le vénérable frère qui vous est proposé, et que le patronage de la *Grande-Loge* de ce même orient recommande à votre estime, et ensuite en désignant parmi vos dignitaires un frère qui, par ses talents et ses connaissances particulières, puisse, dans ses relations, soit avec le correspondant étranger, soit avec la *Grande-Loge* elle-même, soutenir en toutes circonstances l'honneur, la dignité et la haute réputation dont jouit le Grand-Orient de France. Votre choix sera facile, mes frères, et celui que vous choisirez ne craindra pas, j'en suis convaincu, de multiplier des relations aussi agréables, puisqu'elles seront pour lui un nouveau moyen d'être utile à l'Ordre et au Grand-Orient.

« Mes frères, c'est pour la dernière fois que je prends la parole en qualité d'orateur de cette chambre, permettez-moi donc de me féliciter avec vous des motifs honorables et de l'intéressant sujet de mon rapport. Vous connaissez les éloquentes paroles de votre digne président (1), lorsqu'il s'applaudissait de l'inactivité des travaux de la chambre d'appel; ce sera le contraire aujourd'hui, car vous aurez travaillé dans un but éminemment maçonnique, celui d'établir d'utiles

(1) L'illustre frère Pinet.

relations entre des hommes qui, s'ils sont étrangers par le pays, cessent bientôt de l'être par les liens de la fraternité. »

Ce rapport est à l'instant même approuvé par la chambre de conseil et d'appel, qui désigne le frère Desanlis, avocat à la cour royale, président du suprême conseil des rites, pour garant d'amitié de la *Grande-Loge* de Hambourg auprès du Grand-Orient de France, à l'effet de resserrer plus intimement encore les liens de fraternité qui unissent ces deux puissances maçonniques, et de se communiquer réciproquement tout ce qui tend au perfectionnement humain.

Cette décision et cette nomination ont été sanctionnées le 1er mars 1839 par le Grand-Orient de France, qui s'est applaudi de relations aussi agréables et aussi utiles.

ACTES NON OFFICIELS.

DISCOURS

DU FRÈRE LÉPAULARD,

DOCTEUR EN DROIT,

AVOCAT AU HAVRE,

Prononcé à la tenue de la dernière fête d'ordre de la loge de l'Aménité, *orient du Havre.*

Mes frères,

Il y a quelques mois à peine, la loge de *l'Aménité* sommeillait. Au moment où ce respectable atelier se fermait, plusieurs voix découragées avaient prédit que le repos où il entrait serait un sommeil éternel. Restait un petit nombre de frères, pleins de constance et de foi dans la maçonnerie, qui, sans se laisser effrayer par les oracles de ces prophètes de mort, avaient conçu l'espérance de recommencer des travaux qui avaient été si utiles et qui dataient de l'année 1775. Bientôt ces maçons fervents, sous l'inspiration des anciennes traditions, reprirent le cours des tenues habituelles, et le Grand-Architecte leur fut en aide, car la loge de *l'Aménité* se réveille plus glorieuse et plus vivante que jamais. A chacune de ses séances, quelque néophyte vient chercher la lumière parmi nous, et fortifier nos colonnes. Tous les ateliers de l'Ordre se recrutent également. Quelle est donc cette puissance qui attire vers nous tant de nobles intelligences venant demander la lumière, tant de cœurs généreux cherchant des principes et des exemples de vertu? Les travaux de la maçonnerie sont mystérieux; nos paroles et nos actes sont enveloppés dans les voiles d'un secret impénétrable, et pourtant à travers les murs de nos temples il s'échappe assez de lumière pour que ceux qui sont dignes d'être initiés, ceux que l'intérêt de l'âme pousse vers nous, viennent frapper à la porte de nos sanctuaires. A aucune autre époque, l'Ordre illustre dont nous sommes membres ne vit se préparer dans l'avenir de plus brillantes destinées; à aucune autre époque plus de puissance ne lui fut promise. Permettez-moi, mes frères, de rechercher les causes de cet empressement qui se manifeste pour la maçonnerie, et d'examiner rapidement si la maçonnerie a les moyens de satisfaire les vœux de ceux qui viennent à elle. J'esquisserai à grands traits un sujet qui mériterait d'entretenir les méditations d'un esprit plus profond, et surtout plus expérimenté.

Que depuis environ un demi-siècle toutes les croyances aient été ruinées en France et en Europe, c'est ce que chacun sait; qu'aujourd'hui encore il n'y ait aucune théorie religieuse ou sociale universellement admise, tout le monde en convient; enfin, que dans l'ordre intellectuel et moral notre continent s'achemine vers des révolutions nouvelles et des bouleversements nouveaux, c'est ce qu'aperçoit avec évidence tout esprit qui médite sur les choses passées et sur les choses qui passent. *Tout chancelle, tout penche, et les nations, pleines d'inquiétude, se troublent en elles-mêmes.* Le scepticisme, fantôme

aussi sombre que le néant, a envahi presque toutes les intelligences. On ne croit à rien, on n'aime rien ; il n'est pas un sentiment dans nos cœurs, une pensée dans nos âmes, que quelque discussion aride et souvent railleuse n'ait attaqué. Ces temples extérieurs que nos ancêtres avaient élevés avec tant de labeur et d'amour sont là, debout, comme des tombeaux où dorment des croyances saintes que le doute et l'ironie ont étouffées. Le Français passe inattentif et sans émotion à l'ombre des cathédrales, comme l'Arabe du désert à l'ombre des pyramides. Qu'il y ait là dedans heur ou malheur, erreur ou vérité, peu importe ; la génération actuelle n'en veut plus. Ces temples intérieurs, ces sanctuaires du cœur, que notre enfance dorée et notre première jeunesse si fleurie avaient construits en nous et si richement décorés, ces temples où nous avions placé et où nous adorions Dieu, où nous rêvions un ange qui viendrait nous accompagner à travers le chemin de la vie, sous une figure de femme, ils se sont écroulés et n'ont laissé que des décombres ; les orages du cœur sont venus, et les passions ont allumé en lui des volcans dont la lave dévorante a tout anéanti. Notre berceau, pour la plupart, fut placé bien près des tempêtes qui renversèrent l'antique édifice ; notre jeunesse fut illuminée par l'éclat des pompes et des gloires impériales ; mais maintenant, après tant de fracas et tant de destructions, nos pères nous ont laissé bien du silence et bien des ruines. De même que les Barbares passaient et repassaient sur les débris de l'ancien monde, jusqu'à ce que le pied de leurs chevaux eût réduit les villes en poudre, ainsi, dans le monde nouveau, les sauvages de l'intelligence ont chacun à son tour renouvelé et broyé sentiments, opinions, croyances. Qu'est-il advenu de là ? C'est que les uns, se laissant emporter à tout vent de doctrine, séduire par toute apparence de plaisir ou d'intérêts, s'habituent à regarder ce monde comme un assemblage de figures sans corps, de chimères sans but et sans ordre, à prendre et à quitter toutes sortes d'opinions et d'idées, et à se laisser dériver sans regarder d'où ils viennent, où ils vont, ni comment ils marchent. D'autres, plus sérieux et plus logiques, doutant de tout, étouffent en eux théories et doctrines de toute nature, et, pour employer la sombre expression d'un écrivain célèbre, « leur cœur est « un sépulcre vide, où l'on n'aperçoit pas « même d'ossements. » Enfin, il est une troisième classe qui appelle plus d'intérêt et de pitié ; ce sont ces hommes d'élite que nous rencontrons quelquefois, et dont le front est si pâle et le sourire si amer. Ils étaient entrés dans la vie avec espoir et solennité, et maintenant ils sont si découragés et si rêveurs qu'ils paraissent ne songer qu'au passé et y songer avec désespoir. Le grand mal, c'est qu'il n'y a pas dans le monde de remède pour guérir ces douleurs, ni même de sagacité pour les pénétrer. Si un homme tient son cœur à l'écart pour éviter des plaintes inutiles, s'il suit un sentier solitaire au lieu de marcher dans la voie battue par la foule, il n'obtiendra que mépris et indifférence. Un étranger meurt de faim sur le sol français ; les salons et la presse n'ont pas assez de doléances, et il y a des institutions créées pour éviter ce malheur. Mais il n'y a pas de bureaux de bienfaisance pour rechercher et adoucir les souffrances du cœur. Qu'un pauvre en haillons vienne dans la rue exposer à ceux qui passent ses mains desséchées et ses jambes couvertes de plaies, on s'empresse à soulager le mendiant ; mais qu'un de nos concitoyens, vêtu d'habits riches et à la mode, brillant par ses qualités et sa position, apparaisse dans un salon, qu'il montre par la parole son âme desséchée, qu'il fasse toucher les plaies de son cœur, il n'excitera que l'ennui ; les hommes le trouveront insipide et les femmes étrange ; et si le lendemain les papiers publics annoncent que cet homme a quitté violemment la vie, il était fou, dira-t-on. Oui, il était fou, parce qu'à son entrée dans le monde la jalousie et l'égoïsme avaient brisé sans pitié les illusions de son enfance ; parce que la coquetterie, excitée par l'intrigue, s'était jouée de son premier amour franc et ardent ; il était fou, parce que de sourdes menées avaient rendu son mérite stérile ; il

était fou, parce que, grâces à la haine et à l'envie, chaque molécule de son cerveau, chaque fibre de son cœur avait été travaillée par d'atroces douleurs ; il était tellement fou, qu'il n'avait rien compris à tout cela, et, quand cet état de démence était arrivé à son comble, il avait résolu d'aller dans les sombres galeries du néant, dont la pierre sépulcrale est la porte, chercher tant de fantômes regrettés, que le néant lui avait engloutis !...

Rien n'est plus triste, mes frères, que la condition de l'homme qui s'éteint ainsi, quand la vie s'est flétrie pour lui et qu'il a choisi une mort aussi désolante. Une réprobation générale s'élève contre sa mémoire, quand la commisération seule devrait entourer le cercueil de l'infortuné qui s'est éteint au midi de la vie. Le prêtre, lui-même, refuse ses prières, et le prêtre fait bien, car elles retomberaient comme des malédictions sur les dépouilles de celui qui a rompu avec les hommes et avec Dieu ; seulement, par mesure de salubrité, la police jette un peu de poussière sur le cadavre, et cet homme est tombé dans la terre sans laisser de traces, comme une pierre qu'on lance au loin et qui tombe dans l'Océan.

Tel est annuellement, en France, le sort de deux mille de nos concitoyens ; et lorsqu'un pareil fait se manifeste dans notre patrie, si avancée en civilisation, il faut reconnaître que l'application des sciences à l'industrie, la prospérité commerciale, le développement des arts, n'ont rien qui réponde à ces besoins du cœur, qui puisse guérir ces plaies si saignantes. En effet, que vous parcouriez avec rapidité la terre sur des chemins de fer, l'eau sur des bateaux à vapeur, ou l'air dans des aérostats, qu'importe! Si la tristesse et le dégoût se sont emparés de vous, ils vous suivront. Sans doute, comme le disait naguère, dans les *Archives du Havre*, un frère auquel l'amitié m'attache depuis long-temps, et qui m'est devenu plus cher encore depuis que votre choix nous a promus à la même dignité, sans doute « à « de vieilles tours sur des murs séculaires, « à de vieux arceaux sous des lierres vénérables, le siècle et le pays préfèrent, avec « raison, des chutes d'eau puissantes ou des « prairies insubmersibles. La poésie est aux « sciences exactes comme la cigale est à la « fourmi. » Mais ce que je veux faire demeurer constant, et ce que le frère Viar admet avec nous tous, mes frères, c'est que le dernier mot de notre époque ne doit pas être dans l'asphalte. Or, dans quel but nous rassemblons-nous? Dans le but d'assurer le triomphe de l'intelligence sur la matière, de la vertu sur le vice. Quels sont ceux qui viennent à nous ? De jeunes hommes qui dans ces heures où tout fatigue, la patrie avec ses dissentions, l'ambition et l'amour avec leurs déceptions cruelles, et la famille même avec les limites étroites de sa sphère, de jeunes hommes qui ont rêvé un monde où règneraient une paix inaltérable, une sympathie mutuelle bien sincère, une philosophie douce et tranquille, qui apprécierait les choses, non par les vaines idées que s'en fait le vulgaire, mais par leur nature réelle. Eh bien ! ce qu'ont rêvé ceux qui viennent se ranger sous nos colonnes, ils le trouvent dans l'enceinte de nos temples. N'est-ce pas, en effet, un bonheur apprécié par tous que de nous soustraire aux embarras et aux plaisirs du monde, pour venir dans ces lieux isolés où ne se trouvent que les enfants de la veuve, les frères de la grande famille, jouir du calme, de la paix et de la plus cordiale fraternité ? Autrefois ceux que le tumulte et l'égoïsme fatiguaient, allaient reposer leur lassitude à l'ombre des forêts, où ils n'avaient d'autre société que celle du Grand-Architecte de l'Univers. Quant à nous, solitaires de la civilisation moderne, nous venons dans nos ateliers jouir d'une solitude qui n'est point le désert. Là nous rencontrons des mains amies qui pressent nos mains ; nous entendons développer ces grandes vérités morales, si inhérentes à l'intelligence humaine qu'elles excitent toujours l'attention et un dévoûment plein de respect. Les germes de vertu semés dans nos cœurs seraient peut-être étouffés dans le monde si nous restions isolés au milieu de ses passions dévorantes, de ses ambi-

tions qui enfantent tant de lâchetés et parfois tant de crimes. Réunis dans nos temples à des époques rapprochées, avec des frères animés des mêmes sympathies, nous nous excitons mutuellement à bien dire et à bien faire. De ces dispositions de nos cœurs, que nous apprécions davantage de jour en jour, naît une estime réciproque, un attachement profond et inaltérable. Cette position exceptionnelle au sein de la société produit en nous d'heureuses dispositions que nous reportons chaque jour dans les relations de la vie habituelle : la loyauté, la franchise, cette bienveillance universelle que la religion appelle charité. Ainsi, mes frères, pour l'individu, la maçonnerie présente les conditions du perfectionnement et de l'amélioration ; pour la société, elle garantit de nobles exemples de vertu et de dévoûment. Conservons donc avec sollicitude les traditions, les ris et les doctrines maçonniques ; qu'il ne soit permis d'introduire que les changements rendus nécessaires par la marche du temps. Défions-nous d'un esprit de novation trop ardent, fût-il appuyé sur le talent et les vertus. La lumière, telle que nous l'avons reçue, est un dépôt sacré que nous ont légué nos frères qui ne sont plus, et que nous devons transmettre intact à nos frères qui ne sont pas encore. Résistons donc avec fermeté, mais sans passion, à toute tentative de bouleversement. Imitons la conduite de ce pauvre diacre dont parle l'histoire d'Angleterre. Lorsque le roi Henri VIII, subjugué par ses passions, voulut séparer l'Angleterre de la communion catholique, il exigea l'adhésion des prélats au schisme naissant, afin de dominer la répugnance du peuple pour une église dont il se constituait le chef. Le premier appelé fut l'archevêque de Cantorbéry. Il fut introduit dans la salle du trône, précédé d'un simple diacre, qui portait devant lui la croix épiscopale. Après une faible résistance, l'archevêque se rendit à la volonté du despote, et il signa l'acte d'adhésion ; puis il se retira précédé du diacre. Mais, quand ils furent sortis de la salle du trône, le diacre s'arrêta, déposa sa croix et dit au prélat : « Parce qu'aujourd'hui vous avez trahi la foi de nos pères, désormais je ne porterai plus la croix d'or devant vous. » Cette déclaration si calme amena la rétractation immédiate de l'archevêque. Ces traits glorieux soutiennent dans le chemin de la vertu ceux qui ont encore de la vigueur, mais que la lassitude commençait à faire chanceler. Ils servent à diriger ceux qui sont près de s'égarer. Ils apparaissent au milieu de la lutte des fausses opinions, des théories dangereuses, de l'épaisse fumée des passions, comme les astres qui percent les nuages au milieu des tempêtes, pour indiquer sa route au navigateur indécis.

Au moment de m'arrêter, mes frères, et de mettre un terme à ce discours, déjà trop long, je ne saurais m'empêcher de jeter un coup d'œil sur les vastes travaux qui vont s'offrir à nous. Bientôt une ère nouvelle doit s'ouvrir pour cet atelier ; nous allons rechercher dans la nuit des temps les antiquités de la maçonnerie, scruter sa glorieuse histoire : elle se rattache aux mystères de la Grèce ; elle a de profondes adhérences avec les symboles judaïques ; elle se mêle aux traditions de la chevalerie du moyen-âge, car elle aussi, elle a ses chevaliers. Nous devons donc chercher et trouver en elle la sagesse de Platon, la poésie orientale de la *Bible,* le dévoûment chevaleresque de nos anciens preux, et l'affection des frères d'armes. Partis de la hauteur d'un passé si plein de magnificence, si palpitant de vie, nous continuerons d'aller en avant, et nous éviterons toute discussion mesquine qui pourrait entraver notre marche. Je ne fais que planter les jalons d'une route à ouvrir ; mais c'est surtout ceux que vos suffrages viennent d'élever aux dignités que concerne le devoir de frayer devant vous cette carrière toute nouvelle pour notre atelier. Les officiers que le langage maçonnique désigne sous le nom de *lumières* doivent s'avancer à la tête de l'atelier, comme une colonne de feu qui éclaire pour lui les ténèbres du passé et l'obscurité du temps présent.

Comprenons bien que dans l'anarchie morale du monde, alors que tout est remis en question, que les religions elles-mêmes sont

abandonnées, il faut qu'il existe une institution où se conservent les vérités, une arche qui surnage dans le déluge.

Aimons surtout, mes frères, aimons surtout, et de plus en plus, la noble institution qui nous permet de coopérer à une grande œuvre morale ; appliquons tous nos efforts à lui assurer de vastes développements par la science, par la parole, par une instruction mutuelle, par l'éclat des cérémonies et par la pratique des vertus. Que chacun de nous apporte son industrie et ses matériaux pour la construction des temples maçonniques ; que notre institution devienne au milieu de la société actuelle comme ces oasis du désert, qui donnent de l'ombre au voyageur brûlé par le soleil, épuisé par une marche pénible au milieu des sables arides. Travaillons dans ce but, mes frères, et la protection du Grand-Architecte ne nous manquera pas.

E.-J.-N. Lepaulard.

COMMÉMORATION FUNÈBRE

célébrée le 15 février 1839, PAR LA LOGE DES TROIS H, a l'orient du havre.

—

La maçonnerie, cette sublime et éternelle école de morale, a ses jours de deuil, comme elle a ses jours de fête. Si c'est avec bonheur et le front couronné de fleurs qu'elle voit augmenter le nombre de ses enfants, c'est avec douleur et la tête couverte de crêpes funèbres qu'elle voit l'implacable mort les arracher à la vie, et les rendre à celui qui les avait envoyés.

La loge des trois H, pénétrée de ces sentiments, célèbre chaque année une cérémonie funèbre en l'honneur et en mémoire des frères qu'elle a perdus.

Cette année, la tenue consacrée à ces pieux devoirs était fixée au 15 février. Ce jour-là, comme toujours, la loge des trois H s'est distinguée par la pureté de ses principes et la solennité de ses séances. Nos lecteurs pourront s'en convaincre en lisant le discours qu'a prononcé le frère Laisné, orateur de la loge.

C'est pour nous plaisir et reconnaissance de remercier la loge et l'auteur d'avoir bien voulu nous autoriser à le publier.

Discours du frère Laisné, prononcé le 15 *février* 1839 *dans le temple des trois* H, *orient du Havre.*

—

Mes frères,

Appelé, en ce jour funèbre, à rendre de pieux honneurs aux mânes de nos frères qui ont payé leur tribut au destin, qu'il nous soit permis de ramener vos pensées sur la vie et les devoirs qu'elle impose à la conscience du maçon, car la mort est un grand enseignement.

Vous le voyez, après bien des tribulations et des tourments, voilà le terme enfin où tout vient aboutir. Était-ce donc tant la peine de fonder des espérances, de dresser des plans d'avenir et de fortune, de jouir même du succès de ses entreprises pour se voir dépouiller de tout cela en un instant ? Telle est la pensée qui s'offre naturellement à notre esprit en présence de la mort, pensée instructive, propre à désenchanter notre orgueil, à ramener notre cœur des égarements du monde ; pensée redoutable, qui nous fait voir de quelle hauteur nous sommes précipités lorsque le fil auquel notre existence est suspendue vient tout-à-coup à se rompre.

Toutefois, mes frères, il n'y a rien ici qui doive nous décourager. Il ne faut pas que la mort vienne tout obscurcir de son ombre, ni frapper la vie de stupeur. Il faut au contraire qu'elle nous enseigne le bon usage que nous en devons faire, et à quels objets nous devons attacher notre estime. Si les hommes retenaient quelque chose de ces dispositions salutaires dans lesquelles la vue du tombeau jette toujours leur esprit, on ne

les verrait pas courir aveuglément après tant de faux biens, écraser, fouler aux pieds leurs semblables pour les acquérir, et cela trop souvent par des voies illicites.

Heureux l'homme tempérant et juste, qui ne demande aux choses de ce monde que la légitime part de ses soins et de ses fatigues, qui, modéré dans ses désirs et toujours maître de sa conduite, voit arriver le terme de sa carrière, la conscience pleine du témoignage d'avoir accompli tous ses devoirs !

Rien, mes frères, ne doit plus disposer notre âme au bien, aux bonnes pensées, que le lugubre appareil qui frappe en ce moment nos regards éplorés. J'ai donc raison de vous dire que la mort est le grand enseignement de la vie. Malheur à celui qui, sourd à la voix du trépas, en méconnaîtrait les imposantes leçons ; car, mes frères, ce n'est jamais qu'avec un cœur brisé, rempli d'amertume, que nous recevons ses douloureux mai utiles avertissements.

Et quand on songe qu'il n'est pas un instant de notre vie qui ne puisse être le dernier, quand on réfléchit avec quelle promptitude le souffle de la mort peut emporter nos jours et réduire en poussière l'édifice de nos projets et de nos espérances, ne dirait-on pas que la vie est un jeu où règne le hasard ! Cette terre que nous foulons, arrosée souvent de nos pleurs, de notre sang quelquefois, n'est-elle pas un champ de bataille perpétuel où l'infatigable mort porte sans cesse le ravage dans nos rangs, qu'elle éclaircit chaque jour. Eh bien ! mes frères, c'est l'incertitude de notre heure dernière, c'est la surprise de ce coup inattendu, toujours imminent et toujours ignoré, qui doit nous exciter à rendre notre vie meilleure et plus digne.

Qu'est-ce, après tout, que la vie, si on la compare, je ne dis pas à l'éternité, rien ne s'y peut mesurer, mais seulement à la durée des siècles ? Ce n'est pas même l'espace d'un matin. La vie, c'est à peine un point dans l'étendue, c'est un éclair qui brille pour nous replonger aussitôt dans une nuit éternelle. Ainsi, nous disparaissons tour à tour de la terre des vivants, tous nous tombons dans ce fleuve sans fond qui entraîne tout dans sa rapidité.

Tel est pourtant l'abîme inévitable vers lequel nous sommes poussés chaque jour. Et c'est dans l'intervalle si court qui nous en sépare, c'est sur cette pente irrésistible qui nous y entraîne pour nous perdre sans retour, que nous serions vains, présomptueux, injustes, inhumains..... Le choix d'un pareil moment n'est-il pas ce qu'il y a de plus insensé et de plus malheureux !

Mais la vertu n'est-elle qu'un nom, le bien une chimère, la conscience un préjugé ? Croirons-nous avec les athées que la mort, qui met un terme à nos misères d'ici-bas, soit la fin de tout, et qu'au delà de la tombe il n'y ait pour nous d'autre partage qu'un affreux néant ? Non, mes frères, le néant n'est qu'une pure conception de notre esprit, l'abus d'une expression négative, s'appliquant à ce qui n'est pas créé et non à ce qui a l'*être*. Et d'ailleurs, mes frères, n'avons-nous pas eu des philosophes qui ont nié même la réalité de ce monde que nous voyons, dernier témoignage des égarements où la raison de l'homme peut tomber, lorsqu'elle s'abandonne à mettre toutes les choses en question. S'il est incompréhensible que ce qui existe soit jamais sorti du néant, il ne l'est pas moins que ce qui existe y puisse retomber. Que si nous raisonnons ainsi de la matière dont la substance, métaphysiquement dite, est inaltérable parce qu'elle ne subit que des changements de forme, que ne dirions-nous pas ici en faveur de l'âme humaine, de son excellence, de sa spiritualité ? N'y voyez-vous pas, mes frères, un rayon, une portion détachée de l'Être divin ?

La mort n'est qu'un changement d'état. Pour le maçon elle est le passage à une nouvelle vie, à une autre lumière, plus vive et plus radieuse. Nous ne devons voir dans les angoisses des mourants qu'un autre genre d'épreuves à subir pour être admis aux mystères du Très-Haut, et pour nous énoncer plus maçonniquement encore, elle est un appel que l'Architecte-Suprême fait de ses ouvriers, afin de leur donner auprès de lui

et sous sa direction immédiatement un plus haut emploi dans le temple de sa gloire.

C'est là, n'en doutons pas, l'heureux héritage qu'ont recueilli les frères dont nous déplorons la perte.

Nous avons à regretter, pour cette année, deux respectables membres de cet atelier; l'un est le frère Taperie, notre fidèle servant, vieux serviteur des serviteurs, honorable gardien du temple et des choses sacrées qu'il renferme, vieillard vénérable, maçon des plus dévoués, homme de bien dont la vie est remplie de toutes les vertus, père de sept enfants, c'est-à-dire, mes frères, tout autant qu'il en faut pour faire une loge parfaite; l'autre est le frère Binet, membre zélé de cet atelier, qu'une maladie cruelle est venue enlever au milieu de ses années, maçon excellent, honorable citoyen, dont les dernières paroles, en mourant, ont été pour ses frères, et le dernier soupir un trait de bienfaisance en faveur des malheureux.

Ombres vénérées, vous qui, pleins de cœur et de foi, avez cru au bien et l'avez pratiqué durant votre vie, vous recevez maintenant comme fruit de bonnes œuvres cette haute-paie, ce salaire glorieux que le Grand-Architecte des mondes distribue lui-même aux ouvriers du temple céleste. Vous donc qu'il a mis au rang de ses élus, vous ne cesserez pas de vivre dans nos souvenirs, vos noms honorés y demeureront en traits ineffaçables.

Agréez donc, mânes généreuses, ces derniers hommages rendus à votre mémoire, recevez les adieux fraternels de ceux que vous avez laissés sur les rives d'un monde que vous avez quitté pour jamais. Adieu, trois fois adieu!!!

LAISNÉ.

Dans le deuxième numéro du *Globe* nous avons promis à nos lecteurs quelques extraits de l'*Annuaire de la loge des Neuf-Sœurs*, pour l'année 1838; l'article suivant est un commencement d'exécution de notre promesse. Quant aux anciens tableaux de cette loge, que nous avons également promis, nous avons ajourné leur publication pour les compléter; ils paraîtront probablement dans le 4e ou dans le 5e numéro.

INITIATION DE VOLTAIRE,

DANS LA LOGE DES NEUF-SŒURS,

ORIENT DE PARIS, LE 7 AVRIL 1778;

et

POMPE FUNÈBRE

CÉLÉBRÉE EN SON HONNEUR

PAR LA MÊME LOGE,

le 28 novembre suivant.

Discours prononcé lors de la réouverture de la loge des Neuf-Sœurs, *le 10 décembre 1836, par L.-Th. Juge, 33e degré, secrétaire-général de cette loge et vénérable de la loge* la Clémente-Amitié.

Très-chers frères,

C'est une chose consolante pour l'humanité, et qui doit faire puissamment vibrer le cœur du maçon philosophe, de penser que, s'il est quelquefois des tribulations amères pour l'Ordre dont il s'honore d'être membre, il est souvent aussi pour lui de ces jours de glorieuse mémoire et de ces conquêtes précieuses qui, à elles seules, disent plus en faveur de la société qui les peut inscrire dans ses annales, que tout ce qu'il serait possible d'en écrire de plus flatteur. C'est là une de ces vérités de tous les temps et de tous les pays dont la franche-maçonnerie est le vivant exemple. Les persécutions ne lui manquèrent pas pendant le siècle dernier, et cependant c'est durant ce même siècle surtout qu'elle a su faire en triomphe le tour du monde et jeter partout de puissantes racines.

Si des fanatiques s'armèrent çà et là contre elle, si des évêques, si des papes lancèrent contre elle des foudres sans force et sans vi-

gueur, on vit aussi tout ce que l'Europe eut de plus généreux s'empresser de seconder ses tentatives d'amélioration morale de l'univers. Le grand Frédéric ne fut pas des derniers à sentir tout ce qu'il en pouvait attendre de salutaire pour ses peuples ; il se fit initier, et se fit honneur de protéger cette institution qu'il avait si bien jugée. Est-il donc étonnant, dès lors, que son plus grand admirateur, que son meilleur ami, que le philosophe dont il aimait à prendre et à suivre les conseils, ait désiré être initié aussi à l'institution qui avait fixé l'attention d'un tel prince ? Mais si nous pouvons supposer avec quelque motif que Frédéric dut lui parler quelquefois de notre Ordre, s'il y a quelque probabilité qu'il put l'engager à s'y faire agréer, du moins est-il certain aussi que Voltaire sut, en résistant aux sollicitations de ce philosophe, réserver à sa patrie le triomphe de son initiation, et que la loge des *Neuf-Sœurs* eut seule la faveur inappréciable que lui envient toutes ses sœurs, d'inscrire sur ses colonnes le nom de l'immortel auteur de *la Henriade*.

Assemblée en son local ordinaire, à l'ancien noviciat des jésuites, rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, le mardi 7 avril 1778, elle ouvrit ses travaux sous la présidence de Jérôme de Lalande, astronome, membre de l'Académie des Sciences, son vénérable, assisté du comte Alexandre de Strogonoff, chambellan de S. M. l'impératrice des Russies, premier surveillant, dirigeant la colonne du midi, et du lieutenant-colonel de Laroche, second surveillant, dirigeant celle du nord ; le frère Changeux, siégeant comme orateur, et le frère Court de Gebelin comme secrétaire titulaire.

La salle était richement ornée de tentures bleues et blanches, rehaussées d'or et d'argent, de drapeaux, de bannières des loges, et des bustes de Sa Majesté et du grand-maître de l'Ordre. On y avait également placé celui du frère Helvétius, offert à la loge par sa veuve, et celui de Frédéric II, roi de Prusse.

Parmi les visiteurs et les membres du Grand-Orient de France qui, au nombre de plus de deux cent cinquante, décoraient les colonnes du temple, se remarquaient le comte d'Ossun, le marquis d'Arcambal, Savalette-Delanges, le comte de Noé, le savant abbé Pingré, le docteur Guillotin, le respectable et vertueux Henrion de Pansey, l'élite des maçons de ce temps, et parmi ceux qui plus tard devaient se faire affilier aussi à notre loge, les frères prince Emmanuel de Salm-Salm, comte de Thy de Milly, d'Ussieux, le poète Roucher, le comte de Turpin-Crissé, le prince Camille de Rohan, le chevalier Bacon de la Chevalerie, et l'immortel Benjamin Franklin.

Parmi les députations des loges étaient celles surtout de la loge de *Thalie*, notre bonne affiliée, ayant à sa tête le frère de Coron, celle de la loge *la Candeur*, guidée par le frère marquis de Saisseval, son vénérable, et les frères comte de Sesmaisons et comte de Jouy, ses orateurs.

Quel motif avait donc pu amener dans notre temple une telle affluence de visiteurs ? C'était l'initiation de Voltaire.

Le frère abbé Cordier de Saint-Firmin ayant obtenu la parole, déclara qu'il avait la faveur de proposer à l'initiation François-Marie Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, membre de l'Académie-Française, âgé de quatre-vingt quatre ans, né à Paris le 20 février 1694 ; qu'une assemblée aussi littéraire que maçonnique devait être flattée du désir que témoignait l'homme le plus célèbre de la France d'être reçu dans son sein, et qu'il espérait qu'elle voudrait bien avoir égard, dans sa réception, au grand âge et à la faible santé de cet illustre néophyte. La loge prenant cette demande en considération, décida aussitôt qu'elle dispensait le néophyte de toutes épreuves physiques, qu'en conséquence il serait introduit entre les deux colonnes, sans avoir les yeux bandés, que seulement un rideau noir lui cacherait l'orient jusqu'au moment convenable. Le vénérable désigna une commission de neuf membres pour aller recevoir et préparer le candidat : cette commission était composée du frère comte Alex-

andre de Strogonoff, qui fut remplacé dans ses fonctions de premier surveillant par le frère chevalier de Cubières, et des frères de Cailhava, de Meslai, président de la cour des comptes, Mercier, marquis de Lort, député de la loge au Grand-Orient de France, abbé Bignon, abbé Remy, Fabroni et Dufresne. Puis le candidat fut introduit en loge par le frère chevalier de Villars, maître des cérémonies, et quelques questions de philosophie et de morale lui ayant été adressées par le vénérable, les membres de la loge et les frères visiteurs ne purent, à plusieurs reprises, se défendre de manifester hautement toute leur admiration pour les réponses qu'il en reçut. Après qu'elles furent terminées, le vénérable fit donner la lumière au néophyte en la manière accoutumée et le fit conduire à l'autel, où il prêta son obligation, fut constitué apprenti maçon, et reçut les signes, paroles et attouchements du grade. Pendant ce temps, les colonnes d'Euterpe, de Terpsichore et d'Érato, dirigées par le frère Capperon et ayant le frère Chic, premier violon de l'électeur de Mayence, à la tête des seconds violons, annonçaient l'instant où le néophyte venait de prêter son obligation, en exécutant d'une manière brillante le premier morceau de la troisième symphonie à grand orchestre de Guénin. L'un des frères de la colonne de Melpomène, le frère Larive, de la Comédie-Française, posa sur la tête du nouvel initié une couronne de laurier, que celui-ci s'empressa d'enlever aussitôt. Lorsle vénérable allait lui ceindre le tablier du frère Helvétius (1), dont la veuve avait fait hommage à la loge, le frère Voltaire, avant de le laisser attacher, le porta vivement à ses lèvres, rendant ainsi un public hommage au meilleur des frères, et à l'un des plus sages philosophes dont la maçonnerie soit en droit de s'enorgueillir. Quand le vénérable lui remit les gants de femme, le nouvel initié se retourna vers le frère marquis de Villette, et lui dit en les lui donnant : « Puisque ces gants sont destinés à une « personne pour laquelle on me suppose un « attachement honnête, tendre et mérité, « je vous prie de les présenter à Belle-et- « Bonne. » Paroles bien douces, éloge bien flatteur pour le frère qui les recevait, lui, l'heureux époux de Mlle de Varicourt, la fille adoptive de Voltaire, à laquelle le vieillard de Ferney avait donné le surnom qu'elle a mérité jusqu'à sa mort, en 1831, et que lui conservera la postérité. Pendant tout ce temps, les frères Salantin, Caravoglio, Olivet, Balza, Lurschmidt et autres frères, dont le beau talent était si bien apprécié du public, et plus particulièrement de la loge des *Neuf-Sœurs*, exprimaient dans des morceaux d'harmonie analogues à la circonstance l'allégresse générale de l'assemblée.

Le vénérable, après avoir, par une distinction toute spéciale dans les fastes de la maçonnerie, fait placer à l'orient le frère de Voltaire, lui dit :

« Très-cher frère,

« L'époque la plus flatteuse pour cette loge sera désormais marquée par le jour de votre admission. Il fallait un Apollon à la loge des *Neuf-Sœurs*, elle le trouve dans un ami de l'humanité, qui réunit tous les titres de gloire qu'elle pouvait désirer pour l'ornement de la maçonnerie.

« Un roi dont vous êtes l'ami depuis longtemps, et qui s'est fait connaître pour le plus illustre protecteur de notre Ordre, avait dû vous inspirer le goût d'y entrer ; mais c'était à votre patrie que vous réserviez la satisfaction de vous initier à nos mystères. Après avoir entendu les applaudissements et les alarmes de la nation, après avoir vu son enthousiasme et son ivresse, vous venez recevoir dans le temple de l'amitié, de la vertu et des lettres, une couronne moins brillante, mais également flatteuse pour le cœur et pour l'esprit.

« L'émulation que votre présence doit y répandre, en donnant un nouvel éclat et une nouvelle activité à notre loge, tournera au

(1) Il fut le premier fondateur de la loge des *Neuf-Sœurs*, qui eut plusieurs années d'existence avant de se ranger sous les bannières du Grand-Orient de France.

profit des pauvres qu'elle soulage, des études qu'elle encourage, et de tout le bien qu'elle ne cesse de faire. Quel citoyen a mieux que vous servi la patrie, en l'éclairant sur ses devoirs et sur ses véritables intérêts, en rendant le fanatisme odieux et la superstition ridicule, en rappelant le goût à ses véritables règles, l'histoire à son véritable but, les lois à leur première intégrité ? Nous promettons de venir au secours de nos frères, et vous avez été le créateur d'une peuplade entière, qui vous adore et qui ne retentit que de vos bienfaits : vous avez élevé un temple à l'Éternel ; mais, ce qui valait mieux encore, on a vu près de ce temple un asile pour des hommes proscrits, mais utiles, qu'un zèle aveugle aurait peut-être repoussés. Ainsi, très-cher frère, vous étiez franc-maçon avant même d'en recevoir le caractère, et vous en avez rempli les devoirs avant d'en avoir contracté l'obligation entre nos mains. L'équerre que nous portons comme le symbole de la rectitude de nos actions; le tablier qui représente la vie laborieuse et l'activité utile ; les gants blancs qui expriment la candeur, l'innocence et la pureté de nos actions; la truelle qui sert à cacher les défauts de nos frères, tout se rapporte à la bienfaisance et à l'amour de l'humanité, et par conséquent n'exprime que les qualités qui vous distinguent ; nous ne pouvions y joindre, en vous recevant parmi nous, que le tribut de notre admiration et de notre reconnaissance. »

Au moment où le vénérable terminait ce discours, le frère de la Dixmerie fit hommage à la loge du quatrain suivant :

Au seul nom de l'illustre frère (1),
Tout maçon triomphe aujourd'hui ;
S'il reçoit de nous la lumière,
Le monde la reçut de lui.

Immédiatement après, le frère de Voltaire, qui paraissait profondément ému, s'empressa de remercier la loge, et lui témoigna toute l'estime qu'il faisait des maçons ; que jamais il n'avait rien éprouvé qui fût plus capable de lui inspirer les sentiments de l'amour-propre, et qu'il n'avait jamais senti plus vivement celui de la reconnaissance. Mais laissons un plus habile que nous, un témoin oculaire, le frère de la Dixmerie, raconter lui-même, dans son style simple et noble, les impressions diverses de cette initiation (1) :
« Ce fut, dit-il, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans que le Nestor du Parnasse français, ce vieillard, l'étonnement et l'admiration de l'Europe, lui dont les écrits, les actions, la personne même étaient pour elle un spectacle toujours varié, toujours intéressant, toujours nouveau ; ce fut à cet âge que cet homme unique vint puiser dans la loge des *Neuf-Sœurs* un genre d'instruction que plus de soixante ans d'étude n'avaient pu lui procurer. Nos mystères lui furent développés d'une manière digne d'eux et de lui. Il aima, il admira la sublime simplicité de notre morale. Il vit que l'homme de bien était maçon sans le savoir ; il vit que la loge des *Neuf-Sœurs* joignait à tout ce qu'elle a de commun avec les autres sociétés du même genre, un point de morale négligé presque partout ailleurs, celui d'exciter l'émulation et de proscrire la rivalité, d'unir ceux que des intérêts personnels, un même but, les mêmes prétentions pouvaient diviser ; de rendre l'émule utile à son émule ; de confondre même ce dernier nom dans les noms les plus doux de frère et d'ami. Il parut ému, pénétré de ce qu'il estimait peut-être moins lorsqu'il ne le connaissait pas ; de notre côté, nous crûmes être tout-à-coup rappelés à ces temps si célèbres, où Orphée, Homère, Solon allaient modestement se faire initier aux mystères d'Héliopolis. »

Voilà donc comment la loge des *Neuf-Sœurs* eut la gloire d'initier à nos augustes mystères l'une des plus grandes illustrations du siècle dernier ; quelle splendeur n'en rejaillit point sur elle !

Dès lors on vit s'empresser de tous côtés les hommes les plus célèbres du siècle ; ce

(1) De Voltaire.

(1) Voyez son mémoire pour la loge des *Neuf-Sœurs*. Il a été imprimé dans le temps et forme une brochure in-4°.

fut à qui viendrait frapper à notre temple pour y chercher l'affiliation ou la lumière maçonnique. Ce devait être effectivement un puissant élan que l'exemple de ce grand homme, et chacun devait se demander après une telle initiation ce qu'était cette maçonnerie que protégeait Frédéric de Prusse et à laquelle son ami, le frère de Voltaire, venait de se faire initier.

Ce fut une impulsion générale dans le monde profane; chacun voulut savoir par lui-même ce qu'était cette association où l'homme le plus instruit de son temps avait cru devoir chercher une lumière nouvelle.

Aussi notre loge vit-elle s'augmenter si promptement le nombre de ses membres, que, dans un espace de moins de sept années, il fut porté de quinze à *cent huit*. Mais hélas! il n'était pas donné à la loge des *Neuf-Sœurs* de jouir long-temps de son triomphe, elle ne devait avoir qu'un instant la faveur de posséder cet illustre philosophe : le 30 mai 1778 elle perdit sa précieuse conquête; Voltaire remonta vers son divin créateur. Quelle perte ne fut-ce pas pour la maçonnerie, qu'il eût éclairée de ses puissantes lumières, et pour la loge en particulier qui avait été assez heureuse pour recevoir son obligation!

Il avait eu de longues années de gloire et de succès dans ce monde profane que ses ouvrages instruiront encore long-temps.

La maçonnerie n'eût pas tardé, sans doute, à lui avoir aussi les mêmes obligations; mais, hélas! Voltaire ne fut maçon que cinquante-quatre jours, Voltaire; aussi, ne fut jamais membre que de la loge des *Neuf-Sœurs*. Vivant, ses rivaux lui élevèrent une statue, ses compatriotes lui décernèrent un triomphe solennel; mort, le clergé de Paris lui refusa la sépulture, et faisant cause commune avec les prêtres, le gouvernement défendit aux journaux de parler de lui, et aux comédiens de jouer, jusqu'à nouvel ordre, aucune de ses pièces. Ainsi va le monde; aujourd'hui au faîte des honneurs, demain proscrit. Du reste, ce que l'on a plus de peine encore à comprendre, ce qui passe toute imagination, c'est de voir qu'un corps tel que l'Académie-Française, dont Voltaire était membre, trembla devant l'idée de lui décerner quelques honneurs funèbres. La loge des *Neuf-Sœurs* osa seule être reconnaissante.

Le 28 novembre 1778 eut lieu dans cette loge une cérémonie funèbre pour honorer la mémoire de cet illustre frère. Pour la rendre plus solennelle, le marquis de Condorcet, Diderot et d'Alembert devaient s'y faire recevoir maçons, puis les deux derniers devaient représenter l'Académie-Française, l'un comme simple académicien, et le dernier en qualité de secrétaire perpétuel. Mais, circonspecte en toutes choses, la docte assemblée craignit que cette démarche ne scandalisât le clergé, ne réveillât sa fureur, et n'indisposât la cour; une délibération fut prise par la compagnie, qui lia ces philosophes, bien que les membres de la loge eussent déjà reçu leur parole. La loge s'en dédommagea en recevant à l'initiation un peintre célèbre, le frère Greuze, et en affiliant à cette même tenue les frères prince de Salm-Salm, comte de Turpin de Crissé, comte de Milly, membre de l'Académie des Sciences, d'Ussieux, de Chaligny, astronome de la principauté de Salm, et le poète Roucher. Durant la séance, le prince Camille de Rohan demanda également l'affiliation, qui lui fut accordée plus tard par la loge, qui, dans l'intervalle de l'initiation de Voltaire à ce jour, s'était affilié aussi le frère Benjamin Franklin, et l'avait nouvellement élu pour son deuxième surveillant. Cette initiation et ces diverses affiliations, sauf les deux dernières, eurent lieu dans une tenue spéciale dont la loge fit précéder la cérémonie funèbre, puis ensuite on passa dans une vaste salle tendue de noir, et décorée d'une manière analogue aux circonstances; ce local était celui habituel de la loge, au noviciat des jésuites. Après avoir passé sous une voûte étroite et sombre, on trouvait une salle immense, toute tendue de noir, éclairée seulement de quelques lampes sépulcrales, qui ne jetaient qu'une pâle clarté. La tenture était relevée par des guirlandes or et argent, qui formaient des arcs de distance en distance; entre eux étaient huit transpa-

rents, sur lesquels on lisait des sentences en prose et en vers, extraites des ouvrages du frère de Voltaire. Au-dessus du vestibule de la salle, une tribune était disposée pour la colonne d'harmonie dirigée par le frère Piccini, membre de la loge.

A cinquante-deux pieds de l'entrée de cette salle, on arrivait par quatre marches à une enceinte réservée pour les grands-officiers, au haut de laquelle était le cénotaphe, surmonté d'une haute pyramide gardée par vingt-sept frères, l'épée nue à la main.

Sur les côtés du cénotaphe, la Poésie et l'Histoire pleuraient la mort de Voltaire; au milieu on lisait ce vers tiré de *la Mort de César* :

La voix du monde entier parle assez de sa gloire.

Au-devant, deux colonnes brisées supportaient des cassolettes, où brûlaient des parfums; entre elles, une autre colonne brisée portait un exemplaire des *Œuvres de Voltaire* et des couronnes de laurier.

Le frère de Lalande, vénérable, et les frères de Strogonoff et Franklin, premier et second surveillant, ayant pris place, ainsi que tous les officiers et membres de la loge, le maître des cérémonies introduisit les visiteurs deux à deux, au nombre de plus de deux cents. Pendant ce temps, la colonne d'harmonie exécutait la marche d'*Alceste*, suivie bientôt de morceaux différents des opéras de *Castor et Pollux*, et d'*Ernelinde*.

Lorsque tous furent placés, le frère abbé Cordier de Saint-Firmin annonça que madame Denis, accompagnée de Belle-et-Bonne (madame la marquise de Villette), demandait à entendre l'éloge funèbre de leur oncle et père adoptif. Cette demande ayant été accordée, le vénérable adressa la parole d'abord à madame Denis, qu'avait introduit le frère marquis de Villette, et lui dit :

« Madame,

« Si c'est une chose nouvelle pour vous de paraître dans une assemblée de maçons, nos frères ne sont pas moins étonnés de vous voir orner leur sanctuaire. Il n'était rien arrivé de semblable depuis que cette respectable enceinte est devenue l'asile des mystères des travaux maçonniques; mais tout dev être extraordinaire aujourd'hui. Nous ven y déplorer une perte telle que les lettres n' firent jamais de semblable; nous y ven rappeler la satisfaction que nous goûtâm lorsque le plus illustre des Français no combla de faveurs inattendues et répandit s notre loge une gloire qu'aucune autre l pourra jamais lui disputer. Il était juste d rendre ce qu'il eut de plus cher témoin d nos hommages, de notre admiration, d notre reconnaissance, de nos regrets. Nou ne pouvions les rendre dignes de lui qu'e les partageant avec celle qui sut embellir s jours par les charmes de l'amitié, qui l prolongea si long-temps par les plus tendr soins, qui augmentait ses plaisirs, diminua ses peines, et qui en était si digne par so esprit et par son cœur. »

Puis, désignant plus particulièremen madame de Villette, le vénérable ajouta :

« La jeune mais fidèle compagne de vo regrets était bien digne de partager les nô tres; le nom que lui avait donné ce tendr père, en l'adoptant, nous apprend assez qu sa beauté n'est pas le seul droit qu'elle ait nos hommages. Je dois le dire pour sa gloire j'ai vu les fleurs de sa jeunesse se flétrir pa sa douleur et par ses larmes à la mort du frère de Voltaire..... »

Faisant alors allusion à l'amitié qui unis sait les frères de Voltaire et Franklin, il ter mina ainsi :

« L'ami le plus digne de ce grand homme celui qui pouvait le mieux calmer notre dou leur, le fondateur du Nouveau-Monde, s joint à nous pour déplorer la perte de so illustre ami. Qui l'eût dit, lorsque nous ap plaudissions avec transports à leurs embras sements réciproques, au milieu de l'Académi des Sciences, lorsque nous étions dans le ra vissement de voir les merveilles des deu hémisphères se confondre ainsi sur le nôtre, qu'à peine un mois s'écoulerait de ce moment flatteur jusqu'à celui de notre deuil! »

Le frère Changeux, orateur de la loge, improvisa aussitôt une allocution qui fut re-

ligieusement écoutée. Puis, la députation de la respectable loge de *Thalie* ayant demandé et obtenu la parole, le frère de Coron se rendit l'organe de ses frères en improvisant aussi un discours pathétique en l'honneur de Voltaire.

Le frère de la Dixmerie, membre de la loge, prononça ensuite un éloge historique très-circonstancié de la personne et des écrits de notre frère, morceau parfaitement écrit, dont nous regrettons que le temps nous force d'ajourner la lecture à une autre séance (1).

Au moment où l'orateur terminait son allocution, un coup de tonnerre se fit entendre, un éclair électrique illumina la salle; la pyramide qui surmontait le cénotaphe s'affaissa, disparut, et fut remplacée par un grand tableau dû au pinceau du frère Goujet, membre de la loge, et représentant l'apothéose de Voltaire.

On lisait au bas ces deux vers de l'opéra de *Samson*,

Sonnez, trompette, organe de la gloire,
Sonnez, annoncez sa victoire.....

A cet instant, le vénérable frère de Lalande, le frère Greuze, initié le matin, et Mme de Villette, couronnèrent l'orateur, le peintre et le frère Franklin, qui, tous trois, déposèrent aussitôt leurs couronnes au pied de l'image de Voltaire.

Le frère Roucher vint apporter alors aux mânes de notre frère un juste tribut de louange et de douleur. Son zèle ardent contre le fanatisme se réveilla lorsqu'il parla du refus fait par le clergé d'inhumer notre illustre frère, et il cita à ce sujet les vers suivants, qui font partie de son poëme des *Mois* :

Que dis-je? O de mon siècle éternelle infamie!
L'hydre du fanatisme, à regret endormie,
Quand Voltaire n'est plus, s'éveille, et lâchement
A des restes sacrés refuse un monument!
Eh! qui donc réservait cet opprobre à Voltaire?
Ceux qui, déshonorant leur pieux ministère,
En pompe, hier peut-être, avaient enseveli
Un Calchas (2) soixante ans par l'intrigue avili,
Un Séjan (3) sans pudeur, qui, dans des jours iniques,
Commandait froidement des rapines publiques.
Vainement leur grandeur fut leur unique dieu;
Leurs titres et leurs noms, vivant dans le saint lieu,
S'élèvent sur le marbre, et jusqu'au dernier âge
S'en vont faire au ciel même un magnifique outrage.
Pouvaient-ils cependant se flatter du succès,
Les obscurs ennemis du Sophocle français?
La cendre de Voltaire, en tout lieu révérée,
Eût fait de tous les lieux une terre sacrée;
Où repose un grand homme un dieu doit habiter.

Il serait difficile de dire quel enthousiasme produisirent ces vers; ce ne fut, malgré la sainteté du lieu, qu'un long murmure d'approbation, et le poète dut répéter son éloge de notre frère.

La loge avait décidé à l'avance que le produit du tronc de bienfaisance serait consacré aux pauvres écoliers de l'université. Sur la proposition du frère abbé Cordier de Saint-Firmin, elle déposa en outre cinq cents livres chez un notaire, pour faire apprendre un métier au premier enfant pauvre qui naîtrait sur la paroisse de Saint-Sulpice après l'accouchement de la reine, alors enceinte.

Puis les frères passèrent dans la salle des banquets, au nombre de près de deux cent soixante. La loge y joignit aux santés ordinaires celle des États-Unis d'Amérique, que représentait le frère Franklin.

Un arc de triomphe, formé de guirlandes de fleurs et de nœuds de gaze or et argent, décorait le fond de la salle; on y vit tout-à-coup paraître le buste de Voltaire par le célèbre sculpteur Houdon, qui plus tard devait aussi se faire initier dans notre loge.

Ce buste était offert à la loge par madame Denis : au bas se lisaient ces vers de Pindare, traduits et arrangés par le poète Lebrun :

O Parnasse! frémis de douleur et d'effroi!
Muses, abandonnez vos lyres immortelles.
Toi, dont il fatigua les cent voix et les ailes,
Dis que Voltaire est mort, pleure et repose-toi.

L.-Th. J.

Notre zèle et notre impartialité nous font un devoir de publier la lettre ci-après, que nous avons reçue d'un vénérable de loge des départements. Nous le remercions vivement des conseils qu'il veut bien nous y donner, et nous nous ferons un devoir de les suivre.

(*Le rédacteur en chef.*)

(1) Il a été imprimé dans le temps. Brochure in-8°.
(2) L'abbé Terray.
(3) Le cardinal de la Roche-Aymon.

LETTRE

D'UN VÉNÉRABLE DE DÉPARTEMENT

AU RÉDACTEUR EN CHEF DU GLOBE.

Orient de ....., 25 février.

Très-cher frère,

J'ai lu avec intérêt le premier numéro de votre journal, *le Globe, archives générales des sociétés secrètes non politiques.* Je suis convaincu que ce journal va remplir une lacune et combler un vide dans la franche-maçonnerie. Comment croire en effet que cette belle institution, qui est universelle et œcuménique, pour me servir d'une expression qui s'applique aux conciles, qui est la même dans tous les pays, et qui s'étend d'un pôle à l'autre, comment croire qu'elle n'ait pas son écho, sa tribune, un recueil enfin qui multiplie, propage et féconde les belles pensées qu'elle sème dans les loges? Car malgré l'unité de la maçonnerie, malgré l'homogénéité de ses principes et de son action, rien n'unissait entre eux ces milliers d'ateliers, placés tous, sauf dans les grandes villes, à des distances assez éloignées. Quoique travaillant au même œuvre, ayant tous les mêmes vues, marchant tous au même but, ils étaient en quelque sorte isolés, sans que l'un sût ce que faisaient les autres, sans que l'un profitât des beaux enseignements et des bons exemples des autres, sans s'instruire, s'éclairer, se moraliser mutuellement. J'ai près de moi un atelier qui, me dit-on, travaille d'une manière très-remarquable; où chacun à son tour prononce des discours excellents, traitant des questions les plus palpitantes d'intérêt, émettant des principes de la morale la plus pure; où chacun aussi et en même temps joint la pratique au précepte; où le bien se fait sans ostentation et sans bruit; où l'infortune est soulagée; où l'on a formé un comité chargé de trouver de l'ouvrage à toutes les personnes qui n'en ont pas, maçons ou non, et de faire entrer dans des écoles des enfants dont les parents négligent l'éducation, parce que malheureusement sans éducation eux-mêmes, ils n'en comprennent pas l'utilité. Eh bien! j'ignorerais le plus souvent ce qui s'y fait, mes occupations ne me permettant pas d'en suivre les tenues, si un frère ne m'en entretenait. Mais, que *le Globe* rende compte des travaux intéressants des loges, qu'il reproduise les discours les plus remarquables qui auront été prononcés, qu'il nous initie aux bonnes dispositions qui y auront été prises, nous pourrons alors assister, pour ainsi dire, sans nous déplacer, à toutes les tenues; alors le feu maçonnique sera entretenu même chez ceux qui sont forcés d'en rester éloignés, et ne s'éteindra que chez les indifférents et les ignorants; et non-seulement ce sera un grand avantage pour nous maçons, mais il y aura d'autres personnes encore qui en profiteront. Pourquoi nos femmes, si injustement prévenues contre la maçonnerie, ne sauraient-elles pas ce que c'est que d'être maçon? Pourquoi ne sauraient-elles pas que nous n'allons pas dans les loges pour perdre un temps précieux, nous dissiper et nous corrompre, mais bien pour nous occuper de choses sérieuses, morales et civilisatrices? Pourquoi nos enfants ne seraient-ils pas façonnés à ces bonnes leçons, à ces utiles exemples, et pourquoi leur jeune cœur ne serait-il pas imbu de nos idées de bienfaisance et d'humanité? Pourquoi enfin les profanes, en voyant ce que nous faisons, en lisant ce que nous disons, en examinant ce qui se passe chez nous, ne seraient-ils pas désabusés et n'abandonneraient-ils pas leurs sottes préventions contre la franche-maçonnerie et les francs-maçons, pour ambitionner l'entrée de nos temples et devenir d'ardents propagateurs des vérités maçonniques et des partisans zélés et inébranlables de notre belle institution? Voilà ce que peut *le Globe*, s'il comprend sa mission et s'il sait la remplir.

Mais, très-cher frère, cette mission n'est peut-être pas aussi facile que vous le pensez; je sais, comme vous le dites très-bien, *qu'il est au monde de ces convictions tellement vives et puissantes, qu'à force de persévé-*

rance et de sacrifices elles savent surmonter tous les obstacles. Je le sens comme vous ; mais les convictions, la persévérance et les sacrifices ne suffisent pas toujours. Pour atteindre votre but, vous rencontrerez sur votre route bien des écueils. Ainsi, je n'ai pas besoin de vous dire qu'il faudra ménager les susceptibilités, respecter les opinions et les croyances de tous, et que même en attaquant l'erreur et les préjugés, en prenant corps à corps les abus et les décisions dangereuses des ateliers ou des corps maçonniques, vous devrez le faire avec réserve et circonspection, sans personnalités, sans acrimonie, car je pense que votre journal ne se bornera pas à enregistrer ce qui se fera et ce qui se dira de bien, il devra aussi attaquer et combattre ce qui pourrait se dire et se faire de mal. Il est, personne ne saurait en douter, de la nature de tous d'être faillibles, *errare humanum est.* L'erreur et le mal qui en est la conséquence sont donc possibles. Eh bien! ce serait manquer de courage de ne pas les relever et les combattre, ce serait négliger votre plus belle tâche, votre but ne serait atteint qu'à moitié. Tolérer ces quelques erreurs, ces quelques abus, serait plus funeste, que beaucoup d'excellentes dispositions et de philantropiques mesures ne sont utiles.

Ainsi, par exemple, et sans le dire avec mauvaise intention, si je crois ce qu'on m'a rapporté, quelques loges de l'orient de Paris recevraient les initiés avec trop de facilité et même trop de légèreté. En admettant que tous les hommes aient droit à la vérité et à la lumière, parce que tous ils sont égaux et frères, il est cependant de ces natures mauvaises qui ne sont pas susceptibles d'être améliorées. A quoi bon cultiver une terre à jamais stérile? A quoi bon semer sur le roc? Croyez-vous, en outre, que la maçonnerie n'ait pas perdu souvent de zélés partisans, que son camp n'ait pas été souvent abandonné par de braves soldats, parce que, même en combattant pour la meilleure cause, la cause de l'humanité, on veut avoir pour compagnons d'armes des hommes qui sympathisent avec nous de mœurs, d'habitudes et d'éducation? Vous aurez donc à rappeler souvent à la maçonnerie parisienne qu'elle doit apporter plus de sévérité dans les admissions qu'elle fait; vous aurez à exciter l'attention du Grand-Orient sur des mesures à prendre pour amener en ce point une réforme à laquelle tous les bons esprits applaudiraient.

Ne croyez pas pour cela, très-cher frère, que je méconnaisse tout ce qu'a d'imposant et de grand la maçonnerie parisienne. Je sais quels services elle a rendus à l'Ordre, et ce qu'elle peut faire encore de bien. Mais j'aime à penser que vous ne laisserez pas dans l'oubli les ateliers des départements (1). Leurs travaux ne sont pas à dédaigner ; le plus grand nombre se distinguent par l'éclat et l'utilité de leurs tenues, et ils trouveront un nouvel encouragement dans la publicité que vous donnerez à leurs travaux.

D'un autre côté, je suis convaincu, très-cher frère, que bientôt vous arriveront de toutes parts, des discours, des comptes-rendus, des documents de toute nature ; soyez sévère et scrupuleux, ne vous laissez pas entraîner à des considérations particulières, n'admettez dans vos colonnes que ce qui sera digne de fixer l'attention et l'intérêt, en un mot, que ce qui sera remarquable.

J'aurais beaucoup d'autres observations à vous présenter, que je crois toutes dans l'intérêt de l'Ordre, et qui sont, n'en doutez pas, inspirées par l'intérêt bien vif que je prends à votre entreprise. Je m'arrêterai là, car je m'aperçois que je dépasse les bornes d'une simple lettre : si plus tard vous me le permettez, je m'entretiendrai de nouveau avec vous, et vous ferai connaître l'impression que *le Globe* aura produite dans notre département ; mais, jusqu'à ce que je sois mieux connu de vous, permettez-moi de garder l'anonyme.

Veuillez agréer, très-cher frère, l'assurance de mon attachement bien fraternel,

UN VÉNÉRABLE DE DÉPARTEMENT.

---

(1) Ce troisième numéro répond aux désirs de l'auteur de cette lettre, car il est pour une forte partie emprunté aux ateliers des départements.

(*Note du rédacteur en chef.*)

RÉCEPTION

FAITE AU FRÈRE ROUHAUD,

OFFICIER DU GRAND-ORIENT DE FRANCE,

Par les ateliers d'Ajaccio et de Toulon.

—

Dans le courant de 1838, le frère Rouhaud, officier du Grand-Orient de France, fit un voyage dans le Midi; il passa à Toulon, à Bastia et à Ajaccio. Dire comment il fut accueilli par les maçons de ces orients est chose juste et utile; juste, car c'est payer un tribut d'estime et de reconnaissance à des frères qui montrent à tous combien les sentiments de fraternité maçonnique sont délicieux, et qui savent si bien les éprouver et les inspirer; utile, car il est bon de mentionner les témoignages de sympathie et d'affection réciproques des maçons, afin de les féconder et de les augmenter encore.

Arrivé à Toulon, le frère Rouhaud fit visite à plusieurs vénérables, et en fut accueilli de la manière la plus cordiale. Quoique étranger dans cette ville, et n'y connaissant personne, il se trouva bientôt, pour ainsi dire, environné d'une famille empressée, qui regretta de ne pouvoir, à son passage, lui donner assez de marques de sympathie. A Bastia, ce fut même bienveillance, même empressement, de la part des frères et du vénérable de la loge de *la Concorde*, mais il demeura trop peu de temps pour partager leurs travaux.

A Ajaccio de nouveaux témoignages d'affection et de bienveillante hospitalité l'attendaient. C'était une fête pour les maçons que la présence dans leur ville d'un officier du Grand-Orient de France. Aussi rien ne peut décrire l'accueil qu'il reçut. C'était fête et bonheur pour lui de voir réunis dans un même sentiment tant d'hommes remarquables par leurs éminentes qualités. Et puis, combien d'impressions diverses ne vinrent pas l'assiéger, lorsqu'il apprit que le temple où la loge avait ses tenues était situé dans une des dépendances de la maison de Napoléon. A ces émotions devait s'en joindre encore une autre. La veille de son départ, tous les frères avaient pris congé de lui; le lendemain, il était déjà sur le bateau à vapeur, assez loin en mer, et on était sur le point de lever l'ancre, lorsque le capitaine aperçoit un homme accourant sur une embarcation, et qui, par ses gestes, l'invitait à l'attendre. Il aborde. C'était l'orateur de la loge *la Réunion*, qui voulait voir encore une fois le frère Rouhaud : « Je n'ai pu, lui dit-il, me « trouver hier à la loge, j'ai voulu vous voir « aujourd'hui; permettez-moi, en mon nom « et au nom de tous mes frères, de vous « donner l'accolade fraternelle; promettez- « nous de revenir bientôt dans nos contrées. » Qu'on juge de l'émotion qu'éprouva le frère Rouhaud et de l'attendrissement que cette scène touchante produisit sur toutes les personnes présentes!

Cette traversée fut difficile et même dangereuse; mais le débarquement à Toulon fut délicieux. Les quatre ateliers de *la Réunion* s'étaient, pendant son absence, entendus avec les trois autres ateliers de Toulon pour lui donner une fête et la fête fut complète pour tous. D'abord, il y eut tenue du conseil des 30es, dans laquelle il fut reçu membre honoraire et nommé député près du Grand-Orient de France. Le lendemain, la loge *la Réunion*, à laquelle s'étaient joints les autres ateliers, eut une tenue remarquable. Les orateurs les plus distingués y ont fait entendre des paroles remplies de la plus sublime morale, faisant des vœux pour que le Grand-Orient s'occupât de décerner des récompenses et aidât à organiser des écoles pour l'instruction. Le frère Rouhaud répondit que ces mesures avaient fixé l'attention du Grand-Orient; qu'il s'en occupait activement, et qu'il ne négligerait rien pour réaliser d'aussi philanthropiques institutions. La soirée s'est terminée par un banquet, où régnèrent l'expansion la plus vive, l'amitié la plus franche. Plusieurs frères, entre autres le frère Penot, maçon de l'orient de Paris, firent entendre des cantiques, ac-

cueillis avec enthousiasme. Avant de se retirer, et afin d'être plus satisfaits, chacun fit son offrande pour les malheureux. Après avoir reconduit le frère Rouhaud à son hôtel, tous se séparèrent, laissant son âme remplie de délicieuses émotions, dont il conservera un éternel souvenir.

LOGE DES COEURS SINCÈRES,

ORIENT DE PARIS.

Séance du 18 *février* 1839, *présidée par le frère Berçot.*

Cette séance avait réuni un grand concours de visiteurs. Il s'agissait de discuter une question intéressante pour la maçonnerie, et qui reçoit des dispositions prises par le Grand-Orient et par un grand nombre d'ateliers un vif intérêt d'actualité. C'était la question des récompenses. *Devait-on récompenser le mérite et les belles actions des maçons ?*

Le frère Masselot, orateur de la loge, avait, dans une séance précédente, soutenu fortement la négative. Voici quelques fragments de son discours :

« L'esprit de la maçonnerie ne consiste pas à dire constamment que tel maçon l'emporte sur l'autre par ses qualités personnelles; ce serait faire à l'un d'eux un reproche continuel de son infériorité; ce serait braver les frères.

« Si l'on vient afficher ses qualités individuelles, les prôner en toute circonstance, elles perdent tout leur prix et font bientôt naître l'orgueil et l'entraînement à la supériorité et à la domination.

« Ceux qui disent que c'est un encouragement pour les autres que de donner une croix maçonnique, feraient penser qu'ils n'auraient pas le courage de faire le bien s'ils n'étaient d'ailleurs assurés de voir briller cette croix sur leur poitrine.

« Et il suffirait de leur répondre, pour renverser leur objection, que l'homme qui ne fait le bien que pour avoir un petit morceau de métal, plus ou moins façonné habilement, est indigne d'être maçon.

« Tel frère qui fait bien ne songe nullement à la récompense, et serait blessé si on le soupçonnait d'avoir convoité la décoration en travaillant à la prospérité de la loge; donc il n'y a pas besoin de croix pour encourager à faire le bien, puisque ceux qui le font seraient fâchés qu'on les soupçonnât de l'avoir fait pour obtenir une faveur; ou, si quelques-uns de ceux qui font le bien le faisaient pour avoir des croix, ils n'oseraient pas l'avouer, et vous comprenez pourquoi.

« Pour ceux qui la porteront, de quelle utilité sera-t-elle ? Elle n'augmentera pas leur fortune; la faim du malheureux n'en sera pas soulagée...

« Evidemment les croix ne sont que des hochets pour flatter leur vanité, satisfaire leur égoïsme ou leur sot orgueil, et faire connaître leur supériorité à ceux qu'ils nomment leurs frères.

« Donner des décorations, c'est donc se mettre en dehors du véritable esprit de la maçonnerie.

« La maçonnerie n'est qu'une société, une communauté, dans laquelle les biens et les peines sont également partagés et supportés entre tous les membres indistinctement, quelles que soient d'ailleurs les facultés pécuniaires et intellectuelles des individus; aucun homme ne doit y être admis qu'autant qu'il prend l'engagement solennel d'employer la somme de toutes ses facultés morales, intellectuelles et physiques, au développement des facultés morales, intellectuelles et physiques de tous ses frères, pour travailler en commun au bien de l'humanité; donc, puisque le devoir de chacun est de faire tout le bien qu'il peut faire, il n'en est aucun qui mérite mieux que l'autre, puisque chacun, quelque chose qu'il fasse, ne peut faire que son devoir.

« Si l'un de nous fait plus qu'un autre, c'est qu'il en a la possibilité; il ne doit pas en être récompensé, attendu qu'il n'est pas plus méritant que cet autre qui aurait aussi

apporté à la maçonnerie tout le bien dont il était capable. Tous deux, dans ce cas, n'ont fait que leur devoir, et récompenser l'un plutôt que l'autre serait *une injustice révoltante*.

« Dans une société où l'on se réunit au nom de la charité, de la tolérance, de l'égalité, est-il bien raisonnable que l'un de nous étale constamment aux yeux de ses frères les signes de sa supériorité ? Ne devrait-il pas, au contraire, *s'humilier*, effacer toute distance individuelle, et ne point convertir en véritable peine le regret qu'éprouvent déjà ses frères de ne pouvoir faire autant que lui ?

« Les récompenses n'étant que le partage du petit nombre, à l'exclusion forcée du plus grand nombre, la maçonnerie, société toute de communauté, doit repousser ces récompenses, car communauté et exclusion sont deux choses incompatibles.

« Je ne comprends pas comment, dans une société où l'égalité devrait régner, on voudrait établir des distinctions en faveur de quelques individus.

« Ce serait admettre ce qui a été de tout temps des causes de désunion, de discorde et *de faiblesse* parmi les hommes.

« Non, donner des récompenses n'entre pas dans l'esprit de la maçonnerie, elles ne sont pas *nécessaires pour encourager* l'homme véritablement maçon à faire le bien. »

Le frère Mollier, ex-vénérable de la loge, prononce un discours dont voici la substance :

« *Doit-on récompenser le mérite et la vertu ?* Telle est la question qui s'est offerte, il y a quelque temps, à notre discussion. Plusieurs d'entre vous ont nié que ce fût un devoir, que ce fût une nécessité. Nous allons donc essayer de répondre à cette opinion, de résoudre les difficultés que l'on nous oppose.

« C'est consciencieusement que je viens vous exposer les motifs qui me font admettre les récompenses, et je m'estimerais heureux d'avoir porté la conviction parmi nos adversaires, en ce qui concerne l'un des points moraux les plus graves de l'ordre maçonnique comme de l'ordre social en général.

« Qu'est-ce que le mérite ? qu'est-ce que la vertu, mes frères ? Vous le savez tous : le mérite consiste dans les qualités solides de l'esprit, dans les qualités morales, les talents ou le génie, se développant avec plus ou moins d'éclat et de puissance ; le vrai mérite enfin est celui qui est profitable à la société. La vertu, plus grande, plus puissante, plus efficace encore, sous quelque aspect qu'elle se montre, est une source de gloire humaine ; elle seule nous rend capables des plus sublimes sacrifices ; avec elle le génie atteint au plus haut degré de la philosophie régénératrice ; sans elle le génie éblouit plus qu'il n'éclaire, étonne plus qu'il ne persuade ; elle est une source de bienfaits immenses, elle est l'image de la divinité sur la terre.

« Évidemment le bien et le mal existent à la fois ; les bons et les méchants, le crime et la vertu, la lumière et les ténèbres, présentent une lutte constante et prouvent assez que nous sommes bien loin encore de la perfection. Eh bien ! les choses étant ainsi, repousserons-nous les récompenses dues au mérite et à la vertu ? Ne chercherons-nous pas plutôt tous les moyens de les faire germer de plus en plus dans l'intelligence et le cœur des hommes ?

« A entendre nos adversaires, alors que l'on décernerait des récompenses, elles seraient la honte de ceux qui les recevraient et de ceux qui les donneraient.

« Un de nos frères prétend que l'esprit de « la maçonnerie ne consiste pas à répéter « constamment que tel maçon l'emporte sur « l'autre par ses qualités personnelles ; que « ce serait faire à l'un d'eux un reproche « continuel de son infériorité ; que ce serait « braver ses frères. » Et qui donc songe à humilier, à braver ses frères, en rendant hommage à qui l'a mérité ? Un orgueil jaloux, un esprit incapable d'apprécier un service rendu, peuvent seuls être blessés de ce témoignage de reconnaissance accordé à un frère ; loin que ce soit une occasion de reprocher aux autres leur infériorité, c'est faire

naître en eux la pensée, le besoin d'imiter de nobles exemples ; leurs efforts pour y parvenir ne peuvent produire que de bons résultats.

« D'une autre part, nous ne saurions approuver que l'on affichât, que l'on prônât en toute circonstance ses qualités individuelles, comme semble le craindre un de nos frères ; encore moins aimerions-nous que l'on se vantât à tout propos d'une belle action que l'on aurait faite ; mais on sait que le vrai mérite n'agit point ainsi ; que pour le montrer à tous, afin d'exciter l'émulation, il faut aller le chercher. Et quand même il ne se déroberait pas à nos regards, aux honneurs, aux récompenses, le vrai mérite n'a jamais rien de commun avec la vanité, partage des petites âmes : il peut être modeste avec la conscience du bien qu'il a produit.

« Nous concevons, ainsi que notre frère, que l'orgueil qui naîtrait des qualités individuelles pourrait conduire à la domination ; mais dans le cas dont il est ici question, il n'en saurait être ainsi : de plus, ce désir de domination, aussi vain que ridicule, serait bientôt corrigé par le dédain qu'il inspirerait. La seule supériorité qui pourrait exister sans domination, et qu'alors personne ne redouterait, n'appartiendrait qu'à ceux enfin que tous les hommes respectent et honorent.

« Toutefois, prétendre que « ceux qui « disent que c'est un encouragement pour « les autres de donner une croix, feraient « croire qu'ils n'auraient pas le courage de « faire le bien s'ils n'étaient assurés de la « voir briller sur leur poitrine, » est une supposition gratuitement offensante de la part de notre frère. Nous pensons, comme lui, que l'homme qui ne fait le bien que pour obtenir un petit morceau de métal plus ou moins habilement façonné, est indigne d'être maçon ; mais nous ne sommes pas de son avis alors qu'il voudrait nous persuader que c'est une injure faite à un homme de bien que d'orner sa poitrine d'un signe d'honneur ; que c'est lui ôter le prix de son action, et que de cette manière on en fait une machine que l'on force à des actes qui ne doivent émaner que de lui-même. Nous ne partageons pas non plus cette opinion, que les croix, les hochets, sottes futilités, comme il les appelle, ne conviennent qu'aux esprits rétrécis, aux égoïstes et aux ennemis de l'humanité ; nous n'admettons pas ce qui est dans le faux et l'exagération.

« D'une autre part, ne serait-ce pas procéder avec quelque sagesse, quand il arriverait que des hommes ne seraient pas purs d'un désintéressement quelconque en faisant une belle action, ou en contribuant à la perfection des arts, ou des sciences, ou de l'industrie, de nous dissimuler, de nous cacher à nous-mêmes la nature de leur ambition ; dès qu'il s'y rattache un bien véritable ? Qui donc ne comprendrait pas qu'il faut utiliser les passions ? Employons donc, s'il le faut, quelque artifice pour élever ces hommes jusqu'à la vertu ! dès l'instant qu'ils pourront s'en rapprocher, ils l'aimeront réellement, feront des actes dignes d'elle ; et le bien en résultera nécessairement.

« Ensuite, n'admettre que désintéressement à remplir des devoirs souvent pénibles, rigoureux, ce n'est pas se mettre à la portée de la faiblesse humaine, c'est vouloir l'impossible. Nul de nous ne contestera qu'un service rendu à la société, qu'une action aussi grande qu'utile, prendraient-ils leur source dans des vues intéressées, n'en sont pas moins un véritable bienfait, et que ce genre d'égoïsme a été plus efficace que la vertu impuissante à accomplir ses vœux d'amour et de philanthropie, si nous pouvons dire, cependant, que la vertu soit jamais impuissante, puisqu'elle est, tôt ou tard, appelée à les réaliser.

« Il est certain qu'il n'en est pas un de nous qui ne soit blessé qu'on le soupçonne d'avoir convoité la décoration par un point de vanité seulement, en travaillant à la prospérité de la loge ; mais cela n'exclut pas les récompenses. De même, il se trompe étrangement quand il avance qu'elles sont en dehors du véritable esprit de la maçonnerie, et les preuves mathématiques qu'il croit en trouver dans la communauté des efforts et des travaux de tous les frères, dans cette

égalité de peines à supporter comme de biens à posséder ensemble, ne sauraient détruire le principe des récompenses; car les travaux ne peuvent être égaux, les moyens ne l'étant pas. Et, s'il s'agit de moyens pécuniaires dont on nous parle, ou de tous autres moyens employés plus abondamment par un frère que par l'autre, nous ne pensons pas que ce soit une raison pour restreindre, à l'égard de celui qui a contribué davantage, parce qu'il le pouvait, les témoignages de notre reconnaissance. Nous ne voyons pas que nous commettrions *une injustice révoltante* en récompensant chacun de nos frères selon le bien qu'il aurait fait. Quant à l'*individualité*, notre frère lui-même, dans l'une de nos solennités funèbres, a suffisamment prouvé, par les éloges différents qu'il a prononcés, qu'elle l'avait obligé d'élever plus ou moins les uns et les autres de nos frères vivement regrettés. Honorer une mémoire, c'est récompenser l'individu qui laisse après lui de grands exemples à suivre.

« Ensuite, que notre frère cesse de s'alarmer des supériorités; il y en aura toujours parmi les hommes, et toujours le respect, l'attention générale les environneront. Les supériorités en talents, en génie, en vertus, sont, pour le monde entier, les seules garanties de prospérité, de conservation. Ainsi, nous ne voulons pas, comme l'exprime notre frère, qu'un maçon *s'humilie pour effacer toute distance individuelle*, si nous lui décernons le signe d'une supériorité reconnue, et dont il ne fera pas un vain et puéril étalage; nous ne voulons pas qu'il *s'humilie*, dans la crainte *de convertir en véritable peine* le regret qu'éprouveraient ses frères de ne pouvoir faire autant que lui. Non, mes frères, nous ne décernerons pas des prix ou des récompenses pour que ceux qui les ont mérités en fassent *amende honorable*. Le ciel nous a préservés de cette jalousie insupportable, de cette dévorante et déplorable envie.

« Toutefois, nous approuvons le reproche que fait notre frère de ce que les maçons ne décerneraient des croix qu'à leurs frères seulement; mais, depuis long-temps, plusieurs loges ont donné l'exemple du contraire.

« Prétendre que les récompenses ont été de tous temps des causes *de désunion*, *de discorde et de faiblesse parmi les hommes*, c'est ne voir que le mauvais côté des choses. Il faut peser la somme du bien comme celle du mal, et nous répondrons que le principe que nous soutenons a procuré un bien immense, comparativement au mal qui en est résulté : nous savons assez que ce mal prend sa source dans l'abus de ce principe.

« En définitive, ce n'est pas avec des sophismes que l'on triomphe de ce qui est consacré par le temps, l'équité, la nature elle-même : penser autrement, ce n'est pas s'entendre en droit maçonnique, et bien moins encore en philosophie progressive.

« Nous nous plaisons à voir les hommes dévoués à l'humanité heureux des récompenses qui leur sont offertes.

« Depuis long-temps, non en raison de l'antiquité de la maçonnerie, mais depuis que son existence est moins agitée, depuis que les maçons les plus éclairés ont compris que la vie maçonnique ne pouvait se détacher absolument de la vie civile, un nombre remarquable d'ateliers ont décerné des récompenses dont l'esprit et la formule sont en effet dans la loi maçonnique. Voyez les ouvrages répandus depuis seulement un quart de siècle par des maçons réformateurs, et vous y trouverez la loi des récompenses comme celle des punitions.

« Cependant, le Grand-Orient de France ne serait pas revenu le premier en ce sens à l'accomplissement de la loi. Prenons, toutefois, dans ses propres solennités d'utiles renseignements; ne remontons qu'en 1825, et voyons dans quel esprit il était en partie, à cette époque, à l'égard de l'importante question qui nous occupe.

« C'est ainsi que le grand-orateur, lors de la fête de Saint-Jean d'hiver, en signalant un grand nombre d'ateliers *ouvrant une nouvelle route à la bienfaisante activité de la maçonnerie*, et propageant l'instruction de tout leur pouvoir comme les bienfaits, non-seulement dans la maçonnerie, mais en-

core en dehors de la maçonnerie, et après avoir dit que l'ignorance range l'homme dans la classe des plus stupides animaux ; c'est ainsi, dis-je, que s'exprime le grand-orateur : « Le but de lui rendre sa dignité primitive fut toujours celui de nos ateliers, mais jamais ils ne firent d'efforts plus constants et plus énergiques pour l'atteindre. Dans les uns, des questions intéressantes sur les sujets utiles à la société sont traitées de vive voix ; dans les autres, des questions également importantes pour le bien public sont mises au concours, et l'on exige, pour obtenir la récompense promise, qu'au mérite de la pensée se joigne le mérite du style : c'est un moyen heureux de semer l'émulation dans un terrain dont tous les produits doivent être moraux ; parmi ceux enfin qui semblent avoir pris pour devise *res non verba*, il en est un, celui *des Cœurs-Unis*, qui a entrepris de faire résoudre un problème long-temps et inutilement proposé ; non-seulement il a couronné l'auteur qui lui a paru en avoir obtenu la solution, mais il a appelé les observations et les méditations des différentes loges de Paris, pour trouver les moyens d'exécution d'un plan qui lui paraît le meilleur de tous ceux qui ont été conçus jusqu'à présent dans l'intérêt des malheureux. Ces moyens d'exécution ont été arrêtés et rédigés avec méthode et sont soumis de nouveau à l'examen de tous les maçons : les *Cœurs-Unis* réclament les lumières et les avis de leurs frères, avec l'insistance, je dirais presque avec l'importunité de l'enthousiasme pour leur projet. Cet enthousiasme mérite nos éloges ; il doit son inspiration à un motif sacré et auquel aussi la maçonnerie doit son origine. »

« Et quelques lignes plus bas, après s'être plaint des difficultés apportées, d'une lente détermination dans l'exécution des meilleures conceptions : « Dignes frères des *Cœurs-Unis*, poursuit-il, votre appel, déjà entendu par un grand nombre d'ateliers, le sera par tous. Il n'y aura point de dissidence pour une entreprise qui faisait l'objet des vœux du Grand-Orient depuis près d'un demi-siècle ; ce qui donne croyance à ma prophétie, c'est l'empressement avec lequel toute la population maçonnique, depuis quelque temps, vole au secours de l'infortune. Il n'est pas un seul maçon en France qui n'ait offert le denier de la veuve aux incendiés de Salins ; la part de ces infortunés aurait été plus grande, sans le sacrifice qui venait d'être fait en faveur de la Grèce, ensanglantée par les Barbares. »

« Il est aisé de reconnaître combien le frère Fauchet, tel est le nom de l'orateur, souhaitait de voir s'accomplir les vœux dont il parlait. Souvent on est obligé de commencer par bien présumer des hommes pour en obtenir le plus de satisfaction qu'il soit possible. Rempli de cette pensée charitable, le frère Fauchet était encore de la *minorité*. Maintenant, écoutons un autre frère, le vénérable orateur Bouilly, si connu dans l'ordre maçonnique et parmi ses concitoyens ; écoutons-le au retour du solstice d'hiver 1828, après avoir, dans son ardeur philanthropique, payé son tribut d'éloges aux ateliers récompensant, honorant le mérite et la vertu dans l'un et l'autre sexe, en dehors de la maçonnerie, s'écrier : « Mais ces exemples seront-ils donc sans effet sur le Grand-Orient de France ? Le sénat maçonnique chargé de donner des lois à tous ses initiés, oublierait-il celles qui commandent de propager les lumières et d'honorer la vertu ?... Non, non ; je lis sur vos visages que déjà votre pensée a devancé la mienne, et j'entends chacun de vous répéter avec Térence : *Benè merendo vinci turpe est forti viro*. Il est honteux pour l'homme de cœur de se laisser vaincre en bienfaisance. »

« Puis, insistant pour que le Grand-Orient embellisse ses fêtes d'offrandes généreuses en faveur de l'action la plus utile : « Choisissons, dit-il, pour cette grande réunion un local vaste et commode, où nous puissions admettre cette belle moitié du genre humain si nécessaire au bonheur de l'autre ; ces fidèles compagnes de notre vie, qui nous aideront dans nos recherches, nous guideront dans notre choix, car c'est chez elles que brille l'instinct de la sensibilité la plus vraie ; c'est chez elles qu'on peut dire, avec un grand

peintre des mœurs, que la délicatesse est la grâce de la bonté. »

« Un autre vénérable frère, dans la même solennité, avant le frère Bouilly, s'était expliqué de la manière suivante :

« Au Grand-Orient seul appartient l'honneur de soutenir le zèle ardent des ateliers qui se font remarquer par des institutions philanthropiques ; accordez-leur une mention honorable dans les procès-verbaux de vos fêtes d'ordre ; faites plus encore, décernez des médailles à ceux qui vous en paraîtront dignes ; proportionnez, toutefois, la récompense à l'étendue de l'utilité de chaque établissement philanthropique, et vos nobles récompensescontribueront à consolider, non-seulement ceux qui existent, mais elles forceront à rentrerdans la voie philanthropique les ateliers qui s'en seraient déviés. Vos récompenses maçonniques produiront plus encore, elles activeront l'émulation française, si féconde en projets et si digne d'envie par ses résultats. »

« Ainsi, vous le voyez, toujours le principe des récompenses est dans les esprits judicieux, dans les cœurs droits. Consultez donc, dirai-je à nos adversaires, le texte de la loi maçonnique ; ouvrez le recueil de nos institutions, par un Européen, recueil publié en 1829, et vous y lirez, livre 1er, ch. III :

« L'homme est faible, il faut le soutenir,
« l'encourager.

« Si l'un de vos frères se distingue par
« une belle action, prenez soin de la faire
« connaître et de l'en récompenser sans
« blesser sa modestie.

« Rien n'affermit plus une association que
« les bonnes œuvres ; elles sont la vie de
« la maçonnerie.

« Appelez à vous les sciences et les talents,
« excitez l'émulation, établissez des concours
« littéraires et philosophiques, donnez aux
« poètes et aux orateurs des questions impor-
« tantes à traiter, qui tournent à la gloire et
« à la prospérité de l'ordre.

« Couronnez les vainqueurs avec pompe
« et cérémonie.

« Procurez-leur le plus d'avantages que
« vous pourrez dans le monde. »

« Si ces sortes d'enseignements ne sont pas rigoureusement la lettre de la loi, nierons-nous qu'ils en soient l'esprit ?

« Ne perdons pas de vue l'impression salutaire que produisent nos solennités consacrées aux récompenses sur les citoyens, notamment sur ceux de la classe ouvrière, si heureuse d'être honorée et si souvent digne de l'être !

« Non, non, ne rejetons pas ce qui est consacré par les temps, ne rétrogradons pas ; marchons éclairés par le flambeau de la saine philosophie.

« Ouvrez l'histoire antique et l'histoire moderne, et vous serez convaincus de l'empire invincible de tous les hommes de bien sur l'esprit et le cœur des nations. N'oubliez pas cette inscription écrite sur le fronton de tous les monuments élevés par leur vénération : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*. Inscription qui est arrivée jusqu'à nous par une tradition successive et comme impérissable ! »

Les frères Masselot, Olivier, Desanlis et Pinet ont pris successivement la parole. Le frère Olivier a combattu le principe des récompenses en maçonnerie ; ce principe a été soutenu par les frères Pinet et Desanlis.

L'heure avancée a forcé d'ajourner la discussion à la prochaine tenue.

MÉDAILLE EN OR,

DÉCERNÉE

PAR LA LOGE DES SEPT-ÉCOSSAIS RÉUNIS,

A SON VÉNÉRABLE, LE FRÈRE VASSAL.

Nous avons, dans notre premier numéro, annoncé à nos lecteurs que la loge des *Sept-Écossais réunis*, orient de Paris, avait décerné une médaille en or à son vénérable, le

frère Vassal. Voici un extrait du procès-verbal de la séance de cette loge, relatif à cette délibération, que la loge a bien voulu nous communiquer.

Extrait du procès-verbal de la séance de la loge des Sept-Écossais réunis, *du* 29 *décembre* 1838.

Le frère Bessin, vénérable titulaire, ayant annoncé qu'il avait une proposition importante à soumettre à la loge, se fait remplacer momentanément par le frère Ragot, premier surveillant.

Il expose ensuite les nombreux services rendus à l'atelier par un de ses membres. Il établit une comparaison entre le frère qui va faire l'objet de sa proposition et un grand nombre d'autres frères qui ont reçu de leurs ateliers des récompenses distinctives. Le frère Bessin présume que déjà la loge a compris toute sa pensée; il est certain que sa proposition trouvera sympathie dans l'esprit de ses frères. qu'il n'a d'autre mérite que de l'avoir soumise le premier, et que chacun a déjà prononcé le nom du frère Vassal, dont le zèle, les hautes connaissances et le dévoûment à l'Ordre sont au-dessus de tout éloge. Il propose donc qu'une médaille *en métal pur* soit offerte au frère Vassal, non à titre de récompense, mais bien comme un témoignage de reconnaissance pour les longs et éminents services qu'il a rendus à la loge des *Sept-Écossais réunis* et pour ceux qu'elle peut attendre encore de lui.

Cette proposition est spontanément appuyée. Les colonnes ayant été consultées, et le frère orateur entendu dans ses conclusions, la loge arrête qu'une médaille en métal pur sera offerte au très-cher frère Vassal, pour lui exprimer sa reconnaissance et la vivacité de son attachement.

Cette médaille portera d'un côté, avec des attributs maçonniques, ces trois mots, si bien applicables à celui qui en est l'objet :

Dévoûment, Savoir, Persévérance.

Et de l'autre côté ces mots :

La loge des Sept-Écossais réunis *au respectable frère Vassal, son vénérable,*

Nouveau témoignage de reconnaissance.

5838.

Extrait du procès-verbal, signé par les cinq premières lumières, scellé et timbré, sera, en même temps que la médaille, remis au frère Vassal le jour de sa nouvelle installation comme vénérable titulaire.

BESSIN, *vénérable.*

RAGOT, 1er *surveillant.*

MARTINET, 2e *surveillant.*

Par mandement de la loge,

A. PATIN, *secrétaire.*

Scellé et timbré par nous, garde des sceaux et timbres,

A. LABOUCHE.

ÉTABLISSEMENT

D'UN SERVICE DE SAUVETAGE,

DANS LA LOGE DES VERTUS-RÉUNIES,

ORIENT DE VITRY-LE-FRANÇAIS (MARNE).

Nous disions dans notre premier numéro que la maçonnerie reprenait en France un nouvel essor, que plusieurs loges des départements, depuis long-temps en inactivité, faisaient des efforts pour se réorganiser, et se disposaient à donner à leurs travaux un degré d'importance et d'utilité sociale auquel nous applaudissions. Nous sommes heureux d'apprendre un acte qui justifie cet élan des ateliers vers des améliorations nouvelles.

La loge des *Vertus-Réunies*, orient de Vitry-le-Français, que des circonstances particulières avaient forcée de suspendre ses travaux, vient à peine d'être rappelée à l'activité par le Grand-Orient de France, qu'elle a pris une mesure digne d'être citée et que nous

nous empressons de publier, pour servir d'exemple et de stimulant à tous les ateliers.

Elle a arrêté :

« Qu'il serait organisé dans son sein un service de sauvetage qui aurait pour objet de conserver intacts les objets mobiliers des personnes incendiées qui seraient déposés sur la voie publique ou dans tout autre lieu;

« Qu'à cet effet douze frères seraient toujours prêts à se porter sur le théâtre de l'incendie, et y seraient conduits par leurs officiers ;

« Qu'ils porteraient tous, au bras, une écharpe bleue ;

« Qu'ils seraient chargés de veiller à ce qu'il ne fût rien distrait des objets confiés à leur garde ;

« Que ce projet serait communiqué à l'autorité locale, et que si elle l'approuvait, il serait mis à exécution au premier sinistre qui aurait lieu. »

Une pareille mesure porte avec elle son approbation. Conçue dans un esprit d'utilité et d'ordre, elle ne peut manquer d'avoir l'approbation et d'exciter les encouragements de l'autorité, qui reconnaîtra par là, si elle en doutait, tout ce qu'il y a de social et de philanthropique dans l'institution de la maçonnerie.

DESANLIS.

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

EN L'HONNEUR DU TRÈS-ILLUSTRE FRÈRE DUC DE CHOISEUL-STAINVILLE.

La grande loge centrale aux loges de son obédience :

Très-chers frères,

La perte du souverain grand-commandeur duc de Choiseul-Stainville a jeté les maçons écossais dans le deuil. Ce noble frère, dont chaque pensée était un vœu de bonheur pour le rit, est digne de nos plus vifs regrets. Le Suprême-Conseil de France, sur la proposition du souverain grand-commandeur duc Decazes, après avoir entendu la commission administrative, ayant décidé qu'une cérémonie funèbre témoignerait de notre attachement et de notre gratitude, la grande loge centrale a la haute faveur de vous inviter à cette pompe mortuaire, qui aura lieu le 26e jour de la lune d'Adar 5839 (12 mars 1839), à huit heures précises du soir, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

Nous ne doutons pas, très-chers frères, de l'empressement que vous mettrez à remplir un devoir aussi pieux, aussi bien mérité de tous.

Le lieutenant grand-commandeur, vénérable titulaire,

Signé Gal comte GUILLEMINOT.

Le secrétaire du Saint-Empire,

Gal comte DE FERNIG.

Par mandement,

Le grand-secrétaire, chef du secrétariat-général,

C. JUBÉ, 33e.

Suit l'ordre du jour de cette fête funèbre.

ORDRE DU JOUR.

Ouverture des travaux à sept heures et demie du soir.

Introduction des frères visiteurs.

Introduction des députations.

Introduction du suprême conseil, présidé par le souverain grand-commandeur duc Decazes.

Oraison funèbre par le très-illustre frère Dupin.

Nota. Nous rendrons compte de cette séance dans l'un de nos prochains numéros.

POÉSIES MAÇONNIQUES.

LA TOLÉRANCE.

AIR *du fier Negrio.*

Le temps s'enfuit, avec lui nos beaux jours ;
Frère, hâtons-nous, avant qu'il nous sépare,
D'en égayer le trop rapide cours
Qui vers l'immensité rapidement s'égare.
Fraternité, reprends ton noble essor ;
Cède à nos vœux, candide Confiance ;
Comme au printemps de l'antique âge d'or
Le franc-maçon va répéter encor :
Vive, vive la tolérance ! (*bis.*)

Ce mot-là seul fait palpiter mon cœur ;
Son doux pouvoir grandit et nous maîtrise.
De nos progrès il est l'avant-coureur,
Gardons-nous désormais d'avoir d'autre devise ;
Rallions-nous sous ce vieil étendard
Qui dans les airs flotte avec assurance,
Son vif éclat frappe chaque regard ;
Au loin l'écho redit de toute part :
Vive, vive la tolérance ! (*bis.*)

Malheur à qui ne sait pas tolérer,
Il est si doux d'oublier une injure.
Qu'on doit jouir lorsqu'on peut triompher
Du sophiste trompeur qui prêche l'imposture.
Embrassons tous cette divine loi,
Soumettons-lui notre frêle existence ;
Elle a reçu nos serments, notre foi,
Pour la fêter répétez avec moi :
Vive, vive la tolérance ! (*bis*)

Mais, dites-vous, on a parlé de rits !
Respectons-les, telle est notre maxime,
Vers l'unité ramenons les esprits,
Et du sage toujours suivons l'élan sublime.
Dans nos projets soyons persévérants ;
Vers l'avenir marchons avec constance,
Aux malheureux consacrons nos instants,
Et répétons sans cesse à nos enfants :
Vive, vive la tolérance ! (*bis.*)

RÉTIF DE LA BRETONNE,
Vénérable de la loge des *Hospitaliers-Français.*

PRÉDICTIONS
POUR L'AN DIX-HUIT CENT TRENTE-NEUF.

Couplets chantés au banquet de la loge des Neuf-Sœurs, *présidée par le frère Desanlis.*

AIR : *On dit que je suis sans malice.*

Pour l'avenir quel doux présage !
A l'horizon plus de nuage.
Chez tout le peuple franc-maçon
Le mot d'ordre est : *Bonne union.*
Pour nous et notre heureuse France
Un vrai siècle d'or recommence :
Tout sera beau, tout sera neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

De tolérance, dans nos temples,
Les prêtres puisant des exemples,
S'il meurt un nouveau Montlosier,
Sur sa tombe viendront prier,
A leurs oremus canoniques
Joignant nos hymnes maçonniques,
En tablier d'apprenti neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

Au Palais, forbans et corsaires
N'embrouilleront plus les affaires,
Les avoués seront actifs,
Les juges seront attentifs,
Et de s'endormir sur leur siége
Abdiqueront le privilége ;
Pour le plaideur tableau bien neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

On verra, comme par magie,
Le suif se changer en bougie ;
Et d'une eau claire on extraira
Le gaz dont on s'éclairera.
Puis chacun fera dans sa cave
Un sucre exquis de betterave,
Le tout par un procédé neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

Un jeune horloger nous démontre
Qu'il est inventeur d'une montre
Qu'en sa poche on pourra porter
Quinze à vingt ans sans la monter,
Et qui résoudra le problème
D'aller mieux que le soleil même.
Mécanisme admirable et neuf,
Pour l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

Les auteurs de pièces sifflées,
Par mille annonces boursoufflées
N'entretiendront plus le journal
De leur succès pyramidal.

Au lieu de ce mensonge insigne,
Ils feront, à vingt sous la ligne,
De leur chute l'aveu bien neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

Loin du burlesque et du bizarre,
Du bon goût brillera le phare;
Drames et vers de mauvais ton
Iront mourir à Charenton.
Depuis trop long-temps exilées,
Les Muses, enfin consolées,
Reparaîtront en habit neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

A la voix du savant Daguerre
Déjà nous voyons la lumière
Transformer ses divins rayons,
En impérissables crayons,
Et du miroir de la nature
Les reflets changés en peinture.
Du génie effet vraiment neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

O vous qu'une fête nouvelle
A ce joyeux banquet appelle,
Enfants d'Hiram, mon cœur, ce soir,
Bat du plaisir de vous revoir.
Prouvons par triple batterie
La vieille amitié qui nous lie.
Ce vieux-là vaudra bien du neuf,
En l'an dix-huit cent trente-neuf. (*bis.*)

DE TOURNAY.

ORDRE DU TEMPLE.

ACTES OFFICIELS.

COMMÉMORATION

DU MARTYRE

DU GRAND-MAITRE JACQUES DE MOLAY

ET DES GRANDS-OFFICIERS DE L'ORDRE,

EN 1314 (AN DE L'ORDRE 196).

Magistropolis, le 6 adar 720.

En exécution des statuts généraux de 586 (1704), le régent vient de transmettre l'ordre de convoquer un convent magistral pour le vendredi 29 adar 720, afin de célébrer le sept cent vingt-unième anniversaire de la fondation de l'Ordre, et la commémoration du glorieux martyre du grand-maître Jacques de Molay et de ses compagnons (*quibus honor et gloria*).

En conséquence, le conseiller consistorien, intendant-général des domaines, commandeur de Verdun, chargé par ordre spécial de remplir les fonctions de grand-maître des cérémonies, a l'honneur, en exécution des ordres du régent, qui lui ont été transmis par le ministre secrétaire magistral, d'inviter ses très-dignes frères à assister aux cérémonies qui auront lieu le vendredi 29 adar 720 (15 mars 1839), savoir :

1° Le vendredi 29 adar 720 (15 mars 1839), à 9 heures et demie du matin, service religieux et funèbre en l'église paroissiale des Petits-Pères. Les chevaliers y assisteront en habit noir complet, avec la croix de laine.

2° Le même jour, de 11 heures à 1 heure, le saint pèlerinage, *fait individuellement*, obligatoire pour tous les chevaliers résidant dans la ville magistrale (1).

3° Le même jour, à 7 heures et demie très-précises du soir, convent magistral, en la grande salle du palais de l'Ordre, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 16, en grand costume,

- Fête anniversaire ;
- Prestation du serment des chevaliers promus à des bénéfices ou à des charges du conseil statutaire ;
- Cérémonie funèbre pour tous les chevaliers *sans exception*, décédés depuis l'an de l'ordre 698 ;
- Commémoration du martyre ;
- Agape fraternelle.

Les membres de l'une et de l'autre milice seront admis à partager le service et à assister à la séance.

Le conseiller consistorien, remplissant les fonctions de grand-maître des cérémonies,

✠ F. ALPHONSE DE VERDUN.

---

(1) Ce pèlerinage consiste à visiter le lieu où s'est accompli le martyre, à la pointe de l'île Notre-Dame, près la statue équestre de Henri IV.

(*Note du rédacteur en chef.*)

FAITS DIVERS.

—

Le Grand-Orient vient de constituer un chapitre, sous le titre *des Élus*, à Saint-Étienne, département de la Loire. La composition remarquable de ce chapitre lui annonce une grande prospérité et un bel avenir.

— Nous ne pouvons nous empêcher d'applaudir aux progrès que fait la maçonnerie en Algérie. La loge de *Bélisaire*, établie à Alger en 1832, qui la première a été constituée dans cette partie de l'Afrique, et qui doit tant au zèle et aux efforts des frères Descous et Jobert, compte déjà soixante-onze membres. Outre les loges établies à Bone, à Oran et à Bougie, des frères sont en instance pour établir une nouvelle loge à Bone. Le frère Renaud-Lebon, ex-officier du Grand-Orient, a contribué activement à ces heureux développements, aussi a-t-il mérité la reconnaissance de tous les maçons.

— La loge de *Paix et parfaite Union*, orient de Toulon, a donné à son vénérable, le frère Jury, un témoignage flatteur de sa vive affection et de sa reconnaissance. Ne pouvant le réélire vénérable, puisqu'il l'avait été pendant trois années consécutives, elle l'a nommé à l'unanimité vénérable d'honneur *ad vitam*, et lui a remis, le jour de la fête de l'Ordre, un certificat qui constate cette haute dignité. De plus, le jour même où elle apprit que le frère Jury venait d'être promu du grade de sous-officier d'artillerie à celui de sous-lieutenant, la loge lui décerna un sabre d'honneur, qu'il portera avec plaisir, nous en sommes certains, dans sa carrière militaire, et qu'il transmettra à son fils, pour l'encourager à faire le bien.

— La loge de *Paix et Union*, orient de Moulins, s'occupe en ce moment de construire un temple destiné à ses tenues. Il paraît disposé sur un plan tout-à-fait nouveau, et doit avoir un degré d'utilité et de magnificence qu'il est rare de rencontrer. Cette preuve de zèle et d'ardeur maçonnique est un nouveau titre de recommandation pour cette loge, déjà si remarquable par ses travaux et les services qu'elle a rendus.

— La loge des *Admirateurs de Bresins* vient de désigner M. Coujon de Beauvivier pour être le médecin habituel des membres de sa section philanthropique, et même cette loge fait des préparatifs pour recevoir ce respectable docteur dans son sein, comme initié à nos mystères.

Nous applaudissons au choix que cette loge vient de faire de ce célèbre médecin, car nous avions déjà eu occasion de le signaler comme homme philanthrope ; aujourd'hui nous sommes heureux de pouvoir rendre hommage à ses talents pour les deux cures importantes que l'on va lire, et dont nous pouvons garantir l'authenticité :

Le nommé Sarasin (Gabriel-Joseph) était atteint depuis 18 ans d'attaques d'épilepsie foudroyante, qui, dans la même journée, se répétaient jusqu'à quatre fois. Sans espoir de guérison aucune, ce malheureux affligé n'avait alors pour toutes ressources que ce que la charité publique lui accordait ; mais, ayant eu le bonheur de recevoir l'hospitalité chez le curé de la commune de Pantin, c'est dans ce vénérable asile que M. de Beauvivier opéra son entière guérison.

Dans la même commune, la demoiselle Fauvel, qui depuis trois ans ne marchait qu'à l'aide de béquilles (par une carie dans l'articulation du pied droit, et dont il lui sortit grand nombre de morceaux d'os), habite maintenant un local dans la rue Taitbout, n° 22, où elle remercie chaque jour son bienfaiteur, non-seulement de lui avoir procuré une heureuse guérison, mais encore de l'avoir rendue à une vieille mère, dont elle est l'unique soutien.

Le rédacteur en chef, Juge.

Le gérant, Isabelle.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY, Rue du Faubourg-Montmartre, 11.

BIBLIOGRAPHIE.

La direction du *Globe* se charge de procurer à ses abonnés, *sans frais de commission*, tous les ouvrages ou objets annoncés dans son journal, et tout ce qui a rapport à la maçonnerie, à l'ordre du Temple, et aux autres sociétés secrètes non politiques.

Nous croyons devoir recommander à nos abonnés la lecture d'un journal fort intéressant et très-bien rédigé, qui paraît depuis peu sous ce titre : *Chronique scientifique*, *Bulletin hebdomadaire des nouvelles*, *renseignements*, *faits*, *documents*, *notices*, *avis et annonces concernant les hommes et les choses du monde savant.*

Ce journal publie une feuille tous les dimanches, depuis le 6 janvier dernier. Le prix en est (comme pour *le Globe*) de 12 francs pour un an, 7 fr. pour six mois, 4 francs pour trois mois.

On s'abonne, à Paris, rue de Las-Cases, n° 18, au bureau du journal *l'Institut*, recueil qui résume lui-même, dans ses publications, les travaux des sociétés scientifiques nationales et étrangères. L.-Th. J.

—

Auprès de ma Mère ; par Mlle Julia Michel. Un vol. in-8°, chez Ledentu.

Heureuse la mère qui abrite sous son aile une jeune fille, me disais-je, en lisant le gracieux livre d'une gracieuse jeune fille. Plus heureuse encore la jeune fille qui peut verser les doux secrets ou les larmes de son cœur dans le cœur d'une mère !

Ne vous attendez pas cependant à une analyse mathématique de ce livre ; je vous dirai seulement le bonheur que j'ai ressenti en le lisant. Mais l'analyse ; l'analyse est aride et sèche, elle flétrit ; qu'importe le nombre des pétales d'une fleur, l'élévation de sa corolle, le port de ses feuilles, si la fleur réjouit le regard et si elle répand de doux parfums dans l'atmosphère.

Ce livre, ce n'est point une œuvre abstraite et savante, satirique ou passionnée ; en quelles méditations si profondes une jeune fille aurait-elle pu pâlir à seize ans ? Quelles passions si terribles auraient fait des ravages dans son cœur ? A seize ans, le monde ne lui a point révélé déjà sa politesse menteuse, son égoïsme qui glace, son amour qui tue ; non, à seize ans, simplicité, ignorance, naïveté, poésie, religion et confiance. Voilà le cœur de la jeune fille ! ! !

J'ai ouvert ce livre au hasard et j'y ai lu : « N'allez « point faire ainsi que ces hommes qui, armés du scalpel « de la science, de la philosophie, sont venus mutiler les « cadavres, morceler la dépouille de l'homme, interro- « geant chaque repli, chaque veine, chaque fibre, de- « mandant : *l'âme est-elle ici ?* Comme ils n'ont point « reçu de réponse, ils ont conclu qu'elle n'existait pas. « Les insensés ! ils interrogeaient la mort, et ils voulaient « que la vie leur vint répondre ; ils exploraient la maison, « alors que l'habitante s'en était allée, et ils s'étonnaient « de la trouver déserte. »

Frappé de la facilité de ce style, j'ai tout lu. Quelle poésie dans *les Ruines* ! Quel enthousiasme dans *la Poésie* ! Quelle élévation dans *Versailles et Fontainebleau* ! Quelle richesse de touche, quel orientalisme dans *la Prière à la mosquée !* Quelle tristesse dans *Elle est tardive !* Oh ! oui, elle est tardive la gloire ! Pour Gilbert et Malfilâtre elle n'est venue s'asseoir que sur leur tombe ; à Chénier, elle ne lui a jeté sa couronne que sur l'échafaud ; pour cette pauvre Élisa Mercœur, que nous avons tous pleurée, elle a été tardive aussi, bien tardive ; et pour tant d'autres elle est si lente à venir ! Mais elle ne le sera pas pour vous, Julia ! pour vous, sa couronne d'épines est maintenant une couronne de roses ; si j'en crois mes pressentiments, elle se changera bientôt en lauriers..... L'Académie vous doit bien quelques-unes de ses palmes.

Et ce chapitre : *Heureux qui pleure !* je ne vous l'appliquerai point, jeune fille. Dernière consolation de ceux qui n'en ont plus, sainte et douce parole que le Sauveur a jetée aux hommes en partant. Mais après lui, qui, mieux qu'une femme, peut dire à l'homme : Heureux qui pleure ! Aussi, quel épanchement ! quelle persuasion ! quelle résignation ! quel style enivrant ! l'on aurait presque envie de souffrir, pour pleurer. Je ne parlerai point des autres chapitres ; pour faire apprécier ce livre, il faudrait en rappeler chaque page.

Lisez-le vous qui vous êtes usés au frottement des passions ; il retrempera votre courage ! Lisez-le vous que le monde a froissés, il vous rafraîchira comme une douce rosée ! Mais, lisez-le surtout, vous qui avez conservé toute l'innocence d'un cœur pur, d'une âme fermement attachée au culte de la vertu ; c'est votre livre à vous surtout, jeunes filles, lisez-le, car il a été composé par l'une de vous ; par une jeune fille qui l'a écrit sous les yeux et *auprès de sa mère !!!*

A. Hournon.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

NOTA. Le sujet lithographique du quatrième numéro est : *la Garotte, en Espagne.*

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

SANCTION

DES STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX,

PAR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE.

La révision des statuts et règlements généraux de l'ordre maçonnique en France est terminée. Le Grand-Orient, dans sa séance générale extraordinaire du 15 mars dernier, a définitivement adopté les modifications qui y avaient été apportées, et leur a donné sa sanction. Les nouveaux statuts vont être livrés à l'impression, et sous peu de jours ils seront exécutoires pour toute la correspondance, ainsi que pour le Grand-Orient lui-même. C'est une œuvre importante qu'a enfin engendrée le Grand-Orient. Il faut reconnaître qu'il y a mis une persistance et un zèle dignes de fixer la reconnaissance des maçons. On a introduit des améliorations nombreuses qui se feront sentir dans l'application, et que réclamaient d'ailleurs l'expérience et la marche toujours progressive des temps. Quelques esprits remplis des meilleures intentions, mais entraînés par un zèle peut-être exagéré, auraient désiré faire adopter des dispositions plus larges et qu'ils croyaient plus en harmonie avec les principes libéraux de la maçonnerie. Quoi qu'il en soit, les nouveaux statuts contiennent un grand nombre de modifications, qui seront accueillies avec empressement par les ateliers; ils satisferont, nous aimons à le croire, aux justes

exigences du présent ; ils contribueront puissamment à donner à l'Ordre un nouvel éclat et un nouveau degré de prospérité, à maintenir l'harmonie dans les loges, l'union entre tous les ateliers, et à resserrer davantage encore les liens qui attachent les maçons à la représentation maçonnique.

DISCOURS

DU FRÈRE PINET,

ORATEUR DE LA CHAMBRE SYMBOLIQUE,

Prononcé à la tenue de la fête solsticiale du Grand-Orient de France, le 23 *juin* 1838.

—

Lorsque autrefois, mes frères, un monarque plein de sagesse résolut d'élever au Grand-Architecte de l'Univers un temple digne de cette consécration, il ne se confia ni dans sa royale puissance, ni dans ses immenses trésors, ni dans le nombre infini de ses serviteurs, ni même dans la pureté parfaite de son intention. Cherchant de toutes parts un homme dont le génie et l'expérience pussent diriger l'exécution de son dessein, il ne prit de repos qu'après qu'un roi son allié lui eut fait le don inestimable d'Hiram, architecte habile, d'Hiram qui devait bientôt acquérir tant de titres à notre vénération et à la reconnaissance du monde. Modeste et circonspect, celui-ci réfléchit long-temps avant d'agir, méditant sur la destination de l'édifice qu'on lui demandait, choisissant, rassemblant ses ouvriers, les classant d'après leur capacité reconnue ; et quand il vit que tout était préparé, gardant par devers lui le secret de son plan, il faisait marcher les choses à leur terme avec un ensemble merveilleux.

Un forfait exécrable arrêta l'essor de ce monument superbe. Au premier bruit de l'horrible attentat, les compagnons fidèles furent consternés, les outils leur tombèrent des mains ; les fondations nouvellement affermies s'ébranlèrent d'elles-mêmes ; il en sortit des gémissements et des cris lamentables, et sur les murailles inachevées planèrent long-temps de sanglantes vapeurs qui les dérobèrent aux regards. Que de graves leçons, que d'imposants exemples dans ces événements mémorables ! Nous y voyons un roi et son digne conseiller, animés du désir le plus noble et le plus vertueux, soumettant leur impatience aux lenteurs de l'étude et de la réflexion, s'armant de courage au milieu des obstacles, et quand la mort se présente à l'un d'eux, nous le voyons sacrifier, sans hésiter un instant, sa vie à son devoir. Maçons, que ces souvenirs ne sortent pas de votre pensée, car ils réalisent tous les préceptes! Qu'est-ce que la vertu sans le zèle, sinon la lumière qui brille et qui n'échauffe pas ? Qu'est-ce que le zèle lui-même, si la sagesse ne le dirige, si la constance ne le soutient, si le dévoûment ne le couronne ?

O vous qui, réunis par cette solennité, retardez l'instant des épanchements fraternels, afin de me prêter une oreille attentive, ne vous étonnez pas si, dans ce jour de fête, où les enfants d'Hiram ne s'abandonnent au plaisir que pour y retremper leurs forces, je vous entretiens du zèle qui doit les animer; non que je veuille essayer d'en allumer la flamme chez ceux à qui le ciel ne l'aurait pas départie ; il est des vocations diverses, et notre première étude doit être de ne pas forcer notre naturel. Qu'ils ne se fatiguent point dans nos temples, les hommes qui ne tressaillirent pas d'une émotion religieuse à la première manifestation des choses saintes qui s'y révèlent ; les hommes aux yeux desquels la fraternité universelle, les notions primitives des droits de l'humanité, vérités plus puissantes que les institutions variées qui se partagent la terre, apparaissent comme des rêves fantastiques dans un vague indéfini et vaporeux ; les hommes pour lesquels nos allégories et nos emblêmes sont de frivoles images, nos serments de vaines formules; qu'ils concentrent leurs travaux dans la vie profane, ils pourront, là, par l'exacte probité, par l'assiduité laborieuse, obtenir les dou-

cours que donne la fortune et l'espèce d'éclat que parfois elle répand sur ses favoris : ils ne seraient parmi nous que d'inutiles ou languissants ouvriers, et la clarté de l'initiation, après avoir effleuré leurs paupières, s'éloigna d'eux sans retour. Asseyez-vous sous nos voûtes étoilées, ô vous, pour qui la vertu fut toujours un but et jamais un moyen! vous qui, rigides observateurs des devoirs ordinaires de la vie, vous y trouvez néanmoins à l'étroit, et, après les avoir remplis, prenez votre essor vers d'autres devoirs que votre libre volonté vous imposa ! vous qui, ne regardant comme étranger à vous-mêmes rien de ce qui intéresse l'humanité, souffrez de ses souffrances, jouissez de ses joies, triomphez de ses progrès ! vous dont la pensée bienveillante, s'élançant vers les rivages les plus barbares, voudrait y déposer les germes du bonheur social, comme elle s'efforce de faire croître pour l'avenir de notre vieille Europe des fruits de civilisation que vous savez ne devoir mûrir qu'alors que vous ne serez plus ; à vous convient notre apostolat! et lorsque j'essaie d'en retracer les premières conditions, daigne le ciel, pour que je ne reste pas trop au-dessous de l'entreprise, m'envoyer quelqu'une de vos inspirations généreuses !

La volonté n'est qu'une force aveugle, qui se trouble par son ardeur même et se précipite sur des écueils, si la sagesse ne la modère, si la science ne l'éclaire de son flambeau. Le vaste assemblage des ressources, quand le discernement n'est pas là pour en régler l'emploi, nous embarrasse quelquefois et nous surcharge. Respectables par le but auquel elles tendaient, imposantes par l'immense appareil des moyens de succès, que d'entreprises se sont affaissées sous le poids même de leurs avantages, entraînant dans leurs débris la pensée utile qu'elles devaient faire triompher ! Nous ne suivrons pas cette observation au travers des conditions diverses de la société, et, nous renfermant dans la maçonnerie, nous aurons assez d'occasions d'en reconnaître la justesse. Que de difficultés se suscitent les disciples d'Hiram, faute de bien étudier l'objet qu'ils doivent se proposer et les voies pour l'atteindre ! Que de revers, que de désastres ils s'attirent par l'oubli de la prudence et de la circonspection, si visibles dans la conduite de leur maître! Les uns, préoccupés des intérêts politiques, voudraient les transporter tout palpitants au sein de nos paisibles conférences, y discuter les formes des gouvernements, les droits des gouvernants et des gouvernés, et, pour peu qu'on les laissât aller, ils en viendraient à juger les hommes du jour et leurs actes ; les autres, voués à une philosophie étroite, ne voient dans nos séances qu'une occasion d'élever sur les ruines des diverses écoles celle qu'ils ont adoptée : c'est dans leurs rangs que figurent ces hommes vivement émus des excès de l'exaltation religieuse, qui sapent le principe de toute croyance, et proscrivent absolument les religions, au lieu de les exhorter à se tolérer les unes les autres ; moins dangereux mais toujours égarés, les amants idolâtres des beaux-arts transformeraient volontiers nos temples en athénées et en académies : il est des hommes qui, épris des charmes infinis de la charité, n'accordent quelque estime à notre institution qu'autant qu'elle s'occupe exclusivement d'aumônes, d'éducations gratuites, d'asiles et de secours à la souffrance ; enfin, dans toutes les directions et parmi les esprits les plus judicieux et les plus élevés, il s'en rencontre plusieurs qu'entraîne une impétueuse conviction, sans avoir égard aux circonstances, sans tenir compte de la faiblesse ou de la force de ceux qui les suivent. Restreindre l'empire de la maçonnerie en croyant assigner à ses conquêtes un but plus précis, lui ôter de sa noblesse et de sa grandeur, dans la décevante pensée de la porter à la hauteur des circonstances, tel est l'inconvénient commun à toutes ces déviations, dont plusieurs, en outre, allument les rivalités et les jalousies dans un monde où l'on a surtout besoin de concorde, d'union et de paix, éveillent d'ambitieuses ardeurs en des lieux où doivent régner la modération et le désintéressement. Qu'on s'étonne ensuite de l'impuissance de

notre association, du peu de rapports entre ses paroles et ses actes! Rapprocher les hommes afin de les accoutumer à vivre ensemble, à se supporter, à se servir les uns les autres; féconder leur intelligence, échauffer leur cœur par les communications et les épanchements réciproques; leur apprendre à goûter la douceur de fréquentations agréables encore, alors même qu'elles ont cessé d'être utiles; réveiller en eux l'instinct de leurs droits et de leurs devoirs, qui se dessinent plus nettement dans les réunions composées d'éléments nombreux et divers : voilà notre tâche, dont le complément est de leur persuader qu'il n'est si modeste vertu qui ne touche par quelque endroit au bien général, comme il n'est point de vertu publique qui ne s'abaisse vers les individus, qui ne distille sur eux ses bienfaits, et que ce n'est pas seulement d'homme à homme, mais de nation à nation, que s'étend cette solidarité d'imperfection ou de mérite, de progrès ou de retard, dont le créateur fit la loi commune de la grande famille humaine. Celui qui aura une fois bien compris cette mission ne manquera pas d'occasions d'y travailler avec succès : tout deviendra instrument utile sous ses habiles mains : les sciences, qui multiplient les biens matériels dont jouissent nos sociétés modernes, et les hautes conceptions politiques et morales qui illustrèrent l'antiquité, les abstractions sévères de la philosophie et le prestige enchanteur des beaux-arts. Il utilisera le dévoûment laborieux du pauvre, l'opulente oisiveté du riche; il encouragera l'esprit timide, modérera le caractère impétueux, tendra la main au faible, dirigera la marche hardie du génie vigoureux s'élançant hors des routes battues; à sa parole, se dissiperont les préjugés, les erreurs et les passions vulgaires, comme les ténèbres aux premiers rayons d'un beau jour; il aplanira les obstacles qu'élèvent malheureusement entre les hommes le rang, la naissance, les dignités; et, s'ouvrant d'elles-mêmes quand il les touchera du rameau fleuri de l'acacia pacifique, les barrières que la politique érigea entre les peuples, ces barrières de fer, qu'elle rougit si souvent de sang humain, laisseront passer en triomphe la bannière pure de la concorde et de la fraternité.

Que de travaux et de fatigues, que d'inquiétudes et de chagrins l'attendent dans cette carrière, où l'aimable facilité et la prompte satisfaction devraient lui sourire! Il apporte des moyens de bonheur à ses semblables, et voilà que ceux-ci ne le comprennent point, qu'ils dédaignent ses avis, qu'ils résistent à son impulsion bienfaisante; son âme est embrasée de l'amour du bien général, et il ne trouve sur sa route que les passions individuelles, avec leurs calculs rétrécis et leur égoïsme glacial. Bientôt naissent de sourdes inimitiés; bientôt les haines s'agitent, et la calomnie, hideux reptile, lève sa tête menaçante. La paille légère, jouet de la tempête, ne cède pas avec plus de facilité au tourbillon qui l'emporte, que ne se dispersent devant ces hostilités les vocations téméraires, les résolutions mal arrêtées ou peu mûries; mais lui qui d'avance prévit ces atteintes et en mesura la portée, il ne s'en laisse point ébranler; il ne s'étonne, il ne se trouble, il ne s'irrite de rien, car il sait qu'on doit tout attendre de l'ignorance et de la fragilité humaine; sa première et sa plus sérieuse étude fut de se mettre en garde contre sa propre faiblesse; comme il se préserve des élans irréfléchis et impétueux, il ne se voit point réduit à des marches rétrogrades dont les auteurs rougissent long-temps devant les personnes qui en furent les témoins, quand ils ne se retirent pas tout-à-fait; lent à concevoir des espérances, il ne tombe guère dans l'abattement ou le dégoût : c'est beaucoup à ses yeux que la plus mince succès; il ne proclame aucune prétention, il ne se pique de rien, ce qui est le trait achevé du galant homme; résolu et déterminé en lui-même, avec un air réservé et presque timide, exempt d'orgueil et de susceptibilité, simple, naturel, sans fard, sans ostentation, il désarme la malveillance, ou plutôt il lui ôte la pensée même de le poursuivre. Enfin, l'immensité de sa tâche ne le décourage point, et lorsque après de longs travaux elle s'étend devant lui,

ainsi qu'un océan sans rivage, debout à l'avant du navire, le front serein, il parcourt d'un coup d'œil cet horizon infini, et, confiant dans la bonté du Grand-Architecte de l'Univers, il redouble d'efforts pour avancer et pour découvrir la terre tant désirée.

Il se rencontre cependant, mes frères, dans sa vie, de ces conjonctures où, resserrée par d'invincibles obstacles, la plus énergique résolution est dans l'impossibilité de se mouvoir. Il en survient d'autres où il est accablé par la violence, et ne conserve de moyen de rester fidèle à lui-même que de tomber victime résignée sur l'autel du devoir. Abîmes du cœur humain, comment pouvez-vous allier des dispositions si contradictoires, tant de générosité et tant d'égoïsme, tant de grandeur et tant de bassesse? Quel fut presque toujours le destin des amis de la vérité, des apôtres fervents de la vertu?

Socrate but la ciguë, Jésus expira sur une croix; ce ne fut point assez de les faire mourir, on voulut les couvrir d'opprobre; le premier n'arriva au terme fatal qu'au travers des sarcasmes odieux, des calomnies les plus impures; le second fut abreuvé d'humiliations plus amères que le fiel et le vinaigre qu'on lui présenta, et subit sa cruelle agonie entre les agonies de deux larrons. Qu'avaient-ils fait à ce monde qui les persécuta si cruellement? L'un, s'adressant à la nation la plus polie de l'antiquité, lui révélait l'unité divine dans sa pureté majestueuse, en écartant les masques trompeurs qui l'avaient jusque là si indignement déguisée; l'autre n'ouvrait la bouche que pour répéter ces douces paroles: *Aimez-vous les uns les autres, c'est toute la loi.* Ah! lorsque, traversant les vallons de la Palestine, il entraînait après lui les populations avides de l'entendre, et qu'arrêtant sur la foule attentive sa figure divine, qu'ombrageait une blonde chevelure, il leur disait: *Venez à moi, vous qui souffrez, vous qui gémissez dans l'abattement, la faiblesse ou la pauvreté, car vous êtes les amis de mon Dieu. De quoi vous inquiétez-vous? Voyez le lis des champs, voyez le faible passereau; ils ne peuvent ni filer ni travailler; et mon Dieu donne au lis du vallon sa blanche parure, et le passereau solitaire, au sommet des édifices, reçoit de lui sa nourriture en son temps; laissez les enfants approcher de moi, leur innocence et leur simplicité plaisent à Dieu, et sont les meilleurs modèles que vous puissiez choisir;* lorsqu'il parlait ainsi, et que jamais on ne le voyait sortir de ses habitudes de douceur que pour confondre l'ignorance ou l'imposture des docteurs qui corrompaient la loi, ou pour démasquer l'orgueil hypocrite des Pharisiens, ou pour chasser du temple les marchands, en s'écriant dans l'accès d'une vertueuse colère: *Il est écrit que ma maison est une maison de prière, et vous en faites une caverne de voleurs;* lorsque, docile aux lois, il recommandait, par ses paroles et par ses exemples, l'obéissance due à César; lorsque enfin les villes, les bourgades et les hameaux redisaient les effets de sa charité inépuisable, eût-on pu croire que bientôt il serait accusé de sacrilége et de blasphème, de révolte et de sédition; que ce même peuple demanderait à grands cris sa mort, et couvrirait par de bruyantes dérisions les dernières paroles de sa bouche expirante: *Pardonnez-leur, mon Dieu, ils ne savent pas ce qu'ils font!* Ainsi, aux deux époques les plus solennelles des destinées humaines, la persécution accueillit la parole civilisatrice descendue du ciel, et la mort traça le sillon destiné à le recevoir.

Abritées sous les vastes rameaux que ces germes produisirent, accoutumées à en savourer les fruits, les générations modernes ne se porteraient plus, sans doute, à ces excès déplorables contre les hommes généreux qui se voueraient à continuer cette culture; mais sont-elles éteintes les passions qui causèrent ces malheurs, l'ambition aux exigences orgueilleuses, aux basses manœuvres, aux défiances jalouses, à la marche altière et brutale; la cupidité qui s'allume davantage par les satisfactions qu'on lui donne? Ne les voyons-nous pas tous les jours, dans le monde, dessécher de leur haleine brûlante la fleur des plus belles espérances?

Vainement, pour les éloigner de nous, prit-on soin de bannir du temple l'or et le pouvoir, ces deux irritants des convoitises humaines ; elles y pénètrent encore. Qu'un homme s'y distingue par d'éminents services, par des projets élevés et utiles, par l'éclat du talent, croyez que les résistances se multiplieront autour de lui ; qu'à mesure qu'il croîtra en recommandation et en autorité, s'étendra aussi la sympathie d'opposition jalouse, groupant autour d'elle cette multitude d'hommes qui ne savent ni faire par eux-mêmes, ni laisser faire les autres ; gens habiles seulement à cacher sous le manteau du bien public le dépit de n'avoir pas conçu les mêmes desseins et de n'en pas diriger l'exécution. Vous parlerai-je des questions de préséance dans de certaines solennités, du choix des dignitaires dans ces temps de crise qu'on appelle les élections ? C'est alors que les brigues sillonnent et bouleversent nos retraites ; rarement les plus actives se forment-elles dans l'intérêt du mérite réel ; plus rarement encore les vaincus, surtout s'ils ont mérité leur défaite, se soumettent-ils à la loi de la majorité qu'ils invoquaient auparavant; c'est alors que les frères se divisent en plusieurs camps ; c'est alors que les hostilités deviennent vives, et que... Mais je m'arrête, mes frères, je ne veux pas contrister nos fêtes par le tableau de ces luttes intestines, détails petits, méprisables autant qu'affligeants ; disons en un seul mot que nul bien ne saurait s'accomplir dans ce désordre et cette confusion où la contradiction est érigée en système, où le vœu de plus d'un cœur est de satisfaire son animosité, dût-on s'ensevelir sous les ruines de l'atelier. Ainsi, après avoir fleuri long-temps, se flétrissent des loges dont on attendait encore de beaux fruits ; ainsi végètent et rampent à terre d'autres réunions douées des éléments de vie les plus vigoureux ; ainsi paraissent se justifier les ironies que le monde nous adresse, et quelquefois même les reproches plus sérieux alors que les inimitiés enfantées dans ces débats se révèlent au dehors par des provocations, par des écrits virulents, par des éclats malheureux, qui compromettent la sainteté de notre cause et les noms respectables de ceux qui s'en firent les soutiens.

Considérez cependant, mes frères, que les plus grands succès en maçonnerie ne nous apportent aucun des avantages positifs tant recherchés du monde ; que ces chances de tribulations ne sont compensées par aucune chance d'utilité, et qu'il s'exposerait à la plus cruelle déception, celui qui compterait sur autre chose que sur l'approbation des gens de bien et sur le témoignage de sa conscience. Mais en confiant à la vertu la conservation de la société, le ciel lui donna pour auxiliaire une volupté ineffable, dont les charmes s'accroissent par le désintéressement, quelquefois même par la persécution : faire le bien est l'instinct de l'homme ; les cœurs les plus dépravés y reviennent parfois et regrettent toujours malgré eux de s'en être écartés ; quant aux âmes restées pures, c'est pour elles un plaisir si vif, que bientôt il les détourne de tous les autres, et devient pour elles un besoin impérieux ; quoique rares, ces caractères excellents se rencontrent dans toutes les conditions de fortune, d'éducation, de position sociale ; et partout ils exercent une influence heureuse. Mais lorsqu'une nature libérale y joint les qualités brillantes de l'esprit, lorsque de savantes mains façonnèrent habilement ces matériaux précieux, lorsque la fortune, qui donne aux idées plus de largeur, aux volontés plus d'indépendance, aux actions plus de facilité, rehausse ces merveilleux sujets en leur servant de piédestal, on voit apparaître des physionomies imposantes et gracieuses, d'une perfection achevée, et faites pour servir de modèles. Ces existences (1), quand le ciel propice à nos vœux daigne les prolonger, offrent à nos regards une immense galerie de mérites non interrompus : elles se distinguèrent dans la jeunesse par l'éclat des belles manières, par l'aimable vivacité accompagnée de retenue ; dans l'âge viril, par les services envers le

(1) Ce morceau, jusque à la fin de l'alinéa, est une allusion aux frères Delaborde et Bouilly.

pays, par un civisme éclairé, pur et sincère, par l'amour des sciences qui, dédaignant les molles jouissances de la richesse, enfanta la noble pensée des excursions scientifiques, des voyages dans les contrées lointaines, afin d'en rapporter des découvertes utiles à la patrie, fit concevoir et rédiger des livres instructifs qui placèrent leurs auteurs dans les réunions savantes, ornements de notre belle France; elles se couronnèrent des palmes littéraires cueillies à la scène, et sur les autres champs de la littérature, mais toujours enracinées dans la saine morale, sans laquelle il n'y a pas de productions véritablement estimables; enfin, vers un autre âge, elles nous charment et nous servent à l'envi, par la récapitulation des souvenirs, par les trésors de l'expérience que l'activité met encore en œuvre, par le crédit dans de hauts emplois, et par l'imposante considération qui les environne. De tels hommes ont bien pu subir l'injustice et la légèreté des opinions humaines; mais par la constance de leur mérite ils ne tardèrent pas à les ramener et à les fixer sans retour. Ils ont l'estime de leurs concitoyens, qu'ils représentent dans nos grandes assemblées, la confiance du prince, qui les rapproche de lui par des fonctions intimes, ou, s'ils préfèrent couler leur vie à l'écart, dans un loisir honorable, chacun dit en les désignant que ce ne sont pas les dignités qui leur manquent, mais qu'ils manquent aux dignités; enfin, quand plus tôt ou plus tard les distinctions d'honneur viennent briller sur leurs poitrines, ils peuvent se rendre ce témoignage qu'ils ne les sollicitèrent jamais, et que leurs frères, leurs amis, leurs concitoyens, long-temps d'avance et d'un jugement unanime, les leur avaient déférées.

Voilà, mes frères, les récompenses qui, selon nos travaux et dans des degrés différents, nous sont promises. Le maçon ne dispose ni de la fortune ni de la grandeur; il donne ce qu'il a, son estime et son affection Vous en jouissez de ces biens, ô vous mes maîtres et mes modèles, vous qui guidâtes mes premiers pas, vous dont les exemples développèrent en moi les sentiments que, d'une voix faible et insuffisante, j'ai essayé de reproduire; vous les devez à votre persévérance, à votre dévoûment, ces biens qui mettent le comble à votre félicité dans vos jours de bonheur, et qui vous consolent dans les moments d'affliction que personne ne saurait éviter!

Mais vous, jeunes maçons, vous sur qui se fondent toutes nos espérances, dédaignerez-vous ces avantages? Ne vous sembleront-ils pas, au contraire, le digne prix de vos efforts? Fermez l'oreille aux tristes discours d'une philosophie désolante, qui ne voit que corruption et perversité dans le cœur humain; croyez qu'il est doué d'un sens moral, prêt à agir dès qu'il sera convenablement excité; que pour les noms sacrés de vertu et d'honneur, il y a dans le monde des échos nombreux, s'éveillant toujours aux accents d'une voix sincère et pure; qu'enfin, dans votre intérêt propre, vous devez rechercher l'estime des autres, et qu'au sein des richesses, de la grandeur, de la gloire même, quelque chose encore vous manquerait, si vous ne pouviez vous rendre à vous-même le témoignage d'avoir mérité d'être bien placés dans l'opinion de vos semblables. Ne vous laissez pas non plus refroidir par ces paroles tant répétées de nos jours, qu'il ne reste rien à faire à la maçonnerie. Est-il passé pour nous le temps d'être utiles, alors que, pénétrée de nos inspirations, la magistrature française poursuit courageusement le sanguinaire préjugé du point d'honneur, lèpre hideuse que nous légua la barbarie, alors que pratiquant nos maximes et réalisant nos vœux, d'honorables citoyens tendent une main protectrice à l'esclave du Nouveau-Monde, relèvent son front courbé vers un sol brûlant, allégent le poids de ses chaînes, que bientôt ils briseront tout-à-fait : alors qu'un dévoûment infatigable remet sans cesse à l'étude nos lois pénales, ce terrible complément de la moralité humaine, et, à la lueur du flambeau allumé dans notre sanctuaire, y cherche la conciliation des exigences sociales et des droits individuels? Est-il passé pour nous le temps

d'être utiles, alors que, s'élevant dans cette enceinte une voix honorable (1), qui a proposé de décerner des prix d'honneur aux actes d'éclatante vertu, a excité les plus vives acclamations et d'unanimes applaudissements; alors que la poésie (2), se faisant notre auxiliaire, marie ses chants à nos batteries, et que, par l'habileté d'un frère qui seconde dignement nos travaux, elle se charge de nos inspirations les plus graves et les dissémine de toutes parts sur l'aile rapide de ses productions badines et légères; alors qu'un autre membre de la même assemblée (3) maintient avec un succès toujours croissant les solennités où, par une sage combinaison, mêlant, sans les dévoiler, nos mystères aux pompes publiques, il convie profanes et maçons au triomphe de la vertu? Ces efforts généreux ne sont-ils pas excités, soutenus, échauffés par le feu divin que nos soins entretiennent? Est-il passé enfin pour nous le temps d'être utiles, alors que, travaillé de la fièvre du perfectionnement, surtout en morale, le sein de la société palpite à la pensée d'une amélioration? Maçons de tout âge, maçons de tout grade, prenons confiance dans notre siècle, dans notre mission et dans nous-mêmes; et lorsque, resplendissante de feux nouveaux au faîte du temple éternel, l'étoile flamboyante verse des torrents de lumière sur la société, redoublons d'activité pour étendre sa flamme, dont la lueur, un jour, doit rallier tous les peuples de la terre.

(1) Le frère Morand, qui à ses nombreux travaux vient d'ajouter le mérite d'une proposition adoptée par le Grand-Orient, de fonder une médaille d'honneur pour les actes de vertu dans le monde maçonnique.

(2) Le frère Bazot, ancien convive des soupers de Momus, auteur d'un recueil de chants maçonniques.

(3) Le frère Chemin-Dupontès, vénérable de la loge d'*Isis-Monthyon*, fondateur de l'institution des prix de vertu et des fêtes philanthropiques, qui tous les ans attirent un immense concours de maçons et de gens du monde.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE TRÈS-CHER FRÈRE GÉRIN,

ORATEUR-ADJOINT A LA RESPECTABLE LOGE LA PARFAITE-UNION,

ORIENT DE MARSEILLE,

Le jour de la fête de la Saint-Jean d'hiver.

Qu'il est grand! qu'il est beau! le jour où les enfants de la vraie lumière se pressent dans l'enceinte sacrée de leur temple, pour y célébrer une des grandes fêtes symboliques de la nature, pour y brûler l'encens à la gloire du Grand-Architecte de l'Univers, et s'y livrer ensemble à tous les sentiments d'amitié, d'amour et de fraternité qui font le charme et le bonheur de la grande famille maçonnique!

Et si par elle-même cette fête renferme tout ce qui peut contribuer à augmenter la somme de félicité qui nous est dévolue par les allégories touchantes qu'elle nous présente, et les nobles sentiments que nous avons été assez heureux de voir s'y manifester, quel prix ce jour n'aurait-il pas pour nous, lorsque nous nous rappellerons que cette fête a été embellie par la présence de tant d'illustres frères que la maçonnerie range aux premiers rangs dans l'orient de cette ville, qui ont bien voulu venir nous éclairer de leurs lumières et faire briller à nos yeux ces vertus maçonniques qui doivent à jamais servir d'exemple aux jeunes maçons! Recevez donc, très-chers frères visiteurs, les sentiments de notre profonde reconnaissance; venez souvent partager nos travaux, et soyez persuadés que vous trouverez toujours au milieu de nous amour et fraternité.

Mes frères, toutes les fois que nous franchissons les parvis de nos temples pour nous réunir en famille dans leur enceinte sacrée, et travailler ensemble au grand œuvre de la régénération morale de l'homme, laissant loin de nous toutes les passions désastreuses qui forment le triste apanage de la vie profane, pour n'apporter dans nos saints sanc-

tuaires que les sentiments d'amour et de fraternité qui font le charme de nos réunions pacifiques, une douce sérénité vient instantanément animer les traits du véritable maçon, et son bonheur éclate par les plus touchants transports, quand il a pu serrer contre son cœur son frère et en presser la main.

Combien ne devons-nous pas nous enorgueillir d'appartenir à une institution qui produit de si heureux résultats, et qui seule a su faire de plus d'un million d'hommes répandus sur le globe, de mœurs et de nations différentes, une seule famille de frères, toujours prêts à se secourir.

Honneur donc, mille fois honneur à cette auguste fille du ciel, à toi divine maçonnerie, et puisse bientôt ton arbre antique et sacré couvrir de ses nombreux travaux l'un et l'autre hémisphère, et puissent aussi tous les hommes, à l'abri de leur ombrage tutélaire, et sous l'égide de la fraternité qui nous lie, jouir en paix de ce bonheur inaltérable et pur que sa morale sublime et libérale peut seule leur procurer !

Je viens de parler de fraternité, mes frères mais cette fraternité doit être grande, large, et telle enfin qu'elle s'est fait entendre pour la première fois il y a dix-huit siècles, lorsque produite au milieu d'un monde composé de vainqueurs et de vaincus, de maîtres et d'esclaves, elle est venue renverser l'antique civilisation, et s'asseoir, triomphante et radieuse, sur les débris des empires.

Que serait-ce, en effet, qu'une fraternité circonscrite aux murs de cette enceinte ? Ce serait de l'égoïsme, et lors de notre sainte initiation nous avons tous juré de rester étrangers et de fermer nos cœurs à ce sentiment, qui dégrade et avilit l'homme.

Mais ce sentiment a des ramifications si étendues, qu'elles peuvent égarer le maçon, même le plus consciencieux. Permettez-moi donc de lui donner quelques développements.

L'égoïsme se subdivise en une infinité de branches : il ne s'arrête pas seulement à cet amour déplacé de soi-même, qui, mis en fermentation par toutes les passions humaines devient bientôt amour-propre, et dégénère en un orgueil d'autant plus insupportable, qu'il fait tout rapporter à l'individu.

Nous avons aussi l'égoïsme de famille, qui ne s'étend guère au-delà du petit cercle que forme une proche parenté.

Nous avons encore l'égoïsme de secte et de localité, qui divise les hommes et les rend souvent ennemis les uns des autres. Nous avons un genre d'égoïsme qui est étendu, il est vrai, sur une échelle plus large, mais qui passe d'autant plus inaperçu qu'il est déguisé sous le beau et brillant titre de patriotisme.

Oui, mes frères, et je le dis avec cette conviction qui part de la conscience, et surtout comprenez-bien ici toute ma pensée, quelque brillante que soit l'auréole qui l'environne, le patriotisme lui-même, ce sentiment noble et généreux qui élève nos âmes, nous rend capables des plus grandes actions, qui, rendu par un mot magique, fait battre et vibrer tous les cœurs, est encore de l'égoïsme qui, mal compris, a maintes et maintes fois couvert le monde de sang et de ruines fumantes.

Citoyen de l'Univers, la patrie du véritable maçon ne doit avoir d'autres limites que celles du monde ; le genre humain doit être sa famille, et ses frères tous les hommes.

C'est vers ces hautes spéculations de la pensée que nous devons porter nos âmes. C'est vers cette grande fraternité que nous devons tous marcher comme un seul homme, y arriver doit être le but et la fin de tous nos travaux.

La mission du maçon ne doit pas se borner seulement à l'intérieur de nos temples, elle doit tout embrasser ; il doit être comme un flambeau lumineux placé au milieu des populations profanes, pour les éclairer et les guider vers cette morale sublime que nous professons et vers cette régénération sociale dont la nécessité se fait sentir de jour en jour davantage.

Permettez-moi, à ce sujet, de vous faire part ici d'une pensée qui vient en ce moment attrister aussi bien qu'exalter mon imagination,

La société, telle qu'elle est composée aujourd'hui, ressemble assez à un vaste édifice tombant en ruines de toutes parts et auquel personne n'ose toucher, dans la crainte d'être enseveli sous les décombres. Quelle sera la main assez hardie qui osera le reconstruire ?

Je ne sais, mes frères, si c'est présomption de ma part, ou si c'est mon amour pour la maçonnerie qui m'entraîne, mais, ou je me trompe fort, ou je crois que c'est à cette grande et noble institution qu'est réservé ce grand œuvre !

Avant de vous développer cette pensée, qui m'occupe depuis que j'ai été assez heureux d'être initié aux mystères de la maçonnerie, et que des frères ont daigné faire briller à mes yeux un rayon de ce faisceau lumineux qui doit un jour éclairer le monde, permettez-moi de réclamer votre bienveillante indulgence, car ce qui me reste à dire se rattachant aux plus hautes questions de moralité, je n'ai d'autre but, en émettant avec circonspection, même avec crainte, des sentiments que je crois utiles à tous, que de chercher à m'éclairer par vos sages conseils, et d'acquérir, sous le maillet habile qui dirige nos travaux avec tant de zèle et de talent, ces vertus maçonniques dont mon cœur est avide.

S'il est une vérité généralement reconnue, mes frères, et qui ne saurait être sérieusement révoquée en doute, c'est que l'homme placé sur la terre, au milieu d'une société parvenue au plus haut degré de civilisation, n'y est point heureux, qu'il n'y jouit point de cette somme de bonheur pour lequel la nature, en lui prodiguant toutes ses faveurs, semblait l'avoir créé, et que, quoique placé au sommet de la grande échelle des êtres organisés, quoique formant le premier anneau de cette vaste chaîne qui embrasse la nature entière, quoique doué d'une organisation physique et de facultés morales qui l'élèvent au-dessus de tout ce qui a vie, on le voit presque toujours se plaindre, agité, mécontent, souffrir même, et en poursuivant toutes les chimères que son imagination délirante peut enfanter, passer ses jours au sein d'une continuelle inquiétude et des plus profondes angoisses. Interrogez ce vieillard qui, après une longue carrière, semble toucher aux portes du tombeau, et dont les paupières appesanties sont déjà à demi-fermées par la main glacée de la mort; priez-le de vous faire la triste récapitulation des biens et des maux qui, tour à tour, sont venus embellir ou attrister sa fragile existence ; de profonds soupirs s'exhaleront de sa poitrine oppressée, et s'il peut encore exprimer ce qu'il a senti, il vous dira que, toujours avide de bonheur, sa vie entière s'est consumée au milieu de chimériques illusions ; qu'à peine un de ses désirs était satisfait, de nouveaux désirs venaient l'assiéger encore ; qu'au sein même de toutes les jouissances, un vide immense l'a sans cesse environné, et que semblable à ces prestiges d'optique appelés mirage, qui se présentent et fuient devant le voyageur haletant de soif, lorsqu'il traverse les vastes déserts de Sennabar et de l'antique Égypte, il n'a jamais pu étancher celle qui le dévorait, et que toujours, lorsqu'il croyait toucher au terme de ses vœux, ce bonheur semblait s'éloigner de lui, et lui échapper sans retour.

D'où vient donc cette aberration de l'esprit humain ? Pourquoi ces désirs sans cesse renaissants et jamais satisfaits ? Pourquoi ces dissemblances si frappantes entre nos sentiments naturels et ce qu'exige de nous l'opinion du monde ? Quelle est la cause de ce phénomène ? et cette cause tient-elle à notre malheureuse organisation physique, ou faut-il la chercher dans l'ordre d'idées qui nous régit ?

Non, elle ne tient point à notre organisation, parce que la nature, bonne et tendre mère, ne fait jamais rien en vain, et qu'en donnant des organes à tous les êtres qui naissent, croissent et meurent dans son sein, elle a aussi eu soin de placer près d'eux tout ce qu'il faut pour les satisfaire.

C'est donc dans les idées reçues qu'elle réside ! Oui, mes frères, c'est là qu'est la cause de ce mal indéfinissable qui nous mine; toujours vivace, toujours permanente, elle nous assiège sans cesse et ne nous laisse aucun instant de repos.

L'homme, trompé par tout ce qui l'environne, vivant plutôt au milieu d'un cercle d'images que d'idées distinctes, a toujours cherché le bonheur où il ne pouvait le trouver, et toujours, au lieu de le placer dans la pratique de toutes les vertus dont son cœur devait être l'heureux sanctuaire, et dans l'accomplissement des graves devoirs de la vie; il l'a toujours poursuivi dans des objets qui, à aucun titre, ne pouvaient satisfaire son âme.

Funeste résultat d'une société viciée jusque dans ses fondements, dont la plupart des maximes, au lieu de n'être que le sage développement de la loi naturelle, sont presque toujours en contradiction avec elle, et forcent ainsi le malheureux qu'elles tiennent sous un joug de fer de vivre dans un état perpétuel de contrainte et de lutte avec lui-même. C'est encore qu'à peine sorti des langes de l'enfance, il retombe dans ceux des préjugés qui le retiennent captif le reste de ses jours, et que dans cet état, semblable à la fleur des champs qui s'étiole, ou à la feuille éphémère de nos bois qui se décolore quand arrive la saison des autans, il languit, se flétrit et s'éteint, sans jamais avoir pu jouir de ce bonheur, pour lequel cependant il a tant sacrifié, trop souvent même jusqu'à son repos et son honneur.

Si nous jetons un instant nos regards vers les siècles passés, qu'y trouvons-nous? Que partout la volonté de ce dernier a dû ployer et se soumettre à celle du premier.

On peut dérouler sans crainte les annales de tous les peuples anciens; on peut compulser tout ce qui a trait à leur législation et leurs cultes; on ne trouvera rien dans leurs lois, soit civiles, soit religieuses, qui ait ce caractère de généralité et d'unité universelle, nécessaires à la régénération du monde.

Certes, on admirera toujours les institutions que Lycurgue, Solon et Numa donnèrent aux peuples dont ils furent les législateurs, et qui, à des titres différents, élevèrent la gloire et la splendeur de leur nation au-dessus de tout ce que l'on peut imaginer.

Sparte, par les vertus austères de ses citoyens; Athènes, par les arts et les sciences qui l'illustrèrent, et Rome, par ses habitants cyclopéens et sa grandeur surhumaine lors des beaux siècles de la république.

Mais chez eux, comme chez les autres peuples, tout était local, chaque nation avait jusqu'à ses dieux; et presque toujours ennemies les unes des autres, les institutions qui les régissaient n'avaient d'autre but que de les rendre fortes au-dedans, redoutables au-dehors. Et lorsque, pour le malheur du monde, Mars promenait son char sanglant des bords du Tibre aux rives paisibles de l'Indus et de l'Euphrate, ou du sein de la Grèce à travers les champs troyens, la destruction et la mort suivaient partout ces hordes conquérantes et dévastatrices, et le résultat de ces guerres affreuses était toujours le triomphe pour les plus forts et l'esclavage pour les plus faibles, sans que rien, dans ces temps que l'histoire nomme si injustement héroïques, ne vînt rappeler au fier triomphateur que celui qu'il chargeait de lourdes chaînes était son égal, était son frère, et poussière comme lui.

Au milieu de ce délire universel, quelques esprits d'une nature supérieure ont bien essayé, il est vrai, de poser des limites entre le bien et le mal, mais leurs préceptes abstraits n'étaient point à la portée des masses ignorantes qui ne pouvaient les comprendre et pour lesquelles, d'ailleurs, ils n'étaient point formulés. Aussi leurs maximes n'ont-elles été mises en pratique que par quelques disciples, et au sein de quelques sectes philosophiques, qui presque toutes se sont égarées dans des spéculations tout-à-fait étrangères au bonheur des hommes. Socrate, Platon, Aristippe, nous ont bien laissé quelques préceptes de morale, mais aucune voix encore ne s'était élevée au milieu des hommes pour leur faire entendre ces paroles de vérité et de vie : *Adorez le Grand-Être qui vous a créé, et aimez-vous les uns les autres, car vous êtes tous frères.*

A peine cette grande pensée libérale et régénératrice fût-elle jetée au milieu des populations que le despotisme tenait sous des

sceptres de fer, qu'une révolution universelle s'opéra dans les idées, et l'on vit presque aussitôt la face du monde changer d'aspect, parce que ces paroles renfermaient tout l'avenir des nations. Oui, mes frères, ces paroles seules pouvaient et devaient amener cette unité de croyance, de mœurs et d'opinion, seul moyen de rendre les peuples heureux, et je puis dire avec toute la sincérité d'un cœur qui cherche la vérité, que de toutes les institutions dont l'histoire nous présente le tableau varié, le christianisme seul, à sa naissance, renfermait tous les éléments nécessaires pour opérer cette bienheureuse fusion; et, si après son apparition dans le monde il eût continué à se montrer aux hommes avec sa simple croix de bois et le code évangélique à la main, se bornant à enseigner cette morale sublime et pure que vous professez et qui apparut si brillante à son aurore, il eût conquis le monde par la seule force de son grand principe de fraternité, et n'eût point été obligé de l'ensanglanter pour assujétir les peuples et acquérir des prosélites.

Eh bien, mes frères, cette fraternité douce et sainte et cette morale sublime se sont conservées dans toute leur pureté native au milieu des sociétés maçonniques. C'est de leur sein qu'elles doivent de nouveau jaillir pour féconder le monde, et si tour à tour persécutée par les sectes religieuses et les gouvernements fanatiques qui craignaient la propagation de son grand principe, la maçonnerie a eu à soutenir contre eux une lutte incessante, le temps est arrivé où, libre et protégée, elle doit s'élever au milieu des siècles et des âges comme une immense colonne de lumière, et planant au-dessus de toutes les enseignes fanatiques, déployer en souriant le large drapeau de la raison et du bon sens.

La maçonnerie, en laissant à tous la liberté d'adorer à leur manière le Grand-Architecte de l'Univers, mais les réunissant tous d'abord pour un seul et vaste principe universel, et ensuite dans ses temples par la célébration de ses mystères et des grandes fêtes symboliques de la nature, doit par cela seul amener à elle tous les hommes qui aiment et cherchent la vérité, et par suite établir dans tout l'Univers cet esprit de charité, de tolérance et de paix qui est son essence et sa vie.

Toutes les sectes elles-mêmes, fatiguées de se haïr et de se déchirer pour des chimères, sentiront la nécessité de se réunir dans un seul culte général et universel, et comme la maçonnerie seule leur offre la liberté la plus large pour leurs opinions particulières, ce sera dans son sein qu'elles viendront chercher cette sécurité qu'elles n'auront pu trouver ailleurs. Telle est la grande pensée qui doit occuper les enfants de cette sainte et noble institution.

Notre mission, mes frères, est un véritable apostolat; et quel plus noble emploi pouvons-nous faire des facultés que nous a départies le Grand-Être, que de les employer à le bénir, à proclamer sa gloire, à améliorer le sort physique et moral des hommes, et à les rendre vertueux et meilleurs! Le maçon a pour lui la vérité, il ne doit donc pas craindre de la leur annoncer, il doit combattre l'erreur, comme pernicieuse et contraire au bonheur des peuples, car la vérité leur a toujours été fructueuse, et si quelquefois elle a nui, ce ne fut jamais à ceux qui l'écoutèrent, mais bien aux hommes généreux qui osèrent la leur annoncer

Mais, mes frères, ce n'est point avec une craie molle et fragille que l'on peut rebâtir ce que la maçonnerie a mission de réédifier, elle possède une pierre angulaire, taillée dans le roc le plus dur; c'est sur cette pierre qu'elle doit opérer et reconstruire le vaste édifice de la moralisation.

Puisse, dans ce grand œuvre, la loge de *la Parfaite-Union*, qui se distingue au premier rang de la maçonnerie, y briller du plus vif éclat par le zèle et l'activité de tous ses ouvriers!

Gérin, *orateur.*



ACTES NON OFFICIELS.

LETTRE

AU RÉDACTEUR EN CHEF DU GLOBE.

Parmi les nombreux témoignages d'adhésion et d'encouragement que nous recevons de tous côtés des divers ateliers qui veulent bien souscrire à notre journal, et dont nous donnerons ultérieurement la liste, nous ne pouvons nous empêcher de publier la délibération que vient de prendre la loge des *Neuf-Sœurs*, et qui est si flatteuse et si honorable pour nous.

Orient de Paris, le 30 mars 1839.

Aux très-chers frères rédacteurs du Globe, Archives générales des sociétés secrètes non politiques.

Très-chers frères,

En conformité de la décision de la respectable loge des *Neuf-Sœurs*, à l'orient de Paris, j'ai la faveur de vous transmettre l'extrait du procès-verbal de la séance du 8 mars 1839, qui concerne l'excellent recueil que vous dirigez avec autant de zèle que de talent.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 MARS 1839.

Le très-cher frère orateur, le frère Potier, a la parole pour développer une proposition en ces termes : « A la dernière séance, j'ai eu la faveur de proposer à la respectable loge de soutenir et d'encourager une publication qui me semblait éminemment utile, je veux parler du *Globe*, rédigé par notre très-cher frère Juge. Je demanderais que la loge souscrivît pour un ou plusieurs abonnements. La modestie d'un de nos frères intéressé à ce précieux travail a fait ajourner ma proposition. Je n'ai point insisté, quoique je crusse ma demande bonne et avantageuse. Aujourd'hui que la publication des premiers numéros a révélé à tous l'utilité que la maçonnerie pouvait retirer d'un semblable recueil, je pense que je puis hardiment renouveler ma proposition. Comme frères des honorables auteurs du *Globe*, nous devons, je crois, nous associer à leurs généreux efforts, par quelque marque d'approbation, et témoigner hautement que nous nous intéressons au succès de leur louable entreprise. Le nom de la loge des *Neuf-Sœurs* n'est pas tellement tombé dans l'opinion maçonnique, qu'il ne puisse servir d'appui aux *Archives des sociétés secrètes*, et engager les autres loges, à notre exemple, à leur prêter une généreuse assistance. J'ose donc proposer qu'il soit pris par la loge un abonnement au *Globe*, et je le demande, non à titre de secours, non dans des vues pécuniaires, mais comme une manifestation du vif intérêt, de la profonde adhésion que la loge des *Neuf-Sœurs* accorde à l'œuvre du frère Juge et de ses dignes collaborateurs. Je propose de plus, que si la loge veut bien prendre une décision favorable à ma demande, elle veuille bien la motiver sur les raisons que j'ai fait valoir et en ordonner l'insertion au procès-verbal, avec prière au rédacteur du *Globe* de la publier dans un de ses prochains numéros. »

La loge décide qu'elle prendra un abonnement au *Globe*. Cette décision est prise à l'unanimité et par acclamation, et la loge vote l'insertion au procès-verbal des motifs si bien développés par le frère orateur.

DELAGRANGE, avocat à la cour royale, *vénérable*.

BLANCHET, avocat à la cour royale, 1er *surveillant*.

MAFFIOLI, conseiller référendaire de première classe à la cour des comptes, 2e *surveillant*.

POTTIER, professeur au collége Rollin, *orateur*.

Par mandement de la loge,

H. JOLIAT, avocat à la cour royale, *secrétaire-général*.

Scellé et timbré par nous garde des sceaux et timbre,

E. MOREAU, avocat à la cour de cassation.

Je suis heureux, très-chers frères, d'être en cette circonstance chargé de vous transmettre une décision qui, en vous donnant un témoignage de la sympathie de la loge des *Neuf-Sœurs* pour vos généreux travaux, vous prouve encore mieux les sentiments fraternels que vous portent chacun des membres de notre atelier.

Je vous prie, très-chers frères, d'agréer le salut fraternel que je vous présente cordialement.

Par mandement de la loge,

H. JOLIAT, *secrétaire-général*.

DÉVOUMENT FRATERNEL.

On lit dans l'*Abeille du Nord*, journal russe, le trait suivant : « Un jeune paysan s'étant présenté aux autorités chargées du dernier recrutement, déclara qu'il voulait remplacer un de ses frères désigné par le sort et qui était marié. En voyant son air décidé et sa belle figure, on n'hésita pas à adhérer à sa proposition ; mais lorsque l'inspection eut lieu, on s'aperçut qu'il avait six doigts à un pied, ce qui ne lui permettait pas de revêtir la chaussure militaire, et il fut en conséquence renvoyé. Cependant, ce jeune homme, voyant le désespoir de son frère, prit le parti de se faire amputer le doigt qui l'empêchait de commettre une bonne action ; l'opération ayant réussi, il se représenta immédiatement au comité de recrutement et fut reçu. L'empereur ayant pris connaissance de ce courageux dévoûment, le fit placer dans sa garde et lui accorda une récompense de trois cents roubles. »

RÉCONCILIATION
DE DEUX FRÈRES,
DE LA LOGE DE *LA BIENFAISANCE*,
ORIENT DE GRENADE (HAUTE-GARONNE).

La maçonnerie offre une foule d'exemples de la réconciliation de frères que des causes ou des intérêts particuliers avaient pour un temps désunis. Nous apprenons un fait tout récent, qui vient d'avoir lieu dans le sein de la loge de Grenade. Il est dû aux sublimes principes de la franche-maçonnerie ; il est dû également à la présence d'esprit et à la noble pensée du vénérable. Nous nous empressons de le publier et de remercier le très-cher frère Barcouda d'avoir bien voulu nous le communiquer.

C'était le jour de la dernière fête de l'Ordre du solstice d'été. Tous les frères de la loge de *la Bienfaisance* étaient réunis, et après avoir rempli sa tenue de travaux intéressants, après avoir enseigné et pratiqué les saints mystères de la maçonnerie et exercé les pieux devoirs de cette bienfaisance qui est leur culte et leur symbole, ils avaient épanché leur cœur et leurs sentiments affectueux au milieu d'un banquet fraternel. Tout s'était passé avec cette effusion sincère et cette jouissance pure qui font l'ornement de nos fêtes, et dont les maçons seuls peuvent comprendre tous les délices. Le vénérable avait fait faire cette chaîne d'union, symbole sublime, vérité sainte, emblème de la force et de la puissance des hommes unis pour le bien, et qui à elle seule pourrait résumer la maçonnerie.

A l'instant il apprend que deux membres de la loge, demeurant tous deux dans un orient voisin de celui de Grenade, avaient eu entre eux quelques différends ; qu'ils n'étaient pas venus ensemble, contre l'ordinaire, et qu'ils ne devaient pas retourner ensemble dans leur pays. Il fait renouveler la chaîne d'union, et s'adressant à tous les frères de la loge, leur adresse une allocution pleine de sentiment, leur faisant comprendre combien il y a de plaisir et de bonheur à s'aimer, à s'estimer, et à se pardonner les torts qu'on peut avoir l'un envers l'autre. « Prouvons, dit-il en terminant, que l'inimitié et le ressentiment ne peuvent vivre dans nos cœurs; que ce serait manquer à nos devoirs de maçons; que le nom de frères que nous nous donnons est celui qui exprime le plus d'attachement, le plus de dévoûment, le plus d'amour, et que nous ne devons jamais le faire mentir ; que chacun de nous se donne donc avec sincérité, sans arrière-pensée, ce baiser de paix et d'amitié si précieux et si doux ; que chacun de nous, en s'embrassant, sache bien qu'il embrasse un ami, un frère, et qu'à jamais règne entre nous cet esprit de concorde, d'union et d'amour. » Cette heureuse pensée et cette belle allocution produisirent leur effet. Les deux frères se jetèrent dans les bras l'un de l'autre, oublièrent leur différend, retournèrent ensemble chacun dans sa famille, heureux de la journée, et

ls ne pensent plus au passé que pour se rappeler les bienfaits d'une institution qui peut enfanter de pareils prodiges.

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

ÉLOGE FUNÈBRE

DU TRÈS-ILLUSTRE FRÈRE

COMTE MURAIRE,

Prononcé par le très-illustre frère Dupin, en grande loge centrale de France, le 3 *mars* 1838.

Le monde profane ne déploie l'appareil des cérémonies funéraires que pour la grandeur, et semble n'avoir de panégyriques que pour la puissance. La vertu simple et modeste passe inaperçue sur la terre, et son départ n'est le plus souvent salué que d'un regard d'indifférence. Ceux-là même qui se sont élevés sur la scène du monde sont vite oubliés quand ils en descendent; cette foule de courtisans qui dans les jours de la prospérité se pressait sur leurs pas, aux jours de la disgrâce éclaircit ses rangs, s'éloigne et laisse ses anciens dieux marcher vers la tombe solitaires et délaissés.

Qu'il en soit autrement dans nos temples, où les grandeurs factices s'effacent, où l'homme est recherché pour lui-même et prisé pour sa propre valeur; que ceux qui ont bien mérité de leurs pays par leurs actions, de l'humanité par leurs vertus, de leurs frères par leur bonté ou leurs services, soient aimés et honorés pendant leur vie, honorés et regrettés après leur mort; qu'on redise ce qu'ils ont été, pour enseigner aux autres ce qu'il faut être; que les larmes coulent sur leur cendre; que des couronnes soient placées sur leur tombe; qu'un concert de regrets et de louanges monte, s'il est possible, jusqu'à eux, dans les régions inconnues d'un autre monde!

C'est ce devoir pieux qui nous rassemble en ce jour et que nous avons à remplir envers le très-illustre et très-honoré frère Muraire, que la mort nous a enlevé.

Et c'est moi qui suis appelé à faire revivre parmi vous sa touchante image, à redire ses talents, sa bonté, ses vertus, à esquisser sa vie, à raconter sa mort!... Hélas! ma palette n'a point les couleurs nécessaires à ce tableau, et je sens combien cette tâche est au-dessus de mes forces! Pourtant, j'ose dire que les titres qui me manquent par le talent, l'amitié me les donne. C'est plein d'un respect filial et d'une affection profonde que je viens, parmi vous, non pas accomplir les formalités d'un vain cérémonial, mais remplir une mission sainte à mes yeux; non pas me livrer aux prétentions orgueilleuses d'une oraison étudiée, mais payer sans faste un tribut sacré; non pas faire acte d'amour-propre, mais satisfaire un besoin du cœur. Noble et bon vieillard, souris à mes efforts, toi qui m'accordas tant de bienveillance pendant ta vie, toi qui savais si bien le prix des paroles qui viennent de l'âme et qui les préférais à la pompe de celles qui prennent leur source dans la seule imagination!

Honoré Muraire naquit à Draguignan le 5 septembre 1750.

Sa famille appartenait à cette classe moyenne, qui déjà faisait la force vitale de l'état et qui devait bientôt prendre possession de la société. Il n'eut donc à se défendre ni du vain orgueil des titres, ni des séductions corruptrices de la fortune, ni des mauvaises inspirations de la misère. Ses parents, qui avaient assez d'aisance pour lui ouvrir les voies d'une profession libérale, n'étaient pas assez riches pour lui léguer le triste fardeau d'une vie oisive, et dans ce juste milieu social, le travail, père des grandes choses, le travail, sans qui

tout germe de talent languit et meurt, fut pour lui une heureuse nécessité.

Une éducation soignée, d'excellentes études littéraires imprimèrent à ses manières, à son langage et à ses écrits, un vernis d'élégance et d'urbanité gracieuse qui ne l'abandonna jamais. Il faut le dire, au surplus, ces heureux dons s'alliaient merveilleusement à un caractère empreint de la plus rare bienveillance et le faisaient ressortir comme un cadre riche et brillant orne et fait valoir une belle peinture.

M. Muraire embrassa la carrière du barreau. Une profession honorablement indépendante au milieu de l'asservissement où se trouvaient alors presque toutes les autres professions, une profession où faire son devoir et servir les autres sont une même chose, l'éclat de la parole publique, un noble patronage à exercer envers ses concitoyens, avaient de quoi séduire une imagination vive et un cœur généreux. Aussi cette vocation fut-elle heureuse. De rapides succès attendaient le jeune et brillant orateur. Dès avant la révolution, le nom de Muraire avait retenti dans la Provence et pris rang parmi les noms honorés

Bientôt l'aurore de la liberté se lève sur la France ; le cri de réforme a retenti avec une puissance et un éclat dont le vieux monde a tressailli ; tout ce qui n'était point lié aux anciens abus par naissance, par préjugés ou par intérêt, s'émeut et s'élance vers un avenir qui s'offre riche de tant d'espérances. Je n'ai pas besoin de dire que M. Muraire fut un des premiers engagés dans cette sainte cause. Mais déjà ce que nous savons de son caractère nous est un sûr garant qu'il la servira avec sagesse et modération, et que les fureurs meurtrières des partis ne trouveront jamais accès dans son âme.

Toutefois, sa destinée va se trouver liée désormais au mouvement des affaires publiques.

Dès la première organisation du nouveau système judiciaire, on l'arrache au barreau pour le placer sur la chaise curule ; cette voix qui sollicitait les oracles de la justice sera chargée de les prononcer : il est nommé président du tribunal du district qui l'a vu naître.

Mais dès la même année sa carrière s'agrandit. Les suffrages de ses concitoyens le transportent sur la scène politique. Il est élu député à l'assemblée législative par le département du Var, et va s'asseoir parmi les défenseurs sincères d'une constitution destinée à périr ou sous les intrigues de la cour ou sous les efforts des factieux.

Au lieu des évolutions perpétuelles de nos chambres pour la formation de leurs bureaux mobiles et de leurs commissions spéciales, on sait que l'assemblée législative, comme l'assemblée constituante, était divisée en comités permanents. M. Muraire entra dans le comité de législation, où ses études et ses connaissances acquises marquaient sa place. Il en fut en effet l'un des membres les plus actifs et les plus utiles, et plusieurs rapports sur les questions les plus graves du droit civil lui furent confiés.

C'est ainsi qu'il fut chargé de proposer l'une des mesures les plus importantes de notre organisation sociale, une mesure destinée à consommer enfin la séparation tant de fois réclamée du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, et sans laquelle la liberté des cultes ne pouvait être qu'un vain mot. C'était de transférer aux municipalités le droit de constater l'état civil des citoyens, droit que les curés avaient seuls exercé jusqu'alors. « Le citoyen, disait-il, naît et « meurt à la patrie, indépendamment de « toute religion et de toute croyance ; c'est « donc dans les fastes de la patrie que doivent « être inscrites sa première, sa dernière « époque, et cette époque si intéressante où, « reconnaissant que ses devoirs envers la société ne se bornent pas à un dévoûment « personnel, il vient contracter l'engagement « de se reproduire... Que l'état civil des ci« toyens, disait-il en finissant, soit constaté « sans l'entremise des prêtres : le gouvernement n'a plus que ce fil à rompre pour « reprendre toute son indépendance. »

Toujours dans la même pensée de refouler

le prêtre dans le sanctuaire et d'assurer la souveraineté de la loi, l'orateur développe encore avec habileté de judicieuses réflexions pour démontrer qu'il n'appartient qu'à la législation civile de déterminer les empêchements aux mariages entre les membres d'une même famille ; qu'il fallait abolir à jamais l'usage d'abaisser l'indépendance nationale devant la tiare, et de demander des dispenses à la cour de Rome.

Aujourd'hui que ces conquêtes sont réalisées et que nous en jouissons paisiblement, aujourd'hui que ces idées sont entrées dans tous les esprits, ont pris corps dans les lois et racine dans les mœurs, combien de gens ignorent ce qu'il a fallu de luttes, de talent et de constance pour obtenir de tels résultats, au milieu d'une société travaillée par tant de préjugés et comprimée par tant d'entraves ! Chaque jour, hélas ! nous voyons tomber ces fondateurs de nos institutions, et la génération qui s'élève ignore souvent leurs noms, ou les oublie! Celui qui, le premier, revendiqua les droits du peuple et proclama la réhabilitation de ce tiers-état si dédaigné, en démontrant que le tiers-état c'était la nation, Siéyes, est mort naguère dans l'isolement, et ce peuple, que la reconnaissance aurait dû pousser sur sa tombe, détournait à peine la tête pour voir le char solitaire qui conduisait son défenseur au séjour des morts. Ah! qu'on cesse de dire que l'ingratitude est le propre des rois, elle est aussi la maladie des peuples. Et pourtant ils sont glorieux aussi ces combats de la vie civile, et si les victoires qui les suivent n'obtiennent pas des arcs de triomphe, elles méritent du moins d'être écrites dans nos annales et de vivre dans nos souvenirs.

Une grande question qui divise encore les meilleurs esprits fut aussi tranchée par l'assemblée législative sur le rapport de M. Muraire : je veux parler du divorce. Ne faut-il point que le mariage soit proclamé indissoluble, qu'il ait quelque chose d'impérieux comme le destin, qu'on s'y résigne comme à une invincible nécessité ? Laisser entrevoir e moyen de briser ses chaînes et d'en former de nouvelles ne serait-ce point présenter une excitation trop puissante à des passions qu'on doit contenir ? Quelques positions douloureuses, mais exceptionnelles, doivent-elles l'emporter sur la paix générale des familles ? Pour secourir un petit nombre faut-il créer un péril pour tous ? D'un autre côté, est-il juste, est-il humain de laisser sans remède des maux cruels et immérités ? Le scandale de certaines situations anormales n'est-il pas mille fois pire qu'une position régularisée par la loi ?... Questions immenses livrées aux disputes des hommes. L'assemblée législative se prononça pour le divorce. Et toutefois son œuvre a disparu de nos codes. Est-ce un mal? est-ce un bien ?.... A d'autres la décision ! Mais du moins M. Muraire démontra victorieusement que l'on ne devait point demander aux dogmes particuliers d'une religion la solution d'un problème social. L'empire de la religion est dans les consciences ; la loi civile en doit rester indépendante.

Ces travaux législatifs avaient toutes les prédilections de M. Muraire. Ils rentraient dans le cercle de ses études ; son esprit philosophique se complaisait dans ces hautes spéculations, et toute amélioration profitable au pays souriait à sa philanthropie. D'un autre côté, la douceur de son caractère l'éloignait des questions irritantes qui dès lors tonnaient à la tribune et présageaient les terribles orages dont l'horizon politique se chargeait avec une effrayante rapidité.

Deux fois pourtant il se trouva, malgré lui, jeté dans ces luttes ; mais ce fut pour y porter un talent de conciliation, une sagesse et une impartialité qui triomphèrent de l'irritation des esprits.

Dans leurs préventions rancunières, les feuillants et la cour imputaient à Pétion le mouvement insurrectionnel qui avait, au 20 juin, porté la violence et l'outrage jusque sur la personne auguste du souverain. Dans le camp opposé, les jacobins voulaient faire punir le général Lafayette du généreux mouvement qui l'avait amené à la barre de l'assemblée pour défendre la royauté attaquée. Rapporteur dans les deux affaires, M. Mu-

raire défendit le magistrat populaire contre les calomnies de la cour et l'illustre général contre la fureur des anarchistes : tous deux furent honorablement renvoyés, l'un à ses fonctions et l'autre à son armée.

Que l'intolérance ait voulu voir de la contradiction dans ce double acquittement de deux hommes placés dans des conditions diverses, c'est la logique habituelle des partis. A chacun il faudrait, avec la victoire pour les siens, l'humiliation pour ses adversaires. L'homme de bien, au contraire, combat toutes les injustices, repousse toutes les violences, résiste à toutes les passions mauvaises et met sa constance, non pas à suivre toujours les mêmes hommes, mais à prendre toujours pour guide la voix de sa conscience et celle de la justice. Tel fut M. Muraire à l'assemblée législative, tel il se montra dans tout le cours de sa vie.

Cependant le temps de la modération était passé ; celui de la violence était venu.

Après la session, qu'il avait si bien remplie, M. Muraire eut le bonheur de n'être pas réélu et de n'avoir pas à siéger dans cette terrible assemblée, qui reçut des événements la plus redoutable mission qui puisse engager la responsabilité humaine ; une de ces missions où plus d'un devoir se combat et plus d'un sentiment se heurte : la mission de sauver à tout prix les conquêtes de la révolution et l'indépendance du pays contre les factions de l'intérieur et les coalitions du dehors.

M. Muraire se réfugia dans l'indépendance de la profession d'avocat et dans le silence de son cabinet. Là, il fut assez heureux pour échapper aux sanglantes proscriptions de la terreur.

L'année 1795 le ramena sur la scène politique. Les électeurs de Paris l'appelèrent par leurs suffrages au conseil des Anciens. Il y porta les principes d'ordre, de justice et de sage liberté qui avaient constamment marqué sa carrière. Mais, les excès dont ses regards avaient été contristés l'avaient rendu contraire à ces institutions anarchiques, à ces ateliers de désordre qui couvraient encore la France. Il voulait, autant que possible, la reconstitution de la société, la fin des proscriptions, une liberté positive et réglée, et non une liberté nominale et sanglante. C'est dans cet esprit qu'il proposa de rapporter les lois immorales portées contre les aïeux des émigrés ; qu'il éleva en faveur des prêtres réfractaires, insermentés ou coupables d'incivisme, la même voix qui avait combattu les envahissements du clergé, et qu'il exhorta avec onction les amnistiés à la tolérance, à l'oubli des injures et à la soumission aux lois. Ce fut lui encore qui présenta un élégant rapport sur le règlement de l'institut national des sciences et des arts, destiné à nous ramener vers les bienfaits, les douceurs et l'élégance de la civilisation. Tous ses travaux portent la même empreinte et sont dirigés vers le même but.

Mais un esprit si juste et si positif ne pouvait prendre au sérieux et accepter comme une condition d'ordre cet étrange souverain à cinq têtes qu'on nommait *directoire* ; la société Barras et Comp[e] ne lui paraissait pas de taille à gouverner la France. Ce sentiment, qu'il ne déguisait pas, lui valut l'honneur d'être compris dans la proscription du 18 fructidor, avec l'illustre Carnot, le vertueux Boissy-d'Anglas, Camille Jordan, Barbé-Marbois, et tant d'autres.

Dans le premier moment, il se déroba par la fuite à l'exécution des ordres du directoire ; mais plus tard il se rendit de lui-même à l'île d'Oléron, assignée pour retraite aux proscrits. Il y supporta dignement l'exil, et la persécution ne put ni aigrir son âme ni la faire dévier de son attachement à la liberté et à la patrie.

Enfin l'ère brillante du consulat commence ; le sol se raffermit ; les proscrits sont rappelés. M. Muraire revient en France.

Son mérite n'échappa pas à la pénétration de ce puissant génie qui excellait si remarquablement dans l'appréciation et le choix des hommes. M. Muraire est nommé commissaire près le tribunal de la Seine, et bientôt il devint membre de la cour de cassation grande et salutaire institution, destinée à compléter par l'unité de la jurisprudence l

grand bienfait de l'unité introduite dans la législation du pays.

Cette cour était alors dans l'éclat de sa première composition. Aucune filière hiérarchique n'y avait conduit par trait de temps de ces hommes dont le premier mérite est la date de leur entrée dans le sanctuaire; aucune oscillation politique n'en avait ouvert la porte à des services extrajudiciaires de diverses natures. Napoléon, qui avait de grandes idées sur la majesté de la justice et qui voulait une magistrature forte et considérée, avait appelé de tous les points de la France les jurisconsultes éminents qui avaient brillé dans les anciens corps judiciaires ou dans les divers barreaux, et que la révolution n'avait pas moissonnés. Jamais plus de science et de vertus ne furent réunies : c'était un véritable sénat.

M. Muraire y fut bientôt distingué, et devint président de cette belle compagnie. Nul, il faut le dire, n'était plus propre à remplir ces éminentes fonctions. Il y portait de la dignité sans raideur, de l'affabilité sans dérogeance, de l'érudition sans pédantisme; sa parole était brillante et facile, sa mémoire sûre et ornée, son jugement droit et rapide. Jamais les oracles de la justice ne passèrent par un plus remarquable organe, jamais la cour de cassation ne fut présidée avec autant d'éclat. L'acquisition d'un nouveau magistrat venait-elle accroître les richesses intellectuelles de ce corps, le premier président faisait entendre à son installation un éloge de bon goût, des encouragements pleins de bienveillance, des conseils d'une haute portée. La mort enlevait-elle un de ses collègues, il retraçait avec soin le mérite, les services de celui qu'on avait perdu, et faisait entendre sur lui de touchants et sincères regrets. Tel fut l'éloge si remarquable, dans lequel il retraça la vie de Target. Ce panégyrique éloquent, prononcé de mémoire et sans hésitation, malgré son étendue, dit avec grâce et onction, produisit un effet dont j'ai plus d'une fois retrouvé le retentissement dans les traditions du palais. Enfin, aux solennités de l'empire, lorsque tous les grands corps de l'état venaient saluer le maître du monde, la parole cicéronienne de M. Muraire était remarquable. Et tandis que dans d'autres harangues on apercevait la recherche, l'étiquette, la flatterie, on sentait dans les siennes que l'éloge venait du cœur, et que la conviction faisait les principaux frais de l'éloquence.

Aussi l'empereur avait-il pour lui une affection véritable.

Il joignit à sa dignité de premier président celle de conseiller d'état, car c'en était une alors.

Il le fit comte de l'empire, car il eut manqué à cette galerie historique d'hommes éminents qui constituaient l'aristocratie impériale.

Enfin, les insignes de grand-officier de la Légion-d'Honneur vinrent décorer son épitoge.

Et cependant, au milieu de ces honneurs, au sein de cette brillante existence, M. Muraire était demeuré fidèle à ses amitiés; il était resté simple, bon, affectueux, accessible à tous. La politesse qui, chez le commun des hommes, est une routine de l'éducation ou la simulation des vertus qu'on n'a pas, était chez lui l'expression naturelle d'une rare bienveillance qui ne se démentit jamais.

Telle était la position élevée de M. Muraire quand l'empire s'écroula.

La restauration survint, et avec elle les réactions et les vengeances.

Elle ne put pardonner à M. Muraire sa fidélité aux principes de la révolution et son attachement inviolable à l'empereur. Et puis, elle voulait disposer de sa place pour récompenser un grand dévoûment monarchique. M. Muraire fut dépouillé de tout ce qu'il avait conquis par d'honorables services; on ne lui laissa que la dignité nominale de premier président honoraire, une modique pension et les titres qu'on ne pouvait lui ravir.

Eh bien! il supporta cette persécution nouvelle comme il avait supporté son exil, sans amertume, sans murmures, avec sa bonne et aimable philosophie. Si dans les

épanchements de l'amitié il parlait du pouvoir nouveau qui pesait sur la France, ce n'était pas pour se plaindre, c'était pour gémir des humiliations de la patrie et des atteintes portées aux libertés publiques. S'il rappelait les souvenirs de l'empire, ce n'était point pour exhaler des regrets personnels, c'était pour rappeler la gloire du passé et pleurer les infortunes du glorieux captif de Sainte-Hélène.

Un trait surtout peint merveilleusement cette noble résignation.

Sur une feuille de papier, écrite sans prétention et comme note domestique, il avait tracé, pour se rendre compte à lui-même du chétif budget que lui laissait sa position nouvelle, la quotité de sa pension, et les réductions successives qu'avait subies son traitement de grand'-croix de la Légion-d'Honneur. Le compte fait, il écrit au-dessous du chiffre modeste que lui donne une opération arithmétique très-peu compliquée : *Ainsi soit-il.*

Tout l'homme est dans ce mot, et la note qui le renferme a été recueillie par une piété filiale intelligente et religieuse, comme la plus grande richesse de ses archives.

A toutes les époques de sa vie on retrouve cette douce abnégation pour lui et pour les siens.

Les cent-jours ramenèrent un moment M. Muraire à la tête de la cour de cassation, et lorsqu'il reparut devant le trône impérial, ce fut pour faire entendre, au milieu de tant d'hommages, les principes les plus purs du droit public et de l'éternelle justice qui doivent présider à la destinée des nations.

Mais bientôt il rentra dans la vie privée et n'exista plus que pour sa famille et pour ses amis.

Vous parlerai-je maintenant de son existence maçonnique ?

Il fut, vous le savez, la plus vive lumière, la plus ferme colonne du rit écossais.

Partout où le frère Muraire se présenta il commanda le respect et fut accueilli avec honneur.

Et qui ne se rappelle ces allocutions touchantes, où respiraient la foi et la fraternité les plus vives ! Qui ne se retrace ces fêtes où brillaient la grâce et l'esprit de notre illustre frère ! Qui resta insensible à ces cérémonies funèbres, où il rendait d'une manière si touchante les derniers devoirs au duc de Valmy, au comte de Valence, au général Maransin, et à d'autres illustres maçons ! Qui ne se le représente, présidant la loge d'*Anacréon* et faisant revivre le vieillard de Théos par le charme d'une imagination encore jeune sous des cheveux blancs !

Aussi la reconnaissance de ses frères a-t-elle fait frapper en son honneur une médaille aujourd'hui doublement précieuse à nos yeux.

Tel nous l'avons vu, tel il nous apparaît encore par le souvenir, tel nous aurions voulu le conserver pendant de longues années comme le patriarche de la maçonnerie.

Hélas ! l'heure de la séparation est venue contrister nos cœurs !

Notre illustre frère a quitté cette terre. Mais comment ? je ne crains pas de dire que sa mort fut aussi belle que sa vie.

Ses quatre-vingt-sept ans avaient sonné.

Et sa puissance intellectuelle était la même. Et sa mémoire était toujours sûre, son esprit gracieux, son caractère égal. Il n'avait du vieillard que ce qui commande le respect et l'affection. C'était une de ces âmes d'une trempe rare, qui ne peuvent se faner ni sous les coups de la fortune ni sous la main du temps.

Cependant quelques dérangements physiques annoncent une perturbation dans cette organisation robuste. Il ne s'y méprend pas : le moment fatal est venu. C'est lui qui l'annonce avec courage, avec calme, avec impassibilité. S'il a des regrets, ils ne viennent que du cœur : ils sont pour ses amis, pour sa fille chérie surtout, pour sa fille, héritière parfaite des grâces de son esprit et de la bonté de son caractère (1).

Vainement elle cherchait à cacher une trop légitime douleur. L'œil d'un père est

(1) Madame la comtesse de Sussy.

clairvoyant ; il lit ses angoisses et veut ranimer son courage. « Eh quoi ! lui disait-il « quelques heures seulement avant sa mort, « tu n'es pas contente d'une vie de quatre-« vingt-sept ans ? tu es donc insatiable ! « Songe, ma fille, que j'ai mordu sur la « part de bien des gens, et que j'aurais à « restituer s'ils venaient me demander « compte. Allons, ma pauvre enfant, sois « juste et sois courageuse. Tu le vois, je suis « résigné et je ne pense qu'*à l'embarras* « *que je te donnerai demain.* »

Quelques instants plus tard, il revenait sur la même idée, et, cherchant toujours à faire passer son courage chez les autres, il ajoutait : « Quand j'étais à la tête de la ma-« gistrature, il fallait bien qu'on obéît à « mes arrêts ; n'est-il pas juste que je me « soumette aux arrêts qui viennent d'en « haut ? »

Ces paroles attestent que le sentiment religieux vivait chez notre illustre frère, et que dans son âme il savait glorifier le Grand-Architecte de l'univers.

Mais ce sentiment était le même au jour de la mort qu'il avait été aux jours de la force et de la jeunesse. Notre vieil ami ne perdit ni ses croyances ni ses incrédulités.

Malade, il veut mourir comme il avait vécu, sans médecin, car il ne croit pas à la médecine.

Religieux, il élève ses espérances vers le ciel, mais il ne veut appeler aucun intermédiaire entre Dieu et lui. Il se sent assez de courage, assez de confiance, pour se présenter seul au jugement de celui qui sonde les replis des cœurs, lit au fond des âmes, et connaît tous les secrets de la vie ; témoignage non équivoque d'une conscience forte et qui n'a rien à se reprocher.

Enfin, une heure avant de rendre le dernier soupir, il fait écarter les rideaux de sa couche, pour voir encore une fois le beau buste de l'empereur qui décorait sa chambre; il se fait relire des vers italiens gravés au bas, et saluant d'un dernier adieu cette grandeur à laquelle il était demeuré si fidèle : « Voilà, dit-il avec accent, le véritable roi des rois ! »

Et puis encore quelques mots à sa fille.... et la parole s'éteignit.

Et, à défaut de la parole, son doigt, dirigé vers la pendule, indiquait, avec une fermeté philosophique, que sa dernière heure était venue.

Point d'agonie, point de délire. La tête était présente comme le cœur. Il cessa à la fois de penser, d'aimer et de vivre.

Ah ! mes frères, en présence d'une telle vie, en présence d'une telle mort, inclinons nos têtes ! Honorons et gémissons !

POÉSIES MAÇONNIQUES.

LA FRATERNITÉ,

CANTIQUE MAÇONNIQUE

Chanté au banquet d'installation de l'illustre frère duc Decazes.

AIR : *N'en déplaise aux chanteurs modernes.*

Depuis long-temps on dit sur terre
Que l'homme doit aimer en frère
Quiconque passe à son côté,
C'est vérité. (*bis.*)
Partisan des vieilles maximes,
Ce soir je consacre mes rimes
A la sainte fraternité,
A la fraternité. (*bis.*)

Maçons, c'est par de bons exemples
Que nous honorons dans nos temples
Une aimable divinité :
La charité. (*bis.*)
Chez nous, plein d'un élan sincère,
Chacun aime à choquer son verre
Quand soudain un toast est porté
A la fraternité. (*bis.*)

Plus d'un croit secouer sa chaîne,
Qui prend pour l'oubli de sa peine
L'ivresse de la volupté :
C'est vanité. (*bis*)
Mais des ennuis la noire troupe
S'enfuit quand nous vidons la coupe
De la sainte fraternité,
De la fraternité. (*bis.*)

Parfois les discordes civiles,
En grondant au sein de nos villes,
Au sol de France ont implanté
La cruauté. (*bis.*)
Bientôt, déracinant le crime,
Un noble sentiment ranime
Notre pays ensanglanté,
C'est la fraternité. (*bis.*)

Vrai lien de la famille humaine,
L'amour fraternel nous enchaine;
Nous lui cédons, même à côté
De la beauté. (*bis.*)
Oui, je vois jusqu'au sein des flammes
Qui soudain embrasent deux âmes
Luire la paisible clarté
De la fraternité. (*bis.*)

Noble don du ciel, le génie,
S'il brigue une gloire infinie,
Marche vers un but arrêté
D'utilité. (*bis.*)
Qui donc, traçant la route à suivre,
Lui dit : « Si tu veux te survivre,
« Être grand, sers l'humanité ? »
C'est la fraternité. (*bis.*)

Un jour les peuples seront frères,
Et graveront sur leurs bannières
Cette devise : Vérité,
Force, Beauté ! (*bis.*)
Fuyez combats, haines farouches :
Qu'un seul cri par toutes les bouches,
Par tous les cœurs soit répété :
Amour, fraternité ! (*bis.*)

Jules Barbier,
Orateur de la loge des *Trinitaires*.

SOCIÉTÉ DE St.-FRANÇOIS-RÉGIS.

—

MARIAGE

CIVIL ET RELIGIEUX DES PAUVRES.

—

L'expérience a prouvé qu'un grand nombre d'individus dont les unions sont illégitimes y restent enchaînés par des entraves indépendantes de leur volonté; c'est pour venir au secours de tant de familles réduites à la plus malheureuse de toutes les positions que s'est formée, sous le titre de Saint-François-Régis, une société charitable, destinée à faciliter le mariage civil et religieux des pauvres du diocèse de Paris, ainsi que la légitimation de leurs enfants naturels.

La société se charge de tout : démarches, correspondances, frais de toute espèce, elle prend tout à son compte. Pour tant de sollicitude, elle ne demande au pauvre, en retour, que de la bonne volonté et une ferme résolution de revenir au bien.

RÉSULTATS OBTENUS EN 1838.

—

PAROISSES DU DIOCÈSE DE PARIS.

NOMS DES PAROISSES.	NOMBRE DES		
	Couples inscrits en 1838.	Mariages justifiés en 1838.	Enfants légitimés en 1838.
La Madeleine	5	2	»
Saint-Pierre-de-Chaillot (1)	1	3	6
Saint-Louis-d'Antin	2	2	7
Saint-Philippe-du-Roule	10	7	7
Saint-Roch	17	9	8
Notre-Dame-de-Lorette	9	11	15
Saint-Eustache	33	16	18
Notre-Dame-des-Victoires	4	4	4
N.-Dame-de-Bonne-Nouvelle	11	4	6
Saint-Germain-l'Auxerrois	16	12	9
Saint-Laurent	52	35	35
Saint-Vincent-de-Paul	9	7	6
Saint-Nicolas-des-Champs	49	37	25
Saint-Leu	5	4	1
Sainte-Élisabeth	12	6	7
Saint-Merry	54	29	24
Blancs-Manteaux	4	5	7
Saint-Jean-Saint-François	3	6	4
Saint-Denis-du-Saint-Sacrement	3	2	»
Sainte-Marguerite	90	70	83
St-Antoine-des-Quinze-Vingts	15	12	14
Saint-Ambroise-de-Popincourt	16	15	16
Notre-Dame	29	18	16
Saint-Gervais	17	16	13
Saint-Louis-en-l'Ile	3	8	7
Saint-Paul-Saint-Louis	13	9	6
Saint-Thomas-d'Aquin	2	2	5
L'Abbaye-aux-Bois	1	2	»
Missions-Étrangères	24	14	17
Sainte-Valère	39	35	48
Saint-Sulpice	45	32	38
Saint-Séverin	17	6	1
Saint-Germain-des-Prés	13	8	14
Saint-Étienne-du-Mont	74	56	42
Saint-Médard	99	62	67
Saint-Nicolas-du-Chardonneret	66	46	53
Saint-Jacques-du-Haut-Pas	17	14	7
Saint-Louis-des-Invalides	»	»	»
Totaux	879	624	627

(1) Au premier janvier 1838, plusieurs centaines de mariages, dont la Société s'était occupée l'année précé-

PAROISSES DE LA BANLIEUE DU DIOCÈSE DE PARIS.

NOM DES PAROISSES.	NOMBRE DES Couples inscrits en 1838.	Mariages justifiés en 1838.	Enfants légitimés en 1838.
Auteuil	1	»	»
Batignolles	1	»	»
Belleville	8	7	9
Bercy	1	3	5
Chaillot	1	»	»
Charenton-le-Pont	1	1	8
Charonne	2	2	2
Clichy-la-Garenne	6	5	6
Conflans-Charenton	1	1	2
Coubron	»	1	»
Gentilly	3	2	1
Grande-Villette	2	»	»
Grenelle	5	»	»
Ivry-sur-Seine	4	2	»
La Chapelle	6	5	10
Montmartre	3	3	3
Neuilly	7	3	4
Prés-Saint-Gervais	1	1	4
Saint-Denis	1	1	3
Saint-Ouen	1	»	»
Vaugirard	10	6	4
Villemomble	»	1	4
Totaux	65	44	62

PAROISSES QUI N'APPARTIENNENT POINT AU DIOCÈSE DE PARIS.

Avesnes (1)	1	»	»
Créteil	1	»	»
Pontoise	1	1	»
Totaux	3	1	»

RÉCAPITULATION.

Paroisses de Paris	879	624	627
Paroisses de la banlieue	65	44	62
Paroisses des départements	3	1	»
Totaux généraux	947	669	689

dente, n'avaient pu être célébrés dans le cours de 1837. C'est ce qui explique comment il a été fait trois mariages, en 1838, sur la paroisse de Saint-Pierre-de-Chaillot, lorsqu'un couple seulement est venu de cette paroisse dans le cours de cette même année 1838. Cette observation s'applique, en outre, aux paroisses Notre-Dame-de-Lorette, Blancs-Manteaux, Saint-Jean-Saint-François, Saint-Louis-en-l'Ile, l'Abbaye-aux-Bois, et à celle de Bercy.

(1) A l'avenir, la Société de Saint-Régis ne s'occupera plus que des paroisses du diocèse de Paris, sauf exceptions motivées par des causes graves.

Comparaison des résultats obtenus en 1837 *avec ceux de* 1838.

En 1837, la société avait inscrit 866 ménages.

En 1838, elle en a accueilli 947.

Différence en plus pour 1838, 81

En 1837, la société avait fait marier 640 couples.

En 1838, elle a fait sortir du concubinage 669 couples.

Différence en plus pour 1838, 29

Enfin, en 1837, la société avait obtenu la légitimation de 577 enfants naturels.

En 1838, elle en a fait légitimer 689.

Différence en plus pour 1838, 112.

Depuis 1826, époque de sa fondation, jusqu'au 1er janvier 1839, la société a reçu 5,785 couples, et a eu le bonheur de ramener à la religion et aux bonnes mœurs 11,570 individus.

L'utilité de l'œuvre, entreprise à Paris pour aider les pauvres à sortir du vice et à légitimer leurs enfants naturels, paraît avoir été comprise dans plusieurs grandes cités.

Des sociétés analogues sont déjà établies ou en voie de s'établir dans les villes dont les noms suivent :

Angoulême,	Lyon,
Avignon,	Marseille,
Bordeaux,	Metz,
Bruxelles,	Nancy,
Corbeil,	Nantes,
La Rochelle,	Rouen,
Lille,	Versailles.

Les dépenses de la société se sont élevées, pendant l'année 1838, à la somme de 14,174 fr. 30 cent, à raison notamment des frais faits, tant en France qu'à l'étranger, pour obtenir les actes de l'état-civil, les consentements, les jugements de rectification, les dispenses civiles et religieuses, ainsi que les frais de publication, de timbre, de légalisation, d'enregistrement, de traduction, etc., etc.

Ses ressources se composent d'un secours annuel du ministre de l'intérieur, qui est

porté à 3,250 f., d'une allocation de 1,000 f. du conseil général du département de la Seine, et d'un autre secours de 500 fr., voté aussi annuellement par les hospices ; c'est la charité chrétienne qui a seule, jusqu'à ce jour, comblé la différence énorme qui existe entre les ressources ordinaires de la société et les dépenses auxquelles elle est obligée de faire face pour ne rejeter aucun malheureux et ne décourager aucun repentir.

AVIS ESSENTIEL.

Les indigents doivent être porteurs d'une lettre de recommandation ; *cette formalité est de rigueur.*

MM. les curés, vicaires et prêtres des paroisses de Paris, MM. les maires et adjoints, MM. les administrateurs et commissaires des bureaux de bienfaisance, et les sœurs de la charité des maisons de secours et des hôpitaux, sont en possession de recommander les indigents.

La même faculté appartient de droit à quiconque s'occupe d'œuvres de charité.

La société ne reçoit les pauvres que rue des Fossés-Saint-Jacques, n° 11, et seulement tous les dimanches, de midi à trois heures.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

Conseillers d'honneur.

Mgr. l'évêque de Versailles.

M. Olivier, curé de Saint-Roch.

Président : M. Gossin, avocat à la cour royale de Paris, ancien conseiller à la même cour, rue Garancière, n. 12.

Vice-Président : M. Hardoin, président de chambre à la cour royale de Paris, rue de Condé, n. 20.

Secrétaire : M. Alexandre Javon, ancien magistrat, rue Meslay, n. 16.

Trésorier : M. Chrestien, ancien notaire, rue Royale-Saint-Honoré, n. 18.

Trésorier-Adjoint : M. Guillaume Saint-Ange, rue des Petits-Augustins, n. 24.

Les moindres offrandes sont reçues avec reconnaissance.

Les dons en vêtements, linges et hardes peuvent être adressés à M. Gossin, rue Garancière, n. 12, près Saint-Sulpice.

AMÉLIORATION

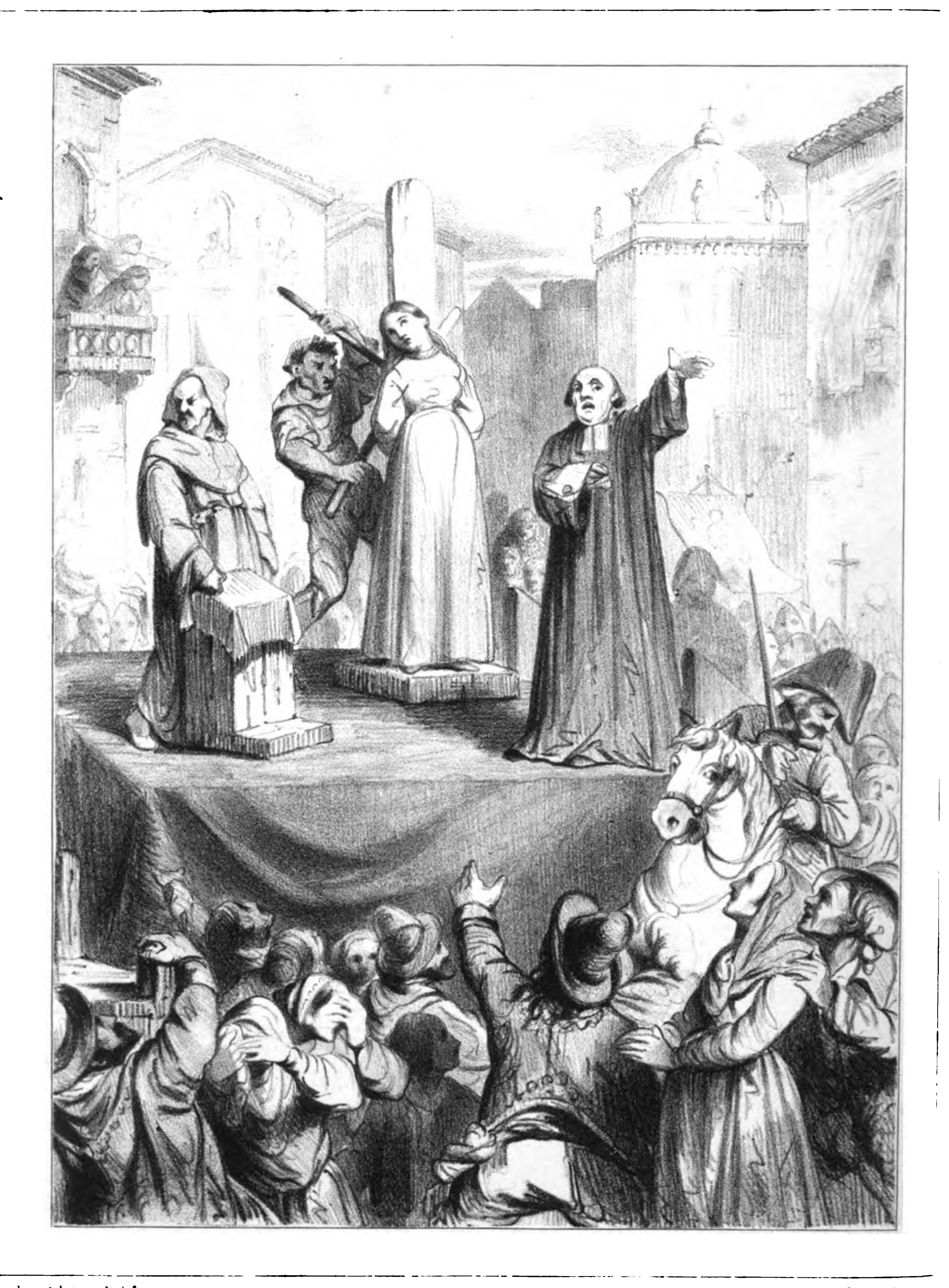
DANS L'INSTRUCTION PUBLIQUE

CHEZ LES TURCS.

Voilà décidément la Turquie lancée dans une voie de progrès bien remarquable en fait de propagation de l'instruction publique. Le *Moniteur universel* contenait dernièrement une lettre de Constantinople, du 8 janvier dernier, dans laquelle on lit ce qui suit :

« Il est posé en principe que sept académies seront organisées le plus promptement possible. Voici les villes qui doivent être dotées de ces institutions utiles : Constantinople, Andrinople, Salonique pour la Turquie d'Europe ; Brousse, Smyrne, Bagdad et Trébisonde pour la Turquie d'Asie. Toutes ces académies doivent enseigner, entre autres sciences, les mathématiques, la physique et la chimie. Le gouvernement est convaincu à présent que le moyen le plus efficace de déraciner une foule de préjugés, c'est de populariser dans l'empire l'étude surtout de la physique et de la chimie. L'application des sciences naturelles doit contribuer à l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, qui sont ici dans l'enfance.

La Porte se propose de s'adresser à l'Académie des sciences de Paris, pour la prier de choisir de jeunes professeurs ; car à la faculté de Constantinople, de Smyrne et de Salonique, on désire qu'il y ait des chaires doubles pour ces sciences naturelles. La langue française est celle de toutes les langues européennes que les jeunes Ottomans apprennent avec plus de goût. Le gouvernement pense donc que ce serait le moyen le plus prompt de former de jeunes savants, qui apporteraient



Imp. d'Aubert & Cie — Juge Lith.

SUPPLICE DE LA GAROTTE

En Espagne.

plus tard de grandes modifications à la méthode ancienne d'enseigner les sciences.

Dans ces trois académies on doit professer la grammaire, la géographie et l'histoire d'après les méthodes européennes et en français. Pour la première fois, le gouvernement a l'intention de faire le choix des professeurs sur une liste de candidats qu'on lui adressera. Ces professeurs auront une pension fixe ; ils auront le droit d'obtenir une retraite analogue à leur pension. Des concours seront ouverts pour les élèves qui désireront aller perfectionner leurs études en Europe et aux frais de la Porte. C'est, en effet, le meilleur moyen d'encourager les jeunes gens qui se distinguent. Dorénavant, ce ne sera plus le caprice de quelques pachas qui devra décider ce choix.

Outre ces facultés ou académies, des colléges royaux sur un nouveau mode seront organisés dans chaque grande ville. Voici ceux qui déjà sont établis à Constantinople :

1° A Dolma-Bakché, une école préparatoire militaire. Il y a 400 jeunes gens qui apprennent le turc, le français, les mathématiques, le dessin, la géographie et l'histoire ;

2° A Proti, une école navale : 240 élèves. Cette école sera annexée à celle qui est en construction au-dessus de l'arsenal. Des professeurs distingués, anglais et français, sont déjà nommés, pour y enseigner les sciences nautiques et l'art de la navigation ;

3° Un collége à Haski : 140 élèves. Il est à peu près ce que sont nos colléges en France. Il a été fondé par les négociants grecs de Constantinople ;

4° Un banquier arménien, schismatique très-riche, a eu la noble pensée de sacrifier une grande partie de sa fortune pour ériger un collége où 400 jeunes Arméniens sont nourris, habillés et instruits à ses frais.

Il y a, à Galata, deux colléges pour les Francs.

Enfin, il y a quelques autres institutions nouvellement établies pour les garçons, et d'autres pour les filles.

Beaucoup de jeunes Français ont trouvé de l'occupation en donnant des leçons particulières à de jeunes officiers. C'est une manie à Constantinople que de savoir parler le français.

La semaine dernière, le sultan est venu à Péra inaugurer l'ouverture de la faculté de médecine. Il a promis des récompenses aux professeurs et aux élèves. Il a pris sous sa protection particulière ce magnifique établissement. Bientôt on va publier le programme des livres classiques européens que le gouvernement voudrait voir traduits en turc. Avis à nos orientalistes de France. On récompensera les traducteurs par des pensions et par des honneurs. Les ouvrages seront imprimés à l'imprimerie impériale. Plusieurs places de professeurs vont être mises au concours pour les colléges et pour les facultés.»

LE SUPPLICE DE LA GAROTTE,

A MADRID,

NOUVELLE HISTORIQUE ESPAGNOLE (1),

SOUS FERDINAND VII ;

Par L.-Théod. Juge.

Quien quiere un buen sitio!!!
Qui veut une bonne place !!!

L'horloge de l'hôpital venait de sonner une heure lorsque je quittai le collége de San-Carlos (2), où j'exerçais des fonctions médicales, pour me rendre à la caserne de cavalerie de la place de la Cebada, où devait s'achever mon service. L'espoir d'échapper à l'extrême chaleur du jour m'avait décidé à préférer à la grande et belle rue de Atocha

(1) Le fond de cette nouvelle est historique ; quelques détails seulement sont de pure imagination ; de ce nombre la présence de l'auteur sur les lieux du supplice. Il était rentré en France avec le duc d'Angoulême, en 1823.

(2) Lors de l'invasion française qui eut lieu en 1823, les bâtiments du collége de chirurgie de Saint-Charles, à Madrid, furent transformés en hôpital pour nos soldats et nos officiers. Ces bâtiments font partie de l'hôpital général de Atocha.

la petite et tortueuse rue de la Concepcion-Geronima, au bout de laquelle je n'avais pas été peu surpris de rencontrer une foule immense, qui obstruait à peu près complètement le passage, à la hauteur de la Carcel de corte (prison de la cour). Cependant, et non sans peine, mon cheval était parvenu à se frayer un passage jusqu'au tiers environ de la rue de Tolède, mais là il m'était devenu impossible de continuer ma route, il m'avait fallu le laisser chez un de mes amis et poursuivre à pied mon pèlerinage obligé. Déjà j'entrevoyais de loin le clocher de l'église de San-Millan, qui marquait à peu près le terme final de ma course ; cependant il ne devait pas m'être facile d'y arriver. La rue de Tolède, la place de San-Millan, la rue de la Cava-Baja et la place de la Cebada étaient couvertes de monde ; incessamment grossissante, la foule débouchait de tous côtés ; j'avais peine à comprendre cette activité qui venait de se développer ainsi tout d'un coup. De toutes parts les balcons se garnissaient de ces belles Espagnoles, à l'œil si vif et si passionné. Çà et là, j'avais reconnu quelques-unes de ces jolies *Madrilenas* que je rencontrais quelquefois aux aristocratiques *tertulias*, et avec lesquelles si souvent j'avais respiré l'air embaumé du Retiro, par les brûlantes soirées de l'un des étés les plus chauds qu'il y ait eu peut-être en Espagne depuis une vingtaine d'années.

De tous côtés se montraient, en grand nombre aussi, ces femmes qu'on reconnaît partout en Espagne, et qui, nées sous le soleil ardent de l'Andalousie, portent en elles et laissent transpirer à tout instant, dans leurs moindres discours, dans leurs moindres actions, cette brûlante activité qui semble tenir en elles à l'ardeur même du ciel qui les a vues naître. Dans toute autre circonstance, et dans un cercle plus restreint, j'eusse admiré à loisir leurs belles et gracieuses tailles, leurs formes si harmonieuses et si suaves, leurs pieds si petits, leur teint, il est vrai, légèrement bruni par le soleil, mais que rehaussent si agréablement un vif incarnat, de beaux et longs cheveux d'ébène, des dents d'ivoire, et cette gracieuse mantille de tulle blanc, qu'elles seules, dans toute l'Espagne, savent si bien porter.

De tous côtés s'agitait l'éventail, ce meuble indispensable de toute femme espagnole, ce discret confident de ses plus secrètes pensées. Quel si puissant motif avait donc arraché, à cette heure, l'Espagnol indolent aux douceurs de la sieste ? Quelle irrésistible puissance l'appelait donc ainsi dans la rue par un soleil brûlant ?

Etait-ce quelque procession de Bénédictins, de pères de la Merci, de Génovéfins, de Jésuites, de Capucins et de ces milliers de moines de toutes couleurs, noirs, bleus, blancs, gris ou bruns, qui pullulaient alors dans la bienheureuse Espagne ?

Était-ce *Francisco Guilleu, el currito torreador*, prêt à combattre un robuste taureau, nourri aux champs fertiles des Cabrera et des Vasquez ?

Trop tôt je devais le savoir ; trop tôt je devais connaître le puissant motif de cet insolite mouvement !!!...

Depuis que j'avais quitté la rue de la Concepcion-Geronima, une des portes basses de la prison s'était ouverte ; une femme vêtue de noir en était sortie. On l'avait fait monter sur une mule caparaçonnée de noir ; un homme à figure rébarbative en avait pris la bride. Au côté droit s'était placé un moine, armé d'un crucifix ; au devant, deux frères de la Charité portaient des cierges, un autre faisait entendre par moment le son d'une clochette ; venaient au-devant un officier de salle, ayant à la main, comme indice de ses fonctions, une longue canne de jonc noir, et un employé du tribunal, tous deux revêtus de leurs insignes, tous deux montés sur des chevaux. La marche était fermée par un détachement de vétérans, commandé par un officier, précédé de tambours voilés de noir. Le cortége, qui marchait à grand' peine au milieu de la foule qui se pressait et se repliait derrière lui aussitôt son passage, avait regagné l'avance que j'avais sur lui, et il allait entrer tout-à-l'heure sur la place de la Cebada. Les regards fixes et mornes de cette

foule attachés sur ceux qui s'avançaient ainsi, ne me firent que trop pressentir pour quel affreux spectacle se pressaient autour de moi tant de gens de toutes classes, de tout âge, de tout sexe.

De quelle horreur ne fus-je pas saisi quand j'eus compris pourquoi tant d'enfants et de femmes appartenant aux dernières classes, accrochés aux barreaux de fer qui garnissent les fenêtres basses de la plupart des maisons, ou placés sur des estrades élevées à la hâte, offraient ainsi aux passants, pour quelques réales, ce qu'ils appelaient une bonne place, *un buen sitio*.

Cette femme, vêtue de noir, jeune et belle, était le personnage principal de la tragédie qui se préparait sous mes yeux, c'était dona Maria-Luisa de R....., c'était une belle et noble jeune fille de Malaga. Cinq lustres formaient plus que son âge. Conduite au tribunal criminel de Madrid, vingt-quatre heures avaient suffi à l'expéditive justice de Fernando VII° pour instruire son procès, la juger et la condamner, car par ces temps de réactions et de vengeances juger et condamner étaient tout un pour les juges créatures du pouvoir absolu.

Un bruit confus de voix s'élevait de toutes parts; on eût dit du long bruissement des vagues précurseurs de la tempête, des loin tains retentissements de la foudre !!!...

Qu'elle est belle !!!...

Qu'elle est pâle !!!...

Que beaux ils sont ses longs cheveux d'ébène !!!...

Que suave et gracieuse est sa taille !!!...

Que sa bouche est jolie ! et combien doux devait être son sourire quand une pensée d'amour animait tous ses traits !!!...

Ainsi s'exprimait, auprès de moi, un jeune officier des *caçadores de la guardia real*.

Pourquoi faut-il, disait une duègne édentée, avec de si beaux yeux, au lieu du tendre regard d'un amant, ne rencontrer que l'œil hagard et l'ignoble figure du bourreau !!!...

Qu'un si beau cou d'albâtre, au lieu des tendres étreintes de l'amour, ne reçoive pour collier que le fer glacial de la garotte !!!...

Cependant le fatal cortége avançait à pas lents : j'en étais à peine à quelques pas..... Je ne pus me défendre de porter sur cette malheureuse jeune fille un regard avide... Belle encore malgré ses larmes et la mortelle pâleur répandue sur son visage, elle était là, celle qui naguère encore faisait l'orgueil de sa famille, l'orgueil des bals et des sociétés espagnoles. C'était bien cette douce Marie-Louise, que naguère j'avais vue si vive, si séduisante, lorsqu'aux soirées du duc de M... elle s'élançait, brillante de fraîcheur et de grâces, se balançant mollement en une valse amoureuse, ou contournant gracieusement son joli corps en un séduisant *bolero* dans une attrayante *cachucha*.

C'était bien celle que si souvent j'avais rencontrée aussi dans l'asile du malheur, y venant porter en cachette des secours et des consolations, et qui, ange de modestie non moins que de vertu et de beauté, m'avait dit si souvent, à l'occasion de ces rencontres : *Surtout, n'allez pas me trahir*. Près d'elle aujourd'hui se tenait le bourreau... Le démon auprès d'un ange !... l'être le plus hideux auprès de la beauté ! une infecte voirie sous les fenêtres d'un riche palais !...

La mort sur un échafaud à côté des doux rêves de bonheur et d'amour !

De l'autre côté, presque fier de son rôle, se tenait un personnage non moins ignoble, un moine, le dénonciateur de la vertueuse Andalouse. C'était à lui, c'était à cet infâme qu'était confié le soin de l'âme de sa malheureuse victime.

Éprise du brave capitaine don Fernando Alvarez de Soto-Mayor, quelques mois encore, elle eut été son heureuse compagne, lorsque, pour leur malheur à tous deux, une loge maçonnique fut fondée à Grenade (en 1827).

Le généreux et libéral caractère d'Alvarez devait l'attacher bientôt à une institution si belle et si noble ; Alvarez devint maçon. Et plus tard, quand le pouvoir jaloux de Ferdinand se livra aux réactions qui couvrirent de sang humain la malheureuse Espagne, il lui fallut fuir sa patrie. Recherché par la

police espagnole, pour sa coopération à la fondation de cette loge, Alvarez avait un instant trouvé dans Marie-Louise une amie généreuse, qui, méprisant le danger qui la menaçait elle-même, n'avait pas craint de le cacher dans la maison de sa mère. Elle espérait qu'il pourrait fuir bientôt et gagner les rives hospitalières de la France. Mais, hélas! son pieux dévoûment avait été sans résultat heureux. Alvarez avait payé de sa tête le généreux dessein qui l'avait porté à se faire initier. Habituée à juger des autres par son propre cœur, l'imprudente et trop confiante Marie s'était accusée au saint tribunal de la pénitence de sa pieuse révolte contre le bon plaisir du maître et son absolue volonté. Un moine, son confesseur habituel, avait cru l'occasion favorable pour mettre à exécution les coupables espérances qu'il avait osé concevoir dans le silence du cloître. Usant de toute l'influence du prêtre sur une âme ardente et religieuse, de toute l'influence d'un juge qui tient en mains les seules preuves d'un procès capital, de toute celle que donne sur une faible femme la puissance d'un homme excité par des passions extrêmes, il avait tout employé, séductions, menaces, force..; tout était venu se briser devant la candeur de cette âme de jeune fille. Trop vil pour comprendre cette noble résistance, ce misérable s'était vengé de n'avoir pu la séduire en souillant son sacré ministère par une odieuse délation! Elle n'avait été que trop bien reçue !... L'infortunée était condamnée à mort : les biens immenses que lui avait laissés son père étaient confisqués !... Peut-être lui eût-on laissé la vie si elle ne les eût pas possédés !...

Marie était noble, et comme telle le supplice de *la garotte noble* devait terminer sa belle vie !...

Des larmes étaient dans tous les yeux ; il semblait qu'en elle chacun allait perdre une fille, une sœur, une amie, une maîtresse adorée, tant était grande la tristesse de tous, tant les malheurs de la jeune et belle fille vibraient fortement au fond de tous les cœurs.

Cependant le cortége venait de s'arrêter au pied d'un échafaud tendu de noir.

Sur une haute estrade s'élevait un poteau qu'embrassait un large collier de fer, c'était la garotte ; au-dessous était une étroite sellette.

A droite, un autel avait été dressé pour y réconcilier avec Dieu, au moment fatal, celle dont la vie tout entière avait été un exemple constant de philantropie, de douceur et de religion ; celle enfin qui allait emporter tout-à-l'heure avec elle les bénédictions des nombreux infortunés dont elle était la sœur et la mère.

Elle monta lentement les degrés. Un mouvement convulsif s'empara de tout son être, lorsque l'infâme qui avait trompé sa confiance osa lui présenter la main pour y parvenir...

Le bourreau l'attacha au fatal poteau ; l'officier de salle lut sa sentence; la condamnation avait eu pour motif le crime de *haute trahison* et de *lèze-majesté* !... Étrange effet d'une conscience pure et sans reproche. A cet instant la figure de Marie-Louise parut reprendre la modeste assurance qui lui était habituelle ; loin de l'accabler, les lugubres préparatifs de sa mort semblèrent ranimer son courage ; ses beaux yeux s'élevèrent quelques instants vers ce ciel qui ne pouvait méconnaître celle qui lui adressait alors sa courte et fervente prière, puis ils retombèrent ensuite sur cette foule qui l'entourait.... Oh ! que devins-je alors qu'il me sembla les voir se fixer un moment sur moi et que sur cette bouche gracieuse j'entrevis un sourire, comme un adieu, ou plutôt peut-être comme un pardon pour ma présence en ce lieu dans un instant si solennel !!!

Bientôt le collier de fer vint fixer son cou au poteau : le moine récita le *Credo* en langue espagnole, et lorsqu'il fut arrivé à ces mots : *hijo unico* (fils unique), un voile noir déroba quelques instants la belle figure de Marie-Louise ; je détournai les yeux avec effroi, je sentis mes genoux fléchir sous le poids qui m'accablait ; une sueur froide m'inondait le visage....... Quand j'eus repris mes sens, un ange venait de quitter la terre !!! La belle âme de Marie-Louise était re-

montée vers son créateur, vers le Dieu tout puissant qui régit l'univers !!!

Je quittai aussitôt que je le pus cette place, où je regrettai plus d'une fois depuis de m'être si malheureusement arrêté, et j'entrai enfin à la caserne de cavalerie, où je perdis tout-à-fait connaissance. Ce n'est que par ouï-dire que j'appris ce qui s'était passé peu d'instants après.

Une sourde rumeur s'était élevée au milieu de ce peuple, aussitôt le supplice. Une réaction populaire parut un instant imminente. Les mots de *libertad*, de *constitucion*, circulèrent un moment dans la foule. Quelques cris de : *Mueran los negros!* avaient été promptement étouffés par les chants de *la Tragala*, de *viva Riégo!* et les cris de *viva la Constitucion!* Tous voulaient s'élancer sur l'échafaud, en arracher le corps et se partager la chevelure et les lambeaux des vêtements de la victime, devenue un emblême sacré de liberté pour tous ; la tranquillité avait été difficile à rétablir ; enfin, le tyran des Espagnes avait eu le dessus !...

Le soir, à la nuit tombante, je quittai la caserne pour rentrer chez moi ; les cloches sonnaient à l'église de San-Millan. La Société de Charité en sortit en procession, chacun des frères portait un cierge ; ils s'avancèrent vers l'échafaud. Ce corps qui avait été Marie-Louise en fut détaché, puis le funèbre cortège et son précieux fardeau rentrèrent dans l'église, et nous les suivîmes, et l'office des morts commença, et de ferventes prières montèrent pour elle de cette vallée de misère vers le trône impérissable de celui qui a dit: *La mémoire du juste ne périra jamais!!!...*

L.-Th. J.



NOUVELLE SCIENTIFIQUE.

OSSEMENTS FOSSILES

DÉCOUVERTS A RANCOGNE

PAR M. J. DELANOUE,

Membre correspondant de la Société d'Agriculture, Arts et Commerce de la Charente.

Il est maintenant constaté que la plupart des cavernes ont été habitées, et que leur sol a été dès l'origine jonché des débris des générations qui s'y sont succédé. Il était donc curieux d'examiner ces restes des anciennes populations du monde pour arriver à connaître son histoire. Ces recherches ayant amené partout les mêmes résultats, nous en dirons un mot ici pour constater l'état de la science.

Le sol inférieur et vierge des cavernes est une alluvion arénacée ou argileuse, qui renferme des ossements d'animaux ordinairement à tanière (des genres ours, hyène, etc.), mais tous différents des espèces actuelles, et d'une taille généralement supérieure. On y trouve quelquefois, comme à Kirkdal, en Angleterre, des éléphants, tigres, lions, rhinocéros, hippopotames, etc. Ces espèces offrent les mêmes différences avec nos espèces vivantes, et leur étrange accumulation dans ces lieux paraît être due aux hyènes, qui traînaient dans leur repaire les cadavres ou les lambeaux des animaux morts dans la contrée.

Un cataclysme violent et immense, comme le serait le passage de la mer sur le continent, paraît avoir enveloppé dans la même ruine les végétaux et les animaux qui peuplaient l'ancien monde ; les grottes et les fentes de rochers préservèrent alors d'une entière destruction une partie des débris que la mer roulait pêle-mêle et broyait dans ses flots.

L'homme existait-il alors...? On l'ignore; mais ce qu'il y a de certain, c'est que nulle

part on n'a retrouvé vestige de lui ou de son industrie dans cette alluvion diluvienne. Qui nous dira jamais si le monde actuel est le fruit d'une nouvelle et dernière création, ou bien si les révolutions météorologiques ont seulement modifié les anciens êtres, de manière à rendre les fils dissemblables des pères... ?

Quoi qu'il en soit, c'est à dater seulement de ce dernier cataclysme que la vieille Europe a vu refluer vers les tropiques ces monstrueux mammifères qui rugissaient et s'égorgeaient dans ses forêts de palmiers et de bambous gigantesques. La découverte que M. J. Delanoue vient de faire d'ossements d'herbivores et de carnassiers dans la grotte de Rancogne (Charente), est une page de plus de cette grande histoire. Il n'est pas étonnant que des recherches précédentes aient été infructueuses, car le sol de la caverne a été bouleversé par les hommes qui l'habitaient de temps immémorial, et la Tardoire, qui s'y engouffre dans ses débordements, a complété la confusion. Sur quelques points le diluvium est vierge ; sur d'autres il est mélangé de poteries gauloises, romaines et modernes. Il appartiendrait à une réunion de géologues et d'antiquaires d'entreprendre des recherches suivies dans ces immenses couloirs, véritables charniers *antè* et *post*-diluviens.

Parmi les ossements découverts par M. Delanoue, il en est plusieurs qui lui semblent appartenir aux genres sanglier et hyène. Cette dernière détermination surtout lui paraît incontestable.

—

— On écrit d'Aubusson : « Le 11 janvier dernier, un cultivateur travaillait à une vigne sur le penchant d'une petite éminence, appelée la Croix de Saint-Jean, située entre Souillat (Lot) et les rives de la Dordogne. En creusant, il souleva un quartier de roche, et aussitôt il se sentit suffoqué par une exhalaison qui sortait des entrailles de la terre. La pierre qu'il venait d'arracher lui parut être la clé de la voûte d'une caverne. Effrayé, il court en toute hâte prévenir les autorités du lieu, et l'on procède à la visite du souterrain. Les premiers qui y pénétrèrent eurent peine à résister à une forte odeur de soufre et à des miasmes putrides ; mais l'air, entrant peu à peu du dehors, on en put à loisir examiner l'intérieur. La grotte était l'ouvrage de la nature ; ses parois étaient formées d'une terre rougeâtre et de rochers ; au fond gisaient des tas informes de substances qui brillaient vivement à la lumière des flambeaux. En examinant plus attentivement ces matières agglomérées au hasard, on reconnut des pétrifications d'ossements énormes : quelques-uns de ces fossiles, enfouis dans une sorte de ciment calcaire, s'étaient conservés intacts, d'autres étaient en partie cristallisés. Nous ignorons de quelle importance ces débris d'une époque bien ancienne seront aux yeux de la science ; nous ne pouvons même affirmer si ces fossiles appartiennent à des animaux de races perdues, les quelques connaissances géologiques que nous possédons peuvent seules nous le faire présumer. Les coteaux de craie et de calcaire jurassique du Quercy sont recouverts de couches minces d'argile et de sable, minerai ferrugineux, qui ont concouru à la formation des terrains tertiaires. Enfouis dans ce terrain, les fossiles de Souillac ont dû appartenir à des individus de familles non existantes, à des mammifères de l'époque des terrains tertiaires dont peu de races sont parvenues jusqu'à nous. La science jugera. »

FAITS DIVERS.

—

Une proposition d'une immense importance pour la maçonnerie a été faite dans une des dernières séances de la chambre de correspondance et des finances par le frère Pillot, officier du Grand-Orient, député des loges *l'Union parfaite*, orient de Chollet, et *la Concorde*, orient de Bastia. Cette proposition a pour objet d'organiser près du Grand-Orient une bibliothèque maçonnique,

destinée à contenir les ouvrages importants qui ont paru et qui paraîtront sur la maçonnerie et sur les arts et les sciences qui s'y rattachent, et à affecter une somme annuelle à l'acquisition de ces ouvrages. Quel que soit le résultat ultérieur de cette proposition, qui a été prise en considération, et pour l'examen de laquelle une commission est nommée, elle n'en fera pas moins honneur à son auteur.

— Nous sommes invités par plusieurs loges de Paris et des départements, et spécialement par la loge de *la Parfaite-Union*, orient d'Aubagne, à rappeler aux maçons et aux ateliers qui adressent des lettres ou circulaires imprimées ou lithographiées, qu'ils veuillent bien les affranchir. Par ce moyen, ils n'auront à payer que quelques centimes, comme pour imprimés, tandis que ceux qui les reçoivent paient un prix plus considérable, comme port de lettres. Nous avons déjà donné cet avis dans notre second numéro, page 63 ; nous nous faisons un devoir de le donner encore, pour obéir aux désirs des loges et pour remédier d'ailleurs à un abus qui a pour résultat de faire refuser un grand nombre de lettres importantes.

— La loge de *la Clémente-Amitié* a, dans sa tenue du 2 avril, sur la proposition du frère Desanlis, son vénérable, voté à l'unanimité une somme de cinquante francs en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique. De plus, une souscription individuelle a été spontanément ouverte dans la loge ; tous les frères présents y ont déjà pris part et ont fait preuve d'une bienfaisance intelligente. Nous donnerons ultérieurement le chiffre de cette souscription. Cet exemple sera suivi, nous en sommes certains, par toutes les loges.

— Le chapitre d'Arras, vallée de Paris, a célébré, le lundi 1er mars, sa fête pascale. Ce chapitre, l'un des plus anciens, et qui se distingue par le nombre de ses frères et par l'éclat de ses travaux, ne manque pas de célébrer, tous les ans, cette fête solennelle. Le nouveau président, le frère Hodiesne, a signalé son entrée en fonctions par la demande qu'il a faite au chapitre de souscrire en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique. Cette proposition, généralement appuyée, a été renvoyée au conseil d'administration.

— La loge de *la Persévérante-Amitié*, orient de Paris, a distribué, dans une de ses dernières séances, une médaille en or à chacun des trois frères, Billette, 1er surveillant, Gauthier, archiviste, et Roszée. On comprendra combien de prix ces médailles doivent avoir pour ces frères, lorsqu'on saura qu'outre les autres conditions exigées pour les obtenir, il faut avoir assisté pendant cinq ans sans interruption à toutes les tenues.

— Parmi les loges qui se disposent à reprendre leurs travaux nous remarquons avec plaisir la loge de *la Parfaite-Réunion*, orient de Buxy (Saône-et-Loire), qui avait cessé de se réunir depuis 1815.

— La loge des *Trinosophes*, orient de Paris, présidée par le frère Bernaux, a suspendu ses travaux de réception pour délibérer sur une question des plus importantes, celle de savoir : *Quel est le moyen à employer pour prévenir les abus que tout le monde reconnaît s'être introduits dans la distribution des secours maçonniques*. La solution de cette question intéresse tous les ateliers et tous les maçons, et la loge des *Trinosophes* aura rendu un nouveau service à l'Ordre si cette solution remédie aux abus existants et produit les résultats qu'on en doit espérer. Le frère Ventz, orateur de la Loge, a, dans la tenue de vendredi 5 avril, fait un rapport sur cette question. Nous rendrons compte de cette séance et des délibérations qui seront prises.

— Nous avons parlé, dans notre premier numéro, d'un ouvrage publié sous le titre de : *Jean Le Rond à ses amis les ouvriers, à leurs patrons, et aux gouvernants*, ouvrage couronné par la société *Isis-Montyon*. Nous disions que c'était une œuvre éminemment philanthropique, qui devait se trouver dans les mains de tous les ouvriers, mais que quand on faisait un pareil livre, on avait tort de garder l'anonyme. Aujour-

d'hui que l'auteur nous est connu, nous nous empressons de faire connaître son nom, c'est le frère Chemin-Dupontès, officier du Grand-Orient de France, député du chapitre *la Constance* et de la loge *la Parfaite-Harmonie*, orient de Toulouse. Il nous saura peut-être mauvais gré de notre indiscrétion, mais c'est un maçon, et à ce titre ses bonnes actions nous appartiennent, et nous devons, pour le bien de tous, les proclamer. De plus, le frère Chemin-Dupontès a fait hommage de son ouvrage au Grand-Orient de France, qui, dans sa chambre de correspondance et des finances, a nommé une commission pour l'examiner et lui faire son rapport. Ce rapport, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, a été fait le lundi 18 mars dernier par le frère Delachanterie, qui a analysé avec le plus grand soin les diverses parties de cet ouvrage, en a fait ressortir l'utilité et l'importance, et a conclu à ce que le Grand-Orient prît cinquante exemplaires, qu'il distribuerait gratuitement à des ouvriers. et qu'une lettre fût écrite à l'auteur, le frère Chemin-Dupontès, en témoignage tout à la fois de félicitations, de remercîment et de reconnaissance. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité. Nous nous joignons de grand cœur à ces justes tributs d'éloges, et nous faisons des vœux pour que cet excellent ouvrage se trouve entre les mains de tous les ouvriers.

— Dans notre deuxième numéro nous avons rappelé l'acte de dévoûment d'un ouvrier menuisier qui, à dix ou onze heures du soir, descendit dans l'une des écluses du canal Saint-Martin, et parvint à sauver la vie à un jeune commis marchand qui se noyait; *cet ouvrier*, disions-nous, *est digne d'être reçu maçon*, *s'il ne l'est déjà*.

Renseignements pris, nous avons acquis la certitude que celui dont nous parlions est depuis long-temps notre frère; il est membre de la loge du *Temple des Vertus et des Arts*, à l'orient de Paris. Ce n'est pas le premier exemple de courage qu'il a donné! Plus d'une personne lui doit la vie. Honneur soit à notre frère !!!...

— Le 19 mars dernier, vers dix heures du matin, tandis qu'un morne silence régnait dans la commune de Rarecourt, département de la Meuse, que désole une épidémie, des cris d'alarme se firent entendre tout-à-coup. Chacun de courir vers l'endroit d'où ils partaient. Un ouvrier, réduit au désespoir par des chagrins domestiques, venait de se jeter à l'eau; mais personne ne se sentait la force de lutter contre les flots impétueux qui bondissaient presque hors de leur lit. Cet homme allait périr, quand Michel Robinet arrive, et, sans consulter les dangers qu'il va courir, se précipite au milieu des flots, en recommandant aux personnes qui regardent, de lui jeter une perche; en un instant il a ramené au bord le malheureux qui s'était jeté à l'eau et que des soins empressés rappelèrent bientôt à la vie.

Nous nous estimons heureux de rendre ici à Michel Robinet l'hommage de reconnaissance que lui doit notre belle institution; a bien mérité d'elle quiconque, initié ou profane, a rendu un éclatant service à l'humanité !!!...

BIBLIOGRAPHIE.

Ceux de nos abonnés qui désirent bien connaître ce qui s'est passé depuis quelques années dans l'Ordre du Temple, et les deux scissions dont nous avons parlé dans la première livraison de ce journal, ne peuvent mieux faire que de lire les deux brochures que publiait en 1837 le rédacteur en chef du *Globe*, alors grand-chancelier de cet Ordre.

La première est l'*Histoire curieuse de la démission d'un grand-chancelier de l'Ordre du Temple, en* 1836.

La seconde est une *Lettre aux soi-disant membres du conseil général d'administration de l'Ordre du Temple, faisant suite à l'Histoire curieuse de la démission d'un grand-chancelier de cet Ordre*, *en* 1836.

Qu'ils lisent aussi deux autres brochures.

La première, publiée en 1833, sous ce titre : *Histoire de la condamnation d'un Templier.*

La seconde, publiée en 1836, sous celui de *Réflexions d'un ancien Templier.*

Les abonnés du *Globe* peuvent prendre gratuitement lecture de ces brochures (qui ne se vendent pas) au siége de l'administration du journal et chez le rédacteur en chef.

Le rédacteur en chef, JUGE.
Le gérant, ISABELLE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

NOTA. Le sujet lithographique du cinquième numéro est : *Moïse sauvé des eaux.*

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE LA MARTINIQUE.

Le Grand-Orient de France, à tous les ateliers de sa correspondance.

Très-chers frères,

Le tremblement de terre qui a dévasté la colonie de la Martinique a trop profondément affligé la métropole, pour que le Grand-Orient ne partageât pas cette douleur générale, et pour qu'il ne concourût pas à réparer autant qu'il est en lui un sinistre aussi déplorable. Ses antécédents philanthropiques lui imposaient le devoir de répondre sans délai à l'appel qui vient d'être fait à la générosité de la France ; mais ses sympathies pour tous les malheurs avaient déjà devancé cet élan généreux. Si, dans la plupart des calamités publiques qui ont pesé tantôt sur une ville, tantôt sur une population entière, tantôt enfin sur la classe indigente, le Grand-Orient s'est borné à déposer son offrande pour adoucir le sort des infortunés, il ne s'est point dissimulé que la catastrophe de la Martinique, où tant de victimes ont succombé, et dont le nombre se trouve augmenté par les mutilés et les blessés, réclamait des secours proportionnés à l'affreuse misère où cette colonie est réduite. Ce motif impérieux a déterminé le Grand-Orient à ouvrir une souscription en faveur des familles nécessiteuses,

des veuves et des orphelins, et il s'empresse d'en instruire les ateliers de sa correspondance, dans l'espoir que chacun d'eux y coopérera par un don volontaire. Pour que cette souscription conserve le caractère maçonnique, le Grand-Orient invite tous les ateliers à lui faire parvenir leurs souscriptions respectives, et à y joindre celles que des maçons voudraient faire en leur nom particulier. Le Grand-Orient ne doute pas que son appel pressant et fraternel ne soit favorablement accueilli, car le cri de détresse de nos frères de la Martinique suffira pour stimuler la bienfaisance des ateliers et des membres de la grande famille. Nous croyons devoir vous prévenir, très-chers frères, qu'un registre spécial est ouvert au secrétariat pour y inscrire les sommes qui seront versées. Le total des souscriptions et la liste des ateliers et des maçons qui auront coopéré à cette bonne œuvre seront ensuite remis au trésorier du comité central établi à cet effet par M. l'amiral Duperré.

Ce don général sera fait au nom du Grand-Orient et de la maçonnerie de France; il sera en outre inséré dans le compte-rendu de la fête solsticiale d'été.

Nous vous réitérons l'assurance des sentiments fraternels avec lesquels nous avons la faveur d'être,

Vos dévoués frères,

BOUILLY,

Représ. part. du Grand-Maître.

Approuvé,

ALEX. DELABORDE, 33e,

Grand-Maître-Adjoint.

Vu, pour exécution et expédition conforme, en chambre de correspondance, le 15 avril 1839, ère vulgaire.

Les Officiers dignitaires,

P. TARDIEU, *président*.

TASKIN, 1er *surveillant*.

BAUCHE, 2e *surveillant*.

BESSIN, *orateur*.

Par mandement du Grand-Orient,

VASSAL, *secrétaire*.

Timbré et scellé par nous Garde des timbres et sceaux du Grand-Orient,

AGIRONY.

PROCÈS-VERBAL

DE L'INAUGURATION

DE LA LOGE DES *VRAIS ZÉLÉS*,

ORIENT DE CHALONS-SUR-SAONE.

—

A la gloire du Grand-Architecte de l'Univers, au nom et sous les auspices du Grand-Orient de France.

Le 29e jour du deuxième mois de la vraie lumière 5838, la loge des *Vrais Zélés*, régulièrement convoquée et fraternellement assemblée sous le point géométrique connu des seuls vrais maçons, dans la salle des visiteurs, éclairée de vingt-sept étoiles, les travaux ont été ouverts à l'orient par le vénérable frère Bô, titulaire; par les frères Naville et Dromard à l'occident; la tribune d'orateur occupée par les frères Theuriet, Visier et Malo; le bureau du secrétaire par les frères Moissenet fils et Féraudy; onze maîtres de cérémonies occupent les tabourets (1).

La colonne d'harmonie au grand complet assiste aux travaux. Composée des meilleurs artistes châlonnais, sous la direction du frère Vasselin, elle a contribué puissamment à la splendeur de la cérémonie; son exécution remarquable, son incessante complaisance laissent douter lequel on doit louer le plus en elle, de son talent ou de son zèle.

Tous les autres officiers sont à leurs postes respectifs. Le vénérable informe la loge que de nombreuses députations de divers orients et des maçons ayant appartenu aux loges existant autrefois dans cette ville réclamaient la faveur d'être admis à nos travaux, et qu'ils en attendaient l'instant dans la salle des Pas-Perdus. En conséquence, et après avoir con-

(1) Au même instant, la respectable loge des *Amis de la Nature et de l'Humanité*, notre bien-aimée sœur, ouvrait ses travaux dans notre temple; le frère Lataud fils occupait le fauteuil de la présidence; le frère Jules Poutet était à la tribune de l'orateur; un grand nombre de frères de cette chère loge garnissait les colonnes du temple; une demi-obscurité régnait; l'encens brûlait sur les autels; le recueillement était dans tous les cœurs.

sulté l'atelier, il prie le premier expert de vouloir bien inviter ces frères à se faire annoncer.

La première députation, introduite avec tous les honneurs maçonniques, est celle des maçons isolés de cet orient, présidés par le frère Boissenot; arrivés au milieu de la voûte d'acier formée sur leurs têtes, ces dignes frères sont complimentés par le vénérable, à peu près en ces termes :

« Soyez les bien venus, mes frères, et partagez notre allégresse; la maçonnerie, si long-temps oubliée dans cet orient, se relève radieuse et plus belle que jamais, car elle ne fut jamais mieux comprise... Venez, vous qui l'avez si bien servie, vous qui l'aimez, venez prendre place au milieu de frères qui l'aiment aussi et qui sont heureux de pouvoir vous serrer dans leurs bras et vous saluer enfin d'un triple vivat. » A cette invitation la loge applaudit par de vives batteries.

Le frère Boissenot a répondu : « Qu'ils étaient touchés de l'accueil qui leur était fait; que, privés depuis long-temps du bonheur de se trouver en famille, les nombreux frères qui l'accompagnaient s'étaient empressés de répondre à l'invitation de la loge des *Vrais Zélés*; qu'ils avaient voulu, par leur présence, protester contre l'indifférence pour les sublimes principes maçonniques dont on accuse la société, qui, suivant lui, peuvent seuls assurer le bonheur des hommes et des peuples... » Il finit en invitant les frères qui l'accompagnent à répondre à notre acclamation. Au signal du vénérable, la loge couvre ce discours par les plus chaleureux applaudissements, les frères admis prennent place à l'orient ou sur les colonnes.

La seconde députation introduite est celle de la *Parfaite Union*, orient de Villefranche. Cette députation, que préside le Nestor de cette loge, et peut-être de la maçonnerie française, le très-illustre frère Bresson, est accueillie avec un vif enthousiasme. Par des paroles affectueuses, notre vénérable le félicite d'appartenir à la maçonnerie depuis plus de soixante ans. « Respect à vos cheveux blancs, lui dit-il; honneur à un zèle que ne refroidit point l'âge, que n'effraient pas les distances! Vous êtes une tradition vivante de l'ancienne maçonnerie qui prépara la régénération de la France; vous êtes l'un de ces anneaux précieux qui lient le présent au passé. »

Le frère Bresson répond avec une effusion de cœur et un attendrissement profond que partage l'assemblée.

Puis sont successivement introduites avec le même cérémonial, aux sons d'une musique ravissante, et dans l'ordre ci-après, les députations des régulières loges :

La *Vraie Réunion désirée*, orient de Gray;

Les *Sept Philantropes*, orient de Dijon;

Les *Arts Réunis*, orient de Mâcon;

Le *Val d'amour*, orient de Dôle.

Toutes ces députations ont été complimentées par notre vénérable, et la loge, par de vives acclamations, a témoigné tout le plaisir qu'elle éprouvait à les voir prendre place sur ses colonnes.

Les députations des loges du *Parfait Silence*, de *la Candeur*, *Union et Confiance*, *Asile du Sage*, orient de Lyon, réunies sous la présidence du très-cher frère Chanay, vénérable de la loge de la *Candeur*, ont été introduites sous la voûte d'acier.

Le vénérable, inspiré de la présence d'un maçon si distingué par les services rendus à l'ordre et par ceux que sa jeunesse et son beau talent lui promettent encore, a su trouver d'heureuses paroles pour les complimenter : celles que nous reproduisons ici n'en sont que la pâle réminiscence.

Discours du vénérable Bô au frère Chanay et à la députation lyonnaise.

« Très-chers frères,

« Votre présence à nos travaux d'inauguration est une preuve éclatante d'intérêt et de sympathie qui nous est bien précieuse. Elle nous flatte d'autant plus, que votre concours est un de ceux que nous souhaitions avec le plus d'ardeur. Il appartenait à cette belle maçonnerie lyonnaise, que recomman-

tient tant de services rendus et de si brillants souvenirs, d'accourir sans hésiter à notre voix et d'inscrire son nom dans les fastes d'une solennité qui intéresse notre sainte institution, parce qu'elle la vulgarise et la fait aimer.

« La loge des *Vrais Zélés* se réveille : c'est aux efforts de quelques hommes pénétrés de la sublimité de nos principes, et qui se sont raidis contre les obstacles, que notre cité sera redevable de l'érection d'un nouveau temple à la philantropie, à la vertu et au progrès.

« Pour qu'il ne manque rien à notre joie, continue le vénérable, nous avons le bonheur de voir en tête de cette majestueuse députation l'illustre frère Chanay, le front ceint encore de la couronne que vient de lui décerner la loge de *Bienfaisance et Amitié*, pour son beau mémoire : *De l'influence de la maçonnerie.* Cette brochure est dans les mains de tous nos frères. Ils ont apprécié, dans cette œuvre remarquable par le style et la pensée, des vues droites et sages, un jugement exquis et les nobles inspirations d'un cœur généreux. Ils sont convaincus que l'auteur a bien mérité de la maçonnerie, et que de glorieux succès lui sont réservés encore s'il continue de se vouer à son culte. Oui, frère Chanay, nulle part mieux que parmi nous on n'appréciera les brillantes qualités qui vous distinguent, et, nous vous le disons, comme justice pour le passé, comme encouragement pour l'avenir, vous êtes digne de vous poser le continuateur de l'œuvre de progrès et de réforme qu'a entreprise et que poursuit avec tant de talent et de zèle notre vénéré frère Desétangs.

« Je m'arrête, très-cher frère, car, vous le voyez, j'ai peine à contenir, parmi les membres de cette assemblée, les élans de la reconnaissance et de l'amitié ; permettez qu'ils débordent enfin et s'expriment par nos vives et sincères acclamations. »

Ces derniers mots du vénérable se perdent dans les enthousiastes vivats de tous les frères châlonnais et étrangers. Des batteries triples et animées témoignent à la députation lyonnaise que le frère Bô n'a point exagéré l'expression de leurs sentiments, et à ce dernier que sa parole éloquente a trouvé de l'écho dans tous les cœurs.

Visiblement ému d'un hommage aussi flatteur, le frère Chanay, faisant usage du beau talent d'improvisation qu'on lui connaît, parvient à redoubler l'enthousiasme par une chaleureuse réplique dont nous ne pouvons rendre qu'imparfaitement l'énergie et l'heureux à propos.

« Très-chers frères châlonnais, dit-il, se présenter à votre fête, c'est vous prouver que vous n'avez pas trop présumé de notre amitié en comptant sur notre zèle ; c'est aussi être conséquent avec les opinions soutenues jusqu'alors par mes nombreux amis et moi... La maçonnerie lyonnaise avait besoin de s'assurer qu'elle marchait du même pas que les loges de cette belle partie de la France, et que l'on comprenait comme elle le but auquel nous tendons tous... Amélioration morale, progrès humanitaire. Il ne faut pas, a-t-il dit, renfermer dans les archives de nos loges tout ce qui se fait de bien dans nos travaux; nous devons répandre et propager les idées généreuses émises à notre tribune ; il faut les publier et les vulgariser, afin qu'elles se répandent au dehors, pénètrent les masses et portent d'heureux fruits. Quant à ce qui m'est personnel, je n'accepterai de vos éloges que la moitié, celle qui rend justice à mon zèle, car un homme ne peut résumer en lui une époque, il n'en peut être que le représentant... Son talent et sa gloire, c'est de formuler la pensée de tous, et c'est beaucoup pour moi d'avoir été l'interprète de vos sentiments... Je vois avec grand plaisir le nom de l'illustre frère Desétangs figurer au milieu de vos trophées maçonniques. Vous ne pouvez suivre un meilleur guide ; notre institution lui doit de sages et utiles améliorations... Honneur à lui, quoiqu'absent... L'avenir que m'a fait entrevoir votre vénérable est trop beau pour que je ne déclare pas ici me dévouer à le mériter... Oui, mes frères, tous

mes efforts tendront à placer la maçonnerie au rang qu'elle doit occuper... Ainsi que vous, je crois que ses principes bien compris et appliqués à l'état social doivent changer la face du monde et faire le bonheur de l'humanité... Vous avez rendu service au genre humain et à la maçonnerie en réédifiant une loge dans cette jolie cité bourguignonne. Célèbre à plus d'un titre dans le passé, elle ambitionne encore une belle place dans l'avenir. Pour lui faire atteindre ce but, vous avez réédifié l'un de ses temples maçonniques, vous l'avez doté d'un foyer de lumière et de bienfaisance que vos vertus feront long-temps briller d'un vif éclat. Permettez à vos frères de Lyon de vous féliciter avec moi du succès déjà obtenu, et de vous saluer d'un triple vivat. »

La vivacité des batteries de la députation lyonnaise prouve qu'elle se joint bien cordialement aux vœux et aux sentiments du frère Chanay. La loge couvre spontanément ce discours par une vive acclamation, et les frères lyonnais, invités à prendre place, viennent éclairer l'orient ou garnir les colonnes.

Tous les frères placés, et l'ordre du jour consulté, le vénérable, dans une improvisation non moins remarquable que les précédentes, et que nos souvenirs ne nous permettent pas de reproduire fidèlement, annonce aux frères que c'est pour procéder à l'inauguration du nouveau temple des *Vrais Zélés* qu'ils ont été convoqués.

« Votre visite, leur dit-il, a pénétré nos cœurs de reconnaissance et de joie, car elle est une nouvelle approbation donnée aux principes que nous nous efforçons avec vous de faire triompher. Mes frères, chaque époque a ses besoins, et aux besoins d'une époque ne manquent jamais les hommes pour les proclamer. La France sortait d'une longue crise, qui avait jeté entre tous ses enfants les germes d'une funeste division... Chacun sentait que cet état de choses était préjudiciable à la prospérité comme aux véritables intérêts de notre belle patrie ; aussi quelques hommes de dévoûment unirent-ils leurs efforts pour le faire cesser... Un besoin de rapprochement était dans tous les cœurs ; chacun était désireux d'oublier le passé, de marcher à un meilleur avenir. C'est au milieu de cette heureuse réaction que nous eûmes la pensée de réédifier le temple de la fraternité, que les malheurs publics avaient renversé... Rallier les hommes à une pensée d'ordre et de progrès ; comme citoyens leur prêcher l'union et la haine de l'égoïsme ; comme chrétiens leur rappeler les dogmes et les préceptes de la morale évangélique, si belle et si pure, de cette morale du Christ, qui annonça aux peuples l'égalité, la fraternité, les inscrivit sur son drapeau et fit en leur nom la conquête du monde sans autres armes que la persuation et l'exemple, c'était une sainte et noble tâche; nous l'avons tentée, sinon accomplie, et notre conscience nous dit que nous avons rempli notre devoir. Comme maçons il nous appartient, pour nous servir des pensées d'un de nos frères, de conserver ce feu sacré de liberté dont nos temples sont le foyer, et dont ils seraient encore l'asile, s'il pouvait arriver qu'il disparût du reste de la terre. Les malheureux ont béni notre réapparition dans ces murs..., et la civilisation vient d'acquérir en nous d'utiles et puissants auxiliaires... Il ne nous reste plus qu'à poursuivre la tâche si heureusement commencée ; nous ne faillirons pas à ce mandat... De nombreux visiteurs sont venus par leur présence nous encourager... ; profitons de leur expérience, de leurs sages conseils..., ayons surtout foi dans notre œuvre et dans l'avenir... »

Aussitôt après cette allocution, que couvrent d'unanimes applaudissements, le frère premier expert annonce au vénérable qu'un ambassadeur de la respectable loge des *Amis de la Nature et de l'Humanité*, orient de Beaune, demande à être introduit.

Aussitôt le vénérable invite l'orient à se mettre debout et à l'ordre, glaive en main ; les frères premier et second surveillant répètent l'annonce à chacune de leurs colonnes,

qui, à leur commandement, forment la voûte d'acier.

Le très-illustre frère Lataud père se présente sur le seuil de l'enceinte sacrée, accompagné de douze maîtres de cérémonies munis d'étoiles, que précède la bannière de cette loge..... Le cortége s'avance sous la voûte d'acier au bruit solennel du maillet battant, puis aux sons d'une musique brillante. Arrivé entre les deux colonnes, le frère Lataud s'arrête, et tourné vers l'orient, prononce les paroles suivantes :

« Mes frères,

« La loge des *Amis de la Nature et de l'Humanité* était depuis long-temps dans la tristesse... les ouvriers de votre orient étaient dispersés... les outils étaient brisés... tout était ténèbre où brillait autrefois une éclatante lumière. Nous apprîmes que quelques ouvriers intelligents et dévoués cherchaient à relever ces ruines ; nous avons applaudi à leur zèle en leur adressant des paroles encourageantes... Cependant, aujourd'hui nous avons trouvé votre temple désert, les instruments du travail voilés ; en vain nous avons essayé de réparer ces désastres, nous avons reconnu notre impuissance... C'est aux constructeurs de ce beau monument qu'il appartient de lui donner tout l'éclat dont il peut et doit briller... Hâtez-vous donc, mes frères, de venir prendre possession de votre beau local ; nous l'avons momentanément occupé, afin d'en éloigner les indiscrets, et le jour où nous remettrons en vos mains les clés de ce sanctuaire de philanthropie et de sagesse sera un des beaux jours maçonniques de votre sœur la loge des *Amis de la Nature et de l'Humanité*. »

Le vénérable a répondu :

« Bien-aimés frères, nous avions, en effet, appris que notre sœur chérie, la loge des *Amis de la Nature et de l'Humanité*, avait ouvert ses travaux dans le temple que nos mains inhabiles ont élevé à la gloire du Grand-Architecte des Mondes, et notre joie en avait été grande... Qui mieux que vous, en effet, peut faire goûter les douceurs de l'égalité, de cette union intime et fraternelle, de cette condescendance réciproque qui fait aimer l'existence en la multipliant, pour ainsi dire, par la concorde et le doux commerce d'amitié que l'on ne rencontre que dans nos temples.

« Veuillez, très-chers frères, retourner auprès de votre digne vénérable ; assurez-le de notre sincère gratitude et de notre vive amitié ; sur votre invitation, nous allons, accompagnés des frères visiteurs qui nous entourent, prendre possession de notre temple, et nous prêterons, de grand cœur, entre ses mains, l'engagement solennel de remplir dignement la mission que s'est imposée la maçonnerie. Mais avant votre départ, mon frère, permettez-nous de vous saluer d'un triple vivat. »

Cette acclamation est portée par tous les frères avec un empressement qui témoigne de leur assentiment à tout ce que vient d'exprimer le frère Bô.

Aussitôt la députation sortie, le frère expert reçoit du vénérable l'ordre de présider au départ du cortége, qui s'opère sur-le-champ, sans confusion, avec recueillement et dignité, dans l'ordre suivant :

Les loges, avec bannières en tête, sortent par rang d'ancienneté ; la loge des *Vrais Zélés* ferme la marche. Arrivé à la porte du temple, le frère premier expert, qui était en tête du cortége, frappe un coup de maillet ; un frère de l'intérieur lui demande en entr'ouvrant la porte : *Qui frappe ?* Ce sont, lui est-il répondu, les députations des loges de Villefranche, Mâcon, Dijon, Dôle, Gray et Lyon, qui précèdent la loge des *Vrais Zélés*.

A cette annonce, les portes du temple sont ouvertes ; le cortége est accueilli par de nombreux frères maîtres de cérémonies, armés d'étoiles... Au bruit du maillet succède une ravissante harmonie, qui pénètre les cœurs d'une vive émotion et se fait entendre jusqu'au moment où tous les visiteurs introduits

ont pris place sur les colonnes du temple ; elle cesse à l'arrivée des *Vrais Zélés*, et un frère maître des cérémonies dit à haute voix :

« Respectable président, le vénérable et la loge des *Vrais Zélés* sont à la porte du temple et attendent vos ordres. » — « Qu'ils soient introduits, dit le président ; qu'ils viennent embellir et achever cette auguste cérémonie. »

Aussitôt l'harmonie fait entendre une marche triomphale, aux sons de laquelle les maillets redoublent de vigueur ; tous les maîtres de cérémonies, armés d'étoiles, se précipitent au-devant de la loge, qui s'avance au milieu d'une vive joie, dont l'expansion, à peine contenue par la majesté du lieu, se manifeste sur tous les visages.

Le cortége est introduit dans l'ordre suivant : Deux bannières richement brodées ouvrent la marche ; sur l'une d'elles on lit : *Réveil de la loge des Vrais Zélés*, 11e *jour du 5e mois* 5835.

Sur la seconde : *Inauguration de la loge des Vrais Zélés*, 29e *jour du 2e mois* 5838.

Viennent immédiatement les frères sans emplois; deux frères, portant sur des coussins les sceaux et les constitutions de la loge, précèdent les dignitaires ; deux autres frères, armés des étoiles symboliques à sept branches, les escortent. Tous les officiers de la loge viennent ensuite ; puis, les maîtres de cérémonies, armés d'étoiles ; deux frères, portant sur des coussins l'épée du vénérable et les lois de la maçonnerie, précèdent cet officier, qui ferme la marche, escorté des surveillants, du héraut d'armes, et suivi de deux experts; trois maîtres de cérémonies couvrent sa tête de leurs épées nues.

Tous les frères se rangent sur les colonnes ; le vénérable, accompagné des frères surveillants, se place près de l'autel, qui est au milieu du temple, et sur lequel sont déposés tous les flambeaux. En ce moment, et au milieu d'un profond silence, un maître de cérémonies dit à haute voix : « Respectable président, le vénérable et les membres de la loge des *Vrais Zélés* sont dans le temple. »

Le président éteint le flambeau qui est sur le trône, et à ce signal tous les officiers éteignent les étoiles ; le temple est dans une obscurité complète. « J'éteins ce flambeau, dit le président, sa pâle lumière ne suffit plus ; bientôt un feu plus pur la remplacera.... Soyez honorés de tous les hommes, vous qui venez raviver le feu sacré de la maçonnerie! ».

Après ces mots, le président descend du trône ; il tient en ses mains le livre des initiations ; il est accompagné de deux frères, qui portent sur des coussins les clés de la loge et le phosphore duquel doit jaillir un feu nouveau.

Arrivé à l'autel du milieu, il en occupe le centre, en face du vénérable, tournant le dos à l'orient, et dit :

« Vénérable, 1er et 2e surveillant, officiers dignitaires, et vous tous membres de la loge des *Vrais Zélés*, nous vous attendions avec impatience, nous désirions vivement votre arrivée ; recevez nos hommages : vous entrez dans votre domaine, nous n'en étions que momentanément les gardiens. Nous nous trouvons heureux d'introduire dans un temple aussi splendide des maçons dignes d'en être eux-mêmes les plus beaux ornements. Voici les clés de ce temple, clés que dans vos mains nous appellerions volontiers les clés de toutes les sciences ou plutôt de tous les cœurs. Je vous présente le livre des initiations, avec lequel vous attirerez à vous tous ceux qui auront des oreilles pour entendre, un esprit sain et juste pour comprendre. Voici le feu symbolique dont vous vous servirez pour faire renaître la lumière et la communiquer désormais à tout ce qui vous environnera... Prenez, vénérable, et qu'à votre parole tous les yeux voient, toutes les intelligences s'animent et s'éclairent. »

Le vénérable fait briller le feu nouveau ; il en allume le candélabre symbolique. Au même instant la loge est éclairée comme par enchantement, les lustres descendent de la voûte ; vingt-sept étoiles, à trois, cinq et sept branches, jettent une vive lumière ; une suave harmonie fait entendre des sons reli-

gieux. Au milieu de la surprise générale, causée par la richesse et le coup d'œil animé du temple, le président invite la loge à applaudir à la nouvelle lumière qui nous est donnée.

Le vénérable frère Bô, d'une voix émue, prend la parole :

« Grand-Architecte de l'Univers, dit-il, parmi les nombreux bienfaits dont tu nous combles chaque jour, nous te remercions de nous avoir donné un cœur capable d'apprécier le bonheur que l'on trouve à aimer et à être aimé, comme aussi à propager, dans l'intérêt des hommes, la lumière et la vérité. C'est ici ton temple assurément, puisque nous le consacrons à la science et à la vertu. Reçois nos premiers hommages dans ton vrai sanctuaire ; fais fleurir parmi nous le règne de la paix et de l'amour ; nous sommes tous tes enfants, et nous serions indignes de ce beau titre, si nous ne nous aimions en frères. A moi, mes frères, par une triple batterie.

« A la science, véritable vie de l'homme ;

« A la vertu qui l'ennoblit ;

« Au Grand-Architecte de l'Univers, qui a créé la science et la vertu pour la gloire et le bonheur de l'humanité. »

Des applaudissements spontanés ont couronné cette heureuse invocation ; une musique mélodieuse se fait entendre et prolonge le charme de ce délicieux moment. Le cortége se met en marche vers l'orient, les deux bannières sont en tête ; onze maîtres de cérémonies, armés d'étoiles, tous les officiers dignitaires, les deux surveillants et le héraut d'armes précèdent le vénérable qui est accompagné du frère Lataud ; les deux experts et trois autres frères ferment la marche. Le frère Lataud monte au trône, et le vénérable se place en face de lui, agenouillé sur un coussin de velours, les deux surveillants ont la main droite sur ses épaules. En cette posture il prononce un serment ainsi formulé :

« Du consentement de mes frères, et d'après leur expresse volonté, moi, vénérable de la loge des *Vrais Zélés*, jure et promets, devant Dieu et devant mes frères, de consacrer tous mes instants à la prospérité de cette loge ; de n'admettre à l'initiation que des hommes probes, capables de comprendre, de propager, et de faire aimer notre sainte institution. »

Le frère Lataud invite le vénérable à se relever, et lui adresse l'allocution suivante :

« Très-vénérable, vous serez désormais la première lumière de cet Orient. Ce titre est magnifique ; le grade qui vous a été conféré par vos frères est sublime ; vous ne perdrez jamais de vue toutes les obligations qu'il vous impose, tous les devoirs qu'il exige.

« Vigilance, sagesse, prudence, fermeté, prévenance et douceur sont des vertus précieuses que l'on admire en vous et dont vous entourerez votre trône. Vous en donnerez l'exemple à tous nos frères. Surtout, et ainsi que vous venez de vous y engager, vous éloignerez les mauvais maçons, vous ne prostituerez pas l'initiation, et par là vous préviendrez les désordres qu'amènent infailliblement de mauvais choix. En un mot, ne séparant point les intérêts de votre loge de ceux de la maçonnerie, vous serez notre ami comme vous serez chef des *Vrais Zélés* ; de brillants succès vous attendent, très-vénérable ; mon bonheur sera de les admirer et d'y applaudir, de vous citer dans nos travaux comme exemple à mes frères, et de prier le Grand-Architecte de l'Univers de vous accorder *joie*, *salut* et *prospérité*; de répandre sur vous les lumières connues des seuls vrais maçons, et de favoriser de ses divines influences le temple des *Vrais Zélés*, aussi remarquable par son élégante somptuosité que par le mérite des membres qui l'ont réédifié.

« A moi, mes frères, applaudissez à la prise de possession de votre vénérable. Venez, frère Bô, venez prendre ce maillet, dont vous faites un si bel usage ; je le sens, malgré toute l'indulgence de mes frères, cet emblême de la puissance s'échappe de mes mains trop faibles. A moi, mes frères ! »

Un applaudissement prolongé se fait entendre, et l'agitation règne encore quand le frère Lataud prie les officiers installateurs de céder leurs places aux titulaires de la loge des *Vrais Zélés*. « Imitez-moi, » leur dit-il; et il donne à notre vénérable une franche accolade, symbole de l'union qui existera toujours entre les deux ateliers. Aussitôt il quitte la présidence, descend du trône, et prend place à la droite du vénérable.

Les frères et dignitaires de la loge des *Vrais Zélés* étant tous placés, le vénérable ouvre les travaux de l'atelier en séance générale, dans la forme accoutumée, et invite les deux surveillants à répéter sur les colonnes la proclamation suivante :

« La loge des *Vrais Zélés* a pris aujourd'hui possession de son temple; d'aujourd'hui son existence est complète.

« Au nom du Grand-Architecte de l'Univers, sous l'obédience du Grand-Orient de France, et en présence d'un concours nombreux de frères visiteurs témoins de nos serments, nous prenons l'engagement de n'initier à nos mystères que des hommes probes et éclairés, dignes enfin de porter le titre de maçon ; que le génie de l'humanité, que l'amour du bien dirigent et utilisent nos travaux ! »

Les deux surveillants ayant répété cette annonce sur leurs colonnes respectives, le vénérable se lève, et saluant les frères visiteurs, leur adresse les paroles suivantes :

« Très-chers frères,

« Nos cœurs, ainsi que les voûtes de cet édifice, ont tressailli d'allégresse, car c'est un beau jour que celui où un nouveau temple s'ouvre à la lumière et à la vérité ! C'est un beau jour, en effet, celui que nous célébrons aujourd'hui ; il suffirait à lui seul pour nous payer de tous nos labeurs et de tous nos sacrifices. La maçonnerie en gardera le souvenir, et notre atelier l'inscrira dans ses fastes aux pages les plus brillantes de son histoire.

« De ce moment date pour nous une ère nouvelle, et se confirme notre plus doux espoir, celui de voir prospérer la maçonnerie, mère de toutes les vertus. Nous avons eu du courage, nous saurons avoir de la persévérance.

« Respectable frère Lataud, qui avez si bien présidé le commencement de ces travaux, et vous, frères, qui l'avez si dignement secondé, recevez le tribut de notre légitime reconnaissance.

« Dignitaires de cet atelier, je n'ai pas besoin de stimuler votre zèle, les exemples que vous recevez ici de toutes parts exciteront suffisamment votre émulation.

« Vous n'oublierez pas, j'en suis certain, que du zèle et de l'intelligence des officiers d'une loge dépendent ses succès.

« Nous avons tous une grande tâche à remplir, car les besoins de la maçonnerie sont immenses ; mais, forts de notre dévoûment et du sincère appui les uns des autres, nous ferons en sorte de n'être pas au-dessous de nos devoirs ; nous apporterons aussi quelques matériaux à l'érection du grand édifice maçonnique.

« Vous nous y aiderez, vous tous, très-dignes et chers frères visiteurs, qui nous faites la faveur d'assister à cette auguste solennité. Je dis auguste, parce que rien n'est plus digne du respect des mortels que ces efforts mis en commun pour ériger un temple à la fraternité, quand tant d'efforts contraires amènent le trouble et l'égoïsme sur la terre.

« N'oublions pas que la maçonnerie est précisément instituée pour réparer ces malheurs et ramener la grande famille humaine à l'unité, par la concorde et l'amour.

« Je vous salue et vous remercie, vénérables des loges affiliées et de la correspondance, respectable président des députations, et vous tous visiteurs, quels que soient votre pays, votre religion et vos lois... je vous salue ! Tous les maçons de l'Univers ne sont qu'une même famille, ayant un même but et une même pensée ; je vous salue et vous remercie de votre concours, vous très-sages de chapitre, président et membres du

conseil des grands-électeurs chevaliers kadoshs sages; vous dont l'épée est toujours levée pour combattre l'ignorance et le mensonge.

« Concevez notre bonheur, quand nous avons sous les yeux tant d'hommes de cœur et de probité, capables d'être utiles au monde en lui donnant l'exemple des plus hautes vertus et en faisant triompher la lumière et la vérité !

« Visiteurs, redites dans vos foyers ce que vous avez vu; peignez les scènes sublimes et touchantes dont vous avez été les témoins... Redites et l'exemplaire union et la franche cordialité dont se sont embellis nos travaux par un échange heureux d'effusions sincères et de nobles pensées. Appliquons nos principes à l'humanité entière, et nous la ferons jouir du même bonheur.

« Mes frères, dans la solennité qui nous rassemble et qui ranime si bien ce qu'il y a de plus généreux dans nos sentiments, renouvelons la promesse d'abjurer à jamais toute discorde, laissons au monde profane ce triste héritage de l'homme méchant et dégradé; jurons de nous aimer toujours et de devenir partout les modèles de cette fraternité universelle pour laquelle nous a créés le Grand-Architecte de l'Univers. »

A peine le frère Bô a-t-il achevé de parler, qu'électrisée par son allocution, la loge témoigne spontanément et par une triple batterie le plaisir que lui ont fait éprouver de si nobles paroles et des sentiments aussi maçonniques. Une harmonie délicieuse ajoute encore à l'émotion générale.

(*La suite à un prochain numéro.*)



DISCOURS

PRONONCÉ PAR LE FRÈRE MADAULE,

ORATEUR DU SUPRÊME-CONSEIL DU 30e DEGRÉ,

Le jour de la fête de l'Ordre, célébrée dans la loge des Amis de la vérité, *orient de Metz.*

—

Il est doux de se voir au milieu d'une assemblée d'hommes réunis autour d'une même pensée et professant les mêmes principes d'union et d'amour, pensée éminemment religieuse puisqu'elle tire sa source des rapports qui existent entre le créateur et la créature! Il est doux aussi de se sentir côte à côte avec des collaborateurs prêts à vous soutenir dans la voie que vous vous êtes tracée pour faire le bien.

En voyant cette assemblée de frères prêts à s'asseoir à la table du banquet, ne vous représentez-vous pas ces agapes des premiers chrétiens, lesquelles faisaient naître les plus doux épanchements; où régnait cette effusion de cœur avec laquelle on s'entretenait de la bonté divine et des moyens de la faire comprendre au reste des hommes; où l'on étudiait en même temps l'art d'associer ceux-ci, de manière à n'avoir plus qu'une seule famille sur le globe?

Il est vrai que la maçonnerie n'est plus guères aujourd'hui qu'une image de ce qu'elle était jadis. Semblables aux premiers hommes, après la chute de l'âge d'or, auxquels il ne resta bientôt plus qu'une tradition du bonheur perdu; semblables aux chrétiens actuels, qui symbolisent par des cérémonies ce que pratiquaient si bien leurs devanciers; les maçons, aujourd'hui, n'ont plus que la tradition d'un ordre antérieur et perdu : ils ne font plus que symboliser l'association que pratiquaient si bien leurs ancêtres au moyen-âge.

Si l'on consulte, effectivement, les *Acta latomorum*, on reconnaît que la seule origine de la maçonnerie qui se trouve appuyée de dates, de faits exacts et authentiques, est celle qui dérive des corporations de maçons pratiques parcourant l'Europe au moyen-âge, lesquels étaient tout-à-fait distincts de nous

qui ne sommes que des maçons de théorie (1).

Avant la chute de Rome, il existait, comme on sait, des corporations d'architectes, de maçons, d'artistes, etc., qui se transportaient d'un pays dans un autre pour y élever des temples, des palais, des édifices d'utilité publique. Quelques grades intitulés architectes ou écossais rapportent dans leur partie historique, conforme ici aux recherches des historiens, que ces corporations cosmopolites de maçons passèrent de la Judée dans la Grèce, et de ce dernier pays en Europe.

Dès l'année 293 (voy. les *Acta latomorum*), on signala une de ces corporations passant des Gaules dans la Grande-Bretagne. Des auteurs anglais disent effectivement que, dans des temps éloignés, la maçonnerie est venue de France en Angleterre. Plus tard, une de ces confréries, après avoir élevé, en 1459, la cathédrale de Strasbourg, passa encore dans les Iles-Britanniques, et y construisit, entre autres édifices, l'église de Cantorbéry, la tour de Killwinning; dans des temps plus rapprochés, la chapelle de Westminster, le premier pont en pierre de Londres, et une foule d'autres monuments. Quand on examine tous les chefs-d'œuvre qu'elles ont créés sur leur passage à travers la Normandie, toutes ces vieilles basiliques dont les fiers minarets semblaient menacer les cieux, on est saisi d'admiration pour ces hommes vraiment supérieurs! Quand on pense à ces superbes nefs qu'ils élevaient au milieu des airs, et dont les voûtes avaient leurs reins adossés à des contreforts admirablement placés, il semble que la *poussée des voûtes*, cette partie de la science des constructions révélée à nous seulement depuis soixante ans, par Coulomb, leur était encore mieux connue qu'au siècle présent.

Ces associations formaient des corps inséparables d'habiles constructeurs. Leur constitution admettait des classifications résultant du plus ou moins de talent de chaque membre et de la partie de la science ou de l'art qu'il professait. En un mot, si l'on examine la manière dont elles se trouvaient organisées, depuis le premier ingénieur jusqu'au dernier ouvrier, ces corporations renfermaient naturellement le germe de la hiérarchie maçonnique et de sa constitution actuelle; avec cette différence bien notable, qu'ils ne se contentaient pas de se donner la main et de se protéger, mais qu'ils exerçaient diverses industries, dont ils se partageaient les bénéfices en proportion des services rendus; par suite, ils étaient tous riches et heureux.

C'est parce qu'ils étaient liés d'intérêts, parce qu'ils pratiquaient réellement l'association, qu'ils travaillaient avec une ardeur, un enthousiasme extraordinaires, qu'ils ont fait des travaux si grandioses, qu'aujourd'hui même nous oserions à peine en approcher. Vous comprenez bien, mes frères, qu'il fallait toute la puissance de l'association pour créer des merveilles qui nous étonnent aujourd'hui.

Mais d'où vient que semblables aux jurandes romaines, ces grandes associations ont fini par être dispersées, ne laissant plus après elles qu'une ombre de leur ancienne splendeur? C'est qu'au milieu du naufrage de l'ancienne civilisation, dont elles conservaient silencieusement les sacrés débris, au milieu du monde qui les entourait, et qui venait d'être replongé dans la barbarie, il fallait de deux choses l'une : ou que la société alors adoptât dans toutes ses parties cette meilleure forme, cette meilleure organisation sociale, que les corporations lui présentaient, ou que celles-ci succombassent parce qu'elles étaient trop faibles pour entraîner, par leur exemple, des masses encore trop peu avancées.

Dans des conférences postérieures nous examinerons à fond les causes de dissolution que ces grandes associations renfermaient dans la position où elles se trouvaient. Nous remarquerons qu'alors, sous le régime féodal qui servit de berceau à la nouvelle civilisation où nous sommes aujourd'hui, les constructions étaient les seuls travaux librement exercés et pour lesquels on pût établir l'association :

(1) *Le Globe* n'entend en aucune façon admettre ou rejeter cette origine, il laisse à chacun ses opinions à cet égard. Nous même nous aurons occasion d'en émettre une toute autre dans ce journal. L.-Th. J.

les autres travaux appartenaient à des industries encore soumises à l'état de domesticité ou de servitude. Nous vous ferons voir comment, sous le régime actuel où s'est opéré l'affranchissement de toutes les industries, on pourrait établir, dans tous les genres de travaux, de nouvelles associations sur un pied bien plus recommandable, et de manière à avoir une éternelle durée. Nous vous ferons voir également comment on pourrait établir l'harmonie des intérêts entre les associations de toute espèce qui se formeraient ainsi.

C'est du reste satisfaire au besoin le plus pressant de notre époque que de développer l'esprit d'association qui de tous côtés même commence à germer au milieu du monde profane, et nous n'avons plus à craindre de le voir jamais abattu. Il trouve une tutelle toute puissante dans le progrès social accompli jusqu'à ce jour. D'un autre côté, si l'on veut se donner la peine d'étudier la civilisation actuelle, il est facile de reconnaître sa supériorité sur l'ancienne. Aujourd'hui elle n'a plus rien à redouter des coups de la barbarie qui, au contraire, s'efface chaque jour devant sa puissance; par conséquent, lorsque le lien sociétaire sera constitué sur un point. bientôt il s'étendra partout.

Ce n'est pas tout : une fois l'harmonie des intérêts établie, vous verrez qu'il en découlera immédiatement l'harmonie des passions. Voilà l'avenir auquel nous sommes appelés. Il est impossible d'obtenir de plus beaux résultats de la part de l'association. Combien il sera glorieux pour nous d'avoir ainsi ouvert une route qui promet à la société d'atteindre un état normal et stable. C'est alors que nous pourrons dire que la maçonnerie aura résolu le plus beau, le plus grand des problêmes posés depuis que les hommes ont commencé à vivre en société.

Il est bien reconnu aujourd'hui que l'homme, privé de relations sociales avec ses semblables, s'abrutit et se déprave d'autant plus qu'il demeure plus isolé. Abandonné alors aux nécessités de la vie, lorsque les besoins se font sentir il devient méchant comme les bêtes fauves. Partout où il y a société, l'homme, au contraire, devient meilleur, et il devient d'autant meilleur que la société elle-même s'améliore davantage.

Perfectionnons donc chaque jour notre constitution, lions-nous le plus intimement possible entre nous, et hâtons l'avènement de cette harmonie sociétaire objet de nos vœux. Quant au dehors, propageons avec adresse nos principes d'union et de fraternité, aidons au progrès partout où il y a moyen de le faire, et préparons la voie à toutes les améliorations sociales possibles. Bénissons le ciel, car de tous les gouvernements établis en Europe, le nôtre est peut-être celui qui se prête le plus aux progrès des lumières et de l'association. A l'heure qu'il est, nous voyons encore s'éloigner les hommes de contrainte, d'intimidation et de désordre. Profitons-en, mes frères, aidons et poussons, car la nature de ce mouvement est telle que si l'on s'arrête on reculera. Allons, maçons, l'ordre public, l'intérêt de l'humanité vous réclament : apportez le concours de votre force, le tribut de vos lumières; répandez partout les principes si conciliants de la politique sociétaire; faisons entrer dans cette voie tout le monde, gouvernants et gouvernés, et nous organiserons alors. Maçons, à l'œuvre! et bientôt on n'entendra plus parler de tourmentes ni de secousses politiques.

La liaison des intérêts, l'équilibre des passions dont je viens de vous parler, sont la science des sciences. C'est au sein de la maçonnerie seule qu'on peut acquérir les connaissances nécessaires pour arriver à la solution de pareils problêmes. Aussi, la maçonnerie pourra-t-elle dire bientôt qu'elle marche en tête de la société, car elle lui aura apporté avec la science la richesse et le bonheur.

Vous le savez tous, mes frères, c'est à la maçonnerie que la civilisation doit en partie son existence; mais, semblable à ces âmes faibles chez qui le plus grand zèle pour parvenir au bien fait place à une coupable indifférence, au moment même où elle veut atteindre le but qu'elle s'était proposé, la maçonnerie a négligé de suivre la marche qu'elle

s'était tracée; loin d'offrir à ses membres ces lumières utiles que l'homme est envieux d'acquérir, loin d'être le guide de cette civilisation qui est son ouvrage, elle se traîne à sa suite dans un état de langueur qui la conduirait à une mort certaine, si, mieux instruits sur ses intérêts, les membres qui en font maintenant partie ne s'appliquaient à trouver des moyens capables d'arrêter la décadence qui la poursuit.

Disons aussi, mes frères, que c'est au défaut d'intérêt et d'instruction que présente en ce moment les travaux de l'ordre, que sont dus l'indifférence et le découragement qu'on trouve dans la plus grande partie des loges françaises. Je dis la plus grande partie, car j'observerai avec plaisir que parmi les loges que j'ai eu le bonheur de visiter dans les tournées que ma profession m'a fait faire sur les places frontières, il y en a qui commencent à avancer. Je n'en ai pas rencontré où les esprits soient plus disposés à progresser que la loge des *Amis de la vérité*, orient de Metz, où je m'estime heureux d'avoir reçu la lumière.

La première chose que nous ayons à faire est de prendre notre institution telle qu'elle est, d'ouvrir un cours d'études maçonniques par des conférences régulières qui feront comprendre peu à peu le noble but que nous nous proposons d'atteindre. Il est incalculable le profit que chacun peut tirer de ces réunions philosophiques. Là, tout le monde apporte, dans l'intérêt de la chose publique, son tribut particulier, chacun échange ses lumières avec celles des autres, et de ce commerce intellectuel, il retire cent pour cent. C'est là le premier avantage de l'association.

Nous voyons aujourd'hui paraître à l'horizon de jeunes hommes d'intelligence et d'avenir; notre porte leur est ouverte. Ils peuvent dans nos temples venir pour s'exercer à parler. C'est chez nous que le général Foy fit son premier discours; c'est chez nous que se sont formés les Mérilhou, les Odilon Barrot, les Dupin, et la plupart des hommes de tribune.

On ne doit pas craindre de s'exprimer chez nous. Nous ne faisons le procès à personne, parce que nous sommes convaincus que chacun a le désir de bien faire. Les utopies mêmes sont écoutées avec bienveillance: et d'ailleurs des principes qui paraissent vagues d'abord, donnent bientôt naissance à des théories certaines, que corroborent ensuite la pratique et l'expérience.

L'expérience! Voilà un mot que je ne prononcerai pas sans l'accompagner de son soutien nécessaire, le jugement. Il y a une foule d'hommes aujourd'hui qui prononcent le mot d'expérience sans en connaître la valeur. Ils croient, par exemple, avoir acquis de l'expérience par cela seul qu'ils ont vécu. Celui qui ne sait pas se rendre compte du milieu où il est placé peut-il dire à la fin de sa vie: j'ai acquis de l'expérience? A un homme de cette nature, il ne doit rester qu'une pensée au milieu de l'ordre actuel des choses, c'est qu'il n'y a pas moyen de bien faire. L'âme du vieillard profane, découragé, rentre alors dans le sein de l'Éternel, après avoir ici bas érigé le mal en nécessité. Et voilà où arriveront tous ceux qui ne voudront pas étudier avec nous, tous ceux qui ne voudront pas comprendre.

Il faut le dire, mes frères, une année d'expérience raisonnée vaut mieux que cinquante années pendant lesquelles on a été sans réflexion le jouet des événements. N'oubliez pas ceci: La vraie expérience ne s'acquiert qu'autant que l'on sait s'associer à ses semblables; l'isolement nous conduit trop souvent à une expérience fausse et trompeuse.

Je crois inutile de vous développer tous les avantages moraux de l'association, telle qu'elle se trouve établie aujourd'hui parmi nous. Il suffit d'y réfléchir pour les trouver. Il est à remarquer, par exemple, que lors même que l'association serait organisée de manière à ce que chacun fût obligé de donner sans rien recevoir par réciprocité, il n'y aurait pas moins pour lui de grandes jouissances attachées à l'honneur d'être utile et de se voir entouré de la reconnaissance publique. Ici l'on peut toujours compter sur la recon-

naissance. car un fait encore favorable à l'association, c'est qu'alors les masses ne peuvent plus être ingrates. Je demande, par exemple, au frère Gag.·., qui s'est dévoué ces jours ci à la décoration du temple et a fait tout ce qu'il a pu dans l'intérêt général, s'il ne s'est pas trouvé amplement récompensé par les éloges qu'il a reçus Noble passion, qui vous fait briguer le suffrage de la société! Noble désir d'être utile! Nous ne passerons pas sous silence notre digne vénérable, notre laborieux secrétaire, ainsi que nos autres appuis. Honneur à eux et à tous les frères courageux qui les ont soutenus dans les moments de crise, et n'ont jamais désespéré de l'avenir de l'Ordre! Disons en passant que telle est aussi la propriété de l'association, qui, améliorant l'homme, l'élève par suite à la dignité où doit se trouver placée la créature de Dieu, puisqu'il y a tant d'exemples, comme vous voyez, où elle le pousse à la vertu.

Et notre respectable frère Nic.·., qui montre déjà tant de dévoûment à notre cause, sur lequel nous comptions pour remplir nos séances d'instruction et d'attraits; à peine a-t-il paru, que déjà il va nous être enlevé: ses fonctions vont peut-être l'éloigner de nous pour toujours. Soyons soumis, mes frères, à la volonté de celui qui gouverne tout, qui a jugé que nous étions peut-être assez forts ici pour accomplir ses vues, et que la mission du frère Nic.·. serait d'aller chez de nouvelles peuplades pour les appeler à l'harmonie qu'il prêche si bien. Nous espérons qu'une correspondance active avec lui nous mettra au courant de ses efforts et de ses succès. Pendant ce temps nous prierons le Grand-Architecte de nous être en aide pour le travail que nous allons entreprendre. Nous invitons les maçons des ateliers étrangers à venir nous voir, et par leur présence encourager les efforts de la loge des *Amis de la vérité*, qui ne demande qu'une chose, c'est de faire avec ses voisins échange de lumières, puisque c'est un moyen d'en doubler les avantages.

Nous prions les députés et tous les frères visiteurs d'avoir la bonté, quand ils rentreront dans le sein de leurs ateliers, de leur faire savoir que nos séances auront lieu tous les premier et troisième lundi de chaque mois; que, lorsque leurs affaires les appelleront à Metz, ils tâchent de les arranger de manière à venir à pareil jour pour nous visiter en même temps: ils ne pourront pas nous faire de plus grand plaisir.

Ces conférences nous apprendront que la maçonnerie, considérée à son véritable point de vue, est éminemment progressive, qu'elle renferme dans son sein les doctrines les plus consolantes et les plus capables d'établir promptement le bonheur parmi les hommes.

Nous passerons en revue toutes les vérités scientifiques découvertes jusqu'à ce jour. Par des méthodes extrêmement simples nous les mettrons à la portée de tout le monde, même de ceux qui ont toujours cru jusqu'à ce moment qu'ils n'auraient jamais la force de s'élever à leur hauteur, parce qu'ils n'ont jamais rencontré des personnes de bonne volonté pour les leur faire comprendre.

Nous déroulerons devant vos yeux le tableau des lois qui régissent l'Univers et la société, les plans de l'éternel géomètre, plans suivant lesquels les choses marchent en dépit des obscurants de toute espèce, qui ont peur d'aller en avant, et qui travaillent à arrêter le mouvement parce qu'ils ne se sentent pas capables de le diriger; en dépit de ceux qui ont l'audace de prendre en main les intérêts de la religion, comme ils le disent; qui dans leur sublime piété croient cependant à un demi-hasard, en n'admettant de bonheur que pour l'autre monde, car ils repoussent ainsi l'universalité de la Providence. A ces Pharisiens du XIXe siècle il faut faire une guerre prudente et sage, mais persévérante, en insinuant tranquillement dans le monde les vérités rigoureuses sorties du culte rationel dont la maçonnerie est le sanctuaire.

Ce genre d'obscurantisme tiendra d'ailleurs tant qu'on ne comprendra pas comment nous pouvons, par l'association, être heureux ici-bas. Vous les verrez encore long-temps courir le monde, dire, dans leur ignorance sacrilége, que l'homme, ouvrage de Dieu, fut

à l'image de Dieu, n'est cependant qu'un être pervers et voué au malheur. Ils auraient probablement changé de langage, s'ils avaient entendu notre digne pasteur, le frère Nic∴, il y a huit jours, lorsque, n'écoutant que le cri de sa conscience et l'inspiration qui lui venait d'en haut, il nous faisait le tableau de cette belle harmonie qui doit régner parmi les hommes dès le moment où ils auront compris les moyens de s'associer; lorsqu'il nous prophétisait si bien cette religion de joie et d'évidence vers laquelle convergent aujourd'hui toutes les saines doctrines; lorsqu'il nous a si bien prouvé aussi que tous les sentiments créés par Dieu chez l'homme l'étaient tous dans un but utile.

L'homme n'est donc pas né pour faire le mal, puisqu'il travaille sans cesse à le détruire. Ses passions ne sont pas plus mauvaises que les rouages d'une machine, lorsque ceux-ci sont mal engrenés. C'est à l'association qu'il appartient encore de démontrer que toutes les passions, même celles qui produisent de si fâcheux effets dans le monde profane, peuvent toutes recevoir un emploi utile. C'est aussi ce que nous espérons bien vous faire voir.

Après vous avoir donc expliqué quelles sont les vues du Grand-Architecte sur ce globe, ainsi que sur tous les mondes qu'il a construits; après vous avoir ouvert les portes de l'avenir social qui nous est réservé, vous comprendrez quelle est la destinée de chaque être et les preuves de son existence avant et après cette vie. Nous vous expliquerons dans toute sa plénitude le dogme scientifique de l'éternité de l'âme et de la matière : je dis scientifique, parce que la plupart des religions bâtardes qui bourdonnent autour de nous dans le monde profane n'ont encore rien pu donner de satisfaisant à cet égard, faute de pouvoir s'accorder avec la science.

Arrière donc, vile troupe de calomniateurs, à l'œil louche, qui osez dire par le monde que nous professons des doctrines d'athéisme. Le temple de la Vérité vous fait peur; vous tremblez de voir triompher un culte rationel que vous ne comprenez pas. Vous avez raison car le règne de la Vérité doit effacer le vôtre.

Et vous qui m'entendez, vous fils de la lumière qui nous est descendue des cieux, continuez à fréquenter assidûment le temple où vous l'avez reçue. Venez surtout maintenant, car l'heure de la régénération a sonné. Accourez tous étudier nos divins mystères : il n'y aura plus rien d'incompréhensible pour vous quand vous aurez saisi le lien de l'analogie universelle.

Combien vous trouverez délicieuses ces études que nous allons d'abord faire sur toute la nature! Pleins du Tout-Puissant, nous admirerons ensemble les harmonies qu'il a semées dans tout l'espace! Au sein de cette complication de rapports infinis et transcendants, au sein de cette harmonieuse unité qui constitue l'existence générale, nous contemplerons avec amour la puissante image du Grand Architecte de l'Univers, de Dieu le souverain, dominant l'espace comme l'homme sa terre, comme le soleil son système; tenant dans sa main la baguette magique d'attraction, semant partout la liberté et le bonheur, se couronnant avec les soleils et les univers, et se mirant avec extase dans cette harmonie dont il est à la fois le reflet et le foyer.

H. Madaule.

CÉRÉMONIE FUNÈBRE

CÉLÉBRÉE LE 8 MARS 1839,

PAR LA LOGE LA PERSÉVÉRANCE,

A L'ORIENT DE SAUMUR.

Discours sur le suicide, prononcé par le très-cher frère Maige, orateur de la loge.

Mardi dernier, sur la fosse du malheureux que nous accompagnions à sa dernière demeure, j'adressai quelques mots de regrets et d'adieu à la dépouille mortelle du frère G.., (1), sous le poids des émotions des deux

(1) On comprendra le motif de haute convenance qui n'a pas permis à la loge de donner le nom de ce malheureux frère.

tristes journées qui venaient de s'écouler, je m'étais plus inspiré de ma douleur que des principes de morale éclairée qui sont la base de la maçonnerie ; mais, organe de la loi maçonnique, vous ne devez attendre de moi, aujourd'hui, que des paroles austères comme la mission dont vous m'avez honoré et à la hauteur de la question qui se rattache à cet événement. Je veux parler du suicide.

Le suicide est une des maladies morales de notre époque. Une foule de jeunes imaginations, perverties par les fatales maximes d'une société corrompue, faisant de ce crime la dernière raison de tous les chagrins et de tous les désappointements qui viennent les assaillir, embrassent en insensés ce facile remède à toutes les misères de l'humanité.

Le mal a grandi : chaque jour de nouvelles victimes vont rejoindre d'autres victimes. Ce qui autrefois était un crime que punissaient les lois divines et humaines est devenu une mode de bon ton. On s'arrange un suicide dramatique, et on s'efforce d'attacher à sa mort un renom d'originalité.

Au fond de chaque pensée de suicide se cache toujours un futile intérêt d'amour-propre blessé, d'orgueil mal placé, et le désir insensé d'une vaine renommée.

Quand l'homme entre dans la vie, ses premiers pas sont faciles, la route est belle et fleurie, les oiseaux des buissons saluent de leurs chants le voyageur matinal, les doux rayons du soleil de printemps ceignent son jeune front d'une auréole d'espérance ; il va, l'œil fixé vers le ciel, appelant son étoile inconnue, n'ayant qu'un désir, qu'une ambition, arriver le plus promptement au but que l'on propose à chacun : à la fortune et aux honneurs... Mais, le chemin devient aride et rocailleux, les buissons sont muets, la nuit étend un voile funèbre sur la nature ensevelie, l'infortuné cherche vainement le doux sourire de son étoile chérie... L'idée à laquelle il avait attaché le bonheur de toute sa vie lui manque tout-à-coup !... Son cœur reste vide !... Il ne s'y trouve plus rien... que le désespoir et ce sentiment amer qui provient de l'ambition déçue. Alors le suicide s'offre à lui, lui tend ses bras homicides, et l'insensé s'y précipite avec amour.

Le suicide trouve de nos jours trop d'imitateurs pour que le maçon, avant tout homme de raison et de charité, ne s'élève pas de toute la puissance de sa conviction contre ces résolutions désespérées qui font que sous le plus frivole prétexte l'homme se rejette violemment dans l'éternité, dont Dieu l'avait tiré.

Ces faits affligeants pour l'histoire de ce siècle, sont la conséquence immédiate et logique du spectacle que nous offre la société moderne. Quand le dol et la fraude se répandent dans les mœurs ; quand tous les regards, toutes les volontés, sont tournés vers la fortune, cette terre promise de notre époque positive ; quand l'individu est jugé à l'étoffe du vêtement ou à la forme du chapeau ; quand l'argent est le thermomètre de la considération que les hommes s'accordent entre eux, le scepticisme filtre parmi les masses, et au jour du malheur et du désillusionnement, faute de la puissante conviction du bien et du mal que donne une croyance religieuse quelconque, l'homme perdu sur des plages inconnues, sans guide pour retrouver la voix de la vertu, s'égare, et ne croyant qu'à la mort, sacrifie au seul dieu que son intelligence ait compris.

De quelques grands exemples qu'on appuie son opinion pour absoudre le suicide, qu'on cite Gilbert et Chatterton, J.-J. Rousseau, Gros, Escousse, Rabbe, Léopold Robert, et tant d'autres, nous dirons, nous : Le suicide n'est qu'un mauvais maçon, qu'un mauvais citoyen, qu'un mauvais fils ; il a manqué à la loi divine, qui lui ordonne de secourir ceux qui lui ont donné l'être, et de leur rendre dans leur vieillesse les soins qu'il a reçus d'eux dans son enfance ; il a manqué à ses devoirs en sa patrie, qui a besoin du sang et du dévoûment de tous ses enfants ; il a manqué à ses devoirs de maçon, car il a disposé d'un bien qui n'appartient qu'à ses frères.

Frères, ces paroles, toutes sévères qu'elles sont, se rattachent en partie à votre malheu-

reux suicide. Vous avez failli à vos devoirs envers vos frères, envers votre patrie, envers vos parents, dont vous avez pour jamais affligé la vieillesse. Si vous eussiez vécu plus long-temps parmi nous, si la fatale préoccupation qui s'était emparée de votre esprit vous eût permis d'apprécier les préceptes et les leçons que la maçonnerie enseigne à ses adeptes, vous eussiez renoncé à ces projets de mort tirés d'une délicatesse exagérée ; vous eussiez senti que les malheurs de la plupart des hommes proviennent plutôt de la position où ils voudraient se voir que de celle où ils sont placés. Je regrette bien amèrement d'avoir eu à laisser tomber des paroles de blâme sur votre tombe, à vous que j'estimais à l'égal du plus brave et du plus loyal des jeunes gens, à vous que j'aimais comme un ami. Les devoirs de la place que j'occupe ici m'ont obligé à dépouiller votre mort du voile de résolution et d'héroïsme dont votre courage l'a enveloppé. Si des mœurs douces et polies, si une vie exemplaire, si le sentiment de l'honneur pratiqué jusque dans sa plus intime essence, peuvent excuser une coupable erreur, votre pardon vous est acquis... Le maçon ne peut jamais maudire ; ses mains ne s'étendent que pour bénir et pardonner.

MAIGE.

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA LOGE DES VRAIS AMIS DE L'UNION,

ORIENT DE BRUXELLES,

En mars 1839, *à l'occasion de l'affiliation récente de l'illustre frère Gendebien, et du retour du très-cher frère Blaes dans ses foyers.*

—

Très-chers et très-respectables frères,

S'il m'était possible d'exprimer avec énergie tout ce que mon cœur éprouve d'émotions agréables en ce jour, je me féliciterais d'avoir à porter la parole pour vous exposer les motifs qui nous rassemblent.

Mais hélas ! ma voix est trop faible pour oser croire qu'elle soit favorablement entendue.

Aussi, mes frères, n'est-ce qu'après avoir compté sur votre indulgence que je me présente au banc de l'orateur.

Puissé-je ne pas me voir déçu dans mon attente !

L'association de l'illustre frère Gendebien à vos utiles travaux, qui comptent au-delà d'un demi-siècle d'existence, le retour parmi nous du très-cher frère Blaes, tel est le double objet de la fête de famille, dont le tracé, consigné dans notre livre d'architecture, est destiné à perpétuer le souvenir.

L'obstacle principal qui me reste à surmonter résulte de ce que je me vois placé entre deux écueils, contre l'un ou l'autre desquels il sera difficile à mon peu d'expérience de ne pas échouer.

Afin de les éviter tous les deux, il faudrait ou dissimuler quelques faits et taire une partie de la vérité, ou la dire tout entière, et s'exposer, dans ce dernier cas, à blesser la modestie notoire de ceux dont je me suis spécialement proposé de vous entretenir.

Essayons, malgré mes répugnances, de tenir un juste milieu entre ces extrêmes.

Il est, vous le savez, mes frères, de l'essence de la maçonnerie de bannir loin de ses temples toutes discussions politiques, tous débats religieux ; de pratiquer, dans le sens le plus large, la tolérance la moins limitée des opinions, dès qu'elles ne tendent point à troubler la paix publique.

S'il en arrivait autrement, notre institution cesserait d'être cosmopolite ; à défaut d'unité, nous finirions par nous exposer à des persécutions justement encourues, et nous ne tarderions pas de nous voir anéantis.

Pénétrée de ces vérités élémentaires, bases essentielles d'une existence durable, et tout en recommandant à ses adeptes de se conduire en bons citoyens envers la chose publique, la loge des *Vrais Amis de l'Union* ne per-

mettra pas qu'en s'en écartant on fausse le but essentiel qu'elle se propose, et qui consiste dans l'adoration du créateur, l'amour du prochain, et la propagation des lumières.

En adoptant ces principes, elle ne renonce point au droit imprescriptible de repousser, en dessillant les yeux du vulgaire, les insinuations malveillantes et mensongères, de quelque part qu'elles viennent à surgir; elle n'a pas renoncé au droit d'applaudir aux actions généreuses dictées par un attachement sincère à la patrie; elle n'a pas renoncé au besoin impérieux d'encourager les sciences, les talents et les arts; elle n'a pas renoncé au droit de manifester ses sympathies spéciales en faveur de ceux qui, foulant aux pieds toute idée d'ambition, sacrifient leurs intérêts les plus chers à ce qu'ils croient susceptible de pouvoir contribuer au bonheur universel. Aussi aura-t-elle sans cesse le respect le plus profond pour toutes les opinions dont une conviction désintéressée sera la pierre angulaire.

C'est en acquit d'un de ces principes immuables, mes frères, que vous avez réalisé d'une voix unanime le dessein louable d'associer l'illustre frère Gendebien à vos travaux, d'en faire une des colonnes essentielles de ce temple, érigé à la gloire du Grand-Architecte des mondes.

Qui mieux que lui méritait cette distinction? Qui mieux que lui nous prouva tout ce que peuvent enfanter de sublime l'absence de l'ambition, l'oubli des intérêts privés, l'amour de son pays, le dévoûment à ses concitoyens, la tendre amitié pour ses frères?

Telles sont les vertus auxquelles la loge des *Vrais Amis de l'Union* s'empressera constamment de rendre hommage dans la personne de ceux qui, comme l'illustre frère Gendebien, auront contracté la louable habitude de les mettre en pratique.

Si elles étaient moins rares ces vertus, la vérité pénètrerait plus aisément dans le palais des rois, qui se conduiraient dès lors en sages; les peuples seraient moins malheureux; les révolutions n'étant plus nécessaires deviendraient impossibles; l'arbre de la liberté étendrait ses rameaux et porterait ses fruits jusques aux lieux les plus reculés de la terre.

Fasse le ciel, mes frères, que cette par trop brillante utopie puisse se réaliser un jour, pour le bonheur de l'espèce humaine!

Il me reste une dette à acquitter envers notre cher frère Blaes, au talent éminent duquel les étrangers se sont plus à rendre un éclatant hommage.

C'est dans notre sein qu'il reçut la lumière; montrons-nous orgueilleux de le compter au nombre des nôtres et de pouvoir le ranger parmi les célébrités musicales de l'époque.

Il est à son tour l'un des objets de cette réunion de famille, dans laquelle il se fera, j'en suis certain, une jouissance de charmer nos âmes aux sons harmonieux de l'instrument, ingrat par lui-même, qui lui valurent naguère, à l'orient de Paris, pour en avoir su vaincre les difficultés, une de ces distinctions qui ne s'y décernent que rarement encore au véritable mérite artistique.

Espérons que sa carrière, sillonnée par des succès toujours croissants, continuera à être embellie par de nouveaux trophées.

Chaque époque où la renommée nous en transmettra l'annonce sera pour la maçonnerie belge en général, et pour cette loge en particulier, un sujet de satisfaction et de jouissances indicibles.

Que le frère Blaes agrée le banquet fraternel qui lui est offert à l'occasion de son retour parmi nous comme un tribut de notre admiration pour son talent, qui fait notre gloire; qu'il l'accepte, ainsi que le frère Gendebien, comme un gage de la franche amitié que nous leur vouons à l'un et à l'autre; qu'enfin nos vœux pour leur prospérité ne cessent de les accompagner dans tous les lieux où ils porteront désormais leurs pas.

C'est en continuant, mes frères, d'après nos habitudes louables, à accueillir avec bonté les amis sincères de notre belle patrie; c'est en récompensant le vrai mérite; c'est en offrant des encouragements aux sciences, aux talents et aux arts; c'est en respectant indistinctement toutes les opinions raisonna-

bles ; c'est en usant de tolérance envers tous les hommes ; c'est en repoussant avec l'arme de la raison le fanatisme, l'ambition, l'égoïsme, l'hypocrisie et la duplicité, que vous avancerez à pas de géant dans les voies du progrès, que vous confondrez vos détracteurs, que vous mériterez les bénédictions de la génération actuelle, que vos noms se trouveront un jour gravés en caractères indélébiles dans les fastes de l'histoire, et que vous concourrez efficacement avec l'universalité des maçons, vos frères, à consolider l'existence d'un ordre aussi ancien que le monde, destiné, *sans jamais vieillir*, à se perpétuer jusqu'à la fin des siècles.

ÉTAT

DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE

DANS L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, EN 1829 ;

Extrait d'un rapport du frère de Tournay au Grand-Collége des rites établi dans le sein du Grand-Orient de France.

—

Le Suprême-Conseil du 33e degré, séant à New-York, en s'affiliant à votre Suprême-Conseil, a voulu signaler cette mémorable alliance en vous adressant une médaille d'argent et plusieurs ouvrages imprimés en anglais : vous avez daigné me charger de vous rendre compte de cet envoi ; je vais essayer de remplir cette tâche, en me renfermant dans les détails qui m'ont paru les plus dignes de fixer votre attention.

Les membres qui composent le Suprême-Conseil de New-York, en vous donnant ce témoignage d'affection et de considération fraternelle, ont sans doute aussi voulu vous présenter un aperçu de l'état florissant de notre Ordre dans le Nouveau-Monde.

Le premier ouvrage est un volumineux mémoire offrant le détail des immenses travaux qu'a nécessités l'exécution du grand canal de l'Érié, qui établit une communication entre les eaux de ce lac et celles de la mer Atlantique.

A la suite se trouve la description des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu à New-York à l'ouverture de ce canal.

La pompe et la splendeur de ces fêtes ont été d'autant plus brillantes, qu'elles étaient l'expression de la joie et de l'espérance que faisait naître aux Etats-Unis le succès d'une entreprise si importante à leur prospérité ; aussi tout ce qu'on pouvait y compter d'hommes marquants dans les sciences et les arts fut-il appelé par le conseil de la commune de New-York à concourir par sa présence à l'éclat de cette fête.

La franche-maçonnerie jouit dans le nouveau continent, et surtout dans sa partie septentrionale, d'une si haute faveur, elle y est tellement répandue et si religieusement cultivée, que l'on n'est point surpris d'y voir ses représentants être l'objet de distinctions spéciales dans toutes les cérémonies publiques. Il est vraisemblable que, dans la conception comme dans les moyens d'exécution du noble projet dont il s'agit, plusieurs de nos frères avaient eu une grande part ; aussi la place qu'occupait dans le cortége l'ancienne et honorable société des maçons libres et acceptés (j'emploie l'expression littérale du Mémoire) était-elle voisine de celle du gouverneur de l'état de New-York et de celle du conseil de la commune : cette société marchait entre les membres de l'ordre judiciaire et ceux du sénat.

Un bateau chargé des plus riches productions des rivages de l'Érié, parti des eaux du lac, et dont le passage était salué par des batteries de canon placées de distance en distance, était attendu à New-York. Depuis l'entrée de ce bateau dans les eaux de la rivière d'Hudson, les feux de l'artillerie se multipliaient et signalaient sa marche, de minute en minute. L'heure de son arrivée avait été calculée avec la plus grande précision. Vingt-neuf bateaux à vapeur et un grand nombre d'autres, tous parés de guirlandes et pavoisés, allèrent le recevoir, et accompagnèrent son entrée dans le port. D'un autre

côté, une flottille de quarante-neuf vaisseaux venant de l'Océan, ornés aussi de pavois et de festons, s'avança à sa rencontre. Un vaisseau, *le Turenne*, se détacha, et, s'en approchant comme s'il eût abordé un navire en pleine mer, lui demanda d'où il venait, où il allait, et sur sa réponse, le gouverneur de l'état de New-York opéra solennellement la fusion des eaux de l'Érié avec celles de l'Atlantique. Au même instant, un savant illustre, et maçon distingué, le docteur Mitchill, qui avait eu l'ingénieuse idée de se procurer, par des navigateurs, des eaux de *l'Elbe,* du *Gange*, du *Nil*, de l'*Orénoque*, de la *Néva*, de la *Seine*, du *Tage*, etc., les versa et confondit dans les flots du port, comme un emblême du commerce des États-Unis avec toutes les parties du globe terrestre.

Au débarquement des ingénieurs, négociants et passagers que le bateau *l'Érié* portait à son bord, une députation du conseil de la commune vint les complimenter et leur offrir l'hospitalité. Ce fut alors que se forma le cortége qui parcourut les principales rues de la ville pour se rendre à l'hôtel de la Commune, où de nouvelles fêtes, un bal et des feux d'artifice étaient préparés.

Une musique militaire et une nombreuse cavalerie ouvraient la marche; venaient ensuite toutes les associations d'arts et métiers, les sociétés de médecine et d'histoire naturelle, l'académie des beaux-arts; toutes se faisaient reconnaître par des pavillons et des devises; enfin, comme je l'ai dit, marchaient l'ordre judiciaire, les francs-maçons, le gouverneur, le sénat et la députation du conseil de la commune.

Le nombre des francs-maçons assistant en corps à cette cérémonie s'élevait à plus de trois cents; tous étaient revêtus de leurs insignes, de leurs bijoux, et précédés de leurs bannières. A leur tête étaient un grand-maréchal, le grand-maître et vingt-deux officiers grands dignitaires de la Grande-Loge, tous désignés nominativement au mémoire; ensuite les représentants de quarante ateliers, de chacun desquels les noms sont également précisés.

Le conseil de la commune avait arrêté qu'en commémoration d'une entreprise aussi utile, il serait frappé une médaille, et que la boîte destinée à la renfermer serait faite avec le bois précieux apporté par le premier bateau venant de l'Érié. C'est cette médaille qui est jointe au mémoire qui vous a été adressé, tant au nom de la cité de New-York qu'à celui du Suprême-Conseil de cet orient.

Les quatre autres ouvrages dont j'ai maintenant à vous entretenir sont uniquement relatifs à la maçonnerie. Je commence par celui qui se rattache à son intérêt général; c'est un petit volume d'environ une centaine de pages. Il renferme trois discours sur l'excellence de notre Ordre : dans les deux premiers, l'auteur prend la défense de la maçonnerie; car il paraît que, dans la partie du monde où elle compte peut-être le plus de partisans, elle a rencontré aussi quelques détracteurs. L'auteur combat leurs assertions par des raisonnements basés sur l'excellence de nos principes, et qui me semblent devoir être victorieux.

Le troisième discours est consacré à exposer l'origine et les progrès de l'Ordre; il peint le danger des innovations et parle à ce sujet de certains grades entés sur l'ancienne maçonnerie, et qu'il considère comme des ornements parasites ajoutés à l'édifice primitif. Il cite pour exemple un grade de rose-croix, institué en Allemagne au XIVe siècle, et qui, d'après la définition qu'il en donne, serait absolument étranger à celui qui forme le 7e degré du rite moderne et le 18e du rite écossais. Il dit que ce grade, perdu pendant longues années, n'avait été retrouvé et ranimé qu'au commencement du XVIIe siècle; que les initiés avaient la prétention de posséder des secrets merveilleux qui leur révélaient les éléments de toute science et art, et dont plusieurs étaient contraires aux lois de la nature; ils prenaient le nom de *frères invisibles* ou *frères de la rosée céleste analysée*. Ils s'attribuaient la connaissance de la pierre philosophale ou la faculté de convertir en or les plus vils métaux. Selon notre orateur, cet ordre aurait donné naissance à la

chimie, et, par son application à l'astrologie judiciaire, inspiré le goût des études astronomiques.

L'auteur considère aussi comme un ordre maçonnique la secte des *illuminés*, décorés en Allemagne du beau titre de philanthropes. Ils se prétendaient les héritiers en ligne directe et les conservateurs de la doctrine d'Aristote.

Cette secte, qui s'était répandue dans toute l'Europe, y avait d'abord joui d'un grand crédit; mais voulant ramener tout à son système, elle finit par être tournée en ridicule.

Une fraction de ces prétendus illuminés existe aux États-Unis. Elle y est connue sous le nom de *Société de Phi Beta Kappa*, nom qui, quoique tiré de l'alphabet grec, ne m'en paraît pas moins bizarre.

L'auteur cite encore plusieurs sociétés philosophiques dont les bases sont la charité, l'amour fraternel, l'amour du bien, et qui en cela ont tous les caractères de notre maçonnerie, mais qui en diffèrent en plusieurs autres points. Il compare, moralement, ces associations à des hôtelleries placées sur les bords du chemin de la vie, où les initiés peuvent se reposer des fatigues du voyage, et trouver un abri contre les orages de l'adversité... Je n'étendrai pas plus loin l'analyse de ces discours; je ferai seulement observer que l'auteur en a écarté avec soin toutes les expressions usitées dans nos temples, et qu'ils sont composés de manière à présenter autant d'intérêt aux personnes initiées à nos mystères qu'à celles qui leur sont absolument étrangères.

J'examine maintenant un ouvrage imprimé à New-Haven (Nouvelle-Havane), intitulé: *La vraie Chartre maçonnique, ou Moniteur hiéroglyphique*. Il contient la description et explication de toutes les figures, emblêmes, caractères symboliques des dix premiers grades, suivant le rite presque généralement adopté aux États-Unis.

La série de ces grades diffère en plusieurs points de celle du rite écossais, et se compose ainsi: apprenti, compagnon, maître, maître de marque, passé maître, très-excellent maître, royale arche, maître royal, maître élu, et enfin grand-prêtre.

On voit que dans cette série se trouve délayé en plusieurs grades ce qui est réuni dans l'écossime, et bien plus resserré encore dans le rite français. Il n'y a guère que le grade de maître de marque (*mark master*) qui ne soit pas très-usité en Europe, et paraisse avoir un caractère distinct (1).

Quant au dernier degré, celui de grand-prêtre, c'est l'ordre intermédiaire qu'il faut franchir pour arriver aux grades supérieurs.

A proprement parler, le *Moniteur maçonnique* n'est qu'un manuel destiné à soulager la mémoire des frères; il renferme les formules de prières usitées à l'ouverture et à la clôture des ateliers; les allocutions que l'on adresse aux initiés, aux dignitaires, à leur installation dans les offices, ou aux frères, à chaque nouvelle collation de grades; en outre, des leçons et paraboles tirées de *la Bible*, également analogues à chaque grade; enfin, des hymnes et cantiques maçonniques composés pour ces diverses circonstances. Toutefois, cet ouvrage pourrait tomber sans inconvénient entre les mains des profanes, car on n'y trouve ni signes, ni batteries, ni mots de passe, comme dans nos tuileurs, souvent trop indiscrets; il est terminé par la constitution du grand chapitre général des États-Unis et les articles réglémentaires relatifs aux ateliers de son obédience.

L'ouvrage qui fait naturellement suite à celui-ci a pour titre: *la Chartre des Templiers*; il donne l'explication des trois ordres suivants, savoir: de l'ordre des chevaliers de la Croix-Rouge, de celui des chevaliers du Temple, et de celui des chevaliers de Malte.

L'ordre des chevaliers de la Croix-Rouge n'est autre que celui que nous connaissons dans le rite français sous le nom de chevaliers

(1) Le grade de *mark master* est à peu près le seul qui soit connu des Mahométans; il est très-utile aux maçons qui voyagent en Asie et en Afrique. On confère aussi aux États-Unis le grade de *christian-mark* (*marque chrétienne*), qui doit avoir quelque rapport avec le précédent.

d'Orient ; nous y voyons les maçons à qui Zorobabel a fait rendre la liberté s'occuper de la reconstruction du temple de Jérusalem, en tenant la truelle d'une main et l'épée de l'autre.

L'ordre des chevaliers du Temple que l'on confère aux Etats-Unis, d'après des inductions que j'ai pu tirer de la partie historique du grade, est consacré à réhabiliter la mémoire de Jacques Molay et de ses chevaliers, et à les justifier des calomnies dont ils paraissent avoir été victimes sous les pontificats de Boniface VIII et Clément V, et le règne de Philippe-le-Bel.

A la vengeance *allégorique* dont les maçons poursuivent les assassins d'Hiram, on a substitué celle qui doit atteindre les meurtriers du grand-maître des Templiers. Dans ce grade, qui représente l'ancien ordre, à la fois militaire et religieux, les chevaliers font abnégation d'eux-mêmes, pour se soumettre aux volontés absolues du grand-maître (1).

Quant au grade des chevaliers de Malte, des citations puisées dans l'abbé de Vertot indiquent qu'il est d'une institution assez récente ; cependant les fondateurs en font remonter l'origine à l'époque du naufrage qui jeta sur les côtes de l'île de Rhodes des pèlerins qui se rendaient à Jérusalem.

Des instructions, des leçons tirées des prophètes et des *Actes des Apôtres*, font le principal objet de ce manuel ; il est terminé, comme le précédent, par des hymnes et cantiques, et enfin par les constitution et statuts du grand camp des templiers, pour la juridiction nord des Etats-Unis.

En général, les instructions qui sont données dans les loges offrent de l'intérêt ; je vais citer pour exemple celle qui est relative à l'ordre des chevaliers de la Croix-Rouge.

« L'historien Josèphe rapporte que Darius (2) avait fait vœu que si jamais il régnait sur la Perse, il renverrait à Jérusalem tous les vases sacrés qui en avaient été enlevés et que l'on conservait à Babylone. Dès qu'il fut monté sur le trône, Zorobabel, gouverneur des Juifs captifs, vint implorer pour eux sa protection, et en même temps dans le dessein de l'engager à remplir sa promesse.

« Darius, qui connaissait de réputation le mérite et les vertus de Zorobabel, lui fit, ainsi qu'à deux officiers qui l'avaient accompagné, le plus favorable accueil ; il leur témoigna une grande confiance et les admit dans son intimité. A la suite d'un magnifique festin qu'il avait donné aux princes et aux grands du royaume, se trouvant peu disposé au sommeil, il retint auprès de lui ces trois officiers, et s'entretenant familièrement avec eux, il leur dit : « Je vais proposer une question ; celui de vous dont la réponse aura été jugée la plus satisfaisante sera revêtu d'une robe de pourpre et boira dans une coupe d'or ; son front sera ceint d'une tiare de soie et son cou décoré d'une chaîne d'or. » La question qu'il leur adressa fut celle-ci : Qu'est-ce qui est le plus fort et le plus puissant, *du vin*, *du roi* ou *de la femme ?*

« *C'est le vin*, dit le premier ; *c'est le roi*, répartit le second ; *c'est la femme*, répondit Zorobabel ; mais ce à quoi tout cède en force et en puissance, c'est *la vérité*.

« Le roi, très-surpris de ce que Zorobabel

---

(1) Tel est du moins l'esprit d'un grade de kadosh, connu sous le nom de Kadosh-Templier, mais qui ne se confère jamais en France, et que l'on ne doit pas confondre avec l'ordre des Templiers proprement dit.

(2) Josèphe attribue à Darius ce qui semblerait devoir appartenir à Cyrus ; cependant la protection que ces deux princes ont également accordée aux ouvriers du temple de Jérusalem explique, jusqu'à un certain point, la contradiction apparente qui existe entre le récit de l'historien et le texte des Écritures.

Nous voyons au livre d'Esdras (chapitre Ier, versets 2 et 3, et chap. III, versets 7, 8 et 10) que ce fut Cyrus, roi de Perse, qui, écoutant la voix du ciel, ordonna la reconstruction du temple de Jérusalem, et la restitution des trésors enlevés par Nabuchodonosor. Les travaux entrepris par les maçons qui avaient recouvré leur liberté s'avançaient rapidement sous la conduite de Zorobabel, lorsqu'ils furent interrompus de nouveau par les ennemis de la cité sainte.

Plus loin nous lisons : Darius, dès la première année de son règne (Esdras, chap VI, verset 3), voulant que les volontés de Cyrus fussent exécutées, ordonna la reprise des travaux du temple, régla définitivement les dimensions de cet édifice consacré à l'Éternel (chap. VI, verset 8), et assigna, sur son épargne, des revenus pour le salaire des ouvriers, dont il se déclara le protecteur.

venait d'ajouter à sa réponse, remit au lendemain à décider par qui la question avait été le mieux résolue, et ayant rassemblé autour de son trône les princes et grands de la cour, il invita les trois officiers à exposer et à débattre devant eux les motifs de leurs opinions.

« Le premier prit la parole en ces termes:

« Princes et seigneurs, rien ne peut égaler la force et le pouvoir du vin ; ne prive-t-il pas de sa raison l'homme dont il s'est rendu maître? le trouble et le délire qu'il fait naître n'agit-il pas également sur l'esprit des rois et celui du mendiant? l'homme libre et l'esclave, le riche et le pauvre, sont par lui mis au même niveau ; par lui la tristesse la plus profonde se convertit en joie et en plaisirs ; par lui le malheureux dont il élève l'âme et fortifie le cœur, oublie à la foisses chagrins et ses dettes ; par lui l'homme méconnaît son frère, et tire l'épée contre son meilleur ami. Non, je le répète, rien n'égale la force et le pouvoir du vin. »

« Le second officier s'exprima ainsi :

« Princes et seigneurs, il est incontestable que Dieu a donné aux hommes un pouvoir absolu sur toutes les choses que le soleil éclaire ; il peuvent en disposer à leur gré et les faire servir à leur utilité, leurs caprices ou leurs plaisirs ; mais, autant est grande l'autorité accordée aux hommes sur toutes les autres créatures, autant et bien plus grande encore est l'autorité et la force des rois, puisqu'ils soumettent à leur volonté les hommes mêmes, à qui tout est soumis sur la terre : aucun puissance, aucune force ne peut donc être comparée à celle des rois. »

« Enfin, Zorobabel éleva la voix et dit :

« Princes et seigneurs, la force du vin ne peut être méconnue, et encore moins celle des rois, puisque tous les hommes leur doivent obéissance et soumission ; mais la prééminence de la force appartient aux femmes : ne sont-elles pas les mères des rois, comme aussi les mères de ceux qui cultivent la vigne? leur empire ne s'étend-il pas jusque sur le cœur des rois eux-mêmes? Elles ont le pouvoir de nous faire abandonner patrie et famille, et de nous faire oublier ce que nous avons de plus cher au monde, pour aller vivre et mourir avec elles. Mais, quel que soit ce pouvoir, bien supérieur à celui des rois et du vin, il n'est rien près de la force et de l'empire de *la vérité* ; toute autre puissance est passagère et périssable, la vérité seule est immuable et immortelle ; les bienfaits que nous en recevons ne sont sujets aux vicissitudes des temps ni à l'inconstance de la fortune : la justice préside à ses jugements ; en elle réside sagesse, force et beauté, elle est la puissance et la majesté de tous les âges.

« Béni soit le Dieu de vérité ! »

« A ce discours les princes et seigneurs s'écrièrent : « *Hommage et gloire à la vérité!* oui, sa puissance est au-dessus de toute autre. » Et le roi s'adressant à Zorobabel lui dit : « Demandez tout ce que vous voudrez, il vous sera accordé, car par votre sagesse vous l'emportez sur vos compagnons. » Zorobabel le pria alors d'accomplir sa promesse; et il s'en retourna comblé de présents et d'honneurs. »

Des cinq ouvrages qui ont été adressés, celui qui forme le manuel le plus complet et dont j'avais réservé l'analyse pour la dernière, est intitulé : *Bibliothèque des francs-maçons*, ou *Exposé des principes de la maçonnerie sous le rapport historique, pratique, religieux et moral.*

Dans cet ouvrage, imprimé assez nouvellement à Baltimore, on retrouve non-seulement les instructions relatives aux différents grades dont je viens de parler, mais elles sont précédées de dissertations sur les recherches dont l'Ordre a été l'objet.

L'auteur (Samuel Cole), comme tous les maçons amis de la science, cherche à pénétrer l'obscurité dont s'enveloppe l'origine de la maçonnerie. Les diverses opinions des écrivains n'étant basées que sur des conjectures, il est impossible de les concilier. Il existe autant de probabilités en faveur des archéologues qui la font surgir du sein des mystères d'Isis et d'Éleusis, que de ceux qui la font

naître dans les sociétés secrètes des philosophes grecs et romains, et même des dames romaines, au milieu des mystères de la bonne déesse.

Sans admettre ni combattre aucun système, l'auteur fait remarquer en passant l'espèce de ridicule qu'ont jeté sur la maçonnerie ces enthousiastes qui vont jusqu'à lui assigner une origine antédiluvienne ; il s'attache particulièrement à recueillir les preuves de l'ancienneté de son établissement dans la Grande-Bretagne, en convenant qu'avant d'y parvenir elle avait déjà parcouru l'Italie, la Germanie et les Gaules.

Toutefois, des rapprochements faits entre les mystères et cérémonies des druides avec certaines pratiques de la maçonnerie semblent indiquer qu'elle y florissait avant l'invasion des Romains ; ce qui serait contraire à l'opinion de ceux qui n'en découvrent les premières traces qu'à l'époque où Carausius se fit reconnaître empereur par les légions, dans la Grande-Bretagne (1). Une preuve qu'alors la maçonnerie était déjà en vigueur, malgré les guerres qui en avaient ralenti les progrès, c'est que ce même Carausius, dans le dessein d'affermir son empire, ayant appelé à lui les savants de tous les pays, traita les maçons avec des égards particuliers ; ce fut peu de temps après qu'Albanus, ce martyr de la foi chrétienne que nous connaissons sous le nom de saint Alban, les rassembla dans un conseil dont il s'institua le président, assista à quelques-unes de leurs réceptions, et obtint pour eux une chartre qui réglait leurs droits et autorisait leurs assemblées : leur salaire, qui n'était auparavant que d'un sou par jour, fut augmenté de deux schellings trois deniers par semaine.

Bientôt le désir religieux de multiplier les temples consacrés à la piété fit accroître encore la considération dont ils jouissaient.

De temps immémorial, leur usage était de former autour de l'édifice en construction une enceinte composée d'autant de cabanes qu'ils étaient d'ouvriers ; l'architecte en était le chef ; il établissait un surveillant par dix maçons ; un signal convenu les appelait à l'ouvrage, un autre annonçait la cessation ou la suspension des travaux. Tous se donnaient le nom de frères, vivaient en bonne intelligence et se protégeaient mutuellement.

Mais c'est surtout au pape Boniface IV que la maçonnerie est redevable de l'accroissement rapide qu'elle prit à cette époque. Afin d'encourager et d'accélérer les constructions pieuses, il rendit en 614 une bulle par laquelle il accordait aux maçons et à tous les fidèles qui s'adjoindraient à eux des prérogatives et des indulgences. Dès lors, pour avoir part aux grâces et aux bénédictions du Saint-Siége, on vit accourir de toutes parts de riches seigneurs et des guerriers qui avaient déposé leurs armes ; tous se soumettaient à la discipline de l'association, et obtenaient d'y être admis sous le titre de maçons libres, *free masons*, dont nous avait fait francs-maçons. Comme leurs mains n'étaient point habituées à manier la truelle ni le levier, ils concouraient à l'œuvre pie en achetant des matériaux et en les faisant transporter à leurs frais (1). C'est ce qui explique la modicité des sommes auxquelles se monte le prix de la construction de plusieurs cathédrales de l'Angleterre, entre autres celles de Cantorbéry et de Westminster : quelques fabriques conservent d'anciens comptes de dépenses fort curieux.

Je ne m'appesantirai pas davantage sur des détails déjà connus de vous ; la protection

(1) Ces traces doivent nécessairement se rencontrer difficilement, puisqu'il est constant que pendant plusieurs siècles toutes les traditions de la maçonnerie furent orales.

(1) En 612, les édifices pieux étaient déjà en grand nombre dans le royaume d'Austrasie, dans l'Alsace, les Vosges, et dans le pays des Lucquois (environs de Toul). Ce fut dans la même année que Romaric, fils du malheureux comte Romulphe, se retira du monde dans une abbaye à la construction de laquelle il avait concouru, appelée alors *Romarici Mons* (aujourd'hui Remiremont), et que depuis il dota de tous ses biens.

La protection particulière que le chef de l'Église accorda, quelques années après, aux fidèles qui s'adjoignaient aux maçons, en redoubla tellement le zèle, que cette époque fut appelée et s'appelle encore le *temps des fondations*.

accordée à la maçonnerie, successivement, par Atheltane, le prince Edwin, Jacques Ier, Henri VI, etc., etc., fait trop époque dans son histoire, pour qu'il ne soit pas superflu de vous en entretenir. Je crois devoir plutôt rappeler succinctement quelques monuments historiques que les Anglais conservent, soit dans les bibliothèques de leurs savants, soit dans le musée d'Oxford, soit dans la loge des Antiquités, à Londres, etc. D'abord des extraits d'un registre qui s'est perdu dans les guerres contre les Danois, et qui rappellent l'acte par lequel Atheltane fit venir des maçons français en 950, leur donna des règles et des statuts, et fit établir des loges en Angleterre sur le modèle de la leur ;

Un ancien manuscrit de la chartre procurée aux maçons par saint Alban ;

Un autre manuscrit, où le prince Edwin figure comme grand-maître des maçons ;

Un autre, relatif aux institutions qui furent données à plusieurs loges par Édouard III ;

Un registre latin, de Williams Molart, prieur de Cantorbéry, en 1429, constatant qu'à cette époque, c'est-à-dire pendant la minorité de Henri VI, une loge fut fondée à Cantorbéry, sous la présidence de Henri Chicheley, l'archevêque ; et, par annexe, que le roi confirma cette fondation à sa majorité.

Dans le journal d'Élias Ashmols, savant antiquaire, on trouve cette note : « *J'ai été reçu maçon à Warigton, le* 16 *octobre* 1646, avec le colonel Henri Maris Warius, par le vénérable Richard Penket. »

Dans la suite du même journal on lit, à la date du 10 mars 1682, c'est-à-dire trente-six ans plus tard : « Nous avons admis dans notre société de francs-maçons sir William, capitaine, sir Richard Borthwik, sir Samuel Taylour, etc., etc. J'étais le doyen de la loge.. et, après la cérémonie, nous nous sommes rendus à la taverne de la Demi-Lune, où l'on nous a servi un dîner splendide, préparé aux frais des nouveaux initiés, » Voilà bien, je crois, le plus ancien monument qui existe de l'usage des banquets.

Je n'ajouterai point à cette analyse les détails que fournit le même ouvrage sur l'époque de l'introduction de la maçonnerie aux États-Unis. Je ferai remarquer que le rite anglais y date de 1733, et le rite écossais seulement de 1755. C'est en cette année que la grande loge écossaise de Boston fut instituée sous le titre de *Saint-André d'Écosse.*

Pour donner une idée de l'enthousiasme avec lequel la maçonnerie fut accueillie dans cette partie du nouveau continent, et de la rapidité incroyable avec laquelle elle s'y est répandue, j'ai fait le relevé exact des principales loges des États-Unis, auxquelles j'ai joint celles du Haut et Bas Canada ; leur nombre s'élève à treize cent soixante-dix : elles sont régies par vingt-six loges. Dans certains états, dans le Massachusetts, par exemple, elles sont encore subdivisées par districts.

La grande loge de New-York réunit à elle seule près de cent soixante loges sous son obédience.

Les grades maçonniques se compliquant de l'alliance du rite anglais, du rite irlandais et du rite écossais, sont très-multipliés aux États-Unis.

Dans les sublimes grandes loges de Charleston, de New-York et de New-Port, on arrive au grade de grand inspecteur général par deux échelles, l'une de 43, l'autre de 53 degrés. Dans cette dernière série, on entremêle un grade d'*élu des* 27, un autre de *royale arche*, donné sous la constitution de Dublin, et six degrés de *maçonnerie adoptive écossaise.*

Le Suprême-Conseil de New-York paraît dédaigner cette surabondance de grades ; se renfermant dans le régime du rite écossais, il n'a pris que la qualité de 33e.

De Tournay.

SOUVENIRS

DU

COLLÉGE DE SAINTE-BARBE,

(INSTITUTION DELANNEAU),

A PARIS;

Vers lus au repas des anciens élèves de Sainte-Barbe (1) par J. Vatout, député, bibliothécaire du roi.

—

Sanctuaire des arts, asile d'innocence,
Toi dont l'auguste chef éleva notre enfance;
Témoin de nos travaux, de nos premiers plaisirs,
Sainte-Barbe, salut! Quels heureux souvenirs
L'aspect de tes vieux murs retrace à ma tendresse!
Leur magique pouvoir ramène ma jeunesse
Vers cet âge de rose où, libre de tourments,
Nous ne versions des pleurs que sur nos rudiments.
Dans les vastes détours de cette docte arène
Avec ravissement mon regard se promène:
Là, je vois ces réduits aux muses consacrés,
Où, sous l'énorme poids de leurs bonnets carrés,
Nos docteurs, gravement hérissés de logique,
Où le front couronné de fleurs de rhétorique,
Pour éclairer l'esprit d'un peuple de mutins,
Distribuaient l'ennui par procureurs latins.
J'approche en frémissant de la terrible chaire;
Je crois entendre encor Lucain, Virgile, Homère,
Chanter César, Achille, *aut pius Eneas*,
Par la voix d'Andrieux, d'Hamoche ou de Coras (2).
A ces noms, qui jadis me causaient tant d'alarmes,
Un doux souris se mêle à de plus douces larmes.

Là, j'aime à retrouver ces dortoirs indiscrets
Dont le perfide écho trahissait nos secrets.
Le soir, dès que la nuit nous couvrait de son ombre,
Argus, enveloppé d'une soutane sombre,
Traversait lentement les solitaires cours,
Et venait, invisible, épier nos discours.
Que de fois, déjouant notre folle imprudence,
Ce nouveau Ciceron déploya la puissance
Du *quò usque tandem*, formidable holà,
Et lança les pensum sur les Catilina!
Un jour, il m'en souvient, dans ma cellule obscure
Nous méditions le vol d'un pot de confiture:
Le consul nous surprit, et les conspirateurs
Virent s'ouvrir pour eux *la chambre des douleurs*;
Lieu de réflexion (3), enfer de la paresse!

(1) Nous ne pouvons résister au désir de publier les vers si harmonieux dans lesquels notre ancien camarade de collége (à quelques années près) a célébré nos tribulations d'écoliers et notre reconnaissance à tous pour notre ancien chef.

(2) Professeurs à Sainte-Barbe.

(3) La prison s'appelait *salle de réflexion*.

Lieu terrible! tu fus témoin de ma tristesse.
Hélas! de Sainte-Barbe, en ce jour solennel,
D'offrandes et de fleurs les fils paraient l'autel;
Et moi, je gémissais, captif et solitaire.
Tandis qu'ils célébraient une fête si chère,
Que Miroir, animant son orgue harmonieux,
De ses accords divins allait charmer les cieux,
Malheureux! que faisais-je en mon cachot gothique?
Le sifflement des vents était seul ma musique;
Je n'avais pour autel qu'une chaise, un vieux lit,
Et mon pain de prison était mon pain bénit;
Tandis que le dindon s'élevait sur leur table,
Je respirais... de loin... le parfum délectable
De cet oiseau fameux chez nos prédécesseurs,
Et dont l'esprit revit dans nos accusateurs.
J'avais bon appétit et faisais maigre chère;
Un verre d'eau d'Arcueil (1) croupissait dans mon verre;
Et je voyais toujours, sur ma table servi,
Un éternel morceau d'un éternel bouilli.

Mais, qu'entends-je? une cloche! ô puissante harmonie,
Qui jadis nous donnais ou la mort ou la vie,
Tantôt tu dissipais par un affreux réveil
Les songes de la nuit, les douceurs du sommeil,
Quand ta voix, frappant l'air de ses accords funèbres,
Sonnait le point du jour au milieu des ténèbres;
Tantôt tu proclamais un plus joyeux signal,
Et tu nous convoquais à ce temple frugal
Qui vit briller Tixier (2), ses ragoûts et sa gloire.
Pardonne, cher Tixier; ton simple réfectoire
N'eût pas charmé le goût du friand Lucullus,
Mais il aurait fourni des pois à Curius.
Digne d'appartenir à ce savant asile,
Ton art sentait l'antique et même le Virgile;
Oui, souvent, en voyant flotter le haricot,
Je dis: *Rari nantes in gurgite vasto!*
Mais arrêtons nos pas; il est, il est un sage
Qui de mon cœur attend un solennel hommage;
Oui, je suis indigné que de vils écrivains,
Zoïles soudoyés par d'envieuses mains,
Souillent de leurs poisons les fruits de son génie.
Ont-ils donc oublié qu'aux jours où la patrie
Des Muses et des arts vit briser les autels,
Sa main a recueilli leurs débris immortels?
Si la faveur publique a payé sa victoire,
S'il triomphe, est-il donc coupable de sa gloire?
Verra-t-il chaque jour des tartufes nouveaux
Outrager ses talents, et noircir ses travaux?
Respectable Mentor, dont la haute sagesse,
Aux lettres, aux vertus forma notre jeunesse,
Va, ces déclamateurs, fiers de l'impunité,
Se déchaînent en vain contre la vérité;
De leur pamphlets obscurs la fureur mercenaire
Ne flétrira jamais ton noble caractère.
Au mépris des journaux, des sots et des méchants,
Tu vivras honoré; le cœur de tes enfants
Est le temple sacré de la reconnaissance;
Il t'aiment... n'est-ce pas ta plus douce vengeance?

J. VATOUT.

(1) La fontaine de Ste-Barbe reçoit ses eaux d'Arcueil.

(2) Chef de notre modeste cuisine.



Imp. d'Aubert & Cie

MOISE SAUVÉ DES EAUX,

IMITATION LIBRE

D'UNE IDYLLE ALLEMANDE DE SCHMIDT (1).

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! que votre doux murmure soit triste, ainsi que les sons échappés à ma lyre! Pleurez, filles de Sion, je viens chanter la douleur d'une mère!

—

Beau comme un fils du ciel, il dormait innocent et paisible; il dormait quand Jochabed jeta sur lui un long regard d'amour.

« Oh! détourne de moi ton front brillant et pur, ange de Dieu envoyé sur la « terre; détourne ton visage de ta coupable mère, ton air plein d'innocence me « déchire le cœur.

« Que son sommeil est calme! Qu'il sourit « avec grâce, celui qu'avec amour mon sein « devait nourrir! et pourquoi l'Eternel a-t-il « permis qu'il vive, s'il lui fallait si tôt mourir! Cruel pharaon, puissant Aménophis, « n'est-ce donc point assez qu'en esclaves « soumis nos époux et nos frères périssent en « de rudes travaux, ta fureur homicide doit-« elle donc s'exercer encore sur la débile « enfance, et punir dans le fils la révolte du « père?

« Amram, tu me demanderas ton fils, et « moi je répondrai, tu n'as plus de fils. « Marie, tu me demanderas ton frère, et moi « je répondrai, tu n'as plus de frère.

« Enfant, tu dormiras sur la terre étran-« gère, et nous ne viendrons point t'arracher « au sommeil; tu reposeras loin des osse-« ments de tes pères et ne recevras plus les « brûlantes caresses de Jochabed, sous l'om-« brage odorant des rosiers. »

Ainsi disait-elle, alors que redoutant l'aveugle courroux d'Aménophis et les persécutions injustes dont il accablait Israel, elle construisait au bord du fleuve un berceau entrelacé de joncs, l'enduisant de glaise pour le rendre plus solide, y plaçait son fils, et l'allait confier aux flots. Qu'eût-elle fait, autrement? Le conserver... sa mort était certaine!... mais ainsi exposé, il pouvait, en tombant en des mains égyptiennes, échapper à la mort.

—

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! que votre doux murmure soit triste, ainsi que les sons échappés à ma lyre! Pleurez, filles de Sion, je viens chanter la douleur d'une mère.

—

La pourpre du couchant a coloré l'horizon; les fleurs répandent leurs plus suaves parfums; une brise fraîche et douce a fait place aux feux dévorants du jour; le soleil s'abaisse derrière les pyramides, le flot bat doucement le rivage; tout est calme dans la nature, tout est paisible; tout, sauf le cœur d'une mère. Oh! comme elle est oppressée! comme elle souffre! que d'angoisses la déchirent, la pauvre Jochabed!

« Dieu de mes pères, a-t-elle dit, subli-« mes intelligences du ciel, divines har-« monies, serez-vous donc insensibles à « l'amour, à la douleur d'une mère? »

—

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! ma lyre va formuler de lugubres accords.

—

L'enfant échappe à sa main égarée; avec lui ses pleurs prennent leur cours; elle tombe épuisée de la douleur qui la tue, la pauvre fille d'Israel!

Mais, parti du berceau, un cri a frappé le rivage, l'écho l'a répété. Elle s'élance, elle tente un dernier effort, mais en vain, le berceau échappe à sa main défaillante, il nage, il nage, il vole à travers les roseaux.

—

(1) Il y a au Louvre un tableau sur ce sujet, par Charles de Lafosse, élève de Lebrun, mort en 1716.

Nil, arrêtez vos flots argentés! rendez à cette pauvre mère le trésor que vous emportez.

—

Il vogue le berceau, il vogue à travers les roseaux. Nil, le courant de tes eaux l'entraîne! Pleurez, ô mes jeunes et belles compagnes; filles de Sion, plaignez Jochabed; adieu ses plus chères espérances; son fils, sa vie, son orgueil de mère, tout est là, tout va périr. L'infortunée! elle ne peut lui porter qu'un stérile secours; un bruit confus s'élève; il grandit en son cœur, il grandit, il menace: c'est un cri de l'enfer, c'est la voix du remords. Elle fuit, elle fuit, la pauvre Israélite! elle fuit vers sa triste demeure comme à travers des sépulcres ouverts.

Ainsi sortait Adam du paradis terrestre; ainsi fuyait Caïn, le meurtrier d'Abel.

—

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! que votre doux murmure soit triste ainsi que les sons échappés à ma lyre! Pleurez, filles de Sion, je viens chanter la dou leur d'une mère!

—

La fille du pharaon, Thermutis, avec son cortége de jeunes filles s'est approchée du rivage; elle vient se rafraîchir dans les ondes de la chaleur du jour. Brillante comme l'étoile du soir, elle s'avance au milieu de ses belles compagnes, au milieu des filles de Memphis. Qu'elle était belle, amies, celle qui venait ainsi vers moi, vers moi triste et pensive, assise au pied d'un noir cyprès!

—

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! cachez bien les trésors qui vous sont apportés!

—

Elle tombe, la ceinture d'or de la princesse; son vêtement, couvert de rubis et d'émeraudes, tombe sur les fleurs humides des vapeurs que Syrius enlève à la terre. Qu'elle est belle ainsi! que divine est sa taille! que gracieuse est sa pose! et comme elle joue mollement sur ses blanches épaules, cette longue chevelure d'ébène que soulève le jaloux zéphir!

—

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! que de trésors vous allez enlacer!

—

Mais Thermutis a vu la corbeille qui flotte au milieu des roseaux; elle l'attire et répond par de douces caresses aux douces caresses du *sauvé des eaux*. « Qu'il est beau, « a-t-elle dit, et quel gracieux sourire est le « sourire de cet enfant! Qui donc a pu ainsi « le dévouer à la mort? » Ses beaux yeux, à ces mots, se sont remplis de larmes; un long combat paraît se passer en son cœur; puis, avec un soupir échappé à ses lèvres, ces mots se sont fait jour:

« Oh! mon père, quel crime ont donc « commis les enfants d'Israel, pour que ton « bras sur eux s'appesantisse ainsi?» Comme elle le contemplait! que de baisers elle prodiguait à celui qu'elle venait de sauver! Pour moi, confiante en son air de bonté, confiante en toi surtout, Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob! j'osai me présenter à elle. « Va, m'a dit bientôt Thermutis; qu'il vive « cet enfant! et parmi tes compagnes, qu'une « mère le conserve à mon amour. »

—

Coulez plus lentement, flots argentés du Nil! et toi, Sion, sèche tes pleurs.

—

Elle accourt sur mes pas; elle a revu son fils! « Prends cet enfant, Jochabed; prends, « je te le confie, » lui a dit la fille des rois. Et les larmes de cette infortunée coulent brûlantes sur son sein agité. Mais ces larmes qu'arrachent maintenant le bonheur et la joie, mais ces transports d'amour, mais cette vive allégresse, qui osera peindre tout cela? qui osera reproduire sur sa lyre docile tout ce qui se passait alors au cœur de Jochabed? Ce n'est pas moi du moins qui tenterai cet effort,

mes pinceaux ne sauraient jamais se charger de couleurs assez vives, mes chants seraient inhabiles à moduler d'aussi savants accords. Rassurée désormais sur son sort, elle éleva l'enfant et le remit plus tard à la fille d'Aménophis, qui l'adopta pour fils et lui donna ce nom qui parmi nous veut dire il fut *sauvé des eaux*.

C'est Moïse. Oh! mes jeunes compagnes, c'est mon frère, c'est l'élu du Très-Haut. Il a dit aux dix plaies de ravager l'Egypte, et, fidèles à sa voix, l'eau des rivières est devenue du sang, les animaux immondes, les insectes, les maladies et la famine ont désolé cette terre orgueilleuse, les ouragans, la foudre et les ténèbres ont menacé de la plonger dans une nuit éternelle, et l'ange du Seigneur a frappé de mort ses premiers nés, ainsi qu'Aménophis avait fait de nos fils: c'est *le roi de fléaux*.

Ainsi chanta la douce Marie, et les derniers accents échappés à sa lyre firent entendre pour la dernière fois aux échos de Memphis :

Flots argentés du Nil, reprenez votre cours! Lyre, ne module plus que des chants d'allégresse! Vous, issus de Jacob, rendez grâces au Très-Haut! Après un long exil sur la terre étrangère, la liberté renait pour les fils d'Israel. Adieu terre de l'Egypte où nous avons souffert! Heureuses filles de Sion, nous reverrons les champs de la douce patrie! près des os de nos pères reposeront nos os!

L.-Th. Juge.

FAITS DIVERS.

Le Grand-Orient a souscrit pour 300 fr. en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique.

— Le grand-collége des rites du Grand-Orient de France, dans sa séance du 27 avril dernier, a conféré le 33e et dernier degré aux frères Bessin, Fery, Fromentin, La Bertonnière et Mouscadet, officiers du Grand-Orient de France. Il avait également conféré ce grade, dans la séance du 23 novembre 1838, au frère Jules Arbout, négociant, vénérable de la loge *la Fidélité*, orient de Lille, qui, par son zèle, ses talents et son dévoûment à l'Ordre, a rendu et ne cesse de rendre tous les jours des services à la maçonnerie.

— Le Grand-Orient de France vient de constituer un nouveau chapitre à Lorient (Morbihan), sous le titre de *Nature et Philanthropie*. Ce chapitre, par sa composition, offre tous les éléments de prospérité.

— Une seconde loge vient d'être créée à Saint-Denis, près Paris, par le Grand-Orient de France, sous le titre de l'*Union philanthropique*. Cette loge s'ouvre sous les meilleurs auspices. Un régime de secours mutuels a été établi dans cette loge. Elle a été installée le jeudi 2 mai dans un temple nouveau, remarquable par sa décoration.

— Dans le cours du mois dernier, une des tenues extraordinaires de la loge des *Trois H*, à l'orient du Havre, a présenté un spectacle plein d'intérêt. Un jeune homme de dix-huit ans, de la plus belle espérance, portant l'uniforme de l'un de nos colléges royaux, recevait l'initiation maçonnique. La famille entière du néophyte était venue assister à son introduction dans la grande famille. Près du trône, qu'il a si long-temps et si dignement occupé, se tenait le respectable frère Bachelay, 33e degré, grand-inspecteur-général de l'Ordre, heureux de présenter à l'atelier l'aîné de ses fils, le sixième de sa famille qui en devenait membre. On remarquait avec intérêt sur les colonnes le frère Lozout, aïeul du récipiendaire, les frères Guillier et Denée, ses oncles, tous revêtus de grades élevés, tous appartenant à l'atelier des *Trois H*. Les épreuves morales auxquelles le postulant a été soumis ont été très-brillantes. Des questions réellement difficiles ont été posées, et le candidat les a résolues avec bonheur. Des éloges unanimes ont été accordés au sang-froid avec lequel il a fait face au feu croisé des interpellations qui lui étaient adressées de toutes parts. Nous devons féliciter la famille hono-

rable et l'établissement destiné à l'instruction publique où les jeunes gens peuvent puiser les sentiments généreux et les connaissances étendues qu'a développés le nouveau frère.

Plusieurs membres de l'atelier rappelèrent avec émotion qu'il y a deux ans, le frère du néophyte, alors âgé de trois ans, fut présenté à la même loge, en costume d'Éliacim, et porté sur les bras de son respectable aïeul. La loge s'empressa de déclarer qu'elle adoptait comme lowton le jeune Léon Bachelay.

Nous ne devons pas terminer ce compte-rendu sans faire ressortir le choix éclairé avec lequel le Grand-Orient de France confère les grades suprêmes de l'Ordre. Il serait difficile d'énumérer les services rendus à la franche-maçonnerie par le respectable frère Bachelay, soit depuis qu'il est revêtu du grade de grand-inspecteur-général, soit avant qu'il fût promu à ce grade éminent. Combien de fois n'a-t-il pas servi d'intermédiaire entre les orients des colonies et le Grand-Orient de France! Avec quelles lumières il dirigeait les travaux de la loge des *Trois H!* avec quelle assiduité il en fréquente les assemblées! Tout récemment, le frère Morin, capitaine au long cours, périt dans un incendie; la police fait transporter à la morgue la dépouille mortelle. Aussitôt le frère Bachelay se hâte de recueillir dans son propre domicile ces tristes et honorables restes; il ne prend aucun repos avant d'avoir préparé et réuni un convoi brillant et un cortége nombreux pour conduire à sa dernière demeure le frère si fatalement décédé.

Honneur donc, et trois fois honneur, à l'illustre frère qui sait si bien pratiquer les vertus maçonniques!!! Honneur aussi, trois fois honneur, au Grand-Orient de France, qui sait si noblement les récompenser.

— La loge de *la Réunion*, orient d'Ajaccio, a souscrit pour 500 f. au monument que la ville d'Ajaccio se propose d'élever à la mémoire de Napoléon.

— La loge des *Vertus réunies*, orient de Vitry-le-Français (Marne), quoique à peine installée, ne peut rester en arrière lorsqu'il s'agit de venir au secours de l'infortune. En conséquence, désirant concourir aux actes de bienfaisance dont la France entière donne l'exemple, et vivement touchée de l'affreuse misère sous le poids de laquelle gémissent des milliers de familles qui ont survécu à l'horrible catastrophe qui a désolé la Martinique, elle a versé, dès le 6 avril, à la caisse de M. le receveur particulier des finances de l'arrondissement de Vitry-le-Français, une somme de trente francs, pour être appliquée au soulagement de ces malheureux insulaires.

— Le Conseil des 30e de la *Clémente-Amitié* a voté une somme de cinquante fr., en faveur des malheureux de la Martinique.

— Nous apprenons à l'instant que la loge *l'Amitié éprouvée*, à l'orient de Paris, a versé une somme de 102 fr., pour les malheureux frères victimes du tremblement de terre à la Martinique, et le souverain chapitre des *Cœurs-Sincères*, orient de Paris, une somme de 50 fr. pour le même objet.

— Au moment où tout tend, dans la maçonnerie, à apporter la plus grande sévérité dans les réceptions, nous nous empressons de mentionner une mesure importante employée par les loges de l'orient de Bordeaux. Toutes les fois qu'un candidat est présenté dans une loge, sa présentation est annoncée dans les autres loges, et son admission est soumise à leur approbation. Cette disposition nous semble une puissante garantie de bonnes réceptions et devrait être mise en pratique partout où elle est possible.

— Dans une tenue préparatoire qui précéda l'inauguration de la loge des *Vrais Zélés*, orient de Châlons-sur-Saône, le frère Bô, vénérable, dit que dans notre institution plus qu'ailleurs les bonnes œuvres sont un devoir, et que les fêtes maçonniques n'ont jamais lieu sans être marquées par un acte de bienfaisance; en conséquence, il proposa à l'adoption de la loge l'arrêté suivant :

« Le jour même de l'inauguration du temple de la loge des *Vrais Zélés*, à Châlons-sur-Saône, il sera délivré aux pauvres cinq cents pains blancs de trois livres. Il sera également remis à vingt-quatre enfants d'ou-

vriers peu fortunés autant de livrets de la caisse d'épargne, avec une première mise de 10 fr. pour chacun d'eux. Le montant de ces livrets est inaliénable pendant un an, et la loge se réserve le droit d'accroître l'inscription de quelques-uns d'eux à son choix, l'année suivante; de prendre sous sa protection, placer en apprentissage et veiller à l'avenir de ceux dont les parents auront augmenté ce petit pécule, et qui se recommanderont par une bonne conduite et quelque aptitude. »

Cette proposition, toute philanthropique et morale, n'a rencontré parmi tous les frères assemblés qu'éloges et adhésion; elle a été immédiatement adoptée à l'unanimité et par acclamation.

— Le brave capitaine Morin devait partir du Havre à la fin du mois dernier pour la Martinique, emportant à son bord dix mille francs, montant de la première souscription faite au Havre en faveur des victimes du tremblement de terre. Il semble que la fatalité se soit toujours attachée aux pas de ce digne homme, dont la vie a été remplie par les accidents les plus extraordinaires. C'est par une sorte de miracle qu'il se sauva de la mort dans le terrible désastre de la Martinique. A la première secousse de la terre ébranlée, le capitaine Morin, qui était dans son lit, n'eut que le temps très-court, en sautant nu par la fenêtre, d'échapper à une mort inévitable, car à peine dehors, la maison, sous le toit de laquelle il reposait quelques secondes auparavant, fut renversée de fond en comble. Dans le funeste incendie qui eut lieu au Havre du 28 au 29 mars dernier, sa fuite précipitée ne put avoir le même bonheur. Son corps fut trouvé à demi consumé au milieu des débris. En remontant à une autre époque, il est arrivé à ce malheureux capitaine d'avoir vu, spectacle affreux à égorger par des pirates escaladant son bord, tous les hommes de son équipage. C'est encore à un miracle qu'il dut la conservation de ses jours, car, mis à l'une de ses vergues, à laquelle les pirates l'avaient laissé attaché, la corde au cou, il ne retrouva la vie que par la diligence d'un jeune mousse, qui avait échappé au massacre en se cachant dans un coin du navire.

— Les journaux ont annoncé dernièrement qu'une femme avait jeté ses deux enfants dans le canal Saint-Martin et s'y était précipitée elle-même. Ils ajoutaient que tous trois avaient été arrachés par un ouvrier à une mort presque certaine. Nous avons pris sur ce fait quelques renseignements; il est exact. Celui qui au péril de sa propre vie a été assez heureux pour sauver toute cette famille est le sieur Pierre-Jean-Célestin Louis; il sort du 18e de ligne, et demeure à Paris, rue Popincourt, n° 38. Il n'est pas initié; cependant un tel acte de dévoûment le rendra cher aux maçons, habitués qu'ils sont à applaudir à toutes les belles actions.

— Nous croyons devoir recommander à nos abonnés de Paris de visiter les ateliers du frère Noël, bijoutier, rue Phelippeaux, n° 32. On trouvera chez lui non-seulement les bijoux maçonniques ordinaires, mais encore de nouveaux modèles, qui surpassent de beaucoup tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. Il n'est même pas inutile de faire savoir à nos frères des départements et de l'étranger que le frère Noël, qui depuis long-temps fait la commission pour les colonies, vient de mériter d'être admis à l'exposition pour la confection d'un bijou de rose-croix de la plus grande beauté. Nous nous proposons d'envoyer à nos abonnés, dans un prochain numéro, une gravure représentant les bijoux de tous grades et de tous ordres maçonniques que le frère Noël confectionne à très-bon compte.

—

Avis aux lecteur du Globe.

Nous comptons donner dans le numéro de juin, ou dans celui de juillet, un long article sur l'ordre du Temple.

Le rédacteur en chef, Juge.
Le gérant, Isabelle.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, 11.

BIBLIOGRAPHIE.

—

NOUVELLES CHANSONS MAÇONNIQUES

(INÉDITES),

PAR LE FRÈRE BAZOT,

Un volume in-8°, de plus de 250 pages.

Prix : 2 fr. pour Paris ; 2 fr. 40 pour les départements.

Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

Les *Chansons maçonniques* du frère Bazot, publiées à la fin de mai 1838, ont obtenu un succès qui a surpassé les espérances de l'auteur.

Des loges et des frères ont engagé le frère Bazot a réimprimer ses *Chansons maçonniques*, mais il a pensé qu'il n'avait point encore atteint le but qu'il se proposait. La mine de la gaie science en maçonnerie était excellente; il devait tirer parti de la richesse qu'elle lui offrait. Un second volume, sous le titre de *Nouvelles Chansons maçonniques* (toutes maçonniques, toutes différentes, toutes inédites), est le résultat de son exploration. C'est un travail fait avec conscience, prédilection et bonheur.

Les encouragements que l'auteur a obtenus sont une noble récompense de ses efforts et du désir qu'il a de prouver de nouveau qu'une institution aussi grande, aussi belle, aussi poétique que la nôtre, peut avoir des chansonniers spéciaux : qu'elle peut donner un genre, une variété de plus à la chanson française. On aura un jour des Désaugiers et des Béranger de la maçonnerie.

On jugera par la table suivante de la variété des sujets :

TABLE.

De l'existence en France de deux autorités maçonniques, prouvée par des documents historiques, par un maçon de tous les rites. — Paris, décembre 1837. Brochure in-8°, de 36 pages.

Cette brochure, intéressante sous le rapport historique, est du frère Escodeca, de Bordeaux, qui l'a consciencieusement rédigée, dans la vue d'établir aux yeux de tous le droit qu'aurait seul le Suprême-Conseil de France de régir le rite écossais ancien et accepté ; question qui avait déjà été soutenue par l'un des plus honorables membres de cette puissance maçonnique, le frère comte Muraire (*De l'Indépendance des Rites maçonniques*, etc., brochure in-8°, publiée il y a quelques années). Les divisions qui régnaient alors entre le Suprême-Conseil et le Grand-Orient de France sont heureusement apaisées aujourd'hui. Tous deux existent ; mais l'un, il faut bien le dire, régit à peine quelques loges ; l'autre, et c'est le Grand-Orient, en compte dans son obédience quelques centaines, et tous les jours ses alliances (déjà fort nombreuses) prennent une nouvelle extension. Au surplus, nos lecteurs jugeront par eux-mêmes de l'état de prospérité de ces deux puissances par le résumé que nous comptons donner le mois prochain de la situation de toutes deux, résumé que nous puiserons aux sources mêmes, puisque nous consulterons pour le dresser, d'une part, le *Tableau général* (officiel) *des Ateliers de l'obédience du Suprême-Conseil, en activité à l'époque du solstice d'été de l'an* 5838, et d'autre part, le *Calendrier maçonnique* (livre également officiel) *du Grand-Orient de France pour l'année* 5839. Mais, comme ce dernier n'a été publié qu'en avril dernier, et qu'on pourrait nous reprocher de ne pas remonter pour tous deux à une même date, nous indiquerons à la suite de notre travail les différences qui pouvaient exister, en plus ou en moins peut-être, pour le Grand-Orient de France, à l'époque du solstice d'été précédent. Enfin, et comme ce n'est pas un motif parce qu'on n'est pas de l'avis d'un écrivain, de déprécier son œuvre, si elle est faite avec bonne foi, nous engagerons nos lecteurs curieux de controverses à lire cette brochure, qu'ils trouveront à Paris, chez Aimé-André, libraire, rue Christine, n° 1.

—

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

Nota. Le sujet lithographique du sixième numéro est : *Souvenirs du Limousin.*

AVIS

MM. les souscripteurs dont l'abonnement expire le 30 juin sont priés de le renouveler, s'ils ne veulent pas éprouver d'interruption dans l'envoi de leurs numéros.

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Orient de Paris, le 25 mai 1839.

Aux très-chers frères rédacteurs du journal le Globe, Archives des sociétés secrètes non politiques.

Très-chers frères,

Le Grand-Orient, en sa Chambre de correspondance et des finances, a reçu l'hommage que vous lui avez fait par l'intermédiaire du vénérable frère Morand, l'un de vous, grand-archiviste du Grand-Orient, du portrait lithographié du respectable frère Bouilly, représentant particulier du grand-maître.

La Chambre a ordonné de réunir ce portrait à la collection des portraits que le Grand-Orient possède des dignitaires qui ont honoré l'Ordre, et nous a chargé de vous adresser ses félicitations pour le choix que vous avez fait de notre digne et excellent frère, et ses remercîments pour votre hommage maçonnique.

Nous remplissons avec empressement la mission qui nous est confiée, et nous saisissons avec plaisir cette occasion pour vous exprimer, très-chers frères, nos sentiments bien fraternels.

Par mandement du Grand-Orient,

Le secrétaire de la Chambre de correspondance et de finances,

VASSAL.

SUPRÊME CONSEIL DE FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Orient de Paris, le 1er mars 1839.

LE SUPRÊME CONSEIL

POUR LA FRANCE ET SES DÉPENDANCES

DES SOUVERAINS GRANDS-INSPECTEURS-GÉNÉRAUX DU 33e ET DERNIER DEGRÉ DU RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ACCEPTÉ,

Aux très-respectables ateliers maçonniques travaillant sous une autre obédience ;

A tous les maçons réguliers des divers régimes.

—

Très-chers frères,

Le principe de la fraternité maçonnique est universel et indépendant des classifications qui existent parmi les maçons, soit à cause de leur nationalité, soit à cause des chefs qui les dirigent. C'est dans cette persuasion que nous avons la faveur de vous faire part que notre commission administrative vient de prescrire aux frères de notre rite l'usage de diplômes uniformes, visés et enregistrés à notre secrétariat-général, et dont vous recevrez un modèle avec la présente planche circulaire (1).

Veuillez donc, très-chers frères, prendre note de cette communication, afin que votre religion ne soit pas trompée par ces maçons errants qui déshonorent notre Ordre respectable, et pour que des aventuriers ne puissent pas prendre auprès de vous le titre de frères de l'obédience du saint-empire écossais.

Nous sommes flattés, très-respectables frères, d'avoir cette occasion de vous témoigner nos sentiments de vive fraternité.

Le souverain grand-commandeur grand-maître,
Duc DECAZES.

Le lieutenant grand-commandeur,
Comte GUILLEMINOT.

Le secrétaire du saint-empire,
Comte DE FERNIG.

Par mandement,
Le chef du secrétariat général,
C. JUBÉ, 33e.

P. S. Les ateliers qui désireront avoir un exemplaire du procès-verbal de la fête d'installation de notre nouveau grand-commandeur grand-maître, pourront l'envoyer prendre, au moyen d'un bon signé de leur président, au secrétariat général, rue Montmartre, 164.

ÉTAT OFFICIEL

DES ATELIERS MAÇONNIQUES

DE TOUS LES DEGRÉS,

Placés sous l'obédience du Grand-Orient de France et sous celle du Suprême-Conseil pour la France du 33e degré.

—

Nous avons promis à nos lecteurs de les mettre à même d'apprécier le plus ou moins d'influence qu'exercent en France les deux autorités qui se partagent l'administration de la franche-maçonnerie. Nous allons en donner un aperçu en prenant pour bases de notre travail sur ce sujet les tableaux officiels publiés par le Suprême-Conseil en 1838, et le *Calendrier du Grand-Orient de France*, pour l'année 1839.

Le Suprême-Conseil ne pratique que le seul rite écossais, ancien et accepté.

Le Grand-Orient reconnaît en principe tous les rites. Il admet tous ceux qui se font

(1) Nous en donnerons le fac-simile avec le numéro de juillet.

(*Note du rédacteur en chef.*)

reconnaître de lui, et ne pratique, quant à présent, que 1° le rite français; 2° le rite d'Hérodom; 3° le rite écossais ancien et accepté; 4° le rite philosophique; 5° le rite de Kilwining; et 6° le rite du régime rectifié (1).

Les formes de gouvernement du premier sont monarchiques, celles du Grand-Orient sont démocratiques. Tout s'y fait par la voie d'élections.

Ces deux puissances comptent sous leur obédience, savoir :

Le Suprême-Conseil.

Un Suprême-Conseil du 33e degré.
Un Grand-Conseil du 32e degré.
Un Grand-Conseil du 31e degré.
Un Grand-Conseil du 30e degré.

(Ces quatre Conseils, qui siégent à Paris, ainsi que la Grande-Loge centrale, donnent seuls les degrés pour lesquels ils sont établis. Réunis, ces cinq ateliers forment le noyau de son administration).

Il possède en outre :
Un tribunal du 31e degré à Dunkerque.
Un aréopage du 30e à Dunkerque et un autre à Haïti.
Deux chapitres du 18e à Paris.
Trois *idem* dans les départements.
Un *idem* à l'étranger.
Douze loges symboliques à Paris ou dans sa banlieue.
Quatre *idem* dans les départements.
Trois *idem* à l'étranger.
Total, trente-deux ateliers en activité.

Il compte encore deux chapitres du 18e en sommeil, à Paris, et une loge symbolique en sommeil, à Dieppe, ce qui porte à 35 les ateliers de son obédience, tant en activité qu'en non-activité. Sur ses tableaux figurent enfin les noms de 46 grands-inspecteurs généraux ou 33e degré, de 10 princes du royal secret ou 32e degré, de 5 grands-juges-commandeurs ou 31e degré, et de 42 chevaliers grands-élus kadosch, ou 30e degré.

(1) Nous donnerons incessamment des notes sur ces divers rites.

Les alliances de cette puissance sont, à l'étranger :

1° Le Suprême-Conseil de Belgique, séant à Bruxelles;

2° Le Suprême-Conseil uni pour l'hémisphère occidental séant à New-York;

3° Le Suprême-Conseil pour l'empire du Brésil, séant à Rio-de-Janeiro.

Le Grand-Orient de France.

Le gouvernement de cette puissance ne compte en ce moment que 24 députés non officiers du Grand-Orient. Beaucoup d'ateliers n'ont pas fait parvenir au secrétariat les procès-verbaux de leurs nouvelles élections. Pour d'autres députés, leur qualité se confond avec le titre d'officier du Grand-Orient. Enfin, la même personne peut, aux termes des règlements, réunir jusques à trois députations. Il y a encore :
59 officiers honoraires.
67 officiers titulaires.
2 membres adjoints, pris parmi les présidents des ateliers de Paris, revêtus des degrés les plus élevés.

Ses ateliers en activité sont, indépendamment des chambres purement administratives :

Un grand-collége des rites, établi dans le sein du Grand-Orient, et qui donne seul le 33e degré du rite écossais, ou tout autre équivalent dans les autres rites.

Un consistoire du 32e degré, établi aussi dans le sein du Grand-Orient, et faisant fonctions de tribunal du 31e degré, pour Paris; plus, cinq consistoires du 32e degré, dans les départements, un dans les colonies, et trois à l'étranger. Un tribunal du 31e degré dans les départements, ce qui forme déjà un nombre d'ateliers de. 12

Ses conseils de 30e sont, à Paris, au nombre de 7
— dans les départements. . 11
— aux colonies. 2
— à l'étranger. 4
36

D'autre part. . .	36
Ses chapitres du 18e sont, à Paris, au nombre de.	31
— dans les départements. .	74
— dans les colonies.. . . .	11
— à l'étranger.	10
Ses loges symboliques sont, à Paris, au nombre de..	60
— dans les départements. .	166
— dans les régiments.. . .	2
— dans les colonies.	15
— à l'étranger.	11
Il y a donc d'ateliers en pleine activité.	416

Ceux qui ne sont point en activité sont :

1 consistoire du 32e dans les départements.
3 conseils du 30e dans les départements.
2 chapitres du 18e à Paris.
11 *id.* dans les départements.
2 *id.* dans les régiments.
1 *id.* dans les colonies.
2 loges symboliques à Paris.
23 *id.* dans les départements.
4 *id.* dans les régiments.
1 *id.* à l'étranger.

50 ateliers en non activité.

Récapitulation.

Ateliers en activité.	416
Ateliers en sommeil. . . .	50
Total.	466

Disons, en outre, qu'au moment de la publication du *Calendrier*, six loges et un conseil demandaient à reprendre leurs travaux ; que neuf loges nouvelles et deux conseils nouveaux demandaient à se faire constituer, et que sur les quatre cent soixante-six ateliers que nous comptions tout-à-l'heure, un seul a été fondé postérieurement à la publication des tableaux ci-dessus résumés du Suprême-Conseil de France, et que sur le nombre des ateliers en sommeil quatorze y ont été mis dans le courant de 1838, soit un peu avant, soit un peu après cette publication, et trois ont suspendu leurs travaux en 1839.

Les alliances du Grand-Orient de France sont, à l'étranger :

1° La Grande-Loge nationale de Berne ;
2° Le Grand-Orient du Brésil ;
3° Le Grand-Orient de Belgique ;
4° La Grande-Loge des anciens francs-maçons de la Caroline du Sud;
5° Le Suprême-Conseil des grands-inspecteurs-généraux de la Caroline du Sud ;
6° Le Suprême-Conseil pour la juridiction d'Irlande, séant à Dublin ;
7° Le Grand-Orient d'Haïti ;
8° La Grande-Loge de Hambourg ;
9° Le Suprême-Conseil à New-York ;
10° La Grande-Loge de la Louisiane, séant à la Nouvelle-Orléans ;
11° La Grande-Loge de la Virginie, séant à Richemond ;
12° Le Grand-Orient de Suède, séant à Stockholm.

Enfin, le Grand-Orient de France comptait, inscrits sur ses tableaux, savoir :

A la date du 3 novembre 1838, cinquante-sept grands-inspecteurs-généraux, 33e degré.

Et à la date du 24 mars 1839, deux cents princes du royal secret, 32e degré.

Le Grand-Orient ne crée point de 31e degré. La réception aux 31e et 32e degré se fait le même jour, sur la demande du conseil des kadoschs, auquel appartient le récipiendaire. Nul ne peut être reçu 33e s'il n'est officier du Grand-Orient au moment où il demande ce grade.

Enfin, on ne peut se dissimuler qu'outre les ateliers maçonniques régis par ces deux puissances, il en est encore en France une quantité assez notable qui ne relèvent ni de l'une ni de l'autre, et cela jusque dans Paris. Pour ne nous occuper que de ceux dont l'existence nous est légalement prouvée, nous venons de voir qu'ils forment un total de trois cent quatre-vingt-neuf ateliers travaillant activement dans notre seule France continentale (les ateliers de l'étranger et de nos colonies étant déduits de ce chiffre). Pas un seul peut-être ne compte moins de quinze à vingt membres ; un très-grand nombre dépasse la centaine, de telle sorte

que ce ne serait pas trop hasarder que de compter de soixante à quatre-vingts membres par atelier, ou environ trente à trente-deux mille maçons qui fréquentent nos loges de France, non compris ceux, en plus grand nombre encore peut-être, qui n'appartenant activement à aucun atelier, y viennent cependant recevoir et donner chaque soir des leçons de morale et de vertu, et y resserrer la chaîne indissoluble qui unit tous les enfants de la grande famille!... Et qu'on calcule maintenant ce que peut faire de bien la franche-maçonnerie, si forte qu'elle est par ses principes de confraternité générale, d'union, d'émancipation intellectuelle, de philantropie, de liberté et d'abnégation de soi-même au profit du bien-être de tous...

N'est-ce pas l'atlantique du vertueux Thomas Morus!!!.....

L.-Th. Juge.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE FRÈRE MARTIN,

NOUVELLEMENT INITIÉ,

DANS LA LOGE CHAPITRALE DE HENRI IV,

EN LA TENUE DU 2 MAI 1839,

PRÉSIDÉE PAR LE FRÈRE HÉOIS,

Vénérable de cette loge,

Sur le but de Confraternité générale que se propose la franche-maçonnerie.

Très-chers frères,

Si l'ordre de la maçonnerie en général tire sa force principale de l'unité de ses principes et de ses règlements fondamentaux, de même chaque loge en particulier doit obtenir d'autant plus d'influence, de pouvoir et de considération, qu'il y a plus d'ensemble dans l'esprit qui dirige ses membres. Quoi donc de plus avantageux que d'encourager la manifestation de la pensée de chaque frère, puisqu'elle ne peut que rendre plus formelle et plus sensible l'adhésion d'un homme de bien à un pacte de bien? puisqu'à chaque nouvelle preuve de conformité d'opinions et de but maçonniques, le lien général se consolide en se sentant accroître, le zèle de tous acquiert un nouvel essor en se voyant mieux soutenu? Et d'ailleurs, quelle douce satisfaction n'éprouvent pas en même temps celui qui ouvre son cœur à ses frères et ceux qu'il admet à y venir lire l'amour de Dieu et de la vertu! On se trouve avoir ainsi acquis l'unité qui fait la puissance, et l'intimité qui est une source abondante de bonheur.

Il ne fallait rien moins que des considérations si vraies et que l'encouragement bienveillant de plusieurs frères pour me déterminer, moi si nouveau encore parmi vous, à oser élever la voix dans ce temple. Mais, j'ai regardé comme un devoir de venir aujourd'hui donner plus de développement aux réponses que j'ai faites le jour, si heureux pour moi, de mon initiation. Je viens principalement vous dire comment j'ai envisagé la maçonnerie, quelle mission sublime je lui ai reconnue, et par suite, pourquoi j'ai désiré être admis aux mystères de l'Ordre.

Il n'y a plus maintenant en théorie philosophique qu'une seule opinion soutenable et soutenue sur le but humanitaire considéré en lui-même, c'est que l'on marche et qu'il faut marcher vers l'amélioration progressive, morale et matérielle de tous les hommes, par conséquent de toutes les choses, et c'est un dogme désormais incontestable que tout être humain a droit à sa part de cette amélioration recherchée. Tout providentiel et nettement formulé qu'il soit, ce but n'en est pas moins fort difficile à réaliser, eu égard à la situation actuelle du monde. Mais, mes frères, si on regarde en arrière, si on voit quelles améliorations se sont accomplies, malgré les plus effrayants obstacles, on reprend courage; on attache de nouveau ses regards sur l'étoile du progrès, sortant jadis si difficilement des ténèbres épaisses de la barbarie, s'avançant à travers des siècles de

souffrances humaines que son influence bienfaisante adoucit de plus en plus, et l'on se réjouit de ce que sa marche incessante augmente de vitesse et d'éclat au fur et à mesure que le point de départ s'éloigne davantage.

La morale et la vie sociale des temps anciens s'étaient, en définitive, fondées sur le plus monstrueux des abus, celui de la force. Et comme à chaque époque on a cherché à justifier et à consacrer le fait par un prétendu droit, il fut créé cette affreuse maxime que, de par la volonté de celui qui a donné vie au monde, et de par le droit du plus fort, il y avait sur la terre deux espèces distinctes d'êtres humains, l'une à jamais dominatrice, l'autre éternellement esclave. A la première appartenaient : la liberté d'action, qui est le plus noble attribut de l'homme, le droit de la direction sociale, et par suite la possession exclusive de tous les avantages intellectuels et physiques. La seconde était la proie, la propriété de la première. Ravalé au rôle de la brute, l'esclave succombait au travail, afin de rendre possible la honteuse oisiveté de celui qui l'avait acheté ou vaincu. Sa volonté n'était que celle du maître, qui se permettait de disposer de sa vie au gré de ses besoins ou de ses caprices. L'esclave périssait au milieu de travaux dangereux, subissait l'épreuve mortelle de poisons reconnus, donnait sa mort en spectacle divertissant : il en fut qui servirent à engraisser les poissons dont la table du maître devait être servie !...

Tout-à-coup, une volonté nouvelle de Dieu se révèle. Christ a paru, et sa voix fait entendre hautement une parole qu'il n'avait jamais été donnée aux oreilles humaines d'ouïr. Il proclame devant les populations assemblées que tous les hommes sont frères, que par conséquent ils ont les mêmes droits. C'était donner le signal d'une révolution qui devait changer la face du monde ; c'était détruire l'abominable théorie des deux natures, mais c'était aussi abolir l'asservissement de l'homme par l'homme : c'était, enfin, enlever au maître son droit de propriété sur l'esclave.

Or, comme l'égoïsme est la plus aveugle et la plus intraitable des puissances, un cri universel de réprobation s'éleva contre le novateur, qui fut outragé, calomnié et mis à mort.

Mais toute parole de justice et de progrès une fois révélée au monde ne se perd plus. La doctrine de Christ fut recueillie, prêchée, et elle se propagea. Les plus affreuses persécutions furent impuissantes à la détruire. Il eût fallu anéantir le monde pour que la parole de Christ se perdît, car quelque part qu'il se fût trouvé un seul homme qui la connût, la propagation eût de nouveau repris toute son heureuse puissance. Et ce résultat admirable n'est-il pas d'essence divine ?... A chaque époque d'amélioration humaine n'y a-t-il pas eu des intérêts froissés que l'empire de la raison n'a pu soumettre ? Ne vit-on pas toujours des lois répressives fulminées ? des supplices préparés par les intéressés, aveugles ou perspicaces, contre les novateurs ? Dieu peut-il donc laisser à des hommes le pouvoir d'empêcher que l'humanité tout entière cherche à diminuer les maux qui l'assiègent ? Non, la volonté du Grand-Architecte de l'Univers est que son œuvre se perfectionne d'elle-même, toujours et toujours ; qu'elle marche sans cesse dans la voie où il l'a placée, où il continue de la diriger ; et quand les obstacles deviennent par trop longs et accablants, quand assez de larmes et de sang ont été versés pour qu'une idée nouvelle soit bien comprise et consolidée, alors il lui suffit d'un souffle qui donne au monde une impulsion instantanée. Les obstacles sont brisés et disparaissent ; l'humanité a conquis une amélioration nouvelle, dont elle jouit dans une nouvelle halte de repos, en attendant que la marche éternelle se continue.

Ainsi, après plusieurs siècles de lutte à mort ; quand bien des arènes, bien des places publiques eurent été inondées du sang chrétien, le christianisme resta victorieux et triomphateur. Les premières paroles de Christ avaient condamné l'esclavage ; l'influence des religionnaires, à l'intelligence et au cœur desquels la tradition transmit suc-

cessivement sa doctrine, fit disparaître peu à peu les esclaves du sein de l'Europe occidentale; mais cette application s'y opéra si lentement, que c'est aujourd'hui une question d'histoire grave et difficile à résoudre que celle qui consiste à fixer l'époque à laquelle l'esclavage y fut définitivement aboli.

Cependant, tout incompréhensible qu'il nous paraisse maintenant, le droit personnel et héréditaire de l'homme sur l'homme ne s'effaça pas entièrement. L'esclavage, tel qu'il avait été en usage avant Christ, subit uniquement une transformation. Désireux de vous rappeler seulement la progression continuelle de l'amélioration du sort de l'homme ici-bas, il ne saurait entrer dans notre cadre de vous faire le tableau des institutions asservissantes du moyen-âge. Nous nous bornerons à représenter à votre esprit le droit de servage, attachant invinciblement le serf à la culture des domaines du seigneur, et le privant de la faculté d'hériter et de vendre; le droit de main-morte, par suite duquel des terres, vrais gîtes d'enfer, avaient le pouvoir de rendre serf celui qui avait eu le malheur d'y habiter durant un an et un jour; puis, ces droits rachetés à prix d'argent à l'égoïsme avide des seigneurs (1) et remplacés par les dîmes ecclésiastiques, les dîmes inféodées, les corvées et tout le cortége odieux des autres droits féodaux, *honorables* ou *utiles*, comme le Code seigneurial les appelait. Encore du sang et beaucoup de sang est répandu durant le moyen-âge : les uns combattent et meurent pour l'affranchissement des communes; d'autres se font égorger ou brûler en soutenant la liberté de conscience.

Enfin, le terme définitif de tant de maux arrive avec la régénération de 1789. Sous quelque forme qu'elle se dérobe, la domination de l'homme sur la personne ou les biens de son semblable est irrévocablement abolie. L'indépendance de la pensée, l'égalité et la fraternité humaine sont reconnues. Elles sont acclamativement proclamées le besoin, la règle, désormais universels... Notre belle et glorieuse France porte l'étendard indestructible où est inscrite cette loi divine qu'elle offre à l'amour des autres peuples. Grâces à elle (1830 l'a prouvé), les idées philosophiques ne rétrograderont plus... Pourquoi la joie que ce triomphe inspire est-elle douloureusement réprimée au souvenir des esclaves noirs des colonies françaises et de l'Amérique! Comment le monde civilisé n'a-t-il pas encore formé une sainte coalition, dont le résultat serait l'affranchissement des noirs et l'indem-

(1) Le frère Martin n'a pas parlé de l'un des droits les plus monstrueux qu'ait prétendus la feodalité. Dans la fameuse séance de nuit de l'Assemblée-Nationale, ou fut décrétée l'abolition des droits féodaux, le 4 août 1789, l'un des plus honorables caractères de cette assemblée, le curé Clerget, vint révéler à la nation une infamie dont nul ne se faisait une idée. Laissons parler le représentant : « M. le comte de ***, dit-il, plaidait au parlement « de Besançon. Il s'agissait de plusieurs droits féodaux « qui lui étaient contestés par ses sujets. Ceux-ci préten- « daient que l'abonnement qui avait établi en faveur du « seigneur les diverses prestations exigées par lui, n'avait « plus de valeur, parce que le terme de sa durée était « expiré depuis long-temps. L'acte d'abonnement fut « produit, et sa date vérifiée. On y lit que les habitants « de . . . . s'étaient soumis à des corvées à bras « et avaient promis de payer, dans le cours de soixante « ans, des redevances en blé et en avoine, à condition « *que le seigneur, de son côté, renoncerait*, pendant le « cours de cet abonnement, *à son droit de les conduire* « *à la chasse et de les faire éventrer, en hiver, pour* « *réchauffer ses pieds dans leurs entrailles.....* »

En vérité, en présence d'une telle infamie, d'une telle audace, d'une part, et de tant de lâcheté et de dégradation de l'autre, on en est à se demander lequel était le plus coupable, des seigneurs qui abusaient de leur autorité pour établir de tels priviléges, ou des serfs assez abrutis, assez oublieux de leur qualité d'hommes, pour avoir souffert qu'ils se fussent établis.

Hâtons-nous de dire, au moins, que le magistrat chargé du rapport de ce procès, saisi d'indignation à la lecture d'une pareille pièce, répondit au comte : « J'ignore « comment vos aïeux vous ont acquis un droit si étrange, « mais je sais qu'il rend fort suspects à mes yeux vos « autres droits seigneuriaux. »

(Voyez à ce sujet l'*Histoire du gouvernement féodal*, par Barginet, de Grenoble; les *Esquisses historiques*, de Dulaure; dans Voltaire, le chapitre du serf du Mont-Jura, dans le *Dictionnaire philosophique*; l'*Abrégé des Révolutions de l'ancien gouvernement français*, par Thouret; puis le *Moniteur* du 4 août 1789, et une brochure publiée par le curé Clerget, sous ce titre ; *Le Cri de la Raison*, Paris. in-8°, 1789, si toutefois vous pouvez vous la procurer, car elle est devenue très-rare.)

(*Note du rédacteur en chef.*)

nisation forcée des planteurs ! A une époque de lumières et de liberté comme celle où nous sommes, maintenir l'esclavage d'un seul être humain, au sein de pays policés, ce n'est pas seulement une honte, c'est un crime : nulle offense plus injurieuse ne peut être adressée à Dieu et à la raison humaine.

Félicitons-nous, mes frères, de vivre dans un temps où le principe de la fraternité humaine ne trouve plus de contradicteurs sérieux. Néanmoins, de ce que la victoire est enfin acquise au bon droit, s'ensuit-il que tout soit terminé ? Eh non ! une tâche immense reste à accomplir. La loi d'avenir est universellement convenue, mais il s'agit de marcher à son application. Il a fallu dix-huit siècles pour que la parole de Christ reçût de tout un peuple une sanction solennelle.

Quoique les difficultés soient infiniment moindres au fur et à mesure qu'on avance, combien de temps faudra-t-il pour la réalisation du principe ? voilà ce que nul homme ne peut dire. L'examen des moyens législatifs propres à continuer, à accélérer le progrès, rentre dans le domaine des théories politiques. Comme homme, nous devons avoir, chacun, sur ce point, une opinion éclairée, mais comme maçon nous devons, nous voulons bannir de nos assemblées pacifiques la discussion de ces moyens. Tout sujet de division périt au seuil de nos temples ; laissons donc au monde profane le soin de débattre ces questions, à la fois graves et irritantes.

Ce que tout le monde veut, c'est la diminution constante et progressive des souffrances et des divisions humaines, c'est la réalisation de la fraternité. Eh bien ! en dehors de tous les partis, à l'abri de leurs querelles, des hommes grands et généreux ont compris qu'il était possible de travailler efficacement à l'accomplissement de ce but. D'accord sur la pensée directrice, leur moyen d'action a été bientôt trouvé. Aussi simple qu'efficace, il ne saurait porter ombrage au plus défiant; le méchant lui-même est forcé d'y applaudir. Leur moyen, c'est l'*exemple*. « Le monde, se sont-ils dit, est divisé par des haines que l'intolérance ou l'intérêt engendre. Formons une association, nous qui sommes tolérants et qui comprenons la vanité et la futilité des intérêts honorifiques et matériels. En maintenant au milieu de nous la paix, les douceurs de la fraternité, en pratiquant la vertu, le dévoûment, prouvons que la fraternité n'a pas été un dogme vainement proclamé; montrons qu'il y a des joies ineffables réservées à ceux qui remplissent sincèrement le devoir d'être vertueux, d'aimer réellement les hommes, et de leur être utile. A celui qui aura besoin de pain, hâtons-nous d'en fournir. Que celui dont l'âme s'abandonne au découragement et au désespoir vienne à nous. Forts de notre croyance dans un avenir meilleur, dans le mérite qu'il y a de remplir avec courage sur la terre un rôle même de souffrance, nous ferons rentrer le calme au cœur du désespéré ; nous lui montrerons le passé si douloureusement traversé par des milliers de générations, dont le sort est allé sans cesse en s'améliorant ; nous lui ferons mieux envisager présent et avenir, et il reprendra espoir et courage ! »

Qui donc donne au monde cette imposante manifestation de l'exemple ?... Serait-il besoin de le dire, mes frères, si votre modestie n'égalait votre mérite ! Oui, c'est par vous, c'est par tous les frères maçons qu'a lieu la plus efficace, la plus inattaquable, la plus pacifique prédication qui soit, à cette heure, adressée aux peuples en faveur de la fraternité. Les maçons aiment tous les hommes et sont de tous les pays ; leur esprit sympathique ne se laisse imposer aucune borne par ces distinctions de peuples que fleuves, montagnes, mers, ou conventions diplomatiques, ont établies. Ils aiment la conviction raisonnée, sous quelque point de vue qu'elle se manifeste. Que l'on soit consciencieux et ami de la probité, leurs exigences ne vont pas plus loin. Quiconque a besoin d'appui, quiconque souffre trouve en eux des frères désireux de le servir, de le consoler. Si donc on vient aux frères maçons, ils ne demandent pas : Êtes-vous Français ou Russe ? Pratiquez-vous la religion juive ou la religion chrétienne ? Êtes-vous monar-

chiste ou démocrate? Non. A celui qui se présente ils montrent leur évangile, bref résumé de la morale de Christ, et ils disent : « Reconnaissez-vous pour vos frères tous les hommes, noirs, cuivrés ou blancs, pauvres ou riches, savants ou ignorants? — Voulez-vous être envers eux bon, utile et tolérant? Êtes-vous disposé à pratiquer la vertu par amour d'elle-même? — Si vous répondez affirmativement vous pensez comme nous, vous agissez comme nous. Entrez donc dans notre temple, et que le Grand-Architecte de l'Univers soit loué, car nous comptons un ouvrier actif de plus pour la réalisation de l'œuvre de progrès qu'il a prescrite. Qu'un cri de joie parte de nos cœurs, car une main de plus nous donnera le signe de la fraternité! »

Voilà, mes frères, comment j'avais apprécié votre but, votre pensée et vos actes, quand j'ai demandé l'honneur d'être admis dans votre famille. Ce que j'ai vu et entendu déjà confirme pleinement mon opinion; vos doctrines sont les articles de la foi vive et éprouvée qui dirige mon cœur et mon intelligence. De vos exemples de dévoûment et de vertu je tirerai une nouvelle excitation à suivre de mon mieux la pente naturelle qui me porte à les imiter. Je suis donc à vous sans restriction. Puissé-je devenir capable de ne pas rester membre inactif au milieu de notre société agissante et glorieuse!

Oui, notre association est glorieuse, car la mission de paix, de tolérance et d'humanité qu'elle s'est donnée est éminemment utile et méritoire. Efforçons-nous donc, à l'envi, de bien remplir la tâche particulière à chacun de nous dans le travail commun. Plus nous mettrons de zèle et d'exactitude à remplir nos devoirs maçonniques, à suivre fidèlement les lois qui règlent notre conduite, plus notre société aura de force et de puissance, plus, par conséquent, elle rendra de services. Travaillons toujours à nous instruire, car l'ignorance laisse sans autorité et sans emploi les meilleures facultés du cœur, les plus louables intentions dues à l'intelligence naturelle. Par l'instruction on s'élève de plus en plus à ses propres yeux, on s'aime davantage, s'il est permis de parler ainsi, sans donner une idée de fâcheux égoïsme; enfin, on se rend apte à mieux servir la foi qu'on a embrassée. Rappelons-nous sans cesse que nous devons être pour le monde profane un exemple permanent; que toutes nos paroles et toutes nos actions doivent tendre à faire grandir la considération dont notre Ordre jouit. En pratiquant au milieu de nous les douceurs de la fraternité, en nous appuyant et nous secourant mutuellement, ayons toujours les yeux sur ce qui se passe au dehors de nos temples. Tâchons d'y étendre notre influence et notre action bienfaisante; c'est le meilleur moyen d'y accroître le nombre des imitateurs de nos vues fraternelles. Toutes les fois que nous le pourrons, donnons surtout à ceux qui souffrent la preuve que nous avons l'œil sur toutes les misères.

Et par exemple, Paris si riche, si brillant à la surface, aujourd'hui comme toujours, compte en son sein, à l'heure où nous sommes, des milliers d'infortunés à qui manque le pain indispensable à la maigre nourriture de chaque jour. Ceux dont je parle ne sont pas au nombre des malheureux que la charité publique a ordinairement à secourir. Ce sont de pauvres ouvriers, vivant au jour le jour du produit de leur travail. Une crise commerciale qui ne finit plus, a suspendu depuis plusieurs semaines leurs travaux. Privés de salaire, ils manquent de tout. Inutile de peindre ici leurs angoisses, leurs privations cruelles. Sous la voûte de ce temple sont des ouvriers et des employeurs qui ont vu cet état de misère et qui ont eux-mêmes ressenti plus ou moins l'effet de cette suspension désastreuse des affaires commerciales. Une souscription publique en faveur des ouvriers sans travail a été ouverte: des noms appartenant à toutes les opinions, à toutes les positions sociales, s'y sont faits inscrire. De respectables loges maçonniques y ont apporté leur offrande. La somme recueillie est bien loin cependant d'avoir acquis l'importance qu'il fallait désirer!.... Ne se-

rait-ce pas un bonheur pour les membres composant cette respectable loge de prendre part à cette œuvre de bienfaisance? Oh! oui, mes frères, donnons quelques secours aux ouvriers privés de travail et de toutes ressources. L'offrande dût-elle être des plus minimes, nous vous la demandons encore afin qu'elle soit un nouveau témoignage de sympathie donné à des hommes malheureux et honorables, et pour qu'elle serve à manifester de plus en plus votre désir de voir régner la fraternité universelle.

Plein de l'espérance de voir ma proposition accueillie favorablement, je la dépose sur l'autel où nous avons tous juré d'être vertueux et de vivre dans la pratique de la bienfaisance et du dévoûment.

MARTIN.

De vifs applaudissements suivent le discours du frère Martin, qui est ensuite couvert par une chaleureuse batterie, demandée par le vénérable. La loge vote le dépôt aux archives de cette planche d'architecture, et décide qu'on en demandera l'insertion dans le *Globe*(1), *journal*, dit la lettre d'envoi, *de propagation des bonnes doctrines maçonniques.*

RÉPONSE

A CETTE QUESTION,

MISE AU CONCOURS

PAR LE REDACTEUR EN CHEF DU GLOBE :

Quels sont les moyens, pour les initiés, de faire réaliser à l'initiation secrète tout le bien qu'elle se propose?

—

Un grand nombre de *Mémoires* nous sont parvenus sur cette intéressante question.

(1) Nous remercions vivement la loge d'*Henri IV* de nous avoir adressé cet excellent discours. Il est si profondément pensé et si bien écrit, que nous n'avons pas dû hésiter un seul instant à l'imprimer.

Le rédacteur en chef, L.-TH. JUGE.

Celui qui a paru le plus facile à réaliser est celui qu'on va lire. Nous regrettons que son auteur, qui a obtenu le prix, n'ait pas cru devoir nous autoriser à publier son nom, et qu'il ne nous soit pas permis de dire autre chose sinon que c'est un des disciples de Fourier et l'un des principaux rédacteurs du journal *la Phalange*. On comprendra de suite qu'il n'est pas maçon; on se dira aussi que l'application de sa théorie est fort difficile chez les maçons. Nous aurons à lui soumettre des objections, et à l'avance il nous a promis d'y répondre. Elles feront, ainsi que ses réponses, l'objet d'un nouvel article à publier ultérieurement.

DE L'ASSOCIATION ET DU SYSTÈME SOCIÉTAIRE DE FOURIER.

Dans sa *Théorie des quatre mouvements*, publiée en 1808, Fourier disait, à propos de la franche-maçonnerie :

« Dieu est ennemi de l'uniformité : il veut que le mouvement varie à perpétuité, soit en gradation, soit en dégradation. A cet effet, il fait éclore périodiquement dans nos sociétés des germes d'innovations bienfaisantes ou nuisibles; c'est à la raison à juger l'emploi de ces germes, à étouffer les mauvais comme les clubs politiques, à développer les bons, tels que la franche-maçonnerie. Quel parti salutaire pourrait-on tirer de la franche-maçonnerie, qui est parvenue à opérer l'affiliation dans toutes les régions civilisées, et à ne se composer que de la classe aisée, sous la protection des grands qui sont à sa tête, et qui a habitué le peuple à voir sans jalousie ses assemblées mystérieuses tenues en secret loin du profane vulgaire? Voilà une question tout-à-fait neuve pour le siècle, qui n'a pas su discerner les ressources qu'offrait cette institution; c'est un diamant que nous dédaignons sans en connaître le prix; ainsi les sauvages de Guahana foulaient aux pieds les blocs d'or, avant que la cupidité européenne leur en eût appris la valeur. »

Cette question est encore si neuve aujourd'hui, que dès le début de cette publication, M. le rédacteur en chef a cru néces-

saire de la poser de nouveau en ces termes: *Quels sont les moyens, pour les initiés, de faire réaliser à l'initiation secrète tout le bien qu'elle se propose ?*

En disant ici quelques mots du système sociétaire de Fourier, mon dessein est de rappeler aux initiés le but général de l'initiation, et de leur indiquer une des applications, dans le sens de laquelle pourraient être employés les moyens qui seront trouvés pour utiliser les forces dont l'initiation peut disposer.

Fondée pour resserrer les liens des hommes entre eux, la franche-maçonnerie possède, au moyen de ses affiliations, des ressources immenses, mais elle ne sait comment les employer ; et, comme un corps robuste condamné à l'inaction, cet excès de force inutile les consume elle-même. Elle pourrait être un grand instrument de réforme sociale; mais, ignorant les moyens de cette réforme, elle se garde d'y songer. Lorsqu'un parti veut s'emparer de la direction sociale, il n'a pas encore la force, il ne songe qu'à l'acquérir, pensant qu'une fois en possession de cette force, il saura la tourner à la réalisation de ses désirs ; mais lorsqu'une société déjà investie de cette force songe à l'employer, elle s'aperçoit alors que, si elle la dirige mal, ce n'est plus en ses mains qu'un instrument de destruction, et si elle n'a point de but bien déterminé, elle la laissera oisive plutôt que d'en faire un usage qu'elle ne serait plus maîtresse de modérer à son gré. Ainsi en est-il de la franche-maçonnerie, elle aime mieux s'annuler en partie que de s'exposer à faire mal.

Et elle a raison ; il n'appartient qu'aux partis politiques de faire une expérience générale et sur le pays tout entier, pour arriver à un résultat incertain. Lorsqu'ils agissent, les hommes sages doivent pouvoir déterminer d'avance dans quelles limites leur action se renfermera, et quels seront ses effets, et non pas aller remuer tout, bouleverser tout, pour attendre du hasard un résultat imprévu.

Dans son commencement, la franche-maçonnerie n'a été qu'une minime association, et elle s'est peu à peu répandue en tous lieux, parce qu'elle renfermait des germes bienfaisants que le temps a fait fructifier. Pour s'établir, elle n'a eu rien à renverser ; ses développements ont été lents et graduels ; et elle ne s'est fortifiée que par la contagion du bon exemple. En effet, si l'on construit une machine nouvelle, faut-il détruire les anciennes qu'elle est appelée à remplacer, avant de savoir si cette machine nouvelle remplira le but proposé ? Et lorsqu'elle est achevée, si elle se trouve bonne, n'est-il pas vrai de dire qu'en construisant une seule machine, l'inventeur en a construit dix, cent, mille à la fois, puisque cette machine unique sera copiée, dix, cent, mille fois ?

Dans l'application de ses forces, la franche-maçonnerie doit suivre le procédé qui lui a servi à les acquérir. Elle s'est agrandie en se multipliant elle-même, c'est-à-dire en copiant toujours un premier mode d'association qui avait été trouvé bon, et en reliant entre elles toutes ces copies successives d'un premier type. Elle doit aujourd'hui, non pas agir sur la société d'une manière générale, et par conséquent désordonnée, puisqu'elle serait sans but déterminé, mais rechercher un nouveau type d'association plus perfectionné que l'ancien, et quand elle l'aura trouvé, mouler successivement et transformer toutes ses associations sur ce nouveau type.

Les loges maçonniques sont des associations partielles ; mais si la communauté est l'antipode de l'association, l'association partielle est encore très loin de la véritable association, qui est l'association intégrale, laquelle n'est pas seulement de secours et de consommation, mais encore de production, d'éducation, etc.

Le but général de la franche-maçonnerie est l'association ; mais elle n'a encore pu sortir de l'association simple et partielle ; elle doit arriver à l'association composée et intégrale : de sa première puissance elle doit s'élever à la seconde.

Le fera-t-elle en se modifiant elle-même ? Non. Ce serait risquer de périr dans ce tra-

vail. Elle doit seulement employer ses forces à exprimer en dehors d'elle, à chercher le type nouveau d'association à l'épreuve ; voilà quelle est aujourd'hui sa mission; voilà à quoi elle peut dignement et utilement employer des forces qui demeurent oisives ; voilà des expériences où la science peut intervenir, qui, si elles réussissent, seront promptement copiées partout, et si elles échouent, n'auront coûté que ce que coûte une expérience manquée, restreinte dans des limites convenables, bien différentes de ces expériences terribles appelées révolutions, où la vie et la fortune des citoyens sont livrées sans merci au hasard, seul dieu de ces bouleversements.

Parmi les types d'association nouvellement présentés, celui proposé par Fourier semble un des plus dignes d'examen ; je vais en donner quelques aperçus.

Il n'est point besoin de prouver l'excellence de l'association : c'est une chose évidente par elle-même, et néanmoins, jusqu'ici, dans le passé et dans le présent, nous voyons l'association exclue et le morcellement seul admis. Puisque nous concevons quelque chose de supérieur au morcellement, et que nos sociétés ne sont cependant régies que par lui, il n'y a plus lieu de s'étonner qu'elles soient restées dans un état si imparfait ; il n'y a plus lieu de s'étonner des discordes, des guerres, des révolutions, des maux de toute nature qui nous accablent ; c'est la condition nécessaire d'un ordre social, évidemment inférieur à un autre ordre social plus élevé, que nous entrevoyons, mais dont nous ne savons pas découvrir le chemin.

Si nous jetons les regards sur un village, nous voyons la terre morcelée entre tous les habitants, qui la cultivent chacun selon ses faibles ressources ; chaque famille travaille exclusivement par elle-même, sans emprunter l'appui des familles voisines, et les facultés de chacun sont si minimes que toutes, dans leur isolement respectif, ne tirent d'un travail considérable que peu d'avantages, et que le village s'élève rarement au-dessus d'une médiocrité à laquelle tous sont même loin de parvenir.

Si du village vous passez à la ferme, vous trouvez dans cette dernière une sorte de richesse relative, où vivent le fermier et sa famille ; mais quel lien d'intérêt unit le fermier au propriétaire ou à ses propres ouvriers ? leur intérêt est entièrement séparé, et les bénéfices des uns n'augmentent pas en même temps que ceux des autres ; l'intérêt de chacun, ou de chaque famille, reste toujours isolé.

Si, pénétrant dans nos manufactures, vous y apercevez de suite une plus grande vigueur d'action que dans le village ou la ferme, si la présence de l'instrument puissant appelé *capital* s'y fait sentir avec plus d'effet, toutefois, dans cette énorme production qui sort de la manufacture, vous distinguez encore une séparation absolue et complète entre les intérêts des divers agents humains qui ont concouru à cette production, et le résultat même de cette séparation est d'autant plus choquant, que plus de profits sortant d'une plus grande masse d'objets produits, l'inégalité de répartition de ces profits engendre d'un côté l'extrême richesse, et de l'autre l'extrême pauvreté.

A ce morcellement, qui règne partout, il faudrait substituer l'association. Essayons un type en prenant pour terrain une exploitation agricole.

Si le terrain et les bâtiments de la ferme appartiennent à un seul propriétaire, qui en tire un loyer d'un fermier, il n'existe aucune solidarité, aucune liaison d'intérêt entre le propriétaire et le fermier, puisque le loyer payé, le premier n'a plus à s'inquiéter si le second a fait un profit ou subi des pertes. Il ne peut y avoir association qu'autant que le fermier, que le travailleur exploitant la ferme, sera aussi en partie propriétaire. Si donc nous voulons former une association agricole, le terrain sur lequel on travaillera devra appartenir, au moins en partie, aux travailleurs. Mais chaque travailleur sera-t-il propriétaire exclusif d'une portion de ce terrain ? Non.

Une société acquerra le terrain, dont nous n'avons pas ici à déterminer l'étendue ; la valeur de la terre, des bâtiments, des us-

tensiles, sera représentée par un certain nombre d'actions. Le plus grand nombre de ces actions restera naturellement entre les mains des détenteurs de capitaux (citadins, rentiers), mais le surplus sera réservé soit aux simples salariés, soit aux petits propriétaires qui auront vendu leurs parcelles de terre à la société, et qui consentiront à travailler pour son compte comme salariés; ces travailleurs se trouveront ainsi posséder une portion indivise de la propriété, et en retirer un profit comme propriétaires.

Par cette combinaison d'une société actionnaire possédant et exploitant une vaste ferme, et dont les actions peuvent se distribuer entre les capitalistes et les ouvriers, on arrivera à *diviser la propriété sans diviser le sol à exploiter*, ce qui n'a pas lieu dans le mode actuel, où l'on ne peut faire participer les paysans à la propriété de la terre, qu'en subdivisant à l'infini le sol en petites parcelles, au grand préjudice de l'agriculture, qui en général ne peut prospérer et faire de progrès que dans de grandes exploitations.

Le but de la société actionnaire n'est pas de louer la ferme pour en tirer un revenu net, mais bien de l'exploiter elle-même.

L'exploitation sera dirigée par un conseil d'administration ou bien par un ou plusieurs chefs quelconques investis des pouvoirs de la société, comme dans une manufacture. Ce conseil ou ces chefs feront exécuter et surveilleront tous les travaux (sauf plus tard, quand l'organisation sera bien assise, à laisser plus de liberté dans leurs mouvements aux diverses corporations de travailleurs).

Notre point de départ est donc bien clair: une société actionnaire possède une vaste ferme et l'exploite; elle paie ses ouvriers et employés, comme toute autre administration, et répartit ses bénéfices entre tous les actionnaires, en ayant soin que les ouvriers soient, autant que possible, porteurs d'actions.

Il sera même juste d'attribuer aux actions possédées par de simples ouvriers un dividende proportionnellement plus fort, dans l'intérêt et des ouvriers et de la prospérité générale de la société.

Au moyen des capitaux rassemblés par la formation d'une compagnie actionnaire, nous pouvons agrandir le cadre de la ferme actuelle; et puisque notre désir est de former une association intégrale, et que jusqu'à présent la ferme n'exerçait qu'une industrie séparée, et avait le plus souvent recours au village pour une multitude d'objets de nécessité, en agrandissant ce cadre, nous y ferons entrer quelques-unes des industries jusqu'alors exercées en dehors de la ferme; de sorte que l'agriculture restant le travail principal, *pivotal*, de notre établissement, cependant cet établissement ne sera plus simplement agricole, mais deviendra agricole-industriel.

Nous avons de vastes terrains à cultiver; nous aurons de plus de vastes bâtiments, avec de nombreux ateliers de travail, des magasins et des logements pour les travailleurs.

Notre ferme s'est assez agrandie pour contenir la population de tout le village, pourvu qu'elle n'excède point une certaine quantité au delà de laquelle il pourrait y avoir confusion dans la ferme.

Cette population sera appliquée aux divers travaux à opérer sous une direction unitaire; cette direction saura quelle est l'opportunité et le mode de tel et tel travail; elle aura à organiser les diverses corporations qui devront en être chargées; elle les surveillera et les dirigera; elle saura choisir dans cette population et développer les aptitudes particulières; elle placera chacun aux endroits où il peut être le plus utile, et où le goût et le penchant le portent; par un mécanisme habile, elle devra tirer de tous et de chacun la plus grande somme de force, et un emploi le mieux appliqué et le plus économique.

Arrivée à ce point de vue, la ferme industrielle ne paraît plus une simple exploitation; c'est un vaste système d'organisation sociale, qui, parti du point le plus obscur, s'élève graduellement et sans efforts aux plus hautes questions sociales, et ne marchent en avant qu'après avoir résolu celles qui se pré-

sentent et s'en être approprié la solution.

Elle commence par exploiter la terre, puis elle se livre à quelques actes industriels.

Elle rassemble en un seul corps tous les travailleurs, leur assure leur logement et leur nourriture.

Elle commence à l'extérieur par une seule administration pour toute cette population.

Elle veille sur tous ses ouvriers, reconnaît les droits des infirmités, de la vieillesse et de la retraite.

Elle aborde l'éducation qui se fait au milieu de ce mouvement industriel, et s'y mêle naturellement.

Enfin, cette exploitation agricole-industrielle, de ménage et d'éducation, de production et de consommation, de secours et d'encouragements; cette phalange compacte d'intérêts serrés et unis, offre le spectacle d'une puissante unité qui, pour s'établir, n'a point besoin de comprimer la variété et la liberté des mouvements de chaque individu.

Cette unité, libre de se réduire ou de se développer, selon les temps et les facultés; qui peut, de la simple forme agricole, s'élever à une exploitation aussi considérable que celle d'un village tout entier, cette unité repose sur l'association des intérêts; sa base est une répartition équitable des produits entre les trois facultés industrielles : le capital, le travail et le talent, facultés qui, dans l'ordre actuel, sont en guerre, se méconnaissent les unes les autres, s'oppriment, tandis que tous nos efforts devraient être de reconnaître leurs droits respectifs, pour assurer la tranquillité et le bonheur de toute la nation (1).

Voilà un type d'association facile à essayer, facile à copier et reproduire, si l'essai réussit. C'est vers de pareils essais, où l'association reçoit de larges développements, que devrait tourner ses forces la franche-maçonnerie, institution d'association, mais qui paraît être seulement d'association préparatoire et partielle en attendant l'association intégrale et universelle.

(1) Les ouvrages où Fourier a développé ses idées et ceux publiés par son école, se trouvent à Paris, rue Jacob, n° 54, au bureau de *la Phalange*, journal de cette école.

HISTOIRE
DE L'ORDRE DU TEMPLE,

(Article premier, par Salgues.)

CONDAMNATION DES CHEVALIERS DU TEMPLE, AU XIV[e] SIÈCLE (1).

Près de sept cents ans se sont écoulés depuis que les bûchers allumés par le chef de la religion ont dévoré le premier ordre militaire que la religion elle-même eût institué pour la conservation de ses plus chers, de ses plus augustes monuments.

Dans ce long intervalle de temps, la vérité a été étouffée, et la voix de ses défenseurs est restée muette, dans la crainte d'offenser de grands noms et un grand pouvoir; mais enfin, l'innocence des templiers, attestée par les actes mêmes de leurs procès, n'est plus un problème.

Les templiers furent institués en 1118; c'est le plus ancien de tous les ordres militaires. Ses fondateurs furent neufs seigneurs chrétiens, savoir : Hugues de Payens, Geoffroy de Saint-Anmer, et sept autres, dont les noms sont inconnus (2). Le but de cette association était de défendre les pèlerins contre la cruauté des infidèles, et de maintenir la sûreté des routes.

Baudouin, roi de Jérusalem, leur donna une maison près du temple de Salomon, et

(1) Nous comptons donner successivement une série d'articles relatifs à l'histoire de l'ordre du Temple. Le premier qu'on va lire a été écrit par un templier. Le dernier grand-maître nous en a donné copie, et nous croyons faire chose utile à nos frères en le publiant, bien qu'il ait déjà été imprimé. Le second sera en grande partie sorti de la plume du savant abbé Grégoire. Les autres seront du rédacteur en chef du journal. Du reste, nous n'avons pas cru devoir remonter au-delà du XIV[e] siècle; pour les temps antérieurs on peut consulter l'Histoire du père Lejeune, en 2 volumes in-4°.

(2) Ils ne sont point inconnus; nous aurons occasion de les nommer par la suite.

c'est de là qu'ils prirent le nom de *Templiers*.

Dix ans après, le concile de Troyes approuva leur institution, et ils reçurent leur règle des mains de saint Bernard, le plus grand homme de son siècle. Ils faisaient vœu de chasteté et d'obéissance, et s'engageaient, en outre, à employer leur vie au service et à la défense des pèlerins de la Terre-Sainte.

L'Ordre fit de rapides progrès, et peu de temps après son institution, il comptait déjà plus de trois cents chevaliers et un nombre considérable de frères servants.

On vantait partout le courage, la simplicité de leurs mœurs, leur religion, et la haute considération dont ils jouissaient leur procura en peu de temps de riches dotations et une fortune immense. Ils possédaient des biens dans toutes les parties du monde chrétien. Mathieu Pâris porte à neuf mille le nombre de leurs maisons, et chacune de ces maisons était richement dotée; ils achetèrent de Richard Ier, roi d'Angleterre, l'île de Chypre, moyennant trente-cinq mille livres d'argent. Cette extraordinaire opulence et la puissance qu'elle leur donnait, excita nécessairement l'envie des princes et leur donna des inquiétudes. Philippe-le-Bel fut le premier qui songea à leur destruction. En 1306, le dérangement des finances ayant excité une sédition de la multitude, on soupçonna les templiers d'y avoir pris part, et leur perte fut résolue; mais il fallait des accusateurs : on les trouva bientôt dans deux misérables nommés Squin de Florian et Noffodei, saisis pour des crimes énormes. Le dernier avait été honteusement chassé de l'Ordre des templiers; il offrit, si on voulait lui conserver la vie, de déposer contre l'Ordre, et de révéler les prétendus crimes qui s'y commettaient et dont on n'avait pas la moindre connaissance. Ses offres furent acceptées; mais ses premières déclarations furent si monstrueuses et d'un tel excès d'absurdité, que le roi refusa d'abord de s'en servir.

Cependant il fit à ce sujet quelques ouvertures au pape Clément V (1), et quand il se crut assuré des dispositions de ce pontife, il expédia des lettres closes à tous les officiers civils de son royaume, et concerta si bien l'exécution de son projet, qu'en un même jour et à la même heure, les chevaliers du Temple furent arrêtés dans tous ses états, et leurs biens séquestrés. Le roi s'empara lui-même du Temple, alla y loger, et y fit déposer son trésor et les chartres de France. Le pape, qui n'avait pas prévu que les choses dussent aller si vite, et qui voyait des biens innombrables passer dans la main du prince, manifesta d'abord son mécontentement, publia des bulles et, suspendit les pouvoirs des archevêques et des évêques.

Philippe-le-Bel opposa à ces actes un rescrit royal dans lequel il parlait de sa piété, de son zèle pour l'Église, de sa haine pour l'hérésie, et reprochait au saint-père de négliger les intérêts du ciel; mais les intérêts des deux souverains se concilièrent. Le pape s'associa au prince, et comme il était alors à Poitiers, on lui fit la politesse de lui envoyer soixante-douze templiers pour les interroger, et on lui réserva le privilége de faire et parfaire par lui-même le procès au grand-maître. En même temps on régla la distribution et l'emploi des biens de l'Ordre; il fut convenu que le pape en nommerait les administrateurs, et que le roi les présenterait.

Philippe choisit ses valets de chambre, et le pape admit tout ce qu'on lui proposa. Un dominicain, nommé Guillaume de Paris, confesseur du roi et inquisiteur pour la foi, fut chargé de l'instruction du procès.

On accusait les prévenus de renier Jésus-Christ, la Vierge et les saints; le jour de leur réception, de cracher sur la croix, de la fouler aux pieds et de la livrer, le vendredi saint, aux souillures les plus honteuses; d'adorer un chat qui apparaissait dans leur réunion; de se donner des baisers sur le lieu le moins propre à les recevoir; de

(1) C'était ce fameux Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, que Philippe-le-Bel avait fait élire pape afin de mettre à la fois sous sa main la puissance spirituelle et la puissance temporelle.

s'interdire l'usage de .... (1), et de s'en permettre un que la nature désavoue; d'honorer dans chaque province de petites idoles qui avaient plusieurs têtes; de porter des ceintures magiques qui avaient touché à ces idoles; enfin, de couvrir leurs réunions du secret le plus impénétrable.

L'inquisiteur s'acquitta de ses fonctions en homme zélé pour son prince; dans l'espace de quelques jours il interrogea cent quarante chevaliers, auxquels il fit avouer une partie des crimes qu'on vient de rapporter. Le grand-maître de l'Ordre, Jacques de Molay, et le frère du dauphin de Viennois firent d'abord quelques aveux. Trois templiers seulement déclarèrent avec une fermeté inébranlable que l'Ordre était innocent.

Le pape chargea les cardinaux de vérifier les interrogatoires, et les cardinaux les trouvèrent très-réguliers. Dès ce moment la destruction de l'Ordre fut décidée. Le saint-père expédia des bulles dans tous les états de la chrétienté, pour faire commencer les procédures contre les templiers; de son côté, le roi les fit poursuivre partout.

On publia des édits qui défendaient à toute personne, sous peine de la vie, de donner asile à ceux qui avaient pu échapper. On dressa des instruments de supplice dans toutes les prisons; on fit subir à tous les prévenus la question la plus cruelle : on les tenaillait, on les brisait, on les démembrait. Le plus grand nombre succomba dans les tourments; quelques-uns soutinrent leur innocence au milieu des supplices, avec une fermeté invincible; d'autres, après la torture, révoquèrent leurs aveux; et comme cette conduite était embarrassante, on décida que ceux qui se rétracteraient seraient traités comme relaps et condamnés. Ce fut ainsi qu'en agit Philippe de Margny, archevêque de Sens. Il tint à Paris un concile de sa province, et cinquante-quatre chevaliers ayant protesté contre leurs premiers aveux, ils furent brûlés à petit feu à la porte Saint-Antoine; mais aucun ne voulut jamais renoncer à ses protestations. Neuf autres gentilhommes eurent le même courage et le même sort à Senlis.

Enfin, il s'agissait de prononcer sur l'Ordre entier et de juger le grand-maître. Le pape nomma des commissaires qui se rendirent à Paris au mois d'août 1309; ils se firent amener Jacques de Molay, et lui demandèrent s'il prétendait défendre son Ordre.

La réponse de cet infortuné chevalier fut simple et noble. « Je suis, dit-il, un chevalier sans instruction et sans lettres, je connais peu la procédure et les usages des tribunaux; mais l'Ordre dont j'ai l'honneur d'être le chef est si pur dans sa conduite, sa religion et ses mœurs; j'ai reçu de la part de ceux qui le composent tant de preuves de dévoûment, que je croirais manquer à la reconnaissance et à mes devoirs si j'hésitais un instant à prendre sa défense. Je déclare donc que je répondrai à toutes les accusations portées contre les chevaliers que je commande; je ne réclame qu'un conseil pour préparer ma défense. »

Le conseil lui fut refusé; les commissaires lui représentèrent même le danger auquel il s'exposait en voulant plaider une cause déjà perdue; ils n'oublièrent rien pour l'engager à se désister de ce dessein, mais il resta inébranlable dans sa résolution.

Lorsque le grand-maître Jacques de Molay eut été amené devant les cardinaux, légats que le saint-père avait institués ses juges, on commença par lui lire son acte d'accusation, et l'on y ajouta la lecture des aveux qu'on prétendait qu'il avait faits à Chinon. Rien ne saurait égaler l'indignation qu'il manifesta quand il eut entendu cette lecture; il fit deux fois le signe de la croix; il traita les cardinaux d'infâmes faussaires, et leur dit que s'ils étaient d'une autre condition, il saurait bien ce qu'il aurait à faire; puis il ajouta qu'il souhaiterait qu'on les traitât comme les Sarrasins et les Tartares traitent les calomniateurs, auxquels ils font couper la tête et fendre le ventre. C'est qu'en effet ces indignes commissaires avaient fal-

(1) Le texte latin dit *mulierum*.

sifié les actes du procès, et que le greffier, pour servir la haine des juges, y avait ajouté des circonstances aggravantes (1).

Malgré cet incident, on n'en continua pas moins le procès, et l'on n'accorda qu'un délai assez court au grand-maître pour préparer sa défense. Il reparut donc devant les mêmes juges auxquels on avait adjoint l'archevêque de Sens, frère du fameux Enguerrand de Marigny, surintendant des finances du roi. Le grand-maître répéta ce qu'il avait dit; qu'il était pauvre de science, étranger aux matières criminelles et peu capable d'une défense judiciaire; que néanmoins il réclamait l'intervention du pape ou d'un concile, et que, pour le moment, il bornait sa défense à ces trois points :

Le premier, qu'il n'existait pas d'églises où les cérémonies de la religion se pratiquassent d'une manière plus auguste que dans celles des templiers; le second, qu'il n'existait pas d'ordre où les aumônes fussent plus libérales et plus multipliées; le troisième, qu'il ne connaissait pas de chrétiens qui fissent plus généreusement que les chevaliers du Temple le sacrifice de leur vie pour le soutien de la religion; il ajouta qu'il croyait tout ce que l'Église enseignait, et récita sa profession de foi.

Un des accusés, nommé Ponsard de Gizy, protesta que tout ce que les chevaliers mis en jugement avaient déclaré contre l'Ordre était le résultat de la douleur, de la faiblesse ou de la corruption; il dit que plusieurs d'entre eux étaient morts dans les tourments; qu'au reste, il demandait qu'on leur adjoignît, pour concerter leur défense, deux chevaliers arrêtés comme eux, mais plus capables de porter la parole, savoir, Pierre de Boulogne et Regnaud d'Orléans, tous deux prêtres.

Cette demande était si juste, que l'on n'osa la rejeter. Non-seulement on admit Regnaud et Pierre de Boulogne, mais on fit venir soixante-douze chevaliers détenus dans différentes prisons, et qui avaient demandé à défendre l'Ordre. Alors la procédure parut prendre quelque régularité.

Les chevaliers présentèrent une défense écrite dans laquelle ils protestaient contre les articles envoyés par le pape, et les déclaraient faux et abominables.

Ils demandaient à être renvoyés devant un concile, et maintenaient que toutes les déclarations contre l'Ordre avaient été arrachées aux prévenus, ou par les tortures, ou par les promesses qu'on leur avait faites, ou par l'argent qu'on leur avait distribué.

Peu de temps après, ils rédigèrent un second mémoire plus étendu, mais dont les moyens étaient frappants et péremptoires.

Ils demandaient s'il était juste de proscrire un ordre tout entier sur la simple délation de deux scélérats; s'il ne convenait pas mieux de s'en rapporter à des faits qui établissent l'orthodoxie de leur croyance et la régularité de leur conduite qu'à des allégations absurdes qui se détruisent par leur propre invraisemblance. Ils remontraient que l'Ordre était composé de chevaliers choisis dans les plus illustres familles du monde; que le plus grand nombre jouissait d'une haute réputation d'intégrité et de vertu, et qu'il était impossible qu'aucun d'eux ne se fût retiré d'un Ordre corrompu, si les faits qu'on lui imputait étaient vrais. Ils opposaient aux aveux des accusés l'excès des mauvais traitements et des supplices, et la perfidie des juges qui leur avaient promis la vie, la liberté et une pension viagère s'ils voulaient faire la déclaration qu'on désirait; ils citaient, en opposition, le courage et la fermeté imperturbable de plusieurs chevaliers qui, à ces derniers instants où l'homme, prêt à quitter le monde, n'a plus rien à espérer ou à craindre, avaient mieux aimé mourir dans les tortures ou expirer lentement dans les flammes que de faire des aveux contraires à l'honneur et à la vérité. Ils finissaient par invoquer l'autorité d'un concile.

Le pape se sentit si vivement pressé, qu'après de nouveaux interrogatoires qui ne présentèrent que les mêmes incidents, il

(1) Tout cela est prouvé par les actes mêmes de la procédure et par les manuscrits conservés à la bibliothèque royale.

convoqua le concile de Vienne. Les archevêques et les évêques remplirent d'abord leurs devoirs avec courage; ils réclamèrent les lois de l'équité naturelle et de la justice ordinaire, et demandèrent qu'on entendît la défense du grand-maîtres et de ses adhérents.

Les seuls archevêques de Tours, de Rouen et de Sens furent d'avis qu'il fallait les condamner sans les entendre.

On a déjà remarqué que cet archevêque de Sens était un des commissaires, qu'il était frère du surintendant des finances du roi, et que, dans un concile particulier, il avait condamné tous les templiers de sa province sans forme de procès. Les discussions durèrent six mois; les évêques persistaient dans leurs demandes, et le pape dans le dessein de détruire l'Ordre sans forme judiciaire.

Enfin, irrité des oppositions qu'il rencontrait, il n'hésita pas à dire que s'il ne pouvait condamner les templiers suivant les lois, il les condamnerait par voie d'expédient, et pour plaire à son cher fils le roi de France. Cette résolution fut exécutée aussitôt; et, dans un consistoire secret, le saint-père prononça la suppression de l'Ordre.

On doit observer que, excepté en France et dans les états du pape, ces chevaliers ne périrent nulle part, et que divers conciles les déclarèrent innocents. En Provence, ils furent tous condamnés à mort, et leurs meubles confisqués au profit du comte et de Clément V.

Dès que le résultat du concile fut connu, on se hâta de décider du sort du grand-maître et de trois grands officiers associés à sa fortune. Il paraît que le dessein du roi était de leur laisser la vie, à condition qu'ils confirmeraient, par des aveux publics, toutes les accusations portées contre l'Ordre. On se croyait si sûr du succès, que l'on fit dresser un échafaud devant la principale porte de l'église de Notre-Dame, et qu'en présence d'une multitude immense, on y amena les quatre chevaliers. Un des légats les somma alors de répéter devant le peuple les aveux qu'ils avaient faits en secret; mais quel fut son étonnement lorsque le grand-maître, s'avançant sur le bord de l'échafaud et secouant les chaînes dont il était chargé, s'écria : « Oui, je vais parler, je n'ai que trop long-« temps trahi la vérité. Daigne m'écouter, « daigne recevoir, ô mon Dieu! le serment « que je fais, et puisse-t-il me servir quand « je paraîtrai devant ton redoutabble tribu-« nal! Je jure que tout ce qu'on vient de « dire des templiers est faux; que ce fut « toujours un Ordre zélé pour la foi, juste « et orthodoxe, et que si j'ai eu la faiblesse « de parler différemment, à la sollicitation « du pape et du roi, et pour suspendre les « horribles tortures qu'on me faisait souf-« frir, je m'en repens. Je vois que j'irrite « mes bourreaux et que le bûcher va s'al-« lumer, je me soumets à tous les tourments « qu'on m'apprête, et reconnais, ô mon « Dieu! qu'il n'en est point qui puissent « expier l'offense que j'ai faite à mes frères, « à la vérité et à la religion! »

Les cardinaux, outrés de dépit et couverts de confusion, firent aussitôt emmener ce vieillard et le frère du dauphin, qui fit la même déclaration que lui. Les deux autres chevaliers n'eurent pas le même courage; mais ils obtinrent leur grâce. Dès le soir même, le roi, ayant assemblé son conseil, ordonna qu'on fît brûler à petit feu le grand-maître et le frère du dauphin. Les deux condamnés soutinrent leur supplice avec une constance héroïque et presque divine. On assure même que le grand-maître, n'ayant plus que la langue de libre, s'écria en parlant du pape :

« Clément, juge inique et cruel bour-« reau, je t'ajourne à comparaître devant « Dieu dans quarante jours. » On ajoute encore qu'il ajourna également le roi à y comparaître dans un an.

Quoi qu'il en soit, le peuple fut tellement frappé des circonstances de ce jugement, qu'il regarda les chevaliers comme des martyrs, et que plusieurs personnes s'empressèrent de recueillir leurs cendres.

Tel est le précis fidèle, exact, impartial de ce célèbre procès, événement terrible sur lequel la lâcheté, l'intérêt ou l'ignorance des

historiens sont parvenus à jeter un voile épais que personne, jusqu'au siècle dernier, n'avait osé soulever; mais, quels que soient le rang, la puissance et les efforts des oppresseurs, la vérité finit par percer les nuages dont on l'environne, et tôt ou tard l'innocence trouve des vengeurs.

Les templiers en ont trouvé de nos jours; et ce n'est pas un médiocre honneur pour M. Raynouard d'avoir, par de savantes recherches, éclairci ce fait historique, après l'avoir si heureusement consacré sur la scène par une très-belle tragédie.

La condamnation des templiers est un de ces événements extraordinaires que l'on ne saurait trop rappeler à la mémoire des hommes, pour leur en éviter de semblables. Que l'on ait, de nos jours, gémi sur le sort de Calas, les pleurs répandus sur les cendres de ce père infortuné étaient sans doute légitimes, mais il périssait victime d'une erreur. En frappant un innocent, c'était le crime que des magistrats égarés voulaient punir. Ici, c'est un souverain pontife, un roi, c'est-à-dire tout ce que la terre nous présente de plus auguste, tout ce que la vertu opprimée pourrait, dans ce malheur, invoquer comme sa sauve-garde et son appui, qui, dans l'égarement des passions, livrent aux tortures, anéantissent dans le bûcher un Ordre tout entier de chevaliers nobles, illustres, innocents, pour s'emparer de leur fortune et se délivrer de quelques terreurs politiques.

D'indignes écrivains ont cherché à jeter des doutes sur les torts des proscripteurs et l'innocence des proscrits. Le conseiller Dupuy, qui a rassemblé toutes les pièces de l'histoire des templiers, porte la bienveillance jusqu'à soutenir que Philippe-le-Bel se serait rendu coupable d'impiété s'il n'eût fait brûler les chevaliers à petit feu. Triste et déplorable exemple de ce que peuvent le fanatisme, les préventions et l'autorité des hommes puissants, lors même qu'ils ne sont plus!

Le P. Daniel a imité la conduite du conseiller Dupuy, et pour sauver l'honneur d'un pape, il n'a pas hésité à faire le sacrifice de sa conscience et de ses devoirs. On se rappelle encore quels orages se sont élevés contre M. Raynouard, à l'époque où le Théâtre-Français a représenté sa tragédie. Vingt articles publiés dans un journal célèbre l'ont proclamé le calomniateur des rois et le défenseur du crime, et si la capitale de l'empire français eût possédé, comme autrefois, un frère Guillaume, inquisiteur de la foi, on eût tenté peut-être de renouveler la proscription des templiers contre leur courageux apologiste. Il convient donc de ne rien laisser à désirer sur un point de l'histoire aussi important, et de confondre l'ignorance ou la mauvaise foi.

Philippe-le-Bel vivait à cette époque où la cour de Rome, plus puissante que jamais, songeait sérieusement à réaliser ce vaste et chimérique projet de la monarchie universelle. La plupart des rois tenaient leur sceptre abaissé devant les faisceaux des vicaires de Jésus-Christ, et la terreur de l'excommunication était telle, qu'ils tremblaient au moindre signe de leur colère.

Philippe avait été élevé dans d'autres principes. Son précepteur, homme habile et courageux, n'avait pas craint de consigner dans un ouvrage que Jésus-Christ n'a point donné de domaines temporels à son Église, et que le roi de France ne tient sa couronne que de Dieu. Philippe sut profiter des leçons de son maître, et trouva dans la fierté naturelle et l'indépendance de son caractère assez d'énergie pour arrêter les prétentions du saint-siége; ses débats avec le pape Boniface VIII sont assez connus. Ce prince sut employer pour le maintien de sa puissance des moyens nouveaux, des forces inconnues jusqu'à lui; il appela le peuple dans ses conseils, et, le premier, donna aux communes une existence et une considération politiques qu'elles n'avaient jamais eues. Avec ce secours, il brava les foudres de Rome et rappela enfin aux souverains pontifes que leur règne n'était pas de ce monde, et que leur puissance provenait moins de leurs propres forces que de la faiblesse des rois. Philippe porta ses vues plus loin : il sentit qu'il valait mieux encore

vaincre par l'adresse que de triompher par la force, et se rendre maître de la cour de Rome, que de lutter ouvertement contre elle.

Le siége de Rome étant devenu vacant, il parvint à y placer une de ses créatures, qui devint entre ses mains l'instrument de tous ses desseins.

Il est constant qu'avant l'élection du pape, Philippe eut avec l'archevêque de Bordeaux une entrevue où il lui demanda cinq choses: 1° Sa réconciliation avec l'Église; 2° la révocation des censures fulminées contre sa personne royale; 3° la condamnation de la mémoire du pape Boniface; 4° le rétablissement de la famille des Colonnes dans leurs dignités; quant à la cinquième, il se réserva de la déclarer en temps et lieu, attendu son importance et la nécessité du secret.

Quelle était cette cinquième demande? L'événement ne l'a-t-il pas suffisamment révélé? Philippe, devenu maître de la cour de Rome, soutenu désormais de toute l'influence des communes, ne voyait plus dans ses états qu'une seule puissance qui pût l'alarmer : c'était celle des templiers. Leurs richesses immenses, la haute considération dont ils jouissaient, les liens du sang qui les unissaient aux familles les plus considérables de France; tous ces motifs les lui faisaient regarder comme un obstacle à l'exercice de son pouvoir et à l'accomplissement de ses vues.

Ses intérêts politiques et l'état déplorable de ses finances (1) exigeaient qu'ils périssent, et leur perte fut résolue. Le prince s'était servi du peuple contre le pape et le clergé; il s'en servit encore contre les templiers.

Dans un temps de fanatisme et d'ignorance, il fallait intéresser la religion dans ce grand procès, et l'on imagina les calomnies les plus révoltantes, les plus atroces. Ces calomnies nous paraissent aujourd'hui le comble de la démence et de l'absurdité, mais on n'en jugeait pas de même alors, et d'ailleurs, est-il rien d'absurde qu'on ne puisse faire croire au peuple quand on est parvenu à exalter ses passions? N'a-t-on pas entendu nos orateurs patriotes assurer autrefois que les seigneurs brûlaient leurs châteaux eux-mêmes, pour l'unique plaisir de calomnier la révolution? N'a-t-on pas persuadé à la multitude que les aristocrates avaient miné tout le sol de la ville de Paris, pour faire sauter les démocrates? N'a-t-on pas poussé l'ineptie jusqu'à répandre le bruit que l'on jetait, tous les jours, des quantités immenses de pain dans la rivière, pour entretenir et augmenter la famine? comme s'il n'eût pas été plus simple de jeter la farine!

Lorsque Philippe se crut assuré des dispositions de la multitude, il ne balança plus à exécuter son dessein. Au même jour, à la même heure, tous les chevaliers français furent arrêtés, chargés de chaînes, et jetés dans d'affreux cachots.

Les promesses, les menaces, tout fut employé pour extorquer l'aveu des crimes dont ils étaient accusés. Frère Guillaume de Paris, inquisiteur, était à la tête de cette horrible procédure : des cardinaux et des archevêques vendus à la cour secondaient l'inquisiteur.

Tous les moyens paraissaient bons, pourvu qu'on arrivât au but qu'on se proposait. On falsifiait leurs interrogatoires, on subornait des témoins, on faisait subir aux chevaliers les plus affreuses tortures, et lorsque, vaincus par la douleur, ils avouaient des crimes dont ils n'étaient pas coupables, on les comblait de faveurs.

On lisait publiquement au peuple ces indignes procédures : on livrait aux flammes les chevaliers, qui, au milieu des supplices, soutenaient courageusement l'innocence de l'Ordre. Partout des fers, des bourreaux, des bûchers; et c'était au nom de la religion que ces horreurs se commettaient! c'étaient ses ministres qui en étaient les auteurs ou les complices! Cependant, jusqu'au moment de leur proscription, on ne trouva dans tous les monuments historiques que des éloges de

(1) Philippe avait épuisé tous les moyens de se procurer de l'argent : il altérait continuellement les monnaies; et la nation l'avait flétri du titre de *faux monnoyeur*.

leur conduite, et ces éloges leur sont donnés par des souverains pontifes, des rois, des princes, des évêques. Guyot de Provins, dans sa satire intitulée *la Bible*, parle fort mal de tous les ordres religieux, et s'exprime en termes très-honorables au sujet des templiers.

Moult sont prudhommes les templiers,
Là se rendent li chevaliers
Qui ont le siècle assavoré,
Et ont tôt vu et tôt tasté.

Quinze ans avant la funeste catastrophe qui les fit périr, on vit les papes s'intéresser vivement en leur faveur auprès des rois d'Angleterre et d'Aragon. Le concile de Salzbourg, tenu en 1292, c'est-à-dire douze à quinze ans avant les proscriptions de Philippe-le-Bel, proposa de réunir en un seul ordre les chevaliers du Temple, ceux de l'ordre Teutonique et les Hospitaliers. Ce projet fut discuté dans les trois ordres, et fut ajourné parce que les templiers auraient été obligés de relâcher quelque chose de leur discipline pour admettre les hospitaliers, dont le régime était beaucoup moins sévère. Mais, ce qui prouve sans réplique la réputation honorable des templiers, c'est un rescrit de Philippe-le-Bel lui-même, dans lequel il leur prodigue les plus grands éloges, et ce rescrit n'est antérieur à leur procès que de trois ans ; il se trouve tout entier dans le trésor des chartes :

« Philippe, par la grâce de Dieu, roi « de France, salut : Les œuvres de piété « et de miséricorde, la libéralité magnifique « qu'exerce dans le monde entier et qu'a « exercé en tout temps le saint ordre du « Temple, divinement institué depuis lon- « gues années ; son courage, qui mérite « d'être excité à veiller plus attentivement « et plus assidûment encore à la défense pé- « rilleuse de la Terre-Sainte, nous déter- « minent justement à répandre notre libéra- « lité royale sur l'Ordre et ses chevaliers, « en quelque lieu du royaume qu'ils se « trouvent, et à leur donner des marques « spéciales de notre faveur, attendu la sin- « cère prédilection que nous avons pour eux. »

Comment, dans le court intervalle de trois ans, ces chevaliers, si dignes d'une sincère prédilection, s'étaient-ils rendus dignes du dernier supplice ?

Avant ce rescrit, Jacques de Molay, grand-maître des templiers, avait été choisi par le roi lui-même pour tenir un de ses enfants sur les fonts de baptême. Cet illustre chevalier était né en Bourgogne, de la famille des sire de Rohan.

Tous les écrivains de son siècle s'accordent à vanter son courage, ses mœurs, sa piété, et l'élévation de ses sentiments. Il s'était distingué dans plusieurs batailles, avait contribué à la reprise de Jérusalem, en 1299, et s'occupait d'un armement considérable contre les infidèles, lorsque, en 1305, le pape l'appela en France.

C'est un fait constaté par des titres authentiques, qu'il arriva suivi de soixante chevaliers vieillis dans les combats, et tous d'une valeur et d'une vertu éprouvées. Mais, il eut le malheur d'apporter avec lui cent cinquante mille florins d'or et une quantité considérable de gros tournois d'argent, qui formaient la charge de douze chevaux. L'Ordre possédait déjà un trésor immense, déposé dans le palais du Temple. Quel titre de proscription et quel sujet de cupidité pour un prince tourmenté par la soif de l'or ! Quelques écrivains ont osé soutenir que Philippe n'avait point profité de la dépouille des templiers.

Cependant, ces trésors furent saisis, les revenus de l'Ordre restèrent entre les mains du prince pendant sept ans que dura le procès des chevaliers, et dans cet intervalle on ne donna aux malheureux prisonniers que douze deniers (1), sur lesquels on leur en retenait trois pour leur coucher, autant pour leur dîner, de sorte qu'il ne leur en restait que six pour subvenir à tous leurs besoins.

Il fallait apparemment que le grand-maître des templiers jouît d'une haute considération

(1) Il est fort difficile de fixer la valeur des monnaies sous Philippe-le-Bel ; dans l'intervalle de son règne le marc d'argent parcourut une série rapide de variations, depuis deux livres quatorze sous jusqu'à 8 livres dix sous.

puisque la veille même du jour marqué pour arrêter les membres de l'Ordre, on lui déféra l'honneur de porter le poèle aux obsèques de la princesse Catherine, héritière de l'empire de Constantinople, épouse du comte de Valois. De quel œil aurait-on vu, parmi les plus grands seigneurs de France un homme diffamé par ses mœurs et flétri par l'opinion publique ?

L'honneur du grand-maître était doncsans tache aux yeux de toute la France.

Mais de quelle entreprise pourrait-on désespérer avec de l'audace, du pouvoir et le secours de la multitude? Qui eût osé, quand la révolution française a commencé, prédire que trois ans suffiraient pour renverser la monarchie et faire périr dans les supplices et son chef et ceux qui la défendraient ?

Jamais aucun événement ne ressembla mieux aux proscriptions révolutionnaires que le procès des templiers.

On provoque des adresses contre eux ; on assemble le peuple pour lui lire des libelles diffamatoires ; les moines les poursuivent dans leurs sermons ; on séquestre leurs biens, on les entasse dans les prisons, on les oblige de salarier leurs geôliers, et jusqu'aux bourreaux, qui leur ôtent ou leur remettent leurs fers.

On leur interdit les secours spirituels ; les notaires ont défense de recevoir leurs protestations ou leurs actes judiciaires ; on frappe d'anathême, on excommunie quiconque leur ouvre un asile, quiconque ose leur donner des conseils ou des secours ; on fait entendre les dénonciateurs comme témoins ; on descend jusque dans les tombeaux, on en tire les ossements des chevaliers morts avant l'ouverture du procès, et on les brûle sur les places publiques.

Lorsqu'un chevalier expire dans la prison, ses restes sont privés des honneurs de la sépulture, opprobre réservé aux impies et aux sacriléges.

Le peuple les juge ennemis du ciel, parce qu'on les traite comme tels. Enfin, pour épuiser tous les degrés d'iniquité, le roi déclare que les templiers ne seront pas défendus, et que si leur cause a besoin de défenseurs, elle les trouvera dans l'Église et dans les juges.

Tous ces faits sont attestés par des monuments irrécusables et par les pièces mêmes du procès.

L'acte d'accusation publié par le roi qualifie les accusés de loups ravissants, de société perfide, idolâtre, dont les paroles et les œuvres sont capables de souiller la terre et d'infecter les airs.

Dès qu'ils furent mis en jugement on convoqua dans le jardin du roi les habitants de Paris, c'est-à-dire cette multitude dénué de de jugement et de lumières, avide d'émotions et de nouveautés, toujours prête à croire ce qui frappe son imagination. Des moines fanatiques, nouveaux orateurs du peuple, se livrèrent contre les templiers aux plus violentes déclamations ; le pape lui-même s'associa à ces excès, et l'on conserve encore sa bulle d'excommunication contre toute personne qui accorderait secours, protection, retraite ou conseil à ces infortunés :

Omnes et singulos, cujuscumque præminentiæ sint, qui publicè vel occultè præstabunt auxilium, vel favorem, excommunicationis sententiâ innodamus.

Il reçoit de Philippe-le-Bel un acte d'accusation tout rédigé ; il l'accepte sans examen, sans réclamation, et, par la plus déplorable de toutes les complaisances, il l'adresse à toute la chrétienté comme un acte émané de lui-même. On peut lire encore au trésor des chartres le brouillon de cet acte, tel qu'il avait été rédigé dans le conseil du roi, et le comparer à la bulle envoyée par la cour de Rome. Quel tissu d'absurdités, d'imputations insensées que cet acte d'accusation ! Quoi ! l'on veut que des chevaliers qui versaient tous les jours leur sang pour la défense de la religion chrétienne, aient commencé, en entrant dans l'Ordre, par renier Jésus-Christ ! On veut qu'ils aient craché sur la croix ! qu'ils l'aient souillée de mille infamies ! Ils combattaient les Musulmans, qu'on appelait alors idolâtres, et l'on prétend qu'ils

se livraient à une stupide et grossière idolâtrie ! A quel point l'ignorance et le fanatisme peuvent-ils donc pervertir le sens commun !

Par quelle extraordinaire imprévoyance n'a-t'on pas pris soin de faire disparaître des pièces de la procédure l'acte du prévôt de Paris, qui fit saisir, jeter dans les fers, et livrer aux plus horribles tortures, sept chevaliers, d'un courage héroïque et d'un rare dévoûment, qui s'étaient présentés pour défendre l'Ordre ?

Comment n'a-t-on pas supprimé des actes du concile de Vienne l'indigne monument qui atteste l'injustice et les violences du saint-père ?

(*La suite au prochain numéro.*)

POÉSIES.

LES ENFANTS.

Tout ce qui vient de Dieu porte un cachet sublime :
Les rayons du soleil, la montagne et l'abime,
L'abeille murmurante et les oiseaux chantants,
Les trésors de la terre et ceux des mers fécondes,
La brise des forêts et l'haleine des mondes,
Les fleurs et les enfants !

Les enfants ! qu'ils sont beaux ! apportant à la vie,
Des cieux qu'ils ont quittés, un parfum de patrie !
Dans ces cœurs francs et purs, pleins de songes riants,
Dieu semble avoir laissé quelque sainte promesse,
Tant on lit de bonheur, d'espoir et d'allégresse
Sur leurs fronts confiants !

Qu'ils sont beaux, les enfants ! l'un, douce et blonde tête,
Cygne aux chants à venir, ne veut pour sa conquête
Qu'un baiser de sa mère et des hymnes d'amour ;
L'autre, déjà plus fort, plein de sa jeune audace,
Appelle les périls, et la lutte et l'espace :
Il doit être aigle un jour !

Et Dieu les fit ainsi, semant parmi les âmes,
Comme dans la nature, et parfums et dictames,
Depuis l'humble fleurette émaillant le sentier,
Jusqu'au cèdre géant, dont plus rare est le nombre ;
Et chacun a sa tâche, au grand jour ou dans l'ombre,
Brin d'herbe ou chêne altier.

Mais, pour la bien remplir, Dieu marque à tout sa place:
Au cèdre, la montagne où le vent du ciel passe ;
Au brin d'herbe, la plaine où le sol est plus doux.
Suivons la loi divine, et, penchés vers l'enfance,
Cherchons bien quel trésor d'art ou d'intelligence
Chacun apporte à tous.

De chaque âme cherchons quelle est la destinée,
Et disons au Seigneur : « Toi qui nous l'as donnée,
Quelle est sa mission et son but ici-bas ?
Que doit-elle répandre, harmonie ou lumière ? »
Et, du doigt, le Seigneur montrera la carrière
Pour y guider ses pas.

Louise CROMBACH.

L'auteur de ces vers, Mlle Louise Crombach, les a placés à la fin d'un volume en prose adressé aux enfants, et qui a pour titre : *le Jeune Libéré* (1). Ce petit livre, qui a obtenu le prix de la Société de Patronage, est écrit avec une simplicité charmante, qui ôte aux indications du bon sens leur sécheresse et leur ennui. Tous les enfants comprennent ce livre et le relisent ; nous avons vu des jeunes gens, des femmes et des vieillards, poursuivre avec un intérêt soutenu cette lecture commencée par mégarde, et, enfin, dussions-nous effrayer la modestie de Mlle Louise Crombach, nous dirons que le ministre de l'instruction publique lui-même peut y puiser d'utiles enseignements. — Un mot de critique : les conclusions que suggère le dernier chapitre eussent eu plus de force un effet plus général, si l'auteur, en dotant son jeune héros d'une aptitude très-remarquable, et en lui faisant obtenir un résultat très-brillant, ne lui avait pas donné ainsi l'apparence d'*une exception*.

(*Chronique du Mouvement social.*)

(1) Chez Didier, libraire-éditeur, quai des Augustins, 47.



UN MOT SUR CH. FOURIER ;

par Adolphe Michel (1).

Le grand supplice sur la terre,
De l'homme, ange déshérité,
C'est cet effroyable mystère
Qui lui cache la vérité.
De l'erreur les voiles funèbres
L'entourent d'épaisses ténèbres :
Et, trébuchant à chaque pas,
Il va de folie en folie,
De la faiblesse à l'agonie,
Et de l'agonie au trépas.

Quoi ! déjà des cycles d'années
Dans l'histoire ont marqué leur cours,
Et l'homme sur ses destinées
Ne sait rien plus qu'aux premiers jours !
C'est en vain que la Providence
Lui sema sur ce globe immense
Mille trésors à moissonner ;
Sous sa main richesse inutile !
Au milieu d'un champ si fertile
Il ne sait pas même glaner !

Il vante son intelligence,
De sa force il prend vanité,
Tout cède à sa vaste science ;
Son génie a tout inventé.....
Amère et cruelle ironie !
Sur les lois de l'économie
L'abeille en sait plus long que lui ;
Et la liberté régulière
Qui gouverne une fourmilière,
Il la cherche encore aujourd'hui.

Sa foi, c'est un lâche égoïsme,
Qui tremble et vit au jour le jour ;
De l'anarchie au despotisme
Il va, puis revient tour à tour :
Ce qu'aujourd'hui sa raison fonde,
Demain sa sagesse profonde
Le détruira... Débile enfant,
Qui ne fait tout que par boutade ;
Ou bien, plutôt, pauvre malade,
Qu'épuise un remède impuissant !

Des charlatans facile proie,
Pour lui tout espoir est trompeur ;
Chaque pas qu'il fait le fourvoie,
L'erreur le conduit à l'erreur.
Depuis si long-temps qu'il s'agite,
Il n'a pas su trouver un gite
Contre tant de déceptions ;
Et son histoire lamentable
N'est qu'un récit interminable
D'incessantes convulsions.

Tandis que de froids philosophes,
Des moralistes beaux diseurs,
N'opposent à ces catastrophes
Que des aphorismes menteurs,
Le monde humain, vieille machine
Que le désordre ronge et mine,
Vogue sans guide et sans repos
Sur la mer de la barbarie,
Dont les flots toujours en furie
Nous repoussent vers le chaos.

On dirait que notre planète,
Sous le poids d'un arrêt fatal,
Est l'imprescriptible conquête
De l'horrible démon du mal.
Là, toute passion sublime
Est plus près d'enfanter le crime
Que de produire la vertu ;
Triste effet de cet ordre infâme
Où tout noble penchant de l'âme
Dans son essor est combattu !

Un homme paraît... son génie,
Planant sur les maux qu'il a vus,
Éclaire d'une main hardie
L'abîme profond des abus.
De son scalpel que rien n'effraie
Il met à nu l'antique plaie
Qui ronge la société ;
Combat l'erreur qu'on déifie
Sous le nom de philosophie,
Et proclame la vérité.

— « C'est par la contrainte et la guerre
« Que le désordre s'est fait roi :
« Que l'homme veuille, et sur la terre
« Périt son odieuse loi !
« Que l'esclave brise sa chaîne,
« Et l'amour succède à la haine,
« Comme à la contrainte, l'attrait ;
« Du monde la guerre est bannie !
« Association, harmonie,
« De l'ordre voilà le secret !

« Sous l'influence salutaire
« D'une puissante attraction,
« Notre globe est un phalanstère
« Qu'anime l'émulation.
« Avec l'ardent antagonisme
« Disparait le froid égoïsme,
« Père de la fraude et du dol ;
« L'adultère et le meurtre impie,
« La misère aux doigts de harpie,
« Ont abandonné notre sol ! »

(1) M. Adolphe Michel, l'un des écrivains les plus avancés de la presse, s'est fait surtout connaître dans le monde savant par la part importante qu'il a prise à la rédaction de l'*Ancien Bourbonnais*.

— Fourier dit : à sa voix austère
Les cœurs généreux sont émus :
Mais la foule aveugle et légère
Crie : « Un utopiste de plus ! »
Puis elle détourne la tête,
Crainte d'entendre le prophète
Dont la voix démasque l'erreur ;
Puis au ridicule qui tue,
Mieux que le glaive ou la ciguë,
Elle abandonne le rêveur !

Ainsi l'homme sent sa misère
Et ne veut pas être guéri,
Comme un fol enfant que sa mère
De vains fantômes a nourri !
Pour le charlatan qui l'abuse,
Et pour le jongleur qui l'amuse,
Il est d'un saint respect épris ;
A qui le dorlote et l'encense
Il prodigue la récompense ;
A qui l'éclaire, le mépris !

N'importe ! au ciel elle est écrite
La mission des révélateurs,
Et l'avenir les venge vite
Des cris de leurs blasphémateurs !
Il est beau de vouer sa tête
Aux rudes labeurs du prophète,
Et glorieux d'être proscrit,
Pour avoir semé dans le monde
La parole en progrès féconde,
Comme Socrate et Jésus-Christ !

Adolphe Michel.
(*Extrait de* la Phalange.)

SOUVENIRS DU LIMOUSIN.

(Article premier.)

Né au milieu des pittoresques montagnes de la Corrèze et de ses sombres rochers, je vais essayer de vous transmettre quelques détails peu connus sur les usages et les superstitions des habitants des lieux qui m'ont vu naître, ou pour mieux dire, des campagnes qui les environnent, puisque mes yeux se sont ouverts à la lumière dans une ville, celle dont Baluze a dit si élégamment, dans la langue des Tacite et des Virgile : « *Je chante ma ville de Tulle, ma douce patrie, bâtie au milieu des plus âpres rochers, telle qu'une nouvelle Ithaque ou le nid de l'alcyon.*

Les fêtes limousines sont toutes religieuses, et chaque village, chaque église, non seulement a son saint particulièrement honoré, mais je dirai presque chaque malade, chaque désir, a le sien. Avez-vous tel mal? c'est tel saint qu'il faut consulter. Désirez-vous un mari, une femme? c'est tel autre qu'il faut implorer; celui-là vous donnera des enfants, cet autre conservera vos moissons. Pieux philanthropes! êtes- vous en présence d'une femme en mal d'enfant! les couches sont-elles laborieuses, la mère ou le marmot courent-ils quelques dangers? sans doute il sera bon à vous d'appeler aussitôt quelque habile enfant d'Esculape! Croyez-moi cependant, mieux vaudrait vous arrêter au coin de quelque rue; là, dans l'angle de quelque maison, il sera rare que vous ne rencontriez quelque statue en plâtre de la Sainte-Vierge, renfermée dans une niche garnie d'un treillage en fil de fer. Eh bien! aussitôt brûlez devant elle quelques cierges longs de cinq ou six pouces, et vous trouverez peu de gens parmi nos villageois qui doutent que les accidents puissent résister à ce puissant remède; c'est beaucoup mieux, croyez-moi, que *le seigle ergoté*, tant préconisé de nos jours.

Sous ce rapport, villes et campagnes se ressemblent un peu. J'ai vu en 1833, dans les églises de Limoges et de Tulle et dans bon nombre de celles des environs, des bras, des jambes, des têtes, des doigts, des mains, en cire, suspendus à des fils devant la statue de la *Vierge à l'Enfant*, et j'ai appris qu'ils étaient là par l'offrande pieuse des mères, qui demandaient au ciel, ou avaient obtenu de lui, la guérison des maux qui affligeaient les bras, les jambes, les têtes, les doigts ou les mains de leurs chères progénitures.

J'avouerai même, tout frondeur que je me pose ici, que ce n'est pas sans un délicieux souvenir et sans une émotion profonde, qu'après vingt ans de séjour dans la grande ville, je me rappelle encore d'avoir vu, en

1818, dans la chapelle d'un village voisin de Brives, une jeune et jolie paysanne, mère de trois ou quatre *moutards*, dont l'aîné pouvait bien avoir sept à huit ans, qui pleurait à attendrir un juge de cour d'assises, et se désespérait aux pieds de la madone, parce que le cierge allumé pour la guérison de son premier né avait coulé par la faute... non sans doute de l'innocente créature ou de la divine Marie, mais par la seule maladresse du fabricant, qui n'avait pas placé la mèche dans le centre. Plus tard, nous avons vu le nord de l'Afrique passer sous la domination française parce qu'un homme avait reçu du dey d'Alger un coup de chasse-mouches. Dites-moi donc à quoi tient quelquefois la vie humaine et la destinée des empires.

A quinze ans de là, en 1833, je revis cette femme; un grand changement s'était opéré en elle. Aujourd'hui elle pressait, appuyée sur son sein, la tête d'un jeune et beau militaire. C'était bien lui; c'était mon chétif enfant de 1818; c'était son fils. Petit, trapu, solidement construit, mauvaise tête et bon cœur, on l'eût pris volontiers pour le type traditionnel de l'aimable housard de la chanson, et il avait effectivement l'honneur d'en porter le brillant uniforme; décoré des sublimes insignes des maréchaux-... de-camp, non, je me trompe... des maréchaux-des-logis... Ce n'est pas, me direz-vous, tout à fait la même chose, j'en conviens, mais vous devez savoir que Bernadote, roi de Suède, le maréchal Brune, et tant d'autres, ont été simples soldats, et que Louis XVIII a dit que cavaliers et fantassins, tous nos braves avaient le bâton du commandement dans leurs gibernes, ce qui est d'une bien grande vérité, comme chacun sait, et comme au besoin en pourraient fournir la preuve la plus grande partie de nos braves maréchaux de l'empire. Mais il faut bien convenir cependant que le plus difficile n'est pas précisement de l'y porter, mais tout simplement de l'en faire sortir. C'est le cas ou jamais de dire avec l'évangile : *beaucoup sont appelés, mais bien peu sont élus !!!*

Les fêtes patronales, qu'on appelle en limousin *fêtes votives*, attirent une grande affluence de curieux de tous les sexes, de tous les âges, de toutes les conditions. Le plaisir y convoque les uns, la dévotion y amène la plus forte partie des autres.

Darnac, modeste paroisse du département limitrophe de la Haute-Vienne, où du moins le saint sous l'invocation duquel est sa chapelle, jouit à vingt lieues à la ronde de la prérogative *infaillible* (ainsi le croient du moins nos bons paysans), de guérir toutes les maladies. Le mode d'intercession employé pour l'attendrir est curieux; prêtez donc vos oreilles et profitez.

Le malade, armé d'une pelote de laine bien comprimée et grosse au moins comme le poing, la lance au saint, et doit le toucher seulement à l'endroit qui répond chez lui à la partie affectée. Est-ce au bras qu'est le mal du patient? il faut toucher le bras du saint. La tête est-elle souffrante? il faut toucher la tête. Le coup a-t-il manqué son but, le malade lance une seconde, une troisième pelote, et en envoie ainsi dix, vingt, et quelquefois jusqu'à trente et quarante, et ne prend de repos qu'il ait atteint le point voulu. Et observez qu'une pelote lancée ne peut plus servir, et qui pis est, que celui qui la ramasserait, soit à cet effet, soit pour l'emporter avec lui, serait aussitôt atteint du mal pour la guérison duquel elle avait été primitivement jetée, et que si lui-même il en était affecté, son état de maladie ne manquerait pas de s'aggraver. Aussi jugez si les pelotes sont respectées.

C'est, et vous pouvez m'en croire sur parole, chose bien triste parfois, mais toujours bien risible, que d'assister à ce jeu de paume de nouvelle nature.

Mais à côté de cette manière tant soit peu grotesque de demander l'intercession du saint, vient se placer ce que j'en appellerai la partie morale, ou, si vous le préférez, la partie utile... Le bedeau, lui aussi, s'escrime pendant ce temps, non pas précisement

à lancer, mais bien à ramasser les pelotes au profit du curé…, car c'est ainsi que ceux-là même qui, dans nos campagnes, devraient éclairer le peuple, le maintiennent dans ses superstitions, parce qu'ils y ont leur intérêt…

Dans le département de la Corrèze, telle personne a-t-elle fait le vœu de Notre-Dame de Saint-Maixent, il lui faut aller à deux genoux de sa chapelle à l'église voisine… Il n'y a qu'un bon quart de lieue, il est vrai!!! Puis, et comme le prêtre doit toujours vivre de l'autel, elle doit porter sur sa tête une aune de toile ou de mousseline… et la laisser au curé.

Vous, charmante lectrice, dont il m'a semblé tout-à-l'heure voir d'ici les grands yeux noirs se baisser modestement, et la jolie bouche sourire quand j'ai raconté l'histoire de mon gentil housard, voudriez-vous par hasard, dans l'année, connaître ce que sont les honneurs de la maternité?.. Croyez-moi, ma belle brunette, bornez-vous tous les matins, durant neuf jours, à coiffer d'un joli bonnet la statue de sainte Anne, mais surtout ayez bien soin de le lui laisser sur la tête, elle s'enrhumerait *si tout autre que le curé* la débarrassait de votre pieuse offrande, et dans nos montagnes les rhumes sont tenaces en diable et difficiles à guérir; bien il est vrai cependant que nous avons aussi des saints qui ont mission spéciale de nous en délivrer. Ainsi, par exemple, quelque part dans notre martyrologe, est un bienheureux saint Eutrope, qui nous guérit non pas précisément des rhumes de cerveau ou de poitrine (sa puissante influence ne se révèle pas pour de semblables peccadilles), il nous guérit lui des maux de jambes que nous pouvons avoir ou mieux encore, dit un habile médecin de nos montagnes, de ceux que nous n'avons pas, aussi les malins (et croyez bien qu'il y en a partout, voire même en Limousin, ce dont peut-être vous ne vous doutiez pas), prétendent-ils que c'est pour cela qu'il y a chez nous tant de moutons atteints du piétin.

A qui a fait le vœu de saint François de Sales, malheur si pendant un an il porte d'autres vêtements qu'en étoffes de couleur violette!

A qui celui de *lo Santo-Vierdzo*, si de pied en cap il n'est vêtu de blanc!!!

Je suis allé, en 1833, faire une petite excursion à la cascade de Gimel, près de Tulle. Arrivés chez la femme d'un procureur du roi, femme spirituelle, douée d'une instruction solide et d'une amabilité peu commune, et qui habite une campagne peu éloignée des gorges de la Montane (1), nous eûmes à réclamer pour nos montures les services de son domestique. La dame de nous faire force excuses, et de nous dire qu'il était sorti avec trois ou quatre jeunes cochons malades. Il les portait à guérir, devinez à qui!… Ainsi que Sévigné, je vous le donnerais en trois, je vous le donnerais en dix, je vous le donnerais en cent, que comme M. de Coulanges, vous jetteriez votre langue aux chiens, il faut donc vous le dire: il les portait à guérir au… au sorcier. Les sages réflexions de sa maîtresse n'avaient pu le convaincre; si elle lui eût défendu d'y aller, cet homme, la fidélité, du reste, et l'obéissance incarnées, n'eût pas manqué de lui désobéir.

Quant aux jeux et aux divertissements habituels de mes compatriotes, ils sont dans les villes ce qu'ils y sont partout, ce n'est jamais là qu'on peut étudier un peuple. Le peuple, prototype national, respire l'air pur de la campagne; c'est là qu'il faut l'aller chercher. Là seulement l'homme se montre dans son allure originale et native tout ce qu'il est et non ce qu'il veut paraître, ou ce que l'ont fait l'éducation, la société, la fortune et l'abondance qui en résulte. L'homme de nos montagnes, vous ne le trouverez point porteur de gants jaunes et de bottes vernies, comme le jeune incroyable qui fréquente le *Jockey's-Club*, ou comme le dandy du *Café de Paris*, et cependant il y a cela de com-

(1) Cette petite rivière forme à Gimel une cascade d'environ 400 pieds de hauteur.

mun entre eux, que comme ceux-ci, notre montagnard porte encore dans notre France moderne et dans notre XIXe siècle, la longue chevelure de nos bons aïeux les Gaulois..... Qu'y a-t-il à cela qui soit en droit de surprendre? Ne faisons-nous pas chaque jour, en bien des choses, un pas rétrograde et tout ne tend-il pas à se rapprocher, et les rangs sociaux à se confondre.

Il fallait donc bien qu'arrivât enfin le moment où nos paysans limousins, qui ne veulent pas devenir ridicules, offriraient leurs longues chevelures pour modèles aux fashionables de la grande ville, comme depuis l'hiver dernier le paysan breton leur avait expédié ses paletots.... Et puis ils appellent cela donner le ton; pauvres badauds !!!...

Les jeux des habitants de nos campagnes diffèrent peu de ceux des départements limitrophes.

Tous, en été, consistent en exercices du corps où les muscles sont beaucoup plus en jeu que le cerveau. En hiver, c'est-à-dire dès la Toussaint, commencent les veillées, réunions bruyantes où le campagnard et bien souvent avec lui le citadin, viennent se délasser des travaux de la journée. C'est là que l'amant vient soupirer près de sa belle, et que, fort de l'usage reçu et de la pureté de son cœur, il ne craint point, sous les yeux même d'une mère, de lui dire tout le bonheur qu'il ressent à lui plaire, tout l'avenir qu'il fonde sur son amour.

Oh! quand il n'y aurait à rencontrer dans nos montagnes que cette pureté native, cette douce innocence, combien elles seraient encore préférables à la ville, à la ville avec sa corruption et ses mensonges (Paris).

Ces longues soirées d'hiver s'écoulent rarement sans que là soit arrêté plus d'un mariage qui devra se célébrer après la récolte prochaine. La veillée commence vers sept ou huit heures du soir, rarement elle se prolonge au de là de neuf ou dix.

Les jeunes gens y causent, rient, s'amusent et font l'amour. Les vieillards boivent et racontent leurs vieilles campagnes, leurs vieilles chasses dans la montagne, et leurs vieilles prouesses en tous genres. Tous chantent, parlent et font quelquefois un bruit à ne pas s'y entendre. C'est à ce point, qu'à cet égard, on se croirait volontiers transplanté dans une soirée parisienne, dans un *raout* de la Chaussée-d'Antin...

Puis sonnent dix heures, et le tapage cesse et chacun s'en retourne vers ses foyers, où toujours la prière récitée en commun, et quelquefois la lecture, par un vieillard, de quelque passage de la *Bible*, viennent terminer d'une manière vraiment patriarchale les amusements de la soirée.

C'est en général dans la cuisine qu'on se réunit; c'est là aussi que se fait la prière.

Un immense vaisselier, où sont rangés symétriquement grand nombre de plats, d'assiettes et d'écuelles d'étain, une vaste table, des chaises communes, une cheminée à manteau fort élevée, au devant de laquelle est toujours placée une grande chaise en bois, dont le siége mobile recouvre une grande boîte, qui occupe tout le dessous, et qui sert à renfermer le sel, puis dans l'âtre, de hauts chenets de fer, et sur le côté deux bancs de bois, entre lesquels se trouve placé un feu à rôtir un dinde, puis sur le manteau de cette cheminée, un fusil à moitié rouillé, des jambons et des saucisses enfumés, parfois aussi quelque vieille rapière, çà et là pour décorer les murs, quelques images du juif-errant ou de Geneviève de Brabant, quelques mauvaises croûtes, qu'on décore du titre de portraits de famille, le tout sans oublier que chaque porte est percée dans le bas d'un grand trou pour laisser passer le chat, et que cochons, poules et dindons y circulent en liberté, tel est à peu près tout l'aspect et tout le mobilier de ce salon d'un nouveau genre.

Les chambres à coucher ne sont pas, du reste, beaucoup plus somptueuses; là, vous ne trouverez en effet pour tout ameublement que de vastes lits, surmontés de grands ciels carrés, décorés de rideaux et courte-pointes en serge, lits sur lesquels, attendu leur élévation, il serait difficile à nos belles dames de Paris de se hisser sans s'aider d'une

chaise ; vous y trouverez encore quelques armoires ou coffres de noyer ou de chêne, quelques tables et quelques chaises, qui ne le céderont en rien à celles que vous aurez pu admirer dans le salon-cuisine, tous meubles le plus souvent séculaires, et qui ne se soutiennent le plus fréquemment que grâce à l'inamovibilité à laquelle ils sont souvent condamnés depuis deux ou trois générations successives.

Tel est en général le luxe de notre pays ; que si vous joignez à cela force croix et images de la Vierge, avec des bénitiers au dessous, pour décorer la tête des lits, et si vous notez, pour mémoire, qu'en 1789 peu de maisons avaient des vitres, et que si d'ici là le luxe ne fait d'immenses progrès, beaucoup n'en auront pas encore en 1850, vous aurez une idée assez exacte de la *fashion* limousine.

Aussi croyez-moi, femmes coquettes et volages que renferme à profusion la brillante Lutèce, n'allez pas confiner en Limousin votre inconstance et votre frivolité, vous auriez trop de répugnance à vaincre, disons le mot, trop de dégoûts à surmonter. Mais vous, dont la modestie fait le charme, vous qui comptez les affections non en raison de leur nombre mais en raison de leur solidité, ne craignez pas le séjour de ces arides montagnes. Si au brillant étalage des soirées parisiennes vous savez préférer le cercle étroit de la franche et véritable amitié, allez dans notre Limousin, car parmi nous vous trouverez encore des cœurs simples et sincères, des cœurs qui savent aimer, qui savent rendre au centuple ce qu'on leur a donné...

Pour achever le tableau que j'ai commencé à dérouler devant vous, faut-il vous dire actuellement en quels termes, soi-disant latins, le paysan limousin dit ses grâces après le souper, le voici, et je ne doute pas que chacun de mes lecteurs, fût-ce une femme, ne fût parfaitement en état de lui en remontrer à cet égard, il prie donc en ces termes : *Rogimus tibi garcias, jarnipotens Deus, prunas d'hiver per un inficit qui a vit lou renard, per caronnia cercla cerclorum. Amen.*

Enfin, et pour en finir d'un seul mot, nos paysans croient encore aux sorciers, aux maléfices, au diable et aux loups-garoux. Ne vous avisez donc jamais de les coucher en joue avec un fusil déchargé ; ils vous conteraient fort sérieusement qu'en une telle occurrence le diable a mis une balle enchantée dans le fusil dont un malheureux s'était imprudemment armé. Ils vous diront encore, que dans telle commune demeure un magicien célèbre, qui a un démon familier pour lui faire connaître l'avenir, le présent, voire même le passé ; que là il en existe un autre qui conjure la grêle ; là un troisième qui, avec quelques mots inintelligibles, guérit les chiens de la rage et les chrétiens de la fièvre tierce ; là enfin, un bien plus habile encore, dont chacune de mes lectrices partage, j'en suis convaincu, le mirobolant privilége ; un magicien pur sang, reste précieux de ces anciens sorciers qui, dans le bon vieux temps, venaient au sabbat montés sur un manche à balai et escamotaient d'un coup de baguette et les châteaux, et les collines, et les jolies femmes qui leur plaisaient ; un être enfin surnaturel, qui a le talent, peu commun de nos jours, *de couper les ailes à l'Amour et de fixer ce dieu volage.*

Au reste, disons aussi à sa louange que le Limousin, surtout celui de la montagne, est essentiellement bon, serviable, obligeant, pour celui-là même qu'il ne connaît pas ; que si vous parvenez à gagner son affection vous êtes sûr d'en faire à jamais un ami tout dévoué, dont le zèle infatigable ne se démentira point ; disons encore qu'un proverbe (et chacun sait qu'un proverbe c'est la sagesse des nations), qui n'a pourtant pas pris naissance dans nos montagnes, a dit : *les Limousins sont de braves gens, ils vous offrent un fruit et vous en donnent deux.* Et maintenant, que le Parisien se moque tant qu'il voudra de nos soupes épaisses et de notre bonhomie, qu'il appelle, je le sais, d'un nom beaucoup moins obligeant ; que l'épithète de *limousin* soit dans sa bouche un synonyme de *lourdaut*, d'*esprit obtus*, de *niais*, et de *badaud* ; qu'il ne puisse s'habituer à attendre,

quand on lui annonce l'arrivée d'un de nos compatriotes, autre chose qu'un mauvais gâcheur de plâtre, que nous importe ! ! ! Il ne saura jamais nous enlever notre prévenante hospitalité, notre rude franchise, et notre inviolable constance en amitié.

Ceux qui connaissent nos mœurs et nos usages veulent bien nous rendre cette justice, qu'il en est ainsi chez nous, et il nous semble que cela vaut bien la peine que nous tenions un peu à notre titre de Limousins, malgré votre blâme, messieurs les gants jaunes de Paris.

(*Extrait d'un ouvrage inédit sur l'histoire du Limousin*, par L.-Th. Juge de Tulle.)

BEAUX-ARTS.

Madame Jaquotot et la Liste civile.

On lisait ce qui suit dans le *Siècle* du 16 janvier 1839 :

« Les amis des arts ont remarqué l'absence de la célèbre Mme Jaquotot.

« Depuis la fin d'octobre 1836, elle s'est partagée entre Bologne et Florence, à travers les dangers du choléra, les fatigues des voyages ; les embarras d'installations difficiles et précaires, des déplacements continuels et ruineux, rien n'a pu lasser le zèle courageux et passionné de l'illustre artiste.

« A Bologne, elle a copié, sur très-grand format de porcelaine, la sainte Cécile de Raphaël ; elle a traduit à Florence le portrait de ce grand peintre. On espère qu'elle nous rendra la divine Galathée, à peu près effacée, mais que Mme Jaquotot saura ressusciter comme naguère l'Anne de Boleyn d'Holbein. On croit aussi qu'elle projette de copier la Judith d'Allori, ce tableau d'un si grand style et d'une si puissante couleur, qui est au premier rang de nos pertes de 1815.

« Ainsi, l'absence de Mme Jaquotot a pour but et pour effet d'augmenter le nombre des beaux ouvrages que la France doit à son pinceau. »

Le *Siècle* aurait pu ajouter à ces détails que Mme Jaquotot voyage en Italie aux frais de la liste civile, et que c'est encore à la munificence royale que nous devrons les nouveaux chefs-d'œuvre que le talent de Mme Jaquotot promet à la France.

LA BONNE MARRAINE.

Un enfant de treize ans, Auguste Miraux, prévenu d'avoir frappé sa belle-mère avec une serpe, venait d'être acquitté par le tribunal de police correctionnelle de Laon (Aisne), comme ayant agi sans discernement ; mais le tribunal avait ordonné qu'il serait conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu jusqu'à l'âge de seize ans. Le pauvre enfant pleurait. Sa belle-mère, dont la déposition avait paru empreinte d'une dureté de cœur, première cause sans doute des torts du jeune prévenu, se retire sans lui adresser une seule consolation, une seule parole. En passant devant lui, elle ne l'a pas même regardé. Depuis quelques instants, une femme versait des larmes au fond de l'auditoire. L'enfant quitte son banc, court à elle, et reçoit ses embrassements. C'est la marraine d'Auguste Miraux, qui répète : « Pauvre enfant ! aller à Montreuil ! Montreuil est le dépôt de mendicité. Non, ces messieurs ont été trompés. Si je pouvais leur parler. » — « Quelle est cette femme, demande le président : faites-la approcher. » Marie-Anne Toussaint, manouvrière à Saint-Gobain, répond aux questions que M. le président lui adresse avec bonté. Elle demande comme une grâce de recevoir chez elle son filleul, qui promet d'être bien sage, et qui, ajoute-t-elle, était bien malheureux chez sa belle-mère. « Oui, dit l'enfant tout en pleurs, je travaillerai et je serai bien content d'être avec ma marraine, qui ne me battra pas. » M. l'avocat du roi demande, et le tribunal ordonne qu'Auguste Miraux

soit remis à la femme Toussaint. La bonne marraine sort joyeuse avec son filleul au milieu d'un murmure unanime d'approbation.

FAITS DIVERS.

APERÇU

De la balance des comptes du Grand-Orient de France, pour l'année 5838, *établis à la date du* 28 *février* 1839, *par le frère Bessin, trésorier sortant d'exercice.*

Les recettes en 5838 ont été de	24,433	15
Les dépenses de. . . .	21,129	22
L'excédant de recette était de.	3,303	93
Il restait en caisse, le 28 février précédent (1838) . . .	1,412	15
Le Grand-Orient a touché le montant du remboursement de deux obligations de la ville de Paris, ou.	2,000	»
Total effectif, espèces au 28 février 1839.	6,716	08

Il possédait en outre, à la même date, huit actions de la Banque de France, six obligations de la ville de Paris, une inscription de 300 fr. de rentes, 5 p. 0/0 au porteur, plus quelques recouvrements à opérer sur l'exercice 5838 et sur l'exercice antérieur.

Enfin, il avait encore en main, à cette même date, à titre de consignation, une somme de 2,932 50 c.

Nous n'avons aucun document qui nous permette de donner un semblable résumé pour le Suprême-Conseil pour la France des grands-inspecteurs-généraux du 33e degré.

— Nous avons cité déjà quelques faits qui prouvent que plus d'une fois la qualité de franc-maçon a été sur les champs de bataille une puissante protection pour nos frères. En voici un nouvel exemple que le hasard nous a révélé dernièrement, et dont nous avons eu occasion de connaître l'auteur, qui est aujourd'hui 31e degré, membre actif du consistoire de *la Fidélité*, à la vallée de Lille.

Le frère Guillaume-Martin Hinkelbein, né à Paris, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre du Lion de Holstein, entra au service en 1803, comme soldat à la 53e demi-brigade d'infanterie de ligne, et sut, à force de bravoure et de bonne conduite, conquérir les épaulettes de capitaine, qu'il ambitionnait comme l'une des plus belles récompenses qu'il pouvait acquérir. D'autres, non moins honorables, lui échurent cependant aussi, comme on vient de le voir. Qu'il en recueille encore une aujourd'hui dans l'estime bien méritée de ses concitoyens et dans la reconnaissance de ses frères.

Après avoir servi dans la garde de Paris et dans le 134e de ligne, il entra aux Invalides en 1813 et reprit du service au 10e tirailleurs de la garde, à cet instant terrible qui allait décider du destin de la patrie. C'est dans ce dernier régiment qu'il fut créé lieutenant. Hinkelbein fit vaillamment ses preuves sur nos champs de bataille; la Hollande, la Prusse, la Pologne, la Péninsule et la France furent les témoins de sa bravoure. Mais ce fut surtout au siége de Dantzick, en avril 1807, qu'il mérita bien de l'armée. Sa conduite dans cette occasion lui valut, en 1808, l'étoile d'honneur et ces quelques mots qui lui furent adressés à Bayonne par le grand capitaine, dont l'avis équivaut au burin de l'histoire : *Jeune homme*, lui dit le grand homme, en lui remettant la croix, *tu es un brave; mais, afin qu'on le sache ailleurs que sur un champ de bataille, je te fais chevalier, et t'autorise à en porter les marques.*

Le 29 août 1811, étant à Carion en Espagne, Hinkelbein, alors sous-officier de voltigeurs, sut prouver sur le champ de bataille que, même en remplissant un funeste devoir, le franc-maçon n'oublie jamais le lien impérissable qui l'attache à l'humanité, qui fait de tous les hommes un seul peuple, une seule famille, et qui lui ordonne

de secourir un frère jusque dans l'ennemi qui chercherait à lui donner la mort.

Blessé d'une manière fort grave par un housard espagnol, qui lui avait porté un coup de sabre à la figure, dont il porte une éternelle cicatrice, Hinkelbein allait le tuer, lorsque ce cavalier s'empressa de faire le signe de détresse connu des francs-maçons. Le voir, le comprendre, oublier sa vengeance et voler au secours de son frère fut tout un pour notre frère, et celui qui venait de lui porter un coup terrible devint aussitôt son protégé. Hinkelbein lui sauva la vie. Il a été retraité il y a 5 ans, après 32 ans de service

— Sur la proposition de M. le gouverneur de la Guadeloupe, le ministre de la marine a décerné une médaille d'or à Mlle Bonneau, sœur Eulalie, de l'ordre de Saint-Maurice de Chartres, attachée au service des hôpitaux de la colonie.

La sœur Eulalie, après avoir été atteinte de la fièvre jaune à la Basse-Terre, se trouvait en convalescence aux Saintes au moment où la maladie se manifesta dans cette localité. Restée seule par la suite de la mort ou du départ des sœurs qui desservaient l'hôpital et que le fléau avait atteintes, elle prit la résolution de demeurer aux Saintes, et s'y dévoua avec un courage au-dessus de tout éloge, au soulagement des soldats et marins malades.

Le ministre s'est empressé de récompenser, par le don d'une distinction honorifique, l'admirable conduite de la sœur Eulalie, dont les compagnes ont également montré, pendant le cours de l'épidémie, un dévoûment des plus remarquables.

AVIS A NOS ABONNÉS,

Sur un changement projeté dans le format du Globe.

Nous recevons chaque jour de tous les points de la France et de l'étranger de nombreuses marques d'adhésion à notre œuvre, de nombreux encouragements et des félicitations. Cependant, pour rester dans le vrai, nous devons avouer aussi que nous avons reçu çà et là quelques avis, quelques conseils, quelques blâmes même, et nous empressons d'ajouter que nous avons fait aussitôt tout ce qui dépendait de nous pour remédier aux imperfections qui nous étaient signalées. C'est ainsi que, le 4 juin, il nous est parvenu une lettre tout hérissée de chiffres et de récriminations, parmi lesquelles beaucoup nous ont paru être fondées. Nous allons travailler, dès le mois prochain, à ne plus mériter les reproches que nous adresse notre correspondant. Le développement que prennent nos relations et l'*agrandissement plus que probable de notre format*, vont nous donner la possibilité de mettre, à partir de juillet prochain, plus de diversion dans nos articles et de nous occuper de choses que nous n'avons fait jusqu'à cette heure qu'effleurer. Nous regrettons cependant que l'espace nous manque ce mois-ci pour publier cette lettre, elle paraîtra dans notre prochaine livraison, pour qu'il ne soit pas dit qu'ayant ouvert nos colonnes à l'éloge, elles sont restées fermées lorsque les reproches sont venus. Quant à notre *futur changement de format*, ceux de nos abonnés qui continueront leur abonnement pour toute l'année, recevront, s'il a lieu, dans le courant de juillet ou d'août, et *sans nouveaux frais*, une deuxième édition des livraisons publiées jusqu'alors. Elle contiendra de *nombreuses additions* pour chacun des numéros de janvier, février, mars, avril, mai et juin.

BIBLIOGRAPHIE.

La franche-maçonnerie justifiée de toutes les calomnies répandues contre elle, ou Réfutation du livre de l'abbé Barruel contre les francs-maçons, par le frère N.-C. D..., auteur du *Véritable lien des Peuples*. Paris. 1839. In-8° de xx et 91 pages, chez Baron, libraire, rue Clermont, n° 5, à Lyon. (Nous y reviendrons le mois prochain.)

Le rédacteur en chef, Juge.
Le gérant, Isabelle.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

Nota. Le sujet lithographique joint à la présente livraison est : *le portrait de Jacques de Molay, 23e grand-maître des Templiers.*

AVIS AUX ABONNÉS ET ACTIONNAIRES

SUR LE CHANGEMENT DU GÉRANT.

Le conseil de surveillance, dans sa séance du 13 juillet, a reçu la démission de M. Isabelle, et, jusqu'à décision de l'assemblée générale des actionnaires, qui doit avoir lieu au siége social, rue Beaurepaire, 28 et 30, le 3 août 1839, à huit heures précises du matin, il a admis et installé M. Jean-Joseph-Clément Gallot (18e degré), en qualité de gérant provisoire.

Les membres du conseil présents à Paris,

Desanlis, avocat à la cour royale de Paris. — Durocher, docteur en médecine, ch. de la Lég.-d'Honn. — P. Morand, propriétaire. — L.-Th. Juge, docteur de la Faculté de Paris, juge de paix du canton de Vincennes.

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Orient de Paris, le 20 juin 1839.

Aux très-chers frères administrateurs du *Globe, Archives générales des sociétés secrètes non politiques.*

Très-chers frères,

Le Grand-Orient, en sa chambre de correspondance et des finances, dans sa séance du 17 de ce mois, a reçu, par l'entremise de notre frère Morand, archiviste du Grand-Orient et l'un des administrateurs du *Globe*, l'hommage que vous lui avez fait des cinq premières livraisons de l'ouvrage que vous publiez sous le titre du *Globe*, *Archives*

générales des sociétés secrètes non politiques.

Le Grand-Orient voyait avec regret que la maçonnerie, cette belle et antique institution répandue chez tous les peuples civilisés et concourant peut-être en première ligne à la civilisation des nations encore barbares, était privée d'une publicité recommandable, mais que l'on ne peut tenter pour la gloire de l'institution et le bien de l'humanité, que lorsqu'on réunit la sagesse des principes à la prudence, et le goût à la discrétion. La maçonnerie a droit d'être connue, mais seulement dans sa morale, car tout ce qui est mystère, usages et formes, doit rester dans le secret du temple. Ce sont là les conditions de sa fondation et la garantie de son existence.

De fâcheux et tristes précédents en publications dites *maçonniques* avaient alarmé le Grand-Orient, les ateliers de la correspondance et les vrais maçons.

Le Globe a rassuré le Grand-Orient et la maçonnerie, et nul doute qu'en persévérant dans la voie que ses auteurs et ses administrateurs lui ont tracée, en veillant sans cesse à ce que rien ne s'en écarte, cette excellente publication n'obtienne la confiance de tous, comme elle l'a déjà obtenue d'un grand nombre, et qu'elle ne compte un succès que le temps consolidera et augmentera de plus en plus.

L'hommage de votre publication a été agréable au Grand-Orient et accueilli avec l'expression d'une satisfaction des plus flatteuses.

La chambre de correspondance et des finances a accepté vos cinq premières livraisons, en a ordonné le dépôt dans la bibliothèque de l'Ordre, nous a chargé d'en faire une mention honorable dans le compte-rendu des travaux semestriels, et de vous adresser ses remerciments fraternels.

C'est avec un vif plaisir, très-chers frères, que nous remplissons la mission qui nous est confiée et que nous vous offrons, avec nos félicitations personnelles, l'assurance de nos sentiments affectionnés.

Par mandement du Grand-Orient,

Le secrétaire de la chambre de correspondance et des finances,

VASSAL.

DU BUT QUE SE PROPOSE LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

Extrait d'un ouvrage intitulé : La franche-maçonnerie justifiée de toutes les calomnies répandues contre elle (1), *ou Réfutation du livre de l'abbé Barruel contre les francs-maçons, par le frère N.-C. D......, auteur du* Véritable lien des peuples, *ou* la Maçonnerie rendue à ses vrais principes, *ancien vénérable des* Trinosophes *et président de leur conseil, publié en* 1839, *avec cette épigraphe :* Vitam impendere vero. (Voir l'article *Bibliographie*, au numéro de juin.)

« Combattre le fanatisme et la superstition me semble un des plus glorieux efforts de la vertu humaine, car une pareille entreprise ne présente que périls et que dangers, sans autre récompense que l'estime de soi, l'approbation de quelques frères qui aiment la vérité, et les regards du Dieu qui a créé la justice et la vérité.

« Mais qu'est-ce que le fanatisme et la superstition? vous demandera-t-on peut-être; et comment les combattre sans troubler les sociétés qu'ils infestent, et sans encourir la vengeance de ceux qu'ils comblent de biens et de prospérités?

---

(1) De tous les ouvrages qui ont été publiés sur la franche-maçonnerie, on peut dire qu'il n'en est pas de plus grave, de plus conforme à la vérité historique et de plus utile à l'Ordre que celui-ci.

Cet opuscule, qui contient à peine cent pages, en dit autant peut-être que plusieurs volumes ensemble.

(*Note du rédacteur en chef.*)

« Qu'est-ce que le fanatisme et qu'est-ce que la superstition? Hélas! mes frères, je ne sais quel trouble et quel effroi cette seule question excite en tout mon être! Les dépeindre, c'est déjà s'exposer à leurs fureurs! Les nommer seulement, c'est les attirer sur ses pas!... Toutefois, avant que de répondre, ne devrions-nous point voiler le sanctuaire et cacher le nom de l'Éternel, que ces seuls noms souillent et déshonorent?

« Le fanatisme et la superstition sont deux monstres nés de ce qu'il y a de plus stupide au monde, l'*ignorance*, de ce qu'il y a de plus cruel, l'*ambition* et la *fourberie*. Ce sont deux hydres à cent têtes, à mille têtes, toujours renaissantes, toujours affamées, qui répandent partout le poison et la flamme, qui dévorent les hommes, les générations, et qui ont creusé sur la terre un gouffre éternellement ouvert pour engloutir encore des générations nouvelles! Ah! mes frères, en vain votre esprit s'épuiserait à faire le calcul des maux qu'ils ont causés, à mesurer les larmes et le sang qu'ils ont fait répandre; vous tomberiez de lassitude avant que d'avoir pu compter la moitié de leurs victimes. Ce qui m'étonne, ce que j'admire, c'est le courage qui vous reste encore de combattre un ennemi que nulle puissance n'a pu vaincre. Mais enfin, vous avez conçu quelque espoir, et vous cherchez s'il est des armes qui puissent servir votre courage.

« Oui, mes frères, il en existe; elles sont près de vous; il ne tient qu'à vous de vous en saisir et d'en faire usage. Je les ai souvent indiquées aux vrais maçons. Ces armes sont la science, la vérité, l'humanité. Le fanatisme naît de l'ignorance!... A l'ignorance, opposez le savoir; éclairez les hommes, enseignez la vérité. Aux lumières joignez les vertus; et l'univers est sauvé. Je ne connais pas d'armes plus sûres et plus terribles que celles que je vous propose : le ciel même ne vous en fournirait pas d'autres. Mais le monstre naît aussi de l'*ambition* et de la *fourberie*!... Eh bien! la science et la vérité sont encore votre unique ressource. Présentez, ne cessez de présenter à tous les yeux les funestes résultats de la fourberie et de l'ambition. L'histoire du monde est là qui sera votre auxiliaire. Prenez-y les exemples et les faits les plus frappants. On écoute encore l'histoire : elle parle du haut de soixante siècles de malheurs : elle parlera pour vous; elle touchera les cœurs les plus durs et confondra les plus pervers. Montrez la terre envahie, dépouillée, désolée, les villes détruites, les peuples massacrés, les champs engraissés de cadavres et les montagnes dégouttantes de sang humain! nommez les insensés et les barbares qui ont commis tous ces crimes, et voyez s'ils ont eu d'autres droits que leur rage et leur ambition, d'autres moyens que la superstition et le fanatisme! C'est donc à juste titre que nous devons les combattre et les détester. L'histoire des malheurs du monde nous absoudrait si l'ignorance et l'imposture osaient nous accuser. »

. . . .

. . . .

La franche-maçonnerie! J'ai nommé d'un seul mot le remède au fanatisme et à la superstition. J'ai nommé cette association courageuse qui, vivant secrètement, pour ainsi dire, au sein des peuples, comme un génie tutélaire chargé du soin de leur salut, est venue d'âge en âge, à travers mille périls, jusqu'à nous, pour passer encore aux générations futures, quoi qu'on puisse faire pour arrêter sa marche. C'est elle que des ignorants de toute espèce, des méchants de profession, ont attaquée et dénoncée de la manière la plus odieuse à toutes les puissances de la terre, au moment où la liberté, enchaînée depuis tant de siècles, s'était annoncée à la France et semblait vouloir se faire connaître aussi aux autres nations. C'est alors que la maçonnerie fut accusée et chargée de tous les griefs que la calomnie peut inventer contre une ennemie qu'elle veut perdre. Elle a donc été traduite en criminelle devant des juges qui l'ont condamnée sans l'entendre, comme il est arrivé dans tous les temps où la passion accuse, où la passion juge et fait exécuter les sentences.

Les francs-maçons furent chassés, spoliés, incarcérés, condamnés aux galères ou mis à mort. Mais le procès n'est point terminé. Les supplices injustes enlèvent la vie et non pas l'innocence. La justice et l'humanité en appellent.

Plus les accusations ont été graves, plus il est du devoir des maçons d'en prouver l'absurdité, afin que, si de pareilles iniquités recommençaient, elles fussent frappées tout d'abord du mépris et de l'indignation qu'elles méritent.

C'est à ceux qui connaissent la maçonnerie à se porter ses défenseurs; et pour la défendre il suffira de dire ce qu'elle est, comme pour confondre ses accusateurs, il suffira de montrer ce qu'ils sont. Mais dire ce qu'elle est, c'est en quelque sorte violer son secret, et les lois de la maçonnerie ne le permettent point, parce que sa justification même peut lui susciter de nouvelles traverses, et irriter ceux qui ont intérêt à la perdre.

Ces considérations ne nous arrêteront pas. Les menteurs et les lâches qui l'attaquent sont trop coupables pour que leur perfidie ne subisse pas son châtiment. Dire le secret de la maçonnerie sera la justifier. D'ailleurs, il y a long-temps que ce secret n'en est plus un. Depuis plus de cinq siècles (1), presque tous les rois et les princes ont été maçons; leurs ministres, les magistrats, les généraux, les officiers de terre et de mer, tous ceux qui ont le goût de la morale et de la science, l'ont été, comme ils le sont aujourd'hui.

Avec de bonnes mœurs et deux témoins honnêtes, tout homme peut être présenté partout à l'initiation maçonnique; chacun sait cela.

Ainsi, son secret n'est plus à garder; seulement, il y a des gens qui ne le comprennent pas; il y a des temps où il cesse d'être compris, et bientôt on verra comment cela est arrivé.

(1) En 1314, Robert Bruce ou Robert 1er, celui qui avec 30,000 hommes battit 100.000 Anglais, était maçon C'est lui qui fonda la loge royale d'Hérodom à Kilwinning.

(*Acta Latomorum*, liv. I, p. 6.)

La maçonnerie suit le cours de la vertu; quand la perversité prospère, la maçonnerie tombe; elle n'est plus qu'une ombre sans pouvoir et sans voix.

Mais qu'est-elle donc en réalité?

C'est ce que nous allons faire savoir d'après le témoignage d'hommes irréprochables qui la connaissent le mieux, et ce témoignage sera reçu de ceux qui la connaissent le moins, tant il aura l'accent de la vérité.

La première question que l'on fait est celle ci : Quelle est l'origine de la franche-maçonnerie?

« Nous ne nous flatterons pas de la fixer. Elle se perd dans la nuit des temps, ou plutôt elle commence avec les hommes mêmes. Dès qu'il y a eu des êtres souffrants, il y a eu des maçons pour les soulager; dès qu'il y a eu des hommes injustes, il y a eu des maçons pour réparer les torts; dès qu'il y a eu des fourbes, des oppresseurs, il y a eu des maçons pour les combattre et diminuer les maux dont ils désolaient la terre.

« En effet, qu'est-ce qu'un maçon? C'est le zélateur de la justice, c'est une espèce de chevalier de l'humanité, de conservateur du feu sacré de la vertu. La maçonnerie a commencé là où s'est trouvé un homme qui avait faim, qui a été dépouillé, qui a eu besoin du secours de ses frères. »

Déjà chacun sent en soi qu'une telle association est nécessaire, qu'elle est possible, et voudrait en faire partie puisqu'elle est créée par le seul amour de l'humanité.

« La maçonnerie est donc l'association des hommes de bien de tous les pays, de toutes les professions, de tous les cultes, qui se sont promis d'être frères, c'est-à-dire de s'aimer, de s'éclairer, de se secourir; qui respectent les lois partout où ils se trouvent, laissent en repos les opinions et les consciences, et ne se mêlent jamais de discussions politiques ni de disputes religieuses, parce que de telles matières n'engendrent que troubles et discordes. Elle est l'art de gouverner les hommes par la science et la probité. Elle n'est ni un *complot*, ni une *faction*, ni un *parti*. Elle ne sert ni l'ambition,

ni la ruse, ni la cruauté de personne. Elle est l'ordre et la vérité dans toutes choses. Elle est la haine de tous les vices, l'amour de toutes les vertus. Elle est la voix éternelle qui dit : Ne fais point aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait à toi-même ; fais-leur au contraire ce que tu voudrais qu'ils te fissent. Elle est le calme dans les tempêtes, le fanal dans les naufrages, la consolation dans l'infortune, l'antidote contre toutes les sortes de tyrannies, de fanatismes et de superstitions. C'est une religion qui ne ressemble point aux autres, parce qu'elle ne donne lieu à aucune contestation sur ses dogmes et sur ses préceptes, qui sont les préceptes et les dogmes du monde entier. *Dieu et la science ; Dieu et la vertu.* C'est la plus claire et la plus simple de toutes ; celle qui s'allie le mieux avec le bon sens que le ciel nous a donné pour distinguer le vrai du faux, le juste de l'injuste, le courage de la lâcheté, la sincérité de la tromperie, la générosité du cruel égoïsme. C'est l'initiation réelle à la dignité, à la grandeur humaines.

« Les religions, vraies ou fausses, sont protégées par les souverains et soutenues par les trésors des nations. La maçonnerie n'a d'appui qu'elle seule et le Dieu qui a créé la lumière. Les religions mènent leurs chefs au pouvoir, à l'opulence, aux grandeurs, et voilà pourquoi ces chefs les exaltent. La maçonnerie ne donne ni grandeurs, ni richesses, ni pouvoir, et voilà pourquoi on la dédaigne. C'est le seul sacerdoce qui ne coûte rien aux peuples. C'est la seule armée où l'on fasse la guerre à ses frais, où la seule récompense soit la gloire et le bonheur d'avoir bien fait. En un mot, elle est le véritable lien des peuples et la conservatrice du monde moral que les méchants veulent détruire.

« Voilà l'image fidèle de la maçonnerie. Tout ce qui s'en éloigne n'est plus elle ; c'est une agglomération d'esprits agités, de novateurs sans guides et sans plan, ou de faux francs-maçons, comme il y en a eu tant dans tous les pays, et dès lors la vraie maçonnerie n'est pas plus coupable de leurs écarts que les religions ne sont coupables des fautes de ceux qui ne les observent pas ou qui les abandonnent. »

Cependant, au tableau même que nous venons de tracer, on doit voir qu'il n'est pas possible qu'elle n'ait point d'ennemis, et l'on ne tardera pas à deviner de quelle espèce ils doivent être. Nous allons les mieux faire connaître en les exposant au grand jour.

Ces ennemis datent de loin, puisqu'ils haïssent la lumière et la vérité qu'enseigne la maçonnerie. Ils sont aussi vieux que le mensonge et l'ambition. Pressés d'une soif de dominer qui ne s'éteint jamais, ils ne cessent d'attaquer tout ce qui s'oppose à leurs desseins, les sages, les philosophes, les rois et les princes qui se montrent justes et tolérants ; ils combattent jusqu'aux principes éternels qui commandent la tolérance et la justice. Ils ont donc attaqué la philosophie, et par conséquent la franche-maçonnerie, qui n'est que l'école pratique de toutes les vertus que la philosophie enseigne.

Mais la révolution française est venue qui a changé la face des choses, qui a fait taire les menteurs et promis d'ouvrir la voie à toutes les réformes utiles. De là, la colère des ennemis de la maçonnerie contre cette fatale révolution qui leur enlevait tant de priviléges et les forçait de rentrer, comme tous les autres citoyens, sous l'empire des lois.

Un de ces hommes, entre autres, un audacieux, est venu, qui s'est chargé de représenter à lui seul tout son parti, de récapituler, dans un livre qu'il a publié, tous les mensonges que les temps passés et présents avaient pu inventer contre la *philosophie* et les *philosophes*, contre la *maçonnerie* et les *francs-maçons*, contre la *révolution* et ceux qui *l'avaient faite*.

Cet homme s'appelait *Barruel.* Nous dirons plus tard sa profession. Il est mort obscur, malgré le mal qu'il a causé. A peine aujourd'hui sait-on son nom. Il est mort, disons-nous, mais son système ne l'est pas. Il vit tout entier dans le cœur et dans les

actions de tous ceux qui vivaient des abus que la révolution a supprimés, et qui voudraient en vivre encore.

Leur intérêt, comme on le voit, était grand. Leur haine a dû agir en conséquence de leur intérêt. Si le livre de Barruel avait causé moins de maux, nous n'en parlerions pas ; mais son fanatisme et ses calomnies ont excité tant de sanglantes persécutions en Italie, en Espagne, en Portugal, en Angleterre, et même en Amérique, et dans beaucoup d'autres contrées dont les gouvernements haïssaient aussi la France, à cause de la révolution, que nous regardons comme un devoir de préserver les honnêtes gens de pareilles fureurs, si de nouvelles impostures pouvaient les ramener. On ne sait que trop que le fanatisme et le mensonge sont deux hydres qui ne meurent jamais.

Barruel donc, comme tous ses semblables, n'a pas manqué de couvrir ceux qu'il voulait perdre des noms d'*impies*, de *révoltés*, d'*anarchistes*, d'*athées*. Il connaissait l'effet que produisent ces perfides qualifications. C'est le grand filet dans lequel les hypocrites prennent leurs ennemis.

Ainsi donc, réfuter le calomniateur qui représente tous les détracteurs de la philosophie et de la révolution française, c'est rendre un grand service à l'époque actuelle, qui déjà connaît mal l'une et l'autre, qui flotte incertaine dans mille doutes, mille essais politiques et religieux, et qui peut tomber dans des erreurs plus malheureuses encore que celles que la philosophie a combattues jusqu'à présent. Nous citerons mot pour mot le texte du dénonciateur. C'est une chose curieuse, un cours complet de malice et d'audace. Nous prions le lecteur de ne pas se fatiguer de la longueur des dénonciations : il apprendra peut-être plus qu'il ne croit dans la réfutation qu'elles occasionent.

Oui, c'est un service à rendre à nos contemporains que de remettre au grand jour les mensonges anciens et les mensonges modernes, pour que le lecteur ami de la vérité juge quelle route il doit suivre dans ce dédale inextricable de folies où le siècle, s'il n'y prend garde, pourrait bien être enfermé à son tour. C'est une cause un peu vieille, il est vrai, que nous allons reproduire, mais qui redevient toujours nouvelle et toujours la plus importante qu'il y ait au monde, puisque c'est d'elle que dépend le sort heureux ou malheureux des nations.

D.......

SUR LA CHARITÉ.

Extrait d'un discours prononcé à la fête de Saint-Jean d'hiver 5807, *dans la loge de* l'Aigle Française, *orient de Paris, par le frère Jean Duchesne, son orateur.*

J'ai à tracer aux frères nouvellement initiés les devoirs auxquels ils se sont engagés en entrant parmi nous. Je leur parlerai de l'une des vertus qui distinguent éminemment cet Ordre, d'une vertu sans laquelle on ne peut être bon maçon, d'une vertu enfin que le Grand-Architecte de l'Univers nous a ordonné de pratiquer sans cesse et qui nous est recommandée particulièrement par son apôtre bien-aimé.

« *Mes petits enfants, aimez-vous les uns « les autres* », nous dit l'apôtre saint Jean. Que cette leçon soit sans cesse votre guide, mes frères. En recevant la lumière, vous avez promis d'abjurer les erreurs du siècle, vous avez promis secours et assistance à tous vos frères ; soyez donc remplis de charité envers eux et n'attendez pas que le malheureux vienne vous importuner, courez au-devant de lui, évitez-lui surtout les chagrins d'un refus injuste.

Si les circonstances vous ont placés dans une position tellement heureuse que les infortunés soient éloignés de vous, et qu'alors vous nous chargiez d'administrer vos bienfaits, n'imitez pas ces hommes qui n'ont que le nom de maçons, et qui, se bornant à en remplir les devoirs extérieurs et à se parer des ornements de leur grade, ne portent qu'avec peine la main dans le tronc de bienfaisance et n'y laissent tomber qu'à regret

une légère monnaie, bien faible partie de leur superflu.

L'aumône n'est pas la seule manière d'exercer la charité. Les conseils, la douceur, la commisération, l'indulgence pour les défauts d'autrui, l'oubli des injures, la crainte d'humilier et de déplaire à nos semblables, sont autant d'actes qui tous dépendent de cette vertu, la plus importante et la plus parfaite de toutes. Combien de malheureux, combien de malades ont plus besoin de consolations que d'aumônes! Combien d'opprimés à qui la protection sert plus que l'argent! Réconcilier les gens prêts à se brouiller, prévenir les procès, porter les enfants au devoir, les pères à l'indulgence, empêcher les vexations, employer, prodiguer même le crédit de ses amis en faveur du faible à qui on refuse justice et que le puissant accable, se déclarer hautement le protecteur des malheureux, être juste, humain, bienfaisant, ne pas faire seulement l'aumône, faire la charité, voilà les principes des maçons.

Croiriez-vous remplir vos obligations, mes frères, en rendant service à un ami; non, sans doute? Tous les hommes en font autant et je croirais faire injure à un maçon en lui recommandant un devoir aussi sacré. Mais vos engagements vont plus loin; la charité embrasse tous les hommes; elle les embrasse en tous temps et en tous lieux; la charité nous montre la nécessité d'aimer tous les hommes et de nous soumettre à eux; bien différente en cela de l'amour-propre qui ne nous fait aimer que ceux qui peuvent nous être utiles. La charité est patiente; elle est douce, elle n'est point jalouse ni ambitieuse; elle n'est point colère ni soupçonneuse; elle ne cherche point ses intérêts; elle ne se réjouit point de l'injustice; elle ne se réjouit que de la vérité.

Dans toutes nos réunions, mes frères, vous nous verrez mettre en pratique les principes que j'avance aujourd'hui; vous nous trouverez sans cesse occupés de faire du bien aux autres, cherchant les moyens de continuer et même d'augmenter celui que nous avons pu faire; vous nous verrez aussi quelquefois en lutte avec de faux frères qui, se targuant des secours qu'ils ont déjà reçus mal à propos, veulent nous en arracher de nouveaux par importunité.

Voilà ce qui donne souvent naissance à ces bruits que les profanes cherchent à répandre contre nous. Un homme présentant l'aspect du malheur se plaint avec aigreur de ce qu'il n'a pas reçu les secours qu'il prétendait lui être dus par ceux qu'il appelle ses frères. Il ne dit pas, cet homme, malheureusement décoré du nom de maçon, il ne dit pas que ses frères, dont il se plaint, ont eu occasion de l'apprécier à sa juste valeur, et qu'ils n'ont pas dû faire partager l'indolence et l'oisiveté au trésor qu'ils tiennent en réserve pour secourir celui qui, maîtrisé par les événements, a succombé, malgré toute son intelligence, sa capacité et sa probité....

QU'EST-CE QUE

LA FRANCHE-MAÇONNERIE?

Discours du frère Escodeca prononcé dans la loge de l'Avenir, *orient de Bordeaux, le* 27 *mai* 1839.

Après quelques travaux inutiles à rappeler dans ce journal, le très-illustre frère Escodeca, 33e degré, membre honoraire du Suprême-Conseil de France, et son député grand-représentant à l'orient de Bordeaux, prononce le discours suivant sur le but que se propose la franche-maçonnerie....

« Les opinions se sont souvent heurtées pour défendre ou pour combattre la maçonnerie. De nombreux écrits ont été dispersés dans le monde pour soutenir ou blâmer ses principes. Des monarques l'ont persécutée ou proscrite; des pontifes ont, dans certains temps et dans certains lieux, lancé sur elle les foudres de l'excommunication; la société, dont les convictions, mobiles comme les sables du désert, varient sans cesse, l'a pres-

que toujours frappée de son ironie, et pourtant cette institution, comme le chêne qui, défiant la tempête, porte dans les nues sa tête majestueuse, tandis que tout se brise ou fléchit autour de lui, a bravé toutes les attaques, renversé tous les obstacles, et nous est parvenue avec tous les germes de sa pureté primitive.

« Comment la maçonnerie a-t-elle pu résister aux révolutions morales et intellectuelles qui ont tant de fois fait disparaître la lumière de la vérité pour laisser le monde dans la nuit de l'erreur ? Quels moyens a-t-elle employés pour surnager dans les terribles naufrages de la pensée ? Quelle main puissante l'a soutenue et sauvée ? Questions renouvelées sans cesse, et auxquelles on ne nous peut répondre que par un examen consciencieux de son organisation, de sa méthode et de son but.

« Les philosophes de tous les temps ont consacré leurs veilles à la connaissance de la vérité. Leurs investigations n'ont point eu de bornes. Les uns ont dérobé à la nature physique la plupart de ses secrets, en interrogeant tour à tour la matière organique, les plantes, les animaux et les fluides ; leur audace s'est élevée jusques aux soleils qui gravitent sur nos têtes ; ils ont conjuré, dirigé et arrêté la foudre ; une soif ardente et insatiable de savoir les a conduits du monde microscopique aux plus majestueuses manifestations de l'univers ; et, après avoir entassé, à force de sueurs, les immenses trésors de la science, ils se sont aperçus que leurs travaux étaient incomplets, qu'ils n'avaient embrassé que des spécialités éparses, et que, de leurs incessants efforts, il n'était résulté que des vérités diverses et contradictoires. Les autres, faisant abstraction de la matière, se sont lancés dans les régions inconnues d'un monde supérieur, ont cherché à expliquer tous les phénomènes de l'intelligence, et, leurs théories ne pouvant conduire l'homme qu'à la négation de ses droits et de ses devoirs, n'ont pas atteint davantage le but.

« Ces deux systèmes se sont partagé le domaine de la philosophie. L'un et l'autre ont donné naissance à des théories plus ou moins brillantes, mais qui ont souvent égaré la raison de l'homme. A des inductions incomplètes ont succédé des sophismes dangereux, et ces sophismes ont engendré l'erreur, qui, parée des couleurs de la vérité, a entraîné les savants dans un dédale obscur. L'orgueil a empêché de revenir sur de fausses études ; il a dit à l'homme : Ton intelligence est infaillible ; marche d'un pas hardi dans le sentier que ta pensée s'est tracé ; n'es-tu pas le roi de la nature et le maître de la terre ? Quand les éléments te sont soumis, que ton génie commande à la mer et aux vents, que tu portes la fécondité et la vie là où régnaient la stérilité et la mort, que tu fouilles les entrailles de la terre pour lui arracher les trésors qu'elle renferme, et soumettre à tes spéculations l'âge du monde, que ta main puissante élève des monuments qui réclament le concours de toutes les sciences et de tous les arts, pourrais-tu douter encore de l'infaillibilité de ta raison ? Aspire plutôt à devenir l'instituteur de l'humanité ; ton esprit ne connaît point de bornes ; analyse, compare et explique, porte dans tout l'univers tes savantes explorations, soulève le voile de l'inconnu, et arrache-lui les secrets de ses mystères : chasse le doute qui pourrait s'emparer de toi, le doute n'est fait que pour les âmes faibles et timides ; marche et progresse, homme privilégié ! tes leçons seront écoutées, l'humanité te prépare des triomphes, et tu seras l'être supérieur destiné à servir de guide aux générations à venir. L'orgueil lui a dit encore : La lumière qui t'éclaire, la chaleur qui te réchauffe, l'air qui alimente ta vie, la terre et les flots qui semblent n'avoir été créés que pour nourrir ton corps, tout a été fait pour toi, et pour toi seul. Satisfais tous tes appétits, tes sens t'ont été donnés pour goûter tous les plaisirs ; créature délicate et sensible, plonge-toi dans les jouissances, sans crainte et sans réserve, car jouir c'est vivre. Ton lendemain n'est pas sûr, et quand l'heure de rentrer dans le néant aura sonné pour toi, tu mour-

ras du moins sans regret, parce que ton existence aura été embellie de tous les charmes de la volupté. L'orgueil lui a dit aussi : Tu as consumé le principe de ta vie dans des travaux pénibles ; tes jours ont été sans repos et tes nuits sans sommeil ; ton esprit seul compose tout ton être ; ton corps n'est qu'abjection et poussière, refuse-lui la nourriture dont il a besoin; il te retient dans une condition misérable qui retarde le jour de la béatitude, impose-lui les macérations et l'insomnie ; étouffe toutes les affections, méprise toutes les joies, et vis dans les extases ascétiques. Pour toi plus de liens qui t'attachent à la terre, ta patrie n'est pas dans ce monde ; prends en pitié tous les hommes. ils ne sont faits ni pour te comprendre ni pour t'imiter ; isole-toi dans toi-même et ton regard s'élèvera jusqu'à la source de la lumière et de l'amour. Va, être perfectionné, l'éternité t'attend !!....

« Les maîtres et disciples, éclairés par des lueurs trompeuses, se sont égarés dans leur voie. Eux, dont l'œil embrassait l'étendue et l'âme l'infini, n'ont envisagé la loi de l'ordre qu'abstractivement, et l'humanité ne leur a vu produire que des institutions vicieuses ou imparfaites.

« Et les générations, héritant successivement de l'erreur et des fausses doctrines. ont passé sans repos, sans harmonie et sans amour. Une plaie profonde les a consumées. Dégradées et malheureuses, elles ont vainement demandé la réhabilitation et le bonheur. Ignorantes ou faussement instruites. elles ont appelé la lumière, et les ténèbres seules ont répondu, et le doute a été substitué à la conviction.

« Et l'égoïsme a éteint tous les sentiments. Les sages et les docteurs ont tout concentré en eux. Les héros n'ont acquis leur gloire qu'au prix du sang ; partout le désespoir ou l'oppression. Et quand des hommes généreux se sont émus, timides et timorés, ils se sont écriés : *Que puis-je faire ?* ou, dévoués et ardents, ils ont succombé dans des luttes terribles et arrosé de leur sang l'arbre du progrès.

« Et l'injustice a porté dans les sociétés un mal rongeur. Le cœur humain, qui ne devrait battre qu'aux douces affections, est devenu le centre des passions dévorantes ; la haine, la jalousie, l'ambition et la cupidité ont régné sur lui ; l'homme n'a connu que les appétits grossiers, et ce roi de la création n'a plus été que victime ou esclave.

« Et la vérité s'est exilée de la terre, laissant après elle un crépuscule douteux, visible seulement pour quelques hommes d'intelligence et d'action qui ont conservé son culte pur de toute souillure, afin de le transmettre d'âge en âge à des adeptes zélés et courageux. Et la vérité n'a point péri. Dieu a voulu que chaque siècle préparât son triomphe dans les luttes éternelles du bien et du mal, de la lumière et des ténèbres. Et, à chaque phase du développement de l'intelligence et de la raison, elle a été fécondée pour sortir radieuse des nuages qui l'enveloppent, aussitôt que le moment sera venu.

« En attendant, elle s'est réfugiée dans les mystères de la franche-maçonnerie. Et s'il nous est interdit, dans ce temple symbolique, de le démontrer, nous pouvons du moins faire pressentir pourquoi l'institution maçonnique peut seule entretenir sur ses autels le feu sacré.

« Nous avons déjà dit que toutes les sectes de la philosophie n'avaient produit que des vérités diverses et isolées. En effet, chaque branche des connaissances humaines possède une vérité particulière, et toutes ces vérités se contrariant, elles ont donné naissance au doute philosophique, qui, lui-même, n'est arrivé qu'au doute absolu. Il ne pouvait en être autrement, puisque, d'un côté, on procédait de l'inconnu au connu, et que les études, au lieu de commencer par la base, partaient constamment du sommet, et, de l'autre, qu'on cherchait la vérité avant d'avoir reconnu une vérité primordiale qui devait servir de point de départ à toutes les recherches, à toutes les études. C'est ainsi qu'on est arrivé aux doctrines les plus funestes, que toutes les théories ont eu leurs défenseurs

et leurs apôtres, et que l'intelligence a été obscurcie.

« Mais la maçonnerie a entrepris la glorieuse mission de faire reconquérir à l'homme ses facultés primitives et de le rétablir dans la possession de sa première gloire; mission sublime, qui ne peut arriver à d'utiles résultats que par la prudence, la sévérité et l'instruction ascendante. Elle prend l'homme dans l'état de nature, c'est-à-dire qu'elle l'arrache au monde profane et lui fait secouer à la porte du temple la poussière des préjugés et la fausse science. C'est pour cela que son enseignement est enveloppé du voile des symboles. Elle ne se révèle qu'aux travailleurs intelligents, et son trésor est accessible à tous ceux qui veulent.

« Toute la doctrine maçonnique est fondée sur une vérité qui se révèle au moment où le bandeau tombe des yeux du néophyte, et de cette vérité découlent tous les devoirs qui vont lui être imposés. A peine le doux nom de frère est-il venu frapper l'oreille du maçon, qu'on lui fait connaître l'existence d'un Dieu, auteur et conservateur de tout ce qui est; il pressent ainsi l'emploi qu'il doit faire de ses organes et de son intelligence, et son âme s'embrase de l'amour de ses semblables. Il sait que la maçonnerie enseigne la morale la plus pure et la plus propre à former l'homme pour la société. Les merveilles qui frappèrent les yeux des premiers mortels sont offertes à ses regards, pour lui rappeler sans cesse qu'il doit prendre une part active à l'action de la nature, et que la réunion de tous les êtres animés ou inanimés forme le grand tout appelé l'Univers, soutenu et dirigé par une volonté puissante et unique.

« L'unité a cessé d'être un doute pour lui. Les principes qui en découlent se présentent instinctivement à son esprit, d'abord obscurs et confus, mais qu'il espère pouvoir saisir dans les degrés qu'il aura à parcourir pour atteindre une régénération plus complète. L'espoir l'encourage et le soutient dans ses nouvelles études. Il avait laissé dans le monde profane l'égoïsme et les passions cupides, il vivra désormais avec des hommes qui travaillent à leur perfectionnement en réglant leurs passions, en soumettant leurs volontés et en faisant chaque jour de nouveaux progrès dans la science maçonnique.

« Et du premier au dernier degré l'allégorie sert de base à l'enseignement. Méthode infaillible, qui n'accorde rien qu'à la constance, au temps et au travail! A chaque pas qu'il fait dans la maçonnerie, l'initié sent naître en lui une vie plus active; sa foi grandit, son esprit se dépouille des liens matériels, et ses yeux se dessillent. Alors se détachent de lui tous les intérêts profanes, son cœur est fermé à l'esclavage des passions et son âme plane triomphante au-dessus de tous les besoins purement instinctifs.

« Mais, dira-t-on, puisque la maçonnerie enseigne la morale la plus pure, pourquoi, au lieu de travailler au grand jour, se renferme-t-elle dans des temples si bien gardés que nul profane n'en peut approcher. Qu'a-t-on besoin de mystères, quand on façonne sa vie à la pratique de la vertu, et son esprit à la perfection? Pourquoi un secret et un serment redoutable? Doit-on rougir de faire le bien? Eh! mes frères, sans ses mystères et son secret la maçonnerie aurait déjà subi le sort des institutions que la marche rapide du temps a emportées dans l'oubli. Cette méthode seule l'a conservée toujours jeune et toujours utile. L'homme n'est pas fait pour connaître la vérité sans s'y être préparé par de sages études. Il repousse tout ce qui contrarie ses inclinations et ses penchants, et se complaît dans l'erreur. Et les maçons eux-mêmes s'acquittent-ils tous de leurs obligations? Prennent-ils tous une part également active à l'édification de ce temple symbolique qui doit réunir un jour tous les hommes? Se sont-ils tous dépouillés des langes des préjugés et de l'orgueil? Le plus grand nombre ne fait-il pas consister toute la maçonnerie dans les formes matérielles et ne poursuit-il pas de son apathie et de son mauvais vouloir ceux qui veulent atteindre le véritable but? Quand l'institution appelle les hommes de bonne volonté sans s'informer de leurs

croyances, ne voyons-nous pas encore parmi nous des persécutions dont le but est d'empêcher toutes les relations fraternelles ?

« Au lieu de vivre en guerre, réunissons nos efforts, travaillons ensemble et sans relâche à notre instruction, coopérons tous au grand œuvre, et nous hâterons le moment de la manifestation universelle de nos principes, et nous ferons cesser le veuvage qui désole la terre, et nous tarirons les larmes qui l'arrosent. Notre organisation nous permet, et ne permet qu'à nous, de ramener l'humanité à sa véritable destination. Est-il une tâche plus noble et plus importante ? Conservons le dépôt que nous ont transmis nos prédécesseurs ; élevons-nous dans notre propre estime, ne repoussons pas les vérités que renferment nos allégories, et nous atteindrons le but qui nous est imposé.

« Et la maçonnerie aura résolu le grand problème de la vie humanitaire, et sur tous les points du globe elle portera le bonheur avec la vérité, et tous les hommes, reliés dans la communion fraternelle, ouvriront leur cœur aux douces émotions de la confiance et de l'amour, et le travail sera béni, et la loi de l'ordre ne sera plus entravée par les tempêtes sociales, et d'un bout de la terre à l'autre, un seul cri se fera entendre, cri d'admiration, de reconnaissance et d'espoir : *Gloire au Grand-Architecte de l'Univers !!!* »

Cette lecture étant terminée, le respectable frère Béchade, 18e, deuxième surveillant, obtient la parole et lit les vers suivants, qui produisent sur l'assemblée la plus vive impression.

ODE.

Il faut à tout maçon soin et persévérance
Pour marcher d'un pas ferme en toute circonstance
Dans le rude sentier qui mène à la vertu.
Sur le bord du chemin s'entr'ouvre un précipice ;
Rien ne guide nos pas. — Ceux qui courent au vice
Ont un sentier battu.

Sur l'un croissent des fleurs, sur l'autre les épines ;
L'un offre à pratiquer de faciles doctrines,
L'autre, comme un tyran, a d'inflexibles lois.
D'un côté sont les fous, de l'autre sont les sages,
Et vous, frère Lassime, entre ces deux passages
Vous avez fait un choix.

Vous avez laissé fuir cette foule insensée
Qui sur l'autre sentier, sans loi, tête baissée,
Court se précipiter dans l'abime du mal.
Et vous, comme un soldat qui pendant la bataille
Affronte les dangers du feu de la mitraille,
Avec un front égal,

D'un pas ferme et hardi, sous la noble bannière,
Vous avez, devant nous, marché dans la carrière,
Traçant un long sillon où croissent les épis.
Après un dur travail il faut que l'on moissonne :
Recueillez donc enfin ! Ce grade qu'on vous donne
Serait un faible prix ;

C'est dans les plis secrets de votre conscience
Qu'il faut chercher : c'est là qu'est votre récompense.
Souvent, vous le savez, les rubans sont menteurs.
Ils cachent à nos yeux d'infâmes artifices ;
Sous leur soyeux tissu, des défauts et des vices
Ont souillé bien des cœurs.

Mais ce nouveau ruban qui vous décore, frère,
N'est pas de ces manteaux qui cachent la misère,
Et sous lesquels on voit des haillons dégoûtants.
Votre cœur veut toujours ce que dit votre bouche.
Ce que vous avez fait est la pierre de touche
De vos efforts constants.

On ne prend de repos que lorsque l'œuvre est faite ;
Travaillez constamment ; marchez à notre tête,
Et, comme un guide sûr, montrez-nous le chemin.
Encouragez le fort de votre voix puissante ;
Au faible qui s'essaie à la route glissante
Tendez toujours la main.

Faites vivre au dehors, comme dans ce saint temple,
L'amour, la charité, dont vous donnez l'exemple.
Vos faits parlent encor plus haut que votre voix.
Le sénat écossais reconnaît le mérite :
Il sait que la vertu dans votre cœur s'abrite,
Car ses lois sont vos lois.

Le Suprême-Conseil a soulevé le voile :
Désormais nous avons une nouvelle étoile
Qui jette ses clartés du haut de l'orient.
Le Suprême-Conseil vous élève, mon frère,
Afin que vos vertus plus loin sur votre sphère
Brillent en s'élevant.

Si nous voulons avoir pareille récompense,
Ayons dans nos travaux même persévérance,
Même amour, même ardeur ; écoutons ses leçons.
Suivons-le pas à pas sur la route qu'il trace ;
Nous pourrons dire alors : « Le vieil homme s'efface,
« Nous sommes des maçons. »

Ce discours et ces vers sont ensuite vivement applaudis et les travaux sont fermés par les signes et mystères accoutumés.

ORDRE DU TEMPLE.

Procès-verbal de la séance du grand convent magistral de l'Ordre (1), *tenue pour la commémoration du martyre du grand-maître Jacques de Molay, et la cérémonie funèbre en l'honneur du dernier grand-maître Bernard-Raymond, et discours prononcé à ce sujet par le lieutenant-général E. de Branville, le* 8 *juin* 1838.

A la plus grande gloire de Dieu.

A huit heures précises, les membres de l'Ordre composant le grand convent métropolitain, et les chevaliers présents dans la ville magistrale, entrent dans la salle des profès, sous la direction de M. le prieur.

Cette salle est complètement tendue de noir et décorée des boucliers aux armes des princes et dignitaires de l'Ordre.

Au centre, et sur une estrade à trois marches. s'élève un catafalque de douze pieds de hauteur, recouvert de draperies noires brodées et frangées d'argent; les bustes, voilés de crêpes, des grands-maîtres Jacques de Molay et Bernard-Raymond sont placés en avant, surmontés du beaucéan et du drapeau de guerre de l'Ordre; les insignes du grand-maître sont placés entre les deux bustes.

Douze candélabres d'argent mat sont rangés autour du catafalque, aux coins duquel quatre trépieds de bronze répandent dans la salle, peu éclairée, la lueur funéraire de leurs flammes vertes. Sa T. S. Em. M. le primat, en habit pontifical, est introduite, ainsi que les lévites désignés pour l'assister dans l'office religieux, et prend place au siége primatial disposé près de l'autel.

Le grand-maître des cérémonies annonce S. A. le prince magistral régent de l'ordre du Temple et son cortége. Ce vénérable et noble chevalier entre dans la salle, précédé des ministres, de la cour préceptoriale, et accompagné de LL. AA. les lieutenants-généraux d'Afrique et d'Amérique (1). Le prince magistral régent occupe le siége placé à la droite et un peu en avant du trône magistral, resté vacant et recouvert de velours noir brodé d'argent.

MM. les lieutenants-généraux se placent aux fauteuils surmontés de leur écu armorié, ainsi que les ministres et les membres de la cour préceptoriale.

Le prince magistral régent s'assied, et déclare ouverte la séance du convent. Alors S. S. Em. le primat se lève, ainsi que l'assemblée, pour faire la prière, dans laquelle le vénérable prélat appelle sur l'ordre du Temple et sur tous les peuples de la terre la protection toute-puissante de l'Éternel.

Tous les chevaliers s'écrient :

Gloire à Dieu. V. D. S. A.

La parole est accordée à M. le grand-sénéchal, qui prononce le discours suivant, lequel est écouté avec l'attention la plus soutenue (2) :

Chevaliers mes dignes frères,

Jamais, à aucune des cérémonies commémoratives de deuil par lesquelles nous payons chaque année le tribut de notre admiration et de nos larmes au glorieux martyre de nos illustres prédécesseurs, les membres fidèles de notre sainte institution n'avaient apporté dans cette enceinte le sentiment d'une aussi profonde affliction, d'une aussi vive douleur!

La mort, l'impitoyable mort, vient jeter

(1) L'abondance des matières ne nous permet pas de rectifier ici quelques faits inexacts qui nous sont échappés dans nos premiers numéros, relativement aux deux divisions qui existent dans l'ordre du Temple. Nous le ferons dans l'un des numéros suivants. Disons seulement dès à présent que ce procès-verbal émane de celle des deux qui s'est placée sous le patronage d'un chevalier de la langue d'Angleterre dont le nom est célèbre dans le monde profane autant qu'il est cher à ses frères de l'ordre du Temple. Celui du frère Rubin, qui vient ensuite, appartient à l'autre division.

(*Note du rédacteur en chef.*)

(1) Ces dénominations ont été modifiées depuis.

(2) Ce discours paraît ici avec quelques changements. Tous ont été proposés par son auteur, ou par lui acceptés.

(*Notes du rédacteur en chef.*)

de nouveau son voile funèbre sur l'ordre du Temple !

Le grand-maître Bernard-Raymond n'est plus !.....

Alors que l'air natal et la douce température du midi de la France semblaient avoir ranimé les sources de cette vie si précieuse ; quand nous comptions le plus sur la prolongation d'une existence entièrement consacrée à l'ordre du Temple et aux saints devoirs d'une charité inépuisable, des soins portés à un malade en danger, loin du logis, par une nuit étoilée et glaciale, ont causé à notre grand-maître un refroidissement mortel. Telle est, messieurs, la cause touchante qui a mis un terme aux actes d'un dévoûment si tendre pour l'humanité, qu'il rappelle le souvenir du bon Samaritain.

Après un magistère dont la durée apostolique fut égale à la vie entière de N.-S. Jésus le Christ, l'humble successeur de son disciple bien-aimé, l'apôtre Jean (*à qui soient honneur et gloire*), est retourné, par la volonté du Tout-Puissant, de la vie de ce monde dans la vie éternelle.

Le grand-maître Bernard-Raymond n'est plus. Pour lui, l'histoire commence.

Pour rendre à sa mémoire le dernier hommage réclamé par la tombe, pour acquitter la dette de nos cœurs envers l'illustre prince dont la voix magistrale et patriarchale enseigna, durant trente-quatre années, la parole du divin maître aux saintes milices du Temple, il faudrait être doué d'un talent qui pût s'élever à la hauteur d'un si digne sujet.

Retenu dans les limites qu'impose à mon zèle le sentiment de ma faiblesse, je me bornerai, messieurs, à vous entretenir de l'ordre du Temple en général, de ses malheurs, et des personnages historiques dont il s'honore parmi ceux de ses membres qui préparèrent l'avenir brillant que la divine Providence lui destine. Ce texte grave me permettra de vous rappeler plusieurs faits de la vie du grand-maître Bernard-Raymond, dont le nom réveille parmi nous tant de douloureux regrets.

Messieurs,

Après avoir rendu d'éminents services à la chrétienté, pendant plusieurs siècles, après avoir jeté dans le monde, et principalement dans la Palestine, l'éclat le plus brillant, par ses vertus, par son humanité, et aussi par ses trop grandes richesses, l'ordre du Temple se vit tout-à-coup en butte à l'atroce persécution d'un évêque romain, et à l'ingratitude jalouse, à l'ignoble avarice d'un monarque que la puissante hospitalité des chevaliers de la langue de France avait soustrait à la fureur du peuple parisien. Contre un pareil roi, contre un pape à qui deux chevaliers renégats avaient dévoilé l'existence du trésor religieux conservé mystérieusement dans le sanctuaire du Temple, et qui ne pouvait plus s'abuser sur le danger où se trouvait ainsi placé l'inexplicable usurpation du rite romain, contre l'ambition, l'avarice, la vanité et la peur, liguées ensemble pour le meurtre et la spoliation, que pouvait la vertu confiante du grand-maître Jacques de Molay et de ses illustres chevaliers ?.... Vit-on dans ces temps la loyauté triompher de l'astuce ? Un héros sans armes peut-il échapper au guet-apens d'assassins altérés de son sang ?

Dieu seul, mes frères, pouvait empêcher l'accomplissement de l'odieux sacrifice qui épouvanta le monde chrétien, et qui, après plus de cinq siècles, soulève encore aujourd'hui d'une juste indignation le cœur des hommes vertueux, même les plus étrangers à l'ordre du Temple.

Les décrets de la divine Providence sont en dehors de la critique humaine. Les voies du Seigneur sont aussi mystérieuses qu'elles sont certaines. Par la suite, nos successeurs admireront, sans doute, avec quelle sagesse le triomphe de la morale divine des évangiles selon saint Jean aura été préparé et assuré par l'enchaînement de tous les événements antérieurs, et même par les crimes d'une église corrompue. Oui, mes frères, le sang précieux des martyrs que nous pleurons n'aura pas coulé sans fruit pour la foi. Le dépôt des doctrines de l'église primitive,

confié par le patriarche Théoclet au grand-maître Hugues de Payens, était un bon grain : le sang généreux de nos frères l'a fait germer, et les saintes milices du Temple sont appelées à le faire fructifier pour le bonheur des hommes.

S'il m'était permis de franchir les limites d'une simple et courte dissertation sur l'ordre du Temple, j'interrogerais l'histoire, je déroulerais devant vous une série de faits quelquefois obscurs, mais non contestés par les commentateurs, et, en expliquant ces faits, j'arriverais sans peine à vous prouver l'authenticité de nos saintes doctrines, la vérité de leur source, l'exactitude de leur transmission et la fidélité du texte de la loi, loi si miraculeusement échappée à la barbarie des anciens temps, au fanatisme sanguinaire du moyen-âge, et à la sape de l'incrédulité, soi-disant philosophique, de l'époque moderne.

Je dois pourtant montrer, en peu de mots, cette route historique, et je la recommande avec instance à l'exploration studieuse de ceux de nos dignes frères qui trouveront dans leurs loisirs, le temps de se livrer à un travail aussi précieux pour l'Ordre. Je n'hésite point à leur garantir, pour prix de leurs efforts laborieux, un succès qui dépassera leur espérance. Qu'ils entrent donc dans cette terre promise.

Dans l'histoire du Temple on remarque trois périodes distinctes, dont chacune offre un intérêt qui lui est propre.

La première période prend son point de départ au commencement de l'ère chrétienne, et vient se terminer au temps où le saint patriarche d'Orient Théoclet confia le dépôt sacré des rites et des évangiles de l'église primitive à l'honneur généreux, au courage éprouvé et à la piété austère du grand-maître du Temple et de ses fidèles chevaliers.

Il appartient surtout à nos frères de la milice lévitique d'explorer cette époque exclusivement religieuse, et d'élever par leurs recherches l'édifice évangélique de ces temps historiques, sur lequel la conscience de notre clergé johannite aura bien imprimer le cachet de la vérité.

La seconde période de notre histoire templière se trouverait indiquée par le temps écoulé depuis le magistère du grand-maître Hugues de Payens jusqu'à la mort du saint martyr Jacques de Molay (*cui honos et gloria*).

Et la troisième époque comprendrait l'espace écoulé depuis cet événement funeste jusqu'à nos jours.

Faute des moyens de transmission que nous devons aujourd'hui à l'imprimerie, le temps des mœurs de la chevalerie et des guerres de la religion est resté couvert d'un voile épais ; mais le flambeau de l'initiation à la main, on peut soulever ce voile et retrouver des traces précieuses de la filiation de l'ordre d'Orient, dont la doctrine religieuse fut adoptée par le Temple, tout en marchant dans l'obscurité des légendes et des chroniques d'alors.

A l'appui de ce que j'avance, il suffira de rappeler ici un trait plein d'intérêt pour le Temple, et qui fut révélé à cette tribune par un grand-sénéchal profondément versé dans l'étude de l'histoire et dans la haute littérature.

Dans ce trait d'histoire il s'agit, messieurs, du brave connétable Duguesclin, ce type de l'honneur et du courage français, de Bertrand Duguesclin, si noble dans ses triomphes, si ferme dans ses revers, quatrième grand-maître après Jean-Marc Larmenius, qui succéda lui-même à Jacques de Molay. Le connétable Duguesclin était en route ; il chevauchait, suivi d'une petite troupe d'élite, avec laquelle il allait tenter un coup de main hardi, décisif, mais aussi fort périlleux. Arrivé nuitamment près de l'ennemi qu'il veut surprendre et vaincre, Duguesclin arrête ses guerriers...... L'histoire rapporte qu'il se livra avec eux à une *cérémonie religieuse toute particulière, dans laquelle on remarqua une légère collation faite en commun, accompagnée de paroles inusitées, dont le sens ne fut pas compris* (Fauchet).

Cette cérémonie touchante et solennelle n'était autre, mes frères, que la cène templière à laquelle nous allons tous prendre part.

Il est dit : *Cherchez et vous trouverez.* Je le répète avec le sentiment d'une entière conviction : fouillez dans les archives de l'histoire, consultez les documents avérés qu'elle a enregistrés pêle-mêle dans ses pages poudreuses; étudiez, méditez, et vous pénétrerez bien avant dans la route si riche que vous a ouverte l'illustre chevalier baron Fauchet.

Mais, mes frères, dans cette troisième période de notre histoire templière, il se trouve un nouveau temps d'arrêt, marqué en lettres de sang. Je veux parler du massacre, dans les rues de Versailles, du grand-maître Timoléon de Cossé-Brissac, en qui ses assassins ne découvrirent point un grand-maître des Templiers. Toutefois, en le mettant à mort, ils remarquèrent avec surprise notre orbix de laine rouge sur son vêtement intérieur. Hélas! le seul crime imputé au grand-maître était d'être un des membres les plus distingués de la caste nobiliaire, alors proscrite en masse!

Cette sanglante catastrophe, l'anarchie d'une population nombreuse, en proie aux angoisses de la faim, la terreur répandue sur la ville magistrale, étaient autant de causes d'anéantissement pour l'ordre du Temple. Mais Dieu veillait à sa conservation : l'Esprit-Saint vint inspirer le grand-maître Louis-Hercule-Timoléon, comme jadis il inspira le grand-maître Jacques, en l'éclairant sur les précautions à prendre pour le cas où ses ennemis violeraient, en sa personne sacrée, le droit des gens et les priviléges de la puissance souveraine. Et, pour la seconde fois, dans des circonstances analogues, la prévoyance magistrale préserva de la destruction les archives secrètes, les titres et anciens monuments de l'Ordre. La Charte de transmission et l'archétype des statuts de 1705 furent également sauvés, ainsi que les précieuses traditions léguées par la première période aux siècles futurs. Ainsi, malgré la fureur aveugle des proscripteurs de 93, en dépit du zèle actif des bourreaux, et quoique la mort vint atteindre, sous toutes ses formes les plus hideuses, les malheureux chevaliers dispersés sur la terre d'exil, les titres et insignes de l'Ordre furent mis à l'abri d'un complet anéantissement. L'histoire moderne du Temple a soigneusement enregistré les noms de Jacob-Philippe Ledru, du régent Claude-Mathieu Radix de Chevillon, de Pierre-Michel Charpentier de Saintot, de Jean-Baptiste de Courchant, et principalement de Bernard-Raymond, resté presque seul au monde pour former le chaînon qui réunit le Temple d'aujourd'hui à l'antique chevalerie de nos glorieux prédécesseurs.

A la tempête révolutionnaire avait enfin succédé une époque de calme et de réorganisation sociale. Pour donner le caractère de la stabilité et consacrer à jamais le grand principe d'émancipation nationale, acheté au prix du sang de nos armées, le trône impérial s'élevait, appuyé sur cent victoires; il s'offrait à l'admiration contemporaine et à l'amour des Français, comme une personnification de la liberté et de l'égalité, conquises par la force des armes et par la puissance de la raison.

Ce fut alors, mes frères, que les dépositaires fidèles de ce que les temps et les saints lieux ont confié à la piété et à l'honneur des milices du Temple, crurent pouvoir relever utilement le trône magistral : et bientôt on vit s'organiser des réunions conventuelles. Le feu sacré s'alluma dans une foule de cœurs généreux. La noblesse des sentiments fut heureusement substituée à la noblesse de la naissance, à laquelle l'Ordre s'attachait exclusivement. Les traditions furent déposées dans des consciences dignes de les recevoir, de les faire fructifier, et de les transmettre à leur tour à d'autres fidèles, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le bonheur, dans cette vie et dans l'autre, des êtres de la création.

Gloire aux illustres chevaliers dont je viens de rappeler les noms! Gloire, surtout,

au grand-maître Bernard-Raymond, à qui le titre de restaurateur de l'ordre du Temple sera donné par la reconnaissance de ses frères! Rappelons en passant l'art. 8 du décret du convent général de 1810, rendu le 8 mai :

« *Le convent général décrète un hommage particulier à LL. AA. EE. le grand-maître et les lieutenants-généraux d'Afrique, d'Asie et d'Europe, et proclame solennellement leur noble courage et la reconnaissance de l'Ordre, pour avoir conservé, au péril de leur vie, dans des temps malheureux, les statuts, charte, et insignes, etc., etc., monuments sacrés de l'ordre du Temple.* »

En citant des noms aussi dignes d'être à jamais conservés dans le souvenir des chevaliers du Temple, j'acquitte une dette du cœur, je remplis un devoir sacré de conscience, je me fais l'organe, trop faible, de vos propres sentiments. Usant plus largement du privilége que me donne en ce moment la haute magistrature dont je suis revêtu, j'irai plus loin encore, et vous me saurez gré de faire retentir dans cette enceinte les noms d'autres hommes distingués, soit par leurs œuvres littéraires, soit par l'illustration du rang qu'ils occupèrent dans le monde, qui tous s'honorèrent de faire partie de notre Ordre, adoptèrent nos rites sans restriction, et pratiquèrent la morale enseignée par nos saints évangiles; qui tous, enfin, contribuèrent, par des actions faites au grand jour, ou par des travaux utiles. quoique restés cachés, à conserver l'institution templière, dont ils surent apprécier la doctrine toute divine. Son triomphe sur la terre fut l'objet constant de leur sollicitude et de leurs vœux.

Parmi les prélats de l'église romaine, nous voyons le vertueux Fénélon, l'éloquent Massillon, l'ancien évêque de Saint-Domingue, Mauviel.

Parmi les chefs des nations, Frédéric II, le régent Philippe d'Orléans, don Pédro, Bolivar, Watteville et un autre ancien landamman de l'Helvétie, s'élèvent au rang des Templiers.

La France a fourni Duclos, le savant Dupuis et Condorcet, qui, soulevant un coin du voile, dans son *Esquisse du tableau des progrès de l'esprit humain*, parle « *des sociétés secrètes destinées à perpétuer, à répandre sourdement et sans danger parmi quelques adeptes, un petit nombre de vérités simples comme un sûr préservatif contre les préjugés dominateurs...* »; et il ajoute : « *Nous chercherons si l'on ne doit point placer au nombre de ces sociétés cet Ordre célèbre, contre lequel les papes et les rois conspirèrent avec tant de bassesse, et qu'ils détruisirent avec tant de barbarie.* »

Il est à déplorer que le suicide politique de ce savant et illustre proscrit ait mis un terme à une existence si pleine d'avenir, et que cette mort prématurée ait privé l'ordre du Temple d'un historien de génie et d'un aussi puissant défenseur.

Nous voyons encore au nombre des notabilités de la langue de France, les Lacépède, les Muraire, les Dulaure, les grands-sénéchaux Faucher et Febve, le feu comte de Chabrillant et son fils, le duc de Choiseul, les généraux Chaillot et de Bellair. De Bellair! dont la cendre n'est point encore refroidie... Ajoutons à ces noms si justement vénérés ceux des chevaliers Lenoir, Kœklein de Mulhausen, d'Emmanuel de Las Cases, de Maugourit, du marquis de Vergennes, de Palissot de Beauvois, du comte de Montalivet, de Labourdonnais, de Lanjuinais, des deux Freycinet, et des deux Montmorency, dont l'un des illustres aïeux porta la tiare magistrale, etc. (1).

La paix générale de 1814 a su reculer les bornes de l'horizon du Temple; l'Angleterre a enrichi l'Ordre du brave Sidney-Smith, le chevalier d'honneur de la chrétienté, et du duc de Sussex, oncle de la reine Victoria. Citons encore, parmi tant

(1) L'auteur eût pu nommer encore les Beuchot-la-Varenne, les de Giambone, les Montlivaut, les Delaborde, les Lepelletier d'Aulnay.

(*Note du rédacteur en chef.*)

d'autres, les ducs de Leinster et de Beaufort, lord Durham, lord Bing, comte de Torrington, l'honorable Tennysson, M. Laurence Peel, Brown, Lucas, le comte de Belfast, le comte de Leeson de Miltown, de Sommerset, marquis de Worcester, etc... En Danemark, je trouve le savan de Munter, archevêque de Copenhague. L'Allemagne nous a donné le docteur Holenberg, l'un des théologiens les plus éclairés de ce pays classique des penseurs.

De Hambourg à Lisbonne, en passant par Brême et par Bruxelles nous voyons le général Chateigner, le comte Edking, le comte d'Ega, d'Halekmann, le marquis de Chasteler, M. Gendebien, le prince Ras... de Gav..., le baron de Hochepied, magnat de Hongrie, le prince royal Charles-Alexandre-Frédéric de Wurtemberg, le maréchal de Saldanha, le général Freyre, le marquis Ponte de Lima, le comte Poissy d'Eppe, le comte Tomati, inconsolable de la mort de don Pedro, dont il fut le fidèle compagnon et l'ami.

L'Afrique, qui pleure en l'admirant la mort héroïque du colonel Combes, notre compatriote et notre frère, compte au premier rang de la milice templière Clot-Bey, et mon ancien camarade Hussard, commandant de la flotte égyptienne.

L'Asie voit s'élever rapidement une maison conventuelle, grâce au zèle d'un illustre savant, le légat magistral J. Burnez.

L'Amérique a donné à l'Ordre un Montézuma, MM. Dupin et Calmon Y Almeyda, ancien premier ministre du Brésil; elle compte en outre Schaeffer et Briceno y Briceno le parent et l'ami de cœur du Washington de la Bolivie.

Cette genéalogie d'hommes illustres, qui honorèrent la famille du Temple par leurs vertus, peut, à bon droit, exciter en nous un légitime sentiment d'orgueil. Je n'ai ni l'intention ni le courage de m'en défendre. Je me sens fier pour moi même, comme pour l'ordre du Temple, de continuer avec vous, mes frères, l'œuvre sainte à laquelle se vouèrent avec le sentiment d'une conviction consciencieuse, Fénélon, Massillon, Dupuis, le malheureux et à jamais regrettable Condorcet, etc....

Messieurs, nous vivons dans une époque de transaction, et si mon âme a lieu de s'affliger de quelques dissidences, je trouve néanmoins un grand motif de consolation et d'espérance dans la pensée que les fautes d'aujourd'hui serviront de leçons pour l'avenir, et que les notabilités, chez les diverses nations où l'Ordre a planté sa bannière, s'empresseront de suivre une route sagement et glorieusement jalonnée par les principes de morale, d'honneur et de religion qu'ont professés les personnages célèbres qui nous ont devancés, et ceux qui nous accompagnent avec dévoûment dans la carrière du Temple.

Toutefois, mes frères, on s'abuserait étrangement si l'on se flattait de marcher désormais au pas de la course dans ce chemin déblayé de tous les obstacles dont les mauvaises passions l'avaient obstrué : on doit s'attendre, au contraire, à rencontrer encore des embarras de tout genre, surtout de nouvelles déceptions. A cet égard le passé devient une triste garantie de ce qu'offrira l'avenir! Expliquons-nous. Autrefois la puissance attaquait ostensiblement ceux qu'elle voulait détruire : c'était par le fer, par le feu, par le poison... Autrefois on abolissait un Ordre souverain ; on pillait ses trésors, on se partageait ses dépouilles : on brûlait, en grande cérémonie, les membres les plus illustres de cet Ordre... Mais ces monstruosités avaient lieu seulement « *par voie de provision*, » et encore, « *par voie d'ordination apostolique.* » Les tigres à face humaine qui avaient ordonné ces abominations, croyaient avoir grandement rassuré l'opinion publique, en déclarant que ces actes d'une atrocité infernale étaient commis, « *non sans avoir le cœur pénétré d'amertume et de douleur.* »

Mais, aujourd'hui, mes frères, pour arriver au même but, on prend un chemin moins direct, car la civilisation a éteint les bûchers, et les conciles ont perdu tout cré-

dit. Au milieu des ruines de l'aveugle crédulité humaine, le génie du mal est resté debout, et armé de toute la puissance satanique qu'il trouve dans un or corrupteur, habilement arraché au labeur des hommes.

Certes les dignes successeurs de Clément V devaient penser que la religion des chrétiens primitifs avait été anéantie, noyée dans le sang des malheureux Templiers. L'étonnement dut être à son comble lorsque, l'Ordre semblant tout-à-coup renaître de ses cendres, Rome apprit que des honneurs funèbres venaient d'être publiquement décernés, dans la capitale de l'empire français, à la mémoire de ses martyrs, par des chevaliers se disant *les héritiers légitimes du Temple et les fidèles dépositaires des anciens rites de l'Orient*; qu'un régiment de la garde impériale avait assisté, en armes, aux cérémonies de leur culte, rendant les honneurs militaires à la croix de l'Ordre, à son antique drapeau, et bordant la haie sur le passage du grand-maître Bernard-Raymond et de son nombreux cortége !

A cette nouvelle, on dut avoir plus que jamais « *le cœur pénétré d'amertume et de douleur* » de ce que le bon vieux temps de la très-sainte inquisition, des bûchers et des excommunications romaines, se trouvait passé sans retour. On avisa sans délai aux moyens de connaître l'importance des titres sur lesquels ces impérissables Templiers établissaient leur possession d'état, leur filiation non interrompue ; et comme du *probable* on parvient facilement à déduire ce qui est *vrai*, on s'empressa de charger quelque congrégation, ressuscitée depuis peu d'années, du soin d'anéantir, sinon les hommes, du moins les parchemins du Temple, vieillis par les siècles dont ils portent la précieuse empreinte.

Sans qu'il soit besoin de recourir au moyen jadis si commode d'un pieux monitoire, les adeptes à robes longues ou courtes découvrent bientôt le seul homme en état, par sa position, d'exécuter à leur profit le coup le plus audacieux... Le marché est conclu... Dès lors tout se prépare dans le mystère et dans le silence... Le brasier est allumé : sa flamme pétillante est prête à dévorer nos plus précieux manuscrits, nos registres, l'Archétype, car *tout ce qui appartient au Temple doit périr par le feu!...* Mais une vague inquiétude s'était emparée de l'esprit du grand-maître. Ce pressentiment l'amène spontanément chez l'indigne fonctionnaire de l'Ordre au moment où ce traître se disposait à consommer son exécrable crime. Bernard-Raymond voit le danger; il s'élance pour s'emparer de vive force des registres qu'on lui dispute; une lutte violente s'engage corps à corps. Plusieurs feuillets, arrachés par la main sacrilége de F......, sont en un instant consumés par les flammes. Mais tout le reste des titres et papiers échappe miraculeusement à une imminente destruction.

Dès lors, des mesures de précaution durent être prises, afin de mettre en sûreté ces trésors de l'ordre du Temple.

Espérons, messieurs, que ces archives si intéressantes, que chacun de nous a pu voir, et dont fort heureusement l'inventaire minutieux a été fait solennellement en réunion du convent général, auront été déposées en lieu sûr par la sage prévoyance du grand-maître Bernard-Raymond.

Mais le moment est venu de vous entretenir des événements qui ont affligé le Temple durant les trois dernières années de la vie du grand-maître.

Nous voulons être impartial envers celui qui n'est plus ; nous souhaitons sincèrement que tous nos frères rendent à son administration une égale justice. Devant un tombeau les préventions s'éteignent, la vérité seule peut faire entendre sa voix pour l'éloge comme pour le blâme, quand elle a pour organe la bouche fraternelle d'un chevalier du Temple ; aussi ne mettrons-nous aucune réserve dans l'expression consciencieuse de notre pensée.

Un cri de révolte a retenti sous les voûtes du Temple, et ce cri de révolte en a ébranlé l'édifice, et ce cri de révolte a ému un nombre trop considérable de nos frères.

Presque aussitôt un manifeste rédigé avec art a organisé cette rébellion, en inscrivant sur son drapeau la devise magique de : *Réforme statutaire*, réforme appelée des vœux de toute la chevalerie, et en plaçant parmi les chefs de cette révolte des hommes jouissant dans l'Ordre du respect et de l'affection des frères.

Mais quelle est donc la cause spontanée d'une séparation aussi soudaine, aussi tranchée, aussi absolue... Faut-il chercher cette cause dans la publicité donnée aux cérémonies du culte, dans les dépenses fort onéreuses que notre église aurait fait supporter au trésor de l'Ordre ? ou encore, dans les frais d'impression de livres traitant les matières religieuses, livres répandus avec profusion dans le but louable d'expliquer aux adeptes la sainteté de nos doctrines ? Le fâcheux résultat de ces essais intempestifs expliquera-t-il la scission dont nous parlons ? Enfin, faut-il exclusivement interroger des susceptibilités de conscience pour obtenir une réponse péremptoire à notre question ?

En vérité je vous le dis, mes frères, ces motifs divers n'ont été tout au plus que l'occasion ou le prétexte de la funeste défection dont l'Ordre ressent encore vivement les effets, mais dont nous espérons parvenir à effacer jusqu'à la dernière trace. La véritable cause de la séparation des dissidents et de l'éclat donné à cette fatale levée de boucliers c'est le sentiment profond de désaffection qu'ils avaient le malheur d'éprouver pour la personne du grand-maître Bernard-Raymond. Son magistère les avait lassés ; ils ne pouvaient plus supporter les actes capricieux et arbitraires, disaient-ils, de son gouvernement absolu. Ils voulaient, non que le ministère passât dans d'autres mains, mais que le prince lui-même, se rendant justice, abdiquât sa puissance qu'il s'éloignât à jamais, ou tout au moins qu'il instituât un délégué magistral ou une régence. Personne n'ignore ici que c'est en ces termes que la question fut nettement posée.

Ajoutons que parmi les dissidents un très-petit nombre de chevaliers, fort attachés, à ce qu'il paraît, à la suprématie romaine, ne pardonnaient point au grand-maître de se proclamer *patriarche de l'église johannite*, tandis que de son côté le corps des lévites de cette église ne pardonnait pas davantage à leur chef hiérarchique le décret magistral ordonnant la cessation de toute publicité des actes du culte templier.

Ces sentiments d'hostilité contre la personne du grand-maître n'auraient point empoisonné les derniers moments de sa vie, si les dissidents avaient pris en considération l'influence que devait nécessairement exercer sur la conduite du chef de l'Ordre les nombreuses et cruelles déceptions dont il avait été trop souvent victime. Le grand-maître ne pouvait se dissimuler la puissance des ennemis occultes de l'Ordre, et l'infatigable persévérance avec laquelle ils marchent vers leur but de destruction. Maintes fois, trahi par ceux qui lui avaient paru les plus dignes de son estime, condamné à s'imposer le supplice de la défiance envers la généralité des hommes, sentiment déchirant pour son cœur, mais qu'exigeait de sa sollicitude la conservation d'un trésor dont il n'était, en fait et en droit, que l'illustre dépositaire, le grand-maître a dû, par dévoûment à l'Ordre, et par un effet de vertu, subir la cruelle nécessité de paraître parfois bizarre, arbitraire, même injuste, envers les chevaliers qu'il avait comblés de sa grâce magistrale, dès que le plus léger soupçon pénétrait dans son esprit, car mieux valaient dix actes d'injustice qu'un acte de confiance dans la foi d'un félon (1).

C'est par le même sentiment de vertu et de dévoûment à l'Ordre que le grand-maître a cru devoir conserver dans ses mains le pouvoir absolu qu'il tenait des lois statutaires, pouvoir dont il frappait sans pitié tous les hommes qui lui paraissaient être ennemis du Temple. Cette action défensive a fait de sa vie une pénible et permanente

(1) Celui dont il est ici parlé n'est plus. Devant une tombe tout ressentiment doit s'effacer, sans cela il y aurait long à répondre à ce que dit l'auteur de ce discours. (*Note du rédacteur en chef.*)

lutte entre les opinions de sa conscience et les sentiments de son cœur.

Ce fatal pouvoir absolu, dont l'usage lui a aliéné tant de précieux dévoûments, nous aurons, messieurs, la satisfaction de le voir disparaître à jamais de nos codes, qu'il déshonore. L'absolutisme n'est plus de notre temps.

« *La main qui se sert de cette arme dangereuse se fait à elle-même de cruelles blessures.... tant il est vrai que l'arbitraire est pour le pouvoir le don le plus funeste!* etc..... »

C'est en ces termes, messieurs, que nous nous exprimions devant S. A. le prince magistral régent, en faisant allusion au sujet même qui nous occupe. Nous n'hésitons pas à faire connaître notre opinion personnelle sur la haute question de la réforme statutaire. S'il avait fallu une considération déterminante pour établir nos convictions à cet égard, nous l'eussions trouvée dans les résultats, certes bien loin de sa volonté, obtenus par le grand-maître Bernard Raymond faisant usage légal, dans l'intérêt de l'Ordre de son immense prérogative.

Mes frères, aucune main humaine n'est assez forte pour tenir sans danger le sceptre et le glaive du pouvoir absolu. Dieu seul en aurait la puissance, car Dieu est au-dessus de toutes les passions. Et cependant la sagesse divine a répudié ce genre d'attribut, indigne de sa grandeur. En créant le monde, l'intelligence d'en-haut a établi la loi générale du mouvement, d'après laquelle les corps célestes gravitent dans l'espace. Kepler en devina les principes admirables. L'astronomie moderne, grâce à la puissance des instruments d'optique, reconnaît l'application constante de ces lois dans des phénomènes qui se passent à des distances de la terre qui étonnent l'imagination. car c'est la loi de Dieu qui s'accomplit; elle est la même pour toute la création, et Dieu s'est soumis lui-même à sa loi immuable.

On a dit de nos jours qu'en politique *une faute est pire qu'un crime.* Nous préférons cependant n'avoir à reprocher à la mémoire du grand-maître Bernard-Raymond que des fautes, peut-être couvertes d'ailleurs par la pureté incontestable de ses bonnes intentions. Certes, personne n'osera mettre en doute l'amour qu'il portait à l'Ordre dont les destinées lui furent confiées. Ce fut assurément sa plus importante affaire, son apostolat. Ses travaux pour l'institution sont immenses; sa correspondance seule effraie la pensée, et cependant il avait encore à s'occuper des études approfondies de la noble profession à laquelle il demanda l'équivalent d'un riche patrimoine.

Trop souvent trompé dans la confiance qu'il accorda à de faux amis, inquiet et tourmenté de l'avenir du Temple, malheureux des propres malheurs de l'Ordre, que son desir appelait ardemment à revivre dans le monde de son caractère moral; en proie à des maladies nerveuses qui suspendaient par moments, chez lui, les fonctions principales de l'économie, obligé de se soumettre aux plus douloureuses opérations chirurgicales, et de suivre des traitements méthodiques dont la force était empruntée à la pile de Volta, le grand-maître Bernard-Raymond, dans cette fatale complication de circonstances malheureuses, pouvait-il éviter les écueils sur lesquels il a fait toucher le vaisseau de l'ordre du Temple?...

Si quelques manœuvres aventureuses l'ont affalé, dans un temps orageux, trop près des bas-fonds de la côte, le marin habile appelé au commandement saura nous garantir du naufrage en le relevant de cette situation périlleuse.

Grâce à son dévoûment éprouvé, à sa longue expérience des hommes et des choses, au zèle heureux qu'il a su déployer dans l'œuvre philantropique de l'abolition de l'esclavage des blancs, question qui comporte également l'émancipation morale et intellectuelle des humains, et grâce aux précieuses relations qu'il s'est faites sur le globe, durant une vie illustrée par des travaux militaires et diplomatiques les plus dignes d'admiration et de respect. S. A. Guillaume Sidney saura justifier toutes les espérances que

nous avons conçues de son élévation à la régence, car sa noble et généreuse conduite ne tardera point à dissiper quelques préventions injustes, excitées sourdement par la méchanceté.

Mes frères, une ère nouvelle va s'ouvrir pour le Temple, si chacun de ses membres veut seconder de bonne foi, comme c'est son devoir de Templier, les honorables intentions du prince magistral régent. Guillaume Sidney soutiendra noblement, dans l'ordre du Temple, la brillante réputation de sir Sidney-Smith. Le régent des Templiers ne sera point au-dessous du président de l'association européenne anti-piratique, dans la constance énergique et réfléchie de ses efforts pour la conservation d'un Ordre renfermant dans son sein les doctrines d'une foi de charité fraternelle et d'émancipation.

Le chef actuel des saintes milices, pour sa gloire et pour celle de l'Ordre, a donné par un sage décret l'élan à la réorganisation de nos codes et à la consolidation des bases d'un brillant et utile avenir : il consacrera à l'accomplissement de ce grand œuvre la magie de son nom, la puissance de son génie, la force de son épée d'amiral. Enfin, le régent de l'Ordre apportera dans son administration le souvenir des saints lieux, de l'île de Chypre, de la Palestine, que jadis il visita en vainqueur. Les rapports d'amitié établis de longue date entre l'amiral sir Sidney-Smith et les divers pouvoirs qui gouvernent les principaux états de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, deviendront un puissant auxiliaire de la politique et de la diplomatie du chef de l'Ordre. On peut donc espérer aujourd'hui que le Temple retrouvera sous un autre magistère une position digne de lui, dans ces saintes contrées qui furent son berceau et les témoins de sa puissance et de sa gloire.

Plaçons, mes frères, notre confiance en Dieu !

La loi de l'Univers, c'est le progrès !

Durant chaque siècle, par des moyens divers, l'amélioration fait quelques pas vers le but dont elle approchera sans cesse sans y atteindre, la perfection !

Les doctrines sacrées du Temple nous poussent dans cette voie, éclairée par le flambeau de la parole divine !

Marchons en avant, sous le sage commandement du vénérable chef qui suit lui-même cette *colonne de feu !*

Qu'aucun se garde de quitter son rang !

L'union fait la force, et la discipline prépare la victoire !

Que tout dissentiment cesse donc dans la famille templière !

Honorons la cendre des martyrs par l'oubli généreux des torts, quel que soit le frère qui s'en rendit coupable !

Ayons sans cesse présente à la pensée la divine recommandation de celui qui a dit : *Aimez-vous les uns les autres.*

Et il est si doux d'aimer son semblable !

Le Christ, par sa mort, établit dans le monde la communion des adorateurs du vrai Dieu.....

La mort de Bernard-Raymond, en enlevant tout prétexte à la dissidence, aura aussi rétabli la communion parmi les chevaliers de l'ordre du Temple.

Mes frères, inscrivons au-dessus de ces crêpes funèbres les mots *union et oubli.*

Les saints dont nous pleurons le martyre accueilleront avec bonheur un encens aussi digne de leur être offert par de vrais et nobles Templiers.

V. D. S. A.

Après ce discours, qui produit sur l'assemblée une vive et sympathique impression, S. A. le prince magistral régent prononce une allocution improvisée, dans laquelle il adresse à ses frères l'expression franche de ses sentiments de dévoûment à l'Ordre, et fait à haute voix sa profession de foi de Templier ; il déclare que, désigné par le dernier grand-maître, Bernard-Raymond, pour lui succéder au siége magistral, c'est du convent général, ainsi que de l'élection légale et indépendante des chevaliers qui le composeront, qu'il acceptera avec bonheur le rang

suprême, si on le juge digne d'en remplir les saints et difficiles devoirs; que si le choix tombe sur un autre que lui, il remettra immédiatement entre ses mains le pouvoir, et continuera de servir l'Ordre avec le zèle dont il a fait preuve jusqu'à ce jour.

En se joignant de cœur et d'intention à tout ce qui vient d'être dit par M. le grand-sénéchal, S. A. rappelle qu'en ce qui concerne les modifications à apporter dans plusieurs parties des statuts, elle a déjà fait connaître son désir d'améliorer avec prudence les codes templiers; et que c'est pour ces importants travaux qu'elle s'est empressée de convoquer le convent général dans le délai légal le plus rapproché possible. Elle reconnaît, en outre, l'urgence de faire disparaître des statuts les dispositions d'autocratie dont on a maladroitement affaibli le magistère, tout en voulant cependant augmenter sa puissance. « Les voyageurs qui ont visité l'Asie, ajoute le P. M. R., cette terre classique du pouvoir absolu, n'ont pas tardé à reconnaître qu'il n'en existe pas de plus fragile, car c'est la volonté arbitraire d'un seul imposée à la masse entière, et presque toujours insoumise, du reste de la nation. »

Cette allocution est écoutée avec une silencieuse attention.

M. le primat procède ensuite à la célébration religieuse de la commémoration du martyre et de la cérémonie funèbre du dernier grand-maître. Dans ses prières, il invoque la divine Providence en faveur de Bernard-Raymond, qu'elle a appelé à la vie éternelle.

Le pain et le vin étant consacrés, la sainte cène a lieu selon l'usage et les rites templiers, par l'appel nominal, d'après l'ordre alphabétique, de tous les membres de l'institution résidant à Paris.

Parmi ceux qui y prennent part, on remarque avec un vif sentiment de satisfaction les nobles chevaliers, Mordaunt Rikets, du convent métropolitain de Londres, Aguettant, du convent de Lyon, et M. le commandeur de Tlemecen, prieur du convent d'Oran.

Après la cène, S. A. le P. M. R. invite les frères à se joindre processionnellement à lui, pour jeter l'eau consacrée sur les restes du grand-maître et rendre à sa personne l'hommage du dernier et fraternel adieu de la chevalerie du Temple.

Chacun ayant rempli ce pieux devoir, S. A., avant de lever la séance, annonce à l'assemblée que la caisse (1) renfermant les insignes, les titres et autres objets précieux, composant le trésor de l'Ordre, a été soigneusement recueillie par l'honorable M. Plivart, officier supérieur d'artillerie, héritier et exécuteur testamentaire du grand-maître Bernard-Raymond, et que cette caisse, déposée en mains sûres, doit incessamment revenir dans la ville magistrale par les soins de l'administration de l'Ordre.

Après la prière faite par le primat, S. A. le prince régent se retire avec le même cérémonial qui a présidé à son entrée.

Suivent les signatures.

SUR LA CONDAMNATION

DE JACQUES DE MOLAY,

GRAND-MAÎTRE DE L'ORDRE DU TEMPLE;

Allocution prononcée à la fête anniversaire du martyre, le 29 adar 720 (15 mars 1839), par le frère Rubin, docteur en droit.

La mort d'un juste ordonnée par les dépositaires du pouvoir est un des plus graves événements qui puissent affliger une société; le deuil devrait en être fait par l'humanité tout entière.

---

(1) Cette caisse est depuis arrivée à Paris. Elle a été ouverte en présence du prince magistral régent, de M. le lieutenant-général chevalier Raoul, du prince apostolique chevalier Narcisse Valleray, et des ministres de l'Ordre, réunis à cet effet à la grande-sénéchaussée.

Tous les titres, insignes, reliques et archives équestres et lévitiques de l'ordre du Temple se sont retrouvés dans cette caisse. Procès-verbal de l'inventaire a été fait et signé séance tenante.

Quel scandale ! mais quelle pitié, lorsque la sainte majesté des lois est avilie au point de servir d'instrument aux passions qui ont conjuré la perte de l'innocence ; lorsque des tribunaux institués pour la protéger, pour être l'expression vivante du droit et de la justice, commandent de verser le sang de celui qui les respecta toujours ; lorsque, pour arriver à cet horrible but, les formes établies pour distinguer le coupable de l'innocent sont entièrement violées, ou qu'on leur substitue des moyens absurdes et cruels ; lorsqu'enfin la condamnation sollicitée par de puissantes influences est arrachée à la faiblesse des juges, ou bien obtenue de leur infamie !

Cette oppression du faible par le fort, de l'homme innocent par des hommes iniques, fait de ses juges des assassins, et de leur victime un martyr. Un culte est voué à sa mémoire par tous les cœurs droits et vertueux.

Quelles expressions employer donc pour flétrir l'attentat commis, non plus sur un seul homme, mais sur une quantité de victimes enfermées à la fois dans le réseau d'une monstrueuse accusation, composées d'hommes éminents, cités jusqu'alors comme l'élite de la société où ils ont vécu ; quand cette accusation vient à tomber sur un ordre placé très-haut dans la considération des peuples, occupant les premiers rangs de l'église et de l'état, formant une milice sainte et sacrée dans l'ordre des choses spirituelles, nobles, puissants et redoutés dans l'ordre temporel; donnant, pendant la guerre, l'exemple de toutes les qualités martiales, dans la paix, celui des vertus évangéliques ; ayant ainsi uni ce que le monde n'avait jamais vu, et ce qu'il ne pouvait voir avant l'avénement du christianisme.

Il semblerait que ce n'est pas sous le règne de cette religion sainte qu'on devrait assister au spectacle de l'indigne conspiration des pouvoirs religieux et civils pour la condamnation et le supplice des hommes qui furent l'appui et l'ornement de l'un et de l'autre ; mais les divines paroles du Christ et toute la sainteté de ses œuvres n'ont pas déraciné du cœur de l'homme les mauvais penchants de sa nature ; la liberté de ses actions, nécessaire à leur moralité, lui est aussi restée tout entière ; tout en améliorant notablement le moral du monde où il a pénétré, le christianisme, suivant la prévision de son auteur, n'a pu suffire à empêcher l'œuvre de la méchanceté, de l'envie, de l'avarice, de toutes les passions qui ont fait de l'histoire du genre humain un enchaînement du crime et de l'oppression de quelques-uns, des souffrances et du malheur du plus grand nombre.

L'action d'ailleurs du christianisme ne peut obtenir une véritable efficacité qu'autant qu'elle est secondée par un développement de lumières et de raison qui en est, jusqu'à un certain point, indépendante, bien qu'elle le favorise, et qui a manqué à la plus grande partie des temps que le christianisme a traversés jusqu'à présent.

L'abus de la puissance et de la force, contre lequel Jésus le Christ a si énergiquement protesté, est demeuré presque jusqu'à nous le droit coutumier du pouvoir ; la sainteté du pontificat religieux n'en a pas préservé celui qui n'aurait dû l'exercer que pour répéter l'exemple de son divin chef, et, chose plus déplorable, les passions qui fermentent dans tous les membres de l'humanité ont produit de plus grands et de plus désastreux écarts chez ceux qui avaient reçu du ciel la mission de les combattre.

Jamais la perversité ne s'est montrée avec un éclat plus scandaleux qu'à l'égard des martyrs dont la commémoration nous rassemble, et jamais victimes ne réunirent aussi de pareils titres à l'intérêt.

Deux siècles d'existence pour l'ordre des Templiers forment une suite continue de hauts et grands services à la chrétienté, d'exploits d'une valeur qui égale les gloires de l'antiquité, de qualités brillantes et généreuses qui donnèrent tant de lustre au titre de chevalier, de tous les genres de grandeurs qui peuvent former la récompense du mérite suivant le monde, et ce-

pendant des vertus sévères que l'Évangile même n'indique qu'en forme de conseils, tant l'humanité en paraît peu capable.

Loin que les Templiers, auxquels était réservée la palme du martyre, eussent dégénéré de leurs héroïques devanciers, nous ne trouvons, jusqu'à leur déplorable procès, qu'un concert d'éloges en leur faveur dans tous les historiens de l'époque ; les rois et les papes, qui leur firent payer cruellement leur bienveillance, s'exprimaient sur eux en des termes également laudatifs.

Avant de seconder les mesures violentes préparées par Philippe-le-Bel contre les Templiers, le pape Clément V ne put s'empêcher de lui témoigner de la surprise des accusations dirigées contre eux.

Edouard, roi d'Angleterre, rendit un témoignage encore plus favorable aux Templiers ; il écrivit à divers rois de l'Europe de ne pas ajouter foi aux calomnies qu'on répandait contre l'Ordre.

Il écrivit aussi au pape : « Comme le « grand-maître et ses chevaliers, fidèles à « la pureté de la foi, sont en très-grande « considération, et devant nous, et devant « tous ceux de notre royaume, tant par leur « conduite que par leurs mœurs, je ne peux « ajouter foi à des accusations aussi sus- « pectes jusqu'à ce que j'en obtienne une « certitude entière. »

Nos martyrs n'avaient pas oublié dans la mollesse du monde les saintes règles de leur institution ; Jacques de Molay et ses dignes compagnons avaient vaillamment coopéré à la reprise de Jérusalem en 1299. Après les revers des armes chrétiennes, ils firent une bonne défense contre des forces très-supérieures, et obligés enfin à se retirer dans l'île de Chypre, ils se préparaient à recommencer la guerre contre les Musulmans.

Mais les moments marqués par la Providence étaient près d'arriver ; le pape rappelle en France le grand-maître et ses chevaliers ; ils s'empressent d'obéir, tous vieillis dans les combats, et toujours prêts à donner leur vie pour la gloire de l'Ordre et la défense de la religion.

Ils venaient en effet pour en faire le sacrifice aux mystérieux desseins du ciel, pour rappeler par leur résignation le sacrifice du Mont-Calvaire.

C'est sous l'impression de si purs antécédents que les Templiers sont arrêtés subitement en France, et poursuivis dans toute la chrétienté, qu'on publie contre eux les plus graves imputations, qu'on les accuse de crimes atroces contre la religion et les mœurs.

Faut-il croire que l'origine de ces étranges mesures fut uniquement dans la dénonciation de deux misérables dont l'un avait été chassé de l'Ordre pour de véritables crimes, ou ne doit-on pas plutôt penser que la persécution a eu des causes placées plus haut et remontant aux sommités sociales bassement jalouses d'un éclat qui éclipsait le leur, parce qu'il jaillissait du mérite, et avides des richesses qui en furent la récompense. L'iniquité a ses mystères, l'histoire et la critique n'ont pas entièrement pénétré celui de la condamnation des Templiers.

Ce qui prouve toutefois qu'une honteuse cupidité ne fut pas étrangère à la persécution, c'est que l'autorité temporelle s'empara préventivement de leurs biens, et que le roi vint occuper le palais de l'Ordre à Paris, ce palais, faut-il se le rappeler, qui devint la prison et la dernière demeure de son arrière-successeur, pressentant pour lui une fin semblable à celle de Jacques de Molay.

Maintenant le courage me manque pour vous détailler les violences de toute espèce qui furent déployées envers les illustres accusés, les privations, les odieux moyens employés pour flétrir leur honneur et les perdre dans l'esprit des peuples. Ce serait trop attrister cette solennité, ce serait porter trop de douleur dans vos âmes que de vous dévoiler le tissu de tant de cruautés et d'injustices. Pour adoucir l'amertume que la pensée seule en fait naître, observons que leurs épreuves n'ont duré que peu de temps comparativement à des siècles tous remplis de regrets et de vénération pour leur mémoire, en comparaison surtout de la perpé-

LE GLOBE

Archives générales des Societés Secrètes non politiques



JACQUES DE MOLAY

23.ème Grand maitre de l'ordre des Templiers

Elu en 1298 Brûlé vif à Paris le 18 Mars 1313.

[illegible]

tuité des récompenses qu'ils en reçoivent sûrement dans un meilleur monde.

A ce point de vue, auquel j'aime bien mieux vous arrêter qu'à celui de leurs souffrances et de leur supplice, nous trouvons une douce consolation de nous occuper de leur martyre qui, en plaçant leur mémoire si haut devant les hommes, leur ouvrit les trésors d'une heureuse immortalité.

Si je viens à les visiter avec vous dans leurs prisons, c'est pour y admirer ensemble leur angélique résignation, leur courage contre la douleur, leur charité pour les persécuteurs. Si l'excès des tourments arrache de quelques-uns d'eux les aveux qu'on en sollicite, à peine rentrés dans l'exercice de leur volonté, il les rétractent hautement, et pour persévérer jusqu'à la fin dans la protestation de leur innocence.

Plus jaloux de faire triompher l'innocence de l'Ordre que de défendre leur propre existence, les Templiers ne négligèrent pour y arriver aucun des moyens en leur pouvoir. Dans quelles étroites limites n'étaient-ils pas renfermés à cet égard ? Ils avaient à se défendre, non devant la justice, mais devant des commissaires, et quels commissaires encore! ceux de l'inquisiteur de Paris; car la France a subi aussi l'inquisition.

L'assistance d'un conseil leur fut impitoyablement refusée dès le commencement de la procédure, mais quelle procédure que celle qui se manifeste par la torture! quels juges que ceux qui commencent par déclarer à l'accusé que, s'il n'avoue pas les crimes dont il est prévenu, sa condamnation est assurée! Jugez par là vous-mêmes, mes frères, du genre de preuves qui fut choisi pour les convaincre.

Quelle que fût la dureté des mœurs de cette époque, quelque faibles que fussent les lumières, quels qu'aient été le crédit et la puissance de leurs oppresseurs, leurs protestations ont traversé le silence des siècles, la postérité les a recueillies.

L'atrocité des moyens employés pour perdre les Templiers fut poussée à un tel point, que Clément V, qui influa tant sur leur condamnation, se plaignit au roi de l'excès de l'arbitraire, et qu'il désigna des juges apostoliques pour informer contre l'Ordre.

C'est en effet par le pape, chef suprême de l'Ordre, ou par ses délégués, que le grand-maître, plein de la confiance permise à la vertu, avait demandé dès le commencement d'être jugé, lui et tous ses frères coaccusés : grande était l'autorité de ses mœurs et de sa probité honorées du témoignage tacite de ses persécuteurs eux-mêmes! l'Ordre pouvait donc attendre quelques bons résultats de la renommée de son digne chef, comme de tout ce qui militait en sa faveur, auprès d'un tribunal formé en quelque sorte par ses pairs.

Jacques de Molay demandait avec instance à comparaître avec ses chevaliers, ou seul tout au moins, devant le pape en personne; cet acte de justice lui fut refusé, et ce refus donnerait seul la mesure des passions acharnées à sa perte et à celle de l'Ordre entier, que le pape ordonna de poursuivre dans tous les pays à la fois.

Je m'arrête plus que je ne voulais à de pénibles détails. Hommes éclairés du monde, avant que de recevoir l'initiation de Templiers, votre opinion, mes frères, était alors déjà formée pour tous sur l'innocence de Jacques de Molay et de ses nobles compagnons, sur le crime de leurs persécuteurs et de leurs juges qui ne sont que les mêmes personnes.

Recueillons, en passant, un soulagement, bien léger tribut, en face de leur bûcher; c'est que les deux puissances conjurées contre nos frères se divisèrent au moment de prononcer l'arrêt fatal; les délégués du pape voulaient appliquer la peine de l'exil perpétuel, les commissaires royaux lui firent préférer celle du feu.

N'approchons pas, mes frères, de ce spectacle trop déchirant; mais entendez avec moi les chants pieux de nos martyrs subjuguant leur douleur pour ne plus s'occuper que du ciel qui s'ouvrait pour les recevoir. Dans les diverses contrées où l'horrible exécution se répéta, les chevaliers mou-

rurent en dignes émules de leurs frères de Paris.

Le grand-maître et ses chevaliers pardonnèrent à leurs ennemis en mourant; ratifions ici ce pardon prononcé autant par la magnanimité d'âme de nos martyrs qu'en conformité du précepte qui coûte peut-être le plus à la nature humaine.

Au reste, en faisant la part de la semi-barbarie de l'époque, de la prédomination des idées superstitieuses et serviles, qui assurait une obéissance passive aux pouvoirs les plus abusifs, et qui ignorait le jugement même de ceux qui les exerçaient, l'on est conduit à éprouver plus de pitié encore que d'indignation, à rejeter les effets sur des causes qui en atténuent l'immoralité à l'œil impartial d'une froide philosophie.

Bénissons l'heureuse propagation des lumières qui vont dissipant de leurs éclatants rayons les dernières vapeurs des préjugés, et brisant les institutions funestes dont ils étaient l'appui. Grâce à cette noble révolution qui se généralise toujours davantage, à l'organisation rationnelle et légale de tous les pouvoirs de la société, aux changements survenus dans toutes les branches de la législation, il y a impossibilité au retour des attentats à l'humanité et à la justice de l'espèce de ceux commis envers les chevaliers du Temple, et même pour d'autres abus de pouvoir infiniment moins révoltants.

Après notre juste tribut de douleur et de regrets pour le martyre de nos frères, il nous est permis de nous réjouir que leur Ordre, frappé d'interdiction par un inique arrêt, se soit cependant perpétué jusqu'à nos jours, et que nous en soyons le vivant témoignage. Telle est la force d'une institution basée sur les principes éternels d'humanité, de justice et de fraternité; les passions conjurées se vantent de l'avoir anéantie, quand elles ont eu la puissance d'en frapper mortellement la partie personnelle; mais elles n'ont pas songé qu'une institution est insaisissable, ainsi qu'une pensée même; que l'humanité n'est jamais assez malheureuse pour ne pas renfermer dans son sein quelques âmes vertueuses qui recueillent une sainte ferveur, et qui s'enflamment au feu du bûcher qui a dévoré ceux qui l'ont répandue.

Cette pensée, cette institution peut et doit se transformer, quand elle n'a plus à vivre avec les mêmes éléments, sous les mêmes circonstances que dans les temps antérieurs à la persécution; mais dans ces temps-là même l'institution a pu avoir plusieurs objets distincts, l'un temporaire et pour ainsi dire de circonstances, l'autre fixe et permanent; l'un manifeste pour tout le monde, un autre secret pour la multitude, et tous également respectables.

Les Templiers, adoptant à leur origine le symbole mystique de la reconstruction du temple de Jérusalem, découvrent par là aux esprits attentifs que leur institution renferme un mystère qui correspond à la partie voilée, impénétrable, du temple de la cité sainte. La conservation des conquêtes chrétiennes dans la Palestine fut un salutaire et noble but assigné à la vaillance des Templiers; à côté de ce but patent, le fondateur en plaça un autre qui ne le fut pas moins, et dont l'alliance avec le premier fut si neuve et si remarquable, celui non-seulement d'une étroite fraternité entre Templiers, mais encore celui d'une charité active qui se vouait au service de l'humanité dans toutes ses positions de faiblesses, de souffrances et de besoins.

C'est ainsi que l'ordre du Temple était d'abord appelé à faire progresser l'humanité, car le vrai progrès consiste dans l'amélioration du sort des hommes; mais son fondateur ou ses premiers chefs tinrent probablement en réserve dans leur haute conception des moyens d'atteindre ce noble objet dont l'efficacité aurait perdu à se faire connaître d'un monde de préjugés et d'ignorance: flambeaux de la société où ils vivaient, au dessein de la diriger dans la voie des lumières, ils joignaient apparemment la prudence de ménager des yeux encore trop faibles pour en recevoir tous les rayons.

Cette science cachée des Templiers semblerait se révéler par les signes et les mots

de reconnaissance mentionnés dans la charte de transmission comme préexistant dans l'Ordre, et dont le changement est indiqué dans la même charte, comme une nécessité de l'état nouveau des choses après la condamnation et le supplice des Templiers.

Les présomptions que nous venons d'exprimer ne sont pas au surplus nécessaires pour comprendre et reconnaître que la mission la plus apparente de l'ordre du Temple dès son établissement était accomplie le jour où le martyre de ses membres principaux fut consommé; que Jacques de Molay en transmettant l'initiation et ses pouvoirs à un successeur chargé de continuer l'Ordre, a par là même assigné à l'Ordre des devoirs et des actes qui ne devaient rappeler le passé que par la similitude du but final; le bien de l'humanité. Qu'il ait ou non révélé à ce successeur des mystères inconnus aux profanes, il est certain qu'une nouvelle direction a dû être dès lors imprimée à l'institution dont le sort devenait, hélas! si différent de ce qu'il était auparavant.

Honneur à celui qui, au milieu de grands périls, accepta et transmit ce noble héritage! Honneur à Larmenius! que son nom partage la gloire des Hugues de Payens, et de Jacques de Molay.

A l'éclat historique de l'Ordre succéda une ère d'existence obscure et cachée où de plus difficiles vertus n'en eurent que plus de mérite; le bien que l'institution dut faire dans des limites aussi étroites dut être aussi bien limité; mais enfin arrivèrent des temps moins malheureux, des époques de tolérance où l'Ordre réussit à agrandir son action bienfaisante; de pieuses fondations, des œuvres méritoires de charité marquent cette troisième période, et témoignent par leur publicité qu'il ne cessa d'être fidèle à sa mission.

Derniers rejetons de la souche antique et vénérable, c'est à nous d'y faire couler une nouvelle sève, de lui faire produire de nouveaux rameaux, de ramener le respect et, s'il se peut, l'admiration des hommes autour de cette belle plante animée d'une vie nouvelle; nous avons entre nos mains cette désirable innovation du Temple.

Mais pour arriver là, nous devons nous fortement pénétrer de l'esprit qui doit présider à l'œuvre, nous occuper de la détermination spéciale des objets composant notre but humanitaire et social, ainsi que de tous les moyens d'y parvenir. Hâtons, mes frères, nos délibérations à cet égard, si nous ne voulons pas que le découragement s'empare de nous trop prochainement, et que, tombant dans l'esprit d'isolement et de l'égoïsme matérialiste (fatal obstacle d'une époque appelée aux progrès), nous laissions échapper de nos mains le précieux élément qui s'y trouve déposé.

Il dépend de nous de faire de notre association une réunion d'hommes auxquels ne manqueront ni le nombre, ni les lumières, ni la droiture d'intention, unis par une véritable fraternité, n'ayant pas promis en vain de s'entr'aider et de se soutenir dans toutes les occasions de la vie, n'admettant entre nous d'autres distinctions que celles strictement nécessaires pour l'ordre et la régularité de nos séances et de nos actes; travaillant tous ensemble dans le silence, de toute autre opinion que celles qui unissent tous les hommes de bien, à répandre et faire aimer les bonnes doctrines, à combattre celles qui leur sont opposées, à soulager les maux et les besoins qui nous entourent, suivant la portée et la mesure de nos moyens, à présenter dans tous les pays où l'association pourra s'étendre des modèles d'humanité, de bienfaisance, de toutes les vertus religieuses et sociales.

C'est ainsi seulement, et à l'aide de quelques formes antiques destinées à lier la chaîne des temps, à donner un mythe à notre institution, et non pas en copiant servilement ce qui serait aujourd'hui dénué de signification, et surtout d'un but raisonnable, que nous pourrons revivifier l'institution des Templiers sur le penchant de sa ruine, et lui assurer une importance sociale qui ne soit pas indigne de celle qu'elle obtint dans des siècles reculés.

C'est ainsi également que nous répondrons complètement à la haute pensée du bien public qui présida à la formation du Temple et à sa transmission par le martyre du grand-maître de l'Ordre.

Mes frères, plantons hardiment notre drapeau au milieu de cette société qui, tout emportée qu'elle nous semble d'un mouvement matériel et sensualiste, renferme tant d'hommes de cœur et de pensées, désireux de se rallier et d'opposer une digue au torrent. La corruption, chez les Français, sera toujours plus en surface qu'en profondeur; leur mobilité seule empêcherait qu'elle n'y fût permanente, et chez cette nation électrique, une pensée généreuse bien exposée, bien définie, la parcourra comme une étincelle, et ira enflammer de belles âmes endormies ou méconnues. Mais, grâces au ciel, nous ne serons pas les seuls à travailler à une heureuse réaction; deux concours bien distincts sont apparents pour l'observateur, celui que nous implorons, et un autre formé par cette masse d'idées moralisantes et à la fois lumineuses, répandues de toutes parts par des hommes de bien et de talent, soutenues par de nombreux exemples de charité et de vertus.

Dans cette lutte qui, à différents degrés, exista certainement dans toutes les époques, l'avenir, dont les associations sont la c'é. appartient sans nul doute à la raison, à la morale, au progrès, au bien enfin de l'humanité.

Cette foi en l'avenir, qui est basée sur tant de motifs, la foi spéciale en l'efficacité de notre concours, doit aviver et soutenir notre zèle dans l'œuvre difficile de notre rénovation. Nous sommes peu nombreux encore, nous ne nous connaissons qu'imparfaitement; dans l'attente d'un but mieux défini, nous éprouvons une vague inquiétude sur notre existence même; avec cette foi qui transporte les montagnes, avec le zèle qui en est la conséquence, avec l'harmonie et une progressive fraternité entre tous les membres de l'Ordre, nous parviendrons, n'en doutez pas, à surmonter tous les obstacles (même celui d'une triste scission dont la cessation serait si désirable), et en trouvant pour nous-mêmes tant de douceurs et d'avantages dans l'existence et le développement de l'association, nous aurons rendu de notables services à la société où nous vivons.

Rentrant, pour terminer, dans le solennel objet de notre réunion ici, nous nous recueillons avec vous, mes frères, pour vouer honneur et gloire aux cendres et à la mémoire de ces martyrs, en comprenant dans nos regrets toutes les autres victimes que l'abus de la force a tant multipliées sur la terre.

Gloire et honneur aussi à tous ceux de nos frères qui ont payé leur tribut à la nature depuis le martyre jusqu'aux temps présents!

MISCELLANÉES.

DE LA CHANSON,

Considérée comme auxiliaire des initiations secrètes non politiques, par L.-Théod. Juge, *à propos du nouveau chansonnier publié par le frère Bazot* (1).

Nous avons dit un mot déjà du premier recueil de chansons maçonniques de notre excellent frère Bazot dans notre numéro de janvier; nous avons parlé aussi de sa nouvelle publication dans celui du mois de juin; revenons sur celles que renferme cette dernière, car le temps et l'espace nous ont manqué pour les faire bien connaître. Dire ce que nous en pensons, ce sera dire en même temps comment nous comprenons la mission que s'impose tout homme qui entreprend d'écrire des chansons maçonniques.

Nous disions, à propos de son premier recueil, qu'il s'y rencontrait quelques chansons un peu légères, mais si habilement tracées, qu'elles passaient facilement sous l'égide de celles qui les accompagnaient; nous

(1) Voir notre dernier numéro.

avions néanmoins engagé le frère Bazot, quand nous avons su qu'il préparait un nouveau volume, à réimprimer le premier. Il ne l'a pas fait; toutes les chansons de son second recueil sont nouvelles, et tout ce que nous avons dit du premier (éloge et blâme). nous le maintenons pour celui-ci, car, ainsi que dans le premier, à côté de quelques poésies un peu légères, se trouvent de beaux et bons couplets, desquels découle une excellente morale. Une lecture attentive nous en a fait remarquer un grand nombre, parmi lesquels surtout *la Loge-Mère; les Scissionnaires réconciliés; Amitié, Fraternité, Gaîté; les Phraseurs; les Prolétaires et les Nobles; les Charlatans; l'Argent; l'Étoile; En avant; la Reine des humains; le Sombre Archange; le Vrai Bonheur; Inauguration d'un Temple; Installation de loge*, et quelques autres. sans oublier les deux couplets que l'auteur a bien voulu adresser plus spécialement à notre journal. sous son titre du *Globe*.

Mais l'une de celles qui nous ont fait le plus de plaisir est celle que nous lui allons emprunter. Elle mettra initiés et profanes à même, les premiers de se bien pénétrer de leurs devoirs lors des initiations, et les seconds de ce qu'il ne faut pas qu'ils soient s'ils veulent devenir initiés; cette chanson est intitulée : *Les Épreuves sérieuses*. Nous ferons observer seulement qu'il est beaucoup de candidats qui n'ont point été signalés dans cette chanson, et qui ne s'en présenteraient pas moins en vain à la porte de nos temples. ou du moins qui devraient s'y présenter en vain, si tous les frères composant la loge où ils oseraient se montrer étaient bien pénétrés des devoirs qu'impose à tous l'admission à nos mystères.

Voici cette chanson :

Aux candidats nous demandons des preuves
De leur courage et physique et moral;
Tous sont soumis à de rudes épreuves;
Heureux sont ceux qui n'en sortent point mal.
Je fus témoin, et je dois vous le dire,
De quelques faits qui servent de leçons :
Ils prouveront qu'injuste est la satire
Que les méchants lancent sur les maçons.

Un financier hardiment se présente,
A pleines mains pouvant répandre l'or;
Il possédait cent mille écus de rente,
Peut-être même avait-il plus encor.
De sa fortune en exposant la source,
Il laissa voir souvent de l'embarras.
Il s'expliqua sur les hauts jeux de Bourse....
Au loin tels gens! on ne les admet pas.

Un grand seigneur, blasonné de la veille,
Est candidat : on parle égalité.
Le savonné, faisant la sourde oreille,
Se drape au mieux de toute sa fierté.
La vérité même aux grands fait entendre
De bons conseils ou de piquants avis.
A nos discours le titré dut comprendre
Que parmi nous il serait compromis.

Un Harpagon, nous tenant secourables,
Se présenta; mais on lui fit savoir
Qu'il lui fallait aider les misérables,
Non recueillir; jugez son désespoir!
Comme il avait bon nombre de pistoles
Et de contrats aux mains de ses agents,
On l'évinça par ces simples paroles :
Nous n'aidons point les riches indigents.

Un honnête homme en tout temps est des nôtres,
Riche ou titré, sans fortune ou renom,
Si ses vertus le distinguent des autres,
S'il sait toujours faire honorer son nom.
De tous états chez nous est le mélange,
Et pour le bien nos vœux sont solennels,
L'égalité sous son niveau nous range,
Et la vertu nous doit de saints autels.

Cette chanson, bien qu'elle eût permis à son auteur, par la nature du sujet qu'il y traite, de développer davantage les principes et de flageller et d'indiquer au doigt, d'une manière un peu plus précise, bien d'autres gens qui pensent qu'il suffit de se présenter la tête haute et la mémoire meublée de belles maximes dont le cœur est plus ou moins vide, de se raidir contre des épreuves physiques, de ne croire à rien, pour être admis dans nos temples, et qui ne peuvent se figurer que les bravaches, les fanfarons en tous genres, les mauvais sujets et les athées sont mal tombés parmi nous, nous semble surtout de nature à bien faire comprendre ce que se propose la franche-maçonnerie.

Qu'en résulte-t-il, en effet? Que nous méprisons le riche si sa fortune est mal acquise; que l'homme titré nous fait sourire de

pitié s'il oublie qu'il a été fait du même limon que le dernier de ses semblables; que la fausse philantropie nous est en une sainte horreur; que la vertu nous touche seule, et que nous ne faisons d'autre différence parmi les hommes que celle que produit entre eux leur plus ou moins d'attachement aux devoirs que leur imposent la nature, la société des hommes et l'estime d'eux-mêmes. Amie des gens de bien, la maçonnerie laisse à chacun la faculté d'adorer Dieu de la manière qui lui paraît la meilleure; elle veut qu'il aime ses semblables, qu'il soit fidèle à son prince, à sa patrie; qu'il obéisse aux lois, instruise ses semblables, et qu'il donne à tous l'exemple des vertus politiques et civiles.

Faire comprendre tout cela aux hommes, c'est le devoir de l'initie, qu'il soit orateur ou poète. Nous dirons même que c'est surtout au poète qu'appartient cette tâche, car son vers émeut plus vivement et parle plus vivement au cœur.

Or, le chansonnier n'est autre chose que le poète imprimant un certain rithme, une certaine cadence à son vers.

Certes, c'est une œuvre de conscience et de courage qu'a entreprise le frère Bazot en publiant ainsi deux volumes de chansons maçonniques, on ne peut se le dissimuler; et, bien que son premier volume ait été promptement épuisé, et qu'un nombre considérable d'exemplaires du second soit déjà enlevé, nous ne pouvons cependant nous défendre de remarquer que, dans un temps où on lit peu les vers, c'est un acte de dévoûment du gai et inépuisable convive des *Soupers de Momus*, que de n'avoir désespéré ni de son temps ni de ses co-initiés.

Le frère Bazot a fort bien compris, du reste, que la chanson, pour réussir au XIXe siècle, devait s'armer parfois du fouet de la satire, et que la fameuse devise du vaudeville : *Castigat ridendo mores*, s'appliquait parfaitement à ses salutaires enseignements. Néanmoins, nous ne lui cacherons pas, *et cela surtout parce que nous croyons être du nombre de ceux qu'il considère comme ses amis sincères*, que, persistant dans l'observation que nous lui adressions dans notre premier numéro, il est certaines chansons que nous ne voudrions pas voir dans ses deux volumes, non pas qu'elles soient mal écrites ou mal pensées, ce n'est pas là le motif qui nous les ferait rejeter; nous dirons mieux, nous les lirions avec plaisir dans un recueil des *Soupers de Momus*, mais nous ne les voudrions pas dans un chansonnier maçonnique, parce que, selon nous, tout ce qui tient à l'initiation secrète, à une science dont le point de départ est de donner à l'homme une juste idée de ce qu'il est, de lui faire comprendre sa dignité, et dont le terme final doit être l'émancipation de son intelligence, me semble devoir être grave comme le mobile qui la fait agir.

Certes, nous ne sommes ni rigoriste ni pessimiste, nous prenons volontiers notre siècle tel qu'il est, et si nous ne disons pas avec un célèbre philosophe d'outre-mer que *tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles*, nous ne pensons pas non plus que le temps où nous vivons soit plus mauvais que les temps qui ont précédé; aussi ne croyons-nous pas qu'une franche et décente gaîté doive être interdite à nos frères. Dès lors même que nos mystères se terminent quelquefois par des banquets, nous ne pensons pas qu'il ne faille jamais y tempérer par un peu de *sel attique* l'austérité de la parole du vénérable lorsqu'il tenait la loge, mais nous voudrions que, même dans ces instants d'effusion et d'élan, la muse du poète eût toujours une certaine gravité qui, en se relâchant un peu de la sévérité de la loge, permît à la franche gaîté de tempérer quelque peu les leçons de la sagesse, et qui, arrivée là, s'y arrêtât comme aux colonnes d'Hercule, et comme si elle y trouvait gravée sur une barrière infranchissable cette devise connue des hauts initiés :

NEC PLUS ULTRA.....

Tu n'iras pas au-delà.....

Enfin, nous voudrions que la chanson fût entre les mains du poète, *et cela toujours,* un aiguillon pour pousser au bien, flétrir le crime, célébrer le bonheur que goûtent les gens vertueux, dire les remords qui déchirent le coupable, et la honte et l'abrutissement et le mépris public qui sont le partage infaillible de tout homme qui se laisse aller aux désirs désordonnés d'une imagination corrompue. C'est quand elle frappe à cette porte et qu'elle suit cette voie que la chanson devient alors l'auxiliaire puissante de la maçonnerie, parce que c'est alors qu'armée du fouet de l'implacable Némésis, elle fait descendre l'homme en lui-même et le prend dans un moment d'expansibilité; elle vient aider de toute sa vigueur l'enseignement utile que quelques instants avant il a dû puiser dans la loge. C'est dans cette pensée que nous rapporterons les quatre premiers couplets de la chanson intitulée : *En avant!* que le frère Bazot a écrite sur un rithme bien connu :

Des préjugés, frères, amis,
Immense est l'ornière ;
On y donne dans tous pays
Tête la première :
Mais, le maçon les avisant,
Dit, avec soin s'en préservant :
Préjugés, arrière !
Progrès en avant ! } *bis.*

Lorsque du trône et de l'autel
La double bannière
Semble de l'empire mortel
Couvrir la lumière,
Le maçon toujours observant,
Dit, le double rideau levant :
Ténèbres, arrière !
Lumière en avant ! } *bis.*

Quand l'insolence de Mondor,
Toute financière,
Abaissant les vertus sous l'or,
Leur rompt en visière,
Le maçon dit, persévérant,
Les vertus seules élevant :
Richesses, arrière !
Vertus, en avant ! } *bis.*

Lorsque de nos nobles travaux
Suivant la carrière,
Maçons anciens, maçons nouveaux,
Restent par derrière ;
Le zèle maçon arrivant,
Dit, au travail les activant :
Nonchalance, arrière !
Courage, en avant ! } *bis.*

Le même motif nous a fait distinguer aussi toute la chanson intitulée *l'Argent*; c'est tout un petit poème caustique en treize couplets, une revue piquante et malheureusement trop vraie de notre époque actuelle, où, honneur, patrie, talents, jeunesse, vertu, beauté, se traduisent en écus ; aussi, le frère Bazot a-t-il raison de terminer cette satire par ces quelques vers :

Laissons à l'homme indigne
Son égoïsme affreux,
Et le bonheur insigne
Fruit de ce chant honteux :
C'est l'argent, l'argent, l'argent
Qui règne,
Et qui nous enseigne
Que, dans ce siècle, l'argent
Est seul intelligent.

Enfin, il faut voir encore la manière dont il frappe, dans sa chanson des *Charlatans,* sur cette cohorte compacte de jongleurs qui se glissent partout, envahissent tout, jusqu'au coin du feu de la famille; comme il frappe sur ces imberbes de notre moderne littérature, qui vont traitant de *perruques* les Molière, les Racine et les Voltaire, et ne trouvent à leur opposer que les vers de messieurs un tel et un tel, dont personne qu'eux souvent n'a entendu parler. Docteurs en herbe, distributeurs d'autant plus généreux de réputations, qu'ils n'en gardent pas pour eux-mêmes ; entrepreneurs à forfait de succès dramatiques et littéraires, qui prétendent réaliser de nos jours ce vers si connu :

Nul n'aura de l'esprit que nous et nos amis.

Puis, cette fameuse école de la soi-disant *Renaissance,* qui trouve, comme elle le dit elle-même, si *rococo* les superbes chefs-d'œuvre des Raphaël, des Michel-Ange, des Poussin, des David et des Gérard, sans doute parce qu'elle est depuis long-temps en possession de peupler de *croûtes* notre

Musée ; puis, ce *dandysme* moderne à barbes de boucs, à grands cheveux plats ou crépus, qui sait si bien se rendre ridicule lors, toutefois, qu'il ne va pas au-delà ; puis. ces belles entreprises qui promettaient de si beaux bénéfices, et qui se terminent chaque jour par de scandaleuses banqueroutes. brillantes spéculations de sales agioteurs, que les tribunaux ont dû réprimer de nos jours ; enfin, toute cette tourbe qui nous assiège et nous dévore.

Laissons, au demeurant, nos lecteurs en juger par eux-mêmes ; ne citons qu'un couplet, celui de l'agiotage, par exemple, de certaines compagnies industrielles ainsi clouées par le poète au pilori de l'opinion publique :

Des quidams aux belles maximes,
Aux projets fort bien combinés,
Nous donnent pour *primes* des *frimes*,
Et leurs *mines* nous ont *minés*.
Thémis parfois se montre rude,
Et frappe les hardis tenants ;
Très-bien, si c'est une habitude
Pour tous les fripons *charlatans* !

Somme toute, nous dirons à nos lecteurs que le petit volume du frère Bazot nous a paru meilleur, en général, que n'était le premier, qui cependant était déjà une bonne production par lui-même ; puis nous ajouterons qu'il se trouve au secrétariat du Grand-Orient, que le prix en est de 2 francs, et qu'il n'y a plus que très-peu d'exemplaires.

Le Grand-Orient de France a célébré le lundi 24 juin sa fête solsticiale d'été. Cette fête, présidée par le frère comte Alexandre Delaborde, grand-maitre adjoint de l'Ordre, a été des plus brillantes. Outre un très-grand nombre de maçons distingués de l'orient de Paris, se trouvaient réunis des maçons de divers orients de France, d'Oran, d'Angleterre et des États-Unis. La plus douce expansion a régné dans cette fête de famille, qui laissera dans le cœur de tous ceux qui y assistaient les plus délicieux souvenirs. Un vide cependant se faisait remarquer, c'ét[ait] l'absence du très-cher frère Bouilly, gran[d] représentant du grand-maitre, qu'une in[disposition] disposition a forcé d'y demeurer étranger.

— La loge de *la Sincérité*, orient d[e] Reims, vient de verser au secrétariat d[u] Grand-Orient de France, par les mains d[u] frère Fleuri, une somme de soixante-quin[ze] francs, destinée aux malheureuses victime[s] du tremblement de terre de la Martinique. Nous donnerons incessamment un état général de la souscription de tous les atelier[s] placés sous l'obédience du Grand-Orient.

— Une découverte intéressante pour l'ordre du Temple vient d'être faite à Pari[s] dans la rue Molay. L'emplacement sur lequel cette rue a été percée en 1772 étai[t] occupé par l'église de l'hospice des Enfants Rouges. Cette pieuse fondation, due à Marguerite de Valois, sœur de François I[er] recueillait les enfants nés à l'Hôtel-Dieu d[e] Paris, auxquels on faisait porter un costum[e] rouge, d'où ils tirèrent leur nom. L'églis[e] et tout l'hospice furent construits sur le[s] terrains appartenant aux anciens Templiers et qui ont été confisqués par Philippe-le-Bel après le martyre du grand-maître et la destruction de l'Ordre. Ce sont, selon tout[e] apparence, les restes d'un dignitaire de cett[e] communauté religieuse et militaire qu'on [a] trouvés dans le cercueil qui vient d'êtr[e] exhumé. Ce cercueil en plomb portait su[r] le couvercle une croix en relief du mêm[e] métal, il était parfaitement conservé, mai[s] seulement un peu affaissé dans l'intérieur ; il y avait, comme dans tous les cercueil[s] anciens, une niche réservée pour placer l[a] tête.

Le rédacteur en chef, fondateur e[t] premier gérant, L.-Théod. Juge.

Le second gérant, Joseph Gallot.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

Nota. Le sujet lithographique joint à la présente livraison est : *le portrait de Cambacérès.*

FRANCHE-MAÇONNERIE.

FONDATION
DE LA LOGE DU *GLOBE*,

ORIENT DE VINCENNES,

SOUS LES AUSPICES DU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Le Rédacteur en chef du journal *le Globe*, vénérable provisoire de la loge française du *Globe*, orient de Vincennes, près Paris, à toutes les loges et à tous les maçons de France et de l'étranger, Paix, Union, Fraternité.

Ouvrir une arène nouvelle aux sociétés secrètes étrangères à la politique, créer un journal dans lequel la philosophie et la bienfaisance pussent, à tout instant et en toute liberté, donner aux hommes de sages préceptes, pouvaient être une œuvre utile pour l'initiation aux mystères; aussi n'avons-nous rien négligé en fondant le journal *le Globe* pour qu'il pût être goûté du plus grand nombre, et que ses enseignements fussent utiles.

Nous avons été compris; les membres des diverses initiations, les puissances qui les dirigent, et les hommes qui veulent le bien de l'humanité, sont venus à nous, et de tous les camps nous sont parvenus de puissants encouragements. C'était pour nous la preuve non-seulement que notre publication paraissait à tous opportune, mais encore que par notre exposé de principes nous nous étions placé dans le vrai et le juste, et que si nous avions mis à nu quelque plaie cancéreuse, on reconnaissait à notre *scalpel* la mission qu'il s'était donnée d'en extirper tout germe de mort qui pouvait menacer l'institution tout entière. Avoué et encouragé par tous, notre journal est devenu l'œuvre de tous;

mais, en même temps qu'il se répandait, en même temps qu'il s'infiltrait, si nous pouvons parler ainsi, dans les rangs de tous les initiés, nous sentions aussi qu'il eût été à désirer pour nous d'avoir un centre où nos théories pussent être mises en pratique ; en d'autres termes, qu'il ne suffisait pas d'instruire, qu'il fallait encore prouver à tous que nos instructions étaient faciles à réaliser.

Déjà, avant la fondation du journal *le Globe,* nous avions établi des prix de vertu et d'éloquence dans la loge de *la Clémente-Amitié*, orient de Paris, que nous présidions alors, et dont trois années de suite nous avons été vénérable, et cette institution, par la manière dont elle avait été adoptée dans cette loge, nous avait paru devoir amener d'heureux résultats pour la morale publique. Précédé dans cette voie par d'autres frères et par d'autres loges du même orient, notre exemple et le leur ont eu depuis quelques imitateurs, et très-incessamment le chapitre de *la Clémente-Amitié*, à la présidence duquel, il y a peu de jours, nous venons d'être rappelé pour la troisième année, va prouver dans une fête brillante offerte aux dames qu'il a, lui aussi, accepté nos principes, et qu'il a su les comprendre. Mais, prêcher la vertu dans un journal, la récompenser par des prix, exciter l'émulation des littérateurs et des poëtes de l'initiation par des concours solennels, ce n'était que remplir à moitié la tâche que nous nous étions imposée.

Nos frères des diverses loges nous ont compris, et quand, notre journal à la main et notre exposé sous les yeux, nous leur avons dit : Voilà ce que nous sommes et ce que nous voulons, ils se sont réunis à nous, et, animés, comme nous, d'un noble et saint enthousiasme, ils nous ont aidé à compléter notre œuvre.

Une loge va s'ouvrir à l'orient de Vincennes, aux lieux où saint Louis rendait la justice à tous et contre tous ; aux lieux où le monarque, accessible pour le pauvre comme pour le riche, établissait au pied d'un chêne son tribunal de paix ; aux lieux aussi où le courageux Daumesnil s'immortalisa par sa belle défense, lorsque, dans un temps de funeste mémoire, notre belle patrie était en proie aux baïonnettes ennemies. Là seront mis chaque jour en pratique les enseignements du *Globe* ; là seront lues, avant d'être livrées à tous par l'impression, les productions les plus remarquables de la maçonnerie française et étrangère ; là enfin sera le centre de lumières où viendra s'ouvrir la correspondance active avec la France et l'étranger, dans laquelle notre journal est appelé à puiser la matière de ses colonnes. Ce sera donc un nouveau succès pour les auteurs dont les envois auront été jugés dignes de cette distinction flatteuse.

Cette loge a senti, en effet, que ce devait être un drapeau, et que se placer sous l'égide d'une publication qui déjà a reçu (1) à deux reprises l'approbation du Grand-Orient de France et celle aussi du représentant particulier du grand-maître de la maçonnerie française, c'était se consacrer au développement des principes qui ont présidé à sa fondation ; elle a donc adopté le même titre distinctif que le journal.

La loge du *Globe* paraît à l'horizon. Nouvel astre, elle vient projeter ses rayons dans l'espace ; elle vient, sous le vénéralat de l'un de ses co-fondateurs, du rédacteur en chef fondateur aussi du journal, graviter dans l'espace et concourir à réaliser les espérances que celui-ci a présentées à ses lecteurs. Elle vient, par des séances intéressantes, par les fêtes qu'elle se propose d'offrir aux dames, par des concours et par des récompenses publiques, par des fondations utiles et durables, marquer sa place dans la maçonnerie française ; elle vient par la réunion dans son sein du riche et du pauvre, du magistrat et du simple artisan, de l'homme des champs et de l'homme de guerre, du noble et du roturier, prouver à tous que

---

(1) Voir la lettre du 25 mai, émanée de ce corps et insérée dans notre numéro de juin. Voir aussi celle que nous en avons reçue le 20 juin dernier et que nous avons imprimée dans notre dernière livraison. Voir enfin la lettre du représentant particulier du grand-maître, dans notre numéro de mars dernier

tous les hommes sont frères, que tous sont égaux, que nul parmi eux n'est le premier ni le dernier, qu'ils se doivent à tous accueil, protection, amour, conseils, instruction et secours.

Étrangère à toutes discussions religieuses, à tous débats de questions politiques, elle se renfermera sans cesse dans les limites qu'impose l'ordre maçonnique à ses adeptes: morale, littérature, philosophie, amour de ses semblables, instruction à répandre, conseils à donner, secours à offrir au malheur, seront les seules choses dans lesquelles elle saura restreindre sans cesse son domaine.

Enfin, elle ne négligera rien au monde de ce qui pourra être utile, de ce qui pourra rendre l'homme meilleur, lui faire aimer la vertu, lui faire détester le vice, l'attacher davantage à ses devoirs, à sa famille, à l'honneur, à son souverain et à sa patrie.

A tous ces titres la loge du *Globe* est assurée à l'avance du concours de tous les frères, de l'appui de toutes les loges, quel que soit leur orient, et plus spécialement de la protection du Grand-Orient de France, sous l'obédience duquel elle vient se placer.

Le vénérable provisoire de la loge,
rédacteur en chef du journal,

L.-Théod. Juge, 33e degré.

Vincennes, le 29 juin 1839.

La loge du *Globe*, dans ses deux premières tenues préparatoires, celles des 29e jour, 4e mois, et 6e jour, 5e mois, de l'an de la vraie lumière 5839, après avoir entendu la lecture de :

1° L'exposé de principes contenu dans la première livraison du journal *le Globe*, et les développements y ajoutés par son président et par le frère orateur ;

2° La lettre dont copie est en tête des présentes ;

A décidé, à l'unanimité et par acclamation, savoir :

A sa première tenue : *Qu'en adoptant le titre distinctif de loge du* Globe *elle entendait par là faire mieux comprendre à tous l'adoption qu'elle faisait des principes émis par le journal dont elle empruntait le titre et dont lecture lui a été donnée par son président, le frère Juge.*

A sa deuxième tenue : *Qu'elle adopte, pour être insérée au journal en son nom, tirée ensuite séparément, et adressée à toutes les loges de France, aussi en son nom, la lettre du frère Juge, son vénérable provisoire, et qu'elle reconnaît qu'il n'y est rien dit qui ne soit la fidèle expression des sentiments de tous ses membres.*

Par mandement de la loge,

Le secrétaire,

Maribaud, 3e degré.

Vu pour extrait conforme,

Le vénérable provisoire de la loge du Globe,

L.-Th. Juge, 33e degré,
Membre-adjoint du Grand-Orient de France.

QUE VEUT LA FRANCHE-MAÇONNERIE?

Allocution prononcée le 26 *avril* 1839 *dans la loge des* Frères-Unis inséparables, *orient de Paris, par le frère Janin,* 33e *degré, orateur du suprême conseil des rites au Grand-Orient de France.*

Très-chers frères,

Si les merveilles de la nature physique nous remplissent d'admiration, celles de l'intelligence nous portent au plus haut degré d'étonnement et d'exaltation. Tous les éléments, autrefois la terreur et l'épouvante de l'homme, sont désormais soumis à son intelligence. Son génie lui trace une route certaine sur la vaste étendue des mers, lui fait confier ses jours à l'aérostat, qui l'entraîne dans les champs de l'immensité, et lui offre le calcul exact de la marche du retour périodique des astres.

Non content des trésors du globe qu'il habite, l'homme, par son imagination, embrasse encore toutes les richesses de la création : il n'est pas de bornes à l'activité de la vie intellectuelle.

En vain la nature cherche-t-elle à se couvrir d'un voile mystérieux, le génie de l'infatigable naturaliste, qui se soulève chaque jour, lui ravit ses secrets : rien ne résiste à la méditation et à la pensée.

Mais, plus nous avançons dans les sciences, plus la philosophie recule ses limites. C'est elle qui, éclairant notre raison, éloigne de nos cœurs ces basses jalousies, ces déplorables ambitions qui tourmentent les hommes. C'est cette philosophie, mes frères, que nous pratiquons dans nos temples, qui nous unit par les liens d'une douce fraternité. C'est par elle que nous tâchons de nous débarrasser des préjugés du monde, de l'égoïsme et de toutes les passions mauvaises qui s'opposent au bonheur.

Si l'intelligence, semblable à l'analyse, divise et sépare, la fraternité, espèce de synthèse, rapproche, et fournit à la raison les moyens les plus efficaces pour l'application de ses principes et de ses vérités. C'est ce rapprochement, cette fusion, cette concentration de toutes les parties isolées de la société, qui sont le but de la franche-maçonnerie, de cette sublime institution qui fait le tour du monde, et qui embrasse dans les nombreux anneaux de sa chaîne d'union des hommes de tous les rangs, sans aucune condition de foi et de croyance.

Sous la forme de symboles et d'emblémes, les francs-maçons s'efforcent de perfectionner l'homme moral, et les récipiendaires seraient grandement abusés, s'ils croyaient trouver dans le sanctuaire de nos temples, soit de joyeux disciples d'Anacréon, soit une société de bienfaisance purement pécuniaire, soit un club politique. La maçonnerie a un but plus universel et plus élevé ; elle est le culte de la raison et du cœur, la philantropie, la morale en action, le point central qui unit tous les hommes de bien, aussi vertueux et éclairés que libres et bienfaisants.

Vous concevrez facilement, mes frères, quelle importance nous devons mettre dans le choix des adeptes ; il nous faut des hommes qui ne reculent devant aucun sacrifice, devant aucun travail, fût-il long et pénible ; des hommes enfin dont le cœur bat d'admiration à l'aspect de tout ce qui est beau, et dont l'enthousiasme se fait sentir pour tout ce qui est grand, noble et généreux ; en un mot, les ouvriers de notre temple doivent être franchement ennemis des ténèbres et du fanatisme.

N'oublions donc jamais, mes frères, notre noble mission ; n'oublions pas que c'est l'accomplissement religieux de tous les devoirs que la société nous impose ; que c'est le travail le plus assidu, le plus infatigable de notre intelligence, le développement le plus hardi de nos facultés morales, la tendance vers la perfection et la lumière ; que ce sont des efforts héroïques dans la défense de la vertu contre le crime, de la vérité contre la flatterie et l'ambition ; que c'est le soulagement le plus tendre de l'infortune ; que c'est enfin l'émancipation de la raison, l'émancipation de l'humanité, qui sont les conditions caractéristiques et sacrées que nous impose la maçonnerie.

Félicitons-nous, mes frères, de l'heureuse acquisition que nous venons de faire : honneur aux beaux-arts ! honneur aux artistes distingués qui viennent embellir nos travaux par le charme de leurs talents, et partager avec nous les douceurs de l'amitié !

DISCOURS
DU FRÈRE BESSIN,

ORATEUR DU GRAND-ORIENT DE FRANCE,

Prononcé le 24 *juin* 1839, *dans la tenue de la fête de l'Ordre.*

L'INFLUENCE MAÇONNIQUE PEUT-ELLE CONTRIBUER A LA PERFECTION MORALE ET AU BONHEUR DE L'HOMME ?

« Par une extrême bienveillance, dont j'ai peine à me rendre compte, vous avez daigné

m'appeler aux fonctions d'orateur de votre chambre de correspondance et des finances.

« Quelque honorables qu'aient été pour moi vos suffrages, je sens que j'aurais dû, en raison de la faiblesse de mes moyens, vous engager à faire choix d'un frère plus digne de vous, et qui, par son talent et son éloquence, eût été mieux à même, surtout dans ce jour solennel, de vous reporter à ces époques brillantes où tant de maçons instruits ont, à juste titre, captivé votre attention et mérité votre intérêt.

« Aussi, est-ce avec un sentiment de crainte que je viens payer le tribut que m'imposent vos règlements généreux.

« Ce sentiment est d'autant plus fondé, que, loin d'offrir à votre esprit un discours basé sur de riches études, je n'ai pu traiter que d'après mes propres inspirations le sujet dont je vais avoir la faveur de vous entretenir, et qui a pour but de répondre à cette question souvent posée dans le monde profane : *L'influence maçonnique peut-elle contribuer à la perfection morale et au bonheur de l'homme ?*

« Quelle que soit ma tâche, je serais heureux si, après avoir réclamé votre indulgence et occupé un moment vos travaux, il m'était permis de croire que je ne vous ai pas imposé à vous-mêmes une tâche plus pénible que la mienne.

« Mes frères,

« Lorsqu'on examine attentivement les œuvres du Grand-Architecte de l'Univers, on reconnait que tout ce qui est sorti de sa main est soumis aux influences des grandes lois qui régissent la nature ; que de ces influences dépend, pour certains corps, la constante harmonie qui règne entre eux, et pour d'autres, la variation continuelle qu'ils éprouvent, soit dans leur constitution, soit dans leur forme, soit dans la durée de leur existence.

« Enfin, deux espèces d'influences se présentent : les influences physiques, qui agissent généralement sur tous les êtres, et les influences morales, auxquelles l'homme nous paraît le plus particulièrement soumis.

« Pensant qu'il convient de nous fixer sur ce qui tient au moral, nous ne croyons pas devoir chercher à développer ici les divers effets des influences physiques ; cette question nous paraît d'ailleurs tellement vaste, qu'elle s'étend jusqu'au-delà de notre pensée ; cependant nous considérons comme utile de nous appuyer sur quelques points qui puissent nous servir de comparaison et justifier au besoin nos paroles.

« Si, à cet effet, nous portons nos regards vers l'espace, et que nous examinions spécialement le système par lequel nous sommes entraînés, bientôt nous reconnaissons, jusqu'à l'évidence, que si les astres opèrent leur révolution d'une manière régulière et incessante ; que si chaque planète parcourt son orbite dans un temps toujours égal et sans déviation sensible, c'est parce que cet admirable mécanisme, plus que suffisant pour montrer à l'homme la mesure de la puissance divine, repose sur les influences que ces corps exercent les uns à l'égard des autres, soit par l'attraction, par la force centrifuge que le Créateur seul a pu leur imprimer.

« Il y a plus, depuis le corps le plus considérable jusqu'au plus petit atome, tout reçoit ou exerce une influence physique.

« C'est ainsi qu'une simple goutte d'eau, en tombant des hautes régions, éprouve une augmentation ou une diminution dans son volume, ou même change de forme et de nature, selon que, pendant sa chute, elle traverse des températures plus ou moins élevées.

« Enfin, si on analyse ce dont notre globe se compose, il devient encore évident que tous les êtres, soit animés, soit inanimés, sont, sans exception, soumis aux influences physiques.

« Or, de tous les êtres animés l'homme est le seul à qui Dieu ait donné la suprême intelligence ; aussi, par sa double nature, est-il le seul qui soit rigoureusement soumis, tout à la fois, aux influences physiques et morales.

« Doué de sensibilité, l'homme reçoit des

impressions qui, étant élaborées par l'intelligence, produisent des idées; de la réunion de ces idées se forment la pensée, le jugement, la connaissance du bien et du mal, enfin le mobile de ses actions, et, comme la sensibilité de ses organes l'expose plus que les autres créatures aux influences physiques, il en résulte que les nuances infinies qui existent dans la réunion de ses idées, jointes à la mobilité de son intelligence, l'exposent sans cesse et tout entier aux influences morales.

« Mais sera-t-il toujours également sensible à ces influences? auront-elles sur lui. pendant toute sa vie, une même puissance? Non, sans doute; cette puissance variera selon son âge et selon le développement de ses facultés.

« Par exemple, dans l'enfance, l'homme a l'organisation beaucoup trop faible pour pouvoir réunir des idées, et puisque de la réunion des idées provient la pensée, il est clair que, pendant cette première période de son existence, il ne pense pas, n'ayant encore d'autres besoins que ceux d'assimilation; en conséquence, les influences morales n'ont aucune action sur lui; mais, à mesure que ses organes se développent, ils agissent peu à peu, d'abord par imitation, ensuite par l'exemple, puis enfin par les conseils.

« C'est ainsi que, parvenu à l'âge de l'adolescence, le corps mieux formé, moins impressionné par les influences physiques, son esprit acquérant alors une certaine liberté, l'homme suit le cours de ses études; vivant au milieu de jeunes condisciples, il fait un apprentissage du monde avec ses peines et ses joies; ses passions commencent à se développer; son intelligence, fertilisée par le travail, s'agrandit de jour en jour, et cependant les influences morales ont encore peu d'empire sur lui, parce qu'elles ne sont pas assez vives, et qu'elles sont trop multipliées pour faire une impression durable. En un mot, il n'est que dans un monde provisoire, et les épreuves par lesquelles il passe ne font que le préparer à en subir de plus fortes et d'une nature bien différente.

« En effet, après avoir terminé ses études, l'homme se présente dans la société dont il franchit la barrière avec toute l'ardeur de son âge; le cœur pur, animé des sentiments les plus généreux, et se confiant surtout à la science qu'il a acquise, il se croit déjà capable d'embrasser d'un seul regard et d'apprécier la grande scène du monde, quand il est encore nul sous le rapport de la connaissance des hommes et des choses, car alors mille routes viennent s'ouvrir devant lui; et, sur chacune de ces routes, s'agitent mille passions diverses; c'est là, nous croyons pouvoir le dire, l'époque la plus critique de toute son existence morale, car combien d'écueils peuvent l'entraîner, si, au lieu d'imiter le sage navigateur détournant avec prudence son vaisseau du flot prêt à l'engloutir, il s'élance dans le monde sans prévoir ni redouter aucun obstacle! N'est-il pas, par cela même, exposé à tomber au premier pas, ou du moins à acquérir bien chèrement cette connaissance vraie, cette véritable science de la société, en un mot cette expérience qui ne vient l'éclairer que dans sa maturité et souvent au prix de toutes les pensées de bonheur que sa jeunesse avait conçues?

« Or, jusqu'à ce qu'il possède cette connaissance si nécessaire pour juger ce qui est bien et ce qui est mal, il est constant qu'il reste placé sous ces influences bonnes et mauvaises qui agitent sans cesse son esprit et son cœur, et souvent les mauvaises l'emportent par cela même qu'elles s'offrent à lui d'une manière plus séduisante, et l'engagent ainsi vers la route du mal, dans laquelle malheureusement il peut persister et arriver à la corruption. Il faut donc reconnaître que l'instruction seule ne suffit pas à l'homme pour le conduire à la perfection morale.

« Il est vrai de dire que, par l'instruction, l'homme peut développer ses facultés jusqu'au plus haut degré de l'intelligence; il peut devenir artiste distingué, poète profond, habile guerrier; mais rien ne nous assure qu'il deviendra en même temps un de ces hommes moraux que nous aimons

à rencontrer et que nos efforts tendent à former.

« Il est donc indispensable que l'homme réunisse à ses études une éducation morale solide, et nous disons que c'est alors seulement qu'il sera à même de recueillir de son instruction le fruit le plus précieux et le plus utile pour lui; car, au moyen de ce double principe, il contrebalancera, à n'en pas douter, l'influence des passions, et, en raison du développement de ses facultés, il observera avec réflexion; il cherchera à bien connaître, afin de juger avec sagesse.

« Bien que nous séparions ces deux enseignements par une ligne aussi tranchée, ce n'est pas à dire que, pendant le cours de ses études, nous considérions l'homme comme étant privé de leçons de morale; nous admettons, au contraire, que, dès qu'il commence à comprendre, il est, sous ce point de vue, l'objet d'une attention sérieuse et particulière, qu'il a, à cet égard, l'exemple et les conseils de sa famille, ceux des maitres, qu'enfin rien que de moral ne vient frapper son esprit et ses sens.

« Mais, pendant toute cette période, la famille et les maitres déroulent-ils à ses yeux tout le tableau des grandes passions capables d'exercer sur lui la plus funeste influence? Non, mes frères, il y aurait même inutilité et peut-être danger à le faire; ou l'enfant ne comprendrait pas ces graves leçons, ou bien ces mêmes leçons pourraient faire naître dans le cœur du jeune homme certaines passions dont il n'aurait encore en lui qu'un germe peu formé.

« Pour remplir sa haute destinée, l'homme a donc besoin de travailler avec un noble courage au complément de cette éducation toute intellectuelle; aussi, du moment où il réfléchit sur la dignité de son être, il sent lui-même l'impérieuse nécessité de trouver une école pour y puiser des exemples de sagesse et pratiquer cette haute morale qui seule peut le diriger vers le véritable point de perfectibilité, et servir à graduer la différence qui doit exister entre lui et l'homme non civilisé.

« Il cherche cette école; mais souvent il la cherche en aveugle, et alors quelle déception il éprouve lorsque, au lieu du vrai qu'il croit saisir, il ne rencontre que le mensonge et l'hypocrisie; quand le vice lui apparait sous le masque de la vertu; quand la folie prend la place de la raison dont il invoque en vain le secours; quand, enfin, la vérité reste pour lui cachée sous un voile impénétrable!

« Dans cet état de malaise moral, quels efforts n'a-t-il pas à faire pour atteindre cette vérité dont il est avide et sur laquelle il fonde toutes ses espérances! Marchant alors sur le terrain mouvant des passions et de l'erreur, il lutte contre elles au milieu de la société qui, se bornant à l'observer, attend, avec une froide indifférence, l'issue du combat qu'il est obligé de livrer, pour ensuite l'admettre dans son sein ou l'en repousser, selon qu'il sort vainqueur ou vaincu de ces épreuves périlleuses.

« C'est là, nous croyons pouvoir le dire, une de ces grandes plaies des sociétés humaines; et, en effet, on peut punir l'homme qui commet des erreurs et des fautes, mais le jugement le plus sévère ne le corrige pas toujours. En le jetant dans une atmosphère où il ne respire plus, pour ainsi dire, qu'un air empoisonné, il s'éloigne de la route du bien; puis, se plaignant de la fatalité, il avance dans la seule voie qui lui reste ouverte. Trop souvent il donne à son esprit et à son intelligence une direction toute contraire à ses propres intérêts, et, dans cet état de choses, non-seulement il est exposé à renouveler ses fautes, mais encore à commettre des crimes, ou du moins à se condamner lui-même à vivre au dernier degré de l'échelle sociale.

« Toutefois, s'il nous est pénible de penser que la société profane juge devoir punir l'homme sans préalablement chercher à le corriger, nous éprouvons une douce consolation et nous sommes heureux de dire, avec assurance, qu'il existe une autre société dans laquelle on parvient à le rendre meilleur sans avoir à le punir. Cette société est

la maçonnerie. Oui, mes frères, la maçonnerie! cette école de morale sublime, de philosophie pure, que l'amour du bien a créée; cette école où l'homme, quels que soient son rang, sa fortune, ses croyances, vient se ranger sous le niveau de l'égalité pour y propager ce qu'il connait de beau, d'utile, de généreux, et y puiser lui-même les connaissances qu'il ne possède pas; où il apprend à considérer le travail comme la source réelle du bonheur, et l'oisiveté comme celle de tous les maux; où il apprend à jouir de la liberté en respectant les lois sur lesquelles elle repose; où la charité envers son semblable devient pour lui non-seulement un devoir, mais encore un véritable besoin.

« Heureux l'homme que la maçonnerie éclaire de son flambeau, car il ne peut que devenir l'ennemi des vices et l'ami de toutes les vertus!

« Ici, la société profane pourrait nous dire que les principes dont nous venons de parler sont écrits dans ses institutions et ses lois, et nous demander : De quel privilége jouit la maçonnerie pour prétendre corriger, sans le punir, l'homme qu'elle croit devoir éloigner de son sein? A ce sujet notre réponse ne se ferait point attendre; elle serait simple, mais positive : nous dirions que, de même que le médecin, à l'aide du scalpel, décompose et met à nu toute la constitution physique de l'homme, la maçonnerie décompose et met à nu toute sa constitution morale; qu'elle prend à tâche de pénétrer jusqu'au fond de son âme, et qu'ainsi elle aperçoit clairement ses qualités et ses défauts; qu'elle oppose l'homme à lui-même comme moyen infaillible de lui apprendre à se connaître; que, devenu enfant de la grande famille et placé sous l'égide de la maçonnerie, il ne tarde pas à en apprécier les hautes et utiles leçons, et à ne reconnaître d'autres maîtres ni d'autres guides que la sagesse, la raison et la vérité, dont il fait ses seuls amis, ses seuls conseils.

« Voilà, dirions-nous, tout le secret de la maçonnerie; voilà, enfin, le seul privilége qu'elle n'a cessé d'exercer et qu'elle exercera toujours avec persévérance, pour en faire tourner les avantages au profit de l'humanité.

« Ce qui précède nous parait tellement suffire pour justifier de l'influence maçonnique sur le moral de l'homme, que nous nous croyons dispensé de rapporter ici aucun des faits qui caractérisent cette noble institution. D'ailleurs, mes vénérables frères, que pourrions-nous dire à ce sujet, sinon de vous citer quelques exemples parmi tant d'autres dont vous avez pu être vous-mêmes témoins, ou qui sont à votre connaissance; car, comme nous, et mieux que nous sans doute, vous connaissez toute l'étendue de ses hauts enseignements; vous savez comment, par sa philosophie, elle confond l'orgueil de l'athée et sape les fondements de sa fausse doctrine; vous savez comment elle déracine les préjugés pour y implanter la vérité; comment elle apprend aux hommes à s'aider les uns les autres et à s'aimer comme frères; comment, enfin, par sa douce influence, elle suspend la fureur de deux nations ennemies, et arrête le carnage!

« Gloire à toi! auguste maçonnerie, car tu élèves l'homme jusqu'à son Créateur! Gloire à vous! mes frères, qui êtes jaloux de lui appartenir et d'en être les plus fermes soutiens; à vous! qui ne cessez de répandre sa lumière bienfaisante; à vous! qui avez consacré vos soins et vos veilles à donner à l'Ordre la loi qui doit consolider les principes de notre institution et les asseoir sur des bases inébranlables; à vous! maçons éclairés, qui combattez vos détracteurs avec autant de talent que de courage; à vous tous! enfin, mes frères, qui partagez avec nous la douce et consolante pensée que l'influence maçonnique, non-seulement contribue à la perfection morale et au bonheur individuel de l'homme, mais encore à la perfection sociale et au bonheur des peuples!

GRANDE-LOGE-MÈRE

ROYAL-YORK A L'AMITIÉ,

ORIENT DE BERLIN.

Extrait du procès-verbal de la séance tenue le 3 *décembre* 1838, *par la grande loge* Royal-York à l'Amitié, *orient de Berlin, mentionnant l'envoi fait à la* Grande-Loge *de Hambourg de la correspondance suivante.*

—

1° . . . .

2° Son Excellence monseigneur le ministre de la police et de l'intérieur (M. de Rochow) a adressé à la loge le rescrit suivant :

Lors des recherches faites par la police contre les menées des Polonais dans les états allemands environnant la Prusse, il est résulté pour le ministre la persuasion que beaucoup d'entre eux ont été soustraits à l'action de la police, et dirigés sur la France et l'Allemagne, par l'intervention de certains agents de l'autorité policière et des frontières, qui, étant francs-maçons, avaient reconnu ces réfugiés pour frères.

Il est presque établi par le contenu des notes parvenues au ministère de l'intérieur et de la police que, notamment, lors de l'attentat commis en 1833 à Francfort par des Polonais qui avaient été accueillis dans les ateliers maçonniques de France, et qui venaient à main armée chercher avec l'auxiliaire du meurtre et du pillage à renverser l'ordre pour lui substituer l'anarchie, ces Polonais, favorisés par les autorités de la frontière, purent facilement pénétrer en France et retourner en Pologne malgré l'irrégularité de leurs passeports, et uniquement parce qu'ils avaient fait des signes maçonniques auxquels les autorités avaient répondu.

La connaissance de ces faits étant acquise à la commission ministérielle instituée pour s'en enquérir, elle dut les porter à la connaissance de Sa Majesté qui s'est fait instruire de tous les détails y relatifs, et qui a ordonné à la commission de s'assurer surtout si les loges maçonniques avaient contracté des alliances ou des affiliations avec d'autres sociétés secrètes, et particulièrement avec celle dite des *carbonari*.

La commission ministérielle a eu le bonheur de pouvoir, avec certitude, assurer à Sa Majesté, qu'en Prusse, aucun indice d'affiliations semblables n'avait été découvert ; mais en même temps il est résulté pour elle, de ces recherches, l'assurance que des propositions d'affiliations avec des loges françaises avaient été adressées aux loges prussiennes, et que même la mère-loge prussienne s'était vue dans la nécessité de mettre les loges de son obédience en garde contre ces propositions.

Satisfaite de ce rapport, Sa Majesté a cru devoir néanmoins dire à la commission qu'elle ne devait pas lui cacher qu'elle savait à coup sûr que, depuis 1832, des intrigants étrangers et des émissaires de désordre, qui emploient tous les moyens pour arriver à leur but, cherchaient dans les associations maçonniques un centre d'action et de ressources en hommes, bien que les maçons ne pénétrassent pas toujours leurs vues et leurs intrigues, et devinssent ainsi de simples instruments.

En me procurant l'honneur de communiquer officieusement ces renseignements à Messieurs les officiers de la grande loge *Royal-York à l'Amitié*, je ne puis me dispenser de leur transmettre aussi officiellement les volontés de Sa Majesté qui entend qu'à l'avenir toutes propositions d'affiliation qui pourront être faites par une loge étrangère, et particulièrement par les loges françaises, devront être soumises à mon examen. Les loges de votre obédience vous adresseront les propositions, et vous me les transmettrez avec votre avis. J'ajouterai encore que je recevrai avec reconnaissance de Messieurs les officiers de la loge *Royal-York à l'Amitié* les communications qu'ils voudront bien m'adresser sur les affiliations qui ont pu être faites ou proposées depuis 1832 avec les

loges étrangères, et notamment celles de France.

Berlin, 31 octobre 1838.

Le ministre de l'intérieur et de la police,

Signé DE ROCHOW.

—

Réflexions du rédacteur en chef du Globe *sur ce rescrit.*

Il ressort de ce document deux choses : 1° la protection que le gouvernement prussien accorde à la maçonnerie dans ses états, et nous l'en félicitons ; 2° la suspicion et l'espèce de proscription dont il a frappé la maçonnerie et les loges de France qui, toujours étrangères aux intrigues et aux menées dont parle ce rescrit, ne sont dirigées que par des vues et des principes de philantropie et d'humanité : nous ne pouvons trop protester contre de pareilles erreurs et de pareilles imputations.

L.-T. JUGE, 33e degré.

INSTALLATION

DE LA

GRANDE-LOGE NATIONALE SUISSE,

FAITE A BERNE LE 24 JUIN 5822 (1);

Et histoire de la franche-maçonnerie, depuis son introduction dans les cantons jusqu'à ce jour. — Discours du grand-maître national, frère Pierre-Louis de Tavel, baron de Kruyningen.

—

Séance du 23 *juin* 1822.

Le concordat signé à Berne le 29 avril dernier ayant réuni à un centre commun, sous le titre de *Grande-Loge nationale suisse*, toutes les loges qui dépendaient ci-devant du Grand-Orient helvétique-romand et de la Grande-Loge provinciale de Berne, ces deux autorités centrales, en ratifiant ce traité, ont déclaré leurs pouvoirs terminés, et les ont provisoirement déposés entre les mains de six commissaires pris dans leur sein, jusqu'au jour fixé pour l'installation de la *Grande-Loge nationale*.

Ces six commissaires, savoir :

Les frères Miéville, vénérable de la loge de Lausanne, Rouge, son vice-président, et Bessière, son trésorier, de la part du Grand-Orient helvétique-romand ; et les frères Ganguillet, de Steiger, colonel Hopf, de la part de la Grande-Loge provinciale de Berne ;

S'étant réunis le 23 juin à Berne, ont déclaré leur collége constitué, et en ont nommé président le frère Miéville.

Séance du 24 *juin.*

Aujourd'hui, jour de la Saint-Jean, à midi, les députés de toutes les loges de l'alliance, réunis dans la salle destinée aux séances, vont successivement occuper la place qui leur est désignée par la commission des experts. Leurs pouvoirs sont vérifiés.

Un grand nombre de visiteurs des diverses loges de la Suisse sont ensuite placés sur les bancs qui leur sont destinés.

Après quoi les six commissaires-installateurs sont introduits et prennent leur place à l'orient.

L'un d'eux donne lecture :

1° Des pouvoirs qui leur ont été conférés par leurs commettants, avec la mission spéciale d'opérer la translation des pouvoirs de l'Ordre ancien à l'Ordre nouveau constitutionnellement établi ;

2° De l'acte par lequel ils ont investi le frère Miéville de leurs susdits pouvoirs pour la solennité de ce jour.

Cette lecture achevée, le frère Miéville, commissaire-installateur, prend le maillet suprême, distribue aux cinq commissaires

(1) Bien que les procès-verbaux qu'on va lire soient d'une date déjà un peu ancienne, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en les leur communiquant. Notre correspondant en Suisse nous a fait passer en même temps d'autres pièces importantes, dont nous donnerons quelques extraits dans nos prochaines livraisons.

(*Note du rédacteur en chef.*)

les fonctions qui leur sont assignées, salue l'assemblée et ouvre la séance.

Le commissaire-installateur fait ensuite donner lecture :

1° Du traité d'union signé à Berne le 29 avril dernier ;

2° Des ratifications qui en ont été la suite;

3° De l'acte d'adhésion donné postérieurement à ce traité par la loge de *la Parfaite-Unité*, à l'orient de Genève.

Ces communications étant faites, le commissaire-installateur expose à l'assemblée que le concordat (art. 17) ayant conféré la grande-maîtrise, pendant sa vie, au respectable frère Pierre-Louis de Tavel, baron de Kruyningen, ce frère doit être introduit, s'il est prêt à l'être.

Deux experts sortent de la salle et y rentrent aussitôt pour annoncer la présence du grand-maître désigné par l'acte d'union.

Sur l'ordre qui en est alors donné, le respectable frère Pierre-Louis de Tavel est introduit dans la salle avec les honneurs qui lui sont dus, et au son de la musique. Toute l'assemblée est debout. Il prend sa place sur le fauteuil qui lui est préparé, vers l'autel, à la droite du président.

Le frère Miéville, commissaire-installateur, s'adressant à l'assemblée, prononce ensuite le discours suivant :

« Très-respectables frères,

« Jamais la maçonnerie suisse n'avait vu une plus belle journée. Depuis long-temps une réunion toute nationale, toute suisse, était l'objet de nos vœux. Depuis long-temps nous regrettions que les divers cantons de notre patrie, unis sous tant de rapports, rapprochés par tant d'intérêts, liés par des souvenirs si touchants et d'amitié et de confiance, et de gloire et d'estime, restassent divisés sous les seuls rapports maçonniques, et n'eussent pas encore trouvé les moyens, cependant si faciles quand le cœur les indique, de s'entendre et de se rapprocher.

« Nous élevions tous un temple à Salomon. Chaque jour nous y apportions une pierre ; mais nos efforts pour le construire n'étaient pas assez réunis, et leur déplorable isolement nuisait à leur ensemble, pouvait en user les ressorts, et peu à peu diminuer leur force.

« Félicitons-nous, respectables frères, d'appartenir maintenant à une institution nationale qui, par les liens maçonniques, va resserrer nos liens sociaux, qui nous offre dans tous les membres de l'alliance des amis et des frères, tous jaloux d'acquitter la double dette que nous imposent la voix touchante de la patrie et l'appel sacré du maçon.

« Et ces avantages, le concordat que nous avons signé nous les assure, sans exiger aucun sacrifice, sans nous coûter aucun regret. Nous avons traité d'égal à égal, de corps à corps. Nous restons tous placés sur une même ligne. Toutes les loges associées à l'alliance prennent part à la souveraineté maçonnique et font partie délibérante et intégrante du grand tout que nous avons formé.

« Le concordat n'a pas moins respecté l'indépendance de nos ateliers. Ils administrent leurs finances, nomment leurs chefs, leurs officiers, organisent leurs travaux et règlent leur police. Nos rites sont respectés. Tout ce qui existe légalement, sans exception, existera encore. Une tolérance absolue, entière, et qui n'a d'autres limites que celles qu'exigent les convenances et l'ordre, nous laisse nos rites, quels qu'ils soient, et nous permet de les professer hautement. Ce concordat nous assure, en un mot, toute la permanence qui naît de la force, toute la force qui naît de l'union.

« Tels sont, mes très-respectables frères, les caractères essentiels de cette société, à laquelle se lient maintenant toutes nos destinées maçonniques, et qui vous appelle au devoir de lui rester fidèles et au bonheur de la soutenir.

« Il était temps, mes frères, que la maçonnerie vînt retremper son zèle et reprît son éclat parmi nous. Aujourd'hui tout nous invite à le lui rendre ; tout semble devoir rallumer notre zèle, repeupler nos temples et y ranimer nos travaux.

« En effet, la paix depuis long-temps nous offre ses bienfaits. Depuis long-temps pas un

soupir n'a troublé, pas une larme n'est tombée dans nos paisibles solitudes. L'ordre social est assis. Nos heureuses contrées sont en quelque manière devenues une terre d'insouciance et de repos. Nous n'entendons que de bien loin le bruit des agitations qui troublent encore le monde. Chaque jour de sages institutions nous ouvrent une nouvelle carrière de civilisation, de progrès industriels, de bonheur domestique ; chaque jour enfin des gouvernements objets de notre amour viennent justifier les sentiments qui nous attachent à eux.

« C'est dans ces heureuses circonstances, c'est avec de pareils sentiments que nous venons ici mettre la dernière main à un pacte qui va rendre la maçonnerie plus stable, plus bienfaisante, plus protectrice, plus digne de la sublimité de ses institutions.

« Et qui pourrait encore les méconnaître ou les calomnier? Si une seule voix s'élevait, notre réponse serait simple. Nous dirions que les vertus se touchent, se rapprochent et ne s'isolent jamais. Nous dirions qu'un bon maçon sera toujours un bon citoyen, un magistrat intègre, un bon fils et un bon époux. Nous répondrions enfin (et je voudrais que toute l'Europe entendit cette profession de foi solennelle) que nous ne concevons pas de société bien organisée, je dis plus, que nous ne concevons pas de société possible sans un amour ardent pour la patrie, sans respect pour la religion, sans obéissance aux lois qui nous régissent, sans un attachement inébranlable à l'ordre et aux vertus.

« Maintenant, mes respectables frères, il ne nous reste plus qu'un seul vœu à former, c'est qu'à ce pacte que nous avons juré viennent bientôt se rallier toutes les loges de la Suisse. Toutes, n'en doutons point, s'associeront, tôt ou tard, à la grande famille, à cette grande chaine d'union dont nous venons de placer les premiers anneaux, à cette grande-loge nationale que nous n'avons pas appelée suisse en vain, parce que ce mot toujours éloquent et sacré, ce mot toujours fertile en leçons, en conseils, en exemples, n'aura pas été inutilement entendu par des compatriotes, par des Suisses et par des maçons.

« J'ai parlé d'union, et ce mot chez nous est riche en souvenirs... Suivez la Suisse à toutes ses époques ; ouvrez toutes les pages de son histoire, parcourez toutes ses révolutions... l'union a tout fait. La Suisse n'a dû sa renommée, sa gloire, sa liberté et l'estime des peuples, ni à la richesse de son sol, ni aux avantages de son commerce, ni aux ruses de sa diplomatie, ni à l'appareil de ses forces. C'est l'union, la seule union qui a assuré sa gloire, qui a développé, qui a garanti toutes ses institutions.... C'est encore l'union, mes respectables frères, qui assurera les progrès de l'Ordre maçonnique, qui fixera sa permanence et qui en étendra les bienfaits.

« Et qui pourrait mieux nous assurer ces précieux avantages que le chef que nous avons choisi! Très-illustre grand-maître, auquel bientôt je vais remettre le maillet suprême, vous qu'un vœu unanime a appelé à la tête de notre alliance, vous êtes pour elle une garantie de plus. Vous y portez les vertus, les talents et le zèle qui en assureront le triomphe, et la Suisse maçonnique ne tardera pas à vous compter parmi ses plus augustes protecteurs.

« A cet hommage de notre cœur j'éprouve le besoin d'ajouter les témoignages les plus sincères de notre satisfaction, lorsque nous nous trouvons associés à de nouvelles sœurs, à des loges distinguées par leur composition, leurs lumières et leur zèle, et à cette loge de Berne surtout, qui, à la sévérité des vertus maçonniques, sait si bien allier les formes qui les rendent aimables et l'empressement touchant et fraternel qui fait le principal charme de nos sociétés.

« Je place maintenant cet acte d'union sous la garde du Grand-Architecte de l'Univers, source de toutes les intentions pures, de tous les sentiments généreux. Puisse-t-il m'entendre, et nous tous entendre, lorsque nous invoquons sa bénédiction sur ce pacte, sur une association dont la religion, le respect pour les lois et les mœurs sont la base, et dont la vertu est le but! »

Le frère Miéville ayant terminé son discours, fait ensuite donner lecture de l'obligation du grand-maître national suisse, puis reçoit son serment solennel.

Le commissaire-installateur, tous les frères étant debout et à l'ordre, proclame ensuite et déclare installé le frère Pierre-Louis de Tavel, baron de Kruyningen, comme grand-maître national et chef de l'alliance maçonnique suisse.

Cette proclamation est répétée sur les deux colonnes par les deux surveillants, et accueillie par un triple vivat. L'harmonie se fait entendre.

Ensuite le commissaire-installateur se lève et s'adressant à l'illustre grand-maître, lui dit : « Je vous remets ce maillet suprême; « nous savons que vous vous en servirez « pour la prospérité de l'Ordre et le bonheur « de l'alliance. »

Il lui donne ensuite le baiser d'union et de fraternité et descend du fauteil, qu'occupe immédiatement le grand-maître.

L'illustre grand-maître national, investi de sa dignité, salue maçonniquement l'assemblée. Il s'adresse ensuite à elle par le discours suivant :

« Respectables frères commissaires-installateurs et grands dignitaires !

« Vénérables frères représentants et députés !

« Très-chers frères visiteurs de tous les orients !

« Les mêmes sentiments et les mêmes vœux nous réunissent dans ce temple de vérité.

« Les maçons de différents orients de la Suisse viennent en ce jour former une chaîne indissoluble, qui, se reformant sur elle-même quant à l'indépendance étrangère, tend à se rattacher toutes les autres de la même nature, pour concourir au bien de l'humanité.

« En parcourant les annales de la maçonnerie suisse on leur trouve déjà une date de quatre-vingt-cinq années, et l'on se demande vainement raison d'une dépendance si longtemps prolongée.

« Mais on s'étonne bien plus encore d'y voir à chaque page les enfants d'une patrie commune travailler dans des rites différents, et reconnaître un grand nombre d'autorités suprêmes.

« Déjà, en l'an 5737, une Grande-Loge provinciale anglaise fut constituée à Genève par sir Georges Hamilton, et, en 5739, un atelier, sous le titre de *la Parfaite-Union des étrangers*, fut installé à l'orient de Lausanne, au nom de la *Mère-Loge* d'Angleterre.

« Alors la lumière maçonnique commença à se propager dans la Suisse orientale, et Bâle, en 5765, vit naître une loge sous les auspices de l'Allemagne.

« Bientôt s'éleva la maçonnerie moderne, avec ses systèmes, ses innovations, ses abus, ce qui nécessairement devait contrarier la tendance naturelle de la maçonnerie et y introduire des changements fâcheux.

« La France, l'Allemagne, quelques provinces de la Grande-Bretagne, et la Suisse nommément, se ressentirent de ces innovations, puisqu'à la même époque, on vit naître un Grand-Orient à Genève, un Directoire helvétique Romand à Lausanne, un Directoire écossais rectifié à Bâle, tous dépendant de diverses suprématies étrangères et adoptant autant de rites différents, tandis que les loges de Locle et de Neuchâtel reconnaissaient leurs supérieurs dans la *Grande-Loge des trois Globes*, à Berlin.

« Les bornes de ce discours ne me permettent point de suivre dans tous ses détails l'histoire de la maçonnerie suisse jusqu'à l'an 5793, où toutes les loges, par suite des circonstances politiques, durent couvrir leurs travaux.

« Ce tableau offrirait sans aucun doute un grand intérêt par ses contrastes. On y verrait successivement le zèle remplacé par une indifférence fatale, les véritables principes dégénérer en débordements, enfin, une surveillance inquisitoriale succéder aux maximes d'une tolérance absolue.

« Je me hâte d'arriver à une époque plus rapprochée, celle où la maçonnerie suisse, reprenant une vie nouvelle, manifesta aussi

des principes plus analogues à son but.

« L'an 5803 marque une ère nouvelle. La loge de *l'Espérance*, à l'orient de Berne, fut constituée par le Grand-Orient de France, et se trouva alors être en Suisse le seul atelier en activité.

« Son nom prophétique anima ses membres, qui bientôt virent naître des sœurs aux orients de Lausanne, de Locle et de Neuchâtel, toutes constituées par la même autorité, et travaillant dans le même système.

« En 5810, le directoire de Bâle ouvrit ses travaux sous les auspices du grand directoire de la cinquième province de Besançon, et à peu près dans le même temps, le Grand-Orient helvétique *Romand* prit naissance. L'un et l'autre constituèrent de nouvelles loges, ou en affilièrent d'anciennes. Le nombre des maçons augmenta, mais ce fut en éloignant l'époque d'une réunion si désirée, que la divergence des rites semblait rendre presque impossible.

« A une époque assez récente, on tenta de placer toutes les loges suisses sous un Grand-Orient national. Ce vœu éprouvait des difficultés, lorsque, incertaine sur son issue, qui paraissait se prolonger, la loge de *l'Espérance*, ne voulant pas rester isolée plus long-temps, se fit constituer par la grande loge-mère d'Angleterre, et obtint un grand-maître provincial pour la Suisse.

« Ainsi, une nouvelle autorité maçonnique avec un nouveau rit fut en Suisse ajoutée à un nombre déjà trop grand, et nous fûmes presque tentés de déplorer le succès de nos efforts.

« Un ralliement autour d'un centre commun parut plus éloigné encore, jusqu'à ce que les réunions aux orients de Neuchâtel, Locle et la Chaux-de-Fonds, en 5820 et 5821, firent éclater ces vœux qui retentirent sous les voûtes sacrées du canton de Vaux, et dont le résultat est l'installation de cette grande-loge nationale suisse que nous venons d'instituer en ce jour.

« L'acte d'union, ratifié par vos ateliers représentés en cette enceinte, fut l'ouvrage de quelques heures, parce que tous les cœurs éprouvaient le désir de rapprocher les maçons d'un même pays, et de faire disparaître cet éloignement que sans cesse j'avais déploré.

« Notre alliance, très-chers frères, assure une égalité de droits et de devoirs à toutes les loges alliées qui sont représentées par des députés de leur libre choix.

« Chaque atelier jouit d'une parfaite indépendance dans son intérieur, en tant que le bien-être de l'alliance ne puisse être menacé.

« Loin de nous donc tout assujettissement de conscience, et tout despotisme hiérarchique ; l'un et l'autre sont en contradiction avec la véritable maçonnerie. Une association d'hommes éclairés et libres de préjugés, dans ce siècle de lumières, demande à grands cris une concordance de sentiments et d'actions.

« Mais une société ne saurait prospérer par l'arbitraire ni dans l'absence des lois. Une force législative et exécutive a donc dû être donnée pour base à notre alliance; chacun s'y soumettra, parce que chacun les aura votées librement.

« Notre alliance obtiendra donc une constitution qui honore la dignité et les droits de chaque loge alliée, conforme à l'esprit de l'ancienne confrérie, et au siècle dans lequel nous vivons.

« Notre alliance se fonde aussi sur le grand principe d'une tolérance générale. Chaque système existant sera respecté ; un rapprochement dans les dogmes principaux serait seul à désirer.

« Les documents maçonniques les plus anciens, les traditions les plus reculées, et des déclarations réitérées de la grande-loge d'Angleterre (qui est reconnue par tous les orients comme mère-loge de l'ancienne confrérie des maçons libres et acceptés), prouvent que l'ancienne et véritable franche-maçonnerie ne consiste que dans les trois grades de Saint-Jean.

« Toutes les loges, même celles de la maçonnerie moderne, en conviennent par le nom de Saint-Jean qu'elles se donnent,

mais surtout en célébrant la fête de Saint-Jean-Baptiste, le patron de l'ancienne confrérie.

« Aussi notre alliance, dans son centre, ne s'occupera-t-elle que des grades de Saint-Jean, et leur rapprochement successif, dans leur divergence actuelle, est le plus cher de mes vœux.

« Cependant il est convenable et prudent de ne point précipiter ce qui peut être affaire de croyance, même d'opinion, et l'adage de notre grande *Loge-Mère* laisse espérer que la maçonnerie doit peu à peu réunir ce qui est divisé par les opinions et les préjugés.

« Noble but, digne de l'homme d'état comme du ministre de la religion, du paisible citoyen comme du guerrier intrépide, parce que tous cherchent la vérité !

« Dans ces vues nous nous trouvons réunis à cet orient, et enfants d'une même patrie, ainsi que membres de cette immense chaîne qui ceint les deux hémisphères, nous nous tendons les mains pour le bonheur de l'Ordre maçonnique, qui est en même temps celui de l'humanité.

« L'absence de sœurs bien respectables est encore à regretter sans doute ; mais nous les portons également dans notre cœur, et le jour de leur réunion à cette alliance serait un jour de gloire.

« Très-chers frères, nous venons de vous soumettre quelques vues générales. Maintenant, dépouillé pour un instant de mon caractère officiel, je désire, avant de terminer, vous faire connaître mes sentiments individuels, ainsi qu'il convient à une âme franche, entièrement dévouée à la sainte cause.

« Très-chers grands dignitaires et représentants, vous allez fixer les destinées de la franche-maçonnerie en Suisse, et couronner, par votre puissant appui, mes constants efforts.

« Rallier toutes les loges autour d'un centre commun ;

« Rapprocher successivement les divers systèmes et parvenir, avec le temps, à l'unité d'un rit conforme à l'esprit de l'ancienne doctrine ;

« Travailler de concert au perfectionnement de notre culte, dans son essence et dans ses formes ; mettre en pratique les principes sublimes de l'art royal ;

« Agir enfin d'un commun accord pour le bien de l'humanité, voilà notre tâche.

« Mais c'est aussi sous le rapport profane, politique et social, que cette alliance aura d'importants résultats.

« Nous sommes tous enfants d'une même patrie ; tous les hommes vertueux et instruits sont faits pour se connaître et s'estimer.

« Cette réunion périodique de la Grande-Loge nationale, ces rapports intimes et suivis entre les divers ateliers, en donnent les moyens ; et si nous sommes heureux par les liens politiques qui nous unissent, nous le sommes bien davantage comme maçons.

« C'est avec une émotion indicible que je me vois à la tête de cette illustre assemblée. En effet, sur le retour de la vie, je crains bien de ne pouvoir suffire à la tâche honorable que votre confiance flatteuse m'a imposée.

« Je réclame donc votre indulgence ; elle soutiendra mes faibles efforts et donnera un nouvel essor à mon cœur, dont les sentiments ne cesseront de se vouer au bien général de tous mes frères.

« Puisse le Grand-Architecte de l'Univers bénir cette nouvelle alliance !

« Puissions-nous nous rendre dignes de former ce vœu par la rectitude dans nos travaux, par l'union entre les loges, par l'amour fraternel entre tous les membres !

« Et, s'il m'est permis d'y associer un vœu personnel, puissé-je trouver dans le cœur de tous mes frères le retour des sentiments inaltérables que je leur ai voués ! »

Ce discours achevé, le grand-maître fait donner lecture du tableau des grands dignitaires de l'Ordre et reçoit leur serment.

Le grand-maître, toute l'assemblée étant debout et à l'ordre, proclame ensuite la Grande-Loge nationale suisse, *libre et indépendante*, et fait sanctionner cet acte par

un triple vivat. La musique exécute un morceau d'harmonie.

Le grand-maître salue ensuite maçonniquement les députés représentants. Ceux-ci répondent à ce salut dans l'ordre et d'après le rang qu'ils occupent.

La cérémonie d'installation étant ainsi terminée, la Grande-Loge nationale célèbre la Saint-Jean dans les formes ordinaires, comme fête générale de l'union maçonnique. Cette fête est terminée par un discours de l'orateur et l'invocation d'usage au Grand-Architecte de l'Univers.

Le grand-maître ferme ensuite les travaux de ce jour.

Séance du 25.

Cette séance, présidée par le grand-maître et à laquelle ont assisté les députés représentants des loges, a été exclusivement consacrée à des travaux d'administration, dont le procès-verbal manuscrit sera communiqué aux frères de l'alliance.

De nombreuses fêtes ont terminé ces intéressantes journées. Elles ont été embellies par tout ce que les arts et le goût peuvent donner de charmes à ces réunions, mais surtout par la plus touchante fraternité, par la cordialité la plus franche, et par l'effusion de tous les sentiments et de toutes les espérances qu'a fait naître ce rapprochement.

—

Pour extrait fidèle du procès-verbal d'installation.

Le grand-secrétaire,
F. d'Ernest.

ÉTAT ACTUEL
DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE
EN ALLEMAGNE.

—

Déjà nous avons donné à nos lecteurs, dans un précédent numéro, l'état actuel de la franche-maçonnerie en France, et son état dans l'Amérique septentrionale en 1829; un document d'une haute importance, qui nous arrive de Hambourg, et que nous compléterons avec ceux que nous avions déjà, va nous permettre d'ajouter une pierre de plus à notre édifice.

Il en résulte que, s'il existe de fait deux autorités se disputant l'administration des loges maçonniques en France, cette division est bien autrement considérable chez nos voisins d'au-delà du Rhin.

L'Allemagne compte en effet huit grandes loges ou Grands-Orients indépendants les uns des autres, et régissant tous un nombre de loges plus ou moins considérable.

1° Le *Grand-Orient de Hambourg*; c'est le plus ancien, puisqu'il date de l'an 1737: il a sous son obédience 15 ateliers actifs et 3 inactifs;

2° La *grande loge-mère aux Trois-Globes*, à l'orient de Berlin, fondée le 13 septembre 1740 : elle possède 177 ateliers actifs et 23 inactifs;

3° La *grande loge-mère Royal-York à l'amitié*, à l'orient de Berlin : elle a 27 ateliers actifs et 3 inactifs ;

Cette grande loge a été fondée en 1755 par la loge *aux Trois-Globes*, elle a pris le nom de *Royal-York* en 1765, après avoir initié dans son sein le duc d'York ; elle s'était séparée de la loge *aux Trois-Globes*, et s'était déclarée mère-loge constituante en 1762;

4° La *grande loge d'Allemagne* à l'orient de Berlin, fondée *par la grande loge d'Angleterre* en 1773 : elle compte sous ses lois 58 ateliers actifs et 2 inactifs ;

5° La *grande loge de Hanôvre*, qui possède 15 ateliers actifs et 3 inactifs;

6° La *grande loge de Saxe*, fondée en 1741 : elle possède 12 ateliers actifs et 1 inactif;

7° La *grande loge ecclectique de Franc-fort-sur-le-Mein*, fondée en 1783, et qui n'a que 10 ateliers actifs;

8° Et enfin la *grande loge de Bavière* à l'orient de Bayreuth, fondée en 1742 et qui, en y comprenant une loge à Stuttgard, dans

le royaume de Wurtemberg, n'étend sa juridiction que sur 8 ateliers actifs;

Enfin, il existe encore en Allemagne quelques loges isolées qui ne se sont affiliées jusqu'à ce jour à aucun grand-orient allemand, elles sont au nombre de 9 ateliers actifs;

Ce qui donne pour l'Allemagne (la Suisse allemande non comprise) un total de 331 loges actives et 35 inactives.

Sur ce nombre, les loges de la constitution des *grandes loges de Royal-York, de Hanovre, de Saxe, de Francfort, de Bavière* et la moitié des loges isolées ne pratiquent, ainsi que le Grand-Orient de Hambourg, que les trois grades formant ce qu'on appelle la maçonnerie bleue ou symbolique. Quelques-unes, cependant, pratiquent aussi les hauts grades et les communiquent dans des initiations plus ou moins régulières, mais à titre seulement de tolérance, et sans que les grandes loges leur reconnaissent pour cela aucune suprématie sur les grades qu'elles pratiquent exclusivement.

La grande loge *aux Trois-Globes* pratique le *rite ancien et écossais* (dit notre correspondant, nous pensons qu'il veut indiquer le rite écossais ancien et accepté); quant à la grande loge d'Allemagne (*grosse Landes-Loge von Deutschland*), elle ne connaît que le seul rite suédois, sur lequel on trouvera une notice dans les *acta Latomorum* de Thory, et dans ses *Annales originis magni Galliarum orientis*; du reste, les divisions les plus tranchées qui existent en Allemagne entre les différents sénats maçonniques ne reposent pas, comme en France, sur ce que tel ou tel d'entre eux prétendrait régir seul, soit tel ou tel rite en particulier, soit la maçonnerie en général.

Tous ces Grands-Orients vivent en bonne harmonie, sauf en ce qui touche une question assez grave.

Ainsi que le font les Grands-Orients de France, de Hollande, de Belgique et d'Angleterre, le Grand-Orient de Hambourg admet indistinctement à l'initiation tous les hommes honorables, soit qu'ils professent le christianisme, soit qu'ils aient été élevés dans le judaïsme, parce qu'ils pensent que, pourvu qu'on remplisse tous ses devoirs envers Dieu, ses semblables et soi-même, peu importe qu'on soit baptisé ou circoncis, et que la pratique des vertus et la haine du vice doivent être les grands mobiles de l'institution.

Deux des grandes loges de Berlin, au contraire, n'admettent à nos mystères que des chrétiens. Les juifs doivent en être exclus selon elles. Les unes ont admis ce principe parce qu'elles pensent que nos mystères sont antipathiques avec la religion hébraïque, les autres, parce que le plus grand nombre des maçons allemands étant chrétiens, elles craignent que le contact avec des juifs ne sème, par la diversité des manières de voir en religion, la désunion parmi les frères.

En effet, ce ne serait guère que sous ce point de vue, ce nous semble, que la thèse pourrait être présentée avec une apparence de raison. Nous disons une apparence, car nous ne voyons pas quel grand danger il y aurait à confondre ensemble des juifs et des chrétiens, là où l'on ne craint pas de réunir des catholiques romains, des calvinistes et des luthériens. Peut-être les grandes loges de Berlin ne se rendent-elles pas elles-mêmes un compte bien juste des motifs de leur antipathie; quant à nous, qui ne sommes pas sur les lieux, nous ne pouvons que nous livrer à des conjectures. L'on sait quelle est l'influence qu'exercent, même sur les hommes les plus honorables, les préjugés de la naissance et ceux qui proviennent de la manière dont on envisage certaines questions dans les pays où nous avons pu voir le jour. L'exclusion que font ces grandes loges des juifs allemands ne tiendrait-elle pas à de vieilles haines entretenues par l'état de déconsidération politique où sont encore ces religionnaires dans la plus grande partie des états d'Allemagne?

C'est une question que nous soumettons à ceux de nos frères qui, mieux que nous, connaissent ce pays.

Quoi qu'il en soit, honneur à la grande loge de Hambourg qui ne partage pas ces antipathies, lesquelles nous paraissent diamétralement opposées à l'esprit de tolérance, de paix, de confraternité générale qui fait la base première, essentielle, de notre institution! Quand donc les hommes cesseront-ils de crier *raca* sur leurs semblables? quand donc, réunis dans un immense phalanstère, comprendront-ils les belles paroles de l'apôtre qui a dit : *Aimez-vous les uns les autres*?

Une seule grande loge en Allemagne, en refusant d'admettre des juifs, nous semble conséquente avec les principes sur lesquels repose le rite qu'elle pratique; c'est la grande loge d'Allemagne, séante aussi à Berlin.

Chacun sait en France que, sans être cependant l'ordre du Temple, le rite suédois n'est autre chose qu'une commémoration de cet Ordre. (1) Ainsi que le font les Templiers français, les maçons du rite suédois travaillent à la régénération du christianisme primitif. Leur emblème principal est la croix, mais la croix comprise dans le sens où l'admet le christianisme en général; ce serait donc de la part de ce rite une véritable anomalie que d'admettre dans son sein des hommes pour lesquels cet emblème n'a rien de sacré.

La maçonnerie qu'il pratique, et dont nous possédons tous les cahiers, desquels nous extrairons plus tard, et publierons tout ce que nous pourrons faire connaître sans indiscrétion, est toute différente de celle qui se pratique en France, en Belgique, en Hollande et en Angleterre. Si dans ces divers pays il existe peut-être quelques loges maçonniques de la constitution suédoise, elles y sont en fort petit nombre et n'y ont pas la moindre influence.

En revanche, la tâche qu'elles s'y imposeraient est remplie dans ces divers états par l'ordre du Temple, dont le grand mobile est d'arriver à une confraternité générale des hommes, à l'émancipation intellectuelle de tous et à la régénération de la foi primitive.

L.-Théod. Juge.

(1) L'ordre du Temple existe en France (où est son chef-lieu), en Hollande, en Belgique, en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Amérique, dans l'Algérie; partout il y est indépendant et distinct de tout rite maçonnique quelconque.

(*Note du rédacteur en chef.*)

ÉTAT
DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE,
PAR TOUTE LA TERRE,
EN 1787.

Une gazette allemande a publié en 1787 l'état des loges maçonniques existantes à cette époque dans tout l'univers. Nous ne pouvons garantir le plus ou moins d'exactitude de ses calculs, du moins devons-nous dire que ce qui en existe aujourd'hui nous les fait supposer exacts.

Il y avait, dit-il, alors :

En France,	703 loges.
En Angleterre,	525
En Prusse,	304
En Allemagne,	319
En Ecosse,	284
En Irlande,	227
En Danemarck,	192
En Russie,	145
Dans l'Amérique septentrionale,	85
En Batavie,	79
En Pologne,	75
En Suisse,	72
En Suède,	69
Dans les îles anglaises du nord et du midi,	67
A Genève,	36
Dans les Iles du Vent,	11
Aux Grandes-Indes,	10
En Turquie,	9
Dans les Iles sous le Vent,	5
Total,	3,217 loges.

Il ne dit pas quel en pouvait être l'effectif, mais si l'on suivait pour l'établir le calcul

approximatif qui nous a servi pour notre état de la franche-maçonnerie en France (numéro de juin dernier), il y aurait eu à cette époque, sur la terre, environ 225 à 230,000 francs-maçons. Ce qu'il y a de certain au moins, c'est que vingt-cinq ans plus tard les seules loges constituées par le Grand-Orient de France s'élevaient au nombre de 818 en pleine activité. Il est vrai que c'était sous l'empire, et que Napoléon voyait la franche-maçonnerie avec plaisir. Les régiments seuls possédaient alors 70 loges.

Sur ce nombre :

La garde impériale en avait,	1
L'infanterie de ligne,	37
L'infanterie légère,	17
Les gardes nationales d'élite,	1
L'artillerie impériale,	1
Les sapeurs,	2
Les cuirassiers,	1
Les dragons,	3
Les chasseurs à cheval,	2
L'artillerie,	1
L'infanterie auxiliaire,	3
La cavalerie auxiliaire,	1
Total,	70

Il est vrai aussi que dans ces 818 loges les départements depuis retranchés de la France en possédaient 104, l'étranger 34, les colonies françaises 16, les colonies étrangères 4, ce qui en faisait encore 590 pour la France continentale actuelle, ses loges militaires et celles des colonies ne figurant pas dans ce nombre.

REPRISE DES TRAVAUX

DE LA LOGE DES CHEVALIERS DE LA CROIX,

ORIENT DE PARIS.

Le 8 août, la loge des *Chevaliers de la Croix*, après un sommeil de plusieurs années, a procédé à la reprise de ses travaux. Cet atelier, dont tous les membres appartiennent à l'*ordre du Temple*, s'est toujours fait remarquer par son attachement soutenu et sa constante fidélité au Grand-Orient de France, qui vient enfin de décider la réouverture d'une des plus anciennes loges chapitrales de sa correspondance.

A huit heures les travaux ont été ouverts sous la présidence du frère Raoul, son dernier vénérable en exercice, secondé, à l'occident, par les frères Blondelu, officier du Grand-Orient, tenant le maillet de premier surveillant, et Valleray, deuxième surveillant. Le frère E. de Branville occupait le banc de l'orateur, et le frère Amédée Raoul tenait le pinceau. On remarquait à l'orient plusieurs Templiers décorés du cordon d'officier du Grand-Orient de France. De nombreux visiteurs ont pris place sur les colonnes.

Le vénérable a donné lecture de la décision de la grande chambre symbolique qui autorise la reprise des travaux de la loge. Sur la réquisition du frère orateur, une triple batterie a accueilli cette lecture, comme expression de la gratitude des frères et comme gage de leur dévoûment au chef de l'Ordre.

Il a été immédiatement procédé à l'initiation de trois .... Nous n'osons dire *profanes*, car ils étaient *chevaliers de l'ordre du Temple*. Dans le cérémonial, le rituel maçonnique a été suivi scrupuleusement; et, dans les épreuves morales, nous avons remarqué, avec une bien vive satisfaction, l'esprit philosophique et religieux qui dictait les réponses des néophytes aux questions ardues que leur a particulièrement adressées le frère Durocher, chevalier du Temple et officier du Grand-Orient.

Après la reconnaissance des nouveaux initiés par les frères surveillants et la proclamation d'usage, le vénérable frère Raoul, président, a rappelé, dans une courte et touchante allocution, qu'il avait, à titre de fondateur, coopéré, conjointement avec plusieurs Templiers francs-maçons, à l'établissement de la loge des *Chevaliers de la Croix*, qui date de l'année 1804 (ère vulgaire); que cet atelier a compté parmi ses membres toutes les illustrations militaires, civiles et administratives de la France; que

les personnages les plus élevés en dignités se sont honorés d'en faire partie ; et qu'on a vu des princes étrangers, assis sur les marches du trône, venir maintes fois se placer sur ses colonnes et se mêler à leurs frères avec un honorable empressement.

Le frère Raoul a terminé en disant qu'il se félicitait, après une si longue carrière et lorsque seul il survivait aux fondateurs de la loge des *Chevaliers de la Croix*, de présider à la reprise des travaux de cet atelier, et de donner au char de sa glorieuse et utile destinée une nouvelle impulsion *en avant*.

Chaque frère a entendu avec attendrissement ces paroles simples et élcquentes d'un vieillard dont les années ont respecté la haute intelligence, et l'on se disait à l'oreille : *Puisse-t-il renouveler aujourd'hui un nouveau bail, et présider encore nos travaux dans trente-cinq ans!*

La parole a été ensuite accordée au frère de Branville. Nous reproduirons prochainement le texte de son discours, qui nous paraît devoir offrir beaucoup d'intérêt à nos lecteurs (1). L'orateur s'y est attaché notamment à bien faire comprendre à tous quelle était la position de la loge vis-à-vis du Grand-Orient de France, et la pensée particulière de ses membres comme Templiers, relativement à l'origine de la franche-maçonnerie.

Après ce discours, dont le dépôt aux archives a été ordonné, on a passé à la partie de l'ordre du jour qui concernait les élections. A dix heures un quart, tous les suffrages semblaient se réunir sur la personne du frère Valleray, qu'on portait à la présidence. (Il a été élu.)

(1) Nous devons à l'obligeance du frère de Branville la communication de ce morceau d'architecture, qu'il ne destinait pas à l'impression, mais nous l'avons reçu trop tard pour pouvoir lui donner place dans ce numéro.

(*Note du rédacteur en chef.*)

RECHERCHES
SUR LE NOMBRE TROIS,

PAR LE FRÈRE BOUILLY,

Homme de lettres, 33ᵉ *degré, représentant particulier du grand-maître de l'Ordre maçonnique en France.*

C'est l'emblême du mystère de la trinité chrétienne : « *les trois Dieux n'en font qu'un* », c'est-à-dire la puissance la plus vraie est celle de l'égalité dans toutes ses parties ; elle est en effet représentée par le *delta* flamboyant, à *trois* angles égaux. Cet admirable emblême est devenu celui des hommes libres : c'est le signe révéré des francs-maçons.

Chez eux se pratiquent avec ferveur et constance les *trois* vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité ; aussi, sur le triangle qu'ils portent sur la poitrine, sont gravées ces trois belles devises : « *Bien penser! bien dire! bien faire!* »

Le premier gouvernement du monde fut partagé entre *trois* dieux : Jupiter, Neptune et Pluton.... Ces trois immortels n'ont pas toujours maintenu parmi eux l'égalité parfaite, et la divine harmonie, si nécessaire aux cieux, comme sur la terre, fut plus d'une fois interrompue.

On comptait *trois* Parques, *trois* Hespérides, *trois* Sybilles et *trois* Grâces, et selon Théocrite, *trois* nymphes présidaient à la fontaine de Thessalie qui perpétuait la vie et conservait la beauté.... Les eaux de cette fontaine seraient aujourd'hui préférées à toutes celles dont on vante l'efficacité.

La lune eut *trois* noms : Hécate aux enfers, Diane sur la terre, et la Lune au ciel; elle est à la fois la constellation du mystère, de l'amour et du crime : *trois* attributs qui exercent parmi nous une si grande influence!

La statue de Jupiter à Argos avait *trois* yeux : l'un pour voir ce qui se passait au ciel, le second sur la terre et le troisième aux enfers.... Ce recueil aujourd'hui serait volumineux.

Les Epicuriens ne connaissaient que *trois* passions : la joie, la douleur, le désir....... Hélas! nos dissentions politiques en ont ajouté une quatrième, la vengeance.

Trois était le nombre chéri de Pythagore : il l'appelait l'harmonie parfaite.

Virgile prétend que la foudre forgée par les cyclopes, pour le maître des dieux, contient *trois* rayons de grêle, *trois* de pluie et *trois* de vent ; ces *trois* fléaux en effet ont souvent ravagé la terre ; les dieux furent de tout temps prodigues dans leurs maux comme dans leurs biens. Certains philosophes les désignent sous le titre de hasard ou destin. Nous autres bonnes gens, nous l'appelons Providence.

Les anciens buvaient *trois* fois en faveur des Grâces.... Je connais des vieillards de nos jours qui se contenteraient de porter un *seul* toast aux belles.

Le prix de la beauté fut disputé par *trois* déesses.... Si c'eût été parmi les mortelles, plus de *trois* cent mille se fussent mises sur les rangs.

Les furies étaient au nombre de *trois* : Alecto, qui ne laisse aucun repos à ceux qu'elle tourmente : *irrequieta impausabilis* : c'est l'envieuse ambition ; Mégère, qui excite les querelles et la haine : c'est une vieille femme furieuse d'avoir perdu ses charmes ; et Tysiphone, qui punit les homicides...... Nos discordes civiles lui donnent beaucoup d'occupation.

Les Gorgones étaient également *trois* sœurs : Méduse, Steno et Euryale ; leurs mains étaient d'airain, leur chevelure de serpents. Elles tuaient et pétrifiaient d'un seul regard... Tant il est vrai que rien dans la nature n'est plus à redouter qu'une méchante femme.

Trois juges siégeaient aux enfers : Minos, Eaque et Rhadamante....; Virgile nous dit qu'ils forçaient les coupables à révéler leurs crimes dont ils avaient sur la terre évité l'expiation.... Leçon terrible pour les illustres scélérats qui savent donner le nom de gloire aux horribles ravages qu'ils ont causés. Point de gloire si elle n'est utile!

Les *trois* sœurs de Phaëton se montrèrent si affligées de sa mort, qu'elles furent changées en peupliers, et leurs larmes en ambre. Je ne suis plus étonné que l'haleine d'une jeune fille paraisse aussi suave, à l'ombre de cet arbre, vers la fin d'un beau jour.

Les *trois* fils de Noé repeuplèrent la terre après le déluge ; et ces *trois* planteurs de vignes comptent seulement en France plus de *trois* millions de descendants : la semence est féconde.

Jonas resta *trois* jours dans le sein de la baleine, d'où il sortit vivant.... Combien de gens, comme lui, durs à digérer, s'échappent sains et saufs du gouffre où ils s'étaient précipités !

Trois Mages rendirent à l'Enfant-Dieu les premiers hommages des chrétiens. Nous avons vu *trois* souverains, nos très-chers alliés, rendre au château des Tuileries les mêmes honneurs à l'enfant-roi.

Saint Pierre renia *trois* fois son maître ; il n'en obtint pas moins les *trois* clés du paradis.... Que de grands de nos jours ont obtenu le prix de leur trahison !

Chez les anciens, celui qui rencontrait un cadavre, était obligé de jeter sur lui par *trois* fois de la poussière, sous peine d'immoler une victime à Cérès.... S'il en eût été de même à Paris, pendant les *trois* journées de 1830, les champs de la déesse n'eussent jamais été plus fertiles.

Romulus divisa en *trois* parties les terres de l'empire romain : la première fut consacrée au culte des dieux ; la seconde aux dépenses publiques ; la troisième fut partagée entre tous ses sujets... C'est là ce qui fait rêver la loi agraire aux grands penseurs de nos jours.... qui ne possèdent rien.

Le même Romulus classa en *trois* parties les habitants de Rome ; savoir : les patriciens, les chevaliers et les plébéiens ; c'est de là que furent établis en France le clergé, la noblesse et le *tiers*-état. Ce dernier a dévoré les deux premiers.... Grand exemple offert aux souverains qui dédaignent ce qui compose la masse de la nation!

Antoine et Octave fondèrent le *triumvirat* dont l'une des principales conditions fut le sacrifice de leurs ennemis mutuels. Octave abandonna lâchement son ami Cicéron à la fureur d'Antoine......... Avis aux grands orateurs qui s'associent aux tyrans de la terre !

Académus donna son nom à *trois* sectes qui prirent le titre d'académiciens ; Platon fut le chef de la première, Arcésilas de la seconde, et Casnéadas de la troisième. Il paya neuf mille livres de notre monnaie *trois* petits traités de Pythagore... Nos traités philosophiques se vendent moins chers aujourd'hui.

Caton disait souvent qu'il se repentait de *trois* choses : 1° d'avoir passé un jour sans rien apprendre ; 2° d'avoir voyagé par eau, lorsqu'il pouvait voyager par terre; 3° d'avoir confié un secret à sa femme... Pauvre sexe ! on glosera donc toujours sur votre indiscrétion !

La victoire de César sur Pharnace, fils de Mithridate, fut célébrée par ces *trois* mots admirables : « *Veni*, *vidi*, *vici*. Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu....» C'est la gloire en poste.

Sous le règne d'Auguste, le temple de Janus fut fermé *trois* fois.... Sous celui de Napoléon, il ne fut jamais ouvert ; son péristyle était jonché de lauriers.

Achille traina *trois* fois le corps d'Hector autour des murailles de Troye, pour venger la mort de Patrocle.... L'amitié a donc aussi sa barbarie.

Le fameux siége d'Ostende par Albert, souverain des Pays-Bas, dura *trois* ans, *trois* mois et *trois* jours. Il coûta la vie à cent mille hommes.... Puisse-t-il être maudit pendant *trois* siècles encore !

L'admirable groupe de Laocoon est l'ouvrage de *trois* sculpteurs : Agésander, Polydore et Athénodore.... On peut dire que c'est la trinité de la perfection.

Charles-Quint se faisant peindre pour la *troisième fois* par le Titien, lui dit : « Vous me donnez une *troisième* immortalité....... Tant il est vrai que les arts perpétuent la puissance!

Apelles ne mettait jamais que le mot *faciebat* au bas de ses ouvrages, pour indiquer qu'ils n'étaient pas parfaits; il ne mit le mot *fecit* qu'au portrait d'Alexandre-le-Grand, qu'à son tableau de Vénus endormie, et qu'à celui représentant cette déesse sortant du sein des eaux... C'étaient en effet ses *trois* chefs-d'œuvre.

Le sénat romain décerna *trois* couronnes à Pétrarque : une de lierre, une de laurier et une de myrthe.... On prétend qu'il préférait à leurs parfums la douce haleine de Laure de Novès.

Euripide travaillait difficilement ; il ne faisait souvent que *trois* vers en *trois* jours ; tandis que le poète Alceste en faisait *trois* cents... Mais il y a fagots et fagots.

Denis-le-Tyran offrit au philosophe Aristipe *trois* superbes esclaves pour en disposer à son gré : le philosophe les prit toutes les *trois* ; puis, les conduisant sur la place publique où l'on croyait qu'il allait les vendre, il leur rendit la liberté, afin de prouver que le vrai sage sait se commander à lui-même. On trouverait de nos jours bien peu d'Aristipe.

L'architecte Lapa, de Florence, construisit le fameux édifice d'Assise, divisé en *trois* étages qui formaient *trois* temples séparés.... Il y avait de quoi loger la trinité tout entière.

François Ier voulant élever Chatel aux plus hautes dignités de l'église, lui demanda s'il était gentilhomme. Le modeste chapelain lui répondit : « *Trois* frères se trouvèrent dans l'arche de Noé ; je ne sais pas au juste duquel des *trois* je descends. » Le roi le fit évêque. Ah! si tous les prélats de France avaient la modestie de celui-ci !

Le pape Sylvestre II occupa *trois* siéges qui tous les *trois* commencèrent par un *R* : Reims, Ravenne et Rome. C'est le premier Français qui ceignit la tiare.... Il avait été élevé par charité chez les Bénédictins.

Almodis, belle et célèbre Béarnaise, eut *trois* maris vivants : le comte d'Arles, le

comte de Toulouse et Raymond, comte de Barcelone.... Ces *trois* comtes-là ne valaient peut-être pas un beau vilain.

Henri III avait *trois* mignons qu'il chérissait particulièrement : François Do, Joyeuse et d'Epernon..... C'était la trinité de la prostitution.

Le jésuite Jacebéry possédait à un si haut degré la science des nombres, qu'il disposait en même temps *trois* jeux d'échecs, et que, sans regarder les échiquiers, il dirigeait ses coups de manière à donner échec et mat à ses *trois* adversaires.... Nos jésuites modernes sont moins bons calculateurs : ils ont perdu la partie.

Le célèbre avocat Etienne Pasquier s'était marié *trois* fois ; et dans une épigramme très-plaisante qu'il fit sur ses *trois* épouses, il dit qu'il avait pris la première *propter opus* ; la seconde *propter opes*, et la troisième *propter opem*... Jeunes femmes, fiez-vous donc à l'amour de vos maris !

Après une représentation d'*Atrée et Thieste*, on demandait à Crébillon pourquoi il adoptait ainsi le genre terrible : « C'est le seul des *trois* qui me reste, répondit-il : Racine a pris le ciel ; Corneille s'est emparé de la terre ; il ne me reste plus que l'enfer. »

Napoléon fit *trois* consuls qui, comme dans la sainte-trinité, ne firent bientôt plus qu'un seul Dieu.

Enfin, Grétry eut *trois* filles qu'il perdit en *trois* ans de temps ; il a fait trente-*trois* ouvrages qui ont eu plus de *trois* mille représentations ; il est mort en 1813, âgé de soixante-treize ans.... et vivra pendant *trois* siècles encore parmi ses successeurs.

CONCLUSION.

D'après tous ces faits historiques, ces nombreuses citations et ces récapitulations fidèles, comment ne pas honorer et chérir le nombre *trois* lorsqu'on est bon chrétien, vrai philosophe, homme libre, littérateur, artiste, et surtout franc-maçon.

RÉCLAMATION

Relative au compte-rendu de la séance de la loge des Cœurs-Sincères, *orient de Paris, du* 18 *février dernier.* (Voir notre numéro du mois de mars, p. 85 et suiv.)

—

Nous avons résumé, dans notre troisième numéro, ce qui s'était passé à l'une des séances de la loge des *Cœurs-Sincères*, orient de Paris. Le frère Masselot nous a transmis, à cet égard, quelques rectifications que nous nous faisons un devoir de publier.

« La communication, nous dit-il, que je vous ai faite du résumé de ce que j'ai dit sur la question des *récompenses en maçonnerie* a dû vous convaincre que mes idées n'ont pas été reproduites exactement dans le compte-rendu de la séance du 18 février (loge des *Cœurs-Sincères*), que vous avez donné dans votre livraison du mois de mars. Comme vous avez trouvé mon travail trop long pour être inséré dans votre journal, et que, de mon côté, je ne veux être responsable que de mes propres faits, et non des opinions qu'on me prête et que vous avez livrées à la publicité, je dois déclarer que, dans les deux fragments de discours que vous avez publiés, mes idées n'ont pas été reproduites toujours exactement, ou ont été appliquées à une question très-générale tout-à-fait différente de la question spéciale que j'ai traitée.

« Parmi les inexactitudes qui ont été commises, il en est deux que je dois signaler. 1° Vous donnez comme mienne la proposition suivante : « Les récompenses n'étant que « le partage du petit nombre, à l'exclusion « forcée du plus grand nombre, la maçon- « nerie, société toute de communauté, doit « repousser ces récompenses, car *commu- « nauté* et *exclusion* sont deux choses in- « compatibles. » Cette phrase n'a jamais été ni prononcée ni écrite par moi. A la lire, je repousserais les récompenses par la seule raison qu'elles ne sont que le partage d'un petit nombre ; jamais je n'ai porté un pareil

jugement....... Je dois dire que j'ai appris comment cette erreur vous est échappée et qu'elle est involontaire de votre part. 2° A la page 88 de votre journal, il est dit, dans le fragment de discours cité par vous, *que j'ai suffisamment prouvé l'existence nécessaire de l'individualité dans la société*. Si j'avais fait un pareil contre-sens, je m'empresserais d'en demander le pardon à tous les maçons; mais il n'en est rien, et j'ai étudié assez sérieusement pour savoir que l'individualité et la société sont deux choses contradictoires; que l'individualisme, c'est l'opposé de l'esprit d'association. J'avoue que jusqu'à ce moment je n'avais pas cru qu'en maçonnerie on pût soutenir une semblable doctrine. Dans la solennité funèbre dont on parle, j'ai bien fait l'histoire des individus, mais je n'ai pas reconnu ni établi l'*individualité* comme le principe de la maçonnerie. Évidemment on a confondu l'*histoire de l'individu* en société avec l'*individualité* dans la société; cependant ces choses sont bien distinctes l'une de l'autre. Qu'il me soit permis de reproduire l'énoncé des trois propositions que j'ai développées. J'ai dit « qu'en maçon-« nerie il ne saurait y avoir de récompen-« ses, parce que la maçonnerie, selon moi, « doit être *une société réelle* à laquelle l'in-« dividu se doit sans réserve, comme la « société se doit à l'individu. »

« J'ai dit en second lieu « que, voulût-on « récompenser, c'est-à-dire donner à un in-« dividu quelque chose en échange de ce « qu'il aurait apporté en sus de ce qu'il doit « à la société, on ne pourrait pas récompen-« ser avec des croix, médailles, cordons..., « objets qui n'ont pas de valeur réelle, et ne « peuvent que satisfaire et stimuler exclusi-« vement la vanité de l'homme. »

« Enfin, j'ai dit « que ce n'est point *une* « *nécessité* pour l'homme d'être encouragé « par des croix, médailles ou cordons bro-« dés, pour qu'il fasse le bien; mais que, « déterminé par sa raison, il peut vouloir « connaître ses droits comme il peut pou-« voir comprendre les devoirs qu'il a à rem-« plir envers lui-même et envers les autres, « sans qu'il soit besoin de faire intervenir « une cause purement mécanique, qui n'a « et ne peut avoir rien de commun avec « l'homme intellectuel. »

« Aux pages 82, 83 de votre livraison du mois de mars, vous avez inséré la lettre d'un vénérable de département, dans laquelle lettre se trouve cette phrase : « Je « pense que votre journal ne se bornera pas « à enregistrer ce qui se fera et ce qui se « dira de bien, il devra aussi attaquer et « combattre ce qui pourrait se dire et se « faire de mal. » Je me range à l'opinion de ce digne maçon, car je crois que la presse maçonnique doit avoir pour but unique de replacer la maçonnerie au rang qu'elle doit occuper, et que c'est un devoir pour votre journal de dire là où est la vérité, là où est l'erreur. Aussi, ai-je vu avec un vif regret que, dans la question des *récompenses*, que vous dites être intéressante pour la maçonnerie, vous vous soyez renfermé dans le rôle de simple narrateur; il me semble qu'il eût été plus utile de nous instruire et de nous montrer de quel côté se trouvait la vérité.

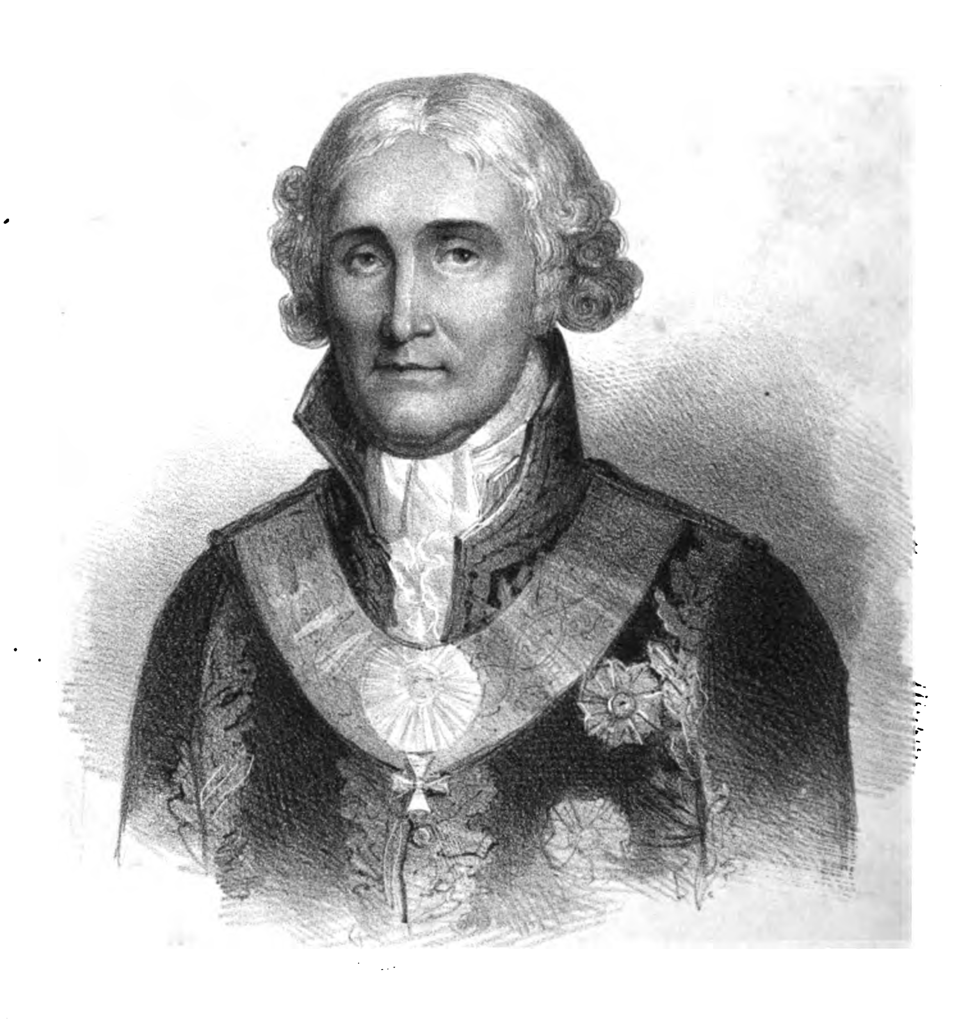
« Dans la même lettre on lit encore : « Si « je crois ce qu'on m'a rapporté, quelques « loges de l'orient de Paris recevraient les « initiés avec trop de facilité et même trop « de légèreté. » Cela n'est malheureusement que trop vrai. Une réforme dans le mode de réception est de toute nécessité; je crois que ce serait servir très-utilement la maçonnerie que d'aborder cette question et de lui consacrer quelques pages de votre journal : vous avez la science et l'expérience, personne mieux que vous ne peut donc la traiter avec succès, etc., etc. »

A cette lettre en était jointe une autre du frère Berçot, qui nous marquait que nous avions été aussi mal informé lorsque nous l'avions présenté comme ayant présidé l'atelier des *Cœurs-Sincères*, à cette tenue. Le fauteuil de la présidence était occupé par le frère Gacougnolle, vénérable titulaire de cette loge, dont le frère Berçot est secrétaire.

Du reste, nous aurons à revenir sur ce que dit ici le frère Masselot, de la manière

Le Globe,

Archives générales des Sociétés secrètes non-politiques



Imp. Zinco Lith. Kaeppelin & Cie, Q.ai du Croissant

CAMBACÉRÈS,

Grand-Maître de la Franche Maçonnerie en France.

dont se font les réceptions dans quelques loges; son observation n'est malheureusement que trop fondée, et c'est chose à déplorer en maçonnerie que la légèreté qui préside à certaines admissions.

L.-Théod. Juge.

BIOGRAPHIE.

NOTICE
SUR LE PRINCE CAMBACÉRÈS,

DUC DE PARME, ARCHI-CHANCELIER DE L'EMPIRE, GRAND-MAITRE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE FRANÇAISE.

Si jamais homme au monde dut être salué à bon droit du titre de grand-maître de toute la franche-maçonnerie en France, si jamais il exista de puissance maçonnique qui résuma en elle seule les pouvoirs généraux de tous les rites, cet homme et cette puissance se trouvèrent réunis dans le frère Jean-Jacques-Régis Cambacérès, qui naquit à Montpellier le 15 octobre 1753, et mourut en 1824.

Lorsqu'éclata la révolution française, elle trouva Cambacérès attaché, en qualité de conseiller, à la cour des aides de Montpellier. Bientôt la révolution le mit en évidence; membre de la convention nationale en 1792, puis du conseil des cinq-cents, il était déjà ministre de la justice en 1798 et deuxième consul en 1799. Napoléon, devenu empereur, le fit successivement et en fort peu de temps prince, duc de Parme et archichancelier de l'empire, dernières fonctions qu'il conserva jusqu'au retour des Bourbons, en 1814.

Il n'est point de notre sujet de dire quelle fut sa vie politique; elle fut assez connue de tous pour que nous n'ayons pas à y revenir. Qu'il nous suffise de rappeler que la rédaction de nos codes dut beaucoup au zèle et au profond savoir de cet habile jurisconsulte.

Mais si nous ne voulons nous occuper de l'existence politique de Cambacérès, ses actions, comme enfant de la grande famille, nous appartiennent à trop de titres pour que nous n'ayons pas à en parler assez longuement. Tous les rites maçonniques alors pratiqués en France, toutes les obédiences diverses qui s'y trouvaient exister, semblèrent s'efforcer à l'envi de l'avoir pour protecteur ou grand-maître.

C'est ainsi que, le 13 décembre 1805, il fut installé par le Grand-Orient de France à la dignité de son premier grand-maître-adjoint. Le prince Joseph (frère de l'empereur) venait lui-même d'être appelé à la qualité de grand-maître de la franche-maçonnerie en France. Cambacérès présida presque toujours les séances solennelles du sénat maçonnique. Deux jours après, le 15 décembre, il était installé à la dignité de vénérable d'honneur de la loge de *Sainte-Caroline*, à l'orient de Paris.

Le 13 août 1806, le Suprême-Conseil du 33e degré le reconnaissait pour son grand-commandeur. Le 25 octobre de la même année la *Grande Loge Provinciale de Herédom*, en France, l'appelait à la dignité de grand-maître d'honneur, et il y était installé dans le chapitre du *Vrai-Zèle*, à la vallée de Paris.

Le 4 mars 1807, la *Mère-Loge* du rite écossais philosophique le créait son grand-maître, et faisait frapper en son honneur une superbe médaille, gravée par le frère Jalay, l'un de ses membres (1). Pareille dé-

(1) Cette médaille a été gravée dans l'*Histoire de la fondation du Grand-Orient de France*, par Thory, pl. 3, n° 9. Nous l'avons suivie pour le portrait que nous donnons du frère prince Cambacérès; il y est d'une ressemblance parfaite.

Cette médaille représente le prince vu de profil du côté droit; il porte son cordon de grand-maître, au-dessous est une épée flamboyante, sur la lame de laquelle sont posés une équerre et un compas enlacés, surmontant une étoile flamboyante qui sépare en deux cette inscription qui entoure la tête : *J.-J.-Régis Cambacérès, duc de Parme, archi-chancelier de l'empire.*

Le revers porte une inscription tracée entre deux branches d'acacia; elle est en abrégé. En voici la reproduction en toutes lettres : *La respectable mère-loge écossaise de France, sous le titre distinctif de* Saint-Alexandre d'Écosse et le Contrat Social réunis, *orient de Paris, à son grand-maître. — Le 30e jour du premier mois* 5807. Toutes ces inscriptions, du reste, sont en français. La médaille a 19 lignes de diamètre.

cision était prise en outre, le 13 juillet 1812, par le Suprême-Conseil du 33ᵉ degré.

En juin 1808, le *Directoire de Bourgogne*, séant à Besançon (régime rectifié), appelait aussi notre frère à la dignité de grand-maitre de l'ordre des *Chevaliers bienfaisants de la Cité sainte*.

La même année, le 8 mars, le rite primitif lui décernait le titre de protecteur de son rite, et Cambacérès en acceptait la qualité.

En mars 1809, le *Directoire d'Auvergne* (régime rectifié), séant à Lyon, le nommait son grand-maitre national. Deux mois après, cet exemple était suivi par le *Directoire de Septimanie*, séant à Montpellier.

Certes, pas un frère ne s'est trouvé jamais dans une plus belle position pour arriver à la fusion en un seul de tous les rites maçonniques alors pratiqués en France. Cambacérès y a-t-il travaillé autant qu'il aurait pu, disons le mot, autant que la confiance de tous, qui l'avait appelé à la grande-maitrise de chacun des rites, lui en faisait un devoir? Non.

Il est à regretter pour notre Ordre, et en cela nous faisons abstraction de toute idée de suprématie de tel ou tel rite, de telle ou telle puissance régulatrice; il est à regretter, disons-nous, qu'il n'ait pas profité de sa haute position pour faire disparaître toutes causes de mésintelligence, pour réunir en un seul tous les camps, et pour leur faire adopter à tous un seul et même drapeau, un seul et même rite, qui eût réuni dans ses enseignements les enseignements particuliers de tous et de chacun.

Faire une telle chose eût été un service immense rendu à notre sainte cause; mais, préoccupé par les affaires civiles, Cambacérès, s'il est vrai que, grâce à lui, l'ombrageux gouvernement impérial a laissé nos associations libres, maitresses de leurs actions, et leur a assuré le libre exercice de leurs mystères, n'a pas fait cependant pour l'initiation secrète tout ce qu'elle était en droit d'attendre de son concours à ses œuvres et de sa participation active à ses travaux. Quoi qu'il en soit, fidèles à notre mission, esclaves de nos principes, sachons reconnaître ce qu'en a fait pour nous, et disons que, du point de vue où nous sommes placés, nous ne pouvons apprécier à leur juste valeur les difficultés que notre frère a rencontrées sur sa route, mais que nous ne lui en devons pas moins de gratitude pour les bons résultats qu'il a su obtenir en faveur de notre belle institution.

L.-Th. Juge.

ORDRE DU TEMPLE.

HISTOIRE
DE L'ORDRE DU TEMPLE.

(Suite et fin du premier article, par Salgues.)

CONDAMNATION DES CHEVALIERS DU TEMPLE, AU XIVᵉ SIÈCLE.

Le concile de Vienne était assemblé pour prononcer définitivement sur le sort de l'Ordre; une foule de chevaliers échappés à la proscription erraient dans les montagnes voisines de Lyon. Neuf d'entre eux forment la courageuse résolution de sortir des retraites où ils étaient cachés, pour venir plaider la cause de leurs infortunés compagnons d'armes. Le bûcher fumait encore; la haine veillait, les passions étaient loin d'être assoupies : ils n'écoutent que l'honneur et le devoir, et paraissent tout-à-coup au milieu du concile, à l'heure même où les pères lisaient les informations contre l'Ordre. La vue de trois cents évêques leur inspire une noble confiance; ils exposent franchement leur dessein, et s'annoncent comme mandataires de deux mille chevaliers. Tant de courage et de grandeur d'âme devait exciter le plus généreux intérêt; leurs malheurs devaient paraître sacrés, surtout à des ministres d'un Dieu de clémence et de miséricorde! Que fait le chef de l'Église? « Il « m'en coûte de l'accuser, dit un de nos

« écrivains (1), mais je dois la vérité à la « mémoire de tant d'illustres victimes ; je « la dois au siècle présent : Clément V fit « arrêter ces illustres chevaliers ; il les fit « jeter dans les fers ; il affecta de vaines « terreurs ; il augmenta sa garde, écrivit à « Philippe de prendre lui-même des pré-« cautions pour la sûreté de sa personne. »

Ainsi, le chef auguste de la religion joint la perfidie à la cruauté, et non content d'accuser ces infortunés des impiétés les plus odieuses, il les représente encore comme d'infâmes assassins.

Faut-il révéler ici les excès de barbarie auxquels on se livra envers eux ? On leur liait les mains derrière le dos ; on les suspendait en cet état jusqu'à ce que les poignets fussent prêts à se détacher du corps ; on leur brûlait les pieds dans des brasiers ardents. « J'ai été tant torturé, dit à ses « juges le chevalier Bernard de Vado ; on « m'a tenu si long-temps devant un feu ar-« dent, que la chair de mes talons est brû-« lée ; il s'en est détaché ces deux os que je « vous présente ; voyez, ils manquent à « mon corps. »

D'infâmes inquisiteurs s'associaient au ministère des bourreaux, inventaient des tortures nouvelles, et se faisaient un infernal plaisir d'outrager les lois de la pudeur en outrageant les lois de l'humanité. *Ponderibus appensis in genitalibus usque ad exanimationem cruciabantur.* Avant que l'écrivain courageux que nous avons déjà cité eût exhumé les monuments historiques ensevelis dans les bibliothèques, une partie de ces faits étaient inconnus ; aucun de nos historiens ne les avait rapportés, soit qu'ils n'eussent pas pris la peine de les chercher, soit que des intérêts particuliers les eussent déterminés à les tenir cachés.

On n'a point à reprocher ces lâches considérations aux historiens étrangers. Les écrivains allemands et danois ont répandu un très-grand jour sur l'histoire des Templiers. Ils ont consulté les pièces les plus authentiques, recherché avec un zèle digne d'éloges les manuscrits les plus anciens, et à force de courage, d'études et de patience, ils sont parvenus à des résultats positifs ; et leur témoignage est d'une autorité d'autant plus grave qu'ils n'ont point été agités par les passions qui s'efforcent d'obscurcir la vérité, ni retenus par les ménagements qui empêchent de déchirer le voile qui la couvre.

Dans le siècle dernier, un académicien de Berlin, frappé de voir que les francs-maçons affectaient de tirer leur origine des Templiers, résolut de faire des recherches sur cet Ordre célèbre pour obtenir quelques renseignements précis sur les francs-maçons. Les Templiers avaient entre eux un secret ; les francs-maçons se vantent aussi d'en posséder un qu'ils doivent facilement dérober aux profanes. M. Nicolaï se persuada que, s'il pouvait découvrir le secret des Templiers, il aurait en même temps celui des francs-maçons. Il se livra donc au travail le plus actif, et le résultat de ce travail fut un écrit intitulé : *Essai sur le secret des Templiers.* Le sujet était assez important pour exciter une vive attention ; l'alarme se répandit dans toutes les loges ; on combattit l'ouvrage de M. Nicolaï par d'autres ouvrages ; on contesta ses découvertes, et l'incertitude fut aussi grande qu'auparavant.

Mais quelques savants envisagèrent la question sous un point de vue plus important. Un habile professeur de Copenhague, M. Moldenhawer, fit en Angleterre des perquisitions sur les actes du célèbre procès des Templiers ; il n'y découvrit rien de remarquable. C'était en France qu'on pouvait se flatter de faire la plus riche moisson ; il y vint, et fut charmé de trouver dans la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés un registre complet de tous les procès-verbaux dressés par la commission pontificale dans l'affaire des Templiers. C'était le manuscrit qui avait servi au conseiller Dupuy pour ses extraits. Mais cet écrivain n'en avait tiré que ce qui s'accommodait avec ses vues particulières. M. Moldenhawer s'empressa de

(1) M. Raynouard, *Monuments historiques du procès des Templiers.*

le traduire, et le publia à Hambourg en 1792, sous le titre de *Prozess gegen den der Tempel herren.*

Deux ans après, un autre savant danois, M. Münter, fut assez heureux pour découvrir à Rome, dans la célèbre bibliothèque Corsini, les statuts les plus récents de l'ordre des Templiers. Il est résulté de ces recherches la preuve la plus complète de leur innocence.

M. Münter démontra fort bien que les accusations inventées contre ces chevaliers sont les mêmes que celles qu'on avait portées contre les Albigeois et tous les hérétiques de ces temps barbares ; qu'en leur imputant le culte du démon, l'adoration d'une idole, d'un chat, et des crimes contre nature, etc., on ne faisait que répéter ce que l'on avait dit de tous les malheureux que le saint-office poursuivait avec acharnement ; que les oreilles du peuple étaient accoutumées à ces sortes d'accusations, et qu'elles étaient les plus propres à s'établir dans l'esprit de la multitude. Il compare avec soin les circonstances où les infortunés chevaliers avouèrent les crimes dont on les chargeait, et celles où ils rétractèrent leurs aveux ; il met en opposition les gouvernements avec les gouvernements, les conciles avec les conciles. Si le concile provincial de Sens condamne les templiers ; si le cruel et sanguinaire archevêque, Philippe de Marigny, livre aux flammes cinquante-quatre chevaliers ; si les bûchers s'allument pour les dévorer dans toutes les parties de la France, M. Münter fait observer qu'en Angleterre ils furent traités avec beaucoup plus de douceur ; qu'en Allemagne ils furent protégés ; que leur innocence fut reconnue dans les conciles de Mayence et de Trèves ; qu'ils furent pleinement acquittés dans celui de Salamanque, et qu'en Aragon, le concile de Tarragone défendit d'attaquer leur réputation.

Ainsi, tandis qu'en France la terreur tenait toutes les âmes dans le plus déplorable abaissement (1) ; tandis que d'indignes évêques ne craignaient pas de déshonorer leur auguste ministère par la plus criminelle abjection ; que le souverain pontife lui-même s'humiliait jusqu'au point de n'être plus qu'un instrument d'injustice et de persécution, des princes, des prêtres, des évêques, d'un caractère noble et élevé, vengeaient l'honneur de l'humanité et la consolaient par leur héroïque équité.

C'est une singulière faiblesse que celle de Villaret qui, pour dissimuler son opinion, prétend qu'il y a trop de variété dans les anciens historiens, trop de partialité dans les modernes, pour pouvoir prendre aucun parti avec sûreté. Il convient néanmoins que des écrivains célèbres, tels que Villani, Bocace, Saint-Antoine, Boulainvilliers, ont pensé que cet Ordre malheureux fut injustement sacrifié à la passion du roi et à l'avarice du pape; mais il fait observer en même temps que ces écrivains sont des esprits forts, comme si c'était aux esprits faibles qu'un homme très-raisonnable dût la préférence. Cependant, le grand Arnaud et Bossuet n'ont pas craint de se déclarer en faveur des Templiers. L'Ordre a trouvé des défenseurs en Italie, en Angleterre, en Espagne. Rien n'égale peut-être le chapitre plein de raison, de logique et de sentiment, publié pour eux par le P. Feijos, bénédictin espagnol. Il cite les actes du concile de Salamanque ; il les appuie des raisonnements les plus décisifs, et ne laisse rien à désirer sur cette question importante. Il est vrai que le père Feijos est ennemi déclaré de la superstition et de l'intolérance, et que, sous ce point de vue, on peut le comprendre dans la classe des esprits forts ; mais il écrivait sous les yeux de l'inquisition, et le saint-office n'a rien trouvé à reprendre dans ses ouvrages.

Deux autres esprits forts, Voltaire, dans les *Essais sur les mœurs*, et Sainte-Foix, dans *les Essais sur Paris*, se sont aussi constitués les défenseurs des Templiers; M. Anquetil n'a pas hésité à les regarder comme les victimes de la politique et de l'avarice ; et l'auteur de l'*Histoire critique et apologétique des Templiers* en a porté le

(1) On avait décerné à Philippe-le-Bel l'épithète de *Metuendissimus.*

même jugement. Il ne reste donc parmi les esprits faibles que Belleforest, Platine, Dupuy, le père Daniel, et le journaliste dont j'ai parlé précédemment. Mais les esprits faibles n'ont pour l'ordinaire que trop de complices dans le public, et quelque soin qu'on ait pris d'examiner de nouveau la question et de ne laisser rien au doute et à la mauvaise foi, il est probable que les rigueurs du prince (1) et la complaisance du souverain-pontife trouveront encore des défenseurs.

DISCOURS

Prononcé dans l'une des cérémonies de l'ordre du Temple, par le grand-prieur Alexandre de Philippines (2), *en* 1833.

Mes frères,

C'est entourés des débris de toutes les croyances, au milieu d'une société en proie à l'esprit d'incrédulité et de doute, et tourmentée par un mal secret qui la dévore, que nous venons relever l'étendard de la foi. Notre tâche est pénible, sans doute; le chemin que nous voulons parcourir est bordé de profonds écueils. Mais, au milieu des obstacles qui vont se reproduire sans cesse sous nos pas, au milieu des dégoûts sans nombre dont nous ne manquerons pas d'être abreuvés, une idée consolante doit soutenir notre courage et communiquer à nos âmes la force nécessaire pour persévérer dans notre sainte entreprise. L'Éternel, créateur des mondes, est avec nous; celui dont la parole puissante a fait sortir l'univers du chaos n'a pas cessé d'étendre sa main protectrice sur nos têtes. Notre conservation miraculeuse au milieu du grand mouvement de l'humanité démontre suffisamment la mission dont l'éternelle sagesse nous a chargés, et le sentiment sublime du devoir que cette mission nous impose doit être pour nous un bouclier à l'épreuve des traits les plus acérés.

Fort de cette conviction, je me présente devant vous, mes frères; je vais essayer de dérouler à vos regards le tableau de l'état actuel de la société, ses misères, ses doutes, ses destinées, et, si mes faibles accents peuvent faire jaillir quelques rayons de lumière des ténèbres qui nous enveloppent, nous remercierons ensemble le Dieu trois fois saint dont l'inépuisable bonté n'abandonne jamais celui qui l'implore.

Dix-huit siècles se sont écoulés depuis que l'Évangile est venu régir le développement de l'espèce humaine. Sous cette loi sainte, les sociétés se sont constituées, la raison est sortie de ses langes, d'immenses travaux intellectuels ont été exécutés, et les sciences et les arts sont venus imprimer à la terre le sceau d'une nouvelle création. Là est la grandeur de l'homme. Mais, étonné des merveilles qu'il a produites, ébloui de la profondeur et de la hardiesse de ses vues, il a fini par se prosterner devant son propre savoir, et nous voyons en ce moment le spectacle étrange d'un combat que la raison se livre à elle-même, et dans lequel elle semble ne réunir toutes ses forces que pour s'arracher le fruit de tant d'illustres travaux.

C'est ainsi, et par une suite nécessaire du progrès des connaissances humaines, qu'enivrée de ses succès, la raison a appelé à son tribunal tout ce qui avait été jusqu'alors les objets de son culte et de son respect, qu'elle a rejeté tout ce qu'elle ne pouvait comprendre, repoussé tout ce qu'elle ne pouvait expliquer. Une fois engagée dans cette fausse route, et se fiant exclusivement à ses forces encore mal développées, d'écarts en écarts, elle en est arrivée au point de se méconnaître elle-même et de nier la puissance qu'elle

(1) Ce que l'on doit reprocher à Philippe-le-Bel, ce n'est pas d'avoir détruit un ordre dont l'existence pouvait compromettre son pouvoir, mais de n'avoir pas connu suffisamment l'étendue de ses forces et d'avoir employé pour le détruire des moyens que réprouvent la justice et l'humanité.

(2) Dans l'ordre du Temple, à cette époque, les écuyers et les chevaliers seuls portaient leurs prénoms et noms de famille; les commandeurs, grands-prieurs, baillis, lieutenants-généraux, portaient les noms de leurs bénéfices unis à leurs prénoms. Il n'en est plus ainsi actuellement; tous portent leurs nom et prénoms, quel que soit leur titre ou grade dans l'ordre du Temple.

renferme, cette puissance infinie qui doit l'élever un jour jusqu'à son créateur.

Telle aujourd'hui, mes frères, s'annonce l'époque critique dans laquelle vient d'entrer l'humanité. Il n'existe plus aucune vérité parmi les hommes : morale, religion, politique, sciences, rien ne repose plus sur une base certaine. De là toutes ces tentatives pour reconstituer la société, ce besoin de changement qui se manifeste de toutes parts; de là ces prédications impies de prêtres apostats, de novateurs insensés; de là ces déchirements, ces haines de partis, ces luttes sanguinaires, ces commotions violentes qui ébranlent le corps social et menacent son existence. Il semblerait que l'esprit de Dieu s'est retiré de cette terre de malheur.

Qu'elle est affreuse la condition de l'homme qui n'entend plus au fond de son âme la voix divine de son créateur : il cherche vainement à sa frêle existence un appui qui lui échappe sans cesse; ses désirs, toujours renaissants, ne s'attachent qu'à des choses périssables, qui l'entraînent dans leur chute. Si l'inexorable mort vient frapper l'objet de ses plus chères affections, c'est en vain que dans son désespoir il presse un froid cadavre contre son sein; ses transports impuissants ne réchaufferont point une cendre insensible, la bouche glacée dont il implore une dernière parole ne lui répondra désormais que par un éternel silence, et l'image terrible du néant lui reste seule pour nourrir sa douleur.

Par quelle effroyable perversion cet homme, créé à l'image de Dieu, a-t-il donc éteint dans son âme le germe vivifiant qui y était déposé? Quels degrés a-t-il parcourus pour ne plus reconnaître que le concours fortuit des atômes, ou que le jeu d'un aveugle hasard, dans cette belle nature qui l'entoure, dans ces myriades de mondes qui peuplent les champs de l'immensité, dans cet univers enfin si admirable par ses lois, et qui porte de tous côtés l'empreinte de la main du Tout-Puissant? Cet homme, mes frères, n'a fait que se méconnaître lui-même; il a posé des bornes à sa raison, il a dit à son intelligence : Tu ne peux connaître que la matière; et la matière est devenue pour lui la seule réalité. Oh! loin de vous, mes frères, de si funestes erreurs; elles ne font de notre existence fugitive qu'une énigme sans mot, qu'un problème sans solution, et ne peuvent même satisfaire la raison mal éclairée qui les enfante!

Cependant, si l'antique loi du christianisme a perdu son influence tutélaire, si la parole divine ne trouve plus d'échos dans tant de cœurs, la faute ne peut en être imputée qu'aux églises qui jusqu'à cette époque ont prétendu diriger l'humanité. Loin de se mettre au niveau du mouvement ascensionnel de la raison, infidèles à leur céleste origine, elles ont voulu arrêter l'impulsion que notre divin maître est venu imprimer aux hommes. Dépassées bientôt dans la sphère du savoir, rejetées dans celle d'une foi aveugle et outrée, elles ne peuvent plus opposer que des paroles sans science à l'esprit investigateur qui leur demande de légitimer leurs doctrines. Comme le matérialiste, elles ont dit à la raison : Tu ne passeras pas ces limites; et, comme au matérialiste, toute puissance leur a été enlevée.

Conservateurs de la révélation du Christ, successeurs de son apôtre bien-aimé, le temps est arrivé pour nous d'accomplir cette parole du maître : *Dites dans la lumière ce que je vous dis dans les ténèbres; publiez à haute voix ce que je vous dis à l'oreille.* C'est donc pour obéir au commandement du Fils de Dieu que nous venons nous manifester au grand jour, non pour imposer notre doctrine aux hommes, mais pour faire un appel à leur raison. La raison, mes frères, est la plus haute réalité de l'univers; tout ce qui existe n'existe que par elle et pour elle; infinie dans son essence, elle est destinée à tout connaître, à tout embrasser, car, ainsi que l'a dit notre divin législateur : *Il n'y a rien de caché qui ne doive être découvert; rien de secret qui ne doive être connu.*

Paroles sublimes et consolantes! Combien est immense la carrière qu'elles ouvrent à l'intelligence humaine! Quelle dignité,

quelle grandeur elles font rejaillir tout-à-coup sur l'être raisonnable! Il peut tout comprendre, ce faible mortel, jouet ici-bas de tant de maux divers; cette créature si fragile, et dont l'existence tout entière n'est qu'une lutte pénible, elle renferme l'infini dans son sein! Le secret de ses douleurs, celui de ses espérances, le mystère même de sa création, elle peut tout pénétrer! Ne courbe plus ton front vers la terre, esprit malheureux que le doute tourmente; cesse d'interroger cette matière inerte qui ne fait qu'obéir aveuglément aux lois de l'éternelle intelligence; le verbe de Dieu s'est rendu visible, la lumière a lui dans les ténèbres, et *nous allons publier à haute voix ce qui nous a été dit dans le secret.*

Telle est, mes frères, la mission que la divine Providence nous a imposée; dépositaires de la parole de Dieu, c'est après dix-huit siècles de culture intellectuelle que nous venons la répéter aux hommes; c'est à cette époque décisive, où l'humanité a créé toutes les facultés qui lui sont nécessaires pour atteindre le but si méconnu de ses destinées, que nous venons renouveler l'alliance de la terre avec le ciel, en proclamant la toute-puissance créatrice de la raison. Qu'on ne nous demande donc plus où nous allons, et d'où nous venons; qu'on ne nous confonde pas surtout avec ces novateurs imprudents dont la prétention bizarre de refaire la société prouve suffisamment qu'ils n'ont rien compris à la marche providentielle de la civilisation: nous n'apportons rien de nouveau au monde, car la vérité est éternelle; mais, disciples du fils de Dieu, nous venons développer cette vérité sainte, et en faire jaillir l'immortalité qu'elle contient.

Oui, mes frères, le but de la vie périssable de l'homme sur cette terre passagère est d'acquérir l'immortalité, et cette immortalité doit être son propre ouvrage. Son intelligence, semblable à l'intelligence de Dieu, renferme en elle-même la virtualité créatrice; en agissant, cette virtualité se développe à l'infini, son germe fécondé donne la vie, et chacun de ses actes est une réalité indestructible dont l'éternelle justice nous demandera compte. *Personne ne peut voir le royaume de Dieu*, a dit Jésus-le-Christ, *s'il ne naît de nouveau. Ce qui est né de la chair est chair; ce qui est né de l'esprit est esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu.* Qu'il a fallu de siècles, de recherches et de travaux, pour donner un sens à ces paroles cependant si claires, si décisives, et en même temps si profondes! Tout l'avenir de l'humanité est là; dans cette révélation, qu'un Dieu seul pouvait faire à l'esprit encore inculte des hommes, le problème est posé: de sa solution dépend la destinée de la terre.

Ne vous laissez donc plus abuser par ces apôtres de destruction, dont la feinte pitié pour les maux de l'humanité n'est qu'une diatribe impie contre l'œuvre sainte du Tout-Puissant. Tous ces maux, toutes ces douleurs, toutes ces larmes qui conduisent l'homme de son berceau à sa tombe, sont nécessaires au but sublime qu'il doit atteindre. Ces fléaux, qui viennent frapper toute une génération, et qui font méconnaître aux esprits aveugles l'inépuisable bonté de la divine Providence, sont une preuve palpable de sa tendre sollicitude: il faut que l'intelligence humaine se développe; il faut que l'homme se crée lui-même par l'esprit; il n'est point ici-bas pour être heureux, mais pour devenir immortel. Cessez donc de vous plaindre de votre condition, vous tous qui souffrez: Dieu vous a choisis, il a marqué votre mission dans ce monde, et pas un seul de vos gémissements ne peut demeurer stérile. Contemplez les sociétés, depuis l'état de barbarie jusqu'à celui de la civilisation la plus avancée; voyez partout l'intelligence se faisant un passage au travers des obstacles qui sembleraient devoir l'étouffer, et qui ne sont que les aiguillons à l'aide desquels elle perce son enveloppe grossière. Jetez les yeux sur cet infortuné étendu sur un lit de douleur, et frappé d'une plaie hideuse et incurable; de ce spectacle pénible il va naître une pensée féconde, il va sortir un germe de science et de vie. L'humanité tout en-

tière marche vers le même but ; nous sommes tous solidaires les uns des autres, car isolé l'homme ne peut rien.

Ce n'est pas sans raison que notre divin maître nous a fait une loi de l'amour de nos semblables : *Aimez Dieu par dessus toutes choses et votre prochain comme vous-même*, a-t-il dit, *c'est là le premier commandement.*

N'oublions jamais, mes frères, cette parole de vie et de salut ; rejetons cet égoïsme qui contracte et tue l'intelligence pour ouvrir nos âmes à la charité qui vivifie ; ne voyons dans tout homme, quelles que soient sa condition, ses facultés, ses croyances, qu'un être créé comme nous à l'image de Dieu, notre égal, notre frère : s'il souffre, il souffre pour nous ; si sa vie s'écoule dans un travail pénible, il travaille pour nous ; s'il meurt, frappé d'une maladie cruelle, il meurt pour nous. Agissons donc envers lui comme nous voudrions qu'il agit envers nous-mêmes, car sa vie est essentielle à la nôtre, comme notre vie est essentielle à la sienne. Enfants d'un même père, nous parcourons une même route, nous tendons vers un même but ; aimons-nous donc les uns les autres, et rappelons-nous sans cesse qu'héritiers des travaux des générations passées, nous devons nous efforcer de faciliter les travaux des générations futures, et de hâter ainsi le moment suprême où, l'Évangile ayant été expliqué à toute la terre, les temps seront accomplis. C'est alors seulement, mes frères, que nous nous réveillerons tous pour l'immortalité !

FONDATION
D'UN PRIX D'ÉLOQUENCE,
EN PROSE ET EN VERS.

Deuxième concours ouvert par le rédacteur en chef du Globe.

On a lu dans le 6e numéro le mémoire qui a remporté le prix pour la question de prose que nous avions mise au concours. Aucune des pièces envoyées n'ayant paru mériter le prix de poésie, le concours reste ouvert sur la même question : *La philantropie et les beaux-arts au tombeau de la princesse Marie d'Orléans, duchesse de Wurtemberg.*

Le 2e concours pour la prose aura lieu sur la question ci-après : *Quels sont les moyens d'extirper la mendicité en maçonnerie, et quelle est la véritable manière de venir au secours des maçons méritants, tout en évitant les abus qui se sont introduits dans la répartition des secours.*

Les mémoires devront être adressés, francs de port, au rédacteur en chef, et lui parvenir au plus tard le 15 décembre prochain. Ils ne seront pas signés, mais ils porteront en tête une épigraphe répétée sur un billet cacheté contenant à l'intérieur le nom et l'adresse de l'auteur.

Après la fermeture du concours, le conseil des rédacteurs habituels du journal se réunira chez le rédacteur en chef pour décerner les prix.

Les médailles (module de 30 lignes) seront délivrées dans le courant du mois suivant. Les pièces couronnées seront imprimées dans *le Globe*, qui se réserve expressément le droit d'imprimer, en outre, en tout ou en partie, les autres morceaux envoyés au concours et qui n'auraient pas obtenu de prix.

Nous avons eu dernièrement occasion de visiter les ateliers du frère Hémon, brodeur, établis rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 14. Nous avons remarqué chez lui, outre de magnifiques broderies pour le civil et le militaire, des plaques de 30mes et 33mes degrés parfaitement travaillées, des cordons de maîtres, de rose-croix et de kadosch supérieurement brodés, et cela dans les prix les plus modérés, comme les plus élevés. Le frère Hémon fait des envois dans les départements et à l'étranger. Nous le recommandons à nos frères ; ils sont assurés de trouver sans cesse chez lui bon travail, exactitude et bon marché. Ce sont là de puissantes considérations par le temps qui court.

Le rédacteur en chef, fondateur et premier gérant, L.-Théod. Juge.
Le second gérant, Joseph Gallot.

PARIS — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

Nota. Le sujet lithographique joint à la présente livraison est : *le portrait de Delille*, membre de la loge des *Neuf-Sœurs*.

FRANCHE-MAÇONNERIE.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Orient de Paris, le 15 juillet 1839.

Le Grand-Collége des rites, aux conseils de chevaliers élus kadochs, tribunaux et consistoires des princes du royal-secret.

Très-chers frères,

Une longue expérience a convaincu le grand-collége des rites que plusieurs ateliers supérieurs ne se sont pas convenablement pénétrés de la haute mission que le Grand-Orient leur a confiée, en leur accordant le pouvoir d'élever les maçons aux derniers degrés de l'écossisme. Une instruction élémentaire plus ou moins parfaite, et une moralité irréprochable, rendent tous les maçons aptes à posséder les grades symboliques et capitulaires; mais les degrés supérieurs au grade de rose-croix étant éminemment philosophiques, une instruction générale et positive est indispensable pour se pénétrer de l'importance des diverses sciences dont traite chaque degré supérieur. L'oubli de ces principes fondamentaux a fait conférer les hauts degrés à des frères qui, quoique zélés pour l'institution, et d'une moralité reconnue, manquaient néanmoins des connaissances nécessaires pour apprécier toute l'importance de chaque degré supérieur, et pour pouvoir en faire une judicieuse application. Plusieurs conseils de kadochs n'ont pas craint de conférer le grade de kadochs à des chevaliers non-seulement dépourvus d'instruction, et même sans profession, ce qui a mis ces kadochs illettrés et sans ressources dans la dure nécessité de se servir de leur patente pour aller mendier dans les divers ateliers de France et de l'étranger. La facilité avec laquelle plusieurs ateliers supérieurs confèrent

les degrés philosophiques tend à faire déconsidérer le rite écossais ainsi que les ateliers qui sont chargés de conférer ces hauts degrés. C'est pour obvier à un abus aussi grave que le grand-collége des rites a arrêté, dans sa séance du 23 février 1839, après une mûre délibération, et le ministre d'état entendu dans ses conclusions, qu'une circulaire serait adressée à tous les ateliers au-dessus des chapitres, ainsi que l'arrêté ci-après :

« Le grand-collége des rites, considérant « que les hauts grades ne doivent être con« férés qu'à des frères qui se sont distingués « par des services rendus à l'Ordre et à la « patrie, et que ces frères doivent posséder « un degré d'instruction proportionnée aux « connaissances philosophiques qu'exigent « les grades supérieurs ;

« Arrête :

« Tout conseil de grands-chevaliers élus « kadochs et tout tribunal de grands inqui« siteurs inspecteurs devront prendre ces « principes en considération dans l'admis« sion des candidats à ces degrés.

« Tout consistoire qui adressera au grand« collége des rites des demandes en déléga« tion pour le grade de prince de royal« secret devra joindre, à l'appui des deman« des, des renseignements positifs sur les « services maçonniques de chaque candidat, « sur son degré d'instruction et sur sa posi« tion sociale. »

Le très-puissant souverain grand-commandeur,
VASSAL.

Le premier lieutenant commandeur,
P. MORAND.

Le second lieutenant commandeur,
JANIN.

Le ministre d'état,
DESANLIS.

Par mandement du grand-collége des rites,

Le grand-chancelier, secrétaire du Saint-Empire,
DE TOURNAY.

SOLSTICE D'ÉTÉ 5839.

Extrait du procès-verbal de la fête de l'Ordre, célébrée le 13[e] *jour du* 4[e] *mois* 5839 (24 *juin* 1839, *ère vulgaire*).

Les travaux ont été ouverts à l'orient par le frère Tardieu, président de la chambre de correspondance et des finances, *en tour*; après quelques travaux préparatoires, lecture est faite du tracé particulier des travaux de la fête solsticiale d'hiver 5838, célébrée le 27 décembre dernier : la rédaction en est conforme au tracé approuvé et imprimé.

Le maître des cérémonies annonce l'arrivée dans le salon d'attente du frère Alexandre Delaborde, grand-maître adjoint de l'Ordre. Le président le fait introduire en la manière accoutumée, et dans une allocution improvisée, lui exprime les sentiments de joie et de bonheur qu'éprouve le Grand-Orient à le recevoir dans son sein, et à être dirigé avec la sagesse et l'aménité qui le font respecter et chérir. Le président fait tirer une triple batterie dont l'énergie ajoute à la chaleur des félicitations qui ont accueilli le grand-maître adjoint; il présente à ce frère le premier maillet.

Le grand-maître adjoint remercie le président des paroles fraternelles qu'il lui a adressées. Il dit que c'est toujours avec un plaisir nouveau qu'il se réunit au Grand-Orient, et que la fête de l'Ordre est chaque fois pour lui une fête de famille; que celle qu'il vient célébrer aujourd'hui dans le sein du chef d'Ordre a un intérêt d'une haute portée, puisque le code révisé des lois maçonniques doit y être promulgué.

Les ateliers et les maçons, en recevant ce code révisé, fruit de longues études et de discussions graves et solennelles, apprécieront tout ce que fait le Grand-Orient pour la gloire et la prospérité de l'institution. Le Grand-Orient a su profiter de l'expérience qu'ont apportée les douze années qui se sont écoulées entre les anciens statuts et les sta-

tuts nouveaux. Dans ceux-ci, les principes de lumière et de philanthropie sont fidèlement maintenus; les droits de tous sont établis sur de larges bases; les devoirs de chacun tracés sans restriction de la liberté maçonnique légale; l'administration générale, grande, simple, satisfaisante pour le Grand-Orient et pour les ateliers. Le progrès s'y montre partout, mais sage et modéré comme le vrai progrès, le progrès sans danger, le progrès utile.

Le premier il a accepté et signé les statuts qui vont régir la maçonnerie, heureux par son exemple de reconnaître et d'approuver les lois faites par la diète maçonnique, jusqu'à ce que l'accomplissement de la période quinquennale ait démontré s'il est de nouvelles améliorations à faire, et alors le Grand-Orient s'empressera de perfectionner cette œuvre de lumière et d'expérience.

Le grand-maître rend les batteries, invite les frères à reprendre leurs places, et donne lecture d'une planche du frère Bouilly, représentant particulier du grand-maître, que l'état de sa santé éloigne momentanément des travaux. Le Grand-Orient ordonne l'insertion dans le procès-verbal de la planche de ce respectable frère.

« Très-illustre président et très-chers frères,

« Une irritation de poitrine qui me prive entièrement de la voix ne me permet pas d'assister aujourd'hui à notre fête solsticiale. Ce beau jour, qui retrace à ma pensée tant d'honorables, tant de touchants souvenirs, ne m'offre que des regrets et des privations. Je fus, à cette époque solennelle, si heureux de me trouver parmi vous, de resserrer les liens sacrés qui nous unissent!

« Mais avec l'âge arrivent les infirmités; et bien que j'aie pour principe ce joli vers d'un poète célèbre :

Il faut en souriant se regarder vieillir,

ce soir, vers huit heures, époque où vous porterez le toast aux dignitaires de l'Ordre, mon cœur battra, mes yeux se mouilleront de larmes, et je me dirai avec Cornélius Népos : « *Heu senibus vitæ portio quanta manet!* Oh! qu'il reste aux vieillards peu de part dans la vie! »

« Veuillez donc, très-illustre président, être mon interprète auprès des sénateurs de l'Ordre maçonnique en France, et leur assurer que mon cœur et ma pensée sont toujours au milieu d'eux, et que la mort seule peut me séparer de mes frères bien-aimés.

« Je dépose sur votre bouche si franche et si persuasive le triple baiser fraternel, et vous prie de verser dans la caisse de bienfaisance la faible offrande de votre vieux représentant particulier du grand-maître,

« Bouilly. »

Le grand-maître propose une batterie d'affection pour le frère Bouilly; cette proposition est unanimement accueillie, et la batterie tirée avec toute l'énergie fraternelle.

Le maître des cérémonies annonce au grand-maître adjoint que les membres de la commission de révision des statuts généraux, en ce moment composée des frères de la Chanterie, Morand, Bessin, de Tournay, Vassal, Pillot, Janin et Sicard, demandent à présenter au Grand-Orient l'exemplaire-matricule des statuts. Le grand-maître invite cinq frères à se munir de glaives et d'étoiles, et à se rendre près de la commission qui est réunie dans le salon d'attente. Tous les frères étant debout et à l'ordre, la commission, précédée de la députation, du maître des cérémonies et du grand-expert, est introduite, ayant à sa tête son président, qui porte sur un coussin de velours orné de franges d'or l'exemplaire des statuts généraux, et le dépose sur l'autel. Le président de la commission adresse au grand-maître adjoint l'allocution suivante :

« Très-illustre grand-maître adjoint, vénérables présidents de chambre du Grand-Orient, premier et deuxième surveillant, et vous tous mes frères,

« Je viens au nom de la commission de révision déposer sur l'autel des serments la

minute des nouveaux statuts et règlements généraux de l'Ordre, sanctionnés par vous le 15 mars dernier et revêtus aujourd'hui de toutes les formalités exigées par nos lois.

« C'est un jour heureux pour les membres de la commission, illustre grand-maître, que celui où je remets entre vos mains le code sacré qui doit bientôt régir la maçonnerie en France; car personne n'est plus digne que vous de le faire respecter.

« Plus de sept années se sont écoulées, mes frères, depuis l'époque où le Grand-Orient nomma une commission pour s'occuper de la révision, en exécution des règlements; mais par des circonstances indépendantes de sa volonté, ce n'est qu'à partir de 1836 que ce grand travail, qui embrassait les huit cent quatre-vingt-dix-huit articles des statuts, fut repris par elle et continué sans interruption avec une courageuse persévérance.

« Discutée avec maturité et sagesse dans quarante-neuf séances, le comité central a terminé heureusement l'œuvre des nouveaux statuts de l'Ordre, et nous le disons ici, mes frères, avec conviction, si, comme toutes les choses humaines, ils ne sont pas parfaits, nous osons affirmer qu'ils renferment du moins tout ce qui doit assurer la dignité et la splendeur de notre grande et belle institution; affermir sur les bases les plus larges, mais compatibles avec nos principes, les droits et les libertés des ateliers et des maçons, et rallier autour de la bannière du Grand-Orient tous les esprits élevés, tous les cœurs susceptibles de sentir l'influence du doux nom de frère. »

Le frère Morand, l'un des membres de la commission, donne lecture du projet d'arrêté pour la promulgation. Le grand-maître adjoint consulte les frères membres du Grand-Orient; plusieurs entendus dans leurs observations, et le frère orateur en ses conclusions, le projet d'arrêté est adopté et ainsi conçu :

« Le Grand-Orient de France,

« Considérant que l'œuvre de la révision des statuts et règlements généraux de l'Ordre maçonnique est terminée par la sanction que le Grand-Orient de France leur a donnée dans son assemblée générale et spéciale du 15 mars 1839;

« Considérant que ces nouveaux statuts ont aussi obtenu la sanction des grands dignitaires de l'Ordre par leurs signatures apposées au bas de la minute originale le 22 de ce mois;

« Considérant que, par les articles 856, 857, 858 et 867, ces nouveaux règlements, déjà proclamés comme loi fondamentale de la maçonnerie en France, sont rendus exécutoires à dater de leur promulgation, et que les précédents statuts sont et demeurent abrogés à partir de la même époque;

« Considérant qu'il ne s'agit plus que de procéder à la mise à exécution et de la coordonner avec les délais nécessaires pour la promulgation, l'impression des dits statuts et leur envoi aux ateliers de la correspondance;

« Arrête :

« Article premier. Le Grand-Orient proclame définitivement les nouveaux statuts et règlements généraux de l'Ordre adoptés et sanctionnés dans sa séance du 15 mars 1839, pour recevoir leur exécution comme il est dit ci-après,

« Art. 2. La chambre de correspondance et des finances, de concert avec la commission de révision, pourvoira sans délai à l'impression des nouveaux statuts.

« Art. 3. Le nombre des exemplaires sera tiré à deux mille, format in-8°.

« Art. 4. Chaque atelier contribuera pour une médaille de trois francs aux frais de cette impression, prix fixé pour chacun des exemplaires.

« Art. 5. La distribution et l'envoi des dits statuts seront terminés par la chambre de correspondance dans le courant du septième mois de la présente année maçonnique (septembre 1839), et les ateliers devront en accuser immédiatement réception par une planche timbrée, scellée et signée par les cinq premiers dignitaires.

« Art. 6. L'exécution entière et littérale

des nouveaux statuts et règlements généraux de l'Ordre est fixée, savoir :

« 1° Pour le Grand-Orient de France, à partir du 1er octobre prochain ;

« 2° Pour les ateliers des orients de Paris, des départements et des pays limitrophes, au 1er novembre suivant ;

« 3° Et pour les ateliers d'outre-mer, au 1er mars 1840. »

Le frère orateur donne lecture, sur l'invitation du grand-maître adjoint, tous les frères étant debout et à l'ordre, des art. 856, 857, 858 et 867 des statuts généraux révisés. Cette lecture est suivie du serment général d'obéissance, et terminée par la triple batterie.

Le grand-maître adjoint dit qu'au nom du Grand-Orient, auquel il est heureux de s'associer dans ses travaux comme dans ses sentiments, il se plaît à exprimer à la commission de révision des statuts tous les remercîments que méritent les lumières et la persévérance qu'elle a apportées dans l'accomplissement de l'importante et haute mission confiée à son zèle et à son dévoûment à l'Ordre. Le grand-maître ajoute que le nombre considérable des séances de la commission, les difficiles et consciencieuses discussions auxquelles ont donné lieu l'élaboration du travail, les réformes, les améliorations, le remaniement entier de près de neuf cents articles, travail fait dans deux périodes dont la seconde a été si longue et si remarquable ; l'assiduité des membres de la commission aux séances du comité central, leur empressement à déférer à toutes les exigences de la discussion, leur sagesse, leur fermeté, leur courage dans ces luttes de tribune, tant de constance, de lumières et d'efforts, leur ont acquis et assuré à jamais la reconnaissance de la maçonnerie et l'estime des frères qui, avec de loyales intentions, différaient cependant avec eux sur les moyens d'amélioration et de perfectionnement.

Le grand-maître adjoint fait tirer une triple batterie dont l'unanimité et l'énergie sanctionnent une appréciation si vraie du mérite et des travaux de la commission de révision.

Le frère de la Chanterie, président de la commission, remercie le grand-maître adjoint et les frères d'avoir apprécié avec tant de bienveillance et dans des termes si flatteurs les intentions et les efforts de ses collègues, auxquels il a prêté son concours avec l'entrainement fraternel du zèle et de l'amitié ; car tous avaient les mêmes sentiments, le même amour du devoir, le même désir de prouver que le Grand-Orient veille avec sollicitude au perfectionnement de la législation maçonnique comme au bien et à la prospérité des ateliers et des maçons.

Le président et ses frères de la commission rendent les batteries que le grand-maître adjoint fait couvrir.

Le Grand-Orient donne acte à la commission du dépôt qu'elle a fait de l'exemplaire-matricule des statuts généraux, que tous les membres du Grand-Orient sont appelés à signer.

Cet acte solennel terminé, le président de la chambre de correspondance et des finances annonce que cette chambre, au vœu de l'article 485, § 5, des statuts, prie le Grand-Orient de fixer la somme qui doit être versée dans la caisse du frère hospitalier pour les secours à accorder aux maçons malheureux pendant l'exercice du deuxième semestre 5839. Les formalités d'usage remplies, le Grand-Orient accorde une somme de 700 fr., et autorise le frère trésorier à en faire le versement dans la caisse de bienfaisance.

Le grand-maître adjoint accorde successivement la parole aux frères Vassal, secrétaire *en tour* ; Daoust, trésorier ; Agirony, garde des sceaux et timbre, et Lambin de Bonnières, hospitalier.

Les comptes-rendus et rapports sont rapportés ici dans l'ordre où ils ont été prononcés.

« Illustre grand-maître, vénérables frères premier et deuxième surveillant, et vous tous mes frères, salut :

« La statistique générale de l'Ordre, que les règlements prescrivent de présenter au

Grand-Orient à chaque fête solsticiale, est une mesure d'autant plus sage et d'autant plus avantageuse, qu'elle doit embrasser dans son ensemble les décisions du Grand-Orient et de ses chambres, le personnel de l'administration, l'augmentation ou la diminution du nombre des ateliers de la correspondance, les actes de bienfaisance, l'état des recettes et les dépenses effectuées. Cet inventaire régulier permet d'apprécier le degré de prospérité, de stagnation ou de décadence de l'Ordre, et le résultat exact de l'actif et du passif du Grand-Orient a toujours justifié l'ingénieux système des compensations.

« Spécialement chargés de dérouler devant vous le tableau de la plupart des parties administratives, nous nous renfermerons dans nos attributions sans empiéter sur celles de nos honorables collègues.

« Parmi les travaux les plus importants, et d'un intérêt général, nous devons placer en première ligne le nouveau code maçonnique que le Grand-Orient vient de promulguer, et qui va le régir, ainsi que tous les ateliers de sa correspondance. Sept années de veilles et de débats toujours animés ont été consacrés à l'élaboration définitive de cet immense travail, et dans ce long et pénible enfantement législatif, nous ne savons ce que nous devons le plus admirer, ou du zèle ardent et de la constance opiniâtre dont les membres du comité central n'ont cessé de donner des preuves, ou de la résignation stoïcienne des ateliers de la correspondance, qui brûlent du désir de s'assurer si le nouveau code sera en harmonie avec le libéralisme rationnel de notre institution et avec les lumières de notre époque. Sans vouloir énumérer les nombreuses et utiles améliorations qui ont été introduites dans les statuts et règlements généraux, les ateliers se convaincront que le Grand-Orient fut toujours progressif et jamais rétrograde. L'abrégé statistique des diverses lois qui ont régi l'Ordre dans les nombreuses phases qu'il a parcourues justifiera notre assertion, et les ateliers et les maçons apprendront sans doute avec satisfaction qu'en 1772 le Grand-Orient établit, le premier en France, le régime constitutionnel, et qu'il devança sous ce rapport la législation sociale de notre belle patrie. Le Grand-Orient ne put toutefois affermir complètement le régime constitutionnel qu'après trente années de luttes incessantes. Les principes fondamentaux du code de 1772 servirent de base à toutes les législations ultérieures, et on les a religieusement conservés dans les nouveaux statuts généraux.

« Le comité central législatif, après avoir mûrement discuté tous les articles susceptibles de modifications, transmit son travail au Grand-Orient, qui le sanctionna à l'unanimité, moins une voix.

« L'infatigable frère Morand a coordonné tous les articles par un numérotage régulier; il a dressé les deux tables, l'une sommaire et l'autre générale, et les laborieux frères de la Chanterie et Pillot se sont associés au frère Morand pour la correction définitive des épreuves.

« Les vœux des ateliers sont enfin comblés, puisqu'ils vont jouir incessamment des améliorations introduites dans le nouveau code maçonnique.

« Malgré ses nombreux travaux législatifs et administratifs, le Grand-Orient a doté l'Ordre d'une institution qui doit exciter une noble émulation dans tous les ateliers et parmi les maçons. Sept médailles d'argent seront décernées chaque année par un jury spécial, et après la sanction du Grand-Orient, aux ateliers ou aux maçons qui auront rempli les conditions indiquées dans le programme.

« Notre illustre grand-maître, dont le cœur paternel fut si profondément affligé par la mesure de rigueur que le salut de l'Ordre réclamait impérieusement, crut le moment favorable pour user de clémence, et le comité central, sympathisant avec les sentiments philanthropiques de l'illustre grand-maître, prit une décision, le 4 janvier 1839, qui fit rentrer dans la régularité une foule de frères qui n'avaient été que momentanément égarés. Enfin, le comité central termina la session de 5838 par l'élection de

tous les dignitaires qui dirigent les travaux du Grand-Orient et de ses chambres. Le choix du comité central est tombé sur des officiers d'autant plus dignes de ses suffrages, qu'ils ont blanchi sous l'administration de l'Ordre, et ils se font un devoir de marcher sur les traces de leurs prédécesseurs.

« La triste nouvelle de la déplorable catastrophe du tremblement de terre de la Martinique impressionna profondément tous les membres du Grand-Orient, et le cri déchirant de détresse des familles indigentes, des veuves et des orphelins de cette colonie infortunée, loin de s'amortir dans sa longue course, fit encore retentir d'effroi les voûtes de notre temple et agrandir le cercle de notre charité fraternelle.

« Pour concourir efficacement au soulagement de tant de victimes, le Grand-Orient conçut le projet d'associer tous les ateliers de sa correspondance à l'acte de philanthropie qu'il voulait exercer au nom de la maçonnerie de France : il leur adressa une circulaire fraternelle, et dans cette douloureuse circonstance, la voix paternelle du Grand-Orient acquit la puissance de celle de Vincent de Paul. Beaucoup d'ateliers briguèrent la faveur de concourir, selon leurs moyens, à cet acte de bienfaisance maçonnique. Leurs souscriptions volontaires ont dépassé nos espérances, et une foule de frères qui depuis long-temps ne fréquentaient plus leurs ateliers s'empressèrent d'augmenter par des dons particuliers celui de leur mère-loge. Le tableau topographique annexé au procès-verbal de la fête solsticiale d'aujourd'hui signale le nom des ateliers de chaque orient, et indique les sommes que chacun d'eux a versées, et nous annonçons avec satisfaction que le total des souscriptions s'élève à la somme de 2,517 f. 10 c. (1). Le Grand-Orient doit donc se féliciter de la mesure philanthropique qu'il a adoptée ; car, si le concours des ateliers et des maçons isolés a décuplé la somme qu'il a pu consacrer à cet acte de bienfaisance, il en résulte que plus de victimes pourront être soulagées dans leur infortune, et nous croyons être le fidèle interprète des sentiments du Grand-Orient en remerciant les ateliers et les maçons qui ont répondu si généreusement à l'appel fraternel du sénat maçonnique. L'organisation régulière du Grand Orient de France depuis 1772, la conservation religieuse des principes fondamentaux de l'institution maçonnique, et les progrès successifs mais constants de ses diverses législations, lui ont acquis une réputation européenne, et la plupart des grands corps maçonniques étrangers ont sollicité tour à tour une alliance réciproque ; et la *Grande-Loge de Hambourg*, voulant resserrer plus étroitement les liens qui l'unissent depuis long-temps au Grand-Orient, a réclamé un garant d'amitié qui pût la représenter auprès de la diète maçonnique. La loge de conseil et d'appel a nommé le frère Desanlis président de la chambre du suprême-conseil des rites, et dans la séance du mois de mars dernier, le Grand-Orient a confirmé un si digne choix. Ce nouveau témoignage d'attachement dépose en faveur de l'influence morale que le Grand-Orient exerce sur l'un et l'autre hémisphère, et nous sommes convaincus que si les nombreuses alliances qui forment la houppe dentelée du Grand-Orient, et qui enlacent déjà dans ses liens paternels tant d'orients étrangers, parviennent à compléter notre cercle mystique, le grand problème de l'unité maçonnique serait résolu, car le Grand-Orient en serait le point central, et les divers corps suprêmes étrangers constitueraient la vaste circonférence maçonnique, et cette agrégation universelle établirait des relations intimes entre les divers peuples de la terre, qui ne formeraient plus alors que l'immense famille d'Hiram. L'activité et la persévérance du Grand-Orient et du comité central ont été puissamment secondées par chacune des chambres administratives.

« La chambre symbolique, sentinelle

(1) Voir à la fin de la présente livraison l'état-général des sommes versées jusqu'au 19 juillet 1839, s'élevant à un total de 3.617 fr. 10 c., qui sera incessamment versé au comité central présidé par M. l'amiral Duperré.
(*Note du rédacteur en chef.*)

avancée de l'institution maçonnique en France, a soumis à une scrupuleuse investigation toutes les demandes en création de nouveaux ateliers, en reprises de travaux, et toutes les affaires litigieuses qui sont de sa compétence. Ce n'est qu'après un mûr examen et après une discussion lumineuse qu'elle a accordé des constitutions à la loge de *l'Union philanthropique,* orient de Saint-Denis (banlieue); à la loge de *Caroline*, orient de Bourges, et à celle des *Arts inséparables*, orient de Bone (Afrique). Elle a autorisé la reprise des travaux à la loge des *Vertus réunies*, orient de Vitry-le-Français; à celle de la *Parfaite Harmonie*, orient de Bugy (Seine-Infér.); et à la loge de la *Parfaite-Amitié*, orient de Daunay-le Duc. La chambre symbolique est saisie de demandes en reprises de travaux de la loge de *la Vraie Harmonie*, orient de Poitiers; de celle de la loge des *Arts réunis*, orient de la Rochelle; et de celle de la loge des *Enfants de l'Union*, orient de Fumel. Le zèle actif de cette chambre ne permet pas de douter de la célérité qu'elle mettra dans l'examen de ces trois reprises de travaux.

« La chambre du suprême-conseil, dont les attributions sont si étendues qu'elle a seule le droit de constituer tous les ateliers supérieurs, depuis le premier grade capitulaire jusqu'à celui de prince de royal-secret, non moins sévère et non moins attentive que la chambre symbolique, a constitué un chapitre sous le titre distinctif de *Nature et Philanthropie*, à la vallée de Lorient, et celui des *Élus*, à la vallée de Saint Étienne; il a accordé une reprise de travaux à un chapitre de Lille, souché sur la loge des *Amis réunis*, siégeant dans le même orient. Il est saisi d'une demande en reprise de travaux du conseil des kadosch des *Amis de la Vérité*, orient de Metz.

« La nullité des travaux de la chambre de conseil et d'appel constate l'harmonie générale qui règne entre les membres des nombreux ateliers de votre correspondance, et les dispositions des nouveaux règlements doivent prévenir beaucoup de contestations domestiques, ce qui donne l'espoir que la chambre de conseil et d'appel se réunira bien rarement.

« La chambre de correspondance et des finances, dont les attributions sont si variées et si étendues, a redoublé de zèle et d'activité pour expédier les nombreuses affaires dont elle a été saisie; elle a discuté et prononcé sur vingt rapports de députés nommés par les ateliers de la correspondance; elle a dépouillé un grand nombre de dossiers qu'elle a renvoyés, soit aux chambres, soit au grand-collége des rites. Le dernier numéro d'annotation était 27,209, et celui d'aujourd'hui est de 27,780. Il y a eu pendant le semestre qui vient de s'écouler 571 dossiers; le dernier numéro de copie des lettres était 2505, celui du 24 juin est de 2722. Le secrétariat a par conséquent expédié 217 planches.

« L'examen rigoureux de toutes les pièces de comptabilité par le comité de finances vous assure la légalité des dépenses effectuées; la surveillance constante du frère grand-trésorier vous garantit la régularité des diverses recettes. La lecture attentive de toutes les pièces de la correspondance par le comité du secrétariat en facilite la distribution, et assure à chaque partie administrative de connaître toutes les pièces qui sont de sa compétence, parce qu'aucune ne peut être soustraite.

« Le grand-collége des rites, pénétré des fonctions importantes que le Grand-Orient lui a confiées, est devenu plus sévère dans le choix des candidats, et plus exigeant pour la collation des derniers degrés de l'écossisme. Une moralité irréprochable, une position sociale honorable et le degré d'instruction nécessaire pour apprécier les connaissances philosophiques qui constituent le fond des hauts grades écossais sont rigoureusement exigés de tous les néophytes qui aspirent à les obtenir. C'est après avoir satisfait à toutes ces conditions que le grand-collége des rites a conféré le grade de prince du royal-secret aux frères Laperche, capitaine au 1[er] régiment de lanciers; Hélin, négociant, et

Mailliet, avocat ; il a élevé au grade de grand-inspecteur général, 33e et dernier degré, les frères Bessin, Mouscadet, Fery, Fromentin et Labretonnière, officiers du Grand-Orient, comme une juste récompense due aux services signalés qu'ils ont rendus à l'Ordre. Il a accordé six délégations pour conférer le royal-secret au consistoire de *la Constance*, vallée de Toulouse, et un pareil nombre de délégations au consistoire de *la Réunion*, vallée de Toulon. Les acquisitions faites par le Grand-Orient sont aussi nombreuses qu'honorables. Les frères Bessin, Fromentin, Breuillaud, Mouscadet, Pillot, Taskin, Didier et Escher, ont été réélus officiers après exercice triennal. Leur zèle, leur activité et les travaux importants auxquels ils ont coopéré, sont trop incontestables pour que nous ne soyons pas dispensés de les énumérer. Tous les présidents d'ateliers des départements et d'outre-mer se sont conformés aux dispositions de l'annexe n° 4, et ils ont tous été reconnus dans leurs dignités respectives, et proclamés membres du Grand-Orient.

« Les ateliers de la capitale se sont empressés de faire parvenir le procès-verbal de l'élection de leurs présidents nouvellement élus, et les vénérables frères (*suivent leurs noms*) sont venus prêter leur obligation ; ils ont pris l'engagement de faire exécuter les statuts et règlements généraux, et d'imprimer aux travaux qu'ils doivent diriger la régularité la plus parfaite.

« Les ateliers de la correspondance, pénétrés de l'importance d'être convenablement représentés auprès du Grand-Orient, ont fait des choix qui les honorent et qui sont dignes d'orner avec éclat les colonnes du Grand-Orient.

« Cette pépinière de députés honorables, instruits et zélés, permet au Grand-Orient de compléter le cadre des officiers titulaires, et la correspondance active de ces dignes frères avec les ateliers qu'ils représentent consolidera l'harmonie indispensable qui doit régner entre les ateliers et le Grand-Orient.

« Sur la proposition du frère Pillot, la chambre de correspondance et des finances a pris une décision que le Grand-Orient avait réalisée en 1780. Elle a arrêté en principe qu'une bibliothèque maçonnique serait établie dans le sein du Grand-Orient, et qu'une somme annuelle serait allouée pour l'achat d'ouvrages didactiques, historiques, philosophiques et moraux propres à perfectionner l'instruction des maçons. Dans l'espoir d'activer cette entreprise scientifique, cette chambre a pensé qu'un appel fraternel devait être fait aux ateliers de la correspondance, et une circulaire doit leur être immédiatement adressée, pour les engager à faire hommage au Grand-Orient d'un exemplaire des procès-verbaux et des discours imprimés qu'ils peuvent posséder, et dans le cas où leurs archives contiendraient plusieurs exemplaires d'un même ouvrage, de vouloir bien en consacrer un à l'établissement de la bibliothèque centrale de l'Ordre; et pour que le futur conserve le souvenir de notre époque, on inscrira sur chaque ouvrage : *Don volontaire fait au Grand-Orient par tel atelier ou tel frère,* et le timbre du Grand-Orient y sera en outre apposé. La chambre de correspondance désirant donner à cette collection instructive une extension non moins avantageuse, sollicitera des ateliers l'envoi d'une de leurs médailles, l'empreinte de leurs sceau et timbre, et les vignettes de leurs planches, colonnes et balustres, ainsi que celles de leurs titres maçonniques respectifs (1).

« Quelque gigantesque que paraisse une pareille entreprise, nous la croyons d'une utilité trop générale pour ne pas en tenter la réalisation; car les membres du Grand-Orient, les maçons de la capitale, ceux des départements et les frères étrangers qui viendront visiter le Grand-Orient, pourront y puiser des connaissances maçonniques positives et extrêmement instructives par le choix des ouvrages dont on fera l'achat. Des maçons

(1) Les ouvrages et tous les manuscrits du Grand-Orient furent enlevés en 1793.

philosophes, qui consacrent leur plume à dissiper, par leurs écrits lumineux, les épaisses ténèbres des nombreux préjugés qui enveloppent encore les masses, ont déjà déposé quelques matériaux pour concourir à l'établissement des fondations du monument instructif que le Grand-Orient va élever.

« Le frère Chemin-Dupontès a fait hommage à la chambre du suprême-conseil des rites d'une brochure ayant pour titre : *Jean Le Rond à ses amis les ouvriers*. Les vues philanthropiques et morales que renferme cet opuscule, dont le but principal est d'indiquer à la classe ouvrière les moyens de se soustraire à l'indigence et de s'assurer dans la vieillesse une aisance relative, déterminèrent la chambre de correspondance à souscrire pour cinquante exemplaires de cet ouvrage. Cet encouragement maçonnique fut bientôt suivi d'une récompense plus lucrative, car l'Académie-Française décerna à son auteur une médaille d'or de la valeur de 1,500 fr. Cet intéressant travail mérite d'être répandu dans la classe ouvrière par les ateliers de la correspondance. Le frère Des Étangs, dont l'austérité des principes maçonniques et l'orthodoxie philosophique sont incontestables, a fait hommage au Grand-Orient d'une brochure intitulée : *La franche-maçonnerie justifiée de toutes les calomnies répandues contre elle, ou réfutation du livre de l'abbé Barruel contre les francs-maçons*. Cet ouvrage impartial, écrit sous l'influence d'une juste et sainte indignation, doit être honorablement classé dans la nouvelle bibliothèque. Les maçons qui le liront y puiseront des connaissances utiles et positives.

« Tant que les écrivains maçons s'astreignirent à consigner leurs pensées en style métaphorique, l'institution conserva sa puissante influence morale primitive ; mais dès qu'une audacieuse indiscrétion brisa ce prisme conservateur, l'Ordre perdit de sa considération et de sa force, et la première polémique extrà-maçonnique compromit tellement l'existence de notre institution, que les travaux de la *Grande-Loge de France* furent suspendus pendant cinq ans par l'autorité civile. Cette mesure rigoureuse rendit les maçons plus circonspects, et toutes les pièces d'architecture furent concentrées dans le sanctuaire de nos temples ; mais la publicité constituant un des premiers besoins de toutes les institutions de notre époque, la maçonnerie tomberait, dit-on, dans le marasme si elle n'était soutenue et excitée par des publications en harmonie avec son essence mystique. Il était donc à désirer qu'une feuille périodique et exclusivement historique parût et qu'elle consacrât quelques-unes de ses colonnes à développer et à consolider les principes de notre Ordre. Des frères éprouvés par l'étendue et la solidité de leurs connaissances maçonniques, par leur attachement inaltérable à notre institution mystique et par une expérience éclairée, conçurent le projet de publier un journal mensuel intitulé : *Le Globe, ou archives générales des sociétés secrètes non politiques*. Fidèles à ce titre générique, et narrateurs impartiaux de tous les actes qui honorent les sociétés philanthropiques, les auteurs de ce journal se sont bornés à les publier sans aucun commentaire, et le conseil de surveillance de cette utile entreprise a fait hommage au Grand-Orient des cinq premières livraisons, qui ont déjà paru. Une lecture attentive nous a convaincus que les documents qu'elles renferment formeront par la suite une collection d'autant plus précieuse pour la bibliothèque de l'Ordre, que le but principal de cette publication est de faire connaître toutes les institutions philanthropiques des ateliers, les productions instructives des maçons laborieux et toutes les nobles actions qui peuvent concourir au soulagement de l'humanité.

« Le frère Bazot a également fait hommage au Grand-Orient d'un recueil de nouvelles chansons maçonniques qu'il vient de publier. Une douce morale et une aimable gaîté constituent le fond de chaque chanson. Le premier et le second recueil du frère Bazot doivent être le *vade-mecum* des banquets maçonniques.

« Nous devons terminer ce tableau satisfaisant par signaler à votre estime et à votre reconnaissance un frère dont la prévoyance et la régularité méritent d'être connues. Le hasard fit tomber entre les mains du frère Arbout, vénérable de la loge de la *Fidélité*, à l'orient de Lille, les constitutions de la loge de *la Cordialité*, érigée par le Grand-Orient, à Bergues : dans la crainte que ce titre constitutif ne devînt la possession de quelque profane ou de quelques maçons mercantiles, le frère Arbout l'a renvoyé au Grand-Orient, et il se trouve déposé dans vos archives.

« Telle est l'étendue de nombreuses et précieuses acquisitions faites pendant le semestre qui vient de s'écouler. Voici l'état de vos pertes. Le Grand-Orient a à regretter la perte douloureuse qu'il vient de faire du vénérable frère de Branville jeune, décédé au commencement du mois de juin. Ce frère rendit d'immenses services à l'Ordre pendant plus de dix ans qu'il siégea dans la chambre du suprême-conseil des rites ; sa santé chancelante le força de demander ses lettres d'honoraire. Le banc des orateurs vous exposera en temps opportun les qualités civiles, militaires et maçonniques du frère de Branville.

« Les lettres d'honoraire accordées aux vénérables frères Arthaud et de Tournay, quoiqu'elles soient une juste récompense due aux services importants que ces dignes frères ont rendus à l'Ordre et au Grand-Orient, nous font craindre une retraite prochaine, qui nous affligerait d'autant plus, que notre attachement fraternel les prie de continuer à coopérer par leur activité aux travaux de l'administration de l'Ordre.

« Une perte douloureuse, qui nous a profondément affligé, est celle de la loge des *Élus de Sully*, à l'orient de Brest, qui fut démolie par le Grand-Orient, le 14 janvier 1837. Après une année de silence, cette loge adressa une planche pour être réhabilitée ; la chambre de correspondance exigea une demande spéciale et régulière en réhabilitation, fondée sur ce que la circulaire que cet atelier adressa en 1836 à toutes les loges de la correspondance n'était basée que sur des documents erronés. Les réponses de la ci-devant loge des *Élus de Sully* furent toujours évasives et jamais positives. Ces négociations fraternelles n'étaient point terminées, lorsque le 4 janvier 1839, le Grand-Orient confirma le principe qu'un atelier démoli ne pouvait être rétabli sous le même titre distinctif. Cette loge n'ayant point obtempéré à la décision du Grand Orient, la chambre symbolique décida que cet atelier devait adresser une demande en nouvelle constitution et modifier son titre primitif. Nous regrettons, dans l'intérêt général de l'Ordre, qu'il n'existe plus de loge dans l'orient de Brest.

« Il résulte des divers tableaux qui composent notre compte-rendu, qu'une nouvelle ère commence pour l'ordre maçonnique en France. En effet, amélioration, agrandissement de l'institution, tant par les nouveaux temples érigés que par les demandes en reprise de travaux de ceux qui sommeillaient. La composition du personnel du Grand-Orient est des plus honorables ; une pépinière de députés éclairés permet de pourvoir à toutes les vacances. Union entière et sincère des ateliers de la correspondance au Grand-Orient, concours soudain et général pour accomplir un acte de philanthropie unique dans les fastes de l'Ordre, médailles d'encouragement pour exciter une noble émulation dans les ateliers et parmi les maçons, établissement d'un centre scientifique pour l'instruction de tous les adeptes, accélération dans toutes les affaires, économies constantes, administration paternelle et impartiale, exécution ponctuelle de ses décisions par les ateliers de sa correspondance ; jamais l'harmonie maçonnique ne fut plus universelle et plus positive : des milliers d'ouvriers reprennent la truelle pour réparer les dégradations que les circonstances ont faites à notre temple moral. Soutenons et favorisons donc, mes frères, par l'activité de nos travaux et par notre union intime, l'impulsion salutaire qui se manifeste, et qui tend à faire progresser notre

belle institution. Que notre illustre grand-maître puisse dire avec assurance : « Le Grand-Orient, en me confiant la direction suprême des travaux de l'Ordre, m'a puissamment secondé dans la mission que je me suis imposée, et qui a pour but de maintenir l'union, la concorde et la régularité la plus parfaite, moyens infaillibles pour rehausser la dignité de l'Ordre et pour lui assurer une prospérité durable. »

(Suivent les rapports du trésorier, du garde des sceaux et timbres et de l'hospitalier; nous en donnerons des extraits dans une prochaine livraison. Après ces rapports vient le discours du frère Bessin, orateur *en tour*, que l'on trouvera dans notre numéro dernier.)

Le grand-maître adjoint, interprète des sentiments d'affection et de reconnaissance de ses frères, adresse aux frères Bessin, Vassal, Daoust, Agirony et Lambin de Bonnières les félicitations les plus chaleureuses et les plus fraternelles pour le mérite et les talents spéciaux dont ils ont donné de nouvelles preuves dans cette séance; chacun de ces frères, dans l'éloge particulier qu'a fait, avec autant de goût et de charme que de vérité, le grand-maître adjoint, a trouvé une flatteuse et juste récompense des services qu'il a rendus et continue à rendre à l'Ordre. Une triple batterie a sanctionné les pensées et les paroles du grand-maître.

Le frère Bessin, à la prière de ses collègues, remercie le grand-maître et le Grand-Orient de leur suffrage et de leur affection. Les frères Bessin, Vassal, Daoust, Agirony et Lambin de Bonnières rendent les batteries que le grand-maître adjoint fait couvrir.

Bientôt, et sur l'invitation du grand-maître, les différents membres du Grand-Orient, officiers, députés et présidents d'ateliers, se réunissent au milieu du temple et y forment la chaîne d'union. Il leur donne le mot de semestre, qui lui est fidèlement rapporté par le maître des cérémonies, fait prêter le serment du silence et applaudir.

Tous les frères ayant repris leurs places, le grand-maître adjoint suspend les travaux pour passer dans la salle des banquets, où tous les frères arrivent en ordre et en silence.

Le grand-maître, ayant remis les travaux en vigueur, porte la première santé, celle de S. M. Louis-Philippe I[er], roi des Français, de S. M. la reine, de LL. AA. RR. les princes et princesses de la famille royale.

Dans une allocution aussi noble que chaleureuse, le grand-maître adjoint rappelle les hautes pensées du monarque pour le bonheur de la France, les touchantes vertus de la reine, les sentiments si dignes de l'auguste famille de sa majesté. Associant le roi a la patrie, les confondant dans son amour et dans ses vœux, le grand-maître adjoint est assuré que tous les maçons, comme tous les autres bons citoyens, porteront cette santé chérie avec un cœur reconnaissant et dévoué. Et, en effet, la santé du roi et celle de la famille royale est portée avec une unanimité et une énergie qui se manifestent par l'acclamation maçonnique et la triple batterie.

La deuxième santé est portée, au nom des présidents du Grand-Orient. par le frère Tardieu, président de la chambre de correspondance et des finances. Cette santé est celle du frère Alexandre Delaborde, grand-maître adjoint, du frère comte Rampon, grand conservateur, et du frère Bouilly, représentant particulier du grand-maître; des grandes-loges et grands-orients étrangers avec lesquels le Grand-Orient de France est en relation, et particulièrement du *Grand-Orient d'Haïti*, du *Grand-Orient du Brésil*, de la *Grande-Loge nationale de Suisse* et de la *Grande-Loge de Hambourg*; des suprêmes-conseils de grands inspecteurs-généraux, 33[e] et dernier degré, de *New-Yorck*, de *Charlestown* et de *Dublin*, et des ateliers de la correspondance.

Le grand-maître adjoint a répondu par une affectueuse et touchante allocution à la santé qui lui est personnelle, et pour les frères comte Rampon et Bouilly; ont aussi répondu les frères Morand pour le *Grand-Orient d'Haïti*, qui a rempli les fonctions de son garant d'amitié depuis la mort du

frère de Gabriac-du-Souchet, officier honoraire; le frère Agirony pour le *Grand-Orient du Brésil;* le frère Desanlis pour la *Grande-Loge de Hambourg* et pour la *Grande-Loge nationale de Suisse,* en l'absence du frère Bouilly, garant d'amitié de cette grande-loge; le frère de Tournay pour les Suprêmes-Conseils de grands inspecteurs-généraux de *New-Yorck, Charlestown* et *Dublin;* plusieurs vénérables de Paris et des départements pour les ateliers de la correspondance.

La troisième santé a été portée au nom des surveillants par le frère Taskin, premier surveillant de la chambre de correspondance et des finances. Cette santé est celle des frères Tardieu, président de la même chambre; Pinet, président de la chambre symbolique; Desanlis, président du suprême-conseil des rites; Morand, président de la chambre de conseil et d'appel; et Vassal, grand commandeur du grand collége des rites.

Les présidents, moins le frère Pinet, absent de l'Orient de Paris, ont répondu à la santé et rendu les batteries.

La quatrième santé, portée par le grand-maître adjoint, est celle des très-chers frères visiteurs, tant de l'orient de Paris que des orients des départements et des orients étrangers. Plusieurs ont répondu, entre autres le frère des Étangs, ancien président des ateliers des *Trinosophes,* orient de Paris, qui, dans une allocution empreinte de toute son énergie maçonnique, a renouvelé les sentiments de dévoûment à l'Ordre et d'attachement pour le Grand-Orient.

La cinquième santé, portée par le président de la chambre de correspondance, est celle des frères surveillants Taskin et Bauche, ce dernier absent par suite d'une maladie grave, tous deux surveillants de la chambre de correspondance; Fromentin et Faultrier, surveillants de la chambre symbolique; Bourgouin et Pressevaux, surveillants du suprême-conseil des rites; de Tournay et Pillot, surveillants de la chambre de conseil et d'appel; Morand et Janin, premier et deuxième lieutenant-commandeur du grand collége des rites. Ces frères ont remercié et renouvelé l'assurance de leur zèle et de leur affection pour leurs frères.

La sixième santé est celle des frères Bessin, orateur de la chambre de correspondance; Lefèbre d'Aumale fils, orateur de la chambre symbolique; et Janin, orateur du suprême-conseil des rites; des frères Vassal, Pillot et Sicard, secrétaires des trois chambres administratives; Taskin, secrétaire de la chambre de conseil et d'appel; et de Tournay, grand chancelier du grand collége des rites; Daoust, trésorier; Agirony, garde-des-sceaux et timbres; Bott, grand expert du Grand-Orient; et Lambin de Bonnières, hospitalier. Le frère Bessin a répondu à la santé, tant en son nom qu'au nom des autres officiers dignitaires. Tous ont rendu les batteries.

La septième et dernière santé est celle des maçons voyageurs dans la prospérité ou dans l'infortune. Le Grand-Orient l'a accompagnée de ses vœux les plus fraternels.

Le grand-maître adjoint a ensuite fermé les travaux par les mystères accoutumés.

GRANDE-LOGE NATIONALE SUISSE.

RAPPORT OFFICIEL

Présenté le* 15 *juin* 1839 *aux loges de l'alliance helvétique par le député grand-maître, président par intérim de la* Grande-Loge nationale suisse, *concernant les relations de cette puissance maçonnique au dedans et au dehors.

—

Très-chers frères,

A la veille du jour où vous allez célébrer la grande fête de l'antique et respectable confrérie des anciens maçons libres et acceptés, le grand-conseil d'administration, qui, pendant la vacance de la grande-maîtrise, en remplit les obligations, vient vous entretenir des relations intérieures et extérieures de l'alliance pendant l'année 5838, pour

vous présenter ensuite quelques considérations générales sur ce qui constitue l'essence de la maçonnerie, sur le but qu'elle se propose, et sur les devoirs dont les maçons ont à s'acquitter.

I. RELATIONS INTÉRIEURES.

Dans le cours de la dernière année normale (1er janvier au 31 décembre 5838), il ne s'est opéré aucune mutation parmi les loges de l'alliance; le nombre en était, au 31 décembre, le même que celui indiqué dans les deux précédents rapports. La loge de *la Réunion des cœurs sincères*, orient d'Aigle, est toujours en sommeil, et quant à la loge de *l'Amitié*, orient de la Chaux-de-Fonds, dont le silence avait fait craindre la cessation complète des travaux, on a lieu d'espérer de recevoir, sous peu, de ses communications, et de la voir renaître avec cette activité qui lui avait valu un rang si distingué parmi les autres ateliers.

Toutes les loges en activité ont transmis le rapport sur leur situation et sur leurs travaux pendant 5838. Cependant, au lieu d'entrer dans des détails à cet égard, le grand conseil d'administration se bornera, cette fois, à vous rendre compte de ce qui, pendant l'année écoulée, s'est passé de plus remarquable dans les loges de l'alliance, et à porter à votre connaissance ce que quelques-unes ont demandé à être communiqué à leurs sœurs.

La loge *la Réunion*, orient de Bex, a adopté, le 4 février 5838, le rit de la *Grande-Loge nationale suisse*, qui est celui des anciens maçons libres et acceptés, autrement dit le rit anglais ancien, de sorte que maintenant tous les ateliers de l'alliance professent les doctrines pures et simples de la maçonnerie primitive. A raison de circonstances profanes imprévues (l'armement au mois d'octobre), l'installation de la loge de Bex dans ce rit n'a pu avoir lieu que le 13 janvier dernier; elle s'est faite d'une manière digne de son objet. Grâce aux soins du vénérable et au zèle des membres, l'atelier a ses rituels au grand complet.

La loge de *l'Amitié*, orient de Genève, qui, après une inactivité de vingt-un mois, a repris ses travaux en octobre 5837, a fait preuve d'un zèle louable, en se réorganisant entièrement et sur un pied strictement conforme aux statuts et règlements généraux.

La loge *la Prudence*, orient de Genève, a informé le grand conseil d'administration que de faux diplômes et certificats circulant sous son ancien titre (*la Triple-Union des quatre nations*), elle a décidé que tous les diplômes et certificats qui ne seront pas visés et timbrés par sa loge de *la Prudence* seront à envisager comme faux, et devront être saisis et envoyés à cette loge pour être visés et timbrés s'ils sont réguliers, et détruits s'ils sont faux. Ceux de ses membres qui sont connus pour être porteurs de diplômes ou certificats réguliers seront avisés par une planche, afin qu'ils se mettent en règle. Le grand conseil d'administration prie les autres ateliers de l'alliance d'avoir égard à cet avis.

La loge des *Amis-Unis*, orient de Genève, a éprouvé, en 5838, un choc qui a failli ébranler les colonnes de son temple; néanmoins, grâce à la fermeté et à la persévérance des membres restés fidèles, elle a su soutenir l'édifice.

La loge des *Vrais Frères-Unis*, orient du Locle, a offert l'exemple d'un rare dévoûment de la part de deux de ses membres, le frère Edward Courvoisier, vénérable d'honneur à vie, et le frère Jules Jacot-Piaget. Puissent-ils trouver des imitateurs!

La loge de *la Sincérité*, orient de Vevey, a donné, vers la fin de l'an passé, l'exemple d'une rigueur salutaire, en suspendant pour six mois un membre qui avait manqué à la dignité inviolable du premier maillet. Espérant que de pareils manquements ne se renouvelleront pas, ni dans la loge de *la Sincérité* ni dans aucun autre atelier de l'alliance, le grand conseil d'administration s'abstient de nommer le frère, d'autant plus que le terme de la suspension est maintenant écoulé.

L'événement le plus important qui, en

5838, a marqué les travaux des ateliers de l'alliance, est la conférence qui a eu lieu le 25 juin, dans le temple de la loge de *l'Espérance*, orient de Berne, entre les députés des loges de Zuric, Bâle, Arau et Winterthur, appartenant au régime du *Directoire écossais rectifié*, siégeant à Zuric, et ceux des loges de Berne, de Lausanne et du Locle, ainsi que de la loge de *l'Amitié*, orient de Genève, faisant, toutes les quatre, partie de l'alliance de la *Grande-Loge nationale suisse*, conférence à laquelle ont aussi assisté beaucoup d'autres frères de divers orients, et qui se liait à la première, qui avait été tenue en 5836, dans le temple de la loge de *la Modestie*, orient de Zuric. Une traduction en français du procès-verbal de celle de 5838 est déposé au secrétariat de la loge *Espérance et Cordialité*, orient de Lausanne; le grand conseil d'administration y renvoie (1).

Bien que ce dernier, qui a l'honneur de représenter la *Grande-Loge nationale suisse*, n'ait pu prendre une part directe aux délibérations de cette conférence, il n'en a pas moins vu avec une vive satisfaction que les maçons de l'Helvétie désirent généralement s'unir d'une manière plus étroite, non-seulement par les formes extérieures, mais encore par la conformité des vues à l'égard des principes et de la tendance de la maçonnerie.

Il est vrai que le désir de voir la direction des affaires générales de la maçonnerie suisse confiée à une seule et même autorité centrale, indépendante de toute influence de l'étranger, a rencontré quelques scrupules de la part de plusieurs frères; d'un autre côté, la franchise cordiale et la marche prudente qui ont présidé à la discussion, ainsi que l'espoir, ouvertement exprimé, qu'en agissant avec une sage lenteur, le noble but qu'on se propose pourra être atteint d'autant plus tôt et d'autant plus sûrement, ont rassuré et encouragé ceux qui auraient aimé arriver à ce but sans trop de retard, afin d'imprimer à tous les ateliers maçonniques de la commune patrie une vigueur et une activité nouvelles, d'inspirer à leurs membres une confiance réciproque plus intime, et de réchauffer en eux le feu sacré de l'amour fraternel, moyens dont, à leurs yeux, dépend le salut de notre belle institution.

Se faisant un devoir de contribuer à tout ce qui peut avancer la prospérité de l'association maçonnique en général et de celle de notre chère patrie en particulier, le grand conseil d'administration verra avec beaucoup de plaisir que toutes les loges de l'alliance envoient des députations à la troisième conférence, qui aura lieu à la Saint-Jean 5840, dans le temple de la loge *Amitié et Constance*, orient de Bâle, attendu que, pour le moment, il considère ces réunions fraternelles comme l'unique moyen de se rapprocher insensiblement du but qu'on a en vue.

Quant à la conférence qui a été tenue à l'orient de Berne, le 24 juin, entre les députés de diverses loges de l'alliance et le grand conseil d'administration, celui-ci se réfère à sa circulaire du 27 septembre, qui a fait connaître la substance des délibérations qui ont eu lieu à cette occasion; le procès-verbal détaillé est inscrit dans le registre de la *Grande-Loge*. Postérieurement à la dite circulaire, la loge des *Amis-Unis*, orient de Genève, a prononcé son adhésion aux propositions que le grand conseil d'administration avait faites par sa circulaire du 27 mai, de sorte qu'elles ont obtenu l'assentiment de tous les ateliers de l'alliance, qui par là ont consenti à ce que le grand conseil d'administration continuât à exercer les pouvoirs de la grande-maîtrise jusqu'à l'élection d'un grand-maître en titre, et à ce que les frères qu'il leur avait présentés occupassent, pendant la période triennale de 5838 à 5841, les dignités qui, outre celle de grand-maître, sont à la nomination de la *Grande-Loge*, savoir : celles de grands-surveillants, de grand-trésorier et de deux grands-experts. Par cette dernière circulaire, le grand con-

(1) Nous prions instamment notre correspondant en Suisse de nous en procurer une copie textuelle.
(*Note du rédacteur en chef.*)

seil d'administration a également indiqué les raisons pour lesquelles il estimait ne pas être tenu de convoquer la *Grande-Loge* pour la Saint-Jean 5839.

En terminant le chapitre des relations intérieures, le grand conseil d'administration fait observer :

1° Que ses assemblées trimestrielles en 5838 ont eu lieu en la forme ordinaire ;

3° Que la création d'une loge nouvelle, qui vient de s'opérer à Carouge, près Genève, sous le titre distinctif *les Trois Temples*, fera l'objet d'une circulaire spéciale qui sera annexée au présent rapport (1).

II. RELATIONS EXTÉRIEURES.

Hors les lettres et les tracés des tenues périodiques des Grands-Orients de *Hambourg* et d'*Haïti*, le grand conseil d'administration n'a pas reçu, en 5838, de communications de la part des autorités maçonniques étrangères. Dans son dernier rapport, il vous a dit que le Grand-Orient de France n'avait pas encore répondu aux deux lettres qu'il lui a adressées au mois de juin 5837 ; il regrette d'être obligé de vous annoncer que ce silence se prolonge.

Ayant appris que, le 27 décembre 5838, S. A. R. le duc de Sussex devait célébrer le vingt-cinquième anniversaire de son avènement à la grande-maîtrise de la confrérie des anciens maçons libres et acceptés d'Angleterre, le grand conseil d'administration, vu que cet auguste protecteur de la maçonnerie avait constitué, en 5818, la *Grande-Loge provinciale d'Angleterre en Suisse*, qui, en 5822, a concouru, avec le Grand-Orient Helvétique *Romand*, à fonder l'alliance de la *Grande-Loge nationale Suisse*, a jugé convenable de lui faire parvenir une lettre de félicitations.

Pour satisfaire à l'article 38 des statuts-généraux, qui prescrit au Grand-Orient d'entretenir avec les Grands-Orients étrangers une correspondance amicale et fraternelle, afin de resserrer les liens de la grande chaîne maçonnique, il a aussi adressé, sous la date du 29 décembre, une circulaire aux huit *Grandes-Loges d'Allemagne* et au *Grand-Orient des Pays-Bas*. En vue de rehausser l'intérêt de sa communication, il y a joint des exemplaires de l'opuscule (1) fort érudit que le frère Fetscherin, conseiller d'état, membre de la loge de *l'Espérance*, orient de Berne, a écrit pour appuyer l'authenticité du célèbre document appelé la *chartre de Cologne*, qui avait été trouvée en Hollande, parmi les papiers maçonniques laissés par un frère décédé, et dont, il y a environ vingt ans, S. A. R. le prince Frédéric, grand-maître des Pays-Bas, auquel il avait été remis, envoya une copie certifiée conforme et accompagnée du *fac simile* des signatures à toutes les loges de son obédience, copie dont la loge de Berne obtint un exemplaire. Ce document, écrit en langue latine et en chiffres maçonniques, est daté de Cologne, du 24 juin 1535, et porte les signatures de dix neuf hommes marquants, tels que Hermanus, archevêque de Cologne, de Colligny, Philippe Melancthon, le célèbre réformateur, et autres, venus de presque tous les pays de l'Europe pour transmettre à la postérité, par l'envoi, aux divers colléges de la confrérie alors existants, de dix-neuf expéditions conformes d'une espèce de lettre pastorale, une déclaration solennelle des principes de la maçonnerie, et pour la disculper des graves imputations que la malveillance et le fanatisme religieux et politique avaient lancées contre elle. L'impartialité exige de dire que l'authenticité de cette pièce, qui, dans le temps, a produit une profonde sensation dans le monde maçonnique, est contestée par quelques frères très-savants, qui la regardent comme apocryphe. Il faut espérer que les infatigables investigations

(1) Même invitation que ci-dessus à notre correspondant en Suisse. Cette circulaire ne nous étant pas parvenue.
(*Note du rédacteur en chef.*)

(1) Même demande à notre correspondant relativement à la brochure seulement, la loge de *la Clémente-Amitié*, dont nous sommes vénérable d'honneur, possédant une copie de cette chartre.
(*Notes du rédacteur en chef.*)

historiques de maçons tels que le frère Fetscherin parviendront tôt ou tard à lever ou à confirmer les doutes qui peuvent encore exister à cet égard. Indépendamment de la partie matérielle, comme l'état du parchemin sur lequel la pièce est écrite, et de la partie intellectuelle, telle que le style latin de l'époque, les partisans de ce document curieux font valoir des raisons péremptoires en faveur de son authenticité, entre autres la source respectable à laquelle il est dû.

III. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

On ne peut se dissimuler que, dans les loges allemandes, l'esprit, la haute tendance et les dogmes de la maçonnerie sont infiniment mieux appréciés que dans les loges françaises. Il est vrai que la lumière commence à pénétrer dans celles-ci : plusieurs écrivains distingués se sont appliqués à démontrer, par les documents les plus antiques de la maçonnerie, que le but de notre association ne consiste pas seulement dans des actes de fraternité réciproque, dans l'exercice de la bienfaisance et dans les banquets, mais, surtout, dans les efforts constants à rechercher la vérité et la lumière, dans la pratique et dans la propagation de la tolérance et de la philanthropie générale, et dans la ferme intention d'agir, en tous temps et en toutes circonstances, *justement et honnêtement*, *sans nous laisser influencer ni par la crainte ni par l'espérance* (1).

Ce but, le seul véritable, fait voir clairement que, bien que la maçonnerie ait été créée pour l'universalité des hommes, si ses adeptes n'ont pas un certain degré de culture intellectuelle, ils ne pourront jamais bien comprendre nos symboles, et que même l'homme instruit, s'il veut devenir un vrai et digne maçon, doit, dans son cœur, se sentir porté à remplir les devoirs maçonniques, en d'autres termes, être préparé dans son intérieur pour être admis à nos mystères.

Il ne suffit pas de pratiquer les vertus maçonniques dans nos assemblées ; il faut encore que hors de la loge, c'est-à-dire dans la vie civile, nos discours et nos actions prouvent que nous méritons le beau nom de maçons, et que, dans toutes les occasions, nous concourions, autant qu'il dépend de nous, à répandre la vérité, la lumière, la justice et l'amour de l'humanité.

Or, combien ne nous écarterions-nous pas de ce but et des obligations sacrées que nous avons juré de remplir, si, agissant contrairement à ces obligations, nous nous désunissions ; si nous ne sacrifiions pas nos opinions personnelles à la volonté générale ; si, au lieu de nous aimer en frères et de nous supporter mutuellement, nous cherchions à nous nuire les uns aux autres ; si notre conduite parmi les profanes était en contradiction avec les devoirs des maçons ; si, enfin, nos réunions secrètes et fraternelles étaient transformées en conciliabules où l'on discutât la politique ou d'autres objets absolument étrangers à la maçonnerie, ou si nous les employions à des banquets frivoles ou à des jouissances sensuelles !

Voilà les considérations que le grand conseil d'administration a cru devoir vous présenter. Ce sont principalement les présidents des loges qu'il prie de vouloir bien les méditer, et de ne jamais perdre de vue qu'ils ont engagé leur responsabilité envers la grande alliance des maçons.

Au nom du grand conseil d'administration de *la Grande-Loge nationale Suisse :*

Le député grand-maître,
président par *interim*,
ROSCHI.

Par mandement :

Le grand-secrétaire,
GOUZY.

(1) Nous ne pouvons trop appeler l'attention des maçons français sur cette manière d'envisager la maçonnerie : c'est ainsi que la comprend le journal *le Globe*.
(*Note du rédacteur en chef.*)

EXTRAIT D'UN DISCOURS

Prononcé par le frère Massieu, orateur du chapitre des Trois H, *à la vallée du Havre, le* 28 *mars* 1839 (1).

—

Nulle institution plus que celle qui nous appelle dans ce temple ne se recommande au cœur et à la raison de l'homme ; elle unit en elle tout ce qu'il y a de plus beau et de plus sacré sur la terre, *le génie de la philosophie et l'amour de l'humanité !...*

La religion dans sa pureté, la bienfaisance dans ses plus douces prévenances, l'amitié dans ses épanchements, l'union maçonnique dans son intimité, et la vertu dans son héroïsme, voilà notre culte, nos promesses et le but auquel nous tendons.

Jamais les pensées du maçon n'ont rien coûté à l'harmonie du monde et à la pureté de ses mœurs. Des hommes d'état, des hommes de génie, des princes, des savants, ajoutent chaque jour une pierre au saint temple que nous élevons. L'égalité abaisse son niveau dans nos temples, et les larmes de l'indigence n'y coulent jamais en vain.

Oh ! mes frères, quel spectacle touchant présente, dans des réunions fondées sur de tels principes, le concours nombreux de frères dévoués à leur culte et impatients d'y consacrer tous leurs efforts ! Quelle fusion touchante de pensées et de nobles actions ! Quel exemple pour le monde ! Quelle réponse à nos détracteurs ! ! !....

(1) L'indulgence extrême du frère Massieu l'a porté à nous adresser, dans ce discours, des compliments trop flatteurs relativement à la pensée qui a fait entreprendre la fondation du *Globe*, pour que nous ayons pu nous permettre de reproduire en entier son excellente œuvre ; ne voulant pas cependant en priver entièrement nos lecteurs, nous avons cru devoir en extraire le passage qu'on va lire.

(*Note du rédacteur en chef.*)

DES RÉCOMPENSES PUBLIQUES

DANS LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

Article didactique, par le frère Vyard, membre de la loge de Saint-Pierre des Vrais-Experts, *à l'orient de Paris.*

—

Les récompenses nationales sont-elles utiles dans la société civile et militaire ? Nous n'hésitons pas à répondre oui. Mais sont-elles aussi utiles en maçonnerie ? Nous devons, en bonne conscience, dire non. Ceci posé, démontrons l'utilité des unes et l'inutilité des autres.

Dans les temps les plus reculés, on accordait des récompenses ou des signes distinctifs et apparents aux hommes faisant preuve d'une haute vertu, aux philosophes qui enseignaient la sagesse et honoraient l'humanité par des actes de bienfaisance ou de dévoûment envers leurs concitoyens. Dans la guerre, on en accordait aux guerriers qui, par des traits de courage, sauvaient la patrie ou ajoutaient à sa gloire. Au temps des Grecs et des Romains, on honorait les belles actions militaires par des couronnes civiques que l'on ceignait à la tête des chefs comme des soldats qui comptaient autant de couronnes que de victoires pour avoir monté à l'assaut ou avoir bravé une mort certaine. En France et sous la république, ces mêmes couronnes et les sabres d'honneur furent distribués, mais justement et avec discernement, aux hommes qui faisaient des actions d'éclat. Combien ces marques distinctives, qui ne s'accordaient qu'au vrai courage, ont-elles enfanté de prodiges ! Enfin, sous le consulat et sous l'empire, combien ces mêmes marques, converties en la *Croix-d'Honneur*, ont-elles produit de sublimes dévoûments et de morts glorieuses, surtout quand, après avoir été attachée à la poitrine de Napoléon-le-Grand, ce foudre de guerre, il la plaçait lui-même sur celle de ses soldats, de ces héros qu'elle enfantait ! Hélas ! ce signe, alors si pur et si noble, n'avait pas été souillé ; il n'avait point encore

reposé sur des cœurs de traîtres, il était sans tache, il n'était porté que par des braves, il n'avait point encore été prodigué à l'intrigue et à la faveur! Combien est-il malheureux que ces nobles stigmates de l'honneur et de la bravoure dégénèrent toujours par la corruption de la pureté de leur institution première!... car les récompenses nationales sont une émulation nécessaire pour entretenir en nous le feu sacré de l'amour de la patrie; l'or que les cœurs pervers lui préfèrent le ternit et l'éteint, et nous voyons avec douleur que ce feu sacré, cet amour si noble de se rendre utile au bonheur de tous, pâlit et décline chaque jour, et qu'il cède la place au froid et hideux égoïsme, la plaie sociale qui dessèche les cœurs et qui envahit de toutes parts la société depuis plusieurs années. Mais ces récompenses ou marques distinctives ne peuvent être admises ni souffertes dans la maçonnerie, puisque tous les initiés à nos mystères ne doivent jamais perdre la mémoire du serment d'honneur qu'ils ont prêté de secourir leurs frères, de les arracher aux malheurs, aux périls qui les menacent, ou dans lesquels ils se trouvent plongés, et cela même au péril de leur vie. Ce serment est inviolable; il nous impose. par devoir, à nous qui sommes maçons, ce qui veut dire frères, ce qui n'est que purement volontaire dans le commun des citoyens, c'est-à-dire que ce qui mérite une récompense dans le monde ne mérite chez nous tout au plus qu'un simple éloge adressé. au nom de tous les frères, par nos chefs, et encore faut-il que celui qui en est l'objet l'ait mérité par quelque action vertueuse peu ordinaire.

Que peut demander un maçon qui a fait un grand acte de dévoûment, de charité ou de courage, eût-il exposé sa vie, en fût-il résulté pour lui des pertes ou des blessures, sinon l'estime, l'admiration et l'amour de ses frères? Ne se trouve-t-il pas assez récompensé par cette douce joie qu'il ressent au fond du cœur pour avoir fait le bien? Laissons donc, laissons aux hommes vulgaires ces récompenses qui les excitent à le faire plus par orgueil et par ostentation que par humanité. Quelle vertu et quelle gloire y aura-t-il à être maçon si nous ne savons fouler aux pieds ces hochets, bons pour des êtres pusillanimes qui en ont besoin pour stimuler leur cœur froid et peu accessible à cette sensibilité que doivent exciter en nous les malheurs de nos semblables? C'est par la grandeur d'âme que nous devons nous distinguer du commun des hommes. Si tous nous étions bien pénétrés de ces grands principes....., si chacun de nous faisait abnégation de toute vanité lorsqu'il compatit aux maux de son prochain, si, enfin, nous étions les premiers à corriger nos mœurs, qui peuvent devenir encore plus corrompues par la contagion qui envahit toute l'espèce humaine, combien verrions-nous d'adeptes accourir et solliciter leur initiation parmi nous!!!... En effet, pourquoi la maçonnerie a-t-elle été instituée? N'est-ce pas évidemment pour nous rendre meilleurs, pour nous secourir mutuellement, nous dévouer l'un pour l'autre, nous entr'aider, enfin, de manière à parer à tous les dangers et aux coups les plus funestes de l'adversité?... Les premiers et illustres fondateurs de notre belle et généreuse institution se proposèrent-ils des primes et des récompenses pour leur servir d'émulation? Non, au contraire, semblables, ou plutôt voulant imiter la divinité, ils firent le bien et cachèrent le bienfaiteur; voilà ce que nous apprennent les anciennes traditions de la maçonnerie. Les temps sont bien changés! Mais, croyons-le bien cependant, il n'y a plus de mérite devant Dieu, devant les hommes sages et devant nous-mêmes, si nous nous vantons d'être bons, sensibles, obligeants et bienfaisants; c'est dans le silence qu'il nous faut exercer ces précieuses qualités, l'humilité les ennoblit et les épure. Il n'est pas besoin d'un grand effort de raisonnement pour s'en convaincre, puisqu'il est tout naturel de croire que, lorsque nous avons juré de nous entre-donner assistance et bons conseils, nous n'y avons mis aucune condition, et encore moins celle d'en demander ou re-

cevoir des récompenses ostensibles ; nous nous sommes imposé des devoirs, en les remplissant nous ne faisons qu'acquitter un engagement de conscience : il ne nous est donc rien dû.

La vraie et la plus belle récompense que puisse ambitionner un maçon, qui puisse toucher et flatter le cœur d'un honnête homme, d'un homme de bien, c'est ce contentement intérieur qui nous procure une jouissance si pure, qui a quelque chose de céleste, puisqu'il enivre l'âme et nous fait goûter par anticipation le bonheur des justes dans l'éternité ; c'est donc à cette seule jouissance que nous ressentons au dedans de nous, après avoir fait une bonne action, que nous devons attacher un véritable prix ; c'est aussi la plus noble émulation pour un maçon ; car, encore une fois, souvenons-nous bien que nous sommes institués pour arriver le plus près possible du degré de perfection auquel il soit permis à l'homme d'aspirer. Attachons-nous donc à régénérer notre belle institution, celle qui rendit jadis tant de méchants jaloux, parce que la vertu enlaidit le vice, et qui fit tant de martyrs ; elle fut créée pour rendre l'espèce humaine meilleure ; mais, pour y parvenir, dépouillons-nous de tout fol orgueil et de toute vanité : le bien que nous faisons ou que nous voulons faire rentre dans les attributs de l'homme que Dieu a fait à son image pour lui montrer qu'il doit faire à son semblable tout ce qu'il désire qu'il lui soit fait à lui-même. Notre tâche est donc de ramener le plus que nous pourrons la maçonnerie à la pureté des temps primitifs, où le bien que faisaient nos prédécesseurs leur semblait une chose si simple et si naturelle qu'ils auraient rougi d'en parler, à plus forte raison d'en solliciter et d'en porter la récompense. Il en est une, cependant, que je ne me sens pas le courage de proscrire, c'est celle qui résulte de l'estime et de l'admiration de nos frères lorsque nous avons fait quelque action méritante, et qui ne se produit au dehors que par quelques louanges légitimement décernées, si elles sont données surtout dans ces termes si convenables, si exempts de toute exagération, que la modestie de celui qui les obtient n'ait point à en rougir. Des louanges emphatiques, une maladroite flatterie enivrent du poison de la vanité. C'était assez qu'une simple mention au livre d'or, alors que régnait l'âge d'or de la maçonnerie ; ce doit être encore assez de nos jours.

Le moment est venu, mes frères, où les maçons doivent redoubler de zèle et de dévoûment dans leurs travaux, qui doivent avoir pour seul but de nous préserver de la contagion cancéreuse qui nous rongerait comme elle ronge à nos yeux la société profane, si nous ne savions nous en garantir par le désintéressement, par la fraternité, par la sensibilité, par l'humanité, enfin par toutes les vertus, qui sont le véritable apanage de la maçonnerie. En suivant une telle voie, en parcourant avec persévérance une telle carrière, nous élèverons un mur d'airain entre nous et la corruption de notre siècle, et notre récompense sera dans la pureté de nos actions, dans l'approbation des autres, le contentement de nous-mêmes, et un jour dans l'éternité, où Dieu nous jugera selon nos œuvres !

DU LIBRE ARBITRE.

Article didactique, par le frère Lalaurie, de l'orient de Paris.

Lorsque je me suis hasardé à traiter la question du libre arbitre, il n'est point entré dans mon esprit de produire des raisonnements purement spéculatifs, plus dignes d'être agités dans l'enceinte d'une école philosophique que dans une société dont le but principal est de marcher à la conquête du bien-être moral et matériel des peuples. En traitant ce sujet, je n'ai d'autre intention que d'arriver à la connaissance des causes premières qui se sont opposées et s'opposent encore au progrès social, et, le mal étant connu, de me mettre à la quête du remède.

Définissons d'abord le but que nous nous proposons d'atteindre :

1° Liberté sans licence, fraternité, égalité, telle est la part du bien-être moral que doit rechercher l'homme dans notre société moderne;

2° Satisfaction des besoins inhérents à sa condition animale, telle est la part du bien-être matériel qu'il doit lui demander.

Le but que se propose tout individu, c'est le bonheur ; la société le recherche par conséquent, car elle n'est autre chose que la réunion des individus. Pour atteindre ce résultat, l'homme et la société mettent en action les moyens que suggèrent les diverses facultés de l'être sensitif, affectif et intellectuel.

Ce sont donc les facultés et les rapports qui existent entre elles que nous devons étudier d'une manière rapide pour arriver plus tôt aux déductions.

Forcé d'entrer pour un moment dans des détails un peu abstraits, je réclame attention et indulgence.

Trois ordres de facultés se partagent l'homme :

1° *Les instincts ou penchants* ;

2° *Les sentiments* ;

3° *Les facultés réflectives et perceptives dont l'union compose l'intelligence.*

Ces facultés existent en germe ou développées dans la nature des *moteurs* ou *agents* qui, mis en rapport avec le germe facultatif, le font accroître et se développer; ces mobiles doivent indispensablement agir sur le germe, sans quoi celui-ci resterait à l'état rudimentaire et ne se produirait par aucune manifestation extérieure. Pour que ma pensée soit mieux saisie je vais l'appuyer de quelques exemples.

Je suppose le penchant qui entraîne à la violence. Se produira-t-il si l'individu ne rencontre pas d'obstacles ? Non. Les sentiments affectueux se manifesteront-ils chez un être qui se sera développé au milieu d'une société barbare et féroce ? Non. Ils resteront paralysés tant que le milieu dans lequel il se trouvera placé ne le stimulera pas à l'affection. L'intelligence suivra la même loi ; sans excitation, sans culture, elle restera pauvre et chétive, elle suffira tout au plus pour analyser les actes les plus ordinaires de la vie.

On le comprendra donc facilement, le développement d'un groupe quelconque de facultés, comme celui d'une faculté en particulier, dépend évidemment, en majeure partie, de la stimulation de certains agents.

D'après ces principes, il est constant que si les mauvais instincts se sont développés, au détriment des autres catégories facultatives, l'homme se rapprochera de la brute ; il sera entraîné par une force qui le dominera invinciblement. Malheur à la société qui possèdera un pareil monstre dans son sein! il effraiera par l'énormité de crimes qu'il ne pourra s'empêcher de commettre, car il devra céder à l'entraînement des forces qui le sollicitent, sans pouvoir leur opposer le sublime contrepoids de l'intelligence, de laquelle émane le libre arbitre. Si, d'un autre côté, les doux sentiments se trouvent étouffés à leur naissance, que l'intelligence se produise concurremment avec les mauvais instincts, nous aurons affaire à un individu plus dangereux encore que celui dont je viens de parler, car, si le premier ressemblait à la brute, le second aura de la bête féroce les mauvais penchants au service desquels se mettra l'intelligence. Enfin, une troisième classe d'individus qui auront vécu dans une atmosphère de douces émotions, de sociabilité, nous offrira un tableau diamétralement opposé. Et si, chez eux, l'intelligence et les penchants n'ont pas suivi harmoniquement la même progression que les sentiments, nous serons affligés de voir des caractères si doux et si paisibles devenir des victimes d'hommes rusés, pervers et intelligents à la fois. Tel est, à mon sentiment, l'état réel du moral de l'homme; avec ces données, on pourra, en établissant les rapports de tel groupe à tel groupe, de telle faculté à telle faculté, composer une multitude de caractères, et expliquer la diversité des actes que présente la conduite des hommes.

Qu'on ne croye pas du reste que je veuille me faire, par plaisir, apôtre de doctrines décourageantes ; telle n'est pas ma pensée ! mais il faut sonder la profondeur de la plaie, l'étendue du mal, pour y apporter un remède salutaire.

La malheureuse vérité que je viens d'énoncer n'est que trop prouvée par l'histoire de tous les temps, et par les faits qui, tous les jours, viennent frapper nos regards; ici, l'injustice dans le bonheur des uns et l'infortune des autres ; là, l'inégalité dans la plus grande somme d'intelligence de ceux-ci et le quasi-idiotisme de ceux-là. Et remarquez bien que cette triste vérité s'applique aussi bien aux nations qu'aux individus; car si nous parcourons leurs codes, nous en trouvons à chaque pas la démonstration, surtout si nous nous éloignons de notre époque où l'homme s'est en partie dépouillé des langes dans lesquels la barbarie l'étreignait encore comme un enfant. En effet, dans l'histoire des nations, partout la violence a plus ou moins consacré le droit du fort sur le faible. Le temps n'est pas encore fort éloigné de nous où nos pères étaient traqués comme des bêtes fauves parce qu'*ils voulaient et devaient penser!* le temps n'est pas non plus fort éloigné où ils étaient taillables et corvéables à merci, où leurs filles, leurs femmes devenaient la pâture seigneuriale, où l'économie du pauvre était destinée à remplir les trouées que la débauche avait opérées dans la bourse du riche, où le juif était entraîné au bûcher de l'inquisition, où le nègre était l'esclave de son gracieux seigneur et maître *le bipède à peau blanche!* toutes ces atrocités avaient lieu de par le droit!! La bonne cause était étouffée; peu de voix devaient la défendre; c'était un crime! Tandis qu'à la mauvaise cause, des hommes s'empressaient de prêter le secours de leur parole vénale! Toutes ces turpitudes pouvaient-elles constituer le droit? Non, pas plus que la nuit n'est la lumière; car le droit consiste dans la faculté que doit avoir tout homme d'exécuter les actes nécessaires à la satisfaction de ses besoins, de ses penchants honnêtes, de ses sentiments et de son intelligence, sans préjudicier à autrui. Ce n'était pas le droit, car le droit ne doit et ne peut consacrer la tyrannie; ce droit n'était pas l'expression de ce qui doit être, car, en vérité, tout homme doit, proportionnellement aux exigences de son organisation morale et physique, participer aux jouissances de la terre qu'il fertilise par son travail, qu'il humecte de la sueur de son corps!

Quelle peut donc être, en thèse générale, la cause de semblables désordres? Je crois la reconnaître dans le manque de *libre arbitre*, et je vais me hâter d'en fournir la démonstration. Et d'abord qu'entend-on par *libre arbitre ?* C'est la faculté qu'a l'intelligence en tant que conscience de se déterminer en faveur de telle plutôt que de telle autre chose. Mais cette puissance en quoi réside-t-elle? Où prend-elle sa force? Quelles sont les sources d'où elle dérive? L'intelligence est un mot synthétique qui résume l'ensemble de plusieurs facultés. Parmi ces facultés composantes, celles qui occupent la première ligne sont la recherche des causes (*causalité*) et la puissance de comparer entre eux les objets matériels ou métaphysiques qui frappent nos sens externes ou internes (*comparativité*). Sans la possession, sans l'usage de ces attributs, l'intelligence n'occupe, ne joue qu'un rôle secondaire dans l'être sensitif et affectif. La liberté de choisir ou le *libre arbitre* n'existe pas, puisque, ainsi que nous l'avons dit, les principes qui la déterminent (*causalité, comparativité*) n'existent que faiblement ou n'ont jamais été cultivés. L'analyse ainsi conçue, ainsi comprise, du *libre arbitre* peut se traduire par le mot *raison ;* ce dernier mot est « le signe de la concordance des principales facultés de l'intelligence avec des sentiments et des instincts dominés par les deux facultés supérieures de l'intelligence ». (Broussais.) *Libre arbitre* exprime en général « la domination du moi sur toutes les facultés de l'homme convenablement développé ». Le moi est déterminé par les deux facultés supérieures de l'intelligence, dit

Broussais, d'où il suit que l'homme assez heureux pour jouir du *libre arbitre* se trompera rarement; ce sera pour lui un fanal qui le guidera et l'éclairera entre l'erreur et la vérité.

Par contre, les hommes chez qui les germes d'où émane cette puissance n'auront pas eu de développement, nous offriront le spectacle affligeant des aberrations humaines, ils ne seront pas libres de s'arrêter sur cette pente fatale, ils seront entraînés malgré eux dans un abîme sans fond.

En appliquant ces faits à l'ordre général, nous nous convaincrons facilement que c'est parce qu'il y a eu des hommes jouissant du *libre arbitre* ou de l'intelligence complète, tandis que d'autres en étaient privés, que les premiers ont pu sans peine asseoir leur domination sur les seconds, en s'emparant d'une volonté plus faible que la leur, en dominant des intelligences incomplètes, moins clairvoyantes, moins étendues; ce sont ces hommes qui, abusant de leur supériorité, ont édifié les lois injustes sous l'oppression desquelles les masses ont si long-temps gémi. Ces hommes ont fait à leurs semblables une obligation d'exécuter ces lois sous le nom de devoirs; mais bien qu'ils vécussent déjà en état de société, ils se sont bien gardés de leur parler aussi de leurs droits.

A mesure que les hommes se sont multipliés, qu'ils se sont rapprochés, et ont pu penser en commun, que s'est agrandi le cercle de leur intelligence, ils ont renversé peu à peu l'échafaudage impur élevé par l'égoïsme, l'ambition et l'astuce.

Dès lors ils ont compris différemment le devoir à côté duquel ils ont placé le droit. Ces deux idées devaient résulter nécessairement de l'agrégation sociale. Ses membres, étant contraints d'entretenir dans un but d'utilité commune des rapports journaliers les uns avec les autres, appelèrent *devoirs* les égards qu'ils se devaient mutuellement, et qui, par leur ensemble, concouraient au bien-être de tous; ils appelèrent *droit* ce que chacun devait attendre de la société en raison des services qu'il lui avait rendus.

Ainsi, le progrès social s'est opéré au fur et à mesure que l'intelligence, et par conséquent le *libre arbitre*, se sont développés par le choc des idées et l'enfantement des nationalités. Pourquoi donc les sociétés s'agitent-elles encore tracassées par un malaise dont elles brûlent de se débarrasser? Elles s'agitent parce qu'il y a encore une trop grande inégalité intellectuelle entre les membres qui la composent; parce que ceux qui ont plus d'intelligence que les autres s'en servent exclusivement à leur propre et seul avantage. C'est là la règle générale: assurément il y a de nobles exceptions; il se trouve encore des hommes qui, aux nobles facultés réflectives, joignent des sentiments de générosité, et qui travaillent dans l'intérêt de leurs semblables; honneur à eux! ils méritent la reconnaissance de l'humanité!

Quelle est donc la route que nous devons suivre pour arriver à un état meilleur? Il est facile de la pressentir: s'attacher à régler autant que possible les bons et les mauvais instincts, qui, tous bien dirigés, sont destinés à concourir au bien-être, à la sûreté de l'individu; il faut cultiver les sentiments que la nature a donnés à l'homme pour l'engager à se rapprocher de son semblable, sentiments qui lui font éprouver les plus nobles, les plus douces émotions à l'aspect du bonheur de son frère, qui le portent à lui tendre une main généreuse et secourable dans l'infortune! il faut s'attacher à développer les germes intellectuels, à prolonger le diamètre de cette intelligence dans lequel est compris le *libre arbitre*, à la possession duquel est intimement lié le bonheur, c'est-à-dire la connaissance de ce qui est utile et de ce qui est préjudiciable à l'homme considéré, soit dans son individualité, soit dans son agrégation à ses semblables dans la vie sociale.

Mais nous ne devons pas seulement développer et régler l'action de tel groupe ou de telle faculté en particulier; nos efforts doivent tendre à les faire fructifier simultanément, à les harmoniser entre eux, de façon qu'un groupe de facultés ne puisse déborder

les autres groupes ; que l'équilibre soit seulement rompu en faveur de l'intelligence qui, seule, peut rendre l'homme capable de concevoir et d'accomplir de grandes choses.

C'est en suivant ce système d'éducation que nous parviendrons à former des hommes complets, à soustraire par conséquent la société à cette tutelle de coterie d'hommes pervers que leur position sociale a mis à même d'acquérir, par l'exercice de leurs facultés, une somme d'intelligence dont ils abusent, et sous laquelle ils veulent étouffer le progrès. Espérons qu'ils feront défaut à la peine!

Parmi les penchants il en est auxquels nous devrons donner des soins particuliers; tel est celui de l'amour de la patrie, qui porte au dévoûment, et peut engendrer des merveilles.

Le sentiment religieux, dépouillé de superstition et de mysticisme, doit être entretenu avec la plus grande sollicitude; c'est un frein salutaire pour les hommes que la violence de leur organisation peut porter quelquefois à mépriser l'empire des lois, et qui certainement s'humilieront devant une puissance supérieure à la leur, contre laquelle ils ne pourront rien ; cette puissance, que tout être raisonnable reconnaît comme cause première, quelle que soit sa nature, son essence, il est évident qu'elle existe; elle mérite et doit recevoir nos hommages.

C'est par cette voie que nous arriverons progressivement à bien connaître nos droits et nos devoirs dont l'ensemble constitue les rapports sociaux, dont les lois doivent être l'expression ; alors nous serons dignes de *la liberté*, car la liberté est le pouvoir de faire tout ce que la loi ne défend pas; cette liberté sera acceptée par tout le monde, puisque chacun reconnaîtra sa justice dans la loi que tous auront consentie.

Nous aurons *l'égalité*, puisque les exigences physiques et morales de chacun seront satisfaites.

Nous aurons *la fraternité*, parce que tous les hommes étant liés par des services mutuels, chacun ne pourra s'empêcher de nourrir une affection fraternelle pour celui dont il n'aura reçu que des bienfaits.

La liberté, l'égalité, la fraternité, trinité sainte à laquelle la société moderne a élevé des autels, nous la possèderons quand chacun participera au bénéfice commun d'une éducation bien entendue (1).

Quels que soient nos efforts, il y aura toujours, à la vérité, un petit nombre d'hommes à génie puissant qui surnageront la multitude ; mais ce qui jadis était une source d'esclavage, deviendra une source de prospérité publique ; ces hommes seront impuissants pour le mal. Le remède sera dans l'union de tous, dans la communion des idées. En effet, une nation quelconque se partage en deux catégories bien distinctes, les gouvernants et les gouvernés. Les premiers, par ce seul fait qu'ils marchent à la tête des autres, sont censés avoir individuellement plus d'intelligence que ceux qui leur obéissent ; mais ils sont peu nombreux. Les seconds, par ce seul fait qu'ils subissent la direction des premiers, sont réputés avoir aussi moins d'intelligence que chacun des gouvernants; mais ils sont plus nombreux.

En ne formant qu'un seul faisceau de leurs intelligences éparses, ils pourront composer une résultante intellectuelle, non-seulement égale, mais même supérieure à celle de ceux qui tendraient à les dominer. Les effets de l'ambition d'un petit nombre seront comprimés, annulés par une ambition plus puissante : l'ambition de tous, l'ambition du bien public. En présence d'un échec assuré, les hommes placés au timon des affaires aimeront mieux s'attirer les éloges de la multitude qu'un blâme inévitable ; l'union de la multitude fera sa force à jamais.

Soyons donc unis, marchons sans relâche à la conquête de l'intelligence au moyen de

(1) Assurément il y aura toujours inégalité plus ou moins grande. C'est un mal inhérent à notre condition d'hommes. Mais nous devons nous attacher à l'atténuer autant que possible, et si nous ne pouvons pas parvenir à l'effacer complètement, soyons convaincus qu'elle sera si petite, en comparaison de ce qu'elle a été, que nous n'aurons qu'à nous en réjouir.

(*Note de l'auteur.*)

l'éducation. C'est par l'intelligence que le monde est appelé à triompher, à accomplir ses grandes destinées. Puisse la maçonnerie bien comprendre cette vérité, hors de laquelle il n'y a point de salut, à la possession ou à la privation de laquelle est attaché le *to be or not to be !*

ORDRE DU TEMPLE.

HISTOIRE
DE L'ORDRE DU TEMPLE.

(2e article, par le commandeur grand-croix L.-Th. Jugr.)

CONTINUATION DE L'ORDRE, DEPUIS LE XIVe SIÈCLE JUSQU'EN 1804.

On sait actuellement par quelles manœuvres indignes Philippe-le-Bel, d'accord avec Clément V, parvint, malgré l'avis d'un concile, à anéantir l'ordre du Temple (en 1311). Nous avons à dire comment, en dépit de leur condamnation, les Templiers ont pu se perpétuer jusqu'à nos jours.

A cet égard, chacun sait sans doute qu'en 1317 l'ordre des chevaliers de Notre-Dame de Montesa fut érigé en Arragon en ses lieu et place, qu'il reçut la règle, les biens, et l'habit des Templiers, et qu'à l'instar de ce que faisaient ceux-ci dans la Palestine, ils y furent destinés à combattre les Musulmans d'Espagne.

Personne n'ignore non plus que les Templiers prenaient indistinctement, dans l'origine, les titres de *soldats du Christ* et de *soldats du Temple*, et qu'ils se disaient former la *milice du Christ* ou la *milice du Temple*. Denis, roi de Portugal, sans même se donner la peine de leur imposer un nouveau nom, se borna à leur faire reprendre l'un de ceux qu'ils avaient portés primitivement, et s'empressa, convaincu qu'il était de leur innocence, de créer dès l'instant de leur chute l'ordre du Christ, dans lequel il admit aussitôt tous les Templiers qui habitaient ses états. Enfin, chacun sait encore que cette création eut lieu en 1317, que le décret de fondation de ce nouvel ordre lui attribua les biens, l'habit et la règle du Temple, sauf une légère différence dans l'habit, puisqu'à la croix rouge des premiers fut ajoutée une croix blanche plus petite, placée dans le centre, et que ce décret dit très-expressément « que le roi, en créant ce nouvel Ordre, n'entend qu'opérer une simple réforme de celui des Templiers ».

Aussi cette origine première explique-t-elle pourquoi les anciens statuts du Temple, postérieurs à cette création, admettent de droit les chevaliers du Christ dans ses maisons inférieures.

L'histoire nous apprend encore qu'en 1420 un autre roi de Portugal, Jean Ier, mit au pouvoir du nouvel Ordre ses possessions et colonies des Indes, et que plus tard ses successeurs lui accordèrent la propriété de toutes les terres qu'il découvrirait, s'en réservant la seule suzeraineté ; mais que bientôt ses richesses furent telles, qu'effrayés pour leur pouvoir, les rois de Portugal songèrent, comme jadis le roi de France, à neutraliser sa puissance. Plus justes seulement et plus humains, ils n'y arrivèrent pas, comme lui, par un odieux déni de justice, par un exécrable forfait, ils se bornèrent à ne plus lui laisser sur les terres qu'il découvrirait que les dîmes et le droit de justice civile, ecclésiastique et militaire ; et en 1550, ils réunirent la grande-maîtrise à leur couronne. « C'est, dit l'abbé Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses*, sous le pavillon de ces nouveaux Templiers et sous le règne de don Henri que Vasco de Gama, Albuquerque, don Juan de Castro, s'illustrèrent par leurs découvertes. »

Lors de leur création, les chevaliers de l'ordre du Christ, confirmés par une bulle du pape Jean XXII, avaient été assujétis au vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, ainsi que leurs devanciers. Plus tard, ils en furent relevés, et ils l'étaient depuis fort long-temps déjà, lorsque Napoléon y fut agrégé, en 1805.

Cette observation, si elle a ici une valeur réelle, en a aussi une relative pour ce qui concerne les Templiers actuels, puisque chez eux ces vœux ont été puissamment modifiés, et qu'ils ont été mis non-seulement à la hauteur des lumières du siècle, mais à la hauteur aussi des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent placés l'ordre du Temple et ses membres. Ajoutons, pour en finir, que l'ordre du Christ est aujourd'hui l'un des ordres les plus recommandables du Portugal.

Mais, si l'ordre du Temple s'est continué jusqu'à nos jours sous ces titres nouveaux, ce serait se tromper gravement que de croire qu'il ne s'est pas propagé aussi jusqu'à cette même époque sous son véritable nom, et que la bulle qui le condamnait et les supplices atroces du XIVe siècle aient eu pour effet de l'anéantir à tout jamais. Non, il n'en a point été ainsi; les efforts de l'inquisition religieuse et politique n'ont pu parvenir à les effacer de ce globe. En dépit des temps, des vicissitudes humaines, de l'intolérance sacerdotale, de la frénésie du pouvoir absolu qui a si long-temps pesé sur la France, les Templiers s'y sont maintenus, mais il est vrai de dire que ce fut long-temps en cachant leur nom, leur manteau, leurs doctrines, et sous la forme de société secrète.

Beaucoup d'historiens modernes, en France, en Allemagne et en Danemarck, se sont occupés de leur continuation jusqu'à ce jour. De ce nombre surtout le célèbre Munter, évêque de Zélande; le savant Hohlenberg, professeur de la faculté de théologie de Copenhague; Wilcke, pasteur à Rothembourg, près de Saale; Nicolaï, Lessing, Grégoire, Grouvelle et beaucoup d'autres. Certes nous aurions pu, en nous servant comme auxiliaires de leurs travaux à ce sujet et des titres authentiques existant dans les archives des Templiers de France, tracer par nous-mêmes l'histoire jusqu'à nos jours de leur filiation secrète. Nous avons cru cependant qu'il serait plus convenable à nous, chevalier et commandeur grand-croix de cet Ordre, qui pouvons avoir un intérêt direct dans cette question, de nous borner à rapporter, en les commentant lorsqu'il nous paraîtra nécessaire, les conjectures qu'a formées à cet égard un prélat de l'église romaine, profondément versé dans la connaissance de l'histoire, et dont le témoignage sera d'autant moins suspect, qu'il était complètement étranger à notre Ordre et qu'il s'est déclaré notre adversaire; c'est l'ancien évêque de Blois, Grégoire, dont nous venons déjà de parler.

« Lorsqu'en 1311, dit-il (1), leur Ordre « fut supprimé dans toute la chrétienté, « mais seulement métamorphosé en Portu- « gal, ils avaient des ramifications, des rap- « ports dans toutes les contrées connues, « et des liens de consanguinité avec les fa- « milles les plus distinguées dont ils étaient « issus. Cette catastrophe occasiona des dou- « leurs, des mécontentements, auxquels « s'associèrent non-seulement les parents, « les amis, mais encore tous les individus « qui, n'ayant pas abjuré les sentiments « chrétiens, furent pénétrés d'horreur à « l'aspect des cruautés qu'on exerçait contre « les Templiers. Dès lors on conçoit la pro- « babilité que l'irritation se soit perpétuée « dans les familles et que des objets à l'usage « des Templiers, recueillis par les mêmes « motifs, aient été transmis clandestinement « à des mains fidèles. »

A ces sages hypothèses Grégoire eût pu ajouter peut-être qu'il ne serait pas tout-à-fait hors de sens de penser qu'au moment des persécutions, et malgré l'activité de leurs ennemis, beaucoup de Templiers, dans tous les états, durent échapper aux bûchers et aux tortures, qu'un grand nombre durent se tenir cachés et reparaître après le temps du martyre; qu'obligés cependant de taire leur ancienne qualité, la nécessité de se soutenir les uns les autres, de se prêter un mutuel appui, dut les porter à se réunir, à se reconstituer en secret; qu'il dut en être pour eux comme il en fut des jésuites, lors de leur suppression, et des prêtres non assermentés,

(1) *Histoire des sectes religieuses*, édition en 5 volumes in-8°, tome II, article *Templiers* (1828).

après la terreur ; que les persécutions ont pour effet certain, non pas de rompre, mais bien de resserrer davantage les liens de confraternité qui unissent les opprimés ; qu'elle agit sur eux comme la tempête sur nos forêts; que tout ce qui n'a point été brisé, arraché par son passage, se relève quand l'orage a cessé, et qu'enfin les hommes frappés par une injustice commune se resserrent, se rapprochent, se soutiennent l'un l'autre, aussitôt que ses effets se font moins sentir; que dès lors on pourrait concevoir sans trop de témérité que dans un pays, par exemple, ils se fussent clandestinement conservés et recrutés sous leur propre nom, qu'ils s'y fussent donné des chefs pour remplacer ceux qui succombaient, tandis que dans une autre contrée ils se seraient vus forcés de se cacher sous un manteau qui n'était pas le leur et sous un nom étranger. Dans ce cas, l'on comprendrait encore que cet oubli, que cette faiblesse, ou, si on le préfère, que cette nécessité ait indisposé contre eux les frères demeurés fidèles à leurs lois, à leurs usages et à leur nom, et qu'il y ait eu division complète, schisme, animosité entre les deux partis dès l'instant de cette séparation ; que plus tard les motifs de colère s'étant apaisés, les deux Ordres se fussent prêté un mutuel appui, réunis qu'ils étaient au fond par une commune tendance. Dès lors aussi on arriverait à comprendre que le Temple pût encore exister en France, par exemple, sous son ancien nom, et que la franche-maçonnerie écossaise et celle du régime templier d'Allemagne pussent être deux filles puînées de cet Ordre, deux rameaux détachés de son tronc (1).

On sait, en effet, et l'histoire nous l'apprend, qu'ils survécurent en Allemagne, mais qu'ils durent cacher leur nom et leur habit ; l'on sait aussi que, réfugiés dans les montagnes d'Herodom, ceux de l'Écosse n'échappèrent aux proscriptions qu'en venant se perdre dans un Ordre nouveau que venait de fonder Robert Bruce, sous le titre de Saint-André-du-Chardon (1314). Quant à la France, Grégoire va nous faire connaître lui-même ce qu'y devinrent les Templiers.

« Aux conjectures (dit-il) substituant la « réalité, paraissent les Templiers actuels, « avec une collection de monuments. L'au« thenticité de plusieurs peut être également « défendue sans preuve et attaquée sans « preuve.

« Vous me montrez des ossements recueil« lis dans le bûcher du grand-maître, l'épée « du martyr, le casque du martyr Guy, « dauphin d'Auvergne (1), la patène, la « crosse et les mitres primatiales ; mais sur « ces objets on n'a de garant que le témoi« gnage traditionnel des dépositaires.

« Je suis moins hardi à contester sur ce « drapeau nommé *le Beaucéan*, et ces « sceaux, avec des légendes en caractères « particuliers à l'Ordre.

« L'histoire de l'art fixe leur origine aux « époques contemporaines des Templiers ; « d'un autre côté, leur structure atteste la « destination que vous leur assignez, *mais* « *mes doutes, presque tous, s'évanouissent* « *à l'aspect de cette charte de transmission*

(1) Voici ce que dit à l'égard de tout ce qui précède l'historien Grouvelle, dans ses *Mémoires historiques sur les Templiers*, Paris, an XIII (1805), 1 vol. in-8°, pag. 315 et suivantes. « Dans cette supposition il ne serait pas impossible que les Templiers qui échappèrent ne se fussent jetés dans les associations secrètes que dirigeaient les sectaires et propageaient leurs opinions, comme on prétend que les jésuites, après leur suppression et leur expulsion de la moitié de l'Europe, se glissèrent dans certaines sociétés secrètes de l'Allemagne. On voit bien, en effet, qu'un très-grand nombre de frères du Temple, indépendamment de ceux qui avaient été absous, s'enfuirent, se cachèrent, soit en quittant leur pays, soit en changeant de noms, soit de toute autre manière. En Écosse, par exemple, à l'exception de deux, ils disparurent tous, et même, disent les historiens, avec tous leurs subordonnés. Or, ceux qui croient à cette origine ne manqueront pas de remarquer que les plus secrets mystères de la franche-maçonnerie sont réputés émaner de l'Écosse, et que les hauts grades y sont nommés écossais. Si (dit Munter) l'on considère cette question historiquement, il n'y a rien absolument qui rende la filiation impossible. On pourrait se servir de quelques faits qui paraissent avoir rapport aux Templiers pour remplir quelques lacunes. »

(1) Dans le premier article sur l'histoire du Temple contenu en notre numéro de juin, il est dit : dauphin de Viennois ; le texte le qualifiait ainsi, nous l'avons respecté. Guy était frère du dauphin d'Auvergne.

« *rédigée en* 1324 *par le grand-maître Jean*
« *Marc Larménius, successeur immédiat*
« *de Jacques de Molay.* »

« Larmenius, voyant ses forces défaillir « par la décrépitude, abdique et, de con- « cert avec ses frères, transmet la charge à « vie de grand-maître à François-Thomas « Théobald, d'Alexandrie, pour être remise « à ses successeurs élus dans la même forme, « autant que faire se pourra.

« Par le même acte : 1° Il frappe d'ana- « thèmes les Templiers écossais, comme dé- « serteurs de l'Ordre (1), et les frères de « l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (or- « dre de Malte), comme spoliateurs des « Templiers (2); 2° pour distinguer les faux « frères des légitimes, des signes de recon- « naissance tels qu'il les a reçus du grand- « maître, le vénérable et très-saint martyr, « et tels qu'il les transmet à son successeur, « seront communiqués oralement aux che- « valiers profès et consacrés.

« *L'imposture a forgé quelquefois des* « *diplômes*, *et même des médailles. On* « *connaît les fameuses Padouannes, mais* « *l'original de la charte dont il s'agit, sou-* « *mis à l'examen d'hommes versés dans* « *la diplomatique*, *ne leur offre aucune* « *trace d'après laquelle on puisse l'arguer* « *de faux* (3).

(1) Lisez ce qu'en dit Raynouard, pag. 200 et 201, de l'ouvrage ci-après, et plus encore, réfléchissez à ce qu'il y donne à comprendre.

(2) Les Hospitaliers achetèrent au pape la honteuse préférence dont ils furent l'objet de sa part, au sujet de leurs biens. Ce titre leur est donc donné à juste raison. Voyez-en la preuve dans Raynouard, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, p. 197, Paris. 1813, in-8°, et dans les auteurs du temps, dont il donne les noms dans une note au bas de la page

(3) Le savant et profond Münter, évêque de Zélande, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire ancienne de l'ordre du Temple, et qui a publié une dissertation sur la doctrine religieuse des Templiers de Paris, eut lors d'un voyage en France l'occasion d'examiner avec soin ce précieux monument. A son retour à Copenhague il adressa au grand-maître une copie d'une ancienne règle du Temple, déposée en manuscrit dans la bibliothèque Corsini, à Rome. L'eût-il fait s'il avait pensé que cette charte eût été une seconde édition des *Padouannes*.

(*Notes du rédacteur en chef.*)

« Les grands-maîtres, depuis Larmenius, « y ont successivement apposé leurs signa- « tures. »

Il ajoute que « la liste est sans lacune « depuis la mort de Jacques de Molay jus- « qu'en 1804. »

Grégoire ajoute encore que « sur ces faits « les Templiers, établissant que l'existence « de l'Ordre ne fut jamais interrompue, as- « surent qu'en 1324 les Templiers écossais « excommuniés par le grand-maître Larme- « nius n'étaient qu'une contrefaçon de « l'ordre du Temple, qui devint ensuite la « tige des sociétés maçonniques. »

(*La suite au prochain numéro.*)

POÉSIES MAÇONNIQUES.

LE BON SAMARITAIN.

CANTIQUE MAÇONNIQUE,

Paroles du frère Chatelain, 30e *degré*, *vénérable d'honneur de la loge* la Trinité, *orient de Paris, et député au Grand-Orient de France des loges* l'Étoile de la Gironde *et* Française d'Aquitaine, *orient de Bordeaux, et député du chapitre* les Amis-Réunis, *vallée de Blois;*

Musique du frère Delsarte, 30e *degré*, *membre de la loge* la Trinité, *orient de Paris.*

En passant, un prêtre, un lévite,
S'éloignent d'un pauvre mourant;
De Samarie un prosélyte
Le ranime en le secourant.
Seul, dans les trois, de la souffrance
Il se montre le vrai prochain.
Gloire au mortel que bénit l'indigence!
Honneur au bon Samaritain!

Du bon pasteur de l'Évangile
Telle est l'admirable leçon;
Chaque jour, la suivre, docile,
Est le devoir du franc-maçon.
Jésus louait la bienfaisance;
Du maçon le cœur est humain.
Gloire au mortel que bénit l'indigence!
Honneur au bon Samaritain!



J.es Delille.

Delille.

Certain lévite recommande
Le précepte d'un ton divin ;
Mais il refuse son offrande
Au moribond sur un chemin.
Sa redoutable intolérance
Damne sans pitié le prochain.
Gloire au mortel que bénit l'indigence !
Honneur au bon Samaritain !

Le culte de la tolérance
Est le principe de tout bien,
Et celui de la bienfaisance
Des maçons forme le lien.
Si le Pharisien s'en offense,
Répétons-lui notre refrain :
Gloire au mortel que bénit l'indigence !
Honneur au bon Samaritain !

BIOGRAPHIE.

NOTICE
SUR JACQUES DELILLE,

ANCIEN MEMBRE DE LA LOGE LES NEUF-SOEURS, ORIENT DE PARIS.

Jacques Delille, le célèbre traducteur de Virgile, naquit à Aigueperse, en Auvergne, en 1738. Il était fils naturel d'un avocat de Clermont, qui lui laissa en mourant cent écus de pension viagère. Delille fut destiné de bonne heure à l'état ecclésiastique, et porta toute sa vie le titre d'abbé.

Il est trop connu comme poète pour que nous ayons longuement à parler de son mérite.

Sa traduction des *Géorgiques*, publiée pour la première fois en 1769, lui valut ce compliment de Frédéric II, roi de Prusse, qui se connaissait si bien en littérature, que *c'était le seul ouvrage original qu'il eût vu depuis long-temps.*

Reçu à l'Académie-Française en 1774, et depuis membre de l'Institut et professeur de poésie latine au Collége de France, il a laissé quelques traductions en vers estimées, notamment celles des *Géorgiques* et de *l'Enéide*, puis une imitation du *Paradis perdu*, de Milton.

On lui doit aussi les poèmes des *Jardins*, de *l'Imagination*, de *la Pitié*, de *l'Homme des champs*, des *Trois Règnes*, et quelques poésies fugitives.

C'était un homme de mœurs douces et affables, plein d'érudition et de modestie.

Émigré lors de la révolution française, il rentra en France en 1801, et mourut le 1er mai 1813, emportant avec lui les regrets des hommes de lettres et des gens de bien.

Ainsi que le poète Milton, Delille était devenu aveugle.

La loge des *Neuf-Sœurs* fut assez heureuse pour le compter parmi ses membres. Nous devons dire cependant que l'auteur du *Précis historique de l'Ordre de la franche-maçonnerie, depuis son introduction en France jusqu'en* 1829, s'est trompé, lorsqu'il dit que Delille fit partie de ses membres lors de la reprise de ses travaux, en 1806. Nous avons sous les yeux une copie textuelle du tableau de cette époque, tel qu'il existe au Grand-Orient de France ; le nom de Delille n'y figure pas. En revanche, sur celui de 1783, déposé dans les archives de la loge *la Clémente-Amitié*, et dont nous avons en main une copie certifiée, on trouve sous le n° 94 (le tableau comprend 108 noms) le nom de *l'abbé Delille*, *membre de l'Académie-Française*, *demeurant au Collége-Royal.* Ce tableau ne lui donne d'autre grade que celui d'apprenti. Il porte aussi les noms des Pastoret, des Choffard, des Cormenin, des de Lalande, des Franklin, des Cubières, des Cailhava, des Sébastien Lemercier, des Piccini, des François de Neufchâteau, des Fontanes, des Paul Jones, des Cabanis, des Roucher, des Greuze, des Lacépède, des Vernet, des Houdon, des Garat, des Dupaty, des Lays, des Guinguené, des Candeille, tous l'élite des sciences et des arts, parmi lesquels le plus élevé en grade n'était que chevalier rose-croix. Que diront de cela nos partisans des hauts grades ?

Voltaire, l'immortel Voltaire, était simple apprenti !!!

L.-Théod. JUGE.

MISCELLANÉES.

ETAT

DES SOMMES VERSÉES AU GRAND ORIENT DE FRANCE PAR LES ATELIERS DE SA CORRESPONDANCE,

En faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique.

LE GRAND-ORIENT DE FRANCE	300	»

ATELIERS DE PARIS.

Loge *Amis de la Paix*	50	»
Chapitre *idem*	20	»
Loge *Amis Fidèles*	25	»
— *Amitié-Eprouvée*	102	»
— *Amis-Triomphants*	15	»
— et Chapitre *Bonne-Union*	50	»
— *Clémente-Amitié*	50	»
Les Frères de la même loge (collecte)	76	50
Conseil *idem*	50	»
Loge *Cœurs-Sincères*	50	»
— *Cœurs-Unis*	70	»
Chapitre *idem*	30	»
Loge *Disciples de saint Vincent de Paul*	15	»
— *Disciples écossais du héros de l'humanité*	50	»
Les Frères de la même loge (collecte)	18	»
Loge *Française des Enfants d'Hiram*	10	»
— *Fraternité des Peuples*	25	»
— *Frères unis inséparables*	50	»
— *Isis-Montyon*	50	»
Chapitre *d'Arras*	50	»
— *Persévérante-Amitié*	20	»
Loge *Saint-Jean de Jérusalem*	50	»
Chapitre *idem*	50	»
Loge *Saint-Louis de la Martinique*	50	»
Loge, Chapitre et Conseil *Sept-Écossais réunis*	100	»
— *Sincère-Amitié*	10	»
— *Tolérance*	50	»
— *Union parfaite de la Persévérance*	25	»
TOTAL des sommes versées par les ateliers de l'orient de Paris	1,211	50

BANLIEUE.

Saint-Denis (Seine)	Loge *Admirateurs de Montyon*	123	»
Idem. (*idem*)	— *Union philanthropique*	28	»
	TOTAL	151	»

ATELIERS DES DÉPARTEMENTS (1).

Agen (Lot-et-Garonne)	Loge et Chap. *Cœurs réunis*	30	»
Angoulême (Charente)	Loge *Amis de la Paix*	180	»
Idem. (*idem.*)	— *Étoile de la Charente*	30	»
Besançon (Doubs)	— *Constante-Amitié*	152	50
Bordeaux (Gironde)	— et Chap. *Candeur*	20	»
Idem. (*idem.*)	— *Française élue écossaise*	20	»
	Report	432	50

(1) Plusieurs ateliers des départements, et notamment la loge de Vitry-le-Français, avaient déposé leurs souscriptions dans d'autres mains avant d'avoir vu la circulaire du Grand-Orient de France relative à cette souscription.

	A reporter	432
Brignolles (Var)	Loge *École de la Sagesse*	58
Chateau-Thierri (Aisne)	— *Jean de Lafontaine*	30
Dôle (Jura)	— *Val d'Amour*	30
Douay (Nord)	— *Parfaite Union*	33
Lille (Nord)	— *Fidélité*	109
Lyon (Rhône)	— *Asile du Sage*	100
Marseille (B.-du-Rhône.)	— *Élèves de Minerve*	106
Idem. (*idem.*)	— *Française de Saint-Louis*	40
Idem. (*idem.*)	— *Inséparables*	30
Idem. (*idem.*)	— *Parfaite-Union*	40
Melun (Seine-et-Marne)	— *Cœurs unis*	60
Metz (Moselle)	— *Amis de la Vérité*	50
Mézin (Lot-et-Garonne)	— *Sagesse*	30
Parthenay (Deux-Sèvres)	— *Heureuse réunion de Mars et des Arts*	50
Reims (Marne)	— *Sincérité*	75
Rochelle (la) (Ch.-Infér.)	— *Union-Parfaite*	71
Rouen (Seine-Inférieure)	— *Vérité*	50
Saumur (Maine-et Loir)	— *Persévérance*	50
Sens (Yonne)	— *Concorde*	100
Sézanne. (Marne)	— *Consolante-Amitié*	20
Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise)	— *Bonne-Foi*	50
Toulon (Var)	— *Paix et Parfaite-Union*	30
	TOTAL reçu des ateliers des départements	1,644

COLONIES.

Bone (Afrique)	Loge *Ismaël*	200
Idem. (*idem.*)	Chapitre *idem*	50
Bougie (*idem.*)	Loge *Frères Numides*	30
	TOTAL	280

PAYS ÉTRANGER.

Francfort-sur-le-Mein	Loge *Aigle francfortoise*	30

TOTAL GÉNÉRAL des sommes versées jusqu'au 19 juillet 1839 3617

L'un de nos frères, qui est loin d'êtr heureux, a publié, il y a peu de temps, u tableau lithographié, sur une feuille de pa pier *in plano*. C'est le portique d'un temple avec ses deux colonnes mystérieuses. L fronton est occupé par le *delta sacré* rayonnant; au-dessous les attributs maçon niques; puis, dans le centre du tableau d'excellents préceptes de morale, sous l titre de *Code maçonnique*. Nous y avon remarqué, entre autres bonnes pensées, cell qu'on va lire : « Si le Grand-Architecte d « l'Univers te donne un fils, remercie-le « mais tremble sur le dépôt qu'il te con « fie; sois pour cet enfant l'image de la di « vinité; fais que jusqu'à dix ans il t « craigne, que jusqu'à vingt ans il t'aime « que jusqu'à la mort il te respecte. Jus « qu'à dix ans sois son maître, jusqu'à

« vingt ans sois son père, jusqu'à la mort
« sois son ami. Pense à lui donner de bons
« principes plutôt que de belles manières ;
« qu'il te doive une doctrine éclairée plutôt
« qu'une frivole élégance ; fais-le honnête
« homme plutôt qu'habile homme...... »

Ce tableau, lithographié par le frère A. Patin, rue d'Anjou-Dauphine, n° 7, se trouve chez lui. Le prix est de 1 franc, colorié ou non. Nous n'avons pas besoin de dire à nos frères s'il est bien ou mal fait ; ce n'est pas un objet que nous voulons leur faire acheter, c'est un service que nous voulons leur rendre en les mettant à même de venir en aide à un honnête homme dans le malheur. A ce titre nous serons entendu. Il nous paraît inutile, par le même motif, de leur dire le nom de celui pour lequel nous intercédons ; son titre de maçon malheureux, mais honnête, doit suffire. *Le Globe* fera parvenir ce tableau à ceux de ses abonnés qui en feront la demande ; dans ce cas il faudrait ajouter au prix celui du port.

— Nous venons de recevoir une copie du procès-verbal d'une séance de la loge de *Henri IV*, tenue extraordinairement le 26 août 1839, et relative aux persécutions qu'ont à souffrir de la part du clergé catholique les francs-maçons belges ; l'abondance des matières nous force à en renvoyer le compte-rendu au numéro d'octobre.

Un discours fort bien pensé y a été prononcé par le frère Martin dont nos lecteurs ont déjà eu occasion d'apprécier le talent (numéro de juin dernier, pages 165 à 170).

Cette séance était présidée par le frère Heois, vénérable de la loge.

— Nos lecteurs ont sans doute lu dans les papiers publics d'avril 1838 que l'autorité civile venait d'intervenir, à Bordeaux, pour faire fermer une loge qui ne relevait d'aucune autorité reconnue par le gouvernement. Voici quelques détails officiels que nous nous sommes procurés sur cette affaire :

« Conformément à l'arrêté du député grand-représentant du Suprême-Conseil de France, la commission supérieure de la loge de *l'Avenir*, orient de Bordeaux, se réunit les 2 et 4 février 1838, appela plusieurs maçons des deux obédiences pour l'éclairer sur l'existence à Bordeaux d'une loge maçonnique irrégulière, et fit un rapport au député du Suprême-Conseil, duquel il résultait que cette loge avait pris le titre des *Amis joyeux de Saint-Étienne* ; qu'elle se réunissait tous les samedis, à 7 heures du soir, dans son local, rue Citran, n° 26 ; qu'elle était présidée par un sieur Chevappe, qui avait été refusé à l'initiation dans plusieurs loges du Grand-Orient de France ; qu'elle se livrait à des initiations moyennant une faible rétribution ; qu'elle invoquait l'autorité du Suprême-Conseil de France, qui ne l'avait pas reconnue, et qu'elle ne relevait pas non plus du Grand-Orient de France.

« Dans cette position, et par sa lettre du 8 février de la même année, le frère Escodéca informa l'autorité municipale de l'existence de cette société, et en vertu de ses pouvoirs, demanda, au nom du Suprême-Conseil, auquel elle prétendait faussement ressortir, sa démolition immédiate.

« L'autorité civile, faisant droit à cette demande, délégua un commissaire de police, qui se transporta, les 31 mars suivant et 1er avril, au local de cette association, interdit à ses membres la faculté de se réunir désormais, et procéda à la saisie de tous ses papiers, registres et documents, qui furent mis sous scellés, après avoir été renfermés dans un coffre. »

ORDRE DU TEMPLE.

RECONSTITUTION DE CET ORDRE.

—

Nous avons publié sous ce titre, dans notre premier numéro, un article qui nous a été signalé depuis comme contenant quelques erreurs. Mieux renseigné aujourd'hui, nous croyons de notre devoir de le rectifier comme il suit, et de prier nos lecteurs de consi-

dérer notre premier article comme nul et non avenu.

Depuis la mort de Bernard-Raymond, son dernier grand-maître, qui a eu lieu l'année dernière, l'ordre du Temple, divisé dès longtemps déjà en deux fractions, est actuellement complètement réorganisé.

L'une des deux, qui possède *seule* tous les titres constitutifs, et qui par cette raison forme réellement *seule* l'ordre du Temple, après avoir mis ses statuts en harmonie avec les lumières du siècle, et s'être placée sous le patronage d'un magistère formé de quatre chevaliers des plus honorables, parmi lesquels figure un Anglais de haute distinction, s'est occupée à faire disparaître tout ce qui, dans son sein, avait pu se faire de mal à une certaine époque, et à chercher par tous les moyens que peut inspirer la fraternité à ramener tous ceux des membres de l'Ordre qui s'en étaient éloignés.

L'autre fraction, après s'être recrutée aussi de noms honorables, et après avoir promis pendant trois ans d'opérer dans toutes les parties de l'administration templière les nombreux changements que réclamaient tous ses membres, s'est vue entravée par on ne sait quelle pernicieuse influence qui ne lui a pas permis de développer les améliorations qu'elle s'était engagée à introduire dans l'Ordre. Ses règlements sont ceux qui gouvernaient le Temple sous le magistère du duc d'Orléans (le régent), il y a cent trente-quatre ans.

Elle devait former des établissements philantropiques, ils sont encore incréés ; elle a voulu se donner pour grand-maître le duc de Montmorency, qui n'a point accepté.

Il n'est pas probable qu'elle ait une bien longue existence ; quant à nous, nous formerons des vœux pour que les deux fractions se fondent bientôt en une seule, et que toutes deux comprennent cet adage si connu: *l'union fait la force.*

Le commandeur, grand-croix,

✠ F. L.-Théod. Juge.

MORALITÉS

Applicables à l'initiation secrète, aux mystères templiers et maçonniques.

Epictète voulait avec raison que la philosophie fût réservée aux gens de bien ; voyant un débauché qui voulait s'y livrer, il lui dit « A quoi penses-tu? Songe à rendre ton vase « pur avant d'y rien verser. »

— Les plus grands talents se déshonorent et se prostituent lorsqu'ils sont possédés par des hommes sans mœurs et sans conduite.

— Aristote disait que l'avantage qu'il avait tiré de la philosophie était de faire sans être commandé, ce que les autres ne font que par la crainte des lois.

— La conscience du sage est pour lui un frein plus puissant que la terreur.

— *Oderunt* (dit Horace) *peccare boni virtutis amore.* (Epist. 16, liv. I, vers 52.) Les gens de bien s'abstiennent du mal par amour de la vertu, c'est-à-dire dans la vue d'être contents d'eux-mêmes, de ne pas perdre le droit de s'aimer et d'être aimés des autres.

— Le sage (dit Épicure) est sujet aux passions, mais leur impétuosité ne peut rien contre sa vertu.

— L'étude la plus importante pour l'homme, c'est l'homme. *(Pope.)*

BIBLIOGRAPHIE.

FOURRIER ET SON SYSTÈME,

PAR MADAME GATTI DE GAMOND.

2e édition. — Un volume in-18. Prix : 2 fr. 50.

A la Librairie sociale, rue de l'École-de-Médecine, n° 4, et au Bureau de **la Phalange**, *rue Jacob, n° 54.*

Le rédacteur en chef, fondateur et premier gérant, L.-Théod. Juge.
Le second gérant, Joseph Gallot.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY, Rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

NOTA. Le sujet lithographique joint à la présente livraison est : *le portrait de Washington*, grand-maître de l'ordre maçonnique aux États-Unis, en 1797.

AVIS

DU NOUVEAU PROPRIÉTAIRE DU GLOBE AUX ATELIERS DES DIVERS RITES, ET A L'UNIVERSALITÉ DES FRÈRES,

Sur la marche que suivra dorénavant ce journal, et les améliorations qu'il se propose d'introduire dans sa publication.

—

Très-chers frères,

L'assemblée générale des actionnaires du *Globe* a décidé, le 20 septembre, à l'unanimité des suffrages, que la société qui avait existé jusqu'alors pour la publication de ce journal serait et demeurerait à l'instant dissoute.

Sur les deux cents actions créées par l'acte social reçu le 22 février dernier par Me Godot, notaire à Paris, cent dix-huit seulement avaient été émises jusqu'à ce jour, et sur ce nombre cent quatorze étaient représentées à cette réunion ; elle était donc aussi complète qu'il fût possible de le désirer.

Elle s'était occupée d'abord de l'appurement des comptes de l'ancien gérant, et avait arrêté le chiffre de sa dette envers la société (1) ; puis, elle avait entendu et ap-

(1) M. Isabelle, après avoir détourné à son profit les fonds de la caisse, est sorti de fonctions le 15 juillet, laissant un déficit de 1193 fr., déduction faite du montant des douze seules actions qu'il possédait encore à ce moment.

Loin de sévir contre lui pour ce détournement, la Société du *Globe*, *sur la demande qu'il lui en a adressée par écrit*, lui a délivré un secours, que le rédacteur en chef a doublé de ses fonds personnels. Il a invoqué la pitié des actionnaires, celle surtout de l'homme qui allait se rendre acquéreur du journal. Il en a obtenu la promesse d'un nouveau secours, d'une forte diminution sur sa dette, d'un long délai pour le surplus, et cela, bien qu'il se fût oublié au point de s'approprier encore, même après sa sortie de fonctions, une somme de 50 francs, qui lui a été remise par le correspondant du journal, à Rouen, lequel ignorait la cessation de sa gérance....... Eh bien ! pour les remercier de tout ce qu'ils ont fait

prouvé le compte supplémentaire présenté par M. Joseph Gallot, son gérant actuel, pour le temps écoulé depuis le 15 juillet dernier, époque de la sortie de fonctions de son prédécesseur, jusqu'au jour de cette réunion.

La dissolution une fois prononcée, l'assemblée a donné tous pouvoirs à M. Joseph Gallot, comme liquidateur et gérant, de vendre et transférer à telle personne qui se présenterait, les titre, matériel, mobilier, clientelle du journal, et généralement tout ce qui dépendait de la société, notamment ses créances actives, sous l'obligation toutefois que l'acquéreur satisferait à toutes les charges sociales, notamment au service des abonnements encaissés, au remboursement des actions au pair, et au paiement de ce qui pouvait être dû à des tiers.

Fondateur, rédacteur en chef et propriétaire de la plus grande partie des actions, à nul plus qu'à nous il n'appartenait de se présenter au moment où il s'agissait d'en réaliser la vente; par acte sous signatures privées, en date du 24 septembre dernier, dûment enregistré, déposé, publié conformément à la loi, nous avons donc accepté les conditions proposées par l'assemblée générale; nous avons acquis en notre seul nom la propriété du *Globe*, et à l'instant nous avons été mis par le liquidateur et vendeur aux lieu et place des actionnaires pour tout ce qui tenait à ses affaires tant actives que passives.

C'est donc à nous que devront s'adresser les actionnaires pour recevoir leur remboursement, dont les fonds sont déjà faits et déposés au siége social. Il en est de même des personnes auxquelles il est dû quelque chose.

Un grave devoir nous était imposé vis-à-vis des abonnés. Il ne nous paraissait pas convenable de nous borner à tenir envers eux les engagements qui avaient été pris par la société d'exploitation du *Globe*; nous pensions que nous devions encore, dès notre début, prouver à ceux qui nous avaient accordé leurs sympathies et leur confiance que nous ne reculerions jamais devant aucun sacrifice, dès lors qu'il s'agirait de satisfaire à leurs justes exigences. C'était le moment, ou jamais, de nous rappeler les quelques avis qui nous étaient arrivés çà et là depuis la fondation de notre entreprise, avis dont nous n'avions pu profiter alors que la propriété du journal étant divisée en beaucoup de mains, il était impossible de rien changer sans toucher aux intérêts des propriétaires d'actions, dont la plupart nous étaient inconnus (les actions étaient au porteur); notre premier soin devait donc être, et notre dixième numéro peut fournir la preuve que nous n'y avons pas fait défaut, d'améliorer le plus possible ce qui tenait, soit à la partie matérielle de notre publication, soit à sa partie intellectuelle. Un papier vélin plus fort et plus beau a été employé; les livraisons ont été satinées avec soin et piquées. Dès le numéro précédent (septembre), les abonnés avaient pu remarquer que les lithographies avaient été plus soignées.

Ces améliorations ne sont qu'un premier pas; elles seront continuées pour l'avenir, de nouvelles seront incessamment apportées, *peut-être même notre journal sera-t-il amené, dès l'année prochaine, à paraître deux fois par mois*, et, dans ce cas, l'augmentation que nous aurions à faire subir au

---

pour lui, M. Isabelle n'a pas hésité, le 24 septembre au soir, à apposer lui-même, de sa propre main, au local maçonnique de la rue de Grenelle-Saint-Honoré, les affiches d'une entreprise rivale, au bas desquelles il a lui-même écrit : *On s'abonne, à Paris, chez le frère Isabelle, rue....., n°....., membre correspondant.....* Et voilà la pudeur de certains hommes et leur reconnaissance !....

M. Isabelle, dit-on, s'occupe en ce moment de fonder, à la Villette, une loge d'ouvriers, dont tous les membres futurs doivent lui verser, avant toute admission, une somme de 15 francs. Cette loge, ajoute-t-on, ne doit ouvrir que lorsqu'il aura reçu ainsi une somme assez élevée, une quinzaine de mille francs, prétend-on..... S'il en était ainsi, que nos frères se le tiennent pour dit, et avec eux la puissance sous l'obédience de laquelle il voudrait la placer. Les faits ci-dessus, relatifs à la conduite de M. Isabelle vis-à-vis du *Globe*, sont constants, tous établis par des actes et des lettres signés de M. Isabelle. Quiconque douterait peut en venir prendre lecture chez moi.

L.-Th. Juge.

prix actuel de l'abonnement serait presque insignifiante.

Les collections restant en magasin (elles sont fortp eu nombreuses) vont être satinées, afin que les personnes qui s'abonneraient à partir de ce jour puissent jouir des améliorations introduites dans nos publications.

Beaucoup d'abonnés se sont plaints de nos lithographies à sujets, et nous ont demandé de les supprimer, sauf à les remplacer par une feuille d'impression en sus de ce que nous donnions jusqu'à ce jour. Nous provoquons de nouveau les observations de tous sur ce sujet, afin qu'elles nous mettent à même de prendre un parti définitif au 1er janvier prochain. Jusque-là nous nous sommes décidé à ne publier que des portraits que nous accompagnerons de *notices biographiques* destinées à faire savoir à quel titre le personnage représenté appartenait à l'initiation secrète, la conduite qu'il a pu y tenir et les services qu'il a été à même d'y rendre et qu'il y a rendus à l'humanité. Notre galerie deviendra donc celle des *bienfaiteurs du genre humain*.

Nous allons dire l'histoire des hommes qui ont illustré l'initiation secrète aux mystères. Nous ignorons l'art de flatter; vérité sera notre devise, aucune considération ne nous y fera renoncer.

Nous serons vrai quand nous parlerons de ceux qui ont cessé d'être, nous le serons encore quand nous parlerons de ceux pour lesquels la postérité n'a pas commencé. Nous respecterons la vie privée de l'homme, elle n'appartient qu'à lui seul; sa vie dans l'initiation est à tous, nous y porterons un regard sévèrement scrutateur, et sans cesse nous le ferons sans flatterie, mais aussi sans personnalités offensantes.

L'initiation secrète a besoin de connaître les actions de ses adeptes qui ne sont plus, pour les proposer comme modèles aux générations futures si elles ont été bonnes, pour les en détourner si elles ont été mauvaises. Mais elle n'a pas un moindre intérêt à savoir celles des hommes qui existent encore... *bonnes*, pour mettre à profit leurs talents, leurs vertus..., *mauvaises*, pour éviter leur fâcheuse influence. Le frère Arouet de Voltaire a dit : *L'on doit des égards aux vivants, mais on ne doit aux morts que la vérité.* Nous partageons sincèrement l'avis de ce grand homme, mais nous pensons que les égards ne sont point incompatibles avec la vérité, quelque sévère qu'elle puisse nous apparaître.

Enfin, tant en matière de biographie qu'à l'égard de tout autre sujet que nous aurons à traiter, nous aurons sans cesse, et comme par le passé, pour devise celle de l'orateur-consul : *Amicus Cato, magis amica veritas. Caton est mon ami, mais je lui préfère la vérité.*

Jaloux de faire de nos archives un recueil modèle, nous nous proposons de remplacer quelques-unes des lithographies jointes à nos premières livraisons par des portraits nouveaux, accompagnés de notices biographiques; seulement nous devons prévenir nos lecteurs que nous ne pourrons les leur faire tenir avant la fin de l'année; nous leur enverrons également un titre et faux-titre, une introduction en vers, une table des matières et des noms d'auteurs et une couverture imprimée, bien que toutes ces choses n'aient point été promises lors de la création de ce recueil. Cela nous entraînera dans des frais assez considérables, mais, nous l'avons déjà dit, nous ne voulons rien négliger de ce qui peut amener nos archives à toute la perfection dont elles sont susceptibles.

Quant à la partie morale, littéraire et philosophique du journal, nous devons dire que nos relations avec les anciens membres du conseil de surveillance n'ont point cessé, qu'ils nous aideront de leurs lumières et de leurs conseils comme par le passé, en qualité de *rédacteurs*; qu'à leurs efforts seront adjoints ceux des notabilités dans toutes les associations secrètes non politiques; que nos relations commencent à se bien établir dans les départements et à l'étranger, et qu'avant peu, nous serons aussi bien renseigné que possible. Sous ce point de vue encore, nous ne laisserons rien à désirer.

Homme du progrès, mais d'un progrès sage et modéré, nous marcherons par l'instruction de tous à l'émancipation de tous, à la liberté, le premier bien de tous.

Au demeurant, la marche que nous avons suivie jusqu'à ce jour est un sûr garant de celle que nous suivrons à l'avenir.

Le frère Vassal, secrétaire-général du Grand-Orient de France, a dit de nous dans son compte-rendu, présenté lors de la dernière fête d'ordre de ce corps (voyez *le Globe*, page 266), que, *fidèles à notre titre, nous nous étions montrés narrateurs impartiaux de tous les actes qui honorent les sociétés philanthropiques*, et *qu'une lecture attentive l'avait convaincu que les documents que nous avions publiés formeraient par la suite une collection d'autant plus précieuse pour la bibliothèque de l'Ordre, que le but principal de cette publication était de faire connaître toutes les institutions philanthropiques des ateliers, les productions instructives des maçons laborieux, et toutes les nobles actions qui peuvent concourir au soulagement de l'humanité.*

Heureux de ce suffrage et d'autant plus fier de l'avoir obtenu que nous ne l'avons pas sollicité, notre seul remercîment au Grand-Orient et plus particulièrement à son honorable secrétaire sera de tout faire pour mériter sans cesse la bonne opinion qu'ils ont bien voulu se former de nos intentions.

C'est donc avec une entière confiance que nous nous adressons aujourd'hui tant à nos abonnés et aux frères dont les noms ne figurent pas encore sur nos livres, qu'aux ateliers maçonniques de tous ordres et de tous rites, aux convents du Temple et à toutes les sociétés secrètes non politiques, sous quelque dénomination qu'elles soient connues.

C'est avec une profonde conviction que nous ne manquerons jamais à ce qu'ils sont en droit d'attendre de nous, que nous prions les uns de nous continuer, les autres de ne nous pas refuser leur sympathie.

Dès le jour où nous conçûmes la pensée de fonder notre journal, nous sentîmes le besoin qu'il y aurait pour nous de donner la plus grande extension possible à ses relations avec les départements et avec l'étranger, et nous comprîmes que le meilleur moyen, le seul peut-être de lui assurer un intérêt général toujours soutenu, c'était de nous créer, tant en France qu'au dehors, une correspondance suivie, qui nous mît à même non-seulement de savoir tout ce qui se ferait de bon et d'utile dans les différentes sociétés dont ce recueil devait s'occuper, mais surtout de le savoir assez tôt pour que l'annonce qui en serait faite eût encore pour ses abonnés un mérite de plus, celui de la nouveauté. Néanmoins, tant que son existence future a pu être douteuse, nous avons hésité à nous adresser à tous; mais aujourd'hui que son état est assez prospère pour que nous devions être certain de le voir se maintenir, actuellement surtout que sa propriété, concentrée dans nos seules mains, nous permet de suivre nos impulsions particulières sans que nous ayons à craindre, comme par le passé, de compromettre des intérêts étrangers par les améliorations de toute nature que nous voulions y introduire, nous n'hésitons plus à lui donner tout le développement dont il nous paraît susceptible.

Étranger à toutes questions de politique, à toutes discussions religieuses, étranger aussi à tout esprit d'intrigue, de coterie et de personnalités, *le Globe* ne s'occupe et ne s'occupera jamais que des hommes et des choses dont le but est *la moralisation, l'émancipation intellectuelle de tous, l'amour de ses semblables, la bienfaisance, l'horreur du vice et le culte de la vertu.*

Ainsi qu'il l'a fait jusqu'à ce jour, il publiera, pour atteindre ce but, tout ce qui se fera de bien et de beau dans les réunions maçonniques, templières ou autres de même nature, tous les actes de dévoûment, de clémence, de désintéressement, de bienfaisance, en un mot tout ce qui, dans le monde profane et dans le monde sacré, pourra honorer l'humanité et exciter à faire le bien,

ainsi que toutes les mesures conçues et exécutées qui tendront à faire des sublimes principes de l'initiation une application plus utile et plus efficace encore, en créant, entre autres choses, des sociétés de patronage, de récompense, d'instruction et de bienfaisance.

Maintenant, comme il l'a fait jusqu'à ce jour, il apprendra aux initiés de Paris, dans tous les rites, ce que feront ceux des départements ; à ceux de Lyon, de Marseille, de Bordeaux, de Toulon, de Bayonne, de Perpignan, de Toulouse et de l'Algérie, ce que feront ceux du Hâvre, de Rouen, de Lille, de Strasbourg, de Reims, et réciproquement. Il dira ce que l'initiation fait d'efforts civilisateurs en Suisse, en Belgique, en Hollande, en Prusse, en Allemagne, ainsi qu'en Angleterre, aux États-Unis, au Brésil, partout enfin où elle a planté son drapeau d'union, de tolérance et de concorde.

Établissant ainsi une communication de pensées et de vues entre tous, il deviendra, par ce seul fait, la tribune ouverte à toutes les belles conceptions, à tous les projets humanitaires, le point central où devront converger toutes les nobles tendances, tous les généreux efforts.

Qu'il nous soit donc permis d'inviter toutes les sociétés secrètes étrangères à la politique, tous les frères, de quelques rites et obédiences qu'ils soient, à nous adresser tout ce qu'ils croiront susceptible de réaliser la pensée qui nous a fait enfanter *le Globe:* actions honorables, comptes-rendus intéressants, mesures d'amélioration, projets utiles, allocutions et discours remarquables, découvertes propres à détruire quelques préjugés parmi les hommes, enfin, tout ce qui en sera jugé digne, nous nous empresserons de lui donner place dans nos colonnes et de faire connaître le nom de l'auteur ; ce sera tout à la fois une noble récompense pour lui et une puissante émulation et un bon exemple pour tous.

La profonde conviction où nous sommes de tout le bien qu'est destinée à produire l'initiation aux mystères, toutes les fois qu'elle sera bien comprise, et surtout lorsqu'elle germera dans des cœurs mus par l'amour de ce qui est bien et par la haine de ce qui est mal, nous soutiendra dans la carrière si difficile que nous avons embrassée.

Nous nous avancerons hardiment et courageusement dans la lice, sans cesse prêt à combattre les abus et les tendances mauvaises, sans cesse prêt à soutenir les généreux efforts et les bonnes pensées.

Frères de tous les orients, de toutes les vallées répandues sur ce vaste univers, venez donc à nous ; tous apportez votre pierre à l'édifice que nous élevons ; dites-nous ce qui se fait de bon et d'utile dans vos orients, dans les orients voisins des vôtres ; signalez-nous vos espérances, vos travaux, vos souffrances, afin que nous disions à tous que chez vous comme chez nous la tendance de l'initiation est la même : *s'instruire soi-même et instruire ses semblables ; récompenser, cultiver, faire aimer la vertu ; faire rougir le vice et le déraciner ; réformer les abus, les préjugés, partout où ils peuvent exister ; rendre l'homme meilleur, plus serviable, plus juste, plus attaché à ses devoirs d'homme et de citoyen ; tout faire pour effacer de l'esprit et des mœurs de tous ces délimitations d'états ou de provinces, ces différences de castes, de positions sociales et de religions, qui empêchent encore, au XIXe siècle, à tous les hommes de ne former qu'une seule famille, qu'un seul peuple de frères.*

C'est dans cette pensée, c'est dans l'espérance que vous ne nous refuserez pas votre concours que nous vous prions d'agréer nos fraternelles et amicales salutations.

Votre tout dévoué frère,

L.-Théod. Juge,

Docteur de la Faculté de Paris, juge de paix du canton de Vincennes ; grand-inspecteur général, 33e degré; membre adjoint du grand-collége des rites au Grand-Orient de France; commandeur grand-croix de l'ordre du Temple, etc., etc., etc.

Nota. Obligé d'apporter tous nos soins à la rédaction du journal et à la correspon-

dance fort active qu'elle exige, j'ai délégué à M. Jean-Joseph-Clément Gallot (Rose-Croix, 18e degré) les fonctions de gérant. C'est donc à lui que devra être adressé tout ce qui aura trait à la partie matérielle du *Globe* et au service des abonnements. Tout ce qui se rapporte à la partie intellectuelle doit me parvenir directement.

FRANCHE-MAÇONNERIE.

L'ORIGINE DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE NE DOIT ÊTRE CHERCHÉE QUE DANS L'ORDRE DU TEMPLE.

Discours sur cette question, prononcé lors de la réouverture des travaux de la loge les Chevaliers de la Croix, *orient de Paris* (1), *par le frère de Branville, ex-officier du Grand-Orient de France, séance du* 8 *août* 1839.

« Très-chers frères,

« Après un long sommeil, suite du malheur des temps, la loge des *Chevaliers de la Croix* reprend enfin l'activité de ses travaux. Grâce aux pressantes sollicitations de notre bon frère Blondelu et à la puissante intervention du frère Pinet, des difficultés de forme, qui semblaient inextricables, se sont heureusement aplanies. En accueillant notre demande de reprise de travaux, le Grand-Orient de France a fait un acte de justice et de bienveillance pour lequel notre vive gratitude lui est légitimement acquise. Les frères Pinet et Blondelu, qui siègent dans son sein, et ceux de leurs collègues que j'aperçois à l'orient et que nous sommes fiers de compter parmi les membres de notre famille, voudront bien nous servir d'interprètes auprès du sénat maçonnique, et lui exprimer nos sentiments de respect et d'attachement. Dans tous les temps, le Grand-Orient trouvera la loge des *Chevaliers de la Croix* parmi les ateliers réguliers les plus dévoués et les plus fidèles au chef de l'Ordre. Ces principes seront invariables. Nous offrons le passé comme une garantie de l'avenir ».

Le frère de Branville, après avoir ainsi fait pressentir la ligne de conduite que se propose de suivre la loge dont il fait partie, demande la permission d'adresser à l'atelier quelques courtes réflexions sur l'origine de la maçonnerie. Il sollicite des frères l'indulgence avec laquelle, dit-il, dans un autre temple, ils ont plusieurs fois accueilli sa parole. Il ajoute que dans ces deux temples différents « on professe avec une égale et religieuse conviction la morale des saints évangiles ».

Puis, il termine son exorde en prévenant que ce qu'il va lire sur la maçonnerie est l'expression de son opinion personnelle, le résultat de ses recherches historiques, et qu'il ne faut y attacher autrement d'importance, ce en quoi nous ne pouvons être de son avis, car selon nous il a parfaitement tracé l'origine de cette association.

« Jusqu'à ce jour, dit-il, on a beaucoup parlé sur l'origine de la maçonnerie. On n'a pas tout dit encore, et jamais probablement on n'aura tout dit sur ce sujet. Il faut nous résoudre à subir sur cette question inépuisable les nouvelles dissertations, plus ou moins ingénieuses, ramenées périodiquement par les fêtes solsticiales des deux Saint-Jean. Mais l'esprit humain est ainsi fait : les plus grands génies se sont laissé entraîner par une sorte de besoin d'enfanter des systèmes qui donnassent l'explication des plus grandes choses, et quelquefois des plus petites, dont la curiosité publique veut connaître la raison cachée.

« Sur la cosmologie, par exemple, tel, pour faire accorder, tant bien que mal, certains passages de la *Bible* avec les lois de la mécanique et les phénomènes qui frappent nos regards, fait de la terre un point central fixe, tournant en vingt-quatre heures sur son axe, et n'hésite pas à condamner sans

(1) Voyez notre livraison d'août 1839, p. 243 et 244.

appel le soleil et les autres corps célestes à une gravitation perpétuelle autour de notre atome sublunaire.

« Tel autre philosophe, chrétien moins orthodoxe peut-être, explique la marche régulière des mondes dans l'immensité de l'espace par la puissance de prétendus tourbillons. L'antiquité avait inventé le système ingénieux des épicycles; mais Newton survint; il révéla l'*attraction*, et soudain chacun s'empressa d'admettre cette solution du problême, parce que l'explication qu'elle donne des phénomènes du monde physique, sans plus de preuves matérielles que les systèmes précédents, satisfait pleinement aux exigences de la raison la plus difficile à convaincre.

« L'origine de la maçonnerie reste enveloppée d'un voile épais, à travers lequel, jusqu'à ce jour, les divers orateurs qui ont traité cette question se sont vainement efforcés d'entrevoir quelques faibles rayons de lumière, sans qu'il leur soit jamais venu à la pensée de soulever un peu le voile, afin de savoir par ce moyen à quoi s'en tenir sur la nature des vérités qu'il cache à nos yeux. Néanmoins tous sont tombés d'accord que cette origine se perd dans la nuit des temps, et que les anciens mystères d'Isis ont bien pu donner naissance aux mystères de la maçonnerie, qui en seraient la continuation, modifiée, décolorée par la succession des siècles.

« A l'appui de cette opinion on a comparé aux pratiques dont nous faisons usage dans les loges, ce que l'histoire nous a conservé de la forme des antiques réceptions égyptiennes. On a placé en regard des doctrines religieuses de l'intérieur et des hautes connaissances scientifiques dont le précieux dépôt se conservait chez les prêtres de ces temples, les doctrines religieuses que nous professons et les dogmes philosophiques que nous enseignons, je veux dire le culte du Grand-Architecte de l'Univers, ou d'un Dieu unique, et la pratique raisonnée de la morale pure et telle qu'elle se formule chez toutes les nations civilisées. L'analogie est complète.

« Eh bien! mes frères, je pense avec conviction que ces habiles orateurs ont frappé juste, et qu'ils ont en effet indiqué le véritable foyer de lumière d'où ces brillants rayons se sont échappés, pour parvenir, bien lentement sans doute, jusqu'à nos prédécesseurs, et éclairer leur intelligence. Mais, le fil de la transmission que j'admets est échappé de leurs mains, et cette circonstance a constamment privé la famille maçonnique composant leur auditoire attentif de la satisfaction d'entendre sortir de leurs bouches éloquentes une assertion positive, une précise affirmation au sujet de cette discussion; et, à leur défaut, il a bien fallu se contenter des nombreuses présomptions, tant plausibles que probables, qu'ils nous ont offertes comme pièces de conviction.

« J'espère démontrer en peu de mots comment ces présomptions, ces hypothèses, si l'on veut, se trouvent au fond l'expression de la vérité.

« Dans mon système, mes frères, l'ordre maçonnique serait une émanation de l'ordre du Temple, dont vous connaissez l'histoire et les malheurs, et il ne peut pas être raisonnablement autre chose. La maçonnerie a dû prendre naissance en Écosse (1); elle fut certainement, à l'origine, une forme prudente et habilement combinée, que des chevaliers de ce pays imaginèrent, afin de dérober la continuation de leur Ordre illustre aux yeux clairvoyants de leurs tout-puissants proscripteurs. L'héroïque Guillaume de la Moore, grand-prieur d'Angleterre et d'Écosse, put, de sa prison, où il préféra mourir captif plutôt que de se reconnaître coupable d'hérésie, inspirer le zèle des chevaliers de sa langue, et les diriger par ses hautes lumières dans la création, l'organisation et les développements du rite maçonnique, destiné à cacher aux yeux des profanes l'ordre du Temple, proscrit et frappé d'anathême. Par cet artifice, les chevaliers, tout en continuant dans le mystère leur

(1) Voyez ce que nous en disons dans le deuxième article sur l'histoire de l'ordre du Temple, dans la dernière livraison, page 283.

mission philanthropique, se réhabilitaient par l'exemple et l'enseignement des vertus sociales, et préparaient pour des temps meilleurs l'occasion de se révéler avec un nouvel éclat au monde chrétien.

« Mais, à cette époque de fanatisme aveugle, où l'infaillibilité papale avait force de loi, alors que les bûchers fumaient encore, les Templiers, déguisés sous le tablier maçonnique, durent prendre des précautions d'une prudence exagérée, afin d'échapper à tous les regards, et l'on imposa l'obligation générale et absolue de ne *rien écrire*, car l'inquisition veillait partout pour dépister ses victimes, car les conciles provinciaux restaient en permanence pour condamner, car les tortures de la question étaient préconisées et spécialement recommandées par Clément V, même au roi d'Angleterre, comme un sûr moyen d'arracher aux malheureux Templiers l'aveu des crimes absurdes qui leur étaient imputés (1).

« On conçoit que cette transformation locale dans la langue d'Écosse de l'ordre du Temple en l'ordre maçonnique dut rester constamment enveloppée du plus profond secret ; on conçoit que les malheureux Templiers, indignement calomniés par de vils rénégats, lâchement trahis par d'ignobles apostats, qui les traquaient comme des bêtes fauves, dans presque tous les pays de la chrétienté ; forcés de cacher leurs noms et leur qualité, sous peine des plus affreuses persécutions et du supplice le plus horrible ; on conçoit, dis-je, que ces victimes innocentes de l'avarice d'un roi et de la jalousie d'un pape aient pu inventer, pour se reconnaître et s'entr'aider *en tout*, *par tout et pour tout*, dans les pays de France, d'Allemagne et de Suède, où la maçonnerie pénétra bientôt, les *mots sacrés* et les *mots de passe*, les *signes* et les *attouchements* qui nous sont parvenus intacts de génération en génération.

« Et veuillez remarquer la double allégorie qui existe dans les grades dits *symboliques*, du temple de Salomon et de la mort du maître Hiram, assassiné dans un guet-apens.... Mais, en vérité, tout cela sera évidemment l'histoire du Temple et du supplice du grand-maître Jacques de Molay, sous peine de ne passer aux yeux des hommes graves que pour un conte arabe ou une historiette orientale.

« D'ailleurs, mes frères, comment expliquerions-nous, de la part d'une vaste association de philanthropes, réunis dans le but honorable de répandre à pleines mains, sur l'humanité souffrante, les consolations et les aumônes de la charité chrétienne, ces précautions méticuleuses, ombrageuses, méfiantes même, ces défenses sévères *de ne rien dire*, *de ne rien écrire*, *tracer ni buriner*, sur le but si louable de cette société secrète, sans encourir les effets certains d'une vengeance atroce, sans s'exposer enfin à *avoir la gorge coupée*, *le cœur et les entrailles arrachés*, *le corps brûlé et réduit en cendres*, *les cendres jetées au vent*, et, *en outre*, *à laisser une mémoire en exécration à tous les maçons* (1), c'est-à-dire à tous les honnêtes gens ! Mais cette hideuse pénalité, ce luxe de supplices à infliger à l'indiscret qui aurait révélé aux profanes cette innocente conjuration de philosophes tolérants, *conspirant* dans l'ombre contre les infortunes privées du malheureux ou du pauvre, et le serment par lequel chaque néophite se soumet à ces horreurs, tout cela serait plus grave qu'une bizarrerie fantastique, cela prendrait le caractère d'une révoltante absurdité, si on lui enlevait l'explication simple et satisfaisante pour la raison *du puissant intérêt qu'avaient les chevaliers du Temple à se cacher à tous les yeux*, *sous le manteau de la maçonnerie*, SPÉCIALEMENT ORGANISÉE, DANS CE BUT, PAR EUX-MÊMES.

(1) Voici la traduction de ce passage de la lettre du pape au roi d'Angleterre :
« Vous avez défendu qu'on employât les tortures dans « le procès contre l'Ordre et les chevaliers, aussi les « Templiers refusent, dit-on, d'avouer la vérité. O mon « cher fils ! considérez attentivement et prudemment si « cela convient à votre honneur, à votre salut, et à l'état « de votre royaume. »

(1) Inutile de dire que tout cela est purement allégorique !!!

« Ainsi, mes frères, les francs-maçons, continuateurs secrets des Templiers, ont prêté des serments terribles, qu'ils ont religieusement tenus, et ces précautions ont porté leur fruit, car le véritable secret de la maçonnerie, c'est-à-dire le Temple, a été fidèlement gardé. Aussi s'est-il perdu dans l'espace de cinq siècles, et l'ordre maçonnique, ainsi privé de son acte de naissance, n'est parvenu jusqu'à nous que sous la forme d'une vieille chronique, d'une antique tradition, sans origine certaine.

« J'ose affirmer, mes frères, que l'ordre maçonnique fut établi, dans le XIVe siècle, par des membres de l'ordre du Temple, de l'obédience du grand-prieuré d'Écosse, et que cette belle institution rayonna de ce point et se propagea facilement dans les contrées européennes alors couvertes de nos prédécesseurs proscrits. A l'appui de mon opinion, que partagent plusieurs chevaliers maçons présents à cette séance, il me serait facile d'accumuler de nombreuses preuves, tirées de la comparaison des *Rituels* en usage dans les deux Ordres, et l'on serait étonné, d'abord, d'y remarquer un système identique de réception, procédant par voie d'épreuves physiques et morales. On ne serait pas moins frappé de cette singulière analogie dans les deux Ordres, d'un même mode d'initiation, d'une certaine série de grades, parmi lesquels on trouve parfois une ressemblance telle avec la chevalerie templière, qu'elle peut à bon droit passer pour une parfaite similitude.

« Le degré auquel nous tenons en ce moment ne permet point que je me rende plus explicite en ce qui touche ces preuves. Mais ceux de nos vénérables frères qui possèdent les hauts grades du rite écossais, s'ils sont aussi chevaliers de l'ordre du Temple, admettront sans conteste la vérité de ma thèse.»

Le frère orateur ajoute que si les paroles qu'il vient de prononcer ont eu le malheur de faire naître des scrupules dans la conscience de quelques-uns de ses auditeurs, à qui il en coûterait de ne dater, en qualité de maçons, que de l'an 1313 seulement, et non de l'époque héroïque des Pharaons, il va s'empresser de les rassurer en leur restituant cet antique héritage. « Qu'ils apprennent de moi, dit le frère de Branville, que la religion des chrétiens primitifs d'Orient, qui fut secrètement pratiquée dans l'ordre du Temple par ses grands-maîtres et par un certain nombre d'initiés intimes, vient elle-même de l'Égypte, où Moïse d'abord, et Jésus le Christ ensuite, en reçurent les saints dogmes et la morale divine qu'ils apportèrent l'un et l'autre, et qu'ils propagèrent dans la Judée.

« Ce fait historique immense, dont l'ordre du Temple possède la preuve, n'explique-t-il pas suffisamment la tradition maçonnique qui hasarde timidement la prétention de descendre en ligne collatérale, peut-être, des antiques initiations aux mystères de la bonne déesse. En effet, on m'accordera, sans doute, que parmi les Templiers de la langue d'Écosse, qui, selon moi, auraient institué l'ordre de la franche-maçonnerie, il s'en soit trouvé plusieurs revêtus du caractère de lévite et de la haute initiation de cet Ordre.

« Si, par cette dernière considération, tout se trouve éclairci et justifié, sans imposer à la raison ou au simple bon sens des concessions révoltantes pour l'intelligence humaine, il faut en conclure que j'ai frappé juste, et vous n'hésiterez point à adopter mon système sur l'origine véritable de la maçonnerie. »

Le frère orateur déclare que les francs-maçons sont en droit de revendiquer pour leur Ordre cinq cent vingt-six années d'existence, et même, qu'ils peuvent, du chef des Templiers, leurs illustres fondateurs, revendiquer une origine plus ancienne, et se rattacher comme point de départ à l'époque de Moïse, au passage de la mer Rouge. Ce frère accorde avec conviction, dit-il, tous ces quartiers de noblesse à l'ordre maçonnique, dont il s'honore de faire partie depuis trente-deux années.

« A mon tour, dit en terminant le frère orateur, il me vient un scrupule, et je dois vous le soumettre : je crains qu'il ne se trouve

dans cette enceinte des frères dont l'esprit se préoccuperait en ce moment des hautes dignités que je dois aux suffrages de mes frères, précisément dans l'Ordre auguste que j'assigne pour auteur à la franche-maçonnerie. Peut-être se demande-t-on si la conséquence de nos explications ne serait point un projet d'envahissement, si nos paroles ne seraient point, au fond, le manifeste d'usage qui précède toute guerre d'invasion, et si, dans ce cas, les hostilités ne seraient point dirigées contre l'autorité régulière qui administre en France l'ordre maçonnique ?

« Gardez-vous bien de le penser, mes frères; le rang où nous avons été élevé nous impose des devoirs dont nous apprécions la gravité. Jamais, sous aucune forme, le mensonge ne souillera nos lèvres. Nous avons essayé, devant vous, de faire de l'histoire, nous n'avons point tenté de faire de la diplomatie.

« Nous pensons, il est vrai, que l'ordre maçonnique procède de l'ordre du Temple, mais il en procède comme le fils procède du père. Les siècles ont cent fois émancipé la maçonnerie, et si nous avons quelque conséquence à tirer de notre opinion arrêtée sur la question d'origine, c'est *l'obligation sacrée d'aimer, de révérer, et au besoin de défendre* l'ouvrage de nos pères. Cette belle institution prospère en France sous l'administration constitutionnelle du Grand-Orient, à qui nous avons prêté, en qualité de francs-maçons, le serment de fidélité à l'Ordre et à ses statuts. Mieux que personne nous tenons à la religion du serment. Loin de songer à attaquer le Grand-Orient dans ses droits légitimes et de l'entraver dans la direction que sa haute sagesse imprime à la maçonnerie, nous voulons continuer d'engager tous nos frères de l'ordre du Temple à entrer dans son obédience. Nous ne prétendons proscrire aucun rite maçonnique, mais comme loge des *Chevaliers de la Croix*, c'est du Grand-Orient que nous tenons nos pouvoirs, et nous nous ferons un point d'honneur de donner en tout temps à nos frères l'exemple de la fidélité et du dévoûment que nous lui avons jurés sans réserve.

« J'ai dit, mes frères, et je vous remercie de l'attention que vous avez daigné m'accorder durant cette causerie un peu longue, qu'on ne doit considérer cependant que comme le titre d'un chapitre qui sera mieux traité, je l'espère, par un orateur plus habile. »

DU DUEL.

Article didactique, par le frère Malvesin, 30e degré, vénérable de la loge de l'Avenir, orient de Bordeaux.

Le duel est un fait digne d'un mûr examen, et par ses résultats funestes, et par les profondes racines qu'il a poussées dans les idées et les mœurs de la société.

Les plus déplorables conséquences découlent du duel, et pour la société, et pour l'état, et pour la famille, et pour l'individu. Pour la société, dont il rompt l'unité, dont il trouble l'ordre, où il excite les passions, où il allume une guerre intestine et incessante; pour l'état, où il arme les citoyens les uns contre les autres et brise le lien de nationalité, où il accoutume à fouler les lois aux pieds et à mépriser la justice en se faisant justice soi-même; pour la famille, où il porte la désolation, qu'il plonge dans le deuil, où il endurcit le cœur, où il peut, ce qui malheureusement n'est pas sans exemple, armer un bras fratricide; enfin, pour l'individu, dont il irrite la susceptibilité, dont il exalte l'orgueil, passion funeste, cause de tous les maux de l'humanité.

Tous ces affreux résultats, il y a long-temps qu'on les connait; il y a long-temps que les moralistes, que les philosophes les ont signalés et en ont justement flétri la cause; il y a long-temps que J.-J. Rousseau s'est écrié, dans sa noble indignation : « Du « sang !.. et qu'en veux-tu faire de ce sang, « bête féroce ?..... » Et cependant est-il beaucoup d'hommes qui ne courbent pas le front sous le joug de ce préjugé fatal qui

a soutenu le duel pendant tant de siècles, et qui le maintient encore dans nos mœurs modernes? Ne voyons-nous pas dans l'enceinte même de nos temples des frères dont nous honorons le noble caractère, en qui brillent les plus précieuses qualités du cœur, déplorer les affreuses conséquences du duel, et douter cependant que la maçonnerie puisse contribuer à l'abolition de cette coutume barbare?

Si nous remontons à l'origine du duel, nous le trouvons institué dans un but louable et consacré par les lois; dans les siècles de barbarie, c'était le moyen de prévenir de plus grands maux. En le suivant dans le cours des siècles, à travers le progrès des mœurs et le développement des idées, nous le voyons ensuite dégénéré et réprouvé par la législation. Comment se fait-il que ce qui était dérivé d'une idée reconnue bonne et juste dans un temps soit devenu mauvais à une autre époque? Eh! n'est-ce pas là le sort de toutes les choses humaines? Tout est bon, tout est vrai à son origine, parce que l'origine de toutes choses est Dieu, parce que Dieu est la bonté et la vérité même; mais en passant par les mains de l'homme déchu, de l'homme dévoyé de la route du bon et du vrai, tout se pervertit, rien n'est vrai ni bon que relativement, et bientôt le bon devient mauvais, le vrai se change en faux.

Examinons le duel sous deux aspects différents, et par rapport à la maçonnerie, et par rapport au monde profane.

Dans la première partie de cet examen, une question se présente d'abord: la maçonnerie peut-elle admettre le duel?

La réponse à cette question est facile; elle découle de la base de la morale maçonnique: *Dieu et l'amour de ses semblables*.. Dieu est amour, et les créatures faites à son image ne doivent être dominées que par le sentiment de l'amour: amour envers le créateur, amour envers les créatures. Est-ce aimer Dieu que d'attenter à ses lois éternelles, de porter une main forcénée sur un être auquel il a donné l'existence, de briser le fil d'une vie qui a son utilité dans l'harmonie des êtres, que d'exposer la sienne propre, d'en disposer aveuglément comme d'une propriété, quand ce n'est qu'un dépôt sacré? Est-ce aimer Dieu que de transformer l'amour en haine, l'union en discorde, la paix en guerre? Est-ce aimer ses semblables que de s'exposer à les tuer ou à les rendre homicides? Non; le duel renverse complètement, de fond en comble, la base de la morale maçonnique, comme de toute espèce de morale. Il est plus qu'odieux, il est ridicule, il est absurde, car il se réduit à ceci: « Tu m'as insulté, « tu as attaqué ma réputation, tu as détruit « mon bonheur, tu es coupable, donc il faut « que je sois plus coupable que toi; l'insulte « pourra être oubliée, ma réputation ré« parée, mon bonheur rétabli, mais si je « t'enlève la vie, elle ne reviendra pas; il « faut que je sois plus coupable que toi, « il faut que je te tue. »

Et voilà cependant l'argument sur lequel repose le duel.

Un pareil principe est subversif de toute société et attentatoire à toute idée d'ordre; aussi, dès que la liberté humaine eut été reconnue, dès que la force physique ne fut plus regardée comme une raison suffisante du bon droit, aussitôt que la justice s'établit sur des principes plus rationnels et plus vrais, on cessa d'en appeler au jugement de Dieu, et la législation humaine flétrit et proscrivit le duel.

Comment se fait-il donc que jusqu'à ce jour les lois aient été impuissantes pour le réprimer? C'est que l'erreur où la législation première était tombée s'est implantée dans les masses encore peu éclairées, et ne peut être détruite que lentement et peu à peu; c'est que dans les lois il faut distinguer celles qui s'appuient sur des faits humains et celles qui dérivent des principes éternels et absolus de la justice et de la vérité. Les premières sont acceptées et ont une application facile; les secondes sont long-temps combattues par l'erreur, les préjugés, les habitudes, et ne reçoivent leur sanction que du temps. Est-ce à dire pour cela que les

lois ne doivent pas devancer les idées de leur époque ? Non sans doute ; ce serait vouloir détruire la condition nécessaire du progrès. C'est aux hommes éclairés, à ceux dans le cœur desquels le sentiment du juste, du bon, du vrai, a pénétré, à s'en faire les apôtres, à le propager, à en répandre les principes, à combattre l'erreur et les préjugés par leurs paroles et par leurs exemples; c'est à eux à faire accepter la loi en l'expliquant, en la faisant comprendre, et, avant tout, en l'acceptant eux-mêmes et en s'y soumettant.

Telle est la tâche de la maçonnerie, que l'on a appelée avec raison la sentinelle avancée de la civilisation. Le maçon, homme d'élite dans le monde profane, doit sans cesse combattre l'ignorance et les préjugés, opposer la lumière aux ténèbres. Ce n'est pas pour rien que sa main porte le glaive, symbole des rayons de la vérité ; il faut qu'armé de la vérité, il fasse à l'erreur une guerre incessante ; il ne doit point y avoir de repos pour lui jusqu'au jour du triomphe de la vérité.

Sur le duel, le triomphe sera facile, car sa puissance diminue chaque jour. S'il y a peu d'hommes vraiment courageux qui, mis à l'épreuve, osent braver ouvertement le préjugé fatal qui s'est audacieusement décoré du nom de *point d'honneur*, du moins le nombre des esprits sensés qui repoussent les principes absurdes sur lesquels s'appuie le duel augmente chaque jour. Ce n'est pas, d'ailleurs, seulement dans l'opinion publique que le duel déchoit, c'est aussi dans sa forme, dans son existence, dans sa valeur propre.

Dans sa forme antique, le duel avait quelque chose de grave, de solennel, de public. Lorsque le combat avait été autorisé, le champ-clos était préparé. Là, en présence du roi, des juges du camp, des dames, des seigneurs de la cour, et du peuple, paraissaient les champions. L'accusé jetait le gant, et le gage du combat était relevé par l'accusateur. Puis, après maintes cérémonies, auxquelles la religion ajoutait plus de solennité, la trompette se faisait entendre, et les champions en venaient aux mains. Des lois particulières réglaient les préparatifs du combat, le combat même, et les suites du combat.

Lorsque la législation eut interdit le duel, en perdant de sa publicité, il n'en conserva pas moins un caractère sérieux, et l'on vit des hommes haut placés dans l'opinion publique aller au delà des frontières vider leurs querelles par les armes, et dans ces cas graves la mort devait s'ensuivre. Le duel était alors une sorte de prérogative réservée à la noblesse ; aussi, depuis l'abolition des priviléges, la manie du duel s'est répandue dans toutes les classes de la société avec une effrayante rapidité ; mais la futilité des motifs l'a singulièrement modifié. Il ne s'est plus agi de combats à outrance et à mort, on s'est contenté du *premier sang ;* le plus souvent, le fer croisé, une amorce brûlée, ont suffi pour réparer l'honneur offensé. Le duel dégénéré a eu honte de lui-même ; il a cherché les endroits déserts, les lieux écartés. On a rougi de servir de témoin, ou si l'on a accepté cette pénible fonction, qu'autrefois on tenait à honneur de remplir, ce n'a été qu'avec répugnance ou dans l'espoir d'amener les adversaires à un accommodement. Les témoins n'ont pas craint de faire entendre le langage de la raison ; autrefois ils ne l'auraient pu, sous peine de passer pour lâches et félons. Le mépris public a flétri ces hommes qui font du duel l'occupation de leur oisiveté, et qui, fort heureusement, deviennent de jour en jour plus rares. Quels sont aujourd'hui les héros les plus nombreux du duel ? Des jeunes gens imberbes, des adolescents étourdis, dont le bras débile ne pourrait soutenir l'épée de Bayard, ou soulever le casque de fer du duc de Guise. Bien plus, le duel est *tombé en quenouille ;* on a vu des femmes, des femmes pâles et vaporeuses, descendre en champ-clos pour un amant, soulever un pistolet d'une main faible et tremblante, et tomber en syncope à l'explosion de l'arme inoffensive.

Et c'est à de pareils héros qu'un homme

d'honneur, qu'un homme de cœur, ne rougirait pas de s'assimiler !...

A une époque où la raison humaine est développée, le duel ne peut être le partage que de la faiblesse, car la susceptibilité, l'irritabilité, la colère, dénotent la faiblesse. Une raison forte, un caractère réfléchi et énergique, ne descendent pas à de pareils moyens. Le vrai courage, dans l'homme raisonnable, consiste à supporter l'injure si elle est méritée, à la mépriser si elle ne l'est pas.

Mais il est, dira-t-on, des torts qu'on ne peut passer sous silence ; il est des dommages réels portés à notre honneur, à notre réputation, à notre fortune, à notre position sociale, qui compromettent notre avenir, notre existence, celle de nos familles, et qui demandent une réparation. — Cette réparation, la trouverez-vous dans le meurtre de celui qui vous a nui, dans votre propre mort ? La trouverez-vous dans un peu de sang répandu ? L'obtiendrez-vous en vous rendant plus coupable que celui qui fut coupable envers vous ? Non. S'il y a une réparation à obtenir, il y a aussi des lois protectrices qui réparent les torts. Pourquoi craindriez-vous d'invoquer l'appui de ces lois ? Est-ce pour rien qu'elles ont été faites ? Vous ne craindrez pas d'appeler leur rigueur sur le voleur qui aura enfoncé votre porte, sur le faussaire qui aura contrefait votre signature, sur le banqueroutier déhonté qui vous aura enlevé le prix de vos sueurs, pourquoi n'agiriez-vous pas de même envers le diffamateur, envers le calomniateur, envers l'homme immoral qui vient jeter le trouble dans votre famille ? Tous les méchants, tous les coupables sont égaux devant la loi ; et pour que la loi soit puissante, pour qu'elle atteigne les méchants et qu'elle réprime les désordres de la société, il faut que les hommes de bien, ayant la conscience de leurs droits, respectent la loi, c'est-à-dire s'y soumettent sans cesse et sachent l'invoquer au besoin.

Voilà les idées que tout maçon éclairé doit comprendre et s'attacher à répandre dans le monde profane. Il faut qu'appuyé sur une conviction forte et profonde que le duel est anti-maçonnique, il ne craigne pas de professer en tous lieux et hautement qu'il est anti-social, immoral, ridicule et odieux.

DE LA FOI MAÇONNIQUE.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR LE FRÈRE GIBORY SAINT-SARD,

Dans la loge chapitrale aréopagiste la Clémente-Amitié, *à l'orient de Paris, le 25e jour de chileu* 5835 (15 *décembre* 1835).

Fides montem tollit.

Très-chers frères,

C'est déjà un droit immense que celui de vous appeler ainsi ; peut-être eussé-je dû, moi, apprenti d'hier, me borner long-temps encore à en apprécier l'importance, à méditer sur les devoirs qu'il impose.

Et, si la bienveillance paternelle de notre digne vénérable n'avait encouragé ma faiblesse, si le besoin d'adresser devant vous à notre bon et savant frère le docteur L.-T. Juge, mon présentateur, l'expression de ma vive gratitude, ne m'avait autorisé à profiter de l'occasion qui m'était offerte, j'aurais gardé ce silence modeste qui convient à ma position.

Mais, puisque j'ai osé aborder cette tribune, puisse le Grand-Architecte de l'Univers, prenant en pitié mon audace, prêter quelque justesse à ma pensée, quelque énergie à ma parole !

Que de sujets sont venus courtiser ma plume ! J'ai dû en choisir un grave, utile, et je vais vous parler de la *foi maçonnique*.

O foi ! candeur sainte ! source de dévoûment, de force et de progrès ! puissant levier, moteur immense ! devant toi tout obstacle est vain, sans toi tout végète et tout meurt !

Colomb eut foi en son génie, et l'Amérique fut découverte.

Les phalanges impériales enlacèrent le monde de leurs réseaux d'acier, parce qu'elles eurent foi en leur chef, et ce chef fut le plus grand capitaine des temps modernes, parce qu'il eut foi en son étoile.

Un célèbre frère de cette loge, M. Dupin aîné, dans d'autres circonstances (1), a dit: « *Ayez le courage de votre opinion.* » Je m'empare de ce sage et nerveux conseil, et je l'applique à la franche-maçonnerie.

Certes, l'histoire de cette antique et belle institution offre une longue série de faits et de noms honorables, de phases brillantes et laborieuses, et cependant trop de loges se sont endormies d'un profond sommeil, et attendent encore que la baguette divinatoire d'un génie protecteur vienne signaler l'heure du réveil.

Ce génie, cet élément vital, ce principe d'animation, mes frères, c'est la foi maçonnique; ceux-là dorment qui ne croient pas, ceux-là perdent leur vie qui dorment.

Avant mon initiation, avant qu'un éclat lumineux, parti de l'Orient, eût pénétré mon être, j'avais entendu la voix profane lancer contre la franche-maçonnerie l'anathême de l'ignorance. Trop de noms recommandables imposaient silence à mes préventions pour que je partageasse ce délire; mais, m'attachant plutôt à la forme qu'au fond, je jugeais au moins futiles ces pratiques extérieures, dont l'analyse trop sévère m'avait détaché d'un autre culte.

Depuis, avec le bandeau des épreuves symboliques est tombé pour moi celui de l'erreur, et j'ai compris qu'un déisme pur, admettant toutes les croyances à concourir au même but, *le bien public*, ne pouvait que purger le cœur, embaumer l'âme, illustrer l'esprit, et que les épreuves physiques et morales faisaient parfaitement pressentir la *philosophie*, la *tendance* et les *moyens* de la franche-maçonnerie; que c'étaient les prolégomènes indispensables, l'induction ingénieuse de la morale qu'elle enseigne et des travaux qu'elle prescrit.

Dès lors, j'ai eu foi en sa vertu propre, en sa puissance passée, en son influence d'avenir; et, dans mon radicalisme de néophyte, évoquant mes souvenirs, j'ai recherché si des sucs vénéneux de la *curiosité*, de la *spéculation*, de l'*insouciance* et du *désœuvrement*, ne fut pas distillé ce narcotique qui impose à tant de loges un sommeil de plomb.

La *curiosité* est un vif appétit de chimères; la nourriture substantielle de l'austère raison est trop lourde pour sa nature.

Le *désœuvrement* est l'état normal de l'homme blasé que l'étude effraie, et qui n'a jamais pu comprendre qu'un droit est le salaire d'un devoir.

La *spéculation* est antipathique à la fraternité; c'est une œuvre excentrique qui ne profite qu'à un seul, c'est un déni de conscience dont il faudra compter un jour.

L'*insouciance*, c'est la rouille du cœur, l'énervation morale; avec elle rien de grand, de philanthropique, de progressif; elle participe de la curiosité et du désœuvrement; née de la première, elle a la force d'inertie du second, dont elle procède également.

Une fois que ces principes dissolvants, que ces larves rongeuses, se sont infiltrés dans une société, leur action s'y manifeste immédiatement : les liens de la famille se relâchent, les racines périssent, et de cet arbre naguère plein de sève et de vie, il ne reste bientôt que quelques branches étiolées, pantelantes, qui ne tardent point à tomber elles-mêmes, frappées qu'elles sont de rachitisme et d'atrophie.

Dans le monde profane, toutes les facultés sont incessamment préoccupées du bien-être individuel, aux dépens même de la république (1), et si, du conflit de combinaisons humaines et de hasards providentiels, jaillit parfois un éclair de prospérité, mirage

(1) Dans sa touchante et patriotique harangue, au cimetière du père La Chaise, au sujet du meurtre de Baillot, le 17 avril 1834.

(1) *Res publica*, la chose publique.

décevant, lueur folle et fantastique, il passe rapide, absorbé soudain par cet ardent foyer d'égoïsme.

Pour nous, maçons, la persévérance dans un commun travail est la première condition d'existence, et c'est ici qu'il est instant de répéter, car il n'y a pas de satiété de raison, de redire encore les paroles du grand orateur, notre frère, paroles que j'ai appropriées à la matière, la politique du cœur valant bien l'autre :

« *Ayez le courage de votre opinion.* »

Ce courage, mes frères, c'est la *foi maçonnique*, c'est la conscience du bien que peut faire notre institution, la volonté de contribuer de tous nos efforts au grand œuvre de fraternité universelle !

Si les lazzis profanes nous intimident, si nous reculons devant les sacrifices et l'abnégation qu'impose toute propagande morale, c'est que nous n'avons pas la foi.

Et sans elle pourtant nos travaux sont peu solides, de profondes lézardes en sillonnent la surface, nos libages fléchissent, nos arceaux s'affaissent, et ces murs, que l'imprévoyance avait jugés inébranlables, surplombent leur base et se détraquent.

Élevons donc nos regards suppliants vers le Grand-Architecte, unissons nos voix dans de fervents cantiques, implorons de sa clémence le don précieux de la foi.

S'il daigne projeter sur nous un rayon de sa lumière, oh ! alors, mes frères, ressaisissons, joyeux, l'équerre et le compas maçonniques, retournons au temple, combinons de nouveau les efforts de notre intelligence épurée, et désormais, initiés à l'art de la stéréotomie divine, nous produirons un chef-d'œuvre, dont les proportions, à la fois justes et harmonieuses, le caractère mâle et la noble simplicité, feront notre orgueil et notre gloire, forceront le respect et l'admiration des profanes, les frapperont de mutisme et d'impuissance ; un chef-d'œuvre immortel que nous léguerons à la postérité, et qui fera plisser les lèvres du Très-Haut lui-même d'un sourire paternel.

Oui, mes frères, voilà ce que la foi peut faire, et telle est son irrésistible influence.

Ah ! venons donc souvent retremper notre vie à la source de la vraie lumière.

Prenons-en l'engagement devant ce vénérable affilié, que nous avons acquis et salué avec un si vif enthousiasme, devant cet homme intègre qui, aux jours du danger, brava la mort et mérita une palme civique, parce qu'il eut foi en sa patrie (1) !

Et puisse se réaliser pour nous tous ce vœu que son fils a formé, en s'adressant à moi :

« *Qu'elle vous accompagne sans cesse, cette noble foi maçonnique qui rend capable de grandes actions, qui soutient l'homme et l'enchaîne, pour ainsi dire, dans le chemin de l'honneur et de la vertu ; cette foi qui vous a jeté parmi nous, et devant laquelle rien au monde ne saurait être impossible !...* »

---

(1) Le frère Antoine Juge, ancien commissaire-ordonnateur des guerres, chevalier de la Légion-d'Honneur, né à Donzenac (Corrèze), le 31 mai 1763, affilié à la *Clémente-Amitié* dans cette tenue.

Le frère Desanlis, entre autres titres à l'affiliation de ce frère, lut l'extrait suivant d'un rapport adressé à la Convention nationale par le représentant du peuple Lacombe-Saint-Michel, le 7 pluviôse an II :

« Je dois de justes éloges au citoyen Juge, payeur général de la Corrèze et commissaire de la trésorerie nationale en Corse ; il a fait ce jour-là l'office de commissaire des guerres, celui de canonnier et celui d'infirmier, et j'ai cru travailler pour la chose publique en le nommant commissaire-ordonnateur en Corse ; son intégrité, sa fermeté et son imperturbable attachement à ses devoirs le rendent précieux à cette division. »

(*Moniteur Universel* du 27 janvier 1794.— Affaire de Farinole, en Corse.)

DES PERSÉCUTIONS

DIRIGÉES

CONTRE LA FRANCHE-MAÇONNERIE

PAR LE CLERGÉ CATHOLIQUE BELGE, EN 1839.

—

Extrait d'un procès-verbal de tenue extraordinaire de la loge chapitrale de Henri IV, *à l'orient de Paris, à l'occasion de son affiliation avec la loge de la* Parfaite-Union, *à l'orient de Mons (Belgique), en date du* 26 *août* 1839.

Le siége de la présidence est occupé par le vénérable de la loge, le frère Héois, à la gauche duquel on remarque le frère de Fuisseaux, 32e degré, vénérable de la loge de la *Parfaite-Union*, à l'orient de Mons (Belgique).

De nombreuses et hautes lumières décorent l'orient.

Les colonnes sont insuffisantes pour donner place aux maçons de tous grades qui sont accourus dans le temple.

L'ordre du jour est la demande d'affiliation présentée, au nom de la loge de la *Parfaite-Union* de Mons, par le frère de Fuisseaux, à la loge de *Henri IV*, à sa tenue du 22 août 1839.

La parole étant accordée au frère Martin (1), rapporteur de la commission chargée par le vénérable de l'examen préparatoire de la question, il s'exprime en ces termes :

« Très-chers frères,

« Au sein de vos travaux, que le temps actuel laisse heureusement très-calmes et très-paisibles, un cri de douleur est venu se faire entendre. Vos frères de Belgique, poursuivis, opprimés par le clergé catholique de leur pays, sont entrés forcément en lutte contre ce formidable agresseur. Leurs intérêts matériels, leurs positions sociales, leurs foyers domestiques, et jusqu'à leur for intérieur, tout est attaqué implacablement. Serrés en corps de bataille, ils se défendent avec vigueur, forts qu'ils sont de la certitude de leur bon droit et de leur espérance en la justice de Dieu. Ils savent que des vœux de victoire sont faits en leur faveur par tous les vrais maçons, et avec une ardeur plus spéciale encore par les maçons de cette France où seront toujours les meilleurs et les plus sincères amis de la Belgique. Mais ce n'est pas assez de savoir qu'on a telle ou telle part des frères dévoués. Les bienfaits de la sympathie et d'une sérieuse confraternité consistent à créer et à maintenir une suite de relations desquelles puissent sortir, à la fois, les ineffables douceurs de l'expansion fraternelle et des conseils et secours réciproques dans les circonstances pénibles ou difficiles. Les maçons belges ressentent au plus haut degré le besoin de voir se réaliser pour eux ces avantages. Aussi, ont-ils tourné leurs regards vers leurs voisins, ces Français dont ils prirent le nom pendant vingt ans, et dont ils furent séparés violemment par des considérations étrangères au bonheur et aux sympathies des peuples. Prenant pour eux l'initiative de la création d'une chaîne d'amitié par laquelle ils aspirent à se lier intimement aux maçons de France, la loge de la *Parfaite-Union*, à l'orient de Mons, a formé un premier contrat de sympathie avec ses nobles sœurs et voisines immédiates, les loges de Lille, Valenciennes et Douai. Continuant d'avancer dans la bonne voie qu'elle s'était ainsi ouverte, elle a désiré obtenir pour ses enfants une place particulière dans le cœur des maçons de Paris. C'est dans ce but que, par l'organe de son très-cher vénérable, elle vous a fait, mes frères, l'honneur d'adresser à la loge que vous composez sa première demande d'affiliation. La parole éloquente, et surtout les nobles et chaleureux élans de cœur du frère de Fuisseaux ont reçu de vous le bon accueil qui leur était dû. Vous vous êtes empressés de voter une tenue de loge extraordinaire, afin qu'une

(1) Nos lecteurs ont déjà lu dans *le Globe* un excellent discours de ce frère. (*Voir* pages 165 et suivantes.)

commission, chargée par votre vénérable du soin d'un premier examen, vînt vous faire son rapport, et qu'il pût ensuite être statué, sans retard, sur la demande de la loge de la *Parfaite-Union* de Mons. Votre commission s'est réunie et nous a chargés de vous transmettre son avis. Nous regrettons infiniment de n'avoir pu donner à la production des détails que soulève cette question toute l'étendue qu'exigeait leur haut et vif intérêt : le temps qui nous a été laissé par la succession rapide des circonstances au milieu desquelles nous avons agi, a été par trop court pour qu'il nous fût possible de faire mieux.

« Désireuse de vous voir toujours fidèles à votre habitude d'observation des usages et des formes régulières de la maçonnerie, votre commission s'est demandé d'abord si la forme dans laquelle la demande d'affiliation de la loge de Mons vous a été présentée offrait le caractère d'authenticité dont vous devez vous assurer. Cette demande est signée par le vénérable de la loge, le frère de Fuisseaux, que vous avez entendu. Ordinairement, les communications importantes de loge à loge doivent être signées par les cinq premières lumières, et revêtues du sceau ; s'il n'en a pas été ainsi de la communication que vous avez reçue, ce défaut de formalité est facile à comprendre par suite de la précipitation qui accompagne toujours un départ. Mais comme vous, votre commission a mis et met avec bonheur la plus grande confiance dans la personne du frère de Fuisseaux, et elle a cru ne pouvoir lui en donner une meilleure preuve qu'en vous demandant de n'apporter aucune suspension à votre vote sur l'affiliation sollicitée, sauf à votre vénérable à prier le frère de Fuisseaux de faire dresser pour nos archives une demande complètement régulière.

« Votre commission a examiné ensuite s'il pouvait résulter quelque empêchement à voter l'affiliation, de cette circonstance que la loge qui vous la demande appartient à un pays autre que la France ; elle a recouru d'abord aux statuts généraux, qui, par leurs articles 267 et suivants, traitent des affiliations collectives. Elle y a vu que « les ateliers d'une même catégorie de grades, quoique de rites divers, peuvent s'affilier réciproquement, et que l'objet de l'affiliation entre les ateliers est une communication plus intime de pensées et d'intérêts ». Nulle part elle n'a trouvé une seule demi-ligne de texte de par laquelle une loge dût refuser l'affiliation à une loge non française. Or, envisageant la maçonnerie dans son noble ensemble, considérant à la fois l'esprit d'unité qui la dirige, et le but d'universalité qu'elle poursuit, les membres de votre commission n'ont pas oublié que ce qui rend notre institution utile à l'humanité, ce qui la fait vénérer par tous les esprits justes, c'est qu'elle n'a créé dans les diverses contrées du globe que des pouvoirs administratifs égaux entre eux, c'est qu'elle n'a point de pays préféré, c'est qu'enfin, venus les uns vers les autres des extrémités de la terre, des hommes se rencontrant s'embrassent comme frères, se font réciproquement les honneurs de leurs loges, dès qu'ils se sont reconnus maçons. En effet, les tables de la loi suprême de la maçonnerie ne sont nulle part, parce qu'elles sont partout ; chaque homme qui aime Dieu, chérit son semblable et se tient prêt à se dévouer pour lui, porte en son cœur la doctrine inaltérable et sacrée qui est le fondement de notre loi. Quand donc les maçons de tous les pays peuvent et doivent se gratifier mutuellement du bonheur de l'affiliation, pourrait-on refuser le même avantage et le même droit à des loges entre elles !... Non, très-chers frères, votre commission ne l'a pas pensé ; elle croit que le droit d'affiliation collective ne peut, pas plus que l'esprit de fraternité, être arrêté par les limites diplomatiques des états ; c'est pourquoi elle déclare, à l'unanimité, qu'il y a lieu d'examiner la demande d'affiliation de la loge de la *Parfaite-Union* de Mons, comme s'il s'agissait d'une loge ouverte en notre pays ; qu'en conséquence, il ne reste qu'à se tenir dans la respectueuse obéissance due aux ar-

ticles réglémentaires 267, 271 et 272 des statuts généraux de l'Ordre en France. Lecture prise de ces articles, votre commission a reconnu que vous pouviez, si bon vous semblait, accorder l'affiliation demandée.

« Il est temps d'aborder le fond de la question, et c'est ici surtout que nous avons à vous renouveler nos excuses d'être brefs. En effet, l'émotion que vous avez ressentie lorsque le frère de Fuisseaux vous a dit les persécutions ressuscitées par les prêtres catholiques contre les francs-maçons belges, l'intérêt que vous prenez aux souffrances de ces frères, le désir que vous avez d'être complètement éclairés sur leur situation, sur les ressources et les espérances qu'elle présente, l'importance qu'acquiert la réunion de ce jour, tout enfin faisait au rapporteur une nécessité de vous fournir quelques développements sur chacune des faces de cette intéressante question. Mais la discussion qui va suivre suppléera, nous avons plaisir d'y compter, à l'impossibilité que nous avons dû subir d'exécuter ce travail tel que nous le comprenions ; ou plutôt, vous évoquerez vous-mêmes vos souvenirs sur l'histoire de la franche-maçonnerie, sur les persécutions plus ou moins terribles qu'elle a endurées à des époques et dans des contrées diverses (1); vous vous rappellerez tout ce qu'au nom de Dieu et du catholicisme, des prêtres intolérants et cruels ont fait de mal aux hommes qui refusaient de subir leur joug, et de glorifier leurs menées ; vous vous représenterez l'implacable et abrutissante domination de ces prêtres dans les pays où ils sont parvenus à demeurer maîtres, et vous plaindrez vos frères de Belgique réduits à combattre cette affreuse tyrannie ; vous applaudirez au courage qu'ils mettent à déjouer les ennemis de la franche-maçonnerie et du progrès humain ; vous ferez plus, vous mettrez tous vos efforts à rechercher les moyens de leur porter les secours puissants et efficaces que votre cœur ému est avide de leur voir donner, et en attendant, vous leur voterez d'enthousiasme un témoignage de sympathie bien acquis à leurs souffrances, et une marque d'estime qui soit pour eux le plus mérité des encouragements.

« Quoi donc! en 1839, au centre de la civilisation acquise à l'Europe occidentale par tant de sang répandu, il faut encore entendre parler de discussions soufflées par l'intolérance! Quel étrange aveuglement de la part de ceux qui osent ranimer ce fléau infernal! Hélas! mes frères, ces faits servent à prouver que la conquête absolue du bien est difficile, mais qu'il est du devoir de l'homme de cœur, et du maçon, en particulier, de se remettre à la tâche dès que le besoin s'en fait sentir; ainsi font nos frères de Belgique : gloire à eux ! »

(Ici le rapporteur entre dans de graves et sérieuses considérations sur les envahissements successifs du clergé belge; il le présente avançant incessamment son œuvre et arrivant enfin à la volonté de tout dominer, et aux moyens d'assurer partout la réalisation de cette volonté; nous ne le suivrons pas dans cette digression; aussi bien craignons-nous qu'il n'ait reproché au clergé catholique en général ce qui nous paraît devoir être attribué plus particulièrement à la fougue désordonnée de quelques-uns de ses membres.)

« Partout, ajoute-t-il, où il y a un homme ami de la vérité et désireux de la voir se répandre, partout où se trouve un homme ennemi de la superstition et du fanatisme, là est une persécution à accomplir par ces prêtres.

« Ces vérités, toujours confirmées par l'expérience, sont de date bien ancienne; il peut paraître étrange de les renouveler de la vieille école philosophique; mais est-ce la faute des hommes éclairés de ce siècle ?..... Ce qui est plus qu'étrange, car cela est insensé et monstrueux, c'est une sentence d'excommunication lancée, à notre époque, contre tous les francs-maçons belges par

(1) Voyez un article inséré dans *le Globe*, pages 20 et suivantes, sur les persécutions et les encouragements successifs à la franche-maçonnerie par toute la terre.

l'archevêque de Malines. Ce qui est cruel et barbare, c'est de viser de sang-froid à la ruine d'un citoyen honorable, c'est de porter le trouble dans sa famille, c'est de chercher à en faire un *paria* qu'aucune femme ne pourra épouser suivant la loi religieuse de ses pères, qu'aucun catholique ne devra hanter, sous peine de réprobation en ce monde et de damnation dans l'autre, sur la tombe duquel, enfin, il sera même défendu de pleurer !

« Oui, mes frères, la persécution contre les francs-maçons belges est ardente, incessante, acharnée, et c'est le clergé catholique qui la prêche ouvertement !..... »

(Suivent de nouvelles considérations relatives à l'organisation du clergé belge en corps de bataille destiné à annihiler les bienfaits de la révolution opérée dans ce pays. L'auteur y présente de nouveau les prêtres catholiques travaillant à la confiscation à leur profit de la liberté qu'elle assure à tous les citoyens, puis il continue en ces termes):

« Aussi, voyez-les accomplissant leur œuvre de barbarie ! Maîtres, par l'instruction publique, de l'esprit d'une grande partie de la jeunesse, ils n'épargnent rien pour réussir à lui faire goûter les idées les plus rétrogrades et les plus fatales. Dans leurs sentences, dans leurs prédications, ils lancent l'anathême contre les plus sincères et les plus fervents apôtres de Dieu et de l'humanité, contre ceux que la raison éclaire, et dont le cœur bon et dévoué ne saurait envisager que pour les combattre les menées perfides et cruelles de prêtres imposteurs. Chaque évêque, dans son diocèse, excommunie à l'envi les francs-maçons, exigeant, au nom de Dieu, qu'on leur interdise l'eau et le feu, et regrettant le bon temps où l'église se réjouissait à faire de nouveaux martyrs. Se réduisant donc aux conséquences aujourd'hui possibles, le clergé refuse aux francs-maçons tous les sacrements. S'ils veulent se marier, la porte du temple leur est fermée; s'ils ont une épouse, le confessionnal sert à torturer son cœur. Au nom de l'église, il lui est défendu d'aimer son mari : elle accomplirait l'acte le plus méritoire aux yeux du confesseur si, méconnaissant ses devoirs sacrés d'épouse et de mère, elle consentait à fuir le toit conjugal! A l'enfant, on enseigne le mépris de son père; à l'ami, la haine contre son ami; au voisin, des imprécations à vomir contre son voisin. La perturbation est ainsi fomentée partout dans les relations sociales et privées; on va jusqu'à briser les positions acquises au prix du savoir et du mérite; on provoque la destitution des fonctionnaires, et l'audace est telle sous ce rapport, qu'on ne craint pas de s'attaquer aux sommités les plus glorieuses, et de les renverser. C'est ainsi que le président du Grand-Orient belge a été destitué de ses fonctions de président du sénat (1), et que, postérieurement encore, à la suite d'une fête maçonnique qu'il avait présidée, l'un des hommes les plus estimables et les plus vénérés de la Belgique (2) s'est vu enlever son titre de gouverneur de Bruxelles et du Brabant. *Enfin, ce sera résumer l'opinion qu'on doit se faire du pouvoir de ce clergé, que de dire qu'il a acquis cette funeste et considérable influence dans un état que régit la loi constitutionnelle la plus libérale qui existe, et où le trône est occupé par un roi protestant et franc-maçon !....*

« Contre tant de persécutions et de maux, les francs-maçons belges n'ont pu élever que des obstacles trop peu solides; mais ils n'en combattent pas moins vaillamment. A l'université catholique ils ont opposé l'université libre, résistant ainsi aux vices d'une éducation rétrécie et gangrénée, par les bienfaits d'une éducation large, probe et éclairée. Aux mensonges politiques du clergé, ils répondent par la propagation des saines vérités sociales. Aux clameurs et aux calomnies de l'obscurantisme, ils opposent leur vie toute de paix, d'honneur, d'intégrité et de désintéressement. Aux cris de

(1) Le frère baron de Staessart, grand-maître de la maçonnerie belge.

(2) Le frère Gendebien, franc-maçon et chevalier du Temple.

haine vociférés contre eux, ils ne répliquent que par des paroles de tolérance et de justice pour tous.

« Mais c'est en vain que l'intolérance a relevé la tête ; son action ne saurait plus reprendre une force propre à retenir sérieusement le progrès humain. C'est en vain que des prêtres ambitieux prêcheront la haine de l'homme de bien, éclairé et indépendant; c'est en vain qu'ils rediront aux enfants que l'aveuglement leur confiera les doctrines usées du vieux temps. Si leurs efforts obtiennent quelque résultat, il ne sera que passager. Jamais les nations civilisées ne recommenceront la guerre sanglante d'où est sortie plus vivace et plus forte la liberté de conscience qu'on voulait anéantir. Jamais on n'arrivera à faire croire à beaucoup d'enfants de notre génération que leur père vertueux et franc-maçon mourra irrévocablement maudit de Dieu.

« *Continuez donc vos nobles efforts, frères de Belgique! prêchez de parole et d'action la tolérance, la liberté véritable de la fraternité. Serrez-vous, ralliez-vous; vous triompherez de vos persécuteurs que le moindre souffle de la démocratie viendra ensuite dissiper à jamais. Continuez à faire luire le flambeau de la raison au milieu des ténèbres que le clergé veut épaissir; soyez aussi calmes que persévérants. Travaillez, travaillez, aucun de vos efforts n'est perdu; tout résultat, quelque minime qu'il semble, profite à la cause de l'humanité: plus attentifs que jamais à constater les avantages que vous remporterez, vos frères les francs-maçons de France ne peuvent que vous encourager à persévérer dans votre œuvre de conscience et de progrès, car c'est l'œuvre de Dieu!...*

« Quand nous applaudissons ainsi, très-chers frères, à la conduite généreuse et digne des francs-maçons belges, pourrions-nous leur refuser une marque de sympathie et d'estime que quelques-uns d'entre eux nous demandent? Non, très-chers frères, vous ne le pensez pas, votre commission non plus n'a pu le croire ; c'est pourquoi, à l'unanimité, elle vous propose l'adoption de la résolution suivante :

« La loge de *Henri IV*, à l'orient de Paris,

« Statuant sur la demande d'affiliation qui lui a été présentée par la loge de la *Parfaite-Union*, à l'orient de Mons (Belgique),

« Déclare se reconnaître très-honorée de cette marque de confiance, et voulant à son tour donner à la loge de la *Parfaite-Union* une preuve de sa sympathie, de sa très-haute estime et de son inaltérable amitié, la loge de *Henri IV* accepte avec affection la proposition d'affiliation qui lui est faite, et prie les nouveaux frères affiliés de recevoir l'expression des vœux ardents et sincères qu'elle fait en leur faveur. »

La loge applaudit par une vive batterie au rapport de la commission, et la discussion est ouverte.

Le très-cher frère de Fuisseaux retrace dans une improvisation des plus brillantes et des mieux senties le tableau des persécutions auxquelles sont soumis les francs-maçons belges, et dont le rapporteur de la commission n'a pu esquisser qu'un résumé trop restreint. Le frère de Fuisseaux demande à tous les francs-maçons sympathie et assistance pour les opprimés ; il supplie les frères visiteurs présents de reporter dans leurs loges respectives le cri de détresse qu'il a fait entendre dans la loge de *Henri IV*. Il les conjure au nom de la fraternité maçonnique d'y solliciter en faveur des francs-maçons belges des témoignages d'amitié semblables à ceux qu'il a eu l'inexprimable bonheur de voir s'élever, de toutes parts, dans le temple. Les accents profonds et animés du frère de Fuisseaux font vibrer tous les cœurs ; il met le comble à l'émotion générale quand il dépeint la joie qui va éclater de l'autre côté de la Sambre et de la Meuse à cette nouvelle que toute la franche-maçonnerie parisienne, émue au récit des maux éprouvés par les francs-maçons belges, brûle du désir de leur prêter une efficace assistance.

Toutes les opinions émises à l'orient et sur les colonnes sont favorables au vote demandé par la commission. Le frère Charassin, orateur, développe avec force des conclusions approbatives.

Cette première question est mise aux voix : « *Un atelier français peut-il admettre à l'affiliation collective un atelier travaillant hors de France ?* » A l'unanimité, elle est résolue affirmativement.

Le vénérable pose ensuite cette deuxième question : « *Le projet d'acceptation proposé par la commission pour l'affiliation de la loge de la* Parfaite-Union, *à l'orient de Mons, avec la loge de* Henri IV, *à l'orient de Paris, est-il adopté ?* » La même unanimité répond affirmativement. Acceptant enfin la proposition faite spontanément par le frère Mahaut, deuxième surveillant, d'autographier à ses frais le rapport lu dans la séance, la loge décide qu'il en sera envoyé des exemplaires à la loge affiliée, et qu'il en sera remis un exemplaire au vénérable de chaque loge de Paris.

La déclaration d'affiliation est proclamée trois fois sur les colonnes, et couverte par une triple batterie.

DISCOURS

PRONONCÉ A LA TENUE D'ADOPTION

DE LA LOGE DES AMIS FIDÈLES,

ORIENT DE PARIS,

Le 22 août 1839, par la grande-maîtresse, la bien-aimée sœur Jauze (1).

Mes frères,

Votre indulgente bienveillance m'a de nouveau confié des fonctions que j'ai cru devoir accepter, parce que j'ai consulté, non mes faibles moyens, mais bien un zèle inaltérable, une volonté ferme et constante de contribuer à l'embellissement du temple que vous élevez à la vertu. Puisqu'il est constant que ce mot sacré de vertu est le symbole de tout ce qui est beau, de tout ce qui est bien, de tout ce qui tend au bonheur de l'humanité, c'est pour tout maçon digne de ce nom un devoir de la pratiquer. La vertu est le charme de notre existence ; la vertu émane des belles âmes comme les parfums des fleurs. La vertu est le baptême de la science ; par la science on apprend aux maçons tout ce que Dieu a voulu que l'homme sût pour distinguer le bien du mal, le vrai du faux, la liberté de l'esclavage, le courage de la lâcheté, la probité de la tromperie, la générosité du cruel égoïsme ! Par la vertu il apprend à vaincre les obstacles que lui opposent l'ignorance et la mauvaise foi.

La première des vertus, celle qui ne dégénère jamais chez les vrais maçons, c'est la bienfaisance. Ame de la maçonnerie, douce et pure émanation du Grand-Architecte de l'Univers, mobile de toutes les actions fraternelles, prix du sage, espoir du malheureux, que ton culte soit universel ! qu'il soit sans fin ! qu'il embrase nos cœurs, sans altérer les lumières de notre raison !

En effet, mes frères et sœurs, la bien-

---

(1) Une fête d'adoption vraiment remarquable a été tout récemment offerte aux dames par la loge des *Amis Fidèles*. L'aimable sœur qui la présidait ignore qu'on nous a laissé prendre copie du discours qu'elle y a prononcé. Que va-t-elle dire quand elle recevra le numéro du *Globe* qui le renferme ? Sans doute elle nous accusera d'indiscrétion, peut-être de félonie..... Nous serions en droit de répondre à ces graves reproches qu'en notre qualité de journaliste l'indiscrétion est presque un devoir. Nous aimons mieux être vrai et sincère avec elle, et au lieu de chercher à excuser notre faute, si faute il peut y avoir sérieusement à ses yeux, nous croyons plus loyal de faire pressentir ce qui a déterminé l'indiscrétion dont elle viendrait à se plaindre.

Tout journaliste auquel est présenté un article écrit par une dame, si cet article surtout ne lui est point adressé par elle, est dispensé de toute galanterie ; c'est à lui de juger l'envoi qui lui est fait. S'il trouve l'article mauvais, il sera trop discret cavalier pour imprimer l'œuvre d'une dame sans son aveu et saura bien trouver, pour colorer son refus, l'expression qui ne saurait blesser celle dont il ne croit pas devoir admettre les productions ; si au contraire il le trouve bon, sa qualité de journaliste lui fera un devoir de l'accueillir, sans peut-être demander une autorisation que l'auteur pourrait bien ne pas lui accorder.

(*Note du rédacteur en chef.*)

faisance ne sommeille jamais ; elle n'a pas besoin d'être réveillée par l'aspect de l'infortune ; elle veille sans cesse ; elle est toujours debout et prête à tendre une main secourable au malheur.

On la voit en tous lieux prodiguer aux uns les moyens de s'instruire, aux autres des consolations et des secours de tous genres. Mais ce n'est pas assez, mes frères, pour la femme de secourir les misères physiques. Son cœur sensible, qui est un prodige de la création, sait sonder avec une délicate discrétion les plaies que les âmes nobles s'efforcent de cacher. Le célèbre Diderot, qui a eu le mérite de dévoiler les crimes de l'hypocrisie et du fanatisme religieux, Diderot avait été comme tant d'autres en butte aux privations, suite inévitable de la pauvreté. Un jour qu'il parcourait un lieu fréquenté de la capitale, marchant la tête baissée et les yeux levés par moments vers le ciel, une femme est frappée de sa pâleur et de son regard, elle croit démêler dans les traits de cet homme qu'il a faim...... Cette femme était pauvre ; elle ne possédait que peu de métal. Elle s'empresse de l'offrir de manière à ne pas essuyer un refus. Ce trait si touchant d'humanité, c'est de Diderot lui-même que nous le tenons ; il aimait à le raconter.

Nous pouvons en conclure que la femme étant douée à un éminent degré de cette faculté si précieuse de pénétrer d'un coup d'œil les secrets du cœur humain, il serait digne de la franche-maçonnerie de nous associer aux bienfaits que son Ordre sublime ne cesse de répandre.....

Votre mission, mes frères, est un véritable apostolat ; et quel plus noble emploi pouvez-vous faire des facultés que vous a départies le Grand-Être, si ce n'est de les employer à améliorer le sort physique et moral des hommes, et à faire germer dans leurs cœurs les semences de toutes les vertus!

Je suis persuadée que dans cette solennité consacrée à l'union, à la concorde, à l'heureux échange de toutes les affections qui honorent l'humanité, nous ne perdrons pas de vue que la charité doit couronner une aussi belle journée. C'est ainsi que nous mériterons les bénédictions du pauvre et la protection du Grand-Architecte de l'Univers. Puissions-nous tous, en nous retirant, dire avec notre respectable frère Andrieux :

Le soir, quand des cieux la clarté se retire,
Heureux à qui son cœur tout bas a répondu :
Ce jour qui va finir, je ne l'ai pas perdu ;
Grâce à mes soins, j'ai vu sur une face humaine
La trace d'un plaisir, ou l'oubli d'une peine !

RÉFORMES

A INTRODUIRE

DANS LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

(Premier article.)

Nous avons reçu de beaucoup d'initiés, tant de Paris que des départements, notamment d'un maçon plein de zèle et de dévoûment pour notre belle institution, le frère Aubagne-Jourdan, secrétaire de la loge *la Parfaite-Réunion*, à l'orient d'Aubagne, département des Bouches-du-Rhône, des lettres nombreuses, dans lesquelles ils dévoilent les abus qui existent dans la franche-maçonnerie. Tous nous invitent à signaler ces imperfections dans notre journal, et à défaut de remèdes plus efficaces, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir d'y apporter, ils expriment le désir que nous disions ce que nous en pensons, et que nous flétrissions d'une publique réprobation celles qui nous sembleraient de nature à compromettre la cause sacrée que défend l'initiation aux mystères.

La lettre du frère Jourdan (1) nous signale plus particulièrement un assez grand

(1) Cette lettre, adressée à l'un de nos collaborateurs, ne nous est parvenue que *par hasard*, et depuis peu de jours, retenue qu'elle avait été par l'excessive modestie de celui auquel elle était envoyée, et qui craignait que nous ne fissions connaître aussi les justes éloges qui lui étaient donnés dans cette missive au nom de la loge *la Parfaite-Réunion*, dont il est le député près du Grand-Orient de France.

(*Note du rédacteur en chef.*)

nombre de faits, dont plusieurs, ne tenant qu'aux formes suivies par les présidents des divers ateliers, dans le rituel qu'ils adoptent, pour les travaux qu'ils dirigent, sont à nos yeux d'une trop mince importance pour nous y arrêter long-temps; mais il en signale aussi quelques autres qui nous paraissent avoir tant de gravité, que nous croirions manquer à notre mission de *journaliste* si nous n'appellions sur eux toute l'attention du sénat qui dirige la franche-maçonnerie en France.

Il en est un surtout, parmi ces derniers, qui est de nature à discréditer complètement l'institution, et qui constitue, selon nous, de la part des ateliers qui s'en rendent coupables, un très-grave oubli des lois de la franche-maçonnerie et des devoirs qu'elle impose à ses adeptes; nous voulons parler de l'admission à nos mystères de certains hommes dont la réputation, quelquefois plus qu'équivoque, ne peut qu'avoir un résultat désastreux pour la société qui les reçoit dans son sein. Eh! qu'on ne croye pas que les sinistres appréhensions de notre correspondant soient sans aucun fondement; elles ne sont malheureusement que trop justifiées par les faits de chaque jour. Nous connaissons même une loge dans laquelle, il y a quelques années, ce mépris du respect de soi-même était devenu si habituel, que nous dûmes, un soir, nous opposer formellement à une réception commencée, et déclarer que si nous apprenions jamais qu'au mépris de notre opposition l'individu proposé fût initié par cette loge, nous nous verrions forcé de dénoncer l'atelier au Grand-Orient de France, et de provoquer sa démolition. Nous devons ajouter que les faits étaient si graves, que le sénat maçonnique n'eût point hésité, selon toute apparence, à faire droit à cette sévère requête.

Hâtons-nous d'ajouter cependant que depuis lors, échappant à l'influence qu'exerçait sur ses délibérations un homme peu soucieux de son titre de maçon, et qui abusait de la confiance des frères pour les entraîner quelquefois à de funestes déterminations, cette loge est rentrée dans la voie droite; c'est donc un devoir à nous de passer sur ces antécédents la truelle fraternelle, car, ainsi que Christ, *nous ne voulons pas la mort*, *mais la conversion du pécheur*.

« Beaucoup d'ateliers, dit à ce sujet le frère Jourdan, surtout dans les orients où il y a beaucoup de loges, font quelquefois des réceptions à tort et à travers, et n'y voient qu'un moyen d'enrichir leur caisse. J'en connais, ajoute-t-il, qui ont reçu des profanes qu'ils savaient avoir été repoussés, à cause de leur inconduite, par d'autres ateliers. J'ai fait donner connaissance de ces abus au Grand-Orient de France; il m'a été répondu en son nom « qu'on profiterait, pour y remédier, des voyages que font de temps à autre dans les départements les officiers de ce corps »; mais l'abus n'a cependant point cessé. Le seul moyen de le déraciner serait, je pense, que le Grand-Orient diminuât le nombre des ateliers dans les grandes villes, et qu'il les réduisît au plus strict nécessaire; la surveillance en serait pour lui plus facile, et pour les ateliers conservés la séduction serait moins forte. Ils deviendraient plus soucieux de leur propre considération dès lors que leur nombre appellerait plus particulièrement sur eux et sur leur personnel l'attention générale. Espérons, ajoute-t-il en achevant sa lettre, que les nouveaux statuts remédieront à tout cela. »

Ces réflexions nous paraissent fort sages, et nous croyons fermement avec leur auteur que la diminution du nombre des ateliers, combinée avec une inspection réelle et fréquemment répétée des travaux des loges par des commissaires envoyés sans aucun titre officiel par le Grand-Orient de France, serait un excellent moyen pour arriver au but qu'elles indiquent. Paris compte à lui seul, en ce moment, soixante loges de *maîtres*, trente-un chapitres de *roses-croix*, et sept conseils de *chevaliers kadosch*, et cependant il nous semble que vingt loges, dix chapitres et un conseil, ou tout au plus deux ou trois, seraient plus que suffisants dans cette capitale.

Nous croyons aussi (et le grand-collége des rites près du Grand-Orient de France vient de prendre une détermination dans ce sens : voir *le Globe*, page 257) qu'il serait important de restreindre de beaucoup la collation des hauts grades, si même la raison de tous ne détermine pas à les supprimer comme une inutile superfétation. La diminution du nombre des ateliers aurait surtout cet important résultat que leur situation financière en serait plus satisfaisante, que la composition de leur personnel serait plus sévère, que leurs travaux seraient mieux suivis, enfin, que la bienfaisance y serait, nous ne dirons pas plus active, mais au moins plus efficace et plus éclairée. Elle aurait à son service des moyens plus étendus de secours, de surveillance et de renseignements ; dès lors les loges seraient moins exposées à mal adresser leurs offrandes. Ainsi disparaîtrait cette mendicité si effrontément et si audacieusement exercée par le vice et l'intrigue, au détriment des infortunes véritables et imméritées.

On ne manquera pas de nous objecter, nous le savons à l'avance, que le Grand-Orient ne peut, de son autorité privée, supprimer ainsi près de la moitié des ateliers aujourd'hui existants, qu'une pareille décision de sa part jetterait la perturbation parmi les frères, occasionerait des mécontentements et blesserait des droits acquis.... D'accord; mais ce qu'on ne peut obtenir tout d'un coup, on peut y arriver peu à peu, sans froisser personne. Déjà les articles 313, 314, 315, 318, des statuts généraux de 5826 en donnaient le pouvoir, mais ils ne s'expliquaient pas suffisamment sur la reprise de travaux des ateliers en sommeil dans les villes où le nombre des ateliers fixé par l'article 314 était dépassé. Les nouveaux statuts de 5839 ont remédié à cet oubli, et ses articles 297, 298, 299 et 302 ne laissent plus rien à désirer pour arriver sans secousses à cette utile réforme. A l'avenir, Paris, entre autres villes, n'aura plus au *maximum* que quarante-cinq loges, quinze chapitres et cinq conseils, et c'est encore beaucoup trop, selon nous ; mais enfin !!! Les diminutions auront lieu partout au fur et à mesure de l'extinction des ateliers existants, auxquels tous droits acquis sont reservés. Aucun atelier nouveau ne sera constitué, aucun atelier en sommeil n'obtiendra son réveil qu'autant que le nombre déterminé présente a des vacances. Et encore, dans un cas de demandes simultanées de constitution d'atelier et de reprise de travaux, cette dernière obtiendra-t-elle la priorité, et s'il se présente à la fois deux demandes en réveil, l'atelier le plus anciennement constitué l'emportera-t-il sur celui qui remontera moins haut. Sages réformes, ce nous semble, qui eussent été plus efficaces encore si ces statuts eussent annoncé en même temps à tous les ateliers en activité ou en sommeil que six mois consécutifs de suspension des travaux équivaudraient à l'avenir à une démolition volontaire et définitive!

Sachons gré cependant au Grand-Orient de France de ce premier pas dans la voie des réformes, et faisons des vœux pour qu'il emploie en même temps ses soins et l'influence personnelle de ses membres à décider les ateliers à se fondre les uns dans les autres, pour obtenir plus promptement le résultat désiré.

On arrivera ainsi sans secousses et par voie d'extinction à une solution que nous croyons être tout ensemble vivement à désirer et vivement désirée.

Déjà quelques frères ont tenté d'amener plusieurs ateliers à cette fusion partielle. Le frère Vassal l'a essayé pour les sept conseils de kadosch de Paris ; le frère Ph. Chanay, pour les huit chapitres de Lyon ; mais que peuvent des efforts isolés contre des abus qui existent d'une manière aussi générale ? Quelque généreux que nous apparaissent ces essais partiels, il est fort douteux qu'ils amènent aucune solution définitive à cet état de malaise. Au Grand-Orient surtout appartient l'initiative de cette importante réforme, et de celle de beaucoup d'autres abus qui existent dans la franche-maçonnerie, et dont nous appelons de tous nos vœux la

prompte cessation. Ces abus, nous les indiquerons sans hésiter dans de nouveaux articles; nous montrerons au doigt la plaie cancéreuse qui nous dévore, et nous appellerons les efforts et les réflexions de tous et de chacun pour arriver à les faire disparaitre. C'est en semblable occurrence surtout que nous devons seconder avec persévérance les efforts du Grand-Orient de France, et que nous devons nous rappeler sans cesse et admettre avec lui cette devise, qui est la sienne :

JUNCTI ROBORANTUR.

L'union fait la force.

Demeurons donc unis à jamais ; Grand-Orient, ateliers et frères isolés, travaillons ensemble à la réforme, et nous aurons bien mérité de la franche-maçonnerie.

L.-Th. JUGE.

ORDRE DU TEMPLE.

HISTOIRE

DE L'ORDRE DU TEMPLE.

(Suite du 2e article, par le commandeur L.-Th. Juge.)

CONTINUATION DE L'ORDRE, DEPUIS LE XIVe SIÈCLE JUSQU'EN 1804.

Enfin, parmi les hommes célèbres qui ont figuré dans le Temple depuis 1314, dit Grégoire, d'après les titres existant aux archives de l'Ordre, et que le Temple s'était empressé de mettre sans réserve à sa disposition, lorsqu'il écrivait son *Histoire des sectes religieuses*, figurent le célèbre calviniste Samuel Bochart, en 1663 ; le vertueux évêque de Cambrai, Fénélon, qui fut installé en 1699 ; Massillon, en 1703 ; le prince royal de Prusse, qui fut depuis le grand Frédéric II, et qui avait été consacré à Remersberg en 1745 ; l'abbé Barthélemy et l'académicien Duclos ; enfin, et dans ces derniers temps, Dupuy, auteur de l'*Origine des cultes*, Palissot-Beauvois, le comte de Lacépède, Dulaure, auteur de l'*Histoire de Paris*, Adet de Rosseville, Alexandre Lenoir, fondateur du Musée des monuments français, Isambert, le duc de Sussex, oncle de la reine actuelle d'Angleterre, le prince Alexandre de Wurtemberg, Lainé de Villévêque, le général Roche, Labourdonnaye ; enfin, il eût pu ajouter encore à tous ces noms honorables ceux non moins honorables des Muraire, des Choiseul, des Chabrillant, des Las-Cases, des Kœcklein, des Saldanha, des Raoul, des Sidney-Smith, et de tant d'autres qui en ont été ou en sont encore l'ornement. Puis, et parmi ceux de ses grands-maitres, dont il donne les noms, il eût dû peut-être nommer aussi celui qui précéda immédiatement le dernier qu'il ait nommé, le vertueux Timoléon de Cossé-Brissac, si fidèle à son roi dans des jours néfastes.

Telle est l'opinion que porte Grégoire sur la manière dont s'est propagé l'ordre du Temple, depuis l'époque du martyre de son grand-maître Jacques de Molay, jusqu'à l'époque où fut élu le successeur de Timoléon de Cossé-Brissac, c'est-à-dire jusqu'en 1804. Les titres du Temple viennent à l'appui de ses conjectures ; il en résulte, en effet, jusqu'à l'évidence que Jacques de Molay, prévoyant jusqu'où pouvaient aller les malheurs qui menaçaient le Temple et les orages qui s'amoncelaient sur sa tête, avait appelé à le remplacer l'un des membres les plus respectables de l'Ordre par son âge et sa grande expérience, le frère Jean-Marc Larmenius, de Jérusalem, qu'il avait investi de la puissance magistrale ;

Mais que, ne sachant pas écrire, il n'avait pu lui transmettre que verbalement ses pouvoirs et les instructions secrètes qui devaient le guider, dans le cas où quelque grande calamité viendrait fondre sur le Temple. Il en résulte aussi que Larmenius accepta cette mission de confiance, et que dix ans après la mort de son prédécesseur, ne se sentant plus les forces nécessaires, accablé qu'il était par les années et les souffrances physiques et morales qu'il ressentait, il songea à confier à des mains vigoureuses la puissance

qui lui avait été transmise par Jacques de Molay.

C'est alors qu'il institua son successeur du consentement de ses frères, et qu'il dressa cette charte dont parle Grégoire pour l'avoir vue, ainsi que beaucoup de paléographes, et que possèdent les Templiers de Paris, dont elle est la plus précieuse relique.

Cette charte, écrite en latin, avec des caractères propres à l'Ordre, et dont la croix du Temple fournit toutes les combinaisons, est tracée sur une très-grande feuille de parchemin, ornée, suivant le goût du temps, de dessins gothiques architecturaux, de lettres fleuronnées, coloriées, dorées et argentées, dont la première offre un chevalier appuyé sur un bouclier armorié de la croix de l'Ordre. En tête de cette pièce est peinte la croix conventuelle, dans la forme gothique; au bas est le sceau de la milice, suspendu par des lacs de parchemin. Le texte de la charte (1) occupe seul les deux premières colonnes et la moitié de la troisième. Au dessous viennent immédiatement les acceptations des grands-maîtres, qui se continuent à la colonne suivante et finissent aux deux tiers inférieurs de la marge, à droite.

Dans cette charte, donnée le 23 février 1324, Larmenius excommunie les Templiers écossais, qu'il traite de *déserteurs du Temple*. En effet, elle est d'accord sur ce chef avec l'histoire, qui nous apprend, ainsi que nous l'avons dit plus haut (p. 283), que sous le règne de Robert Bruce ces Templiers avaient déserté l'Ordre, à l'instigation de ce prince, pour se ranger sous les bannières d'un nouvel Ordre fondé par lui, et dont les réceptions furent calquées sur celles du Temple. Les anciens documents de l'ordre maçonnique disent aussi que cet Ordre nouveau fut l'origine de la maçonnerie écossaise, dite de Hérodom, dont le rite est le plus ancien qui existe (2).

A la suite de cette charte se trouvent les acceptations des grands-maîtres, écrites de leurs propres mains, à l'exception d'une seule, comme nous le verrons tout à l'heure. L'Ordre en compte vingt-trois depuis la mort de Jacques de Molay jusqu'en 1804; de plus, un lieutenant-général, qui a rempli les fonctions de grand-maître depuis la mort de Timoléon de Cossé-Brissac jusqu'à l'élection de son successeur. Ce lieutenant-général, c'est Claude-Mathieu Radix de Chevillon. Les vingt-trois grands-maîtres, outre Larmenius, qui est le premier depuis Jacques de Molay, et le vingt-quatrième depuis la fondation de l'Ordre en 1118, sont :

2. François-Thomas Théobald d'Alexandrie, en 1324.
3. Arnauld de Braque, en 1340.
4. Jean de Clermont, en 1349.
5. Bertrand Duguesclin (1), en 1357.
6. Jean d'Armagnac, en 1381.
7. Bernard d'Armagnac, en 1392.
8. Jean d Armagnac, en 1419.
9. Jean de Croï, en 1451.
10. Robert de Lenoncourt, en 1478.
11. Galeas de Salazar, en 1497.
12. Philippe de Chabot, en 1516.
13. Gaspard de Salilx-Thavannes, en 1544.
14. Henri de Montmorenci, en 1574.
15. Charles de Valois, en 1615.
16. Jacques Rouxel de Grancey, en 1651.
17. Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, en 1681.
18. Philippe, duc d'Orléans, en 1705.
19. Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, en 1724.

(1) Nous le publierons quelque jour.

(2) Beaucoup de systèmes divers se sont formés sur l'origine de la maçonnerie. Ce n'est pas ici le lieu de les examiner. Qu'on admette que les Templiers écossais sont venus se cacher dans cet Ordre, ou qu'ils en ont été eux-mêmes la source et les premiers membres, toujours est-il que les Templiers écossais et les chevaliers de Saint-André-du-Chardon ne faisaient qu'un, très-peu de temps après la fondation de ce dernier Ordre, qui lui-même fut bien certainement l'origine du rite maçonnique de Hérodom.

(1) Duguesclin ne savait pas écrire; il n'a point signé la charte; sa croix seule s'y trouve, et avec elle l'inscription de son acceptation, tracée par une autre main. La plupart des grands seigneurs à une certaine époque n'en savaient pas davantage, et l'on conserve encore des actes où des garde-notes ont écrit à la suite du nom d'un homme titré : « Lequel a déclaré ne savoir signer, attendu « sa qualité de gentilhomme ».

20. Louis-Henri de Bourbon-Condé, en 1737.
21. Louis-François de Bourbon-Conti, en 1741.
22. Louis-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, en 1776.
23. Bernard-Raymond Fabre-Palaprat, en 1804.

Tel est le titre principal sur lequel l'ordre du Temple, tel qu'il existe de nos jours, établit sa filiation avec l'ordre du Temple tel qu'il existait encore dans les premières années du XIVe siècle. A ce monument, dont l'authenticité, ainsi que le déclare à juste raison l'ancien évêque de Blois, est inattaquable, viennent se joindre encore, pour le corroborer, quelques pièces fort anciennes et qui sont d'une haute importance. De ce nombre l'archétype des statuts décrétés en 1705, sous la grande-maitrise du duc d'Orléans; des sceaux antiques en bronze, et un manuscrit dont nous aurons occasion de parler lorsque nous examinerons la doctrine religieuse intime de l'ordre du Temple, puis, les titres écrits que renferment ses archives, et qui constatent l'admission dans ses rangs des hommes remarquables que nous avons dit plus haut y avoir été reçus en 1663, 1699, 1705 et 1745.

Enfin, et si pour établir cette liaison intime entre le temps du martyre et l'époque présente il fallait quelque fait antérieur au XVIIe siècle, bien que les archives du Temple aient été presque anéanties (1) durant un laps de temps si long, pendant lequel il a dû rester secret, et qu'il soit bien difficile de préciser les moyens par lesquels se révèle de temps à autre, et quelquefois malgré sa volonté, une association forcée de demeurer dans le silence, nous citerions un fait que l'histoire a inscrit sur ses pages immortelles et qui concerne le cinquième grand-maître du Temple depuis la mort de Jacques de Molay, Bertrand Duguesclin, qui gouverna cet Ordre depuis 1357 jusqu'en 1380; elle nous dit qu'à la veille d'un jour de bataille il célébra dans sa tente, avec ses principaux officiers, une cérémonie religieuse alors inusitée; qu'il bénit un pain et du vin, et qu'il partagea entre ses compagnons les débris de cette cène, dont ses contemporains ne comprirent pas le sens religieux. Eh bien! c'est aux Templiers qu'il était donné de le faire comprendre. Duguesclin, grand-maître du Temple, faisait là ce qu'il y ferait demain, s'il en était encore le grand-maitre, car la cène ainsi faite n'est autre chose qu'une cérémonie instituée depuis si long-temps dans cet Ordre, qu'elle s'y perd dans la nuit des temps.

Voici donc l'ordre du Temple moderne établissant sur des bases solides sa filiation avec l'Ordre ancien. Il nous reste à dire son histoire depuis l'élection de son dernier grand-maître, en 1804, et à faire l'exposé de ses doctrines religieuses, tant dans les temps anciens que dans les temps modernes; c'est ce que nous ferons incessamment, dans de nouveaux articles.

L.-Théod. Juge.

(1) Les archives du Temple ont disparu presqu'en entier dans la révolution de 1789; c'est tout au plus si la charte, quelques registres, quelques papiers et quelques menus objets ont pu être sauvés de ce grand naufrage. La charte eût peut-être eu le même sort: cette inscription, qui y existe après l'acceptation de la grande-maîtrise par Louis-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, dit comment il n'en a pas été ainsi:

« Moi, Claude-Mathieu Radix de Chevillon, doyen des lieutenants-généraux du Temple, en présence des frères Prosper-Marie-Pierre-Michel Charpentier de Saintot, Bernard-Raymond Fabré-Palaprat, lieutenants-généraux du Temple, et Jean-Baptiste-Auguste de Courchant, suprême précepteur, j'ai remis ces lettres décrétales, déposées entre mes mains dans des temps malheureux par Louis-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, grand-maître, au frère Jacques-Philippe Ledru, le plus ancien des lieutenants-généraux du Temple, afin que ces lettres, dans un temps opportun, soient mises en vigueur selon le rite d'orient. En mémoire de la perpétuité de notre Ordre, le 18 juin 1804.

POÉSIES MAÇONNIQUES.

COUPLETS

Chantés au banquet de la Saint-Jean d'hiver 5838, *célébrée dans la loge de la* Clémente-Amitié, *orient de Paris, le* 15 *janvier* 1839, *ère vulgaire, par le frère Chartrey, leur auteur,* 30e *degré, et* 1er *surveillant de cette loge.*

AIR : *Patrie, honneur, pour qui j'arme mon bras.*

Quand l'Éternel ici-bas nous jeta,
Il nous offrit le choix de notre coupe ;
Celle du bien, qu'à peine on convoita,
Celle du mal, vers laquelle on s'attroupe.
Maçons, maçons, il faut bien nous tenir, } *bis.*
Contre le mal il est bon de s'unir.

Mensonge, erreur sont nés chez les humains
Que trop souvent domine la folie :
Et quand du bien la coupe est sous leurs mains,
De l'autre coupe ils épuisent la lie.
Maçons, maçons, etc.

Contre notre art, sans connaître de frein,
A chaque instant le profane déclame.
Ah ! qu'il apprenne encor, par ce refrein,
Que les vertus habitent dans notre âme !
Maçons, maçons, etc.

En effleurant la coupe du plaisir,
Frères, montrons toute notre sagesse.
On est content de fuir un fol désir,
Et mécontent après une faiblesse !
Maçons, maçons, etc.

Souvent le trait, en sifflant, vient mourir
Au cercle d'or où vise un œil cupide.
A la fortune, hélas ! pourquoi courir ?
De nos richards la vie est trop rapide.
Maçons, maçons, etc.

Frères, buvons, mais buvons sagement.
Sachez-le bien, le vin parfois est traître ;
Et nous pourrions joindre un pas chancelant
A la douleur de ne plus nous connaître.
Maçons, maçons, etc.

De quel bonheur ici nous jouissons,
La douce paix règne sur les visages.
Ah ! faisons dire : Un banquet de maçons
A rappelé l'ancien banquet des Sages.
Maçons, maçons, il faut bien nous tenir, } *bis.*
Contre le mal il est bon de s'unir.

BIOGRAPHIE.

NOTICE SUR WASHINGTON,

GRAND-MAÎTRE DE L'ORDRE MAÇONNIQUE, AUX ÉTATS-UNIS, EN 1797.

Bridge-Creeck, petite ville du comté de Fairfax, dans la Virginie, vit naître en 1732 l'un des plus grands génies qu'ait enfanté l'Amérique, *George Washington*, le fondateur de l'indépendance de sa patrie. Officier supérieur des milices de sa province, bien qu'à peine âgé de dix-neuf ans, il se distingua dans la guerre du Canada et y obtint le grade de major. Il était membre de l'assemblée provinciale quand l'*acte du timbre* donna, en 1764, dans les colonies anglaises de l'Amérique, le signal de troubles graves qui devaient se terminer, en 1773, par une insurrection générale. Cet instant terrible qui allait décider du sort de sa patrie trouva George Washington siégeant comme député au congrès de Boston. Il ne tarda pas à se voir appeler par ses concitoyens à organiser, puis à commander en chef l'armée insurrectionnelle, mission dont il s'acquitta avec une haute intelligence, et qui était pourtant d'autant plus difficile, que le pays manquait alors de munitions et d'argent, et que ses troupes, formées de recrues indisciplinées, n'avaient aucune tactique militaire ; mais quels prodiges ne devait enfanter la bravoure de ces hommes qu'enflammaient un sincère amour du pays et le souvenir de l'humiliation dont ne cessait de les accabler l'Angleterre ! Bientôt la France ne devait-elle pas, du même dévoûment, voir jaillir aussi des bataillons invincibles, à la voix de Napoléon !

Beaucoup de succès, quelques revers signalèrent cette lutte terrible qui assura l'indépendance américaine, et dans laquelle la noblesse française, ayant à sa tête Lafayette et Rochambeau, prit une part fort active sous les drapeaux américains.



Washington.

Créé dictateur presqu'au début de la guerre, Washington signa la paix en 1781, abdiqua aussitôt la dictature, et fut appelé, en 1789, à la présidence des États-Unis, à laquelle il renonça en 1797.

Alors, et dès le 6 février 1778, la France, cédant à l'entraînement général, avait signé un traité d'alliance avec les États-Unis, et l'Angleterre elle-même avait, le 3 septembre 1783, reconnu l'indépendance de l'Union-Américaine. C'est à Paris que le traité en avait été signé. Franklin y était alors en qualité d'ambassadeur de la convention pensylvanienne et de l'union de treize états.

L'habileté, la sagesse, qui avaient été l'apanage du guerrier, furent celui de l'administrateur, à tel point que le frère Benjamin Franklin crut devoir dire de lui dans son testament : « Je lègue au général *Washington, mon ami et l'ami de l'humanité*, le bâton de pommier sauvage dont je me sers pour me promener. *Si ce bâton était un sceptre, il lui conviendrait de même.* »

Washington, ainsi que Lafayette et Franklin, tous deux ses amis intimes, était franc-maçon. Nos frères des États-Unis l'appelèrent, en 1797, à la grande-maîtrise des loges de l'Amérique septentrionale, qui en consacrèrent le souvenir par une belle médaille qu'on trouvera gravée dans l'*Histoire de la fondation du Grand-Orient de France* de Thory, pl. 1re, fig. 4. Cette médaille présente d'un côté le portrait de Washington, qu'entoure cette inscription : *G. Washington, président,* 1797. Le revers porte les deux colonnes symboliques qui s'élèvent sur le pavé mosaïque; entre elles sont trois lumières, l'équerre, le compas enlacés, surmontés d'un œil rayonnant et du G emblématique ; à gauche, l'aplomb et le maillet; à droite, l'aplomb et le livre d'architecture; sur chaque colonne, deux boules surmontées du soleil et de la lune; le tout est enveloppé par la devise : *Amor, honor et justitia;* puis, au bas, ces cinq lettres : *G. W. G. G. M.*

On a reproché à Washington d'avoir eu peu de sympathie pour la France, dont son pays cependant avait reçu de puissants secours. Ces reproches furent-ils bien mérités? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il rendit à son pays d'immenses services, et qu'il fut l'homme de la liberté. George Washington mourut le 14 décembre 1799. Bonaparte, alors premier consul de la république française, décréta un deuil public en son honneur, et fit prononcer son éloge funèbre par le frère de Fontanes, qui fut lui-même depuis membre de la loge des *Neuf-sœurs,* à Paris.

MISCELLANÉES.

Nous recevons trop tard un exemplaire des nouveaux statuts du Grand-Orient de France pour pouvoir donner un aperçu des améliorations nombreuses apportées dans sa législation. Nous y reviendrons le mois prochain.

Ce nouveau code est devenu obligatoire pour le Grand-Orient à partir du 1er octobre présent mois. Il le sera pour les ateliers de Paris, des départements et pays limitrophes, à compter du 1er novembre prochain, et pour ceux d'outre-mer, à partir seulement du 1er mars 1640.

Chacun peut se le procurer dès ce jour au secrétariat du Grand-Orient. Le prix est de 3 fr., pris à Paris, et 4 fr. par la poste, pour la France seulement, et 6 francs pour l'étranger.

— Il y a à peine un an, la médecine a perdu un de ses membres les plus distingués, la maçonnerie une de ses principales colonnes, le docteur Sarlandière, chevalier de la Légion-d'Honneur et de plusieurs autres ordres, et auteur de différents ouvrages estimés. Il était 33e, officier honoraire du Grand-Orient de France, et vénérable de loge.

Sarlandière était un de ces hommes tellement désintéressés, qu'il ne songea qu'à la science, à ses amis, aux malheureux, jamais à ses intérêts, aussi mourut-il pauvre, et

ses dépouilles furent-elles reléguées dans un cimetière ignoré, près d'Enghien, où il est décédé.

La médecine et la maçonnerie, ces deux sœurs de l'humanité et de la philanthropie, reconnaissantes des services qu'il a rendus, se sont réunies pour ramener les cendres de ce vénérable frère au Père-Lachaise, ce nouveau Panthéon des grandes illustrations. Deux souscriptions ont été ouvertes à cet effet; l'une à l'École de Médecine, par les soins du frère Lacorbière, docteur médecin, son intime ami, et l'autre au secrétariat du Grand-Orient, par ceux du frère Daoust, grand-trésorier du Grand-Orient de France, qui a saisi cette triste circonstance pour payer à ce digne philanthrope le tribut de sa bien vive reconnaissance.

Ces souscriptions, malgré celle ouverte dans le même temps pour le docteur Broussais, ont eu le succès qu'on devait attendre, et le produit a permis d'élever, à perpétuité, à ce frère un monument, près des Pinel, Chaussier, baron Persil, Broussais, et non loin de Gall, *sa divinité*, près de laquelle il avait témoigné en mourant le désir d'être placé.

C'est le samedi 10 août qu'a eu lieu cette réinhumation au cimetière du Père-Lachaise. Tous les membres du Grand-Orient avaient été convoqués; mais le convoi, par des circonstances imprévues, étant arrivé bien plus tard que l'heure annoncée, peu de frères ont pu assister à cette triste cérémonie.

Lorsque le monument sera achevé, le frère Daoust, chargé par la commission de recueillir les souscriptions et de faire le nécessaire pour le monument, publiera dans *le Globe* les noms des personnes qui se seront associées à cette pieuse mission. En ce moment il se borne à annoncer que la loge des *Émules d'Assas*, en sommeil depuis la mort de son vénérable, le frère Sarlandière, celle des *Frères-Unis inséparables*, à laquelle il était affilié, celle de *l'Amitié*, orient de Boulogne-sur-mer, dont il était le député, ainsi que plusieurs officiers du Grand-Orient, se sont empressées de souscrire.

La souscription est encore ouverte au secrétariat du Grand-Orient de France.

— Il est question en ce moment, dit-on, de par le monde maçonnique de la construction prochaine à Paris d'un temple destiné à l'initiation secrète non politique, et qui ne laisserait rien à désirer, du moins si les plans qui nous ont été soumis sont fidèlement suivis. On sait qu'un seul local existe en ce moment, et qu'il est loin de présenter les commodités qui seraient à désirer, c'est celui qu'a tenu long-temps le frère Michallet, et que tiennent actuellement les frères Tessier et Schmidt. Un temple spécial pour nos mystères est une chose que tous verraient établir avec reconnaissance, tant il est vrai que tous sentent bien la nécessité d'un local plus imposant et mieux approprié à sa noble destination; et pourtant nous avouons que nous aurions peine à ne pas voir prospérer l'utile établissement annexé, si nous pouvons nous exprimer ainsi, au local maçonnique de la rue de Grenelle-Saint-Honoré. Nous voulons parler de celui du frère Tessier. Certes, il est d'un immense avantage pour tous les frères, soit de Paris, soit des orients étrangers qui viennent visiter nos travaux, de pouvoir trouver sous la main, comme aujourd'hui, et sans sortir du local, tout ce qui est relatif à la franche-maçonnerie. En effet, dans cet utile et bel établissement, se trouve tout ce dont les loges ou les frères isolés peuvent avoir besoin : les livres relatifs à l'institution, diplômes en blanc, cahiers de grades, décors de loges et de frères des divers grades et des divers rites, tout s'y trouve, jusqu'aux bijoux et aux maillets.

Nous avons visité souvent ses riches ateliers; déjà, dans le temps, nous y avions vu avec intérêt broder sur velours cramoisi une superbe bannière pour la loge l'*Athénée français*, à l'orient de Paris. Nous y avions remarqué le fini extrême de ce beau travail, dans lequel une chaîne d'union, entrelacée à des branches d'accacia, au passé or, encadre si merveilleusement un

globe terrestre relevé en bosse, et brodé en soie. Eh bien! le frère Tessier vient de laisser bien loin en arrière cette belle bannière par la manière dont il a fait broder un drapeau que nous y avons vu dernièrement, et qui était destiné à la ville de la Nouvelle-Orléans. Rien ne peut égaler la richesse de ce drapeau exécuté tout en dorure; le milieu, surtout, représentant le fleuve du Missisipi, sous la figure d'un vieillard couché sur une urne, était brodé avec une telle perfection, que l'on aurait pu croire qu'il était sculpté.

A cette même époque, nous y avions admiré encore un magnifique tablier de Templier allemand, où la croix de l'Ordre était surmontée d'une couronne, et entourée de trophées, d'armures et d'étendards. C'est chose curieuse et intéressante à visiter que ces ateliers; on y trouve, toute préparée, une collection complète et à tous prix de tous les décors des sept degrés du rite français, des 33 du rite écossais ancien et accepté, et de tous ceux de ce pauvre rite de Misraïm qui étale si piteusement sa misère, sous le rapport du nombre de ses loges et de ses adeptes, et si audacieusement sa profusion de grades, profusion si insolite qu'il n'est pas un seul de ses hauts dignitaires, pas même peut-être *son inventeur*, *monsieur Bédarride*, qui soit en mesure, je ne dirai pas d'en communiquer les mystères sans lire ses cahiers, mais même d'en réciter sans cet *adjuvant*, et dans l'ordre réel où ils doivent être placés, les seuls titres de son effrayante *nomenclature*. Quatre-vingt-dix degrés!!!! si on voulait les donner avec conscience et après instruction convenable, pas un homme n'arriverait au 90ᵉ, la vie humaine n'y saurait suffire. Est-il nécessaire d'ajouter que tels sont les avantages que présente le frère Tessier, sous le rapport de la beauté du travail, du fini de l'ouvrage, de la célérité et du bon marché, que les officiers du Grand-Orient de France et la plupart des loges sont dans l'usage de s'adresser à lui pour tout ce dont ils peuvent avoir besoin. Nous-mêmes, quand nos abonnés nous demandent un livre ou un décor, c'est à lui que nous nous adressons.

La loge du *Globe*, qui se fonde en ce moment à Vincennes, lui a fait faire ses décors d'officiers; elle en a été si contente qu'elle va lui commander une riche bannière.

Parmi les ouvrages sur la franche-maçonnerie que l'on trouve chez ce frère, nous distinguerons les suivants (les prix fixés sont ceux de Paris; il faut y ajouter le port si on veut les recevoir au-dehors):

Aperçu général et historique des principales sectes maçonniques qui ont paru dans tous les pays, 1 vol. in-8, 1 fr.

La Franche-Maçonnerie expliquée, par un ami de la vérité, 1 vol. in-12, 2 fr.

Dictionnaire maçonnique, ou Recueil d'esquisses de toutes les parties de l'édifice connu sous le nom de Maçonnerie, orné de trois planches, 1 vol. in-12, 3 fr.

La Lyre des Francs-Maçons, choix de chansons nouvelles et anciennes, d'auteurs connus, 1 gros vol. in-12, orné d'une gravure, 3 fr.

Sétos, histoire tirée des monuments, anecdotes de l'ancienne Egypte, et contenant des détails sur les cérémonies de l'initiation aux mystères d'Isis, 6 vol. in-18, 3 f. 50.

Manuel maçonnique, ou Tuileur des 33 degrés de l'écossisme du rite ancien et accepté, augmenté du rite égyptien ou de Misraïm, et orné de trente-deux pl., 1 gros vol. in-8, 6 fr.

Manuel du franc-maçon, par le frère Bazot, sixième édition, entièrement revue, corrigée et augmentée d'une explication des trois grades symboliques, du guide des officiers de loge, de discours de haute morale et de philosophie, orné de gravures allégoriques, 2 vol. in-12, 6 fr.

Tuileur expert des sept grades du rite français, des 33 degrés du rite écossais ancien et accepté, grades symboliques de la grande loge d'Écosse, maçons écossais du régime rectifié de Dresde, grand-inspecteur général anglais primitif, 1 vol. in-12, figures, 3 fr.

Tuileur portatif des 33 degrés de l'écossisme, suivi du Tuileur des trois grades symboliques écossais, tels qu'ils sont pratiqués dans la grande-loge d'Ecosse à Edimbourg, 1 vol. in-18, 1 fr. 50 c.

Tombeau de Jacques Molay, ou histoire secrète des initiés anciens et modermes, 1 vol. in-18, fig., 1 fr. 25 c.

Précis historique de l'ordre de la franche-maçonnerie, depuis son introduction en France jusqu'en 1829, suivi d'une biographie des membres de l'Ordre les plus célèbres par leurs travaux, leurs écrits et leur rang dans le monde, et d'un choix de discours et de poésies, 2 vol. in-8, 12 fr.

Recueil des actes du Suprême-Conseil de France. 1 vol. in-8, 5 fr.

Statuts et règlements du Grand-Orient de France, 1 vol. in-8. 3 fr.

Explication de la pierre cubique, 1 fr. 50 c.

Dito de la croix philosophique, 1 fr. 50 c.

Les Grâces maçonnes, poème extrait des Annales maçonniques, 30 c.

Les Maçons de Cythère, 1 vol. in-18, figures, 50 c.

Bluettes maçonniques, 20 c.

Guides des maçons écossais, ou Cahiers des trois grades symboliques du rite ancien et accepté, 3 cahiers in-4, 10 fr.

Régulateur du maçon, 9 cahiers in-4, 9 fr.

Régulateur des chevaliers maçons suivant le régime du Grand-Orient de France, 5 cahiers in-4, 12 fr.

Instruction des hauts grades avec les quatre discours historiques, 1 vol. in-18, 1 fr.

Instruction des trois premiers grades, augmentée du discours historique du grade de maitre, et d'un vocabulaire maçonnique, 60 c.

Idem, séparé par grade :

Apprenti, 35 c.

Compagnon, 30 c.

Maître, 30 c.

Instruction des trois degrés symboliques du rite écossais, 60 c.

Petite instruction des hauts grades, avec gravures, 1 fr.

Petite instruction symbolique, contenant les trois premiers grades, 50 c.

Diplômes et brefs.

Diplômes de maîtres, onze modèles différents, gravés avec soin, et imprimés sur beau parchemin, de 1 fr. 50 c. à 3 fr.

Il y en a en portugais, en espagnol, en anglais et en français.

Brefs de rose-croix, trois modèles différents, imprimés, en noir ou en rouge, sur beau parchemin, de 1 fr. 75 c. à 3 fr.

Il y en a en français, en portugais et en espagnol.

Boites en fer-blanc pour contenir les sceaux, 50 c.

Nous avions donc raison de dire que les frères Tessier et Schmidt, successeurs de Michalet, tenaient tout ce qui concerne la maçonnerie en général; leurs ateliers sont rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 47, à Paris; tous les frères sont, par eux, appelés à les visiter.

ERRATA

DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE.

Le frère Lalaurie nous fait observer que quelques erreurs se sont glissées dans l'impression, au numéro de septembre, de son article sur le *libre arbitre* ; nous nous empressons de les corriger.

Page 277, ligne 31, 1re colonne, il est dit : *ces facultés existent en germe ou développées dans la nature des moteurs ou agents qui...* lisez : *ces facultés existent en germe ou développées dans l'homme adulte ; chaque groupe de facultés, comme chaque faculté en particulier, possède dans la nature des moteurs ou agents qui...*

Page 278, ligne 40, 1re colonne ; au lieu de : *peu de voix devaient la défendre*, lisez : *osaient la défendre...*

Page 279, ligne 39, 2e colonne, après ces mots : *la connaissance de ce qui est utile et de ce qui est préjudiciable*, supprimez la fin de la phrase.

Le rédacteur en chef, fondateur,
L.-Théod. Juge.

Le gérant, Joseph Gallot.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

NOTA. Le sujet lithographique joint à la présente livraison est : *le portrait du maréchal de Beurnonville*, premier grand-maître adjoint de l'ordre maçonnique en France.

FRANCHE-MAÇONNERIE.

NOUVEAUX STATUTS ET RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

DE L'ORDRE MAÇONNIQUE,

PROMULGUÉS PAR LE GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Les nouveaux statuts généraux, si impatiemment attendus par nos frères, sont enfin imprimés. Ils ont introduit dans l'administration de l'Ordre de notables changements. Le Grand-Orient s'y est attaché à faire disparaître partout les qualifications de *maçons* et d'*ateliers irréguliers*. Nos frères y applaudiront de grand cœur; c'est un premier pas de fait vers une réunion vivement à désirer. On a supprimé les *officiers d'honneur*, dont les priviléges formaient une sorte d'anomalie dans un Ordre basé sur l'égalité de droits et de devoirs. Peut-être eût-on dû en faire autant des *officiers honoraires*, ou du moins ne leur donner qu'un titre purement nominal, sans leur conserver le droit de voter dans les assemblées du Grand-Orient (art. 445). Cette disposition crée en effet en leur faveur un privilége qui peut avoir son danger, et qui, dans tous les cas, présente toujours le grave inconvénient de former deux classes différentes parmi les officiers, et d'en soustraire une à la loi commune sur laquelle repose la constitution personnelle du sénat maçonnique.

Chacun sait, en effet, que tout officier de ce corps qui vient à cesser d'être député cesse, par ce seul fait, de siéger au Grand-Orient, s'il n'a été pourvu d'une députation nouvelle dans le courant d'une année, et voilà qu'un frère qui ne paie aucune cotisation, qui ne représente aucun atelier, va cependant porter des lois obligatoires pour ces mêmes

ateliers, et cette flatteuse distinction, il la devra, non pas au mérite personnel qu'on lui aura reconnu, mais à cette seule circonstance, qu'il aura assisté durant neuf années à quelques-unes des séances du Grand-Orient de France. A notre avis c'est une faute d'autant plus grave, que le nombre de ces officiers (voir le *Calendrier de* 5839) est actuellement de cinquante-neuf, qu'il n'y a que quatre-vingt-un officiers titulaires et vingt-sept députés en exercice, pour balancer leurs votes, et que dès lors il pourrait se faire, par exemple, que certaines questions vitales fussent tranchées précisément par une majorité qui n'aurait aucun intérêt dans la question, et n'exprimerait nullement l'opinion des ateliers, que pour la plupart ils ont cessé de fréquenter.

D'autres améliorations fort importantes se sont impatronisées dans ce nouveau code, qui, tel qu'il est, nous le croyons du moins, est de nature à satisfaire aux justes exigences de nos frères. L'extrait des rapports présentés au sénat maçonnique, que nous donnons plus loin, fera connaître, au surplus, les changements principaux qu'il a apportés dans notre législation maçonnique, ce qui ne nous dispensera pas cependant d'en examiner ultérieurement, en détail, les différentes prescriptions.

L.-Th. Juge.

GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Le Grand-Orient de France, en sa chambre de correspondance et des finances, à tous les ateliers de son obédience.

Orient de Paris, 16 tischri 5839,
(24 septembre 1839.)

Très-chers frères,

Conformément à l'art. 5 de l'arrêté du Grand-Orient, du 24 juin 1839, inséré dans le procès-verbal (1) de la dernière fête solsticiale (page 13), relatif à la promulgation des statuts et règlements généraux de l'Ordre, proclamés dans cette solennité comme loi fondamentale de la franche-maçonnerie en France, nous nous empressons de vous donner avis que l'impression desdits statuts est terminée, et qu'ils sont à votre disposition au secrétariat du Grand-Orient (1).

Nous vous engageons à bien vous pénétrer de l'esprit et de la lettre de la nouvelle loi, afin de l'exécuter dans toute son étendue, car le Grand-Orient est dans l'intention de ne tolérer l'infraction d'aucun des articles qui la composent. Nous vous recommandons surtout l'exécution ponctuelle de l'art. 364, qui interdit les banquets de fête d'Ordre hors des locaux maçonniques; article trop souvent transgressé par plusieurs ateliers, qui ont poussé la licence jusqu'à procéder à l'initiation de profanes dans des locaux non maçonniques.

Nous saisissons cette occasion, très-chers frères, pour rappeler à votre souvenir l'établissement, dans le local du Grand-Orient, d'une bibliothèque maçonnique et centrale, où chaque frère pourra, conformément aux statuts, venir puiser les documents dont il aura besoin. Pour atteindre ce but d'utilité générale, le Grand-Orient compte sur l'empressement que chaque atelier mettra à concourir à cet établissement instructif, et il espère que vous y coopèrerez puissamment, en lui faisant hommage : 1° d'un exemplaire de vos procès-verbaux imprimés des solennités que vous avez célébrées, ainsi que les discours remarquables qui y auront été prononcés; 2° d'un exemplaire des ouvrages maçonniques, philosophiques et moraux qui sont déposés dans vos archives. Chaque ouvrage offert aura pour suscription : *Don volontaire fait au Grand-Orient de France par..... (le titre et l'orient de l'atelier, ou*

(1) Voyez-le aussi dans notre journal, p. 260 et 261.

(1) Le prix de chaque exemplaire des nouveaux statuts est de 3 francs pour les ateliers et les maçons qui le prendront au secrétariat du Grand-Orient, et de 4 francs par la poste. —Nos abonnés peuvent se les procurer également aux bureaux du *Globe*, et au même prix.

le nom du frère.) Le timbre du Grand-Orient y sera en outre apposé ; souvenir honorable, qui perpétuera le nom de chaque donateur. Nous sollicitons également de votre fraternel dévoûment à l'Ordre de joindre à ces précieux hommages l'envoi : 1° d'une de vos médailles ou jetons de présence ; 2° l'empreinte de vos timbres et sceaux ; 3° des vignettes de vos planches, colonnes et balustres, ainsi que celles allégoriques ou symboliques de votre titre distinctif.

Les témoignages d'affection et de dévoûment dont tous les ateliers ne cessent de donner journellement des preuves au Grand-Orient, lui font espérer de nouveau que son appel sera favorablement accueilli par chacun de vous, et que, par nos efforts réunis, nous réaliserons un jour le projet que le Grand-Orient désire depuis long-temps mettre à exécution, celui de posséder une bibliothèque maçonnique. Ce monument, élevé à la maçonnerie et à la science, pourra être comparé à l'œuvre commune des abeilles, puisque chaque atelier y aura contribué selon ses moyens et ses richesses.

C'est dans cette flatteuse espérance que nous vous réitérons l'assurance de nos sentiments fraternels, et que nous avons la faveur d'être

Vos dévoués frères,

Les officiers dignitaires de la chambre de correspondance et des finances,

P. TARDIEU, *président.*

TASKIN, 1er *surveillant.*

TARROUX, 1er *expert*, 2e *surveillant d'office.*

BESSIN, *orateur.*

Par mandement du Grand-Orient,

VASSAL, *secrétaire de la chambre de correspondance et des finances.*

Timbré et scellé par nous grand-garde des timbres et sceaux du Grand-Orient,

AGIRONY.

RÉSUMÉ

DES

RAPPORTS FAITS AU GRAND-ORIENT DE FRANCE,

AU NOM DE LA COMMISSION DE RÉVISION,

LES 30 NOVEMBRE 1838 ET 13 MARS 1839,

En présentant à sa sanction le résultat de la discussion des statuts et règlements généraux de l'Ordre, par le comité central.

La prospérité et la stabilité de toutes les institutions humaines dépendent presque toujours des lois organiques qui les constituent et les régissent, et la maçonnerie ne fut si long-temps dépourvue de l'influence morale qu'elle était appelée à exercer sur les peuples, que parce qu'elle n'avait pas encore créé ces liens législatifs puissants qui, en formant un centre commun et régulateur, impriment le mouvement et la vie à toutes les parties qui s'y rattachent, et les font, pour ainsi dire, graviter d'une manière uniforme autour de l'unité qui sait les diriger vers le même but avec discernement et sagesse.

En effet, nous voyons, en remontant à l'origine de notre institution en France, qu'à cette époque elle n'avait pas de lois écrites, et que l'usage ou des traditions plus ou moins altérées par le temps furent la seule boussole qui servit de règles aux fondateurs de cette fraternelle et philanthropique association, jusqu'au moment où le Grand-Orient jeta les premières bases organiques de l'Ordre, en harmonie avec les principes sur lesquels il repose.

Cependant ce code maçonnique primitif, bien que discuté avec maturité et approprié aux mœurs du temps où il fut promulgué, ne tarda pas à offrir des lacunes, par suite du mouvement ascendant des esprits au dix-huitième siècle ; de sorte qu'il fallut, à diverses époques, modifier et même refondre les règlements, pour les mettre à la hauteur des idées philosophiques hardiment émises et propagées par les amis de l'humanité.

Les tables de la loi maçonnique que le

Grand-Orient est appelé à buriner, vous le savez, mes frères, sont le résumé des travaux entrepris avec courage et dévoûment par nos prédécesseurs, auxquels vous avez ajouté un grand nombre d'améliorations qui vous avaient été signalées par les ateliers de votre obédience, et quelques autres que votre longue expérience des hommes et des choses vous avait suggérées, pour la plus grande gloire de l'Ordre.

Les phases de la révision, par le comité central, des statuts et règlements généraux de 5826 vous ont été exposées à plusieurs reprises, avec des détails trop précis et trop circonstanciés pour que votre commission ne se croie pas dispensée de revenir encore aujourd'hui sur des faits accomplis.

Abandonnant donc ce point, qui nous paraît avoir été suffisamment développé, votre commission a pensé qu'avant d'analyser les divers changements apportés à ces mêmes statuts, but essentiel de ce rapport, il serait utile, pour mettre les ateliers et les maçons à même de juger de leur importance et d'établir la comparaison entre le passé et le présent, de vous tracer un tableau rapide, mais exact, des modifications successives et lentes que le temps et les circonstances imprimèrent aux lois qui régirent l'Ordre depuis le moment où apparurent quelques traces législatives jusqu'à celui où nous parlons, en appuyant ce travail sur des documents authentiques.

Nous allons donc essayer, mes frères, au nom de votre commission, de remplir, avec le plus de précision qu'il nous sera possible, cette honorable mission, qui fournira, nous osons l'espérer, un résumé instructif et d'un haut intérêt pour l'histoire de la maçonnerie.

La plupart des historiens impartiaux assurent que ce ne fut que de 1720 à 1725 que le rite moderne s'introduisit clandestinement en France par des maçons anglais; mais si ce fait n'est pas avéré, il est du moins incontestable qu'en 1726 mylord Dervent-Waters, le chev. Maskeline, M. d'Héguetty, et quelques seigneurs anglais, établirent à Paris la première loge, rue des Boucheries-Saint-Germain. Cette loge fut régulièrement constituée par la Grande-Loge d'Angleterre, le 7 mai 1729, sous le titre distinctif de *Saint-Thomas au louis d'argent.*

Quelque secrètes et peu nombreuses que fussent les réunions primitives des adeptes français, les principes d'égalité et d'indépendance qui font l'essence de la maçonnerie impressionnèrent tellement les esprits méditatifs, que cette loge devint, pour ainsi dire, le sanctuaire de la liberté de la pensée.

Le nivellement, inconnu jusqu'alors, des diverses classes de la société, l'amalgame de conditions et de professions opposées, et pour titre distinctif la dénomination de *Frères*, participant en commun à des cérémonies mystiques, offrirent un attrait si puissant, que la plupart des intelligences supérieures, fatiguées d'un long asservissement, briguèrent la faveur de l'initiation.

Ces réunions primitives n'eurent pour règles que le rituel de chaque grade, pour juridiction et pour arbitre que la volonté et le bon plaisir de chaque vénérable, qui était le propriétaire et le dictateur de la loge qu'il présidait; néanmoins ce mélange bizarre de despotisme et de liberté n'entrava pas la propagation de la maçonnerie.

Au fur et à mesure que le nombre des loges augmenta, surtout après la mort du duc d'Antin, qui fut le troisième grand-maître de l'Ordre, les présidents des ateliers de la capitale sentirent le besoin de créer un point central pour administrer et pour propager régulièrement l'institution maçonnique sur les divers points de la France. Ils se réunirent dans ce but le 11 décembre 1743, sous la dénomination de *Grande-Loge anglaise de France*, et élurent pour grand-maître Louis de Bourbon, prince de Clermont. Cette administration centrale délivra des constitutions, discuta les intérêts particuliers et jugea les différends qui pouvaient s'élever dans le sein des loges; et bien qu'elle n'eût pas encore de lois écrites, la justice et l'équité furent les bases constantes de ses décisions.

Ce tribunal de famille fut un progrès

d'autant plus avantageux qu'il affaiblit considérablement la puissance dictatoriale des vénérables de loges.

En 1754, la réunion des présidents des loges de l'orient de Paris, en prenant le titre de *Grande-Loge de France*, conçut le projet de réunir sous sa bannière les loges indépendantes et isolées de province. Elle créa à cet effet des administrations locales et fédératives, sous la dénomination de *Grandes-Loges provinciales*. Chacune d'elles se composait de plusieurs présidents d'ateliers. Elles eurent le droit de constituer des loges dans toute l'étendue de la circonscription déterminée par la *Grande-Loge de France*, et de prononcer en première instance sur les affaires litigieuses des ateliers placés sous leur juridiction. La *Grande-Loge* prononçait en dernier ressort et homologuait toutes les constitutions accordées par les *Grandes-Loges provinciales*. Ces deux degrés de juridiction furent une amélioration qui mit à l'abri du despotisme les membres de chaque loge.

Le rite écossais cependant ne tarda pas à s'établir en France, sous les yeux de la *Grande-Loge*, et sans son autorisation; et, bien qu'il n'eût pas d'administration centrale, son organisation néanmoins était plus régulière que celle du rite français, car il avait un règlement particulier pour chaque grade, lequel déterminait les attributions des ateliers et des frères.

Un tribunal suprême jugeait, sans appel, toutes les contestations et toutes les infractions réglémentaires, et ses grands-inspecteurs généraux pouvaient suspendre et même démolir un atelier.

Ici nous devons faire observer que, du moment où l'administration centrale du rite français eut pris le titre de *Grand-Orient de France*, le rite écossais prit celui de *Grand-Orient de Clermont*, à cause du duc de Clermont-Tonnerre, qui en fut le grand-maître.

L'établissement de deux rites différents donna naissance à des conflits d'autorité, et suscita des rivalités affligeantes; mais, malgré ces graves inconvénients, chaque rite coopéra activement à la propagation de la maçonnerie et parvint à infiltrer progressivement ses doctrines sur les divers points de la France, et à déposer mystérieusement au sein des populations les principes philosophiques que chacun d'eux renfermait.

Aux coutumes féodales qui entachaient le rite écossais et qui étaient contraires à tous progrès législatifs, le Grand-Orient conçut, en 1772, la pensée d'opposer un code plus en rapport avec les bases de l'institution. A partir de cette époque, et sous l'égide de cette législation, la puissance du Grand-Orient s'agrandit et se consolida, malgré la résistance opiniâtre des vénérables à vie et le schisme déplorable qu'entraînaient nécessairement les divers rites professés.

Le Grand-Orient fut alors composé, non-seulement des vénérables en exercice, mais encore de tous les députés de loges régulièrement élus; il se déclara seul législateur et régulateur de l'Ordre, et confia son administration à trois chambres. La chambre de conseil et d'appel fut également créée, et eut pour attribution de confirmer ou d'infirmer les décisions des trois chambres administratives, ainsi que celles des ateliers de sa correspondance. Le vénéralat à vie fut abrogé, et chaque loge eut le droit d'élire son président et ses dignitaires.

C'est ainsi, mes frères, qu'à l'aide de courage et de constance, et par des lois sages en même temps qu'énergiques, le Grand-Orient parvint à opérer graduellement la fusion de la plupart des rites; mais la révolution de 1789 vint bientôt suspendre ses travaux et arrêter l'impulsion donnée; les temples maçonniques furent fermés, et les loges ne purent rallumer le feu sacré qu'en 1796.

Cependant l'existence du Grand-Orient de Clermont s'opposait à la réalisation de l'unité maçonnique, et pour arriver à anéantir cette rivalité funeste à l'Ordre, il fallait trouver un maçon assez dévoué, et dont l'ascendant moral fût assez fort pour opérer la réunion des deux puissances opposées. L'illustre frère Roëttiers de Montaleau père

entreprit cette tâche, d'autant plus difficile à remplir qu'il fallait dépouiller les présidents d'ateliers du rite écossais des immenses prérogatives dont ils jouissaient pendant leur vie.

Cet obstacle ne l'arrêta pas, et il parvint, en 1799, à opérer la fusion si long-temps désirée, par un concordat qui portait en substance :

1° Que le Grand-Orient se composerait à l'avenir de ses officiers et de ceux du Grand-Orient de Clermont ;

2° Que chaque vénérable du rite écossais conserverait sa chaire pendant neuf années consécutives, à partir de la signature du concordat.

Cette transaction amicale et fraternelle rendit le Grand-Orient seul législateur et régulateur des deux rites, français et écossais, et bien que la concession faite aux présidents d'ateliers du rite écossais fût une infraction flagrante à la législation de 1772, on voit cependant que, par ce moyen de conciliation, on parvenait à établir, à la fin de la neuvième année, l'égalité la plus parfaite dans le régime intérieur de tous les ateliers de France et à faire disparaître toute trace de privilége.

Ce pacte solennel exerça une si grande influence, que chaque ville érigea des temples maçonniques, et que, plus florissant que jamais, l'Ordre fut porté au plus haut point de splendeur ; mais ce calme ne fut pas de longue durée, car en 1804 surgit un nouveau rite, dit *écossais ancien et accepté,* composé de trente-trois degrés.

L'infatigable frère Roëttiers de Montaleau, qui avait si puissamment contribué à créer une unité administrative maçonnique, parvint encore à ranger ce nouveau rite sous la bannière du Grand-Orient.

Un des articles du concordat passé en décembre 1804 dispose que le Grand-Orient possèdera dans le sein du grand-chapitre général (aujourd'hui chambre du suprême-conseil des rites) le grand-conseil du 32e et le sublime conseil du 33e. Ce traité n'ayant pas été exécuté par les membres du rite écossais ancien et accepté, le Grand-Orient publia, en 1806, un nouveau code maçonnique.

La plupart des principes constitutifs des règlements généraux de 1772 furent conservés, et d'autres subirent d'importantes modifications. C'est ainsi que les grandes-loges provinciales furent supprimées, ce qui rendit la marche administrative plus facile, et centralisa de plus en plus la puissance maçonnique.

Les attributions de chaque chambre du Grand-Orient furent mieux précisées, et celle de conseil et d'appel, composée de tous les dignitaires du Grand-Orient, eut pour attributions spéciales de donner son avis sur toutes les affaires présentées au Grand-Orient, de prononcer en dernier ressort sur les appels des décisions des chambres administratives, et de nommer tous les officiers et dignitaires sur une liste double de présentation, dressée par chacune des trois chambres. Les élections étaient soumises à la sanction du Grand-Orient.

Une grande-loge, dite des *Grands-Experts*, composée de quarante-cinq membres, fut instituée pour juger les fautes commises dans le Grand-Orient, ainsi que les délits contre l'honneur.

On organisa un atelier supérieur, sous la dénomination de grand directoire des rites, et on le divisa en autant de sections qu'il existait de rites différents. Les questions dogmatiques étaient exclusivement du ressort de cet atelier. Cette nouvelle disposition offrit un appui tutélaire à chaque rite, garantit à chacun d'eux l'intégralité de sa doctrine, et invalida tacitement tous les actes du suprême conseil des grands-inspecteurs généraux, 33e degré.

Une contribution annuelle fut fixée pour chaque atelier ; enfin on attacha à chaque chambre administrative des grands dignitaires choisis parmi les officiers d'honneur. Ils avaient pour mission spéciale de diriger les travaux du Grand-Orient dans toutes les solennités, mais au préjudice des dignitaires ordinaires.

Cette concession, si peu en rapport avec les principes de l'institution maçonnique, contribua cependant à ranger sous la bannière du Grand-Orient la plupart des illustrations civiles et militaires de l'empire.

Ces dispositions législatives agrandirent encore la puissance du Grand-Orient, et les finances de l'Ordre furent pendant longtemps dans l'état le plus satisfaisant; mais les malheurs qui pesèrent sur notre belle patrie en 1814 brisèrent bientôt cette prospérité passagère. Le découragement s'empara des ouvriers, un grand nombre de temples furent abandonnés, et le Suprême-Conseil pour la France, qui était séparé du Grand-Orient, fut également désorganisé. L'illustre frère Hacquet, toujours dévoué à l'Ordre, parvint, par son influence, à réunir dans le sein du Grand-Orient l'immense majorité des maçons revêtus des 32ᵉ et 33ᵉ degré, qui composaient naguère le Suprême-Conseil pour la France, et à cet effet on institua un atelier suprême, sous la dénomination de grand consistoire des rites, particulièrement composé des membres de ce conseil. La réintégration de cet atelier supérieur dans le Grand-Orient ne fut que l'accomplissement du concordat de 1804.

En 1815, le Grand-Orient établit une législation spéciale, sous le titre d'articles additionnels, afin d'opérer d'une manière définitive la centralisation des rites dans son sein. A cet effet, le grand-chapitre général fut supprimé, et remplacé par une chambre dite du suprême-conseil des rites. Elle eut pour attributions de délivrer les titres constitutifs et maçonniques au-dessus des grades symboliques, et de statuer sur les affaires contentieuses des loges de perfection, sous les titres de chapitres, collèges, conseils, tribunaux et consistoires.

Les mêmes articles additionnels disposent que tout titre constitutif pour les hauts grades, délivré par toute autre autorité que celle du Grand-Orient, sera soumis à son visa (sans frais) dans l'espace de quatre-vingt-un jours, et que les ateliers supérieurs qui ne se soumettront pas à cette formalité seront regardés comme irréguliers; que tous les membres du suprême-conseil des rites et tous les dignitaires du Grand-Orient seront astreints à prendre les plus hauts grades de la maçonnerie dans l'espace de trente-trois jours, et qu'enfin le grand-consistoire des rites confèrerait seul le 32ᵉ dans la vallée de Paris, et le 33ᵉ pour toute l'étendue de la France.

Cette nouvelle législation ne fit que confirmer le droit légal et incontestable que possédait le Grand-Orient de régir tous les rites maçonniques dont les doctrines sont en rapport avec les principes généraux de l'institution, et la nomination de l'illustre frère maréchal de Beurnonville comme 2ᵉ grand-maître adjoint de l'Ordre (1) donna une impulsion si salutaire, que les ouvriers reprirent bientôt leurs travaux, et concoururent activement à réparer les dégradations que les circonstances avaient faites au temple de Salomon.

Toutefois, et malgré sa marche progressive et sa législation plus parfaite, le Grand-Orient ne tarda pas à sentir le besoin impérieux de la refonte des lois maçonniques qui régissaient l'Ordre; aussi, pour satisfaire aux besoins de l'époque, nomma-t-il, en 1818, une commission composée de neuf membres, chargée de présenter un projet de statuts et règlements généraux de l'Ordre. La commission consacra plusieurs années à la confection de ce travail, qui fut beaucoup plus étendu et plus complet que tous ceux qu'on avait faits précédemment. Ce projet fut soumis à une discussion lumineuse et approfondie, de sorte que les statuts et règlements généraux qui nous régissent encore en ce moment ne furent promulgués que huit ans après la réunion de la commission, c'est-à-dire en 1826. L'ensemble de ce grand travail, fruit des méditations de maçons instruits, dévoués et laborieux, satisfit généralement les ateliers et les maçons. On y remarquait particulièrement les améliorations suivantes :

(1) Et plus tard comme premier adjoint.

Une *charte* qui détermine les principes sur lesquels repose l'institution, ainsi que ses éléments constitutifs; une organisation définitive et complète du Grand-Orient et des ateliers; enfin l'énumération des pouvoirs dont le corps suprême est investi.

Les officiers d'honneur furent conservés, mais avec la seule attribution de concourir à la nomination des cinq premiers grands dignitaires de l'Ordre.

On confia à un comité central et d'élection, composé des officiers des trois chambres administratives et de députés de semestre, l'élection des officiers et des dignitaires du Grand-Orient. Ce comité fut également chargé de prononcer sur tout appel interjeté dans le cas du non-visa par les chambres administratives d'un pouvoir de député ou de l'élection contestée d'un président d'atelier.

La durée des fonctions des dignitaires du Grand-Orient et des présidents d'atelier fut déterminée; l'indépendance et les droits des ateliers et des maçons furent précisés, et la chambre de conseil et d'appel ne fut plus, conformément à son titre, que le conseil particulier du Grand-Orient et la cour suprême de la maçonnerie en France.

Un code disciplinaire, avec trois degrés de juridiction, fut établi pour les ateliers et les maçons de la correspondance. Ces dispositions législatives, qui offraient toutes les garanties désirables, firent que la chambre de conseil et d'appel n'eut qu'à prononcer sur un très-petit nombre d'affaires. Enfin, le grand-collége des rites eut pour attributions spéciales la collation des trois derniers degrés du rite écossais, ou ceux équivalents des autres rites; le droit d'accorder des délégations aux consistoires de la correspondance; il fut aussi chargé de la conservation du dogme des divers rites reconnus par le Grand-Orient.

Quelque parfait que parût à cette époque le code maçonnique qui nous régit encore, et qui se fera toujours remarquer par sa méthode, sa clarté, et par de vastes connaissances profanes et maçonniques, le Grand-Orient introduisit cependant, par prévision, un article qui dispose que dans le cas où l'expérience nécessiterait quelques modifications à ces mêmes statuts, elles ne pourraient être prises en considération qu'après cinq années révolues à dater de leur promulgation, afin de laisser aux ateliers et aux maçons un temps assez long pour juger de l'application de cette nouvelle législation.

En exécution de cet article et des autres dispositions réglémentaires qui s'y rattachent, le Grand-Orient nomma, vers la fin de 1831, une commission pour examiner les observations adressées par les ateliers de la correspondance pendant la période quinquennale.

Le travail de la commission et la discussion en comité central furent terminés en juin 1833, sauf quelques articles qui furent renvoyés à la commission, et l'on espérait voir le nouveau code maçonnique, si impatiemment attendu, promptement promulgué, lorsque des discussions pénibles surgirent au sein du Grand-Orient, et le forcèrent à suspendre ses travaux législatifs jusqu'en avril 1835, époque où ils furent entièrement recommencés sans interruption avec une courageuse persévérance. Votre commission a employé soixante-quinze séances à préparer et à rédiger le travail qu'elle a eu la faveur de présenter au comité central en juillet 1836, et ce dernier en a consacré quarante-neuf à sa discussion.

L'énumération succincte des principales modifications nouvellement introduites pourra vous faire juger, mes frères, si elles comblent les lacunes que renferment les statuts et règlements de 1826, et si, profitant avec modération et sagesse de la marche progressive du siècle, vos commissaires et votre comité central sont parvenus à donner à la maçonnerie la somme de liberté et d'indépendance compatible avec les devoirs qui sont imposés au Grand-Orient, et dont il ne doit jamais s'écarter.

A l'avenir, on pourra être reçu maçon à l'âge de dix-huit ans; mais le candidat sera tenu de présenter le consentement de son père ou de son tuteur.

En supprimant les officiers d'honneur, le Grand-Orient a rétabli la fraternelle égalité qui doit exister entre tous les membres de la grande famille maçonnique.

Jusqu'à ce moment, les députés nommés par les ateliers de la correspondance et admis par les chambres n'avaient pas exercé toute la plénitude de leur mandat, puisqu'ils s'effaçaient, pour ainsi dire, en présence du président, dans la question du vote. Aujourd'hui, et par suite de la modification de l'art. 425, les députés admis, en leur qualité de mandataires spéciaux des ateliers qu'ils représentent, sont rendus à leurs fonctions administratives et législatives, en votant exclusivement dans toutes les questions pour lesquelles ils sont appelés à délibérer. Ce droit n'est plus acquis aux présidents d'ateliers qu'en l'absence des députés.

Beaucoup d'ateliers de la correspondance n'envoyaient pas leurs tableaux, ou n'y portaient pas tous les frères en activité. Il en résultait que lorsqu'un atelier demandait au Grand-Orient un diplôme, un bref ou une patente pour un frère, le titre était souvent refusé, le nom de ce dernier ne figurant pas sur le tableau à consulter.

Cette omission ne paraissant reposer que sur la contribution proportionnelle exigée par les art. 303 à 306, le Grand-Orient, à l'aide d'une contribution fixe et uniforme, espère faire disparaître à l'avenir cet inconvénient.

En modifiant l'annexe n° 4 par la suppression de quelques mots qui avaient paru blesser la susceptibilité de plusieurs frères, on a pensé pouvoir rapprocher toutes les opinions et satisfaire toutes les consciences.

C'est par le même motif, mes frères, que les expressions d'*irrégulier* et d'*irrégularité* maçonnique ont été généralement supprimées, et qu'elles n'ont été conservées que pour quelques cas exceptionnels et spéciaux.

A l'avenir, la majorité absolue des suffrages suffira pour l'admission d'un député, soit par les chambres, soit par le comité central et d'élection; mais tout en adoptant ce principe, la majorité des deux tiers est toujours indispensable pour l'application d'une peine.

Les pouvoirs plus étendus accordés à la chambre symbolique et à celle du suprême-conseil des rites, de suspendre provisoirement un atelier, et même de le *démolir*, dans de graves circonstances, préviendront les écarts déplorables qui ont eu lieu et que le Grand-Orient a été à regret forcé de réprimer, et le droit qu'il s'est réservé d'évoquer toute affaire dont les suites seraient de nature à compromettre le salut de l'Ordre, est une mesure législative qui a pour but d'étouffer dans son principe toute tendance aux perturbations toujours si funestes à la marche régulière de l'administration.

Le laps du temps de stage exigé par les règlements de 1826, pour tout officier, avant de pouvoir être élevé à une dignité dans le Grand-Orient, a été réduit à une année. Par ce moyen on pourra à l'avenir choisir pour les hautes fonctions parmi les maçons instruits, qu'on était jusqu'à ce moment forcé de laisser pendant trois ans sur les colonnes, et qui, par cette restriction, ne rendaient pas à l'Ordre tous les services dont ils étaient susceptibles.

En supprimant la section dite des *scissions*, votre comité central a rendu hommage au principe si généralement admis dans le monde profane de la puissance des majorités, qui seules font aujourd'hui la loi; mais aussi en faisant disparaître cette faculté, qui donnait souvent lieu, dans les ateliers, à des rivalités, et faisait surgir des ambitions dangereuses, on a créé une section dite des *fusions*, qui donne à un atelier dont les travaux seraient sur le point d'être suspendus par le petit nombre de ses membres, la faculté de s'associer à un autre atelier, pour ne plus former qu'une seule et même famille.

Désirant, sans entraver l'expédition des affaires, introduire cependant toute l'économie possible dans les dépenses de l'Ordre, on a pensé qu'il convenait de diminuer le nombre des tenues du comité central et d'élection, de la chambre de conseil et d'appel,

et du grand-collége des rites, sauf à les réunir extraordinairement au besoin. Dans ce cas, les membres qui en font partie jouiront du droit de présence.

En ordonnant pour l'avenir la radiation de tout député, officier titulaire et dignitaire qui, pendant trois mois, sans motifs légitimes, n'aurait pas signé une feuille de présence, soit dans le Grand-Orient, soit dans ses chambres, on a voulu stimuler le zèle des membres du Grand-Orient, et assurer leur coopération dans l'exécution des travaux qui leur sont confiés.

Le chapitre relatif à la discipline intérieure du Grand-Orient a subi également plusieurs modifications importantes, relatives au conseil d'examen, à l'instruction des affaires et à l'application de la peine.

Une section nouvelle a été introduite pour établir le mode de procédure à suivre lors de l'évocation d'une affaire par le Grand-Orient, ainsi que les degrés de pénalité, et l'application de la peine.

Le renouvellement périodique des chambres connu sous le nom de *roulement* a été supprimé, comme absolument inexécutable, et ne faisant qu'entraver la marche administrative, sans résultats satisfaisants pour l'Ordre.

En fixant le minimum du prix à payer pour l'initiation ou l'obtention des divers grades, on a pensé faire cesser les abus qui existent dans beaucoup d'ateliers, lesquels admettent trop facilement des profanes, et par ce moyen faire disparaître le paupérisme, cette plaie qui ronge nos sociétés sur presque tous les points du globe, et relever ainsi la dignité de l'ordre maçonnique.

Il a aussi paru indispensable à votre comité de détruire la centralisation des pouvoirs en la personne d'un seul frère, qui, d'après les règlements de 1826, art. 133, pouvait être à la fois vénérable, trésorier, secrétaire et président de conseil.

Ce droit exorbitant et évidemment en opposition avec les principes d'égalité qui dominent dans l'ordre maçonnique, avait d'abord pour inconvénient d'éloigner des hautes fonctions des capacités qui pouvaient être très-utiles, et de ne former à la direction des travaux qu'un très-petit nombre de frères en état de remplacer au besoin les dignitaires chargés d'un si pesant fardeau.

Un autre inconvénient non moins grave, c'est qu'un frère cumulant toutes les dignités devait nécessairement laisser en souffrance quelque partie confiée à ses soins, car où est le maçon, même le plus actif et le plus zélé, qui pourrait se flatter de faire marcher de front tous les détails de l'administration, des réceptions et des travaux de cabinet qu'exige la présidence de trois ateliers.

L'art. 789 des statuts de 1826 donnait le droit aux frères visiteurs de prendre la parole dans les assemblées du Grand-Orient ou de ses chambres, concurremment avec les frères ayant voix délibérative. Votre comité central, considérant que pour discuter les affaires d'un corps régulièrement constitué, il faut avoir mandat, et que les députés et les présidents d'ateliers réunissent seuls tous les pouvoirs; considérant, en outre, que dans le monde profane, que nous prenons souvent pour exemple, les électeurs qui sont présents à la chambre législative ne pourraient jamais prendre part à la discussion, sans amener des perturbations dangereuses, a annulé ce droit, tout en réservant d'ailleurs aux maçons qui auraient des observations judicieuses, et dans l'intérêt de l'Ordre, à présenter au Grand-Orient, les moyens de les produire d'une manière régulière, et souvent plus efficace, puisqu'elles seront examinées en temps utile et discutées avec soin et maturité.

Enfin, la marche tracée par les dits règlements pour la discussion des modifications qu'indiquerait l'expérience après une période quinquennale ayant paru beaucoup trop compliquée et de difficile exécution, on a pensé devoir transmettre tout d'abord au Grand-Orient les documents adressés par les ateliers dans la forme indiquée par les statuts. Ces documents sont ensuite confiés à une commission de quinze membres pris

dans les éléments qui constituent la représentation maçonnique, et sur le rapport de cette même commission, le Grand-Orient, en assemblée générale, discute, adopte ou rejette les modifications proposées, réunissant à lui seul la puissance législative et régulatrice de l'Ordre.

En terminant l'honorable mission qui nous a été confiée, mes frères, permettez-nous d'en résumer ici les dispositions les plus saillantes :

Offrir aux ateliers un tableau fidèle de la marche progressive de la législation maçonnique en France ;

Abaisser l'âge de l'initiation, et l'entourer de toutes les garanties désirables pour l'Ordre ;

Fortifier le faisceau d'union des ateliers autour de la bannière du Grand-Orient de France ;

Rendre les députés à leurs véritables fonctions administratives et législatives ;

Fixer d'une manière uniforme et invariable la contribution annuelle des ateliers et leur donner la plus grande liberté possible, en ce qui concerne leur administration intérieure ;

Simplifier les formalités prescrites pour la fondation des ateliers ;

Effacer de vos statuts tout ce qui, mal compris ou mal interprété, pouvait paraître contraire aux principes d'égalité et de fraternité qui font la base de la maçonnerie ;

Prendre toutes les décisions à la majorité absolue, à l'exception de ce qui est relatif aux peines et à leur application ;

Fortifier le pouvoir des chambres et du Grand-Orient, afin d'arrêter ou de prévenir les infractions aux règlements ;

Faciliter aux officiers zélés et instruits les moyens d'arriver plus rapidement aux dignités de l'Ordre dans le Grand-Orient ;

Faire disparaître des statuts le mot *scission*, qui doit être inconnu parmi des maçons et des frères ;

Suppléer par une section spéciale au silence des règlements sur les *fusions* ;

Chercher à diminuer les dépenses, tout en ne laissant pas péricliter l'administration ;

Décentraliser les pouvoirs, qui se trouvaient souvent réunis dans la main d'un président d'atelier, afin d'appeler le plus de maçons capables au maniement des affaires et à la direction des travaux ;

Donner un caractère plus solennel aux délibérations du Grand-Orient et de ses chambres ;

Éclairer quelques points relatifs à l'instruction et aux jugements des affaires disciplinaires ;

Affranchir le Grand-Orient des principes de désorganisation qu'y avait introduits le système de renouvellement triennal des chambres, connu sous le nom de *roulement* ;

Simplifier la discussion quinquennale des modifications proposées par les ateliers et les maçons ;

Enfin, rendre indistinctement à tous les membres du Grand-Orient les honneurs funèbres qui leur sont dus.

Tel a été le but vers lequel la commission de révision et votre comité central ont constamment dirigé leurs efforts ; puisse l'ensemble des modifications introduites dans le nouveau code maçonnique justifier la confiance que les ateliers et les maçons ont droit d'attendre de la sollicitude paternelle du Grand-Orient de France, et resserrer de plus en plus les liens fraternels qui les unissent à sa bannière, qui porte pour devise : *Union, Force, Sagesse !*

Les membres de la commission,

ELACHANTERIE, *président* ; P. MORAND, PILLOT, DETOURNAY, BESSIN, ARTHAUD, JANIN, SICARD, *officiers du Grand-Orient* ; BAILLY, *député*.

VASSAL, *rapporteur*.

(Suit l'arrêté de promulgation que nous avons déjà donné avec le procès-verbal de la séance du 24 juin dernier, pages 260 et 261.)

L'ASSOCIATION

CONSIDÉRÉE COMME MOYEN D'AMÉLIORER LE SORT DES CLASSES PAUVRES.

Discours prononcé par le frère Gatti de Gamond (1), *le* 4 *octobre* 1839, *dans la loge française et écossaise des* Trinosophes, *à l'orient de Paris.*

—

Mes frères,

A ma réception vous m'avez demandé s'il y aurait moyen d'améliorer le sort des classes pauvres. Je vous ai répondu qu'il y a moyen non-seulement d'améliorer leur sort, mais encore de le changer entièrement. C'est ce que je me propose de vous démontrer aujourd'hui.

Tous les maux naissent de la lutte et de la division des intérêts; tous les biens naîtront de l'*association.*

L'association, mes frères, est *la loi ascendante de l'humanité.* Elle forme la base même des sociétés. L'industrie, l'agriculture, le commerce, les arts, les sciences, n'ont pu prendre de développement que par la réunion des hommes et les premiers liens d'association. Les devoirs mêmes, les principes de moralité naissent des rapports sociaux. L'homme isolé est semblable à la brute.

Les bases d'association ont toujours été s'élargissant. D'une part, ceux qui gouvernent les empires ont cherché à imprimer l'unité aux peuples; d'autre part, les nations elles-mêmes ont marché à la fusion des races, des classes diverses, des mœurs, coutumes, monnaies, mesures, langages. Voyez l'Europe actuelle, comme elle s'empreint d'uniformité! Enfin, des associations partielles ont toujours été s'agrandissant, au sein même des nations. Chaque individu cherche à augmenter ses forces du concours d'autres forces. Tout ce qui a été grand et durable s'est opéré par la puissance d'une large organisation. Dans le monde antique, voyez l'empire romain; dans le monde moderne, voyez le catholicisme. Vous-mêmes, mes frères, êtes un exemple de cette puissance. La franche-maçonnerie remonte aux temps les plus reculés; elle a donné l'impulsion, elle a prêté son appui à toutes les réformes généreuses, à tous les bienfaits sociaux : *le passé et l'avenir lui appartiennent.* Nous devons à l'esprit d'association les monastères, qui, dans leur origine, étaient des lieux d'asile, de paix et de laborieuses études. Nous lui devons les républiques industrieuses du moyen-âge, et les corporations d'ouvriers, utiles en leur temps. Aujourd'hui plus que jamais tout marche vers l'association. Voyez le développement de l'industrie; voyez ses produits merveilleux, les travaux d'utilité publique, les monuments des arts, les découvertes des sciences. Considérez les résultats de la plus magnifique découverte moderne, la vapeur, qui, en diminuant les

---

(1) Le frère Gatti de Gamond, l'un des disciples les plus instruits et les plus zélés du système d'association mutuelle préconisé par Fourrier, a bien compris que la franche-maçonnerie pouvait devenir pour l'école unitaire un puissant auxiliaire. Déjà son maître avait dit (voir notre journal, page 170) de cette initiation, qu'*un parti salutaire pourrait être tiré de la franche-maçonnerie, qui est parvenue à opérer l'affiliation dans toutes les régions civilisées, et à ne se composer que de la classe aisée, sous la protection des grands qui sont à sa tête, et qui a habitué le peuple à voir sans jalousie ses assemblées mystérieuses tenues en secret, loin du profane vulgaire! Voilà*, ajoutait-il, *une question tout-à-fait neuve pour le siècle, qui n'a pas su discerner les ressources qu'offrait cette institution; c'est un diamant que nous dédaignons sans en connaître le prix; ainsi les sauvages de Guahana foulaient aux pieds les blocs d'or avant que la cupidité européenne leur en eût appris la valeur.*

Le frère Gatti de Gamond a compris toute la portée des espérances et prévisions de Fourrier. Imbu des principes humanitaires les plus respectables, il a frappé à la porte de l'un de nos temples et les parvis s'en sont ouverts devant lui. Il vient aujourd'hui acquitter la dette qu'il a contractée envers la franche-maçonnerie d'une part, et envers Fourrier, son modèle, de l'autre part; il vient chercher à réaliser au milieu de nous les théories de son maître : honneur et encouragement à lui! Quelles que soient les difficultés *qu'il doit s'attendre à rencontrer* sur sa route, qu'il persévère en son généreux dessein, il trouvera dans nos rangs des adeptes non moins zélés que lui, qui se feront un devoir d'aller à lui, de l'aider de leurs faibles moyens, et avec lesquels il pourra sans nul doute arriver à prouver que dans notre association le nombre des *sauvages de Guahana* diminue à tout instant, et que celui, au contraire, des hommes de cœur, de conviction et de résolution, y augmente chaque jour.

(*Note du rédacteur en chef.*)

distances, pousse les peuples à s'unir, à se confondre ; elle accomplit matériellement l'œuvre commencée, il y a quatre siècles, par la découverte de l'imprimerie. L'imprimerie facilita les communications de la pensée, harmonisa les esprits. La vapeur facilite les communications des hommes, réunit les deux continents, et permet d'entrevoir les temps où le genre humain ne formera qu'une seule grande famille.

Et cependant, mes frères, nonobstant les progrès de l'industrie et la puissance des associations qui se forment chaque jour sous nos yeux, les masses languissent dans le marasme et la misère, et, par un phénomène monstrueux, leurs maux augmentent en proportion de l'accroissement des richesses et des lumières. La France et l'Angleterre, les deux nations les plus avancées du monde, étalent les plaies d'une misère effroyable, tant dans les villes que dans les campagnes.

C'est que précisément les magnificences de la civilisation ont rompu tout équilibre, tout contrepoids. Les associations partielles, jusqu'à ce jour, n'ont été, à vrai dire, que des coalitions. Les peuples, les individus ne se liguent d'une part que pour guerroyer de l'autre. Jetez un regard dans l'histoire des nations, et vous y verrez les nations, les peuplades, perpétuellement en guerre, n'établir leur puissance que sur la ruine d'autrui. Aujourd'hui la guerre diminue ses fureurs, mais les luttes, les divisions, la concurrence, les remplacent. Les nations font des traités de paix, de commerce, aux dépens les unes des autres. Toutes les professions, toutes les industries sont en rivalité ; elles ne forment des liens d'association que pour mieux se nuire et s'entredétruire. Le même fait se reproduit dans les rapports sociaux. La politique est divisée en partis ; les arts, les sciences, sont divisés en coteries ; même les classes sociales sont en lutte. Les ouvriers se liguent contre les maîtres, les maîtres contre les ouvriers, les riches contre les pauvres, les pauvres contre les riches, et malheur à celui qui reste isolé, car il est écrasé par tous. Ne semblerait-il pas, à cette vue, que la lutte soit une condition d'existence sociale, et que les hommes soient forcés à se haïr, à s'entredéchirer ? Heureusement il ne faut que jeter un regard sur la création, pour nous rassurer par ses lois d'ordre et d'harmonie. Nous n'avons besoin que de sonder notre propre cœur pour y trouver l'amour du prochain et le désir de paix et de concorde.

La terre produit pour tous ; la nature est inépuisable dans ses bienfaits. Les produits de la terre et de l'industrie sont susceptibles d'un accroissement indéfini. La misère est le triste fruit de la division des intérêts, de la ligue des uns, de l'isolement des autres. Il ne faut que s'entendre, il ne faut que s'unir dans une association large, qui comprenne tous les intérêts, tous les individus, pour que tous jouissent, pour que la richesse, le bonheur, la liberté, la vertu, deviennent le partage de tous. *Et ceci*, mes frères, *n'est pas une utopie ; ce sont les lois mathématiques de l'association que je vais vous exposer ;* c'est la marche providentielle de l'humanité.

L'association, l'unité sociale, l'harmonie, sont le but évident de la création. Si le monde souffre, c'est qu'il est encore aux premiers âges de son existence, c'est qu'il lui reste une immense carrière à parcourir, c'est qu'il ne possède encore que des germes d'association, c'est qu'il doit les faire pousser et fleurir par le monde entier, c'est qu'il souffre des douleurs d'un enfantement, et que tous les faits actuels, la misère, l'inquiétude des esprits, l'anarchie des idées, sont là pour nous presser tous, pour nous forcer à accomplir les desseins de Dieu.

Mes frères, quels biens n'êtes-vous pas capables d'accomplir ! Votre institution embrasse l'élite des hommes généreux, pris dans toutes les classes sociales, dans toutes les professions. Elle offre une parfaite hiérarchie, ayant ses affiliations par le monde entier. Vous vous appuyez sur les principes éternels de charité, de fraternité, d'amour de l'humanité. Vous prodiguez les secours, les dons. Votre bienveillance éclairée cher-

che à encourager le travail. Malheureusement vous agissez sur une société divisée d'intérêts ; vous ne parvenez qu'à soulager des individus, à produire un bien passager, et cependant votre charité voudrait embrasser l'humanité entière. Vous voudriez effacer du monde la misère, l'ignorance, la servitude.

Mes frères, organisons l'association, organisons le travail, et à la place de tous les maux, nous ferons naître tous les biens. Réunissons vers ce grand but tous nos efforts, nous l'atteindrons à coup sûr, et nous aurons accompli la plus belle œuvre qui jamais se soit offerte à l'humanité.

Toutes les grandes ambitions ont rêvé l'unité sociale ; elles ont échoué faute d'un levier, d'un point d'appui. Ce levier, c'est la commune. Qu'une seule commune soit organisée d'après les vrais principes de l'association, et le monde entier se transformera sur des bases semblables.

Quelles sont ces bases ? Les voici :

Former une réunion de trois à quatre cents familles, les unir étroitement d'intérêts par l'exploitation intégrale des travaux domestiques, agricoles, industriels ; répartir équitablement les bénéfices entre les trois forces productives, *le capital*, *le travail*, et *le talent*. Organiser le travail d'après les lois naturelles, et le rendre attrayant. Prendre les hommes au berceau, et par l'éducation unitaire développer intégralement toutes leurs facultés physiques, morales et intellectuelles ; donner le libre essor à leurs vocations, les classer socialement selon leurs capacités.

Quel plus puissant moyen de moraliser les hommes que de les prendre au berceau, de les entourer de bons exemples, et de leur inculquer de bonne heure l'amour du juste et du vrai. Tous les législateurs, tous les moralistes ont compris la puissance de l'éducation, tous ont cherché à lui imprimer l'unité ; elle n'est possible que dans l'association. Ah ! qu'il serait beau d'arracher les générations nouvelles à l'ignorance et à la misère, de détruire les vices, les préjugés et les erreurs qui couvrent le monde ! qu'il serait beau d'harmoniser les masses dans un même esprit, et dans un même amour des travaux pacifiques, en les prenant dès l'enfance pour les diriger dans la voie du bien et du bonheur !

La richesse générale naît des économies du ménage sociétaire et des immenses bénéfices de l'exploitation intégrale des travaux. Dans cet ordre de choses, plus de salariés, plus de chômage, plus de faillites, ni d'ouvriers sur le pavé. Les machines, nuisibles, mortelles aux travailleurs dans l'état actuel, deviennent un immense bienfait dans l'association ; les bras qu'elles remplacent se tournent immédiatement vers d'autres industries, et le surcroît des bénéfices vient augmenter la prospérité générale.

Aujourd'hui les capitaux délaissent l'agriculture pour se porter vers l'industrie, plus chanceuse, mais plus lucrative. L'agriculture, mère nourricière des peuples, végète et languit, tandis que l'industrie reste dans une crise permanente par la surabondance de ses produits. L'association rétablit l'équilibre entre les forces productives. L'exploitation intégrale des travaux confond l'industrie avec l'agriculture, le bien fonds avec la marchandise, le bien meuble avec l'immeuble ; ils acquièrent des garanties et un rapport exactement semblables.

La division de la propriété, qui succéda au régime féodal, fut un bienfait, une première émancipation des travailleurs. Aujourd'hui cette division, poussée jusqu'au plus extrême morcellement, est la ruine de l'agriculture. Elle tient chaque petit propriétaire dans le malaise, dans l'impossibilité des améliorations. Chacun cultive à sa guise ; chacun, abandonné à ses propres forces, se donne dix fois plus de peine pour recueillir dix fois moins de produits. Je ne vous parlerai pas des travaux et frais perdus par la multitude des haies, barrières et clôtures, ni des discordes, altercations et procès qu'elles engendrent.

Quelle différence dans l'association !.... Représentez-vous un vaste terrain cultivé comme domaine d'un seul homme, avec

le concours, l'ardeur et l'expérience de plusieurs centaines de personnes, associées et intéressées dans ses produits. Toutes les cultures sont distribuées avec choix et discernement. Partout l'agréable se réunit à l'utile. Le vol devient impossible ; nul ne cherche à nuire, chacun ayant un intérêt direct dans la prospérité commune.

Et ce que je vous dis d'un terrain communal, que votre imagination se le représente de la terre entière. Au lieu de sales et chétifs villages, voyez, d'espace en espace, s'élever de magnifiques palais, contenant chacun trois à quatre cents familles associées. Voyez toute la campagne couverte des cultures les plus riches, les plus variées. Les travailleurs s'y rendent par groupes et s'adonnent passionnément aux diverses branches d'agriculture et d'industrie. Toutes les forces sont utilisées, celles des vieillards, des femmes, des enfants. Chacun s'adonne aux travaux où l'appellent son penchant, sa vocation. Le travail, loi de la nature, cesse d'être répugnant, il attire, il devient plaisir. La liberté se réunit à l'ordre, la liberté véritable, qui n'est autre que le déploiement de toutes les facultés, l'essor de toutes les vocations. Les passions, aujourd'hui subversives, deviennent salutaires. L'homme n'obéit plus à la contrainte, mais à l'*attraction*; loi divine qui régit le firmament et toute la nature, loi d'amour, celle que le Christ même proclama sur la terre, il y a dix-huit siècles.

L'humanité, reliée tout entière sous cette loi, formera une seule et vaste famille. Plus de dévastations, plus de guerres, plus de luttes ; la paix et l'harmonie règnent sur le monde ; tout se porte à la production ; les populations s'équilibrent, se répartissent proportionnellement sur la terre ; les arts, les sciences, l'industrie concourent à l'embellir, et leurs bienfaits, leurs produits deviennent le partage de tous. Chaque découverte, chaque perfectionnement est adopté d'un bout du monde à l'autre. Au lieu des trois quarts des humains semblables à des brutes par l'ignorance et la misère, toutes les créatures sans exception ont leur part des bienfaits sociaux, et portent l'empreinte du type divin. Des armées industrielles, substituées aux armées dévastatrices, se répandent dans le monde pour accomplir des travaux gigantesques, dessécher les marais, reboiser les montagnes, donner la fécondité aux déserts, construire des routes transversales du globe. La terre devient un séjour enchanté, où les créatures, libres, heureuses, unies, exhalent leur joie et leur reconnaissance en hymnes vers le créateur. Tels sont, mes frères, les prodiges réservés à l'avenir, lorsque le monde sera conquis à l'*harmonie* et à l'*unité*.

Eh bien ! cette unité peut naître par la seule organisation d'une commune d'après les principes vrais de l'*association.*

Si notre vénérable et vous, mes frères, voulez bien le permettre, dans nos prochaines réunions j'achèverai de vous développer mes idées à ce sujet. Je traiterai successivement de l'éducation, de la propriété, de la famille, des mœurs. Je vous dirai ce qu'elles sont aujourd'hui, et ce qu'elles deviendront dans l'association. Je terminerai en vous exposant un plan précis d'une commune sociétaire.

RÉFLEXIONS

DU RÉDACTEUR EN CHEF

SUR LE FONDS DE CE DISCOURS.

Nous n'avons pas hésité un moment à ouvrir nos colonnes à l'excellent discours que l'on vient de lire ; non que nous en adoptions de prime abord et sans conteste toutes les propositions, mais parce que nous pensons que lorsqu'il connaîtra mieux l'esprit de notre association maçonnique, le frère Gatti de Gamond pourra modifier ses projets de manière à les rendre d'une exécution moins grandiose peut-être, mais plus immédiatement réalisables parmi les francs-maçons.

La franche-maçonnerie a un but de moralisation, d'unité, d'instruction générale et d'égalité, qui n'a point échappé sans doute

à notre nouveau frère, son discours en est la preuve; mais ce qui lui manque peut-être, c'est une direction assez ferme, assez uniforme pour la faire arriver en ligne droite au noble but qu'elle poursuit. A peine émancipée, à peine échappée à la ligue intéressée du pouvoir absolu et de l'intolérance sacerdotale, la maçonnerie a été long-temps forcée de marcher en silence à l'émancipation des intelligences; obligée de s'entourer sans cesse de précautions quelquefois minutieuses, de cacher ses utiles travaux sous l'apparence de futiles amusements, elle n'a pu que jeter çà et là d'insuffisants jalons. Détournée aussi, long-temps, de ses enseignements philosophiques par des intérêts politiques incessants, elle a combattu long-temps sans songer à construire, elle s'est attachée à détruire ce qui s'opposait à la marche progressive des lumières; il lui faut aujourd'hui réaliser les théories que jusqu'à ce jour elle n'a pu que faire pressentir sans les conduire à une réalisation complète.

Que tous les efforts généreux se réunissent à elle; que tous ceux qui comme elle veulent avant toute chose *l'amélioration du sort des classes pauvres* lui apportent leur concours, ainsi que l'a fait le frère Gatti de Gamond, et le jour ne sera pas loin où elle sortira, fière et radieuse, des langes où l'ont retenue si long-temps l'apathie, l'insouciance des uns et le froid égoïsme des autres.

Mais, tout en reconnaissant que telle est pour la franche-maçonnerie la position actuelle des choses, penserons-nous, francs-maçons que nous sommes, que la création d'une commune sociétaire (par exemple) puisse sortir de ce malaise cette pauvre humanité qui souffre tant, et physiquement et moralement. Unis par les liens de société et de famille et par les intérêts matériels à ce monde tel qu'il est aujourd'hui, tel que l'ont fait les siècles qui se sont succédé, briserons-nous ces entraves pour nous reléguer loin de la ville, de nos familles et de nos habitudes, et pour travailler et consommer en commun? Je n'ose l'espérer. Mais, il est au milieu de nous toute une population malheureuse, qui a des besoins et n'a pas de moyens pour les satisfaire. Il en est une aussi qui demande sans cesse et fait des bienfaits qu'elle reçoit un bien triste et quelquefois un bien coupable usage. Incertaines entre l'infortune honnête et cette mendicité qui ne rougit plus, entre l'homme de bien dans le malheur, qui, mourant de faim, ose à peine implorer ses frères, et ce misérable qui va consommer dans l'orgie les faibles secours dus à la veuve et à l'orphelin et qu'il a su extorquer à une aveugle confiance, nos loges cherchent de tous côtés les moyens d'arrêter cette lèpre qui les dévore et d'assurer la bonne répartition des deniers qu'elles consacrent à la bienfaisance... C'est là que les âmes généreuses doivent porter toute leur attention; c'est sur ce point qu'elles doivent concentrer leurs efforts.

Plus de quatre cents ateliers maçonniques existent dans notre France (1) : le nombre moyen de leurs membres actifs est de soixante à quatre-vingts par atelier, ce qui donne une population d'environ trente-cinq mille maçons (2). Chaque atelier se réunit à peu près régulièrement dix à douze fois par an; une quête est faite à chaque séance; un tribut particulier est levé sur chaque nouvel initié au profit de la caisse de bienfaisance; le Grand-Orient, de son côté, distribue aussi des secours pour une somme assez forte; de telle sorte que ce ne serait peut-être pas porter trop haut ce que la franche-maçonnerie, en France, délivre à titre de secours, que de le fixer à la somme annuelle d'environ 60 à 70,000 f. (3). Pourquoi n'organiserait-

(1) Voir *le Globe*, pages 161 à 165.

(2) Dans ce nombre ne figurent que ceux qui fréquentent *actuellement* les loges, chapitres, conseils, consistoires, etc., etc., etc.

(3) Ce chiffre peut, au premier abord, sembler exagéré; mais on doit faire attention qu'il existe en France (colonies non comprises), et sous la seule obédience du Grand-Orient, un consistoire, trente conseils, et cent cinq chapitres, qui se réunissent chacun de quatre à six fois par an, et deux cent quatre-vingt-huit loges, dont les membres s'assemblent au moins douze fois; que ces ateliers procèdent chaque année à un très-grand nombre d'agrégations de membres nouveaux; que les divers rites pratiqués sont formés de sept à trente-trois grades, qui,

on pas dans notre Ordre des maisons destinées au soulagement de l'indigence, dont la population serait prise dans nos rangs, parmi les plus méritants d'entre ceux qui ne possèdent rien, et dont les frais d'entretien seraient soldés au moyen de ce fonds et des dons gratuits de ceux d'entre nous qui possèdent ? Pourquoi l'administration et le service médical de ces maisons ne seraient-ils pas confiés gratuitement à ceux de nos frères *possédants*, qui trouveraient ainsi un moyen de servir l'humanité souffrante, sans même avoir à délier les cordons de leur bourse ? Pourquoi la vie commune n'y serait-elle pas occupée par un travail en commun, proportionné aux moyens physiques et au plus ou moins d'instruction ou d'intelligence des pensionnaires de cet établissement ? Pourquoi ne s'y attacherait-on pas à fixer à chacun le travail qui devrait l'occuper, de telle sorte qu'on pût trouver sans sortir de la maison l'emploi des produits obtenus, et cela comme moyen d'éviter les frais de transport et d'échange ? Pourquoi, enfin, ceux de ces produits qui ne pourraient être consommés sur place ne seraient-ils pas vendus au profit de la maison ? *Pourquoi, en un mot, ne ferait-on pas en petit, sans sortir de nos murs, et tout au plus dans nos environs, mais surtout sans déplacement de forts capitaux, un essai d'application des sublimes préceptes de l'école unitaire ? et pourquoi enfin la franche-maçonnerie ne serait-elle pas la première à lui offrir les ressources immenses dont elle peut disposer ?...*

C'est un point sur lequel nous appelons toute l'attention du frère Gatti de Gamond, assuré que nous sommes qu'en poursuivant son œuvre, il trouvera dans ses nouveaux frères le puissant auxiliaire qu'avait entrevu Fourrier. Tous les bons esprits sont faits pour s'entendre : francs-maçons, templiers, ou fourriéristes, notre tendance est la même. Travaillons donc de concert à l'amélioration morale et physique de tous et de chacun, et tous alors nous aurons bien mérité de l'humanité, qui a trop long-temps souffert pour ne pas applaudir à nos efforts.

Pour nous, comme rédacteur en chef de ce journal, nous nous ferons sans cesse un devoir de mettre nos frères de l'ordre maçonnique et de l'ordre du Temple à même d'apprécier tout ce qui sera tenté d'utile par tous les hommes à convictions profondes, et dans ce nombre nous devons placer en première ligne les généreux disciples de l'école unitaire.

L.-Th. Juge.

la plupart, nécessitent une initiation nouvelle, distincte de l'initiation première, et que chacune entraine, au profit des malheureux, une imposition nouvelle, qui s'accroît au fur et à mesure que le récipiendaire avance en grade.

TENUE EXTRAORDINAIRE
DE LA LOGE
DES DISCIPLES DE SALOMON
ET DE L'AIMABLE SAGESSE,
ORIENT DE MARSEILLE,
Le 29 *septembre* 1839.

Depuis long-temps la maçonnerie marseillaise n'avait vu briller un aussi beau jour que le 29 septembre dernier. Un officier, un président du Grand-Orient de France, le frère Desanlis (1), était à Marseille, au milieu de frères dont les sentiments sont aussi brûlants que le beau soleil qui les éclaire. Il y était précédé par la réputation que lui avaient méritée les divers discours qu'il avait prononcés au Grand-Orient, en sa qualité d'orateur adjoint du suprême-conseil des rites, et dont le dernier, son discours sur l'étude, avait fait tant d'impression, que le frère Dozol, orateur de la loge des *Disciples de Salomon et de l'aimable Sagesse*, l'avait appris par cœur pour le dire en séance solennelle. Il était aussi connu par son dévoûment et son zèle pour la maçonnerie, et

(1) Le frère Desanlis est, ainsi que chacun le sait à Paris, l'un de nos principaux collaborateurs dans la rédaction du *Globe*. L.-Th. Juge.

deux ateliers de Marseille lui étaient très-reconnaissants de plusieurs décisions qui avaient été prises dans l'intérêt de la maçonnerie marseillaise, sur ses conclusions. Mais son seul titre de président de chambre au Grand-Orient de France aurait suffi pour lui attirer l'accueil et les honneurs qu'il a reçus.

Aussitôt que sa présence à Marseille fut connue, une députation de la loge des *Disciples de Salomon et de l'aimable Sagesse* se rendit à son hôtel, pour l'inviter à assister à une tenue qu'elle improviserait le 29 septembre. Il reçut aussi les frères de la loge et du conseil de la *Française de Saint-Louis*. Le dimanche 29 septembre, à son retour de Toulon, où, nous assure-t-on, le frère Desanlis fut accueilli avec bonheur, ce vénérable frère fut conduit au local de la loge des *Disciples de Salomon et de l'aimable Sagesse*. Les travaux s'étaient ouverts à une heure, sous la présidence du frère Chanousse père, vénérable titulaire. Un grand nombre de frères de l'orient de Marseille et une députation de la loge d'Aubagne, présidée par le frère Jourdan, assistaient à cette fête de famille. On y voyait, entre autres, les frères Brochier fils aîné, très-sage du chapitre, Aycard, vénérable de la loge, et Lejourdan, président du conseil de la *Française de Saint-Louis*, Dozol, vénérable des *Élèves de Minerve*, Brochier jeune, vénérable des *Amis de l'aimable Sagesse*. Après l'introduction des frères visiteurs, suivant leur grade, et celle des députations, on donna l'entrée au frère Desanlis, qui fut reçu avec les honneurs dus à sa haute position dans la maçonnerie. Le vénérable frère Chanousse lui adressa l'allocution la plus flatteuse pour lui et la plus remplie d'expressions de dévoûment au Grand-Orient de France, et lui remit entre les mains le maillet de vénérable. Le frère Desanlis répondit avec entraînement à tant de bienveillantes paroles. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire sa brûlante improvisation, qu'il termina en priant le vénérable de reprendre son maillet. Immédiatement après, le secrétaire, le frère Brochier jeune, fit connaître la décision de la loge qui avait, à l'unanimité, décerné le titre de membre d'honneur *ad vitam* au frère Desanlis, déjà nommé membre honoraire du chapitre, puis le vénérable frère Chanousse le proclama en cette qualité. Plusieurs discours furent ensuite adressés au frère Desanlis par les frères Aycar et Dozol, et par le frère Vasseur, de l'orient d'Aubagne. Il répondit successivement à tous ces morceaux, et prouva aux maçons marseillais que son cœur savait comprendre le leur. Pendant le banquet qui suivit cette tenue, plusieurs morceaux de poésie furent chantés. On a remarqué surtout les suivants, que nous sommes heureux de pouvoir reproduire. Ces premiers couplets ont été faits et chantés par le frère Hippolyte Chanousse fils, orateur adjoint de la loge, jeune homme de vingt-un ans à peine, et dont les essais promettent déjà un excellent poète.

Couplets adressés au frère Desanlis.

AIR : *Écho des bois, errant dans ces vallons.*

Pauvre oiselet, sur le bord de mon nid,
Un jour voulant essayer mon ramage,
Soudain un ange à mes efforts s'unit
En me disant : « Va, mon enfant, courage,
« A tes chansons nous sourirons toujours
« Quand tu voudras nous chanter tes amours. »

Et l'ange, amis, qui me tint ce discours,
Venait des cieux, sa demeure chérie,
Et je crus voir à ses simples atours
Un envoyé de la maçonnerie.
Anges des cieux, protégez-moi toujours
Quand je voudrai vous chanter mes amours.

Mais, je le vois assis auprès de vous,
Avec plaisir accueillant de ma lyre
Des sons, hélas ! que vous trouverez doux,
Puisque c'est lui, lui qui me les inspire.
Anges des cieux, protégez-moi toujours,
Je vais ici vous chanter mes amours.

Heureux chez nous les lieux qu'il a choisis,
Où notre amour le tient exempt d'orage ;
Il verra là ce qu'offre une oasis
Au pèlerin après un long voyage.
Anges des cieux, protégez-moi toujours,
Vous l'entendez, je chante mes amours.

Je veux aussi dépeindre le bonheur
Que sa présence en ces lieux nous inspire ;
Mais à quoi bon, ce que sent notre cœur
Dans nos yeux peut facilement se lire.
Anges des cieux, protégez-moi toujours ;
Vous l'entendez, je chante mes amours.

Douce amitié, que tes liens de fleurs,
En ce beau jour, réunissent nos âmes ;
Car l'union à toutes nos douleurs
Sut, de tout temps, apposer des dictames.
Anges des cieux, protégez-moi toujours,
Vous l'entendez, je chante mes amours.

Frères, s'il doit quitter notre pays,
Il peut de loin nous rendre l'allégresse,
En accordant une pensée aux fils
De Salomon et l'aimable Sagesse.
Anges des cieux, protégez-moi toujours,
Vous l'entendez, j'ai chanté mes amours.

Le frère Dozol, orateur de la loge et du hapitre, et vénérable de la loge des *Élèves le Minerve*, chanta également un cantique rovençal, d'une originalité et d'une beauté emarquables, rempli des vœux les plus fraernels pour le Grand-Orient, pour le frère Desanlis, et pour tous les frères. Si nous ne ouvons le faire connaître, nous nous en lédommageons en rapportant les deux coulets suivants, œuvre également du frère Dozol.

Hommage au frère Desanlis.

—

AIR : *L'amour, l'estime et l'amitié,*
Sont les compagnons du voyage.

Bientôt tu vas quitter des lieux
Où la gaîté tient son empire,
Où l'amitié t'a vu sourire
A nos jeux, à nos chants joyeux. *bis.*
Que notre petit ermitage
Par toi ne soit point oublié,
Que ton cœur nous laisse ce gage,
Nous n'exigeons pas davantage,
Et qu'un souvenir d'amitié
Soit ton compagnon de voyage.

Parfois, au sein de ton loisir,
Songe à l'antique Phocée (1).
Transporte-toi par la pensée
Aux lieux où l'on sait te chérir. *bis.*
Et si notre sincère hommage
A ton cœur peut paraître doux,
N'hésite pas, plie bagage,
Plante là procès, arbitrage,
Fouette cocher, reviens vers nous,
Et nous bénirons ton voyage.

Autre.

Quelquefois l'Amitié voyage.
Un jour, non loin de ces parvis,
Elle trouva sur son passage
L'illustre frère Desanlis.
Ah ! lui dit-elle, dans mon temple
Venez passer quelques instants ;
Là, je rassemble mes enfants,
Et leur mère les y contemple.

Très-chers frères, que sa présence
Répand de plaisir dans nos cœurs !
Le sort, dans cette circonstance,
Nous a comblés de ses faveurs.
Ah ! montrons-lui notre allégresse
Par mille toasts répétés,
Et puissent-ils, sitôt portés,
Parvenir tous à leur adresse.

Le reste de la soirée s'est passé en une réciprocité de témoignages les plus affectueux entre le frère Desanlis et tous les frères qui assistaient à ce banquet. Le frère Lejourdan, président du conseil de la *Française de Saint-Louis*, a adressé, au nom des visiteurs, les félicitations les plus vives à la loge des *Disciples de Salomon et de l'aimable Sagesse*, d'avoir eu le bonheur de recevoir le frère Desanlis, et son improvisation la plus gracieuse et la plus riche ne peut être comparée qu'aux nobles entraînements et aux douces sensations sans cesse renouvelées de cette belle réunion. Chacun sentait, en se quittant, qu'il y avait bonheur à faire partie d'une famille aussi grande et aussi unie, et chacun se disait qu'il fallait redoubler d'énergie et d'efforts pour réaliser la sublime idée d'une fraternité universelle.

(1) Marseille.

RÉHABILITATION
DU FRÈRE FARCIS,
CAPITAINE DU CHARLES-GUILLAUME.

—

Il y a déjà quinze ans que, par une des belles matinées de juillet, *le Charles-Guillaume*, avec un pilote de Barracoa à son bord, cinglait vers la Havane, à travers les passes dangereuses du canal de Bahama. *Le Charles-Guillaume* était un des plus coquets petits navires qui soient jamais sortis du port du Havre, et Farcis, son capitaine, un de ces jeunes et brillants officiers que la marine impériale avait légués au commerce, dameret marin d'Eugène Sue à terre, âpre et vaillant marin de Corbière au large.

A cette époque de lutte entre le Mexique et l'Espagne, il fallait être bien près du port pour oser rêver avec abandon aux délices de la terre, car de nombreux forbans, écume immonde de tous les rivages de l'Océan, infestaient ces parages; peut-être même d'économes Havanais ne se privaient-ils pas de l'avantage d'échanger en mer contre quelques onces de poudre les bronzes et les porcelaines qu'ils ne pouvaient plus obtenir que contre des piastres au débarquement. On peut dès lors sentir que ce ne fut pas avec une sécurité profonde que *le Charles-Guillaume* aperçut au loin trois voiles qui, dessinant d'instant en instant sur l'horizon leurs formes plus précises, l'eurent bientôt enfermé dans un triangle infranchissable. En effet, il avait affaire à trois goëlettes, montées de cent vingt hommes, et armées chacune d'une caronnade à pivot. Peu de gens doutaient de la bravoure de Farcis, mais que faire avec une dizaine d'hommes d'équipage? Il n'y avait pas à résister. Trois embarcations quittèrent aussitôt le bord des corsaires et vinrent lestement jeter sur le pont de Farcis un nombre de bandits assez considérable pour couper la parole aux plus verbeux orateurs de l'avant (1) et pour choisir à leur aise ce qu'ils jugeraient digne d'être accepté par eux. Par malheur pourtant *le Charles-Guillaume* ne portait pas une de ces riches cargaisons que la France expédiait alors à la Havane, tributaire de nos beaux-arts et de notre élégance, et si l'on excepte quelque précieuse bijouterie, dont le discret manifeste se gardait bien de parler, le reste ne pouvait guère satisfaire l'avarice des pirates; mais comme en ce bas monde tous les remèdes sont à côté de tous les maux, quelques fûts de spiritueux se présentèrent et leur offrirent d'amples consolations contre les chagrins de leur mauvaise capture.

Alors la scène s'assombrit d'une manière effrayante. D'un côté, les forbans buvaient sans mesure parmi les tonneaux défoncés et les marchandises éparses, en hurlant d'horribles imprécations; de l'autre, le pauvre équipage du *Charles-Guillaume* attendait plein d'anxiété le sort que lui réservaient ces brigands sans raison. L'orgie, née dans le vin, allait peut-être mourir dans le sang. Le dénoûment fut en effet terrible, car, au milieu des vapeurs de l'ivresse, le conseil s'assembla, et ceux qui purent parler proposèrent de s'emparer du navire, pour se dédommager de la pauvreté de sa cargaison. *Le Charles-Guillaume*, construit à Bayonne, probablement pour la traite, convenait très-bien aux pirates, et la proposition de le conserver, en jetant ses hommes à la mer, fut unanimement accueillie.

Le malheureux équipage français allait périr, pensant peut-être avec moins d'angoisses à son sort qu'à celui des pauvres familles qu'il laissait sans soutien sur la terre, et cependant au milieu de cette scène lugubre deux hommes seuls restaient sans émotion, c'était Farcis, et Raphael, le commandant des corsaires. A un signal imperceptible tous deux se rapprochèrent; tous deux causèrent avec intimité. Que se dirent-ils? Personne ne le sut; mais Raphael donna de suite l'ordre de laisser *le Charles-Guillaume* continuer sain et sauf son voyage. Cependant l'horrible drame n'était pas à sa fin.

Parmi cette horde indisciplinée, rebut de

(1) Le logement des matelots est à l'avant du navire, et celui des officiers à l'arrière.

toutes les nations, la voix du chef n'était pas toujours écoutée, et cette fois, irrités de perdre leur proie tout entière, ils prétendirent accomplir leur dessein. Raphael et ceux qui lui étaient dévoués furent obligés d'opposer la force à la force et de combattre pour se faire obéir. Le sang coula sur cet étroit théâtre, et pour accroître le désordre, les goëlettes, croyant que le navire français se révoltait, commencèrent à le couvrir de leur feu et envoyèrent du renfort à leurs camarades : ce fut ce qui sauva *le Charles-Guillaume*, en rendant l'autorité à Raphael. Quatre jours après, Farcis entrait à la Havane, mais avec sa cale pleine de débris ; ses malles seules étaient intactes.

Cette dernière circonstance fit naître des soupçons que sa large manière de vivre ne contribua pas à éloigner, et Farcis fut soupçonné d'avoir concerté avec Raphael la capture de sa cargaison, pour participer au pillage. Une prévention si funeste le suivit à son retour, et quand un ami lui eut remis sous les pieds un navire, les assureurs du Havre refusèrent tous de couvrir les risques; les assurances furent faites à Bordeaux.

D'ardentes passions troublèrent l'existence de Farcis. Depuis treize ans les lames de l'Atlantique roulent impitoyablement son cadavre, et sa mémoire n'est pas encore réhabilitée; comme si Dieu eût résolu qu'il n'y eût jamais de repos pendant sa vie ni après sa mort, pour son âme, pour ses os, ni pour son honneur ! et pourtant Farcis se serait justifié d'un seul mot, mais il n'a pas daigné le dire. Se dépouillant de tout pour le matelot qui souffrait, il fut humain et brave, mais humain et brave avec excès, et ce fut la cause de sa perte. Il portait trop légèrement la main à sa bourse comme à son épée, et quand le moment de l'outrager sans danger fut venu, les ennemis qu'il s'était faits se montrèrent ; ses obligé, on les chercha !

Or, les onces que Farcis avait si ostensiblement dépensées à la Havanne, au grand scandale de ses accusateurs, étaient la récompense d'un trait d'honneur et de courage. Elles lui avaient été données par le subrécargue, qui accompagnait la bijouterie, parce que, toujours intrépide, Farcis, après l'avoir soustraite aux pirates au péril de sa vie, la lui avait rendue à terre, alors qu'il la croyait perdue.

Plus tard, quand le temps eut emporté la reconnaissance, on redemanda à Farcis la légère récompense qu'il avait acceptée, et pour la rendre, il fut réduit à vendre un présent de sucre et de café que lui avait fait la marquise de Cardenas, dont les deux fils étaient ses passagers.

Quant à Raphael, c'était un franc-maçon, et une fibre de son cœur dégradé avait pourtant encore vibré pour un frère. Telle est la cause si long-temps mystérieuse du salut du *Charles-Guillaume*. Toute autre chose est erreur ou mensonge.

René Viau,
Vénérable de la loge de *l'Aménité*,
orient du Havre.

DISCOURS

PRONONCÉ LORS DE L'INSTALLATION DE LA LOGE DU PARFAIT-ACCORD,

ORIENT DE SAINT-AIGNAN,

Par le frère Delorme, vénérable en exercice, le 1er novembre 1837.

Mes frères,

« L'homme isolé, disait Diderot, devient « inutile à lui-même et aux autres ; atta- « chez-vous à vos semblables, ils s'attache- « ront à vous, vous ferez corps avec eux, « on vous rompra difficilement. En vous « isolant, rien ne vous fortifiera, et il en « sera d'autant plus aisé de vous briser. »

L'illustre philosophe a sagement raisonné: il n'est pas donné à l'homme *seul* de vivre parfaitement heureux ; le sauvage a cherché la société par l'instinct de sa conservation, l'homme civilisé, pour y puiser de sages conseils et être utile à ses semblables. C'est pour

deux si nobles buts que la franche-maçonnerie a été fondée et qu'elle s'est répandue avec tant d'éclat sur la surface du globe. On a parlé diversement de l'ordre des francs-maçons; à tort et à travers, on l'a préconisé, calomnié, persécuté. N'allez pas croire, mes frères, que dans ce jour solennel j'aie la prétention ridicule de faire ici l'historique de cette association ; des écrivains plus habiles ont accompli et accompliront encore cette honorable tâche ; la mienne, en ce moment, doit simplement se borner à vous présenter un résumé succinct de ses pratiques et de ses vertus, pour l'intelligence des nouveaux adeptes dans l'accomplissement des devoirs sacrés qu'elle impose, surtout à partir de ce jour à jamais mémorable où nous commençons notre initiation régulière aux sublimes travaux de la grande famille des pacifiques élus.

Le savant évêque Grégoire, dans son *Histoire des sectes religieuses*, passe en revue les écrivains qui ont traité de la franche-maçonnerie. D'après lui, le savant mathématicien Lagrange, de l'Institut, croyait et disait qu'elle était une religion avortée ; l'anglais Preston et plusieurs de ses confrères la font naître avec le monde ; l'auteur anonyme des *plus secrets mystères de la maçonnerie dévoilés* assure qu'elle fut fondée en 1330, à Jérusalem, par Godefroy de Bouillon ; d'autres la rattachent à la chevalerie et aux Templiers ; un prêtre espagnol, qui appelle les francs-maçons *des philosophes nocturnes,* place leur naissance sous le protectorat de Cromwel, régent d'Angleterre, d'où il les amène en France.

Quelles que soient les opinions plus ou moins erronées des écrivains profanes sur l'origine de cet Ordre civilisateur, on sait qu'il se perd dans la nuit des temps, et que depuis bien des siècles il existe des loges dans les deux hémisphères. Quant à nous, auxquels est réservé l'ineffable bonheur d'apprendre et l'histoire et les symboles de l'art maçonnique, et d'en pratiquer les sublimes maximes, notre science doit être simple comme le cœur des sages qui l'ont créée, et se résumer dans une juste application, propre à nous rendre meilleurs et plus utiles, non-seulement à nous-mêmes, mais encore à la cause sacrée de l'humanité tout entière.

S'il ne nous est pas donné d'être en possession des merveilleux talents du célèbre et infortuné Hiram, notre premier maître, puissions-nous au moins suivre son exemple et imiter ses vertus !

Choisi par le grand roi Salomon pour l'édification du superbe temple qu'il dédiait au grand Jéhova, ce savant architecte réussit selon les vœux du monarque ; mais les caresses et les bienfaits dont il le combla devinrent son arrêt de mort ; trois misérables traîtres, trois infâmes compagnons, jaloux de ses hautes qualités, de son génie transcendant, sous le spécieux prétexte d'une augmentation de salaire et d'obtenir le mot de passe du grade de maître dont ils étaient indignes, assassinèrent leur respectable chef. Frères élevés au grade de maître, vous connaissez tous sa fin à jamais déplorable, je n'ai point à vous en entretenir.

Cet événement fatal, inscrit en lettres de sang dans les fastes les plus reculés de la maçonnerie, ne doit pas être simplement considéré comme un fait purement et tristement historique, il faut surtout se bien pénétrer du sens allégorique qu'il renferme, et profiter des utiles leçons ingénieusement cachées sous son enveloppe. A l'exemple de Salomon, qui, au récit de cette nouvelle funeste, fit courir de suite après les assassins, pour leur faire infliger le juste châtiment qu'ils avaient encouru, de même nous devons faire une guerre continuelle et absolue aux trois ignobles passions que figurent ces sacriléges meurtriers, à savoir : *l'orgueil*, *l'envie* et *la jalousie*. Opposons-leur avec constance et fermeté les trois vertus principales de l'homme de bien : *la modestie*, *la bienfaisance*, *le dévoûment*.....

... Adorer le Grand-Architecte de l'Univers, jouir avec modération de tous les dons qu'il prodigue aux humains, aimer ses parents, chérir ses amis, aider ses semblables,

secourir l'infortune, respecter l'homme vertueux, vivre étroitement unis, se livrer à tous les plaisirs sages et décents, en somme, voilà le portrait des véritables francs-maçons. Il sera toujours le nôtre, mes frères, j'en ai pour garants, et nos récentes promesses maçonniques, et la douce chaîne qui va désormais nous étreindre; c'est ainsi que nous jouirons d'un bonheur sans mélange. Ayons toujours présentes à la pensée les paroles du fabuliste Lokman, l'Ésope des Orientaux. On lui demandait comment il était parvenu à se rendre heureux : « En disant toujours « la vérité ; en tenant constamment ma pa« role, et en ne me mêlant jamais de ce qui « ne me regardait pas. »

A ce tableau du véritable maçon, simplement esquissé, déjà je vois la calomnie opposer une insolente dénégation et distiller toute sa rage sur une institution dont elle est la plus mortelle ennemie ; mais, quoi qu'elle dise et qu'elle fasse, non, la discorde, sa chère compagne, avec sa torche ardente et tous ses serpents, ne parviendra jamais à jeter sur la table du banquet des frères du *Parfait-Accord* la fatale pomme d'or qui fut la cause de la ruine de Troie!

Mais, pourquoi ces démentis? pourquoi ces clameurs? Injustes détracteurs, de quoi nous accusez-vous?

Vous méprisez la religion.

Pure calomnie! Il existe beaucoup de religions dans le monde, nous les respectons toutes; voilà nos principes invariables. Le catholique, le luthérien, le juif, le mahométan, le quaker, sont admis indistinctement à notre banquet; il suffit de jouir d'une bonne réputation. En dehors, chaque franc-maçon va dans son église, sa synagogue ou sa mosquée; il est parfaitement libre. Ici, dans cette auguste enceinte, nous prêchons une bonne morale, rien de plus.

Vous traitez de la politique.

Nos statuts nous l'interdisent, et nos statuts sont ponctuellement exécutés.

Vous n'êtes pas aussi sages que vous le prétendez, surtout dans vos banquets.

Qui vous a dit que nous étions assez vains pour nous croire en possession de la sagesse? Oui, nous l'invoquons; nous implorons souvent l'appui de son immortelle égide, mais la déesse est trop avare de ses dons pour nous faire ses favoris. Dans nos banquets, la gaîté franche, la douce fraternité en sont le meilleur assaisonnement; l'intempérance, les mots grossiers, les chansons déshonnêtes en sont bannis, l'ordre et la décence y règnent, sans nous refuser toutefois ces allusions ingénieuses et badines qui ne blessent ni la morale ni la modestie de personne. Le franc-maçon, membre aussi de la race humaine, n'a pas l'orgueilleuse prétention d'aspirer à la perfectibilité; mais, s'il a quelques défauts, ne peut-il dire à ses accusateurs ce que Jésus disait à ceux de la femme adultère : « Que celui d'entre « vous qui est sans péché lui jette la pre« mière pierre! »

Ames honnêtes et sensibles! vous tous, aimables citoyens qui, fatigués de vos embarras domestiques, de vos occupations profanes, soupirez ardemment après un délassement salutaire et voulez goûter quelques plaisirs innocents, si par hasard vous jetez quelques regards de bienveillance et de prédilection vers ce sanctuaire, sachez dédaigner le mensonge et mépriser la calomnie qui peuvent s'attacher à nos pas; venez dans notre sein, accourez-y avec confiance, vous y trouverez des frères qui vous aimeront et avec lesquels vous respirerez en paix sous les douces lois de la concorde, de la fraternité; surtout, que ce soit bien votre cœur *seul* qui vous y convie; la manie du prosélytisme est étrangère à nos mœurs, mais si l'honnête homme se présente à nous, nous volons vers lui.

Adversaires aveugles de notre institution, par système ou par habitude de la satire, vous déblaterez contre des hommes sans les connaître et contre leurs rites sans les comprendre; cessez vos déclamations, elles sont impuissantes; revenez à des sentiments paisibles et sages, confessez vos torts, venez à nous, le franc-maçon oublie et pardonne. Quant à vous, censeurs atrabilaires, qui

voulez persister dans une haine farouche et ridicule, ne pouvant vous rendre votre haine, *nous vous plaignons.*

En adoptant le titre distinctif de *Parfait-Accord*, dans l'intention pieuse d'honorer la mémoire de nos illustres devanciers, à jamais regrettables, qui l'ont jadis consacré, nous avons contracté l'engagement tacite d'effectuer la réalisation stricte et complète de cette touchante dénomination. Pour perpétuer cette douce sympathie des cœurs, charme unique de toute société civilisée, la sagesse et la circonspection ne doivent pas cesser de nous guider dans l'admission des profanes, Il ne doit pas suffire qu'un néophyte soit probe et de bonnes mœurs pour mériter de participer à nos travaux, il faut aussi qu'il ait un caractère sociable, qu'il ne soit pas notoirement connu pour être ergoteur, acariâtre, orgueilleux, dominateur, irraisonnable enfin ; un tel membre causerait dans notre sein une perturbation déplorable, on serait obligé d'effacer cette délicieuse inscription, gravée au-dessus de la porte du vestibule de ce temple : *Ici*, *on s'aime.* Que si, toutefois, malgré notre prudence dans les scrutins, une brebis galeuse s'introduisait parmi nous, nous serions obligés de lui dire fraternellement : *Sors*, *ou te corrige !.....*

BIOGRAPHIE.

NOTICE

SUR LE FRÈRE M^al DE BEURNONVILLE,

PAIR DE FRANCE,

PREMIER GRAND-MAÎTRE-ADJOINT DE L'ORDRE MAÇONNIQUE EN FRANCE ;

ET

POMPE FUNÈBRE

CÉLÉBRÉE EN SON HONNEUR,

PAR LES LOGES RÉUNIES DE L'ORIENT DE MARSEILLE, LE 16 DÉCEMBRE 1821.

Pierre Riel, marquis de Beurnonville, maréchal et pair de France, mort en avril 1821, était né à Champignolle, département de l'Aube, le 10 mai 1752.

Parti pour l'Inde avec M. de Suffren, il devint major à l'île Bourbon, y fut élu, en 1778, grand-maître national de toutes les loges de l'Inde, et y composa le grade d'empereur du Liban qui fait partie de la collection maçonnique de M. Lerouge (Thory, *Chronologie*, etc., tome Ier, p. 311). De retour en France, il ne tarda pas à devenir général de division, puis ministre de la guerre en 1793. Envoyé en qualité de commissaire à l'armée de Dumouriez, celui-ci le fit arrêter et enfermer à la citadelle d'Olmutz. En novembre 1795 il fut échangé contre Madame, fille de Louis XVI, revint en France et commanda successivement l'armée de Sambre-et-Meuse et celle de Hollande. Inspecteur des armées sous le consulat, il fut fait comte et grand-officier de la Légion-d'Honneur lors de la chute de Napoléon. Élu grand-conservateur de l'ordre maçonnique dans la séance du Grand-Orient de France du 12 août 1814, il accepta la mission de confiance que nos frères lui avaient donnée à l'unanimité.

Plus tard, Louis XVIII le fit ministre d'état, pair, maréchal de France, marquis, grand-croix de la Légion-d'Honneur et commandeur de Saint-Louis.

On se rappelle encore avec reconnaissance sa réponse à Louis XVIII se refusant à ce qu'un prince de la famille royale acceptât le titre de grand-maître de la franche-maçonnerie : *Sire, s'il plaisait à votre majesté de m'autoriser à diriger l'active bienfaisance des maçons, je lui répondrais du dévoûment de la Société à votre auguste dynastie. — Soit, j'y consens*, répondit le roi. C'est lui aussi qui donnait aux maçons ce conseil si sage : *Ne recevez jamais dans l'Ordre que celui qui peut vous donner la main et non vous la tendre.*

Le Grand-Orient célébra en son honneur une fête funèbre remarquable, qui eut lieu le 26 juillet 1821, et dont le procès-verbal a été imprimé dans le temps. Il en fut de même le 16 décembre suivant des dix loges



Beurnonville.

Beurnonville

de l'orient de Marseille, qui se réunirent pour répandre quelques fleurs sur la tombe de celui qui venait de mourir premier grand-maître adjoint de l'ordre maçonnique en France.

L.-Th. Juge.

PROCÈS-VERBAL

DE LA POMPE FUNÈBRE

Célébrée par les loges réunies de l'orient de Marseille, le 16e jour du 10e mois de l'an 5821, (16 décembre 1821), en mémoire du très-illustre frère maréchal de Beurnonville, premier grand-maître adjoint de l'Ordre maçonnique en France.

Cejourd'hui, seizième jour du dixième mois de l'an de la vraie lumière 5821 (1),

Les loges de *Saint-Jean de Jérusalem*, régulièrement constituées en cet orient de Marseille, par le Grand-Orient de France, sous divers titres distinctifs, convoquées et fraternellement réunies sous le point géométrique connu des seuls vrais frères, dans un lieu très-fort, très-secret et très-éclairé, où règnent le silence, la paix et la charité,

Les travaux sont ouverts à l'orient par le frère Lejourdan, fils aîné, 30e degré, vénérable titulaire de la loge *des Amateurs de la Sagesse*, président du premier point de la fête funèbre votée par les dix loges de l'orient, en mémoire du très-illustre frère de Beurnonville, premier grand-maître adjoint de l'ordre maçonnique en France,

Et à l'occident, par les frères Martin, vénérable de la loge *des Frères-Unis*, et Willemin, vénérable de la loge *des Élèves de Minerve*, premier et second surveillant,

Le frère Martin, vénérable de la loge de *la Parfaite-Sincérité*, vénérable d'honneur, et le frère Grange fils, membre de la loge *Française de Saint-Louis*, orateurs siégeant à l'orient,

Le frère Garoutte, secrétaire titulaire de la loge de *la Parfaite-Sincérité*, tenant le crayon,

Le frère Dor, trésorier titulaire de la loge *des Amateurs de la Sagesse*, remplissant les fonctions de trésorier,

Les frères Folch, membre de la loge *Française de Saint-Louis*, Monier, membre de la loge *des Élèves de Minerve*, et Petit, membre de la loge *des Amateurs de la Sagesse*, experts couvreurs,

L'orient occupé par les autres vénérables des loges de l'orient, et par les athirsatha des souverains chapitres de l'orient,

Les colonnes décorées par un très-grand nombre de frères.

Après les salves et batteries d'usage, le secrétaire donne lecture de la délibération des loges réunies, relative à la pompe funèbre en l'honneur du premier grand-maître adjoint.

La sanction de cette planche a lieu, en suite des conclusions du frère orateur.

Instruit que des frères visiteurs demandent l'entrée du temple, le vénérable-président invite les frères experts à aller les reconnaître.

Les maîtres des cérémonies remettent les certificats des frères visiteurs et les pouvoirs de plusieurs députations représentant des loges constituées hors de l'orient.

Sont aussitôt et successivement introduits avec les différents honneurs qui leur sont dus :

Les frères possédant les grades symboliques,

Ceux revêtus des hauts grades,

Le frère d'Icard de Battaglini, ancien officier du Grand-Orient,

Et les députations des loges *des Amis de la Bienfaisance*, à l'orient d'Aix, et de la *Réunion*, à l'orient de Toulon.

Le vénérable-président complimente les frères visiteurs ainsi que les membres des députations, et leur exprime les divers sen-

(1) Dès le matin, le drapeau français était arboré *à mi-mât* à la porte principale du local, celui de la loge *les Amateurs de la Sagesse*. Des boîtes étaient tirées de sept en sept minutes dès la pointe du jour jusqu'à la fin des travaux funèbres. Plus de six cents maçons assistèrent à cette tenue.

timents que leur présence fait naître.

Les maîtres des cérémonies les ayant successivement conduits aux places qu'ils doivent occuper, un coup de maillet se fait entendre ; le silence règne, et le vénérable-président dit :

« Mes frères,

« Le très-illustre frère de Beurnonville n'est plus.....

« L'instant où il a cessé d'exister a couvert d'un crêpe funèbre nos ateliers abandonnés, et le deuil s'est répandu dans nos âmes.

« La douleur et la reconnaissance nous imposent aujourd'hui des devoirs à remplir.

« Déjà notre grand régulateur a payé le premier un tribut mérité à la mémoire de notre premier grand-maître adjoint.

« Déjà cet exemple a été dignement imité.

« Les maçons de cet orient ne pouvaient être les seuls à ressentir une douleur muette.

« Aussi avez-vous unanimement résolu d'exprimer tous ensemble vos justes regrets sur la tombe de celui que nous devons pleurer, de celui qui fut le défenseur de la patrie, le soutien du faible et le chef de notre Ordre.

« Pour nous acquitter d'un si douloureux devoir, bientôt nous allons nous rendre dans un lieu de deuil.

« Chargé de préparer un si triste moment, j'ai besoin de votre secours.

« Puissions-nous, unis d'action et d'intention, accomplir dignement l'œuvre qui nous appelle...

« Et puisse, dès ce moment, notre recueillement annoncer que les maçons vont déplorer la perte d'un frère, d'un protecteur, d'un ami de l'humanité... »

Ces mots achevés, et sur l'invitation du vénérable-président, la grande députation chargée d'aller chercher les insignes civils et maçonniques du très-illustre frère de Beurnonville couvre le temple.

Un morceau de chant à trois voix dispose les cœurs aux plus douces sensations.

On annonce la grande députation. Elle est introduite au son de l'harmonie et sous la voûte d'acier. Trois fois elle fait le tour du temple. Les insignes sont déposés sur le piédestal placé en avant du tableau. Ils sont gardés par quatre chevaliers d'Orient.

Ces objets précieux sont salués du glaive par tous les frères. Les quatre chevaliers d'Orient croisent sur eux le fer de leurs piques.

Les frères, guidés par le vénérable-président, font lentement et en silence trois fois le signe de deuil.

On reprend séance, et le frère orateur ayant réclamé la parole, requiert qu'on se rende dans le temple de la mort.

Le vénérable-président annonce qu'avant de faire droit au réquisitoire du frère orateur, le tronc de bienfaisance va circuler. Il ajoute que l'offrande des frères sera un véritable et pur hommage rendu à la sensibilité de celui qui tendit toujours au malheur une main secourable.

La collecte a lieu, à l'orient, par le vénérable-président d'honneur, à l'occident et sur les colonnes, par les athirsatha.

On chante en chœur une hymne à la bienfaisance.

Le vénérable-président invite les frères experts à s'assurer si la route que doit parcourir le cortége est couverte.

Le passage dans le temple de la mort est ensuite, et en conformité du réquisitoire du frère orateur, annoncé à l'orient et sur les colonnes.

Les frères experts rendent compte de leur mission.

Le maillet retentit à l'orient et à l'occident ; les frères sont debout et à l'ordre, et le vénérable-président s'exprime en ces termes :

« Mes frères,

« L'instant est arrivé où nous allons remplir le plus saint des devoirs. Rendons-nous, en silence, dans le temple de la mort. Que les maîtres des cérémonies nous y devancent..... Marchons. »

A ce mot le tambour drapé fait entendre ses roulements lugubres.

La marche est ouverte par un frère expert couvreur, portant les clés du temple de la mort. Il est suivi de deux maîtres des cérémonies et de deux experts. Les colonnes du midi et du nord viennent après, ayant chacune à leur tête un maître des cérémonies. Les vénérables premier et second surveillant du premier point les suivent.

Le tambour drapé marche seul.

Deux experts et deux maîtres des cérémonies précèdent les insignes civils et les insignes maçonniques du très-illustre frère de Beurnonville. Ces objets précieux sont escortés par quatre chevaliers d'Orient, et portés sur des coussins en velours noir. Quatre frères militaires portent les insignes civils, et les premiers surveillants des quatre plus anciennes loges portent les insignes maçonniques.

Au-devant des insignes est un poële en velours noir, porté par les athirsatha des souverains chapitres de l'orient.

Le vénérable-président du premier point, ayant à sa droite le vénérable d'honneur, et à sa gauche le frère orateur, marche immédiatement après les insignes.

Les vénérables-présidents, et ensuite les vénérables premiers et seconds surveillants des deuxième et troisième point et tout l'orient suivent.

Après eux viennent des frères experts, des maîtres des cérémonies et deux experts couvreurs fermant la marche.

Le cortége parcourt la route indiquée, dans le plus grand ordre et dans le plus religieux recueillement, au milieu des frères restés dans le parvis du premier temple, et rangés en haie. Il arrive dans le parvis du second temple.

Là, le frère Lejourdan, fils aîné, remet le maillet au frère Aycard, rose-croix, vénérable titulaire de la loge *Française de Saint-Louis*, président du second point.

Le frère Martin remet le second maillet au frère Dazy, vénérable de la loge des *Amis Choisis*; le frère Willemin remet le troisième maillet au frère Muyard, vénérable de la loge des *Amis de l'aimable Sagesse*.

TEMPLE DE LA MORT (1).

Sur l'ordre du frère Aycard, vénérable-président, les portes du temple de la mort s'ouvrent. Des sons lugubres sortent de son enceinte.

Les colonnes entrent et se rangent en silence dans le temple. Les insignes sont introduits et placés à l'orient, sur les socles préparés à cet effet. Les vénérables, les officiers dignitaires, les présidents des députations, les athirsatha, et le frère d'Icard de Battaglini vont se placer à l'orient.

Un chœur chante ces paroles funèbres, de la composition du frère Gimon, membre de la loge *Française de Saint-Louis* :

La mort vient en ces lieux d'étendre son empire ;
Partout je vois des pleurs, chacun de nous soupire ;
Près d'un cercueil la joie expire
Et je ne trouve sur ma lyre
Que les accords de la douleur.
L'heure fatale sonne,
Le favori de Bellonne,
Le chef des Sages a vécu.
Pleurons l'ami de la vertu,
Le soutien des lois et du trône.
Ange terrible des tombeaux,
Préside seul à nos travaux.

Le vénérable-président frappe un coup de maillet, et dit :

« L'appareil lugubre de ces lieux, la

---

(1) *Description du temple de la mort.*

Un carré long de soixante-dix pieds sur trente-six de hauteur est tendu en noir. L'orient est décoré d'un trône que recouvre une draperie noire à franges blanches. Un transparent entouré d'une branche d'acacia, et portant ces mots: *Aux mânes du maréchal de Beurnonville*, remplace le JEHOVA. Sur les parties latérales flottent les bannières de tous les ateliers. Au-dessous, sont des emblêmes maçonniques, les armes du maréchal et des trophées de guerre. Au centre est un cénotaphe, que domine une urne d'albâtre enveloppée d'un crêpe noir et surmontée d'une couronne d'immortelles. Un écusson, où est inscrit le nom du très-illustre frère de Beurnonville, est suspendu au cénotaphe. Des lampes sépulcrales, des cyprès, des étoiles et des cassolettes complètent la décoration.

L'harmonie est placée dans la tribune, au-dessus de la porte du temple.

réunion de tous les ouvriers de cet orient en un seul atelier, votre douleur, tout annonce la perte cruelle qu'a faite l'ordre maçonnique en France, et les regrets que cette perte vous cause.

« Fidèles au vœu que vous avez émis, au mandat que vous nous avez donné, vos vénérables réunis vont vous mettre à même d'acquitter tout ce que vous devez à vos devoirs et à vos sentiments, en ouvrant les travaux funèbres en l'honneur du très-illustre frère de Beurnonville, premier grand-maître adjoint de l'ordre maçonnique en France.

« Frères visiteurs, députés des loges affiliées, vous vous joindrez à nous dans cette pieuse cérémonie.

« Et vous surtout, braves militaires, vous qui êtes le plus bel ornement de notre patrie, et qui en serez toujours la plus sûre espérance, vous rendrez un hommage sincère à celui qui, comme vous, toujours fidèle à l'honneur, à la France, n'a versé son sang que pour elle, et n'a fait des vœux que pour son bonheur.

« Une consolation bien douce nous est offerte dans ce jour de deuil ; le frère d'Icard de Battaglini, qui a eu la faveur de siéger au Grand-Orient avec notre illustre grand-maître adjoint, assiste à nos travaux. Frère de Battaglini, témoin des honneurs que nous rendons à la mémoire du frère de Beurnonville, de la douleur de tous nos frères, vous pouvez dire un jour au Grand-Orient de France que nous ne tenons pas seulement à lui par les liens d'une parfaite régularité, mais encore par les sentiments d'un amour filial. »

Les travaux funèbres sont ouverts ; une harmonie grave et sévère frappe les voûtes du temple ; des voix mélodieuses et plaintives retentissent à la tribune et disposent les âmes au plus doux recueillement.

Après ce chant, le tambour fait entendre un roulement lugubre, et le tam-tam, par ses vibrations, vient figurer la douleur de tous les frères.

Le vénérable-président fait mettre les ouvriers debout et à l'ordre, et dit :

« Mes frères, notre très-illustre frère de Beurnonville, premier grand-maître adjoint de l'ordre maçonnique en France, n'existe plus..... *Gémissons !* »

Un coup de tam-tam se fait entendre.

Quand la vibration cesse, le vénérable-président dit :

« Notre très-illustre frère de Beurnonville ne dirigera plus les travaux du Grand-Orient de France..... *Gémissons..... Gémissons !* »

Deux coups de tam-tam se font entendre.

La vibration cessant, le vénérable-président dit :

« Notre très-illustre frère de Beurnonville a rempli sa carrière de gloire, de fidélité et de vertu... *Espérons !* »

Le vénérable-président annonce alors les voyages. Les maîtres des cérémonies viennent prendre les frères portant les insignes et les conduisent au cénotaphe.

Le vénérable-président dit :

« Mes frères, le glaive du traître et du parjure doit être brisé sur son tombeau, mais l'épée du défenseur de la patrie, d'un héros français, doit y être suspendue avec honneur.

« Militaires français, déposez ces insignes brillants, et vous, maçons, placez ceux de notre Ordre. Qu'ils soient pour le frère de Beurnonville et pour la maçonnerie française les plus beaux titres de gloire. »

Les maîtres des cérémonies s'approchent des vénérables placés à l'orient et les conduisent près du tombeau du grand-maître adjoint, pour qu'ils allument le feu des cassolettes.

Le vénérable-président dit :

« Une des plus brillantes lumières du Grand-Orient de France s'est éteinte, mais

le souvenir des vertus du premier grand-maître adjoint, les instructions précieuses qu'il lui a laissées l'éclaireront long-temps. C'est cette lumière que représentent ces feux allumés par vos vénérables, et quelles mains plus dignes pouvaient en offrir ici l'image! »

Les maîtres des cérémonies s'approchent des athirsatha des chapitres et les conduisent près du cénotaphe pour brûler l'encens.

Le vénérable-président dit :

« L'encens des maçons est agréable au Grand-Architecte. Il l'accueille avec bonté, comme vos vœux pour le bonheur de notre frère Beurnonville.

« C'est à vous, athirsatha, vous qui dans le saint des saints remplissez les fonctions du plus auguste sacerdoce, c'est à vous qu'il appartient d'offrir l'encens, au nom de tous les ateliers de cet orient. »

Une douce harmonie succède à ces mots touchants. Le vénérable-président prend de nouveau la parole et dit :

« Ce monument élevé par vos soins, vos chants religieux, les sons lugubres de votre harmonie, ces feux, cet encens, tout peint fidèlement notre deuil et exprime notre douleur. Mais c'est à la poésie et à l'éloquence qu'il appartient de compléter l'hommage que nous apportons aux mânes de notre illustre frère de Beurnonville, par le récit de ses belles actions ; c'est à la poésie et à l'éloquence à élever nos âmes, à nous édifier par le tableau fidèle de ses vertus.

« Heureux les hommes dont on fait l'éloge en racontant leur vie! »

Le frère Aycard fils obtient la parole, et lit ce qui suit :

Achille dans son camp se reposait encor ;
Les Grecs, abandonnés à la lance d'Hector,
Fuyaient vers leurs vaisseaux : la torche incendiaire
Déjà du chef troyen armait la main guerrière,
C'en était fait des Grecs, de leurs mille vaisseaux,
Troye ardente gardait l'honneur de ses créneaux,
Pâris gardait Hélène, et la voix du poète
Qui chanta leurs exploits n'eût pas dit leur défaite ;
Mais Ajax..., Ajax seul présente un front guerrier,
Protège ses vaisseaux de son fort bouclier,
Repousse au loin les feux qui brillaient dans la plaine,
Et, seul, ose aux Troyens redemander Hélène.
Tel était le héros que pleure notre deuil,
Quand la France, enivrée et de gloire et d'orgueil,
Commençait ses exploits, et qu'une ère nouvelle,
Sous de nouveaux drapeaux, se déployait pour elle ;
Quand de nos légions les travaux glorieux
A l'aigle préparaient son vol victorieux ;
Quand, fuyant les tribuns et la guerre civile,
L'honneur français au camp demandait un asile.
Alors sous les drapeaux aux brillantes couleurs,
Si la victoire osait s'éloigner des vainqueurs
Et tromper un moment leur valeur alarmée,
Beurnonville arrivait et protégeait l'armée.
Cependant un des chefs a trahi les soldats,
(Mes lèvres, de son nom, ne se souilleront pas).
Beurnonville est instruit de son projet impie,
Ses utiles avis éclairent la patrie,
Et, déposant l'armure et le fer des héros,
Il court d'un vil transfuge arrêter les complots,
Déjouer les projets ; et sa voix redoutable
Demande, au nom des lois, la tête du coupable.
Vains désirs, de l'honneur dignes et nobles vœux!
Jamais nos ennemis n'ont été généreux ;
Leur bouche, du devoir, méconnut le langage,
Et de la trahison un Français est l'ôtage ;
Mais de l'armée en pleurs on écouta la voix,
La rançon du guerrier fut la fille des rois.

Pourquoi des temps passés rappeler la mémoire?
Debout sur des tombeaux, l'éloquente Victoire
Chaque jour aux guerriers vient expliquer nos lois,
Les nomme citoyens et leur apprend leurs droits,
Mais chaque jour, hélas! une tombe nouvelle
Vient éclaircir les rangs qui brillent autour d'elle,
Vient de nos souvenirs augmenter les douleurs.
Rappelle des vertus et demande des pleurs.
Aujourd'hui de la mort ce lugubre trophée,
Ce manteau glorieux, cette brillante épée,
Ce long deuil et les pleurs qui coulent de nos yeux,
A l'ombre d'un héros sont nos derniers adieux.
Beurnonville n'est plus ; cet Ajax tutélaire
Qui défendait nos murs, ce citoyen, ce frère,
A rejoint les guerriers qui, braves comme lui,
Sont morts pour le pays dont ils étaient l'appui.

Vous, poètes sacrés, toi, divine éloquence,
De ce tombeau muet expliquez le silence,
Dans ce temple éternel faites fumer l'encens,
Que la voûte d'acier s'ébranle à vos accents,
Et de tous les maçons harmonieux organes,
Racontez ses exploits et consolez ses mânes.

Un morceau d'harmonie suit cette lecture. Le frère Grange fils, orateur, prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« En prenant la parole devant une aussi auguste assemblée, mon premier sentiment est celui d'un juste étonnement, le second

est un sentiment de crainte. Je m'étonne, en effet, que, parmi tant de maçons instruits et habiles, on ait daigné, en ce jour mémorable, choisir pour les importantes fonctions d'orateur le plus faible et le plus indigne. Je crains que tout mon dévoûment ne puisse suppléer à mon insuffisance, et que, dans cette réunion de toutes les loges, chaque loge n'ait à regretter trop vivement les talents de son orateur. Cette crainte doit augmenter encore dans ce temple, où la voix d'un frère que j'apprécie autant comme ami que comme collègue, a mérité de si justes applaudissements. Souffrez donc, mes frères, que sous les auspices de l'amitié que j'invoque et à la faveur du motif qui nous rassemble, j'échappe en ce jour à votre sévérité. Permettez enfin qu'au souvenir de vos bontés se joigne pour moi celui d'une indulgence sans laquelle tous mes efforts seraient vains.

« Lorsque le plus grand de nos orateurs chrétiens, inspiré par l'enthousiasme du génie, fit entendre du haut de son tribunal ces mots terribles : *Je veux dans un seul malheur déplorer toutes les calamités du genre humain, et dans une seule mort faire voir la mort et le néant de toutes les grandeurs humaines*, il parlait à une cour voluptueuse, à des hommes fiers de leur naissance et de leurs dignités, à un roi que la victoire et la puissance avaient ébloui. Il leur disait : Madame *naquit sur le trône ; elle était assise auprès du trône ; elle possédait la jeunesse et la beauté ; c'était un modèle de douceur et de grâces ; elle avait en partage l'esprit, la bonté, les talents ; elle était l'amour et faisait l'admiration de son siècle, et cependant* Madame *n'est plus !* Madame *est morte !* C'était comme s'il leur eût dit : Hommes, qui vous croyez au-dessus des hommes, parce que vous possédez le pouvoir, les richesses, les honneurs, tremblez : les honneurs, les richesses, le pouvoir ne sont que des illusions ; votre orgueil n'est qu'une illusion : tout n'est qu'illusion pour vous. Vous passerez comme tous les hommes. Vous tomberez près de ceux que vous avez dédaignés, comme la feuille du chêne superbe vient tomber près de la feuille du roseau. Vous vous perdrez dans la même tombe, semblables à ces fleuves qui se perdent avec les ruisseaux dans le sein du vaste Océan. Mais si Bossuet eût parlé à des maçons, s'il leur eût parlé dans cette imposante cérémonie, il leur eût dit : Vous connaissez le néant des grandeurs humaines ; vous savez que nous sommes tous égaux devant la mort ; vous considérez sans effroi le lieu de repos où les hommes de tous les rangs, de tous les âges, de toutes les conditions, doivent être un jour réunis. Eh bien ! un de vos frères vous y a précédés ; réjouissez-vous : il a mérité par ses vertus les hommages qu'eussent en vain réclamés ses dignités. Il est descendu dans la tombe honoré de l'estime de sa patrie et de tous les hommes de bien. Il eut le pouvoir et n'en abusa jamais. Il obtint les honneurs et sut s'en rendre digne. Il avait des titres et ne voulut illustrer son nom que par des bienfaits. Maçons, réjouissez-vous, la France et l'Europe s'associent aux derniers devoirs que vous rendez à Beurnonville, et vous montrent avec orgueil dans ce premier fonctionnaire de l'Ordre, le guerrier intrépide, le législateur éclairé, l'habile diplomate et l'excellent citoyen.

« Pourquoi, mes frères, verserions-nous des larmes de douleur sur la tombe de ce patriarche des maçons ! Eh quoi ! sa vie n'a-t-elle pas été assez remplie par les services qu'il a rendus à l'humanité ? Qu'importe une longue existence, lorsque les jours dont on a joui ont tous été marqués par des bienfaits ? Beurnonville a vécu plus d'un siècle, si nous réunissons tous ses titres à l'amour de ses concitoyens, il a vécu plus d'un siècle et sa mort doit être enviée par des maçons.

« Accourez, guerriers français, nobles législateurs, vertueux magistrats ; accourez, ô digne élite de la patrie ; venez voir, près de la couche funèbre du héros expirant, la France prosternée, rappelant à la muse de l'histoire la valeur, les talents, les vertus de ce fils aîné de la maçonnerie. Déjà, sous le noble burin, je vois se déployer la vie

tout entière du héros que nous célébrons. Déjà les précieuses pages sont tracées. En vain Beurnonville est-il couché dans la poussière ; sa gloire est debout. En vain est-il muet, la reconnaissance est éloquente. En vain le bienfaiteur n'est plus, le bienfait est immortel. A la voix de ses concitoyens, de ses frères, devenus pour lui la postérité, il brise les liens qui l'enchaînent dans la tombe, il déchire le voile funèbre qui l'enveloppait. Porté sur les ailes de la gloire, il s'avance vers nous, comme l'astre du matin s'avance triomphant dans les cieux. Son front rayonne d'espérance et de bonheur. A son aspect, l'histoire déroule à nos yeux les brillantes annales de nos jours de triomphe. Voilà Beurnonville, lorsqu'il s'élance avec Suffren aux confins de la terre et qu'il soutient de son épée l'honneur du pavillon français. Le voilà, lorsqu'au premier cri d'indépendance, de liberté, au premier élan d'un enthousiasme sublime, il vole avec ses frères d'armes au-devant d'un ennemi audacieux et qu'il affranchit le territoire français de la honte d'une invasion. Quel est le héros qui, près de Quiévrain et de Lille, dans les plaines de Valmy, sur les hauteurs de Jemmapes, punit la témérité, fixe la victoire et unit son immortalité à l'immortalité de nos succès ? C'est Beurnonville ! C'est Beurnonville encore qui, trahi par l'amitié, livré par la perfidie, porte dans les fers l'orgueil du nom français, refuse une liberté qui l'obligerait à pardonner la trahison, et, du fond d'un cachot, sur un lit de douleur, paraît encore assez grand pour balancer l'illustration d'une princesse recommandée par ses malheurs à l'intérêt et à la vénération des peuples. Eh ! n'est-ce pas Beurnonville qui, armé des rênes de l'état, sait arrêter les dépradations, réparer les désordres, réveiller le patriotisme, créer des flottes, rassembler des armées et défier l'Europe ! N'est-ce pas lui qui, par l'habileté du négociateur, enchaîne le nord et le midi aux destinées de la France, et donne à sa patrie l'appui du Moscovite et l'assistance du Castillan ! Et quand il s'agit d'arracher ses concitoyens à l'anarchie, de fonder des lois sages, de rétablir l'édifice de l'état ébranlé, de rendre enfin la paix à un peuple fatigué de ses longs triomphes, Beurnonville n'est-il pas là pour s'associer à tous ces genres de gloire, à tous ces genres de bienfaits ! Ah ! celui qui fut notre Ajax dans les camps, notre Régulus dans les fers, sait être notre Nestor dans les conseils, et si la mort le frappe, comme Achille, il n'aura pas atteint les dernières limites de la vie, mais il aura beaucoup de gloire. Oui ! il aura beaucoup de gloire, et la France suspendra à son mausolée la couronne civique et le laurier du triomphateur.

« Mais, mes frères, après avoir pleuré, comme Français, le héros et le citoyen, les maçons n'élèveront-ils pas dans leurs temples un monument à la vertu ? Oublieront-ils que Beurnonville fut le soutien et le modèle de l'Ordre, que c'est à lui que sont dus la protection et l'éclat dont il jouit ? Oublieront-ils qu'il réunissait toutes ces qualités dont une seule aurait des droits à nos hommages ? Qu'il fut l'avocat des maçons auprès du trône, et leur représentant auprès des malheureux ? Oublieront-ils enfin qu'ils doivent à son zèle, à son dévoûment pour l'Ordre, l'appui d'un guerrier qu'il se plut à associer à la pourpre maçonnique, comme il l'avait été à sa gloire et à ses bienfaits ! Non. Déjà la maçonnerie a commencé à payer à sa mémoire la dette de la reconnaissance ; déjà des frères, plus heureux que nous, ont pu, dans le lieu même que sa présence embellissait, rappeler ses titres à notre amour. Déjà la voix d'un savant et d'un sage s'est unie à l'éloquence brillante d'un orateur, pour retracer à des maçons les exploits et les hautes vertus de leur illustre ami. Déjà la poésie a marié ses charmes aux accords d'une riche harmonie et s'est élevée, avec l'encens, vers le trône du Grand-Architecte. Dans ce moment, peut-être, toutes les loges de France ont répondu à ce noble appel.

« Mais que vois-je ici même ! Quels sont ces attributs de la mort ? Quels accents fu-

nèbres ont retenti jusqu'à moi ? Qu'annoncent ces pâles flambeaux, ces sons plaintifs, cette enveloppe sépulcrale ? Pourquoi le pavé mosaïque se dérobe-t-il à mes yeux ? Pourquoi nos outils sont-ils dispersés, nos colonnes couvertes d'un voile, nos maillets frappés d'immobilité ? Pourquoi tous les regards enfin sont-ils fixés sur ce mausolée élevé sur le tableau mystérieux ? Ah ! mes frères, j'ai compris votre silence, j'ai senti votre douleur ! Rangés autour de ce monument, vous pleurez le grand-maître de l'Ordre, descendu dans une tombe froide et muette. Vous dites : Comment celui qui consolait l'infortune, qui encourageait la bienfaisance, qui inspirait les vertus, a-t-il été ravi sitôt à sa noble destination ! Comment ne parut-il quelques instants sur l'horizon maçonnique que pour disparaître presqu'aussitôt ! Devait-il s'évanouir, comme les feux de la nuit, au moment de son plus grand éclat ! La reconnaissance de ses concitoyens ne devait-elle pas élever sur sa tête un bouclier impénétrable aux traits de la mort ! Eh ! mes frères, cessons des plaintes inutiles. Qu'a donc la vie de si précieux, pour que la mort nous arrache des larmes ? L'homme n'est-il pas accueilli dans son berceau par la douleur ? N'a-t-il pas, jusqu'à son tombeau, un cortége d'infirmités et d'infortunes ? Beurnonville lui-même était-il exempt de ces maux cruels qui déchirent l'existence ? Avec une âme divine n'était-il pas soumis à toutes les calamités humaines ? L'injustice et l'envie ne répandirent-elles pas aussi sur ses jours les poisons de la calomnie ? Ah ! cessons de gémir sur un trépas qui est pour nous un nouveau sujet d'admiration. Lorsque Socrate vit s'approcher le terme de son existence, tous ses amis pleuraient autour de lui ; lui seul était calme. Il leur disait : Pourquoi pleurez-vous ? Quel plus beau moment que celui de la mort, quand on a su, pendant sa vie, embellir son âme par la vertu ! Quel plus beau destin que de sortir triomphant d'une enveloppe mortelle pour conquérir l'immortalité ! Et cependant Socrate mourait accusé par ses concitoyens, flétri par des juges, dévoré par le poison, et il mourait, comme un criminel, de la main d'un bourreau. Beurnonville avait, comme lui, la sagesse en partage ; la fin de sa vie était, comme la sienne, la fin d'un beau jour. Il avait le sentiment d'autant de bienfaits et de plus glorieux souvenirs. Son lit de mort n'était pas dans un cachot, mais dans un palais embelli par l'amitié, par la vertu. Il avait pour témoins de son trépas tout ce que la France possède de plus illustre, de plus respectable, et sa patrie désolée suspendait sur son front décoloré la pourpre qu'il avait méritée et les drapeaux qu'il avait conquis. La philosophie le proclamait comme un sage, la maçonnerie comme un père, la France comme un de ses plus fermes appuis. Et nous pleurerions sur sa mort ! et nous serions plus faibles que les amis, que les disciples de Socrate ! Non, mes frères, ce n'est pas par la pusillanimité de nos âmes, par de vains témoignages de douleur, que nous pouvons satisfaire l'ombre auguste qui plane sur nous. C'est l'union qui règne entre les ateliers de cet Ordre ; ce sont les vertus de leurs membres ; c'est l'aspect de cette auguste assemblée réunie, comme une seule famille, pour célébrer la mémoire de son chef ; c'est enfin la sagesse qui préside à vos travaux, le sentiment intime de vos devoirs, qui sont pour lui les plus doux et les plus dignes hommages. Lorsque les fils de la Grèce venaient de perdre un combattant, près de l'urne qui renfermait ses cendres, les plus vaillants se disputaient la possession de ses armes, et rappelaient par des jeux et des combats les exploits du héros. Voilà le tombeau de notre grand-maître ; célébrer la vertu, honorer la bienfaisance, proclamer l'union et l'amour de la patrie, rattacher, au bruit des maillets, la chaîne de la fraternité à ce mausolée qu'éclaire l'étoile flamboyante, c'est rendre à notre grand-maître les honneurs qui lui seront les plus chers ; c'est lui montrer son ouvrage ; c'est rappeler ses bienfaits.

« Joignez-vous donc à nous, maçons français ; allons ensemble jeter des fleurs sur

le tombeau de Beurnonville. Vénérables maçons, allons-y tous ; son ombre heureuse et satisfaite nous y attend; elle nous attend pour s'élancer dans le sein de l'éternité : elle nous appelle. O digne chef de l'Ordre ! ô digne patriarche des maçons, nous ne serons pas sourds à ta voix ! oui, tes enfants se prosternent au pied de ce tombeau, devenu l'autel de la reconnaissance. Entends leurs vœux, réponds à leur amour, et puisses-tu, près du trône de l'Éternel, accepter leur encens, accueillir leurs transports, et protéger à jamais leurs travaux et leurs temples. »

Ce discours achevé, un coup de maillet frappé à l'orient, et répété par les échos de l'occident, met tous les frères debout et à l'ordre.

Le vénérable-président dit :

« Frères maitres des cérémonies, veuillez bien inviter les frères vénérables premier et second surveillant à se rendre à l'orient.

« Tous les vénérables sont invités à nous suivre.

« Vénérables maitres, au nom de tous les ateliers de l'orient, allons répandre sur le tombeau de notre grand-maître des fleurs, images de nos regrets, de notre amitié et de notre vénération pour ses vertus. »

Les maîtres des cérémonies ayant conduit à l'orient les frères premier et second surveillant, le vénérable-président, les autres vénérables, tout l'orient et les colonnes se mettent en marche et vont jeter des fleurs sur le monument.

Après cette touchante cérémonie, le vénérable-président dit :

« Vous venez, mes frères, d'entendre célébrer les vertus de notre grand-maître ; elles nous rappellent nos devoirs ; c'est sur son tombeau qu'ils sont écrits ; c'est là que nous devons renouveler le serment d'y être fidèles.

« Je jure, au nom de vous tous, de maintenir parmi tous les ateliers, parmi tous nos frères, l'union la plus intime, l'amitié la plus fraternelle et la plus douce tolérance. Laissons, mes frères, aux profanes le honteux partage des orgueilleuses distinctions, des homicides dénominations et de tous les tourments de la haine et de la vengeance.

« Je jure à tous mes frères, au nom de vous tous, oubli de toutes les injures et sincère amitié.

« Que le baiser de paix circule, et qu'il soit le gage de nos sentiments. »

Le baiser de paix circule, de l'orient à l'occident, autour de la tombe du grand-maître.

Le vénérable-président dit ensuite :

« Vous avez, mes frères, acquitté la dette de vos cœurs. Les mânes du très-illustre frère de Beurnonville sont satisfaits. Mais il est un autre hommage que vous lui devez.

« La mémoire de l'homme juste ne meurt pas. Elle est victorieuse de l'oubli comme de la calomnie du méchant.

« C'est parmi les noms immortels des héros de la patrie et de l'humanité que doit être placé celui de notre grand-maître.

« Ma tâche est remplie : quittons, mes frères, ce temple, et qu'un maillet plus heureux vous offre une consolation digne de vous et du maçon illustre que nous avons perdu. »

Après ces mots, le vénérable-président annonce que les travaux du temple de la mort sont fermés, et que l'on va se rendre dans le temple de mémoire.

Il invite le vénérable d'honneur à prendre sur le tombeau le nom de Beurnonville, pour le porter au temple de mémoire.

Les colonnes et l'orient sortent du temple de la mort dans le même ordre qu'ils s'y étaient rendus, et arrivent dans le parvis du temple de mémoire, escortant le vénérable d'honneur, qui porte l'écusson du maréchal.

Alors le frère Aycard remet le maillet au frère Camoin-Vence, vénérable de la loge des *Amis fidèles de saint Louis*, président du troisième point.

Le frère Dazy remet le second maillet au frère Magnan, vénérable de la loge de *l'Aimable-Sagesse*, et le frère Muyard remet le troisième maillet au frère Trouilhas, vénérable de la loge des *Disciples de Salomon.*

Le frère Camoin-Vence, vénérable-président, après avoir reçu le maillet des mains du frère Aycard, dit :

« Mes frères,

« Avant d'entrer dans le temple de mémoire, dépouillons les signes du deuil ; reprenons nos décorations, et relevons nos glaives. »

Les frères quittent le camail et le tablier blanc, se décorent des ornements de leurs grades, et relèvent leurs glaives.

Le vénérable-président dit :

« Frère couvreur, au nom du frère de Beurnonville, soutien et défenseur de l'ordre maçonnique, vainqueur de Valmy, Quiévrain, Jemmapes, ouvrez les portes du temple de mémoire. »

TEMPLE DE MÉMOIRE (1).

Les portes du temple de mémoire s'ouvrent.

A cet instant, les sons d'une harmonie mystérieuse retentissent sous la voûte ; l'air se trouve embaumé par les plus délicieux parfums ; le temple, éclairé par mille étoiles, déploie aux yeux toute sa pompe ; la légende des grands hommes se déroule, et le génie de l'immortalité paraît, debout, sur son autel, brillant de sa vive flamme. Tout dispose les frères au recueillement et leur inspire, en même temps, des pensées élevées.

On entre dans le temple ; le vénérable d'honneur dépose le nom de Beurnonville sur l'autel, entre les mains du génie de l'immortalité ; ensuite l'orient monte et se place.

Des voix mélodieuses font entendre les paroles suivantes :

Chantons, enfants de la lumière !
Unissons nos accents joyeux.
L'Ajax français a rempli sa carrière :
Il est aux cieux.

Du fils de la gloire,
Les champs de l'honneur
Gardent la mémoire.
Pour son front vainqueur,
Palmes immortelles,
Fleurissez plus belles.

Le souvenir de longs bienfaits
Ne périt pas sur cette terre.
La mort est pour l'homme vulgaire,
Mais le héros vit à jamais.

Chantons, enfants de la lumière !
Unissons nos accents joyeux.
L'Ajax français a rempli sa carrière ;
Il est aux cieux.

(Aug. Sollé.)

Les chants ont cessé. Tous les frères sont debout. Le vénérable-président dit :

« Mes frères,

« Nous voici dans le sanctuaire consacré à la mémoire des illustres maçons et de tous les héros qui ont honoré le monde par leurs vertus, leur courage et leur dévoûment pour l'humanité.

(1) *Description du temple de mémoire.*

Le temple de mémoire est formé d'un carré long de cinquante pieds sur vingt de hauteur, richement tendu en blanc, pourpre et aurore. Des guirlandes et des couronnes de verdure et de fleurs, soutenues par des génies ailés, sont suspendues dans toutes ses parties et le coupent en se croisant au centre. Les noms des grands hommes, couronnés d'immortelles, sont rangés en légende autour du temple. Au centre de l'orient, la légende est ouverte entre les noms de Kléber et de Desaix, par deux trophées, l'un militaire, l'autre maçonnique, qui portent ces mots sur deux écussons : *Au vainqueur de Valmy, Quiévrain, Jemmapes. — Au défenseur, au soutien de l'Ordre maçonnique.* Entre ces deux trophées est la place réservée pour le nom de Beurnonville. Au milieu du temple, sur un autel de forme antique, couvert de gazon et ombragé d'un acacia, est le génie de l'immortalité, debout, brillant de la flamme céleste et tenant son flambeau de la main droite. La flamme s'échappe également du centre de l'autel. Au-dessus de l'autel, des génies ailés soutiennent des légendes portant ces mots : *Vertu, Gloire, Immortalité.* A l'orient, l'on voit la Justice d'un côté et la Vérité de l'autre, armées de leurs attributs. Une Renommée plane au-dessus. Les plus suaves parfums embaument l'air, et de nombreuses étoiles répandent dans le temple la plus brillante clarté.

L'harmonie est placée derrière l'orient.

« Saluons de nos batteries ces grands hommes de tous les siècles et de tous les pays. »

Les frères applaudissent; un morceau d'harmonie succède.

Le vénérable-président reprend la parole et s'exprime en ces termes :

« Mes frères,

« La légende des grands hommes s'est ouverte pour recevoir le nom de Beurnonville.

« Vous voyez les titres qui lui ont ici marqué sa place.

« Dans ce sanctuaire, le rang, les honneurs, les dignités, les richesses, tout cela n'est rien. Les actions méritoires, la vertu, sont seules quelque chose.

« Ce n'est pas le grand-maître, c'est le défenseur, le soutien de l'ordre maçonnique qui a eu accès au temple de mémoire. Ce n'est pas le ministre, le pair, le maréchal de France que la légende accueille, c'est l'illustre guerrier, celui qui fut le plus brave général de la plus brave armée du monde, qui aima son pays, qui versa son sang pour lui, le héros qui combattit non pour l'ambition, pour les égarements de la gloire, mais pour punir l'agression de l'étranger, qui affranchit le territoire de la patrie, vengea nos droits, assit nos libertés ; c'est, en un mot, le vainqueur de Valmy, Quiévrain, Jemmapes, l'Ajax français.

« Voilà, mes frères, les titres, les seuls titres qui élèvent le nom de Beurnonville à côté de ceux que la Renommée, qui plane en ces lieux, transmet à la reconnaissance et à la vénération des siècles.

« Mais tandis que cet auguste nom repose sur l'autel, confié aux mains de l'immortalité qui l'éclaire de son flambeau, je donne la parole à notre frère orateur, et ensuite au frère Solle, pour qu'ils vous entretiennent de la mémoire des grands hommes, et célèbrent les pompes de l'immortalité. »

Le frère Grange fils, orateur, s'exprime ainsi :

« Mes frères,

« Le deuil a cessé. Les pleurs ont tari. La voûte céleste a reparu à nos yeux plus belle et plus riante. Nous avions perdu notre maître ; nous avons élevé son mausolée. La douleur nous avait enchaînés près d'un tombeau ; notre captivité a cessé. Une lumière divine nous a guidés vers une nouvelle Jérusalem. Nos outils se sont retrouvés ; nos maillets ont reparu sur l'autel, et, devant nous, s'est offert un temple que l'immortalité recouvre de ses brillantes ailes. Approchez, ô vertueux maçons ; la gloire vient de soulever un coin du voile qui dérobe aux humains les objets de leur amour et de leur reconnaissance. Ici brillent les noms de ces monarques dont la France, instruite et libre, chérit encore la mémoire. Là paraît, sous un jour plus sombre, ce jeune prince, qui a payé de son sang un regard de l'histoire et le souvenir de la postérité. Au milieu d'eux se montrent avec honneur ces hommes dont le génie est devenu l'orgueil de leur patrie ; ces sages qui en ont été les législateurs et les modèles ; ces héros qui en furent les appuis et qui combattirent toujours pour l'indépendance, le bonheur ou la gloire de leurs concitoyens. J'aperçois aussi le nom de ce ministre (1), l'ami du peuple et de son roi, dont les vertus ont si peu d'imitateurs. Je reconnais celui (2) que la philosophie et la fidélité désignent à notre admiration ; qui fut le défenseur de nos libertés naissantes, l'avocat de son roi, et mourut, comme un martyr, sur un échafaud, avec le calme d'une conscience pure et la fermeté d'une grande âme. Je vois aussi, avec le beau nom de Belsunce, celui du jeune infortuné qui, s'arrachant des bras d'une mère et d'une sœur, renonçant aux plus belles espérances, a volé vers des bords infectés, et s'est offert en holocauste pour sa patrie, sur un autel sanglant entouré de victimes (3). Mais je m'arrête....

(1) Sully.
(2) Malesherbe.
(3) Mazet.

Oserai-je déchirer d'une main profane ce voile brillant qui dérobe encore à nos yeux ceux que l'immortalité a accueillis dans son sein depuis les bords de la Moscowa jusqu'aux rivages de Sainte-Hélène; depuis les lieux où naquit Washington jusqu'à ceux où combattit Albuquerque! Non! Beurnonville qui s'offre à nos regards exige en ce jour tous nos hommages. Admis au temple de mémoire, son nom a été répété par les échos du séjour de l'immortalité. Les sages et les héros en ont souri. De nouvelles guirlandes ont été suspendues dans les célestes parvis. La harpe sonore a fait entendre des chants de gloire et de bonheur. Beurnonville s'est assis, dans le palais des élus, au pied du trône qu'il éleva au Grand-Architecte. Unissons donc nos chants à ces chants d'immortalité, et tandis que la Gloire couronne de fleurs les plus brillantes le héros que nous célébrons, tressons l'acanthe et le laurier; marions au cyprès les branches flexibles de l'acacia; consacrons enfin à Beurnonville, dans le temple de mémoire, un monument éternel d'amour, de respect et de reconnaissance.

Le frère Auguste Solle, membre de la loge des *Amis fidèles de saint Louis*, lit les strophes suivantes :

Sous le soleil de l'Arabie,
Aux flammes le phénix a confié son sort,
Et, nouveau roi des airs, il retrouve la vie
Sur l'autel funéraire où l'attendait la mort.

Ainsi s'élève le génie
Lorsqu'enfin il s'arrache aux terrestres liens :
Beurnonville n'est plus, mais son âme affranchie
S'envole libre et règne aux champs aériens.

Il n'est plus ; mais quand il succombe,
Sa mémoire est léguée à la postérité.
L'avenir à ses yeux se déroule, et la tombe
N'est pour lui qu'un passage à l'immortalité.

Accourez, élite des sages !
Accourez, secouant la poudre des tombeaux ;
Parmi vous il s'élance au-dessus des orages.
Héros, qu'il prenne place au banquet des héros.

Formez-vous, célestes cohortes !
De lauriers immortels ornez vos fronts joyeux.
Ouvrez des temples saints les éternelles portes.
La terre, en le pleurant, vient de le rendre aux cieux.

Oui, ma prière est exaucée.
Vos chœurs mélodieux arrivent jusqu'à nous.
Je vois à l'accueillir votre foule empressée,
Et, mourant à la vie, il renaît parmi vous.

Honneur à toi dont la bannière
Brillante se déploie au rang des demi-dieux.
A toi qui des rayons d'une pure lumière
Confias à nos cœurs le dépôt précieux !

Honneur à toi, fils de la gloire !
Jemmapes et Valmy gardent ton souvenir.
Ton bras à nos drapeaux enchaîna la victoire,
Ils diront tes exploits aux siècles à venir.

Honneur à toi que l'infortune
Sans cesse rencontra prodigue de bienfaits ;
Qui, dédaignant l'éclat d'une gloire importune,
Unis à la valeur les vertus de la paix.

Combien de fois, ô Beurnonville,
Sur la tombe entr'ouverte apaisant la douleur,
N'as-tu pas accueilli le pauvre sans asile
Et fait luire à ses yeux l'aurore du bonheur !

Souvent dans les champs du carnage,
Au milieu des lauriers qu'il te vit moissonner,
L'ennemi suppliant a béni le courage
Du héros qui savait et vaincre et pardonner.

Ainsi, quand la tempête gronde,
Renversant l'humble chaume et l'orgueilleuse tour,
Un pur rayon des cieux vient consoler le monde.
Le jour qui suit l'orage est encore un beau jour.

Loin des cieux où naît le tonnerre,
Va t'unir aux rayons de la divinité.
Le prix de tes vertus n'est pas de cette terre ;
Leur noble récompense est dans l'éternité.

Vers cet Océan sans rivages,
Sans crainte de l'oubli, prends ton vol radieux.
Ton nom ne mourra point. Sur les débris des âges,
Il planera victorieux.

Après ce morceau de poésie, un chœur répète des chants de gloire.

Ensuite le vénérable-président dit :

« Mes frères,

« Consacrons la mémoire de BEURNONVILLE.

« Vive à jamais le nom de Beurnonville !..... » (*Il frappe les coups mystérieux.*)

La trompette sonne.

« Vive à jamais le nom de Beurnonville, défenseur et soutien de l'ordre maçonnique!.... » (*Coups mystérieux.*)

La trompette sonne.

« Vive à jamais le nom de Beurnonville, vainqueur de Valmy, Quiévrain, Jemmapes!.... » (*Coups mystérieux.*)

La trompette sonne et l'artillerie se fait entendre.

Le vénérable-président dit :

« Frères premier et deuxième surveillant, et vous tous vénérables maîtres, marchons ensemble à l'autel. Après avoir brûlé les plus suaves parfums, recevons le nom glorieux de Beurnonville des mains de l'Immortalité, et portons ce nom, dont la mémoire sera à jamais consacrée, pour le joindre à l'immortelle légende. »

Les surveillants et l'orient, accompagnés des maîtres des cérémonies, vont à l'autel. Ils offrent les parfums. Le vénérable d'honneur prend le nom de Beurnonville des mains du génie de l'immortalité. Ensuite le vénérable-président, le vénérable d'honneur portant le nom de Beurnonville, les vénérables premier et deuxième surveillant, et tous les autres vénérables et grands dignitaires montent ensemble à l'orient. Pendant tout ce cérémonial, des chants mélodieux, accompagnés des sons d'une douce harmonie, se font entendre.

Arrivés à l'orient, le vénérable-président interrompt la cérémonie par ces paroles :

« Grand-Architecte de l'univers,

« Tu vois les honneurs que les maçons rendent à la mémoire de Beurnonville. Ils élèvent son nom à côté des noms des grands hommes; ils le consacrent à l'immortalité; ratifie cette auguste consécration !.... Mais, que dis-je?.. Sans doute, déjà, dans ta justice, tu as assuré à ce héros de la France tout l'éclat de l'immortalité; il est assis dans le séjour de ta splendeur éternelle. Ah! permets, Grand-Architecte, qu'en ce lieu de lumière, s'il a vu nos regrets, qui ont dû l'affliger, il jouisse maintenant des transports qu'excite en nous le triomphe de sa gloire!.... »

Après une très-courte pause :

« Mes frères, que notre drapeau, qui flottait tristement et baissé sur les murs de cette enceinte, en signe de deuil, se relève et signale ce moment solennel; que les salves de l'artillerie le proclament; que les tambours battent aux champs; que les trompettes sonnent, et que les plus vives acclamations retentissent sous la voûte sacrée. »

Au même instant, le nom de Beurnonville est placé; le drapeau est relevé; les salves d'artillerie se font entendre; les tambours battent, les trompettes sonnent et les batteries retentissent. Ce mouvement, qui produit l'enthousiasme, est terminé par les sons brillants de l'harmonie.

Quand les sons de l'harmonie ont cessé, le vénérable-président frappe un coup de maillet et dit :

« Mes frères, l'auguste cérémonie est terminée. »

Les travaux sont fermés par la batterie d'usage, et les frères se retirent, en silence, au sein de la paix, de l'union et de l'amitié.

Pour extrait conforme à l'esquisse des travaux de la pompe funèbre célébrée en mémoire du très-illustre frère de Beurnonville, premier grand-maître adjoint.

1er POINT.

LEJOURDAN, fils aîné, *vénérable-président.*
MARTIN et WILLEMAIN, 1er *et* 2e *surveillant.*

2e POINT.

AYCARD, *vénérable-président.*
DAZY et MUYARD, 1er et 2e *surveillant.*

3e POINT.

E. CAMOIN-VENCE, *vénérable-président.*
MAGNAN et TROUILHAS, 1er *et* 2e *surveillant.*
Alex. MARTIN, *vénérable d'honneur.*
GRANGE fils, *orateur.*

Par mandement des loges réunies,
GAROUTTE, *secrétaire des loges réunies.*

Scellé par nous garde des sceaux
et timbres des loges réunies, *L. S.*
MAZIÈRE.

Nota. Un sceau spécial a été gravé pour le procès-verbal de cette tenue mémorable ; il porte un compas et une équerre enlacés entourés de deux branches de laurier. La tête du compas porte au centre l'étoile flamboyante et le G emblématique ; dans le vide, entre les deux instruments, sont dix maillets attachés ensemble. Autour on lit : *Loges réunies de l'orient de Marseille* ; à la suite de cette inscription sont neuf étoiles.

ORDRE DU TEMPLE.

STATUTS GÉNÉRAUX
DE
L'ORDRE DU TEMPLE,
VOTÉS ET DÉCRÉTÉS PAR LE CONVENT GÉNÉRAL, ASSEMBLÉ EN 1838 ET 1839.

A la plus grande gloire de Dieu.

PROCLAMATION.

Templiers,

Le convent général, convoqué, en vertu de nos lois, après la mort du dernier grand-maître, vient de terminer ses travaux. L'appel qu'il avait fait à l'union et à la concorde a été entendu. Presque tous les frères qu'une scission funeste avait séparés de feu Bernard-Raymond ont compris que, devant le tombeau qui venait de s'ouvrir, tous les motifs de dissention s'évanouissaient, et, fidèles au *Beaucéan*, ils ont repris leurs rangs parmi nous.

Seuls possesseurs des charte, titres et archives antiques de l'Ordre, nous attendrons avec confiance la fin de ce schisme sacrilége. Il cessera comme tant d'autres, qui ont en vain battu l'édifice indestructible du Temple. La Providence veille sur l'institution, elle ne permettra pas qu'un autel, élevé sans base et en violation de la religion du serment, puisse se maintenir et prospérer.

En attendant ce moment, qui nous permettra d'ouvrir tous les trésors de la charité templière, le convent général a senti que le premier besoin de l'Ordre était la réforme des statuts de 1810 et de 1813, empreints d'un despotisme devenu intolérable.

Le Temple, qui dans ses beaux jours marchait à la tête de la civilisation, qui vit tomber pour elle et pour le soutien de la vérité Jacques de Molay et tant de braves chevaliers, ne pouvait demeurer plus long-temps en arrière, au milieu de la crise sociale dont le monde est agité tout entier. Fidèle néanmoins à ses antécédents, il a retrouvé les bases de sa constitution dans la charte même de Larménius. L'institution s'est replacée sous la direction d'un magistère pentarchique. Les prérogatives magistrales ont été ramenées dans de sages limites. Impuissant pour faire le mal, le magistère aura sous sa main les moyens nécessaires pour faire respecter la loi, exercer son pouvoir modérateur à l'avantage de tous, et pousser l'institution dans la voie du progrès et des améliorations successives, en signalant tous les cinq ans, au convent général, les écueils à éviter et le bien qui peut rester à faire.

La cour préceptoriale et les comices statutaires ont subi d'importantes modifications. Nul n'aura plus à redouter l'arbitraire dans les jugements. Toute sentence rendue par une juridiction, quelle qu'elle soit, pourra être attaquée directement, par la voie de l'appel, devant la cour préceptoriale.

Depuis longues années le vœu général appelait la représentation des convents aux comices statutaires. Cette représentation est décrétée. Les maisons de l'Ordre vont recevoir les instructions nécessaires pour procéder à l'élection de leurs députés.

Les titres surannés ont disparu. Les grands-prieurés, bailliages et commanderies sont conservés ; mais pour en porter le nom, il faudra que l'Ordre y soit établi. Cette restriction a été calculée, toutefois, de manière à ne pas empêcher le magistère de récompenser les services rendus.

Les bornes d'une proclamation ne nous

permettraient pas d'énumérer en détail toutes les modifications apportées aux anciens statuts. Nous croyons cependant devoir faire remarquer encore qu'en rendant les admissions plus difficiles, le convent général a donné de nouvelles garanties à la bonne composition de l'Ordre, et les chevaliers s'empresseront sans doute de rendre hommage à la sagesse qui l'a guidé dans le cours de ses travaux.

C'est par un effet de cette haute sagesse qu'il a jugé convenable d'ajourner la nomination du grand-maître. Mais le magistère est constitué.

Soumis à la loi dont nous sommes les premiers sujets, nous apporterons dans l'exercice des fonctions dont la volonté générale nous a investis, le désir, le besoin de faire respecter cette volonté, et, s'il le faut, la fermeté nécessaire pour y parvenir. Nous n'oublierons pas que tous les chevaliers sont égaux dans l'Ordre ; et que, s'il existe des degrés hiérarchiques, ces degrés n'établissent qu'une prééminence administrative. Consacrer toutes nos facultés à faire le bien, à développer les germes de prospérité que possède le Temple, telle sera la règle de notre conduite, tel sera l'objet constant de nos travaux.

Mais, pour obtenir ce résultat, nous avons besoin du concours et de l'appui de toutes les volontés. Serrez-vous donc autour de nous, chevaliers de toutes les langues, vous qui avez déjà si bien mérité de l'Ordre, en restant fidèles à son drapeau ; entourez-nous de votre confiance ; marchons ensemble vers le but sans dévier, et bientôt, grâces à nos efforts réunis, le Temple aura vu renaître les beaux jours qui portèrent si haut le nom des Templiers et la gloire de leur institution.

V. D. S. A.

F. Guillaume Sydney.
F. Jean Marie.
F. Narcisse.
F. Eugène.
F. Albert de la préceptorerie.

STATUTS.

CHAPITRE PREMIER.

DE L'ORDRE.

Article 1er. L'Ordre de la Milice du Temple se compose de tous les chevaliers admis et consacrés suivant les règles, rites et usages de l'Ordre.

2. L'Ordre de la milice du Temple est désigné sous le nom d'Ordre d'Orient, tant au dehors que dans les maisons de la milice inférieure.

3. L'Ordre est régi par des actes souverains.

Sont actes souverains : les règles écrites par le saint père Bernard, la charte de transmission donnée par le très-glorieux grand-maître Jean-Marc (auquel soient honneur et gloire), le 13 février 1324, et souscrite par tous les grands-maîtres, ses successeurs, les statuts établis en convents généraux, les lois, enfin les décrets magistraux.

4. Les armoiries ou insignes de l'Ordre sont celles qui furent adoptées sous la grande-maîtrise et le pontificat d'Eberhart Desbarres, en y joignant la croix gironnée de gueules, telle qu'elle est dessinée sur la charte de transmission.

5. Les armes de l'Ordre sont apposées à tous les actes.

6. Les actes souverains peuvent être revêtus des sceaux antiques de l'Ordre, savoir : du sceau du grand-maître Jean, du sceau du Chevalier croisé, et du sceau de Saint-Jean.

7. Le grand étendard de l'Ordre, appelé *Beaucéan*, est blanc, orné de la croix de l'Ordre.

8. Le drapeau de guerre est blanc, chargé de quatre pals noirs.

CHAPITRE II.

DE LA HIÉRARCHIE.

9. La hiérarchie de l'Ordre se compose ainsi qu'il suit :

Le convent général ;

Le magistère ou conseil suprême ;
La cour préceptoriale ;
Les comices statutaires ;
Les grands-prieurés ;
Les bailliages ;
Les commanderies ;
Les convents de chevaliers et novices servants d'armes ;
Les chapitres de postulants ;
Les maisons d'initiation ;
Les maisons de chevalières ou postulantes.

CHAPITRE III.

DU CONVENT GÉNÉRAL.

10. Le convent général se compose de la réunion universelle des chevaliers présents.

11. Chaque convent général est convoqué au moins six mois avant la session, par lettres communicatoires envoyées au prieur de chaque convent; le prieur est tenu de faire connaître la teneur de ces lettres aux chevaliers de son obédience.

12. Le décret de convocation du convent général est envoyé par le secrétaire magistral, qui demeure chargé et responsable de son exécution.

13. Le convent général est convoqué par décret magistral. Il s'assemble de droit tous les cinq ans, le 1er avril, et plus souvent, si le magistère le juge nécessaire.

14. Le magistère, ou l'un des offices suprêmes magistraux étant vacant, et après trois cents jours, le convent général, s'il n'a pas été convoqué, s'assemble de droit, à la résidence magistrale, le trois cent unième jour, à dix heures précises du matin. Le convent général est présidé par le chevalier le plus élevé en dignité parmi les membres présents.

15. Aucune proposition n'est faite en convent général si elle n'a été consignée dans les registres du magistère au moins trente jours avant la session du convent; de ces propositions ainsi consignées se compose le *commentarium* du convent général.

16. Les statuts sont votés ou modifiés en convent général seulement; et, dans les deux cas, à la majorité des deux tiers des membres présents.

17. Les lois ont pour objet les finances et l'administration générale de l'Ordre.

Elles sont votées à la majorité absolue des suffrages, en convent général seulement.

Les décrets magistraux sont rendus pendant l'intervalle des sessions du convent général pour l'exécution des statuts et des lois.

Les décrets magistraux qui statuent sur des objets généraux cesseront d'avoir leur effet, s'ils ne sont convertis en lois à la plus prochaine session du convent général.

18. Le convent général nomme aux fonctions inamovibles de l'Ordre ci-après :

1° Le grand-maître;
2° Les quatre lieutenants magistraux ;
3° Les neuf grands-précepteurs.

19. Le convent général statue par appel et en dernier ressort sur les arrêts de la cour préceptoriale. Toutefois l'appel ne sera recevable qu'autant qu'il aura été consigné dans le registre de la grande-sénéchaussée, trente jours au moins avant l'ouverture de la session. A l'égard des jugements rendus par la cour préceptoriale dans les trente jours qui précèderont les trois mois du convent général, l'appel en sera recevable, pourvu qu'il soit formé trois jours avant la réunion.

L'appel peut être interjeté, tant par la partie que par le grand-sénéchal remplissant les fonctions du ministère public devant la cour préceptoriale.

Dans aucun cas l'appel ne sera suspensif de l'exécution.

La partie pourra soutenir son appel en personne ou par un représentant membre de l'Ordre.

20. Le convent général est présidé par le grand-maître. En cas d'empêchement, par le plus ancien des lieutenants magistraux présents, et à leur défaut, par le chevalier le plus élevé en dignité.

21. Le dernier reçu parmi les grands-précepteurs présents fait les fonctions de secrétaire en convent général; mais en l'absence des grands-précepteurs, le plus élevé

en dignité entre les présents, le président excepté, tient la plume.

22. En cas d'appel, s'il y a partage, la voix du président est prépondérante.

23. Les actes d'un convent général ne sont pas infirmés, mais ils ont force de loi, quoique un ou plusieurs chevaliers soient absents.

24. Le convent général n'est dissous que lorsque le *commentarium* est épuisé.

CHAPITRE IV.

DU MAGISTÈRE OU CONSEIL SUPRÊME.

25. Le magistère ou conseil suprême est composé du grand-maître et des quatre lieutenants magistraux.

26. Le grand-maître convoque le conseil suprême, de son propre mouvement, ou sur la demande d'un des lieutenants magistraux.

27. Le grand-maître préside le conseil suprême, et en cas d'empêchement il est remplacé par le plus ancien des lieutenants magistraux.

28. En cas de décès du grand-maître, et jusqu'à la réunion du convent général, les fonctions magistrales sont remplies par le plus ancien des lieutenants magistraux, qui prend alors le titre de régent, et est remplacé par un grand-précepteur, dans l'ordre d'élection.

29. Les décrets magistraux sont rendus à la majorité des voix.

Les décrets magistraux ne sont valables qu'autant que le grand-maître et les quatre lieutenants y ont participé.

En cas d'absence, les lieutenants magistraux sont remplacés par les grands-précepteurs, selon l'ordre de leur élection.

30. Les procès-verbaux des séances du conseil suprême sont signés des cinq membres présents. Le secrétaire magistral y tient la plume; ce fonctionnaire est nommé par le magistère et est révocable par lui.

Les décrets magistraux sont intitulés :

Au nom du grand-maître N., par décret du magistère, etc.

S. S. S.

Ils sont signés du secrétaire magistral, enregistrés et scellés du sceau de l'Ordre.

31. Le grand-maître et les quatre lieutenants magistraux sont tenus de résider dans la ville magistrale. En cas d'absence momentanée, ils devront en informer le secrétaire magistral, pour qu'il soit pourvu à leur remplacement, conformément à la loi.

Mais, dans le cas d'une absence prolongée au-delà d'une année, sans l'autorisation du magistère, s'il s'agit du grand-maître, le convent général sera convoqué à l'effet de pourvoir à son office, qui sera réputé vacant.

Le grand-maître, pendant son absence de la ville magistrale, ne peut publier ni faire aucun acte de son office, sous peine de déchéance.

32. Le magistère sanctionne les actes des grands-prieurés, des bailliages, des commanderies, des convents, et des maisons inférieures, et, en général, tous les actes administratifs de l'Ordre.

Il annule ceux de ces actes qui seraient contraires aux statuts et aux lois de l'Ordre, ou qui seraient entachés d'excès de pouvoir.

33. Les membres du magistère ne peuvent être traduits que devant le convent général et jugés que par lui.

34. Le magistère jouit du droit de grâce et de commutation.

35. Le magistère nomme à tous les emplois, dignités, fonctions, etc., auxquels il n'est pas pourvu par le convent général.

36. Les diplômes de profession et lettres d'investiture des charges bénéficiaires et légatiales sont signées par le magistère.

37. Le magistère peut envoyer des légats magistraux sur tous les points du globe, pour l'organisation ou pour l'inspection des maisons du Temple. Les pouvoirs des légats sont spécifiés dans leurs lettres de nomination. Ces pouvoirs sont temporaires.

38. Le magistère établit les maisons, les convents, les commanderies, les bailliages, les grands-prieurés, et, s'il y a lieu, il prononce la réunion à d'autres maisons ou l'extinction de celles qui étaient établies.

39. Les sceaux du magistère ne renferment que les insignes de l'Ordre.

CHAPITRE V.

DU GRAND-MAÎTRE ET DES LIEUTENANTS MAGISTRAUX.

40. Le grand-maître et les lieutenants magistraux sont nommés à vie.

41. Le grand-maître est choisi en convent général, parmi tous les chevaliers et à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Dans le cas où les deux premiers scrutins n'auraient pas donné de majorité absolue, il sera procédé à un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui auraient réuni le plus de voix au second tour.

En cas d'égalité au ballottage, le plus ancien de réception comme chevalier est préféré.

L'élection terminée, le grand-maître est immédiatement proclamé.

42. Il est procédé de la même manière à l'élection des lieutenants magistraux.

43. L'intronisation a lieu conformément au rituel de l'Ordre.

Le grand-maître et les lieutenants magistraux ne peuvent exercer leurs fonctions qu'après avoir été intronisés.

44. Après la cérémonie de l'intronisation, les portes sont ouvertes, et tous les membres de l'Ordre et des milices inférieures prêtent le serment suivant :

« Je, *N.*, je persiste dans mon vœu de « chevalier (ou je renouvelle mes premiers « serments, s'il s'agit d'un membre des « maisons inférieures). Je professe et main- « tiendrai l'unité du Temple, et je jure « obéissance aux statuts et aux lois de « l'Ordre. »

V. D. S. A.

45. Les actes d'intronisation sont inscrits sur les registres du convent général, lus à haute voix et signés par tous les membres présents.

CHAPITRE VI.

DE LA GARDE DU TRÉSOR ET DES INSIGNES DE L'ORDRE.

46. Les insignes, archives et trésors de l'Ordre sont placés sous la garde du magistère, qui en est collectivement responsable, et qui demeure chargé de prendre les mesures nécessaires pour leur conservation.

CHAPITRE VII.

DE LA COUR PRÉCEPTORIALE.

47. La cour préceptoriale se compose de neuf membres, nommés à vie par le convent général.

Elle est présidée par le plus ancien de ses membres dans l'ordre d'élection ; le président prend le titre de suprême précepteur.

48. En cas d'empêchement du suprême précepteur, la cour est présidée par le plus ancien des grands précepteurs, d'après l'ordre du tableau.

49. Le grand-sénéchal remplit auprès de cette cour les fonctions de ministère public.

En cas d'empêchement du grand-sénéchal, il est remplacé par son substitut, le conservateur général.

50. Le secrétaire magistral tient la plume à la cour préceptoriale, et il contresigne les arrêts.

En cas d'empêchement du secrétaire magistral, il est remplacé par un chevalier désigné par la cour.

51. La cour ne peut se constituer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Les arrêts sont rendus à la majorité des suffrages.

En cas de partage, le président a voix prépondérante.

Les arrêts sont nuls si le grand-sénéchal n'a été entendu dans ses conclusions ; l'arrêt en fera mention.

52. La cour préceptoriale juge souverainement :

1° Sur tous les appels des juridictions inférieures ;

2° Sur tous les faits de charge et actes per-

sonnels imputés aux officiers généraux et supérieurs qui ne sont soumis à l'obédience d'aucune maison ;

3° Sur les accusations portées contre les ministres, pour tous les délits et actes personnels ou de charge qui leur seraient imputés.

53. Les membres de la cour préceptoriale ne peuvent être traduits que devant le convent général et jugés que par lui, sauf les peines disciplinaires que la cour pourrait imposer à ses membres.

54. La cour préceptoriale prononce les peines suivantes :

1° La réprimande ;

2° La suspension des honneurs de la chevalerie, ce qui entraîne la suspension de toutes fonctions pendant cinq ans au plus ;

3° L'interdiction ;

4° L'indignité.

55. Les arrêts de la cour sont rendus :

Au nom de l'ordre du Temple, *et sous le magistère de N.*, *grand-maître.*

Ils sont revêtus du sceau de l'Ordre.

CHAPITRE VIII.

DE LA COUR SYNODIALE.

(*Voir aux statuts lévitiques* (1).

CHAPITRE IX.

DES MINISTRES DE L'ORDRE.

56. Sont ministres de l'Ordre : le grand-sénéchal, le secrétaire magistral, le grand-hospitalier, le grand-chancelier et le grand-trésorier. Ils sont nommés par le magistère, et prêtent serment entre ses mains.

57. Le grand-sénéchal connaît d'office, ou sur les plaintes qui lui sont adressées, de toutes les affaires et de tous les délits commis dans l'Ordre.

58. Les statuts, lois et décrets magistraux sont transcrits sur les registres de la grande-sénéchaussée.

Le grand-sénéchal est responsable de leur exécution.

59. Le secrétaire magistral tient la plume dans les assemblées magistrales ; il transcrit les décrets magistraux sur les registres du conseil suprême, et les contresigne d'après la forme suivante :

« Par le magistère,
« *Le ministre de l'Ordre*,
« *secrétaire magistral*,
« *Signé* N..... »

60. Le secrétaire magistral tient également la plume à la cour préceptoriale, et transcrit les arrêts sur les registres de cette cour, et en contresigne les expéditions, ainsi que celles de tous les autres actes, de la manière suivante :

« Pour copie conforme,
» *Le ministre de l'Ordre*,
« *secrétaire magistral*,
« *Signé* N..... »

61. Le grand-hospitalier est le directeur-général de tous les hospices et de toutes les œuvres pies de l'Ordre.

62. Il est tenu, tous les ans, de présenter son compte à l'approbation des comices statutaires.

63. Le grand-chancelier est gardien du grand sceau de l'Ordre et du sceau particulier des comices statutaires.

64. Il enregistre tous les actes des convents généraux et tous les actes du magistère, et il appose sur les expéditions le sceau de l'Ordre, ainsi que sa signature.

65. Le grand-trésorier est chargé de l'administration des finances de l'Ordre ; il perçoit les revenus, les fruits, et en général toutes les sommes qui doivent entrer dans le trésor ; et, au besoin, il en poursuit le recouvrement contre les débiteurs.

66. Les fonds sont déposés dans une caisse à trois clés, dont l'une reste dans les mains du grand-trésorier, et dont les deux autres sont remises, l'une au grand-sénéchal, et l'autre au grand-chancelier.

La caisse peut, en tout temps, être vérifiée, soit par le magistère, soit par une commission nommée par lui.

(1) Nous ferons connaître plus tard ces statuts particuliers.

67. Le grand-trésorier est tenu de présenter ses comptes, tous les ans, aux commices statutaires, et de les accompagner d'un exposé sur la situation financière de l'Ordre.

Les comptes annuels seront soumis à la sanction du convent général, à l'ouverture de chacune de ses sessions.

(La suite à un prochain numéro.)

POÉSIES MAÇONNIQUES.

QU'EST-CE QUE LA VIE?

STANCES

PAR ALPHONSE ESQUIROS.

Depuis bientôt vingt ans je passe sur la route;
Mes yeux regardent tout et mon oreille écoute;
Deux rois ont laissé choir leur couronne à grand bruit.
J'ai vu tout pouvoir vain, toute gloire éphémère,
Et la fleur qui bourgeonne à cette plante amère
Ne fait jamais de fruit.

L'Europe a donc quinze ans sué sans prendre haleine
Pour qu'un homme, à la fin, mourût à Sainte-Hélène!
C'est là le dénoûment de ce drame profond.
Le peuple maintenant, riant de ce qui tombe,
Nous dit: « Il faut marcher! » Où va-t-il? à la tombe:
De tout c'est là le fond.

Soulevez donc le monde avec votre génie;
Moissonnez, en courant, une gloire infinie;
Jetez les rois à bas pour monter à leur rang,
Et vous aurez un jour, si le sort vous seconde,
Pour reposer à l'aise au vaste sein du monde,
Un sépulcre plus grand

Étreinte en son linceul au fond des pyramides,
L'Egypte n'arme plus ses cavaliers numides;
Que nous reste-t-il donc de ces peuples si hauts,
Qui firent tant de bruit en passant sur la terre?
De vides monuments, dans un lieu solitaire,
Et qui sont des tombeaux!

Le néant est partout; et la mort elle-même
Sur la bouche des rois est un souffle suprême.
On s'accoutume à voir ces trépas si soudains;
C'est le rideau baissé quand la scène est finie;
C'est un de plus tombé dans la mer infinie
Où tombent les humains.

Du sommeil à la mort quel est donc l'intervalle?
Est-ce un nom différent quand la chose est égale?
En visitant des morts la paisible cité,
Je dis: Quand Paris dort, au soir de la journée,
Tous se réveilleront; lui dans la matinée,
Eux dans l'éternité.

Quand un homme est à bas, un autre le remplace:
Le monde prend alors une nouvelle face;
Tout marche vers le but et s'arrête au milieu.
C'est l'histoire du monde où tout retourne en fange.
Et depuis six mille ans que le spectacle change,
Il n'est resté que Dieu!

EXPLICATION DE LA FRANCHE-MAÇONNERIE.

Stances chantées au banquet de la loge des Neuf-Sœurs, *orient de Paris, le* 7 *juin* 1778, *après la réception du frère* Arouet de Voltaire.

Sages que l'Univers contemple!
Philosophes qui l'éclairez!
Demi-dieux, entrez dans ce temple,
Dans tous nos secrets pénétrez.
Pour vous, de nos plus grands mystères
Je dois tirer le voile épais
Qui les cache aux hommes vulgaires,
Et nous les conserve parfaits.

Dans nos temples tout est symbole;
Tous les préjugés sont vaincus.
La maçonnerie est l'école
De la décence et des vertus.
Ici nous domptons la faiblesse
Qui dégrade l'humanité,
Et le flambeau de la sagesse
Nous conduit à la volupté.

Le compas démontre un cœur juste,
Si nécessaire à tous maçons;
Des apprentis la pierre brute
Symbolise nos passions;
Le niveau, l'aplomb et l'équerre
Sont sagesse, force, beauté,
Et l'emblème de la lumière
Annonce la divinité.

MISCELLANÉES.

Le Grand-Orient de France reçoit tous les jours des preuves éclatantes de l'influence qu'il exerce, non-seulement sur la maçonnerie de France, mais encore sur la maçon-

nerie étrangère. Ainsi, les relations avec les autres puissances maçonniques des pays voisins sont des plus amicales et des plus suivies, comme on a pu s'en convaincre par nos numéros précédents. Aujourd'hui encore la loge et le chapitre des *Enfants de la Concorde fortifiée,* orient de Luxembourg, viennent de demander des patentes constitutionnelles, et la loge des *Vrais Amis de l'Union*, orient de Bruxelles, lui a adressé une demande en cumulation du rite écossais philosophique.

Il n'y aura bientôt plus une ville un peu considérable, en France, qui ne possède une loge, tant l'esprit maçonnique grandit et se multiplie, surtout dans le centre et le nord de la France. Ainsi Versailles va voir la loge des *Amis philanthropes* reprendre ses travaux Corbeil est en voie d'obtenir la création dans son sein d'une loge qui s'annonce sous les auspices les plus favorables. Les Batignolles et Belleville, près Paris, sollicitent également des constitutions de loge. Nul doute que ces divers ateliers, naissant en même temps que les nouveaux statuts, n'apportent dans leurs travaux, et surtout dans leurs réceptions, la sévérité et la juste exigence qu'imposent ces statuts. Ce sera, nous aimons à le croire, la première condition de leur création. Le Grand-Orient devra exiger d'eux plus qu'il n'a encore exigé d'aucun atelier en instance; car, s'il entre dans son institution et dans son but de propager et de répandre la maçonnerie, c'est sa première loi, et certes son plus vif désir, de restreindre partout, à Paris comme en province, le nombre trop considérable d'ateliers qui, obligés pour se soutenir d'ouvrir trop facilement leurs portes aux initiés, déconsidèrent et profanent la maçonnerie.

— Il est fortement question, au Grand-Orient, d'envoyer, conformément aux nouveaux statuts, des commissaires, au nombre de trois, pour inspecter les ateliers de Paris. Ces commissaires feraient un rapport à la chambre compétente, qui pourrait ultérieument, en connaissance de cause, prendre les mesures nécessaires.

— La commission des récompenses instituée dans le sein du Grand-Orient de France s'est déjà réunie deux fois, à l'effet d'examiner les demandes qui lui sont faites. On se rappelle que c'est à la première fête d'ordre du Grand-Orient qu'aura lieu la distribution des récompenses accordées.

— Tous les ateliers s'empressent, conformément à la dernière circulaire du Grand-Orient, d'adresser au secrétariat tout ce qui peut servir à composer la bibliothèque et le médaillier maçonniques qui se réorganisent au Grand-Orient. La maçonnerie a compris l'importance de cette grande entreprise, qui peut parvenir à former la collection la plus curieuse et la plus intéressante. Aussi chaque atelier remet-il ce que ses archives ont de plus intéressant, afin d'en faire l'envoi. Parmi ceux qui ont déjà pris des mesures à cet égard, nous aimons à citer la loge et le conseil de *la Clémente-Amitié*, ainsi que la loge des *Sept-Ecossais réunis*, orient de Paris. Nous n'oublierons pas non plus la loge des *Vertus réunies*, orient de Vitry-le-Français, qui, en cela comme en toute autre chose, est toujours une des premières à bien faire.

— Les loges ne comprennent pas assez l'importance d'être représentées au Grand-Orient de France. Elles ne devraient pas oublier pourtant que la présence de leur député peut avoir une grande influence sur les décisions qui y sont prises, puisque le Grand-Orient se compose des députés des ateliers. Il n'est que trop vrai de dire qu'un tiers au moins des ateliers n'ont point de représentant sérieux, car, outre que plusieurs n'en nomment pas du tout, les autres comptent sur d'anciens députés, qui ne paraissent jamais au Grand-Orient, et ne remplissent en aucune manière la mission qui leur est confiée. Nous disons cela surtout pour les ateliers des département, qui sentiront, nous l'espérons, la justesse de ces observations, et sauront les mettre à profit aux prochaines élections.

— Lors de sa fête solsticiale de l'hiver dernier, la loge *les Frères-Unis*, à l'orient

de Marseille, a décerné une médaille d'honneur au frère Colas, son ex-vénérable. Cinq années de zèle et de services signalés comme président de cet atelier lui avaient mérité cette flatteuse distinction.

— Il est question en ce moment de la fondation à Paris d'une maison de secours en faveur des francs-maçons indigents. Ils y seraient logés, habillés, chauffés, blanchis et nourris au moyen de souscriptions à cette œuvre philanthropique. Chacun d'eux s'y livrerait à un travail proportionné à ses facultés morales et physiques, et le produit en serait appliqué au bien-être de tous. Toutes les fonctions administratives y seraient gratuites. Nous reviendrons sur ce projet, qui a été conçu par un membre du Grand-Orient de France, revêtu du grade de grand-inspecteur-général, 33ᵉ degré.

— Le frère Dayet, consacrant son talent à une œuvre de bienfaisance, donnera, le vendredi 29 novembre 1839, dans le grand temple de la rue de Grenelle, un concert dont le produit, ainsi que celui d'une cantate mise en musique par ce frère, et qui sera vendue dans la salle, au prix de vingt-cinq centimes, est destiné au soulagement des malheureux. Un tel but est trop noble et rentre trop dans l'essence même de la maçonnerie pour que nous ayons besoin d'engager nos frères à s'associer à cet acte de charité. On souscrit chez le concierge du local. Le prix d'entrée est de 1 franc par personne.

— Nous avons annoncé dans notre numéro du mois de mai dernier (page 159) qu'un jeune homme avait arraché à la mort deux enfants et leur mère qui se noyaient dans le canal Saint-Martin; une faute typographique nous a fait attribuer cette belle action à un être imaginaire. C'est le sieur *Pemmejan* (*Célestin-Louis*), et non Pierre-Jean-Célestin-Louis que nous aurions dû nommer; sa demeure, rue Popincourt, 33, a été bien indiquée; il est modeleur. On se rappelle dans quelles circonstances Pemmejan a sauvé ces trois personnes. Des chagrins intérieurs et des habitudes d'ivrognerie avaient porté une malheureuse mère à se détruire, et, avec elle, ses deux petites filles. Pemmejan fut assez heureux pour les conserver à la vie; puis il refusa de recevoir la récompense pécuniaire qu'accorde l'administration à quiconque a sauvé son semblable. Cette femme a été jugée vers la fin d'août dernier, par la cour d'assises de la Seine. Les explications données à l'audience par cette infortunée ont désarmé la sévérité du jury; elle a été acquittée.

M. Poultier, qui présidait l'audience, et avec lui M. E. Persil, substitut du procureur-général, et M. le chef du jury ont rendu, en pleine audience, de trop éclatants témoignages d'estime en faveur de M. Pemmejan, pour que nous ne nous empressions pas de les publier. C'est ainsi que M. le président lui a dit : « La Cour me charge de vous témoigner sa satisfaction de votre belle conduite; vous avez sauvé trois personnes en peu d'instants. Il y a peu de gens, qui, en pareille circonstance, montreraient un tel dévoûment. »

M. le substitut a terminé son réquisitoire par ce peu de mots qui ont produit une vive sympathie dans son auditoire, et un vif mouvement d'approbation. « Nous ne terminerons pas, a dit ce magistrat, sans rendre hommage au courage et au désintéressement du vertueux citoyen que vous avez entendu, et nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que par la nature de nos fonctions, nous ne sommes pas habitué à voir l'humanité de son beau côté. Qu'il reçoive donc publiquement nos éloges pour sa belle conduite, puisque c'est la seule récompense que la générosité de son âme lui permette de recevoir. »

Puis est venu M. le chef du jury, qui a déclaré que MM. les jurés l'avaient chargé de rendre en leur nom un hommage public à l'homme qui, par son dévoûment, avait sauvé les jours à une mère et à ses enfants.

Enfin, M. le président a mis le sceau à ces félicitations, en ajoutant que le tribunal était heureux d'entendre l'éloge de M. Pemmejan de la bouche même du jury. — Après

l'audience, le brave Pemmejan a été appelé dans la chambre du conseil, et il y a reçu de nouvelles félicitations de la part des magistrats sur le désintéressement plus rare encore que le courage qu'il a montré dans cette circonstance.

— Nous croyons faire plaisir à ceux de nos frères de l'ordre du Temple qui l'ignoreraient encore, en leur annonçant que Clot-Bey, médecin en chef de l'hôpital d'Abu-Becker, au Caire, notre compatriote et notre frère (il est chevalier du Temple), vient d'être admis, le 10 août dernier, par le roi de Naples, au grade de commandeur de l'ordre de Francesco I°.

Clot-Bey vient de faire un court séjour à Lyon. Il y a visité les hôpitaux civils ainsi que le dépôt de mendicité, pratiqué diverses opérations dans l'amphithéâtre de l'hôpital militaire, et assisté à la manœuvre des ambulances. Le 11 octobre dernier, dans une réunion, à l'Hôtel-Dieu, des médecins et des chirurgiens en chef des hôpitaux civils, à laquelle assistait M. le docteur Bégin, professeur de la Faculté de médecine de Strasbourg, il a développé ses idées sur la peste et raconté ce qu'il avait vu et fait pendant la dernière invasion de cette terrible maladie. On se rappelle combien alors a été courageuse et dévouée la conduite de notre célèbre compatriote et frère : « Nos batailles, lui dit Ibrahim-Pacha, ne durent que quelques heures, la vôtre a duré cinq mois. »

Enfin, une lettre arrivée ces jours derniers d'Alexandrie portait encore ce qui suit:

« L'empereur de Russie vient de nommer Clot-Bey commandeur de l'ordre de Saint-Stanislas. La patente qui lui confère cet ordre est conçue en termes très-honorables pour votre illustre compatriote. La noble conduite que Clot-Bey a constamment tenue depuis son arrivée en Egypte, les services qu'il a rendus à l'humanité et à la science étaient depuis long-temps connus et appréciés à Saint-Pétersbourg. M. le comte de Medem a reçu par le dernier paquebot le diplôme et les insignes accordés à Clot-Bey; il s'est empressé d'en donner la nouvelle à S. A. le vice-roi, qui en a témoigné la plus grande satisfaction.

« J'apprends toujours avec plaisir, a dit S. A., que la bonne opinion que je n'ai jamais cessé d'avoir pour Clot-Bey est partagée par les gouvernements européens. Clot-Bey est un des miens. Il est aussi des vôtres, a-t-il ajouté en s'adressant à M. Cochelet qui était présent; réjouissons-nous donc ensemble de ce qui lui arrive d'heureux. Vous m'avez apporté là, comte de Médem, une nouvelle qui m'est fort agréable. »

— Jean-François Marmontel, de l'Académie-Française, naquit à Bort, département de la Corrèze, le 11 juillet 1723. Le gouvernement vient de faire don à sa ville natale d'un buste en marbre de ce littérateur, dû au savant ciseau de Dantan aîné. Un monument construit en basalte de Volvic le supporte. L'inauguration a eu lieu le 29 septembre dernier. Marmontel était franc-maçon; il appartenait à la loge des *Neuf-Sœurs*, à l'orient de Paris.

AVIS AUX TEMPLIERS.

Notre Histoire de l'Ordre du Temple, commencée avec notre sixième numéro (page 174), en est arrivée actuellement à l'époque de l'élection du dernier grand-maître en 1804. Notre volonté de ne rien donner à la passion et d'être vrai envers tous, nous fait un devoir d'ajourner, jusqu'au numéro de février prochain, la continuation de notre histoire. Nous fournissons ainsi à nos frères des deux camps les moyens de nous faire tenir les matériaux qu'ils croiront de nature à nous éclairer. Inutile de dire cependant que nous ne nous arrêterons qu'à ceux qui seront *authentiqués* par la signature de celui qui les adresserait. Ce n'est pas pour nous que nous écrivons, c'est pour l'ordre du Temple. Nous prions donc nos frères de vouloir bien répondre à l'appel que nous faisons à tous sans distinction.

Le commandeur grand-croix,
✠ F. L.-Théod. Juge.

BIBLIOGRAPHIE.

La direction du *Globe* se charge de procurer à ses abonnés, *sans frais de commission*, tous les ouvrages ou objets annoncés dans son journal, et tout ce qui a rapport à la maçonnerie, à l'ordre du Temple, et aux autres sociétés secrètes non politiques.

Traité d'union, d'alliance et de confédération maçonnique. —Paris, in-4°; 68 pages.—5836.

Sous ce titre nous ont été adressés, il y a quelques mois, quatre traités rédigés en anglais, espagnol, français et portugais, tous imprimés vis-à-vis les uns des autres, et portant pacte d'union entre :

1° Le Suprême-Conseil pour la France du 33e et dernier degré du rite écossais ancien et accepté ;

2° Le Suprême-Conseil uni de l'hémisphère occidental, lequel, y est-il dit, se forme des anciens Suprêmes-Conseils de la Nouvelle Espagne, de Terre-Ferme et Amérique méridionale de l'une et l'autre mer, îles Canaries, et de l'ancien Suprême-Conseil des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, et siège à New-Yorck ;

3° Le Suprême-Conseil pour l'empire du Brésil, séant à Rio-de-Janeiro ;

4° Le Suprême-Conseil de Belgique, séant à Bruxelles.

La personne qui nous a fait tenir ce document y a joint une note non signée, de laquelle il résulte que cet envoi nous a été fait pour nous servir de renseignements, à l'effet d'établir, ainsi que nous l'avions promis dans un article de bibliographie inséré dans notre numéro de mai dernier, l'état des relations, à l'extérieur, du Suprême-Conseil de France. Bien que son envoi ne nous soit parvenu qu'après la publication de notre numéro de juin, notre correspondant anonyme a dû remarquer que nous n'avions pas négligé pour cela d'indiquer fort exactement les alliances de cette autorité maçonnique, car cette brochure n'en présente pas d'autres que celles que nous avons mentionnées. Mais outre ces traités, nous y avons trouvé une autre pièce, qui serait fort importante si elle présentait quelque caractère d'authenticité ; elle renferme les statuts secrets fondamentaux donnés, dit-on, en 1786, au rite écossais ancien et accepté, par Frédéric II, roi de Prusse.

Nous savions depuis long-temps qu'on prétendait que Frédéric, outre les lettres patentes par lui données le 16 juillet 1774 en faveur des francs-maçons de ses états, avait donné au rite écossais de grandes constitutions en 1786, c'est-à-dire dans l'année même de sa mort. Nous espérions donc, en les trouvant imprimées dans cet ouvrage, apprendre en même temps où en était déposé l'original; notre désappointement a été grand; nous y avons vu pour tout renseignement à cet égard une note de laquelle il résulte qu'on n'en a qu'une ampliation, et qu'elle est déposée aux archives *de l'un des Suprêmes-Conseils confédérés*, que l'on ne désigne pas autrement, ce qui, par conséquent, nous laisse dans le doute si elle existe en effet ou non, et si, en admettant son existence, elle est authentique ou apocryphe.

Le rédacteur en chef, fondateur,
L.-Théod. Juge.

Le gérant, Joseph Gallot.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.

LE GLOBE,

ARCHIVES GÉNÉRALES DES SOCIÉTÉS SECRÈTES

NON POLITIQUES.

SOMMAIRE.

Nota. Le sujet lithographique joint à la présente livraison est : *le portrait de la sœur impératrice Joséphine.*

ANCIENNES INITIATIONS.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

LES INITIATIONS SECRÈTES

DES PREMIERS PEUPLES DU MONDE,

Discours prononcé en 1776, *dans la loge des* Neuf-Sœurs, *orient de Paris, par le frère abbé Robin, ancien curé de Saint-Pierre, à Angers, l'un des anciens membres de cette loge.*

—

On retrouve dans tous les temps et chez presque tous les peuples des sociétés mystérieuses. Elles conservèrent les vérités les plus importantes et firent naître les erreurs les plus dangereuses et les plus absurdes. Elles pratiquèrent la morale la plus pure et la plus austère, et se livrèrent aux excès les plus honteux et les plus révoltants. Elles se formèrent dès l'enfance du monde, se conservèrent, se propagèrent pendant plusieurs milliers d'années, et ont cependant à peine laissé des traces de leur existence. Leurs restes, isolés, confondus à travers les ruines des empires, y sont altérés, défigurés. Des savants en ont rassemblé quelques parcelles; réunissons-les, et ajoutons-y de nouvelles recherches; leur but sera mieux connu, et on verra mieux ce qu'elles donnèrent ou ôtèrent aux religions, aux mœurs et aux sciences; on verra aussi que si elles ont mérité la censure, on leur doit de l'admiration et des louanges. Essayons d'abord quelques conjectures sur leur origine; suivons-les ensuite successivement chez les différents peuples où elles ont laissé quelques vestiges.

Si les hommes avaient toujours été vertueux, tous auraient pu, dans tous les temps et dans tous les lieux, offrir à la divinité

leurs vœux, leurs hommages et leur reconnaissance, mais dès que les vices et les crimes habitèrent sur la terre, ceux qui en furent souillés, redoutant la colère de l'Etre-Suprême, cherchèrent, pour la fléchir, des intercesseurs qui, par leurs vertus, lui fussent agréables. Une fonction aussi sublime ne fut pour ceux-ci qu'un motif de plus pour méditer et pratiquer avec soin la loi naturelle, et pour constamment diriger leurs regards vers la divinité. Mais, environnés de vices et de préjugés, ils craignirent leur dangereuse influence, et alors ils allèrent vivre dans des retraites isolées. Leur vie, plus contemplative que celle des autres hommes, les porta naturellement à examiner les premiers le retour périodique des saisons, la révolution des astres, les productions de la nature. Dirigeant ces connaissances au bien de leurs semblables, du sommet des montagnes ils annonçaient aux peuples, par des feux ou des chants, les époques où l'astre du jour allait ranimer et embellir la nature, celle où les premiers rayons de la paisible lune allaient guider le timide voyageur au milieu des ténèbres de la nuit, et élevant, à l'ombre d'un antique cèdre, un simple autel de gazon, ils le couronnaient des premières fleurs que le printemps venait de faire éclore, le couvraient des premiers fruits que l'automne avait mûris, ou bien offraient le lait des troupeaux et en consacraient avec pompe les premiers nés. Chargés de la reconnaissance des peuples, c'était par des danses et des chants qu'ils la célébraient. Intercesseurs ainsi des peuples auprès de la divinité, leurs conseils et leurs guides dans leurs travaux et dans leurs devoirs, ils eurent besoin de signes pour rappeler aux nations le temps de leurs fêtes et de leurs occupations, pour conserver le souvenir des événements mémorables, et pour se communiquer entre eux leur doctrine, leurs sciences et leurs découvertes. Telle fut l'origine des hiéroglyphes et des symboles qui existèrent chez tous les prêtres des anciens peuples. Afin de n'associer à leurs fonctions et à leurs études que des hommes capables et dignes de les remplir, ils établirent des épreuves et des examens; telle dut être aussi l'origine des initiations, si célèbres dans l'antiquité. Quoique les plus anciens écrivains en attribuent l'origine aux prêtres de l'Egypte, on doit cependant croire que ces mystères et ces initiations existaient avant même la dispersion des peuples, car on en trouve des vestiges chez des nations aussi anciennes que l'Egypte, et on voit par la ressemblance des principes, des dogmes, des usages de leurs prêtres, qu'ils devaient avoir une origine commune. Chez les premiers Chaldéens, les mages habitaient sur le sommet des montagnes; chez les Celtes, les druides vivaient dans les retraites silencieuses des bois; chez les Indiens et les Ethiopiens, les brachmanes et les gymnosophistes avaient des lieux qui leur étaient consacrés, et chez les Egyptiens, les prêtres avaient pour demeures de vastes et de profonds souterrains. Tous menaient, dans ces retraites, une vie frugale et laborieuse; tous avaient de longs jeûnes et de rigides austérités pour préparer ceux qui voulaient être admis parmi eux; tous avaient leurs symboles et leurs marques distinctives; tous prêchaient la douceur et la bienfaisance, enseignaient l'existence d'un Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme; tous chantaient dans leurs hymnes les bienfaits de la divinité, les merveilles de la nature, tous aussi étudiaient l'astronomie, la médecine, et c'est d'eux que les peuples apprirent les sciences et la législation; mais les prêtres de l'Égypte furent surtout célèbres par leurs découvertes dans l'astronomie, dans l'alchimie, dans la mécanique, par la pureté de leur morale et de leurs dogmes, et par leur sagesse dans la législation. Ceux-ci ne purent devoir cette célébrité qu'aux secrets de leurs mystères et à la rigidité de leurs initiations, car vivant au milieu d'un peuple corrompu et superstitieux, ce n'est qu'en se communiquant peu, qu'en voilant avec soin leur doctrine, qu'en éprouvant extrêmement ceux qu'ils initiaient, qu'ils se préservèrent pendant tant de siècles de l'erreur et de la corruption.

En rapprochant ce qui nous est resté des mystères de leurs colonies, de leurs monuments, de la discipline des pythagoriciens et de la description que les poètes ont donnée des descentes des enfers (qui étaient, comme nous le verrons, une allégorie des initiations), on juge que c'est ainsi qu'elles devaient se pratiquer chez ce peuple célèbre. L'aspirant trouvait dans leurs antres des puits d'une profondeur effrayante, qu'il descendait au moyen de trous pratiqués pour y placer ses pieds ; il parcourait ensuite de longs et de tortueux souterrains, où il rencontrait des spectres sous mille formes hideuses, des monstres à combattre, des torrents à franchir, des brasiers à traverser ; tout ce qui pouvait affecter les sens et effrayer l'imagination était mis en usage, et la mort semblait se présenter à lui sous différentes formes ; des cris lugubres et plaintifs se faisaient entendre dans le lointain ; des moments rapides de lumière le laissaient tout-à-coup plongé dans d'affreuses ténèbres ; le jeu bruyant des machines l'enlevait, le précipitait, lui peignait le sifflement des vents, les roulements, les éclats de la foudre et l'impétuosité des torrents. Au moindre signe d'effroi et de faiblesse on l'entraînait dans d'autres souterrains, où il était condamné à passer le reste de ses jours. Les prêtres ne croyaient pas que des hommes timides et lâches fussent capables de garder inviolablement le secret de leurs mystères ; ils les retenaient, afin qu'ils ne pussent pas même dire ce qu'ils avaient vu. Après ces préparations préliminaires qu'on appelait les épreuves de l'eau, du feu et de l'air, l'initié était conduit dans un lieu embelli par tout ce que l'art avait pu ajouter à la nature ; une lumière douce et tendre y rendait les objets plus intéressants ; l'air y était parfumé par l'agréable mélange des fleurs, et le son mélodieux de mille instruments annonçait à l'initié la joie de le voir sortir vainqueur des mauvais génies et des éléments. Ce lieu était l'emblême de la satisfaction et du bonheur qu'éprouvait l'homme après avoir surmonté les obstacles et les combats qu'il essuie avant de parvenir à la vérité et à la vertu. Avant d'être entièrement initié, il restait encore des épreuves à subir, moins effrayantes, à la vérité, mais qui demandaient plus de constance ; c'était un silence rigoureux, des jeûnes et des austérités qui, de jour en jour, augmentaient, pendant lesquels on le préparait, par des instructions, à l'intelligence des mystères ; ces instructions étaient toujours proportionnées à ses lumières ; la plupart des connaissances d'alors étant voilées sous des symboles et des hiéroglyphes, on s'attachait surtout à lui faire des questions qui le préparassent à en percer le voile ; après avoir été ainsi purifié et disposé, on lui révélait les mystères les plus importants de l'initiation ; on lui enseignait l'existence d'une intelligence suprême, cause première (1) de tous les êtres ; on lui annonçait qu'un voile épais en dérobait la grandeur et l'éclat ; que son immensité ne pouvait être représentée par aucun signe ; que les différents symboles qu'on offrait aux profanes n'étaient que les emblêmes de ses attributs les plus connus. On lui annonçait aussi l'existence d'un autre être, ennemi du premier, mais moins puissant, toujours opposé à l'ordre et au bonheur des hommes, le principe et l'agent de tous les crimes et de tous les maux ; on lui apprenait qu'il y avait dans l'homme une substance simple, active, différente essentiellement de la matière ; qui, plus agile que les airs, plus prompte que la vue, s'élance jusqu'aux extrémités de l'univers, sonde ses abîmes, dévoile ses secrets, revient sur le passé, et ose quelquefois s'avancer vers l'avenir ; on lui montrait qu'elle ne pouvait s'élever que par la vertu, et s'avilir que par le vice ; on lui traçait les devoirs qu'elle avait à remplir envers l'auteur de la nature, envers ses semblables, envers elle-même, et ceux qu'il contractait en qualité d'initié ; on lui rendait raison des abstinences de certains légumes et de certains animaux, du précepte de ne porter aucun vêtement de laine ou de poil. Ceux qui avaient été

(1) Conwurth, S. 6, intel., ch. IV, 18.

souillés par des crimes avaient des épreuves encore plus longues et plus périlleuses : on prétend qu'on les plongeait dans une liqueur qui arrêtait l'activité du feu, et qu'on les faisait ensuite passer plusieurs fois par des flammes, comme pour les purifier (1).

Après l'initiation, on les montrait aux peuples, dans une procession qu'on appelait la pompe de l'initié. Cette cérémonie se faisait avec l'appareil le plus imposant ; les prêtres voulaient faire voir par là combien il était glorieux d'avoir pu l'être. Aussi les initiés jouissaient-ils dans le monde de la plus haute considération ; on les regardait comme des hommes plus purs et plus instruits que le vulgaire, qui devaient, après leur mort, jouir d'une félicité plus parfaite ; on les choisissait pour remplir dans la société les places les plus importantes, quand elles ne pouvaient être occupées par des prêtres ; ils avaient avec ceux-ci seuls le droit de juger les morts et de leur faire accorder ou refuser les honneurs de la sépulture. Outre les marques qui les distinguaient des profanes, ils en avaient encore pour reconnaître entre eux leurs différents grades, car les prêtres dévoilaient de leurs mystères à proportion qu'ils voyaient dans l'aspirant plus ou moins de zèle, plus ou moins de dispositions. Nous verrons ces usages transmis dans la secte de Pythagore.

Les lumières qu'on recevait dans l'initiation ne se bornaient pas à la morale et à la théologie ; elles embrassaient toutes les autres sciences. Les prêtres de chaque nome en cultivaient spécialement une, et étaient les dépositaires des livres qui y avaient rapport ; ces livres étaient d'autant plus précieux, que dans les premiers temps ils étaient les seuls qui existassent dans le monde. Les prêtres de l'Egypte étant les inventeurs de l'écriture, les initiés pouvaient aller y puiser des lumières relatives à leurs goûts et à leurs vues. Les uns leur apprenaient comment on avait su suivre la marche des astres, calculer leur vitesse, mesurer leur éloignement, diviser les saisons, donner à l'année une forme plus parfaite, par le moyen des intercallations ; d'autres, par les principes de la géométrie, par la connaissance des lois du mouvement, par les calculs des résistances, des frottements, apprenaient à centupler la force des hommes, à niveler les terrains, à élever des digues, creuser des canaux, à construire à Saïs, à Thèbes, à Memphis, et dans plus de vingt mille villes, ces édifices, dont plusieurs bravent encore la main destructive du temps ; d'autres apprenaient à purifier les métaux, à les analyser, à les combiner, à les allier pour les rendre plus ductiles, plus malléables, ou indiquaient les propriétés des végétaux, et la manière d'en exprimer les sucs pour prolonger les jours de l'homme, ou bien pour préserver, après la mort, leur corps de la corruption pendant des milliers d'années, leur conserver la fraîcheur du coloris et l'illusion de la vie. D'autres contenaient les principes de cette législation si célèbre, qui savait allier l'intérêt général à l'intérêt individuel, rapprocher les hommes de l'égalité primitive, simplifier leurs besoins, et leur faire aimer la vertu avant de la leur commander. D'autres aussi présentaient dans un ordre chronologique les révolutions et les événements de la nation, la suite des rois, selon leurs nomes, leurs actions, leurs vertus, leurs vices, et le jugement qu'ils avaient subi. C'étaient ces livres que les prêtres même consultaient lorsque le roi régnant étant mort, ces redoutables juges traversaient le lac dans la barque du nautonnier Caron, exposaient en présence du peuple le bien et le mal qu'il avait faits, et jetaient dans l'urne fatale le scrutin qui rendait sa mémoire chère ou odieuse.

Des lumières aussi précieuses ne bornèrent pas leurs heureuses influences aux étroites contrées de l'Egypte.

Moïse, ce grand législateur, ce fondateur d'un empire qui, seul dans l'Univers, n'éleva des temples qu'au vrai Dieu, fut élevé et instruit par eux ; et quoique les étrangers ne fussent admis qu'à une partie

(1) Epiph. adv. hæres.

des mystères, c'est cependant dans leur sein que se formèrent les plus grands hommes de la Grèce. Orphée, qui, par les accords de sa lyre, avait su réunir dans les vallées de Tempé les peuples féroces de la Thrace, vint y chercher des lois et un culte pour eux. Il pleurait encore sa chère Euridice, lorsqu'il descendit dans ces souterrains ; troublé par l'idée de son ombre, il succomba aux épreuves, et sa faiblesse allait être punie par une éternelle captivité, lorsque, tirant de nouveaux accords de sa lyre, il fit retentir ces voûtes profondes de sons si touchants, qu'ils émurent et attendrirent ses juges. Rendu à sa patrie, il y porta leurs lois et leurs mystères, qui furent long-temps célèbres ; il chanta dans ses vers les travaux et les dangers qu'il y avait courus ; mais, fidèle à ses secrets, il les couvrit du voile de l'allégorie.

Homère vint y puiser ces fictions ingénieuses qui, embellies par son heureux pinceau, conservent encore, malgré tant de siècles, leur brillant coloris. Comme Orphée, il les célébra, en les enveloppant de l'allégorie (1). Archimède y apprit (2) l'art de lancer les fluides au-dessus de leurs niveaux, de réunir, de réfléchir, et de rendre plus actifs les feux de soleil, et celui d'augmenter dans la mécanique l'effet des causes motrices, sans retarder les vitesses (3).

Thalès (4) y apprit l'astronomie et la physique ; il en apporta la division de l'année en 365 jours ; ce fut le premier qui enseigna aux Grecs que certains corps étaient susceptibles d'électricité.

Platon y puisa ces vérités sublimes sur la divinité et sur l'âme, qui lui ont mérité le nom de divin (5).

Eudoxe y trouva qu'on devait ajouter aux 365 jours de l'année quelque portion de temps pour achever la révolution solaire (1).

Démocrite, selon Sénèque, en avait apporté le secret d'amollir l'ivoire et de composer avec des cailloux des pierres artificielles qui le disputaient à la couleur et à l'éclat de celles que produit la nature.

Lycurgue et Solon y puisèrent ces lois qui long-temps ont fait le bonheur et la grandeur de Lacédémone et d'Athènes (2).

Mais, de tous ceux qui durent le plus à leurs lumières, ce fut Pythagore. Déjà initié dans différents endroits, il vint y épurer ses connaissances et les augmenter : on dit qu'il faillit perdre la vie dans les épreuves ; il n'en fut que plus zélé pour la doctrine des prêtres de l'Egypte, car il passa vingt-deux ans à s'instruire parmi eux ; il revint dans sa patrie dans l'intention d'y communiquer des vérités qu'il avait acquises par tant de travaux et de dangers. Sage et simple, il ne se décora point des titres fastueux et souvent frauduleux de législateur et d'inspiré ; il ne prit que le nom, alors modeste, de philosophe, c'est-à-dire d'amateur de la sagesse, et il y devint le chef d'une secte nombreuse et célèbre. Les lois qu'il donna à ses disciples pour vivre entre eux, les dogmes qu'il leur enseigna nous deviennent d'autant plus précieux, qu'ils étaient ceux des prêtres égyptiens (3). En en donnant une idée, elle servira à jeter plus de jour sur tout ce qui regarde les sages de ce pays.

Il divisa ses disciples en plusieurs classes; la première s'appelait *écoutants* (4) ; on y restait cinq ans, ou au moins deux, quand on montrait des dispositions extraordinaires. On y était tenu à un silence respectueux, et il n'était permis, dans aucun cas, de faire des questions ou de proposer des doutes. Ce temps était aussi destiné à être éprouvé par des jeûnes et des austérités ; on commençait à cette époque à s'abstenir pour toujours de l'usage des fèves et de la chair de certains

(1) Vie d'Homère par Mme Dacier.
(2) Diog. Laër.
(3) *Idem.*
(4) *Idem.*
(5) *Idem*, Lucain Phars. Strab. dit qu'il passa treize ans avec les prêtres d'Egypte. Liv. XVIII.

(1) Strab. Liv. XVII.
(2) Hérod., liv. II ; Diog., liv. I.
(3) Plut., ch. I, d'Isis et d'Osiris ; Marc., liv. XXII.
(4) Jambl., *Vie de Pythagore.*

animaux. Qu'on ne croie point que ces pratiques tinrent à une minutieuse superstition. La connaissance approfondie de la nature humaine avait appris aux prêtres de l'Egypte et à Pythagore, d'après eux, combien le régime et les aliments influent sur les passions. C'est sur le même principe qu'il avait réglé tous leurs exercices, qu'il les leur faisait commencer et finir au son des instruments ; il savait combien cet art enchanteur peut donner de vivacité et d'énergie aux facultés intellectuelles, adoucir les mœurs, dissiper la mélancolie, calmer, éloigner les chagrins et les soucis. Il choisissait pour ses conférences les lieux les plus agréables, et il voulait que ses disciples devançassent l'aurore pour y respirer un air plus pur, pour y jouir du moment où tout s'éveille dans la nature, persuadé qu'un spectacle aussi imposant devait agrandir, élever l'âme, et la rapprocher de son origine. Ceux qu'il réunissait ainsi devaient garder le secret sur tout ce qui se pratiquait entre eux, et il leur était défendu de parler de leurs *mystères* devant des *profanes ;* une de leurs principales obligations était de se secourir mutuellement : comme ils étaient très-nombreux, ils avaient pour cet effet des signes, afin de se reconnaître ou de s'écrire. Un disciple de sa secte étant tombé malade dans une ville éloignée de chez lui, se vit au moment de mourir sans pouvoir payer ni récompenser les soins affectueux de son hôte. « La mort, ô généreux citoyen ! lui dit le pythagoricien, va m'enlever le bonheur de te prouver ma reconnaissance, mais des hommes vertueux sauront acquitter cette dette; prends ces tablettes et affiche-les, dès que je serai mort, dans l'endroit le plus exposé de la ville. » L'hôte exécuta ses volontés, sans cependant y trop compter. Un mois s'était déjà écoulé, quand un autre pythagoricien jette en passant les yeux sur le placard, y reconnait le signe mystérieux de sa secte, court sur-le-champ chez l'hôte, le paie généreusement (1) en le comblant d'éloges. Ceux qui voulaient être admis dans ses plus hauts mystères s'engageaient par serment à n'avoir plus pour leur vie qu'une même fortune, qu'une même volonté, à n'être plus soumis qu'aux mêmes lois, à la même règle (1). Telles sont aujourd'hui ces retraites consacrées par la religion, où des hommes réunis par les liens les plus sacrés méditent en silence celui dont ils tiennent l'être, lui offrent leurs vœux au nom de toute la société, et donnent au monde l'exemple d'une vertu plus pure et plus héroïque. Ceux de cette classe s'appelaient *coïnobion*, qui signifie vivant ensemble. Si quelqu'un d'eux rompait ses serments et se séparait de leur société, ils n'en tiraient d'autre vengeance que celle de lui faire des funérailles comme à un mort, de ne plus prononcer son nom, et de le regarder comme étant mort. Quand ils étaient parvenus à ce degré, il achevait de leur développer toutes les allégories qui voilaient sa doctrine. Il leur rendait raison de ces jeûnes fréquents, de ces abstinences de fèves et de certains animaux, de la vénération ou de l'horreur qu'il leur avait inspirée pour certains objets matériels, de ces nombres, qu'il leur avait fait regarder comme sacrés ou comme profanes, et il leur montrait ce que la raison pouvait apercevoir de cet être, principe de tout, qui seul pénètre l'Univers, y établit l'ordre et l'harmonie ; il leur développait le sens mystérieux du fameux système de la métempsycose, et leur faisait voir que ces changements de l'âme d'un corps à un autre ne devaient être pris que dans le sens figuré. L'homme, posait-il pour principe, ne s'élève que par la vertu, ne se dégrade que par le vice. Ainsi l'homme ordinaire qui devient généreux, bienfaisant, est changé en un héros, en un sage ; celui qui se livre aux mouvements impétueux de la colère est changé en un lion, dont le caractère féroce répand autour de lui le désordre et la terreur. Celui qui met son bonheur dans les grossiers plaisirs des sens est changé en pourceau,

(1) Dacier, *Vie de Pythagore.*

(1) Jambl., Diog. Laërt. Porphir., *Vie de Pythag.*

qui ne peut trouver d'autre espèce de bonheur. L'exacteur, l'oppresseur devient un loup, dont l'inclination est cruelle et sanguinaire.

Il est étonnant que la plupart des modernes n'aient pas saisi l'allégorie de ce système, tandis qu'ils voient Pythagore prendre partout, à la manière des Egyptiens, le ton figuré. Ce qui prouve encore qu'on ne devait pas lui donner d'autre sens, c'est qu'il admettait un lieu destiné à être l'heureux séjour des âmes vertueuses, un autre destiné à punir celles qui auraient été coupables de vices ou de crimes. Lisis, son ami et son disciple, disait, d'après lui, que quand l'âme s'est purifiée par la pratique des vertus, elle va, en sortant du corps, dans le ciel, jouir d'une félicité éternelle et parfaite, et qu'elle n'y est plus sujette à aucun changement ni altération (1). Hiéroclès, philosophe de la secte, admettait dans la doctrine de son maître un sens littéral et un sens caché ; il disait qu'il fallait obéir au premier pour pouvoir faire parfaitement l'autre, qui est toujours le plus important. C'était la raison qu'il donnait quand on lui demandait pourquoi il s'abstenait de manger certaines choses. Tymée de Locrès, aussi pythagoricien, regardait ce système également propre à conduire au bien l'homme grossier et l'homme éclairé ; l'un en l'effrayant par des objets sensibles, et l'autre en lui faisant sentir le bonheur de la vertu.

Si quelques-uns de ses disciples enseignèrent, dans la suite, à la lettre, le système de la métempsycose, c'est qu'écrivant pour des hommes qui avaient des idées si imparfaites sur la nature de l'âme, sur son vrai bonheur, ils crurent pouvoir mieux inspirer le goût de la vertu en promettant des récompenses et des peines physiques ; c'est aussi que plusieurs d'eux n'ayant point été initiés dans les plus secrets mystères de ce philosophe, n'avaient pas aperçu le sens caché de sa doctrine.

(1) Vers dorés, à la suite de la *Vie de Pythagore*, par Dacier.

Plusieurs nations que le commerce attirait en Egypte, et les colonies qui en étaient sorties, établirent chez elles des mystères et des initiations, à la manière de ceux de l'Egypte ; telle fut l'origine de ceux de Samotrace, de Crète, de Syrie, de Thrace et d'Eleusis. Les hommes les plus distingués et les plus célèbres allaient s'y faire initier ; c'était ordinairement l'objet des longs et fréquens voyages d'alors ; ils finissaient presque toujours par ceux de l'Egypte, qu'on regardait comme ce qu'il y avait de plus parfait dans le monde. Ces mystères et ces initiations avaient tous le même fond de morale et de doctrine, et se ressemblaient dans leurs rites et leurs symboles : cependant ils se différencièrent selon le génie et les mœurs des peuples, et selon les lumières des instituteurs. Ceux de la Thrace et ceux d'Eleusis, connus sous le nom de mystères de la bonne déesse, furent, après ceux de l'Egypte, les plus parfaits. On y enseignait qu'une intelligence avait créé l'Univers et le gouvernait ; qu'on devait honorer ses parents, offrir aux dieux les premiers fruits de la terre, ne pas égorger le bœuf, compagnon en quelque sorte de l'homme dans l'agriculture, ne détruire aucun arbre fruitier, ne gâter aucun puits, aucune source ; on promettait à ceux qui y auraient été purifiés, un bonheur après la mort, plus parfait qu'aux profanes ; on y était éprouvé comme en Egypte, par le feu, l'eau et l'air. Il y avait des jeûnes et des peines expiatoires ; on se servait d'emblêmes et de symboles dont on développait le sens à mesure qu'on passait par les différents degrés de l'initiation. « J'ai « jeûné, faisait-on dire à l'initié ; j'ai bu « du Cicéon ; j'ai pris de la corbeille ; j'ai « mis dans le panier ; ayant opéré, j'ai « remis du panier dans la corbeille (1). » Lorsqu'on lui demandait s'il avait mangé du fruit de Cérès, il répondait : « J'ai mangé « du tambour ; j'ai bu de la cymbale ; j'ai « porté le kernos ; je me suis glissé dans le « lit ». Un ancien, d'après Strobée, peint

(1) Clément d'Alexandrie, *Exhort. aux Gentils*, p. 14

ainsi l'appareil effrayant des initiations : « L'âme éprouve à la mort les mêmes pas« sions qu'elle ressent dans l'initiation, et « les mots mêmes répondent aux mots, « comme les choses répondent aux choses ; « mourir ou être initié s'exprime par des « termes semblables ; ce n'est d'abord qu'er« reurs et incertitudes, que courses labo« rieuses, que marches pénibles et effrayan« tes, à travers les ténèbres épaisses de la « nuit. Arrivé aux confins de la mort (de « l'initiation), tout se présente sous un aspect « terrible ; ce n'est qu'horreur, tremble« ment, crainte, frayeur ; mais dès que ces « objets effrayants sont passés, une lumière « miraculeuse et divine frappe les yeux, des « plaines brillantes de prés émaillés de fleurs « se découvrent de toutes parts, des hymnes « et des chœurs de musique enchantent les « oreilles. Les doctrines sublimes de la « science sacrée y font le sujet des entre« tiens : des visions saintes et respectables « tiennent les sens dans l'admiration. Initié « et rendu parfait, on est désormais libre, « on n'est plus asservi à aucune contrainte. « Couronné et triomphant, on se promène « par les régions des bienheureux ; on con« verse avec des hommes saints et vertueux « et l'on célèbre les sacrés mystères au gré « de ses désirs ». Apulée en donnait la même idée (1). Dion Chrysostôme les peignait à peu près de même (2). « On conduit « l'initié dans un dôme mystique, d'une « grandeur et d'une magnificence admi« rables. Une diversité surprenante de « spectacles mystérieux s'offre à sa vue : la « lumière et les ténèbres affectent alterna« tivement ses sens ; mille autres choses « extraordinaires se présentent devant lui. » Pléthon parle de fantômes qu'on faisait paraître sous la figure de chiens ou de plusieurs autres spectres et figures monstrueuses (3). Virgile, qui, dans la descente d'Énée aux enfers, traçait le tableau d'une initiation, représentait ainsi le moment où son héros y entrait (1) : « Alors la terre mugit, « les sommets des forêts s'ébranlent ; on « voit au travers des ombres des chiens qui « aboient : la déesse arrive. Loin, loin « d'ici, profanes, s'écrie la prophétesse ; « retirez-vous de ce bois ». Clodien en fait une peinture semblable dans son poème de *l'Enlèvement de Proserpine*. « Retirez-vous, « profanes ; une ivresse divine s'empare de « mon cœur, en bannit tout sentiment ter« restre. Je vois les temples s'ébranler, la « foudre répandre une lumière éclatante. « Le Dieu annonce sa présence ; un bruit « sourd se fait entendre du fond des abîmes « de la terre. Le temple de Cécrops en « retentit ; Eleusine élève ses torches sa« crées ; les serpents de Triptolème sifflent « et se hérissent. De loin paraît la triple « Hécate, etc. »

Les mystères commençaient par des hymnes qui annonçaient aux initiés l'importance des vérités qu'on allait leur révéler.

Eusèbe et Clément d'Alexandrie nous ont conservé un fragment précieux par l'idée qu'il en donne. « Je vais, disait l'hyéro« phante, je vais déclarer un secret aux « initiés : qu'on ferme l'entrée de ces lieux « aux profanes. O Musée ! toi qui es des« cendu de la brillante Sélène, sois attentif « à mes accents ; je t'annoncerai des vérités « importantes ; ne souffre pas que des pré« jugés et des affections antérieures t'enlè« vent le bonheur que tu souhaites de pui« ser dans la connaissance des vérités mys« térieuses. Considère la nature divine ; « contemple-la sans cesse ; règle ton esprit « et ton cœur, et marchant dans une voie « sûre, admire le Maître de l'Univers ; il « est un ; il existe par lui-même ; c'est à lui « que tous les êtres doivent leur existence ; « il opère en tout et partout ; invisible aux « yeux des mortels, il voit lui-même toutes « choses. »

(1) *Ane d'Or*, liv. XI.
(2) Disc.
(3) *Scholies sur les oracles imaginaires*, Zoroastre.

(1) *Æneïde*, liv. VI.

Les mystères d'Eleusis étaient présidés par quatre principaux ministres (1).

Le premier, appelé l'hyérophante, représentait le créateur ; il en portait les symboles : il n'était pas permis de prononcer son nom ; c'est lui qui recevait les initiés.

Le second, appelé dadouque, représentait le soleil ; il en portait aussi l'image.

Le troisième, appelé ministre de l'autel, représentait la lune.

Le quatrième, appelé cérice, représentait Mercure ; il avait un caducée ; il écartait les profanes et prononçait les formules.

Ces mystères étaient divisés en grands et petits : les grands ne se célébraient que tous les cinq ans, et les petits tous les ans. Les petits étaient pour les initiés la préparation aux grands ; ceux qui y étaient reçus ne pouvaient aller au-delà du vestibule du temple (2) ; ils préparaient à recevoir les grands. Ceux-ci se célébraient avec l'appareil le plus imposant ; leurs fêtes duraient neuf jours ; la Grèce entière y assistait.

Chez toutes les nations il y avait des mystères ; on y célébrait, dans un certain temps de l'année, des espèces de fêtes de commémoration, dont le but semble le même. En Egypte, on imitait les courses d'Isis cherchant le corps d'Osiris son mari, inventeur de l'agriculture et des arts, qu'on disait tué par Typhon. A Biblos on cherchait Adonis, et on pleurait sa mort à Eleusis. En Sicile, on faisait des courses nocturnes avec des flambeaux, pour imiter celles de Cérès cherchant Proserpine sa fille. Dans d'autres endroits on célébrait les travaux et les malheurs de Bacchus. — La Chine, la Phénicie, Argos, Rome, avaient aussi dans leurs mystères des fêtes de commémoration à peu près semblables. Ces fêtes, si générales et si anciennes, avaient évidemment une origine commune ; elles étaient ou une allégorie des travaux champêtres, ou plutôt l'histoire figurée d'un évènement qui avait intéressé toutes les nations.

(1) Eusèbe, *Prep. Evang.*, liv. II.

(2) *Monde primitif*, tome IV, p. 318.

L'imagination fictice des Grecs puisa dans les mystères et dans les initiations une partie de sa mythologie ; le puits où descendaient les aspirants leur fit dire que la vérité était cachée au fond d'un puits. Les juges des morts, conduits au-delà d'un lac par le nautonier Caron, l'urne dont ils se servaient pour le scrutin, leur donna l'idée de l'Achéron entourant les enfers, de Caron, qui seul avait le droit de le faire traverser, et des trois juges qui jugeaient les morts, en examinant ce qui était dans l'urne. Les obscurs souterrains que parcouraient les initiés, les aboiements des chiens, les monstres, les spectres hideux et tous ces objets que l'industrie égyptienne et grecque avait inventés pour les éprouver, leur firent imaginer les enfers, le Cerbère, les Furies, les ombres errantes. Des écrivains ont vu aussi dans le supplice de Tantale et dans celui d'Ixion des choses qui y étaient relatives (1). Les Champs-Elysées, éclairés par un autre soleil, sont évidemment le lieu où l'on conduisait l'initié, après être sorti des épreuves : le Tartare, où des ombres plaintives gémissaient de leurs faiblesses, est l'image du lieu où étaient enfermés ceux qui avaient succombé aux épreuves. Ces brasiers et ces flammes où on faisait passer les initiés pour les purifier, firent dire que les hommes qui avaient été élevés au rang des dieux avaient auparavant passé par le feu, pour y être purifiés de tout ce qu'ils avaient d'impur et de terrestre.

Descendre aux enfers ou se faire initier était, chez les anciens, la même chose. Lorsque Pythagore fut revenu de l'initiation, on disait qu'il revenait des enfers. Apulée, faisant le récit de son initiation (2), dit : « Je « me suis approché des confins de la mort, « et ayant foulé aux pieds le seuil de Pro- « serpine, je suis revenu à travers les élé- « ments ». Dans la comédie des grenouilles d'Aristophane, Bacchus demande à Hercule le chemin qu'il avait tenu pour aller aux

(1) Séthos, tome II, liv.

(2) *Métamorphoses.*

enfers ; ce héros lui répond : Les habitants des Champs-Élysées sont les initiés. La défense qu'on leur faisait de tourner la tête pendant les épreuves fit dire à Orphée que pour l'avoir fait, il y serait resté, si sa lyre ne l'eût rendu vainqueur des puissances infernales. La sybile, dans Virgile, ne manque pas de rappeler cette loi à Énée. Thésée et Pirithoüs, qui, à ce qu'on dit, formèrent le projet d'enlever Proserpine des enfers, qui y furent arrêtés, l'un mis à mort, l'autre gardé jusqu'à ce qu'Hercule ait obtenu sa délivrance, sont encore une histoire allégorique des initiations (1).

Si la mythologie puisa la plupart de ses fables dans les cérémonies des mystères, elle puisa aussi dans ses symboles et dans ses hiéroglyphes les erreurs les plus funestes. Les peuples qui voyaient dans ceux que leur montraient les prêtres la représentation des vérités les plus sublimes, l'annonce de leurs devoirs et de leurs travaux, s'accoutumèrent à ne contempler ces signes qu'avec vénération : les confondant bientôt avec l'objet qu'ils signifiaient, ils matérialisèrent tous les êtres intellectuels ; alors la représentation de la divinité fut prise pour la divinité elle-même ; les signes du renouvellement des saisons, du départ ou du retour des voyages, de l'accroissement ou de la diminution du Nil, furent regardés comme les puissances qui commandaient et gouvernaient la nature; ceux qui étaient destinés à annoncer les dangers et les calamités publiques, furent pris pour les ennemis. L'Indien et le Chaldéen se prosternèrent à la vue du soleil, et adorèrent le feu. L'Egyptien eut autant de dieux qu'on lui en avait montré de symboles. Plus ces symboles furent grossiers, plus les divinités qu'ils représentèrent furent vicieuses et absurdes ; le signe de la fécondité de la nature (2) devint le dieu de la débauche, qu'on honora par des fêtes dissolues. Celui du temps, dévorant les années (1), fut un dieu cruel et sanguinaire, pour qui on immola des victimes humaines, etc. Les prêtres, qui sans doute ne prévirent pas d'abord ces suites dangereuses, ne furent plus les maitres d'arrêter des erreurs qui favorisaient les passions, les préjugés, l'ignorance. Plusieurs même, emportés par le torrent, ou pour augmenter leur considération, laissèrent ces préjugés pénétrer dans leurs mystères, et prétendant dévoiler les secrets de l'avenir, leurs mains coupables allèrent fouiller les entrailles palpitantes des malheureux qu'eux-mêmes avaient égorgés, et d'autres recélèrent dans leurs sacriléges retraites ces orgies, où la prostitution même devenait un devoir.

Plus le temps, les révolutions, les émigrations des peuples éloignèrent les mystères de leur origine, plus ils se corrompirent et s'avilirent. Ceux de Rome furent plus corrompus que ceux de la Grèce dont ils tiraient leur origine, et ceux-ci furent moins purs, moins éclairés que ceux de l'Egypte, d'où ils avaient été apportés : à Carthage ils furent plus barbares qu'à Tyr.

Ceux d'Isis en Egypte, et ceux de Cérès ou de la bonne déesse à Eleusis, furent les premiers du monde par leur pureté et par leur sagesse : s'ils tombèrent dans le mépris, ils ne se rendirent jamais coupables de sacriléges et d'abominations. Si Cambise, roi de Perse, prépara la décadence des premiers, ce conquérant sanguinaire, ennemi du culte et des prêtres de l'Égypte, les ensevelit, et leurs livres, sous les ruines de leurs villes. Leurs malheureux débris ne purent jamais les rétablir dans leur intégrité : de là ces contradictions dans la chronologie de leurs rois et dans l'histoire de leurs nations.

De là des connaissances si étendues, des découvertes si intéressantes, perdues pour le genre humain. Ce que Thalès en avait apporté sur l'astronomie et la physique, et Pythagore sur la divinité, la morale, la

---

(1) Voy. Warburton, *Divinité de la mission de Moise. le Monde primitif*, tom. IV, ch. 5.

(2) Priape.

(1) Saturne.

géométrie, la musique, avait été recueilli avant cette malheureuse époque. L'Egypte, subjuguée plusieurs fois et restée enfin soumise à une domination étrangère, perdit son antique splendeur, et conserva à peine l'ombre de ses mystères. *La fête de l'égalité*, dit un des plus savants hommes du siècle dernier (1), *ne peut plus exister chez un peuple devenu esclave*. Les Romains s'en étant rendus les maîtres, portèrent chez eux plusieurs de leurs mystères, connus sous le nom de *memphytiques;* les débauches outrées qu'ils couvraient forcèrent le sénat à les défendre (2). Rétablis plusieurs fois, ils ne furent entièrement anéantis que sous le règne de Théodore. Ceux d'Eleusis n'avaient jamais eu, comme ceux de l'Egypte, l'étude des sciences et la culture des arts; ils s'étaient bornés aux vérités relatives à la divinité et à la morale. Malgré leur décadence, ils jouirent encore long-temps de la vénération des peuples. Socrate disait, d'après Platon (3), que les deux choses les plus importantes qu'eurent les Athéniens étaient le blé et les mystères; il croyait (4) que leurs instituteurs avaient été fort habiles dans la connaissance de la nature humaine. Cicéron, en excitant contre les mystères la sévérité des lois (5), en exceptait ceux de la bonne déesse, parce qu'ils donnaient de sages préceptes, et qu'ils enseignaient une autre vie. La facilité avec laquelle tout le monde y fut indistinctement admis, les fit tomber dans le mépris. Dès le temps des beaux jours d'Athènes, le jeune Alcibiade s'amusait à les représenter avec ses compagnons, dans leurs débauches nocturnes (6). Ce Socrate, qui en louait l'établissement, ne voulut jamais se faire initier; et le cynique Diogène (7) ne croyait pas qu'ils dussent purifier, puisqu'il avait vu tant d'initiés continuer encore à se souiller par des crimes. »

L'idolâtrie, frappée de toutes parts par le christianisme, parut entraîner dans sa ruine celle des mystères. Le croirait-on? Ceux-ci semblèrent se réfugier dans le sein même de la religion qui leur portait des coups si redoutables. Plusieurs de ses sectes, telles que les gnostiques, les carpocratiens, les préadamistes et les manichéens, renouvelèrent dans leurs secrètes assemblées ces scènes honteuses qui avaient fait rougir Rome profane, et l'apostat Julien, entouré de ses sophistes, vint dans l'ombre des ténèbres faire encore frémir l'humanité par des victimes sacrilèges (1). Les ministres les plus saints de cette religion crurent aussi pouvoir emprunter quelque chose de leurs usages, de leur langage et de leurs rites. Ses premiers solitaires, qui devinrent les oracles du monde, les fléaux de l'hérésie, et qui virent quelquefois les maîtres de la terre déposer à leurs pieds leurs sceptres et leurs diadèmes, puisèrent chez eux leurs austérités, et les cénobites vivant en communauté de biens prirent encore leur dénomination du mot *coïnobion*, que portait la société de pythagoriciens demeurant ensemble.

Les anciens chrétiens n'admirent, comme eux, à la célébration de leurs mystères, que ceux qui avaient été purifiés et éclairés par des épreuves et des instructions; lorsqu'on les célébrait, un des ministres s'écriait: Qu'on écarte les *profanes*, qu'on ferme les portes du temple, on va célébrer les mystères; les fidèles ont seuls le droit d'y assister. « On les cachait, dit un savant historien (2), non-seulement aux infidèles, « mais aux cathécumènes; non-seulement « on ne les célébrait pas devant eux, mais « on n'osait même leur raconter ce qui s'y « passait, ni prononcer en leur présence les « paroles solennelles, ni même parler de la « nature du sacrement. On en écrivait en- « core moins; et si dans un discours public

(1) Court de Gébelin, *Monde primitif*, tom. IV.
(2) Tite-Live Dec., I, 9.
(3) Dans le Phédon.
(4) *Paneg.*
(5) *Des lois*, liv. II, chap. 14.
(6) Plut., ch. d'Isis et d'Osiris.
(7) Diog. Laër., liv. VI.

(1) *Histoire du Bas-Empire*, liv. XIII.
(2) Fleury, *Mœurs des Chrétiens*, § XV.

« ou dans un écrit qui pût tomber dans des « mains *profanes*, on était obligé de parler « de l'eucharistie, ou de quelque autre mys- « tère, on le faisait en termes obscurs et « énigmatiques ; ainsi, dans le *Nouveau* « *Testament*, rompre le pain, signifie con- « sacrer et distribuer l'eucharistie, ce que « les infidèles ne pouvaient entendre. »

Les cathécumènes de la primitive église étaient divisés, comme les disciples de Pythagore, en plusieurs classes, *auditeurs* et *compétents* ou *illuminés ;* ils avaient comme eux des jours de silence, de jeûnes, et des moments de prières ; de plus, des intervalles pour passer d'un degré à l'autre ; on ne les instruisait qu'à proportion de leurs dispositions et de leurs progrès (1) ; les premières leçons ne roulaient que sur la morale. L'explication des mystères était le complément de leurs instructions, comme celle des symboles l'était chez les pythagoriciens. L'usage de donner aux fidèles un parrain ou père adoptif existait aussi dans les mystères de l'antiquité : chez les Grecs il se nommait *pylius*, qui signifiait *introducteur ;* celui de leur faire prendre du miel après la cérémonie du baptême, et de les revêtir d'une robe blanche, rappelle le cicéon, où il entrait du miel, qu'on faisait prendre à l'initié, et la robe de lin blanc qu'on lui donnait pour symbole de pureté.

Les initiations et les mystères ayant conservé quelques vestiges des lumières et des usages innocents des premiers hommes, il n'est point étonnant que le christianisme se les soit appropriés. Un culte qui ramenait la vérité et la vertu avait le droit d'en recueillir les précieux restes partout où ils existaient.

(1) Tertull. de Bap.

HISTOIRE

DE LA LOGE DES NEUF-SOEURS,

ORIENT DE PARIS,

DEPUIS SA FONDATION, EN 1776, JUSQU'EN 1836 ;

Par le frère Melchior Potier, 3ᵉ degré, orateur adjoint de cette loge, prononcée lors de la réouverture de ses travaux, en tenue solennelle, le 2 *thébet* 5836 (*ère vulgaire, le* 10 *décembre* 1836).

Mes frères,

C'est un usage commun, quand on prend la parole dans une assemblée, de s'excuser de sa hardiesse, de demander grâce pour ce qu'on va dire, de s'entourer enfin de toutes les précautions de la modestie, au risque de faire croire le contraire de ce que l'on cherche à persuader si humblement. Je sais qu'on a trop souvent abusé d'un pareil langage, mais peut-être me le permettrait-on ici, peut-être serait-il justifié par la circonstance. Je me demande en quels lieux je me trouve, qui je suis, quel est le but de cette réunion, quels sont mes titres pour élever la voix dans cette respectable assemblée. Une loge célèbre dans les fastes de la maçonnerie française, une loge où ont siégé Voltaire, Condorcet, Franklin, la loge des *Neuf-Sœurs* sort, après six années révolues, du sommeil où elle était restée plongée. Et c'est moi qui me charge d'annoncer son réveil au monde maçonnique, de dire ce qu'elle fut jadis et ce qu'elle est maintenant ! A peine mes yeux ont entrevu la lumière, à peine les portes du temple se sont ouvertes devant moi, et, maçon d'hier, j'ose faire entendre ma faible voix dans une enceinte où, pendant plus d'un demi-siècle, ont retenti tant de voix éloquentes ! Certes, la tâche qui m'est imposée serait bien mieux remplie par quelqu'un des respectables frères qui sont les lumières de cet atelier et dont les généreux efforts sont parvenus à rouvrir le sanctuaire des muses et de la philosophie.

Leurs profanes occupations n'ayant pas permis qu'à tant d'autres sacrifices ils ajoutassent celui d'un temps précieux, ils ont bien voulu se reposer sur moi du soin de dérouler devant vous les fastes de la loge. Aussi j'espère que mes frères daigneront ne voir dans l'imperfection de mon travail que la preuve de mon dévoûment et que le désir de suivre, quoique de loin, leur noble exemple. Les frères qui m'entourent ont tant fait pour la loge, qu'il est bien juste que j'essaie aussi d'acquitter ma dette envers elle.

Tracer l'histoire d'une société littéraire ou philosophique, c'est faire connaître la suite des travaux qui l'ont occupée et reproduire les discussions qu'ils ont soulevées dans son sein. Mais pour arriver à ce résultat, il est nécessaire d'avoir sous les yeux les discours des orateurs, les procès-verbaux des séances, les décisions de l'assemblée. Les archives de la loge des *Neuf-Sœurs* ont été perdues deux fois, et deux fois il n'est resté que des souvenirs avec quelques listes de noms plus ou moins inexactes. Ce n'est donc point une histoire que j'entreprends, mais un aperçu bien sommaire, bien incomplet; c'est un coup d'œil rapide que je veux jeter sur les différentes phases par lesquelles la loge est passée. Ici je dois adresser mes remercîments à votre aimable et laborieux secrétaire, le frère Juge (Louis-Théodore), pour tous les renseignements qu'il a eu la bonté de me fournir. Je m'aiderai d'un excellent travail qu'il avait commencé, en regrettant qu'il n'ait pas terminé un ouvrage qui aurait été comme notre arbre généalogique, comme le parchemin de notre noblesse.

La franche-maçonnerie est, on le sait, une institution dont l'Angleterre nous a dotés vers le commencement du XVIIIe siècle. La première loge française fut fondée en 1725 par lord Derwent-Waters, que son dévoûment à la famille des Stuarts avait forcé de chercher un refuge dans notre patrie. Bientôt la maçonnerie prit un brillant essor en France. On vit successivement le duc d'Antin, le comte de Clermont, s'honorer du titre de grand-maître de l'Ordre. Aucun moyen de succès ne lui manqua, pas même la persécution, puisqu'en 1737 le Châtelet lança ses premières ordonnances contre les enfants de la lumière.

Vers 1769, il existait une loge que le célèbre astronome Jérôme de Lalande avait formée sous le titre de loge des *Sciences*. Il paraît qu'elle ne remplissait pas le but que s'était proposé son fondateur, puisqu'il se joignit lui-même à plusieurs littérateurs et philosophes pour en établir une nouvelle.

L'un d'eux, l'illustre Helvétius, gémissait depuis long-temps de voir la maçonnerie ne s'occuper que d'un vain cérémonial; depuis long-temps il témoignait le regret qu'il n'y eût pas un atelier spécialement consacré aux arts, aux lettres et à la philosophie. Ce fut cette pensée qui présida à la fondation de la loge des *Neuf-Sœurs*.

Alors la franche-maçonnerie était en proie aux plus vives dissentions. En 1745, le comte de Clermont, nommé grand-maître, s'était donné pour substitut le banquier Baure, qui multiplia les grades à l'infini et en fit un honteux trafic. Il avait été bientôt remplacé par le maître de danse Lacorne, et le choix de ce dernier avait donné naissance à des troubles qui ne se terminèrent qu'au bout de vingt-cinq ans.

C'était l'usage que chaque loge se plaçât sous le patronage d'un saint de l'église romaine. Le titre qu'avait adopté la loge naissante parut trop profane, et ce fut en vain qu'elle s'adressa à la Grande-Loge de France pour en obtenir des constitutions. Elle aurait pu trouver un appui dans le Grand-Orient qui, déjà fondé, disputait à la Grande-Loge le droit de régler la maçonnerie. Elle aima mieux demeurer neutre entre les deux pouvoirs rivaux, et quelques années s'écoulèrent sans qu'elle se rattachât à l'un ni à l'autre parti. Enfin, le calme ayant reparu dans le monde maçonnique, et une heureuse fusion s'étant établie entre la Grande-Loge et le Grand-Orient de France, la loge des *Neuf-Sœurs* ne voulut pas être la dernière à prouver combien elle désirait la paix et le

repos de l'Ordre. Elle reconnut la suprématie du Grand-Orient resté seul en possession de dicter des lois aux ateliers français, et le neuvième jour du cinquième mois 5776 elle en obtint des constitutions pour prendre rang parmi les loges de son obédience, à la date du premier mois 5776. Ces constitutions furent enregistrées par la chambre des provinces le dix-huitième jour du cinquième mois de la même année.

Un des hommes qui avaient travaillé le plus activement à la fondation de la loge des *Neuf-Sœurs*, celui dont la mémoire a toujours été chère aux enfants de cette loge, Helvétius, n'eut pas la satisfaction de voir cet heureux événement. Il était mort le 26 septembre 1771, et le 24 janvier 1772 ses frères s'étaient réunis pour lui rendre les honneurs funèbres.

Comme les plus grands fleuves coulent inaperçus à leur source, la loge des *Neuf-Sœurs*, faible et obscure dans ses commencements, n'annonçait pas ce qu'elle devait être un jour dans toute sa force. A peine elle comptait quinze membres; mais elle renfermait en elle-même un principe de vie qui n'attendait que le temps pour se développer. Elle était empreinte de cet esprit philosophique et littéraire qui dominait le XVIIIe siècle. Elle était l'expression de son temps; elle devait marcher avec lui. Aussi, dès l'année suivante, cette loge, d'abord si restreinte dans le nombre de ses travailleurs, voyait déjà soixante frères se presser entre ses glorieuses colonnes. Nommer les membres qui la composaient, ce serait nommer ce qu'il y avait alors en France et à l'étranger de plus célèbre dans les sciences et dans la littérature.

L'année 1778 vint mettre le comble à sa gloire et à sa prospérité. Deux hommes, dont l'un fut l'honneur du nouveau monde, comme l'autre le fut de l'ancien, briguèrent l'avantage de venir s'asseoir dans le temple des Muses. Je veux parler de Benjamin Franklin et de Voltaire. Le premier, qui n'était encore qu'un illustre savant, venait échauffer aux rayons de la maçonnerie française ce génie qui devait assurer la liberté de sa patrie et le placer lui-même parmi les grands hommes d'état. Le second, qui, vainqueur de tous les préjugés, comblé de toutes les gloires, venait de recevoir les honneurs d'un triomphe populaire au retour de son long exil, croyait à tant de titres mémorables n'avoir plus à ajouter que celui de frère de cette respectable loge. La séance qui fut consacrée à la réception de cet homme extraordinaire présente le plus vif intérêt pour la maçonnerie et particulièrement pour l'atelier qui eut le bonheur de l'admettre dans son sein. Ce serait peut-être ici l'occasion de recourir à toutes les ressources de l'éloquence pour retracer dignement cette glorieuse solennité. Les couleurs les plus vives, les images les plus brillantes ne seraient point au-dessus de la circonstance et du personnage qui y donna lieu. Cependant je crois que l'exposé simple des faits en dira beaucoup plus. Le frère L.-Théod. Juge, que l'on retrouve partout où il y a des recherches à tenter, doit à de nombreuses investigations la découverte de plusieurs pièces précieuses qui le mettent à même de satisfaire notre curiosité. Tout à l'heure il va livrer à l'admiration de nos frères les détails de cette mémorable tenue (1).

Pourquoi faut-il que la loge des *Neuf-Sœurs* n'ait vu qu'un instant le grand homme qui faisait la gloire de la France et de l'Europe? Voltaire avait été reçu le 7 avril, et le 30 mai il avait cessé d'exister. Il semblait que ce génie sublime dont le vol s'était élevé si haut n'attendait que la consécration maçonnique pour remonter à la source de la lumière et de la vérité. La loge ne laissa pas sans adieux le frère qu'elle perdait. Elle déploya pour lui toutes les pompes de la maçonnerie. Une cérémonie funèbre fut célébrée le 28 novembre, et l'éloge du patriarche de la philosophie fut prononcé par le frère de Ladixmerie.

La loge des *Neuf-Sœurs* paraissait être

(1) Voir la troisième livraison du *Globe*, pages 75 et suivantes. (Mars 1839.)

arrivée au plus haut point d'éclat et de prospérité ; elle ne pouvait plus que descendre ; l'année 1778 l'avait vue brillante et radieuse, l'année 1779 la vit plongée dans le deuil. Un arrêté du Grand-Orient ordonna sa démolition, et, ce qui surprendra tout le monde, ce fut pour un attentat à la pudeur. Ici, mes frères, on ne peut se défendre d'un sentiment profond d'étonnement. On se demande comment un semblable arrêté, motivé sur une pareille accusation, a pu être prononcé contre une assemblée aussi grave, aussi respectable que celle qui décorait nos colonnes. Sa justification pourrait se trouver dans les noms de ceux qui la composaient. Certes, on ne pourrait accuser d'immoralité des hommes tels que Franklin, de Lalande, Roucher, Lemierre, Joseph Vernet, Greuze, Houdon, le comte de Milly, et tant d'autres dont la vie et les ouvrages ont été l'exemple et l'instruction de leur siècle. Mais, comme il ne faut pas qu'il reste l'ombre d'un soupçon, on me permettra d'entrer dans quelques détails que j'emprunterai aux *Mémoires* de Bachaumont.

Le 9 mars 1779, la loge s'était réunie en tenue d'adoption à l'occasion de l'heureux accouchement de la reine Marie-Antoinette. Le frère abbé Cordier de Saint-Firmin était l'ordonnateur de la fête. Après l'introduction des dames devait avoir lieu la réception d'une sœur, puis lecture de morceaux d'éloquence et de poésie, concert exécuté par les premiers virtuoses de l'époque, dans lequel devait chanter Mlle Rolly, cantatrice alors très-renommée ; banquet pendant lequel il y aurait eu musique militaire ; enfin la fête aurait été terminée par un bal. Beaucoup de grands seigneurs et de dames de la cour assistaient à cette réunion ; mais le peu d'ordre qui y régnait la fit dégénérer en cohue, et l'on ne put obtenir assez de silence pour entendre les orateurs, les poètes et les musiciens.

« Enfin (ici je laisserai parler Bachaumont), un incident a augmenté le trouble. La récipiendaire était Mlle Rolly, nièce du fermier-général de ce nom : elle n'avait pas fait part de son projet à son oncle et à sa tante, qui n'avaient pas même voulu la mener à cette fête trop profane, suivant eux, pour une jeune personne : elle s'y était glissée avec une dame du complot. Quelle surprise pour M. et Mme Rolly de voir leur nièce au milieu des francs-maçons ! Ils voulaient l'arracher de là, porter une plainte en justice, mais on leur a fait entendre que cet éclat ferait un plus mauvais effet que le reste, et leur indignation n'a pas eu de suite. On a attribué le désordre au peu de tête de l'agent-général, l'abbé Cordier de Saint-Firmin. » (*Mémoires de Bachaumont*, t. XIII, p. 312.)

Tels sont les faits exposés par un homme qui était loin d'admirer la maçonnerie, et qui, si la loge des *Neuf-Sœurs* eût été coupable, n'aurait point cherché à la disculper. Néanmoins l'un des orateurs du Grand-Orient ne craignit point de se présenter comme dénonciateur d'une loge qui était l'honneur de l'Ordre. Ce fut le chevalier Bacon de la Chevalerie qui se chargea de ce triste rôle. Il accusa la loge d'outrages à la pudeur d'une récipiendaire. Selon lui le gouvernement était si courroucé de ce qui venait de se passer, que, si l'on ne faisait justice sur-le-champ, il était à craindre que des mesures de rigueur ne fussent prises contre la maçonnerie tout entière. On fut effrayé, et sans même entendre la défense, on donna gain de cause à l'accusation. Dès lors la loge des *Neuf-Sœurs* cessa ses travaux ; mais un nouvel examen du procès amena bientôt la réformation du jugement. Le frère de Ladixmerie publia un mémoire justificatif qui éclaira les esprits, et on convint de passer la truelle fraternelle sur cette malheureuse affaire. L'astre des *Neuf-Sœurs*, qui avait éprouvé un moment d'éclipse, reparut à l'horizon plus brillant que jamais, et celui dont la légèreté avait traduit nos frères à la barre du sénat maçonnique, Bacon de la Chevalerie lui-même, brigua l'honneur de s'éclairer à ses rayons lumineux.

Échappée à cet orage, la loge reprit un nouvel essor. En 1783 elle comptait cent

huit membres. J'ai cité des noms glorieux dans les lettres, dans les arts et dans les sciences; toutefois ce ne furent pas ses seules illustrations. Elle fit bien d'autres acquisitions non moins précieuses. Pastoret, Cailhava, Chamfort, Condorcet, Florian, Garat, Cadet de Vaux, Court de Gebelin, Piccini, Delille, Lacépède, le célèbre commodore américain Paul Jones, figurent avec distinction parmi ceux qui sont venus prêter à cette loge l'éclat de leur nom et de leurs talents.

On se fait aisément une idée de ce que pouvaient être des réunions où l'on remarquait tant d'hommes illustres dans tous les genres. C'était l'élite de la société, c'était le XVIIIe siècle tout entier. Quel charme n'y avait-il pas à entendre le grand peintre, le grand statuaire entretenir leurs frères des nobles créations dont ils voulaient enrichir la toile ou le marbre! Avec quel intérêt n'écoutait-on pas ces vers, enfants nouveau-nés de la muse d'un Delille, d'un Roucher, d'un Lemière! Qu'elle était aimable cette raison éloquente qui animait les paroles des Condorcet, des Garat! Que de riants banquets! Que de fêtes embellies et relevées par l'éclat des beaux-arts auxquels nos illustres devanciers se livraient avec tant de succès!

Mais qu'on ne se figure pas que les lettres, les arts, les sciences fussent les seuls objets dont s'occupât la loge des *Neuf-Sœurs*. Ses assemblées n'étaient pas toutes littéraires ou philosophiques. La voix de l'humanité s'y faisait aussi entendre. On ne se contentait pas du bien en théorie, on en recherchait la pratique. Soulager les indigents, délivrer des prisonniers, élever des enfants destinés à être artistes, soutenir les étudiants pauvres qui remportaient des prix à l'université de Paris et ajouter des encouragements aux récompenses qu'ils obtenaient, tels étaient les actes généreux dont la loge donnait un fréquent exemple à la maçonnerie; et c'est en suivant cette voie de sagesse et de bienfaisance qu'elle arriva paisiblement à la grande époque de la révolution française.

Ici finit la première et la plus brillante période de notre histoire. La plupart des membres de la loge saluent avec enthousiasme l'aurore du grand jour qui vient de naître, et se précipitent avec toute l'ardeur des âmes généreuses au milieu de cette révolution qui leur semble l'ère de la liberté et de la philosophie. Préoccupés par le grand spectacle que la France présente au monde, les regards se détournent de la franche-maçonnerie, dont la splendeur va toujours en s'affaiblissant jusqu'à l'année 1793, où le grand-maître renie publiquement l'association.

Pourquoi faut-il que nous ayons à déplorer la mort funeste de quelques-uns de nos frères, victimes de cette même révolution dont ils avaient été les apôtres les plus ardents, et qui, pour me servir de l'expression d'un orateur de la Gironde, dévorait ses enfants, comme le Saturne de la fable. Honneur à ce Condorcet, à ce Chamfort, qui finirent comme Caton, après avoir vécu comme Socrate! Honneur à ce chantre des *Mois*, à cet élégant Roucher, qui, assis sur le char fatal, à côté d'un autre poète, le jeune et malheureux André Chénier, récitait avec lui les vers de Racine en allant porter sa tête sur l'échafaud révolutionnaire!

La franche-maçonnerie était tombée avec toutes les institutions du siècle passé. Elle se releva à la voix d'un homme qui avait détruit la liberté pour rétablir la paix et l'ordre. Napoléon, qui avait fermé les clubs, rouvrit les loges. C'est sous les auspices du conquérant de l'Égypte et de l'Italie que les colonnes de nos temples pacifiques sortirent de la poussière. Le commencement du dix-neuvième siècle, qui s'annonçait par des triomphes et des chants de victoire, fut le moment de la régénération maçonnique. Ce que la révolution ou le temps avait épargné de la loge des *Neuf-Sœurs* se rallia sous les bannières de l'Ordre renaissant. En 1806, une demande en reprise de travaux fut adressée au Grand-Orient, et la loge reparut sur l'horizon maçonnique.

La mort avait frappé un grand nombre des membres qui avaient été l'ornement et la gloire de cet atelier. J'ai parlé des Helvé-

tius, des Voltaire, des Chamfort, des Roucher. Beaucoup d'autres avaient été enlevés à la maçonnerie. La loge n'avait plus Court de Gebelin, Ladixmerie, Dupaty, Florian, Imbert, Greuze, Joseph Vernet, de Milly, Piccini, Lemierre, Franklin, Paul Jones. Après tant de pertes irréparables, elle semblait ne devoir reprendre qu'une existence bien obscure et bien indigne de son antique splendeur; cependant elle se réveilla brillante de jeunesse et d'avenir. A des noms illustres succédèrent des noms qui ne l'étaient pas moins. Les célébrités du dix-neuvième siècle remplacèrent celles du dix-huitième. François de Neufchâteau, Parny, Petit-Radel, Fontanes, Desèze, Ginguené, Dalayrac, Cabanis, Montgolfier, de Piis, Parseval de Grandmaison, vinrent remplir les vides que la mort avait faits dans ce temple et lui rendre l'éclat qu'il semblait avoir perdu pour toujours. Les réunions des *Neuf-Sœurs* ne furent, comme on le voit, ni moins nombreuses ni moins brillantes.

A peine la loge venait de rouvrir ses travaux qu'elle se vit enlever un de ses membres les plus respectables, l'un de ceux qui avaient présidé à sa fondation et qui avait été son premier vénérable, l'illustre Jérôme de Lalande. Il y avait déjà quelque temps qu'il n'assistait plus aux séances, lorsqu'on le vit paraître dans l'atelier, vers la fin du mois de mars 1807. Quoique avancé en âge, il semblait ne rien ressentir encore des rigueurs de la vieillesse : il avait ce qui doit combler les vœux du sage, *mens sana in corpore sano*, un esprit sain dans un corps plein de santé. Son arrivée inattendue fit sensation dans la loge. Le vénérable en exercice, qui était, je crois, le respectable frère Moreau de Saint-Mery, le pria de prendre le premier maillet à sa place. Après s'en être défendu quelque temps avec sa modestie accoutumée, Lalande accepta un honneur qui était si bien dû à son âge, à ses lumières et à ses vertus. Il prit la parole et s'exprima avec force et onction. Son discours parut empreint d'une tristesse mêlée de découragement : c'était le retour d'une âme sensible vers un passé dont le présent n'avait pas acquitté les promesses, et vers des espérances de philosophie et de liberté qui étaient loin de s'être réalisées. Il prononça même avec amertume le nom d'un membre de cette loge (François de Neufchâteau), à l'initiation duquel il avait présidé, qui avait été son ami, et qui avait abandonné la cause sacrée de la liberté pour les brillants hochets de l'empire. Enfin, comme lassé de tout et ayant besoin des consolations d'un avenir meilleur, il parla de sa fin prochaine, quoique rien n'annonçât que ses frères dussent le perdre si tôt. Cette séance remarquable eut lieu dans les derniers jours de mars, et le 4 avril suivant, Lalande n'était plus. En songeant à ce discours et à cette fin, on se rappelle involontairement les magnifiques entretiens de Scipion avec ses amis, entretiens qui furent comme le chant du cygne et comme le prélude de sa mort.

L'esprit de la loge, au XVIIIe siècle, avait été tout philosophique, au XIXe il fut tout littéraire. Je ne veux pas dire que dans ce siècle la bienfaisance et la philosophie furent bannies de la loge, comme je n'ai point dit que dans le siècle dernier la littérature y eût été proscrite. Bonaparte, on le sait, n'aimait pas les philosophes, parce qu'il les craignait. De là cette impulsion littéraire donnée à la maçonnerie, dont il tenait tous les fils dans sa puissante main, grâce à son frère Joseph, qu'il avait fait nommer grand-maître. De là aussi ces brillants concours de poésie, où la loge des *Neuf-Sœurs* justifia son ancienne célébrité. Les vieux maçons n'ont point oublié le nom du respectable frère Chaudron, qui mérita plus d'une couronne, et qui maintenant, à l'âge de quatre-vingt-un ans, vit loin de sa patrie dans un état voisin de l'indigence. On se rappelle avec plaisir cette mémorable séance, où les frères Alissan de Chazet et Tissot, proclamés tous deux vainqueurs, se renvoyèrent mutuellement l'honneur du triomphe et finirent par échanger leurs couronnes. Exemple de modestie et de générosité bien rare entre des

rivaux de gloire, et qui est si bien en rapport avec la douce fraternité que l'on respire dans nos temples !

Il est inutile de rappeler avec quel éclat, quelle pompe se célébraient les cérémonies de la loge. A une époque où la victoire amenait dans nos murs les chefs-d'œuvre des arts, où des monuments de toute espèce s'élevaient comme par enchantement, la maçonnerie ne resta pas en dehors du mouvement imprimé à toutes les institutions. La loge des *Neuf-Sœurs*, placée si haut dans l'échelle maçonnique, se signala surtout par le goût, par l'élégance qu'elle déployait dans les occasions solennelles.

Tel fut jusqu'à la fin de l'empire l'état florissant dans lequel elle se maintint. La chute du colosse qui dominait sur l'Europe changea la face du monde. Bien des institutions périrent : la maçonnerie resta debout; elle prit même une attitude plus imposante. La restauration, suite de cet ancien régime qui l'avait proscrite, vint, par ses craintes, ses soupçons, resserrer les nœuds de la fraternité maçonnique. Malgré les persécutions du pouvoir et les tracasseries de la police, les sociétés secrètes s'organisèrent de toutes parts. Toutes étaient hostiles au gouvernement; toutes travaillaient à le détruire. La maçonnerie fut plus sage, elle se contenta de préparer graduellement les esprits à la réforme politique. Une foule de questions qui tenaient à la liberté civile, à la tolérance religieuse, étaient développées et approfondies dans les différents ateliers. On s'instruisait, on s'éclairait mutuellement. Les loges devinrent le refuge de toutes ces jeunes intelligences qui avaient besoin de se répandre au dehors. Le barreau fournit à la maçonnerie ses plus précieux appuis ; je pourrais citer les Mauguin, les Berville, les Barthe, et tant d'autres dont la parole éloquente a trouvé hors de nos temples un écho si retentissant. Je me contenterai de parler d'un homme qui a été notre ami, qui s'est formé parmi nous, qui a acquis dans l'exercice de nos travaux journaliers cette facilité d'élocution, cette logique victorieuse qu'il a déployées depuis à la tribune nationale. Il s'agit du frère Garnier-Pagès, qui pendant plusieurs années a été vénérable de cette loge. On peut ne point partager ses opinions politiques ; mais on est forcé de rendre hommage à son talent, à sa probité, à la droiture de son cœur. Quelles que soient les malheureuses dissidences qui partagent les esprits, personne, je crois, ne me blâmera si je dis que notre loge s'honore et s'honorera toujours de l'avoir compté parmi ses principales lumières.

Nous avons vu, sous l'empire, la loge des *Neuf-Sœurs* jeter le plus vif éclat et s'élever avec distinction au milieu des autres loges. Sous la restauration, il faut l'avouer, son rôle fut moins brillant. Elle avait perdu successivement les Cabanis, les Dalayrac, les Ginguené, les Mercier, les Moreau de Saint-Méry, les Parny, tous ces hommes dont la gloire était pour elle un garant de vie et de splendeur. D'autres l'avaient abandonnée, soit qu'ils fussent entraînés par le tourbillon des affaires, soit qu'ils craignissent de compromettre leur tranquillité sous un gouvernement ombrageux qui s'effrayait de tout. Honneur au petit nombre de frères qui restèrent fidèles à la bannière des *Neuf-Sœurs* ! Honneur au respectable frère Delagrange, qui a suivi la loge dans toutes ses phases de gloire et d'adversité, et qui veut bien la soutenir encore de l'éclat de son nom et de ses talents.

En 1827 elle se trouvait réduite à vingt membres, et elle reprit tout-à-coup une nouvelle vie, grâce à un heureux concours de circonstances. Son orateur, le frère Garnier-Pagès, se trouvait en même temps vénérable de la loge *Saint-Louis de France*. Cette loge avait été fondée en 1815, d'un démembrement de celle de *Saint-Auguste de la Parfaite Intelligence*, orient de Paris. Le nombre des membres qui la composaient s'élevait à cinquante-six, parmi lesquels on remarquait les frères Bessas-Lamégie, Aulagnier, Debains, Sentis, Juge, Peytal, et d'autres, recommandables comme eux par les lumières dont ils éclairaient leur atelier,

et par les talents qu'ils déployaient dans le monde profane. Par les soins du frère Garnier-Pagès, les deux loges n'en firent plus qu'une, sous un même titre, celui des *Neuf-Sœurs*. Des travaux nombreux et brillants furent le résultat de cette heureuse réunion. Les procès-verbaux de cette époque, les seuls à peu près qui aient survécu à la destruction de nos archives, font foi de l'intérêt qui animait nos séances et de l'activité qui y régnait. Les questions les plus importantes de morale et de haute philosophie y étaient abordées avec hardiesse et traitées avec toute l'ardeur qui caractérise de jeunes talents.

Telle était la loge des *Neuf-Sœurs* lorsque éclata cette révolution qui avait été préparée pendant quinze ans, et qui fut consommée en trois jours. La révolution de 1789 avait fermé notre temple, celle de 1830 le ferma encore une fois. Notre dernière réunion eut lieu le 16 février 1831.

La maçonnerie devait-elle voir s'éteindre pour toujours une loge qui avait été illustrée par tant de beaux noms et qui comptait plus d'un demi-siècle de gloire? C'est ce que n'ont point pensé des hommes zélés pour l'honneur de notre Ordre, et parmi lesquels je me plais à citer les frères Juge, Desanlis, Aulagnier, Blanchet, Gibory, Delagrange et Bazot; grâces leur soient rendues! Ils n'ont pas désespéré de l'avenir des *Neuf-Sœurs*. C'est par leurs soins que les portes de notre temple se sont rouvertes et que nos frères dispersés se trouvent en ce moment rassemblés entre ces colonnes. Pourquoi tous n'ont-ils point répondu à notre appel? Pourquoi ne voyons-nous point ici tant d'hommes qui ont fait la gloire de cette loge? Pourquoi ne sommes-nous point secondés par les Tissot, les Moreau de Saint-Mery (1)! Nous dédaigneraient-ils parce que nous sommes des jeunes gens? Mais ils ont ici un de leurs contemporains, un de leurs anciens frères, le bon, le respectable frère Delagrange, qui est le représentant de ces temps glorieux, le vivant souvenir de l'époque où siégeaient dans cette enceinte les Fontanes, les Desèze, les Cabanis, les Dalayrac, les Parny.

Notre réveil de 1836 est loin d'être aussi brillant que celui de 1806. La loge, au premier aspect, paraît être ce qu'elle était à son origine, en 1776, c'est-à-dire faible et peu nombreuse. Mais quelle différence! alors elle était pleine d'espérances, et maintenant, nous devons l'avouer, elle n'a plus que des souvenirs et un beau nom. Il ne nous est rien resté de notre antique splendeur. Nos archives ont été perdues en 1830, comme elles l'avaient été en 1793. Les ouvrages qui y étaient déposés ne sont plus; ces ouvrages qui témoignaient du travail, du talent de nos frères. Qu'est devenu ce buste de Voltaire, œuvre et présent du respectable frère Houdon, ce tablier d'Helvétius, qui a été gardé si long-temps parmi nous comme une précieuse relique, et qui fut présenté à l'immortel auteur de *Mahomet*, lors de sa réception? Le seul débris qui ait échappé au naufrage, ce sont nos constitutions, qui ont été conservées par le respectable frère Delagrange, et sur lesquelles on lit les noms (1) de Lalande, de Voltaire, de Franklin.

C'est dans cet état de choses que nous nous présentons à vous, frères de toutes les loges. Nous réclamons votre appui et votre concours. Une loge, *la Clémente-Amitié*, a déjà bien voulu s'unir à nous par des liens plus étroits que ceux qui unissent ordinairement tous les maçons entre eux. Suivez son exemple, daignez quelquefois venir visiter nos travaux, nous encourager d'un coup d'œil, d'un mot de bienveillance, et nous aider à prouver que la maçonnerie peut encore être utile.

Le très-illustre frère Bouilly, représentant du grand-maître, complimente le frère Potier et demande l'impression de son discours et sa distribution aux loges de France; cette double proposition est accueillie par

(1) C'est le fils de celui dont il est parlé ci-devant.

(1) L'auteur devait dire les signatures *propriâ manû*.

tout l'auditoire au bruit des batteries les plus énergiques, qui sont bientôt couvertes par les sons de l'orgue expressif et les chants de la colonne d'harmonie.

Orient de Paris, le 1er décembre 1839
(ère vulgaire).

LA LOGE DE LA CLÉMENTE-AMITIÉ,

ORIENT DE PARIS,

AUX LOGES DE LA CORRESPONDANCE

DU GRAND-ORIENT DE FRANCE.

Très-chers frères,

La loge de *la Clémente-Amitié* a, dans sa Tenue du 19 novembre dernier, pris un arrêté relatif à la suppression des secours en argent et à la *création d'une maison spéciale de secours* pour les maçons malheureux. Nous nous empressons de vous le faire connaître ainsi que le rapport qui l'a précédé.

Votre concours dans une pareille entreprise nous est nécessaire, et nous aimons à penser que vous vous y associerez. Nous accueillerons avec acclamation votre délibération à cet égard.

Nous avons la faveur d'être,

Vos bien dévoués frères,

Le Vénérable titulaire,
DESANLIS, 33e.

L'ex-vénérable,
L.-Th. JUGE, 33e.

L'Orateur,
RAYNAUD, 18e.

Le 1er Surveillant,
CHARTREY, 32e.

Le 2e Surveillant,
BOURRÉ, 18e.

Par mandement de la Loge,

Le Secrétaire,
DELANCHY fils, 30e.

RAPPORT

FAIT PAR LE FRÈRE BLANCHÉ

A LA LOGE DE LA CLÉMENTE-AMITIÉ,

LE 19 NOVEMBRE 1839,

SUR LA PROPOSITION DU FRÈRE DESANLIS,

Tendant à supprimer les secours en argent et à organiser une maison de secours et de patronage maçonniques.

Au sein de toutes les sociétés organisées, et notamment celles où la civilisation est en apparence le plus en progrès, le paupérisme est la plaie la plus étendue et la moins facile à guérir qui ronge le corps social. La France et l'Angleterre en souffrent horriblement, et les convulsions qui souvent agitent ces deux grands corps de nation sont directement ou indirectement occasionnées par les souffrances qui tuent l'homme sur un grabat, ou le font vivre des chances de la mendicité.

Le mal dont je vous parle, affligeant pour l'homme de bien qui ne voudrait voir toujours et en tous lieux que des heureux, a depuis long-temps pris un caractère plus grave, propre à exciter le dégoût. Le paupérisme a revêtu en quelque sorte la livrée du mercantilisme, et à l'heure qu'il est, à la porte des lieux sacrés ou publics, de même qu'à celle de nos temples, il se fait un trafic honteux qu'il est du plus grand intérêt d'arrêter, ou tout au moins d'atténuer par des mesures préventives.

On a vu avec quel cynisme, avec quelle impudeur, des hommes viciés de paresse, abusant de la facilité avec laquelle les loges accordent une demande pécuniaire, frappent à la porte d'un temple et forcent, en quelque sorte, par une audace peu commune, l'atelier confiant à un octroi de secours qui devient une perte, alors qu'il est mal placé. Certes, de pareils événements doivent se répéter peu souvent pour exciter la suscepti-

bilité d'hommes dont le mérite de bienfaisance est autant dans la sagacité qui préside à la distribution des secours que dans la valeur intrinsèque de ces mêmes secours.

Nous avons des misères à soulager. Nous devons veiller à ce qu'elles n'augmentent pas par le fait de la spéculation qui, furtive comme un esprit malin, s'introduit partout, et vient jusque sur nos colonnes quêter déloyalement l'obole réservée au malheur.

Nous arriverons sans doute difficilement à nous mettre complètement à l'abri de l'exploitation. Cependant cette considération ne doit pas empêcher de prendre toutes les mesures convenables pour assurer la répartition des ressources de la franche-maçonnerie.

Le paupérisme est dépendant de diverses causes d'ordres différents : les unes tiennent à des faits généraux, et les autres se rattachent à l'homme. L'organisation sociale, vicieuse en elle-même, doit être une source de maux cruels que, sur le terrain où nous sommes placés, nous entreprendrions vainement de guérir. En les signalant comme faits généraux, je n'ai d'autre intention que de faire la part aux difficultés qui peuvent s'opposer à la réalisation de tout le bien que, dans vos consciences, vous désirez faire.

Les causes qui se rattachent à l'homme même, bien que sérieuses au plus haut degré, me paraissent être celles auxquelles il convient de s'arrêter pour répandre, avec plus d'intelligence que de profusion, les secours dont dispose la franche-maçonnerie.

La paresse et le manque de travail engendrent le paupérisme, autorisent la mendicité. La paresse, qui, en livrée de mendiante, frappe à la porte de nos temples, et y reçoit, au préjudice d'honnêtes nécessiteux, en quelque sorte une prime d'encouragement, doit désormais nous trouver sourds, car la paresse est un vice qui, eu égard à la société, constitue l'invalidité absolue, et la franche-maçonnerie ne saurait encourager le vice, d'autant que celui-ci dénote, de la part de qui en est atteint, une nullité morale prenant sa source dans l'indifférence de l'homme pour tout ce qui ne lui est pas personnel.

Les frères qui, par suite du manque d'ouvrage, ou dont les travaux ne sont pas convenablement rétribués, se trouvent entièrement obérés, méritent toute notre sollicitude. Nous leur devons assistance dans leurs malheurs. C'est en bon frères que nous la leur accorderons.

Depuis long-temps, mes frères, vous avez été frappés de l'inconvénient qu'il y a de distribuer de l'argent aux indigents. Pour les paresseux, c'est un appât dont ils trafiquent pour, après de si faciles bénéfices, aller s'enivrer dans les orgies du cabaret. Aussi ne serait-il pas étonnant de voir des profanateurs de l'hospitalité maçonnique spéculer sur le prix d'une réception pour s'assurer ainsi une rente frauduleuse. Persuadons-nous que cela n'a jamais été ; mais disons que c'est dans l'ordre des choses possibles, tant la corruption a gangréné le cœur humain.

Pour les véritables nécessiteux, les secours en argent sont presque toujours insuffisants, et ne remédient à rien ou à bien peu de chose. D'ailleurs l'homme est faible, et il faut bien se garder de déflorer ses sentiments en lui jetant une aumône, car on peut ainsi le corrompre, et au lieu d'un secours émané de votre libéralité, l'argent que vous accordez peut devenir un germe de décrépitude morale.

Il est sans doute difficile de lutter victorieusement, et tout d'abord, contre les inconvénients déplorables qui nous froissent. Cependant une tentative nous est proposée ; nous applaudirons donc par trois fois à celui de nos frères bien inspiré qui nous a fait part d'un moyen propre à remédier aux inconvénients qui sont inhérents au mode de distribution de secours pratiqué jusqu'alors.

Notre vénérable, le frère Desanlis, a proposé au conseil d'administration « de « supprimer autant que possible les secours « en argent, et d'organiser une maison où « l'on puisse placer les maçons malheureux, « et dans laquelle ils recevraient, pendant « une époque fixée d'après leur position,

« l'hospitalité et la nourriture, sauf à aviser « aussi à utiliser leurs travaux.

« Le conseil, dit le procès-verbal du « 5 novembre, prend cette proposition en « grande considération; et, pour lui don- « ner l'exécution la plus prompte, il nom- « me une commission composée du véné- « rable, du frère Graff, hospitalier, et du « frère Blanché. »

Vous apprécierez, mes frères, cette proposition et son opportunité que je crois incontestable. De même que le conseil d'administration, vous la paierez d'un tribut d'enthousiasme.

La commission s'est réunie le 11 courant, et l'a examinée avec tout le soin qu'elle mérite. Elle n'a pu que l'approuver et décider qu'elle vous serait soumise en cette tenue, avec l'entière conviction que vous l'appuierez de votre concours toujours acquis aux projets de bienfaisance que peut inspirer l'amour du prochain.

Voici, mes frères, en quels termes elle a été formulée :

Attendu que des secours distribués en argent résultent les inconvénients les plus graves et les plus nombreux;

Attendu que l'état d'indigence est causé par la paresse ou par le manque de travail, et qu'il importe de ne pas encourager le vice et de procurer des moyens d'existence par le travail à quiconque est instruit et laborieux;

La commission, statuant sur la proposition du frère Desanlis, soumise au conseil d'administration du 5 novembre, ainsi qu'il est dit au procès-verbal du dit jour, arrête que la proposition dont s'agit sera soumise en la tenue de la loge de *la Clémente-Amitié* du 19 novembre, dans les forme et teneur ci-après :

Art. 1er. Une maison de secours maçonniques sera instituée et prendra tel titre qui sera ultérieurement déterminé.

Art. 2. A partir du jour de l'institution désignée en l'article précédent, les secours en argent cesseront.

Art. 3. A partir du jour de la cessation des secours en argent, les frères de Paris, de la province et de l'étranger, dont les titres à la bienfaisance seront dûment constatés et reconnus, recevront des secours en nature dans les règles de l'hospitalité entendue, selon qu'ils seront de Paris, de la province ou de l'étranger, dans tous ses rapports du vivre et du coucher.

Art. 4. Une pharmacie sera créée dans la dite maison de secours, et un ou plusieurs médecins lui seront attachés, afin que des soins sanitaires soient accordés sans rétribution aux maçons et à leurs familles en l'état de maladie.

Art. 5. Pour obvier aux graves inconvénients qui résultent du manque de travail, il sera créé une société de patronage chargée de rechercher les travaux en rapport avec les capacités connues des frères oisifs volontaires ou involontaires.

Art. 6. Les frères en état d'oisiveté volontaire, et qui, sans motifs valables de moralité reconnue, refuseront l'offre de travail qui pourra leur être faite, seront déclarés indignes, et, comme tels, ne pourront recevoir plus d'une journée de secours.

Art. 7. Dans la maison de secours et de patronage sera créée une comptabilité *ad hoc* parfaitement régulière.

Sur des registres spéciaux seront nominativement portés tous les frères déclarés indignes, avec la dite déclaration motivée, afin que, par voie de la correspondance, ils puissent être signalés et ainsi paralysés dans leurs tentatives d'exploitation criminelle.

Art. 8. Un conseil d'administration spécial sera chargé du gouvernement de la dite maison de secours et de patronage. Les membres de ce conseil seront nommés conformément à des règlements ultérieurs.

Art. 9. Toutes mesures relatives au projet dont s'agit, tant pour le lieu le plus convenable où devra être situé le local, que pour les règlements à intervenir destinés à le régir, seront l'objet d'enquêtes, recherches ou discussions ultérieures.

Art. 10. Les frais de la nourriture, du coucher et autres, relatifs à la maison de

secours dont est question ci-dessus, seront à la charge de la loge ou des loges qui s'associeront à l'œuvre commune.

Art. 11. Les ressources acquises y pourvoiront, sauf à en créer de nouvelles s'il y avait lieu.

Art. 12. Dans l'intérêt de la morale et à la gloire de son auteur, le projet ci-formulé recevra toute publicité voulue et sera déposé aux archives de *la Clémente-Amitié*, sans préjudice des soins immédiats et permanents dont il ne cessera d'être l'objet, afin de prompte réalisation.

Mes frères, la commission espère que vous sanctionnerez, par un bon accueil et vos batteries accoutumées, un projet d'autant plus précieux, qu'il émane d'un esprit sérieusement préoccupé du sort de nos frères malheureux, et que d'ailleurs il indique un progrès réel vers l'avenir où sont réservées les destinées heureuses de l'humanité.

BLANCHÉ.

DÉLIBÉRATION.

La loge, après délibération, et sur les conclusions du frère orateur, arrête à l'unanimité :

Art. 1er. Il sera créé une maison de secours maçonniques qui prendra la désignation qui sera ultérieurement déterminée.

Art. 2. Aussitôt après l'institution de cette maison, les secours en argent cesseront, à moins d'absolue nécessité.

Art. 3. A partir du jour de la cessation des secours en argent, les frères de Paris, de la province et de l'étranger, dont les titres à la bienfaisance seront dûment constatés et reconnus, recevront dans la maison des secours en nature, qui consisteront principalement dans *le vivre* et *le coucher*.

Art. 4. Un ou plusieurs médecins seront attachés à la maison ; ils donneront, sans rétribution, tous les soins nécessaires aux maçons et à leurs familles.

Art. 5. Pour obvier aux graves inconvénients qui résultent du manque de travail, il sera organisé des comités de patronage et de placement chargés de chercher des occupations en rapport avec les capacités des frères oisifs volontaires ou involontaires.

Art. 6. Les frères en état d'oisiveté volontaire, et qui, sans motifs valables, refuseront le travail qui leur sera offert, seront déclarés *indignes*, et, comme tels, ne pourront recevoir plus d'une journée de secours.

Art. 7. Tous les frères déclarés *indignes* seront nominativement portés sur un registre spécial, avec mention de leur refus de travail, et seront signalés à tous les ateliers de la correspondance, afin d'être paralysés dans leurs tentatives d'exploitation criminelle.

Art. 8. Il sera tenu une comptabilité sévère et régulière des recettes et des dépenses de la maison de secours et de patronage.

Art. 9. Un conseil d'administration spécial sera chargé de la surveillance de la maison. Les membres en seront nommés et réélus conformément à des règlements ultérieurs.

Art. 10. Toutes les mesures relatives, soit pour le choix du local, soit pour les règlements destinés à régir la maison, seront ultérieurement déterminées.

Art. 11. Les dépenses de nourriture, de coucher et autres, que nécessitera la maison, seront à la charge de la loge ou des loges (1) qui s'associeront à l'œuvre commune.

Art. 12. Les ressources acquises y pourvoiront, sauf à en créer de nouvelles s'il y a lieu.

La loge décide ensuite que cet arrêté sera imprimé et adressé au *Grand-Orient* et à tous les ateliers de sa correspondance.

(1) Déjà plusieurs loges de Paris ont adressé leur coopération ; nous aimons à citer la loge des *Amis bienfaisants et Imitateurs d'Osiris réunis*, qui, la première, s'est réunie à notre œuvre.

DES MOYENS
DE FAIRE ATTEINDRE A LA FRANCHE-MAÇONNERIE
LE NOBLE BUT QU'ELLE SE PROPOSE.

Discours du frère Castelain, orateur de la loge la Fidélité, *orient de Lille, prononcé le jour de la fête d'ordre*, 23 *juin* 1839.

—

Mes frères,

Nous voici réunis pour célébrer un ancien et vénérable anniversaire, car ce n'est point d'aujourd'hui que cette époque a été désignée par une mère chérie pour rassembler en un commun et fraternel banquet tous ses fidèles enfants; non, l'origine de notre saint culte se perd dans la nuit des temps. « Le premier qui, ayant enclos un « terrain, s'avisa de dire : *Ceci est à moi*, « et trouva des gens assez simples pour le « croire, fut le vrai fondateur de la société « civile », dit l'illustre citoyen de Genève. Celui-là aussi, disons-nous, fut la cause première de la maçonnerie, car celui-là ouvrit la porte aux crimes, aux guerres, aux meurtres, à toutes les horreurs, à toutes les misères qui depuis lors ont désolé la triste humanité; mais, par contre, ces maux qu'il attira sur nous donnèrent naissance à ce sentiment sublime qui fait la base de notre association, *la charité*; sentiment dont Jésus fut le plus digne interprète et le plus ardent propagateur, mais qui naquit en nous aussitôt que l'homme connut le malheur. Le Grand-Architecte de l'Univers, en effet, dans sa prévoyante sagesse, a tellement tout ordonné ici-bas, que si chaque plaisir a sa peine, chaque misère a son remède. Si l'Amérique voit ses champs ravagés par des fièvres redoutables, l'arbre dont la puissante écorce arrête sûrement le fléau dans sa marche n'y croît-il pas sans culture! Si l'horrible variole, sortie de l'Éthiopie, menace de détruire l'espèce humaine, ou tout au moins d'effacer en elle ce type de beauté que lui imprima son créateur, à l'image duquel elle a, dit-on, été façonnée, Jenner, avec sa précieuse découverte, ne vient-il pas nous mettre à l'abri des coups de ce monstre destructeur! L'Égypte voit chaque année le Nil surmonter ses rivages et submerger au loin ses campagnes; mais bientôt il rentre dans son lit, et l'œil désolé n'aperçoit partout qu'un limon infect, où s'agitent mille animaux impurs, et d'où s'élèvent ces miasmes funestes qui engendrent la peste meurtrière. Mais, de ce même limon, fécondé par les rayons du soleil, vont s'élever ces fertiles moissons qui feront de l'Egypte un grenier inépuisable où Jacob viendra chercher ces grains précieux refusés aux salubres vallons de Sichem, et d'où les maîtres de Rome esclave arracheront de quoi fournir aux vils descendants des Brutus et des Scipion la seule chose que ces Romains dégénérés sussent encore exiger en maîtres : *panem et circenses*. Enfin, quand les hommes réunis en société eurent oublié *que si les fruits de la terre appartiennent à tous, la terre, elle, n'appartient à personne*; quand, poussé par la prédominance des instincts de bas étage, le petit nombre se fut associé pour opprimer par la violence ou la ruse le reste de leurs frères; quand la société n'offrit plus partout que le spectacle affligeant et honteux du despotisme exercé sans remords et de l'esclavage subi sans murmures; quand on put croire que l'œuvre divine du Grand-Architecte de l'Univers, qui nous a tous créés libres et égaux, était détruite sans retour, alors naquit l'esprit de charité, alors le saint amour de l'égalité s'alluma dans quelques cœurs généreux, alors le dogme sublime de la fraternité leur fut révélé. Mais, on le conçoit sans peine, de pareilles doctrines ne pouvaient être proclamées tout-à-coup au milieu d'une population composée de maîtres jaloux et d'esclaves ignorants; il fallut s'envelopper des ombres du mystère, s'entourer de rites inconnus au vulgaire, choisir et préparer ceux auxquels on voulait les révéler. C'est de là que sortit cette foule de sociétés mystiques qu'on rencontre dans l'histoire des âges an-

tiques ; quelques noms qu'on veuille d'ailleurs leur donner, ce sont elles qui ont entretenu dans l'Inde et l'Égypte le feu sacré et l'ont apporté dans notre Europe ; ce sont elles qui, parvenues à leur apogée, ont donné naissance à notre sublime association.

Mes frères, nous n'allons point suivre pas à pas la maçonnerie dans les voies souterraines qu'elle fut forcée de tenir dans le principe, nous avons hâte d'arriver à une des plus belles époques de sa vie, au commencement du siècle dernier. Voyez sa marche !.... Comme elle est fière et tranquille à travers les persécutions du pouvoir, les bûchers du Saint-Office, les anathèmes du clergé et les foudres du Vatican !... Poussée par un sentiment d'avenir lointain, la maçonnerie ne se laisse point arrêter par les obstacles ; elle abandonne souvent des lambeaux de ses vêtements et de sa chair aux ronces du chemin, mais elle sape partout l'esclavage, les priviléges et les injustices. A sa voix accourt un peuple entier de prosélytes qui se presse aux portes des temples en y demandant la lumière ! Toutes les sommités des lettres et des arts viennent se ranger sous sa bannière; Helvétius, Voltaire, Franklin, Lalande, se font gloire d'être comptés parmi ses enfants ! Ses ennemis essaient bien d'arrêter son char, mais ils tombent écrasés sous la roue.

Cependant, au milieu de cette marche triomphale, l'anarchie vient un moment lui barrer le chemin ; mais, ce nouvel ennemi vaincu, la franche-maçonnerie ressaisit son ancienne influence, attire à elle, comme par un instinct magnétique, tous les hommes qui se sentent fermenter dans le cœur quelque sentiment de vertu et de philanthropie, et réunit bientôt assez de matériaux pour jeter dans l'empire français les bases de douze cents loges. Ah ! comme dans son orgueil de mère, elle dut contempler avec délices cette belle famille, nourrie des mêmes maximes, vouée au même culte et réunie par les mêmes symboles de dévoûment et de fraternité ! A quels beaux rêves d'avenir ne dut-elle pas se livrer ! Ne voyait-elle pas déjà ses nobles enfants de France prêcher sa parole aux deux extrémités de l'univers et entraîner sur leurs pas tous les peuples en leur montrant sa brillante lumière comme le phare qu'ils devaient suivre pour arriver à un véritable progrès social ? Hélas ! nous ne savons que trop bien que ces rêves de gloire ne se sont point réalisés !

Oui, mes frères, ne nous abusons point, nos rangs depuis ce temps se sont bien éclaircis, et nos vibrations maçonniques n'ont plus dans l'édifice social qu'un bien faible retentissement. Voyez la désespérante apathie du siècle à venir s'initier à nos mystères, à venir partager la noble tâche que nous avons entreprise d'être utiles à nos semblables et de les éclairer sur leurs droits et leurs devoirs. Écoutez les accusations de leur égoïsme en délire pour prouver que notre institution est inutile!.. Inutile ! quand autour de nous, sans sortir de notre France, il y a tant de maux à réparer, tant de bienfaits à répandre! Jetons les yeux sur ces masses qui gémissent dans les ténèbres de l'ignorance, et plus loin, ces peuples entiers qui meurent sous les étreintes de la misère, du fanatisme ou de la tyrannie !...

A quelle cause devons-nous rattacher cette halte ou plutôt ce pas rétrograde que fait aujourd'hui l'ordre maçonnique ? Quel est donc ce puissant ennemi qui détourne ainsi la société de la voie où elle était lancée ? Le despotisme, dans son impuissance, a depuis long-temps en France baissé son glaive devant notre bannière ; le fanatisme religieux, ce joûteur jadis si redoutable, n'a guère plus d'influence que sur la conscience timorée de quelques bonnes femmes. Laissons le catholicisme, par l'organe de son clergé, essayer de réveiller des sympathies parmi le peuple, de reprendre sa vieille opposition à toute émancipation de la pensée humaine, à tout perfectionnement social, en un mot, à l'application de nos principes maçonniques ; ses anathèmes ne produiraient sur l'esprit public qu'un effet salutaire : les événements qui se sont passés l'an dernier en Belgique nous l'ont suffisamment prouvé. Cet ennemi,

mes frères, ce n'est ni sur le trône, ni dans le confessionnal que nous le trouverons, c'est au sein même de la société; cet ennemi, en France c'est l'*égoïsme* dans toute sa hideuse vitalité. *Chacun pour soi*, c'est la devise inscrite sur le drapeau du siècle. Les mots *fraternité, dévoûment, sacrifice*, ne sont plus compris; aujourd'hui, pour arriver à son but on s'isole, on marche seul, on écarte et renverse le faible qui se trouve sur la route, on s'avance jusqu'à ce qu'épuisé de fatigue, on tombe, sans avoir trouvé un bras ami pour s'appuyer, une main fraternelle pour se relever. Il est temps enfin que cet état de choses cesse, car la pensée recule épouvantée à la vue des maux incalculables qui seront dans l'avenir la conséquence inévitable de ces principes anti-sociaux; le monde entier, si nous n'opposons une barrière à l'envahissement de ces doctrines, se changera en un champ de bataille permanent, où s'entr'égorgeront pêle-mêle exploitants et exploités. Les égoïsmes qui ont faim dévoreront les égoïsmes qui regorgent de tout. *Égoïsme pour égoïsme*, s'écrieront-ils dans leurs souffrances, mon *moi* vaut bien le *vôtre*, je *prends*; et comme le nombre et la force seront de leur côté, la raison n'aura rien à répondre à cette logique du poignet.

Vous le voyez, le principe de tous les maux actuels est dans l'isolement, ou plutôt dans la guerre universelle des intérêts; c'est aussi de cette source que découleront tous les fléaux qui doivent plus tard bouleverser de fond en comble l'humanité entière. Eh bien! le remède à ce mal, où le trouverons-nous ailleurs que dans l'association maçonnique? Oui, il faut que la maçonnerie intervienne au plutôt pour rapprocher les membres de cette grande famille humanitaire; il faut qu'aux idées subversives du monde profane elle vienne opposer ses doctrines sociales. Mais cette intervention, pour être efficace, doit être franche et générale; elle doit être faite en faveur de tous les hommes. Il est temps de sortir du cercle étroit où nous nous sommes renfermés jusqu'ici; il est temps de détruire cet esprit d'exclusion qui s'est glissé jusque dans l'enceinte de la fraternité. La maçonnerie doit être comme le soleil, elle doit briller pour tous. Que dans les temps anciens, dans la crainte de secousses trop violentes, on n'ait point appelé brusquement à l'initiation de nos mystères ces masses d'hommes, traitées jusque-là comme des bêtes de somme, et ne connaissant que le fouet du maître, nous le concevons; mais aujourd'hui ces obstacles n'existent plus, la civilisation, dans sa marche progressive, les a aplanis. D'ailleurs, ne nous éloignons pas de nos principes fondamentaux : *La maçonnerie est une école de morale créée pour tous; son but est d'éclairer les hommes et d'améliorer le sort de ceux qui souffrent.* Croyons-nous donc remplir dignement notre mandat en choisissant nos adeptes dans l'élite de la société, dans la classe la plus éclairée et la plus heureuse, enfin dans cette caste privilégiée de profanes, qui n'attend point son initiation pour remplir envers ses semblables les devoirs de bons citoyens? Ah! si au lieu de parler à des convertis nous prêchions notre sublime morale à cette classe laborieuse que nous semblons dédaigner aujourd'hui, si nous lui donnions nos leçons de philosophie maçonnique, ne serions-nous pas plus près de l'esprit de nos véritables fondateurs? Déjà on l'a dit dans vos temples, et nous ne craignons point de vous le répéter : *tous les hommes peuvent devenir maçons*, *car tous peuvent devenir bons s'ils sont éclairés, s'ils sont bien dirigés*; ainsi, plus de classements, plus de distinctions pour les hommes de bien ou pour ceux qui peuvent le devenir à notre école; voilà la force et l'avenir de la maçonnerie.

Mais, nous objectera-t-on, les masses ne sont point encore disposées à recevoir ces semences fécondes. Cette objection, plus spécieuse que valable, ce n'est point ici le lieu de la combattre, elle ne détruit d'ailleurs en rien le grand principe adopté parmi nous, *que la maçonnerie est une école de morale pour tous*. Si, dans notre vanité, nous croyons ces hommes trop bas placés

pour pouvoir franchir les degrés de nos temples, c'est à nous de descendre jusqu'à eux, de leur tendre une main fraternelle et d'entrer ainsi dans la réalisation du but maçonnique, qui est de produire la plus grande masse de bonheur et de moralité pour le plus grand nombre des hommes. Aujourd'hui, que faisons-nous pour améliorer le sort de ceux qui souffrent ? De loin en loin notre main parcimonieuse laisse tomber dans celle du malheureux une faible obole; mais ce n'est point là le remède : l'aumône, toujours amère et insuffisante, n'est que le palliatif du mal, le remède n'est que dans le changement d'un mauvais état social. Cet heureux résultat, nous pouvons l'obtenir en élargissant les bases de notre institution et en faisant de la société désunie un tout compacte, fonctionnant comme un seul être, dans l'intérêt de tous.

De ce nouveau point de vue, que de bienfaits la maçonnerie est encore destinée à répandre ! Qu'elle redouble d'efforts, elle détruira cette froide indifférence qui isole la classe la plus heureuse et la plus éclairée du reste de ses semblables, et finira par extirper de son sein ces passions égoïstes qui souillent notre civilisation moderne et préparent à l'avenir de si funestes catastrophes. Mais c'est surtout dans la classe laborieuse que ses doctrines trouveront de vives sympathies ! Entre mille exemples, avons-nous besoin de vous citer l'influence salutaire que sa parole exercera sur ces associations, plus funestes qu'utiles, qui s'élèvent à côté de la nôtre ? Nous voulons parler des compagnonnages et des luttes sauvages auxquelles se livrent les fanatiques enfants de Salomon et de maître Jacques, pour les motifs les plus futiles. Jusqu'aujourd'hui les tribunaux seuls ont essayé d'arrêter ces sanglantes collisions; tous leurs efforts ont toujours échoué; leurs peines sévères, au contraire, n'ont fait qu'exaspérer cette jeunesse égarée, qui persiste à s'entr'égorger au nom de la fraternité. Eh bien ! ce que n'a pu faire la justice humaine, la maçonnerie le fera. Que du seuil de son temple elle fasse un signe, et ces hommes haineux et cruels, adoucis par nos paroles de paix et d'union, viendront déposer sur notre autel tout sentiment de vengeance, et jurer entre nos mains d'aimer et de secourir leurs frères.

A l'œuvre donc, maçons, puisque de si belles destinées nous attendent ! Si jusqu'à présent, dans la crainte de commotions trop brusques pour la société, nous avons borné nos moyens d'action, le moment est venu de leur donner une entière extension... Égalité ! fraternité ! quel puissant levier !!! Emparons-nous-en d'une main hardie. Plus heureux qu'Archimède, nous trouverons aujourd'hui notre point d'appui dans les lumières qu'a répandues la civilisation moderne, et comme cet esprit audacieux, nous ébranlerons l'univers, mais pour le poser d'aplomb sur ses véritables fondements.

PROCÈS-VERBAL
DE L'INAUGURATION
DE LA LOGE DES VRAIS ZÉLÉS,
ORIENT DE CHALONS-SUR-SAONE.

(Deuxième partie (1).)

Le vénérable prévient l'atelier que l'ordre des travaux appelle à la tribune les frères qui se sont fait inscrire pour prendre la parole, en commençant par les visiteurs. La loge, dit-il, apprendra avec plaisir qu'un digne frère, qui a consacré soixante ans à l'étude des vérités maçonniques, et voué sa vie à les proclamer, veut bien nous procurer la faveur d'occuper quelques instants notre tribune.

Le frère Bresson, de Villefranche, à qui le vénérable avait fait allusion, prononce un discours plein d'intérêt sur les avantages qu'offre à tous la franche-maçonnerie, tant

(1) Voir la première partie de ce procès-verbal, pages 130 à 138 de notre journal. Nous en publions aujourd'hui la fin, nous réservant de donner à nos lecteurs, dans nos prochaines livraisons, le texte de quelques discours prononcés dans cette séance, et que l'abondance des matières ne nous permet pas d'insérer aujourd'hui.

sous le rapport de l'excellence de ses maximes que sous celui de l'intimité qui règne entre ses membres, de leur respect pour les institutions des pays qu'ils habitent, et de leur tolérance pour toutes les croyances qui y sont professées. Parti de ce principe émis par J.-J. Rousseau, « qu'il n'est pas bon que « l'homme soit seul, que les âmes humaines « veulent être accouplées pour valoir tout « leur prix, que la force unie des amis, « comme celle des lames d'un aimant arti- « ficiel, est incomparablement plus grande « que la somme de leurs forces particuliè- « res », il résume en peu de mots les avantages de l'amitié, telle qu'elle se pratique dans nos réunions maçonniques.

« Combien de trésors, dit-il, on puise dans l'amitié ! l'homme y trouve la sagesse et le bonheur ! Mais comment te définir, ô précieuse amitié, si l'on ne te donne le beau nom de vertu ? qui mérita mieux ce titre auguste ? T'appeler sentiment, ce serait te confondre avec l'amour ; te nommer talent, c'est te supposer prévention de l'esprit ; te croire une passion, c'est te déshonorer; jouis donc de ta qualification de vertu ! tu en inspires le goût, tu en exprimes les traits, tu en fais les fonctions. La sagesse te dirige, la candeur t'annonce ; en toutes occasions tu es l'ornement du vrai maçon !

« Cicéron, ce bel ornement de l'antiquité, surnommé à si juste titre le prince des orateurs, après avoir traité dans ses œuvres de toutes les sociétés, dit, comme s'il eût eu en vue notre Ordre :

« De toutes les sociétés, il ne s'en trouve « pas de plus nobles, de plus fermes que celles « où des hommes vertueux, des amis réunis « par leurs mœurs douces et épurées, s'unis- « sent par les liens de l'estime et de l'amitié; « ces vertus sont capables de nous émouvoir « aussitôt que nous les voyons dans un au- « tre, et nous rendent amis de ceux en qui « nous pensons qu'elles se trouvent. »

« Vous voyez, mes frères, ajoute-t-il, quelle haute idée ce philosophe s'était formé des associations où règnent l'union, la paix et l'amitié.

« Le roi-prophète, dans son saint enthousiasme, en composant ses poésies sacrées, s'écriait aussi :

« *Ecce quam bonum et quam jucundum* « *habitare fratres in unum*. Qu'il est doux, « qu'il est agréable d'habiter parmi les « frères vivant ensemble dans l'union ! »

Enfin, il termine son allocution par cette invocation à l'Être-Suprême :

« Prions le Grand-Architecte de l'Univers qu'il daigne bénir nos travaux, consacrer ce temple à la concorde et à l'amitié, et qu'il ne s'y élève jamais que des cantiques d'actions de grâce et de reconnaissance pour ses ineffables bienfaits..... »

La parole grave et bienveillante de cet honorable vieillard est écoutée avec recueillement et respect; on y admire les sentiments généreux d'un cœur ardent, d'une belle âme, dont les années n'ont pu refroidir le zèle et paralyser les brillantes facultés.

Le vénérable invite le frère Gabriel à monter à la tribune. La loge manifeste par un murmure flatteur tout le plaisir qu'elle se promet en entendant ce très-cher frère, dont elle a déjà eu occasion d'apprécier le talent oratoire, et qui s'exprime ainsi :

« Mes frères,

« Elle sera à jamais célèbre dans les fastes de la maçonnerie cette grande solennité qui nous rassemble aujourd'hui autour de l'autel de la fraternité que les *Vrais Zélés* ont voulu sanctifier par une nouvelle consécration et par un nouveau dévoûment à nos bienfaisantes institutions... Idée grande, pensée généreuse que nous retracent avec bonheur et comme à l'envi tous ces emblêmes si vrais, si caractéristiques, que les mains habiles des arts et du bon goût se sont plues à offrir dans cette enceinte à notre vive admiration !

« Oui, mes frères, ce concours de tant de loges amies, empressées de répondre au signal de frères bien aimés ; ces riches bannières qui flottent de toutes parts et dont les ingénieux hiéroglyphes excitent les plus doux sentiments, ces accords harmonieux

d'une musique suave et pénétrante, cet atelier déjà si remarquable par ses utiles travaux, par ses membres et par ses progrès toujours croissants dans le vaste champ des connaissances sociales, cet atelier brillant d'un éclat encore plus vif sous ces voûtes resplendissantes, aux yeux comme à la pensée, de lumière et d'enthousiasme, tout vient ici pénétrer le cœur de délicieuses sensations, tout y ranime le zèle, tout y vient attiser le feu de la charité fraternelle.

« Dans cette imposante et sublime exaltation des sentiments les plus généreux, entouré d'images en même temps si grandes et si gracieuses de bonheur et de prospérité, le vrai maçon, dans un recueillement philosophique, cherche à se rendre compte de tout ce qu'il éprouve, et bientôt il s'aperçoit qu'ici la science est à côté des jouissances matérielles, et qu'il se trouve placé dans une sphère de progrès bien au-dessus de celle où se meut si lentement, si péniblement, l'ignorant et profane vulgaire. Il éprouve alors le besoin de communiquer à ses frères le fruit de ses méditations, et de puiser dans une heureuse réciprocité les lumières qui lui manquent pour arriver au but où se dirigent tous les efforts de la maçonnerie, c'est-à-dire à l'émancipation matérielle et intellectuelle de ses frères encore plongés dans les ténèbres de l'ignorance et de la servitude.

« Permettez, mes frères, à un vieux disciple de la philosophie maçonnique de développer ici quelques idées sur le but et le véritable caractère de notre association. Pourrais-je le faire dans une circonstance plus favorable, quand je me vois en ce moment environné de tant d'apôtres zélés, dont l'instruction profonde et les lumières éminentes sont consacrées à la défense et aux progrès des principes humanitaires, quand j'ai le précieux avantage de m'adresser à des hommes dégagés de tout préjugé vulgaire et dont les cœurs sont toujours prêts à s'ouvrir aux mâles impressions de la vérité, à des maçons enfin, exercés depuis long-temps à la pratique de toutes les vertus qui assurent aux sociétés civiles une félicité durable et exempte de ces funestes perturbations qui travaillent et agitent de toutes parts les vieilles sociétés humaines.

« Mes frères, le véritable but de la maçonnerie, je dirai presque son but unique, est de concourir par des efforts communs, par des travaux soutenus, par des institutions philanthropiques, surtout par la réforme de notre éducation populaire, au triomphe de l'égalité parmi les hommes et de la fraternité universelle ; grande et sainte conquête poursuivie par tous les réformateurs, depuis la naissance des sociétés humaines jusqu'à nos jours !

« Le passé des sociétés maçonniques, comme celui des nations, dort sur l'océan des siècles, mais son avenir, qu'aucune chance de mort ne menace, se porte librement en avant et marche avec majesté à travers les abîmes des ans. C'est à nous, hommes libres et indépendants, à hâter ses progrès et à consommer ses grandes destinées.

« On fait remonter l'origine de la maçonnerie jusqu'aux siècles reculés où l'Égypte offrait à l'admiration du monde ses institutions et ses lois, et l'on dit que passant ensuite en Europe, accueillie par les premiers chrétiens, elle a puisé de nouvelles forces dans l'établissement de leur religion, et surtout dans les persécutions exercées contre les sectateurs du Christ, qui, pour éviter les regards inquisiteurs des empereurs romains, et pour exercer leur enthousiasme, étaient obligés de s'envelopper des ombres de la nuit, dans d'obscurs souterrains, et d'avoir recours à des signes et à des cérémonies symboliques. Toutefois ces hommes, vraiment pieux et dévoués, s'exposaient au martyre pour la défense de leur foi et pour faire adopter aux hommes, avec les dogmes de leur religion, les principes d'une morale plus pure et d'une meilleure civilisation. Mais depuis, sous l'influence de prêtres ambitieux et hypocrites, la religion du Christ, cette religion si belle, si pure dans sa source, est devenue un abîme affreux où la raison se suicide au milieu des ténèbres.

« D'un autre côté, les gouvernements qui se sentent vieux, décrépits et faibles, parce qu'ils ne sont pas appuyés sur les bases de l'éternelle justice, réunissent tous leurs efforts pour s'opposer au torrent du progrès qui les menace et qui déjà les entraîne; mais ils ont beau vouloir immobiliser le monde, les peuples, qui se rajeunissent sans cesse, se rient de leurs efforts impuissants et de leurs terreurs. Ils veulent, en dépit de tout, donner libre carrière à leur activité, à leurs forces, à leurs passions.

« C'est donc cette double influence, de prêtres corrompus et de gouvernements stationnaires, qu'il s'agit de combattre avec les armes de la sainte philosophie; et cette tâche si noble, si glorieuse, n'est-ce pas aux vrais maçons, qui toujours se sont montrés à la tête de la civilisation, qu'il appartient de la remplir ?

« Il est temps, mes frères, que la fiction fasse place à la réalité. Pour les hommes du progrès, pour les vrais maçons, le temple de Salomon, à la reconstruction duquel nous travaillons sans relâche, c'est ce vaste édifice social auquel tous les philosophes des siècles passés, tous les amis de l'humanité travaillent à l'envi avec cette persévérance imperturbable qui devait assurer, dans nos temps modernes, le triomphe de leurs principes et de leurs immortelles doctrines.

« C'est dans l'intérêt sacré de la régénération sociale, c'est pour la défense de l'auguste vérité que Socrate boit la ciguë! c'est pour la liberté que Caton se perce le cœur! Ah! c'étaient bien là de vrais maçons que tous ces hommes de conviction et de dévoûment qui ont si noblement sacrifié leur vie pour l'affranchissement et le bonheur de leurs semblables!!! Quel cœur généreux pourrait s'offenser d'entendre ici l'apologie du sacrifice qu'ils ont fait à leur patrie de leur sang précieux ? Eh quoi! appellerez-vous dissertation politique ces élans patriotiques où l'imagination du vrai maçon aime à se retracer les noms et la mémoire de ceux qui furent justes, bons et courageux selon la nature et selon l'éternelle justice, et qui donnèrent à leur patrie et a la postérité d'aussi beaux exemples d'abnégation personnelle. Maçons, vous êtes les premiers héritiers des maximes sociales que tous les philosophes de l'antiquité ont présentées à leur siècle et au vôtre comme le type auguste d'une régénération humanitaire.

« Ne craignons donc pas, mes frères, de porter atteinte à nos institutions ou à nos statuts en cherchant à nous éclairer sur les véritables principes qui doivent constituer l'état social, et en nous efforçant de répandre ensuite et de faire fructifier au sein de la société profane ces semences de félicité que nous cultivons dans nos temples avec tant de succès ?

« N'oublions pas que, marqués du sceau indélébile de la maçonnerie, nous devons à nos concitoyens le tribut de bons exemples et de courage civil. Le courage civil, mes frères, est encore, dans ces temps de fluctuation politique, une vertu peu commune. Il ne faut pas se le dissimuler, le drapeau de la philosophie progressive est pour bien des mains difficile à porter et à conserver pur et sans tache. Un drapeau gêne souvent la paresse ou la lâcheté! Il faut le défendre, quelquefois succomber avec lui. Lorsqu'au contraire on en efface les couleurs et que l'on se proclame l'ami de tout le monde, on peut marcher tranquillement entre tous les partis, recevant sa part de butin avec le vainqueur, et serrant la main du vaincu. Rien n'empêche même de proclamer que l'on tient à un parti qui n'existe pas, mais auquel on a l'air de croire. Cette tactique n'est pas nouvelle, et, à toutes les époques de crise, on a vu s'élever de ces drapeaux neutres sur lesquels on avait écrit : *indifférence*.

« Mais le vrai philanthrope n'a rien de commun avec ces eunuques politiques, il n'attend pas l'amélioration de l'humanité de recettes économiques, mais de l'avancement des idées. Il prouve qu'il aime les hommes en appuyant ce qui est bien, en combattant ce qui est mal, et en mourant, s'il le faut, pour la cause de tous. En un mot, le véritable philanthrope est tout simplement un

homme qui comprend ses devoirs et qui les remplit.

« Et tel est, mes frères, le vrai maçon, car, je n'en doute aucunement, vous ne faites pas seulement consister cette qualité du vrai maçon dans la pratique routinière et intérieure de quelques cérémonies surannées, et dans l'observation ridiculement scrupuleuse des rites qui ne sont plus en harmonie avec la maçonnerie du XIXe siècle.

« Le maçon philosophe doit aussi, sans crainte, se produire au dehors avec ses convictions et avec la résolution ferme et inébranlable de ne pas reculer devant le danger et de proclamer la vérité lorsqu'il sera convaincu que la manifestation de ses principes peut contribuer au bonheur de ses semblables. Le culte de la maçonnerie n'a de bornes que celles de l'humanité; son influence doit donc s'étendre sur tout ce qui a rapport au bien-être intellectuel et matériel de la société profane. C'est pourquoi toutes les questions qui se rattachent à cette grande idée, soit qu'elles aient rapport à l'individu ou aux masses, doivent être librement agitées dans nos temples.

« Loin de moi, mes frères, en vous parlant de paisibles et philantropiques discussions, loin de moi la pensée de vouloir soulever, dans nos tranquilles réunions, des questions trop acerbes et trop irritantes. Je sais que la politique est bannie de nos temples, et à Dieu ne plaise que je cherche à en faire une arène tumultueuse où les débats auraient pour but la critique amère et directe des actes ou des institutions d'un gouvernement établi. Oh! laissons au temps le soin de venger l'humanité des persécutions des méchants. Restons calmes et impassibles jusqu'à ce qu'arrive l'heure de la délivrance des peuples; la patience et la résignation sont aussi des vertus maçonniques. Toutefois je pense que, libres dans nos pensées comme dans nos actions, nous pouvons, sans nous écarter des bornes d'une polémique générale et inoffensive pour quel gouvernement que ce soit; je pense, dis-je, qu'il ne nous est pas interdit de rechercher les causes de l'asservissement et des maux qui pèsent depuis tant de siècles sur le genre humain.

« Non, je ne viens point ici saper vos autels ni insulter vos dieux! j'ai dans le cœur tout ce qu'il peut y avoir de dévoûment et de vénération pour les véritables principes maçonniques; mais je suis, mes frères, de mon siècle, et ma foi toujours vive, toujours progressive, cherche son aliment ailleurs que dans des pratiques superficielles qui n'imposent plus qu'aux esprits faibles et qui font sourire la raison. Si vous voulez toujours rester en arrière, dirai-je à ceux qui ne veulent pas faire un pas de crainte de blesser quelques susceptibilités que, toutefois, je respecte, moi à qui mes convictions disent que telle n'est pas la destinée de l'humanité, humble ouvrier, je laisserai tomber mon marteau de mes mains comme un instrument inutile; j'irai chercher ailleurs ces nobles inspirations qui élèvent l'âme, ces travaux précieux qui concourent au perfectionnement et au bonheur de mes semblables. J'irai demander à la sainte philosophie des secours contre l'aveuglement des hommes, contre les préjugés funestes, contre l'injuste orgueil des grands de la terre, contre la basse flatterie qui caresse et fait les tyrans.

« Je terminerai ici, mes frères, ces réflexions qui, peut-être, ont trop long-temps fatigué votre longanimité. Mais j'avais besoin d'épancher mon cœur et de déposer toute ma pensée dans le sein de cette réunion de maçons aussi distingués par leur zèle que par leurs lumières. Si je me suis trompé, vous pardonnerez à mon erreur en faveur de la pureté de mes intentions.

« Je reviens à l'objet particulier de la grande solennité qui nous rassemble aujourd'hui.

« Très-chers frères de la respectable loge des *Vrais Zélés*, les *Amis de la Nature et de l'Humanité* sont fiers de l'auguste mission que votre bienveillante amitié leur a confiée, et cette mission est un nouvel et précieux anneau de la chaîne fraternelle qui doit unir à jamais nos deux ateliers. Mais

qu'aviez-vous besoin de cette régénération, qu'un zèle trop scrupuleux provoque aujourd'hui, vous dont les cœurs n'ont jamais cessé de battre pour la sainte cause de l'humanité? Et cette foi maçonnique que vous prétendiez être éteinte parmi vous, et qui, sous ces voûtes majestueuses, exhale encore le parfum de ses douces inspirations; cette foi maçonnique, l'aviez-vous donc abjurée, lorsque dans un autre temple déjà si vénéré, vous avez toujours donné le touchant exemple de toutes les vertus qui distinguaient les enfants de la vraie lumière, lorsque dans la société profane vous vous êtes constamment montrés bons pères, bons époux, bons amis, bons citoyens? Ah! n'en doutez pas, mes frères, aux yeux des *Amis de la Nature et de l'Humanité*, aux yeux de tous les ateliers dont les dignes représentants viennent en ce jour unir leurs vœux aux nôtres, vous avez toujours été les *Vrais Zélés* de la grande famille; et comme aux beaux jours d'un printemps réparateur, le soleil, dissipant les neiges et les frimas qui, pendant la triste saison, couvraient notre hémisphère, s'élève toujours majestueux, toujours nouveau, quoique toujours le même, à nos regards impatients de jouir de ses rayons bienfaisants, ainsi la respectable loge des *Vrais Zélés*, couverte pendant quelque temps d'un léger nuage, apparait à l'horizon maçonnique brillante de jeunesse et de force, et portant dans son sein le gage assuré d'un avenir sans perturbation et d'une intarissable félicité. »

Ce discours, *où la magie et le coloris du style s'unissent à la vigueur et à la sublimité des pensées*, produit sur l'auditoire la plus vive impression. Le frère Gabriel, en quittant la tribune, reçoit les félicitations de tous les frères placés près de lui à l'orient.

Viennent ensuite trois discours, sur lesquels nous aurons à revenir, et qui ont été prononcés, l'un par le frère Lucas aîné, de la loge des *Sept Philanthropes*, orient de Dijon; le second, par le frère Vallot, chevalier de la Légion-d'Honneur, du même orient, tous deux sur le but que se propose la franche-maçonnerie; le troisième est une brillante improvisation du frère Chanay, de l'orient de Lyon, qui produit sur l'atelier un vif sentiment d'admiration pour son talent comme orateur et de sympathie pour ses nobles pensées comme maçon. Après lui les orateurs de la loge prennent la parole.

D'abord le frère Visier, pour un excellent discours en prose, le frère Malo, pour une allocution en vers, puis ensuite le frère Theuriet qui, dans un habile parallèle entre le catholicisme et la maçonnerie, sait faire ressortir tout l'avantage civilisateur de cette dernière. Nous reproduirons prochainement son entrainante dissertation et les deux discours qui l'ont précédée.

Enfin, un dernier discours devait être prononcé par le frère Naville, premier surveillant : la longueur des travaux ne lui a pas permis de prendre la parole.

A cet instant le vénérable donne lecture d'une correspondance volumineuse. On y remarque surtout une lettre de l'excellent et savant frère Desétangs, qui, après s'être excusé de ne pouvoir assister aux travaux de la loge, cloué qu'il est malheureusement dans son lit par ses souffrances physiques, s'exprime ainsi :

« Votre bienveillance m'encourage dans l'exécution d'un dessein dont je m'occupe maintenant. Vous savez que tous les moments que les souffrances me laissent, je les emploie à travailler à laisser à mes frères une maçonnerie entièrement formulée dans ses *dogmes*, ses *pratiques* et ses *enseignements*. C'est un ouvrage qui pourra s'appeler *le livre de la maçonnerie*. Je ne crois pas que cette nouvelle, annoncée le jour de l'inauguration d'un temple, puisse être mal reçue.

« Je ne veux pas qu'il y ait aucune institution, sous quelque nom qu'elle se présente, qui puisse se dire au-dessus de la nôtre, qui puisse même lui être comparée. C'est un livre qui manque, et qui, si je puis vivre encore quelque temps, ne manquera plus. Alors les maçons qui aimeront sincèrement l'Ordre seront fiers d'en faire partie. Ils pourront voir et comprendre entièrement

les principes qui doivent nous diriger, et que vous avez bien définis dans votre épigraphe : *Chercher la science et pratiquer la vertu, voilà toute la maçonnerie.*

« Avec cela vous pourrez répondre à tous nos ennemis, quels qu'ils soient ; car ils osent maintenant se montrer et reproduire contre nous leurs proscriptions.

« L'ouvrage est déjà avancé. Je n'ai plus qu'à y mettre la dernière main. C'est un héritage que je veux laisser à tous mes frères, et où ils pourront puiser peut-être quelque force et quelques consolations, car il est toujours beau de voir le mensonge forcé de se mettre à genoux devant la vérité, et les ténèbres fuir devant la lumière ».

Puis celle du frère Pinet, orateur du Grand-Orient de France, qui s'exprime en ces termes :

« J'ai ressenti un vif chagrin d'être, par mes occupations, privé du plaisir de déférer à l'invitation que vous avez eu la bonté de m'adresser, le 10 avril, et qu'une apostille de votre vénérable avait rendue spéciale et pressante. Combien j'aurais aimé à serrer avec vous la chaîne d'union, et à saluer de mes batteries le berceau d'une loge qui fait luire de si belles espérances dans un de nos plus beaux orients ! Il m'eût été bien doux de revoir les frères Bô et Moissenet, qui sont au nombre de vos dignitaires et de mes connaissances anciennes, et de commencer d'aimables liaisons avec tant de dignes frères, à l'ombre de ces acacias que leurs heureux soins font si bien reverdir. Interprète du Grand-Orient, j'aurais été fier de vous adresser ses félicitations fraternelles, et de vous dire en son nom combien il augure favorablement de l'avenir de notre institution, en voyant notre arbre chéri fleurir sur vos riants côteaux, et rassembler autour de sa tige vénérable une population vive, spirituelle, industrieuse et dévouée à son pays ; en mon nom personnel, je vous eusse exprimé avec sincérité, avec effusion de cœur, des vœux ardents pour votre prospérité individuelle. Ce que je vous eusse dit de ma bouche, si j'avais été au milieu de vous, croyez que je le pense en vous écrivant de loin, et que je regarderais comme un vrai bonheur que l'occasion me fût offerte un jour de vous le répéter sous les voûtes de votre temple ».

Cette lecture achevée, le vénérable apprend à la loge que le frère Elie Boisdon, présent à ses travaux, a voulu associer son nom aux bienfaits de cette journée ; que, dans ce but, ce frère lui a remis vingt francs, qui devront être employés à prendre un livret de caisse d'épargnes au nom de l'atelier. Ce livret sera remis, le 29 avril 1839, à celui des vingt-quatre enfants qui aura le mieux atteint le but que nous nous sommes proposé.

Le frère Lataud père, de la loge des *Amis de la nature et de l'humanité*, orient de Beaune, demande la parole. Ce frère est porteur d'une riche bannière, dont, au nom de sa loge, il fait hommage à la loge des *Vrais Zélés*, pour laquelle elle a été préparée. « L'union et la bonne amitié qui existent entre nous n'en sera pas augmentée, dit-il, mais permettez à vos frères bien aimés de voir flotter leurs insignes dans le temple magnifique qu'ils viennent de vous céder, en vous renouvelant par une vive acclamation leur sincère attachement. »

Le vénérable accepte au nom de la loge, et remercie avec effusion le digne interprète de la loge de Beaune. « Les deux ateliers n'en feront jamais qu'un, dit-il ; comptez sur nous comme sur des amis éprouvés. » La loge couvre par d'unanimes applaudissements l'expression de ces sentiments qu'elle partage.

Le frère Boissenot obtient la parole. Dans une brillante et rapide improvisation, il fait passer sous les yeux de l'assemblée un tableau animé des fêtes célébrées chez les anciens peuples lors des inaugurations. Ce sujet lui offre l'occasion de comparer les idées des anciens sages et philosophes avec les principes professés par la maçonnerie actuelle, et la conclusion qu'il tire de cette coïncidence est toute à l'avantage de notre époque. D'unanimes *vivat* et de sincères acclamations remercient l'orateur.

Sur l'ordre du vénérable le tronc de bienfaisance est présenté à tous les frères, suivant l'usage; la collecte est abondante, car jamais la part des malheureux n'est oubliée dans les réunions maçonniques.

Enfin, l'ordre du jour épuisé, les travaux sont suspendus pour passer dans la salle des banquets. Les principaux toasts portés sont ceux-ci :

Par le frère Bô,

« Au roi, à la France, notre belle patrie, qui a tant souffert et qui a tant besoin de ne plus souffrir !....

« A l'armée, que la France est heureuse de retrouver toujours aussi brave !

« Au Grand-Orient de France, au sérénissime grand-maître, à son adjoint et à tous les officiers d'honneur ou en exercice ».

Outre le respect de ses frères pour ce centre régulateur de tous les vrais maçons, le frère Bô fait connaître aussi leur espoir de voir le Grand-Orient entrer franchement dans la voie des réformes qu'ont rendues nécessaires les progrès faits par la maçonnerie depuis vingt ans :

« Bientôt, ajoute-t-il, de nouveaux statuts seront promulgués, et le Grand-Orient, dans cette révision, ne laissera pas échapper l'occasion de donner une preuve de sa sollicitude pour les intérêts maçonniques qui lui sont confiés, en exauçant les vœux formés par tant de bons esprits, l'on peut dire même par tous les ateliers de France. »

Ces dernières paroles sont couvertes d'unanimes applaudissements.

Par les deux surveillants :

« Au très-cher frère Bô, comme un témoignage de l'affection et du dévoûment dont la loge sait payer son zèle infatigable et son talent éprouvé ».

Le vénérable répond avec émotion à ces témoignages flatteurs de l'estime et de l'amitié de tous ses frères, par de nouvelles promesses de consacrer tous ses soins à la prospérité de la belle loge qu'il a contribué à fonder, et qui aujourd'hui brille d'un éclat qui fait honneur à la population châlonnaise, bien digne de comprendre la sagesse et l'excellence de nos principes. Les paroles du vénérable sont couvertes par de nouvelles et vives marques d'un assentiment général.

Par le frère Bô,

La santé de toutes les loges représentées, de celles affiliées et des loges de la correspondance. Le vénérable exprime le désir de les voir toutes travailler d'un commun accord aux progrès de la maçonnerie, par les seuls moyens qui lui sont propres : la science et la vertu.

« Pour atteindre ce but, ajoute-t-il, on ne doit admettre dans nos rangs que des gens recommandables, il ne faut ouvrir à la lumière que des yeux capables d'en supporter l'éclat. »

Puis, et après les santés des surveillants, des officiers de la loge et des nouveaux initiés, le vénérable porte celle du très-cher frère Desétangs.

« La maçonnerie était restée, dit-il, en arrière des progrès d'un siècle qu'elle avait éclairé et qu'elle devait diriger encore. Un homme animé d'une pensée forte est survenu, qui, se dégageant des entraves dont quelques hommes à vues courtes cherchaient à embarrasser sa marche, a porté le marteau dans le vieil édifice. Les bases étaient bonnes; mais les matériaux avaient vieilli et tombaient en poussière; le frère Desétangs en a conservé les bases, mais a employé d'autres matériaux..... A ceux qui comprendront ma réforme et qui franchement l'inscriront sur leur bannière, s'est-il écrié, à ceux-là seulement le droit de travailler à la régénération maçonnique; et un grand nombre d'ateliers se précipitant sur ses traces ont brigué l'honneur de se faire inscrire et ont suivi sa doctrine; cette doctrine repose sur un principe juste et vrai, c'est qu'une pensée mal comprise est une pensée avortée; en conséquence, il a modifié les anciens rits maçon-

niques et n'en a conservé que ceux qui, parlants emblêmes, ont une haute portée philosophique et morale. Heureux donc ceux qui ont compris le très-cher frère Desétangs, heureux surtout ceux qui comme nous jouissent de ses enseignements particuliers et s'honorent de sa bienveillance intime; car c'est à lui, mes frères, c'est au digne auteur de *la Maçonnerie rendue à ses vrais principes* qu'est dû l'honneur du peu de bien que nous avons fait; c'est son noble exemple, ce sont ses encouragements qui nous ont donné la force nécessaire pour mener à bonne fin l'entreprise hardie dont nous célébrons aujourd'hui la consécration. Puisqu'il veut bien se souvenir de nous et nous a promis d'assister par la pensée à notre cérémonie, n'est-il pas juste de lui porter un toast de reconnaissance, une santé de bonne et franche amitié ?

« Au frère Desétangs, membre de notre atelier. La pensée de notre frère fut grande et généreuse; il sera toujours le guide que tout bon maçon s'empressera de suivre.

« A la prompte réalisation de ses projets littéraires et si éminemment maçonniques.

« Puisse le Grand-Architecte de l'Univers, en lui accordant de longs jours, lui permettre de jouir de son ouvrage, et lui faire recueillir les fruits de ses efforts et de ses travaux ! »

Une acclamation d'enthousiasme s'est fait alors entendre, et le feu le plus vif et le plus parfait a sanctionné ce bel éloge et justifié les paroles du vénérable.

Au milieu de l'émotion générale, le frère Visier a répondu pour ce frère, « qu'organe improvisé du frère Desétangs, il ne pouvait en son nom que remercier l'atelier et son digne vénérable de tout ce qui s'était dit de flatteur pour son mandant, qui porte tous les maçons dans son cœur; si de cruelles douleurs ne l'eussent retenu à Paris, ajoute-t-il, il eût été fier et empressé de venir prendre part à notre joie, à nos travaux, et de venir s'asseoir au milieu de nous, *Vrais-Zélés*, qui le comprenons et en sommes compris. Il eût voulu jouir, soyez-en certains, d'un ouvrage auquel il a puissamment coopéré, je veux parler du réveil de notre belle loge; mais vous avez agréé ses excuses, et pour m'acquitter de mon mandat en toute conscience, je dois le laisser parler en vous proposant une santé qu'il a lui-même tracée; je craindrais d'en affaiblir l'expression si j'en commentais l'esprit :

« Au bonheur du vénérable des *Vrais Zélés* ;

« Au bonheur de tous les frères de la loge;

« Au salut, au bonheur du genre humain ».

Ce toast est accompagné d'un feu énergique et parfait, qui, dans la pensée de chaque frère, était un témoignage de la haute estime, du sincère attachement que tous professent pour les vertus et la personne du digne frère Desétangs.

Enfin, et après quelques autres santés d'affection, celle que n'oublient jamais les maçons dans leurs assemblées a été portée par le vénérable frère Bô, sur l'invitation duquel tous les frères se tiennent debout en formant la chaîne d'union :

« A la grande famille, à tous nos frères des deux hémisphères ».

Dans une courte allocution le frère Bô forme des vœux pour voir la maçonnerie remplir dignement son mandat :

« Puissent ceux que la fortune favorise, dit-il, comprendre qu'il y a devoir et plaisir à secourir ceux que la fortune accable ! puissent les cœurs durs s'amollir à la vue des souffrances de leurs semblables, et ceux dont le cœur est bon et généreux, rester fidèles à la vertu! Ces principes mis si souvent en pratique parmi nous, ont reçu dans ce jour une consécration nouvelle, gardons-en mémoire pour y persister ».

Puis les travaux sont fermés et les frères se retirent en paix.

Nous devons ajouter que tout a concouru à rendre cette fête intéressante et solennelle, et qu'un luxe grandiose en a été le moindre ornement. Tout avait été disposé avec une

régularité parfaite, un ordre admirable, par les maîtres de cérémonies, dirigés par le frère Goujon-Visier, économe et architecte de la loge, dont nous nous plaisons à louer ici l'intelligence et le zèle dévoué. Nulle confusion, nul désordre, ne se sont fait apercevoir dans une aussi nombreuse réunion; chacun a rivalisé d'aménité et de décence; l'abandon le plus charmant, l'effusion la plus cordiale, ont mis le comble à l'agrément qui en est résulté pour tous.

FRANCHE-MAÇONNERIE
ÉTRANGÈRE.

GRANDE LOGE NATIONALE SUISSE.

ACTES OFFICIELS.

Le Grand-Conseil d'administration de la *Grande-Loge Nationale Suisse* a jugé convenable de faire imprimer, comme supplément aux statuts-généraux, les instructions suivantes, dont la plupart n'existent qu'en manuscrit, et de les transmettre aux ateliers de l'Alliance, avec invitation fraternelle de les suivre, comme ayant été dictées par l'intérêt bien entendu de l'association et de chacun de ses membres.

Orient de Berne, le 5 août 5837.

Le député grand-maître, président ad interim *du grand-conseil d'administration,*

ROSCHI.

Par mandement,

Le grand-secrétaire,

GOUZY.

Instructions et directions pour les ateliers de la Grande-Loge Nationale Suisse, *sur la discipline.* (*Extrait d'une circulaire du grand-maître national, en* 5823.)

La maçonnerie repose sur la qualité et non sur la quantité des frères, et son plus ferme appui se trouve dans l'heureux choix des initiés, nullement dans la fréquence des réceptions.

Plusieurs loges paraissent méconnaître ce principe immuable : elles reçoivent des inconnus, ce qui est contraire aux plus anciens statuts; elles reçoivent aussi des personnes dont elles ne peuvent approuver les principes, ce qui est contraire à leurs serments, et flétrit la confrérie aux yeux des profanes. Que les loges regardent en arrière, et elles verront que, dans le temps de l'apogée de notre institution, il fallait un long noviciat pour être élu. On sait fort bien que, de nos jours, l'ascétisme est un mot inconnu; mais, encore, ne devrait-on pas laisser déchoir entièrement l'héritage de nos ancêtres; et si beaucoup de vertus nous manquent, nous devons assez respecter celles qui restent, pour ne pas les allier à des vues étrangères par de mauvaises réceptions.

Mais ce n'est pas ce défaut seul qui menace la ruine de l'Alliance; l'idée que la maçonnerie est un moyen et non un but, gagne chaque jour. Les uns y cherchent la dissipation et le plaisir; d'autres des agréments en voyage; d'autres encore des secours, etc., etc., et peu aperçoivent son unique tendance, la *perfection de soi-même.*

Ce n'est pas dans une circulaire qu'on écrira un traité de morale : il en existe pour ceux qui veulent s'instruire; les autres n'y verraient que des phrases. Mais il fallait motiver le but de la présente, qui tend à mettre un frein aux réceptions illicites, et à ramener quelques loges à la régularité des travaux. Je n'en nomme aucune, parce que je ne veux pas porter de préjudice, si la déviation n'est que momentanée; au cas

contraire, j'userai des pouvoirs que la constitution me donne.

Mais je dois rendre toutes les loges attentives à la finale de la déclaration qui est en tête des statuts-généraux de la *Grande-Loge Nationale*, que tous les députés, au nom de leurs commettants, ont juré de maintenir.

Nous jouissons de la protection de nos gouvernements ; continuons à la mériter ; je sais que nous sommes observés, et même de plus loin.

Je vous prie donc, et au besoin j'ordonne :

1° De ne recevoir que des hommes libres et de bonnes mœurs, et, autant que possible, indépendants par leur fortune ou leur état ;

2° De ne jamais initier ou affilier un individu de l'arrondissement d'une autre loge, sans le consentement de celle-ci ;

3° De refuser tout profane hors du pays de l'Alliance (1), qui n'ait pas séjourné trois mois dans le rayon de la loge que cela concerne ;

4° De porter sur le tableau de loge tout initié, à défaut de quoi les exclus seraient envisagés comme maçons irréguliers, quoique munis d'un diplôme ;

5° Tout discours manuscrit, prononcé en loge par d'autres que par les trois premières lumières et l'orateur, devra obtenir, avant son débit, le *visa* d'approbation du vénérable.

Les maîtres-provinciaux et les chefs de loge voudront bien veiller à la stricte observation de toutes ces instructions, et s'adresser, avec confiance, à moi, s'il devient nécessaire.

SUR LA MENDICITÉ.

Circulaire du grand-maître national, en 5825.

Depuis long-temps divers ateliers ont manifesté le vœu que la *Grande-Loge nationale* s'occupât à régulariser la mendicité des maçons voyageurs, de telle sorte que la bienfaisance fût appliquée au véritable besoin, et ne devînt plus le domaine exclusif de frères indignes de ce nom.

La tâche était difficile, car il s'agissait, non de prohiber la mendicité, mais de lui donner une direction convenable. Des rapports venus de tous les pays démontrent que le problême n'est pas aisé à résoudre. Partout on part du principe généreux d'assister plutôt des frères indignes que de refuser à l'indigence non méritée, et, avec ce saint respect pour un des premiers préceptes du christianisme, il sera toujours impossible de parer à tous les abus ; il faudrait que la même mesure fût adoptée dans tout le monde maçonnique.

Le mal est dans la malheureuse facilité des initiations. Si, fidèle aux principes de la franche-maçonnerie, on exigeait d'un candidat un certain degré d'éducation, de l'aisance, de l'honneur, des mœurs, etc., il n'y aurait aucun maçon qui ne fût digne de notre bienfaisance, parce qu'il n'y en aurait point qui se fît de ce titre un objet de spéculation.

Tous les écrivains modernes ont, avec énergie, signalé dans leurs écrits cette dégénération des loges, et la légèreté avec laquelle elles initient, *pourvu qu'on ait de quoi payer* ;... mais ce sera toujours beaucoup faire que de mettre une digue à ce débordement, qui menace d'envahir, pour des besoins factices, tous les trésors de la charité.

Le grand-conseil d'administration s'est donc, dans plus d'une séance, occupé de cet important objet, qui, d'après l'art. 57 des statuts-généraux, rentre dans ses attributions.

En suite de ses délibérations, il a reconnu pour principe que tout maçon voyageur doit avoir une destination, qu'il cherchera à atteindre par le chemin le plus court ;

Que celui, par conséquent, qui se détourne pour voyager aux frais de la bienfaisance en est indigne.

(1) Par pays de l'Alliance on entend les cantons où il y a des loges qui font partie de cette dernière.

De ce principe découlent les instructions suivantes :

1° Chaque loge de l'Alliance s'informera scrupuleusement de la destination du maçon qui invoque sa bienfaisance ;

2° Après l'avoir jugé digne de secours, elle le munira d'une lettre circulaire, *en style profane*, adressée à l'aumônier de la loge la plus voisine sur la route que le voyageur doit parcourir, et ainsi de suite ;

3° Cette lettre sera enregistrée, portera un numéro d'ordre, et sera ainsi conçue :

Nous vous recommandons M. NN......, *se rendant à. . . . . par. . . . .*

4° La loge qui délivrera une pareille lettre aura soin de la mentionner au *visa* du diplôme ;

5° Chaque aumônier auquel cette lettre sera présentée la visera.

6° Aucun secours ne sera accordé à un maçon qui ne présentera point cette lettre, suivant la teneur du *visa* de son diplôme ; il en sera de même s'il s'écarte de sa route, ou s'il fait un séjour qu'il ne saurait justifier.

DE L'INSTRUCTION DANS LES LOGES.

—

(*Extrait d'un rapport annuel du grand-maître national, en* 5829.)

Dans plusieurs loges l'instruction paraît se borner à apprendre le catéchisme ; cela ne suffit pas ; il faut en développer le sens moral, étudier l'esprit de notre institution, méditer les divers systèmes ; mais des livres deviennent nécessaires, et ils manquent à la plupart des loges.

Il y a des loges qui tiennent trop aux signes extérieurs, et ne distinguent pas assez la forme d'avec l'essence ; c'est par l'ascétisme que l'homme se perfectionne : on peut être un très-honnête homme et un fort médiocre maçon.

DU MAINTIEN DE L'UNION PARMI LES FRÈRES.

—

(*Extrait du rapport annuel du grand-conseil d'administration, en date du 1er juin* 5831.)

Notre position nous commande de rappeler à leurs devoirs maçonniques tous les maîtres et dignitaires, en les exhortant à éviter tout ce qui pourrait troubler l'union parmi les frères, à une époque si agitée, nuire à l'Alliance en général, ou aux loges en particulier ; d'entretenir l'activité maçonnique, afin d'avancer de plus en plus le développement de l'esprit de notre vénérable confrérie, esprit qui n'est autre que celui de la vraie philanthropie, de la tolérance et de la modération.

DE LA NON-ADMISSION DE CERTAINS FRÈRES AUX TRAVAUX DES LOGES.

—

(*Extrait du rapport annuel du grand-conseil d'administration, en date du* 14 *juin* 5833.)

A l'égard des admissions, que chaque loge et chaque frère réfléchisse que, comme des anneaux dans la grande chaîne maçonnique, ils se sont imposé le devoir sacré d'éviter tout ce qui pourrait être contraire à l'honneur et à l'intérêt de l'Alliance, et qu'aucun atelier n'est tenu d'ouvrir les portes de son temple à un frère, de quelque orient qu'il soit, dont l'éducation et les vertus ne seraient pas en rapport avec cette distinction.

OBSERVATIONS SUR LA TIÉDEUR ET SUR CE QUI CONSTITUE LA FORCE D'UNE LOGE.

—

(*Extrait du rapport annuel du grand-conseil d'administration, en date du* 15 *juin* 5834.)

C'est pour nous un besoin pressant de faire quelques observations fraternelles sur

la tiédeur qui a envahi quelques ateliers, ci-devant pleins de zèle ; nous les recommandons à votre sérieuse attention.

La plupart des loges en donnent pour excuse les événements politiques survenus, depuis deux ans, dans notre commune patrie, et qui ont eu pour conséquence la retraite momentanée ou le refroidissement de nombre de frères, distingués précédemment par leur zèle.

Il est, sans doute, fort prudent et tout-à-fait dans l'intérêt de la maçonnerie en général que, dans des temps de troubles politiques ou religieux, les chefs des loges évitent toute occasion dont on voudrait tirer parti pour rompre la concorde entre les frères et entraîner la maçonnerie vers des tendances défendues, éloignées de son but, si éminemment au-dessus de toute politique ou polémique, de quelque genre que ce soit. Mais nous demanderons si cela n'est pas possible, sans laisser la tiédeur remplacer l'activité maçonnique ? N'est-ce pas précisément dans de telles circonstances qu'il est le plus nécessaire d'instruire les frères sur leur véritable destination ? N'est-ce pas alors que le vrai maçon a le plus d'occasions de prouver qu'il sait mettre en pratique les saintes leçons de la confrérie, sur la charité fraternelle, la tolérance, la bienfaisance ? Ne résulte-t-il pas de nos symboles et de nos mystères le devoir le plus absolu d'unir des hommes qui, sans cela, seraient divisés d'opinions, de mœurs, de langage, de religion, et d'enseigner ainsi, sans cesse, à tout frère dont le cœur comprend la vertu, qu'il doit agir justement et honnêtement, même sans avoir pour mobile de sa conduite la crainte ou l'espérance ?

Eh ! s'il en est incontestablement ainsi, quelles occasions ne nous donne pas la maçonnerie de nous livrer, dans des assemblées fraternelles, à d'agréables instructions, à de bienfaisantes récréations, et surtout à de salutaires épreuves de nos vertus maçonniques ? N'est-ce pas précisément dans ces temps d'orages que les vrais maçons doivent se tenir plus fermement unis, afin que l'obscurantisme ne triomphe pas de la vraie lumière ?

C'est pourquoi, très-chers frères, rappelez-vous le but relevé de notre destination et les obligations que vous avez librement contractées comme maçons ! Ne vous laissez pas induire en erreur par les caprices des temps actuels ; appliquez-vous avec d'autant plus de force à l'usage de vos outils symboliques, et travaillez avec une nouvelle et infatigable activité à perfectionner par la sagesse, la force et la beauté, le noble édifice moral de la félicité humaine !

Tenez-vous surtout en réserve contre l'erreur qui fait consister la force d'une loge dans le nombre de ses membres ! Tout homme vertueux est notre frère, cela est vrai, mais malheureusement tous les frères ne sont pas de vrais maçons. Que s'il ne se trouvait parmi vous que sept frères qui fussent animés d'un zèle pour le perfectionnement de l'humanité, et y travaillassent activement, soyez assurés que cette alliance n'en serait pas moins considérée par toute la confrérie comme juste et parfaite, et que vous y trouveriez d'autant plus sûrement le bonheur d'une union intime.

DE L'INACTION ET DE L'INDIFFÉRENCE.

(*Extrait du rapport annuel du grand-conseil d'administration, en date du 4 juin* 5836.)

L'inaction et l'indifférence contre lesquelles nous avons déjà si souvent dû nous élever avec force, paraissent malheureusement régner dans un grand nombre de loges. Cependant, les événements politiques de 1830 et 1831, qui peuvent avoir influé d'une manière fâcheuse sur l'activité des travaux et sur l'harmonie entre les membres d'une seule et même famille, quoiqu'ils n'eussent dû exercer aucune influence, sont maintenant loin de nous. Qu'importent, d'ailleurs, aux vrais maçons les troubles qui agitent le monde profane ! Les passions hai-

neuses, les susceptibilités politiques, les divergences d'opinions sur les formes gouvernementales, n'ont rien de commun avec notre paisible confrérie ; au contraire, elles doivent lui rester absolument étrangères ; c'est dans nos temples que les frères qui veulent fuir les agitations des esprits doivent trouver le calme et le repos dont ils ont besoin ; ils doivent être pour eux le port que le pilote cherche à atteindre après avoir été battu par les tempêtes. S'il n'en était point ainsi, que serait la maçonnerie ? — La réponse est facile. — Elle serait une institution vaine et puérile, et mieux vaudrait l'abandonner.—Mais, non, très-chers frères, n'abandonnons jamais cette institution sublime, qui est en quelque sorte la dernière ancre de salut qui nous reste dans les temps où notre souverain maître nous a appelés à vivre. Serrons nos rangs plus fortement que jamais ; fortifions par l'oubli du passé la chaîne qui nous lie. Que le zèle de tous les membres d'une alliance formée sous de si heureux auspices se réchauffe ; que tous les ouvriers de nos loges reprennent la pique et la truelle, pour travailler sans relâche à leur perfectionnement moral, et le pied de vingt-quatre pouces pour mesurer exactement toute l'étendue de leurs devoirs ! L'homme peut beaucoup ; il peut même tout, s'il en a la ferme volonté. Que les ateliers inactifs rouvrent leurs portes, qu'ils appellent les frères au travail ! — Vous adresser, très-chers frères, des exhortations, ou plutôt des conseils, appeler votre zèle, c'est là, à peu près, à quoi se réduisent les pouvoirs dont nous ont investis nos statuts-généraux, que vous avez tous juré d'observer religieusement. Ces pouvoirs, nous n'en usons que parce que nous devons le faire, et seulement dans l'intérêt de l'Alliance elle-même, c'est-à-dire des loges et des membres qui la composent. Vous comprendrez donc qu'il est indispensable que vous tous, et chacun de vous en particulier, nous aident à remplir notre tâche, qui n'est rien moins qu'agréable.

INSTRUCTIONS DIVERSES,

Extraites du rapport annuel du grand-conseil d'administration, en date du 10 juin 5837.

—

EN QUOI DOIT ESSENTIELLEMENT CONSISTER LE TRAVAIL DES LOGES.

En jetant un coup d'œil sur l'état de la maçonnerie en Suisse, on n'aperçoit pas une très-grande activité dans les ateliers, du moins pas celle qui doit les distinguer. Les suites des commotions politiques qui ont agité notre patrie, et qui malheureusement ne semblent point arrivées à leur terme, se font encore sentir çà et là ; bon nombre de maçons sont, pour ainsi dire, absorbés par les affaires publiques. De là vient que le travail des loges n'est point ce qu'il devrait être ; de simples réunions pour réciter le catéchisme, pour traiter d'objets purement administratifs, et pour tenir des banquets, ne suffisent point, ce ne sont que des accessoires ; il faut considérer notre institution sous un point de vue beaucoup plus élevé, en étudier le côté moral, et pratiquer les sublimes leçons qu'elle nous enseigne, pénétrer l'esprit des rituels, le développer par une instruction soignée ; les discours en loge sont un excellent moyen pour atteindre ce but, et en même temps une bonne école pour chaque frère qui, dans la vie profane, est appelé à parler en public ou à éclairer ses concitoyens. On ne fait pas non plus assez attention que les vertus maçonniques exercent une influence marquante au dehors.

—

PRÉVENTIONS A ÉVITER, ET MATIÈRES SUR LESQUELLES IL EST DÉFENDU DE PARLER EN LOGE.

—

Mais, pour agir dans le sens de la confrérie, il est indispensable qu'on soit maçon, rien que maçon ; qu'on sache se dégager de toute prévention, de toute acception de personnes, de lieux et de circonstances. C'est

précisément un des mauvais côtés du caractère de notre époque, qu'on n'apprécie la valeur intrinsèque de l'homme que d'après sa couleur politique, reproche qui s'adresse à tous les partis, sans exception. Si les loges et leurs membres s'engagent dans cette voie funeste, elles se transforment en partis, en coteries, deviennent des *clubs*, des arènes de discussions amères et irritantes, et se perdent elles-mêmes et toute notre association, car en matière politique et religieuse, les hommes n'entendent pas raison, aussi le principal statut maçonnique, qui défend de parler sur ces matières en loge ou dans les comités, est-il aussi ancien que sage; nous insistons avec force pour qu'il soit rigoureusement observé, puisque, comme le dit avec tant de justesse un des articles des devoirs généraux, « ce n'est que par ce moyen « que la franche-maçonnerie peut être un « point de réunion pour tous les hommes, « rapprocher et lier d'une amitié fidèle des « personnes qui, sans elle, seraient cons- « tamment restées éloignées les unes des « autres ».

ÉGALITÉ FRATERNELLE.

Il est un autre point que nous ne voulons pas passer sous silence : c'est le peu d'union qui existe quelquefois entre les frères, et les distinctions qu'on remarque. Que le maçon n'oublie jamais qu'en loge ces barrières tombent; il n'est que trop de gens qui, hier simples citoyens, presque inaperçus dans la foule, ou tout au moins placés dans une position médiocre, ont, par l'effet d'une faveur populaire fallacieuse et passagère, été portés aux chaises curules; nos jours n'ont vu que trop de ces métamorphoses subites, qui font facilement oublier aux hommes leur origine; le maçon surtout doit se tenir en garde contre cet écart, et ne pas faire sentir en loge, à ses anciens amis, à ses frères, que maintenant il est gouvernant et n'est plus gouverné. Que chacun se rappelle cette belle exhortation : « Laisse tes dignités « et tes décorations profanes à la porte de « nos asiles et n'entre qu'avec l'escorte de « tes vertus. Quel que soit ton rang dans « le monde, cède le pas, dans nos loges, « au plus vertueux, au plus éclairé ». En parlant d'égalité, c'est sans préjudice aux égards dus au rang et à la position que chaque frère occupe dans la société civile; nous entendons l'égalité de bonnes mœurs, de zèle et d'amour fraternel.

ERREUR CONCERNANT LA RÉCEPTION DE CERTAINS PROFANES.

S'il y a des loges qui croient qu'initier tel ou tel profane qui occupe une charge, ou qui s'est fait un nom dans telle ou telle occasion, c'est faire une bonne acquisition, elles se trompent gravement; ces acquisitions ne sont avantageuses qu'autant qu'à tous égards le récipiendaire a de la moralité, qu'il n'est ni absolu dans son opinion ni intolérant envers ceux qui en professent une autre, qu'il se sent réellement porté à la maçonnerie, et qu'il n'est pas homme de parti. Sous ce rapport on doit également recommander la plus grande prudence dans les réceptions.

(A la suite de ces sages instructions, sur lesquelles nous devons appeler toute l'attention des maçons français, parce que la plupart semblent avoir été écrites pour la maçonnerie française, se lit le règlement suivant, que nous ne pouvons trop méditer, et qu'il serait bien urgent de voir appliquer en France, afin de remédier aux mêmes abus que signale et combat de tout son pouvoir la *Grande-Loge Nationale Suisse*.)

PROJET DE RÈGLEMENT,

Portant création d'un comité dans les orients où il y a deux ou plusieurs ateliers de l'Alliance de la Grande-Loge Nationale Suisse (1).

—

Les loges de (*suit le titre distinctif de la plus ancienne*), et de (*suit le titre de la plus nouvelle*), à l'orient de....., pénétrées du désir sincère de donner à leurs travaux toute la régularité possible, de coopérer de tout leur pouvoir à la prospérité et à la gloire de l'alliance maçonnique, en apportant le choix le plus scrupuleux dans les initiations et affiliations, et de maintenir la bonne harmonie entre elles, ont, avec l'approbation du très-illustre grand-maître national suisse, arrêté ce qui suit :

Article 1er. Il sera formé un comité composé de deux frères maîtres de chaque atelier ; un d'eux remplira les fonctions de secrétaire, mais il ne devra pas appartenir à la même loge que le président.

2. Les vénérables en exercice des loges contractantes rempliront alternativement, d'année en année, les fonctions de président (2).

3. A la fin de chaque année le comité se renouvellera par moitié, c'est-à-dire chaque loge aura un de ses membres à remplacer. Le sort désignera les membres sortants, qui ne pourront être réélus par leurs ateliers qu'après une année d'intervalle.

4. Le frère servant de la loge du président du comité sera de service auprès de celui-ci.

5. Pour pouvoir délibérer, la présence de la majorité absolue de la totalité des membres du comité régulièrement convoqué est nécessaire. Toute décision prise à la pluralité des voix des membres présents est valable et obligatoire pour les loges contractantes.

En cas d'absence du président, le plus ancien des membres présents le remplace. Si le secrétaire est absent, il est suppléé par un des membres présents ; la restriction énoncée à l'article premier ci-dessus doit cependant, s'il est possible, être observée.

Lorsqu'il y a égalité de suffrages, le président ou son remplaçant décide.

Le maître provincial a entrée dans le comité, et, en vertu de sa dignité, le droit de le présider (1).

6. Le comité s'occupera de tout ce qui peut contribuer à la prospérité de l'institution maçonnique ; il veillera sans cesse au maintien de l'estime et de l'amitié entre les frères, et de la bonne harmonie entre les ateliers du même orient.

7. Le comité veillera également à la stricte observation des rituels, des statuts-généraux de la confrérie et de ceux de la *Grande-Loge Nationale Suisse*, des décisions et ordonnances légales de cette dernière, du grand-maître et du grand-conseil d'administration, nommément des prescriptions que renferment les circulaires du grand-maître, en date des 21 décembre 5823 et 1er décembre 5825, relativement à la discipline et à la mendicité (2).

8. Toute demande d'initiation ou d'affiliation, adressée à l'un ou à l'autre atelier, sera communiquée au président du comité, qui en donnera aussitôt connaissance à la loge-sœur du même orient, par planche ou circulaire, pour son information.

9. Un mois après qu'une demande d'initiation ou d'affiliation aura été communiquée aux loges, elle sera produite et discutée en comité. Celui-ci soumettra de suite, par lettre, son avis sur le résultat des informa-

(1) Ce règlement sert aussi à établir de fraternelles communications entre des ateliers établis dans des localités différentes, mais très-rapprochées les unes des autres.

(2) La loge dont le vénérable sera président aura trois membres au comité.

(1) Dans les cantons où il n'y a point de maître provincial, on met au commencement de cet alinéa : « Le « très-illustre grand-maître national, ou son délégué », au lieu de : « Le maître provincial ».

(2) Voir ci-dessus ces deux circulaires.

tions prises à cet égard, à l'atelier que cela pourra concerner (1).

Si ce dernier ne partage pas l'avis du comité, le ballottage se fera, soit dans une assemblée générale des loges réunies, soit dans une assemblée composée de leurs délégués, l'une comme l'autre présidée par le vénérable de l'atelier le plus ancien, ou, s'il était président du comité, par celui de l'atelier qui suit en rang.

Du ballottage ainsi opéré sortira le même effet que celui qui aurait eu lieu dans une seule et même loge.

10. Aucun aspirant ne pourra être initié dans l'une des loges contractantes, ou y être agrégé, qu'après un séjour consécutif de trois mois dans le canton, et du consentement du comité. Si l'aspirant vient de l'étranger ou d'un canton dans lequel il n'existe point de loge de l'Alliance, il doit avoir séjourné au moins trois mois de suite dans le rayon des ateliers contractants (2).

11. On se conformera d'ailleurs scrupuleusement, pour les initiations et pour les affiliations, à ce qui est prescrit par le rituel du premier grade, par l'art. 120 des statuts généraux de la *Grande-Loge Nationale Suisse*, et par la circulaire du grand-maître sur la discipline, en date du 21 décembre 5823.

A l'égard des dispenses d'âge on s'adressera au maître-provincial (3).

12. Le comité, de concert avec le maître-provincial, cherchera à concilier tous les différends qui s'élèveront dans le sein des loges, ou entre elles, et si leurs efforts étaient infructueux, ils en réfèreront au grand-maître national, selon la teneur de l'art. 102 des statuts-généraux de la *Grande-Loge*.

13. Un atelier qui se croira lésé dans ses droits par une décision du comité, pourra en appeler au grand-conseil d'administration, conformément à l'article 61 des statuts-généraux de la *Grande-Loge*.

14. Les épreuves physiques étant bannies du rite de la *Grande-Loge Nationale Suisse*, le comité veillera à ce qu'elles soient remplacées, dans les ateliers qu'il représente, par un examen sévère des facultés intellectuelles et de la moralité des aspirants (1).

N. B. Les loges contractantes pourront faire telles modifications ou adjonctions qui leur paraîtront convenables, pourvu qu'elles ne renferment rien de contraire aux rituels et aux statuts-généraux de la confrérie et de la *Grande-Loge Nationale Suisse*.

15. Un double du présent règlement sera transmis au maître-provincial, et un autre au très-illustre grand-maître national, pour être déposé dans les archives de la *Grande-Loge Nationale Suisse*.

Ainsi arrêté et fait par les loges contractantes, et signé par leurs officiers dignitaires.

A l'orient de....., le..... 58

Au nom de la loge de.....

(Suivent les signatures du vénérable en exercice, du vénérable d'honneur, si la loge en a un, *du premier surveillant, du second surveillant, de l'orateur, du trésorier, du secrétaire, du premier expert, du second expert.)*

Au nom de la loge.....

(Suivent les signatures des mêmes officiers que ci-dessus, pour la seconde loge).

(1) Ce délai est nécessaire pour prendre les renseignements requis.

(2) Initier ou affilier un étranger qu'on ne connait que depuis quelques jours a toujours été un abus.

(3) Dans les cantons où il n'y a point de maître-provincial on s'adressera directement au grand-maître national.

(1) Les épreuves physiques font rire, les épreuves morales édifient et font mieux apprécier l'individu. La franche-maçonnerie n'a que faire de crânes, mais elle a besoin d'hommes bons, instruits et vertueux.

ORDRE DU TEMPLE.

STATUTS GÉNÉRAUX

DE

L'ORDRE DU TEMPLE,

VOTÉS ET DÉCRÉTÉS PAR LE CONVENT GÉNÉRAL, ASSEMBLÉ EN 1838 ET 1839.

(Suite et fin (1).)

CHAPITRE X.

DES COMICES STATUTAIRES.

68. Les comices statutaires se composent :

1° Des grands-précepteurs ;

2° Des grands-prieurs ;

3° Des députés élus par les convents de l'Ordre en exercice.

69. A cet effet, chaque convent, pour le représenter dans l'assemblée des comices statutaires, élit, à la majorité des suffrages, un chevalier qui peut être choisi parmi tous les membres de l'Ordre non pourvus d'une des charges bénéficiales de grand-précepteur ou de grand-prieur.

70. Les députés élus aux comices sont nommés pour cinq ans, mais leur mandat cesse de droit à l'ouverture des sessions du convent général.

En cas de décès ou de démission du député, le convent qui l'a nommé s'assemble d'office sur la convocation spéciale de son prieur, pour procéder à son remplacement.

71. Les comices statutaires sont consultés sur toutes les grandes affaires de l'Ordre.

Ils font à l'administration les propositions qu'ils jugent convenables.

Ils connaissent de droit, tous les ans, des dépenses, des revenus, des fruits, des aumônes, et de tout ce qui regarde le trésor.

Ils votent l'impôt, qui, dans aucun cas, ne peut être accordé que pour un an, mais par anticipation.

72. Les comices statutaires se réunissent de droit le premier février de chaque année, sous la présidence provisoire de celui de ses membres le plus élevé en dignité.

Immédiatement après la vérification des pouvoirs des députés élus, les comices procèdent à la nomination du président et des membres du bureau, qui ne sont désignés que pour une année seulement.

73. Dans l'intervalle de leurs sessions de droit, les comices peuvent être convoqués extraordinairement par le magistère.

74. Les édits des comices sont rendus à la majorité des suffrages ; en cas de partage, le président prononce.

75. Les édits comiciaux ne sont mis à exécution qu'autant qu'ils ont été sanctionnés par le magistère.

76. Toute pétition, quel qu'en soit l'objet, peut être adressée aux comices, qui sont tenus de s'en occuper dans le courant de la session, et de statuer sur son objet.

Les pétitions ne seront reçues et rapportées, qu'autant qu'elles porteront la signature des pétitionnaires.

77. Les comices statutaires peuvent mettre en accusation les ministres et fonctionnaires inférieurs de l'Ordre.

L'accusation est portée devant la cour préceptoriale par une commission de trois membres des comices, chargée d'en suivre l'effet.

Il n'y a lieu à accusation qu'autant que le fonctionnaire inculpé a été mis en demeure d'être entendu dans sa défense, et que les deux tiers des membres présents aux comices se sont prononcés pour la prise en considération de l'accusation et son renvoi à la cour préceptoriale.

Toutes les fois qu'il sera question, dans une séance des comices, d'une accusation dont la cour préceptoriale pourra être appelée à connaître, les grands-précepteurs s'abstiendront, et se retireront immédiatement.

78. Les séances des comices sont publiques pour tous les membres de l'Ordre. Néanmoins, sur la demande de cinq membres, l'assemblée peut se former en comité secret.

---

(1) Voir les neuf premiers chapitres dans la dernière livraison, pag. 358 à 364.

CHAPITRE XI.

DE LA DÉCORATION DE LA GRAND'CROIX.

79. Sont décorés de droit de la grand'-croix de l'Ordre, les membres du magistère et les grands-précepteurs.

80. Le magistère peut conférer la décoration de la grand'croix aux chevaliers qui auront rendu des services éminents à l'Ordre.

Néanmoins le nombre des grands'croix ne pourra dépasser cent.

81. La décoration de la grand'croix ne peut se perdre qu'en vertu d'un jugement rendu par la cour préceptoriale.

CHAPITRE XII.

DES GRANDS-PRIEURÉS OU LANGUES.

82. Dans chaque nation, il peut être constitué un grand-prieuré, qui s'appelle aussi *langue*.

83. La ville capitale de l'État est le siége du grand-prieuré.

84. Le grand-prieuré ou langue est régi par un grand-prieur.

85. Le bénéfice d'un grand-prieuré est conféré à vie.

86. Le grand-prieur veille, dans le ressort de la langue, à l'exécution des règles, statuts, lois et décrets. Il est responsable de cette exécution.

87. Le prieur du convent métropolitain remplace provisoirement le grand-prieur, à l'exclusion de tous autres officiers ; et, dans ce cas, il correspond directement avec l'administration centrale de l'Ordre.

88. En cas de vacance du bénéfice d'un grand-prieuré, le magistère nomme le nouveau titulaire qu'il choisit sur une liste de trois candidats désignés par l'assemblée de la langue.

89. A défaut de cette présentation de trois candidats faite par l'assemblée de la langue dans l'année de la vacance, le magistère peut pourvoir directement au remplacement.

90. Les grands-prieurs ne peuvent être choisis que parmi les baillis.

91. L'assemblée de la langue se compose de la réunion de baillis.

Cette assemblée est présidée par le grand-prieur, et ses actes sont votés à la majorité des suffrages. En cas de partage le président prononce.

92. Les assemblées de langues se tiennent pendant le mois de novembre de chaque année.

Le magistère peut, s'il y a lieu, convoquer extraordinairement les assemblées de langues.

93. L'assemblée de la langue traite des affaires des grands-prieurés, juge les baillis en cause, confirme ou infirme les sentences des bailliages de son ressort, et elle annule, s'il y a lieu, les actes des juridictions inférieures. Le tout sauf appel à la cour préceptoriale.

94. Tous les actes des assemblées de langue sont envoyés chaque année au magistère.

95. Le grand-prieur prend le nom bénéficial de la langue dans laquelle il est constitué.

96. Le sceau des grands-prieurs se compose des armes de l'Ordre, avec le nom de la langue en légende.

97. Le Beaucéan des grands-prieurés est le Beaucéan de l'Ordre, portant au centre les armes de la nation prieurale.

CHAPITRE XIII.

DES COADJUTEURS.

(*Voir les statuts lévitiques.*)

CHAPITRE XIV.

DES BAILLIAGES.

98. Dans la juridiction de chaque grand-prieuré il peut être constitué des bailliages.

99. Un bailliage comprend une ou plusieurs provinces.

La ville principale de la province la plus importante est le siége du bailliage.

100. Le bailliage est régi par un bailli.

101. Le bénéfice d'un bailliage est conféré à vie.

102. Le bailli est chargé, dans l'étendue

de son bailliage, de l'exécution des règles, des statuts, des lois et des décrets. Il est responsable de cette exécution.

103. Le commandeur le plus voisin de son siége est désigné pour lieutenant du bailli, et il le remplace provisoirement.

104. En cas de vacance du bénéfice d'un bailliage, le magistère nomme le nouveau titulaire, qu'il choisit sur une liste triple de candidats désignés par l'assemblée des commandeurs du bailliage.

105. A défaut de la présentation de trois candidats faite par l'assemblée des commandeurs du bailliage durant l'année de la vacance, le magistère peut pourvoir directement au remplacement.

106. Les baillis ne peuvent être choisis que parmi les commandeurs.

107. Chaque bailliage a son assemblée; elle se compose de la réunion des commandeurs du bailliage, et elle est présidée par le bailli.

Ses actes sont votés à la majorité des suffrages, et, en cas de partage, le président prononce.

108. Les assemblées de bailliage se tiennent pendant le mois d'octobre de chaque année.

Les convocations extraordinaires sont faites par le grand-prieur.

109. L'assemblée de bailliage traite des affaires du bailliage; elle juge les commandeurs de son ressort mis en cause; elle confirme ou infirme les sentences ou autres actes des commanderies, et elle annule, s'il y a lieu, les actes des juridictions inférieures, sauf l'appel direct à la cour préceptoriale.

110. Tous les actes des assemblées de bailliage sont envoyés chaque année au grand-prieur, pour être soumis à l'assemblée de la langue.

111. Le bailli prend le nom bénéficial de la province dans laquelle le bailliage est constitué.

112. Le sceau du bailliage se compose des armes de l'Ordre, avec le nom du bailliage en légende.

113. Les bailliages ont pour Beaucéan le Beaucéan de l'Ordre, portant au centre les armes de la province ballivale.

CHAPITRE XV.

DES COMMANDERIES.

114. Dans la juridiction de chaque bailliage, il peut être institué des commanderies.

115. A chaque commanderie il peut être assigné plusieurs villes et leur territoire : la plus importante donne son nom à la commanderie.

116. La commanderie est régie par un commandeur.

117. Le bénéfice de la commanderie est conféré à vie.

118. Le commandeur est chargé, dans l'étendue de sa commanderie, de l'exécution des règles, des statuts, des lois et des décrets. Il est responsable de cette exécution.

119. Le prieur le plus voisin du siége de la commanderie est lieutenant du commandeur et le remplace provisoirement.

120. En cas de vacance du bénéfice d'une commanderie, le magistère nomme le nouveau titulaire, qu'il est tenu de choisir sur l'une des listes triples de candidats désignés par chacun des convents de l'obédience de la commanderie.

121. A défaut de la présentation de ces listes dans l'année de la vacance, le magistère peut pourvoir directement au remplacement.

122. Chaque commanderie a son assemblée, qui se compose de la réunion des prieurs de la commanderie.

Elle est présidée par le commandeur.

Ses actes sont votés à la majorité des suffrages. En cas de partage, le président prononce.

123. Les assemblées de commanderie se tiennent chaque année, dans le mois de septembre.

Les convocations extraordinaires sont faites par le bailli.

124. L'assemblée de la commanderie traite des affaires de la commanderie, juge les

prieurs de son ressort mis en cause, confirme ou infirme les sentences ou autres actes des convents de son obédience dont il y aurait appel, et annule, s'il y a lieu, les actes des juridictions inférieures, le tout, sauf l'appel direct à la cour préceptoriale.

125. Tous les actes de la commanderie sont envoyés, chaque année, au bailli, pour être soumis à l'assemblée du bailliage.

126. Le sceau de la commanderie se compose des armes de l'Ordre, avec le nom de la commanderie en légende.

127. Les commanderies ont pour Beaucéan le Beaucéan de l'Ordre, portant au centre les armes de la ville de la commanderie.

CHAPITRE XVI.

DES CONVENTS.

128. Dans la juridiction de chaque commanderie, il peut être constitué des convents.

129. Un convent se compose de la réunion de chevaliers profès, en nombre indéterminé.

130. Les convents sont constitués par le magistère.

131. Les convents de chaque commanderie sont désignés selon l'ordre de leur création, par 1er, 2e, 3e, etc., etc.

132. Le premier convent établi dans la ville magistrale a le titre de *Grand Convent métropolitain.*

133. Le premier établi dans le siége d'un grand-prieuré a le titre de *Convent métropolitain* de N... (Nom de la langue.)

134. Le titre de *Grand Convent provincial* ou de *Convent provincial* peut être accordé par le magistère aux convents qui ont bien mérité de l'Ordre.

135. Il ne peut y avoir que trois grands convents provinciaux dans la langue magistrale, et deux dans toute autre langue; ils sont désignés suivant l'ordre de leur constitution.

136. Le convent est régi par un prieur nommé en convent, à la majorité des suffrages, parmi tous les chevaliers de la langue et ceux des frères de cette langue qui seraient revêtus, à titre purement honorifique et sans fonction, du rang ou qualification de *commandeur*, de *bailli*, ou de *grand-prieur.*

137. Le prieur est nommé pour cinq ans, et peut être réélu.

Les élections de tous les officiers des convents se font à l'issue des sessions quinquennales du convent général.

138. En cas de vacance de la charge du prieur, le convent se réunit d'office, s'il n'est convoqué dans les six semaines par le sous-prieur, et il nomme un nouveau prieur.

139. Le conseil d'administration du convent se compose des officiers ci-après désignés :

1° Le sous-prieur ou lieutenant du prieur;

2° Le chapelain. Il reçoit l'ordination conformément au rituel lévitique ;

3° Le conservateur. Il remplit dans les affaires du convent les fonctions du ministère public;

4° L'hospitalier ;

5° Le chancelier archiviste. Il tient régistre de tous les actes du convent et du conseil d'administration ; il appose le sceau du convent et sa signature sur toutes les expéditions. Les registres anciens et les titres importants qui ne pourraient être considérés par le magistère ou le convent général comme devant faire partie du trésor de l'Ordre, sont déposés par le chancelier dans la caisse à trois clés confiée au trésorier. L'une de ces clés reste entre ses mains, et les deux autres sont confiées, l'une au prieur du convent, et l'autre au trésorier ;

6° Le trésorier. Ce fonctionnaire reçoit les deniers et tous les revenus du convent ; il les dépose dans la caisse à trois clés dont il vient d'être fait mention ;

7° Le maître des cérémonies ;

8° Le secrétaire du convent. Cet officier tient la plume dans les séances du convent et du conseil d'administration. Il en transcrit les actes sur les registres, en délivre les expéditions sur lesquelles il rapporte la signature du président, et contresigne ainsi :

Par le convent,

Ou, par le conseil d'administration ;

Ou, par le prieur,

Le secrétaire,

N.....

140. Le prieur préside le conseil d'administration.

141. Toute proposition importante devra être adressée au conseil d'administration, qui, s'il y a lieu, la fera transcrire sur l'ordre du jour.

142. Les actes du conseil d'administration ne sont mis à exécution que lorsqu'ils ont été sanctionnés par le convent.

143. Les actes du convent et du conseil d'administration se rendent à la majorité des suffrages. En cas de partage, le président prononce.

144. Le convent traite des affaires conventuelles, juge les chevaliers mis en cause, ainsi que les écuyers, les postulants, les initiés et les servants hospitaliers.

Il confirme ou infirme les sentences et les actes des postulances de son obédience, dont il y aurait appel, et a le droit d'annuler tous les actes des juridictions inférieures, lesquels lui sont envoyés chaque trimestre, le tout sauf appel direct à la cour préceptoriale.

145. Tous les actes des convents, ainsi que ceux des juridictions inférieures, sont envoyés chaque année à l'assemblée de la commanderie, en la personne du commandeur.

146. Les convents ne peuvent se donner des règles particulières; ils sont régis par les statuts, lois et règles de l'Ordre, et par les décrets magistraux.

147. Les chevaliers sont choisis parmi les novices écuyers servants d'armes.

148. Les novices écuyers servants d'armes sont choisis parmi les postulants.

149. Les novices servants d'armes sont admis en convent conformément au chapitre XIX. Les novices sont reçus et les chevaliers sont consacrés conformément au rituel.

150. Les chevaliers prononcent en convent le vœu suivant, qu'ils signent de leur sang.

VOEU.

Au nom de Dieu, Père †, Fils † et Saint-Esprit †, Moi, N... N... (les noms de religion et de famille), me consacrant, dès à présent, et pour toujours, à la sainte milice de l'Ordre du Temple, je déclare librement et solennellement faire vœu d'*obéissance*, de *pauvreté* et de *chasteté*, comme aussi de *fraternité*, d'*hospitalité* et de *préliation*.

Par ce vœu j'émets la volonté ferme et irrévocable :

De consacrer mon épée, mes forces et ma vie, et tous mes moyens, à la cause, à la défense et à l'honneur de la religion chrétienne, de l'Ordre du Temple et de mes frères d'armes, à la plus grande illustration du Temple, à la récupération du sépulcre de N.-S. J.-C., de la terre de Palestine et d'Orient, et des domaines de nos pères;

De me soumettre à la règle de saint Bernard, à la charte de transmission, aux règles, aux lois, aux décrets, et à tous autres actes émis conformément aux statuts de l'Ordre; de ne créer aucun chevalier, de ne communiquer aucun titre, aucun grade, aucun rite ni usage de l'Ordre, à moins que la permission ne m'en soit donnée d'après les statuts; enfin, d'obéir en toute manière, soit dans les maisons de l'Ordre, soit dehors, et dans tous les états de la vie, au grand-maître et à chacun des supérieurs dans la milice de l'Ordre; d'avoir en charité mes frères les chevaliers du Temple et mes sœurs les chevalières, de manière à les aider, eux, les veuves et les enfants de mes frères et sœurs, de mon épée, de mes conseils, de mes moyens, de mes richesses, de tout ce qui est en moi, de les préférer toujours et partout, aucun cas excepté, à tout ce qui ne tient pas à la chevalerie de l'Ordre;

De protéger les pieux pèlerins, de secourir et de soulager les captifs pour la cause de la croix, les malades, les infirmes et les pauvres, de combattre les infidèles et les incrédules par l'exemple, les vertus, les bonnes œuvres et les discours persuasifs, mais de combattre par le glaive en faveur de la croix,

les infidèles et les incrédules qui attaqueraient la croix par le glaive; d'avoir en horreur toute impudicité, et de ne m'abandonner à aucune œuvre de la chair qui ne soit licite, et seulement avec une épouse légitime;

Enfin, de me conformer, chez toutes les nations où j'irai, à leurs lois, à leurs mœurs, sauf les droits de la religion et de l'Ordre; de remplir les devoirs sacrés d'un citoyen et d'un chevalier fidèle.

Lequel vœu je déclare faire et fais à haute voix devant les chevaliers assistant à ce convent.

Lequel vœu je signe et confirme de mon sang, l'écris et le signe de nouveau sur les registres conventuels, avec les témoins susdits.

Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit! Amen.

COMMENTAIRE DU VŒU CI-DESSUS.

Ce vœu renfermant plusieurs dispositions qui, mal interprétées, pourraient paraître incompatibles avec le progrès des lumières et les mœurs du siècle, je déclare que je ne le signe de mon sang qu'après avoir pris connaissance du décret magistral interprétatif rendu le 14 septembre 1826, par lequel il est déclaré :

1° Que, par le vœu de *pauvreté*, l'Ordre n'entend pas soumettre les chevaliers à une pauvreté absolue, mais leur rappeler qu'ils doivent être toujours prêts à partager leur fortune avec les malheureux et à la sacrifier pour le soutien de l'Ordre;

2° Que le vœu d'être *chaste* et d'avoir l'*impudicité* en horreur n'est que l'engagement solennel de remplir l'obligation que la société impose à tout homme de travailler à vaincre ses penchants vicieux, afin de n'outrager ni la décence ni les mœurs;

3° Que l'obédience due au grand-maître et aux dignitaires de l'Ordre n'exclut point le devoir imposé à chaque chevalier de se conformer, comme homme, au droit naturel, et d'obéir, comme citoyen, au gouvernement de son pays;

4° Enfin, que les Templiers ne sont point dominés par le désir des conquêtes matérielles; que leur but principal n'est pas de recouvrer les domaines dont l'Ordre fut dépouillé, ou la terre qui reçut le corps de Jésus le Christ, mais de reconquérir à la doctrine qui précipita dans la tombe ce divin précepteur des hommes (doctrine qu'ils ont reçue et conservée intacte), l'empire qu'elle eut toujours sur les peuples, quand elle leur fut révélée dans toute sa pureté; en un mot, que les Templiers ambitionnent de conquérir, non l'Univers physique à leur domination, mais les peuples qui le couvrent à la morale chrétienne.

151. Nul n'est consacré chevalier du Temple s'il n'a d'abord été armé chevalier, et celui qui n'a pas encore été armé ne peut l'être qu'en séance conventuelle.

152. Les chevaliers et novices servants d'armes sont soumis à l'obédience d'un seul convent. Les chevaliers n'ont voix délibérative que dans ce convent, néanmoins ils votent dans toutes les maisons où ils se trouvent, lorsqu'il s'agit d'une admission dans l'Ordre.

Les novices servants d'armes peuvent émettre leur opinion, mais ils n'ont que voix consultative.

153. Pour aucune cause un chevalier ne peut cesser d'appartenir à l'Ordre. Si cependant il est jugé avoir encouru la réprimande de l'Ordre, ou s'il est déclaré indigne des honneurs de la chevalerie ou de la milice, il est annoté sur le tableau de son propre convent et sur celui de toutes les maisons de l'Ordre, avec une des phrases suivantes, selon la sentence :

Réprimandé;
Suspendu des honneurs de la chevalerie;
Interdit de la chevalerie;
Indigne de l'une et de l'autre milice.

154. Le service, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du convent, est fait par des frères servants hospitaliers.

155. Les frères servants hospitaliers sont

attachés à l'obédience conventuelle selon le rituel.

156. Le sceau conventuel se compose des armes de l'Ordre, avec cette inscription :

Primi vel secundi, etc., conventûs commendariæ N... (noms de la commanderie) *sigillum.*

157. Les convents ont pour Beaucéan le Beaucéan de l'Ordre, portant au centre, dans un écusson blanc, le nom de la commanderie et le numéro de la constitution.

158. Les armes du prieur, ainsi que celles de tout chevalier qui ne jouit d'aucun bénéfice, se composent de ses armes de famille, portant en chef les armes de l'Ordre, et ayant pour accessoires le casque de chevalier et le petit collier.

159. Les armes des novices écuyers ou servants d'armes se composent de leurs armes de famille, avec un chef d'argent, et ayant pour accessoires le casque de novice, et pour collier une bandelette blanche, à laquelle pend une croix conventuelle.

CHAPITRE XVII.

DES MAISONS DE CHEVALIÈRES.

160. Il peut être constitué une maison de chevalières dans la juridiction de chaque commanderie.

161. Les maisons se composent de chevalières professes et de postulantes, en nombre indéterminé.

Les postulantes n'ont pas voix délibérative.

162. Chaque maison de chevalières est régie par une présidente nommée parmi les chevalières, à la majorité des suffrages.

163. Les maisons de chevalières sont instituées par le magistère et régies par les lois, statuts de l'Ordre et décrets magistraux.

164. Le régime intérieur de ces maisons est déterminé par les décrets du magistère.

CHAPITRE XVIII.

DES MAISONS DE POSTULANCE ET D'INITIATION.

165. A chaque convent sont attachées une maison de postulance et une maison d'initiation, qui prennent le nom et le rang numérique du convent dont elles dépendent.

166. Ces maisons sont présidées par le prieur du convent ou par le sous-prieur.

167. Conformément aux règles tracées dans le chapitre XVI des présents statuts, les maisons de postulance et d'initiation nomment un conseil d'administration ainsi composé :

1° Un conservateur remplissant les fonctions du ministère public ;

2° Un hospitalier ;

3° Un chancelier, qui tient registre de tous les actes de la maison et appose à toutes les expéditions sa signature et le sceau de la maison ;

4° Un trésorier ;

5° Un maître des cérémonies ;

6° Un secrétaire qui tient la plume dans les séances, et qui contresigne ainsi :

Par mandement de la maison de
(postulance ou initiation),
Le secrétaire, N...

168. Les règles fixées pour l'administration des maisons conventuelles sont communes aux maisons de postulance et d'initiation.

169. Les postulants sont élus parmi les initiés.

170. Le sceau des maisons de postulance et d'initiation se compose des armes de l'Ordre, avec le nom de la maison en légende.

171. Les maisons de postulance et d'initiation ont pour drapeau le Beaucéan de l'Ordre, avec le nom de la maison inscrit au milieu.

CHAPITRE XIX.

DES ADMISSIONS.

172. Nul n'est admis à l'initiation, dans l'ordre du Temple, s'il n'est chrétien, s'il n'a reçu une éducation libérale, s'il ne tient un rang honorable dans l'ordre social, et s'il n'est recommandable par sa vertu et ses mœurs, car c'est ainsi que l'Ordre entend les quatre degrés de noblesse exigés par les anciens statuts.

173. Nul n'est admis à l'initiation ni à



aucun degré de l'Ordre s'il n'a présenté une requête signée de lui ; et cette requête est nulle si un frère promu au moins au degré demandé ne la confirme par sa signature et une notice sur le candidat.

174. La requête est lue en séance par le président, qui invite tous les frères à prendre des informations sur le candidat.

175. Les requêtes adressées à un convent sont communiquées par le secrétaire à tous les convents de la langue, lesquels sont tenus de répondre avant l'expiration de trois mois.

Néanmoins, dans des circonstances exceptionnelles et d'urgence, une personne réunissant toutes les qualités exigées par l'article 172 précité, peut être admise par le magistère, à l'unanimité des voix ; mais à la condition toutefois du renvoi par devant un convent, qui procèdera à la réception, s'il y a lieu.

176. Si, à l'expiration du temps prescrit, il n'est parvenu aucune opposition, la requête est soumise au scrutin secret ; les votes sont ainsi conçus : *admis*, ou *non admis*.

L'admission n'est prononcée qu'à la majorité des quatre cinquièmes des suffrages.

177. Tout frère peut voter dans quelqu'assemblée que ce soit, lorsqu'il s'agit d'un candidat au degré qu'il possède lui-même.

178. Le mode de délibération indiqué en l'art. 176 a lieu dans les maisons consultées sur les requêtes.

179. Chaque maison envoie au magistère extrait scellé et signé de tout acte d'admission ou de non-admission. Le magistère en donne avis à toutes les maisons de l'Ordre.

180. Aucune maison ne peut délibérer sur la requête d'une personne qui se serait déjà présentée à une autre maison de l'Ordre.

181. Nul n'est admis à la chevalerie avant l'âge de vingt-un ans accomplis.

182. Les descendants en ligne directe des chevaliers, les pères de la Merci, et ceux de la rédemption des captifs, peuvent être admis au noviciat sur la simple prestation du serment.

183. Les chevaliers de l'ordre du Christ et ceux de l'ordre Teutonique peuvent être promus à la chevalerie du Temple, dans les formes déterminées par les présents statuts.

CHAPITRE XX.

DE L'HABIT.

184. L'habit et les signes de profession, déterminés par les anciens statuts, sont conservés.

CHAPITRE XXI.

DES HONNEURS.

185. Les honneurs à rendre et le cérémonial sont réglés par décrets magistraux.

CHAPITRE XXII.

DES BÉNÉFICES ET DES MANSES.

186. Sont charges bénéficiales dans l'Ordre :

1° Le Magistère, composé d'un grand-maître et de quatre lieutenants magistraux ;
2° Neuf offices préceptoriaux ;
3° Les grands-prieurés ;
4° Les bailliages ;
5° Les commanderies.

187. Les manses sont supprimées, quant à présent, sauf leur rétablissement par le convent général.

CHAPITRE XXIII.

DES TITRES.

188. Les titres du grand-maître sont : *Altesse éminentissime.*

Ceux des autres membres du magistère sont : *Altesse.*

Ceux des autres membres de l'Ordre sont: *Monsieur*, en y joignant le titre du bénéfice ou de la fonction dont ils sont revêtus. On les qualifie en outre de : *Nobles et dignes frères.*

CHAPITRE XXIV.

DES SIGNATURES.

189. Le grand-maître et les lieutenants

magistraux signent leurs noms de religion, précédés d'une triple croix et de la lettre initiale F, ainsi qu'il suit :

✠ F. N...

190. Tout membre de l'Ordre décoré de la grand-croix, signe son nom de religion et son nom bénéficial, s'il possède un bénéfice, en le faisant précéder d'une double croix et de la lettre F, ainsi qu'il suit :

✠ F. N...

191. Tout chevalier pourvu d'un bénéfice signe son nom de religion, suivi du nom du bénéfice, plaçant avant le nom de religion la croix simple et l'initiale F, ainsi qu'il suit :

✠ F. N..., de (nom du bénéfice.)

Toutefois nul ne peut prendre ou signer le nom bénéficial d'un grand-prieuré dans lequel il n'y aurait pas un bailliage de constitué, ni le nom bénéficial d'un bailliage dans lequel il n'y aurait pas de commanderie de constituée, ni le nom bénéficial d'une commanderie, dans laquelle il n'y aurait point un convent d'établi.

Dans les cas ci-dessus, où la charge bénéficiale de grand-prieur, bailli ou commandeur serait purement honorifique, la signature aura la forme suivante :

(✠ ou ✠) F. Le grand-prieur N...
(Nom de religion.)

(id.) F. Le bailli N... (nom de religion).
(id.) F. Le commandeur N. (n. de relig.).

192. Tout chevalier non décoré de la grand'croix, signe ses noms de religion, précédés d'une croix simple et de l'initiale F, ainsi qu'il suit :

✠ F. N... (Nom de religion).

193. Les novices servants d'armes signent leurs noms de religion, précédés de la lettre initiale F., et suivis d'une croix simple, ainsi qu'il suit :

F. N... (Nom de religion). ✠

194. Les frères de la milice inférieure signent leur nom patronimique, précédé de leur qualité dans l'Ordre, avec l'initiale F placée en avant, ainsi qu'il suit :

F. postulant, N... (Nom).
F. initié, N... (id.)

195. Les sœurs chevalières et postulantes signent conformément aux articles ci-dessus, en substituant la lettre initiale S à celle F.

CHAPITRE XXV.

DU STYLE DE CHANCELLERIE.

196. En tête de tous les actes de l'Ordre est écrit :

A la plus grande gloire de Dieu.

197. Les années de l'ordre se comptent de l'époque de la fondation de l'ordre du Temple, en 1118, et la date en est relatée dans tous les actes.

198. La date des actes est celle du calendrier en usage dans les diverses langues. L'année lunaire n'est considérée que comme tradition ; il en est de même des mois de *nizan*, *tab*, *sivan*, *tammuz*, *aab*, *elul*, *tischri*, *marschevan*, *cisleu*, *tebeth*, *schebeth*, *adar*, et dans les années ambolismiques *véadar*.

CHAPITRE XXVI.

ARTICLES GÉNÉRAUX.

199. Les frères qui, par jugement, auraient été interdits ou déchus de la milice, ne peuvent être admis dans aucune assemblée de l'Ordre, tant que la sentence qui les frappe n'aura pas été révoquée.

200. Tout diplôme de profession est nul, s'il n'a été signé par le grand-maître lui-même, ou par le régent, et s'il n'a été enregistré en la grande-sénéchaussée et scellé en la grande-chancellerie, et s'il n'est inscrit sur les registres de la maison à laquelle appartient l'impétrant, à qui cette pièce ne peut être remise qu'après qu'il l'aura revêtue de sa signature, *ne varietur*.

201. Tout administrateur de l'Ordre perd ses offices et bénéfices s'il s'absente pendant six mois du siége de son administration,

sans en avoir obtenu l'autorisation du magistère.

202. L'anniversaire du martyre est célébré dans toutes les maisons de l'Ordre, et il reste fixé au 18e jour du mois de mars de chaque année (Calendrier grégorien).

203. Les fêtes solennelles de l'ordre du Temple sont la fête de Jean l'évangéliste ou apôtre, et celle de Jean-Baptiste.

CHAPITRE XXVII.

DES FORMULES POUR LES LETTRES MAGISTRALES, DIPLÔMES, etc.

204. Les lettres magistrales portant création de grands-prieurés, de bailliages, de commanderies et de maisons conventuelles ou autres ; celles relatives à l'institution des bénéfices, et les diplômes, etc., sont rédigés conformément aux modèles tracés dans les derniers statuts.

ARTICLES TRANSITOIRES.

205. Tout chevalier ayant renoncé à ses titres et bénéfices, dans la session du présent convent général, et qui serait ultérieurement pourvu d'un nouveau bénéfice, ne devra acquitter des droits de chancellerie qu'autant qu'il serait appelé à un bénéfice supérieur.

206. Les membres de l'Ordre, pourvus de titres ou charges bénéficiales, qui n'ont point donné leur démission de ces titres ou charges, continueront d'en porter le titre ou nom honorifique, mais sans qu'ils puissent y ajouter celui de la langue, du bailliage ou de la commanderie.

207. Toutes dispositions contraires aux présents statuts sont abrogées.

FIN DES STATUTS.

NOMINATIONS

DES MEMBRES DU MAGISTÈRE ET DE LA COUR PRÉCEPTORIALE.

Le CONVENT GÉNÉRAL, dans sa dernière séance, qui a eu lieu le 8 février 1839, procédant à l'élection des membres du magistère et de la cour préceptoriale, a nommé:

MEMBRES DU MAGISTÈRE.

La grande-maitrise est vacante.

MM. les chevaliers,

GUILLAUME SIDNEY SMITH, premier lieutenant-magistral, lequel prendra provisoirement le titre de *Régent de l'Ordre*, vu la vacance de la grande-maitrise ;

Jean-Marie Raoul, deuxième lieutenant-magistral ;

Narcisse Valleray, troisième ;

Eugène de Branville, quatrième.

MEMBRES DE LA COUR PRÉCEPTORIALE.

MM. les chevaliers,

Albert Montémont, premier grand-précepteur, ayant titre de suprême précepteur ;

Joseph Buros, deuxième ;

Paul-Eugène L........, troisième ;

François-André I......, quatrième ;

Laurent-Joseph Bourriot, cinquième ;

Jean-Nicolas Bertrand, sixième ;

James Burnes, septième ;

Martin Démarct, huitième ;

Sébastien-Louis Jorry, neuvième.

Le magistère a fait choix depuis, pour ministres de l'Ordre, de MM. les chevaliers,

Alexis de Villestivaud, grand-sénéchal.

Réné-Léon Grenier de Saint-Martin, secrétaire magistral.

Felix Guillard, grand-chancelier.

Jean-Chrisostôme Blondelu, grand-trésorier.

Amédée Raoul, grand-hospitalier.

Nota. Le numéro d'ordre indiqué parmi les lieutenants magistraux et les grands-précepteurs est celui de l'élection ; il ne confère aucune suprématie sur ses collègues à celui qui occupe le premier rang.

BIOGRAPHIE.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LA SOEUR IMPÉRATRICE JOSÉPHINE,

Lue dans la tenue d'adoption de la loge **la Clémente-Amitié** (1), *orient de Paris, le* 22 *décembre* 1838, *par le frère Raymond, son auteur, secrétaire-général de cette loge.*

—

In adversâ, in bonâ fortunâ, virtus ejus eadem fuit.

Lorsque, embrassant par la pensée l'immensité des âges et le nombre infini des peuples qui se sont succédé, on voit surgir de loin en loin, comme de rares exemples, quelques femmes, anges errants sur la terre, sans doute vivant au milieu de la multitude, mais toujours au-dessus d'elle, traverser immuables les larges phases du malheur, tantôt attendant un arrêt fatal, tantôt s'asseyant sur la pourpre des rois, aujourd'hui à l'apogée de leur gloire, demain mendiant presque un asile, mais toujours *elles*, mais toujours les mêmes par le cœur et la constance, comment ne pas s'écrier : « O vicissitude des choses humaines ! ô angoisses de la vie ! pourquoi vous attaquer ainsi à des créatures si faibles et si douces ? pourquoi torturer ainsi une femme ?.... ».

C'est qu'en effet, mes frères, il est de ces angoisses qui dépassent la force humaine, c'est que l'âme défaillit et se brise à la vue de certaines souffrances, et que cette sympathie augmente encore chez nous presque à notre insu, quand nous voyons ce déluge de maux fondre sur un être aussi fragile, et qui, à tant de titres, mériterait plus de bonheur.

Ces tristes pensées, mes frères, comment ne pas les sentir se réveiller surtout dans notre cœur lorsque, dans cette fête des femmes, nous jetons les yeux sur ces *climats* (1), veufs de l'une de nos sœurs, et que nous n'y rencontrons plus que sa froide image (2)!

O Joséphine ! que la terre te soit légère ! à toi qui naquis dans un autre monde, comme si notre continent eût été indigne de t'offrir le jour !!! Tu ne reposeras point sous ton beau ciel de la Martinique, car notre amour, notre respect pour ta mémoire te retiennent dans cet orient, et prétendent garder ta dépouille si chère.

Si, en parlant de la sœur impératrice Joséphine, je n'avais à rappeler que ses mérites, si je n'avais à vous entretenir que de sa bonté inépuisable et de la bienfaisance de ce cœur compatissant, toujours prêt à faire pardonner et à pardonner lui-même, de sa charité toujours renaissante, je n'aurais qu'à prendre parmi nous la première femme, et certes les sujets ne me manqueraient pas, car j'y trouverais de ces êtres dont la vie laborieuse et souffrante se passe entre la fatigue et le berceau d'un nouveau-né, entre les chagrins de la vie et l'exemple de toutes les vertus, entre la privation de toutes choses et l'amour de ses semblables, car elles sont ainsi faites, qu'elles tirent de leur cœur des vertus que les hommes ne tirent que de leur raison ; mais Joséphine eut dans ses malheurs trop de résignation et de sage philosophie, elle toucha de trop près ce génie qui vint se ruer en torrent sur l'Europe étonnée, il y eut chez elle un caractère trop grand et trop noble pour que ses vertus n'aient pas quelque chose de plus grandiose et de plus sacré.

Et cependant, habitués que nous sommes à attacher peu de prix à la pourpre des rois et au vain entourage des trônes, habitués à juger impartialement les hommes, à quelque degré que la fortune les ait placés, en examinant la vie de Joséphine, nous ne la

(1) Le frère L.-Théod. Juge, lors vénérable de cette loge, avait ouvert un concours sur ce sujet. Le prix consistait en une grande médaille d'argent ; il fut mérité par le frère Raymond. — Nous donnerons incessamment le procès-verbal de cette tenue, où furent aussi distribués des prix de courage et de vertu.

(1) Terme consacré en tenue d'adoption.

(2) Un buste de Joséphine, couronné de lauriers, était placé au milieu du temple.



Lith. de Delpech

Joséphine
Lapagerie Bonaparte

considérerons que sous les deux rapports les plus communs à l'homme sur cette terre, c'est-à-dire Joséphine dans ses jours heureux, Joséphine dans l'adversité.

Née sous un soleil ardent, Joséphine de la Pagerie eut toute la vivacité d'une créole, d'une créole qui n'aurait pas été gâtée par notre prétendue civilisation, et qui n'aurait point bu à la coupe empoisonnée de nos mœurs, soi-disant les meilleures; mais elle avait aussi tout cet élan de douceur et de bonté inséparables des cœurs vifs et prompts; cherchant partout la poésie et le grandiose, son âme volcanique aimait à contempler les sites pittoresques de son île natale et la majestueuse stérilité de ces rochers aux mille formes bizarres, et de ces contemplations où l'être se perd dans les plaines de l'infini et du beau, elle s'élançait toujours avec une vertu de plus, une imperfection de moins; extase sublime, puisqu'en comparant notre néant à ces effets fantastiques et irréguliers de la nature, nous courbons la tête devant ce point incompréhensible, Dieu! Aussi était-ce dans ce grand livre de l'immensité que Joséphine de la Pagerie cherchait la noble route qu'elle devait suivre pendant sa vie. D'ailleurs, aurait-elle pu manquer à ce caractère de bonté qui lui a valu depuis, à si juste titre, le nom d'*Ange protecteur de la France*.

Soit volonté du Très-Haut, soit caprice d'un hasard heureux, elle naquit le jour même où fut signé le traité qui rendait à la France l'île de la Martinique, le jour où cette colonie venait enfin de s'affranchir du joug pesant de l'Angleterre, comme si la fortune se fût empressée de changer la destinée de la patrie dans cette arrière-pensée que l'enfant qui allait naître appartînt dès son aurore et vînt se rattacher aux destinées de notre France.

Si les titres pompeux et la noblesse qui provient d'une naissance illustre pouvaient nous flatter, si les honneurs de la terre avaient le droit exclusif d'attirer nos hommages, nous dirions que Joséphine dut le jour à une famille haut placée dans l'échelle sociale; nous préférons rappeler que celle qui vint s'asseoir au milieu de nous et ne dédaigna point d'oublier ses grandeurs pour nous appeler ses frères, eut pour père un homme utile à sa patrie, un guerrier recommandable, l'un des officiers les plus expérimentés de la marine royale. Nous préférons dire encore que ses premiers pas furent guidés avec soin dans le sentier de la justice et de la droiture, que son âme s'éleva par de nobles inspirations, et que les qualités de son cœur l'emportèrent sur celles de sa naissance.

Les premières années de notre sœur s'écoulèrent dans le calme heureux du foyer paternel. Là, point de sombres présages, point de sinistres pensées; rien qui ne fût pour le bonheur, rien qui ne fût pour un avenir rempli de charmes. Mais, d'autres destinées attendaient Joséphine sur un autre terre; bientôt elle partit pour la France.

Les plus tendres amitiés finissent, les honneurs sont des titres spécieux que le temps efface, les plaisirs sont des amusements qui ne laissent après eux qu'un funeste vide, les richesses, ce don d'un caprice aveugle, nous sont enlevées par la violence des hommes ou nous échappent par leur propre fragilité, les grandeurs tombent d'elles-mêmes, la gloire et la réputation se perdent enfin dans le chaos d'un éternel oubli. Ainsi s'écoule le torrent de la vie, quelque soin que l'on prenne à le retenir; ainsi s'échappe cette ombre impalpable, sylphe trompeur, feu St-Elme, que l'homme, dans son avidité de vivre, voudrait fixer à jamais. Emportés par cette suite rapide de moments qui passent, par cette révolution continuelle, nous arrivons, souvent sans y avoir même pensé, à ce point fatal où le temps finit, où il nous faut paraître à nu, dépouillés de tous prestiges, devant le sévère tribunal de la postérité, pour y être jugés selon nos œuvres. Heureux alors ceux dont la moisson de vertus a été abondante! Heureux ceux qui n'ont point semé l'ivraie avec le bon grain!

Joséphine avait compris cette vérité importante, et sous les lambris dorés, au Luxembourg ou aux Tuileries, en étudiant chaque fraction de la vie humaine, chaque situation qui se succédaient rapides dans la tourmente politique, elle avait vu que tout était oublié, si ce n'était la vertu, la clémence et la bonté, qu'il fallait subir la sentence sans appel, et paraître à la barre redoutable des générations présentes et à venir. Aussi recueillit-elle ce faisceau de bonnes actions qui devaient lui ouvrir un passage à l'immortalité.

Douée d'une imagination vive et juste, brillante et sage, Joséphine poussait loin la connaissance du cœur humain. Elle savait l'homme. Habituée à vivre au milieu d'ennemis qui tous conjuraient la perte de Bonaparte, alors simple général, elle craignait à chaque instant de lever le coin du voile qui pouvait cacher un dénoûment tragique; elle épiait chaque mot, chaque regard. Elle avait appris à connaître l'âme de bronze et le cœur ardent de ces hommes fortement trempés, qui tenaient toujours prêt sous leur toge le poignard destiné au nouveau César qui oserait revendiquer les débris de la couronne et se revêtir du manteau des rois. Mais en elle, en cette simple femme, Bonaparte avait son *bon génie*, comme il l'appelait souvent, et, de ce côté comme ailleurs, la victoire lui restait encore. Cependant, que de prudence, que de sagacité, que d'esprit ne fallait-il pas pour enrayer sur cette pente rapide le char qui portait Bonaparte et la fortune du monde!

Comme Villars à Louis XIV, Bonaparte dit à Joséphine, en partant pour l'Egypte: « Mes ennemis ne sont point en Asie, ni « en Afrique, ils sont en France; je te « laisse au milieu d'eux pour les surveiller « et préparer, s'il le faut, de grands événe- « ments. » Eh bien! elle a compris...... Chaque instant demande une nouvelle tactique, chaque coup du sort un nouveau courage; il n'y a là ni tergiversations, ni chemins de traverse, ni biais, ni fausses routes, c'est un chemin environné de dangers, certains et connus, qu'il faut suivre; c'est un aérostat plongeant dans le vide, tantôt rasant la terre, comme l'aile immobile de l'hirondelle, tantôt s'élevant dans les airs, imperceptible à l'œil, mais toujours à deux doigts de sa perte, aussi prêt de redescendre à plomb, qu'il est monté fier et léger. Et Joséphine devra s'attacher à cet homme dont l'existence est un phénomène! Et Joséphine ira couvrir de son égide protectrice cet être qui fit pâlir les fronts couronnés! et la *vertu* ira prier en personne la cause des rois d'Espagne devant un roi né au milieu des baïonnettes et des orages de la nation, enfant de la liberté devenu maître absolu, Brutus d'un jour et despote toute la vie. Et cette tâche sera remplie avec zèle, car sa mission à elle est une mission d'amour et de paix, une véritable mission de femme.....

Elle est présente encore à nos souvenirs cette époque mémorable à laquelle, oubliant ses premiers serments, Bonaparte révélait à la France républicaine ses projets liberticides et lui montrait déjà son sceptre impérial mal caché dans un faisceau de lauriers et sous les palmes de la Victoire. Alors qu'il faisait passer l'Europe vaincue sous les fourches caudines; qu'à l'exemple de Pompée il n'avait qu'à frapper la terre de son pied pour en faire sortir des légions armées; que sa voix enfantait les tempêtes; que son exemple créait les héros par milliers, et qu'il gagnait les batailles par enchantement; alors qu'il donnait au monde sa loi de fer, lui, fils du hasard et de la fortune, que faisait Joséphine? Le nom des proscrits venait se graver sur les listes fatales. Elle, elle traçait sur ses notes de clémence les noms de ces proscrits, elle appelait le pardon sur les têtes des Cadoudal, des Pichegru, des Polignac, et de cette foule d'émigrés, oiseaux voyageurs, transfuges hautains, qui, sentant mal la raison des peuples, voulaient la vieille France dans la jeune, et portaient sans remords leurs armes contre la patrie en sang.

Quant à toi, nouveau Coriolan, dont le bouclier étranger fut brisé par un boulet français, toi qui appelais au carnage de ta

nation des soldats au langage allemand, toi qui, ne tenant pas compte de tes victoires passées et de ta belle page de gloire, vins te souiller du sang de tes anciens compagnons d'armes, Moreau, que ton ombre apprenne ici que Joséphine avait demandé ta grâce, car pour elle il n'y avait pas de distinction, tu étais dans le malheur, et soulager l'infortune était sa vertu favorite.

Que ne fit-elle pas aussi pour le duc d'Enghien? et pour toi, fameux Georges Cadoudal, âme ardente et fière, dont le courage et la bravoure eussent été dignes de défendre une meilleure cause?

Son obligeance appartenait à tous les malheurs, et pour les secourir elle ne se demandait jamais quelle était l'opinion politique de ceux qui en étaient l'objet. « J'ai « eu, écrivait un de ses nombreux dispen- « sateurs, j'ai eu le bonheur d'être choisi « par elle pour porter des secours à des « émigrés, à d'autres infortunés dont elle « avait connu la détresse et le malheur, « mais ces bienfaits s'écoulaient par tant de « canaux, qu'il serait impossible d'avoir une « juste idée du bien qui sortait d'une main « aussi libérale. » Éloge simple, mais touchant, qui rappelle si bien l'inépuisable bonté de l'impératrice.

Arrivée aux grandeurs par l'élévation de Bonaparte au rang de premier consul de la république française, Joséphine ne se laissa pas éblouir par les honneurs qui l'environnèrent, ni par l'adulation qui s'attache à tout ce qui tient au pouvoir. Douée des qualités les plus rares, elle conserva cette bienveillance active, cette âme bonne et généreuse, cette exquise politesse qui attiraient à elle tous les cœurs et qu'appréciaient si bien ceux qui avaient le bonheur de l'approcher. Sa grâce et sa douceur, dans les premiers temps du consulat et de l'empire, avaient adouci le caractère impétueux de Bonaparte, et sous ce rapport encore elle avait acquis des droits éternels à la reconnaissance des Français.

Plus tard, et lorsque la France, couverte de débris, pantelante, épuisée, déchirait ses propres entrailles et cherchait à ressaisir une lueur de liberté au milieu des cadavres de ses enfants morts sur les champs de bataille, un homme surgit, qui balaya sur son passage ces élans de démocratie et brisa les faisceaux consulaires. A sa voix l'aigle impériale a quitté son aire : elle s'élève sur l'horizon, portant la foudre, embrasant l'Univers; la république disparaît comme un vain fantôme......; la république, qu'il venait d'illustrer par des triomphes inouis! Cet homme, qui ne chanta ses premiers hauts faits qu'avec les mâles accents de la liberté enfantant des prodiges; cet homme, dont la seule présence valait cent mille hommes, dont la bouche dictait en même temps des Codes immortels et crachait à la face des ennemis ses commandements de bataille, comptant ses journées de marches par des victoires, sentant la puissance du levier populaire, armé d'une volonté que rien ne pouvait affaiblir, arrêter ou détourner, général qui aurait donné la liberté au monde s'il l'eût comprise, et s'il n'eût pas craint pour lui les conséquences de ses bienfaits, génie puissant, qui a tout fait et que l'on représente les bras croisés, Bonaparte venait de faire place à Napoléon!

Il avait paru ce nouveau Charlemagne, cet empereur né du peuple, et qui, après avoir caressé le pacte révolutionnaire, le déchirait en *parjure;* il avait paru, et la France épuisée s'était rangée sous sa loi.

En vain Joséphine a prétendu le détourner de ses projets ambitieux; en vain sa voix, si puissante naguères, a cherché à l'arrêter dans sa course rapide, Napoléon a revêtu la pourpre impériale... Pauvre Joséphine, tu ne la partageras pas long-temps avec lui!

Bientôt, trop tôt pour la France, trop tôt pour celui dont tu es la compagne (il le reconnaîtra quand il ne sera plus temps), va cesser ton rôle d'impératrice et reine; bientôt va s'éclipser ton étoile; déjà commence le rôle plus paisible de la femme, de l'amie dévouée; l'impératrice des Français n'est plus que la bonne Joséphine!.... Pauvre femme! c'est sur toi que porteront les pre-

miers coups de cette fausse politique qui tuera ta patrie! la raison d'état a parlé, devant elle toute considération humaine a fléchi... A cet empereur nouveau ne faut-il pas un héritier direct! A ce soldat parvenu la fille d'un soldat ne saurait plus suffire... La pourpre des césars lui conviendrait si bien! elle couvrirait si bien l'héritier de Charlemagne! Et puis, n'assurerait-elle pas à sa jeune dynastie l'appui des Autrichiens!

Pauvre veuve du brave Beauharnais! un diadême va si mal à ta tête plébéienne; tu es si simple, si naïve dans ta grandeur nouvelle, comment ne pas t'effacer devant l'orgueilleuse fille de l'orgueilleuse maison d'Autriche? Le sort en est jeté... Et pourtant, enfant du peuple, élevée par le peuple, n'étais-tu pas la seule qui voulût le bonheur de la nation et qui sût comprendre ce qui pouvait l'assurer? N'avais-tu pas bu suffisamment à la coupe du malheur pour te souvenir toujours des maux et des besoins de ton pays? Et puis, devenue l'épouse du général Bonaparte, la France ne t'avait-elle pas proclamée son ange tutélaire?...

Car la vie est semée d'angoisses et de tortures, et le peu de jours que nous vivons se passent dans l'affliction et dans les larmes. Joséphine n'en fut point exempte. Déjà elle avait bien souffert avant que de parvenir au faîte des grandeurs. Unie au général de Beauharnais, qui devint président de l'assemblée nationale lors du départ du roi pour Varennes, Joséphine souffrit long-temps en silence les injustices du vicomte...... Plus tard, elle partagea la prison de ces infortunées, dont le seul crime était de demeurer les fidèles compagnes des hommes qu'envoyait à la mort l'anarchie révolutionnaire. Elle était mère alors, et ses enfants allaient être sans appui, sans consolateur, sans parents, que dis-je? sans asile sur la terre. Joséphine se résigne, prie souvent et se prépare à mourir.

La hache épargna sa tête, que d'autres destinées attendaient. Un moment son étoile brilla, un moment elle parut heureuse. Mais ce n'était encore que pour être mieux abusée, mieux trompée. Le bruit du divorce courait toute la France et Bonaparte était inflexible. Il était cruel. Le prince Eugène reçoit l'ordre d'aller informer le sénat de la volonté de l'empereur, Eugène qui aimait sa mère de toute la force de son âme! Eugène qui la voulait si heureuse!.....

L'ange qui avait couvert la France de son aile, le bon génie de Bonaparte, voit les portes des Tuileries se refermer sur lui, son amour foulé aux pieds; il quitte la couche impériale pour faire place à la fille des césars; ses yeux ne se tournent plus vers un avenir de gloire : Joséphine est répudiée..... Joséphine est seule, mais seule avec ses vertus et sa bonté. Seule... je me trompe... l'amour du peuple et ses sympathies la suivirent dans son exil.

Puis vint aussi le tour des courtisans..... Eux aussi accoururent à la Malmaison..... On eût dit que, pressentant aussi leur chute, ils venaient prendre auprès d'elle un avant-coureur de la disgrâce; on eût dit qu'auprès de cette noble femme, épouse répudiée, impératrice déchue, ils venaient s'assurer que la faveur est essentiellement éphémère, et qu'un moment la voit naître et mourir. Là aussi on vit souvent Napoléon demander un conseil, et jamais il ne fut repoussé, lui qui avait repoussé Joséphine.

Les savants, les artistes s'empressèrent autour d'elle, et tel était le respect qu'elle inspirait à l'ennemi, que, malgré la guerre qui existait entre la France et l'Angleterre, le prince régent, depuis Georges IV, avait ordonné de laisser librement passer les envois qui lui étaient faits des divers points du globe, et qu'après leur entrée dans Paris, l'empereur de Russie et le roi de Prusse vinrent lui présenter leurs hommages. Mais n'anticipons point sur les temps...

Une vie toute de bonté et de bienfaisance fut celle de Joséphine, et il semblerait qu'il eût manqué quelque chose à sa gloire si elle ne se fût associée aux travaux philanthropiques de la franche-maçonnerie. Dans un voyage à Strasbourg, en 1805, elle fut initiée à nos augustes mystères, dans une

loge d'adoption tenue par les *Francs-Chevaliers*, de l'orient de Paris. Elle permit ensuite à deux loges de prendre son nom, celles de *Sainte-Joséphine*, à l'orient de Paris, et celle de *Joséphine*, à l'orient de Milan. Mais, hélas! faire le bien sur cette terre ne dispense pas de payer tribut à la nature...

Le 29 mai 1814 fut un jour de deuil pour la France. Elle tomba celle qui était l'appui de l'orphelin et du malheureux, la consolatrice de leurs peines, et la mère des affligés. Que la terre lui soit légère!...

Telle est la vie, telles sont ses amertumes!!! En vain l'homme se flatte-t-il de conjurer le destin qui le presse, en vain espère-t-il échapper à son sort... Ainsi que Joséphine, chacun a sa large part dans l'héritage de douleurs que le père transmet à son fils; comme elle, tous ici nous portons un lourd fardeau de peines et de tourments. La misère déchire les haillons qui nous couvrent; les calamités s'en vont creusant sur les peuples un large sillon; l'affliction torture et broie les cœurs et les corps. Ah! qu'elle est pénible cette vie, quand on la voit dans tout son vrai, dans toute sa réalité. Heureux est celui qui sait, comme vous mes frères, un sûr moyen de rendre moins amères les souffrances! Heureux celui qui connaît ce doux lien qui unit les hommes et forme la chaîne immense de notre grande famille! de nobles sentiments font bondir son âme; la fraternité déploie pour lui son drapeau hospitalier. Il n'est plus seul sur la terre; partout il a des amis et des frères...

Soyons donc unis, mes frères; accourons dans nos temples, c'est le refuge sacré de la véritable amitié. C'est là que l'on acquiert la preuve que tout dans la vie n'est point malédiction et souffrance. C'est là que l'on apprend qu'il peut y avoir encore un sourire de calme sur la terre. Resserrons les nœuds qui nous unissent dans une commune fraternité, car eux seuls sont faits pour le cœur, eux seuls assurent le bonheur et le calme de l'homme ici-bas.

NOTICE
SUR LE SÉNATEUR CABANIS,
ANCIEN MEMBRE DE LA LOGE DES NEUF-SOEURS, ORIENT DE PARIS.

Cabanis (Pierre-Jean-George), docteur et professeur de la Faculté de médecine de Paris, membre de la Société de médecine de cette ville, de l'Institut national, de la Société philosophique de Philadelphie, et du Sénat conservateur, naquit le 13 avril 1757, non, comme l'ont avancé plusieurs biographes, et notamment l'auteur du *Précis historique de l'Ordre de la franche-maçonnerie*, à Cosnac ou Cognac en Angoumois, mais bien dans une terre appartenant à sa famille, et située près de Cosnac, arrondissement de Brives, département de la Corrèze. Du reste, si nous revendiquons en faveur du Limousin, notre patrie, l'honneur d'avoir vu naître l'illustre auteur des *Rapports du physique et du moral de l'homme*, c'est que nous avons en main la preuve de la vérité de ce fait.

Médecin observateur, bon philosophe, et profond écrivain, Cabanis a publié plusieurs ouvrages estimés des philosophes et des médecins.

Ses *Rapports du physique et du moral de l'homme* tiennent le premier rang, ils ont eu plusieurs éditions, et ont été traduits en plusieurs langues. Ce livre, ainsi que son *Traité du degré de certitude en médecine*, est d'une haute portée philosophique; tous deux, et nous pourrions dire avec eux ses autres ouvrages, sont écrits de main de maître; et, bien qu'un mauvais biographe (Rolland, *Dictionnaire des hommes célèbres*, Lyon, 1818, in-8°) l'accuse de tendre au matérialisme, nous n'en persisterons pas moins à penser qu'ils ont rendu à la science un éminent service. « Le *Traité des rapports*, a dit avec raison un biographe plus ami de la vérité et plus juste appréciateur du mérite, est un des plus beaux morceaux de haute philosophie

que nous possédions. Si Locke et Condillac ont démontré que de nos sensations naissent toutes nos idées, il était réservé à Cabanis de nous apprendre comment elles étaient par elles engendrées. Il l'a fait et a dévoilé jusqu'à l'évidence les rapports qui existent incontestablement entre notre organisation physique et nos facultés intellectuelles et morales. Mais, il faut lire surtout son *Traité du degré de certitude en médecine ;* c'est là que l'auteur entasse tout ce que les antagonistes de la médecine peuvent opposer de raisons les plus plausibles contre cette certitude ; il semble à tout instant qu'il n'y ait rien à répondre, tant sa logique est sévère, tant il attaque avec force, avec adresse, avec apparence de raison ; mais bientôt, à son tour, il les combat, les réfute, les détruit de fond en comble, et venge la médecine des attaques auxquelles elle est en butte.

Du reste, ce n'est pas seulement comme médecin philosophe que s'est distingué Cabanis, il n'est pas moins recommandable comme législateur. Représentant du peuple au Conseil des Cinq-Cents, puis membre du Sénat conservateur, dans ces deux législatures, il s'est montré impartial, intègre, ami du bien, des hommes et de sa patrie. Il s'est distingué par une opposition généreuse, notamment lors du sénatus-consulte du 14 nivôse an IX (1801). Mais bientôt ses longs travaux, ses veilles et l'agitation des affaires dérangèrent sa santé ; Cabanis dut se retirer d'abord à Auteuil, bientôt au château de son beau-père, M. de Grouchy, près de Meulan. Il y passa le reste de ses jours à faire le bien, à visiter gratuitement les pauvres malades, à secourir tous les infortunés. C'est dans ces louables occupations que la mort le surprit, le vendredi 6 mai 1808. Mlle de Grouchy, qu'il avait épousée, était belle-sœur de Condorcet.

« Toutes les qualités du cœur et de l'esprit se trouvaient réunies à un éminent degré chez Cabanis ; son amitié inviolable pour Mirabeau, qui, dans sa dernière maladie, ne voulut recevoir d'autres soins que les siens ; ses liaisons non moins intimes avec tout ce que le XVIIIe siècle a produit d'hommes célèbres, les Condorcet, les Turgot, les Franklin, les d'Holbach, les Jefferson, les Condillac, les Thomas, les Diderot, les d'Alembert, ont donné lieu contre lui à bien des déclamations, à bien des accusations ; la mémoire du sénateur Cabanis en est sortie intacte et pure, c'est celle d'un honnête homme, d'un ami de l'ordre, de la raison et de la liberté, d'un philanthrope éclairé sur les besoins de ses semblables, et d'un vrai philosophe. »

Dire de lui de pareilles choses, c'est presque dire que Cabanis était franc-maçon. Nous le trouvons, en effet, inscrit parmi les membres de la loge des *Neuf-Sœurs,* en 1806, comme possédant le grade de maître. Le tableau de cette même loge, en 1783, le mentionne aussi comme apprenti. (Ce tableau est aux archives de la loge *la Clémente-Amitié.*) Avec lui siégeaient sur les mêmes colonnes, en 1783, les Pastoret, les Lalande, les Franklin, les Cubières, les Cailhava, les Lemercier, les Piccini, les François de Neufchâteau, les Defontanes, les Paul Jones, les Dussieux, les Turpin-Crissé, les Roucher, les Greuze, les Joseph Vernet, les Lacépède, les Houdon, les Garat, les Dupaty, les Lays, les Guinguené, les Delille, etc., etc., etc. ; puis, en 1806, les Parny, les Houdon, les de Piis, les Meunier (sénateur), les Mauguin, les Raoul, les de Sèze (le généreux défenseur de Louis XVI), les Guillotin, les Dalayrac, les Nogaret, les Montgolfier, et tant d'autres qui ont été ou sont encore l'honneur de la société profane, du monde savant, et l'orgueil de l'initiation secrète aux mystères.

C'est peu d'années après la mort de Cabanis que cette loge enrichissait encore son tableau du nom du frère bien révéré, et de tous bien aimé, M. de Lagrange, ancien avocat au conseil du roi, son doyen d'âge, son vénérable d'honneur *ad vitam,* et dans ce moment, en outre, son vénérable titulaire.

L.-Théod. Juge,
Garde des sceaux et timbres de la loge des *Neuf-Sœurs.*

POÉSIES MAÇONNIQUES.

L'HOMME ET L'UNIVERS.

MÉDITATIONS.

Quand l'homme du néant s'élança dans l'espace,
Le ciel fut-il injuste en lui marquant sa place ?
Hélas ! ce qui paraît injustice à nos yeux
Offre dans le grand tout un accord merveilleux.
Dans ce travail formé par une main auguste
Tout est bien combiné, tout est grand, tout est juste.
Sur cet accord parfait serions-nous incertains ?
Examinons de près les ouvrages humains.
Quel est le résultat de ce travail pénible ?
Des mouvements sans fin l'un à l'autre nuisible ;
Chaque objet séparé fait espérer le bien ;
En les réunissant l'ensemble n'est plus rien.
Des ouvrages d'un Dieu quelle est la différence ?
Un simple mouvement donne à tout l'influence ;
Chaque objet séparé, dans sa perfection,
Sert encore au grand tout, le met en action.
Tel homme semble ici tout diriger en maître,
Qui, là bas, dans la foule est confondu peut-être,
Rouage ou balancier, mu par le grand ressort,
Aidant le mouvement, sans être le plus fort.
Quand ce coursier saura pourquoi dans cette plaine
L'homme a pu le dompter et le mettre à la gêne,
Et quand ce bœuf stupide à l'homme parlera,
Refusant le service, au laboureur dira :
« Pourquoi m'assujettir à labourer la terre ?
« Dieu je suis en Egypte, et chacun m'y révère. »
L'homme présomptueux pourra comprendre alors
Et l'usage et la fin de ses divers ressorts.
Il nous dira pourquoi, tantôt gai, tantôt triste,
Faible, ennuyé de tout, néanmoins il subsiste.
Il nous dira pourquoi, nourri d'ambition,
Il prétend à l'honneur d'une belle action ;
Puis, devenu craintif en feignant d'être brave,
Il est libre aujourd'hui, demain devient esclave.

L'homme par ses travers doit paraître imparfait.
Qu'on se rappelle un mot.... C'est un Dieu qui l'a fait.
Il est bien tel qu'il est, il est fait pour sa place ;
Sa vie est un moment, un point est son espace.
Le ciel, en lui cachant le livre du destin,
Il n'en faut pas douter, accomplit son dessein ;
Toujours d'après ce plan sa sagesse l'éclaire
En lui communiquant la page nécessaire ;
La page qui l'instruit de son état présent
Suffit à ses besoins, le rend intelligent.
La bête a son instinct, l'homme ses connaissances,
Le reste est du ressort des divines puissances.
Sans ce partage heureux qui le fait exister,
L'homme au milieu des loups pourrait-il subsister ?
Vois cet agneau bondir, se jouer dans la plaine,
Jusqu'au dernier moment il ignore sa peine ;
Tranquille, caressant au milieu du danger,
Il lèche encor la main qui le doit égorger.
Du destin à venir charitable ignorance !
Présent si précieux, don de la Providence !
Quand l'homme dans son cercle a payé le tribut,
Du Dieu qui l'animait il a rempli le but :
L'instant était marqué de finir sa carrière ;
Son âme a dû quitter cette vile poussière.

Le ciel a ses desseins et voit d'un œil égal
Expirer un insecte ou périr Annibal.
Rien ne peut étonner sa sagesse profonde ;
D'avance il a prévu cette chute d'un monde,
Par un torrent fougueux ces arbres renversés,
Ces atômes perdus, ces cieux bouleversés.
Homme, sois plus modeste, espère sans te plaindre,
En prenant trop d'essor, pour toi tout est à craindre.
Attends paisiblement ton grand maître... la mort.
Adorer, bénir Dieu, finir, voilà ton sort.
D'un bonheur à venir voudrais-tu l'assurance ?
Si ton bonheur présent t'en donne l'espérance,
Homme ingrat, insensé, que te faut-il de plus ?
N'accable pas ton cœur de désirs superflus ;
Va, ne te nourris point d'une vaine chimère,
Mérite sa bonté, redoute sa colère.
Ton âme de ce corps doit s'attendre à sortir ;
D'un avenir plus doux c'est assez l'avertir.
Vois ce pauvre Indien, cet ignorant sauvage :
L'un aperçoit un dieu porté sur un nuage ;
L'autre le reconnaît au simple bruit du vent,
L'orgueil ne le fait pas pénétrer plus avant.
Satisfait des leçons qu'il tient de la nature,
L'espérance d'un ciel suffit et le rassure.
Esclave, il vit en paix et supporte le mal
Dans l'espoir de rentrer dans son pays natal ;
Il le voit au-delà d'une énorme montagne,
Dans ses sombres forêts cet espoir l'accompagne,
Nul démon ne viendra lui ravir son trésor,
Point d'avides chrétiens altérés de son or.
D'un ange il ne croit pas un jour porter les ailes,
Berger simple, modeste, il voit ses chiens fidèles,
Etudiant toujours et son geste et ses yeux,
Obéir à sa voix, le suivre dans les cieux.
Philosophe orgueilleux, docte, savant, habile,
Commande à ta raison, rends-la moins indocile,
Examine et rougis de ton opinion ;
Appelle le bonheur une imperfection,
Détruis, change à ton gré toutes les créatures ;
Corromps de tes poisons ces maximes si pures.
Ici Dieu donne trop, il donne là trop peu,
De le calomnier ose te faire un jeu.
Il faut que de toi seul sa sagesse s'occupe,
Sinon, il est injuste, et tu le sers en dupe.
Si tu peux tout régler, commander aux humains,
Prends le sceptre, ôte à Dieu la balance des mains.

Les mortels orgueilleux sont les anges rebelles.
Prétendre renverser les causes éternelles,
Voilà l'homme ennemi du bon ordre et des lois,
Voilà de ses erreurs les dangereux exploits.
Demandez-lui pourquoi brille ce vaste monde ?
Pourquoi cette campagne en fruits est si féconde ?

Il vous dira : Pour moi le ciel fit ce coteau ;
Pour moi cet arbre croît et se forme en berceau ;
Pour moi, chaque saison, le blé se renouvelle ;
Le printemps vient m'offrir la rose la plus belle ;
Pour moi le rossignol chante sous cet ormeau ;
Je vois pour moi couler ce limpide ruisseau ;
La mine exprès pour moi prépare ses richesses ;
Pour moi la terre enfante et s'épuise en largesses ;
C'est pour m'obliger *seul* que Dieu fit tant de frais ;
Oui, la terre est mon trône, et le ciel est mon dais.
Moins bonne quelquefois, de cette route sûre
On voit de temps en temps s'écarter la nature :
Un tremblement de terre, un déluge, un volcan,
Vient nuire à ses projets et déranger son plan.
Non, répondra l'orgueil, et les causes premières
Ne peuvent s'occuper de lois particulières ;
C'est la loi générale, et les exceptions
Fournissent rarement ces altérations ;
Dès le commencement rien de parfait n'existe ;
A tous ces accidents notre ensemble résiste.
On détruit aisément cet argument subtil ;
Puisque rien n'est parfait, pourquoi le serait-il ?
Si d'un Dieu tout-puissant la bonté souveraine
S'occupe du bonheur de la nature humaine,
Si c'est sa grande fin..... Là tout doit s'arrêter..
Cependant la nature a pu s'en écarter,
Et de ses dons à tous interrompre l'usage ;
Pourquoi l'homme aurait-il un plus grand avantage ?
Si pour le bien commun tout se termine ainsi,
La nature succombe, il doit finir aussi.

Majestueux et grand dans son économie,
Dieu veille sur la terre et la traite en amie.
A tout ce qui la couvre il donne un soin pareil ;
Il fait, pour l'échauffer, avancer le soleil.
Cesse donc de blâmer ce sublime système :
C'est blâmer tes plaisirs et ton bonheur suprême.
Dans ce cercle étendu Dieu t'a fixé ton point,
Reconnais-en l'espace et ne le franchis point.
Heureux aveuglement, faiblesse avantageuse !
Tu leur dois le bonheur, une existence heureuse.
Soumets-toi ; vois ton Dieu, compte sur sa bonté,
Ne quitte pas ta sphère et vis en sûreté.
A l'heure de ta mort, ainsi qu'à ta naissance,
Tu trouveras toujours la même bienveillance.
Celui qui de son souffle anima les humains
Tient, tu n'en peux douter, leur salut dans ses mains.
Vouloir aller plus loin, c'est à Dieu faire injure ;
C'est un art ignoré pour toi que la nature.
Du Dieu qui te forma respecte le pouvoir ;
Le hasard offre aussi ce que tu ne peux voir.
En dépit de l'orgueil qui cause ton délire,
Ecoute ce grand mot, la vérité l'inspire :
Sois juif, mahométan, calviniste ou chrétien,
Ce qui nous vient d'un Dieu doit être toujours bien.

N. Véron, avocat,
ex-officier du Grand-Orient.

MISCELLANÉES.

Nous avons eu l'occasion (page 209) de parler de la mort du brave et malheureux colonel Combes, que nous signalions comme ayant été l'un de nos frères dans l'ordre du Temple.

Le 16 octobre dernier, une statue lui a été élevée dans la ville de Feurs, chef-lieu de canton du département de la Loire, arrondissement de Montbrison, où il était né.

Malgré la pluie qui n'a pas discontinué de tomber pendant toute la journée, il y avait une grande affluence d'étrangers accourus des villes environnantes pour assister à cette pieuse et mémorable solennité.

Les gardes nationales de Montbrison, de Roanne, de Boën, de Charlieu, de Saint-Symphorien, avaient toutes envoyé des compagnies pour les représenter.

Un détachement de la compagnie des sapeurs-pompiers de Saint-Étienne, ayant son capitaine en tête, et la musique du 56e régiment, en garnison à Saint-Etienne, ainsi que deux compagnies du même régiment, venues de Montbrison, se trouvaient également à la cérémonie.

Après le service funèbre à l'église paroissiale de Feurs, par M. le curé, assisté d'un nombreux clergé venu des communes environnantes, le cortége, à la tête duquel on remarquait M. le préfet, M. le maire de Feurs, M. le général commandant le département, M. Durosier, député de l'arrondissement de Roanne, et la députation du 47e régiment de ligne, porteur du cœur de son colonel, s'est rendu sur la place de l'Église, où la cérémonie de l'inauguration de la statue a eu lieu. Plusieurs discours ont été prononcés.

La statue du colonel, exécutée par M. Foyatier, est, sous le rapport de l'art, une œuvre digne en tout de l'auteur du *Spartacus*.

— Des documents maçonniques et templiers d'une haute importance nous sont parvenus, depuis quelques jours, de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Allemagne. Nous regrettons que l'abondance des matières nous oblige à les ajourner à l'année qui va s'ouvrir, et cependant nos numéros de novembre et de décembre ont dû recevoir des suppléments assez volumineux. Nous ne négligerons jamais rien pour tenir nos lecteurs au courant de ce qui peut les intéresser.

— Nous croyons devoir rappeler à nos frères *les chevaliers de l'ordre du Temple* ce que nous leur disions dans notre numéro dernier, que nous ne comptions pas donner suite, avant le mois de février prochain, à l'histoire que nous avons commencée de notre Ordre, parce que, arrivé à une époque fort rapprochée de nous (1804), nous avions besoin, pour ne rien donner à la passion, de provoquer des renseignements exacts de la part de tous. Il nous en est déjà parvenu beaucoup, mais pas assez positifs peut-être pour que nous puissions aborder l'histoire du schisme de 1812. Nous nous adressons donc encore avec confiance à nos frères des deux camps.

Nous profitons aussi de cette circonstance pour faire savoir à nos frères qu'après une séparation qui a duré trois ans, le chevalier qui, en 1835 et 1836, était connu dans l'Ordre sous les titres et noms de *Commandeur grand'croix Louis-Théodore de Tulle, vénérable doyen de la grande maison métropolitaine d'initiation, ministre grand-chancelier de l'Ordre*, est rentré dans le giron du Temple et y a prêté serment d'obéissance aux statuts décrétés en 1838 et 1839, dans une séance tenue le 30 novembre dernier par le convent métropolitain, à laquelle assistait le magistère au grand complet. Ce frère a donné sur les motifs de sa sortie de l'Ordre et sur sa réunion aux dissidents des explications franches et sincères, qui ont été goûtées de tous. Nous devons ajouter que par un acte spontané de l'un des lieutenants magistraux (frère de Branville), le magistère avait été appelé à examiner le jugement rendu contre lui en janvier 1837; que le résultat de cet examen avait été consigné dans un premier décret du 27 juin dernier, qui porte que ce jugement avait violé à son égard les lois du Temple, lui avait enlevé les garanties qu'elles lui conféraient, pour le livrer à l'arbitraire, et que dès lors il devait être réformé, et enfin, dans un second décret, du 19 octobre dernier, qui, sur les conclusions conformes du frère commandeur Alexis de Villestivaud, grand-sénéchal de l'Ordre, chargé d'un second rapport, avait mis au néant les peines prononcées contre ce chevalier et l'avait appelé à *reprendre l'exercice de tous ses droits*. Nous ajouterons enfin, pour nos frères nouvellement reçus dans l'Ordre, que le commandeur Louis-Théodore de Tulle n'est autre que le rédacteur en chef de ce journal.

— Le jeudi 19 décembre, le Grand-Orient de France a fait procéder par ses délégués à l'installation de deux loges dans la banlieue de Paris; celle du *Globe*, orient de Vincennes, et celle du *Progrès maçonnique*, orient de Belleville. Nous reviendrons, le mois prochain, sur ces deux installations.

Séance tenante, la loge du *Globe* a voté un secours aux pauvres de Vincennes, maçons ou non maçons. Ce secours consistera en bons de pain de seconde qualité, pour une somme de 82 fr. 75 cent.

Le rédacteur en chef, fondateur,

L.-Théod. Juge.

Le gérant, Joseph Gallot.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY,
Rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.

BIBLIOGRAPHIE.

La direction du *Globe* se charge de procurer à ses abonnés, *sans frais de commission*, tous les ouvrages ou objets annoncés dans son journal, et tout ce qui a rapport à la maçonnerie, à l'ordre du Temple, et aux autres sociétés secrètes non politiques.

Sur la demande qui nous en a été faite par quelques frères isolés et par le magistère de l'Ordre, nous allons faire réimprimer en un seul corps d'ouvrage nos articles sur l'histoire de l'ordre du Temple. Nous les ferons précéder des statuts décrétés en 1838 et 1839.

Le volume paraîtra probablement en janvier prochain.

— Une de nos sœurs, avec laquelle nos lecteurs ont déjà eu l'occasion de faire connaissance, puisque nous avons donné d'elle une charmante élégie, dans notre premier numéro, la sœur Désirée Pacault, vient de publier, sous le titre : *C'étaient les cieux*, une ballade touchante, qu'elle a dédiée à la loge des *Amis Fidèles*, orient de Paris. Nous la recommandons vivement à nos abonnés, qui la trouveront dans nos bureaux. La musique du chant, aussi bien que les paroles et l'accompagnement de piano, sont de notre sœur. Le prix en est de 1 franc à Paris, et de 1 franc 25 cent. par la poste.

Déjà la sœur Pacault avait publié quelques excellentes poésies, puis quelques romances et chansonnettes, parmi lesquelles surtout celle intitulée : *Petite Fleur des Bois*, musique de Masini.

On avait pu remarquer également, il y a quelques années, dans un petit recueil qui parut sous le simple titre d'*Émotions*, *Scènes de la vie intime*, une délicieuse nouvelle, échappée à sa féconde imagination.

La *France littéraire* nous avait donné aussi, en 1837, de piquants articles bibliographiques écrits par elle ; enfin, sa coopération à un journal de modes, *le Caprice parisien*, dont elle est rédacteur en chef, nous l'avaitfa it connaître d'une manière avantageuse.

Nous ne craignons donc pas de nous trop avancer en prédisant un beau succès à la publication qu'elle se propose de faire cet hiver d'un recueil complet de ses poésies. Elles formeront un beau volume, que l'on trouvera dans nos bureaux, et dont nous donnerons un aperçu aussitôt qu'il aura paru.

— Une gravure intéressante pour les francs-maçons va être incessamment publiée par les frères Glasson et Fillieulle. Elle doit représenter l'*Apothéose d'Hyram et de Salomon*.

On souscrit, à Paris, rue du faubourg Saint-Martin, n° 4, aux prix de 7 fr. pour les épreuves avec la lettre, 12 fr. sur papier de Chine avec la lettre ; 15 sur papier ordinaire avant la lettre, et 20 fr. sur papier de Chine avant la lettre.

Nous engageons nos frères à favoriser de leur souscription cette utile publication, et profitons de la circonstance pour faire connaître aussi que nous nous proposons de publier cet hiver une superbe lithographie, représentant le grand-maître des Templiers, Jacques de Molay, sur le bûcher. Le dessin en sera confié à un excellent artiste ; la tête sera dessinée d'après le buste que possèdent les Templiers de Paris, et dont on peut voir une copie en plâtre dans les bureaux du *Globe*. Ce buste a été fait par M. de Beaumont, sculpteur, d'après un tableau de l'époque, qui existait naguère dans le cabinet du prince Christian de Hesse-Darmstadt.

TABLE

DES MATIÈRES.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

M.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.



PARIS. — IMPRIMERIE DE E.-B. DELANCHY, rue du Faubourg-Montmartre, n° 11.


Princeton University Library
32101 068994704

